This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

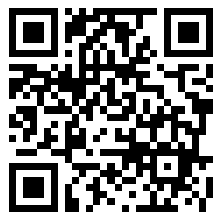

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

BCU - Lausanne

1094840123

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CHOIX

DE

CHRONIQUES ET MÉMOIRES

SUR

L'HISTOIRE DE FRANCE.

XV^e SIÈCLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHOIX

DE

CHRONIQUES ET MÉMOIRES

SUR

L'HISTOIRE DE FRANCE

AVEC NOTICES BIOGRAPHIQUES

PAR J. A. C. BUCHON.

ŒUVRES HISTORIQUES INÉDITES

DE

SIRE GEORGE CHASTELLAIN.

AB 1031

PARIS

A. DESREZ, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

11, RUE SAINT-GEORGES.

M DCCC XXXVII.

B N F

Digitized by Google

G. a.

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE
LAUSANNE
ET UNIVERSITAIRE

Digitized by Google

A. M. GUIZOT,

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Monsieur le Ministre,

En vous écrivant pour vous remercier d'avoir bien voulu me faciliter auprès du conseil municipal de Valenciennes l'emprunt de l'intéressant manuscrit de Froissart, déposé dans la Bibliothèque de cette ville, j'appelais votre attention sur deux manuscrits non moins précieux de la Bibliothèque d'Arras, contenant des fragmens inconnus jusqu'ici d'un autre célèbre chroniqueur, du siècle suivant, George Chastellain. Je vous manifestai alors mon désir de voir ordonner par le ministère une copie de ces deux ouvrages pour la Bibliothèque royale de Paris, afin de compléter ainsi les deux volumes qu'elle possède de cette même Chronique des ducs de Bourgogne, et qui ont été publiés par moi il y a plusieurs années. Votre éloignement momentané du ministère ayant sans doute empêché la réalisation de mes vœux, je résolus de prendre sur moi seul la charge de la copie de ces volumes et de leur publication, et de m'en reposer sur l'approbation que le public a donnée jusqu'ici à mes consciencieux travaux. La ville d'Arras voulut bien me confier ses manuscrits, et ce sont ceux que vous trouverez dans ce volume. Ils complètent, ainsi que je vous le disais et que vous le verrez ici, les deux manuscrits de la Bibliothèque royale. Une autre preuve d'honorable confiance m'a été accordée à Bruxelles. La

Digitized by Google

Bibliothèque des ducs de Bourgogne possédait le manuscrit d'un autre ouvrage de ce même George Chastellain. C'est une justification à la fois de ses travaux historiques, de sa conduite politique et de celle de son souverain le duc Philippe de Bourgogne. J'ai été autorisé à le faire copier sous mes yeux, à Paris, et vous le trouverez fidèlement publié à la suite de sa Chronique, comme son complément nécessaire.

En vous offrant ce volume, MONSIEUR LE MINISTRE, j'ai voulu vous donner un témoignage public de ma haute considération pour les travaux historiques qui ont donné tant d'éclat à votre vie privée, et pour le zèle éclairé avec lequel vous avez, dans votre vie publique, encouragé et facilité les travaux des autres. Dans l'une comme dans l'autre situation, les amis de notre histoire nationale vous doivent leur estime et leur reconnaissance, et je ne suis pas de ceux que des considérations personnelles pourraient faire balancer à donner leur suffrage à ce qui est bien.

J'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR LE MINISTRE,

Votre très humble et très dévoué serviteur,

J. A. C. BUCHON.

Paris, 25 novembre 1836.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

SIRE GEORGE CHASTELLAIN,

NÉ DANS LE COMTÉ D'ALOST EN FLANDRES EN 1404. — MORT LE 20 MARS 1474.

La fortune littéraire de George Chastellain, chroniqueur du quinzième siècle, a été exposée à de bien étranges revers. Descendu des illustres familles de Gavres et de Mamines, décoré de toutes les distinctions de cour par son souverain et ami le duc Philippe-le-Bon, cité au premier rang des hommes de goût dans la cour la plus polie de cette époque, celle des ducs de Bourgogne, il consacre sa vie tout entière aux lettres: il devient l'oracle et le modèle de tous les écrivains: ses ouvrages d'imagination en prose et en vers sont imités aussitôt que publiés : admis dans l'intimité de tous les hommes politiques, il entreprend d'écrire l'histoire de son temps : cette histoire est partout prônée pour son impartialité, citée pour la gravité noble de son style: la persécution lui donne un nouveau relief; la cour de France s'indigne de ses écrits et veut poursuivre l'écrivain, non pas pour délit de la presse, l'imprimerie ne devait naître que quelques années plus tard, mais pour libelle calomnieux et attentatoire à l'honneur du monarque français et de la noblesse de France: il meurt dans tout l'éclat de sa gloire: un tombeau splendide lui est élevé, sur lequel on inscrit son plus beau titre historique, celui d'auteur de la Chronique de Philippe-le-Bon: ses disciples le chantent dans toutes les langues: pendant toute la fin de ce siècle on n'entend retentir que son nom; c'est une gloire de se dire son disciple : un petit nombre d'années s'écoule, et ce concert d'éloges meurt dans le silence, sans qu'une seule voix ennemie s'élève pour le critiquer, une voix amie pour le louer; l'imprimerie naît et multiplie les ouvrages célèbres, et ceux que l'on choisit pour les publier sous son nom sont précisément deux ouvrages qui ne sont pas de lui, *le Chevalier délibéré*, dont le véritable auteur est Olivier de la Marche, et bien plus tard la *Chronique de Jacques de la Laing*, dont l'auteur est le héraut d'armes Charrolois : et pendant ce temps, ses manuscrits disparaissent, et les hommes qui, dans les siècles suivans, ont pu vouloir l'étudier dans ses écrits, ne trouvent nulle part un seul manuscrit du plus célèbre de tous, la *Chronique de Philippe-le-Bon et de Charles-le-Hardi*, qui conservât encore, ne fût-ce que sur le titre et dans les catalogues, la trace de son nom!

A quoi tient cet oubli précoce? Est-ce là une juste sentence de la postérité contre une célébrité de cour, sentence prononcée avec connaissance de cause? ou n'est-ce qu'un de ces accidens bizarres qui se jouent de la gloire des hommes? Il suffit, pour justifier aujourd'hui George Chastellain, de jeter un coup d'œil sur son temps pour se rendre compte de cet oubli littéraire.

Digitized by Google

Ce fut aux dernières lueurs de cet éclat si vif jeté par la dernière maison de Bourgogne sur les lettres et les arts, qu'écrivit George Chastellain. La cour de Bourgogne sous Philippe-le-Bon était le centre de toute élégance, tandis que la France, sortant à peine de plus d'un siècle de guerres violentes, n'avait pas encore conquis l'ascendant que lui donne sa civilisation et qu'avait déjà sa langue. Mais cette splendeur de la cour de Bourgogne n'avait que peu de jours à briller : Charles-le-Téméraire devait entraîner la nationalité française de son pays dans sa propre ruine aux champs de Nancy. Avec lui s'éteignit jusqu'au nom de la Bourgogne, qui passa avec sa fille sous les lois de la maison d'Autriche. Quel intérêt pouvaient prendre des gouvernans autrichiens, puis espagnols, à des renommées littéraires étrangères à leur histoire, à leurs habitudes, à leur langue? Qu'importait à Maximilien le récit des débats entre les membres de la maison de France, ou la réputation d'un historien français? Qu'importait aussi à la France d'alors la justification d'une famille éteinte? Commines fut à la fois prudent et heureux en passant à propos dans les rangs des Français, parmi lesquels il trouvait à la fois existence nationale et gloire littéraire. George Chastellain subit le sort des provinces conquises : son nom périt avec celui de son pays.

Ces divisions politiques sont maintenant oubliées, et les hommes qui sont à la recherche des faits anciens aiment à relever sur les champs de bataille les morts de tous les camps, heureux si quelque corps glorieux conserve encore un reste de vie. En visitant ce champ de ruines j'ai retrouvé George Chastellain.

Je le reproduis ici avec son meilleur titre au souvenir des hommes, sa Chronique des ducs de Bourgogne dont il fut l'historiographe; et jamais époque, et jamais hommes ne méritèrent mieux de trouver un écrivain consciencieux capable de transmettre leurs faits à la postérité.

Pendant tout le siècle qui s'écoula depuis la malheureuse bataille de Poitiers en 1356, jusqu'aux dix années qui précédèrent l'expulsion définitive des Anglais en 1453, la France, déchirée à la fois et par les attaques des ennemis du dehors, et par les querelles intestines du souverain avec les grands vassaux, qui l'abandonnaient au moment du besoin, ou se joignaient même aux Anglais contre lui, sans agriculture, sans industrie, sans commerce, sans capitale qui pût servir au moins de refuge aux arts et aux lettres naissantes, sans trêve et sans repos!, ne semblait plus conserver assez de vie pour pouvoir jamais se former en corps de nation forte et unie. Tandis que les Anglais occupaient ses plus belles provinces du sud-ouest et étendaient leur influence turbulente sur celles du nord, le roi de Navarre au midi s'avançait pour venger ses injures, et, fort de ses anciens droits sur la Champagne enlevée à sa famille et de ses nouveaux droits sur le comté d'Évreux, prince français, il embarrassait les souverains français de sa puissance et de ses intrigues. Au nord-ouest les ducs de Bretagne, alliés constans des Anglais, aspiraient à l'indépendance, et les ducs de Bourgogne, souverains d'un état opulent, n'étaient déjà plus dépendans que de nom. Il y avait en France des Bourguignons, des Bretons, des Provençaux, des Navarrois, des Anglais; on se demandait où étaient les Français.

De tous les grands vassaux, les ducs de Bourgogne, du sang des Valois, furent ceux qui conservèrent le plus long temps leur influence au dedans de la France et leur prépondérance dans leurs propres états. « Je veulx bien que chascun sçaiche, disait Philippe-le-Bon en 1464 au chancelier de France (1), que sy j'euisse voullu je feusse roi. » C'est à

(1) Mémoires de J. du Clercq, l. 5, ch. 15.

Digitized by Google

lui surtout que l'empereur Constantin Paléologue, menacé de près par les Turcs, s'adressait pour réclamer des secours. Les nombreux vaisseaux des marchands flamands qui parcouraient les mers du Levant (1) l'avaient fait placer par les peuples de l'Orient au rang des plus puissans souverains, et on le connaissait sous le nom de *Grand duc de l'Occident*. Si ce duché ne devint pas un royaume à la faveur des troubles qui désolaient les états du suzerain, il faut moins l'attribuer peut-être à la jalousie de l'empereur d'Allemagne et du roi de France qu'à l'esprit de résistance qui animait encore les villes opulentes de la Flandre. Malgré tous les efforts des ducs de Bourgogne pour anéantir les priviléges des Flamands, les villes de Gand, de Bruges, de Liége, de Malines, de Dordrecht, opposèrent constamment une digue puissante aux empiétemens du despotisme ducal. « Ce nom de roi, disait dans le siècle suivant Guillaume de Nassau dans son apologie, en parlant de Philippe II, ce nom de roi m'est incommu. Je ne connais en ce pays qu'un duc et un comte duquel la puissance est limitée selon nos priviléges, lesquels il a jurés à sa joyeuse entrée. » Souvent comprimées dans leurs révoltes par le secours que prêtèrent les rois de France à leurs ducs, elles n'en conservaient pas moins toujours des habitudes de liberté qui donnaient une grande impulsion à tous les développemens intellectuels de leurs habitans. Le commerce, presque dégagé de toutes entraves, avait élevé les villes manufacturières de Bruges et de Dinant au plus haut degré de splendeur (2), et, malgré la prodigalité désordonnée du souverain et les pillages des gens de guerre, une industrie active réparait à mesure les sottises du gouvernement. Le despotisme n'était pas moins destructeur dans les autres pays voisins, et on n'avait pas les mêmes ressources pour réparer ses ravages. « En Flandre, dit Meyer (1), l'opulence régnait partout, et tous les genres de commerce avaient pris une grande extension. La France était au contraire si désolée que non seulement on n'y ensemençait pas les terres, mais que les bruyères et les mauvaises herbes croissant partout lui donnaient l'apparence d'une immense forêt d'où sortaient comme d'un sûr repaire les loups et d'autres bêtes féroces pour attaquer et emporter les hommes. Un grand

(1) Voyez un intéressant mémoire de M. de Reiffenberg sur l'état de la population, des fabriques et manufactures et du commerce dans les provinces des Pays-Bas, pendant le 15e et le 16e siècle. Ce mémoire, couronné par l'académie royale de Bruxelles, se trouve dans la collection des Mémoires des prix pour 1820.

(1) Cette opulence entraînait souvent les ducs de Bourgogne à des exactions auxquelles il n'était pas toujours aisé de résister; on en jugera par le fait suivant raconté par J. du Clercq (l. 3, ch. 27).

« En icelui temps (1457) un pelletier nommé Jean Pinte étant mort, le lendemain matin, ainsi que Jean Pinte fut mis en terre, sa femme, la quelle estoit jeune femme de trente quatre ans ou environ, fiança et espousa ce propre jour un nommé Willemet de Nœuville, pelletier aussi, de l'âge de vingt ans ou environ, et la nuit ensuivant coucha avec son dit second mari. Je mets ce par escrit, pour tant que, comme je crois, on a vu peu de femme soi plustost remarier; combien que en aucunes manières on la pourroit excuser, car en ce temps, par tout le pays de duc de Bourgogne, sitost qu'il advenoit que aucuns marchands, labouriers, et aucune fois bourgeois d'une bonne ville, ou officier, trépassoit de ce siècle, qui feut riche, et il délaissast sa femme riche, tantost le dit duc, son fils, ou autres de ses pays, vouloient marier ces dites veuves à leurs archers ou autres leurs serviteurs; et falloit que les dites veuves, si elles se vouloient marier, qu'elles espousassent ceux que leurs seigneurs leur vouloient bailler, ou fissent tant par argent, au moins tant à ceux qui les vouloient avoir comme à ceux qui gouvernoient les seigneurs, et aucunes fois aux seigneurs meames, que ils souffrissent que elles se mariassent à leur gré; et encore estoient elles les plus heureuses, qui, par force d'amis et d'argent, en pouvoient estre délivrées, car le plus souvent, voulussent ou non, si elles se vouloient marier, il falloit qu'elles prissent ceux que les seigneurs leur vouloient bailler. Et pareillement quand un homme estoit riche et il avoit une fille à marier, s'il ne la marioit bien jeune, il estoit travaillé comme est dit ci-dessus.

(1). *Annales Flandriæ*, lib. XVI. fol. 273 verso, à l'année 1429.

Digitized by Google

nombre de marchands de la ville même de Paris avaient suivi le duc de Bourgogne en Flandre. »

Pendant que l'industrie commerciale des Flamands fournissait à Philippe-le-Bon les moyens de satisfaire son goût pour la magnificence, l'institution de l'ordre de la *Toison-d'Or*, fondé par lui le 10 janvier 1429 à l'occasion de son mariage avec Isabelle de Portugal, en donnant un lustre nouveau à la chevalerie, faisait de sa cour le rendez-vous de tous ceux qui cherchaient à retrouver dans ces jeux et l'image et la gloire des véritables faits de guerre. Dans toutes les fêtes, dans toutes les occasions solennelles, des joutes étaient proclamées, et les nouveaux chevaliers de la Toison-d'Or, ainsi que leurs nombreux émules, se présentaient pour rompre quelque lance en l'honneur des belles. J. Du Clercq raconte dans ses intéressans Mémoires (1) un fait qui peint parfaitement les habitudes de cette cour galante et guerrière.

« La comtesse de Nevers, dit-il, après avoir esté festoyée dix jours durant à Lille par des joutes et courses de lance, se partit le 11 de la dicte ville pour aller à Englemoustier où estoit la comtesse d'Estampes sa belle sœur; et la convoya le duc Philippe, et Adolphe de Clèves avec lui sixième, armé au blanc, chacun ayant sa lance derrière; et comme ils la convoyoient, environ un quart de lieue près la dicte ville, à un poncelet, vinrent à l'encontre des dictes dames Charles comte de Charrolois, fils du dict duc, et messire Anthoine, bastard du dict duc, eux sixièmes armés tout au clair; lesquels vinrent au dict poncelet et demandèrent au dict Adolphe qui il toit et où il menoit ces dames; lequel leur répondit qu'il ne leur chaussit, et qu'ils les laissassent passer leur chemin, car ils ne demandoient rien. Lors le dict Charles, lui et ses gens, avalèrent leurs lances, et le dict Adolphe pareillement, et férirent ensemble; et rompit chacun sa lance; puis saisirent leurs épées, lesquelles estoient rabatues et tournantes; et illecq, comme en un tournoi, traitèrent tant l'un l'autre que chacun se recrandesist; et quand fut recrant, ils ostèrent leurs heaumes, et vinrent aux dames, et les mirent en un très bel hostel assez près du dict pont, qui estoit au frère maistre Betremy, à la Truye, jadis maistre de la chambre des comptes du dict duc, auquel lieu ledict comte de Charrolois avoit fait appointer un moult riche manger; et après manger, chantèrent et dansèrent; et après tout ce, les dames remontèrent à cheval; et illecq prit congé le duc aux dames et s'en retourna à Lille, et les dames et le dict comte de Nevers et comte d'Estampes à Englemoustier. »

Pour que ces beaux coups de lance ne restassent pas en oubli, parmi les quatre grands officiers de l'ordre de la Toison-d'Or, deux, le secrétaire ou greffier et le roi d'armes, étaient spécialement chargés de les enregistrer et de les *chroniser*. Jean Lefebvre, seigneur de Saint-Rémy, fut le premier roi d'armes de la Toison-d'Or. Et il nous a laissé des Mémoires (1) fort curieux sur son temps.

Un autre écrivain beaucoup plus célèbre, George Chastellain, fut chargé, sous le titre d'*indiciaire* ou historiographe, d'entreprendre un travail bien plus considérable, qui était de *chroniser* tous les événemens les plus importans de son temps. Sa position de famille, sa renommée d'éloquence, son titre officiel, lui donnaient les plus grandes facilités pour s'acquitter de sa tâche avec succès. Tous les écrivains du temps donnent les éloges les plus éclatans à son œuvre.

« Hélas, mon prince, monseigneur et mon maître, dit Olivier de la Marche en s'adressant à l'archiduc Philippe (2), je plains et

(1) Livre 3, ch. 36. Ils se retrouvent dans cette collection.

(1) Ces Mémoires font partie de cette collection.

(2) Introduction des Mémoires d'Olivier de la Marche, dans cette collection.

Digitized by Google

regrette, pour mettre ces points jusqu'à votre connaissance, que je suis lai, non clerc, de petit entendement et nud langage, et que je ne puis avoir le stile et le subtil parler de messire George Chastellain, trépassé, chevalier de ma connaissance, natif Flamand, toutefois mettant par escrit en langage François, et qui tant a fait de belles et fructueuses choses de mon temps, que ses œuvres, ses faits, et la subtilité de son parler lui donneront plus de gloire et de recommandation à cent ans à venir que aujourd'hui. »

Le Febvre de Saint-Remy (1), Molinet (2), Robertet, Geoffroy de Tory (3), Pierre Fabry (4), Guillaume Crétin (5), Jean le Maire de Bavay (6), Étienne Pasquier (7), Pontus Heuterus (8), Aubert le Mire (9), Valère André (10), et en un mot tous les écrivains belges de son siècle et tous ceux qui ont écrit sur l'état de la Belgique sous Philippe-le-Bon, se sont empressés de placer Chastellain au premier rang des écrivains.

J'ai cherché inutilement dans les bibliothèques de Flandres quelques renseignemens un peu détaillés sur la vie de George Chastellain. L'histoire civile de Valenciennes par sire Simon-le-Boucq, prévôt de Valenciennes, dont le manuscrit autographe existe dans la bibliothèque de Cambray, est l'ouvrage qui m'en a fourni le plus. Je trouve, en effet, ch. 8, t. 2, p. 14, les lignes suivantes :

« Durant le règne de Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, de sa fille dame Marie, et de Philippe, archiduc d'Austrice, fils d'icelle, ont résidé à Valenciennes plusieurs nobles et excellens personnages doués divinement et naturellement de diverses sortes d'arts et sciences. Le premier fut *messire George Castelain*, chevalier, orateur très-illustre et suprême réthoricien, surpassant lors tous ceulx que on avoit oncques ouy à parler. Iceluy estoit indiciaire de la maison d'Austrice et de celle de Bourgogne, estant toujours bien venu de ses princes. Il tenoit ordinairement sa résidence en ceste ville, et a fondé en l'église collégiale de Nostre-Dame de la Salle-le-Comte illec la solemnité de saint Georges, à l'honneur de tous chevaliers; et après sa mort fut ensépulturé en icelle, où il avoit, du passé, une belle épitaphe, les mots de laquelle poldrez veoir en mon premier volume, libvre 3, chapitre unziesme. »

Ce premier volume de Simon-le-Boucq est intitulé : *Histoire ecclésiastique de la ville et comté de Valenciennes*. Le manuscrit autographe en est déposé dans la bibliothèque de Valenciennes. J'y lus, f. 116, à l'article de l'église de la Salle-le-Comte :

« En ceste église repose le corps de ce tant renommé personnage, messire George Chastelain, auquel le duc Charles-le-Hardi donna l'ordre de chevalerie en ceste ville de Valenciennes, pendant la célébration d'un chapitre de la Toison d'or; et lui donna aussi le titre d'indiciaire, comme à celui qui demonstroit par escripture autentique les admirables gestes des chevaliers et confrères de l'ordre. Son épitaphe se voyoit, du passé (1), dans un tableau attaché contre un pilier à la main senestre en entrant en la dite église. Et estoit telle :

« Cy desoubs gist d'excellente mémoire *George Chastelain*, chevalier; lequel après avoir circuy diverses régions et en icelles

(1) Le Boucq écrivait ceci en 1650.

(1) Dans ses Mémoires.

(2) Dans sa chronique que j'ai publiée dans ma Collection des Chroniques nationales françaises du treizième au quinzième siècle.

(3) Dans son livre intitulé *le Champ fleury*.

(4) Dans son prologue sur *l'art de pleine rhétorique*.

(5) Dans sa *Déploration sur le trépas d'Ockegem*, trésorier de St-Martin de Tours.

(6) Dans son traité intitulé *La concorde des deux langages François et Toscan*, imprimé à Paris en 1528.

(7) *Recherches de la France*, l. 7, ch. 8.

(8) *Res Burgundicæ*, l. 4, *à Philippo bono, sub finem*.

(9) *In Elogiis Belgicis*.

(10) *In Bibliothecâ Belgicâ*.

Digitized by Google

exercé les armes militaires, en éage florissante, au pouvoir de ses sens, s'est venu rendre au service du très-victorieux Philippe, duc de Bourgogne, en estat de panetier et privé conseil, et au reste de vieillard, a prins si glorieuse occupation à reduire les gestes de ce feu tant triomphant prince, par tel ordre et diligence, que à la récitation de ses escripts fleuriront en perpétuelle récordation ès cœurs des nobles et clairs engins. Vive et règne son esprit en éternelle félicité! Et au comble de LXX ans, décéda de ce siècle, le XX de mars MCCCCLXXIIII. Priez Dieu pour son âme. »

» Il portoit pour ses armes: de sable à une fasche d'argent, et a fondé en la dicte église la solemnité de saint George de quatre livres tournois l'an de rente.»

Je trouve aussi dans le 1er v., l. 3, ch. 11, relatif à la fondation de la Salle-le-Comte, indiqué par Le Boucq, et déposé dans la bibliothèque d'Arras :

«Contre ung pilier, à la main senestre entrant en ceste église, est l'épitaphe de feu d'éternelle mémoire sire George Castelain, chevalier, précepteur de maistre Jean Molinet, indiciaire et historiographe de la noble maison de Bourgongne, lequel a laissé par escript en langue françoise et fort subtilement trouvé plusieurs belles et fructueuses œuvres, lesquelles lui rendent une mémoire perpétuelle. Son épitaphe estoit telle: (*suit l'épitaphe rapportée plus haut*). Pour le présent (1) n'y appert plus rien.

» Là auprès, contre ung pilier se voit encore l'épitaphe de feu maistre Jean Molinet, chanoine de ceste église et historiographe des très-illustres maisons d'Austrice et de Bourgongne. Dedans la muraille du dict pillier est son effigie avecq ces mots en desoubs :

Me Molinet peperit Divernia Bolloniensis;
Parisiis docuit, aluit quoque Vallecinorum;
Et quamvis magna fuerit mea fama per orbem,
Hoc mihi pro cunctis fructibus aula fuit.

(1) Ce volume a été écrit par Le Boucq en 1543.

» En desoubs de ce y'est ung tableau avecq ces vers, escript en lettres d'or :

ÉPITAPHE

EN MANIÈRE DE DIALOGUE

De feus de mémoire éternelle, messire George Chastellain autrement dit l'Adventureux, et maistre Jean Molinet chanoine de Valenciennes, jadis indiciaires et historiographes de la très-illustre maison de Bourgogne, en vers alexandrins interrogatifs et responsifs (1).

Dis moi qui gist ici sans que point tu m'abuses?
— Cy gist l'amy privé d'Appolo et des Muses.
— Quels choses avec luy sont mortes et transies?
— Dits subtils, savoureux, jeux, ris et facéties.
— Qui est ce qui pour luy de pleurer continue?
— C'est Rhétorique en chef qui fort s'en diminue.
— Est-ce doncques celluy tant congneu Molinet (2)?
— C'est luy seul qui mouloit doulx mots en molin net.
— Mais qui fut l'homme heureux qui tant luy en aprit?
— Des cieulx vint l'influence en son sublime esprit.
— N'eust-il nul précepteur, Greban ou maistre Alain?
— Son maistre qui cy gist fut George Chastellain.
— L'ensuivit il de près? Est pair, ou s'il le passe?
— Tous deux on peult noter en regle et en espace.
— Mais à qui comparer les peut-on sans mespris?
— L'un pour Virgile et l'autre est pour Ovide pris.
— L'un doncques fut plus grave et l'autre plus facile?
— Plus humain fut Ovide et plus divin Virgile.
— O tous deux bien heureux qui tels tiltres méritent!
Leurs engins, leurs vertus, de gloire les héritent.
Qui pourra plus jamais à tels los parataindre?
— Nully qui sache plume en noir actrament teindre.
— Combien a perdu donc la langue Gallicanne?
— Par leur mort elle est cheutte en basse Barbacanne.
— En quel temps, soubs quels roys furent-ils florissans?
— Va lire leurs labeurs partout resplendissans.
— Pourquoy se dirent-ils indiciaires lors?
— Pour ce qu'ils ont monstré d'histoire les trésors.
— Las que peu de gens sont qu'on sçaiche avoir vescu!
Ceulx cy font les gens vivre et la mort ont vaincu.
Comment a nom ce lieu qui tels les a nourry?
— Valenciennes, val doulx, val insigne et fiory.
— Où sont leurs monumens et précieux tombeaulx?
— En la bouche des bons et en leurs escripts beaulx.
— O Dieu! combien vault mieux tel tombe que de cuivre;
D'autant que plume vole où métal ne peut suivre!

(1) Cette épitaphe est de Jean le Maire, neveu de J. Molinet, secrétaire de Marguerite d'Autriche.
(2) Molinet mourut en 1508.

Digitized by Google

Dans plusieurs autres passages de son histoire, Le Boucq cite le témoignage de George Chastellain, ainsi que ceux de Molinet, de R. Macreau et de Lafontaine. Un passage de son histoire, relatif aux faits antérieurs de la chronique que je publie, mérite d'être mentionné à cette occasion. Le Boucq prétend, à l'encontre (dit-il) de Philippe de Commines (qui inculpe le duc Charles), que les lettres attribuées au seigneur de Chimay furent supposées par Himbercourt.

« Lors Himbercourt, dit-il, en présence encore d'aulcuns de leurs adhérens, dict à haulte voix : « Laissez moi faire, j'en viendrai bien à bout. Je mecteray le dict connestable ès mains du seigneur de Chimay avecq unes ordonnances de mandement du duc Charles que je contreferay, par lesquelles sera ordonné au dict seigneur de Chimay de remettre le dict connestable entre les mains des François, suivant l'accord de la trefve. » A ces parolles le chancelier, accollant le seigneur de Himbercourt lui dict : qu'il avoit bien conclu. Et suivant ce, on dépescha de fausses lettres. Et fut le connestable avecq icelles] conduit à Valentiennes où se tenoit icelui seigneur de Chimay; lequel voyant le mandement, il en fut fort triste. »

L'église ni le château de la Salle-le-Comte n'existent plus depuis la révolution, et je n'ai pu retrouver nulle part la trace de ce qu'étaient devenus ni les tombeaux, ni les inscriptions, ni le portrait de Molinet, mentionnés par Le Boucq.

George Chastellain a donné lui-même quelques renseignemens plus détaillés sur sa personne dans sa chronique que je publie pour la première fois, et dans son *Exposition sur vérité mal prise*, également publiée ici pour la première fois.

« Je doncques, dit-il dans le prologue de ses Chroniques, GEORGE CHASTELLAIN pannetier de très-haut, très-puyssant et très-fameux prince, mon très-redoubté et souverain seigneur mon seigneur le duc Philippe de Bourgoingne, fils Jehan, né en l'impérialle comté d'Alost en Flandres, estraict de la maison de Gavres et Mamynes, sobrement instruit ès lettres, nourri en fleur de jeunesse ès armes et en la hantise des cours réalles et nobles hommes, souverainement des François, enaigri durement ès armes, et exercité sous longues années et contraires fortunes..... »

Dans divers passages il raconte qu'il vécut dans la familiarité des ducs Philippe et Charles, de la reine Marguerite d'Angleterre, des seigneurs de Croy, de Brezé, Philippe Pot et autres.

Dans son *Exposition sur vérité mal prise*, il donne les titres de tous ses ouvrages.

Les faits constatés qui en résultent sont :

Qu'il naquit à Alost et non pas à Gand, comme l'ont dit Foppens, Lacroix du Maine, et moi-même d'après eux ;

Qu'il y reçut le jour dans l'année 1404;

Que son père s'appelait Jean Chastellain ;

Qu'il était allié aux familles de Gavres et de Mamines ;

Qu'il quitta de bonne heure les études pour les voyages ;

Qu'il parcourut la plupart des cours de l'Europe, et se fit donner, par son amour pour les voyages, le nom de l'*Adventureux* ;

Qu'il parla trois langues modernes.

Qu'il porta les armes jusqu'à l'âge de 40 ans;

Qu'il revint se fixer à la cour de Philippe-le-Bon, et y obtint le rang de pannetier et conseiller privé;

Qu'il écrivit un grand nombre de vers;

Qu'il écrivit en prose un ouvrage à l'imitation de Bocace, sur les nobles malheureux ; — une justification de sa conduite et de ses écrits, sous le titre de Exposition sur vérité mal prise; — et enfin une Chronique de son temps, de l'année 1419 (assassinat du duc Jean au pont de Montereau) à l'année 1474 (siége de Nusse), au commencement de laquelle il mourut ;

Digitized by Google

Qu'il fut créé chevalier en 1473 à Valenciennes, lors d'une fête de la Toison d'or;

Qu'il fut nommé en même temps indiciaire et historiographe;

Qu'enfin il mourut le 20 mars 1474, et fut enterré dans la Salle-le-Comte à Valenciennes, où il avait fondé un service solennel.

A côté de ces faits constatés ont circulé beaucoup d'erreurs. C'est ainsi, comme je l'ai dit plus haut, qu'on lui a attribué deux ouvrages qui ne sont pas de lui, le *Chevalier délibéré*, par Olivier de la Marche, et la *Chronique de Jacques de la Laing*, qui est du héraut Charrolois; moi-même, sur la foi de Jules Chifflet, j'ai commis cette erreur dans ma Collection des chroniques et dans le volume du Panthéon qui contient la chronique de Jacques de la Laing. Ce fut Jules Chifflet qui publia, pour la première fois, cette charmante chronique.

« J'ai conféré, dit-il dans sa préface, celle que je donne au public avec trois exemplaires manuscrits, deux en parchemin, l'autre en papier, tous trois sans tiltres. Je ne laisse pour autant de l'attribuer hardiement à messire *George Chastellain*, à raison qu'à la fin de l'œuvre, au dernier quatrain est l'épitaphe du chevalier duquel il décrit les prouesses. Il le témoigne évidemment quand il dit :

Et meilleur fut que nul escrit de George. »

Cette épitaphe pourrait bien être de George Chastellain sans que la chronique en fût; et en effet le manuscrit du roi, 8417, que je décris plus bas, attribue cette chronique au héraut Charrolois. Toison-d'Or annonce lui-même, dans ce manuscrit, que c'est lui qui a communiqué à Charrolois les procès-verbaux des tournois pour servir à ses Mémoires; et en effet, dans les chapitres correspondans de la Chronique de de La Laing, on voit que les procès-verbaux ont été presque littéralement copiés. Le manuscrit de cette Chronique, que possède la bibliothèque du roi, offre un témoignage assez concluant à ajouter à ceux-là, l'auteur y est représenté, dans une fort belle miniature, écrivant ses Mémoires, et il porte le costume de héraut d'armes, précisément tel que l'avait Charrolois.

Mais, si j'enlève à George Chastellain ces titres littéraires, je lui en confère d'autres qui depuis le seizième siècle avaient été ensevelis dans le plus profond oubli.

Jules Chifflet, dans cette même préface, mentionne comme étant de George Chastellain:

Un mystère où la France se présente au roy Charles VII, et dont les derniers vers sont :

Donc et afin qu'encore en plus parflues
Pour en faire l'advertance à tout homme.

Je ne l'ai pas retrouvé.

Un livre en prose, fait après la paix de Péronne entre Louis XI et Charles-le-Hardi, et se terminant ainsi :

« .... Et moy le pauvre travaillant en publique félicité là où je puis, grace et faveur de tous les bons auxquels je me recommande tout humble.

» L'humble GEORGE. »

Ce manuscrit est celui qui existe à la bibliothèque de Tournay et qu'on retrouvera décrit plus bas.

Mais Chifflet ne parle pas des morceaux vraiment intéressans dont, depuis la fin du seizième siècle, on paraît avoir perdu la trace et que je reproduis ici dans leur entier, après les avoir retrouvés par une suite de hasards étranges.

Dans l'année 1825, en faisant des recherches sur les chroniqueurs du quatorzième siècle à la bibliothèque royale de Paris, je résolus de publier les Mémoires de Jean Lefebvre de Saint-Remy. Le n° 8349 étant indiqué comme contenant un fragment de cet auteur, je le lus avec attention, et fus fort étonné de voir qu'il ne contenait rien de Saint-Remy (Toison-d'Or), mais bien un fragment de la Chronique de George

Digitized by Google

Chastellain. Un des chapitres m'ayant indiqué que c'était là le sixième volume de cette Chronique, je demandai les numéros précédens. Le premier, 8348, était coté comme contenant une histoire des ducs de Bretagne. En le comparant avec le numéro 8349, je vis que c'étaient deux fragmens du même ouvrage de George Chastellain, qui s'y nomme en plusieurs endroits du récit, et je fus confirmé dans mon opinion par une table des chapitres placée à la fin du n° 8348, et contenant à la fois l'indication des chapitres de ce même volume qui était le cinquième de la série, et du numéro 8349 qui était le sixième. Malgré toutes mes recherches, il me fut impossible de trouver les quatre premiers, dont la table était sous mes yeux. L'intérêt de cet ouvrage était tel que je crus devoir le publier mutilé comme il était et privé de ses 146 premiers chapitres; et pour faciliter les recherches de ceux qui seraient tentés de me suivre dans cette voie, je publiai la table des six volumes, telle qu'elle m'était fournie par le n° 8348.

Lorsque je conçus le projet, dix ans après, de donner une seconde édition plus complète de mes chroniques et des mémoires sur l'histoire de France dans le Panthéon, il me sembla indispensable d'y joindre un historien aussi célèbre et à aussi juste titre que George Chastellain, et je résolus de tenter de nouveaux efforts pour compléter la partie déjà publiée par moi.

Il me sembla que les bibliothèques de l'ancienne Flandres devaient m'offrir les meilleurs élémens de succès, et je me mis en route.

Ma première visite fut à la bibliothèque d'Arras. Le souvenir de la célèbre abbaye de Saint-Vaast avait fait naître en moi de vives espérances. Parmi les manuscrits du quinzième siècle, je ne tardai pas à rencontrer en effet une chronique de George Chastellain. C'est un volume in-folio sur papier, écrit à la fin du quinzième siècle ou au commencement du seizième. Il est intitulé : *Événements des guerres de 1419 à 1422*. L'auteur s'y nomme à la treizième feuille dans son prologue, Je GEORGE CHASTELLAIN, comme je l'ai indiqué plus haut. Il y fait en même temps la profession de foi la plus solennelle d'impartialité.

Ce volume comprend depuis l'assassinat du duc Jean au pont de Montereau, en 1419, jusqu'à la mort d'Henry V roi d'Angleterre et de Charles VI roi de France en 1422.

Ce morceau d'histoire de George Chastellain m'était jusque-là inconnu; mais il ne m'offrait pas encore les moyens de combler la lacune des 146 premiers chapitres de ma première édition. Je persévérai dans mes recherches et me mis à parcourir tous les manuscrits français du quinzième siècle. Un volume de cette époque attira surtout mon attention. Il portait pour titre : *Histoire de France par G. Repreuve ou Le Preuve*, et le catalogue imprimé le mentionnait sous ce même titre. Il me semblait étrange de n'avoir jamais entendu prononcer ni lu nulle part le nom de ce G. Le Preuve indiqué si formellement dans ce manuscrit, par le bénédictin rédacteur de l'ancien catalogue, comme auteur de cette histoire du quinzième siècle. La lecture d'un petit nombre de pages suffit pour me convaincre que j'avais entre les mains un nouveau fragment de mon ancienne connaissance George Chastellain, toujours un peu trop rhétoricien dans ses réflexions, toujours ferme dans sa narration, et toujours assez malheureux pour ne pouvoir conserver son nom. J'avais au surplus un moyen de vérification facile. J'avais emporté avec moi la table des chapitres manquans. Je la comparai avec les chapitres du manuscrit, et m'assurai ainsi que, chapitre pour chapitre, ce manuscrit correspondait avec les titres de la table que j'avais imprimée pour l'usage des investigateurs futurs, et qui dans ce moment m'était devenue si utile à moi-même.

Digitized by Google

D'où venait donc ce nom de *G. Le Preuve* inscrit dès le commencement du seizième siècle et toujours répété depuis. Voici la source de l'erreur. L'énoncé du 29e chapitre (p. 104 de cette édition) est : *Comment George* REPREUVE *avoir fait l'introit de ce sixième volume*, etc., énoncé que j'avais donné dans ma table mot pour mot. Le moine chargé du catalogue avait pris l'R de *reprevve* pour une L ; et pour que cette erreur eût quelque sens, il avait lu : *comment* GEORGE LE PREUVE AVOIT *fait l'introit de ce sixième volume*. Le mot REPREUVE est souligné dans le manuscrit, et en marge on lit, de la main de l'ancien bibliothécaire, et par un renvoi à ce mot : *Le nom de l'auteur*, renseignement qu'il a reporté ensuite en tête du volume et dans son catalogue.

Il est facile de concevoir tout le plaisir que je dus éprouver en retrouvant enfin ces 146 chapitres tant regrettés ; cependant le mot *sixième volume* si près du commencement me laissait encore des craintes, sinon sur l'intégrité du morceau historique que j'avais entre les mains, au moins sur l'ensemble des travaux historiques de George Chastellain. Ces craintes étaient fondées. J'avais retrouvé la fin du règne de Charles VI, la fin du règne de Charles VII et les premières années de Louis XI; mais il me restait encore une lacune de 38 ans entre 1422 et 1461, comprenant presque tout le règne de Charles VII, règne si intéressant dans notre vie nationale ; et ce qu'il y avait de plus affligeant pour moi, c'est que j'avais la conviction, par les déclarations de George Chastellain lui-même, qu'il avait écrit aussi l'histoire de ces 38 années.

Tel qu'était le fruit de mes recherches, il était assez précieux cependant pour me causer une vive satisfaction. M. le maire de la ville d'Arras eut la bonté de me confier les deux manuscrits pour que je les fisse copier sous mes yeux à Paris, et je partis emportant mon trésor.

Après une semblable bonne fortune littéraire je m'attendais peu à aucun autre succès dans le reste de mon voyage. Je continuai toutefois mes recherches dans les autres grandes villes de l'ancienne Flandres pour arriver à compléter mon George Chastellain. A Tournay je m'assurai qu'il existait un traité de lui sur la paix de Péronne. On verra à la suite de cette notice quelques détails sur ce manuscrit.

Arrivé à Bruxelles, je vis qu'il me restait de longues études à faire dans la bibliothèque des ducs de Bourgogne ; mais la complaisance infatigable du bibliothécaire, M. Maréchal, me facilita beaucoup les travaux tout spéciaux que je m'étais imposés. J'eus à résister à de bien vives tentations de curiosité en présence de tant de richesses ; mais je m'étais arrêté à un seul point, et je tins bon. Je ne voulais examiner que les manuscrits du quinzème siècle en prose française des écrivains historiques de la cour de Bourgogne. Une autre heureuse rencontre était réservée à ma persévérance. En parcourant un manuscrit qui, après avoir été envoyé à Paris comme prix de nos conquêtes, et y avoir été orné de la reliure de la Bibliothèque impériale et d'un titre, était revenu à Bruxelles et y avait été classé sur la foi de ce titre, je vis qu'il n'existait aucune espèce de rapport entre l'intitulé de cet ouvrage et le contenu. Le titre est : *Roman moral et allégorique ;* et c'était une sorte de discussion historique que je lisais. Ma curiosité fut excitée ; je le lus tout entier, et me convainquis que le titre ne pouvait qu'être une erreur du relieur, car ce volume contenait en effet un Mémoire justificatif de mon George Chastellain lui-même sur sa propre conduite et sur celle du duc Philippe-le-Bon, Mémoire adressé au roi Charles VII par l'auteur, qui s'y nomme en toutes lettres en plusieurs endroits.

Il paraît qu'à l'occasion de la paix, il avait écrit d'assez médiocres vers, dans lesquels il faisait sa cour au duc aux dépens du roi de

Digitized by Google

France. Charles VII en fut blessé; ses courtisans le furent davantage, et George Chastellain fut sur le point d'être arrêté. Ce fut dans ces circonstances qu'il écrivit ce Mémoire, pour justifier à la fois et ses vers et ses intentions, et sa personne et celle de son souverain. On y trouve plusieurs faits historiques fort curieux, qui font ressortir de la manière la plus frappante l'erreur qu'avait faite le roi Jean en détachant le duché de Bourgogne de la couronne de France, pour en constituer une demi-souveraineté si puissante et si dangereuse entre les mains d'un membre de sa famille. Sous les Valois, ce sont toujours les princes de la famille royale qui ont mis le trône en danger. Une seule citation fera comprendre la fausse position du puissant vassal et du souverain encore chancelant.

« N'ont de tout temps ceulx du parlement et aucuns du haut-conseil roial contendu à faire ployer rigoreusement sa personne, de l'asservir et humilier par roideur, de le rongnier en sa gloire et regnacion, de le restraindre en sa seignorie; dont les fais sont avenus si clers pour fois que les doléances à tous lez estoient bien dures?

» Ne vint mie une fois ung huissier de parlement à Gand, atout ung mandement pour l'adjourner en personne, ensemble son nepveu le comte d'Estampes et une grande part des nobles de Picardie, pour et à cause d'une Dimence de Court, homme de non grand estime? Et icelui huissier gardant son exploit jusque au jour Saint-Andrieu, le jour principal de la feste de son ordre, que lui, le duc d'Orléans, et tous les chevaliers de la Toison d'or, estoient en leurs manteaux, en la gloire et solempnité de leur estat, en sale, non d'un duc par semblant, mais d'un empereur, tout prest de asseoir à table, et en point de prendre l'eau, vint icelui tout délibéré et à intencion d'esvergonder la compaignie, ne say de qui instigué ou non, et soy ruant à genoux le mandement en sa main, fit son exploit et son adjournement en sa noble personne, en son nepveu le comte d'Estampes, et toute la haulte baronnie là estant, comme pour donner à entendre: « Vecy le flayel de vostre extollacion fière que vous avez prise, qui vous vient corrigier droit cy et pincier, et vous monstrer qui vous estes. »

. . . . . .

» Pareillement se peut dire d'un autre (huissier) lequel, cestui prince estant en sa ville de Lille, vint à marteaux de fèvre rompre les prisons d'icelle ville, pour tirer dehors ung prisonnier, sans avoir onques daignié demander ouverture à icelui. Dont esmeu durement de l'esclandre et de la clameur du peuple, en plein midi, constraint fut de vuider de sa maison, lui quatriesme, pour venir à cestui gracieux exploitant qui tous jours mailloit et frappoit, et avoit jà rompu les serrures et grosses barres; mais pris en son oultrage, se trouva tout esbahi quand le seigneur vit si près de lui; qui oncques toutevoies ne se deslia en parler, jà-soit-ce que emprès lui en avoit aucuns qui volontiers l'eussent lancé en la rivière qui estoit là près, que oncques ne voult souffrir, pour révérence du roy. »

Dans les premières pages de ce manuscrit, George Chastellain donne des détails sur sa personne, et indique tous les ouvrages qu'il a composés. Il suppose que dans la perplexité où le jettent les reproches et les menaces de ceux qui prennent parti contre lui pour les Français, son âme lui apparaît pour l'aider à répondre et à justifier ses démarches :

« Je suis, dit-elle, celle qui . . ., après ton enfance, passé de sept ans et mis à puérile escole, te fis comprendre ta première leçon. »

Quand elle vit qu'il croissait en âge et abandonnait la science pour la cour et les plaisirs, elle lui mit de bonnes leçons de vertu dans l'esprit.

Ensuite, elle lui conseilla de dicter et mettre

Digitized by Google

par escript ses concepcions « selon l'occurrence des temps : une fois, par amoureuse jeunesse, loenges et glorificacions des dames; autrefois, par affection à la gloire du siècle, cantiques et exaltacions des nobles humaines chevaleries. En quoy tu, legier encore et volage, passant ton temps vertueusement, non en oiseuse, tu t'es acquis fame assez moienne, grace conveniente et fertile, et habitude et cognicion de maint noble et hault homme.

» Ensuite . . ., après avoir veu et leu histoires et livres divers . . ., aimé les glorieux et haulx hommes de jadis . . ., je t'ai fait voliter ta pensée et circuir en la rondeur de la terre . . ., et t'en ay faict mettre par escript tes concepcions, et fait composer livres et traictiés . . .; puis . . . je t'ai fait comprendre l'insécucion de ce noble et ingénieux homme Bocace, et de reduire à mémoire, depuis le roy Jehan où il fina, les haulx et glorieux hommes de la terre succombés en fortune . . ., t'ay fait emprendre, en outre, cent épistres, où l'univers estat du monde est compris dedans, et en quoy chacun homme ou femme, de quelconque condicion ils puissent estre, trouveront allocucion.

T'ai fait comprendre aussi :

La tractation des Deux Félicités,
Le livre des Trois divers nobles,
Le livre des Humaines graces,
Le livre des Périls du monde,
Le livre du Père et son fils,
Le livre du Faulx amoureux, lequel rouvé de deux dames, laisse la meilleure et la plus belle pour adhérer à celle qui lui est traitre et contraire.
Le livre de la Condicion de fortune,
Le livre de la Cause des infortunes,
Le livre des Abusemens de court,
Le livre de la Tranquilité des corages,

Et plusieurs autres, les quels, se vie t'est permise . . . à l'ayde de Dieu te ferai mener jeusques au parfait;

» Sans encore la très ressongnable charge d'escripre tous les haulx et grans fais de la crestienté, souverainement de ce noble royaume et de ses dependances, depuis l'an vingt jusqu'à maintenant, là où, avec infinité de labeur, convendra aussi avoir multitude de grant sens et de soing pour justement en ouvrer. »

Pour arriver aux faits, dans ce traité, il faut, à la vérité, les dégager de beaucoup de bavardages de rhétorique; mais les quelques faits essentiels que fournit ce manuscrit le recommanderont à ceux qui ne veulent pas s'en tenir à l'écorce de l'histoire, et qui aiment à pénétrer jusqu'au cœur. Le directeur de la Bibliothèque de Bruxelles a bien voulu me le confier, pour que j'en fisse faire copie sous mes yeux. Je le publie dans ce volume à la suite de la Chronique, avec laquelle il fait corps, et j'ai collationné avec le plus grand soin les épreuves sur le manuscrit original.

Ne voulant avoir à me reprocher aucune omission, j'ai fait une revue exacte de tous les manuscrits de mon auteur, et voici le résultat de mes recherches.

MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE TOURNAY.

Dans le catalogue de la bibliothèque de Tournay, publié en 1836, et dont une copie manuscrite m'avait été envoyée il y a deux ans, M. Victor de Flinne Mabille, le bibliothécaire, mentionne un ouvrage de George Chastellain, que je n'ai retrouvé manuscrit nulle part, mais qui est indiqué par Jules Chifflet. Il est relatif à la paix de Péronne. C'est un in-folio relié en bois. J'ai prié M. de Flinne de vouloir bien m'en envoyer les première et dernière pages que voici :

Digitized by Google

PREMIÈRE PAGE.

Cestui livre qui traite de paix est divisé en quatre principales parties : la première est récitative de choses veues ; la seconde dispotative de choses en doubte ; la tierce productive de vérité léale ; et la IIII^e déclarative de fiction mistique. Et comence l'acteur, disant :

L'ACTEUR.

Comme entre diverses cures et soings de mon privé estat il m'eschit à tel fois tourner mes yeux aussi en ce qui est de publique utilité et de grief gouvernement en ce royalme, là où j'ay contourné mes sens dès mon enfance, et dont l'amour me fait convoitier toute félicité, et vraye naturele pitié condoloir aveucq li en son dur affaire : ung jour passé, n'a pas long temps, come en l'endroit de si fais pensemens et regars me trouvay tout morne assis, et véoie à dur anuy de mon cuer le roy Loys roi de France soi estre mis sus en armes très puissament et avoir fait descendre son espoentable effort cha bas alencontre du duc de Bourgoigne le duc Charles, qui de son lez aussi s'estoit redoubtablement pourveu alencontre et tenoit les champs jà li mesmes, fièrement arroyé pour li respondre : dont oncques si grant paour ne me prist que à ceste heure, de la hyde que j'avoye de leur assemblement là où toute la finale perdition de ce royame pendoit sans jamais recuevre : advint lors que, come en ces dangiers droit cy et en ces tribulacions je musoye, soudainement vinrent nouvelles que l'accord estoit fait entre le roy et le duc de Bourgoingne, et s'estoyent cédés tous deux de leurs quereles et questions en une amiable paix ensemble. Dont aveucq ce que la joye m'en estoit grande, plus encore m'en estoit grande l'amiration de la soudaineté de la chose, ainsi venue en contraire de mon espoir, pour l'indisposition que je véoye entre les parties, pour d'une si grande matère faire legière paix. Et variay longuement entre croire et non croire, tant reputoy-je la chose difficile ; et à dur y mis arrest. Peu à peu après toutes fois successivement je en oys la confirmacion plus et plus ample, tant par lettres que par personnes, etc. . . . . (Après quelques exclamations sur ce bonheur inespéré, vient ici le récit d'une vision pendant que l'auteur réfléchit dans sa chambre à la conclusion de la paix.)

DERNIÈRE PAGE.

Ainsi doncques, là où j'ay trouvé la sanation de paix, j'ay fait la fiction de mon mistère ; et ay assis le roy et le duc son subget en chayère de paix, qui ennemis ensemble sont pour troubler toute crestienté ; et par ainsi nul des aultres princes de France ne me sont de nulle poursuite ne de pen de poix, moins encore et sur tous monseigneur Charles l'eritier plus apparant de la curone. Mais parce qu'en eulx ne peut avoir ocasionne matère ne fondement sur quoy mortalité de guerre se poroit norrir longuement entre le roy et eulx en publique désolation, j'ay produit et mis avant celui qui peut et qui vault, et qui a povoir et avoir pour en user en paix et non paix. Or y est la paix. Durer puist-elle longuement ! et Dieu en puist avoir loenge et gloire et son peuple salut, et moy le povre travaillant en publiq félicité là où je puis, grace et faveur de tous les bons ausquels je me recomande tout humble.

L'humble GEORGE.

—

MANUSCRITS DE PARIS.

8348 et 8349.

Deux volumes in-folio, vélin, sur deux colonnes, écriture du XV^e siècle.

Le n° 8348 porte à tort le titre de *Duc de*

Digitized by Google

Bretagne. Il n'y est question d'un duc de Bretagne que dans la première page, et cela tout-à-fait accessoirement, par ses liaisons avec le comte de Charrolais. Il contient en effet les six dernières années de Philippe-le-Bon, de 1461 à 1467, jusqu'à sa mort. Il est terminé par la table générale des six volumes in-folio, dont paraît s'être composée dans cet exemplaire cette partie des chroniques de Bourgogne de George Chastellain.

Le n° 8349 porte à tort le titre de *Mémoires de Jean Lefebvre de Saint-Remy*. C'est la suite de la Chronique de Bourgogne de George Chastellain. La table du n° 8348 montre que ce volume suit le précédent sans laisser de lacune. La chronique de George Chastellain va jusqu'en 1470. Il est fort probable que George Chastellain avait porté son récit jusqu'au moment de sa mort, arrivée le 20 mars 1474; c'est ce qu'indique clairement son continuateur, J. Molinet, qui ne commence qu'à cette année et qui déclare continuer son ami et son maître.

« Dommaige irréparable seroit à ceste magnificque maison de Bourgogne, dit Molinet dans son second prologue, se tant de fières et merveilleuses emprinses, qui se forment continuellement de forts et vigoureux bras, se périssoient avec le sort des armes, sans les graver en solide mémorial. Le souverain plasmateur, qui tout soubmet à son indiction et dessoubs qui tremble toute chose créée, l'avoit pourveue d'homme tout propre à ce faire. Mais puis n'a guères l'a appelé à sa compaignie par mort naturelle, dont il a payé le tribut, SIRE GEORGE CHASTELLAIN, homme très éloquent, cler d'esprit, très aigre d'engin, prompt en trois langages, très expert orateur, et le non pareil en son temps. C'est le vrai scribe et scient compilateur, qui, par son traict magistral, pellifioit de précieuses gemmes les somptueux personnages de ce triumphant manoir. *Immémorables cantiques* en a prodait en leurs louenges, *Chansons prophétynes*, *Proverbes salomoniques*, *Tragédies*, *Comédies*, *Mètres virgiliens*, et *Sentences prosaïcques* sont dévolés par divers pays et contrées, jusques au saint siége apostolique et à la personne de nostre saint père le pape. Pourquoi, très illustre prince Charles de Bourgoingne regardant la formosité de ses mœurs, la mellifluë éloquence distillante de sa bouche, et la subtilité de son art, le voult anoblir en ses jours; et à la célébration et solemnité de la Thoison-d'Or en Valenciennes (1), lui donna ordre de chevalerie, avec tiltre de *Iudiciaire*, comme celui qui démonstroit par escripture authenticque les admirables gestes des chevaliers et confrères de l'ordre. Or est ce très illustre homme esvanoui de nos yeux; sa plume gist en repos; et son réfulgent esprit a pris céleste mansion. Grand planté de ses œuvres sont démourées imparfaites, qui donneront labeur intollérable à ceulx qui voudront paratteindre à la fin de ses conceptions.—Moi doncques, le plus rude de tous les aultres, son très humble disciple, nourri en son escole plusieurs ans, et induit, sans y donner approche, en son élégant style, après qu'il eust rendu son ame à son créateur, et que le corps fut livré à la terre, veuillant, selon la ténuité de mon engin, demener à conclusion finale aulcuns de ses principes, dont les moyens sont de haulte recommandation, me tiray vers la sérénité de nostre très redoubté prince invaincu, estant en son siége de Nusse, et lui dépriay en toute humilité qu'il lui pleust moi donner licence de parachever ce que mon très honoré seigneur et maistre, que Dieu pardoint! avoit encommancé; et icelui, de sa bénigne gré, et en faveur de haults et puissans seigneurs mes médiateurs intercesseurs, le m'accorda libéralement, jà soit que j'en soye indigne et que les plus grands de son hostel, parfons historiens et de vive intelli-

(1) En 1473.

Digitized by Google

gence (1), sçauroient mieux conduire ceste matière que je ne le sçauroie penser. Toutesfois, iceulx ententifs à choses ardues et de plus fructueux pois (2), me laissent ceste grande charge ès mains, laquelle j'ai embrassée en grande crainte. Mais sous leur bégnin support et favorable correction, mon intention est de *rassembler plusieurs cayers escripts de la main* de mon dit seigneur et maistre, tous désemparés, imparfaits et sans ordre, *pour les aduner en aulcuns certains volumes par lui très grandement avancés*. Et jà soit que *en aulcuns d'iceulx il ait un petit touchié du siège de Nusse*, toutesfois le principe de ma chronique sera au commencement du dit siége. »

Ces dernières années de la chronique de George Chastellain n'étaient sans doute pas terminées ou mises en ordre au moment de la transcription du manuscrit 8349, qui me semble être le manuscrit même présenté à Charles-le-Téméraire par George Chastellain. Une très-belle miniature qui sera reproduite dans toute sa vérité par M. le comte de Bastard, dans son magnifique ouvrage, et dont il a bien voulu faire faire une réduction pour moi, représente George Chastellain offrant son volume au nouveau duc assis sur son trône.

—

MANUSCRIT PROVENANT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA CHARTREUSE.

7392.

1.

Correspondance entre J. Robertet, les seigneurs de Montferrand et de la Rière, et George Chastellain.

Voici l'indication des diverses pièces.

1. Lettres envoyées par Jehan Robertet sécrétaire de monseigneur le duc de Bourbon, à monseigneur de Montferrant, gouverneur de monseigneur Jacques de Bourbon.

Il s'excuse de ne pas être allé le voir à la cour, et ajoute :

« Je, à vostre requeste et soubs vostre conseil, me suis enhardy d'escripre à George l'épistre que vous envoye avec les présentes enclose. Ne la prose, ne la rime, ne le françois, ne le latin, ne sont pas pour estre mis devant si cler orateur qu'il est ; mais il fault que je fasse comme l'ouvrier qui avec ostil de dur fer tire le bon et pur or de la parfonde mine. »

Il l'engage à supprimer sa pièce s'il la trouve mauvaise ; « et se voyez que puisse seulement magnifester mon amour au dit George par icellui escript, vous plaise me recommander à lui. »

Il finit en disant :

« Au surplus, monseigneur de Montferrant, pour ce que vous sçavez que, entre les vivans hommes françois, je suis icellui qui espoir a plus amé, quéru, prisié et recueilli par de çà des hauls et accomplis fais du dit George, vous prie que par les premiers venans vous plaise m'en envoyer aulcune chose, ainsi que promis le m'avez. En moy recommandant à monseigneur de la Rière, etc.

Escript à Daqs le 1er jour de mars.

2.

2. Jehan Robertet à monseigneur de la Rière, escuier d'escuirie de madame de Bourbon.

Il s'excuse de sa négligence à lui escrire et ajoute :

« En oultre j'ay esté par aucun temps en la case nostre, en repos durant une partie de la brumal froidure ; et là *recordatus sum verbi quod mihi dixit* monseigneur de Monferrant, vostre ennemy non mortel, c'est à sçavoir : qu'il se faisoit fort de moy envoyer aulcune insigne euvre du très copieux coffre de George

(1) Il veut sans doute parler d'Olivier de La Marche, car Commines n'était pas connu alors comme écrivain, et on en parlait peu sans doute à Charles-le-Téméraire.

(2) La Marche était souvent employé dans des négociations politiques.

Digitized by Google

et de son éloquence procédant, dont tant suys, comme sçavez, désireusement affamé; et au milieu de mon oyseuse, pour satisfaire à l'ennortation de mon dit seigneur de Montferrant, j'ay fait une petite épistre au dit George de la première empainte de mon povre engin, la quelle envoye par ce porteur affin que par vous deux soit veue. »

Il lui recommande aussi de la brûler si elle lui déplaît, et de ne l'envoyer qu'au cas où elle lui conviendrait.

Escript à Daqs le 3 mars.

3

C'est la lettre à George Chastellain par laquelle Robertet lui manifeste le désir de le connaitre.

« Non mie de mon audace, mais à la postulation de bon et sage escuier, comme je croy ton entier amy, Montferrant, lequel, après plusieurs familières conférences eues entre nous de tes fais loables, m'a ennorté à t'escripre aucune chose. »

Le titre de l'épître est :

Johannis Roberteti, incliti domini Borbonii ducis secretarii, ad clarissimum virum Georgium Castellain, incliti et excelsi principis et domini domini Burgundie ducis oratorem eximium.

Suit la lettre latine qui précède les vers à la louange de Chastellain et du duc de Bourgogne; elle est datée

Ex Monte Brisone, octavo kalendarum octobris.

Il compare Chastellain à Valère et à Lucain.

Car ainsi qu'eulx mainte guerre et estour
As hautement puis escript à ton tour.

Il l'élève au-dessus de tous les faiseurs d'épitaphes, pour celles d'Hector et d'Achilles.

En tous genres as escript et dicté
Si haultement que chascun se remire
En maint livre et en maint beau dicté
Que tu as fait, comprins et médité.
. . . . . .

Lyon bandé as haultement tissu
Parlant des fais de ton César Auguste.
Puis que d'amours après en fus yssu
L'*oultre d'amour* ceint de mortel tissu,
Longtemps a, fis de sa douleur auguste;
Puis le *Miroir des nobles* bel et juste;
Throne asuré pour feu le bon roy Charles.
Benoite soit bouche qui si bien parles!

De tes œuvres c'est la moindre partie.
. . . . . .

Et jà soit ce que ton duc glorieux,
Par sa vertu luisant et immortelle
Ait desservi d'estre eslevé aux cieulx,
Comme très hault prince victorieux,
Tout enchassé en mémoire éternelle,
Bien lui duisoit aussi personne telle
Que toi, George, qui de lui feis histoire
Pour pardurer à tousjours mais sa gloire.

Il dit que tout prendra fin, mais que ses écrits vivront toujours.

Ce sont les huys et les clères fenestres
Dont nous vëons les faits de nos ancestres.

Il ajoute que personne plus que lui n'est digne de tous les honneurs; et termine en disant :

Je desire moult ton amours atraire,
Pour toy servir quand te semblera bon
Des biens que j'ay en l'ostel de Bourbon.

4.

A la suite de cette épître en vers vient une lettre en prose de George Chastellain à Montferrant. Elle est écrite sur le ton de la plaisanterie. Il lui dit : qu'il en sera pour ses avances; qu'il s'est trop tôt vanté d'avoir quelque chose de lui; qu'il ne se sent pas disposé. « Mais, dit-il en terminant, deçu dans ta vantise, tu en seras plus sage après et apprenderas à restraindre tes légers dévolemens sur autrui fiance. *Vive* et fay bien. »

Digitized by Google

5.

Lettre du même à Montferrant et autres de ses amis qui, le 1er avril, lui avaient envoyé la lettre de Robertet.

Il leur reproche de l'avoir mis dans l'embarras. Il refuse pour le moment d'écrire; mais il prendra avis. Il regarde cela comme une affaire où l'honneur du pays bourguignon est intéressé.

« Non grand chose est à un George deffendre son honneur encontre un autre son honnourant, mais grand chose est deffendre l'honneur de la maison de Bourgongne encontre un autre qui honneur fait à la sienne. »

« En Valenchiennes. »

6.

Montferrant reçut ces lettres à Bruges et résolut de faire lui-même la réponse à Robertet que George Chastellain ne faisait pas. Il suppose que douze dames lui apparaissent. Les douze dames lui adressent la parole et lui offrent de le tirer de l'embarras où il s'est mis pour George. Dans l'allocution il plaisante George. Après avoir loué Robertet qui revenait d'Italie, les douze dames critiquent George en jouant.

« Mais George qui est homme indoct, gros et mal propre à doctrine, peu nouri de nos fruits, moins aprins de nos meurs, lent à labeur, povre en retention, et non si eureux encore que d'avoir veu pour povoir oublier, mais cest homme flandrin, homme de palus bestiauls, engroissé de meubles qui les organes encombrent, qui endorment les esperis et les vertus, et les opérations de l'ame compriment et offusquent, icellui n'est pas à estre mis cy encontre, ô Montferrant, ne à prendre siége par équal avec nostre alléguié, car n'est que, ce que durement plains, ygnorant, bloisant de langue, gras de bouche et de palat; et tout enfangié d'autres povretés corporelles à la nature de la terre. »

Elles désirent être présentées à Robertet.

Montferrant leur répond qu'il n'approuve pas leur opinion sur George et il vante son ami; mais il accepte leurs services en attendant que George se décide à écrire lui-même.

7.

Montferrant envoie à George le *Mistère des douze dames de rhétorique*. Il a reçu sa lettre le 8 mai à Bruges. Il lui raconte comment les dames lui ont apparu, comment elles l'ont prié d'envoyer leurs devises à Robertet, et comment il leur a promis de le faire, mais après avoir consulté George. Il lui demande donc son avis.

8.

George repond à Montferrant qu'il ne contredira certainement pas les douze dames. Il l'engage à envoyer son mistère et à le recommander lui-même à Valenciennes.

9.

Montferrant écrit à Robertet et lui fait son envoi « car l'honneur sauf entre vous deux, il me semble qu'on vous respond », lui dit-il, et il ajoute :

« Ce n'est ne le mien fait ne celui de George ce mistère droit cy; c'est le vostre propre procuré de haulte main; mais obligié en requeste, j'en suis l'envoyeur. Se riens y a du coffre de George, vous le trouverez à la fin; mais le principal et le premier c'est ouvraige de femme, que George ignore. »

Suit le poème des Douze dames de rhétorique qui sont :

Science. — Eloquence. — Gravité-de-sens. —Vieille-richesse acquisition.— Multiforme. —Florie-mémoire.—Noble-nature. —Claire-invention. — Précieuse-possession. — Déduction-loable. — Glorieuse-achoisance;

Digitized by Google

chacune représentée dans une fort belle miniature accompagnée d'un envoi dans lequel se trouvent les vers qui développent l'idée de Montferrant.

A la suite vient l'épître en vers de George Chastellain lui-même.

Recognoissant mn povre insuffisance
. . . . . .

D'art m'est sobresse et de science acquise
Et n'ay tresor d'escole ne chevance.
Dont, se ricesse estoit en moy acquise
Feust quelque peu précieuse ou enquise,
Se riens y a, nature le m'avance
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

J'ay oultre ce naturelle ferveur
Vers les sachans qui sciences nourrissent;
J'ay en parler rethorical saveur;
Mais oultre mode ay-je amour et faveur
Vers ceulx en qui meurs et vertus flourissent;
Car quand beaultés et richesses périssent
En vertu seule ay choisi ma custode.
Dont se j'ay bien, si n'esse d'autre mode.

J'ay cuer tout humble et aux bons serviable,
Corps à l'emploi d'amour rétributive;
J'ai féaulté constante et perdurable
Vers mon amy, pour mort non séparable
Se cas s'i offre ou cause préceptive.
Mès je n'ay pas puissance exécutive
De sorte au cuer ne propre à mon entente;
Par quoi l'espoir y est de povre attente.

10.

Ensuite vint une lettre en prose qui est un remercîment de Robertet sur la faveur qu'il a reçue.

11.

Lettre de Robertet à monseigneur de la Rière; il le remercie de lui avoir procuré la faveur d'une lettre de George.

« Certes, sa renommée n'est mie si grande encores que son mérite requiert. Nul ne l'approuce; il surmonte soy-mesmes de vraye et immortelle gloire. Son euvre a esté présentée par dom Martin Henriquez de Castelle, il a huit jours, à monseigneur le duc nostre maistre, en un bancquet qui se faisoit ce jour, prise en gré de lui, louée de tous; et de moy après recueillye en tel honneur et revérence qu'il appartient à si hault et riche envoy.

« Escript à Mon, ce derrenier d'aoust. »

12.

Lettre de renvoi final de Chastellain à Robertet; il lui demande son amitié familière.

Les vers de George Chastellain, contenus dans ce beau manuscrit, sont certainement les plus poétiques et les plus noblement pensés qui soient sortis de sa plume. Il avait à cœur de ne pas se montrer au dessous de sa réputation aux yeux de la petite cour de Bourbon, près de laquelle ses amis l'avaient représenté comme le premier poète et le premier prosateur des temps modernes. J'aurais cité ici la meilleure partie de sa réponse, si de jeunes savans, amis de la littérature et des arts du quinzième siècle, ne se proposaient de publier, de la manière la plus magnifique, le manuscrit que je mentionne. Les excellentes miniatures des *Douze dames de rhetorique*, qui sont comme de petits tableaux pleins de goût, y seront fidèlement reproduites.

—

7427.

1 vol. in-4° sur vélin, écriture du quinzième siècle.

1re Miniature. Page 7, recto. Représentant Chastellain parlant avec la reine Marguerite.

2e. xve verso. Chastellain, auquel apparaissent 5 squelettes dont 4 couronnés; ce sont Richard, le roi d'Écosse et son fils, Ladislas roi de Naples et sa mie.

3e. xxive recto. Chastellain et 5 squelettes, parmi lesquels l'empereur de Constantinople récemment dépossédé par la conquête turque.

Digitized by Google

4e. XXIXe recto. Chastellain et la reine devant le tombeau de Bocace, qui se soulève et lui adresse la parole.

5e. XLe. Job, sur son fumier, et trois joueurs d'instrumens.

6e. XLIXe recto. Chastellain et la reine d'Angleterre assis.

7e. LXe recto. Chastellain et la même reine d'Angleterre.

8e. LXVIIIe. Chastellain et la reine, debout et parlant (il cherche à la consoler en multipliant les exemples et les préceptes).

On lit en tête du manuscrit :

Plusieurs remonstrances, selon le stile de Jehan Bocace (1), *par manière de consolation, adreschans à la royne d'Angleterre* (2), *fille à Régnier, roy de Naples, de Cécille et de Jérusalem.*

Puis vient la table des chapitres.

Après la première miniature, qui représente G. Chastellain conversant avec la reine Marguerite d'Angleterre, commence le Prologue ainsi qu'il suit :

« Une dame n'a guères demenant grant duel et soy complaignant à moy de Fortune, que dure et parverse lui avoit procuré, ce disoit, importable annui, et donné nouvellement en son estat confuse morsure, icelle fiable de moy, comme son accointé de long temps, moy requérant de seoir emprès elle, lui pleut amettre en devises touchant son cas; et telles fois plourant, et telles fois détordant ses mains par excès de son grief, me contraingni mesmes larmoier soubs umble semblant par compasion de sa cause. Comme doncques à nous deux lors fut ung lieu propre à devises; et que à cause de longue habitude eue ensemble par norreture, n'y avoit deffiance entre nous, par quoy l'un ne parlast de franc estomacq à l'autre de son affaire : enfin me requist, qu'en faveur d'elle et par compasion de son annuy, comme piteux, ce me dist, coustumièrement sur nobles femmes désolées je voulsisse faire aucun petit traictié de fortune, et prenant pied sur son inconstance et deceveuse nature, je le feisse sy espécial que la doctrine lui en peust tourner à fruit. Dont, comme par commun usaige de parler, je m'excusasse du faire et en feisse refus, disant que ma faculté estoit petite et peu souffisante à ce, enfin, toutes voies, pressé de ses larmes et vaincu de sa débonnaire prière, m'accorday à y entendre, et de ce qui me seroit possible, selon le gros rude engin qui estoit en moy, de le faire voulentiers en sa révérence, comme en ensieuvant une promesse à lui faicte. Et après le congié pris, je me resolvay de le mettre à effect et de labourer en la matière par tel soing qu'en brief je lui en ferois présent, par le Dieu aide.

» Gysant doncques par nuyt en ce soing et fantasiant de quoy je serviroie ceste euvre promise, ne comment j'approprieroie langaige à la matère de cas qui m'estoit revelé, non couchié encoires en lit, moy vestu, sur ung bancq, me trouvay entroublié ung peu envers l'aube du jour. Et aiant l'imagination alors plaine des impressions du jour passé et les quelles apprimes se ramentoient à l'esprit pour entrer en euvre magnifique, ne sçay comment j'entray en une mistérieuse vision; et me vint une voix semondre, ce me sembloit, disant aguement : « Lieve toy sus, ô George! et viens obéir aux célestes ordonnances sur toy descretées, et par lesquelles, devant beaucop d'autres, tu seras béatifié en honneur et donneras fruit et félicité à autrui par condicion que tu ygnores. Sus! soyes ysnel à m'ensieuvir. Desvès toy de tous aul-

(1) Bocace a en effet écrit un ouvrage sur la *Noble malheureuse*; il a été traduit en français et imprimé in-folio.

(2) Marguerite d'Anjou, fille de René et épouse de Henri VI. Après la défaite et la prise de son mari, en 1463, elle parvint à fuir d'Angleterre et arriva à l'Ecluse. *Voyez* la Chronique de G. Chastellain.

Digitized by Google

tres encombres du monde pour donner lieu au nouvel escous; et ne te soit rien terrienne tristour que tu véis oncques, pour te convertir à une seule dont le pleur se commuera en joye. Sus! homme bien euré! sus! viens rendre graces à ton eur qui aujourd'hui te fait riche d'un haut acquest, quand par l'élection faicte de ton seul corps, tu acquerras la bénédiction de cent mille hommes, et autant du noble sexe féminin espoir, en loenges et graces.

» Sy n'y eust aultre mouvement en moy dont je me perceusse, fors qu'en vertu de la voix je me trouvay, ne sçay comment, en une cimeutière plaine de tombes richement aornées de poinctes d'or et d'asur, de diverses armes de seigneurs; et avecq multitude de divers tiltres en lettres de coulleur estoient estoffées aussy de diverses images de pourfire et d'albastre et de maintes aultres précieuses matières.

—

Comment l'acteur déclaire les sercus des anchiens princes et de plenté de nations.

—

Comment l'acteur devise de sa vision sur le traitié, et du temple qu'il y apperceu.

—

S'ensieut le contenu des mettres que l'acteur trouve au portail du temple.

6 strophes de 5 vers de 10 syllabes.

—

Cy commence l'acteur à compter la condicion et la nature du temple, avec les mistères quise monstrèrent pour venir à l'actainte de la principale cause sur quoy est fondé ce livre.

Il y lit l'histoire des grands hommes décrite par Bocace, depuis Adam jusqu'au roi Jean de France.

—

Comment l'acteur devise de trois roys qu'il perceut entrer au noble temple et de leurs contenances et conduite.

Le roi Richard II et les deux rois d'Écosse, père et fils (le dernier tué par un éclat de bombe).

—

Comment l'acteur devise d'un roy et de sa mie se complaindans, et déclaire oultre sa vision.

Lancelot (Ladislas), roi de Naples, et sa mie (tous deux empoisonnés).

—

Comment l'acteur parlant de sa vision fait mémoire d'aucuns malheureux nobles de France.

« Vint après ung comte d'Erminac, connestable de France; liés avec lui, le chancellier du roy et Remonnet de la Guerre, trainnés tous nuds par rues et quarrefours en toute dérision et crédulité par peuple esmeu. Dont eulx, affin d'en complaindre leur maleur en ce temple et d'en reffreschier la mémoire en lieu deu, se vindrent ramentevoir droit cy par lamentable estencion. Les quels, comme fait avoient leur personnaige et prins banc, les sieuvy sur queue, Montagu, grand maistre d'ostel de France, lequel je congneu, par ce que pendu l'achoisy par dessous les aissielles sans teste amont, la teste sur ung fust. Dont luy, soy dolent de telle fin après tant de gloire obtenue, vint ramentevoir droit cy la perversité de sa fortune non jamais prédoubtée.

» Vint ung messire Othe de Granson après, chancelier de hault pris, mais non bien voulu

Digitized by Google

de fortune en son derrenier, portant les manières de son finer en lice de gaige, là où, couchié à l'envers sur le sablon, monstra l'espée au fondement dont moru oultre, qui vaincu lors, confus et plain de honte, aiant porté jusques à celle heure tiltre d'un des bons chevaliers du monde et des plus exquis, se vint douloir droit cy à Fortune de quoy, sy ennemye envers lui après si longue félicité portée, ne lui avoit souffert yssue de mesmes et à l'avenant de son couraige; et désiroit fort, ce sambloit, pour estre exemple à ceulx qui se présument en vain de leurs corps, estre receu droit cy et mis en ascont, car il se présentoit à ceste cause. »

—

Comment l'acteur ramembre, parlant de sa vision, des cas d'aucuns malereux nobles d'Angleterre, de Bretaigne et d'aultres pays.

Le maréchal de Rais, Humplioy duc de Glocestre, fils, frère et oncle d'ung roi d'Angleterre, Gilles de Bretaigne neveu du roy Charles de France, le comte de Suffolk (monté jadis au trosne anglois).

—

Cy récite l'acteur en sa vision des cas d'un malheureux noble de Castille.

Alain de Lune (Alvarez de Luna).

—

Récite encores l'acteur en sa vision de la fin de deux malheureux nobles chevaliers de la court de Bourgongne.

« Vindrent après deux chevaliers en manteaulx de larmes, espintelés de sang rouge parmi, et dont les corps dessoubs reluisoient comme véricle; portoient ymages de haulte valeur, semblant de vertu et de noble affaire, mais de povre et escarse destinée en longuesse de vivre. L'un si estoit messire Cornille, bastard de Bourgoingne, l'autre messire Jacques de La Laing, finés en subit, l'un d'une picque, l'autre d'un cop de canon. Sy se vindrent droit cy remonstrer avec les aultres, non pour eulx douloir de leur mort ne des facteurs, mais pour arguer contre Fortune qui ne leur avoit seuffert vie pour à hault contendre, et de quoy, avant demy vie, leur avoit préparé sy soudaine fin.

» Dont eulx, désirans à faire fuir vanité et orgueil en viguer de corps, présumption en jeune baceler, par leur exemple, se vindrent ramentevoir droit cy entre les maleureux, et allégans devoir estre receus en cestui temple, prouvoient leurs cas estre métables ausy en recort de livre.

—

L'acteur récite en sa vision le fils d'ung maleureux noble admiral de France.

(Messire Prégent de Coitivy amiral de France, tué d'un coup de canon.)

—

Cy devise l'acteur dans sa vision bien au long des prospérités et adversités, et de la fin doulente d'un appellé Jacques Cuer.

« Et combien, dit-il, qu'entre les hauts princes et les nobles barons envis ont député siége à ceux de bas estat, toutes-voies telle peut estre la vertu de l'homme, telle sa fame et auctorité à son entrée, que de l'issue qui fourme son titre tel ou tel, on peut et doit faire narration à l'exigent de la cause. Ceci je dis pour cler homme noble à cause de vertu et de haut affaire, et de qui les nobles, se vertu leur est chère, ne doivent avoir vergongne de lui prester escout; ce fut Jacques Cuer, argentier jadis du roi Charles, homme plein d'industrie et hault engin, subtil d'entendement et hault emprendre; et toutes choses, comme hautes fussent, sachant conduire par labeur. Dont, sa diligence et activité qui tout se convertissoit en affaires publiques et en chose de prouffit et de gloire à son maître, tant multiplia

Digitized by Google

en biens que en l'état de sa vocation n'avoit pareil à lui au monde. Estoit venu de cent à cent mille ; et de cent mille au nombre de million par son sens. La gloire de son maistre fit-il bruire en toutes terres, et les fleurons de sa couronne fit-il resplendir par les lointaines mers. Tout le Levant il visita atout son navire ; et n'y avoit en la mer d'Orient mast revestu si non des fleurs de lys. Alexandrie et Alkaire lui estoient Colchidies Portes, et ne voloient ses yeux qu'en la circuition du monde, pour tout seul l'estraindre. Quéroit à appliquer à lui seul par vertu ce en quoy les diverses nations du monde labeurent ensemble par divers regards. Dont envie crut dure sur lui, et s'espentèrent les cuers des hommes de son haut contendre. Mais comme Fortune l'avoit mené au sommet de la haulte périlleuse roche, là où le monter plus haut estoit impossible et le descendre naturel et de grand péril, lui béant toudis plus à difficile que à faisable, et plus à extrémité que à mesure, aveuglé enfin en sa hauteur, prospèrant fortune, se trouva à l'envers ; et après avoir ses trésors espars et diverses régions, ses galées vagans par les estranges mers, avoir grace du plus hault homme du monde en son estat, avoir presté à son maistre deux cens mille escus de prest, deux autres cens mille au trésor pour son recouvrement de Normendie, fut accusé et attaint de crime commis, fut mis en prison, condamné à mort par sentence, tout le sien confisqué au roi, et jugié finablement en la restitution de trois cens mille escus d'amende arbitraire. Dont, après longue prison tenue en amertume de cuer, trouva voie enfin de soy embler par nuit et despayser; là où en quérant ses aventures, soubs eschéir en nouvelle fortune, morut en Rodes, exillié du ventre de son honneur, le royaume françois à qui tant avoit fait de glorieux services. Si s'en vint remonstrer droit cy à teste incline, et priant que de grace peust estre receu au collége des malheureux: S'accusa de sa faulte, quand de sa haulte fortune n'avoit sceu user en cremeur de Dieu et en admodération de sa convoitise par trop extreme. »

—

Comment l'acteur touche en sa vision d'un malheureux noble empereur de Constantinoble.

(Constantin, qui perdit Constantinople sous Mahomet II,)

—

L'acteur récite en sa vision d'un maleureux noble, Jehan de Conimbres, prince d'Austrice.

—

D'un maleureux noble roy de Pulane et de sa fin.

« Nonobstant que vainqueur fust en bataille turquoise avec le cardinal y fut tué toutes-voies en gloire et en los sur tous roys de son éage. »

—

D'un maleureux noble roy, Lancelot de Hongrie.

—

De pluiseurs maleureux nobles, assavoir du comte de Sil.

« Se présenta aussi et bouta fort pour estre oy, le comte de Sil, tué emprès le roy de Hongrie son maistre et depuis décolé tout mort par les facteurs, et de quoy le fils du Blanc, facteur, en chut en dolourée mort après, avant son terme. »

—

D'un rommain appelé messire Estienne de Portaire.

(Pendu pour avoir voulu faire revivre l'ancienne liberté à Rome contre le pape et les cardinaux.)

—

Digitized by Google

D'un Bellouvier-Savoyen.

(Que le légat de Felix fit pendre.)

—

D'un chevalier de Picardie nommé Guillaume de Flavio.

(Tué par sa femme.)

—

D'un noble de Haynnau nommé Gilles de Potelles.

(Écartelé sur l'échafaud.)

—

D'un bastard de Bourbon.

(Guiot et le bastard de Bourbon.)

—

D'un Poitevin nommé Jacques Chabot.

Décapité et écartelé, pour la honte que procuré avoit à son parentaige.

—

De innumérables multitudes qui entrèrent en ce temple.

—

L'acteur devise comment une royne d'Angleterre et son mari entra au dit temple et comment elle se contient.

(Femme de Henry qui n'estoit pas encore mort.)

C'est la même qui est représentée dans ce livre.

—

Cy récite l'acteur les parolles dont elle usa premiers, c'est à entendre la royne d'Angleterre, devant la tombe de Jehan Bocace, et comment icelui ressuscita.

La royne s'adresse à Bocace qui sort de sa tombe.

« O Jehan Bocace qui est-il qui oyst oncques ne qui trouva en livre, que ung roy d'Angleterre, roy de droicte ligne, couronné jadis roy de France en Paris, possesseur du sceptre anglois par quarante ans, aiant fils vray hoir, et lui mesmes venu de père en qui Angleterre prent plus de gloire, et que icellui, par mutation de peuple, par suggestion de maulvais hommes, et par longue desléale machination conspirée, soit en sa plaine vie et au milieu de son éage chascié confusement dehors de son trosne et hors du ventre de son appertenir, par son propre subject, lequel soy eslevant en roy, et soy fourmant contraire de son souverain, journellement, par touttes voyes de fait et par multitude de dures batailles, enfin nous a expuls mon mary et moy, et prévalant en son tort sur nostre juste querelle, a dévoré en son espée la noblesse angloise, comme le sang encore m'en pend au manteau que je porte, pour l'exemple du cas.

» O femme infortunée! n'a guères encore puissante royne en Londres, plaine de gloire et d'excellant honneur, hélas! et aujourd'uy ne m'est demeuré une féaulté de vassal ne recongnoissance en ville qui s'ose monstrer, pour paour de mort; n'est place nulle qui me soit refuge pour moy sauver, nè couraige en qui je mette seureté ne fondement d'espérance, tout failly et abandonné en estroit besoing. Et se y eus oncques rien de féable et certain ressort, ou il est mort pour mon honneur vaillamment, ou tourné à party contraire dissimuleur craintif. Dont destrainte d'amertume et qui ne véoye plus terre qui ne me fust fosse de mort, m'en suis fuye en Escoche, là où vivant d'emprunt et receue soubs promesse de secours, portant mainte povreté honteuse, Escochois enfin m'ont laidement déceue; et m'est tournée la fiance qu'avoye en eulx en plaie de desrision extrame.

» O noble historien! que diray-je en oultre? que diray-je d'un desplorable dangier auquel fortune m'a mené. Encore j'ay esté mise à saqueman par main mise en mon corps des

Digitized by Google

viles mains hommicides de mes desnaturés subgects, menassée de mort furieusement, mise à genoux plourant soubs brandissant espée, là où despouillée du derrain de mon avoir, et non faisant pois de ma perte, non de ma propre misérable personne, morust ou non, fors tant seulement de mon fils le royal héritier, division sourdant entre mes bustineurs aucuns à cause de ma despoulle dont s'entretenoient, parquoy eulx empeschiés pour paour de leurs propres vies, m'envoya Dieu évasion de leurs mains comme par miracle, là où, actainte de fréur et cuidant que mort me sieuvist toudis, par paour conceue, craignant plus perdre mon fils que ma charongne, pour sauver celui me trouvay constrainte de le mettre en la main d'ung murdrier, en la main d'ung bringant, agaicteur de gens dans une forest, lequel recongnoissant l'oir d'Angleterre, divinement inspiré, ensamble la triste misérable mère menée à ceste fin, le receut révéramment, promist d'en faire œuvre mémorable à tousjours; et mettant promesse à effect, tellement s'y porta que la vie au jourd'hui lui est sauve par ses mains; et est encoires Angleterre de royal lignie droicturière.

» Hellas! où est oy oncques plus estroit degré, ne que mère fust constrainte de faire tel habandon, non pas mère tant seullement royne comme moy, mais mère la plus povre du monde qui s'y osast attendre. Certes, entre les histoires angloises point ne sera ceste-cy la moindre pour le temps futur; ains avec gloire qui me sera deue de telle adversité avoir portée, si y sera la matère plourable sur toutes par le compter de ma personne. Dont et se j'ay maintenant compté comme en gros mon dur maleur, et qu'à toy, begnin escouteur, me soye ung pou sancié par complainte, reste toutesvoies encore ung point importable, et lequel, quand tous les autres ne pevent que donner tourmens au corps à terme de vie, cestui cy me laisse perpetuelle morsure en mon honneur et fame. Car non contens aucuns de m'avoir osté les biens de fortune qui sont variables, de m'avoir tué mes amis et léaulx subjects devant moy, de m'avoir chasciée confusément en mendicité estroite, d'avoir mys main en moy et machiné en ma mort, me sont venus oster et embler les biens de grace que j'ay de Dieu et que j'ay quis à maintenir en vertu et en usaige de preude femme, mentans voluntairement, Dieu m'en soit juge! et disans que le fruit de mon ventre est fruit de fornication et d'emprunt, et venu de basse racine n'est digne de parattaindre à succession royale. De quoy, quand la vengance ne peut estre devers moy à l'apparteneur du cas, au moins suppliè-je à la divine équité de lassus qu'en temps et lieu m'en face droiture. J'en ay esté faire ma plainte à mes parens, signifié aux princes crestiens mon adventure; au roy de France Loys requis de confort, qui me relenquist; pareillement à mon père et ailleurs, qui n'osent ou ne pevent. Seul ung prince, le duc de Bourgoingne, devers qui on m'avoit procuré indignacion par faulx rapports et en qui faice je craingnoye me trouver, doubtant que ne me daignast congnoistre, icelui seul m'a receu piteux; et jettant tout vieux souvenir darrière le dos, m'a ouvert le coffre de l'onneur du monde par bonté monstrée, m'a conforté de ses parolles, m'a fait experte de son noble couraige, m'a donné largement de ses biens, m'a fait conduire hors de dangier jusques en paternelle main. Et qui ne suis que sa parente en tiers degré, dont oncques il n'en tira fruit, m'a obligée comme fille envers lui en laudation perpétuelle, qui bénir doy l'eure de mon accès devers lui craintive, et maudire la cause par quoy si à tart l'ay congneu, car maintenant ne me fust pas ainsy.

» O Jehan Bocace! dont en voyant ceste misérable royne tourmentée ainsy et entouillie en ung comte dont la dureté l'estrangle, que

Digitized by Google

diras tu droict cy? ne sera receue en toy sa lamentation? et ne te mouvera à pitié de fortune dont de nulle telle? Respons, et dis que t'en semble, ne quel siège doit avoir en ton temple par perpétuel. »

—

En ce chappitre est la responce que fait Jehan Bocace à la royne d'Angleterre.

—

De l'ordonnance de Dieu sur la vie saint Job récite l'acteur en sa vision.

—

De la fortune du roy Nabugodonosor et de sa mescongnoissance, comme l'acteur récite.

—

L'acteur récite du roy Manassès, de son adversité et restaurement.

—

De Sigismond roy de Behaigne et de sa pestilance, et comment il retourna à son règne plus que jamais.

—

L'acteur récite du roy Alphonse d'Aragon et de son adversité dont Fortune le deschargea et remist en hault degré de mageste.

—

Et encoires récite l'acteur en sa vision d'un duc d'Orléans mal fortuné, et qui après longue prison revint en prospérité.

(Il s'agit de Charles d'Orléans fait prisonnier à Azincourt, auteur de jolis vers.)

—

Cy faict l'acteur mencion d'une royne de Cyppre et de ses adversités innumérables.

« Je pourroie alléguer beaucoup d'autres de pareille nature, et lesquels par faulte de virilité et de constance de cuer sont venus à intencion de plourer droit cy devant moy et de eulx complaindre; mais voyant trois ou quatre exemples pooir souffire droit cy, et que multitude d'allégations donne plus tost tanance que fruit, ung seul exemple encores me semble récitable droit cy, lequel je te vueil compter, freschement advenu; c'est de la royne de Cypre comme toy, ta cousine, et laquelle, oppressée du souldan, expulsée de son royaume par son frère bastart, non aiant pain à mengier, ne lieu de refuge, privée de son premier mary par poison, seconde mise en extrémité de misère, constrainte enfin de soy mettre en mer pour quérir secours en France, et là où flottant parmy les périlleuses ondes fut prinse d'un escumeur de mer, mise à toute nudité et traictée villainement, n'a guères se vint rendre droit cy plourant, et disant qu'entre les nobles femmes crestiennes n'avoit pareille à luy en maleur; vint prier que je le mésisse en mon souvenir, et que à l'avenant de sa cause j'en voulsisse ordonner à faire l'istoire. Dont, pour ce que femme estoit desconfortée durement, et que à dure et à amère doleur il y sert doulceur selon la personne, moi, soubs espoir qui me prist de luy, je lui fis donner courtois reffus; et pour signe de reconfort lui fis dire que fortune à demie-vie ne peut fornir letiltre de la fin de l'homme non encores actainte. »

—

Comment l'acteur par remonstrance et similitude resconforte et donne espoir à la désolée royne d'Angleterre eschassée.

—

Comment l'acteur, en discernant du droit ou non droit, baille espoir à celle désolée princesse.

—

Comment l'acteur remonstre à ceste royne désolée les adversités et contraires du roy Charles de France VII^e^ et de la royne, et comment il se remit en prospérité.

Digitized by Google

« Or doncques pour te remettre en espoir par exemples, je t'ay fait le compte des haultes glorieuses personnes de cy-dessus, et ramené leur double fortune à figure de la tienne, encore si tu veulx par plus vifs exemples entendre en plus vive salut, tourne tes yeulx doncques envers le roy Charles, ton oncle, roy de glorieux tiltre toudis en cas de nom, mais de povre effect longuement en cas de povoir; le quel persécuté en my son trosne de double main, repuls presque jusques aux dernières metes de son royaume, calamité à tous lez et environné de toutes tribulations, d'amères nouvelles et de pertes irréparables, guerroiet de ses propres subgects, descongneu de son peuple, enclos hors de ses villes et cités, et mené à povreté et à disette en sa personne, fut constraint de véoir regner et eslever en roy ung non hoir, ton mary, à Paris, et lui applicquier la couronne de France en l'obprobre de sa face. Que devint depuis icellui roy Charles et dont j'oys les pleurs? que fist il de sa telle piteuse adversité, et de quoy toutes régions chrétiennes se sentoient du meschief? ne la rompit-il pas par couraige et par diligent veillier? ne la vainquit-il pas par persévérance en labeur? et ne donna-il espoentement mesmes à fortune par non avoir paour de sa fortune? Certes, oil! car depuis monta de basse estroite disette en plénitude de biens; de répulse de dehors du sien parvint au request de sa couronne et à grand gloire, de inrévérance à cremeur, de guerre à paix, et de ruyne et d'obprobre et de tribulation de cuer à glorieuse exaltée puissance non pareille en terre.

» Et en ensieuvant ce : où eust-on oncques ouy faire mencion d'une royne de tel souffrir alors comme ta tante la royne Marie, qui entoullie du mesmes dangier et adversité de son mary, et abeuvrée en pareil degré avec luy de l'amère boisson de merancolie, qui valoit mort plainne de souffrance et de povreté non créable, enfin atout vainqui et tolléré en espoir de mieulx a porté sa povreté en constant attendre et parobtenir finablement son fleurissant desir en stabilité de pacience. O glorieux tiltre pour femme, souverainement de telle haultesse et de sy riche nom, et dont povreté contredisant au tiltre donne gloire à la souffrance, qui correspond à mérite. »

—

Encore remonstre l'acteur de fortunes de Regnier roy de Naples, de Cecile et de Jherusalem et prince de Provence.

« Veulx-tu encores oyr et de plus près ung aultre exemple qui te devra férir au cuer? Prens recours doncques à ton père, le roy Régnier, et droit là regarde et escrutine méditamment en sa vertu et en la manière de soy compourter depuis quarante ans en ça que lui, cheu en fortune de bataille, et de dure perte mené en dangier de ses villes et fermetés; et depuis mis au délivre du corps et devenu roy de Naples, compétité toutes voies d'ung roy d'Aragon, Alphons, et impugné de forte main, devint constraint enfin d'abandonner sa royale cité, d'eslongier Naples son vray héritage, de laisser couronne et sceptre et possession en la main de fortune, de revenir sur le sien en France, atout nom de roy sans royaume. Mais que as tu perceu en lui depuis d'un tel si grand maleur à tous lez et en sy haulte noble personne, ne quelle mutacion en as veu en sa chière, par quoy sa vertu s'en treuve moins clère? N'a-il porté sa première perte constamment, sa seconde repulsion submise an divin plaisir, et aultrui force qui prévaloit sur la sienne portée enduramment jusques au jour d'hui en immobilité d'espérance? Oil voir! et en quoi il a gloire. »

—

L'acteur récite des fortunes du duc de Calabre, fils du roy Regnier dessusdit.

« Pareillement et tout en ung mesmes, prens

Digitized by Google

exemple encores a ton frère le duc de Calabre, lequel plus grevé de fortune et moins rétribué de vertu que nul vivant, se doit plaindre de toutes les deux, et avienter soy mesmes à peine de son hault valereux couraige, celui qui par hault entendre, ne par vaillamment dilligenter, ne par porter constamment fortunes contraires, ne par traveil ne espoir, ne par nul devoir ne employ en quoy se soit mis jusques à ores, oncques n'a sceu tirer fruit encores de son contendre, ne parattaindre à l'efficace de son mérir par longue dilligence. Sy en a habité les Ytales par mains ans, gaignié les nacions et leur service, s'en est mis en leur fiance en tout emprendre, traversant mers, visitant ports, villes et places opprimant par vertu, à dure perte de nobles hommes; mais toudis, comme se vertu n'est point de loy ne attente de aucune rétribution, et comme se toudis luitast contre vent et s'assaiast à transporter montaignes de lieu à aultre, toudis se treuve reculé en soy avançant et de naturel cours de vertu ensieuvir. Dont tous les haults du monde de jadis ont tiré fruit aulcun, lui seul en demeure frustré et n'en peut tirer effect. Et nonobstant toutes voies que ce lui soit et ait esté longuement matère de désespoir, si persévère-il toudis en hault animeux couraige, et en fiance de vaincre une fois soubs divine prestance. Dont, posé que fortune lui soit escharse et lui refuse acomplir ses desirs, lui est avanceresse toutes voies d'un tiltre, par inconvénient, dont la gloire lui vault couronne; car il despend en mérites sur tous ceulx de son éage en son estat. »

L'acteur remonstre moult de raisons pour elle reconforter.

Cemment encores l'acteur par beaulx argumens raisonnables remonstre à ceste désolée le chemin de pacience et resconfort.

Encore d'iceulx argumens.

D'iceulx niesmes argumens.

Comment l'acteur remonstre à ceste désolée ses faultes et les causes de sa déposition.

(Il parle de Charles VII, qui était mort et de Louis XI qui l'avait remplacé.)

D'aulcunes belles remonstrances que l'acteur présente à ceste désolée pour la ung petit consoler.

Comment l'acteur resconforte et enseigne par raisons la voie de salut et la fin où il faut parvenir à celle noble dame.

Comment l'acteur remonstre à ceste desconfortée dame pour lui donner consolation, qu'il n'est chose plus propice que de en vraie foy recourir à Dieu et mettre tout en sa main.

Comment l'acteur remonstre que par la vertu d'espérance ceste doulante royne se peult et doit resconforter, et en elle prendre consolation et pacience.

Cy remonstre l'acteur comment ceste infortunée désolée dame se doit conforter par la très noble vertu de charité.

Cy l'acteur resconforte ceste désolée dame par la ramembrance des sept vertus précédentes en général.

Cy endroit l'acteur, pour la consolation d'icelle désolée dame, fait pluiseurs belles remonstrances de son francq arbitre d'eslire le bien et fuir et éviter le mal.

Comment l'acteur à la fin de sa vision se trouva

Digitized by Google

seul au temple où la voix se print à l'araisonner, et comment il se trouva seul sur le bancq où le soir devant il s'estoit entroublié.

—

Quand toute cette fantasmagorie a disparu, la voix qui l'avait évoquée ordonne à l'auteur de mettre par écrit ce qu'il a vu. Après cet ordre tout s'évanouit, et l'auteur écrit son ouvrage, ainsi qu'on le lui a ordonné. « En imitant en son glorieux parler, le noble docteur Boccace, dont, après Pétrarque son maistre, depuis les Romains n'a eu gaires de pareil.»

A la fin du manuscrit on lit

Cy fine ung moult autentique traittié selon le stille de Jehan Bocace pour belles remonstrances, réadressier, par le cas de pluiseurs maleureux, nobles et aultres, une désolée royne d'Angleterre exillée.

Ce traité de George Chastellain a été imprimé avec plusieurs autres poèmes de différens auteurs. La Bibliothèque du roi en possède un exemplaire. Le titre est :

Le Temple Jehan Bocace de la Ruyne d'aulcuns nobles malheureux, par George son imitateur.

L'Instruction du jeune prince.

Le Chappelet des princes en 50 rondeaulx et 5 ballades faict et composé par le Traverseur des voies périlleuses (Jean Bouchet).

L'épistre de la royne Marie à son frère Henry roy d'Angleterre, faite et composée par le Traverseur des voies périlleuses.

Imprimé à Paris par Gaillot-du-Pré en 1617.

A la fin de la première partie on lit : *Cy finist le livre du Temple de Jehan Bocace, faict par George Chastellain, son imitateur.*

670.

Ce numéro, fonds des Célestins, est un petit volume format in-18, qui contient quelques pièces de vers assez élégamment tournées par des moines. A la moitié environ du volume se trouve une complainte de Chastellain sur la mort de Philippe-le-Bon et une épître adressée à Chastel Aérin, roi d'armes de Charles VII. La réponse de Chastel Aérin est rapportée à la suite. George Chastellain, selon l'esprit du temps, joue sur le nom de son correspondant, Chastel ; et dans sa réponse, le moine qui s'excuse de ne pas faire mieux,

Vu (*dit-il*) que je suis tout simple chapelain !
Et moyne lourd indigne en Jhésus-Christ,

joue à son tour sur le nom de son correspondant :

Plus tien que mien me reputes Chastel
Dont Chastellain tu es garde et concierge
Qui te vouldrois honneur faire en cas tel
Qu'en gré Dieu l'eut et la très doulce Vierge.

208.

Ce numéro est un in-4° qui renferme la correspondance entre George Chastellain, J. Robertet et Mont-Ferrant, que j'ai décrit sous le n° 7392 ; l'écriture du n° 208 est une écriture cursive du seizième siècle. Il manque les deux premières et les deux dernières lettres du manuscrit. Aux deux tiers du volume se trouvent quelques poésies de George Chastellain, dont plusieurs sont insérées aussi dans le n° 7686. Ce volume se termine par la complainte sur la mort de Philippe-le-Bon. On y trouve encore la ballade suivante, aussi insérée dans le n° 7686, et plusieurs ballades en réponse.

BALLADE.

Souffle, Triton, en ta bucce argentine,
Muse en musant en ta doulce musette,
Donne louange et gloire célestine,
Au dieu Phébus à la barbe roussette,
Quand du vergier où croist mainte noisette,
Où fleurs de lys yssent par millions,
Acompaigné de mes petits lyons,
Ay combattu l'universal araigne
Qui m'a trouvé, par ses rébellions,
Lyon rampant en croppe de montaigne.

Le cerf volant qui nous fait cest actine
Fut recueilly en nostre maisonnette,
Souef nourry sans poison serpentine ;
Par nous porte sa noble coronnette;

Digitized by Google

Et maintenant nous poinct de sa cornette.
Ce sont povres rémunéracions !
Mais Dieu, voyant mes opéracions,
M'a fait avoir victoire en la Champaigne,
Et veult que soit sur François mencions,
Lyon rampant en croppe de montaigne.

Louange à toy, glorieuse virgine,
Dame Palas, qui régis mon aubette
Quand de l'estoc où je prins origine
Ay extirpé la vénimeuse herbette;
Tant qu'il n'y a homme qui plus barbette,
Sans excepter royne, roc ne pyons;
Comme ung Hector ou ung des Scypions,
Ou comme Arthus en la grande Bretaigne,
Lui demeuré entre les champyons
Lyon rampant en croppe de montaigne.

Tremblez, Liegeois', tremblez par légions,
Car vous verrez, si je veulx ou je daigne,
Comme je suis, ès basses régions,
Lyon rampant en croppe de montaigne.

Cette ballade, d'un homme aussi célèbre que George Chastellain, paraît avoir vivement piqué les Français, et une foule de poètes s'empressèrent d'y répondre. La meilleure des réponses est la suivante, de Gilles des Ormes.

Changez propos, cerf volant, nostre chef;
Disposez vous à guerre et à bataille,
Vestez armet en lieu de couvre chef,
Et en vos mains glaive qui poigne et taille;
Faictes cryer le ban, et que tout aille
Sur ce lyon qui vostre honneur entame,
Qui prend vos biens et dit qu'il ne craint âme
Ne roy ne roc, n'en ville n'en campaigne;
Lors le ferez, au plaisir Nostre-Dame!
Lyon couchant au pied de la montaigne.

N'actendez plus, courez-lui sus et brief;
Ne le doubtez, je vous supply, pas maille,
Car, si Dieu plaist, jà ne vous sera grief.
S'il a grand gens, le plus n'est que canaille
Qui n'ont harnois ne conduicte qui vaille,
Et ont le cuer failli comme une femme.
En l'assaillant requevrez los et fame,
Et vous tiendront un second Charlemaigne.
Lors le ferez, au plaisir Nostre-Dame!
Lyon couchant au pied de la montaigne.

Je vous requiers, évitez ce meschef;
Ne souffrez plus qu'il vous rançonne et taille;
Or sans hurter n'en viendrez jà à chef,
Car il est fier comme est un rat en paille.
N'ayez jà peur que gendarme vous faille,
Ne le commun qui tant vous craint et ame.
Adventurez à ce coup corps et âme;
Il en est temps, ou à perte ou à gaigne.
Lors le ferez, au plaisir Nostre-Dame!
Lyon couchant au pied de la montaigne.

Prince puissant que l'église réclame,
Très chrestien, si vous pouvez sans blame,
Tirez à vous l'hermine de Bretaigne.
Lors le ferez, au plaisir Nostre-Dame!
Lyon couchant au pied de la montaigne.

Ce numéro renferme un grand nombre de vers de George Chastellain et de Molinet. Parmi les meilleures pièces de mon auteur, je citerai la suivante :

DIALOGUE.

BOURGOGNE.

Voulant amer là où point ne m'asseure,
N'ose esloigner ce qu'au cueur m'est contraire;
Ainsi, sans tost vers nul lez me retraire,
Front entre deux convient que je demeure.

FRANCE.

Lyon, les bras n'as pas si au desseure
Qu'à part toy seul puisses ung monde faire.
Branle où tu veulx, mais pense à ton affaire.
Cent ans créu, tout se paye en une heure.

ANGLETERRE.

Peu de vous deux m'est-il qui rie ou pleure?
Vers nul ne suis fort en grand de complaire,
Mais pour vous voir ensemble entre desfaire,
Me joindre à l'un pour l'autre courre seure.

BOURGOGNE.

S'amour tenoit la voïe de son eure,
Là où bon sang lui monstre son repaire,
Ung cuer, ung corps demourroit l'une paire
Auquel le tiers ne parroit une meure.

FRANCE.

Boute où tu veulx feu, en paille ou en feure,
Bien peu je crains ton fier bras sagittaire,
Car je vivrai roy régnant solitaire,
S'il plaît à Dieu qu'en vain je ne labeure.

ANGLETERRE.

Secrette envie ensemble vous desveure;
Grand gloire à l'un, à l'autre est traversaire,
Par quoy moy neutre, à tous deux adversaire,
Toujours m'attends d'y ravoir ma demeure.

Digitized by Google

Le même volume renferme un petit traité intitulé : *Les Épitaphes de Hector fils de Priam roi de Troye et de Achiles fils de Peleus roi des Mirmidons. Et est contenu au procès de cestuy traicté la complainte d'iceux chevaliers, présent Alexandre le Grand* (1).

PROLOGUE.

Après ce prologue, composé de 100 vers de 10 syllabes à rimes masculines et féminines qui se suivent indistinctement, vient le poème. Je me contenterai de donner les titres des chapitres.

Comment Alexandre, le grand conquérant, passa par Troye la grand cité destruite, où il visita les sépultures de Hector et Achiles. Comment il leut leurs épitaphes dont la teneur suit :

Comment Alexandre, soy esmerveillant de la glorieuse épitaphe de Hector, vint à la tombe de Achiles et commença à lire son titre.

Exclamation d'Alexandre sur la gloire d'Hector et de Achiles désirant le demy titre dudit Achiles, pour la victoire qu'il avait obtenue sur le dit Hector. — (*Ce morceau est en prose.*)

La glorification que Alexandre donne au vaillant Grégeois Achiles comme victorieux sur Hector.

La complainte que fait Hector, le fils ainsné de Troye, sa mort vilainement procurée par Achiles, et comment il sémond les princes du monde à garder on droit et honneur touchant sa mort glorieuse.

Comment Hector, parlant à Alexandre, l'incite de non donner si grand'faveur au titre de la tombe d'Achiles, mais que souverainement il vueille avoir regard à raison et honneur. — (*Ce morceau est en prose.*)

Comment Hector continuant son propos fait remonstrance à Alexandre que Achiles le tua par aguet et non par vaillance.

La forme de l'honneste excuse d'Alexandre envers Hector, touchant l'honneur par luy exhibé à son exterminateur Achiles.

Comment Hector, content de l'excuse d'Alexandre, l'adverti de la mode de son exterminement précipité par son ennemy Achiles.

Comment Hector, par exemple d'Antipater, monstre à Alexandre que Achiles ne doibt avoir gloire sur luy, non plus que icelluy Antipater sur Alexandre, et que, si Antipater a esté traistre à Alexandre, Achiles a esté meurtrier d'Hector. — (*Ce morceau est en prose.*)

Comment Alexandre continuant son excuse vers Hector, luy impêtre que Achiles vieigne par devant eulx soy justifier de son crime. — (*En prose.*)

La complainte que fait Achiles pour son reprochable exploit, priant aux roys et aux princes qu'il leur plaise de le supporter.

Comment Alexandre incite Achiles à soy excuser vers Hector, et comment Achiles après plusieurs difficultés s'y accorde. — (*En prose.*)

Comment Achiles devant le siége des preux, présent Alexandre, fait ses excuses à Hector en condamnant sa faute; et comme Hector réconciliant Achiles le renvoye à paix. — (*En prose*).

La conclusion de l'auteur est en vers et me semble assez bien écrite pour mériter d'être citée, la voici :

(1) Cet ouvrage a été imprimé; il s'en trouve deux éditions à la Bibliothèque royale. Voici le titre :

Traités singuliers contenus au présent opuscule.

1. Les trois contes intitulés : de Cupido et de Atropos; dont le premier fut inventé par Séraphin, poète italien.

2. Le deuxième et le tiers de l'invention de maître Jehan Le Maire.

3. Les épitaphes de Hector et Achilles avec le jugement de Alexandre-le-Grand, composées par George Chastelain dit l'Aventurier.

4. Le Temple de Mars fait et composé par J. Molinet.

5. Plusieurs chants royaux de Guill. Cretin.

6. L'apparition du feu mareschal de Chabannes, fait et composé par ledit Cretin.

Il se vend à Paris dans la Grande sale du Palais en la boutique de Galliot du Pré. 1 vol in-12, sans date. Le privilége est du 8 février 1525.

Une autre édition du même ouvrage, in-8.

On les vend à Paris, en la rue Neufve-Nostre-Dame, à l'enseigne Saint-Nicolas (sans date). A la fin on lit que l'imprimeur est Jehan Saint-Denis.

Digitized by Google

Seigneurs royaulx, et vous tous nobles hommes
A qui les los et les gloires sont prosmes,
Par les records escripts en cestuy livre,
A ung chacun selon son estre et vivre,
Vous est baillé en petite matère
Cas de hault pris et de très grant mistère;
Le quel, qui veult le bien en soy comprendre,
Grant bien, grant fruit, en peult tirer et prendre.
Si le doibt bien savourer et luy plaire.
C'est ung mirouer de nobles exemplaires
Pour en honneur vivre et vertu tenir.
Chascun de vous mette peine à r'tenir;
Car plus sera l'homme de hault estage
Plus digne en terre, du plus grant parentage,
Plus fortuné et plus noble en nature,
Plus enrichi de grace ou d'aventure,
Tant plus luy peult servir en advertence
Et plus donner d'effort et de sentence.
Entendez bien la chose. Si est telle :
Que quand estat de noble parentelle
De ses devoirs et de noblesse abuse,
Ce n'est pas cas dont se doibt prendre excuse,
Ains d'autant plus se rabaisse en sa faulte
Quand plus appert sa gloire estre haulte.
Et n'est si hault glorieux nom ne tiltre
Que, par le ray d'un vicieux éclistre,
Foullé ne soit et à terre abattu,
Et retiré du siége de vertu
Sur quoy honneur couronne les parfaits.
Vueille ou non, il en sara sy faicts.
Seigneurs, pensez à ce que cy expose,
Car vrai honneur est une digne rose,
Qui si petit ne prent de vitupère
Qu'incontinent la tache n'y appert;
Par quoy plus est précieuse en couleur,
Quand orde elle est, plus doibt estre douleur.
Vous en avez exemple de mémoire
Pour à jamais en la présente histoire.
Si prie à Dieu qu'elle soit bien voulue
Prenez en gré, George (1) vous en salue.

On trouve aussi une ballade assez médiocre qui commence ainsi :

Lyon rampant en croppe de montaigne, etc.

La strophe suivante m'a paru assez bien.

. . . . . .
Lyon, Lyon veuille fortune ou daigne,
Soubs son effort mourrez resplendissant.
Mais il n'est feu que par eau ne s'esteigne
Lors que plus est esplois et flamboyant.
Car Dieu ne fait homme nul si puissant,
Ne roy ne duc, qu'il ne soit transitoire
Et soubs sa main en bail exécutoire
A qui lui plaist; ainsi le fault entendre.
Mais par raison serez mis en hystoire
Second Hector et derrain Alexandre.

(1) George Chastellain a l'habitude de terminer ainsi presque tous ses ouvrages en y plaçant son nom.

—

9837.

Ce numéro renferme un ouvrage en prose et un autre ouvrage en vers de George Chastellain. L'ouvrage en prose est intitulé :

La déclaration de tous les hauts faits et glorieuses adventures du duc Philippe de Bourgogne, celui qui se nomme le Grand Duc et le Grand Lyon, par messire George Chastellain son Indiciaire. — On le trouvera imprimé à la suite de sa Chronique dans ce volume.

Le morceau en vers a pour titre : *Le Lyon bandé, œuvre poétique adressée à la personne de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne.*

Ce sont des louanges rimées en assez mauvais vers arrangés en soixante et une octaves de huit syllables.

—

3005.

Louange à la très glorieuse vierge : composé par messire George Chastellain, chevalier très cler entre ceulx de son temps; in-8° vélin, écriture du douzième siècle. Il se termine ainsi :

Les mains te joings et serre
De prendre en gré mes chansons géorgines.

Ce morceau a été imprimé à Valenciennes, sans date. Le seul exemplaire que je connaisse de ce précieux document de l'art typographique est entre les mains de M. Pichon fils, amateur éclairé. Ce poème de George Chastellain est fort médiocre : tous les ouvrages où il cherche à se montrer homme d'esprit plutôt qu'écrivain simple et naturel, sont ceux où il réussit le moins.

—

Digitized by Google

7685.

Il contient *le Nouveau chevalier délibéré*, espèce de poème en quatre parties sur la mort de Charles-le-Téméraire. On a quelquefois attribué ce poème à George Chastellain, mais il est d'Olivier de La Marche et a été imprimé. Le beau manuscrit qui existe à l'Arsenal le donne aussi sous le nom d'Olivier de La Marche.

—

607.

Après plusieurs autres ouvragers étrangers à George Chastellain, ce manuscrit donne la ballade que j'ai déjà mentionnée au n° 7686.

—

7385.

C'est une copie sur papier, du manuscrit 7427. Il est intitulé : *George, de l'inconstance de fortune.* L'écriture est du XVI^e^ siècle.

—

8417.

Un volume in folio, vélin, XV^e^ siècle.

Page 1. Miniature représentant le sénéchal de Hainaut donnant ses lettres de défi à un héraut qui les reçoit à genoux. — Suivent les lettres de défi envoyées en 1408 en Angleterre, et les réponses.

Page 15. Description des armes faites par ce même sénéchal en son voyage de St.-Jacques de Compostelle; jusqu'à page 19.

Page 23. Description du tournoy de 1449. — Le Pas de la Pellerine, et autres défis jusqu'à page 44.

Page 47. Description des faits d'armes de Jacques de La Laing, procès-verbal adressé à son père, commençant ainsi :

« Mon très honoré et doubté seigneur, après toutes recommandacions prinses, je vous envoie et rescrips certaines mémoires des hauls et loables faits d'armes que fist en camps clos feu de bon mémoire vostre fils messire Jacques de La Laing au temps de son jeune aige et qui pour sa mort doloreuse n'a guères duré. Et laissè à escripre les nobles faits et emprises d'armes que il a fait avec son souverain et naturel prince, monseigneur le duc de Bourgoigne et de Brabant en ses guerres de Flandres; lesquels nobles fais, comme raison est, seront remis ès croniques qui en seront faictes. Les quels mémoires je vous envoie. Vous suppliant qu'il vous plaise me pardonner sy je n'ay faict les dits mémoires plus au long et en meilleure forme; car se faire le savoie je y suis bien tenu. Mais ce ne sont tant seulement que petis mémoires au regard de ses hauls fais; et aussi *Charolois qui a vu la pluspart de ces nobles fais en escript bien au long, et encore peult escripre*, avec autres nobles personnes qui en savent à parler. Les quelles escriptures bien assemblées j'espère que vous, mon très honouré et doubté seigneur, en ferez faire livres, afin que iceux qui sont yssus et ystront de la noble maison dont il estoit issu prennent exemple à ses hauls et nobles fais, pour à leur loyal povoir ensuir ses bonnes et vertueuses euvres, et qu'ils soient mieux tenus de prier nostre benoist créateur que, de sa saincte grace et miséricorde, lui plaise mectre l'ame du vaillant chevalier en son benoist repos de paradis. »

Suit le tournoi de Jacques de La Laing et de J. Boniface, septembre 1445.

. . . « Les quelles choses venues à la congnoissance de feu messire Jacques de La Laing, qui pour lors n'estoit chevalier, envoya quérir MOY TOYSON-D'OR, roy d'armes, et me dist, moy venu devers luy. . . . »

Toyson-d'Or rapporte ici toutes ses démarches entre les deux parties. Les détails de ces combats et des négociations de Toyson-d'Or sont décrits dans la Chronique de Jacques de La Laing, chapitre XXIV, intitulé : *Cy*

Digitized by Google

parle d'ung chevalier Sécilien et de sa venue; et estoit de l'ostel d'Alphonse roi d'Aragon et de Sicile, lequel portoit une emprise pour faire armes.

Après la description de cette emprise, suit :

« En ces présens mémoires, je layré à parler des haultes et loables autres prinses que le dit de La Laing avoit entencion de faire au royaulme de France tant en l'ille Nostre-Dames à Paris comme ès aultres lieux, comme il peut apparoir par les chapitres et lettres sur ce faictes et par les *mémoires de Charolois dont dessus est faicte mencion.* . . . Et sur ce m'en partis et m'en vins en Navarre; si n'en sçais plus parler. »

Ce fut au mois de juillet 1448 que Jacques de La Laing envoya son héraut en Ecosse.

Après toutes ces emprises on lit dans ce manuscrit :

« L'an cinquante et un, mon dit seigneur de Bourgoigne fist à Mons en Hénault la feste et solempnité de son ordre de la Toyson, à la quelle solempnité et feste le dit messire Jacques de La Laing fust eslevé en chevalier frère et compagnon d'icelle ordre. Et le huitiesme jour après, mon dit seigneur de Bourgoigne envoya devers nostre saint père de Romme son ambassade grande et honourable; c'est assavoir messire Jehan de Croy, le dit messire Jacques de La Laing, ung notable abbé et docteur en théologie, et *moy roy d'armes Toyson-d'Or*, et autres, pour haultes et grandes matières; et de Rome devers le roy d'Arragon; et puis, à leurs retours, devers le roy de France. Auxquelles grandes ambassades et voyaiges le dit de La Laing se gouverna grandement et honourablement, et y acquist honeur et louange.

» *Item.* Il n'est pas à nier les hauls fais et vaillances d'armes que fist le dit messire Jacques de La Laing avecques son souverain seigneur et maistre monseigneur le duc de Bourgongne ès guerres de Flandres; ès quelles guerres il fina ses jours. Dieu de se grace luy face pardon à l'ame! mais pour le présent je mettray fin à ceste épistre, la quelle, mon très honoré et doubté seigneur, je vous envoye par manière d'ung petit advertissement, afin que celuy qui escripra des hauls et chevalereux fais du dit de La Laing puist aucune chose recouvrer de ma dicte épistre que *moy Toyson-d'Or* vous rescrips, mon très honoré et doubté seigneur, non mie si auctentiquement que la matière le requiert; car véritablement les hauls, loables et honourables fais d'armes cy dessus descripts sont bien dignes de mémoire. »

Page 80 à 82. Débat entre Alexandre, Amibal et Scipion.

Ensuite viennent quelques détails sur la manière de créer les empereurs, rois, comtes, barons, etc.

« Quand un chevalier escuyer a le titre d'un bachelier, le roy peult lui bailler banière à la première bataille où il se treuve, et à la seconde il est banneret, et à la tierce il est baron.

» Le baron doit avoir cent lances pour combattre, et cinquante pour garder son corps; et sa bannière ne doit point avoir de fanon; et est la différence d'entre comte et baron.

» Le banneret doit avoir cinquante lances et les gens de trait; vingt-cinq pour combattre et vingt-cinq pour garder son corps et sa bannière; et doit sa banière estre à dessoubs de ses barons. Et s'il y a autres bannerets, ils doivent mettre leurs bannières à l'honneur, selon ce qu'ils sont nobles; et pareillement tout homme qui porte bannière. »

Suit la disposition à prendre pour les batailles.

Enfin le volume se termine par une chronologie, de 1400 à 1434; on y lit :

Digitized by Google

« L'an 1403 fut connestable de France le seigneur de Bret (Albret) par le roy, présens les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon; et alla en Guienne, et là print plusieurs places angleiches. Celuy an fut le comte de Clermont en Gascogne, et print plusieurs places.

. . . . . .

» L'an 1429 vint la pucelle au roy de France, et leva le siége devant Orléans, et gaigna la bataille de Patay, et print Gergeau par assault; et fut le roy à Reims, et conquist Champagne. »

Si l'apparition de cette sublime jeune fille a paru digne d'être mentionnée, il n'en est pas de même de son supplice, qui n'est pas même rappelé ici par un seul mot! Le dernier fait est :

« L'an 1434 mist le duc de Bourgongne le siége à Belleville estant le duc de Bourbon à Ville-Franche, et fut prise journée à Nevers; et là fut le connestable et le chancelier de France et appointèrent journée à Arras. »

—

9837.

In-folio sur papier, écriture du dix-septième siècle. Ce manuscrit contient :

Éloge du bon duc Philippe,
Éloge du duc Charles,

Publiés dans ce volume, sous le titre de *déclaration*, etc.

Le Lyon bandé de messire George Chastellain, œuvre poétique adressée à la personne de Philippe-le-bon duc de Bourgogne.

Lyon bandé de riche lison
D'or et d'azur, qui de lys reflamboye,
Non en clarté ne en gloire foison,
Mais en splendeur d'extreme luison
Dont l'œil s'estainct qui regard y employe,
Tymbré au front d'excellente Monjoye
Du noble cry dont le haut ciel rasonne,
Icy entens à moy qui t'arraisonne.

61 octaves; vers de 8 syllabes.

T'a présenté le royal diadème,
Le sacré sceptre impérial du monde
Et mis trois fois ceste gloire suprême
Devant tes yeux à grand prière extrême,
Pour l'entier bien de la fabrique ronde
Lorsqu'en vertu de constance parfonde
Pour admirer et faire gens confus
Content de tien, tu en fis le refus.

Dernier couplet.

Là tu auras à toy noble maisnie.
Ton Rolin sage, et ton noble Croy,
Soubs qui haut seurs et vertu infinie
Ta gloire humaine a esté parfourme
Ferme toujours, tant qu'ils en ont jouy.
Se requiers d'eux que j'en puise estre ouy;
Et doint ta grace à George, ô haut lyon,
D'estre à tes pieds humble tabellion.

—

Dans un manuscrit de Molinet on trouve la citation suivante de la chronique de George Chastellain qu'on retrouvera en partie à sa place dans le morceau inédit publié dans le volume.

Les principaux exploits en armes du duc Charles, écrits par messire George Chastellain, chevalier, son Indiciaire.

1. Le premier grand exploit en armes du duc Charles fut son voyage en France, dont s'ensuivit la journée de Mont-le-Héry.

2. Le voyage de Liège, où, en la vertu de son père encore vivant, il humilia les Liégois qui depuis s'élevèrent contre lui nonobstant ôtages.

3. Comme son père le duc Philippe et lui allèrent à Dinant.

4. Comme après le trépas de son père, à cause de Nuys assiégé des Liégois, il alla au pays et le conquit tout d'un bout à l'autre, villes et chasteaux, et les prit par siége et par armes; gagna les dits Liégois et les occit par bataille à Bruscan, entra dedans Liége par les murs qu'il fit abattre, ensemble les

Digitized by Google

portes, et emporta leur perron à Bruges, et fit de grandes exécutions en la ville.

5. L'armée qu'il mena à Péronne à l'encontre des François, là où le roy en personne avec son connétable lui vint au devant pour rompre ceste aigreur et emprise.

6. Le retour de Péronne à Liége, la dernière fois, dont la cité fut arse, démolie et mise à perpétuelle désertion, le roy mesme estant venu avec lui à ceste piteuse ruine.

7. Le voyage d'Anvers et toutes les dépendances d'iceluy.

8. Le voyage de Beauvais et toutes les conditions.

9. Le voyage de Rouen.

10. Le voyage et conqueste de Gueldre.

11. Le siège de Nuys, qui dura près d'un an, où il exposa chevance innumérable, et grande planté de vaillans hommes de guerre, et eut l'audace d'envahir l'empereur et la puissance de Germanie, son siége de Nuys bien gardé.

Les Magnificences du duc Charles recueillies par le mesme Chastellain.

1. La première fut à Bruxelles, là où, lui assis en son trosne, l'espée nue, que tenoit son écuyer d'escuyerie, fit convenir Gantois à compte et à genoux devant lui, atout leurs privilèges; et en présence d'eux les coupa et déchira à son plaisir; ce qui est de perpétuel record, et non oncque veu la pareille.

2. A Bruges en l'église de Nostre-Dame, où il tint sa première feste de la Toyson-d'Or, en présence des ambassadeurs du pape, du duc de Guyenne, du roi de Sicile, du roi d'Arragon, du roi de Naples, du roi d'Escosse, du duc de Calabre et du duc de Bretagne.

3. La solennité de ses nopces, en la mesme ville de Bruges; les riches et somptueuses joustes qui s'y firent, et les diverses excessives coustanges et pompes monstrées en la salle durant la feste.

4. L'audience qu'il mit sus en son nouveau venir, et comme il alla et repassa par diverses es villes, où il se présenta en public spectacle de tout le monde, pour ouïr toutes causes.

5. Comme sa magnificence fut monstrée en son grand navire qu'il maintint sur la mer fort longuement contre les François et le comte de Warvic.

6. Comme à Saint-Omer, devant l'ambassade du roy, son trosne estoit haut sur terre, et par-tout estoit esterni d'or, à cinq dégrès de haut, tel que pareil n'avoit esté vu.

7. Comme il montra sa magnificence à Trèves devant l'empereur Frédéric, en maintes et diverses manières bien hautaines.

8. La feste de la Toison-d'Or en Valenciennes, où il changea les manteaux d'escarlate en velours cramoisi, avec son entrée qui estoit pompeuse à merveilles, et joustes et tournoys de mesme.

9. La translation du corps de son père, le duc Philippe, par singulières cérémonies bien à recommander, dont il s'acquit los et gloire.

10. Comment il reçut à Gand l'ordre de la Jarretière.

11. Comme il se vint seoir en son parlement à Malines, en habit ducal, et entra en la ville en mesme estat, le chapeau en teste; que multitude de gens jugèrent estre nouveau.

MANUSCRIT DE M. PICHON JEUNE.

A la suite de la Chronique de Charles VII, par Jacques Le Bouvier, imprimée par François Regnaut, gothique et sans date, mais avec privilége de 1528, se trouve le seul manuscrit que je connaisse des *Recollections* de George Chastellain. J'ai publié autrefois ce poeme avec la continuation de Jehan Molinet à la suite d'une notice sur George Chastellain, et dans le dernier volume de l'histoire des ducs

Digitized by Google

de Bourgogne, de M. de Barante; mais je n'ai pu que suivre les deux éditions données dans *Les faits et dits de feu de bonne mémoire maistre Jehan Molinet*, M. D. XL. Paris, en la rue Neuve Nostre Dame, à l'enseigne de l'Escu de France, et dans la *Légende de maistre Pierre Faifan*, mise en vers par Charles Bourdigné, à Paris, de l'imprimerie d'Antoine Urbain Coustelier M. DC XXIII. Le manuscrit de M. Pichon offre une leçon si différente non seulement dans les phrases, mais dans l'esprit, que je crois devoir reproduire les deux leçons l'une à la suite de l'autre. C'est une véritable chronique métrique; la première dans l'esprit Bourguignon, et la seconde modifiée pour la rapprocher de l'esprit français.

« Ce morceau, écrit par les deux hommes qui ont soutenu avec le plus d'honneur l'éclat littéraire que J. Froissart avait commencé à donner à la Bourgogne, en même temps qu'il fait connaître l'état de la langue, offre un résumé rapide des principaux événemens et de la marche sociale de ce 15e siècle, dont l'ensemble offre le tableau le plus vaste et le plus imposant que puisse présenter aucun siècle. Tandis que Tamerlan parcourt l'Asie en conquérant et convoite l'empire du monde, de nouveaux états se forment et s'organisent en Europe. La glorieuse dynastie des Jagellons s'affermit en Pologne; le brave Jean Corvin Hunniade se fonde un trône en Hongrie, tandis qu'un autre homme obscur, Georges Podiebrad, en élève un autre en Bohême. Castriot, honoré par les Turcs, ses ennemis, du nom de Scander-Bey (1), renouvelle pour un instant le royaume de Pyrrhus, et un paysan de Cotignola, François Sforce, se crée par son épée duc de Milan, et devient un des souverains les plus puissans de l'Italie. Les forces individuelles se développent encore isolées, mais avec énergie, jusqu'à ce que la société entière, mise en marche, entraîne elle même les hommes à sa suite. Zisca, chef des Hussites, venge la mort de Jean Hus et de Jérôme de Prague, condamnés au feu par le concile de Constance. La réforme se prépare à la lueur des bûchers allumés par le clergé; et les assassinats juridiques des prétendus sorciers ou Vaudois d'Arras, de plus de deux mille hérétiques en Espagne, et de quelques autres milliers d'hommes dans les autres parties de l'Europe catholique, joints aux scandales des Borgia qui terminent ce siècle, annoncent que la puissance dogmatique de la foi imposée par bulles va faire place à la puissance philosophique et morale de la foi raisonnée; et si l'éloquent Savonarola expie sur le bûcher sa vertueuse indignation contre les débordemens du clergé et de l'impur successeur de Saint-Pierre, Luther est déjà né pour soustraire à une obéissance aveugle et les peuples et les rois, et obliger le clergé catholique lui-même, pour mieux rivaliser avec ses adversaires, à des études et à une austérité de mœurs toutes nouvelles.

« A la faveur des querelles intestines des maisons d'York et de Lancastre qui déchirent l'Angleterre, la France s'organise enfin et devient une puissance compacte, d'abord par la conquête définitive de la Normandie et de la Guyenne sous Charles VII; puis par l'héritage, fait sous Louis XI, du Maine, de l'Anjou et de la Provence; par l'adjonction de la province de Bourgogne, en vertu d'une réversion à la couronne, et surtout par l'extinction des descendans mâles des trop puissans ducs de Bourgogne de la maison de Valois. Si la première moitié de ce siècle offre à l'admiration des personnages tels que Dunois, le maréchal de La Fayette, Saintrailles, La Hire, le négociant Jacques Cœur, l'artilleur Bureau, et surtout la généreuse et infortunée Jeanne d'Arc, la dernière moitié se distingue par l'éclat que produisent les lettres et les arts. La destruction de la chevalerie par Louis XI, et le perfectionnement graduel de l'artillerie, amènent à la fois et l'amour du repos et la

(1) Le prince Alexandre.

Digitized by Google

conscience de l'égalité. Pendant ces nouveaux loisirs, les arts naissent partout à l'envi. La prise de Constantinople par les Mahométans, qui n'envahissent l'Enrope d'un côté que pour en être bientôt chassés d'un autre par la conquête de Grenade, disperse, dans tous les pays, les lettrés bysantins qui raniment encore par leurs leçons l'ardeur des lettres déjà naissante. Côme de Médicis le Grand leur donne un asile à Florence. L'intelligence humaine, trop long-temps comprimée, se fait enfin jour de toutes parts. Jean de Bruges invente la peinture à l'huile; J. Dalle Carminole, la gravure en creux; Schœffer, Furst, Guttemberg et Coster, l'imprimerie; Maso Finiguerra, le burin à l'eau forte; Brunelleschi, Albert Durer, le Bramante, le Titien, Léonard de Vinci, apparaissent; et comme le perfectionnement de l'esprit humain dans une seule de ses branches amène le perfectionnement des relations sociales, la banque de Saint-Georges, à Gênes, devient le premier modèle de nos banques nationales. Enfin le monde physique lui-même semble s'étendre avec l'intelligence de l'homme; les Açores et les Canaries charment pour la première fois les regards des navigateurs; les vignes sont plantées à Madère; Vasco de Gama découvre la route des Indes par le Cap de Bonne-Espérance, et Christophe Colomb enrichit l'univers connu d'un nouveau continent tout entier, où un jour la raison persécutée devait trouver un abri, et revenir plus jeune et plus puissante sur l'ancien monde dont on avait voulu l'exiler.

« On retrouve dans la chronique métrique de G. Chastellain et de J. Molinet les traits épars de ce vaste tableau, et j'ai éclairci par quelques notes les passages qui me semblaient les plus obscurs. »

—

RECOLLECTION
DES MERVEILLES

ADVENUES EN NOSTRE TEMPS.

—

Qui veult ouyr nouvelles
Estranges à conter?
Je sçay les nonpareilles
Qu'homme ne sçait chanter
Et choses advenues
Depuis long-temps en çà;
Je les ay retenues,
Et sçay comment il va.

Les unes sont piteuses
Et pour gens esbahir,
Et les autres doubteuses
De meschef advenir;
Les tierces sont estranges
Et passent sens humain;
Aucunes en louanges,
Aultres par aultre main.

En France la très belle,
Fleur de crestienté,
Je veis une pucelle (1)
Sourdre en auctorité;
Qui fit lever le siege
D'Orléans en ses mains,
Puis le roi par prodiége
Mena sacrer à Reims.

Saincte fut aorée
Par les œuvres que fit;
Mais puis fut rencontrée
Et prise sans prouffit,
Arse à Rouen en cendres
Au grand dur des François,
Donnant depuis entendre
Son revivre aultre fois. (2)

J'ai vu un petit moyne
En Romme dominer

(1) Jeanne-d'Arc.

(2) L'opinion populaire était que Jeanne-d'Arc était ressuscitée après avoir été brûlée. Les registres des comptes d'Orléans déclarent qu'elle est revenue dans cette ville huit ans après sa mort; et qu'on lui a même donné quelques secours. On vient de publier un gros livre en Angleterre, pour prouver qu'elle n'a pas été brûlée.

Digitized by Google

Et en très grand ensoigne
Le pape gouverner :
Dont depuis l'adventure
Fut d'estre escartellé.
A honte et à laidure
Comme traistre appellé.

J'ay veu ung ypocrite
Par le monde prescher,
Soy disant Carmelite ;
Et fol, soy advancer
De dire messe sainte
Sans de prestrise adveu (1) ;
Laquelle chose atteinte
Fut condampné en feu.

Depuis veis en Escosse
Le roy David meurdrir (2)
D'espée, et de talloce ;
Et lui convint souffrir,
Et prendre en pacience
A sa noble moullier,
La roïne qui en ce
Prist peine à se venger.

J'ai un duc de Savoie (3)
Veu pape devenir,
Ce qui fut hors de voye
Pour à salut venir.
Si en vint dure playe
En l'église de Dieu,
Mais il en reçeut paye
A Ripaille son lieu.

J'ai veu à la grant Romme
Meurdrir un cardinal
Par un faulx mauvais homme,
Son barbier desloyal :
Gisant en lict paisible,
Quérant sa coyeté,
Dont en tourment horrible
Il fut exécuté (4).

J'ay puis veu sourdre en France,
Par grant dérision,
La racine et la branche
De toute abusion,
Chef de l'orgueil du monde
Et de lubricité (2) ;
Femme où tel mal habonde
Rend povre utilité.

Puis ay veu par mistère
Monter ung argentier (3),
Le plus grand de la terre,
Marchand et financier,
Que depuis la fortune
Veis mourir en exil (4),
Après fraulde mainte une
Faite au roi par cas vil.

J'ay veu par excellence
Ung jeune de vingt ans (5),
Avoir toute science,
Et les desgrés montans,
Soy vantant sçavoir dire
Ce qu'oncques fut escript

(1) Ce cas fut souvent reproduit dans ce siècle J. Du Clercq (*Collect. de Chroniques*, liv. 4, c. 5) cite un jeune prêtre *trop dissolu tant en luxure comme autrement*, qui, bien qu'excommunié, ne s'obstinait pas moins à dire la messe tous les jours. *Et quand il disoit messe, il mettoit assez prés de l'autel auprès lui, un bon espieu de fer tranchant, qui estoit baston de guerre pour se défendre, si aucuns le fussent venus quérir, et avoit garni et bouleverqué sa maison comme en temps de guerre.*

(2) Ce ne fut pas David Bruce II, qui régnait dans le quatorzième siècle, et dont on peut lire l'histoire dans J. Froissart, mais bien Jacques Ier Stuart, qui périt assassiné. Jacques, poète anglais assez élégant, fort instruit dans les langues anciennes, et très-bon musicien, fut assassiné le 20 février 1437, à l'âge de 44 ans. La reine mit une grande vigueur à poursuivre ses assassins, le duc d'Athol et Robert Graham, et quarante jours après le meurtre, ils avaient péri dans les plus violens supplices.

(3) Amédée VIII, ancien duc de Savoie, retiré à Ripaille, fut choisi en 1439 par des électeurs nommés par le concile de Bâle, pour succéder à Eugène IV, qu'on avait déposé. Il prit le nom de Félix V, et se démit, en 1449, de la papauté en faveur de Thomas de Sarsane, cardinal de Boulogne, qui prit le nom de Nicolas V.

(1) La peine, contre ceux qui tuent un prêtre à Rome, est d'être assommé à coups de maillet, et écartelé ensuite. Cette peine a été infligée récemment à un jeune homme, et comme il n'avait pas atteint sa seizième année, le pape Léon XII lui a accordé une dispense d'âge.

(2) Il veut parler ici d'Agnès Sorel et de sa nièce, la demoiselle de Villequier, toutes deux successivement maîtresses de Charles VII. La dernière accompagnait partout Charles VII avec une suite de filles, choisies par elle, pour mieux conserver sa puissance sur l'esprit du roi.

(3) Jacques Cœur, argentier de Charles VII, seigneur de Menneton Salon, de Toucy, de Saint-Fargeau, de Champignelles, de Mézilles, etc.

(4) Il mourut, dit-on, dans l'île de Chios, où il est enterré dans l'église des Cordeliers. (*Voy.* Mathieu de Coussy, dans cette Collection.)

(5) Ce fait est mentionné par les différens chroniqueurs bourguignons qui ont écrit au quinzième siècle.

Digitized by Google

Par seule fois le lire,
Comme ung jeune antécrist.

Par fortune senestre
Veis à l'œil viviment
Le grant duc de Glocestre
Meurdrir piteusement;
En vin plain une cuve
Failloit qu'estranglé fust (1),
Cuidant par celle estuve
Que la mort n'y parust.

Ung Gilles de Bretaigne
Nepveu au roi Charlon,
Veis-je, par mode estraigne,
Estrangler en prisou,
Par l'adveu de son père (2),
Dont cité, devant Dieu,
Mourut de mort amère
Tout soubdain comme sieu.

D'Espaigne ung connestable (3)
Haultainement régnant,
Grant maistre redoubtable
De Sainct Jacques le grant,
D'or riche oultre mesure
Celluy veis-je mourir
De mort confuse et dure;
Ce fist son demerir.

Le trésor de Venise,
Où si grant apporta;
Veis-je embler par l'emprise
D'ung Grec qui l'emporta;
Depuis un sien compère
Fist accusation;
Dont domaige grant ère
De pendre un tel larron.

Depuis en ung province
Trouvay ung accuseur,
Qui me disoit qu'ung prince
Coucha avec sa seur (4),
Soubs une fausse bulle,
Cuidant dispense avoir,
Dont honneur le reculle,
Et non a bon debvoir.

J'ay veu Millan conquerre
Par ung pauvre routier (1)
Et plus los y acquerre,
Qu'un roy vrai héritier;
Se lui en est bien dehe
La gloire de l'arroy,
Car sa vertu congneue
Vault couronne de roy.

J'ay veu de trois centaines
Vieille possession,
Exposer d'Acquitaine
Angloise nation,
Et Bordeaux et Bayonne (2)
Prise du roy françois,
Louange à la couronne
Qui fist si hault exploix.

J'ay veu la Normandie (3)
Et la noble Rouen,
Submise à la mestrie
Du roy et de son ban,
Monstrant là ses banières
Sur les viels ennemys,
Lesquels par armes fières
Vainqueurs il a remys.

(1) Le duc de Glocestre fut asphyxié dans une cuve de vin de Malvoisie.

(2) Gilles de Bretagne fut mis à mort par l'ordre de son père, le duc François, parce qu'il tenait le parti du roi Henri d'Angleterre.

(3) Don Alvarès de Luna, connétable de Castille, qui avait fait trembler l'Espagne, sous le roi Jean II, pendant trente ans, eut la tête tranchée sur l'échafaud, en 1459.

(4) Le comte d'Armagnac. Il fut excommunié pour ce fait en 1455 par le pape Nicolas. (*Voy.* Mathieu de Coussy, chap. 3, dans cette collection. « Le comte d'Armagnac, loin de céder à l'excommunication, retourna, dit Mathieu de Coussy, à son dit péché, tellement que depuis il eut encore un enfant de sa sœur germaine, qui estoit pour ce temps tenue une des plus belles femmes du royaume de France, de l'âge de vingt-deux ans. Et pour couvrir sondit cas, il fit courir une voix en son pays qu'il avoit bulle du pape par laquelle il pouvoit espouser sadite sœur; et sur ceste voix il commanda à un chapelain de son hostel qu'il les espousast; lequel demanda à voir les lettres et bulle devant dictes, disant qu'autrement il ne les espouseroit. De laquelle response icelui comte d'Armagnac fut mal content; et lui dit qu'il estoit assez croyable; et que s'il fesoit difficulté de les espouser il le feroit jeter en la rivière. Lequel, pour le doute qu'il avoit de sa vie, et qu'autrement il n'en pourroit eschapper, espousa ledit comte et sa sœur, encore que la dite sœur ne s'y vouloit consentir. »

(1) François Sforze, fils du favori de Jeanne II, reine de Naples, qui avait épousé une fille bâtarde de Philippe-Marie, duc de Milan, disputa la possession de cette principauté au duc d'Orléans, et l'obtint.

(2) Les troupes de Charles VII achevèrent, en 1451, la conquête de la Guyenne sur les Anglais, par la prise de Bordeaux et de Bayonne. Il ne resta plus aux Anglais, en France, que Calais et le comté de Guyenne. Les Anglais possédaient cette province depuis Éléonore d'Aquitaine.

(3) La victoire de Formigny sur les Anglais décida, en 1440, la conquête de la Normandie.

Digitized by Google

J'ai vu ung hault emprendre
Pour advenir grands maulx,
De tuer et de prendre
Beaucoup de cardinaulx,
Et du pape aussi faire,
Si Dieu n'y eust pourveu;
Estienne de Portaire (1)
A Romme en fut pendu.

J'ay veu Gand invaincue
Subjuguer à mes yeulx,
D'ung prince soubs la nue
Le plus victorieux (2)
Et d'espée mortoire
Vaincre ses habitans;
Dont cas de telle gloire
Ne fut, passé mil ans.

J'ai veu, extreme chose,
Chevalier sous trente ans (3)
Combattre, en lice close,
Vingt et deux nobles gens,
Par tant de foys diverses,
Comme il y a de noms,
Sans foulle et sans traverse;
Ce qu'oncques ne fist homs.

La Cité Constantine
Depuis veis envahir
De la gent Sarrazine,
Qui la vindrent saisir (4),
Et la teste coppèrent
Au vieillart empereur,
Sans ce qu'ailleurs monstrèrent
Maint aultre grand horreur.

J'ai veu une Lucrèce
En Romme dominer,
De Naples non de Grèce;
Pour le pape honnorer,
Aller au devant d'elle
Cardinaulx et prélats;
Et sy n'estoit qu'ancelle
Du roy pour son soulas.

J'ay veu roy de Hongrie
Faire préparement
De haulte druërie,
Très glorieusement,
Qui attendoit la chère,
Du nuptial atour (1);
Trouvé fut mort en bière
Ne sçait on par quel tour.

Luy mort, prit la couronne
Le fils d'ung compaignon (2),
Vertueuse personne
Et de très grant renom;
Ainsi royal racine
Prist là son dernier plong,
Et la basse origine
Monta en royal tronc.

J'ay veu l'aisné de France (3),
Fuitif de son sourgeon
Venir prendre umbroyance
Soubs le duc Bourguignon,
Et le mettre en couronne
Non guères bien venu;
Dieu congnoist en son throsne
S'il l'a bien recongneu (4).

J'ay veu peuple confondre,
Et royaulme trembler,
Chasteaux et villes fondre,
Et cités abismer,
Craventer les églises
Feudans toutes parmy,
Es Naploises pourprises (5)
Se fist ce grand ay my.

J'ai veu descendre en France
Anglès encontre Anglès,
Par constrainte et puissance.
Pour contendre au possès
Pour Calès et pour Guines,
Se fut tout cest esmeu;
Ce sont estranges signes
Le cas bien entendu.

(1) G. Chastellain parle de ce même Portaire et de la plupart des autres personnages mentionnés ici, dans le livre *des nobles malheureux*, adressé à la reine Marguerite d'Angleterre, et dont j'ai parlé plus haut.

(2) Guerre des Gantois contre le duc de Bourgogne, en 1453.

(3) Jacques de La Laing. (*Voy.* la Chronique de Jacques de La Laing publiée dans cette collection, dans le même volume que Commines et Olivier de la Marche.

(4) Prise de Constantinople par Mahomet II, en 1453. Constantin Paléologue y fut tué.

(1) Ladislas, roi de Hongrie et de Bohême, mourut, dit-on, de poison, à Prague, en 1459, à l'âge de 18 ans, au moment où il allait se marier avec une fille de Charles VII, roi de France.

(2) Mathieu Corvin, fils du célèbre Jean Corvin Hunniade, fut nommé roi de Hongrie, par les états du royaume, malgré les prétentions de l'empereur Frédéric IV.

(3) Louis XI, alors dauphin, se sauva, comme on sait, auprès du duc de Bourgogne, et y resta jusqu'à la mort de son père Charles VII, en 1461.

(4) On peut lire dans la Chronique de Chastellain les démêlés entre Charles-le-Téméraire et Louis XI.

(5) Il y eut un grand tremblement de terre en Pouille, en 1456. Plusieurs villes en furent renversées. (*Voy.* J. Du Clercq, liv. 3, chap. 24.)

Digitized by Google

Passant par Angleterre,
Je veis en grand tourment
Les seigneurs de la terre
S'entretuer forment,
Avec ung tel déluge,
Qui cueurs esbahissoit
Qu'à peine y eut refuge
Où mort n'apparoissoit (1).

Ung nouveau roi créèrent (2),
Par despiteux vouloir,
Le vieil en déboutèrent (3),
Et son légitime hoir
Qui fuitif alla prendre
D'Escosse le garant,
De tous siècles le mendre
Et le plus tollérant.

J'ai veu en grand fortune
Une des fleurs de lys
Tenir en prison brune
En très povres délicts,
Privé de seigneurie
Et de royal honneur,
Dont la gloire périe
Est en sa prime fleur (4).

De Cypre la couronne
Ay-je veu emprunter
Au chef de Babilone,
Pour le roi en jecter (5);
Bâtard est, et d'église
Cellui qui le maintient,
Et n'acompte à reprise
Ni à mal qui en vient.

La royne veis descendre
Dedans le marin cours
Par ung ardant contendre
Vers France pour secours (6);

(1) Querelles entre les maisons d'York et de Lancastre, connues sous le nom de guerre de la Rose Blanche et de la Rose Rouge.

(2) Édouard IV, créé roi par la victoire du comte de Warwick, en 1461.

(3) Henri VI, après sa défaite, se réfugia en Écosse, près de Jacques III encore enfant.

(4) Le duc d'Alençon, qui fut dégradé et privé de ses honneurs et de son rang par sentence du parlement.

(5) Le soudan d'Égypte chassa de l'île de Chypre, en 1459, Louis de Savoie, mari de Charlotte de Lusignan, fille du roi Jean de Lusignan, et donna la couronne de cette île à Jacques, bâtard du même Jean, qui épousa Catherine Cornaro, adoptée pour fille par le sénat vénitien.

(6) Charlotte de Lusignan vint demander du secours en France.

Qui depuis fut pillée
Et mise au sacqueman,
Par pillars de gallée
Du port Venician.

J'ay veu de deux royalmes
Deux roys contemporains
Confesser en leurs âmes
Haulx mots et souverains;
De tenir leur couronne
Et leur propre vertu
D'une seulle personne,
Le grand duc de Vertu.

J'ay un roi de Cecille
Veu devenir berger (1),
Et sa femme gentille
De ce propre mestier,
Portant la pannetière,
La houlette et chappeau,
Logeant sur la bruyère,
Auprès de leur troppeau.

J'ai veu de Géorgie (2),
Et du hault Orient,
De Perse et d'Arménie,
Diverse estrange gent,
Mesme d'ung infidelle
Transmettre au roy Charlon,
Pour lui donner querelle
Contre le Turc félon.

Le hault duc de Bourgogne
Fort bien le recoeillit,
Dont l'œuvre assez tesmoigne
Quel honneur il leur fist;
L'honneur fut si profonde
Et de si haultain faict,
Que jusqu'au bout du monde
La mémoire s'en fait.

J'ay veu deux, trois commettes,
Manifester au ciel;
Et d'estranges planettes
Plus amères que fiel,
Dont les fins non congnues
Sont d'esbahissement;
Et de leurs advenues
N'est nul vray jugement.

J'ay veu, chose inhumaine
Et cruelle en la foy!
Tuer à force pleine
Gens d'église à desroi;

(1) Le roi René.

(2) *Voyez* dans les *Chroniques de Bourgogne*, déjà mentionnées, le récit de cette ambassade, envoyée à Charles VII et à Philippe duc de Bourgogne.

Digitized by Google

La cité de Mayence
En est tournée en feu
Et à si grefve oultrance
Qu'oncques tel mal ne feu.

O ! hault duc plein de gloire,
Et vous son noble fils,
Ceste brefve mémoire
De tant de divers dis
Ay fait en vos louanges
D'ung cueur non vermolut.
Il plaise au roi des anges
Qu'il vous tourne à salut.

J'ai veu dure vieillesse,
Qui me vient tourmenter,
Si fault que je délaisse
L'escripre et le dicter
En rime telle quelle,
Puisque je vais mourant;
Molinet mon sequelle
Fera le demourant.

CONTINUATION PAR MOLINEL.

J'ay veu ung petit comte,
Seigneur de Charolois,
Qui bailla bien son compte
A Loys de Vallois (1),
Au Mont-Héry en France
Son ost le poursüy,
Mais l'ung tint place franche
Et l'autre s'eu füy.

J'ay veu la chandrelière
Orgueilleuse Dinant',
Ville assez singulière,
Mais toujours huttinant;
Pour sa grande arrogance
Le lyon très hardy (2)
En print dure vengeance
Et en cendre l'ardy.

J'ay veu les murs de Liége
Destruicts et abbatus,
Son perron perdre siége,
Ses mutins combatus,
Criant vive Bourgoigne !
Le roi vint de surcrois,
Qui porta sans vergoigne]
De Sainct Andrieu croix.

(1) Bataille de Montlhéry, pendant la guerre dite *du bien public*, en 1465. Louis XI fut battu par les princes réunis.

(2) Le duc de Bourgogne, qui prenait un lion pour emblème.

J'ai veu duc magnifique
Tant surpris de Gantois
Qu'à dur trouva practicque
D'eschapper de leur toicts.
Ils furent pris aux piéges,
Dont ils furent honteux,
Car leurs grands privilléges
Déchira devant eulx (1).

Paulus sans faultc nulle (2),
Qui d'argent eut maint marc,
Fist nouveau scel et bulle
En le palais Sainct Marc;
En or et pierrerie
Mit son entendement
Et en sa trésorie
Fina estrangement.

J'ay veu, par forte glaive,
Édoüard roi Anglois (3),
Expulsé, comme esclaive
De ses royaulx anglets,
En moins d'onze sepmaines,
A l'espée tranchant,
Recouvrer ses domaines
Et son throsne luysant.

J'ay veu porter souffrance
A Werwic, qui cuidoit (4)
Trouver Anglois soubs France,
Et France sur son doigt.
Payé fut de ses galles,
Car il passa par là,
Et le prince de Galles
Oncques puis ne parla (5).

Fortune qui couronne
Les siens à son franc chois,
Donna double couronne
D'Anglois et de François
A Henry, qui ses resnes
Rompit sur le hault roc;

(1) Les Gantois, d'abord vainqueurs de Philippe, qui fut sur le point d'être pris, furent ensuite défaits et privés de leurs priviléges. (*Voy.* le 3e livre de J. Du Clercq.)

(2) Barbo, vénitien, qui succéda à Pie II dans la papauté, sous le titre de Paul II.

(3) Édouard IV, fait roi, puis battu et emprisonné par Warwick, sortit bientôt de sa prison à l'aide du duc de Clarence son frère, et battit à son tour, en 1470, l'armée de Warwick.

(4) Warwick fut tué en 1471 à la bataille de Barnett, et Édouard IV resta maître de l'Angleterre.

(5) Le prince de Galles, fils de Henri IV, fut tué par ordre d'Édouard IV, à 28 ans.

Digitized by Google

Il perdit ses deux règnes (1)
Se ne fut roy ne roc (2).

J'ay veu la Normandie
Du lion trespercer;
Le roy, quoiqu'on en die,
Ne l'osoit approcher;
L'ung demandoit la guerre,
L'autre plaisant soulas,
L'ung vouloit bruit acquerre,
L'autre en estoit fort las.

J'ai veu commette horrible,
Comme verge poindant,
Espoentable, terrible,
Grande, felle et ardant.
Sur le Rin vers Coulogne
Jectoit son rayant dart,
Et le duc de Bourgoigne
Y mist son estandart.

J'ai veu soulfre, salpêtre,
Ensemble batailler,
Quand j'ai veu Fratre prêtre,
Cardinal cordellier,
Plein de pompe mondaine
Et d'immundicité
Et à heure soudaine
Estre à la mort cité.

L'empereur d'Allemaigne
Dedans Trèves entra,
Charles qui l'accompaigne
Son triumphe y monstra.
Chascun tant ayme et prise
Son excellent arroy,
Que la journée fut prise
Pour le couronner roi.

Nus attendit l'espée
Du plus fort duc des ducs,
Sa rivière coppée,
Ses murets pourfendus;
Près d'ung an assiégé
Endura ses travaulx,
De secours estrangé,
Mengeant chair de chevaulx.

J'ay veu un duc combattre
Le Rommain empereur.
Tentes et gens abattre
Par mortelle terreur;
Sans craindre hacquebutes,
Sans estre bersaudé,
Retourner en ces butes
Son siége bien gardé.

J'ay veu roy d'Angleterre (1)
Amener son grand ost
Pour la françoise terre
Conquester bref et tost;
Le roy voyant l'affaire,
Si bon vin lui donna
Que l'autre, sans rien faire,
Content s'en retourna.

J'ay veu Saint Pol en gloire
Ravy jusques ès cieulx,
Puis descendre en bas Loire
Mal en grâce des dieux;
Sainct Pierre s'en délivre,
Pas ne le respita,
Et au prince le livre
Qui le descapita.

Et si fault que je dise
Ceulx qui ont eu mal an:
Meurdry fut à l'église
Le grand duc de Millan (2).
Par user des plus belles
Femmes de son pays,
Et mettre sus gabelles,
Il fut à mort haïs.

J'ai veu le plus fort prince
De la chrestienté
En turquoise province
Fort crainct et redoubté,
Surmonter en bataille
Par un petit ducquet;
En gens de rude taille
On n'y a point d'acquest.

Ainsi donc, loups saulvaiges
Occirent le lion
Gardant sur les rivages
D'aigneaulx un million;
Moutons loups et ouailles
S'accordèrent enfin
Pour pillier les oreilles
Au renard rouge et fin.

J'ay veu cités et villes
Ensemble mutiner,
Villains, meschans, et viles
Les nobles huttiner;
Ce tourbe que j'alègue
Occist le chancellier
Et le comte de Megue
De l'ordre chevallier.

(1) Henri IV, battu à Tewkesbury, 1471, resta prisonnier d'Edouard IV.
(2) Allusion au jeu d'échecs.

(1) Edouard IV débarqua en France en 1475; mais Louis XI gagna ses principaux officiers, et le roi retourna en Angleterre sans avoir rien fait.
(2) Galéas-Marie Sforce, fils du célèbre François Sforce. Il fut assassiné le 26 décembre 1476, dans l'église de Saint-Etienne de Milan.

Digitized by Google

En Gueldres qui prospère,
J'ay veu grant mesprison
Le fils tenir le père
En obscure prison (1),
S'en fut bouté en selle,
Puis mourut champion
D'une noble pucelle (2)
Comme ung vray Scipion.

J'ai vu dedans Mallines
Notable parlement,
Pour faulses gens malines
Corriger justement;
Mais comme le prophète
Par avant l'annunça
Le hault bruit de la feste
Tout à coup tresbucha.

J'ay veu grans blés et paille.
Par les champs rapiner
Tous biens à la haspaille,
Sans pendre et sans traisner,
Chetifs et miserables
Devenir riches gens,
Et riches honnorables
Mendians indigens.

J'ai veu Juïfs séduire
Ung petit enfançon,
Le meurdrir et destruire
Par estrange façon;
Miracles faire à Trente
Comme font plusieurs saincts;
Plus de vingt et de trente
En sont guéris leurs sains.

J'ay veu un roy de France
Accorder aux Angloys
Affin que grant souffrance
N'ayt France en ses anglets,
France franche et non serve,
Sinon à ses amys;
Et dure que l'on serve
A tous ses ennemys.

J'ay veu homme de guerre
Sur cheval bon et fier,
En Haspre venir querre
Ung très riche censier;
Le bon sainct de l'abbaye,
Aquoite s'en vengea,
Le cheval enrabie
Et son maistre enraigea.

J'ay veu grant multitude,
De livres imprimés (1),
Pour tirer en estude,
Povres mal argentés;
Par ces nouvelles modes
Aura maint escollier
Decret, bibles, et codes
Sans grant argent bailler.

J'ay veu pucelle tendre,
Anthonias eut nom,
Toute science entendre,
Logicque et droit canon,
Saige comme Sibille,
En l'âge de dix ans,
Et de respondre habille
A tous contredisans.

J'ay veu gendarmerie
Bigarrée à tous lez,
Comme juïfverie,
Riollés, piollés
De diverses bigornes,
Et d'estranges façons;
Ne restoit que les cornes
Pour estre limassons.

J'ay vu Tournay tournée
En ung mauvais tournant,
Sans estre retournée,
Ses voisins bestournant;
Nos maisons, nos tourelles
En cendres contourner,
Et Flamans entour elles
Durement attourner.

J'ay vu par ces oraiges
Des nobles corumpus,
Et des loyaulx couraiges
Qui leurs boys ont rompus.
Les villains sans richesse
Furent trop plus loyaulx
A leur dame et princesse
Qu'aultres gens desloyaux.

J'ay veu chevalier noble.
En bruit et en valleur,

(1) Adolphe, fils d'Arnoult d'Egmond, duc de Gueldres. « Un soir », dit Comines, « le 10 janvier 1465, comme Arnoult se vouloit aller coucher, son fils l'enlève, le mène à cinq lieues à pied, sans chausses, par un temps très-froid, et le met au fond d'une tour où il n'y avoit nulle clarté que par une bien petite lucarne. » Cinq ans après, le père fut délivré, et le fils emprisonné par l'ordre du duc de Bourgogne.

(2) Les Gantois voulaient lui faire épouser Marie, comtesse de Flandres, qui depuis, à l'âge de vingt ans, épousa Maximilien, archiduc d'Autriche.

(1) L'imprimerie venait d'être inventée, et on voit que déjà, si près de sa naissance, les bons esprits présageaient toute l'influence qu'aurait un jour cette découverte.

Digitized by Google

De vertu la vignoble,
De proesse la fleur,
Espouser noble femme
Et avoir beaulx enfans,
De glorieuse fame,
En armes trumphans.

La dame mise en bière
Le seigneur de vertu,
Content de pain et bière
Fust moyne revestu,
Prestre, abbé portant chappe,
Et évesque sacré,
Fort digne d'estre pape
Pour son final degré.

J'ay veu noble contrée
Sans chefs et sans seigneur,
Durement rencontrées
D'ung terrible enseigneur,
Pucelle habandonnée,
Grant desroy de commun,
Et en moins d'une année
Avoir deux duez pour ung.

J'ay veu dedans Florence
Arcevesque pendu,
Et fort grant apparence
De cardinal perdu;
Trois abbés portans crosse
Et ceulx de leur partis
Furent par dure approche
Mutilés et occis.

J'ay veu, chose inconnue!
Ung mort ressusciter,
Et sur sa revenue
Par milliers achapter;
L'ung dit : il est en vie.
L'autre; ce n'est que vent.
Tous bons cueurs sans envye
Le regrettent souvent.

J'ay veu duc de Clarence
Bouté en une tour
Qui quéroit apparence
De régner à son tour;
De mort préadvisée
Le roy le fist noyer
Dedans mallevisée (1)
Pour le moins ennuyer (2).

J'ay veu, comme il me semble,
Ung fort homme d'honneur
Luy seul chanter ensemble,
Et dessus, et teneur :

Elbeken, Alexandre,
Jossequin, ne Bugnois
Qui sçayvent chants espandre
Ne font tels esbannois.

J'ay veu cler de villaige
Manger ung gros raton,
Une poulle volaige,
Ung quartier de mouton,
Un pain plein une mauce
Bouter en ses boyaulx;
Ne sçay comme la pance
Ne luy rompt des morceaulx.

J'ay veu en Vallenciennes,
Quand droit là me tournay
Va-tost faire des siennes
Et aller à Tournay,
En moins d'heure et demie
Sans cheval ou jument;
C'estoit chose ennemye,
Force, ou grand radement.

Assiéger vindrent Rhodes
Plus de cent mille Turcs',
Vestus d'estranges modes,
Qui percèrent ses murs;
La Vierge glorieuse
La cité secourut
Qui fut victorieuse,
Et le Turc s'en courut (1).

J'ay veu felle besoigne
Et cas de grant pitié,
A Dijon en Bourgogne
Plonvoir sang et planté;
Au roy Loys de France
Fust le sang envoyé.
Doubtant avoir souffrance,
Fut assez ennuyé.

J'ay veu cinq personnaiges
D'ung triumphant hostel,
En moins de dix lunaiges,
Payer tribut mortel;
Marie rendit compte,
François son fils le bon,
Saint Pol, Chymay le comte.
Et Loys de Bourbon.

Loys d'un coup d'espée
Digne évesque et duc grant
Eut la gorge coppée
Par ung mauvais tyrant,
Mais Liége en fut pugnie
Par glaive et par arsin,

(1) Malvoisie.
(2) Edouard IV, son père, le fit mourir.

(1) Les Turs furent repoussés, en 1480, par la valeur du grand-maître d'Aubusson et de ses chevaliers.

Digitized by Google

Et la barbe honnie
Qui brassa ce brassin (1).

Je veis devant Boulloigne
Le fils de Ravestain (2)
Mettre gens en besoigne,
Cinq mille il est certain;
Liégeois plus de dix mille,
Par chevallereux faicts
Furent, comme une pille,
Succombés et deffaits.

Liégeois y apportèrent
Cinq tonneauls de licols,
Car pendre ils y cuidèrent
Bourgoignons par les cols;
Mais de clères espées,
Picques et gavrelos
Eurent gorges coppées
Sans y avoir grand los.

J'ai veu peuple en mes livres,
De famine troublé,
Et vendre quatre livres
Ung seul mencault de blé;
En ceste propre année
Avoir dessus l'Escault
La chance retournée,
Ung muy pour ung mencault,

Pour chose assez précise,
J'ay veu en nos tenans,
Arras muer franchise,
Et changer les manans;
Comme infames et viles,
Les hoir en débouter,
Et gens d'estranges villes
Y venir habiter.

Et Cambray changer armes
Portans florons royaulx,
Forger pour les gens d'armes
Chaisnes de ses joyaulx;
Megue fut composée
Du seigneur Marafin,
Et du roi rembourée
Avant qu'il prensist fin.

J'ai veu oiseau ramaige,
Nommé maistre Olivier,
Vollant par son plumaige
Hault comme un espervier;

(1) Les Liégeois, à l'instigation des envoyés de Louis XI, tuèrent leur évêque et douze chanoines, en 1468, pendant que Louis XI était prisonnier de Charles-le-Téméraire. Liège fut abandonnée au pillage après avoir été prise par le duc de Bourgogne.

(2) Adolphe de Clèves, seigneur de Ravensteiu.

Fort bien sçavoir complaire
Au roi; mais je veis qu'on
Le feist, pour son salaire,
Percher au Mont-Faucon.

J'ai veu, estrange conte!
François accompagner
De Richemont le comte,
Pour son règne gaigner;
Richard roi d'Angleterre
En bataille périr,
Et les hoirs de la terre
Eslonger et mourir.

J'ai veu la fière barbe,
Qui tant se rebarba,
Douce com Saincte Barbe
Quant on le desbarba,
Son couvrechief qui buë
A trect fut desbarbé
De sa barbe barbuë,
Car il vint à jubé.

Je veis Gand qui prospère
Sur Flamens triumphans,
Au desplaisir du père
Retenir deux enfans;
Le père à force d'armes
Les reconquist, s'en fu
Gand pour ses gros vacarmes
En danger d'estre en feu.

Comme paysans viles,
Portant flèches et dards,
Quirent aux bonnes villes
Du vin pour leurs souldars,
Maint archer fit son hoste
D'autour de Saint Bavon,
Porter vivres en hotte
Comme povre Esclavon.

J'ay veu seigneur des Cordes
Aux Flamans accorder
Cordeller grans discordes
Pour pays descorder;
Flamens se raccordèrent
Au duc que recordons;
Et les François cordèrent
De guerre les cordons.

Aiguemont en Hollande
Mena ses Cabillaux,
Armés d'escaille grande,
Dure comme caillaux
Faindant grand marchandise
Estre en vaisseau frec
Prindrent en vaillantise
La ville de Dordrec.

Digitized by Google

Puis ouys, chose amère
Plus fière que devant!
Au ventre de sa mère
Brayre un petit enfant,
Et au Quesnoy-le-Comte
Tant hault plaindre et gémir
Que la mère, à bref compte,
En laissa le dormir.

J'ay veu deux ou trois isles (1)
Trouvées en mon temps,
De chucanes fertilles,
Et dont les habitans
Sont d'estranges manières
Saulvaiges et velus;
D'or et d'argent mynières
Voit-on en ces pallus.

Par mystère fort riche
Où Dieu presta les mains
Veiz l'archeduc d'Autriche
Esleu roi des Rommains,
A Aix en Allemagne
Dignement couronné;
Son père l'accompagne
Richement atourné (2).

J'ay veu une Rommaine
Dame de grant renom,
Fille humble et fort humaine
Du sénateur Zenon;
Sept cents ans enterrée
Fut sans corruption;
Au peuple fut monstrée
Par admiration.

J'ai veu frère Nicolle,
Ung Süisse dévot,
D'abstinence l'escolle
Fort bien tenant son vot,
Vingt ans vivre en ce monde,
Sans manger peu ou point.
Dieu en sa gloire munde
Luy doint viande à point.

J'ay veu vif sans fantosme
Ung jeusne moysne avoir
Membre de femme et d'homme
Et enfant concepvoir;
Par luy seul, en luy mesmes,
Engendrer, enfanter,
Comme font aultres femmes,
Sans outils emprunter.

De fort dure fortune
Veis Bourgoignons servir,
Espérans de Béthune
Les formaiges ravir;
En lieu de fins formaiges
Trouvèrent faulx barats
Gueldres y eut dommaiges
Nasso et Lassaras.

J'ay veu par mutinage,
Bruges mettre les mains
Au digne personnaige
Roi sacré des Rommains;
Ses chevalliers, ses nobles,
Son mignon fort fringans
Pis loger qu'en vignobles,
Emprisonnés à Gand.

Les moutons détentèrent
En son parc le berger,
Les chiens qui le gardèrent
Sont constraincts d'eslonger;
Le berger prist figure
D'aigneau, mais ses brebis
Dont il avoit la cure
Devindrent loups rabis.

Bruges mist à torture
Chevalliers et barons
Sans raison et droicture,
Comme on feroit larrons;
Par gent rude et meschante,
Fut lors sur le marché
D'une espée trenchante
Maint noble despesché.

Pourquoi l'impérialle
Majesté accourut,
Qui son fils la royalle
Dignité secourut;
La noble Germanie
Tellement huttina
Que Flandres fut pugnie
Et Bruges en saigna.

J'ay veu à bas descendre
Ung fort jeune éléphant,
Couloure comme cendre,
Aspre et fort remouvant;
De sa grande narine
Fort bien s'esbanoya,
Et puis sur la marine
Meschamment se noya.

(1) Il doit être question des îles Açores, découvertes en 1461 par les pilotes du prince Henri de Portugal. Les Canaries avaient été découvertes depuis 1346, d'après le témoignage incontestable de l'Atlas catalan de 1375, publié par moi conformément à un manuscrit inédit de la Bibliothèque royale. En 1472 les Portugais découvrirent les îles de Saint-Thomas et du Prince sur les côtes d'Afrique, et le cap de Bonne-Espérance en 1486. Le premier voyage de Christophe Colomb est de 1492.

(2) Maximilien, fils de Frédéric III, fut élu roi des Romains par la diète de Francfort, en 1486, intronisé à Rensée, et couronné à Aix-la-Chapelle.

Digitized by Google

J'ai veu parmy ung voire
François et bourgoignons
Ensemble à Cambray boire,
Comme bons compagnons;
Puis aux champs, hors la ville,
L'ung sur l'autre charger
Pour mettre en prison vile
Ou en mortel danger.

J'ay veu haulte princesse
D'Yorck de grant renom;
De Bourgoigne duchesse,
Marguerite avoit nom,
Perdre par dures glave
Ses frères, son mari,
Ses nepveux, l'ung esclave
L'autre estaint et péri.

A Rome ung de Viterbe,
Pour ducats amasser,
Sceut d'eau et de viste herbe
Plusieurs bulles casser,
Faire seconde lettre,
Où la première fu,
Mieux que tison en l'estre.
En fut bruslé en feu.

Quand Flandres eut souffrance,
Je veis ung chauffeteur,
Maistre d'hostel en France,
Eslevé en hault heur;
Par luy maint coppenolle
Au monde fut forgé,
S'en eut col et canolle
Du hastrel deslogé.

J'ay veu grant vauderie
En Arras pulluler (1)
Gens pleins de reverie
Par jugement brusler;
Trente ans puis ceste affaire,
Parlement décreta
Qu'à tort, sans raison faire,
A mort on les traicta.

René duc de Lorraine
Eut deux femmes vivans,
Mais de la premeraine
Ne peult avoir enfans;
La seconde fut digne
De lignie assembler,
Qui en bref se fit royne
De Cecille nommer.

J'ay veu Louvain, Nivelle,
Brucelles, je m'en crois,
Pour chose fort nouvelle
Porter la droicte croix;
Brucelles fut humille
Par mort qui l'haherdit.
De gens trente six mille
Pour ung an y perdit.

J'ai veu les bonnes villes
Achapter larronceaux;
Aux paysans servilles
Pour pendre aux arbresseaulx;
Trop lestoit la denrée
Venduë aux bons marchans
Pour estre délivrée
Aux corbillons des champs.

J'ay veu louenges acquerre
Au grant roy des Rommains
Austriche reconquerre,
Et Hongrie en ses mains;
Vienne, Albe-regalle,
Ont sentu les assaulx
De majesté regalle
Et ses nobles vassaulx.

J'ay veu dévotes vierges
En dangereux perils
Vexées par les verges
Des mauvais esperis.
Droit au Quesnoy-le-Comte
Advint ce grand malheur;
Piteux en est le conte
Dieu doint qu'il soit meilleur!

J'ay veu en Angleterre (1).
Ung grand tresor coeillir,
Pour la Françoise terre
Conquerre et bataillir;
Il assiégea Boullongne:
Mais le grant Crevecueur
Lui tourna bride et longue;
Sy lui changea le cueur;

J'ay veu fils d'Angleterre
Richard d'Yorck nommé,
Que l'on disoit en terre
Estraint et consommé,
Endurer grant souffrance,
Et par nobles exploits

(1) *Voyez*, dans les mémoires de J. Du Clercq les détails curieux des persécutions de l'inquisiteur de la foi et de l'évêque de Berut contre les prétendus sorciers qui furent brûlés à Arras. La vigueur du parlement de Paris arrêta seule les supplices, et un arrêt solennel justifia ceux qui avaient été condamnés, fit élargir les détenus et condamna les juges.

(1) Henri VII mit le siége devant Boulogne en 1492, pour arrêter dans sa source l'agrandissement de pouvoir que le mariage de Charles VIII avec Anne, héritière de Bretagne, allait donner à la maison de France.

Digitized by Google

Vivre en bonne espérance (1)
D'estre roy des Angloys.

Allemaigne, Angleterre,
Et Bourgoigne ont chargé
Engin par mer et terre;
L'Escluse ont assiégé;
Ceux qui le deffendirent
Soubstinrent vaillamment;
Mais enfin se rendirent
Par bon appoinctement.

J'ay veu un roy d'Espaigne
Pour la foy augmenter
Et luy et sa compaigne
Grenade conquester (2);
Sept ans y tint le siége;
On y fit maint blocus;
Et puis fut pris au siége,
Roy et Mores vaincus.

Marguerite d'Austriche (3)
Veis-je royne nommer,
Et du povre et du riche
En France et plus amer,
Que d'or une montagne;
Mais ce bruit s'accoisa
Car l'Anne de Bretaigne
Son amy espousa.

L'Anne qui fut pourjutte
Pour le roy des Rommains (4),
L'impérial Auguste,
Ailleurs tendit ses mains;

En Françoise garite
La couronne porta,
Et nostre Marguarite
Bonne paix apporta.

Mais le chef de vaillance
Roy Maximilian
Espousa dame Blanche
Sœur du duc de Millan (1);
Royne fut couronnée
En triumphant arroy.
D'honneur environnée
La receupt le bon roy.

J'ay veu en haut estaige
Des Cordes le seigneur,
Povre de son portaige
Mais puissant gouverneur;
Il tint en sa demaine
Des fleurs de lys le neud:
Puis le temps Charlemaine
Homme si grand bruit n'eut.

Les oyseaulx s'espantèrent,
Son corps mis à l'estrain
Les fleuves en saultèrent
Hors de leur commun train;
Les gros vents tant soufflèrent,
Tant grésilla et plut,
Que vignes engellèrent,
Dont fort il nous desplut.

Et à Paris sur Seine,
Je vis un garnement
Blasmant, de foy malsaine,
Le divin sacrement;
Le sainct sang du calice
Voult pendre et pesteler;
Se fut pour sa malice
Condamné à brusler.

Et au Pont sainct Maxence
Veirent plusieurs marchans
Feu de grant reluysance
Plouvoir aval les champs;
Par grandes, grosses masses
Le veirent descharger,
En ces régions basses
Sans riens adommager.

(1) Il est sans doute question du juif Perkins, qui se fit passer pour fils d'Edouard IV, et fut envoyé près de Charles VIII. Après avoir épousé une princesse de la maison d'York et armé l'Écosse en sa faveur, il fut emprisonné en 1493, et plus tard condamné à mort.

(2) Grenade fut conquise en 1492 par Ferdinand et Isabelle, et la puissance des Maures fut ainsi détruite en Espagne après 800 ans d'établissement.

(3) Elle fut d'abord fiancée à Charles VIII, qui la renvoya pour épouser Anne de Bretagne, fiancée de son côté avec Maximilien d'Autriche. En se rendant près de Jean, prince d'Espagne, qui mourut l'année de son mariage avec elle, une tempête violente l'assaillit, et, se voyant près de mourir, elle se composa cette épitaphe à l'âge de 17 ans :

Ci-gît Margot, la gente damoiselle,
Qu'ent deux maris, et si mourut pucelle.

(4) Anne de Bretagne avait été épousée par procuration, en 1489, par Maximilien; mais, malgré cet engagement, elle épousa Charles VIII en 1491, et, en 1498, Louis XII, après la mort de Charles VIII.

(1) Maximilien, archiduc d'Autriche, roi des Romains et puis empereur, épousa en premières noces Marie de Bourgogne, fille unique de Charles-le-Téméraire, et acquit ainsi les Pays-Bas et la Franche-Comté. Il épousa en secondes noces Blanche Sforce, sœur de Galéas, duc de Milan. A la mort de Marie, en 1478, ses états passèrent à Philippe-le-Beau, son fils, le même dont le curieux voyage en Espagne a été écrit par Antoine de La Laing.

Digitized by Google

Auprès de Vallenciennes,
Veis ung jeune fils bon
Qui les bras des mains saines
Avoit noirs que charbon;
L'esperit de sa mère
Morte l'avoit blessé;
S'en fut de peine amère
Par son fils despeché.

J'ai veu et leu en livres
D'une pierre pesant
Deux cents cinquante livres
Montaignes traversant;
Du ciel, par ung tonnoire,
Comme il me fut compté
Cheut ceste pierre noire
En Ferret la comté.

J'ay mis en retenues
Ce qui n'advient souvent:
Homme ravy aux nues
Par tourbillon de vent,
De Bruges en Zéelande,
Droict devant Cericsé,
En moins d'une heure grande,
Vif se trouva versé.

J'ai veu Charles huytisme,
Roy sacré des François,
Pour cause légitime
Coeillir gens à son choix;
Armes, lances et heaulme
Dedans Romme porter,
Et d'un train de royaulme
De Naples conquester.

Princes qui l'appelèrent
En passant, « beau cousin »,
Rapassant lui baillèrent
A mnser d'ung cousin (1);
Venise tint passaige,
Milan l'a combatu;
Mais malgré leur visaige
Retourna bien battu.

J'ay veu; ce qu'il me semble
Ung monstre fort nouveau,
Femme tenans ensemble
Par ung mesme carneau,
Qui deux corps et deux âmes
Et deux voulentés ont.
Non de loingtains royaulmes,
mais d'Allemagne sont.

(1) Charles VIII fut assez mal accueilli, à son retour, de plusieurs souverains qui lui avaient donné de grandes fêtes à son entrée.

J'ay veu venir en Roddes
Le Grand Turc à garant (1);
Son frère, un faulx Hérodes,
Vouloit estre Turc Grant,
Qui donna grant richesse
A la chrestientié
Pour le tenir sans cesse
En grant captivité.

Roddes, quand j'y regarde,
Après luy proufita,
Le pape leur en garde
Qui bien s'en acquitta,
Depuis le roi de France
Pria de cueur humain,
L'avoir en garde franche (2);
Se mourut en sa main.

La leçon du manuscrit de M. Pichon fils offre un si grand nombre de variantes, et comme je l'ai dit, l'esprit français s'y montre en telle opposition avec l'esprit bourguignon dans la manière de présenter les objets, que j'ai cru devoir donner en entier cette pièce intéressante, et dont je ne connais que ce seul manuscrit. La voici :

(1) Lorsque Bajazet II, à son retour d'un pélerinage à la Mecque, reprit la couronne qu'il avait d'abord abdiquée en faveur de son fils Corcum, et que celui-ci lui rendit généreusement, son propre frére Jem, appelé par les auteurs chrétiens Zizime, se souleva contre lui et se fit proclaîner empereur; mais, battu par Bajazet, il se réfugia d'abord à Rhodes, où le grand-maitre l'accueillit parfaitement, et l'envoya au pape Innocent VIII, qui le recommanda au roi de France Charles VIII, au moment de son expédition de Naples. Il est possible que le sultan Jem ait promis à Charles VIII, qui venait de se faire céder l'empire nominal de Byzance, occupé en effet par les Turcs, de lui rendre Constantinople s'il voulait appuyer ses prétentions contre Bajazet son frère; mais Charles VIII fut repoussé de l'Italie, et perdit cette couronne avant d'avoir pu conquérir celle d'Orient. On voit par les expressions de cette Chronique, que J. Molinet ne doutait pas que Jem ne fût, comme il le disait, le véritable sultan, et que Bajazet II ne fût le *faulx Hérodes, qui vouloit estre Turc Grant*.

(2) Jem mourut, les uns disent empoisonné à Terracine, au moment où il se rendait, avec Charles VIII à Naples; les autres, assassiné à Naples par le barbier Mustapha, envoyé à cet effet par Bajazet, et récompensé de son succès dans cette expédition par l'emploi de grand-visir.

Digitized by Google

VARIANTE.

—

Qui veut ouyr merveilles
Estranges racompter?
Je sçay les nompareilles
Que nul ouyst compter :
Plusieurs grands advenues
Depuis l'an trente en ça.
Bien les ay retenues,
Si sçay comment en va.

Les unes sont pyteuses
Et pour gens esbahir,
Les autres sont doubteuses
De meschefs advenir :
Les tierces sont estranges
Et passent sens humain,
Aucunes en louanges,
Autres par autre main.

En France la très-belle
Fleur de cresticnté,
J'ay veu une pucelle
De grand auctorité
Qui fist lever le siége
Des Anglois à Orléans,
Puis le roy par prodige
Mena sacrer à Reims.

Saincte fut renommée
Pour les œuvres que fit,
Mais puis fut rancontrée
Et prise par estri;
A Rouen arse en cendre
Au grand deuil des François
Donnans puis à entendre
Son revivre autresfois.

J'ai vu ung ypocrite
Par le monde prescher
Soy disant carmelite,
Et puis soy advancer
De dire messe saincte
Sans de prestrise aveu;
Laquelle chose attaincte
Fut condampné au feu.

Depuis vis en Escosse
Le roy Jacques meurdrir
D'espée ou de talloche.
Et tout convint souffrir
Et prendre en patience
A sa noble moullier
Qui en grand desplaisance
Mist peine à s'en venger.

J'ay veu ung petit moynne
A Rome dominer
Et en très-grand essoigne
Le pape gouverner,
Dont puis son adventure
Fust d'estre écartelé
A hente et grand laidure,
Comme traistre appellé.

J'ay ung duc de Savoye
Veu pape devenir,
Ce que fut hors de voye
Pour à salut venir.
Si en vint dure playe
A l'église de Dieu;
Mais il en receut paye
A Ripaille son lieu.

J'ay veu en la grand Romme
Meurdrir un cardinal
Par ung faux mauvais homme,
Son barbier desloyal,
Gisant en lit paisible,
Quérant sa coyeté;
Dont en tourment horrible
Il fut exécuté.

Par fortune senestre
Depuis vis ensement
Le haut duc de Clocestre
Mourir pyteusement
En vin plain une cuve
Failloit qu'estranglé fust
Cuidant par celle estuve
Que la mort n'aperceust.

Ung Giles de Bretaigne
Nepveu au roy Charlon,
Vis-je par mode estrainne
Estrangler en prison,
Par l'adveu de son frère
Qui, cité devant Dieu,
Mourut par mort amère
En fondant comme feu.

D'Espaigne ung connestable
Très-hautement regnant,
Grand maistre et redoutable
De Sainct Jacques le Grand,
D'or riche outre mesure,
Celuy vis-je mourir
De mort confuse et dure;
Ce fut son démérir.

J'ay veu par excellence
Jeune homme de vingt ans
Avoir toute science,
Et les degrés montans;
Et si scavoit tout dire
Ce qu'onques fut escript

Digitized by Google

Par une seul fois lire,
Comme ung jeune antéchrist.

J'ay veu ung haut emprandre
Pour avenir grands maux,
De tuer et de prendre
Trestous les cardinaux,
Et du pape ainsi faire,
Se Dieu n'y eust pourveu.
Estienne de Pourtaire
A Romme en fut pendu.

Puis ay veu par mistère
Monter un argentier
Le plus hault de la terre
Marchant et financier,
Que depuis par fortune
Vis mourir en exil,
Après bonté mainte une
Faicte au roy par icil.

J'ay veu de trois centaines
La vieil possession
Expulser d'Aquitainne
L'angloise nation;
Et Bourdeaux et Bayonne
Prises du roy François.
Louange à la couronne
Qui fist ces grands exploits!

J'ay veu la Normandie
Et le noble Rouen
Submise à la mestrie
Du roy et de son ban
En monstrant ces bannières
Sur ses vieulx ennemis,
Lesquels par armes fières
A vaincus et remys.

J'ay veu Milan concquerre
Par un pauvre routier
Et plus los y acquerre
Qu'ung vray roy héritier;
Si luy en est déue
Honneur pour tel arroy,
Car sa vertu cogneue
Vaut couronne de roy.

La cité Constantine
Depuys vy envahir
De la gent Sarrazine,
Qui la vindrent saisir,
Et la teste coupèrent
Au vieillard, l'empereur,
Sans ce qu'ailleurs monstrèrent
Maint austre grand horreur.

J'ay veu, estrange chose!
Chevalier soubs trente ans
Combattre en lice close
Vingt et deux nobles gens.
Par tant de fois diverses
Comme il y a de noms
Sans foule et sans traverse;
Ce que ne feit nuls homs.

J'ay veu une Lucresse
A Rome destiner,
De Naples, non de Grèce.
Pour le pape honorer,
Aller au devant d'elle
Cardinaux et prélats;
Et si n'estoit qu'ancelle
Du roy pour son soulas.

J'ai veu ung fils de roy
Engager à villains;
Puis par son noble arroy
Estre leur souverain;
Après ce les remestre
Soubs Charles roy de France,
Mais eux puis se sousmettre
A très noble ordonnance.

J'ay veu royne de Frauce
Fuitif de son sourjon
Venir prendre adombrance
Soubs le duc Bourguignon;
Et là mie en couronne
N'a guière bien venu.
Dont Dieu scet en son throsne
Quel bien en est venu.

Le thrésor de Venise
Que si grand aporta,
Vis-je embler par mestrise
D'un Grec qui l'emporta;
Dequoy un sien compère
Fist l'accusation;
Dont dommaige grand y erre
De prendre tel larron

J'ay veu peuple confondre
Et royaume abismer,
Chasteaux et cités fondre,
Et les terres trembler;
Craventer les eglises
Et fendre tout parmy,
En Naploise comprise;
Là fut le grand tourmi.

Depuis en ung province
Trouvay un accuseur,
Qui disoit que ung prince
Coucha avec sa seur;
Soubs une fausse bulle
Cuydant dispense avoir,
Dont honneur le recule
Et non qu'à bon debvoir.

Digitized by Google

Pour ung roy de Hongrie
Vy grand préparement
De haulte druërie,
Très glorieusement.
En attendant la chère
De nuptial amour
Fut trouvé mys en bière.
Ne sçait-on par quel tour.

Luy mort print la couronne
Ung pauvre compaignon,
Très vaillante personne
Et de très grand renom.
Ainsi royal racine
Print son derrenier troncq,
Et la base origine
Monta en roïal tron.

J'ay veu de Géorgie
Et du hault Orient,
De Perse et d'Arménie
Mainte diverse gent;
Mesmes d'ung infidelle
Transmettre au roy Charlon
Pour luy donner querelle
Contre le Turc félon.

Puis ay veu deux comettes
Manifestes ès cieux,
Et d'estranges planettes
Plus annoier que feux.
Dont les fins incognues
Sont d'esbaïssement;
Et des non advenues
N'est nul vray jugement.

J'ay un roy de Cicille
Veu devenir berger,
Et la royne gentille
De ce mesme mestier,
Portans la pannetière
La houlette et chapeaux
Gisans en la bruière
Auprès de leurs troupeaux.

J'ay veu en grand fortune
Ung duc des fleurs de lys
Gésir en prison brune
A très pauvres délicts,
Privé de seigneurie
Et de royal honneur;
Dont la gloire périe
Reste en sa prime fleur.

Passant par Angleterre
J'ay veu un grand torment;
Les chefs d'icelle terre
S'entretuer forment,
Et faire tel déluge
Que maint s'esbaïssoit;
A peine y eut refuge
Où mort n'apparoissoit.

Ung nouveau roy créèrent,
Par despiteux vouloir,
Et le vieil déboutèrent,
Et son légitime hoir,
Qui fuitif alla prendre
D'Escosse le garant,
De tous princes le mendre
Et le plus doléant.

De Chypre la couronne
Ay-je veu emprunter
Du chef de Babylone,
Pour le roy en jecter.
Bastard est et d'église
Celuy qui la maintient;
Et ne compte ne prise
Le grand mal qui en vient.

La roynne en vy descendre
Dedans le marin cours,
Par un ardent contendre
Vers France pour secours;
Qui depuis fut pillée
Et mise au sacquement,
Par pillard de galée
Au port Vénitian.

J'ay veu chose inhumaynne
Et cruelle à la foy
Tuer à force pleine
Gens d'église à desroy;
La cité de Mayance
En est tournée en feu
A si très grand outrance
Qu'ains tel pitié ne fut.

J'ai veu propre personne,
De basse extraction,
Monter en si hault throsne,
Que le mont de Sion;
Puis par œuvre confuse,
Faire si orde fin,
Que la terre refuse
Recepvoir son corsin.

J'ay veu maint autre chose,
De si grand estimer,
Que poinct je ne l'expose,
Ne n'y veulx présumer;
Pourtant il viendra l'heure,
Qu'ailleurs auront leur lieu.
Dont de ce qui demeure,
Je remets tout à Dieu.

Digitized by Google

En l'an soixante et ung
Advint un piteux cas,
Ou chastet de M. Chang
De la mort et trespas
De Charles, le bon roy,
Auquel Djeu soit propice;
Car estoit sans desroy,
De France la nourrice.

Après, Loys son fils
Je vis à Reims sacrer,
Et puis à Sainct-Denis,
Noblement couronner;
Présens les pers de France
Et coulx du sang royal,
Tous en belle ordonnance
Servir de cueur loyal.

J'ay veu Dinant destruire
A tort et sans raison,
Tant que on eust sceu dire
Si n'a une maison,
Eglise ni hospital
Qui ne fut arrasé,
Muraille ni portail,
Ou par feu embrasé.

J'ay veu de Charrolois,
Ung comte faire oultrage
Et de piteux exploits
Qui ont porté dommaige,
Venir devant Paris,
A toute grande puissance,
Semant par le pays
Vouloir le bien de France.

C'estoit diabolique
Œuvre fausse et dampnable,
Non pas le bien publique,
N'au peuple prouffitable,
Dieu qui tout scet et veoit,
Paye selon la déserte.
Qui fait ce qu'il ne doibt
A la fin trouve perte.

Devant Mont-le-Héry,
Fut par sa mauvaistié;
Où tel s'y fut péry,
Dont ce fut grand pitié.
Cuida prendre le roy,
Son souverain seigneur;
Que si piteux arroy
Ne fut veu ne greigneur.

La cité de Liége,
Ville fort renommée,
Je vy prendre par siége,
Et toute désolée:

Il n'est nul qui eust creu
Les maulx et les dommages,
Si ne l'avoit véu,
Et les crueux outrages.

Je vy rompre reliques
Et les fiertes de saincts,
A marteaux et à picques.
De saincts ossemens plains,
D'or et d'argent vaisseaux,
A servir Dieu propices,
Vestemens et joyaulx,
Cyboires et calices.

Le siége de Avains
Où grands approches firent,
Si ne prouffita riens
A ceux qui siége y mirent;
Non fist-il à Beauvais,
Qui fut dérision,
Des assiégeurs mauvais
Et leur confusion.

Dedans Nesle je vy
Grande inhumanité,
Dont je fus esbahy
Pour la grand cruaulté,
Je vis les poings couper
Aux archers sans mercys,
Aux autres l'œil crever
De froid sang et rassis.

Le comte de Varvyc
Vis en France arriver,
La femme au roy Henry
Et son fils emmener;
Passa en Angleterre,
Comme soy faisant fort
Du royaume conquerre,
Dont ils receurent mort.

Depuis je vis le comte
D'Armignac mettre à mort,
A grand douleur et honte
Et à son très grand tort.
Qui commect trahison
Contre son souverain,
Il doibt bien par raison
Mourir de cas villain.

Pareillement je vy
Le cadet d'Allebret
Par justice puny
Trancher le col tout net;
Car il tenoit la bande
Du comte devant dit;
Dont il paia l'amende,
Car la teste en perdit.

Digitized by Google

De France un connestable,
Je vys pareillement,
Par sentence notable
Donnée en parlement,
Estre décapité,
Présens clers et docteurs,
Puis en terre porté
Par les frères mineurs.

Charles duc de Bourgogne
Vis mort devant Nancey,
Et sa pauvre charongne
Gisant en ung fossé;
Il voulut tout conquerre
Par orgueil et puissance,
Maintenant a de terre
Sept pieds à souffisance.

Oultre plus celuy an
Nonobstant la franchise,
Fut le duc de Milan
Tué devant l'église
Par aucuns habitans,
Qui puis mort en receurent
Eux et tous leurs parens
Et ceux qui mais n'en purent.

Je vy l'an précédent,
Le dit duc Bourguignon,
Qui d'un courage ardent,
Et fier comme ung lyon,
Lequel par son orgueil,
Vint Morat assiéger,
Mais lors oultre son veuil,
Ly convint desloger.

Par menu populaire,
Vis le lyon chasser,
Et hors de son parc traire,
Artillerie laisser.
Heureux qui eschapa
Et tenu pour abille;
Car on y en tua,
Ce jour plus de vingt mille.

Las! que de femmes veufves,
Que d'enfans orphelins,
Mieux leur eust vallu trèves,
Ou guerre aux Sarrazins;
Car qui injustement
Meine guerre, à son tort,
Il dessert justement
Estre puny par mort,

Or l'a-il bien esté
Le par cidevant dict,
Tant yver que l'esté,
Il en sera maudict;
Car à sa mal estraine,
A tort il faisoit guerre,
Au vray duc de Lorrayne,
Pour luy oster sa terre.

De Portugal le roy,
Vis en France venir,
Quérir, comme je croy,
Gens pour le secourir;
Puis de là s'en tourna,
En Lorrayne cercher,
Son cousin qu'il trouva,
De sa mort approcher.

Je vis Avainnes prendre
D'assaut sans long séjour.
Pas ne se vouldrent rendre,
Dont ils eurent mal jour;
La ville démolir;
Tout le peuple à mort mectre,
Orgueil les feist périr;
Ils trouvèrent leur maistre.

Puis le duc de Nemours,
Présens gens de grand pris,
Je vis finir ses jours,
Es halles à Paris.
C'est pitié quand il faut
Qu'ung si noble seigneur
Meure par son défaut
A si grand deshonneur.

Tels sont les divers ouvrages de George Chastellain, qu'il m'a été possible de retrouver. Je regrette beaucoup de n'avoir pu compléter l'ensemble de ses Chroniques, en y joignant la partie qui embrassait le règne de Charles VII; mais je n'ai pu la découvrir nulle part. Comme après la mort de Charles-le-Téméraire, la Bourgogne passa successivement entre les mains de souverains allemands et espagnols, il serait possible qu'on retrouvât un manuscrit complet de cet historien dans les bibliothèques de Vienne ou de Madrid, que je n'ai pas encore visitées, mais dans lesquelles je me propose d'aller l'année prochaine poursuivre mes recherches.

Paris, 10 décembre 1836.

J. A. C. BUCHON.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHRONIQUE DU DUC PHILIPPE.

PAR

GEORGE CHASTELLAIN.

PROESME.

Au commencement jadis du monde, que les vivans d'alors véoient les choses de leur temps diverses et merveilleuses et appercevoient les affaires humains estre conduits par aucune puissance et espoventable main de là sus, les ungs peut-estre l'attribuant à Dieu, les autres ignorammment à une souveraineté incogneue, depuis appellée Fortune : lors, comme la diversité des éages faisoit venir diverse et nouvelle régnation, chascun portoit ce de quoy le temps le servoit et, cuisist ou pleut, si bien, lorsque depuis il flescissoit col et eschine soubs la fortune, de qui les variabletés congneues avec les étrainges évènemens, tous les jours il fault dire que moult leur estoit espoventable, et force d'assavourer et corporellement sentir de sa fortune, fut dure fut doulce, sa portion; et si bien lorsque depuis flescir leur col et pleyer soubs les obscuretés terreines durement expérimentées, souverainement à ceulx qui, sans lecture de nulle chose devant eux, sans aucune expérience précédonte, se sont trouvés soubs la meulle de tribulation et les premiers agousteurs de ceste humaine misère, qui soubdainement ne faisoient que naistre encore et tenir de l'une main le bout du monde commençant et de l'autre les premiers engendreurs Adam et Eve, dont le premier né tost, pour angoisse sur doleur à ses parens, devint homicide et respandy le sang de son frère Abel ; innocent sang du juste Abel, respandu pour son frère Cayn! parquoy non seullement eulx les premiers parens se trouvoient excités à pleurs, mais eulx leurs prouchains successeurs espoventés d'oyr racconter le meurtre. Certes, bien est cas d'espoventement, quand en si fresche et nouvelle eûvre de Dieu, et si tost, povoit escheoir ung tel mesus. Puisque le premier règne des hommes se déclina à tel malice, bon faisoit à entendre que le monde tirant à longs et vieux jours après, se trouveroit enveloppé de tels maulx et meschiefs, comme il est tout notoire à ceulx qui ont le naturel et la lettre, et qui ont veu les anciennes récitations de plusieurs livres, comme la Bible et autres véritables histoires, faisant mencion depuis la création du monde jusques à cestuy dernier temps de grâce, dont les choses y comprinses, les unes de haulte admiration, les autres de grief, autres de ruyne, et les autres de rédemption et de joye, et èsquelles toutes choses la haulte puissance divine a ouvré ou par justice, ou par couroux, ou par miséricorde, et souvent permis avoir durée et règne aux mauvaix, pour battre par eulx et pugnir ses esleus, par mort aucunes fois de glaive, par famine, par oppression de voisins, par crudélité de tirans, par espoventement et menasse de fortune, par diverses calamités et opprobres, et aucunes fois par toute entière furieuse exterminée malédiction pour le très énorme et horrible devoiement du peuple que droiture divine ne povoit souffrir.

Exemple : premièrement du très espoventable déluge par lequel, en sa fureur provocquée des hommes et par leurs démérites, il mortiffia toute créature vivant en la terre, et en deffermant les bondes des abismes, aglouty les haultesses des mons, meismes les oiseaulx de l'air en la geulle des fons, donnant seullement espargne à Noë et sa famille pour conserver en estre le gendre humain. Dont certes, se Noë, voyant une telle extrême ire divine et universelle pugnition, s'espoventoit du cas, ne fait à doubter.

Après, en l'éage d'Abraham, la terre jà estant repeuplée, mès retirant arrière à ce par quoy avoit esté pugnie par eaue, et par espécial en la région de Sodome et de Gomorre, la divine sentence tramist sur eulx feu et soulfre du ciel, abima leurs cités, perdy les inhabitans, et pour donner exemple aux survivans, donna perpétuelle malédiction à leurs lieux, et lesquels encore aujourd'hui se monstrent en exterminacion vile et ruineuse.

Si furent ces deux jugemens bien horribles à ceulx d'alors et bien cause d'éternel record en toutes générations futures.

Donc et si par manière d'ung petit abrégié, pour venir à plus clère fin, il loyst réciter autres exemples et prendre recours en autres grandes choses passées,

Digitized by Google

là où Dieu, non en toute telle rigeur comme dessus, mais en chastoy et batture, a donné à souffrir à son peuple et corrigié par diverses manières de verges, il ne fault doncques que jecter les yeux sur les persécutions que firent jadis les Philistins, les Ydumiens et autres nations barbariennes en divers et plusieurs temps, tant du règne des juges comme des roix sur les enffans d'Israhel, là où Dieu les a permis traveiller, peut estre pour leur salut, ou peut estre aussi pour manifester sa gloire et sa puissance entre leur ennemis, auxquels maintes fois les a abandonnés comme s'il dormist, et denyé main de secours, semblant estre incongneu de leur ennuy; néantmoins, affin que la corne d'orgueil ne s'élevast trop fière entre tels peuples, et que par confutation de sa haulte majesté, disant leur Dieu les avoir oubliés, ils ne attribuassent à eulx meismes la gloire, finablement il a tousjours battu les persécuteurs par les oppressés, et les tirans longuement vainqueurs par les persécutés.

Si ne souffiroit de donner exemple, ny ung ny plusieurs, quand bien, par l'espace de deux mil ans, Dieu a ainsi traictié les Juifs entre chault et froit, puis cheus, puis relevés, puis oubliés, puis rappellés, tousjours en hault et singulier mistère, oultre povoir de nature et toute faculté d'humain engien. Et pour vuydier de ce peuple submis à luy, et venir meisme aux nations barbariennes et gentiles, vexés et molestés entre eulx de diverses tribulacions, ne fault que prendre recours que à Nembron qui, premier usurpant nom de roy, inféra la première calamité au peuple, dont ceulx de Babilonne où il régna, et Ninus depuis, obtindrent le premier règne en Orient, soubs maintes et longues dominations d'autres tirans que, pour cause d'abbréviation, n'est besoing d'éclairer.

Les Carthagiens aussi, qui du temps des juges regnèrent en Midy, et pour obtenir la gloire de seignourier, ont inféré aux hommes maintes dures foulles en batailles; et ne fait oublier de les mettre en compte avec les autres qui n'ont souffert estre repos en terre nulle part.

Et vindrent depuis en Septentrion du temps des Machabées, les Macédoniens qui, usant de vaine présumption terrienne, comme autres de devant eulx, ont fait aussi de leur part sourdre nouvelle regnation et acquis la gloire de greigneur puissance de leur temps, tousjours en grief et travail toutes voies des peuples, çà et là, perplex et espaourés durement en telles vaines et ambitions de régner par convoitise, que l'universe partie du monde convenoit estre serve et troublée par seulle affection orgueilleuse; et peut-estre procédant d'ung seul tirant, comme du non solable calamiteur du monde, Alexandre, qui par multitude de ses osts supplanta la terre, humilia les régions, espoventa les peuples, troubla les cités, aux bons donna moleste et aux orgueilleux et puissans servitute; et en soustraiant au monde son repos des parties orientalles, en seulle voix fit trembler les Occidens.

Si ne loyst aussi oublier la troyenne nacion, jadis en haultes prospérités, atterminée en brief, et réduicte à confuse et piteuse fin par les Grecs; lesquels vainqueurs sont périlliés en pleurs tantost avec les vaincus, et despouillés de règne et de salut par plus puissant d'eulx, ont été transmués de seignourie en servitute, comme par les Rommains; lesquels attisés aussi derrenièrement de convoitise et d'orgueil, pour estre en leur temps les aigles du monde et dompteurs, ont en ceste partie d'Occident fichié et estably le derrenier et le plus seignourieux règne des autres, et par longs ans, en puissance de cohortes et de légions, avec cruelle effusion de sang humain, ont deprimé privée franchise, et toutes nations diverses submises à leur monarchie, que nulles oneques des autres n'obtint si entière. Si planoient les montaingnes, trenchoient les roches et froissoient les hommes, minoient les puissans édiffices, et terre et mer remplissoient de cris et de larmes; molesteurs se portoient à leurs voisins, cruels aux loingtains, ennemis à chascun et de nulluy aymés; combien que en la haultesse de leurs couraiges et de beaucop de singulières vertus, il les fait fort à louer et recommander, si bien que de leur donner blasme en crudélité pour cause du régnier. Eulx toutes voies en tel ou tel usaige croissans et esclarcissans leur seignourie par semblables à eulx ou pires en nature, après très longs ans enmélés, finablement Dieu les a fait trébucier en glaives sanglans, foudroier en fureur et envahir de crudélité inhumaine à tous lez et en leur propre cité, comme qui en compassion n'avoient donné espargne à nulluy, que justement de nulluy ne devoient recevoir pitié ne mercy. Si ne povoit, pour vengeance de leur orgueil, souffrir de les dévorer seullement en batailles, ne de les faire absconser en cavernes, ny de les faire désespérer en leurs fors, ny estre fugitif par champs et forests; ains, pour crue de plus amère confusion, constrains estoient de veoir leurs haulx glorieux palais ruiner, polluer leurs temples, subverser leurs murailles, et flamme et fumée vomir des haulx et souterrains édiffices, partout, non une fois seullement, ne trois ne quatre. Mais après beaucop de reparemens, çà et là tousjours ont esté renvahis et ramenés, puis leur premier entamement, à leur continue confusion, sans povoir rapaiser fortune qu'ils ne soient alés plus et plus à déclin. Car qui en la turbation de plusieurs, non d'une seulle région, ont veillié et tendu tousjours, méritoirement à plusieurs fois et de diversés mains devoient estre traveillés et confus.

Eulx doncques les derreniers despouilliés et les plus haulx embranchés de gloire et desnués de leur très ancien victorieux règne, sont venus les François, restifs jà longuement paravant et rebelles à leur empire, et ès parties d'Europe, portant sur toutes provinces le ceptre de cremeur. Lesquels paravant la foy receue, et depuis par armes et corporelles valeurs, ont acquis la derrenière regnation, et après plusieurs fois avoir concresté en leur terroir, à toutes roides puissances ont envahy les Italles, et par le destroit des Alpes horribles ont meisme espoventé Rommains, saisy couronne impérialle et throne de souveraine sacrée majesté; ont aussi partrassé toute la Germanie et submise à leur dition; ployèrent les Grecs, réduirent les Espaingnes, donnèrent règle aux terres maritimes, et tout l'enclos d'entre les deux mers hault et bas submirent à loix et obéissance; protecteurs

Digitized by Google

estoient longuement des bons, refuge aux désolés, vigoreux et sustenteurs aux febles, escu aux povres et innocens, miroir aux vertueux, règle aux vaillans, baston et fléau des mauvais, de toutes tiramnies, exactions et de toutes hérésies et toutes inhumaines crudélités, esmocions et fureurs populaires; non pas par la manière que les autres avoient usé de leur puissance, mais non chaillant de vaine gloire, tendoient seullement à fin agréable à Dieu et prouffitable. Car, entendu que le peuple tout à l'environ estoit de sauvaige condicion et féroce à réduire, et que Dieu vouloit en ses parties cy bas faire florir et fructiffier le jardin de sa foy, il besoingnoit bien d'avoir cultiveurs qui en labeur et vertu de corps sartissent et jectassent les espines et donnassent aux plantes eslevés lieux et aisance de verdoyer. Certes ainsi firent jadis les princes françois, qui armoyés et enoings par divin mistere et esleus pour estre professeurs du divin nom, en dilligence et aigreur tousjours ycy et là labouroient à mectre en point leur jardin, et d'en oster en ung endroit les superfluités inutiles et en l'autre d'y faire naistre et planter provisions nécessaires. Si avoient tousjours leurs espées flamboiant au soleil, qui au milieu de leur throne reconfortoit leurs subgects et aux forains nacions voisines donnoit frayeur. Paisibles vivoient en dedens eulx, fors et cremeus au dehors; comprimoient les tirans, domptoient les orgueilleux, ployoient les robustes et rudes peuples; establissant foy et bonnes meurs en tous leurs confins, corrigeoient les vices et mauvaises coustumes. En eulx avoit Dieu aigres et beaulx champions, le monde confort, et la terre parement chaulx. Estoient brulans en la foi, larges en fondacion, curieux en don, actifs en bienfait et soigneux en vertu, et à toutes nacions loingtaines ou affines oppressées d'aventure et vexées, très ententif et dilligent secours en leur besoing; mais ordinairement et tous les jours à la terre sainte, où ils se rebaptisoient en leur sang, se recuisoient en divine amour, se renforchoient en foy et en parfondes playes données et receues glorieusement, acquirent couronne de martir, aucunesfois en victoire sur les payens, autresfois, par divine permission, en ruyne meisme de leur ost.

Que feroye-je plus de prolixité en mon compte? glorieux et puissans régnèrent par longs ans, vaincueurs de chascun et de nulluy vaincus, conquerrans sur autrui et nulluy sur eulx, jusques, par changement de leur noble et vertueux ploy ancien, Dieu prévoiant leurs faultes futures leur a souffert de longue main préparer à deux debouts de leur clos deux verges, Bordeaux et Calais, pour en estre battus en temps de payement et pugnis de leur mesus, souverainement du péchié d'envye et d'orgueil qui depuis leur a enveloppé les yeulx et estainct la raison, et ingrats envers Dieu et descongneus en yvresse de voluptés et de biens trop habondans, ont tendu et labouré à la désertion de l'ung l'autre et de eulx-meismes destruire.

Parquoy maintes fois depuis, en leur droit aveuglement, sont venus comme flayau de Dieu les Anglés, lesquels en descirant la haultesse de leur throne et inférans maintes dures pollucions à la splendeur d'icellui par armes, ont comprimé leur puissance et renversé par foulle leur gloire. Et qui premiers souloient estre tremblans en la reluissance de leurs espées, sont venus estre despiteurs de leurs osts et mortels opprobrieurs de leurs faces! Souverainement en cestuy derrenier temps, hélas, auquel soubs esclistre de division, voyant les membres d'un corps hayr l'ung l'autre et le corps principal non estre en vertu, comme loups entre les oeilles sans pasteur, sont venus engloutir cestuy très noble et très chrestien royaulme, duquel les bornes pieça violées par leurs mains, sont entrés jusques au nombril de sa valeur, parfaire ce que de long-temps y avoient machiné, ruyner tout et confondre, subverser les nobles anciens soustenemens, miner leurs pilliers, aterrer ses haultesses, vilipender ses fors, noircir ses splendeurs; et là où leur cruaulté ne s'est peu saouler ès rivières de leur sang, leurs haultes fondacions dédiées avec leur glorieux palais ont démoly, ycy par feu et là par main mise; tellement qu'en l'abyme de tribulation, du plus petit enfant jusques au plus viel homme, du plus povre jusques au plus riche, du plus juste jusques au plus mauvais, femmes et filles, chastes et non chastes, nobles ou autres, dont ne se pourroit réciter ny escripre la diversité, ont ensaisy le royal ceptre, le cheur de son throne occupé, expuls l'héritier, dissipé ses substances, violé son possès, et la plus clère part de sa mageste longuement applicquée à eulx, jusques à la parfonde miséricorde divine il a pleu autrement y pourveoir maintenant par pitié.

Lui a pleu par grâce les délivrer hors de la main de Pharaon et de la captivité en Babillonne, par ceulx meismes qui longuement discors ensemble, parens prochains, meus de charité, se sont rejoints en amour soubs divine cremeur: Charles roy de France, septiesme de ce nom, et Philippe duc de Bourgoingne, contemporains et en égualité d'éage, régnans glorieusement tous deux en ce royaulme et dehors, à la dure confusion de leurs ennemis et à la grant joye et félicité de leurs subgects, comme Dieu devant, en la déduction de mon euvre feray apparoir largement, selon les temps et lieux et les mérites de chascun.

Ainsi doncques, ayant prins mon recours sur le principe du monde et tous les temps depuis par succession d'éage, ramené légièrement à celuy d'aujourd'huy, combien que sobrement en ay touchié, et que trop difficille chose seroit et ennuyeuse d'y arrester, clèrement appert que ce monde en soy n'a eu jamais que toutes misères, toutes tribulations et chettivetés, perdicion d'ames, espoventement d'esperits, et que repos n'a en terre aux bons, pour les mauvais, ne aux mauvais stabilité de durée, pour leurs péchiés. Ce que moy, doloreux homme, né en éclipse de ténèbres ès espesses bruynes de lamentation, ay bien largement expérimenté én cestuy très glorieux royaulme de France, mis en mes jours et devant mes yeulx presque en totalle extermination, par la verge que Dieu y a tramis pour le pugnir, et dont j'ay vu l'exécucion, si horrible, hélas! que nulle grant chose passée ne s'y compare. Quelque histoires ny escriptures sainctes que puis avoir veues ne m'ont fait tant admirer l'esperit que les choses advenues en mon temps m'ont fait abhominer.

Digitized by Google

Dont, et s'il loyst ung peu réciter et distinguer les parties, je dis donques : que de mes jours la terre a esté toute engraissée de sang humain et les arbres revestus des corps terrestres, loups saouls de la repeue d'iceulx, l'air pénétré de la clameur des hommes, Dieu provoqué à ire en toutes terres et régions, singulièrement entre les chrestiens où cremeur n'a eu lieu; faulseté a tenu siège et orgueil son règne; toute descognoissance et desreglance, toute déception, tyrannie et rebellion en peuples, désobéissance ès subgects, froideur entre paiens, dureté ès riches, fierté ès povres, rapine ès nobles, desvergondance ès princes, vaine gloire ès prélats, luxure en l'église, scismatique à tous lez, boiteuse et dissolue. Si ay-je veu honneur estre chassé hors des royaulx palais, vérité bannye des sièges, justice des royaulmes, prendhommie des juges, léaulté des mesnaiges, continence, mençongne et casteté de tous sexes.

Dont, et se les hommes se sont desnaturés icy-bas, aussi le ciel et les firmamens de là sus leur ont monstré signes et prodiges; et ont fait apparoir comettes en plain jour, signes en lune et soleil, plouvoir sang en aucunes parties, fendre montaignes, donner tremblemens à la terre et crolemens ès cités, réaulmes levés l'ung contre l'autre, gens en nombre contre peuple, force contre puissance, faulx prophètes en preschemens, hérésies en doctrine, ypocrisies ès ordres et abhominables cas en toutes conditions d'hommes.

Et derrenièrement, qui pis vault, s'est eslevé en mes jours l'ennemy cruel de Dieu, le grand Turc, ung nouveau Machommet, violeur du crucifix et de son Eglise, despiteur de sa loy, prince de l'armée de Sathan, lequel levant sa corne d'orgueil, par présumption de sa terrenne puissance en quoy se confie, a osté aux crestiens leur bastille de Contantinoble et submise à sa dition en confuse et doloreuse attente cy après. Et n'a esté trouvé ung seul prince crestien qui, par ensemble ny particulier, se soit essayé, par pitié de tel opprobre, y résister, ny par armes ny conseil; reservé ung seul de qui présentement ne veul faire mencion, pour raison de non autruy charger ny grever.

Je doncques, George Chastellain, pannettier du très hault, très puissant et très fameux prince, mon très redoubté et souverain seigneur, monseigneur le duc Philippe de Bourgoingne, fils Jehan, né en l'impérialle conté d'Alost en Flandres, extraict de la maison de Gavre et de Mammynes, sobrement instruit ès lettres, nourry en fleur de jeunesse ès armes, et en la hantise des cours réalles et nobles hommes souverainement des François, enaigri durement ès armes et exercité soubs longues, annuyeuses contraires fortunes : ayant retiré mes yeulx dessus eulx et assez incorporé les cas advenus et le vray rapport entendu, pour gloire et exaltation de cestuy très crestien royaulme, clarifflé par batturres et souffrance, et mettre cest affaire en stile desservi et requis, et affin que loyers et tiltres de chascun soyent plus appropriés aux mérites de leurs fais, et p'us voyables que si extrêmes besoignes ne se treuvent seullement traictiées cy après simplement par mains peut estre trop légières en cas de poix, ou trop lentes en choses nécessaires; combien que de moy meisme me répute non digne de ce emprendre, toutes voies, au plaisir de mon souverain seigneur, non querrant sa privée gloire, mais celle de la sacrée maison françoise, dont il est party et dont il congnoit avoir prins toute sa résultacion et splendeur, comme le mineur des autres, ay prins et recueilly devers moy les escripts des historiographes nouveaux de mon temps, avec ce que de mon costé y ay veu et congneu, et sur toutes les choses escriptes à Saint Denys, aussi par autres de ce temps, ay fait concordance et esplucemens de vérité, osté le superflus, radobé le mauvais, non par proppre arrogance ny par confutacion d'autrui, mais par donner obéissance à mon prince, avec affection que avoye à le complaire.

Si requiers et supplie aux lisans, de quelque party qu'ils soient, François, Bourgoingnons ou Anglois, que de sur moy leur plaise oster toutes partialités, suspicions et faveurs, et me juger tel que me proteste : léal François avec mon prince, osant prononcer vérité contre mon maistre où besoing sera, et non me faingnant de meismes contre François ny Anglois, desquels la gloire n'est à estaindre pour l'ung party ny l'autre, mais à chascun garder sa porcion selon l'advenir et fortunes des cas.

Si traicteray soubs la divine permission, et entreprendray au deffinement du duc Jehan jusques tant que permis me sera vivre. Si soit à la gloire et louenge de Dieu, à la perpétuelle décoration des rois et nobles hommes françois, souverainement du roy Charles VII[e] et du noble chevalereux prince le duc Philippe. Soit aussi à la louenge de tous vaillans hommes présens et futurs, en accroissement de vertu et saveur de doctrine, et soubs humble invocation de mon Dieu, à qui je prie espace jusques au parfait. Vecy commenchier.

Digitized by Google

INTRODUCTION.

Il a esté sceu par l'univers monde comment, en l'an 1380, avec le nombre imparfait du règne du roy Charles VI, plusieurs grièves tribulacions régnèrent en France, à cause des doloreuses divisions et envies de deux princes, membres d'icellui, les plus puissans, monseigneur le duc d'Orléans frère audict seigneur roy d'ung lez, et monseigneur le duc Jehan de Bourgoingne, fils au bon duc Philippe de l'autre. Desquels l'un, pour ce qu'il estoit frère du roy, et en éage et en sens, lui sembloit, pour manier et gouverner le fait dudict seigneur roy son frère, non bien maistre de son sens, disposer de tous les affaires à sa ghise et intention, comme de fait il fit. Et l'autre estoit fils du bon duc Philippe par qui main et haulte preud'hommie, tant comme il vesqui, le royaume de France avoit esté maintenu en toute tranquil'ité et union comme par le pillier de tout son honneur. De quoy le fils, qui estoit prince de très-haulte vertu, d'ung vray couraige et homme de fait souverainement à craindre, voiant tous les jours la gloire et clarté de son père rayer et estinceler à l'environ de luy, qui avoit esté si preud'homme, si aymé en France et si exhaulcé, et de qui le réaulme avoit receu tant de béneffices et tant de haultes administracions, et puis aussi, combien qu'il fut eslongié de la couronne d'ung point, si se sentoit-il trop plus puissant de terres, de seignouries et de toute puissance que nul autre après le roy, dont il estoit germain cousin et dont il ne querroit que ce que feu son père y avoit quis : c'estoit honneur, félicité, paix, amour, union, la gloire du royaulme et la conservacion du bien publicque, que son feu père lui procura en son vivant et de qui il désiroit sievyr les pas, luy estant trespassé. Si ne luy pleut ceste manière de pointe que l'autre print contre luy, et non pas sans cause, entendu que par la faulte de l'accident qui estoit au chief, il entendoit et congnoissoit beaucop de choses aler contre poil, qui n'estoient ny honnourables ny souffrables, et qui, en preud'hommie et en divine équité, plus estoient de rémédier que de souffrir (qui euist peu) : et avec le mauvais gouvernement et vicieuses euvres tournans directement en déclin de la royalle maison, qui luy desplaisoient, voyant soy estre l'ung des bras principaux du royalme contre qui l'autre nourissoit murmure et envyes et conspiroit de l'affoiblir en sa force ; qui estoit chose bien désolable de deux mains, en ung corps constraint par nature de royal sang, de soy monstrer homme non esbahy, ne à débouter, par tant fut il grant et puissant, puis que son bon vouloir ne povoit venir à ses bonnes fins désirées, et que les voluptueux couraiges desvoyés de raison et estains en lumière de justice, vouloient avoir et de fait prenoient, pour furnir la convoitise de leur orgueil, le maniement du réaulme, jà estant à l'yssue de sa félicité et à l'huys de son meschief.

Certes, non voyant autre remède que de soy barrer contre les envyeulx ses mesveillans, par puissance, dont il estoit aise, de luy meismes cautement tousjours dissimuloit vigoureusement.

Toutesvoies et très redoubtement se contint en France très long temps, qui que le voulsist veoir ou non ; et qui que preissent les prouffis et les fruits en autrui messon, lui, malgré tous ses envieux, y obtint haulte et longue puissante domination par propre puissance. Et donnant tousjours préférence de lieu à son dit

Digitized by Google

cousin le duc d'Orléans, comme raison le vouloit, car frère estoit et fils du roy, au résidu garda son droit et son appartenir plus fièrement que ung lyon. Et sans soy former partye à nul, fors par inconvénient, en ce que il sentoit tel lui rire au dehors qui en dedans lui nourrissoit venin, dont il se faisoit à prévoir et garder, veu que gros poix et oultragieux inconvénient en pouvoit avenir, comme il fit, et dont l'amer record n'en sera jamais estainct. Me semble ycy assez convenable de venir prendre sentence qui me devra mettre en commencement de matière dont je veul ouvrer : c'est du fils dont je sens le père plus que villainement occis.

La cause toutes voies procédoit d'une autre doloreuse mort. Et ainsi, pour cause de l'une naissant de l'autre, il semble juste de les causer toutes deux par ung abrégié, et venir finablement à la très amère douleur que receut mon très redoubté seigneur monseigneur son fils innocent de leurs deux débats, quand la très villaine et très inhumaine mort de feu son noble seigneur et père lui fut annoncée.

Surquoy promptement je veul prendre le commencement de mon livre, escripvant la vie et haultesse d'icellui, avec les merveilleuses et haultes euvres faites par luy en son temps dignes de récitacion éternelle.

Le duc Jehan doncques, par légière délibération de sang esmeu, ayant consentu en la mort de son cousin et réallement fait faire (comme les premiers mouvemens ne sont pas en la puissance de l'homme, et vient-on souvent, après ung cas commis, à cognoissance premièrement de son délict, et semble souvent une chose légière, pensée qui puis se treuve de très grant poix quant elle est faicte), tantost se sentist avoir grièvement delinqué tant envers Dieu comme en son propre sang et honneur.

Et comme vray est que nul ne voit juste, que aucunesfois il ne chiet ou se despasse, comme David encontre Urye, qui par ses propres lettres l'envoya à la mort pour jouyr de sa femme, qui estoit euvre mal faite et de grant reproche, si estoit-il toutes voies singulièrement aymé de Dieu, et n'a pas perdu son reng au [illegible] des preux pour cause d'autres singulières vertus; ainsi le duc Jehan, voiant la grandeur de son cas, se repenty et non pas sans cause. Mais toutes couleurs et occasions mises derrière ce qui estoit fait, il lui failloit adviser nécessairement comment il pourroit mieulx boire ce qu'il avoit brassé, car boire le luy failloit. Or estoit il entré en ce dangier par inconvénient, et par aucun moyen luy sembloit-il qu'il en failloit sortir, au plus près et au moindre meschief pour sa seurté. Secrètement avoit esté sa mort conspirée premièrement par Orléans, et en couvert avoit ordonné la charge d'occire son conspireur. Aussi lui sembloit-il faisable de pouvoir faire légièrement ce de quoy il n'avoit jamais mis la main; et ainsi, soy meismes abusant par fol cuydier désavoa le fait, qui est toute la lésion de son honneur. Mais nul homme, dit-on, n'est saige en son propre fait, souverainement en mal; et vient-on voulentiers à commettre une faulte seconde quand on a fait la première.

Ainsi estoit-il de ce noble prince en qui couraige n'estoit cheu vilaine chose par la longue et attameuse presse dont l'autre le surquist, voire mortelle, comme vous avez oy, constrainct maintenant malgré luy d'avoir souillé ses mains au sang de son proxime, l'ung des haulx hommes du monde, le fils du roy. Et donc il sentoit bien que pugnicion grande devoit cheoir sur l'acteur; et ne seroient oyes ny couleurs ny occasions, ne causes ne excuses quelsconques, pour la fureur des amis et adhérans du mort, cryant larmoyeuse vengance et promptement, et ne savoient sur qui.

Certes, non merveilles si cestui prince, perplex d'une si grant euvre, l'ayant fait faire sans conseil que de lui meismes et s'en cuidant nestoier, failloit de prime face en sa droite perplexité à prendre la voye plus saine à son honneur, encoire lui estant à Paris, en fontaine de justice, où estoit le siège réal, avironné de toute sa progénie fort troublée de cestui cas, et toute déterminée à vindication, pour exemple perpétuel, par justice. Ains certes y peut avoir excusacion très pitoyable et plaintive, combien que mauvaise en fut l'euvre.

Mais selon le cas advenu, qui veult prendre recours à sa propre feblesse, se tel cas lui advenoit, la chose n'estoit si blamable ne si d'admirer, comme plusieurs en ont voulu faire fort grant chose. Car par aucune subtilité se

Digitized by Google

failloit-il tirer dehors du dangier, puis que le dangier y estoit, ou par folle outrecuidance, mesprisant la dignité et haultesse royalle, soy déterminer à la mort; car seurement, bien certain estoit que mort s'en fut ensievye, ou par sentence ou par fureur, et que l'une ou l'autre n'estoit eschappable. Mais le desconseillié duc, constrainct lamentablement et pressé d'avoir souillié son âme, en nécessité de son grant dangier, délibéra légièrement de son honneur, cuidant plus paisiblement réparer iceluy que sa vye, ou peut estre ne le cuidoit blesser.

Toutes voyes, comme fortune aydoit à sa baudeur, et que Dieu, congnoissant la première rachine non mouvoir de lui, pour lui donner temps et espace de repentance, le voult encoires espargnier, finablement après avoir aucune espace faint cestuy fait, sinon à monseigneur de Berry son oncle tousjours monstrant visaige toutes voyes, qui lui meut d'ung grant asseuré couraige, se tira dehors Paris et s'en alla en ses pays de Flandres, où pour lequel temps il descouvry le fait et l'avoua publicquement le plus tost qu'il polt. Et nonobstant toutes couleurs, causes et occasions par lesquelles il se povoit ou devoit justiffier ou excuser, au moins en signe de contrition du cas commis qui durement le chargeoit la conscience, mais ne povoit estre aultre, si se offroit-il, comme il devoit, à paix, à amende et à satisfaction honnourable et possible, partout et en tout là où il povoit penser qu'il est de faire. Et faisoit prononcier par ses orateurs devant les grans princes du royaulme, et meismes en réal parlement, toutes les causes et circonstances de la mort inférée, et comment très lamentablement avoit esté provocquié à ce faire, par ce que meismes le mort premièrement avoit voulu mettre la main en luy.

Dont une grant part des escoutans plaindoient fort le duc Jehan et le condoloyent, et les autres à l'encontre l'accusoient de vilain murtre; et sans vouloir congnoistre causes ne circonstances qui l'avoient peu mouvoir à ce, faisoient par leurs orateurs désordonnément mettre sur les espaulles du vivant fardeau de toute détestable reproche, plus certes voluntaire que raisonnable; qui oncques toutes voies n'avoit fait le pourquoy on le deust blasmer, que cestuy d'avoir fait tuer, et celer celuy péchié, qui, comme l'en dit, plus a enversé que glaive d'homme. Dont les secteurs de sa bende, avec aucuns de ses serviteurs, faisoient les clameurs et les impétueuses poursieutes, et souverainement la vesve du mort, seur au duc de Milan, de laquelle autre part et ès aucuns livres est faite récitacion; si en laisse à ce qui en est escript; mais ne fut pas de germe semblable à si royal sang comme les deux.

Si fit chascun son povoir, l'ung de justiffier et de colorer son délict, l'autre d'aggraver incessamment, voire par extrême desraison, sa partie. Et néantmoins tousjours traveilloit le tout desplaisant prince le duc Jehan devers ses amis, le duc de Berry, oncle à deux lez, et devers aucuns autres, de venir à aucune réparacion et confirmacion de paix, congneu et entendu qu'il estoit tel homme comme il estoit, si prochain du royal siège, puissant à toutes heures de povoir faire ung grant bien ou ung grant mal dedens le royaulme, et que le mort, par vengeance ny par guerre maintenir, ne se pourroit restablir ne revivre; et devoit autant avoir le royal sang pour luy que contre luy; car d'aussi près leur estoit. Lesquelles choses pendant et traynant par longs détours de temps, que plusieurs tribulacions, misères et pestilences y entrecheurent, tant par les Anglois que par les Armignacs et par les parties qui se levoient à Paris à ceste cause, en confuse douleur et occision de maintes créatures, desquelles choses je me déporte, car n'est de ma matière fors de venir à la paix de ceste première mort, et puis à très honteuse machinacion de la seconde. Et combien que chose de si grant poix ne se povoit traicter en briève espace de temps, quelque labeur que l'on y meist, toutes voies en fin, pour éviter double mal et plus grant meschief pour l'advenir, par ordonnance du saint siège apostolicque et par la procuration des nobles saiges et preud'hommes du royaulme, et par l'intérest de tous les haults princes d'icellui, le roy, propre frère du mort, comprins dedans, paix fut faite, accordée, jurée, rémission demandée, abolicion donnée, repentance démonstrée devant Dieu et les hommes, chas-

Digitized by Google

tres et instrumens prins et despechés à deux lez, seellés par seaulx, confermés par preuves, ratifiés par voluntaire renoncement à la foy Dieu qui l'enfraindroit, et soy octroyant que l on peust crucifiier sur luy comme sur les Infidèles, et pour plus consolider l'euvre, prendre le corps de Nostre Rédempteur par indivis et égallement le user en fidelité de paix et d'oubliance de toutes choses passées. Dequoy le très fiable duc se cuidoit tenir aussi paré comme en la promesse de Jésus Crist. Et de fait s'y fyoit par aucun temps, et régnoit par le royaulme, à Paris et autre part, que tousjours les yeulx venimeux le regardoient d'ung mauvais couraige; et pour ce que aucuns l'imputoient à charge d'avoir bouté les Anglois en ce royaulme, dont l'excuse n'est pas si difficile comme l'accusation voluntaire.

Luy, après ceste paix faicte, pour monstrer son bon couraige françois, et qu'il estoit bien prince pour les en dégecter quand il vouldroit, comment qu'ils y fussent entrés ny à quelle occasion, certes, desirant le bien du royaulme sur tous les vivans, machina et délibera de les en débouter par puissance; et l'eust faict, si ne fut la fortune de sa prochaine mort. Mais le povre royaulme non estant encoire assez purgié de ses péchiés ne au plus meur de sa malédiction, le déable et les faulx hommes cuidans vengier leur grief (mais accrurent leur honte), conspirèrent, toutes promesses oubliées, une nouvelle desloyalle mort, pire mille fois que la première. Et toutes choses entre deux par moy mises derrière, et la mannière comment et par qui, finablement exécutèrent leur faulx et desléal propos en la plus hydeuse forme et horrible qui se peut dire ny penser. Et de faict le meurtrirent à Montereau, comparu seulement à journée soubs fiance de paix, devant le fils de son souverain seigneur le roy, monseigneur le dauphin, jeusne enffant pour lors, dont les acteurs se couvroient, ignorant (veulle Dieu), et ainsi le croy, de leur mauvaistié. Dont si doloreuse, si amère, ne si infâme mort oncques n'advint en crestienneté ne qui fut tant chier vendue ne achetée, et bien à male heure pour ceulx qui la machinèrent quand, par complaire à leurs mauvais appetis, eux mesmes se sont plongiés en profonde malédiction, et à la povre France leur mère ont procuré le fardeau dont elle s'est noyée en pleurs. Si croy seurement, selon la qualité du cas, et considérée la volunté en quoy fiablement il alla audit lieu, devant ung tel prince dont il ne se povoit meffier, quoy que l'on luy en deyst (car ne pensoit, ne autre ne doit croire, que en un cœur de fils de roy entrast trahison), certes que vray soit glorieux martir. Il a finé ses jours voire aussi avant en salut comme les acteurs demeurent en perpétuel reproche. Et Dieu, pour le non perdre en l'autre monde, l'a souffert cheoir en cestuy par le meisme glaive dont il avoit féru, luy souffrant donner pugnicion par les mauvais en bon estat. Laquelle chose se doit juger en Dieu plus aimable correction que estroicte sentence.

O seigneurs! icy mirez; donnez ung petit d'arrest sur les esmerveillables divins jugemens! Dieu mortifie et fait vivre. Il pugnit tost; il differe longuement; il pert les corps; il sauve les âmes, et souvent pert les corps et les âmes. Tousjours toutes voies euvre-t-il en équité et en droiture envers chascun, soit en justice, soit en miséricorde; et tellement que le battu en rigueur de justice ne se peut douloir de ceulx où il a fait miséricorde. Souvent ses battures semblent estre fureur ou malédictions qui toutes voies sont sintelles d'amour et apparément de salut. Mais la congnoissance en demeure cassée et occultée aux hommes qui ne peuvent pas attaindre à celluy secret. Cestuy prince, icy entendez, que Dieu autresfois avoit souffert cheoir jouvenceau soubs l'espée des payens, toutes voies en son service aujourd'huy l'a resouffert occire soubs détestable fureur humaine! Il sembleroit, par terrien jugement, que si Dieu ceste derrenière fois l'a pugny par droiture, que aussi bien la première le voult-il battre par couroux. Certes laquelle chose, sans trop vouloir profonder les divins secrets, je ne puis concéder; et saulf la grâce de ceulx qui vouldroient interpréter les choses en leur pire, je ne puis croire que Dieu, ne en ceste derrenière permission ny en la première desconfiture de ses champions, il ait ouvré ny par couroux ni par vengeance, mais par évidente provision de salut et de miséricorde qui ne loyst pas à distinguer ny

Digitized by Google

à estre enquise des hommes. Les hommes sont ses créatures sur lesquels et èsquels il a fichié son oeul, son regard et tout son soing. Si se fault attendre en luy de leur salut et de la disposition de leurs affaires, comme qui siet et congnoit où et quand il doit faire et laissier, par voye non reprenable. Quans rois ou empereurs a-on veu cheoir et estre vaincus en protection du bien publicque, en l'impugnacion des Infidèles, en l'augmentation de la foy, en la deffence de sainte église, là où Dieu toutes voies par juste et divine équité doit avoir agréable ses serviteurs, ses champions, ses povres créatures qui s'exposent voluntairement au péril de la mort à respandre leur sang et à offrir leurs âmes en l'honneur de son glorieux nom, de sa haultesse et de sa sainte foy; et toutes voies les souffre martirer et occire, comme s'il avoit ses yeulx de misericorde retiré en arrière d'eulx et les oubliés et habandonnés; qui est chose non abhominable de le croire, mais de le penser, que telle desléaulté, telle impiété, telle dureté de couraige peut jamais entrer ny estre consentue en nature divine. Qu'en est-il advenu plusieurs fois en la très glorieuse et victorieuse maison françoise, souveraine championne de la foy? Les rois et les princes souvent Dieu a permis trébuchier, avec multitude du peuple, soubs la crudélité des payens, comme en Roncevalx où les douze pairs morurent, Rouland et les autres; le roy Saint Loys, prince d'une austère vye, relyé en divine amour et continent en vertu, deux, trois fois desconfy, toutes voies en Surye tirannisé, martirisé, luy et sa chevalerie sainte bagnée et noyée en leur propre sang, captive prise, et sa lignée en pleurs, en désolacions et en misères, comme si Dieu eust dormy ou les mescogneu: et puis n'a gaires, le jeusne, très valereux et corraigeux divin champion le roy de Poulaine, desconfy en bataille devant les Turcs, et meismes persécuté de mort avec le cardinal légat du sainct siège, escorcié tout vif en vitupère de nostre loy.

Si doncques tels et tels vrays serviteurs et champions de Dieu, congneus justes et preud'hommes, Dieu a souffert périllier et vaincre, notoirement en salut, pourquoy ne se doit-il entendre que aussi bien cestuy prince le duc Jehan, lorsqu'il estoit desconfit en Hongrie, Dieu le permist pour le salut de luy et des siens, comme il a fait des autres, là où en euvre semblable le salut est tout manifeste. Certes si doit; et ne se doit imputer ne à courroux ne à fureur, ne à vengeance divine, mais à très merveillable jugement de Dieu, qui ne donne pas seullement sallut et victoire, mais en corporelle batture donne gloire à l'âme. Et sans nombre en sont les exemples que l'on pourroit alléguer de plusieurs crestiens princes desconfis en ceste manière soubs juste tiltre, soubs droiturière querelle et soubs divin service, là où en nostre jugement semble avoir malédiction. Toutes voies y a il entièrement gloire à la deité et mistérieux salut des vaincus; et entendu qu'en la persécucion, tribulacion et batture des justes, des preud'hommes et des innocens, la royalle magesté de Dieu se gloriffie. Et des pécheurs estans en voye d'amendement et de conversion, tousjours il euvre, il traicte, il dispose au plus près de leur salut par mort, par prinse, par desconfiture ou par espargne, comme il cognoit le cas plus estre expédient et salutaire. Dont souvent la cruelle et hastive mort est plus heureuse et béate que ne seroit la grâce de longue vie, comme je disois cy devant: Dieu mortiffye et fait vivre cely qu'il veult, et quand il veult, sans avoir regard aux murmures des hommes, mais bien au sauvement de ses créatures.

Ung Charles, conte de Flandres, prince très juste et très devot, oyant messe en l'église Sainct Donat à Bruges, et conférans ses mains charitables aux povres, dont estoit coustumier, fut tué et meurtry inhumainement par conspiracion de ses propres serviteurs, qui ne se doubtoit de si hastive mort, ne que Dieu le deust permettre; ce qui estoit cas d'admiracion au peuple, que si dévot prince et si piteux aulmosnier povoit venir à si doloreuse fin. Pareillement l'empereur Henry, prince très louable en vertu et en bonnes meurs, et dont la mémoire, pour cause de ses mérites, doit estre perpétuelle, recevant le corps de son rédempteur Jésus Crist, fut empoisonné par cely meismes, ung Jacopin qui le accomunia et lui bouta le venin contenu en son ongle, avec la sainte

Digitized by Google

ostie, en la bouche, dont il morut violentement devant ses jours. Et le roy Richard d'Angleterre, par machinacion d'aucuns ses contraires, subgects toutesvoies et parens, prins, scandalisé et mené par dérision parmy la ville de Londres, sur ung petit chevalet, comme un fol, destitué de son royal siège et de sa royalle puissance, et mis en prison par aucun temps, et gardé de son propre serviteur, de son naturel subgect, en qui il se fioyt de sa bouche et de sa vye, par commandement du duc de Lenclastre tendant à la couronne, fut tué et murtry et lamentablement exterminé, qui toutesvoies estoit prince en qui reposoit fidélité et preudommie autant que en prince qui jamais fut de sa région. Et pour la faveur qu'il maintenoit à la maison françoise, il parvint à ce martyre.

Qui est donc cely qui en tels et en tels jugemens divins qui sont si estrangers, si esmerveillables et si difficiles à congnoistre, et qui se font aussi bien sur les bons comme sur les mauvais, veult ou ose inférer murmure, par manière de condempner celui ou ceulx qui ainsi ou ainsi piteusement desvient, disans que péchié ou mauvaise vie les a menés à leur droit, quand, meismes les justes et les bons qui ne desservent nul mal, maintesfois terminent en ceste horreur? Toutes voies est-il vray et notoire, et est l'espoir de nostre foy, que Dieu doit estre, et est en effect, tousjours garde et protecteur des bons; meismes des mauvais l'est-il journellement, affin de les convertir. N'a-il pas souffert morir ses glorieux amis, ses glorieux saints en plusieurs tribulacions, en mainte dureté de tourmens, comme gens sans Dieu, degectés et vitupérés de la face des hommes, et dont les tirans meismes qui les martirisoient ont esté aucunes fois, sur le lieu, percus de la main de Dieu, fouldroyés subitement et exterminés. Et ainsi les bons semblent avoir esté battus de là hault, et les mauvais aussi; mais soubs correction, les bons ont esté battus soubs divine permission par le franc arbitre des mauvais; et les mauvais par juste et droiturière exécution de la sentence divine.

Si est la souffrance des ungs une merveilleuse et estimable gloire à Dieu, là où des autres est ung desservi et horrible exploit de justice. Pour autant, ô vous les hommes, qui voyez en divers temps les divers accidens de fortune, aussi les pitiés en diverses manières de douleurs, les rois, les princes, les autres hommes finir, perillier en telle manière et par telle, en quoy vos cœurs, vos pensemens et vos natures varient, merancolient et s'esbahissent, amoderez, amoderez vos murmures, et venez à jugement de saine raison, qui vous donne à cognoistre qu'en dure et violente mort peut avoir bonne fin, si bien qu'en doulce et souefve fin une très dure et très horrible mort. Car en morir sur le lit ne gist pas le salut, ne tout le grant perir en terminer soubs glaive. Les bons en meurent, les mauvais en meurent; et sont ceulx reputés mauvais en nostre jugement, qui, pour l'heure que Dieu les prend, sont justes envers luy. Luy seul congnoit les bons et les mauvais; et comment que ung homme meure, ou entre la main de prestres, ou entre la main de meurtriers, tousjours a-il ses yeulx de pitié là où sa divinité le semont, non regardant comme à nostre jugement, que nostre determinée, que nostre faillible cognoissance y scente, à qui il n'appartient ny à savoir ny à enquérir les divins secrets, voire comme tieulx, car à luy seul est de discerner des fins et du salut des hommes, comme qui les congnoit en dedens les ceurs, là où humain jugement ne peut attaindre. Les jugemens divins sont merveilleux, et n'est entendement qui en puist comprendre les voyes; car si les uns sont en équité vers les bons, aussi sont les autres en miséricorde vers les pécheurs, lesquels Dieu espargne, supporte, réduit à cognoissance par miséricorde et en diverses manières de miséricorde. Arrière il les prend et les reçoit, et les seuffre venir à différentes fins, comme les humaines fortunes, ses voluntés divines ou peut estre les secretes destinées portent, avec lesquelles, nonobstant qu'elles sont espoventables à attendre, peut venir grant salut et une fin bien eurée, comme à cestuy prince féru, et à l'autre (qu'ensi soit il) premièrement trébuchié.

L'espoire en Dieu a esté donnée et gardée souverainement au derrenier, pour les publiques apparences de son repentir, avec la bonne volunté où il a esté précipité

Digitized by Google

et surprins de mort. Parquoi Dieu, qui ne veult pas la mort du pécheur, l'a prins (faict bon espérer) en bon estat; mais l'a bien souffert pugnir, comme pécheur, pour parvenir à salut. Ciel et terre sont transitoires; mais la sãincte parole divine ne peult estre enfrainte, disant: « De glaive fiert, de glaive sera féru. » Et d'autre part: « Dieu ne veult pas la mort du pécheur. » Comment doncques se pourront accorder ces deux: « Dieu ne veult pas la mort du pécheur », avec cestuy: « De glaive fiert, de glaive sera féru »? Certes bien entendez ycy; car, par ceste doloreuse mort derrenière, je tiens vous en ouvrir la difficulté.

Le perforcié et surquis prince, le duc Jehan, constrainct violentement à devenir homicide, ou que autre le devenist, en luy dès lors, et sitost qu'il avoit féru, povoit doubter qu'il le reseroit par telle parolle qu'il dit: « De glaive fiert, etc. » Et toutes voies, dit l'autre, « Dieu ne veult pas la mort du pécheur, » non comme pécheur, mais bien en estat converti, auquel mort éternelle se transmue en mort temporelle non finable. Luy doncques, estant en cognoissance de son cas, car moult saige et discret estoit, et prince très catholique, fait à penser que, avecques le traveil qu'il mettoit de faire son accord envers le monde, que sa conscience aussi l'accusoit de le faire envers Dieu, en qui grandement se sentoit mesprins par avoir mis la main en son sang si prochain, et dont tant de grans et horribles maulx pourroient naistre, que lors luy ayant ceste menasse devant ses yeux: « Tu as féru, tu le re-seras par irrévocable sentence divine, » certes bien devoit avoir maintes doloreuses et amères méditacions secretes, quand tant seulement, par jugement humain, il povoit congnoistre soy en estre d'évident péril, et la mort charuer et voliter tous les jours environ luy, considérant à quels et à qui il avoit à faire. Car qui n'estoit seur devant que estre homicide, bien mal le devoit estre depuis. Doncques, en pensant en luy meisme: « Tu seras féru », que peut on dire que ung tel prince devoit faire, ou se desesperer pour la promesse divine, disant: « Tu le seras », ou vivre en non chaloir de si horrible et estroicte sentence? Certes ne l'un ne l'autre ne devoit, ne le fit; car fermement croy, et bien y a paru, que le bon prince, puisque le mesclief estoit advenu, s'en mist au droit ploy là où il s'en devoit mettre, et en conscience, et en honneur et en équité de raison.

C'estoit premièrement d'offrir et de faire amende à partie et reparation convenable. Secondement, de soy mettre en devoir pour la tranquilité du réalme où il avoit inferé lésion. Tiercement de soy repentir envers Dieu de son meffait commis et de sa sentence promise, quand il se seroit mis en devoir d'attendre à sa misericorde, toutes voies à son bon plaisir, fut de vivre, fut de morir, ou tost ou tard, puisque une fois à mort failloit venir, espérant aussi que Dieu peut bien convertir une sentence en une autre; comme il fit de David de qui, pour la dure contricion qu'il fit, il transmua la sentence en autre verge.

Les deux points premiers il a fait et s'en est mis en devoir; il a quis mercy, offert amende et fait reparacion. Il s'est traveillé de mettre le royaume en son premier estat. Dont toutes voies il n'avoit esté cause de nul grief que par inconvénient du tiers, est-il tout cler à congnoistre par les deux premiers poincts jà faits que sa repentance estoit grande envers Dieu; car pour plus s'obliger au perpétuel bien et service du royaulme, confès comme ung prince catholique, bon fait à croire, print le corps de Nostre Saulveur, ensemble sa partye, en confirmacion d'amour et de vraye paix. Et lors soy sentant garny de son Dieu, de son protecteur, qui est misericords et ne veult pas la mort du pécheur, en la bonne volunté qu'il avoit de là en avant, osoit bien et vouloit comparoir à toutes journées, où qu'elles feussent, et fit Dieu de luy à l'aventure qu'il luy plairoit; non doubtant toutes voies que jamais soubs un tel contract d'amour et de paix jurée deust ou peust avoir fraude. Dont par vertu de grant couraige pour bien faire, et plain de ferme fyance en Dieu, il comparu voluntairement à Montereau, contre le conseil de plusieurs, qui plus que luy se doubtèrent de male mesure; et là, luy estant en cage, comme ung oiseau prins à la pipée, tellement que nul ne le pouvoit rescourre, infameusement, vilainement et inhumainement fut mis à mort de-

Digitized by Google

vant royal conspect regardeur. O vous! seigneurs doncques, qui oyez ceste très piteuse et très vilaine mort, ne devez, par droite nature de noblesse, tenir faveur en jugement entre ces deux princes, dont l'un vous doit estre tant comme l'autre, chacun en sa qualité de droit. Tous deux estoient de la royalle maison, produits d'une rachine, partis d'ung ventre, natifs d'ung royaulme; tous deux crestiens, hommes raisonnables, tous deux François. Et vous crestiens, raisonnables hommes, et Franchois à l'aventure, que vous semble-il de ceste mort première? Que vous est-il advis de ceste mort seconde? quel jugement y donnez vous? quelle différence y mettez vous? quelle sentence y préférez vous? que vous semble-il de l'offense première? et quelle réputez vous la vengeance seconde, en vertu et en droiture de noble couraige? Je vous conjure et prie que vous ostez faveurs, amitiés et affections, et en estroit de conscience discernez quel jugement cy a fait Dieu à vostre advis, et quelle euvre y ont fait les hommes, ou salutaire, ou honnorable, ou vilaine. Pensez, songez et soyez justes et vrays juges; car, posé que de la part de vous autres ceste mort derrenière a esté perpétrée, toutesvoies, pour non estre réputé l'injurieur de la très haulte et noble nacion franchoise, ains le hérault et le croisseur de la gloire, seullement vous les acteurs et conseillers de ceste euvre je déteste. Si entendez icy vous les aucuns, vous tous les acteurs qui de ceur enfélonny avez dégecté mainte désordonnée sentence, mainte chargeuse condempnation sur ce noble prince; dont je ne m'admire que, qui l'avez osé trahir et murtrir contre honneur, si vous le blasmez contre raison; apprenez icy, apprenez à congnoistre quel jugement Dieu a faict de luy, et quel jugement en pourra cheoir sur vous cy après, si desjà n'est cheu. Le juste et vray Dieu dont l'euvre ne cloche, ne parolle ne ment, veullant donner aux princes exemple de non ouvrer jamais par voye de fait, pour pugnicion de la mort première inférée à ung prince, il a souffert que elle ait arrière esté réparée par mort de prince, non pas comme juge tout rigoureux en justice, mais plain de droiture soubs miséricorde. Et appert en ce, que le réal sang respandu cryant pour vengeance d'ung lez, en semblable qualité d'amende l'a satisfait par son semblable; et a fait pugnicion purement légalle, dont il ne vouloit ny ne povoit en rigueur de justice faillir au demandeur premier mort. Mais que pourtant il n'ait esté miséricordieux au second; certes si a; et le preuvent plusieurs raisons. La première si est, que Dieu luy donna grant temps et espace de repentance. Et estoit son cas, à vérité maintenir, bien rémissible, pour cause que ce qu'il en avoit faict il le fit pour éviter propre péril. La seconde il luy donna sens et entendement de recognoistre son mesfait et d'en devoir faire réparacion. La tierce, il lui donna la grâce de la requérir et la puissance de faire. La quarte, il luy donna la grâce de parvenir à paix et concorde, sur quoy il se vouloit arrester. La quinte, il luy donna la grâce de vouloir procurer le bien du réaulme sur tous ses autres desirs qu'il pouvoit avoir; et la derrenière et la plus grande, il luy donna la grâce de recevoir son précieux corps en article de tout bon vouloir constant et permanable.

Dieu doncques, en estroite équité, veullant faire justice et donner pugnicion aux hommes ou en ce monde ou en l'autre, puisqu'il falloit par droiture au premier mort faire aucune satisfaction, povoit-il jamais la faire meilleure ne plus juste que en satisfaisant au premier par mort temporelle, respiter le second et delivrer de mort éternelle. Certes nenny; car par la seconde mort, la première a été satisfaite, en ce que le fereur a esté referu, tous deux esgales personnes. Et Dieu, pour sa repentance, avec le bon vouloir où il s'estoit mis, en a aboly le péchié soubs la souffrance de son martire et mort; glorieux martir, tramis en paradis, que vos mains scandalisées et planées du livre de vye ont cuydié déchasser en enfer, à la perpétuelle malédiction de vous meismes, les acteurs infracteurs de telle paix jurée, promise et confirmée par communication du saint vray précieux corps de Jésus Crist. O hommes qui vous nommez crestiens et vous attribuez la haultesse et dignité de tel tiltre, qui est si précieux manteau, si précieux parement entre les autres généracions, estes vous tels comme vous vous louez? estes

Digitized by Google

vous créatures sensibles? avez vous entendemens raisonnables? Peult il en vostre ceur cheoir une telle horreur que de vous tromper d'un très hault créateur du ciel et de la terre, de mentir au vray fils de Dieu vostre rédempteur, de vostre juré et promis serment, de faire cely blasphème au glorieux sainct esperit, donner voluntairement vostre âme au déable soubs semblant deceveux soy donnant à Dieu. O inhumains gens! o gens abhominables! non gens, non déables, mais pires que malings infernaux esperits, qui faillez et mesusez en ce que, si le déable l'avoit fait, promis et juré, il ne pourroit, ne vouldroit, ne oseroit ne faillir ny mesuser; et vous y faillez! Ha! mauldictes gens! semence de Caym! et que pensez devenir après tels murtres et si execrables traysons, et où Dieu s'est prins soubs promesse de pardon, soubs asseurance de paix et apparence de vraye concorde! vous vous mocquez de Dieu et de sa puissance, vitupérant sa haultesse et saincteté. O que grièvement en serez pugnis, iniques gens infames et de malheurée naissance, conceus et engendrés de pères mauldits en terre, avillés en enffer, abhominés en justice, punissables par divine vengeance, non en corps, non en biens, non en terre, non; non si heureux, mais à vostre très amère dernière confusion, exterminables, dampnables et sentenciables au jour du jugement au plus profond des enffers. Là sont vos demeures; là sont vos appertenances, avec les infernaux citoiens meilleurs que vous, plus dignes que vous et plus véritables, quand seullement du nom de Dieu oyr nommer, ils ployent genoux, enclinent le chief, baillent révérence et gloire à leur créateur; et vous par l'avoir prins, receu tout entier, tout glorieux, tout puissant en vostre indigne et abhominable sac, par desrision l'avez mescongneu, vitupéré et réputé vostre semblable; dont le corps en soy ne pourroit porter la pugnicion, ny la terre la soustenir, ne fortune donner, ne entendement comprendre, condigne à vos démérites. Mais l'ame, qui est immortelle et perpétuelle en son estre, c'est celle qui en portera la souffrance à jamais; et non pas tant seullement pour la mauvaistié du murtre, mais pour la desrision que vous avez faite de cely qui vous a créé. O qu'oncques royalle maison vous donna couverture! qu'oncques région françoise vous a donné tiltre qui a esté le giron de toute léaulté crestienne, de toute humaine fidélité, de toute vraye religion en Dieu! Et vous, en noircissant sa haultesse et splendeur, en avez fait speloncque et forest de murtriers, caverne de trayson et une profondité de mauvaise minière.

O malheurée et très infortunée France pour cely temps! dame toutes voies par avant spécieuse en beaulté, resplendissant en divine faveur, et sur toutes terriennes régions obtenant le triumphe de salut, povre dame esplourée, princesse maintenant changée d'habit, muée de couleur, déclinée d'estat, des meismes yeulx dont autres fois as contemplé la haulte gloire de ton thronne, regarde, te prye, la désolable infélicité de ton siège, que Dieu, ou pour ton propre chastoy, ou pour le péchié de ton peuple ou pour l'orgueil de tes enffans, t'a fait naistre aujourd'huy en ce souillement que il t'a commise en gouverne d'ung enffant en la garde du tuteur pervers, inutille pour soy et d'autruy gasteur. Si te recorde, miserable dame, recorde cestui proverbe qui dit: « Malheurée la terre dont le roy est enffant! »

O povre defligurée royne! en faisant tes lamentacions, en vuydant tes pleurs, tes cris, tes amertumes, tes infinies doleurs, si tu veulx satisfaire à ton martire et à la raige de ton mal, crye doncques tousjours, sonne et profère ceste parolle sans autre: « Malheurée la terre, malheurée et mauldite, dont le roy est enffant! » Tu ne te pourras venger, ne désoler, ne furier en plus promps termes, en plus propres exclamacions. Car certes la vérité de cestui mot est seulle occasion de ton meschief, de ta ruyne et misère. Si en doibs parcourir la terre, faire retentir les cieulx, estonner bois, roches et montaignes par force de cris! Certes, et seront tes doleurs et afflictions toutes assez congneues en cestuy cy, sans effusion d'autres larmes. Dont si Dieu te eust voulu estre comme autresfois favorable en cestuy temps, de t'avoir recommandée à roy prudent et de bonnes meurs, les énormités, cas et exactions qui ont été commises emprès ton réal sceptre n'eussent eu sourse ne efficace;

Digitized by Google

et ne se seroit ta haultesse opprobriée des mauvais, ne ton thronne enversé au bas par felons. Pleure! povre attristée mère; crye ton infortune; lamente seullement que Dieu permette d'une fructueuse rachine partir ung inutille gecton, ung rameau sans fruit qui gaste, qui diffame, qui scandalise l'arbre; et en ramenant tes yeulx sur le temps passé, réclame, te prie, regrette tes devanciers, tes glorieux pasteurs de jadis, ayeulx, bisayeulx, vertueux princes et louables. Par leurs haultes valeurs et proesses, tu a esté couronnée de gloire et mise en thronne de splendeur, et souverainement te reposes sur ton derrenier conduiseur Charles le Quint, lequel, contre condicion de son estre et de sa propre nature, t'a produit le getton tout de semblable au tronc; parquoy quand tu ne peus trouver le fruit où tu souloies, tu languis, certes, quant tu ne devroyes.

CHAPITRE PREMIER.

Comment la mort du duc Jehan fut annoncée à Gand et dite secrètement à l'évesque de Tournay, Thoisy, et au seigneur de Roubais.

Ceste doloreuse et très lamentable mort, greigneuse pour toute la crestienneté, souverainement pour le noble royaulme de France, qui depuis bien chièrement en a comparé le délict, fut annoncée le plus hastivement que faire se povoit à Gand, où résidoit ce très hault et très puissant prince, le fils du mort, Philippe, conte pour lors de Charolois en l'éage environ de vingt ans ou ainsi, avec très noble et très vertueuse dame Michiele de France sa compaingne, seur à icellui monseigneur le daulphin, qui avoit esté présent en ce meurtre, non pas que je l'accuse, fors du regard. Et fut dicte premièrement ceste mort et revelée, à doloreuse effusion de larmes, à l'évesque de Tournay, Thoisy, et aussi au seigneur de Roubais, pour lors premier chambellan dudit prince jouvenceau. Si fait bon à penser que, au record de si doloreuses nouvelles et de si gros poix, les deux seigneurs dessus dicts devoient merveilleusement altérer en leurs manières et avoir le cœur durement estraint de douleur, comme certes avoient, car oublians vigeur et toute vertu, séant et appertenant à gens assis en siège d'auctorité, ains tirant à toute nature féminine, rendirent pleurs et cris lamentables, détorsirent mains, desmesurèrent leurs voix, redoublèrent leurs soupirs par une infinité d'hélas, non pour la mort tant seullement qui ne peut estre fuyée, mais pour les horribles circonstances qui en sourdirent.

En autres livres icy devant a esté sceue assez la très amère tribulacion que Dieu a soulfert régner en cestui très noble et très crestien royaulme, à cause d'une division sourse entre deux les plus principaulx puissans membres d'iceluy, et comment ces deux membres, par divine permission, ont esté terminés piteusement l'ung après l'autre, dont infinies désolacions et langueurs ont esté inférées à ceste très resplendissante dame, jadis emplumée de fleurs de lis, nommée France, et souverainement pour la derrenière mort, Dieu scet quelle! Mais pour ce que les doléances de la première, jà longtemps passées, ont esté récitées et escriptes autre part, comment et quelles elles furent, ne par qui ne en quel lieu monstrées, si loyst bien, et est chose convenable aussi, pour faire droit à chascun, venir aux complaintes et amères doleurs que les amis du derrenier mort, souverainement son fils, a peu ou deu faire, instruit et adverty du cas, quoy et comment, comme il est bien vraysemblable que nature les devoit mener à ung très merveilleux desconfort, encoires plus pour les circonstances du cas que du cop. Car toujours fault perdre amis par mort ou tost ou tard; mais les perdre piteusement et en manière si inhumaine, c'est ce qui attriste. Or loyst à savoir que le duc Jehan, versé à Montereau par la manière assez sceue, seullement laissa ung fils procréé de luy et de madame Anne de Bavière, fille au duc Aubert, conte de Haynau, et lequel, pour les périls des guerres et des dangiers où journellement se trouvoit entre ses ennemis, l'avoit laissié et estably par demeure en sa ville de Gand, avec sa très chière et très amée espouse, madame Michielle de France, fille au roy Charles le sixième, et seur à Charles pour lors daulphin de Viennois, présent de cestuy piteux fait derrenier qui moult

Digitized by Google

faict à plaindre, combien que ignorance, j'espoire, de la maulvaistié forgée l'excuse. Si fu cestuy jeune prince Philippe, pour lors conte de Charolois, et léal François de coraige, environ de vingt ou de vingt et deux ans, hault et droit de venure, joyeux d'esprit, et viste de corps, mais souvent assez fiévreux. Si avoit en son enfantin éage esté nourry avec le roy, en sa court, et avec messeigneurs les enffans du roy trestous, dont Charles, conte de Ponthieu, le derrenier et le plus jeusne, encoires estoit petit pour lors qu'il y résidoit. Si n'eurent gaires d'accointance ensemble pour la différence de leurs éages; mais trop bien virent l'ung l'autre, espéciallement le conte de Charolois, de bonne et vive congnoissance, le conte de Ponthieu, depuis daulphin. Si avoit cestuy jeusne prince, conte de Charolois, toute son affection résolue et fermée en la gloire et conservacion de la royale majesté franchoise, à laquelle il estoit obligié, par prochaineté de sang si bien que par mariage. Et combien que le duc son père y trouvast maintes traverses et difficultés par ses ennemis et non bien amis de la couronne, à vray jugier, comme il a bien paru, toutes voies, le fils soy confiant en Dieu et en la haulte royale noblesse avec laquelle il sentoit son père plusieurs fois convenu en paix et en semblance d'accord, ne se pot oncques deffier que de tels cœurs reconciliés et si prochains en sang venist jamais estre pourgetté mal, ne que si doloreuse fin deust estre tirée jamais de si vraye fiance. Si en feut deceu las! et temprement, comme vous orrez, son espoir cassé par contraire event, et sa fiance amèrement ramponnée et reprochiée par clameurs. Car d'autant que moins se doubtoit du cas, d'autant plus luy cuisoit aigrement son deul, quand il en veit le meschief.

Luy doncques résident à Gand en toutes occupations joyeuses, comme l'éage le requerroit, et avec noble conduite de plusieurs notables gens, nobles hommes et clers, ayans entre main le gouvernement des pays de son père en son absence, vindrent aucuns des eschappés dudict lieu de Montereau arriver hastivement à Gand, et abbordans premièrement à maistre Jehan de Thoisy, évesque de Tournay, et à messire Athis de Bruneu, notable chevalier, son premier chambellan, annoncèrent à eulx deux secrètement la mort du duc Jehan, et toutes les manières du fait, affin d'avoir advis sur la manière du rapport au fils qui amèrement en seroit agravé de doleur. Et là certes, en plaintes et en plours et en détorsions de mains, secretement leur narrent le cas hault et bas, et en souspirs et clameurs. Longue espace demoururent d'eulx meismes desconseillés. Toutes voies, après ung peu la première doleur escoulée, que nature de viellart, experte des cas de fortune, doit retourner en sa gravité et amodérer son deul par provision de sens, conclurent que nécessité estoit que eulx meismes se meissent en trempe et en semblant rassis, affin que quant viendroit à l'eure que faire en faudroit relacion à leur maistre, encoires ignorant de tout, que par aucunes manières subtilles de langaige, sans venir de prime face férir au point, luy peussent rompre l'aigreur première de son amertume; car sentoient sa nature estre entre singulière filialle amour encline vers son père. Si craindoient bien aussi fort le péril d'ung lez de sa personne comme de l'autre, et se lamentoient du cas advenu. Saigement toutes voies avisèrent de l'eure et de la manière plus expédient; et espièrent le temps que plus seroit en sa solitude avec ses plus prochains, seullement desquels ils désiroient plus l'assistence.

CHAPITRE II.

Comment maistre Jehan Thoisy, évesque de Tournay annonça la mort du duc Jehan à son fils Philippe.

A l'eure doncques déterminée, ces deux seigneurs anciens, bien maistres de leurs sens et avisés de leurs termes, entrèrent en la chambre de ce jeusne prince, plus propre pour lors à toute joyeuseté et desbat, que à une si amère charge de cœur qui lui estoit prochaine, et lui non pensant que à toute chose propre à son éage, cuidant seullement les estre venus devers luy pour aucuns de ses affaires, le trairent à part bénignement soubs ung visaige entre les deux chières. Et lors le prélat, porteur de la raison, commença à parler

Digitized by Google

en ceste forme : « Mon très redoubté seigneur, nous sommes venus par devers vous présentement pour aucunement vous susciter l'esprit avec la haultesse du noble entendement qui est en vous, dont soubs vostre grace et bénignité, vous venons prier que veullez toutes les vertus rejoindre en ung, affin que, quant toutes se seront représentées devant vous en leurs diverses natures, vous les puissiez trouver prestes à obéyr quant vous voudrez en leurs diverses qualités, comme à ung champion combateur il besoingne, contre les diverses invasions de son ennemy, avoir diverses manières de contregarder pour soy deffendre. Monseigneur vostre père, que Dieu saulve, vous sçavez comment jà a grant temps, nous a commis pour avoir regard sur vostre très noble personne, laquelle, par son commandement et par nostre devoir au plus près de nos povres discrécions, nous devons instruire et accostoyer tousjours de son honneur et salut, selon les temps et les divers affaires qui vous peuvent survenir, souverainement en toutes choses contraires vous garder et targier par nos labeurs d'inconvénient, selon que povre faculté humaine peut bailler provision l'ung à l'autre. Or est ainsi, mon très redoubté seigneur, que avecques les singulières graces que Dieu a créées en vous et par lesquelles il est apparant une fois vous devoir florir en haulte perfection, Dieu aussi, pour gloriffier telles vertus par clarté de sang, vous a produit de la précieuse rachine des fleurs de lis, dont les vertus naturellement et valeurs sont agréables à Dieu, et en toute duracion du monde recordables sur toutes autres, si a volu relyer vos dignités procédant de sa grace par obligacion du royal honneur, procédant de nature comme vostre très noble père, que Dieu saulve, vous a laissié en hoirie, tel que luy meisme l'a tiré des royalles entrailles du sien. Monseigneur, vous savez aussi comment monseigneur vostre père, ensemble ses très nobles progéniteurs, en tout leur temps ont esté princes de singulier los, reputés par les longtaines et diverses regions du monde, et meismes en leur propre royaulme, saiges seigneurs et vaillans, prudens en leurs affaires, vigoreux en vertu et non desmeus légèrement pour fortune quelle que fust, ou prospère ou adverse, comme nature d'ung hault coraige, souverainement d'ung prince, requiert à estre tousjours amodéré en joye et en deul, et de porter en tranquillité de sens toute diversité d'aventures. Car eulx, bien instruits et par nature et par doctrine, congnoissans toutes choses terriennes estre muables et diversement à fortune subjectes, n'ont volu tant adhiber leur fiance à l'une qu'en égale mesure de constance, s'il avenoit, ils n'aient peu endurer l'autre, entendu que pour deul ne pour joye les choses ainsi et ainsi ordonnées ne se demeuvent de leurs cours, et que impossible est que les passées n'ayent esté faictes, et que les futures, se elles doivent avenir, soient remediables. Miroir certes et cler exemple leur eust esté plusieurs haulx et glorieux rois récités en la Bible et ès romaines histoires, qui, par l'orgueil de leur haulte présomption, ont esté déprimés de fortune, les ungs un peu, les autres en grant, les autres en toute exterminacion de leur estre par leur péchié, par leur descongnoissance, par leur ingratitude, ou peut estre les aucuns par manere de pugnicion salutaire, comme les divines pourvoiances disposent maintes fois des hommes au rebours de leur cuidier. Et eulx retournans leurs yeulx sur leur propre, et prochain parentaige, sur leur meisme région françoise, dont les rois et princes d'icelle, ensemble leurs subgets, ont esté en divers temps diversement batus et freschement encoires ; regardans de digne mémoire le roy Jehan, en sa haulte plénitude de félicité, en toute sa haulte puissance et gloire, estre succumbé en main de ses ennemis, estre vaincu en bataille, humilié par armes et prins en toute confusion de fortune, en grand désolacion du royaulme, mérancolie de ses enffans et en grieve tribulacion de son peuple, dont encoires aujourd'huy eulx meismes se sentent du cas, et nous tous du meschief. Quand doncques eulx et maints autres ont congneu par telles raisons et par telles en nulles, choses terriennes avoir stabilité, et que fortune à toutes heures contend à contrarier les hommes, souverainement les plus grans et les plus haulx en siège, et que ce que autre part avoient veu avenir leur pendoit à l'œul à eulx meismes, certes

Digitized by Google

me semble, bien ont sainement jugié, disant que hault cuer d'homme ne doit prendre doleur en ce qu'il ne peut remédier par couroux, et qu'en telle constance se doit porter le contraire comme le joyeux succès. Et vous, ô monseigneur, qui oez ytielx vos nobles prédécesseurs avoir esté si tollérans et si résolus princes, égaux et constans en bien et en mal, et estes le fleur et le giton de leur tronc, certes, pour vous parer de telle louenge devez ensievyr aussi la haultesse de leur nature; et en toutes hurtes de fortune, comme ils se sont monstrés invaincus par haultesse de cuer, aussi non fourlignié, vous devez vous monstrer aussi invincible, c'est-à-dire fort et animeux en soustenant le poix des adversités, si bien que avoir agreable la joyssance des choses prospères. Et vous plaise congnoistre comme il convient à ung foible jeusne arbrisseau estre accueilly maintesfois de plusieurs rudes vens, et que premier qu'il puist parvenir à aucune roideur, il luy convient soustenir maint assault de tempeste, maint orage et dure bouffée. Et ainsi, monseigneur, par figure povez vous entendre aussi que, pour venir à perfection d'éage vigoreux, où Dieu, j'espoire, vous veult faire regner une fois prince adurcy et expert en toutes choses adverses, maintenant en vostre jeusne éage où vous estes, comme le tendre arbrisseau subgect à plusieurs mutacions de vens, il vous fault estre subgect aussi à diverses tribulacions et souffrances; et premier que parvenir à cely éage qui doit rendre le fruit, il vous convient estre examiné par diverses manières de contrariétés, affin de rendre plus vertueux fruit en convenable saison. Si fait à croire que se jamais Dieu doit faire de vous prince de grand poix viellart, qu'en diverses tribulacions et aigreurs aussi il vous doit esprouver tout jeusne, entendu que nulle dignité de los ne se tire que d'esprouvée vertu, par misères, par fortunes, par diverses manières de doleurs qui surviennent à humaine nature diversement, comme les temps et les hommes sont divers; huy d'un, demain d'autres, comme les fortunes et divines ordonnances portent d'esprouver ou de corriger les hommes par substraction de royaulmes, par privacion de seigneuries, par ruine de battailles, par perte de biens, par choite de renommée, par batture de corps, par propre mort, par mort de parens, par infortune d'enffans, par rébellion de peuple, par desléaulté de subgects, et par autres diverses et infinies doléances, dont les humains corps sont coustumiers d'estre acueillis et avironnés, par lesquelles tousjours Dieu ou en ung ou en autre examine ses amis, comme il scet et cognoit que il leur est expédient et prouffitable pour le temps futur. Et ainsi, monseigneur, vous advertys que souffrir beaucop convient en cestuy monde, et que de la vertu de pacience se tire ung tiltre de haulte gloire. Monseigneur, nous vous venons prier que ne veullez amollir vostre cuer en aucunes de nos nouvelles, ains le tenir vigoreusement en l'arrest de sa vertu, non flescissant à l'escout des oreilles. Monseigneur vostre père le noble duc, que mauldicte en soit l'heure que constraint suis de le dire! est mort tué et murtry piteusement à Montereau, présent royalle progénie monseigneur le daulphin; et est mort sur luy le seigneur de Noyelle, le cuidant sauver. O noble réal enffant! enféré du trait de la mort et du dart de toute enraigie amertume par ma très malheurée et très infortunée langue, icy vaincquez nature', désobéissez à amour, rompez filialle dilection, et contre le cours de droiture et d'honneur, reboutez, maistriez les larmes et les cris qui naistre vous doivent, jusques meismes à vous perdre et fondre à néant. Parquoy, nous povres vos serviteurs, privés de nostre seigneur premier, ne demourions, sans pasteur second, desconfortés à tous lez. »

Ces deux seigneurs ayans fait leur relacion telle que vous avez oy, et meslé leurs mots derreniers avec larmes, le jeusne desconforté prince vaincu et par-oultré de douleurs, gectant ung hault effrayeux cry avec toutes manières lamentables, se rua sur ung lit; et là gisant, subitement devint defiguré de visaige, privé de parole et tout amorty d'esprit. Les yeulx luy commencèrent à tourner, les lèvres noircir, les dens à estraindre, les bras et les jambes tirer à la mort; seulement en l'estomac vers le cuer se retrahy la vye, lequel tellement s'engrossy et enfla que très hastivement luy failloit copper la lachure, et def-

Digitized by Google

fermer les dens à force continuelle, ou il eust esté estaint infalliblement en son deul. Si fu la pitié si grande par léans que les cuers fondoient en larmes, en clameurs et en battures des mains, comme s'ils véissent toute la fabricque du monde finir devant eulx; et non seullement pour les nouvelles survenus, mais avec ce, pour les extrêmes signes de mort véus en leur jeusne prince et seul maistre. Dont ils furioient et désespéroient en angoisse sans règle et sans mesure, et tellement que si n'eust esté plus provision divine que sens d'homme, le povre prince ne feust eschappé de mort. Certes, pour les grans desconfortemens meismes qui inhabilles les faisoient en secours devers luy, si y accoururent ses povres dames et ses povres femmes de toutes pars, toutes desmaniérées, cryans, plorans et chancelans à terre par monceaulx l'une sur l'autre. Si volrent approcher la couche, n'osèrent, desirèrent la touchier, ne voulrent, le cuidèrent à raisonner, ne porent. Et celle povre desconfortée dame, madame Michielle, la plus vergondée femme qui oncques fut, et la plus piteuse à veoir, cheut à terre toute espasmée, toute ignorant de soy meismes, plus morte que vive; et ne povoit descouvrir son amour par complaindre ne vuyder sa doleur par plorer, car angoisse ly destraingnoit si le cuer que la bouche et les yeulx, et tous les membres ly estoient hors de vertu et d'ordinaire sentement. Seullement le cuer portoit l'angoisse pour tout le corps qui gisoit là en égale destresse avec son mary, à qui la vye estoit incertaine, et en elle bien doubteuse.

Si fu toute la maison emmeublée de hélas, percée de clameurs et abismée de plours, sans jamais cuidier venir à rapaisement ne à recuevre de joye en maistre ne en maistresse. Et certes, bien devoit estre chose lamentable oyr à ung lez les nouvelles du murtry et à l'autre véoir la perdicion du remanant. Toutesvoies Dieu qui, par sur les sens des hommes tousjours préserve les siens, et en la droite perplexité des amères fortunes volentiers resuscite les désolés, après avoir esté en cest estat plus d'une grande heure, fist revenir et espardre arrière l'esprit par tous les membres du jeusne prince; et les yeulx commencèrent à ouvrir, et lèvres et langue à remouvoir, et dire piteusement: «Hélas!» maintesfois sans autre chose. Sur quoy les nobles et saiges preud'hommes qui là estoient doulcement le confortèrent et luy firent des remonstrances beaucop, souverainement sur résistence à tel si desmesuré desconfort, en quoy sans povoir remédier au cas, luy meismes se povoit perdre et faire venir perte sur perte, et grant meschief sur grant mal. De quoi toutesvoies rien n'acoutoit, ains appelloit maintes fois la mort et souhaidoit le frès monument du ploré père estre redoublé des larmes du fils mort jouste luy. Et dont, se nature y povoit contredire, si n'estoit ce que pour seule ardeur de vengance dont il prioit Dieu pour avoir temps seullement de la mectre à fait; car, avec ce que nature l'avoit forgié homme animeux et à sang, si luy enfélissoit son couraige cent fois double en sa fortune, peu à petit. Toutesvoies et par autruy conseil et par propre vertu, se remist à pacience et revint à viguer corporelle, comme devant; et la povrette dame, madame Michielle, aussi revenue de paumoison et fort plainte de son léal mary, fu ramenée en sa chambre, en laquelle alla faire les plus amères complaintes qui oncques oyes furent, ne qui jamais partissent de fille de roy, comme vous orez réciter icy en mon prochain chapittre, quelles et comment.

CHAPITRE III.

Des grandes lamentations que fit madame la duchesse Michielle.

«Misérable chetive femme, parée au dehors d'ung hault resplendissant tiltre, et par dedens la plus doloreuse qui vive, malheurée fille de roy, triste créature adolée, chartrière d'annuy et esclave de fortune, née pour vivre en confusion, et vivant pour morir en reproche, femme non dame, mais serve abontie au monde et cheute d'ung hault glorieux thronne en fangeuse crolière de pleur, là où le remanant de mes jours, qui trop seront longs, se parfera en clameurs et en angoisseux desconfors, que mauldicte l'eure de ma

Digitized by Google

naissance, ne que engendrée fus ne conceue en ventre de royne, quand moy meismes abhomine mon estre, despite mon vivre, et de moy propre je recueille horreur, et desire, contre conseil de nature, extrême malédiction d'infortune : c'est que je ne fusse en estre, ne que jamais ne puisse rien devenir; au moins n'aroye-je corps ahonty de repreuve, ne cuer subject à passion, ne ame à perpetuelle morsure de renommée. Que a Dieu pleust ores, et mon chois fut mon désir, et qui de riens suis produite en estre par luy, que arrière me convertisse en riens par son povoir, ou au moins pour fin de mon mal me donnast mort pour repos. Cy dict, là fait; car le respit d'une heure m'est ung delay de mille ans. O Michielle de France! Michielle, tu souhaides, et si sces bien que tu labeures en vain; tu souhaides en infortune, povre fille, tu souhaides toute désespérée. Dont se tes souhais ne portent fruit, au moins portent-ils tesmoignage de ton annuy. Qui hier ne cuidoies que fortune eust osé attrister la fille d'ung roy, la mignogne d'ung empereur françois dont le thronne resplend comme le ciel, o folle abusée, rencontrée de ta meisme folye qui te frappe au front, or te appert qu'elle ne de toy ne de luy elle fait extime, ne se elle ressongne la menasse de l'un, ne se elle s'amuse en l'amitié de l'autre. Certes nenny! ne de ton ris ne d'autruy couroux ne luy est se peu non. O folle orgueilleuse fortune, despite ennemye de paix et meurtrière des cuers, comme tes soubdains exploix m'assagissent de tes meurs, et à ma dure cuisance me font exemple de ton estre, qui hier me tenoies encoires à compaingne, huy à ta serve, hier fiere en amour d'aultrui, huy toute indigne d'estre amée. O noble roy Charles! et que ne sont les plains et les plours de ta fille en ton giron, qui toute bruslée en amour n'ose sourdre les yeulx à qui longuement ay donné bras de repos, sollas de nuyt, et les privés accollemens d'amour. Dont reboutée et confuse désormais, me condempne indigne, non pour ma coulpe, ne pour mon délict propre, mais par la perversité de mon eur qui en mon propre sang me scandalise. O Charles, ô Charles! ô malheuré daulphin! seul fils de roy maintenant que je plaindz; et se, tu as prins ton estre au meismes vaisseau de nous autres; faut il pourtant que je, fille innocente, compère ton crime, et que je te clame à frère, qui abhomine estre ta seur. O cuer forlignié, autre à ton père, et tout estrainge au noble et très hault sang de ta mère, qui darrainement ne nous viens tous abonter les premiers, et enmeubler nostre anciene clarté, par ton mesprins; que à mal-heure oncques fut ung bers, ung giron pour toy et nous. Trop a esté mortelle fortune à mes bons frères et à toy trop amye, quant du moins parent a fait ung si hault héritier, incontinent commectant faulte avec entrée de seignourie. O que ta jouvent a fait ung povre venir, ung povre commencement d'arrivée, conduite par faulx hommes, par faulx desloyaulx murtriers et parjures, qui, soubs l'umbre de ta présence innocente, ont executé leur long propos et tout soullié ton premier harnois du sang, là où j'espoire tu ignoroies le fait. O quel parement à toy avoir tel sieute, tels chevaliers en ton ost, et en tes sièges tels consaulx, qui pour couvrir et parer leur vilonnie ternissent meismes et laidengnent ta royalle haulteur. O honneur de jadis, et en quels mains souffres-tu cheoir maintenant les royaulx enffans, que anciennement on souloit instruire en vertus, si enduire à bienfait, et si retraire de vices. N'est-il besoing, plus huy que jamais, que ung fils de roy soit une perle impollue, une escharboucle rayant qui autrui adresche et soy meismes s'esclère? Ouy, las ouy! besoing fait-il largement, et plus que oncques. Dont se fortune t'a esté escharse de beaux preud'hommes norisseurs, si sera-elle large toutesvoies à te faire multitude d'annuy et comblesse de maulx qui t'aherdront, toy, ton royaulme et ton peuple par divine sentence, par mérie pugnicion et par vengance du cryme commis en tes yeulx, que je vouldroye non estre né, et moy telle, ou que la faulte de ton meschief ne peust donner à souffrir à mon innocence, qui envis reboutée, meurs ahontye, et relenquis derrière moi ce seul que j'aime pays nouveau, née de ce monde à regret par toy, ô homicide de ta seur, mieulx séant à ta couronne que nul autre fleuron. Hemy las! chétive creature, Hemy las! Hemy! Hemy! »

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Comment la duchesse Michielle ne put oncques recouvrer joye.

Cestes parolles et autres semblables disoit madame Michielle toute deffigurée de pleurs, et mise si en extreme pitié que toute sembloit à soy meismes dessemblable. Si véit-on ces dames et ces filles par compassion plorer avec elle à tous lez et donner parolles confortatives plusieurs, l'une à genoulx, l'autre à joinctes mains, l'autre en larmes et en humbles prières, affin de la reduire à rapaisement de couraige et à aucune modéracion de son deul qui par trop estoit excessif. Et lui remonstrerent de par son seigneur mary propre, qui toutesvoies avoit assez à entendre à lui meismes, que en ceste horrible faulte commise, posé que seur fut à l'accusé, elle ne povoit ne ne devoit porter coulpe; et que elle qui se sentoit innocente du conseil du frere ne se devoit deffier de l'amour du léal espoux qui jusques à maintenant l'avoit aymée et chérie beaucop; car prince estoit selon son éage prudent et non légier de cuer, et souverainement as femmes le plus benigne des autres. Si luy annonçoient de fait, et ainsi fu, que luy en estable amour la tenoit tousjours, et ne luy vouloit donner plus reproche ne moins grace quoi qu'il avoit appris. Dont et si du cas advenu il loisist avoir deul, luy seul en porteroit assez pour les deux et s'en vengeroit plus honnourablement sur le frere que sur la seur martire avec luy, à laquelle il ne volt reffuser le lict de sa deue privauté plus que autresfois; mais ignorant que seur fust à nul luy lui offroit ses bras et la rabilitoit à son amour non forfaicte. Toutesvoies, ne pour beaulx mots ne pour grands acertenemens que l'en sceut mectre avant, ne se voult oncques ne ne povoit consoler, ains demoura tousjours en une deffiance et en une cremeteuse souspechon d'estre reboutée vers luy et de non povoir parvenir jamais là où elle avoit esté; car elle meismes s'en designoit et réputoit indigne. Et posé que vray fut ce que son seigneur mary l'en dit et mandoit, toutesvoies ne volu oncques prendre le hardement devers elle que de l'oser accepter par aucun temps. Toutesvoies vesqui et regna avecques luy, que gaires ne fut, car tellement s'entoulla en mérancolye que oncques puis ne monstra joye.

CHAPITRE V.

Lamentation du jeune duc en présence de ses serviteurs.

Or sont récitées aucunement les complaintes et doloreuses manières que tint madame Michielle. Dont pour satisfaire à la grandeur du cas en chascun, il loyst bien aussi à conter aucuns argumens et devises que cestui jeusne prince Phelippe fist avec aucuns de ses privés, après avoir recouvert en luy vertu et parolle. Car posé que le premier assault de son deul feust ores vaincu et passé sur le cop d'ung hasart, toutesvoies le second deul qui gisoit en longue amère mérancolie et occupoit les vives racines du cuer, cesty là certes ne povoit couler que à longue traicte et à mainte amère vuidance de parolles consemblables à sa passion; ou il fauldroit dire que son cuer eust esté bastard de toute vertu et sa condicion de légier pris, que non fut, car avecques deul naturel précédant de vraye vive amour logoit-il regards honourables qui procédoient de sens, lesquels aucunes fois parlant à luy meismes desgorgoit à ses prochains chevaliers, auxquels il se lamentoit souvent et ramenoit en devise la grand perte qu'il avoit reçeue en son feu noble père, le parement, la cremeur de France et la vraye apuie des royaulx que fortune avoit mené à si doloreuse fin et si inique par meismes son sang. Si regardoit en luy meismes et mist en termes pluiseurs argumens devant les principaulx de luy et leur dit ainsi :

« Or çà vous, seigneurs, noriture à mon très chier père deffunct en qui j'ay perdu tout mon recuevre et conseil, desormais fault-il que je soy jeusne orphelin, me retraye en vos mains et qu'en vos léalles vertus et amours je fonde et edifie mon faict. Vous voyez comme en mon jeusne et peu expert éage fortune avec ma grand perte

Digitized by Google

me laisse en grand souchy et en dure destresse d'angoisse à tous lez, peu saige de moy meismes et mal pourveu de sens ailleurs pour en saillir; toutesvoies constraint suis de prendre le frain aux dens, et par attemprement de mon cuer, quérir aucune yssue à mon faict; qui plus est difficille à faire que à dire beaucop, souverainement à moy qui jeusne suis, et non de la valeur de cely très corageux et fier prince mon père, lequel, avec espoventable puissance de cohortes assez pour resister à ung monde, ne s'est sceu prégarder toutesvoies d'ung nombre de gens très petit par fraulde de sa fortune. Et moy, qui regarde la très horrible mort de luy, laquelle par juste émocion de bon sang et pour l'honneur du monde aussi il fault venger et pugnir à la grandeur et au poix du délict, certes, combien que délibéré y soye et conclu, se n'est-il pas que je ne considère la haultesse du cas, la grant durté du faict et la piteuse confusion de ce royaulme, tant honnouré et amé de mes pères jadis, que constraint maintenant par mes mains, il fault que je déserte, et que infère la playe de mort à ma mère maison, à qui je voulsisse et deusse avoir esté cy devant champion de salut. Si me vient bien à contraire le très louable propos de mon feu père, lequel en tous les travaulx donnés icy et là au peuple françois par guerres et gens d'armes, autresfois ne tendoit que à mectre le royaulme en sa tranquilité, d'en chasser les divisions qui y estoient et de le unir en ses parties, quoy que Dieu ne luy a permis y parattaindre. Et moy son fils, héritier non bastard de ses meurs, fault toutesvoies que je voise à rebours, délibérant si je puis sa perpétuelle ruyne, sa toute confuse désertion exterminée, pour vengement de mon annuy, quand ceulx meismes qui plus y ont de gloire et d'attente se sont formés partie et acteurs de ma foulle si cruelle, et encoires, qui pis est, sur moy injurié et non mesfait vers eulx se réforment, j'entens : plus aigres et plus felles que devant, et non ahontés de leur iniquité première, machinent encoires en la seconde du fils, dont, pour venir au parfait, meismes contendent à l'aliance des Anglois leurs vieulx ennemis contre moy, pour estre plus fors et plus puissans en ung endroit et pour m'affoiblir en l'autre, par les avoir devers eulx. Dont si fortune m'est si amye que ils n'y parviennent, et que moy meismes pour rompre ung tel cop les leur fourtraye, ne faut-il doncques que pour ma conservacion et pour la juste deffence de mon droit, je m'ayde et assocye des vieux ennemis de mes progéniteurs, des anciens tirans de ce royaulme, violeurs du réal sceptre et frescement encoires meurtriers de mes oncles, et que je, contre coraige, faingne à porter amour là où je n'ay point de faveur, et que par ceulx que je vouldroye avoir destruict autrui, meismes mon propre sang je confonde, non le réaulme par entencion, mais les hommes aucuns d'iceluy à qui pitié ne me conseille espargner? Car posé que nature me meuve à vengance aujourd'huy et que fortune m'a pourchassé, c'est eur que de y veiller nécessairement; toutesvoies ne doy estre ignaire du lieu de mon bers et que je n'aye prins au plus noble giron de la terre mon estre et parement : c'est le très reluisant et glorieux throne françois, que je maintenant constraint suis de persécuter par inconvénient, et meismes qui me euyst, par ses vieulx hayneux, et que moy meismes, se autre temps fust, je deusse rebouter par puissance, sievant l'intencion de mon engendreur deffunct, trop tost surprins. Si n'est pas de merveilles, se avec incitacion à cruelle fureur sur mes tant mortels ennemis, je repose ung peu et arreste en compassion aussi sur le povre innocent peuple à tous lez, sur le droit soleil de mes yeulx, sur la droite splendeur de mon front dont je voy la nièble approcher de longues ténèbres, de maintes misères et de plours, et r'espessir et croistre sur vielle langueur fresche bruine, nouvelle calamité, et tout redoublement d'annuy par moy meismes; qui me desplaist, se ma fortune ne fust autre à ma nature. Car moy qui ne suis du noble préau des lis si prochain et restably par mariaige, si de près comme d'en estre fils, me doy bien réputer léal franchois, desplaisant si bien de l'aliance nécessaire à ceulx que peu j'ayme, comme de l'occoison que j'ay de grever ceulx que je hais fort. Lesquels

Digitized by Google

quand j'auray persecutés, se fortune le me consent, qui n'est pas chose legière, toutesvoies si sera-ce tousjours en mon propre détriment et aggravement du povre père deffunct et en prolongement de son repos (qui mieulx ameroit peut estre vengance différée en son fils que cruelle pugnicion prinse par son glaive). Toutesvoies emprendre la fault et exécuter dure, et envahir innocens et mauvais, tout par tout de leur part. Dont la querelle, scay bien, sera tenue à forte main; mais violente force d'ennemy, il loyst restraindre et rebouter par puissance contraire; à laquelle, soubs vostre bon advis, mes léaux serviteurs, toutes considéracions mises derrière, je me délibère toutesvoies et arreste; et le plus tost, se Dieu plaist, que pourray, sans resoing de fortune, la mettray à effect. »

CHAPITRE VI.

Comment messire Atis de Brimeu respondit au duc.

Très ententivement escoutoient parler cesdicts seigneurs leur maistre, tous esmerveillés de la meure discrécion de luy et de son sens, encoires en cas si pesant qui luy devoit empescher la raison et troubler l'esprit par le boullon du sang nouvel enflambé. Si le regardoient des yeulx, et de cuer le contemploient sans dire mot, loant singulièrement sa haulte vertueuse constance, plus euvre d'ung Pompée viellart que d'ung jeusne César, tant fut saige; et s'ammiroient comme povoit naistre en ung si jeusne corps une telle gravité et tollérance, encoires après l'avoir veu freschement si attaint de péril que la mort sy jugoit. Par quoy, quand le virent si revenu en contraire fortune, si estable et pacient en son deul, et que encoires, emprès ung cuer enfelly de ire, il logoit pitié et compassion sur les maulx avenir, certes non seulement les fist ammirer, mais avecques larmes logiés soubs les paupières, secrètement leur perchoient les entrailles du cuer par ses parolles; et disoient l'ung par pensée, l'autre entre les dens, le mot que dit la femme à Jéshu-Crist: « Benoit soit le ventre qui te porta et la mammelle qui te alaicta. Avec toi voulons vivre et morir; tu es homme de Dieu, enffant de bonne heure; ne riens avec toi ne nous peut estre dur ne riens mauvais; tu nous enhardis les cuers, tu nous asseures les courraiges, tu nous promets joyeuses fortunes. Va, nous sievrons; commande et emprens, tu vaincras en ton bon droit, et ton droit nous justifiera en ta pitié. Elle nous conforte, elle nous enseigne victoire et glorieuse yssue. Va, homme de Dieu, va tost et emprens; en toy aura bon duc et grand valeur en tes sievans. » Telles et si faictes parolles disoient les aucuns taisamment, non avancés encoires nulluy d'entre eulx de parler, si non messire Atis qui premier l'entreprinst et commença à dire:

« Monseigneur, trop nous est dur, et doit estre, vostre annuy; et comme de nostre seul prince et seigneur à qui foy et amour nous obligo, nous avons condoléance en vostre fortune et passion pour avec vous en souffrir, et non tant seullement pour deul que nous véons en vous, mais pour le grant meschief meismes qui s'espart sur nous tous par perte généralle, dont nous volons participer et devons en généralle doleur. Car ne siet qu'on vous souffre porter seul, ce qui à cent mil milliers d'autres touche en commun; mais certes se vostre présent annuy, qui est juste, nous va troublant à ung lez, à l'autre nous réconforte comblesse de vertus et de sens que nous appercevons en vostre jeusne éage, tout décoré jà et embelly de prudence de vieillart. A Dieu gloire qui nous a pourveus d'ung tel gonphanon, d'ung tel parement entre nous, spectacle futur des princes crestiens et miroir des vertus que présentement avez tiré de vostre pis; ce de quoy Dieu et homme et nature et toutes les haultes puissances célestes et, ciel et terre et les firmamens vous doivent louer et soustenir, donner faveur et confort, protection et couverture en toutes vos euvres, en toutes vos entreprinses et en tous vos haulx et durs et divers affaires, quand, en cas d'humaine vengance, si licite pitié encoires s'entremesle en vous avec fureur, et logiez regard profond et regret maint, là où communement hastive cruaulté demande lieu. Si n'a pas la noble terre françoise mal exploitié quand, mère d'un tel getton, vous a produit en es-

Digitized by Google

tre et donné nourriture en son giron, encoires tout au plus hault de son thronne. N'en a perdu ses haulx dons, ses précieux paremens, ses singuliers bénefices et dignités impartis à vous. Appert bien que bien les a logées, bien conférées et bien employées, et que vous n'estes pas de ses enffans ingrats pluiseurs et descogneus, basters en amour et en honneur boisteux, rendans mal pour bien et vilonnie pour receue gloire. Certes, bien doit porter aise la sieute de vos grans osts, vos horribles tumultes et chevauchées envers beaucoup d'autres. Et ly doit pacience estre une espasse en soufrir pour vous, qui montrez avoir perpétuelle amour en vous vers elle. Bien doit estre vostre tribulacion certes la sienne, et en fortune à vous deux une commune amytié. Si croy certes qu'ainsi soit et que les divins et humains jugemens tous s'accordent en cestuy point et l'auctorisent; car s'il le loyst dire, vous aujourd'huy avez satisfait à Dieu et au monde, et avez si noblement parlé que vous ne pourriez que bien faire. Si loeons Dieu de ses bontés et vous des vostres qui ne seront ignorées jamais. »

CHAPITRE VII.

Comment le duc convoque à Gand les quatre membres de Flandres qui assentent à sa demande.

Grand estoit le soing par lyens et la solicitude, l'un pour faire, l'autre pour conseiller chose qui peust porter fruict et prouffit au présent affaire du maistre, qui estoit de grand poix. Si y avoit de diverses considéracions et de diverses choses arguées en divers lieux. Mais pour commencement de besoingner, il fut advisé estre licite et expédient de mander hastivement les quatre membres de Flandres, pour venir en Gand tenir leur assemblée devers leur prince, affin d'avoir conseil et advis avec eulx sur le cas advenu, aussi pour prendre la possession de son païs à luy escheu de son père deffunct. Si furent mandés, et y vindrent en bel estat et en grand nombre, notables personnes, tous habilliés de noir, pour revérence de leur prince perdu, et tristes en semblant par compassion de la douleur du nouveau. A heure doncques propre et députée se trouvèrent tous joincts devers leur seigneur, en chambre convenable, là où luy meismes, pour plus les attendrir et affecter en son faict, se bailla spectacle à leurs yeux, et leur fist remonstrer la doloreuse et confuse mort de leur feu noble seigneur et prince son père, soubs umbre de paix et de salutaire convencion pour tout le monde, traitreusement murtry et enversé à Montereau, qui estoit cas de pugnition en divine justice et meismes en humaine vengance, non seulement de ly son fils, seul heritier, mais de toute la generalité de ses subgects, bien amés de luy autresfois, et luy de eulx. Si leur fust remonstré aussi en quelle aguë ardeur de s'en vengier, il s'estoit deliberé et conclu de y entendre temprement et le plustost que pourroit. Pour la quelle chose mettre à effect, en puissance de gens et d'argent convenable, et de mettre sus emprinse non reboutable par autre, il desiroit à sçavoir de eulx leur affection et le secret de leurs cuers, comme de ceulx à qui il touchoit, meismes comme à luy, et par nature et par honneur; car par eulx vouloit entreprendre et besoingner, et par eulx vouloit estre secouru en besoingne, comme raison le donnoit; et ne fust ores que pour le despit de leurs ennemis qui si cruelle mort avoient procurée en leur prince.

Vive estoit la voix du parleur. Et combien que la matère de soi fust piteuse, toutesvoies sçavoit bien user de termes et de couleurs nécessaires au cas pour plus les vaincre. Si n'y ot cely qui ne tendist les oreilles et qui ne meist toute son entente à l'escouter. Couvertement souspiroient les aucuns, les autres larmoioient soubs la paupière et transmettoient leurs plours estre tesmoinaige de leur amour. Toutesvoies retraicte fut faicte, et prinse heure de responce, laquelle venue, d'ung commun assentement fu respondu pour eulx tous, avec plusieurs préambules de langaiges: qu'en ceste querelle et toute autre, eulx, comme léaulx subgects naturels, s'offroient de corps, de biens, d'argent et de puissance à leur seigneur et prince présent, dont ils ne cognoissoient ne ne vouloient congnoistre autre. Et tant et si avant que leur povoir se pourroit

Digitized by Google

estendre et tirer, vouloient mettre païs, villes, femmes et enffans, tout en branle et en aventure pour luy, et souverainement en cestuy cas là où luy et eulx estoient si villainement foullés et addomaigés que oncques nuls si fort; et luy prioient qu'en ce il preist ferme et parfaicte fiance, et qu'il advisast la forme de sa demande, quoy et combien, et que du surplus il les laissast convenir à son prouffit; et ils feroient tant que il les cognoistroit vrays et humbles subgects, fort embrasés et espris de son amour.

De quoy fu si content et joyeulx que nul plus, et non sans cause, car par leur secours povoit faire ung grand escart entre ses ennemis, et se monstrer fier et puissant encontre leur orgueil. En quoy est bon à noter que en comblesse de substances et d'argent, non ès dignités et haultesse de leur nom, gist toute la gloire et la regnacion des princes. Lesquels quand prodigues sont en despendre et en vanités et en choses non utilles, et puis rapineux et tirans par povreté sur les subgects, communément en grands affaires se treuvent deffaillans et frois, et impotens leurs subgects à leur besoing.

CHAPITRE VIII.

Comment le jeune héritier commença à porter le titre de duc à Lille et d'une députation de ceux de Paris.

Au chief d'aucuns jours après, ce jeusne duc, vuydant sa maison, s'en alla à Sainct Jehan, la maistresse église de la ville; et là, à la coustume et usaige de ses prédécesseurs comtes du païs, accompaigné de moult grand chevalerie et de grand nombre de notables, print le possès et héritement du pays, comme vray héritier et seul hoir. Et promesses et sermens fais de la part des subgects comme droit le volu, luy de la sienne se mist en devoir vers eulx tout avant, pour conservation d'eulx et de leurs privilèges, avec asseurement de leur estre bon et bénigne protecteur et prince. Si fu la joye grand par lyens et la tumulte des voix crians : Noël, d'ung merveilleux et hault estonnement. L'assemblée se dessévra, et se retrahy chascun en son lieu.

Dont, bientost après, cestuy nouveau comte, pour entamer ses affaires à ung bout, alla en sa ville de Malines, en laquelle convindrent devers luy son germain le duc Jehan de Brabant, Jehan duc en Bavière son oncle, et la comtesse de Haynnau sa tante; et tindrent parlement ensemble par aucuns jours sur leurs affaires et sur le plus expédient à leur honneur, tous unis et adjoincts en ung meisme vouloir et en ung meisme desir de poursievir la vengance à l'extresme riguer de mort et de cruauté, comme ils feirent, et si exposèrent ce peu que ils vivoient. Non gaires de là, vint droit à Lille et y tint sa résidence par aucun temps, pour ce que proche estoit ès marches françoises et à plusieurs autres pays frontiers; et print là les premières lettres des tiltres de son père et le nom de duc. Affuites vindrent de toutes pars tous les jours vers luy de plusieurs grands gens et seigneurs, qui servi avoient le père, et luy vindrent offrir service et cremeur, comme au deffunct, envers tous et encontre tous, et de y persévérer en léal et estable vouloir à jamais; qui bénignement fut reçeu et prins en bon gré comme on devoit; et en fut retenue une part, et l'autre non habandonnée, enrichie de beaux dons et de promesses. Ceulx de Paris, aussi, desbaretés en la cruelle et fraudulente mort de leur très chier seigneur le duc Jehan, vindrent à refuge droit cy aussi; et après longues condoléances du meschief qui leur touchoit au cuer, se vindrent conseiller à luy de son plaisir et de ses affaires. Car estoient ceulx du monde, qui en fortunes contraires attendoient les premiers estours, et ès prospères de son feu père s'estoient portés les plus à luy; à la quelle cause avoient eu moult à souffrir dedens leur cité, et estoyent hays durement de l'autre partie, les daulphinois. Si luy remonstrèrent maintenant estre expédient, voire nécessaire, d'avoir advis avec luy sur toutes choses, car véoient guerres et tribulacions sourdre en ce royaulme plus que jamais, et à tous lez apparoir menasses et espoventemens au peuple et aux cités, par la force des parties dont chascun contendroit et contendoit ores à en descirer sa pièce. Dont eulx se sentoient au milieu du dangier et estre le gouffle et le droit rassamblement de la tempeste, se ne fust sa bonne bénigne protection, en la quelle ils se confioient et

Digitized by Google

espéroient salut. Si fust de ces députés parisiens, le premier président en parlement maistre Phelippe de Morvillers. Auxquels oys et humainement receus fut donné responce consolative tout à leur chois; et non seullement promesse de y entendre, mais avec remerciement de leur longue maintenue faveur, leur prioit-on de tousjours persévérer itieulx. Parquoy en advantaige de ce, à tous lez on leur promist d'envoier lettres à toutes les bonnes villes tenans la partie du roy et de luy, par lesquelles il prieroit au peuple et citoyens de chascune : que, comme ils avoient esté affectés à son feu père pourchasseur de leur pays, ils voulsissent demorer pareillement ses adhérens et amis, qui estoit en semblable voloir devers eulx et demoureroit tousjours. Dont, pour donner vertu aux promesses et efficace à sa bonne intencion, proposa d'envoyer prochainement vers le roy d'Angleterre impétrer trèves pour tous ceulx du party du roy et du sien; les quelles obtenues ils seroient asseurés de ce que plus ne les povoit molester, car avec la grâce de Dieu, tout premier il les entendoit bien à préserver, de tout ailleurs, de péril. Si furent ces lettres faictes et envoyées sur le contenu touché, et encoires plus amples, car on leur signifioit par tout et requéroit que, au 17e d'octobre, dedens Arras voulsissent envoyer devers luy certains députés de leurs notables, avec toute puissance de besoingner sur aucuns poincts qui leur seroient remonstrés, présent ly, car chose estoit nécessaire pour eulx et prouffitable.

CHAPITRE IX.

D'une ambassade envoyée par le nouveau duc au roi d'Angleterre à Rouen, et de la response dudict roi.

Grands estoient les affaires et pesans de ce nouveau duc, et demandoient à tous lez hastive provision. Dont pour venir premièrement aux trèves des Anglois, il drescha une noble compaignye de chevaliers et de prélats, et les tramist ses ambassadeurs vers le roy d'Angleterre à Rouen, instruicts sur pluiseurs points, tant sur le fait des trèves comme autrement; et furent cesdicts ambassadeurs, l'évesque d'Arras premier, le seigneur de Thoulongeon, messire Guillaume de Champdivers, messire Guillebert de Lannoy et autres pluiseurs gens de bonne auctorité et bien recommandés. Partirent d'Arras à peu de séjour; vindrent à Rouen où estoit ledit roy, en fier contenement, pour cause de sa nouvelle conqueste en Normandie, et souverainement de la ville de Rouen. Venus doncques ainsi devers luy, feirent les recommandacions de leur maistre en mode appartenant; et déclairans leur charge et la cause de leur venue, luy donnoient à congnoistre assez le desir qu'il avoit d'estre son alyé, voire au moins en semblant; car plus y avoit de fainte que de plaisir et plus constrainte que amour. Le roy les escoutoit très ententivement, et sans leur rompre propos les parsouffroit raisonner jusques au bout. Dont quand il vit le cas, encoires non légier ne hastif, leur donna lieu de recouvrer l'oublye, s'il y fust, mais nennyl. Lors gravement et bien en manière d'ung fier roy, sans bougier de son lieu, ne autre aussi, tant fust grand, pourveu de responce en son saing non par emprunt d'ailleurs, commença à dire ainsy :

« Beaulx seigneurs, il me desplaist moult de la mort de beau cousin le duc Jehan de Bourgoingne et de la fausse et desléalle manière d'icelle, qui est la plus doloreuse qu'oncques mais oysse et la plus mauvaise à parer. Si n'est pas merveille, si beau cousin, vostre maistre présent, contend à la vengance du père; ains y fait à louer moult et le doibt. Mais se ledit vostre maistre est tel d'aventure comme son feu père, qui m'a mené, par longue traitte de temps, la teste au vent en perte de ma saison, et lui cuyde ainsi faire, certes vous estes moins bien adreschié à moy, car, à l'ayde de Dieu, j'entens désormais, sans plus bailler escout à nullui, procéder en ma conqueste et entreprinse sur ce royaulme mon héritage, dont j'ay trop longuement différé. Si que, se beau cousin, vostre maistre, veut besoingner, s'en délivre et envoye vers moi ses gens, instruis et puissans de tout et sur tout, tout prestement et sans délay; car mon intencion n'est pas de plus rien m'attendre à luy. Et affin que plus avant sachiez du fait, vecy jà les gens du daulphin, vos

Digitized by Google

adversaires, qui attendent à Pontoise ma responce, et pressurent aliance avec moy contre vous. Brief, j'en prendray l'une très-tost, et la bouteray oultre, à cui qu'elle caise. J'en suis pressé. Avisez-vous. Et, se vous n'avez puissance qui souffise, retournez hastivement là où vous devez, et revenez en faculté de besoingner et de final exploit, ou vous vous trouverez deceus bien brief par la forme que je vous dis. »

CHAPITRE X.

Comment les ambassadeurs revinrent à Arras.

Quand ces seigneurs bourgoingnons oyrent ainsi parler le roy d'Angleterre, dont les mots tranchoient comme rasoirs, durement furent esbahis; et y ot tel qui fremissoit en la fierté de ses termes. Mais non pourtant faloit-il parfaire ce pourquoy estoient venus, et emporter aucune conclusion en leur cas. Si parlèrent à ly à part aucun d'eulx, qui estoient ses accointés, et luy pryèrent pour aimable expedicion, ou au moins pour convenable jour d'assemblée, une autre fois, là où leur maistre pourroit envoyer en bonne resolue provision à son aise. Mais en vain labouroient, car ne fut desmeu ung pas, pour homme, de son pourpos. Bien leur disoit et estoit d'accord, que partie d'eulx s'en rallassent à toute diligence vers leur maistre, l'informer de ce qu'ils avoient trouvé, et l'autre partie demeurast vers luy jusques au retour des autres, auxquels il s'attendroit du fait et du failly selon le plaisir du maistre, pourveu qu'il ne leur feist longue. Si le crurent et obéirent. Que volentiers, que envis firent leur parchons de demourer, et l'autre pour partir isnellement. Si furent les partans me semble messire (1).

. . . . . .

demorèrent audict lieu bien pensés. Si arrivèrent les envoyés audit lieu d'Arras; et venus devers leur seigneur lui raccontèrent la manière de leur retour vers luy, et ce que avoient trouvé audit roy, où il les avoit destiné, et toutes ses aigres et précises parolles, sur lesquelles luy prioient avoir hastive délibéracion en conseil et conclusion résolue de besoingner ou de non; car, de la part du roy anglois, trouvèrent la chose si mise en estroit que à peine souffroit-elle délay.

(1) Lacune dans le manuscrit.

CHAPITRE XI.

De l'habilité du jeune duc.

Or véoit cestuy roy son beau temps desvuidier, et vit le vent d'autruy infortune qui le sien tressiffloit en proe de desir; veit l'un estre mort que plus il craindoit, le second estre en pourchas vers luy qui ne luy estoit pas propre, le tiers en constrainte destresse de se joindre à luy par cremeur; et tint l'une partie en suspense pour attraire l'autre, et l'autre en menasse d'aliance contraire pour plus le faire haster vers luy. Bien monstroit icy l'agüité de son sens; et bel avoit venir à ses fins, quand pressé de l'ung et de l'autre, au plus prouffitable des deux pour luy et le plus expedient, donna le feu d'y tost entendre par constrainte; ou peut estre aussi que avec cautelle se mesloit orgueil pour en prendre l'homeur devers luy, cause pour avoir beaucop fait pour cely qu'il auroit receu son allyé contre l'autre. Et par ceste forme luy estrangier, conquérant, comment que la chose allast, tiendroit en soubte meismes les natifs et haulx princes du pays, comme de fait le cuidoit, et le monstra bien cy-après.

CHAPITRE XII.

Des trèves accordées par le roy anglois, et comment aucuns députés des bonnes villes se réunirent à Arras.

Or estoit le jeune duc bourgoingnon, par ceste maniere de faire, constraint de hastivement conclure en son fait et de venir au chois ou d'avoir les Anglois, anciens ennemis du royaulme, pour luy, ou de les souffrir aler à sa partye adverse qui les requéroit contre luy. L'un lui sembloit cas de sa grand foulle et l'autre une œuvre aucunement contre son cuer, car ne les amoit. Voiant toutesvoies la mauvaistié de ses ennemis qui ne chassoient que à faire le meismes de luy que du père, et considérant que le roy anglois ne tendoit que à tenir en division l'ung des royaux bras à l'autre, par se joindre à luy, et que le joinct

Digitized by Google

seroit vaincuer de l'autre dessevré, sainement conclut luy sembloit plus devoir accepter les Anglois en son ayde, que de les souffrir venir contre luy en sa mortelle destruction; car entendre fault que, sans faulte nulle, le roy anglois eust prins et très tost l'une extrémité ou l'autre, non-chaillant à qui que fust la foulle, mais qu'il parvenist à ses fins; si que il failloit hastivement délibérer. Ainsi les avoit-il mis tous deux. Parquoy luy, le duc Phelippe, astraint d'honneur et de courraige, plus tendant à rompre l'orgueil de ses ennemis que soy meismes fortiffier par autruy ayde, conclut et délibéra l'alliance angloise. Et de fait, pour en faire fin, renvoia hastivement ses gens de devant retournés atout puissance de besoingner et de conclure avec le roy anglois, comme si luy meismes y eust esté en personne; et si rien y failloit de singulier espoir que eulx deux les princes, puis que l'aliance en seroit faicte, se trouveroient ensemble là où tout se pourroit parfaire et parfiner, si rien y restoit de difficile. Si s'en retournèrent arrière audit lieu de Rouen, là où l'Anglois roy les attendoit, et apportans plain povoir et faculté de tout; dont il fut si joyeulx que nul tant. Besoingnèrent et traictairent l'aliance, fraternité et service l'ung à l'autre; et obtindrent trèves fermes et estables pour toutes les villes du royaulme du party du roy et du duc, pour un certain nombre d'ans, qui grandement resoulageoit le peuple par tout, et en fit de grands joyes. Les jours passèrent ainsi ung après autre, tousjours en exploit d'aucune opportunité. Et vint le dix-septième jour d'octobre, que ceulx de bonnes villes de Flandres aucuns, avec pluiseurs grans seigneurs, estoient semons de venir à Arras. Sy y vindrent tous, et comparurent à la journée les requis: premièrement, messire Jehan de Luxembourg et tous les seigneurs et capitaines des pays de frontière, avec les députés des bonnes villes, mandés et requis d'y estre. Et eux assemblés en grand nombre devant le duc, assis en siège paré, proposa maistre Henry Gœthals, doyen de l'église de Liège; et après maintes belles persuasions, leur requist finablement que, comme ils avoient esté tousjours léaulx serviteurs et bienveullans au père, que ainsi au fils ils voulsissent estre semblables, et prochainement, en ung exploit lequel il entendoit à faire bientost pour le bien du roy et de tout son royaulme; et à ceulx des bonnes villes requist aussi que, en tenant tousjours le party de Bourgoingne, ils promeissent et jurassent de donner infailliblement confort et ayde à cestuy prince, toutes les fois que besoing luy seroit. Laquelle requeste, avec l'autre qui précède, fut isnellement accordée de tous, et promise d'estre léalment entretenue à tousjours.

CHAPITRE XIII.

Du service mortuaire du duc dernier mort, célébré en l'église de Sainct-Vaast et du sermon tout crestien de maistre Pierre Flore.

Cestui premier affaire expédié dedans Arras, le nouveau duc des Bourgoingnons, pour s'acquitter en devoir de conscience, fist faire le service du père très solempnel dedans l'église de Sainct-Vaast. Et y furent, sans les seigneurs séculiers qui ne chéoient en nombre: les évesques de Cambray, d'Amiens, de Thérouane, de Tournay et d'Arras, avec grand nombre de prélats autres, et abbés des païs de Flandres, d'Artois et des païs autour jusques au compte de vingt et quatre crosses, dont cely d'Amiens chanta la messe; et messire Jehan de Luxembourg, ensemble messire Jacques de Harcourt faisoient le deul avec leur maistre en longs manteaulx propres à leur estat. Et vindrent tout loings derrière luy, comme raison le donnoit bien. Des cerimonies ne fault point parler ne des magnificences qui y estoient; car à présumer faict que tout y estoit bien ordonné et bien assouvy, à la valeur et hautesse des personnes, l'ung vif, l'autre mort. Mais l'offrande passée, ung frère prescheur, maistre en théologie, nommé maistre Pierre Flore, inquisiteur de la foy en la province de Rains, fist ung sermon notable devant toute la seigneurie, princes, prélats, nobles et autres, par lequel, en toute ardeur d'esperit, il sembloit contendre à vouloir desen-horter ung et chascun de prendre aucune vengance du mort, ains persuadoit et conseilloit que on la remeist à Dieu tout puissant qui scet rendre et vengier toutes offenses

Digitized by Google

où et quand luy plaist, non pas à l'appétit des hommes, mais plus amèrement beaucop que à leur appétit. Si remonstroit aussi : que voye de justice est la plus rigoreuse et la plus espoventable attente des meffaicteurs, et que nulle vengance n'est si honnourable et de si grand los que celle qui y est quise. Parquoy luy, qui estoit ung chief de justice en crestienneté, et meismes en ce royaulme l'ung des principaux pillers, luy meismes devoit justice renforcyer et aydier, et, là où viguer et vertu luy fauldroient, la secourir soubs espèce d'équité, et non de fureur vindicative par puissance convertye en œuvre non deue ; car à qui seul est la provision des félicités et doulceurs des hommes, à luy seul aussi doit estre la cognoissance de leurs rumeurs et torts-faits, ensemble pour les pugnir.

Telles et si faites raisons mist beaucop avant, comme manifesteur de vérité, qui ne doit estre celée en chayère, meismes, d'ung excellent clerc, en telle compaignye et en tel hault et pondéreux cas, dont tant de maulx povoient naistre ou de biens parfaire ou laissier. Si s'en acquitoit devant les hommes, ce ly sembloit, comme il en vouloit respondre devant Dieu. Feist qui peust ou laissast qui voulsist, à luy estoit de conseillier, et à autre d'exécuter à son plaisir. Plusieurs toutesvoies des nobles hommes là estans se troublèrent de cestuy sermon, et, plus obéissans à folle opinion que à sain jugement, se tindrent mal contens du prescheur, cuidans qu'il fust favorable aux acteurs, et que faveur plus fust cause d'un tel des-en-hortement que révérence de l'honneur divin ; mais non fut voir, comme il paru bien en ses excuses autre part, là où il s'en mist en bon devoir.

CHAPITRE XIV.

Comment l'alliance projetée du duc de Bourgongne avec le roy anglois fut communiquée aux Parisiens.

Or estoient venus freschement audict lieu ung messire Jehan de Saulx, chevalier docteur ès lois, et chancelier de feu le duc Jehan, et avec luy, messire Andrien de Valins, maistre Jehan d'Orle, advocat en parlement, Jehan de Caumaisnil et autres notables bourgois de Paris, envoyés de par le comte de Saint Pol, fils du duc Anthoine de Brabant, et de par la généralité de Paris devers le duc bourgoingnon, pour savoir et apprendre de sa volenté désormais, quelle ne à quoy se vouldroit convertir. Si leur fut dit, après beaucop d'amours et bonnes chières monstrées, que en dedens briefs jours leur maistre entendoit avoir alliance avec le roy anglois par le consentement meismes du roy son souverain seigneur ; et ceste-la faite, en toute criminelle et mortelle aigreur, il tireroit à la vengance du mort, si avant que Dieu luy vouldroit permettre ; et y mectroit corps et âme, substance et pays tout en l'aventure et en la disposition de fortune, plus réputant œuvre salutaire et aggréable à Dieu de y contendre que de le laissier. Si en furent lesdicts six Parisiens moult lyes, et retournèrent en record de cecy et d'autres grandes conclusions prinses avec eulx arrière à Paris. Et là, pour l'entretenement du peuple et des villes de l'isle de France toutes, ils publierent l'intencion du duc de Bourgoingne, et firent record de toutes choses qui leur compétoient à sauveté et à salut. Parquoy à joye et à repos de cuer, de là en avant, se tindrent paisibles et obéissans, tous reconfortés de leurs ennemis à tous lez.

CHAPITRE XV.

Comment à ung autre grand parlement fut proposé de conclure l'alliance angloise avec le consentement du roy de France.

Ung autre grand parlement arrière assembla cestuy duc, des nobles et vaillans hommes ses subgects, et d'autres grands notables clercs et subtils, enquis pour avoir une conclusion arrestée en son faict avec commencement de besoigner. Et les fist interroger trestous, ung après autre, de leur bon advis, sur la voye et manière qu'il avoit à tenir pour venir à la désirée vengance du crime commis ; car faire la failloit mieulx tost que tard. Si y furent divers opinions et divers argumens çà et là, avec grandes difficultés bien pesées. Finablement toutesvoies cheurent toutes en ung accord, au moins la plus saine part ; et disoient que, s'il se povoit faire que, avec la licence du roy, qui meismes à son fils estoit partie en ces cas, il peust avoir

Digitized by Google

aliance avec les Anglois, ils luy osoient bien conseiller en salut et en honneur que il l'acceptast, car il en affoibliroit ses ennemis, et luy en seroit plus fort, et demouroit joinct avec le tronc de la Royale Magesté, quand les autres s'en dessévroient par leurs més-us. Et pourtant ils conseillèrent de renvoier arrière devers ledit roy anglois en haste, parfaire ce que les premiers tramis jà avoient pourparlé et mené jusques à bien savoir là où on en seroit; car n'estoit pas encoires, en l'autre ambassade devant, la chose toute finablement terminée ne conclute, fors tant seullement aimablement pourparlée et sentue d'une part et d'autre.

CHAPITRE XVI.

De l'ambassade envoyée au duc par le roy anglois sur l'alliance, et comment tous deux informent le roy de France à Troyes.

Ce conseil fut tenu et mis à effect. Et furent ordonnés, pour faire ceste ambassade : l'évesque d'Arras, messire Atis de Brimeu, messire Rouland de Hutequerque et plusieurs autres. Partirent d'Arras et vindrent à Rouen, où joyeusement furent receus et à grand honneur, et non sans cause; car moult désiroit ledit roy anglois avoir aliance au duc de Bourgoingne, pour ce qu'il véoit et entendoit bien que, par ses moyens, il pourroit parvenir à ses fins; c'estoit d'avoir madame Catherine de France pour espouse, et au remanant pié ferme dedens ce royaulme désolé par les divisions qui y estoient, dont il prenoit la partie la plus saine pour luy. Si redéclairèrent lesdicts seigneurs leurs articles et la cause de leur envoy. Lesquels agréablement receus, il leur fu donnée responce par ledict roy meismes : que en très brief temps il envoyeroit ses gens devant le duc leur maistre, chargiés de tout ce qu'il auroit intencion de faire; et feroit tant que eulx seroient trouvés avoir esté bons procureurs devers luy, et les siens bien recueillis devers leur seigneur. Sur ce mot se partirent et retournèrent à Arras arrière devers leur maistre. Et tantost après vindrent, férans sur la queue, les riches ambassadeurs anglois vers le duc de Bourgoingne au meismes lieu d'Arras. Et estoient ung évesque et deux comtes, l'évesque de Rocestre, le comte de Warewyc, le comte de Quint et plusieurs autres chevaliers et escuiers qui les accompaignoient. Si furent très honnourablement receus, comme il séoit bien, et bien aisés de tout. A l'eure doncques qui leur estoit signifiée, vindrent devant luy; et très humbles et bien enseignés en savoir, déclairèrent les articles que le roy leur maistre vouloit avoir avec le roy Charles et avec luy pour entrer en ceste alliance. Si furent oys lesdits articles et bien incorporés. Et pour assagir l'un l'autre du vouloir de chascun pareillement, et de la part du duc, en présence furent rebaillés et ouvers aux ambassadeurs anglois les points et articles qu'il vouloit avoir aussi avec eulx. Beaucop de grands cas y avoit à louer et à sourdre, beaucop de choses recoppées, plusieurs renoées, plusieurs allers et plusieurs revenirs, tellement qu'en aucune traitte de jours que leur parlement dura, toute difficulté fut vuydée; et s'accordèrent en l'alliance ensemble, pourveu que ce peust estre du consentement et du gré du roy Charles et de son conseil. Lequel roy pour lors estoit manié, et la royne aussi, tout entièrement par aucuns tous propres, et à la poste du duc bourgoingnon. Et portoit le traictié, comment que fust, que ceulx de la partie du roy et du duc de Bourgoingne ne feroient nulle guerre aux Anglois, ne les Anglois à eulx. Et furent avec ce les trèves premièrement prinses et données, reconfermées et ratifiées plus et plus fortes. Et devoit le roy anglois envoyer ses ambassadeurs vers le roy Charles, en la compagnie meismes du duc de Bourgoingne, qui très prochainement entendoit à aler vers luy à Troye en Champaigne où il estoit résident, partie pour faire ses doléances du cas advenu et de se conseiller à luy, partie pour luy signifier l'appoinctement prins avec les Anglois, point en préjudice de Sa Magesté, ains plus en conservation d'icelle, grandement blessée jà par aucuns. Et ainsy tous contens et bien d'acord à tous lez, se party chascun, l'un par retour à Rouen, et l'autre ailleurs à son plaisir.

CHAPITRE XVII.

Comment Jehan de Harcourt fortifia son fort de Crottoy.

Or est vray que messire Jacques de Har-

Digitized by Google

court, nourry avec le duc Jehan et remis arrière au service du fils par serment de le servir en tous ses affaires, voyant l'alyance entre les Anglois et le duc son maistre, qui moins peut estre lui plaisoit que monstrer n'en osoit semblant, faignant subtillement son couraige, de longue main commença à envitailler et à garnir de toutes necessités de guerre la ville et chasteau de Crottoy que le roy Charles pieça lui avoit donné en garde au pourchas du duc de Bourgoingne Jehan. Si sembloit bien à ceulx qui secretement subtilloient sur cestui fait, que ledict de Harcourt devoit avoir quelque estrange et nouvelle ymaginacion sur le temps à advenir, plus avant qu'il ne la déclairoit, comme il avoit en effect et comme il se trouvera cy après. Mais pour ce que homme estoit de grant hostel, et honnouré beaucop, et auctorisé autour de leur maistre, ils dissimuloient et n'osoient riens mettre avant, comme saiges, pensans que souspeçon de chose non rattainte n'a pas certain jugement.

CHAPITRE XVIII.

Comment La Hire et Potton de Saincte-Traille s'empaisèrent de Crespy en Lannois.

A tous lez fut l'ennemityé grand des deux parties; et veilloient soingneusement en la destruction l'ung de l'autre, les ungs pour avoir main deseure, les autres pour se venger. Si estoient les daulphinois bien certains assez que leur affaire désormais estoit dur à l'encontre de la puissance qui les menassoit et bien à doubter. Parquoy eulx, pour avoir la première main garnige sur leurs adversaires de toutes les places frontières, aux marches burgondoises firent courses et saillies tous les jours, et donnèrent moult d'oppression au peuple. Si advint que ung jour, le duc encoires soy conseillant de son fait, La Hire et un nommé Potton de Saincte-Traille, Gascons et hommes de grant los cy après, firent entreprinse sur la ville de Crespy en Lannois, et de fait la prindrent d'eschielle par nuyt, un peu devant le jour, et le chasteau de Clarcy ensement. Par lesquels deux tout le pays de Lannois, de Vermandois et de là entour, qui avoit apris seureté longuement et repos, se trouva durement desbareté et esbahy et en souffry des misères beaucop.

CHAPITRE XIX.

Comment la ville de Roye fut prinse par les gens du dauphin.

Eulx aussi du chasteau de Muyn sur les marches d'Amiens et de Corbye, qui ne dormoient point en huiseuse, s'efforçoient à l'autre lez de faire tous les meschiefs qu'ils povoient à leurs voisins et de fait leur firent maintes calamités. Si en vindrent plaintes et clamours tous les jours et diverses doléances au nouveau duc, qui jà toutesvoies avoit déliberé son armée, et mise sus pour résister à cestui premier orgueil de ses ennemis si approchiés de près. Parquoy mettant propos à effect, sans se mouvoir meismes, donna charge à messire Jehan de Luxembourg de son armée, laquelle veue et monstrée emprès Péronne par ledict chief capitaine, l'amena tout à l'entencion d'aller mectre le siège devant ledict chasteau de Muyn, que soubdaine aventure toutesvoies destourna autrement et luy fist changer son emprinse.

La première nuyt de leur logis à Libons en Santers, ung dimenche 17e de décembre, vindrent nouvelles que ung messire Karados des Chesnes, Charles de Flavy et le bastard de Tournemine et ung nommé Harbonnières, avec cincq cens combatans daulphinois partis de Compiègne à l'entreprinse sur la ville de Roye, avoient prinse ycelle par nuyt et emblée par faulte de bonne provision de guet. Lesquels, entrans une grant part par dessus les murs où ils ne trouvèrent résistance, prindrent tantost le marchié; et cryant: « Ville gaingnée! vive le roy et le daulphin! » ouvrirent les portes aux autres de dehors et saisirent toute la ville en leurs mains. Dont les manans desbarettés durement s'enfuirent tous esperdus, l'ung par sus les murailles, les autres par poternes secrètes, ou se muchoient en croutes de terre et en cavernes. Et le capitaine d'icelle nommé Percheval-le-Grand surprins négligent en son lict, laissant femmes et enfans, quand nulle résistence n'y servoit, se sauva au mieulx qu'il pot et yssit de la ville avec plusieurs autres, bien confus; et vint tout droit à Libons

Digitized by Google

conter sa male aventure à messire Jehan de Luxembourg son maistre.

CHAPITRE XX.

Exhortation de messire Jehan de Luxembourg à contrevenger la prise de Roye.

Durement fut troublé l'ost de ceste nouvelle, et souverainement messire Jehan dessusdict. Non de riens plus triste de ce, mais enfelly de couraige, sur piés commande à sonner trompettes, traire chevaulx et armer gens, gringnant les dens et jurant : « Par l'ame monseigneur mon père! aujourd'huy nous verrons de bien près ces Armignacs; mais se la terre ne les sauve par dessoubs, en Roye n'a porte ne mur, et fust de fer, qui les garantist de nos mains, ou nos archiers nous fauldront et nous alenteront nos bras ardans à l'estour contre nostre espoir. » Si reconfortoit son ost çà et là et l'encoragoit par meismes son fier semblant, qui ne faisoit extime d'eulx ne que s'ils ne fussent; mais disoit : « Seigneurs, or nous est bien belle aventure ceste prinse de Roye que nos ennemis au front de nostre ost nous sont venus baillier pour nous enaigrir; car voyent peut estre que nous dormons longuement en nostre receue injure; et pensans que nous ayons tout oublyé, nous viennent resveiller par nouvelle haultaine, affin de nous avoir comme ils désirent devant leurs glaives trenchans. Mais à dure heure pour eulx sera ceste esmeute; et m'en donne espoir ung bon jugement; dont ne puis hors. Car eulx meismes en continuant leurs mesfais se defferont, et nous cuidans faire nouvelle offence sur autre, de eulx meismes nous apportent la pugnicion et victoire entre nos mains, et plus et plus nous justiffient en nos querelles, et eulx plus et plus se condemnent, et provocquent fortune contre eulx! Çà messeigneurs! çà à cheval! montons! au nom de Dieu, tirons aux champs, disposons nos batailles, et nous enfiérissons en nos harnois, et aujourd'huy en ceste nouvelle querelle, de pité qui oncques ne fu combatue, hélas! monstrons nouvelle vertu et nouvelle haultesse de coraige. C'est nostre premier ost, c'est le commencement d'armée d'ung nouveau duc qui mainte autre plus fière en fera par vos mains. A ceste cause vengeons sa honte aujourd'huy à nos povoirs et entamons ceste guerre par entrée de bel exploit. Ce nous sera grant eur de le faire et los perpétuel d'y avoir esté. »

CHAPITRE XXI.

Comment les dauphinois furent attaqués dans Roye.

Telles et si faites parolles mettoit avant ce gentil chevalier, le comte de Ligny, non pas qu'il besoingnast à ses gens, mais de gayeté de cœur qui tout s'espanoïssoit en trouver tantost ses ennemis. Son ost renga et le mist en belle ordonnance et bien asseuré, et sans effroy le mena droit le chemin de Roye, car là entendoit à logier. Si furent les principaulx de ceste routte dessoubs le chief ledict comte : le seigneur de Lille-Adam, mareschal de France, le vidame d'Amiens, le seigneur de Croy, messire le Borgne de Fosseux, Jehan de Fosseux, frères, le seigneur de Longueval, Hector et Philippe de Saveuses, le seigneur de Humbercourt, messire Jehan de Hutekerque, le seigneur de Cohen et grant nombre d'autres vaillans chevaliers et escuiers que pour cause de briefté je trespasse; et les mettray autre part, en lieux peut estre emprès leurs fais. Coureurs doncques furent envoyés devant et descouvreurs de pays. Dont les aucuns jà abbordés à la ville trouvèrent encoires les eschielles dressées, par où estoit prinse et par où les ennemis estoient montés dedens. Assez tost furent perceus; et vit-on bien à leur contenement qu'il leur venoit sieute. Si se trairent aux créneaulx des murs les daulphinois; et eulx préparant aigrement à deffense montèrent arbalestres, estoupèrent veuglaires et canons, saisirent grosses pierres emprès eulx et bastons criminels pour ferir de main; visaige monstroient durement fier, et à tout homme approchant d'eux ennemityé mortelle; car trait et plommées envoyèrent par les champs, si dru entre ces coureurs que à peine nul s'y osoit arrester, tant s'en trouvèrent garnis dedens, sans ce que eulx meismes y avoient apporté.

Digitized by Google

CHAPITRE XXII.

Comment furent gagnés les faubourgs de Roye sur les dauphinois.

Dure fut ceste première envahye et grande la cryée à deux lez. Ny ot cely qui ne monstrast cuer non desbaretté et fier visaige à son compagnon. L'escarmuce croissoit tousjours et enaigrissoit, comme la bataille approchoit plus et plus; et ne tendoient ceulx de dehors que à logier au plus près des murs de ceulx de dedens pour les espoventer. Laquelle chose appercevans que à ce véoient, non pavoreux de les recevoir, vaillamment saillirent dehors les aucuns, et laissans leurs murs garnis d'aigres et aspres gens, vindrent à la porte à cheval et à pié, et là par ung très orgueilleux mortel encontre vindrent à la deffence d'ung fourbourg joignant de eulx, que ceulx de dehors barguignèrent en fel et dur péril. Fiers estoient à deux lez, et en cestuy premier encontre ensemble, aigres tous deux. Si y avoit de rudes cops donnés et de périlleux hurs de lances et d'espées l'ung sur l'autre, dont les haubers ne les harnois ne porent oncques garantir les corps qu'ils ne respandissent largement sang. Chascun s'acquittoit endroit soy, et craignant la honte d'estre vaincu s'efforçoit d'acquerir los de vaincuer. Si en furent les vaisselaiges entre eux plus durs et plus mortels. Finablement toutesvoies ceulx de dedens ne porent porter le fès des assaillans, mais à perte aucune de leurs gens furent reboutés aigrement en leur fort, que mestier leur faisoit bien de fremer bientost, car on les eust sievy de près. Si demoura gaingnié leur fourbourg à leur grant mes-aise, et y logèrent les dis de l'avant garde, et tantost après tout autour d'eulx toute la battaille.

CHAPITRE XXIII.

Comment après rudes combats les dauphinois de Roye proposèrent traicté, lequel traicté fut accepté.

L'ost ainsy assegrise, et place prinse en plusieurs autres fourbours et maisons qui y estoient, le comte de Ligny prinst son logis en ung villaige à demye lieue près, et ordonna son siège bien clos et bien seur; mais pour faire plus valeureux et plus brief exploict de leur entreprinse, envoya le seigneur de Humbercourt, bailly d'Amiens, très aigre et très fier homme, à Amiens et à Corbye requerre leurs citoyens d'envoyer aucuns canons et gros veuglaires qui y estoient, et autres plusieurs instrumens de guerre, pour livrer assault avec un nombre d'arbalestriers. Dont rien ne fust refusé, mais accordé lyement. Envoya aussi à Douay, à Arras, à Péronne, à Saint-Quentin, Noyon, Montdidyer et autres villes de l'obéissance royal, semondre aussi et requerre les arbalestriers d'icelles, qui tous dilligemment furent tramis audit lieu et volentiers par les officiers et gouverneurs de chascune sans desdit. Fiers durement se maintenoient ceulx de dedens, et ne monstroient pas semblant d'estre espaourés de menasses. Aussi ne furent pas moins aigres les assiégans de leur préparer toute mortelle envahye, et de leur certiffier honteuse mort à ung arbre s'ils se laissoient prendre non rendus. Qui n'en firent ne plus ne moings pourtant, car estoient tous duits de guerre, et estoient passés autresfois par autres semblables destrois. Si se reconfortèrent en leur aventure et en la vertu de leurs couraiges; et disoient que tel nyd n'estoit à rober sans l'acheter bien chier. Puis entre deux voloient et revoloient quarreaulx et gros cailloux, dehors et dessus ces creneaulx; dont qui en fut attaint n'avoit, si mort non, ou afolure. En cest estat se comportèrent deux ou trois jours jusques les engins et gens des bonnes villes d'icy sus furent arrivés. Lesquels sur piés furent très aigrement dreschiés et mis en œuvre par tout où il besoingnoit, et les bombardes afustées en plusieurs lieux et les gros veuglaires. Le comte valeureusement fist batre les tours et la muraille en son plus foible; et sur le cop faict, tanstost en fist redoubler en autre de veuglaire pour leur deffendre qu'ils ne bouchassent le trou. Dont tel fois fu qu'il en y eut des attains, tel fois que non. Et en telle manière, pour nulle part leur souffrir avoir repos, furent salués par tout à l'entour; dont grandement furent traveillés de corps, comme bon que povoit estre leur couraige. Si en y ot d'aucuns à qui il sembloit que l'assault se povoit assez bailler seurement, et que la difficulté n'y estoit point

Digitized by Google

qu'on ne les preist bien oultres. Si en parlèrent audict comte, leur capitaine, à qui plaisoit bien leur bon vouloir; mais non veullant mettre tant de noblesse à perte sans besoing, et encoires contre autres nobles hommes, qui se vendroient en ce cas bien chièrement certes, il différá l'assault; et congnoissant que assez les povoit espoanter par leur donner continuel traveil par ses engins, les espéroit bien à vaincre et les avoir par autre manière plus seure et à moins de péril, combien que de menasses leur faisoit paour assez à dire et faire semblant de les assaillir. Finablement le traveil leur estoit importable et le secours hors d'espoir. Si s'avisèrent de demander parlement et d'offrir traictié; et de faict par aucunes instances tant firent que le traictié s'y trouva.

CHAPITRE XXIV.

Comment deux mille Anglois arrivèrent devant Roye et d'un débat entre le comte de Hantindon et Hector de Saveuse.

Oyes donc leur peticion, et maintes réplicques faites icy et là, le comte de Ligny qui tout pesoit à la balanche et considéroit que l'on ne doit refluser raison, s'accorda au traictié; et non veullant estre cause de mort à autres nobles hommes de son party, qui là après pourroient estre assiégiés comme eulx et povrement secourus, luy, homme de guerre plus discret que cruel, les souffry partir, leurs corps et leurs biens sauves, avec une quantité de ceulx qu'ils y avoient gaingniés. Et pour les asseurer de tous empeschemens qu'ils pourroient trouver en chemin, jusques à leur retraicte leur bailloit saulf-conduict pour et au nom de son prince, et avec ce ung vaillant escuier, nommé Hector de Saveuse, pour les conduire. Si advint que, eulx partis ainsy, et mis en la voye de Compiègne, où leur affection les trayoit, que deux mil Anglois vindrent audit lieu de Roye pour intencion de eulx joindre avec le siège contre les autres, lesquels ils trouvèrent jà partis et le siège rompu. Si ne firent lesdits Anglois semblant de riens; mais hastivement tournèrent bride, et faingnans de prendre autre chemin se remirent secrètement sur le train des daulphinois, et à force de chevaulx les poursievirent si radement que à moins de quatre lieues les rattaingnirent. Le chief de ceste route angloise estoit le comte de Hantindon et Cornuaille. Et s'estoient joincts avec eulx au partir du siège aucuns des Bourgoingnons, comme Butor de Croy, Aubelet de Folleville, le bailly de Fouquesolle, le bastard de Dunoy et aucuns autres; mais ne sçay s'ils estoient d'assentement à l'emprinse des Anglois ou non. Toutesvoies, à la rattainte, les Anglois fellonnement et sans barguignier frappèrent en eulx. Jà soit-ce-que en petit nombre estoient les daulphinois au regard des autres, car ils venoient file à file l'ung après l'autre, les ungs pour l'assure de leurs chevaulx, les autres sur la fiance de leur saulf-conduict et de cely qui les menoit, et ne se doubtoient pour l'heure des Anglois; toutesvoies, comme j'ay dict, les Anglois non regardans à riens, ne à bien faict, ne à mal faict, férirent eux, et ruèrent jus toute la compaingnye qui, par deffence ne par armes faire, ne povoit arrester devant eulx que ils ne fussent ou mors ou prins. Et de faict y en mourut une part; l'autre s'enfuy ès bois; la tierce fut prinse et créancée. Dont il advint que Hector leur conduiseur, voyant ceste aventure et honteuse destrousse pour luy, cuidant subtillement sauver messire Karados et le renvoyer, print meismes la foy de luy et le créança comme son prisonnier. Dequoy Cornuaille non bien content vint à effort, et se penoit de luy oster, disant: « Point ne vous appartient de le prendre, quand il a saulf-conduict de vostre capitaine. » Hector, toutesvoies, qui n'estoit pas mol homme, ne bien aisé à traicter par rigueur, ne le volut laissier pourtant, mais le tint estroit assez, comme pour le vouloir deffendre au trenchant, se le lieu y fust, mais nennil. Laquelle chose Cornuaille, fier homme, voyant, et que si peu tenoit de sa parolle, despitement luy donna ung cop de poing atout le gantelet sur son bras, et parla assez durement à luy. Dont grandement fut troublé celuy Hector; et s'en fust vengié voulentiers s'il y eust eu lieu; mais force luy

Digitized by Google

estoit d'en souffrir pour celle heure, comme impacient qu'il en fust.

En ceste manière, messire Karados, Charles de Flavy et tous les autres demourèrent aux Anglois. Et ceulx que les Picars avoient prins et creancés, eulx meismes les tuèrent, car ne les eussent osé mener avec eulx en leurs logis vers leur capitaine, excepté Harbonnières, que Aubelet de Folleville print; et le detint et mena à Noyon, là où on luy coppa la teste. Ainsi print-il aux daulphinois de leur emprise de Roye et aux Anglois de leur poursieute, qui arrière se vindrent logier, pour le beau service qu'ils avoient faict au comte de Ligny, à deux lieues près de Roye, non gaires loin de son ost.

CHAPITRE XXV.

Comment le comte de Ligny envoya requerir la pugnition des deux bastards qui avoient violé le saulf-conduict.

Or estoit retourné Hector vers son capitaine, le comte de Ligny; et entièrement luy conta comment la chose estoit advenue, et la destrousse que les Anglois avoient faicte, ensemble aucuns autres de son armée, grandement à sa foulle et à son déshonneur pour l'amour de son saulf-conduict. Si en fut ledict comte si troublé et yré qu'il n'en povoit plus, et souverainement pour ceulx qui estoient soubs luy, parquoy tout esmeu de couroux envoya prestement vers le seigneur de Croy, luy signiffier qu'il luy envoyast Butor, son frère, le bastard, lequel du grand blasme et offence faite envers luy, par rompre son saulf-conduict, il vouloit pugnir; et manda pareillement au sire de Longueval pour avoir le bastard de Dunoy, frère de sa femme. Les deux seigneurs Croy et Longueval, peu accoutans à tel commandement de rigueur, et eulx sentans non foibles, reffusèrent tout plat l'envoy; et disoient que ainsy n'estoit pas à pugnir leur sang, encoires par couroux et par haulteur, combien que leur mes-pris leur desplaisoit assez, ce dirent. Et adont les messaiges véans les peu estre enclins à vouloir obéyr audict comte, renforcèrent leur langaige, et, comme leur maistre leur avoit donné en charge, redoubloient de rechief, et disoient: que se ils ne les delivrassent et tramissent audict comte, luy meismes les viendroit querre à force en leur logis. Dequoy Longueval respondy bien aigrement, et comme très mal content, que il ne luy conseilloit pas de y venir, et que s'il y venoit et il ne fust le plus fort, il ne les ameneroit point, car l'ayderoit plus tost à tuer luy meismes. Desquelles parolles rapportées et haultement levées, avec plusieurs autres, il s'en engendra une très grand hayne entre les deux parties, qui depuis dura longuement bien aigre. Toutesvoies n'y eut autre force faicte pour celle heure, car les bastards, acteurs de ceste besongne, se partirent secrètement et prindrent le large où bon leur sembloit.

CHAPITRE XXVI.

Comment le comte de Ligny, après avoir fortifié la frontière, retourna devers le duc.

Le comte de Ligny, voyant que son désir ne se povoit accomplir se par force non, et encoires non bonnement sans grand péril, différa pour lors et dissimula. Et pour satisfaire aux nobles hommes pris sur son saulf-conduict monta à cheval, le lendemain; et bien accompaignié de gens de bien, s'en vint à l'ost des Anglois véoir le comte de Hantindon et Cornuaille, et là, après beaucoup de langaiges et de bonnes chières, donnant assez à cognoistre son desplaisir de son saulf-conduict enfrainct, leur recommanda messire Karados et les autres prisonniers, en espoir que sa pryère leur deust valoir. Mais c'estoit prière sans fruict; et peu leur en fut de mieulx, car qui fut prins demoura prins. Et messire Karados, et Charles de Flavy furent envoyés en Angleterre, dont de long temps n'eschappèrent, et encoires à bien dure finance. Si s'en retourna ledict de Ligny troublé à tous lez en la ville de Roye, et congéa la plus part de ses capitaines et gens d'armes, et s'en alla avec Hector de Saveuse tant seullement mectre partout garnison en ses forteresses sur la rivière de Sere et sur les marches du Lannois, pour les gens du daulphin retrais en grand nombre à Crespy en Lannois; et establit Hector par demeure à Novion-le-Comte, comme

Digitized by Google

chief de toute celle frontière ; et s'en retourna en sa maison de Beau-revoir vers sa femme, et là s'appresta pour aler avec le duc, son maistre, au voyaige que très brief devoit faire devers le roy.

CHAPITRE XXVII.

De la prinse de Fontaine par les Anglois et de Muyn par les Bourguignons.

Fort se commençoient à esbaudir les Anglois en ce royaulme, soubs la vertu de l'aliance et en voye d'entreprinse du roy et du duc de Bourgoingne avec eux ; et ne leur sembloit autrement, fors que tout fut jà pour eulx, car avoient grand pié en Normandie, Rouen et beaucop d'autres puissans villes et fors ; si ne visoient que à venir peu à peu à la conqueste du remanant, non pas de Normandie seullement, mais de toute France, s'ils povoient. Dont il advint que, tantost après ceste destrousse faite, ledict comte de Hantindon, avec trois mil bons combatans, mirent le siège devant Fontaine-gaille, une très forte place assise sur les frontières de Normandie, de Beauvoisis et d'Amiennois, que les gens du duc d'Orléans avoient de tout temps tenue en leurs mains, et beaucop donné travaulx auxdicts pays. La place, comme j'ay dit, estoit malement forte et bien garnye de bonnes gens. Si n'estoit pas bien aisée à avoir, sinon par long siège et par donner beaucop d'affaires aux assiégiés. Si firent les Anglois drescher bombardes et autres divers engins beaucop devant eulx, non pas par menasse, mais pour fait ; et leur firent des molestes et des annuys tant et si largement, que au bout de trois sepmaines ne les porent plus porter ; et aussi ne véoient de nul lez secours. Parquoy ils conclurent de la rendre ; et de fait la rendirent auxdicts Anglois sur telle condicion qu'ils s'en yroient à leur plaisir, leurs corps et leurs biens saulfs, sans grief autre ne empeschement : et leur fut accordé. Et tantost la place saysie des Anglois, par le commandement du comte de Hantindon fut démolye et toute rasée et abatue.

Beaucop estoit joyeux le peuple du pays de cestui fait ; et le tenoient bien à une bonne aventure, car longuement leur avoit esté une dure verge. Or avoit le vydame d'Amiens aucuns subtils pourgettemens et moyens sur le chasteau de Muyn, qui, à l'autre lez du pays d'Amiens, de Péronne et de Mondidier, donnoit largement meschief. Si fit tant et soubtilla, que ledit chasteau, tantost après l'autre abatu, luy fut rendu et mis entre mains pour et au nom du duc de Bourgoingne, son prince, qui, de tout temps jusques à là avoit tenu le party de Orléans. Moult y fist ung bel acquest ledict vidame pour le pays et pour luy meismes ; car il y trouva grand foison de biens et de beaux meubles, sans les prisonniers, dont il en y olt des bons, entre les autres ung gentil escuier Normand, nommé Vigas, bien monté et armé à droit, et la dame dudict lieu, femme de messire Colard de Calleville, avec plusieurs autres.

CHAPITRE XXVIII.

Comment le duc fit mandement à tous ses pays et s'en alla vers la duchesse Michielle de Gand à Arras.

Le jour approchoit fort que le duc Phelippe de Bourgoingne avoit délibéré à estre vers le roy, ensemble avec luy l'ambassade du roy anglois qui l'attendoit. Rallé s'en estoit en sa ville de Gand soy aviser de tous ses affaires, et souverainement sur son voyaige devers le roy, là où il vouloit et désiroit bien estre acompaingnié, et comme il devoit. Si fist ung très grand et destroit mandement sur tous ses pays ; et commandoit que tous ceulx qui avoient apris et à qui il appartenoit à porter armes, se meissent sus et s'apprestassent pour l'accompaingnier à sondict voyaige. Ce fait, luy et la duchesse madame Michielle, partirent de Gand et vindrent à Arras ; et là estably son chancellier maistre Jehan de Thoisy, preud'homme, évesque de Tournay.

CHAPITRE XXIX.

Des trèves qui furent publiées entre le roy de France et le roy d'Angleterre, et comment les faubours de Clermont en Beauvoisis furent brulés par les Anglois.

Grand fut l'assemblement à merveilles de gens d'armes qui luy vindrent de toutes pays ; et les faisoit moult beau voir en leur appareil. Et luy meismes de sa personne se mist

Digitized by Google

sus, comme à sa haultesse apartenoit de se monstrer en guerre en sa première armée, car grans estas de habillemens ne d'autres beubans ne luy affèroient point pour l'amour du deul. Par aucuns jours tint son séjour à Arras, jusques gens de toutes pars fussent arrivés, et son armée en point pour partir. Si advint que pendant les meismes jours, ung samedy après les rois, furent criées par toutes les villes de l'obéissance du roy et du duc de Bourgoingne les trèves entre le roy de France et d'Angleterre, prenant depuis Paris jusques à Bouloigne sur la mer et jusques à Troyes en Champaingne; et duroient lesdictes trèves jusques à my mars, sur attente d'avoir accord et finable paix ensemble; après lesquelles trèves nulles villes ne forteresses contraires audict roy et duc de Bourgoingne n'estoient comprinses, où que elles fussent scituées. Parquoy trois mil Anglois, soubs la conduite du comte de Hantindon et de Cornuaille, tantost après les trèves prises, alèrent devant la ville et chasteau de Clermont en Beauvoisis, laquelle, par une très grant haultaine ils assaillirent très aigrement; et la cuidoient bien emporter par armes; mais très vaillamment fut deffendue, et n'y porent rien faire. Et pour ce que aucuns de leurs gens de bien y moururent, et autres y receurent grand meshaing de corps, par despit et par revenge de leur annuy, dont ils ne povoient avoir autre chose, ils boutèrent le feu en ung fourbourg qui s'appelle de Saint-Andrieu, et ardirent maintes belles maisons qui y estoient, puis fourrèrent toute la comté hault et bas, et en amenèrent ce qui y estoit de bon; et atout leurs proyes s'en rallèrent en Normandie.

CHAPITRE XXX.

Comment le duc Phelippe se partit d'Arras pour commencer la guerre.

Phelippe doncques, le duc bourgoingnon, se partit d'Arras tantost après la Chandeleur, laissa la ducesse sa femme audict lieu, et vint en noble et bel arroy de seignorie et de belles gens d'armes. La nuit prist son premier giste à Bappalmes, et lendemain à Oisy en Cambresis, vers la douagière de Haynnault, sa tante, pour aucuns certains affaires, dont ils prindrent advis ensemble. De là party, vindrent à Péronne, puis à Saint-Quentin; et là par aucuns jours attendoit toute la venue de son armée, car n'estoit encoires joincte à luy. Si vindrent les capitaines presque tous en ladicte ville; et les gens d'armes se logeoient aux champs tout à l'entour, et attendoient là le plaisir du prince pour tirer ou çà ou là. L'ambassade des Anglois, ainsy comme il avoit esté ordonné, vindrent en nombre de cinq cens combatans, tous armés, en ladicte ville de Saint-Quentin, devers luy, pour aller en sa compaingnye devers le roy; et là l'attendoient tout à son aise et au plaisir de sa disposicion. Les chiefs desdicts Anglois furent les comtes de Warewyc et de Quint, le seigneur de Ros, mareschal d'Angleterre, et messire Loys de Robersart Haynuier, auxquels ledict duc fist et fist faire honneur et bonne chière, et là et sur tout le chemin. Ceulx de Laon toutesvoies, traveillés de ceulx de Crespy, doubtans que le duc de Bourgoingne ne presist autre chemin que par ledict Crespy, ne s'oublièrent pas aussi à venir devers luy en ceste meisme ville, mais joincts avec les citoyens et habitans de Saint-Quentin vindrent prier que, pour délivrance de tant de maulx que longuement avoient souffert de ladicte place, il la voulsist assiégier et la prendre vers luy par puissance, car tout leur pays et grand part d'autres en estoient gastés et désers, et mis en toute destresse de povreté. Si fut la requeste bien recueillie et amiablement accordée en faveur de eulx vers luy par puissance.

CHAPITRE XXXI.

Comment le siège fut mis par le duc à Crespy.

Forte place avoit à Crespy et bonne ville de guerre bien réparée et fortifiée dedens et dehors; et s'estoient retraicts léans leurs ennemis bourgoingnons, fors et puissans jusques au nombre de cinq cens vaillans hommes, doubtans ce qui leur advint; c'estoit que le duc bourgoingnon, passant son pays pour aler à Troyes, leur pourroit bien donner aucun traveil; et se tenoient sur leur garde et n'attendoient que le coup. Potton, ung

Digitized by Google

vaillant escuier, et La Hire, hardy aventurier, quérans la frontière, plus proffitable pour eulx et plus dommaigeuse pour leurs ennemis, s'estoient boutés icy dedens, maistres et chiefs de la compaingnie. Et ne fait à doubter qu'ils ne portassent du soing beaucop et de sollicitude en tout qui leur faisoit mestier, en deffence, et souverainement en manières de corragier leurs gens contre ung tel prince nouvellement armé et enfelly aigrement en son injure receue, dont ils attendoient les cruelles menasses et envenimeuses, mal contrestables à eulx à la longue. Toutesvoies, en eulx acquictant vers leurs gens, les reconfortoient par plusieurs parolles et leur donnoient espoir assez de trouver au plus fort du péril honorable appoinctement. Le duc bourgoingnon ayant jà envoyé devant atout son avantgarde le comte de Ligny, luy meismes atout son ost qui estoit plain de haulte et vaillante seignorie, vint au dict lieu de Crespy et mist son siège au plus près de son honneur et du dommaige de ses ennemis. Si fault croire que se les ungs monstroient chière hardye en l'approce, que les autres aussi monstroient le couraige aigre pour les rebouter, tant pour faire saillies en leurs barrières, à cheval fièrement et à pied comme par espoventables deffences dessus leurs murs, dont ils envoyoient traicts mortels sans nombre avec haulx cris et estonnemens que faisoient l'une partie et l'autre. Moult estoit saige escuier et vaillant le dict Potton, et sa compaingnie en beaucop de haultes valeurs bien esprouvées. Parquoy se la haultaine vaillance des assiégans estoit dure à attendre, si estoit à redoubter aussi la congneue vertu des assiégiés. Et certes n'y olt ne l'une partie ne l'autre qui ne se monstrast fière et animeuse, chascune cuidant parvenir à la victoire, combien que l'une partie trop estoit plus apparant que l'autre. Tous les jours se faisoient escarmuches et petites saillies, puis d'ung, puis d'autre. Et y avoit pluiseurs semonces de rompre lances pour l'amour des dames, les aucuns pour occoison des querelles, enquoy les Bourgondois reprochoient les enclos. N'y eut toutesvoies nulles telles armes faictes par celluy temps; dont plus estoit cause du nom et cremeur, et souverainement ès Gascons qui sont gens bien à cheval et assez duicts du mestier. Le temps couroit tousjours avant. Et pour le voyaige que cestui jeusne duc avoit emprins devers le roy lui commença à annuyer que ceste ville se contenoit si roide et si longuement à l'encontre son fier et grand ost, remembrant aussi de la fresche et très amère playe qu'il avoit reçeue et lui cuisoit jusques à mort. Le quinzième jour ou environ submist à la disposicion de fortune délivrer final assault à ses ennemis, combien que par pluiseurs fois leur avoit fait offrir vuidance et convenable traictié. Si se mirent en tout aigre appareil Bourgoingnons, Picars et Flamengs auprès leur prince, et vindrent en fier contenement atout leurs eschelles, manteaux, pavais et fagots, jusques à leurs murs qui jà estoient tous garnis et preparés, comme il appartenoit, de toutes manières de deffences. Si n'y avoit celuy dedens qui ne se monstrast bien embesoingnié et qui pour vray dire ne se trouvast assez de couverte peur soubs ung orgueilleux semblant de deffendre. Ne véoient secours à nul lez, sentoient leurs vivres faillir, leur fort non longuement tenable et la puissance devant eulx mortellement dure, et que estre prins par effort, encoires en si piteuse et amère querelle à ung tel prince, il n'y reste attente que honteuse mort. Saigement conclurent les capitaines, Potton et les autres, de demander cesse; et levant la main tout en hault, demanda icelluy Potton congié et seureté de parlement. Lequel, après que rapport en estoit faict au duc, luy fut gréé soubs condition qu'il le feist brief, car la chose estoit jusques à la venue que il failloit prendre ou rendre. Et combien toutesvoies que le rendre estoit plus seur pour les enclos, si estoit-il peut estre aussi ung retardement de mort à autres beaucop de vaillans hommes des assaillans qui se feussent exposés au péril.

CHAPITRE XXXII.

Comment la ville fut délivrée ès mains du duc de Bourgoingne.

Potton doncques, parlant de dessus les murs, requist l'audience où grand nombre de haulte

Digitized by Google

chevalerie convint, et la luy bailla par espécial le comte de Ligny du gré et consentement de son maistre. Si dit ainsi Potton : « Beaux seigneurs, posé que dure vous soit et très aigre la querelle que vous prenez contre nous les serviteurs de monseigneur le daulphin, toutesvoies vous devez congnoistre que nous sommes céans grand nombre de gentils-hommes qui en nostre party avons à garder à nostre honneur, comme vous au vostre, et qui par droit de la guerre, puis qu'elle est venue, devons chercher les désavantaiges de ceux qui contendent au nostre ; et se nous tenons places et prenons sur vous, ce nous doit estre réputé à los, et nous procède de vertu et de couraige ; aussi besoing fait la supporter. Force nous est bien d'ainsy faire. Et besoingne bien à nostre maistre monseigneur le daulphin d'avoir aigres et dilligens champions pour deffendre son droit ; car vous, messeigneurs, estes fiers et enfellis durement, et venez à grand effort sur nous menasser ce jeusne héritier de la couronne que nous deffendons à nos povoirs, comme loyaulx subgects, nous attendans du droit et du tort de leur querelle en eulx deux qui sont les chiefs de ce débat. Quant à nous, nul d'entre nous ne fut oncques procureur de maléfice ne de villain faict. Se riens est advenu, c'est hors de nostre povoir et savoir. Nous ne sommes pas du conseil de court ; nous sommes de l'exploict des champs, qui quérans tel fois donner les horions nous les y recevons nous meismes. Messeigneurs, vostre prince monseigneur le duc, est ung vertueux seigneur, j'espoire, plain de couraige et d'honneur. Il est en sa première armée, et nous est gloire et bon-heur d'estre les premiers envahis de sa main ; faictes nostre traictié, vous prie, vers luy ; qu'il nous baille vie et biens sauves, et nous luy baillerons la place, en faveur de sa haultesse et de son premier ost. »

Assez avoit d'argumens et de réplicques d'ung costé et d'autre, qui tous ne sonnoient que honneur et bonne équité, ainsy que à estat de noblesse appartient ; mais j'en diffère le réciter pour cause de brièveté. Finallement le traicté fut fait et la ville delivrée en la main du duc Bourgoingnon. Et partirent corps et bien sauves les daulphinois soubs bon et seur saulf-conduit, et s'en alèrent à Soissons, excepté aucuns qui estoient des villes de l'obéissance du roy qui, par vertu du traicté ainsi passé, demourèrent prisonniers. Si advint que des partans avoit aucuns destroussés en leur chemin, que moult toutesvoies porta à dur cely à qui en tourna la blasme : c'estoit le jeusne duc, qui fit faire tout l'entière restitution soubs attente de dure pugnition aux acteurs. La ville ainsi doncques conquise sur les ennemis, et toute decimée de biens à la requeste de ceulx de Laon, fut toute rasée et démolye en portes et en murailles. Et qui premier souloit estre riche et bien servant à ses amis devint une chose povre et inutille à amis et ennemis.

CHAPITRE XXXIII.

Comment messire Robert de Mailly, grand pannetier de France, s'enfondra dans l'eau atout son cheval, là où il mourut.

Cestui premier exploit mené à sa fin, le duc bourgoingnon atout sa notable seigneurie, ensemble avec l'ambassade angloise, tira à Laon, où receu feut en grand solempnité d'honneur ; de là à Rains et Chaalons où pareillement luy feut fait haulte cerimonieuse chière ; et delà, le lendemain de son arrivée, tira vers Troyes en noble et bel arroy de prince, et feist son logis emprès Vitry en Pertois, place ennemye. Si advint ainsy que le comte de Ligny menoit l'avant-garde, et passant parmy une ville, là où il y avoit eaues et sourses périlleuses que monseigneur Robert de Mailly, chevalier, grand pannetier de France, chevauchant d'encoste ledict comte, fery en une desdictes sourses atout son cheval qui n'avoit point de resne, et là enfondra sans le povoir retirer, et morut piteusement et estaingny, voyant tout le monde qui ne povoit mettre remède ; dont grand deul firent ses appartenans, trois fils qui y estoient, Jehan, Colard et Ferry, et avec eulx le duc son maistre et autres maints nobles chevaliers et escuiers. Toutesvoies à grand paine fut tiré dehors luy et le cheval. Premier que l'en

Digitized by Google

se partist du lieu, fut mis en terre en l'eglise prochaine qui s'y trouvoit, et honnourablement ensevely.

CHAPITRE XXXIV.

Comment le duc de Bourgoingne fut bien veignié à Troyes, par le peuple et par le roy et sa femme.

Ce 21e de mars, le jeusne duc bourgoingnon jà estoit près de Troyes à deux lieues, où ainsi vindrent audevant de luy plusieurs grands seigneurs de Bourgoingne, partans de la ville de Troye avec plusieurs notables de ladicte ville, voire la pluspart ou tous, pour le bienveignier et révérer; car grande affection avoient eue au père et au fils qui estoit prince bien desiré à veoir, et vouloient efforcer à luy faire honorable reception; et de fait le monstroient, car, à l'entrer en la ville, avoit peuple sans nombre sur les creneaux des murs et des maisons, femmes aux fenestres parées richement, et les maisons décorées de riches paremens, les portes et les passaiges garnis de révérens personnaiges et notables pour le recevoir, les rues plaines de peuple et enffans crians tout au long de la ville: Noël! Noël! Et ainsi l'accompaignèrent jusques au logis: au quel venu n'y arresta se peu non, et s'en alla devers le roy et la royne et devers madame Katherine leur fille qui tous et toutes le receurent amiablement et en grand faveur.

CHAPITRE XXXV.

Comment le roy françois assentit à donner sa fille Katherine au roy anglois et le déclara héritier du royaume, au préjudice de son fils le daulphin.

Grande fut la solempnité de Troyes tellement; et allèrent les seigneurs des deux cours veoir et visiter l'ung l'autre; et espéciallement ceulx qui estoient autour du roy tous d'ung party de Bourgoingne, la pluspart vindrent veoir et faire l'honneur au nouveau duc survenu, qui moult faisoit beau veoir, car jeusne estoit beau prince entre les autres, le plus de France, et menoit ung grand et riche estat. Le lendemain les ambassadeurs du roy Anglois venus en la compaingnie dudit duc s'en allèrent vers le roy à toutes leurs charges, pourquoy estoient venus, et après aucunes déclaracions faictes de leur cas, le duc bourgoingnon présent, entrèrent en conseil; auquel maintes choses furent levées et reversées et mises en divers ploy, tant en forme de plainctes, comme de conclusions prouffitables, car bien y avoit matère comme chacun peult entendre. Premièrement, du duc privé de son père piteusement; secondement, du roy Anglois qui quéroit aliance au roy françois, plus forcée que aimable, et avec ce contendoit à avoir sa fille et l'enhéritement de la couronne de France pour luy et les siens à jamais, nonobstant que ledict roy avoit ung seul fils héritier encore vivant, mais tenant party contraire à son plaisir. Grande estoit la matère et pesante; et pour ce ne fait à amirer si les journées et parlemens y estoient pluiseurs. Finallement toutes voies fut conclu et accordé en la faveur du duc bourgoingnon: que le roy donneroit sa fille au roy Henry d'Angleterre, et avec ce l'estabiroit seul et vray héritier de sa couronne après son trespas, en déboutant son fils propre, et mectant à néant la constitution autrement faicte par ses prédécesseurs, que la couronne ne debvoit nullement ne jamais descendre sur fille. Et pour plus avantagier ledict roy anglois, fût ordonné que: s'il advenoit aussi que le roy anglois allast de vie à trespas sans hoirs procréés de luy et de madame Katherine, si demouroit-il héritier de la couronne de France, au préjudice de tous les royaulx et appartenans qui en temps avenir y pourroient ou devroient réclamer droit. Laquelle chose estoit certes, à le bien peser, ung estrange et merveilleux cas, et non veu semblable jamais en cestui très glorieux royaulme, où soleil de haulte discrecion et de preud'hommie a maintenu son thronne de tout temps. Mais las! le povre roy, posé que roy fust, si n'avoit-il point le sens de long-temps duisant à sa haultesse, ce que moult faict à plaindre; et y parut bien, car sa povre félicité estoit matère et occoison de tous les meschiefs advenus, qui jamais n'eussent esté perpétrés, ne d'ung costé ne d'autre, si elle ne fust lors. Et par ainsy, selon qu'il avoit gens autour de luy, il accordoit si bien en son prejudice comme à son prouffit; tout luy estoit ung et d'ung poix.

Toutes ces choses traictées et conclutes,

Digitized by Google

toutes voies à qui que elles tournassent à grief, aux Anglois tournèrent à grand joye. Si prindrent congié du roy et du duc bourgoingnon et retournèrent le plus aviséement qu'ils porent, pour cause des daulphinois qui les aguettoient à Rouen, portans avec eulx la copie du traicté pour monstrer à leur roy, lequel, après l'avoir visité, se trouva au plus hault de ses desirs; et considéroit bien que fortune le meneroit joyeusement à la joyssance de son long espoir. Si furent ces ambassadeurs revenus et receus à grand chière et à grand joye, et luy disposa toutes ses choses le plus dilligemment qu'il pot, et manda et fist assembler ses gens d'armes pour temprement soy en aller vers le roy audict lieu de Troyes et pour là parfaire et confermer personnellement cestuy meismes traicté, et au surplus prendre la possession de la très noble dame, madame Katherine, destinée pour luy et accordée, que messire Loys Robersart avoit en visitation et en garde de par son maistre le roy Anglois, après les autres partis et retournés vers lui à Rouen.

CHAPITRE XXXVI.

Comment Jehan de Luxembourg dressa une embuche devant Alibandières et fut repoussé par les gens de monseigneur le daulphin.

Ne demoura gaires après, sur la fin de quaresme, que messire Jehan de Luxembourg, cinq cens combatans avec luy, par commandement de son maistre le duc, n'allast faire une fierte devant une place très forte nommée Alibandières, à six lieues de Troyes, qui beaucop donnoit à souffrir au pays dudict duc et à ceulx de son party, souverainement à toute la Champaigne. Si mist ledict messire Jehan partie de ses gens en une embuche assez près dudict lieu, et avec le remanant tira bien fièrement sur espoir; et ceulx de devant, d'aucune aventure, partirent dehors pour les venir ruer jus; et par celle manière, les autres assis en l'embuche, bien propre audict cas, vindrent copper le chemin aux saillans par derrière et leur empeschoient le retour; mais eulx saiges n'esloingnèrent oncques leur fort, et se doubtoient assez de ce qui estoit; et tant seullement vuidans un peu barrière souffrirent vaillamment à recevoir l'orgueil de leurs ennemis et de beaux cops de lances. Les aucuns à pié, les autres à cheval bien montés soutindrent maintes dures envahyes, tellement que ledict de Luxembourg tout enfely sur eux, ainsi que en tel affaire il fault remouvoir souvent et se monstrer, en la fierte de son cheval, sa selle se fendist toute parmy le mylieu et chéy jus tout plat à terre bien aventureusement; mais prestement relevé de ses gens et secouru n'en receut aultre dangier pour celle heure; ains fellement, sa lance en sa main, tout-de pié, alla combatant à assaillir les daulphinois et leur monstrer couraige et vertu de haute chevallerie, certes dont il estoit plain et bien congneu pour tel. Si fut la meslée aigre assez et dure, et l'effort à deux lez rude assez à soustenir, espéciallement à ceulx de dedens, qui, du moindre nombre que avoit ledict de Luxembourg, car oncques ne se bougoit l'embuche forcéement, se souffroient rebouter en leur boullevert, qui estoit fort durement et périlleux à s'approcher. Toutesvoies non espovanté de riens, fait vuider son embuche; et, à grand batures de trompettes et de cris, se vindrent planter auprès du boullevert, et commencèrent roidement à assaillir ceux de dedens et rampèrent contre mont. Les aucuns combatoient main à main, autres tiroient de traicts sur eulx, si fellement que à paine nul s'osoit descouvrir; et tellement que après longues et valereuses deffences, qui ne polt à riens servir pour celle heure, il feut force aux daulphinois de eulx retraire en dedens leur fort, abandonner leur boullevert ou estre tous mors et peris, car gaignié fut sur eulx et prins, et mis en feu et en flamme devant leur nez. Laquelle chose toutesvoies n'estoit pas sans adommaigement grand des assaillans, car pluiseurs certes y avoit de bleschiés et de bien mal adoubés. Et pour ce que ledict de Luxembourg, pour celle heure, ne pouvoit autre chose faire à ladicte place d'Alibandières que ce qu'il en avoit faict, print arrière son retour à Troyes vers son maistre le duc; et là avec les autres princes et grands seigneurs se prépara à la réception du roy anglois, qui temprement debvoit venir, et y faisoit-on de grands aprestemens pour le recevoir et pour lui faire la solempnité de ses nopces.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXVII.

Comment monseigneur le daulphin apprit à Bourges la nouvelle du traicté fait par son père le roy et mit ses places en deffence.

Or estoit monseigneur le daulphin à Bourges qui véoit et oyoit toutes ces choses, contraires à lui grandement et desespérables. Véoit le duc bourgoingnon son beau-frère estre en grand effort et puissant devers le roy, et que par luy et à son appétit toutes les choses de ce royaulme se traictoient; véoit à l'autre lez sa sœur estre accordée au roy anglois, avec l'adhéritement perpétuel de la couronne de France, contre tout humain droit et divin, et que, par ceste aliance et amityé incompatible, il seroit expuls et dejecté de son héritage pitesement, et frauldé par les deux puissances conjointes. Durement fust esbahy certes, et non merveilles. Et luy sembloit chose bien pénible et dangereuse moult, à résister à tout et pourveoir convenablement, combien que de nécessité il failloit faire vertu, et prendre reconfort bien en austère fortune, comme amye, là où gist gloire et espreuve des haulx couraiges. Provision toutesvoies possible pour lors, et la meilleur qu'il pot, il y mist; et garnit ses villes prestement par tout, icy et là, et y mist ses plus féables et vaillans capitaines; à Melun, le seigneur de Barbasan; à Montreau, le seigneur de Guiery et messire Robert de Loire; à Montargies, le bastard de Vauru, et Pierron Luppel à Maulx, à compaignie du seigneur de Gamaches; et ainsi partout, là où il estoit besoing, mist et assist ses gens pour maintenir la frontière contre ses ennemis; et au remanant se pourvéy de gens d'armes le plus qu'il povoit pour tenir les champs encontre eulx, attendant l'aventure que Dieu luy vouldroit envoyer.

CHAPITRE XXXVIII.

Comment le comte de Ligny fut blessé à une seconde attaque devant Alibandières.

Aigrement portoit ce jeusne duc bourgoingnon les plaintes et doléances que les Champenois faisoient tous les jours de la place dessus devisée, Alibandières, et que à sa confusion elle luy estoit voisine et donneroit moleste, combien que le comte de Ligny, comme il a esté dict cy-devant, par son commandement s'estoit assayé de la traveiller et de l'emporter, mais non à souffisante compaignye. Parquoy maintenant conclud et arresta entièrement de la maistrier et prendre sur ses ennemis. De rechief y renvoya ledict comte et Pierre de Luxembourg son fils, comte de Conversan et de Brienne, avec pluiseurs nobles et vaillans chevaliers, capitaines, ungs et autres de grand nom, comme le mareschal de Lille-Adam, le vidame d'Amiens, le seigneur de Croy, Hector de Saveuse, messire Mauroy de Saint-Légier, le bastard de Thian et beaucop d'autres, pour mettre siège ferme à tout bon escient. Or, avoient ceulx de dedans réparé arrière et fortifié leur bollevert, autresfois prins sur eulx et brullé, et deboutant l'orgueil de leurs ennemis l'avoient fait plus fort et moins prenable que ne fut jamais. Aussi leur faisoit bien besoing, comme cy-après sera dit. Lesdicts seigneurs doncques venus audict lieu et regardans le bollevert, qui autresfois avoit esté anéanty et maintenant à riens, si fort et si deffensable pour la première euvre, avisèrent estre nécessaire seullement de contendre à ravoir ce bollevert, et de l'assaillir le plus fellement que l'en pourroit, car force estoit de s'y aventurer et d'y prendre sa fortune. Si n'y ot cely qui ne se monstrast à l'entreprinse couraigeux et à baude chère. Si se disposa chascun à son devoir, et sans barguigner ne doubter les perils, vindrent tous à ung flot à trompettes et eschelles eulx ruer au piet du bollevert; et là, comme autresfois avoient monté et rampé contre mont et prins ledict lieu, encoires cuidant l'emporter semblablement comme lors, montèrent arrière et combatirent très asprement, main à main, l'ung contre l'autre, et monstrèrent couraige à deux lez de grand vertu. Aussi, nécessité les constraindoit chascun d'eulx d'estre vaillans, à l'un pour soy délivrer tost du péril par victoire, à l'autre pour sauver sa vie et son honneur, et à soy deffendre. Sy n'est pas à racconter les armes et haultes vaillances qui y furent donnés, et les playes qui y furent receues; et entre les autres, ung nommé Henry d'Escauffour, bien vaillant escuier et très adroit homme, com-

Digitized by Google

batant en eschielle et y monstrant de haults fais, comme fortune luy vouloit estre ennemye, fut féru d'une lanche au vuide de son harnois de jambe, au jarret bien parfont, delaquelle playe affollé et tout impotent, en briefs jours après morut et trespassa, en belle cognoissance de son créateur; que dommaige fut et grand perte à ceulx de son party. Et ledict comte de Ligny qui très aigre fut à ceste besoingne, et meismes ung des plus avant en péril, advint, ainsy que une fois il vouloit regarder par dehors le contenement des deffendeurs, par une fente entre deux pièces de bois carpentées non bien joinctes, que ainsi qu'il avoit levé sa visière pour mieux les veoir, vint ung qui s'en apperceut, et celéement d'une lance le vint enferrer droit au dessoubs de l'œul, et en demeura privé toute sa vye, que dommaige fut. Et encoires pour plus lui attrister le couraige, l'aventure portoit ainsy que son estandart, mis à plus près du bollevert pour espoventement des enclos, fut saisy aux mains et tiré par force, et de si près que les ennemis le coupèrent jusques au plus près du fer. Dont, avec l'amertume de sa playe, il prenoit plus cuisance de couroux et en fondoit en annuy. Si fallut pour celle heure que l'assault cessast, et que les assaillans se retraissent pour le meschief de leur capitaine ledict comte; mais ce n'estoit pas sans grand perte et meschief de leurs gens qui beaucop y estoient mors ou durement bleschiés.

CHAPITRE XXXIX.

Comment après un dur assaut les hommes d'Alibandières se rendirent, leur vie sauve tant seulement.

Ceste adventure advenue ainsy, le comte de Ligny pour estre mieulx pansé à son appertenir fut ramené à Troyes. Et demoura son frère le comte de Conversan et de Brienne, conduiseur de l'ost avec toute la noble chevalerie qui y estoit venue avec son fils bleschié. Si se loga tout l'ost entièrement autour de ceste place; et y mirent siège ferme, et pour faire euvre de brief exploit, affustèrent tout autour du chasteau toutes manières d'engins et de bombardes pour les batre et mortellement traveillier; car beaucop en y avoit à qui durement cuisoit la perte de ceulx qui estoient demourés. Si contendoit chacun à s'en vengier ou en ce lieu meismes recevoir mort. Parquoy, comme il est tout cler que couroux est matère d'aigreur et de felleté, certes ledict comte de Conversan, par revenge de son frère, fit continuellement batre la muraille tout alentour, et ne leur donna respit d'une heure de jour pour reprendre à paine leur alarme; et tellement les mist à l'extresme paour, par traveil et par estre tout au descouvert en leur fort, qu'en la necessité du péril non eschappable, ils demandèrent parlement; lequel par oppinion de principaulx leur fut accordé, mais non encoires pour celle première fois rendant prouffit. Dont quant les assiégans virent la chose tourner à néant, et que les parlementeurs jà estoient rentrés en leur fort sans rien faire, soudainement et sans ordonnance de leur chief, tout enfellis, partirent atout eschielles, passèrent les fossés aux murs et aux tours deschirées, et montèrent dedens chascun en son lieu, nonobstant toutes possibles résistences et plus que possible des autres. Et de fait, en une des tours montèrent bien jusques au nombre de soixante hommes, cuidans y avoir fait grand acquest, mais non firent; l'avant passer leur estoit presque impossible, tant y avoit mis fortification à l'encontre; et aussi se deffendirent si vaillamment ceulx de dedens et y mirent si aigres resistances corporelles par armes que force y estoit d'en vuydier. Si dura cestui assault dur et terrible par l'espace de huit heures, au coust de maints hommes de hault pris qui y moururent à deux lez; et cessa pour cellui jour à tant d'exploit. Dont le lendemain les assiégiés doubtoient arrière estre rassaillis, comme de fait ils eussent esté, car ne tendoient les Bourgoingnons que à les prendre oultre, et pendre après ou tuer. Certes demandèrent traictié et offrirent de rendre la place, sur condicion seullement d'avoir leur vie sauve et de vuidier à piet ung baston en leur main. La quelle chose à dur toutesvoies leur fut accordée finablement, et en ce point vuidèrent la place et s'en allèrent à Mouniez. Et furent leurs biens dissipés et pilliés par les entrans, la place toute arse et démolye, et puis après se retrahy chacun et print son retour vers Troyes où il s'alla logier et à l'environ.

Digitized by Google

CHAPITRE XL.

Comment les Bourguignons furent contraincts de se retirer avec perte de devant Coussy.

En assez briefs jours après, aucuns des capitaines principaulx de cestui ost, comme le vidame d'Amiens, le borgne de Fosseux, chevalier, le seigneur de Stenhuyse, Hector de Saveuse, et autres en nombre de trois mil combatans, du gré toutesvoies et consentement de leur seigneur, prindrent congié de luy et, après bonne et longue saison persévérée, se mirent en chemin pour eulx retourner en Picardie et ès marches de leur manoir. Et en furent advertis, disoit l'en, les dauphinois, qui en bonne et convenable puissance les aguettoient en aucuns passaiges, cuidans les devoir repasser par là; mais saigement conduits et instruits de leur entreprinse prindrent leur retour par ailleurs en lieu saulf, sans nul empeschement ne encombre jusques leur païs; et le remanant des capitaines demorés comme le seigneur de Lille-Adam, le seigneur de Croy, de Longeuil, le seigneur Mauroy, le seigneur de Saint-Légier, Baude de Noyelles, Robert de Saveuse, Robert de Bruney et pluiseurs jusques au nombre de six cents combatans, le duc bourgoingnon les tramist en Auxerois pour subjuguier aucunes places contraires. Dont, après la prinse de pluiseurs, et une ville nommée Coussy réparée maintesfois par le seigneur de la Trymouylle et fort envenymée au party des Bourgoingnons, à poinct de jour, devant soleil levant, aprestés de tous habillemens nécessaires pour faire exploit, vindrent jusques au plus près dudict lieu ranger et ordonner notablement et en manière de gens de bien; et là, sur la délibéracion prinse entre eulx, firent de nouveaulx chevaliers bonne quantité, et de grands seigneurs comme le seigneur de Croy, Euther son fils, depuis ung très espreuvé chevalier de grand fait, Baude de Noyelle et Lyonnet de Bournonville et autres, et par la main du seigneur de Lille-Adam, mareschal de France. Et cela fait, tous d'ung couraige asseuré tirèrent jusques aux murs et passèrent les fossés. Les aucuns autres estoient encoires au mylieu atout leurs eschielles prests à dreschier, et firent semblant de vouloir aigrement assaillir ladicte place. Et de faict y estoient jà montés les aucuns jusques en hault des murs, quand ceux de dedens bien esbahys par aucune espace les perceurent. Après couraige reprins, aigrement se mirent en deffences manuelles; et tant s'acquitèrent que les reboutèrent en arrière d'eux, et les chassèrent très asprement hors de leurs fossés, pour cause du trait qui y voloit mortel autour d'eulx; mais les entrepreneurs non esbahys pourtant à celle première faillie, espérant de recouvrer la seconde envahye, se logèrent tout à l'entour dudict lieu de Coussy; et là feirent grand nombre d'eschielles, avec plusieurs autres habillemens nécessaires pour assaults. Le troisième jour ensuyvant recommencèrent l'assault arrière; et en manière qui est assez sceue comment on y va, se exposèrent tous ardamment au péril, et en quérant le dangier d'autruy et ruyne meismes se boutoient. Beaucop en y avoit en gros meschief; car aigres estoient durement et fels les enclos; et par l'oultrageuse vaillance des assaillans nécessairement constrains meismes à estre mortels. Si le monstrèrent assez celluy jour, car beaucop en tuèrent, et misrent en mauvais point pluiseurs; entre les autres un nommé Ogier de Saint-Wandrille, gentilhomme d'armes, et ung autre nommé Tabary, capitaine des brigans surnommé. Quand doncques le dommaige de tant de gens morts, avec la difficulté d'avoir la place par nul assault, estoit bien considérée entre les entrepreneurs, qui arrière se retrouvoient fellement deboutés comme devant, la tierce fois ne leur sembloit pas bien conseillable, sinon à trop grand perte et autre trop grant meschief, et encoires non estre certain de victoire. Mais survint soudainement nouvelle en l'ost que les ennemis leur venoient au dos les combatre, et les atrapoient entre la place et eulx en leur logis. Parquoy le mareschal de Lille-Adam et tous les autres désirans à prendre l'honneur devers eulx, et meismes aler au devant de leurs ennemis les quérir en barbe, montèrent à cheval et chevauchèrent toute nuyt pour les trouver. Dont au matin bien tempré, eulx advertis qu'ils s'estoient retraicts en une forte eglise à deux lieues près d'Auxoirre, ti-

Digitized by Google

rèrent celle part; et de fait eulx venus là, les assiégèrent bien estroit; et par leurs engins mandés et empruntés en Auxoirre, avec noblesse et vivres, leur firent de l'annuy beaucop et de grant grief, car secours n'avoient de nul lez, ne de vivres, ne d'autres choses; dont il fallut que en dix sept jours après, eulx qui meismes estoient menasseurs se rendirent vaincus à demourer prisonniers pour ranchon, seullement leurs biens sauves. Et fut la fortiffication de l'eglise toute démolie par les vaincuers, qui joyeusement assez s'en retournèrent vers leur seigneur arriver à Troyes.

CHAPITRE XLI.

De l'arrivée du roy anglois à Troyes auprès du roy de France, et de la compaignie que lui fit le duc de Bourgoingne.

Le roy Charles continuoit tous-jours sa résidence à Troyes sur l'attente du jour de la convencion du roy anglois et de luy present, qui encoires n'estoit venu, mais fort aprochoit. Si en convient faire narracion telle que le cas le requiert, et parler de la venue du roy anglois vers le roy Charles, qui plus y vint par orgueil que par amour, et plus à la confusion de la magesté françoise que à son bien, sinon en tant qu'il touchoit seullement à son prouffit. Et combien certes que le duc bourgoingnon fut beaucop cause d'avancement en ceste matière, comme il quéroit bien et vouloit que l'en le sceust, toutesvoies, ne fust esté pour venir à la vengance de doloreuse injure receue, pour l'or du monde avoir eu entièrement, si ne s'y fust trouvé ne accordé, car n'avoit cause de bien vouloir aux Anglois, ne nature ne s'y povoit traire, sinon par fiction constraincte, procédant de couraige enfelly de yre et replet de sang vindicatif, comme depuis il a montré par fait et par effect evidamment assez, là où sa vertu s'est résolue en sa nature telle qu'elle devoit estre. Le roy anglois doncques, acompaingnié de ses deux frères, les ducs de Clarence et de Glocestre, et des comtes de Hantindon et de Quint avec pluiseurs autres grands seigneurs, partit de Rouen, environ à seize cents combattans, la plus part arebiers. Si vint à Pontoise, passa par Sainct Denys et emprès au port de Charenton, auquel lieu il laissa de ses gens aucun nombre pour garder le passaige. Delà s'en vint à Provins; et y coucha celle nuyt; et le lendemain print son chemin vers Troyes en fier et orgueilleux contenement sur les champs, le plus que l'en pourroit dire, combien que la terre sur quoy il marchoit ne luy estoit pas amye; et si failloit-il toutesfois que elle luy souffrist le passaige sans saulf-conduit, dont force non équité fut cause de la violacion. Le duc de Bourgoingne, sentant sa venue assez de près, se mist ès champs noblement accompaignié, et là, pour l'honneur de réaulté, et de l'aliance aussi qui devoit estre entre eulx des deux seurs, s'en alla au devant de luy assez avant. Et venu près dudict roy Henry, lui fist compétent honneur et le salua à cheval assez révéramment, ne trop ne peu; et le roy anglois arrière luy, par semblable cérimonye qui y apartenoit à faire, chascun soy contenant en ses termes joyeusement de sa haultesse, et s'entrefirent grand chière. Aussi firent les seigneurs tous les ungs aux autres; et vindrent tousjours devisant ensemble, par espécial le roy et le jeusne duc jusques au descendre au logis là où le duc Bourgoingnon le convoya; mais descendu, n'arresta gaires qu'il ne s'en alla à toute sa grand seignourie amenée devers le roy, où le duc bourgoingnon jà estoit rallé luy signiffier sa venue, et pour soy donner parement et compaingnye à son seigneur chief, et splendeur de sa maison là où il debvoit foy et honneur.

CHAPITRE XLII.

De la reception que le roy françois fit au roy anglois.

Le roy Charles estoit assis en dos couvert de fleur de lis. Rembellissoit son thronne doré toute la salle plaine merveilleusement des seigneurs; et le roy anglois, mettant son piet en l'huys où estoit assis le roy tout au bout de la salle, osta son chappeau, et marchant diligemment oultre pour venir jusques au dos, sans que le roy Charles se levast oncques, assez vint près de luy; et lors le roy Charles se levant se peu non, le roy Henry coulla le genoul assez bas et luy fit honneur, disant

Digitized by Google

assez humbles et gracieuses parolles pour ennemy et roy tel qu'il estoit; et le roy françois faisant peu d'estime et peu de langaige, luy respondy joyeusement: « Or çà, vous! soyez le très bien venu, puisque ainsy est! Saluez les dames. » Et à ce mot se rassist. Et sembloit avoir sens plus mille fois que on y espéroit, car sa maladie régnoit lors. Et sembloit que Dieu, pour celle briève espace, ouvrast en luy et luy donnast sens et vertu de sçavoir faire ou laisser; car oncques conseil d'homme ne le peult faire lever, jusques à le veoir près de luy, non plus que encontre ung de ses vassaulx, prince de son sang.

CHAPITRE XLIII.

Comment le roy anglois espousa Katherine fille du roy de France et de la forme du traicté qui fut conclu et juré.

Le roy anglois, qui moult désiroit à veoir de près madame Katherine, s'approcha de la royne, et ployant genoulx bien bas devant elle, la royne aussi honnorablement le recueilly et le baisa; et puis tirant jusques à madame Katherine, pareillement s'enclina bien bas et la baisa à grand joye. Et eurent ung peu de gracieuses devises la royne et elle et luy ensemble; mais gaires ne durèrent; et ce faict, il print congié à tous lez et s'en retourna en son hostel qui luy estoit député et mis à poinct magnificquement; et là demeura jusques au lendemain que la seignourie et tout le conseil assembla de toutes les trois parties pour avoir advis et détermination sur les choses et matières jà autresfois entamées, dont il ne restoit mais que la finalle exécution qui se devoit faire, toutes personnes présentes, c'estoit: premièrement de l'aliance et de la paix entre les deux roys; secondement du mariaige de madame Katherine avec certaines conséquences bien estraingnes. De quoy en la faveur du duc bourgoingnon non visant à autre chose que au vengement de son meschief sur le principal héritier rebelle à son père, toutes les demandes et parties luy furent accordées, octroyées et ratifiées tant par le roy propre que par son conseil; et print et fiança selon l'ordonnance françoise, madame Katherine; et le lendemain du jour de la Trinité espousa très solempneusement ladicte dame en la meisme paroche où estoit situé son logis. Et furent faictes les nopces riches et pompeuses, ne fait à doubter, car toute extrémité de gloire et de beubant y estoit mis en avant, plus que ne se pourroit dire ne escripre. Aussi l'or et la richesse y estoient sans mesure et les couraiges sans espargne. Le duc bourgoingnon paroit moult ceste feste, excepté qu'il ne se vestoit que de noir; et estoit accompaignié moult noblement comme des deux frères comtes, le comte de Conversan et le comte de Ligny, son fils, le prince d'Orenges, le seigneur de Jouvelle et le seigneur de Chasteau-Villain, le seigneur de Montagu, messire Regnier-Pot, le seigneur de Chastellu, le Veau de Bar, le mareschal de Bourgoingne Cottebrune, messire Jacques de Cornable, le seigneur de Croy, le seigneur de Longueval, le seigneur de Robais, messire Anseau de Brimeu, messire Jacques son fils, le seigneur de Humbercourt, messire Hue de Lannoy et son fils messire Guillebert et d'autres beaucop. Y avoit aussi aucuns prélats et gens d'église; entre les autres, l'évesque de Tournay, Thoisy, chancellier dudict duc, maistre Eustace de Latre, maistre Jehan de Mailly, depuis évesque de Noyon, qui tous ensemble, au moins la plus grand part, jurèrent et promirent avec leur prince à entretenir perdurablement iceluy traicté, là faict et passé, dont la copie s'ensuyt telle que cy après.

CHARLES PAR LA GRACE DE DIEU (1),

CHAPITRE XLIV.

Lamentation de George Chastellain sur les succès du roy anglois et comment le roy anglois marcha vers Sens avec le roy françois.

A Troyes doncques ces doloreuses nopces solempnisées, qui estoit la consommacion de tous les traictiés, il fut trouvé estre expédient de partir de là. Et bien certes ay dict doloreuses, car elles estoient plaines de dou-

(1) Voyez la copie de ce traité dans Monstrelet, liv. I, ch. CCXXXIII, dans la Collection du Panthéon.

Digitized by Google

leur et de racine et de consequence, posé que joyeuses à luy pour qui se faisoient. Dont pour donner l'entendement de leur douleur, comme je l'entens et vray est, chacun doit savoir que le mariaige procédoit de force et de violence faicte par ledict roy Henry en ce royaulme, parce qu'il ne trouvoit résistence à son effort, sinon en celuy, lequel, pour les divisions et envyes regnans contre luy, ne se osoit ne ne vouloit avancher de la luy faire, ni ne souffrirent soy esvertuer en son povoir de le luy deffendre, et que fortune depuis et malediction amère redoublant arrière plus felle sur les François, en sa haulte puissance et volonté de bien faire, menèrent à mort piteuse à Montreau, au temps que plus et mieulx estoit séant de vivre pour le commun salut. En laquelle mort le roy anglois perdit le seul obstacle que plus craindoit, et si gaingna l'advancement de son orgueil que par avant ne povoit bouter oultre; et ainsi, perdu l'un, qui luy estoit contraire et restif, il recouvra l'autre en amytié, soubs tiltre de secours en la droiturière et honneste vengance du détestable délict sur les acteurs, qui fut cas d'inconvénient à tous lez; car, se la mort ne fust du premier, que pleut à Dieu, advenue, certes la licence du second, aussi vray que Dieu est, n'eust esté faicte ne cogitée jamais. Doloreuse doncques la mort et doloreuse l'alliance, par inconvenient de qui le mariaige sortit si doloreux; car doleur, calamité, misère et désolacion en partirent et nasquirent à tous lez en ung endroit.

La succession droiturière de la couronne fut aliénée en la main d'un estrangier, ennemi encoires du royal troncq, et en l'autre toute la généracion franchoise destituée du nom de franchise ancienne, et ramenée à l'impropre de servitude soubs multitude de verges lamenteuses et désespérables, par longs ans, que divine équité permist lors advenir aux François en confusion de leur deffault. Or, faut vuidier de telles lamentacions, et venir au point que j'ay touchié sur le partement de Troyes, où toute la seignourie, espécialement le roy Charles et sa compaignie, s'estoit tenue très longuement, plus peut estre par inconvénient que par plaisir, dont les causes sont assez déclairées. Si est vray que les deux roys de France et d'Angleterre, ensemble les roynes et le duc de Bourgoingne et tout leur estat, se partirent de ladicte ville et de tous les environs; et prindrent leur chemin le plus exploitant qu'ils peurent vers Sens en Bourgoingne, cité pour lors ennemye auxdicts roys et au duc Phelippe. Et y avoit belle garnison et bonne des gens du daulphin qui assez craindoient la venue desdicts roys, combien que le semblant se monstroit en eulx non esbahys. Les roys chevauchoient ordonnéement en bataille et le duc bourguignon d'encoste eulx, dont le semblant n'estoit point moindre d'ung empereur, posé que non roy. Le roy anglois, qui se trouva coste à coste du roy françois son nouveau père, et mis en la haulte roue de fortune pour avoir acquis l'assouvissement de son souhait, comme d'estre héritier et régent de France, gouverneur seul et embrasseur du corps et du faict du roy, en tout et par tout dispositeur de toutes les besoingnes telles qu'il les vouloit avoir, bien fait à penser que moult devoit avoir le cuer enfiery et bien à son aise, voiant encoires que avec luy, qui estoit ennemy venu au roy françois, il avoit recouvert amy et père pour estre ennemy à luy meismes.

CHAPITRE XLV.

Comment la ville de Sens resista pendant douze jours au roy françois, puis lui ouvrit ses portes.

En approchant la cité de Sens, le roy envoya aucuns héraulx semondre de par luy ceulx de dedens ladicte cité que eux se soubmissent en due obéissance comme vers leur souverain et naturel seigneur, et luy voulsissent faire ouverture et luy mectre en main sa cité; et en cas que ne le feroient, il les pugniroit comme rebelles et blesseurs de la royal majesté, par manière appartenant. De quoy quand ceulx de dedens oyrent la semonce, n'y eut cely qui ne congneust bien le roy pour son souverain seigneur et qui n'entendist bien à luy estre due toute obéissance. Toutesvoies, pour le discord jà régnant entre son fils et luy deshérité, et que ils véoient clèrement le roy anglois avoir en ongle tout

Digitized by Google

le royaulme d'ung lez, et estre meismes devant eulx avec le roy, et de l'autre costé véoient le duc de Bourgoingne avoir la seconde main emprès luy, qui, en aigreur de sa querelle, ne contendoit que à destruire leur jeusne seigneur le daulphin, tous ensemble conclurent de non rendre la cité, à toutes aventures et péril, jusques à ce que nécessité apparant les contraindroit et excuseroit de la non povoir tenir mais. Et leur sembloit bien encoires que, au pis venir, nature ne pourroit jamais tant mentir à luy que au destroit il ne les presist plus tost à mercy de leur vie que à dure exécucion de justice par sang respandu. Mais se la question tournoit au contraire au père, si redondoit-elle en salut à cely qui ne povoit estre autre que fils, quelque couroux qu'il y eust. Et en ceste conclusion, fermes, tindrent la ville et la refusèrent au roy leur souverain seigneur, et à ses aydans, le roy anglois et le duc bourgoingnon. Par quoy le siège y fut mis et bien ordonné tout à l'entour; et y furent faictes toutes les diligences pour les grever qui se povoient faire, engins dressés et canons, et toute manière d'artillerie et d'affustemens mis et employés en temps et lieu convenable, mines assaiées et parfondées en terre, murailles batues, eschielles apprestées pour assaillir les créneaux, guerroiés mortellement de traicts par dehors, et les hommes tant travaillés par dedens qu'ils ne savoient à quel lez entendre, ou à reconforter les citoyens enclos et perplex, ou résister à l'envahye qui leur touchoit à la mort. En cest estat demeurèrent, vaillamment toutesvoies, douze jours; durant lequel espace considérans de nul lez apparence de secours, ne possibilité nulle, sur asseurance d'avoir leur corps et biens sauves, hors mis qui seroient trouvés coulpables de la mort du duc Jehan, s'aucuns en y avoit, rendirent la ville en l'obéissance du roy et non à autre; et tous les habitans d'icelle firent serment au roy et luy jurèrent foy et preud'hommie envers tous et contre tous, par leurs ames, combien que en la compaignye de la garnison en y avoit aucuns qui, pour estre saintement bien de court, prindrent la croix rouge et la portèrent par une espace. Mais quand ils virent leur bon pour eulx se separer d'avec eulx, ils retournèrent à leur maistre le daulphin par inclinacion de nature.

CHAPITRE XLVI.

Comment la ville de Montreau fut prinse de force par les roys anglois et françois, fors le chasteau.

Par aucuns jours se logea la seignourie dedens la cité de Sens; et y fut remise nouvelle garnison par l'ordonnance des roys et du duc. Si advint que, pendant ce temps que tous y estoient, que maistre Eustace de Latre, chancelier de France, ayant tout son temps esté principal conseillier du duc Jehan de Bourgoingne, cheut en une maladie, dont il s'allita et assez tost morut après; par quoy maistre Jehan Le Clerc, président en parlement, fust estably en son lieu et constitué chancellier au meismes lieu de Sens. Et cela faict se deslogèrent de Sens par commun accord et tirèrent vers Montreau, sur l'entrée du mois de juing, à intencion de y mettre le siège, comme ils firent de faict. Car moult avoient la dent sur ladicte place les deux roys, et souverainement le duc de Bourgoingne, pour cause du piteux faict qui y fut commis. Et y avoit aucuns dedens des adhérens des conspirateurs, ce disoit l'en, de la mort du duc Jehan; entre les autres, messire Pierre de Guitry, capitaine du lieu, accompaigné de quatre à cinq cens bons combatans, pour garder la place pour et au nom du daulphin leur maistre, que pleut à Dieu ores que jamais ne fut veue, ou que luy meismes, par desplaisir et vengance du cas advenu, l'eust abimée et confondue plus tost que de garnir de ses gens. Or en alla autrement, comme il parut, car ceulx qui estoient dedens très aigrement et vaillamment se deffendirent contre les survenans; et en la première approche qu'ils firent, cuidans mettre leur siège, en tuèrent et bleschèrent beaucop de leur trait et canons; et entre les autres, que grand dommaige fut, messire Butor bastard de Croy, très vaillant chevalier à merveilles y fut bleschié à mort. Ne fault demander de ceulx qui bien se monstroient ne de dehors, ne de dedens; car tant y avoit de vaillans hommes d'uns et d'autres, François, Bour-

Digitized by Google

goingnons et Anglois que la gloire n'est à distinguer de leurs faicts, pour la grandeur du nombre qui en avoit trop. Aussi le siège y demoura si bonne espace que chacun endroit soy qui avoit cuer de soy monstrer trouvoit tous les jours occoison et lieu assez pour acquérir los. Si advint que le jour saint Jehan Baptiste, aucuns Bourgoingnons et Anglois, par desplaisir couvert qu'ils avoient que ceste ville si longuement se tenoit, sans avoir revelé leur couraige à nul des chiefs ne princes, ne capitaines, en petit nombre s'emblèrent de l'ost et partirent à trois ou quatre eschielles; et vindrent et passèrent les fossés, et en dressèrent une seulement; et à tant qu'il en povoit monter dessus, entrèrent dedens, et se tindrent sur les murs, vaillamment, sans effroy ne paour de mort, combatant main à main à ceulx de dedens à merveille, périlleusement et en mortel dangier. Laquelle chose si tost que ceulx de l'ost l'apperceurent, subitement, comme si la fouldre fust venue férir sur la ville, vindrent heurter et cheoir sur les murs atout leurs engins, eschielles et bastons mortels, montèrent sur les creneaulx, assaillirent la ville à tous lez, et tant vigoureusement y persevérèrent que, voulsissent ou non les enclos, ils entrèrent dedens; et en fureur, sans en avoir nulle pitié, ne regard à finance, en tuèrent grand nombre. Dont ceulx qui povoient eschapper de ce dangier assez bon nombre, se retirèrent vers le chasteau, place moult forte, cuidans le recouvrer assez à temps pour leur sauveté, premier que estre rattains; mais leurs ennemis vaincuers les poursuivoient, de sy près et si rudement que, en la chasse et passant le pont entre la ville et le chasteau, là où les fuians se cuidoient deffendre pour la rade et mortelle poursuite que l'on faisoit sur eulx, pluiseurs que, à reculon, que en dos tourné, cheurent en la rivière de hault en bas, de haste qu'ils avoient, et se noyèrent; et le remanant qui se povoit sauver se bouta au chasteau, excepté dix-huit ou vingt que l'on print, gentils-hommes la plus part; desquels ceulx qui estoient dedens retraicts le chasteau moult se desconfortèrent, et en furent plus que esbahys, car c'estoit la fleur de ces gens en vaillance, en conseil et en tout.

CHAPITRE XLVII.

Comment fut trouvé le corps du duc Jehan et transporté à Digeon, là où il fut enterré auprès son père.

Tantost la ville fut plaine de gens d'armes bourgoingnons et anglois; et se logèrent icy et là par l'ordonnance des mareschaux des logis en tous lieux. Et souverainement devant le pont qui respondoit au chasteau, se mirent en gardes et deffense, pour leur deffendre le saillir. Pareillement, par derrière du chasteau devers les champs, là où il y avoit une saillie, demouroit ung bon et puissant siège contre ceulx qui s'y estoient retraicts. Et en ce point demourèrent par aucuns jours, chacun faisant du mieulx et du pis qu'il povoit pour faire son fait bon. Si s'avisèrent les Bourgoingnons, si tost qu'ils estoient dedens, de demander à aucuns de la ville où estoit la place et le lieu que le duc Jehan avoit esté mis en terre. Si leur fut monstré le lieu par ces povres femmelettes, en l'église principalle de la ville où elles les menèrent jusques à mettre le pié dessus. Dont incontinent atendris de couraige, quand virent la terre encoires toute fresche et rudement gettée dessus sans aucune révérence de sa personne, en souspirs et gemisons, prindrent ung drap noir pour celle première fois, et l'espandirent dessus, et y mirent en croix quatre cierges alumés, en remembrance au moins de son très hault nom; et ce fait, s'en alèrent vers leur prince le duc Phelippe, qui le lendemain y renvoya beaucop de notables et de haulte seigneurie pour le faire desterrer. Et de fait desterré fut et trouvé getté inhumainement tout chaussé et vestu, au moins en pourpoint et des housseaulx; dont les voians, ses serviteurs jadis et subjects, avec pluiseurs cris et piteuses lamentacions, sembloient fondre en pleurs, et désiroient à nettoyer ses playes en leurs larmes; lesquelles, comme aucuns relatent, au descouvrir rendirent sang nouvel et tout frès, comme se hier eust esté tué; si avoit-il bien huict mois passés que le cas advint. Si fut lors solempnellement relevé le corps, et après l'avoir mis en son appartenir, fut mis en ung nouveau sarcueul de plonc blanc, bien richement, et transporté

Digitized by Google

de là assez tost et renvoyé grandement acompaignié de seignourie aux Chartreux de Digeon, où on le renterra emprès son père le bon duc Phelippe.

CHAPITRE XLVIII.

Comment le fort de Montreau refusa de se rendre au roy anglois sur la demande des prisonniers.

Pendant ce temps le roy Charles, qui encoires n'avoit nulle part envoyé la déclaracion de la paix, la transmit tout au long quoy et comment, en sa cité de Paris et en tous aultres lieux de son royaulme, prévostés et bailliaiges de son obéissance, et èsquelles le fist publier et manifester à haulte voix, à telle heure que, se grand part en y avoit qui ledict traictié teinssent à bien besoingnié, si y en avoit-il aucuns qui beaucoup murmuroient à l'encontre; et non pour nulle cause, fors que pour le roy anglois qui trop avoit d'attente et d'auctorité en ce royaulme contre droiture, ce leur sembloit. Car quelque division que courut entre les princes, faveur toutesvoies du pays où on est né et nature ne peult mentir. Or estoit la ville de Montreau prinse et délivrée par ses ennemis; et ne restoit mais que le chasteau qui estoit fort et de grand deffence. Parquoy le roy Henry, ensemble le duc de Bourgoingne et toute leur compaingnie se deslogèrent de leur lieu; et pour mettre plus à l'estroit ceux qui estoient retraicts, vindrent logier tout à l'entour de ladicte place, par devant et par derrière. Et de faict, avoit on fait ung pont sur Seine. Et alèrent logier ces deux princes entre les deux rivières, Yonne et Saynne, aigres durement et dilligens, et force et multitude d'engins que l'on dressa devant eulx, pour leur faire mauvaise compaignye, s'ils povoient. Et de faict, la leur firent par mainte dure envahye bien terrible. Dont, pour les assayer de eulx rendre au moins de péril, le roy anglois envoya, mais en bien seure main, les prisonniers qui prins avoient esté audict Montreau, jusques sur les fossés du chasteau, pour parler à leur capitaine et enhorter tellement que, en sauvant sa vie et la leur, il voulsist rendre le chasteau aux assiégans. Pourquoy et pour plus le mouvoir à pitié sur leurs povres vies, tous ces nobles hommes prisonniers se mirent à genoulx, joingnirent les mains plorans, et les aucuns le prièrent que, pour la saincte passion de Jehu Crist vray Dieu, ils voulsissent rendre ledict chasteau aux roys françois et anglois, ou autrement bien congnoissoient la cruaulté du roy d'Angleterre qui tant leur en avoit promis, qu'il leur convenoit morir et terminer leurs jours piteusement, sans respit de finance ne d'autre moyen. Mais leur pryère certes faite en vain leur rendit povre fruit, combien que piteuse fut à oyr; et leur respondi leur capitaine, cely de Guitry: « Compaignons, ès faits de guerre ne gist qu'ung hasart. Qui est prins, il est attaint. Faites du mieulx que vous povez en vostre endroict, ce posé nous, de vostre malheur; mais au regard de nous, nous tiendrons ceste place, et en prendrons nostre aventure telle que nous porra venir. »

CHAPITRE XLIX.

Comment les prisonniers estant pendus, le fort de Montreau se rendict.

Ces povres gentils-hommes, quand virent ceste dure responce de leur capitaine, bien estoient esbahys, fait à croire; et leur estoit desconfort plus prochain que espérance de salut de leurs vies. Dont quand ils véoient leur infélicité continuer plus et plus, et que des amours de ce monde ils proposoient brièvе part et congié pour jamais, ils requirent que au moins on leur souffrist parler à leurs femmes, dont il y en avoit aucunes là dedens, et des enffans aussi; aucuns aussi à leurs prochains et compaignons, dont ils desiroient à prendre congié, sur l'espoir, par aventure, que leur capitaine à leur instance et pryère se humilieroit vers eulx. Si furent faict venir avant femmes, enffans, parens et amis sur les murs, sans que l'en feist guerre, ne dehors, ne dedens, jusques au cesse du parlement; et là en pleurs et en larmes, après maintes requestes faictes piteusement audict capitaine et refusées, prindrent congié de tous, et, en recommandant leurs ames à Dieu et à leurs pryères, retournèrent le plus reconfortés qu'ils porent; et furent ramenés en l'ost

Digitized by Google

a povre exploit pour eux, car incontinent le roy anglois fit dresser en lieu assez hault un gibet ; et là visiblement où ceux du chasteau povoient appercevoir bien de près, furent tous pendus et estranglés en belle et avisée fin ; et d'encoste eulx ung sien varlet de pié, que ledict roy fit pendre aussi, pour cause d'ung chevalier d'Angleterre que ledict varlet avoit tué ; se en fist telle exécution de justice, non obstant que pour ung tel homme l'amoit assez.

Les daulphinois, toutesvoies non meus par semblant pour telle rigoreuse et mortelle cruaulté que avoient veue devant leurs yeux, se continuèrent en leur orgueil par aulcuns jours et se deffendirent vaillamment certes du nombre qu'ils étoient. Mais quand vouldroit le long comte, vaillance n'y pouvoit servir, ne orgueil ne peult sauver. Bon avis certes et sens leur estoient plus necessaires. En fin de huit jours après qu'ils avoient souffert pendre leurs compaignons, pour peur et espargne de leurs vies, qui d'aultrui n'avoient eu pitié, traictèrent avecque le roy anglois de luy rendre le chasteau, sous condicion d'avoir leurs corps et leurs biens saulves, et de eulx retraire d'autre part à leur plaisir, excepté s'il y avoit nul qui peust estre trouvé coulpable de la mort de monseigneur le duc Jehan ; cesty là et tous ceulx qui en seroient, demouroient à la volonté du roy anglois et du duc bourguignon son fils. Se leur fut accordé cestuy traictié, et donné bon et seur saulf-conduit pour passer pays ; et s'en allèrent où bon leur sembloit, à ce qu'ils avoient de biens, et descombrèrent la ville et le chasteau que longuement avoient tenu en leurs mains. Le seigneur de Guitry toutesvoies leur capitaine y acquit povre los, en ce qu'il avoit laissié morir tant de gentils-hommes pour si peu le tenir après leur mort ; et sembloit à beaucop de gens dure conscience en ung endroit, et en l'autre petite vaillance et povre discrecion, quand ne congnoissoit son cas se bien devant leur mort que après. Si advint que ung gentil-homme bourgoingnon, nommé Guillaume de Vière, ly vint imputer qu'il avoit esté à la mort du duc Jehan, et sur ceste querelle il offrit de le combattre ; mais ledict de Guitry trouva ses excuses, et asprement soi nettoiant du cas, fut déporté en cestuy faict ; et sans proceder plus avant en ce débat, la chose fut mise en son cesse ; et s'en alla avecq ses gens vers son maistre le daulphin.

CHAPITRE L.

Comment le daulphin alla prendre le pont Sainct-Esprit, et vinst à Bourges.

Ne demoura gaires de temps après que aulcuns bourguingnons firent entreprinse sur la Villeneuve-le-Roy, belle place et forte, assise sur la rivière d'Yonne ; et de faict la prindrent un matin secretement d'eschelles et y firent une grant tuison dès daulphinois ; Et en ce pendant le duc de Bedfort, frère au roy anglois, qui encores n'avoit passé la mer pour venir en France que ceste fois, maintenant vint devers son frère le roy, et lui amena huit cens hommes d'armes et deux mille archiers, dont la joie et le renforcement fut grand en l'ost, et la recepcion du roy bien amiable et de tous les frères.

Or estoit à l'aultre lez le daulphin, deshérité, lui sembloit, par l'aggréement du père et contre nature, et deschassé avec ce de son héritaige par force de ses ennemis. Lequel pour pourveoir aucunement de remède en son dur fait, partist des marches de Touraine, et à toute la puissance que lors povoit assembler passa en Languedoc, et mena son armée devant Pont-Sainct-Esprit sur la rivière du Rosne, que les gens du prince d'Orenge tenoient en faveur du duc de Bourgoingne. La ville certes estoit forte et bonne, et n'estoit pas de legier acquest, sans y avoir des travaulx beaucop, et d'approchemens de divers engins pour les espovanter. Parquoy ledict daulphin envoya en Avignon et en Provence querre des bombardes et engins volans, dont tantost devint pourveu habondamment. Et de faict tellement et tant s'en aida que, après les avoir mis en œuvre assez fellement et dru, la ville lui fut rendue et lui fut mise en obeissance, avec pluiseurs aultres villes et forteresses là entour que soloient tenir lesdicts gens du prince d'Orenge pour et au nom du duc de Bourgoingne, qui malement pouvoient trouver secours en leur parti à celle heure, pour ce que

Digitized by Google

toute l'obéissance et puissance du daulphin estoit entre deux et autour. Si y mist ledict daulphin ses garnisons bonnes et fortes ; et atout cest exploict s'en retourna arrière à Bourges ; et là fist assembler de toutes pars gens d'armes ; et avec advis et bon conseil prins sur ses grans et malheureux affaires, se disposa à resister de son povoir à la felle entreprinse de ses ennemis qui le poursuivoient à honte et à perdicion, et ne tendoient que à avoir la main de victoire et de conqueste sur lui et le sien jusques au bout. Laquelle chose, certes, lui estoit occasion de merancolie et matère de grand soussy, comment et en quelle manière il pourroit remédier à un si grand et si espovantable effort, comme de deux princes qu'il avoit contre lui, et encoires estre dilinqui de son père et desavoué comme bastart, hélas! que non lui avoit procuré, j'espoire, noble fils de roy et enfant, mais les mauvais faulx hommes ses conseillers, pour lesquels tristement porta l'amère pugnicion.

CHAPITRE LI.

Comment la ville de Ligny en Barrois fut prise par le duc Reyné de Sicille, et vendue au comte de Sainct-Pol.

En cestui meismes temps, le cardinal de Bar, lequel estoit paisiblement et par droicte succession, seigneur et duc du pays dont il porta le nom, c'estoit la duchié de Bar, et avec ce, oncle de Reyné d'Anjou, frère du roy Loys de Sicille et fils de sa seur germaine (lequel, en son plain vivant, et en sa bonne prospérité, il avoit constitué son héritier, et successeur de ladicte ducié de Bar, dont le nom et la seigneurie alloient hors du tronc), fist un grand amas de gens d'armes, et avecq son dict nepveu le duc Reyné, qui ensemble estoient du parti et sieute des daulphinois, et avoient toujours maintenu la bende contraire au duc Jehan et à son fils, partie pour cause des haines et divisions qui lors estoient en ce royaulme, partie aussi pour cause légitime, mist le siège devant Ligny en Barrois, place forte et puissant, merveilleusement belle, dedans ledict pays. Et ce fit-il à cause que le duc Jehan, en son vivant, qui estoit oncle du jeusne comte de Sainct-Pol, Phelippe de Brabant, et avoit eu le bail et gouvernement de luy, n'avoit relevé ou faict les devoirs de ladicte ville de Ligny vers le cardinal duc de Bar, ne son frère pareillement, le duc Jehan de Brabant. Et par ainsi, comme non ayant satisfaict à luy comme prince du pays à qui le fief appartenoit, fit tant que par force d'engins et d'armes, avec l'ayde de son nepveu le duc Reyné, il recouvra l'obéissance et ouverture de la ville, et y mist pour une espace, comme en ville conquise et forfaite, officiers et gouvernement de par luy. Mais assez tost après, par le moyens d'aucuns notables d'ung costé et d'autres, fut la chose radoubée ; et fut la ville mise arrière et restituée au vray hoir et appartenant, le comte de Sainct Pol, à toutes les jurisdictions, seignouries et devoirs, que par avant il avoit eu et avoit ; et demeurèrent en ce rappaisés les seigneurs d'ung costé et d'autre.

CHAPITRE LII.

S'ensuit le siége de Meluin.

N'a gaires que cy-devant je laissai le roy anglois, ensemble le duc bourgoingnon, à tout leur ost sur les champs, au partir du siège et de la prinse de Montreau, déliberés assez de faire partye de leurs plaisirs des villes et places leurs ennemies, comme de faict ils firent ; et avoient bien povoir. Or, estoit leur contendement d'avoir toute la rivière de Sayne, depuis Bourgoingne jusques en Normandie, et toute l'Isle de France, et le circuit de Paris obéissant à eulx. Parquoy, pour une forte et maistresse clef, qui beaucoup leur povoit porter grand prouffit ou grand mal, ils mirent le siège devant Meluin, ville dont assez est congneue la force et la situacion, et que les daulphinois gardoient pour et au nom de leur maistre, les plus valeureux aulcuns et les plus esprouvés de son party, comme : le seigneur de Barbasan, vaillant chevalier, qui estoit chief et capitaine principal du lieu, avec luy messire Pierre de Bourbon, seigneur des Préaulx, fils au duc Jacques de la Marche, ung vaillant escuier de grand los nommé Bourgois, qui tous ensemble avoient de

Digitized by Google

neuf cens à mil combatans, vaillans hommes, sous eulx, auxquels il estoit bien besoing, comme vous orez cy-après, que bonnes gens fussent et bien adurés, car moult y souffrirent d'annuy et de povreté, premier que en partir, qui se dira ès lieux où il servira en faire mencion. Quant au regard du siège, comment il se mist et s'approcha en sa première venue, c'est chose toute notoire que ceulx de la garnison y mirent toute la deffence et empeschement qu'ils porent, et s'exposèrent aux dangiers et aux divers périls de leurs ennemis pour y mectre obstance, si leur eust pu ayder; mais nennil, car la puissance de eulx estoit foible, et l'effort des survenans espoventable durement. Et pourtant, quand on congnoit que les haults cuers, en tous périls destroits, envys se déporteroient de monstrer haute valeur, peu, me sembles, est besoing de faire singulière récitacion de ce qui se faict en tout temps et en tout lieu, presque d'une manière, comme c'est que chacun faict son mieulx pour grever son ennemy en l'un endroit, et en garentir et préserver son corps d'aveugle meschief et l'aultre, comme de trait et de coulevrines, qui donne les coups aveugle de mort ou d'affolures. Et avoit le roy françois, durant cestuy siège, avecq les deux reynes et son serourge, le duc Rogier de Bavière, print son repos à Corbeil. Et le roy anglois, avecq ses frères de Betfort et de Clarence, tenoit et avoit mis son siège devers Gastinois. Et le duc bourgoingnon, avec sa chevalerie, et avecq aucun nombre d'Anglois, le comte de Hantindon et autres, tenoit le costé devers Brie à l'autre lez de la ville, qui tous ensemble, et par nuict et par jour, firent maintes felles envahies sur les enclos, par bombardes, par engins volans, par force meismes et aigreurs de cops, incessamment, comme de traict. Dont on les approchoit dessoubs tandis, jusques auprès de leurs murs. Et combattoient souvent l'un l'autre, si près comme main à main. Si est vray que du costé des Bourgoingnons les assiégés avoient faict un fort bollevert, moult avantageux pour la ville et greveux beaucop aux assiégeans. Si s'esvertuèrent lesdicts Bourgoingnons en baudeur de couraige; et par subdaine impétueuse hardiesse l'assaillirent ung jour; et non refusant ne labeur ne péril, tant firent qu'ils y entrèrent maistres et victeurs, à peu de perte de leurs gens, mais à effusion de sang assez des gardans qui, fuytifs et esperdus les aulcuns, se retirèrent en la ville et l'abandonnèrent; et demoura tousjours depuis, durant le siège, en garde de ceulx qui l'avoient prins, lesquels le gardèrent et deffendirent tellement que pour eulx, et en firent depuis maintes tribulacions à ceulx meismes qui l'avoient construict.

Et pour ce que les deux osts ne se povoient joindre ensemble, pour la rivière de Saine qui estoit entre les deux princes, pourvoyant aux soudainetés des aventures, que nécessité les en peut contraindre à bataille, ou aultrement, firent faire un très bel et grand pont, passable à pied et à cheval, par lequel tous les jours se joignirent et conversèrent ensemble; et estoit près en secours l'ung à l'autre hors de tout dangier. Aussi avoit le roy anglois et le duc bourgoingnon semblablement faict clore son siége par derrière luy de bons grands tranchis estancés, tout plain de bons gros estanchons, afin que ennemy nul ne le peust surprendre par derrière ne avoir entrée sur luy. Et y avoit en ladicte cloiture aucunes certaines entrées et passaiges destrois qui se fermoient à bonne forte barrière et à clef; et y faisoit-on le guet de nuict et de jour, tant que le siège y dura, qui dura bien dix-huict sepmaines en cest estat. Si me faict à doubter que maintes et dures escarmouches ne se fissent souvent, là où les rades et vaillans hommes d'ung lez et d'autre se monstroient en leur vertu, entre lesquels ung cavalier anglois, homme de bon los, nommé messire Phelippe Lys, y fut tué de traict, et avec luy ung gentilhomme de Bourgoingne de grand maison, nommé Evrart de Vienne, et beaucop d'aultres que je trespasse, qui ne furent point de si grand nom. Fellement certes traveillèrent les assiégeans leurs ennemis enclos, et ne leur souffroient avoir repos à nul lez, puis par grosses bombardes dont ils grevoient leurs murs, puis par engins volans, dont ils remploient leur ville de charongnes et de punaisies, et enfondroient leurs maisons par grosses pierres de mortier, chéans d'en haut, et tuoient les habitans aulcuns,

Digitized by Google

et les faisoient mucier en cavernes, en terre et en caves, et ne s'osoient trouver sur les rues. Si leur estoit besoing toutesvoies et contrainete de eulx y trouver, et non avoir regard à nul péril, car tous les jours les murs s'abattoient; et y chéoient devant eulx par grands flacqueaulx auxquels il failloit mettre résistance, et les remplir de foins, de bois, de terre et de tonneaux, et de toutes aultres choses, en quoy ils povoient espérer aulcune saulveté pour deffense, car aultrement maintefois on les fust venu prendre dedans leur fort par assaults. Mais pour ce que le roy d'Angleterre véoit que par l'assault des murs il ne povoit aisement parvenir à ses désirs et sans extrême péril, car outrageusement vaillans hommes estoient les assiégés, il s'avisa de faire une mine par devers luy. Et la fit faire tellement qu'elle alloit toute par dessoubs les fossés jusques aux murs. Mais les enclos ayant fort l'œil à toute manière de grevance que leurs ennemis leur purent procurer, s'en apperceurent assez tost, et pensant de y remédier par semblable cautelle, contreminèrent contre eulx en droicte ligne, et se bien que toutes deux s'entre-contrèrent ensemble l'une contre l'aultre, et fut enfondrée, là où pour commencement fut montré maint faict d'armes de haulte chevalerie et de merveilleuses vaillances d'ung lez et d'aultre. Par quoy le roy anglois, pour mectre obstacle de passer, y fit faire une barrière dedens; et là, luy et le duc bourgoingnon, qui avoient les cuers non moindres de leur nom, se combatirent par longue espace, main à main de coups de lances et d'espées, contre deux de leurs ennemis, Barbasan l'un, et Ovide Bourgois l'autre. Dont leur gloire n'est à taire d'avoir eu à faire à tels deux haults princes; ne à eulx aussi d'avoir maintenu estour contre deulx si haultement vaillans et esprouvés hommes de leur temps, sans blasmer nul du nombre des meilleurs. Non seulement toutesvoies reposoit l'estrif en ladicte mine sur eulx les deulx princes, ains en y entra grand nombre qui l'un après l'autre s'acquitoient et s'esprouvoient durement bien, Bourgoingnons et Anglois. Et entre les aultres y fut faict chevalier Jehan de Hornes, seigneur de Bausegny, et Robert, seigneur de Mamines, vaillant chevalier, adroict, bien esprouvé depuis, et aulcuns aultres.

Se demoura le siège longuement en cest estat, sans que l'une part ne se povoit vanter de la victoire, ne l'aultre recevoir blasme d'avoir esté lasche; mais tous deux se contenoient sur la disposition de fortune, cuidant demourer non recréans de toutes deux parts, combien que l'apparence du beau estoit en l'une part trop plus clère que l'autre. Toutesvoies, pour ce que le siège tiroit assez longue traicte de temps et ne se povoit terminer si bref que eust bien volu le roy anglois, aucune fois par recréacion, alla voir la royne sa femme à Corbueil, avec laquelle estoit la ducesse de Clarence, femme de son frère, et aulcunes grandes dames angloises qui la joie menèrent moult grande quand cela leur advenoit. Et afin que Barbasan et les siens, qui tant souffroient qu'il n'est pas à dire, fusissent plus enclins de rendre leur ville, et de prendre aulcun appoinctement honneste, le roy anglois d'abondance y mena le roy françois, son beaupère; et là, en sa présence fit semondre ledict Barbasan et les siens, que au roy de France, leur naturel et souverain seigneur, lors estant devant eulx, ils voulsissent faire obéissance et rendre ce qui estoit sien. Sur quoy ils respondirent, tost conseilliés, que au roy de France voirement feroient-ils ouverture volontiers en son privé estat, comme ils devoient; mais au roy d'Angleterre, ancien ennemi de la royalle magesté françoise, ne congnoissoient-ils rien devoir ne appartenir, et ne se rendroient pour souffrir mort. Si en fut le roy anglois durement ayré; et leur respondit, ou au moins fist respondre: que l'heure pourroit bien venir que ce mot leur seroit chier vendu, et que au roy d'Angleterre, voulsissent ou non, ils seroient obéissans, pourroit estre, à leur grand annuy. La chose toutesvoies demoura en cest estat pour lors; et s'esbahissoient aussi peu les assiégés, menassés du fier roy, comme lui prisoit peu leurs haultaines paroles.

Or restoit là cestuy siege, comme vous ay dict, le roy de France logié en ses tentes, sous le gouvernement de son beau fils qui n'y estoit point, comme jadis il avoit esté, alors quand les nobles princes de son sang le souloient

Digitized by Google

servir et accompagner, et que meismes luy, ou aulcuns du royal sang en son nom, souloit mener les puissances et redoutables cohortes de gens, comme en Flandres et ailleurs, qui maintenant, las! par variableté de fortunes luy estoient esloingnées et tollues, l'ung par mort, l'autre par prison et par ruyne en bataille à Azincourt, et par cely meismes qui maintenant comme beau fils le menoit à son plaisir, là où son estat et haulte majesté estoit piteuse à veoir au regard de son portement. Car jà soit que le nom et titre de roy de France luy demourast tout son vivant, toutesvoies n'y avoit-il que gloire sans fruit. Auctorité de faire et de laisser, et d'ordonner et de rompre, luy estoit soustraicte; et l'avoit tout applicquié à luy le roy anglois qui se grandissoit en orgueil sur les François, fussent-ils avec luy, fussent-ils contre luy. Sa corne s'élevoit sur eulx, parce qu'il avoit ainsi empoingnié leur pasteur, sous semblance de amitié et de révérence, qui plus estoit digne de reputer faulse dissimulacion de tyran, favorisé par force. Et monstra bien ce que je dis de faict, car tous les soirs devant ses tentes fit sonner par grand beubant, trompettes et clairons grand quantité, et fit retentir les prés et les bois de leur son, si fièrement qu'il sembloit que toute la terre, tant fust elle grande, estoit à luy. Et d'abbondance, il fit venir en fier appareil la royne sa femme; et luy fit faire, en lieu hors de péril, maisonnement propre pour elle et pour son estat, là où du povre roy françois n'en estoit memoire, ne que s'il n'y eust esté. Toutesvoies le duc Phelippe de Bourgoingne, tirant à la haulte nature de son sang, visita souvent, et avec deues révérences, comme tousjours avoit faict par avant. Condoloit assez et avoit pitié de ce qu'il véoit; mais couraige vindicatif de sa honte luy fit tenir pié ferme par constrainte, là où il avoit mis. Mais ne chailloit au dict roy anglois qui eust deul ne qui eust joye de son règne, puis qu'il se véoit avoir main au dessus, et qu'il estoit parvenu partie à ce qu'il desiroit, et que au remanant, qui encoires restoit à parfaire, il luy sembloit bien qu'il y parviendroit. Pour laquelle cause seulement ce jeune duc bourgoingnon, qui estoit prince le plus puissant du royaulme et avoit terres et seigneuries puissantes par lesquelles il povoit ou grandement ayder ou grandement contrarier, et se le congnoissoit fier merveilleusement et vaillant, pour ceste cause luy seul entretenoit, et en faisoit grand estime, car sans luy ne povoit, et par luy diminuer povoit, et faillir à son entreprinse. Si que, avec l'ombre de luy et son assistance, cestuy fier roy anglois continua tousjours son siége, et diligenta tous les jours plus et plus pour en venir à son dessus.

Si advint que Pierre de Luxembourg, comte de Conversan et seigneur d'Anguyen, partant pour aulcunes causes necessaires dudict siège de Meluin, pour soy en aller en sa comté de Brienne en Champaigne, accompagné tant seulement de quarante hommes de cheval, gentils et aultres, là où Pierre Luppel capitaine de Meaulx en Brie, ensemble ceulx de sa garnison, se trouvèrent sur le chemin dudict comte de Conversan, ne sçay se ce fust ou d'aventure ou d'aguet, toutesvoies, comme puissant trop plus que ledict comte surprins, qui par armes ne par deffences, ne poursieute, ne se povoit saulver, prindrent ledict comte; et se rendit, ensemble toute sa compaignie la pluspart, et joyeuse de leur bonne adventure, les menèrent à Meaulx dont estoient partis, auquel lieu il demoura jusques à tant que le roy anglois les retrouva, par siège qu'il mist depuis devant ladicte ville de Meaulx, qui ne feut pas si tost après, comme vous orrez cy-après, là où sa délivrance sera à raconter.

CHAPITRE LIII.

Comment le roy anglois s'empara de la Bastille Sainct-Anthoine, du Louvre, de l'ostel de Nesle, du bois de Vincennes, et y mit capitaine à luy; et comment le roy anglois envoye lectres-patentes pour commander à ses subjects d'obéir au roy anglois.

Or est vray que le roy anglois, qui tousjours vouloit et labouroit à employer son temps à quelque utilité pour luy, voyant que son siège ne povoit prendre si légière fin comme il eust bien voulu, s'appensa d'aulcunes places autour de Paris, et dedens Paris meismes, que elles luy seroient bien séantes. Et regar-

Digitized by Google

doit que par commendement du roy son beau-père, avec l'aggrément du duc de Bourgoingne, elles estoient à avoir sans siège et sans main armée, pour ce que elles se tenoient pour le roy et pour le duc bourgoingnon, comme la Bastille Sainct-Anthoine, le Louvre, l'ostel de Nesle, le bois de Vincennes. Si fit tant par ses pryères que le roy et le duc de Bourgoingne les luy accordèrent; à quoi le duc y povoit mieux que nuls aultres, pour la grand'faveur que les Parisiens luy portèrent. Et de faict y fut ordonné et trasmis le duc de Clarence, frère du roy anglois; pour les recevoir, pour et au nom dudict roy. Lequel y alla; et les places toutes reçues, tantost désappointa les François vieux officiers, et y mist garnison nouvelle d'Anglois; et qui plus estoit, osta au jeusne comte de Sainct-Pol, cousin germain du duc bourgoingnon, la capitainerie de Paris, que le roy par avant y avoit establi pour luy, et y mist ung seigneur anglois. En quoy, et son frère le roy, aussi trop à tost montrèrent, me semble, que ils tendoient à fouler des piés les nobles François, se leur entreprinse leur eust dit vray, que non en partie, et assez et trop en l'autre. Le roy toutesvoies néanmoins, non gaires meu de ceci, envoya sur ce pendant sondict cousin, le comte de Sainct-Pol, ès marches de Picardie, son ambassadeur, et maistre Pierre de Marigny, et aulcuns aultres avec luy, pour prendre les services et promesses des trois estats et bonnes villes dudict pays, sur l'entretenement du traictié et paix nouvellement faicte entre le roy anglois et luy, afin que eulx contens d'accord en ce qu'il avoit faict et passé, ils le voulsissent entretenir et observer à tous jours mais vers le roy son héritier et son fils. Lequel certes, s'il eust esté saige, il ne le devoit point tant aimer, comme il se travailloit fors à luy faire plaisir, comme il honoroit à mort son ennemi et eslevoit ceulx qui ne tendoient que à le mettre au bas. O fortune! que tu es espoentable et bien à craindre en tes secrètes malicieuses machinacions que tu apprestes si estranges aulcunes fois, quand ung si glorieulx siège comme le tronne françois, meismes pour le conforter, tu le fais condescendre en la court de son vitupère, de sa désercion, de sa mortelle plaie et ruyne, ravi de sens, forclus d'entendement, endormy d'ignorance, qui le bien n'assavoure, et à son propre grief s'encline, comme cestuy noble roy, hélas! Charles sixième, permis de Dieu estre tel pour nos péchiés, qui ne cessoit à toute haste d'envoyer par tout son royaulme mandemens et ambassadeurs pour entretenir et faire aggréer tous ses subjects à doloreux traictié, comme s'il luy eust porté autant de prouffit comme de dommaige; et vouloit avec ce, que sesdicts subjects et bonnes villes scellassent et donnassent chartres perpétuelles inviolables de tenir ferme et estable ledict traictié, et de recongnoistre et tenir à tous jours mais futurs cestuy roy Henry et ses hoires, paisibles héritiers et successeurs de la couronne de France, à qui qu'il portast dommaige ne préjudice. Et sur ce donnoit-il audict comte de Sainct-Pol et à tous aultres tramis en divers lieux ses lettres et mandemens patens pour mieux en acertener chacun; desquels mandemens et lettres en dessoubs est mise la copie.

Charles, par la grace de Dieu (1).

CHAPITRE LIV.

De la royne Jehanne de Naples, et comment le jeusne Loys d'Anjou fut recognu et couronné roy de Sicille.

Autour de cestui temps et un peu paravant avoit eu grande contrariété et avoit entre les barons du royaulme de Naples et leur royne, dame Joannelle, femme d'assez estrange et divers gouvernement, et par especial en fait de luxure, dont elle usoit peu à son honneur et beaucop à aultrui meschief et confusion. La quelle royne, comme il est assez sceu, avoit espousé et volu avoir, pour ce que beau chevalier estoit, et grand et membru, messire Jacques de Bourbon, comte de La Marche; mais après, quand elle en avoit prins son saoul par aventure, et que le renouveller lui plaisoit mieux que longuement soi tenir à ung, soubs tiltre d'aulcune question, le fit mectre en prison et le tint en grand dangier de son corps, comme

(1) *Voyez* ces lettres-patentes dans Monstrelet, l. 1, ch. ccxxxvii.

Digitized by Google

autrefois avoit fait maints aultres et fait mectre à mort aussi; de quoi une grand haine s'accueillit entre les barons dudict royaulme et elle; et tellement que, avecques l'assistence des Gennois et des Florentins, vindrent en France devers la royne de Sicille veufve du feu Loys duc d'Anjou et de Sicille pour ung temps, mais deschassé depuis de celui royaulme, comme assez a esté sceu, pour la fraude et malice de ceste royne Johannelle. Si vindrent cesdictes nations d'Italie requerre à la royne veufve que elle leur voulsist baillier leur seigneur héritier son fils, car par puissance et main forte ils le mectroient en possession de son royaulme et le feroient paisible roy, qui que le voulsist véoir ou non; et à ceste cause avoient amené avec eulx quinze gallées de guerre dedans le port de Marseille en Provence, pour l'avancement de leur seigneur en ceste matière, le jeusne duc Loys. De laquelle chose, jà soit-ce que moult se tint à joyeuse ladicte royne, ne fust pas si legière toutesvoies que, sans grand pois de conseil, elle mist son fils en leurs mains. Congneue et bien avisée la condicion des Italiens qui sont variables et cauteleux, si s'avisa et print delay dessus pour aucun temps; dont à chief de pièce, bien conseilliée et saigement leur accorda leur demande; et de l'aggrément des impétreurs detint huit des plus grands seigneurs du royaulme de Naples ostagiers pour son fils, jusques à tant qu'ils auroient paraccompli leur promesse et mis le jeusne Loys en paisible possès. Et sur ceste asseurance, à larmes et sospirs, comme mères font, le leur bailla entre mains, accompagnié de gens de sa nacion, comme il appartenoit. Et se mirent les Néapolitains et les aultres nations en la haulte mer. Et tant eurent leurs voiles vent, qu'ils arrivèrent à Rome, où notre sainct père le pape très-solepnellement receut ledict enffant, le duc Loys, et luy mist entre mains, de toute auctorité et puissance que à luy appartenoit en cestuy cas, le royaulme de Sicille et de Naples, et l'establit gonphanonier de l'esglise, comme les aultres roys de devant luy avoient esté, et leur appartenoit d'estre; mais ne luy bailla pas coronne pour celle heure. Et cela faict, par l'ayde de ceulx qui l'avoient en conduicte, il se transporta au royaulme de Naples; et là fust receu et convoyé par les bonnes villes, l'une après l'autre. Et ayant trouvé ses conduiseurs véritables, prospéra tousjours en régnacion; et se couronna, et fut roy paisible, et fit délivrer, comme raison vouloit bien, ses ostagiers detenus en Provence.

CHAPITRE LV.

Des émeultes qui eurent lieu à Bruxelles et contre le duc Jehan de Brabant et ses conseilliers, et comment le comte de Sainct-Pol fut appelé pour gouverner le pays.

A ce temps ci régnoit en Brabant le duc Jehan, fils aisné au comte de Sainct-Pol, qui peu ou néant se mesloit des guerres de France, car peu estoit enclin au harnois, et avec ce de féminin gouvernement, car en luy avoit peu de fait et peu de malice. Et pour ce, aucuns estans entour luy, qui le véoient simple, le gouvernèrent à leur prouffit et peu au sien ne à ses pays. De quoy les nobles du pays, qui n'estoient de celle bende, et avec ce les bonnes villes, murmurèrent assez et en couvert; et y eussent volontiers mis provision s'ils eussent peu, souverainement ceulx de Bruxelles. Si s'avisèrent ung jour de aller vers madame de Haynault, douagière, Marguerite de Bourgoingne, mère à leur princesse, madame Jacques de Bavière, et le duc Jehan de Brabant avoit espousé sa cousine germaine. Toutesvoies eulx venus devers elle, firent leur complaincte de l'estat et gouvernement du prince son beau-fils, et d'aulcuns qui autour de luy estoient, par lesquels la chose publique se corrompoit toute et anéantissoit en leur pays, et estoient toutes choses en quoy on peust espérer prospérité en povre estat par eulx; dont ils lui requirent humblement d'y avoir aulcune provision et remède. Et la dame, qui estoit moult saige et benigne, les escouta voulentiers. Et comme ayant aucun interest en cestuy faict, premièrement, pour ce qu'elle estoit tante du duc de Brabant, seur germaine à feu son père, le duc Anthoine, secondement pour ce qu'elle estoit belle mère, car il avoit espousé sa fille, certes elle promit de y entendre vou-

Digitized by Google

lentiers et de y faire mectre aulcune provision. Et de faict, là présent eulx tous, avec leur bon advis et conseil, délibéra et jugea estre bon d'envoyer querre en toute diligence le comte de Sainct Pol, qui lors estoit ès affaires du roy en Picardie, affin qu'il venist en Brabant pour meismes remédier au faict; car luy seul le povoit plus que nul autre; èt à luy appartenoit à faire ce que aultre n'eust osé entreprendre. L'advis de madame fut trouvé bon et sain; et de faict on y envoya ambassade notable, de par ladicte dame et de par les estats du pays. Laquelle arrivée devers lui, tant fit et procura que il se conclut d'y aller voulentiers, car meismes par avant y avoit prins de desplaisir assez, en ce pourquoy maintenant il estoit requis et pourquoy on vint à luy à refuge. Si y alla de faict; et vint en bonne compagnie assez dedans le pays de Brabant, au quel, après toutes honneurs et bonnes chieres faictes, il fut establi et faict gouverneur sur tout le pays, nonobstant que leur naturel prince et seigneur vivoit encoires et estoit meismes au pays résident, à qui oncques ne demandèrent congié ne conseil. Si vint ledict comte de Sainct Pol tenir son estat et sa demeure en Bruxelles, la plus puissante ville de sens, d'avoir et de gens de tout le pays. Si fit en sa première venue aulcunes nouvelles ordonnances contraires aux vieilles establies et mises sus par les gouverneurs du duc; en quoy lesdicts gouverneurs prindrent desplaisir, et en murmurèrent beaucop autour de leur maistre qui n'estoit pour lors à Bruxelles. Et pour rompre une telle division qui sourdoit contre eulx, firent tant devers leur maistre le duc de Brabant qu'il se mit sus à main armée puissamment et avec plusieurs estrangers, Allemans et haussaires. Et l'amenèernt devant la ville de Bruxelles cuidant y trouver entrée et ouverture, ainsi que autrefois avoit faict, comme à leur prince à eulx appartenant, ce leur sembloit, ce que point ne trouvèrent; ains leur tenoit-on les portes fermées une pièce; et ne les vouloit-on ouvrir, jusques à tant que le comte de Sainct Pol meismes vint jusques à ung guichet, par lequel il parla à son frère le duc, auquel, en bref langaige, il dit que point n'y entreroit si il ne permettoit, et baillast caution, que les siens serviteurs, avec ce tous les habitans de la ville, il laisseroit paisibles et en leur estat, chacun là où il en trouveroit, et que de ce il donnast et fist telle convenance que tous s'en peussent tenir à contens.

Le duc Jehan parla ung petit à ses plus prochains de ceste matère; lesquels lui conseillèrent qu'il le fist, pensans peut-estre de bien parvenir à leurs fins quand temps et lieu seroit et qu'ils seroient dedans. Et sur cela ledict duc le promit et le créança par serment, tellement à haulte voix que les portes leur furent ouvertes. Mais quand on les vist entrer à tant de routiers et de gens estranges, il faict à penser, et vray fut, que ce ne fut sans grand murmure du peuple; car trop en estoient mal contens les communes, et y prenoient des imaginacions beaucop, et non pas sans cause; car une partie, les plus grands qui autour de luy, estoient et avoient tout le maniement de luy estoient tous estrangiers: comme le seigneur de Hamseberghe et Damoiseau de Montjoye de devers le Rin. Si en vinst un grand meschief comme vous orrez tantost.

Or estoit le duc Jehan dedans sa ville de Bruxelles et le comte de Sainct Pol aussi, son frère, à qui toute la ville avoit son espoir et reffuge. Si véoient bien les gouverneurs dessusdicts, le convin du peuple et du comte de Sainct Pol; et s'apperceurent bien qu'il y avoit grand habitude et grand entendement entre eulx. Parquoy d'aultant qu'ils povoient ils reculoient et tenoient en esloingne ledict comte devers son frère le duc, et ne luy souffroient avoir auctorité que le moins qu'ils povoient entour luy, ne pareillement les autres nobles du pays qui estoient de son alliance. Si y eust des conspirations contraires l'une contre l'autre; et tendoit l'une partie de tenir l'autre en soubte et de demeurer en regne, et l'autre peut-estre tendoit à subjuguer et à mettre au bas celle qui dominoit. Si tenoit chacun ses secrets parlemens, et les emblées convencions en la partie qu'il tenoit, tendans tous deulx à une fin; c'estoit de vaincre et regner. Si advint que aulcunes secrètes lettres furent faictes et ordonnées du costé devers le duc Jehan et ses gouverneurs. Et portoient cesdictes lettres, vouloit-on dire,

Digitized by Google

aulcun grief en ladicte ville de Bruxelles, et estoient faictes en aulcune faveur et avantage du seigneur de Hamseberghe, lequel, par aulcune renommée avec ses adhérens, devoit prendre vengeance de ceulx de la ville qui avoient esté et estoient contraires de leur gouvernement. Et faisoit-on courre la voix que leur prince et seigneur devoit avoir vendu et transporté sa ville de Bruxelles en la main dudict seigneur de Hamseberghe pour en faire à son plaisir. Et pour venir à telle exécution il estoit nécessité, sembloit il aux gouverneurs, d'avoir avecq eulx aulcuns les plus puissans et les plus nobles de la ville, et que on les exhortast de par le prince de mectre leurs sceaulx à ces lectres, le plus secrètement que pouroient, pour leur plaisir et le grand bien du prince et de leur pays. Si en furent exhortés. Et de faict aveuglément les aucuns, et bien simplement, mirent leurs sceaulx, parce que ils véoient que aultres notables personnes et nobles y avoient mis le leur. Si se accordèrent et lui monstrèrent, peut-estre, tel y avoit, sans savoir le contenu ni à quoy ils tendoient, fors que à la bonne foy sur le train des aultres de devant eulx, en quels ils ne pensoient que toute honneur et toute équité. Disoient aussi les aulcuns que la nuit que faire devoit le terrible exploict en ladicte ville, avoit faict assemblée de gens armés en aulcuns lieulx couverts, lesquels, au son ordinaire, qui jamais ne fault, d'ung monastère petit qui là est, devoient saillir hors et tirer avant en l'entreprinse pour parler entr'eulx. Laquelle chose, se vraye estoit ou non, je ne veulx point proprement en estre acerteneur; mais quoi qu'il en fust dict, fut révélé et mis si avant en descouvert, que tout le peuple, plein de fureur et de raige, cuidoient estre trahis et vendus; et s'en vinrent au comte de Sainct-Pol, et luy signifièrent que s'il ne mettoit la main hastivement à aulcunes nommées personnes, tant de la ville comme du gouvernement de son frère le duc, eulx meismes la y mectroient, et en feroient ung tel exploict qu'il en seroit renommée loing et près. Le comte de Sainct-Pol, pourveu de sens, bien convenoit le cas avec le peuple, rappaisa ung peu et réfrena son gré; et de faict saigement l'un après l'aultre, sans aulcun bruit ni esclandre qui en sourdist, les fist prendre trestous, ensemble tous les scelleurs et conspirateurs de ceste besoigne. Les plus principaulx fit mectre en prison, excepté le seigneur de Hamseberghe. Quand il vist la chose ainsi decelée, et la communaulté esmeue, s'enfuit, et le damoiseau de Montjoie aussi. Et tantost fit examiner lesdicts prisonniers, les ungs par gehenne, les autres par volontaire et légière confession; tellement qu'ils confessèrent voirement avoir scellé aulcune lettre par le pourchas de tels et tels, mais ne pensoient que ce ne fust à nul maléfice. Aultres aussi alléguoient qu'ils ne savoient rien du contenu ni de l'entreprinse, fors tant seulement que ils avoient presté leurs sceaulx, sur la fiance tant seulement d'aulcuns plus grands et notables d'eulx, èsquels ils n'osoient ni n'eussent volu penser fraude. Toutesvoies, toutes excuses mises derrière la comune crioit: « Crucifige! crucifige! » Ils furent menés au marchié devant tout le monde, et là furent décapités l'ung après l'aultre, présent ledict comte de Sainct-Pol, et voyant meismes leur prince le duc Jehan, lequel ils avoient astreint d'y estre et d'y venir, voulsist ou non voulsist. Et tous ceulx qu'ils povoient entraîner longs jours après et en trouvèrent coupables, s'en allèrent par ceste voie; et ceulx qui avoient l'aventure d'estre eschappés de leur dangier, ils furent prononciés publicquement fuitifs et bannis du pays, ennemys perpétuels non jamais remetables en la ville, sur peine capitale. Et estoient les noms des exécutés en ceste commotion, messire Jehan de Condenberghe, Jehan Stoclart, Evorart Leduc, Henry Leduc, messire Henry Claus, messire Guillaume Claus, messire Guillaume Pipenpoix, messire Guillaume Moons, et damoiseau Guillaume d'Asche, Jehan Duwert, messire Everard Serclaus, Jehan Claus, geolier, et beaucop d'aultres. Et tantost après ceste justice faicte, la ville fut réunie et bien rappaisée, le duc fut mis en gouvernement des nobles et preud'hommes de son pays, du gré et consentement de son frère le comte. Les choses après lui s'amendèrent toutes. Et vi-

Digitized by Google

voient les deulx frères unis et en bon amour assez despuis ceste exécution faicte.

CHAPITRE LVI.

La rendicion du siège de Melun.

N'a gaires nous laissames du siège de Melun en l'estat que vous avez oy; or est besoin de y prendre retour, et de réciter les destresses et povretés qui y estoient, qui ne sont pas de petit compte; car elles estoient si extresmes, que à peine avoit dedans substance nulle au monde dont ils povoient faire nourriture, non pas seulement humaine, mais bestialle à paine; car chevaulx, chiens, rats, et toutes bestes vomitables à nature, jà estoient riffléés presque toutes par rage de faim; et n'y restoit ni orge, ni froment, ni aultre semence qui fust de reconfort, se non obstant tant seulement pierres et pièces de bois qui n'appartiennent ne à bestes ne à hommes, ne ne peut servir à ceste qualité. Et s'il y avoit espices ou pain en respost, si là dessoubs estoient les plus grands, si estoit-il si très escharement trouvé, que le gros d'ung poing en povoit valoir un marc d'or. Et avec ce estoient ils à toute heure de jour et de la nuict tellement traveillés de dures envahies que l'en leur fit, tant pour les combattre et assaillir en la mine, comme les battre de gros engins et de grosses bombardes, que à peine avoient ils puissance qui les peut soustenir, ne membre ne ventre en corps qui leur prinst ou voulsist donner service; et si n'avoient secours prochain ne reconfort d'en avoir de nul lez, sinon que eulx-meismes prenoient de leur espoir et fiance en leur maistre, qui, par non y povoir remédier à ceste heure, leur faillit, comme je diray cy après. Or pense chascun en quel estat de couraige povoient estre ces gens, et en quel extresme soussi de leur honneur, quand se virent estre si de près prins, enrageans de faim, resvans par veillier, rompus par travail, foibles par jeusne et par toute manière de misère et de povreté, si au bas que mieulx on les jugeoit semblance d'hommes que hommes proprement, car ils estoient desfaits et desfigurés jusques à paine les non congnoistre encoires. Toutesfois je les laisseray en cest estat, et les y souffriray encoires par aulcuns petits jours, mais non gaires; et retourne à faire mon conte du roy anglois et du duc bourgoingnon, qui, par aventure, ne sçavoient pas toute l'extresme povreté ni souffreté de leurs ennemis assiégés, combien que d'une grant part ils y en sçavoient assez, mais non pas toute; si en dura le siége plus peut estre qu'il n'eust fait; et trouvèrent enfin traictiés plus doux par aventure que n'eussent fait si leur nécessité eust esté sceue.

Or y avoit aulcunes places aultres, vers Joygny, où les daulphinois habitoient et faisoient de grandes molestes à ladicte ville, et degastoient le pays à l'entour. Parquoy ces deux princes, le roy anglois et le duc de Bourgoingne, pour pourveoir en ce, trouvèrent le seigneur de Lille-Adam, mareschal de France, atout un bon nombre de gens, audict Joygny tenir la frontière contre leurs ennemis. Lequel y alla et establit sa garnison bien et ordonnément; et y demoura non gaires de jours pour estre arrière emprès son maistre le duc Phelippe à la rendicion de Melun, comme qui sentoit bien et congnoissoit que mais gaires ne se pouvoit tenir sans rendre ou estre prinse. Si retourna arrière audict siège; et en son venir fit faire une robbe de routier d'un rude drap de blanc gris, et atout laquelle se présenta devant le roy anglois et devant son maistre le duc Phelippe, leur faisant les révérences appartenantes, avec déclaracion aulcune des charges qu'il avoit eues d'eulx. Et lors le roy anglois voyant Lille-Adam estre si rudement abillié, lui demanda, par manière de gaberie: « Et comment, Lille-Adam, est-ce là une robbe d'ung mareschal de France? » Et ledict Lille-Adam, qui estoit homme gros et à la bonne foy peu mignot, mais lourdement, et vaillant, respondist, me semble, et gecta les yeulx non fainctement en la face du roy, et dist: « Sire, je suis un gros villotier; la robbe est de meisme le corps; je l'ay faict si tel pour venir en ces bateaulx parmy Saine. » Et cuidoit bien faire Lille-Adam, et non mal dire, mais ainsi voyant que le roy le regardoit sans fléchir en face, non bien

Digitized by Google

content de ce, luy va demander : « Et comment osez-vous ainsi regarder ung prince au visaige quand vous parlez à luy ? » Et Lille-Adam, encoires non visant que à la bonne foy, mais aussi peu esbahi que devant, luy va respondre arrière, et dist : « La coustume des François est telle, que si ung homme parle à un aultre, de quelque estat qu'il soit, prince ou aultre', la vue baissée, l'on dict avecq nous que ce n'est point un bon homme ni homme féable, puisqu'il n'ose regarder en la chiere de cely à qui il parle. » Et le roy lors dit : « Ha dea ! cela n'est pas notre ghise ! » Si laissa ledict Lille-Adam à tant, et s'en retourna de devers luy, et laissèrent l'un l'aultre. Si s'apperçut Lille-Adam lors à primes que peu estoit en grasce avec ledict roy, et que d'amour n'avoit-il gaires devers luy ; aussi il s'en povoit bien doubter ; et le trouva bien durement cy-après, quand il le fera mectre en prison, et luy ostera son office de mareschal, bientost après ceste parole, dicte pour commencement de son estrine, qui toutesvoies estoit ung vaillant chevalier et preud'homme, et bien en cuer au duc de Bourgoingne, son maistre.

Grand peste se férit en l'ost, et mortalité de gens ; especialement en l'ost du roy d'Angleterre ; parquoy beaucop de gens et de grands chiefs abandonnèrent le siège, et s'en allèrent pour sauveté de leurs biens en leur pays ; entre lesquels le prince d'Orenge, accompaignié de plusieurs grands seigneurs de Bourgoingne, abandonna le siège aussi, et s'en alla vers le pays de Bourgoingne en ses terres et seignouries. Duquel partement l'ost du duc de Bourgoingne se sentoit assez affoibli et diminué beaucop. Dont, pour recouvrement en ce, le duc voiant ce, transmist tantost et à toute haste devers le comte de Ligny, et lui manda que, au plustost qu'il pourroit, il assemblast gens d'armes et de trait le plus qu'il pourroit, et que hastivement il vinst à toute sa compagnie devers luy au siège de Melun, car besoing lui estoit. Ledict comte de Ligny, diligent ès affaires et commandemens de son maistre, et bien ayant à cuer son service, esleva gens d'armes à tous lez, et se traveilla fort de soi avancer le plus tost qu'il pourroit, tellement que, en assez briefs jours, ils se mist aux champs à toute une belle route de gens nobles hommes et archiers ; et en passant par le pont Sainct-Maxence prindrent leur chemin droict à Melun le plus expedient. Dont il advint que, ainsi qu'ils approchoient de ladicte ville et venoient sur un lieu hault, là où ceulx de la ville, c'est-à-dire les assiégés, les povoient appercevoir, que lesdicts assiégés cuidoient certainement que ce fust secours qui leur venist de devers leur seigneur le daulphin pour lever le siège, ou du moins qui leur portassent vivres pour bouter en leur fort. Et à ceste cause commencèrent à sonner leurs cloches, et demenèrent une grande joye, et vindrent courans sur les murs, criant vers l'ost :

« Mettez, mettez vos selles, Anglois et Bourgignons, mettez vos selles, et serez-vous deslogiés maintenant ! »

Et en criant et en faisant ceulx de dehors en ceste manière, les autres approchoient tousjours plus et plus près ; et tant vindrent près qu'ils cognoissoient clèrement qu'ils estoient gabés, et que c'estoit encoires renforcement d'ennemis qui leur survenoit. Par quoy, les testes baissées, à triste chière, descendirent de leurs murs et les abandonnèrent ; et de ce jour en avant confus en leur vain espoir, ne se attendoient plus de avoir jamais secours de leur maistre le daulphin. Mais ayant pluiseurs fois faict remonstrer audict leur seigneur le daulphin la doloreuse pestilence et famine en quoi ils estoient, et responce receue sur ce : « que leurdict seigneur et prince n'avoit puissance, pour celle heure, de les delivrer hors du dangier où ils estoient, et qu'ils fissent du mieulx qu'ils pussent avec leurs ennemis », certes ils commencèrent à donner escout à aulcunes gens du costé du roy anglois, et s'accordèrent à tenir parlement avecq eulx. Lequel tant et tellement se continuèrent que ils vindrent à traicter et à promesse de rendicion sur la forme et condicion que vous orez. Et furent les commis à ce faire de par ledict roy anglois, le comte de Warwick et le seigneur de Cornouaille.

Digitized by Google

Premièrement fut ordonné que les assiégés rendroient, etc. (1).

Par les condicions ici declarées passa cestui traicté, qui donne bien à congnoistre que la misère y devoit estre grande, quand, entre tous nobles et vaillans hommes, s'abandonnèrent les ungs à mort, les autres à bien perilleuse merci comme à voulenté, les autres à longue et dure prison anuyeuse; mais force qui maine nature souvent à ce que elle faict envys, les mena à cestuy accord; lequel, posé qu'il povoit porter mort à aulcuns, se portoit-il espargne aussi aux autres de leurs vies, sur quels il n'avoit que reprendre de villain. Et ainsi sauvans la plus grande part pour la moindre, ouvrirent leur ville et y boutèreut ceulx que le roy y avoit commis d'y entrer, qui estoient déterminés et nombrés par tiltre et par nom. Et ceulx là receurent en leurs mains ladicte ville et chasteau pour et au nom dudict roy; et y fut estabii capitaine et garde de par eulx un nommé Pierre le Verant.

Si ne fait point à demander si la chière y fut monstrée piteuse, quand ils se trouvèrent ainsi en la dangereuse main de leurs ennemis, et souverainement les bourgeois et habitans de la ville les plus notables, quand se virent, en non apprise servitude des anciens ennemis de leur pays; certes la chière y estoit piteuse beaucop et la desolacion grande, avec ce que la rage de famine et de povreté les avoit mis en desespoir assez; car incontinent le roy anglois, desdicts bourgeois une grande quantité, ensemble toute la garnison qui y estoit, messire Pierre de Bourbon, Barbasan, Bourgeois et les autres, jusques au nombre de cinq cens hommes d'armes, les fit mener en forte et seure main de gens jusques à Paris; et là les fit mettre en diverses prisons, comme au Chastelet, au Temple et en la Bastille de Sainct-Anthoine et ailleurs. Dont quand ainsi la ville fut vuidée, et desnuée des vieulx habitans et des gardes d'icelle, ledict roy incontinent fit commander sur peine capitale que nul n'y entrast, sinon tant seulement ceux qui estoient à ce commis, et nuls autres. Et si avoit deux moisnes dedens la ville de Melun que le roy anglois, avec aultres, avoit reservé à luy pour en faire à son plaisir. Si estoit son plaisir tel qu'ils receussent mort; et de faict leur fit tranchier les testes à tous deux, mais point n'y trouva la cause qui à ce le mouvoit, sinon qu'il les trouva appostats et irréguliers, exerçans ce qui à eulx n'appartenoit; et estoient de Joye en Brye, l'ung fils à chevalier dudict lieu, l'aultre, dam Symon, jadis moisne du Gard.

Or reste à faire conte d'un escuyer nommé Bertrand de Caumont, lequel devenu François à la bataille d'Azincourt, et toute sa vie devant ayant maintenu ledict parti, à celle heure propre, quand ce vint à combattre, se transporta de la bataille franchoise en celle d'Angleterre, et soudainement, sans semonces et requeste qui lui en fut faicte, se rendit anglois pour cause de sa terre qui estoit en Guyenne, et la tenoit dudict roy anglois. Si se combattist bien esprouvément et en grand los tout ce jour, avec lesdicts Anglois contre les François; et tant fit que, pour sa vaillance et vertu depuis souvent experimentée, ledict roy anglois le print fort en grace et lui porta de faveur beaucop. Si advint que, en menant le traicté entre le roy anglois et ceulx de Melun, cely qui par aventure estoit ung des commis de par le roy, meu de convoitise et de sa male-venture qui chassoit, sauva par secrets moyens et souffrist eschapper ung nommé Aymeron, lequel avoit esté, ce disoit-on, à la mort du duc Jehan de Bourgoingne. Si en vint la congnoissance au roy anglois, lequel se courrouchia que plus ne povoit, et fit prendre ledict Bertrand, et incontinent, sans respit de jour ne d'heure, fors seulement de soy confesser, lui fit trancher la teste, nonobstant toutes singulieres et très cordiales prières que le duc de Clarence son frère lui en avoit faictes, jusques à soy mestre à genoulx, qui toutesvoies n'y povoit rien obtenir, ni impétrer de respit; mais lui respondit très fellement. : « Par Sainct Georges, beau-frère, si vous meismes l'aviez faict et nous vous tinssions, nous en ferions le cas semblable; car à nostre pouvoir, nous ne voulons ne

(1) Le manuscrit omet la note des conditions. On les trouvera dans mon édition de Monstrelet, liv. 1, ch. ccxxxix.

Digitized by Google

n'aurons, se Dieu plaist, nuls traistres emprès nous. » Et dict lors le roy d'Angleterre que il eust volu le rachepter, se honneur l'eust pu souffrir aussi bien que amour, la somme de cinquante mille nobles, et le cas ne lui fust advenu. Ainsi print-il audict Bertrand qui, sous ombre de estroite léaulté, s'alla rendre Anglois non contrainct et alla morir temprement, peut estre devant ses jours, en leur party, par desloyaulté commise.

CHAPITRE LVII.

De l'entrée du roy françois et du roy anglois en grande solempnité à Paris.

Fort s'espardoit la renommée parmi le royaulme et grandement, ès marches que tenoit le jeune daulphin de Viennois, comment la ville de Melun fut rendue, et l'execucion que le roy anglois y avoit faite. Si en furent les ungs consolés, les aultres desplaisans durement; car leur portoit grand dommaige: mais à qui qu'il tournast, ou à deul ou à paix, audict roy anglois il tourna en accroissement de son orgueil; et vous apperra bientost là où vous orrez réciter la manière de son partement de cestuy présent siège et son entrée à Paris avec le roy françois son beau père, qui estoit chose, en la manière et condicion qu'elle estoit pour lors, non jamais veue par avant en cestuy royaulme. Si vous dis, seigneurs, que après la provision mise en ceste ville de Melun conquise, le roy conquérant avec l'ayde du duc bourgoingnon, eulx deux congéèrent grand part de leurs gens, et les renvoyèrent l'un ès terres et païs de Picardie et de Bourgoingne, l'autre en Normandie, dont il y avoit grand part de la conqueste. Les quels gens y envoyés en bonne commune ordonnance, ces deulx princes, le roy anglois et ledict duc, s'en allèrent à Corbeil, là où le roy françois, beau père à tous deulx ensemble, les deulx roynes et plusieurs aultres grandes princesses estoient. Et de ce dict lieu de Corbeil, en hault et magnifique estat, laissant ces dames derrière eulx, celle nuyt tant seulement partirent et vindrent à Paris, les aultres princes, ducs et frères, aussi avec eulx en leur lieu et place ordonnés, et en la manière qu'il leur appartenoit.

De la manière de leur chevauchiée et des termes qu'ils povoient tenir ès champs, il ne m'est gaires de faire mencion; mais du lieu où leur estat et singularité estoit anotée, comme à l'entrée de Paris et ès places où on alla au devant d'eulx à processions et à diverses solempnités d'hommes et de reverences, là me veulx arrester ung peu et en dire ce que l'effet y monstra.

Vray est que les notables de Paris, premièrement les officiers et ceulx qui estoient de la justice, tous les grands et notables bourgeois de la ville, les riches marchands, les seigneurs du parlement, l'université entièrement, et le clergé après, ceulx de l'église vestus et parés de leurs chappes et ornemens, vuidèrent la ville pour recevoir les deux roys; et partie en demoura dedans pour cause des precieux reliquaires plusieurs, qui en divers quarrefours par où ils devoient passer estoient apportés et assis pour revérence d'eulx; et là les attendoient les dignes personnes et les prélats. Or estoient jà les roys entrés en la ville, premier que tous ceulx qui estoient commis à aller au devant povoient vuidier. Si chevauchèrent parmi les rues, comme deulx haults hommes, le roy françois à dextre, l'anglois à senestre, qui moult se contenoit fierement et regardoit le peuple d'ung estrange œil. Chacun d'eulx avoit l'estat devant lui de son appartenir, et en la mode de sa region, comme de porter l'espée royalle, et de trompettes grand nombre. Les ducs de Clarence et de Betfort, frères du roy anglois, chevauchèrent derrière le roy en assez convenable distance. Et le duc bourgoingnon, non roy, mais de couraige empereur, tenant son renc seul, et après, chevaucha à senestre costé de la rue, ung peu moins avant que les deux roys, environ le long de leurs chevaulx; et menoit derrière lui toute sa route, conjoincte et non entresmelée de nulluy que des siens; dont le nombre certes des chevaliers et haults hommes nobles qui y estoient d'ung riche et bien notable parement et autant près que de nul qui y fut; toutesvoies n'estoit vestu encoires que de noir, ensemble toute la greigneur part de ses gens.

Digitized by Google

Lors povoit-on oyr gorges et voix demener, ruire diversement, et crier Noël les enffans, peuples flechir, nobles esjouir, bourgeois bien-venue chanter, prestres saluer prélats, dames se léesser et gorgiaser aux fenestres, parées richement et vestues les maisons de riches draps, les rues couvertes par dessus, et decorées de diverses nouvelletés de personnages, comme si le monde eust deu estre tout renouvellé et estably en perpetuelle et permanable félicité et salut par leur venue; dont très loingtaine, hélas! et mal preste estoit encoires l'heure, quand en cely que ils cognoissoient, sur attente de bien futur, eulx meismes se désesperèrent après en la duracion de son règne; c'estoit le roy anglois, à qui ils firent semblant d'honneur en son advenir, qui les vint visiter comme ennemi, en oppression de servitude et de glaive. Mais le regard des amères choses passées et horribles qui encoires leur gisoient fresches devant les yeulx, et espéroient maintenant en estre hors et delivrés paisiblement, leur estoit cause certes et matière de conjouissance en leur ennemy, quand ils espéroient estre devenu amy, où le devenir povoir, soubs l'aggrément et advinction de leur souverain et naturel seigneur, qui ne les povoit que aymer. Des quels deux toutes voies, si nul n'y eust fait entrée à celle heure que le duc bourgoingnon seul, si luy eust-on fait la solempnité meismes, peut estre, ou semble faveur de son père deffunct, le quel luy avoit esté reputé pilier, et protecteur de la cité. Si en fut le fils si convoitié à y estre veu que nul desir ne s'y povoit ammodérer de conjoissement, à l'heure quand il s'y estoit trouvé. Aux deux roys, doncques, ainsi passans par rues et quarrefours furent faictes maintes cérimonies de singuliers hommes; et furent portés devant eulx plusieurs saincts reliquaires, lesquels, quand ce vint à les baisier et que on les offrit premier au roy françois, comme raison estoit, le dict roy les offrit au roy anglois son gendre, le quel mectant main à chaperon ou chappeau, et le mectant tout jus, en refusa l'honneur et en donna l'avance à son beau père le roy françois, et puis baisa après; laquelle chose estoit pluiseurs fois et en pluiseurs lieux à faire, tout au long de la ville jusques à l'église de Nostre-Dame, en la quelle eulx et tous les princes descendirent et firent leur oraison à genoulx, devant le grand autel, bien et devotement; et de là montèrent à cheval et s'en allèrent chacun à son logis, chacun où il estoit ordonné ou qu'il appartenoit, le roy françois convoyé à son hostel à Sainct-Pol; le roy d'Angleterre et ses deux frères au chasteau du Louvre, et le duc bourgoingnon en son hostel d'Artois; et le remanant se logea par fourriers et par pourchas à qui mieux mieux, ès hosteleries icy et là; et aucune quantité de gens d'armes qui y estoient se logea autour de Paris, et par les villages que on leur avoit ordonné.

CHAPITRE LVIII.

De l'entrée des deux roynes à Paris.

Le lendemain après vindrent les deux roynes très noblement accompaigniées de pluiseurs aultres princesses, et de grands dames, souverainement anglesses, que le roy Henry y avoit fait venir. Et partirent de la cité de Paris en noble et bel arroy pour aller au devant d'elles, le duc de Bourgoingne, ensemble les frères du roy anglois, qui comme le jour de devant que les roys y entrèrent, estoient accompagnés par devant et par derrière de toute la noblesse et de tout l'estat de Paris. Et estoient les rues demeurées en la meisme decoration de parement, de fontaines et d'autres ymaiges gectans vins et eaux roses abondamment à chacun; et crioit on Noël à haulte voix partout. Dont présens et maintes largesses y furent faictes, tant aux roynes comme ailleurs, dont je ne fais mencion; aussi la chose n'est de nul fruit pour y arrester; car chacun peut congnoistre, en cuidant que ung peuple ne peut estre ressous et relevé d'une longue et enviellie malédiction et misère, et soy trouver en une apparence de repos et soulagement comme cestuy povre peuple parisien, non hors encoires ni affranchi de son meschief, que certes continuement il fait et demaine

Digitized by Google

une grande exultacion d'esprit, et se degoise en toutes diverses invencions de joye et de solempnités, comme tout nouveau ressuscité et eslargy de prison. Ainsi faisoient les povres François à Paris, lesquels, par l'inconvenient des doloreuses morts advenues et de la tyrannie du roy anglois, que souffrir leur failloit et avoir aggréable, pour lors faisoient bonne chière de leur propre malheur et de leur propre confusion et vergoigne, reputans plus estre félicité, aulcuns, en leurs vieulx jours, vivre paisibles et foulés soubs main de tyrant, que miserables champions en leur honneur soubs un roy héritier infortuné avec eulx.

CHAPITRE LIX.

Comment les deux roys estans establis en siége royal, les princes et seigneurs des parlemens et de l'université entour eux, le duc de Bourgoingne fit exposer ses complainctes par messire Nicolas Rollin son chancelier.

Or n'avoit encoires le jeune duc de Bourgoingne fait sa complaincte à bon escient au roy françois son seigneur et beau père, pour cause que à Troyes et autre part il ne trouvoit le royal siège garny et acoustré de conseil et de seignourie comme il appartenoit au cas. Si s'en faignit jusques à l'heure de présent où il véoit les deux roys ensemble et la droite splendeur du thronne françois, Paris, reposaille d'honneur mondain et de sens. En laquelle délibéracion très longuement portée, quand il s'y trouva, il se disposa à faire ses doléances très amères au lieu où il appartenoit; c'estoit devant le siège royal garny de tous les membres de Sa Majesté, comme des princes, des seigneurs du parlement et de l'université qui tous y estoient. Si estoient assis les deux roys sur un siège, par aucune distance convenable entre deux; les ducs de Clarence et de Betfort sur un autre; et sur cely meismes, et au dessus de eulx séoit le jeune duc orphenin, vestu de noir, accompagné de moult noble et haute seignourie beaucop, tant d'église comme séculiers, et de notables clercs: les évesques de Therouanne, de Beauvais, de Tournay et d'Amiens, messire Jehan de Luxembourg, le seigneur de Croy, et autres grand nombre qui se retrouvèrent bien en leurs lieux. Maistre Nicolle Rollin, lors advocat en parlement et serviteur audict jeune duc et à son feu père et grand père, et depuis, par son hault sens et valeur, eslevé jusques à estre devenu ung des haults hommes et des plus recommandés du monde, cestuy-là y estoit aussi, chargé de son dict maistre le duc de faire les complainctes et de proférer les doloreux termes de la très cruelle et inhumaine mort de son feu père, pour et au nom de la ducesse sa mère vefve et de lui-mesmes, comme vous orrez cy-après tantost, là où sa relacion aura lieu. Le chancelier de France aussi, nommé maistre Jehan Le Clerc, et assez près de lui maistre Phelippe de Morvilliers premier président en parlement, et aulcuns autres de grand auctorité, estoient assis au pied du roy françois, sur son marchepied, droit devant luy comme les chefs de sa royalle justice, qui redondoit et estoit établie sur eulx pour la faire esvertuer et donner efficace en aultrui en tout et partout. Et eulx ainsi trestous ordonnés par la manière devisée, et que chacun apprestoit oreilles à oyr la proposicion du hault et excellent homme maistre Nicolas, tout plain de savoir et d'honneur, le genoulx à terre, requist humblement aux deux roys pour benigne permission d'estre ouy; laquelle à l'instant lui fut affectueusement accordée et aggréée à tous lez, dont à gravité et profondeur de sens couvert de beaux termes il commencha sa raison en telle forme.

Reste la proposition de maistre Nicolas, qui n'est ici couchée pour cause de briefté (1).

CHAPITRE LX.

De la solempnité de Noël qui fut célébrée à Paris par le roy anglois.—Comment il remplaça tous les gouverneurs françois par anglois, puis s'en revint à Calais.

Or fault cesser ung peu du duc bourgoingnon, qui, après sa complaincte faite, telle

(1) Voyez dans Monstrelet, liv. I.

Digitized by Google

que vous avez oy, print congié des deux roys, et vuidant de Paris, s'en retourna en ses pays de Flandres et d'Artois. Pendant lequel temps qu'il y tint son séjour, besoignant toujours en ses haulx et grands affaires, je recherray à parler du roy anglois, demouré à Paris avec le roy Charles, en grand orgueil et eslèvement de courage quant il se véoit assis régnant et puissant au noble et hault trosne françois droit au milieu, où oncques nul de ses devanciers ne parvint par nulles aucunes fortunes : c'estoit la cité de Paris, siège ancien de la royalle majesté franchoise, qui maintenant sembloit estre changée de nom et de situacion, parce que cestuy roy et son grant peuple anglois en faisoient ung nouveau Londres, tant en langaige comme en leur rude et fière manière de conversacion et de repaire, ici et là, par toute la ville qui en fut toute occupée et maistriée. Et s'en alloient les testes eslevées en hault, comme un cerf, regardans de costé eulx et derrière, et eulx glorifians, à l'opprobre et malle aventure des Franchois, dont ils avoient le sang respandu largement en la rivière d'Azincourt et ailleurs, et une grand part de leur héritage fortrait par tyrannie; ce que Dieu, fait à croire, permist plus pour pugnir les Franchois, que pour avancement de droit aux victeurs.

Or estoit le temps découru jusques à la feste de Noël, qui est ung jour que les roys et haulx princes chrestiens tiennent voulentiers solempnités de hault et de curieux estat en leur palais, et souverainement les roys franchois anciennement qui à tous autres roys chrestiens ont esté patrons d'honneur et de sçavoir; mais maintenant, par divine souffrance, ombroyé ung peu cestuy-ci des meubles de fortune, cestuy noble roy Charles tint sa solempnité en son hostel à Saint-Pol, et la royne avec luy. Mais n'estoit pas estat tel que autrefois avoit veu en luy, ne qui souffeist à sa haultesse, ains estoit semblant d'une chose desfigurée, qui jadis sembloit avoir esté spécieuse beaucop et belle, mais maintenant riens. Car là où les princes et haulx membres par avant du royaulme soulloient servir et faire les cérémonies à la table de leur roy, avec toutes autres richesses qui y resplendissoient, maintenant, c'estoient povres vieux serviteurs deshabitués, peu reputés ydoines, qui se présentoient et avoient l'exercice de haulx et royaux officiers, parce que les aultres ne s'y monstroient. Vindrent à court aucuns notables citoyens à qui nature trayoit de aller véoir et de visiter en ung tel jour leur souverain et naturel seigneur, comme autres fois ils avoient fait. Les quels, quand ils apperceurent le roy estre si povrement accompaigné, en son estat si parsobre, et de si peu de fait, envers ce que autres fois avoient veu et congneu, certes le cuer leur atendrissoit durement, et n'y avoit celuy à qui les larmes ne moillassent les yeulx, et qui par pitié et compassion du cas si amer ne partist et ne vuidast, faisant leurs complainctes et souspiremens l'ung à l'autre, par mémoire du temps passé, jadis glorieux et felice pour eulx, à celui de lors plain d'opprobre et de confusion pour leurs enfans. Si congnoissoient bien, et jugeoient les plusieurs, que c'estoit ung œuvre qui battoit leur orgueil, et qui, en multitude de péchiés et de sédicions dont ils estoient plains, leur mectoit au front multitude d'annuy et de resvelement, comme il paru bien celuy jour, quand leur mortel ennemi, dont les pères et devanciers de long temps avoient esté persécuteurs, et lui-mesmes encoires, tout frès et nouvel occiseur des Francs, au plus hault du trosne françois, porta ceptre et couronne là où mesme du roy des Francs séant en son siège et abandonné de ses subgets il n'estoit à peine nouvelle, sinon en petitte reputacion, là où de leur ennemi, eslevé en orgueil et assis en prééminence de gloire, il estoit bruit et fame à tous lez. Mesmes les haults hommes du royaulme y venoient s'esjoyr et augmenter la feste, celluy jour de Noël, qui estoit au chastel de Louvres; et se traioient les officiers royaulx et tous les notables de la ville, les seigneurs du parlement et aultres, vers cestuy chastel où le roy ennemi estoit assis, ensemble la royne, en estat royal, couronne sur la teste. Et là vindrent les barons et nobles hommes comme jadis en grand nombre faire les honneurs et révérences, en toute telle humilité comme si

Digitized by Google

dès oncques il leur eust esté naturel prince et seigneur, et comme se la mémoire du noble et glorieux roy des Francs eust esté estaincte et avieutie en leurs cuers à tousjours. Si faisoient chière et honneur et humilité à qui se rioit en son couvert couraige de leur meschef, et de ce que par sa puissance il les avoit ainsi humiliés et asservis que son nom leur estoit plus à crémeur que de leur propre naturel et souverain seigneur, lequel ils avieutoient et le mectoient à non challoir. Pour lui et meismes pour la seignourie angloise, qui estoit là en pompes et en beubans, le plus qu'il se povoit dire, ne tint oncques compte aussi peu que riens de la seignourie franchoise qui s'y présenta; ains leur sembloit bien aux princes et aux chevaliers anglois que le héritaige des Francs estoit le leur, et que le gouvernement et domination seroient désormais aboly par le nom des Anglois, bien voulsissent ou non. Aussi temprément leur fust-il monstré, car de celle heure en avant, tout le royaulme et les affaires d'icellui fut gouverné et conduit par la main du roy anglois, et tous les offices et estats changiés et mués à la disposicion de son plaisir, en demectant meismes ceulx que le roy Charles et les deux ducs bourgoingnons père et fils y avoient establis, et y mectant tout par tout Anglois et gens de sa nacion, estraingiers, non propres à la nature du pays. Si estably le comte de Quint, nommé Offroville, capitaine de Melun; le comte de Hantindon, capitaine du bois de Vincenne, et le comte de Sestre, gouverneur et garde du pays, avec cinq cens combattans, hommes d'armes et archiers.

Ces changemens d'offices et d'estats fit le roy anglois en son advénement à Paris, comme vous avez oy, dont maints cuers franchois couvertement se trouvèrent attains de doleur, s'ils eussent osé montrer; mais c'estoit bien peu, hélas! au regard de ce qui leur estoit approchant plus cuisant et plus dur en temps après, combien que faisant son entrée en Paris, l'on crioit Noël! Noël! et se rejoyssoit-on, en l'espérance de paix, mais estoit conjoyssance en son propre malheur et servitude. Et me souvient de celui qui, en Jhérusalem, vint ravir la saincte arche, *arcam fœderis*, et violer le temple et les saincts lieux dediés, et le peuple d'icelluy confusément traictié et asservy, en réduisant leur gloire et longue félicité à bas et confus opprobre et misère. Ainsy estoit du roy anglois et des François. Toutesvoies, sur qui que tournast la doleur, sur luy s'espannissoit la joie de les avoir mis ainsi. Le quel, à toute sa haulte baronnie, ensemble avec toutes les dames de son appartenir, après premier exploict ainsi passé, se parti de Paris, et par ses journées s'en alla en sa conquise cité de Rouan, où pareillement il retint aultres grans parlemens et assemblées sur le fait et régime du royaulme, dont il ne se reputoit rien moins que roy. En telle manière de faire y séjourna aulcune convenable espace; laquelle passée, il se disposa de retraire à Calais, et de là faire son retour en Angleterre; ce qu'il fit de fait comme vous verrez ci-après.

CHAPITRE LXI.

Comment maistre Pierre Cauchon fut pourveu de l'évesché de Beauvais par le moyen du duc bourgoingnon, et comment le roy anglois et le duc furent présens à son entrée pastorale.

Or y avoit ung nommé maistre Pierre Cauchon, maistre en théologie, et très noble et solempnel clerc, qui tout son temps avoit léalement porté et maintenu le parti de Bourgoingne, et estoit nouvellement pourveu, par le moyen du duc bourgoingnon, à la dignité pastoralle de Beauvais. Se plaisoit bien, et avoit affection beaucop le jeusne duc d'estre à son entrée et à sa feste, et se party de Paris. Parquoy, quand le roy anglois s'en estoit allé à Rouan, et que luy aussi se disposast de s'en retraire vers son pays, où il fut moult désiré, il se vint joindre audit nouvel évesque, et, en singulier honneur et amour, l'accompaigna en son entrée, et luy fit l'honneur d'estre en sa solempnité et à sa feste, luy et sa baronnye tout au long. Si l'en remercia moult humblement ledit prélat. Et le duc le plus erramment qu'il peult le commanda à Dieu, et s'en retourna à Gand vers la duchesse madame Michielle, qui y estoit et y tenoit sa

Digitized by Google

résidence, et firent grant réjouissement l'un à l'autre, et très amiable chiere, comme raison le donnoit; et demourèrent ensemble par aulcun temps, bien l'espace de trois sepmaines.

CHAPITRE LXII.

Comment le roy anglois, revenu en Angleterre, convoqua les estats, et leur parla de tout ce que fait il avoit; et comment il délivra le roi d'Escosse de sa prison.

Sur ces meismes jours, le roy Henry, comme j'ay dit dessus, qui s'en estoit venu de Paris à Rouan, bien y avoit séjourné ung peu. Sollicitant ses affaires, se party en très noble et bon arroy, luy et la royne, de la cité de Rouan, à l'intencion de soy en aller à Calaix, et de là en son royaulme d'Angleterre, au quel le peuple et les inhabitans attendoient beaucop et désiroient la venue, et souverainement de leur nouvelle royne, que encoires jamais n'avoient veue. Si avoit ledit roy, pour provision de son pays de Normandie, estably son frère le duc de Clarence, gouverneur général et capitaine dudit pays; car moult estoit prudent chevalier, vaillant, et prince de grand los, et avoit fiance beaucop en ses vertus. Parquoy ayant bien pourveu en tout, ce lui sembloit, tant à Rouan comme à Paris et ailleurs, il se mist en chemin vers Calaix, en la compaignie de six mille combattans, passa par le pays de Caux, s'en vint en la cité d'Amiens, et logea sur maistre Robert-le-Jeusne, nouvellement bailly d'Amiens. Au quel lieu d'Amiens très honorablement fut receu, et bien venu, et lui furent fais des dons et présens largement; puis s'en party, et s'en vint à Thérouanne, et de là à Calaix, où il séjourna par aulcuns petits jours, et de là passa oultre et s'en alla en Angleterre, où il fut receu à telle solempnité et joye, qu'il n'est nul qui le peust et sceust dire assez. Et pour ce que la royne, qui estoit novellement son espouse, n'avoit encoires receu couronne en son royaulme, en la manière et coustume du pays, tantost avec sa fresche venue, il ordonna le jour de son couronnement, et fit semondre tous les haulx princes et barons de son royaulme pour estre à ce jour à Londres, qui est la ville royalle et la maîtresse cité plus propre pour convencion. Si y vindrent lesdits seigneurs et barons, comme il leur estoit mandé, en grant et notable estat; et tint le roy sa feste la plus riche et la plus magnifique qui paravant jamais avoit esté veue en telle cité, et tant en richesse que en parement de corps, comme en magnificence de toutes aultres choses, dont renommée peut tirer gloire ou oeul delectacion. Et de fait furent vues toutes novelles nopces excessives, trop plus en estat que les premières, car certes n'est homme qui les raccomptast ne sainement creust, qui ne l'auroit veu. S'en fault deporter à tant, et revenir sur les autres considéracions que avoit cestuy roy Henry sur ses affaires, dont il désiroit bien à besoignier avec ses subgects, et avec tous les estats du pays, qui là estoient tous assemblés. Si tost venu en ladite ville de Londres, et tantost après ceste feste passée, lui-meismes, qui estoit saige merveilleusement et beau parleur, commença à faire des remonstrances pluiseurs à son peuple: comment, en longue labeur et en péril de fortune, il avoit porté et soustenu de haulx et durs affaires en ce royaulme de France, au quel, par conseil et délibéracion de eulx jà piéça, il estoit allé et meu pour attempter à conquérir son héritaige, en quoy Dieu et fortune l'avoient beaucop et largement favorisé, comme il parut, car avoit conquis, ce disoient, les ports de mer de Normandie, la noble et puissante cité de Rouan, et toutes les villes à l'environ maistresses et principalles; obtenu la victoire et la journée d'Azincourt, où les plus haulx des princes franchois cheurent en son glaive; conquis la ville de Melun, et tant fait par sa fière entreprinse, qu'il avoit obtenu à femme la fille du roy françois, et le héritement perpétuel de la couronne de France, en reboutant son seul fils légittime, son adversaire, par lequel et par ses adhérens, il lui restoit beaucop encoires à parfaire en cestuy royaulme de France, premier que l'avoir tout à luy ne avoir expulsé le daulphin, celui qui s'en disoit héritier; ains y fauldroit labourer et contendre à dure et forte puissance, et continuer aigrement, ce que par luy avoit esté

Digitized by Google

bien encommencié jusques alors; ou aultrement la chose qui maintenant lui estoit à prouffit et gloire lui pourroit tourner à dure confusion et à perte, et à eulx trestous. Par quoy, par non estre trouvé certain en labeur passé, ne descorraigié en oser bouter oultre sa haulte entreprinse, qui jà, par l'alliance du duc des Bourgoingnons, son frère, la pluspart estoit venue à chief, et pour parvenir glorieulx victeur à ceste très excellente couronne françoise, que, par tant de cruelles et dures batailles, les roys ses pères devanciers avoient barguignyée, et jamais non peu parvenir où maintenant il en estoit, dont il rendoit graces à Dieu, certes il lui besoignoit hastivement provision et de gens d'armes et d'argent; et prioit à chacun en sa qualité, que il voulsist entendre, et qu'en l'opportunité d'ung si très hault bien publicque, qui touchoit à eulx trestous, ils luy voulsissent baillier libérallement prompte main de secours, comme ils devoient, et comme il s'en fioit bien à eulx. Et ceste requeste faite à Londres dont l'aggréement luy fut donné joyeusement de tous les estats, luy-meismes, en personne, se transporta par les aultres bonnes villes et principalles de son royaulme, et là les fit semblables comme il fit à Londres. Et trouva le peuple tout enclin à sa demande. Si leva pour celle fois trente mil combattans, les plus jeusnes et rades du pays, et accuilla tant d'or et d'argent à ceste cause, que c'estoit une merveille, et chose non commune à croire.

Or, avoit-il eu longuement guerre par avant encontre le pays de Galles, à l'un des bouts, et à l'aultre lez le royaulme d'Escosse, dont encoires il tenoit le roy prisonnier en sa cité de Londres. Si s'apensa et considéra le roy pour vray, qu'avoir guerre si prochaine et encontre si puissans voisins, comme estoient les deux, et tirer le plus beau et le plus fort de son royaulme pour mener hors guerre à la tierce main, et meismes y estre en personne, c'estoit chose assez dure et de moult grant péril, et y faisoit-on bon pourveoir en temps et en heure. Par quoy il condescendy à donner trèves certain terme d'ans auxdits Gaillois et Escossois; et leur roy prisonnier délivra de prison, par condicion qu'il prendroit à femme sa cousine germaine, seur au comte de Sombreset, et niepce du cardinal de Vincestre, qui fut le principal procureur de cestuy mariage, auquel ledit roy, pour estre quicte de prison, s'inclina volentiers et y procéda jusques au parfait.

CHAPITRE LXIII.

Cy parle des débasts entre les Oncs et les Cabillaus en Flandres, et de madame Jacques de Bavière, duchesse de Brabant, et de son mari.

Or, fault-il donner cesse ung peu à cestuy roy anglois, qui, sur les vexacions données au royaulme franchois encoires le menasse bien de plus fort, et fault ouvrir ung peu une matière, grande de poix en son temps et de grant fait. Mais ne se pourra toute encoire déduire en son appertenir, par aulcunes grandes entrefaictes qui vont devant; lesquelles passées, ceste matière dont je parle, et qui prestement sera ouverte, recherra en son lieu tout au long, et sera amplement devisée, comme le cas le vault bien. Si sera de madame Jacques de Bavière, jadis duchesse de Tourraine et daulphine de Viennois, et depuis duchesse de Brabant, dame aussi héritière de Hollande, de Zéellande et de Haynault, par qui, à l'occasion de sa fortune qui n'estoit peut-estre meilleure, il vint depuis maintes tribulacions en ses pays, et apparences de grand meschief, qui n'y eust remédié aigrement et pourveu.

Dont pour venir à la racine du cas, il loyst sçavoir que, ès parties de Hollande dont la dame Jehanne de Bavière estoit princesse et dame héritière, de très longs ans a couru et regnié une division des parties, dont l'une se nomme Onc et l'aultre Cabillau, dont le nom de l'un signifie ung poisson qui a ung grand engoulement et large, et l'aultre signifie ung engin de fer crochu et très agu, par lequel il se prend et se estrangle. Et peut-estre qu'ils y ont aulcun entendement de mistère en cecy, et est bien vrayssemblable, comme se on voulsist dire que l'ung contend à tout engouler, et l'aultre à faire estrangler les engouleurs.

Or, estoit ceste dame Jacques fort adhérente

Digitized by Google

à la partie des Oncs, et des oncques les avoit portés et soustenus sur les aultres; mais son mari, le duc de Brabant, qui, à cause d'elle, estoit prince du pays de Hollande, maintenoit la partie contraire. Et venoient les ungs à l'ung, et les aultres à l'aultre, nourissant couvertement tousjours sédicions et controverses, ès affaires et opportunités de leurs seignouries, qui mieulx mieulx, et contendoient tous deux à régner et à vaincre l'ung sur l'aultre l'ung par la vertu de la princesse naturelle héritière; l'autre par la vertu du seigneur, advoé du pays par vertu de mariaige.

Si fault entendre que cestuy duc de Brabant nommé Jehan, et nepveu audit Jehan de Bourgoingne, estoit en affinité avec la duchesse Jacques sa femme, sy de près, que luy et elle estoient enffans de frère et de seur germains; mais nonobstant que si affins feussent de lignaige et de sang, si estoient ils bien différent de nature et de condicion; car le mary estoit tendre et homme linge et blaiche, non fort mondain, et se laissoit mener et manier bien légièrement, et la dame estoit cointe beaucop et gaye fort, vigoreuse de corps, et non proprement sorte, ce sembloit, à homme foible, si se fault rapporter au secret de son coraige en cestuy endroict. Mais se cela y aidoit ou non, toutesvoies, sous longue dissimulacion, en elle enfin se descouvry l'argu et la division que elle avoit prinse encontre luy, et soubs tiltre de son povre gouvernement, en quoy elle l'accusa, comme de soy laissier gouverner par meschans et par gens inutilles au bien de leur pays, et elle quéroit séparacion et d'estre dessevrée de luy, ne luy chailloit comment. Et pour mieulx donner couleur à son désir, elle allégoit que trop y avoit de prochaineté de sang entre eulx deux, pour estre maryés ensemble, et que pourtant à paine estoit-il possible que entre eulx eust aulcune terminacion, ne jamais paix. Et soubs tels et tels tiltres, qui sembloient aulcunement donner justificacion à la matière, elle s'accordoit au divorce, et quéroit la franchise de son plaisir, pour transporter son corps ailleurs, ou à aultre, si l'adventure ainsi advenoit, et que ce fust son plaisir. Si en fut cestuy prince, le mary d'elle, comme honteulx et confus; de ce cas fit sa complainte souvent à sa belle-mère, la contesse de Haynault douagière, Marguerite de Bourgoingne, et pareillement à son cousin germain, le jeusne duc Phelippe de Bourgoingne, qui, par plusieurs fois, s'y estoient traveilliés, pour y mectre accord et union; et de fait, plusieurs fois les avoient rejoints et accordés, mais non pas de telle foy, comme il appert, que l'amour y fut entière ni de grant fruit. Par quoy il failloit finablement que la haine accuillée entre eulx vint à son descuevrement, là où nul radouber d'amy ni de parent ne povoit prouffiter, mais que la séparacion se fist, fust honneste ou non, illicite ou excusable, ou honteuse, par les malices et frauldes d'aulcuns, qui se déclaireront en ce présent chapitre par quelle manière.

CHAPITRE LXIV.

Comment la duchesse Jacques s'en alla de Valenciennes avec le seigneur d'Escaillon, et s'embla à refuge en Angleterre.

En la comté de Haynault y avoit ung chevalier nommé le seigneur d'Escaillon, lequel tout le temps qu'il vesqui avoit esté Anglois en couraige, et favorisoit leur party devant tous les autres du monde. Cestuy seigneur d'Escaillon avoit de tout temps eue singulière et secrète habitude avec sa naturelle dame et princesse madame Jacques, comtesse de Haynault, dont nous faisons mencion; et avoit entre eux beaucop de couverts entendemens et de faintises, que plusieurs autres ne povoient atteindre ne cognoistre. Sy s'estoit ceste dame mainte fois complainte audit d'Escaillon de son estat et de ses féminines secrets, avec ce que lui meismes, qui estoit homme clervoyant et subtil, y povoit congnoistre et appercevoir, et réellement de long temps y avoit vu et congneu, c'estoit que elle, qui estoit jeusne et gaye, et grant héritière, avec grâce d'estre mariée à ung hault prince et jeusne d'ans, elle vivoit et languissoit en mortel desplaisir, et n'avoit ne paix, ne amour, ne soulas en mariage, ne utile fruit de gouvernement en son mary, dont le bien publicque et le prince aussi ès pays d'elle s'en portèrent de pis, ce sembloit et vray fust. Si advint, comme

Digitized by Google

plusieurs fois, presque tous les jours, elle s'en devisoit avec ledit d'Escaillon, et s'en submist à son opinion et conseil, que une fois lui mist au devant que, en délaissant mère et mary et tout son parentaige, elle se vouldroit embler et s'en aller hors de voye, souverainement en Angleterre où son affection estoit plus que ailleurs, pour ce que ledit d'Escaillon l'avoit pu enhorter à choisir ce parti, comme il fait bon à croire.

Quand le seigneur d'Escaillon entendi la délibéracion de sa dame, donc il n'estoit pas courrouchié, mais très joyeulx; et avec le désir qu'elle y avoit encoires, y bouta le feu plus et plus; et lui mectoit au devant les honneurs et richesses et les haultes magnificences d'Angleterre, avec les renommées et vertus d'aulcuns princes d'icellui royaulme, frères du roy et encoires estans à marier. Certes il conclut secrètement avec elle, que quant elle se vouldroit eslongner et soustraire de son mary, il entreprendroit la remener hardiement et de la conduire soubs son traveil, et seroit à Calaix, premiers que nul peut estre sauroit que elle seroit devenue; mais, pour à ce parvenir, conseilloit bien que elle se faindist encoires, et qu'elle ne fist de riens semblant, jusques au point et à l'heure qu'elle povoit jouer son tour.

Or est vray, que ceste dame Jacques estoit venue rendre plaintive, comme vous avez oy dessus, chez la douagière de Haynault sa mère, qui demouroit au Quesnoy. Si se tint là avec elle par assez bonne espace, comme dame et héritière du pays, et ne se vouloit, pour prière de mère ni d'aultre, partir de là ne faire retour vers son mari le duc de Brabant, ains avoit une autre imaginacion et une autre emprinse en cuer, dont nul ne se donnoit garde. Si advisa ung jour d'enhorter sa mère de venir jusques à Valenciennes, une ville qui luy estoit fort aymée, et de aller là jouer et esbatre, et visiter ses subgects et les notables bourgeois qui moult la desiroient à veoir. La mère, qui ne pensoit à riens, lui complut bénignement et y alla. Et après estre reçue honnourablement et festoiée, elles y firent aucun gracieux séjour, pendant lequel la fille, dame Jacques, ung jour vint dire à sa mère qu'il luy estoit prins envie d'aller veoir sa ville de Bouchain, une villette située et assise assez près dudit Valenciennes; si luy prioit qu'elle se tint à contente pour l'abandonner, pour une nuyt ou pour deux, et le lendemain, ou le tiers jour au plus tard, elle retourneroit sans nulle faulte devers elle. Sur ceste promesse, et devises faites entre elles deulx, elle se party de la ville de Valenciennes ung bien matin, et menoit seullement une privée compaignie très petitte. Or avoit esté le seigneur d'Escaillon, dont on ne se doubtoit, ung jour ou deux devant audit Valenciennes, et avoient eu beaucop d'estrois consaulx ensemble, comme autres fois soloient avoir, sans suspicion; car ne cuidast-on jamais que telle matière se fust forgée entre eulx. Dont il advint que cellui beau mattin que ceste dame s'estoit partye et mise en chemin, faignant de vouloir aler à Bouchain, le seigneur d'Escaillon se trouva sur les champs avec environ soixante combatans; et droit où ceste dame, sa princesse, venoit, passant son chemin, il vint férir de costé, et la saluant humblement, se mist en sa compaignie; et, comme qui sçavoit ce qui estoit de faire, commença tantost à traverser chemin et à changier le train encommencié, tousjours gracieusement devisant; et tellement exploitèrent, que cellui soir ledit d'Escaillon la mena gésir au Dam; et le lendemain bien matin se levèrent, et d'une tire s'en allèrent jusques à la forte ville de Calaix, en laquelle, sitost qu'ils furent arrivés, il leur estoit bien advis qu'ils n'avoient garde de poursuite, quelle qu'elle peut estre. Si fut ladite dame, avec sa compaignye, receue honnourablement, et bien venue du capitaine et des seigneurs anglois aucuns qui y estoient, et estoient assez advertis, comme il fait bon à croire, à sa venue, par le sire d'Escaillon, qui avoit practiqué ceste œuvre d'ung costé et d'aultre. Quant madame Jacques se veit ainsi à Calaix, eschappée des mains de son mary, dont ne lui chailloit gaires du retour, puisqu'elle avoit mis le pié en l'estrié, pensez que moult se tenoit à aise; et faisant là aulcunement son séjour, jusques elle recevroit rapport du roy anglois, là où elle avoit envoyé pour savoir si elle pourroit venir devers luy, souvent monta sur les murs du havre, et regardant au travers de celle mer tout au plus loing, ses yeulx

Digitized by Google

s'esclairissoient souvent sur ces dunes angloises que elle véoit blanchir de loings, puis sur le chasteau de Douvres, là où elle se souhaidoit estre dedens; car lui tardoit bien à estre si longuement absente de la seignourie que tant desiroit à veoir, et dont cestuy d'Escaillon l'avoit tant informée. Si ne véoit batteau singler par mer, ne voille tendu au vent, que elle certainement n'esperast estre le rapporteur de sa joye, c'estoit cellui qu'elle avoit tramis devers le roy anglois, un chevalier comme apris de Hollande, nommé messire Gérard de Polgheest, lequel, avec deux aultres dudit pays de Hollande, gentils-hommes bien nés, mais de tout temps du parti des Oncs, et l'estroit secret et conseil de leur dame et princesse, s'estoient joings avec elle, et avoient esté practiqueurs conseilliers avec ledit d'Escaillon de cestuy voyaige, qui n'estoit guaires prouffitable ne honneste, ne pour ung ne pour aultre aussi; et elle et ses conseilliers le compareront cy-après assez, comme vous orrez, quant ce viendra à déduire la matière en ces propos et certains lieux tantost, quant une dure et mortelle guerre en naistra, par laquelle elle en sera expulsée et deboutée de son héritaige, et ses adhérens, et mise soubs la dureté de contraire fortune, longuement et presque tout le cours de sa vie; dont cestuy d'Escaillon, messire Gherard de Pollegheest, Gerard d'Assedelft et messire Jehan de Wassenare, furent cause et conduiseurs principaulx, cuidant bien venir à aultre fin que ce qu'ils trouvèrent, là où Dieu pourveist salutairement, et bien à point pour plusieurs pays, loing de leur cuidier.

Ce chevalier hollandois, arrivé à Londres, et annonçant au roy des Anglois la venue de sa dame à Calaix, tres-bénignement fut receu du roy; et pour l'amour de sa maistresse dont la venue luy estoit moult joyeuse, luy fit faire honneur et bonne chière, et le fit très bien aiser et penser; et à chief de deux ou trois jours, après avoir délibéré sur une telle advenue, là où il véoit ung grand acquest, courtoisement le délivra, et le fit retourner à Calaix vers sa maistresse, à laquelle il mandoit: que très bien elle fut venue en son royaulme, et que à grant joye la recevroit, et ne vouldroit espargner ne son povoir ne son amour en riens qui luy fust besoing. Si se party ledit chevalier atout sa responce, et prestement vint à Calaix, où il trouva celle la quelle il aymoit beaucop, et luy fit la relacion du roy anglois, telle comme vous avez oye, qui moult certes luy aggréa. Et prestement commanda aux maronniers de mectre à poinct leurs nefs, se mist en mer avec sa famille, et s'en alla rifflant ayant le vent vers Douvre, où beaucop de seignourie angloise l'attendoit, et entre les aultres, chef principal, le duc de Glocestre, frère maisné du roy, qui encoires n'avoit eu jamais femme espousée. Lors arrivèrent les nefs au havre, et la dame descendi audict lieu; auquel, tantost après les honneurs et gracieux bienviegnans fais entre le duc et elle, monta sus son pallefroy, et errant print son chemin vers Londres, où le roy l'attendoit. Sy ne vindrent pas celluy soir, mais le lendemain y arrivèrent de bonne heure; et s'en allèrent ledit duc qui la conduisoit et elle devers le roy, qui moult bénignement la receut, et luy fit des honneurs et des réverences beaucop, pour ce que grant princesse estoit, et daulphine jadis de Viennois, en attente d'avoir esté royne des François. Après toutes gracieuses manières dont l'ung et l'aultre estoit bien instruit, se offrit à elle à tout et en tout, et lui présentoit son povoir et son avoir envers tous et tous ses contraires où qu'ils y fussent. Se la laisserons en cest estat, jusques à ung aultre lieu cy-après, là où le temps me donra occasion parler plus amplement de ceste matière.

CHAPITRE LXV.

Comment le daulphin, fils du roy Charles, fut ajourné à Paris, et exhérédé de la couronne de France.

Vuydant donc de ceste matière de Haynault, qui n'est pas encoires en son propre lieu pour estre traictée, il fault venir au recouvrement d'aulcunes choses oubliées, dignes toutesvoies de recitacion; c'est comment le duc de Tourraine, daulphin de Viennois et fils du roy Charles, avant le partement du roy anglois et du duc de Bourgoingne de Paris, fut appellé et crié à haulte voix de comparoir,

Digitized by Google

personnellement ou souffisant procureur pour luy, à la table de marbre. A laquelle vocation faire, estoit la justice royalle bien et deuement garnie des personnes et solepmnités qui y appartenoient, et qui y ont esté acoustumé de tous temps, comme le cas le requerroit, bien considéré que les parties estoient toutes deux royalles et excellentes personnes de grant et merveilleux poix, a justice d'en condemper nulle, si non par le droit, ex trême bout de riguer et d'appertenir. Si est vray que ledit infortuné daulphin, souillé d'autruy mauvaistié, ne comparu point à ladite vocacion, ne personne pour luy, car estoit ès marches de la rivière de Loire et par deçà. S'il ne se fust trouvé puissant pour resister aux deux puissances ses contraires, il y faisoit mal sain pour luy; car, fait à craindre, on luy eust donné à souffrir ou par justice ou par voye de fait, et souverainement aulcuns ses plus prochains, nommés ou déclarés en ladite appelacion, acteurs et conseillers de la mort du duc Jehan. Et pourtant par juste déffinitive sentence, et pour ce que la chose estoit toute notoire et bien sceue, luy et lesdits acteurs ses adhérens, par vertus et puissance royal, et de plaine et entière court deuement procédant, furent bannis et expulsés hors du royaulme de France, sur paine capital, et jugés indignes de succéder à toutes seignouries présentes ou venir, et meismes de la succession et attente qu'il avoit à la couronne de France dont, par droit naturel, il devoit estre héritier, après le trespas du roy Charles son père; duquel bannissement certes les Parisiens pluiseurs en y avoit qui le craindoient, se resjoyssant beaucop, et désiroient jamais son retour ou son reliefvement, et espéroient bien à vivre en salut soubs la main de leur commun ennemi conquéreur.

CHAPITRE LXVI.

Comment Lille-Adam fut envoyé prisonnier à la Bastille Sainct-Anthoine; et comment le roy anglois se montra dur envers les François et Bourgoingnons.

Ne sçay maintenant s'il vous souvient comment durant le siège de Melun, je parlay nagaires comment le roy Henry monstra signe d'indignacion au seigneur de Lille-Adam, et comment après ledit siège passé, luy estant à Paris, il luy osta son office de mareschal, donnant voye lors et descouverture à son maltallent longuement porté. Lequel Lille-Adam toutesvoies estoit ung très vaillant chevalier et preudhomme, et non attaint jamais de reproche. Or maintenant quant ledict roy anglois a repassé la mer et s'est retrait en son royaulme d'Angleterre, et que le duc des Bourgoingnons, qui léallement aymoit ledit Lille-Adam, son serviteur, s'estoit eslongié aussi et retrait en ses pays de Flandres et ailleurs, le duc de Glocestre, capitaine de Paris, ayant conceu les secrets mots de son maistre le roy, avant son partement, audit seigneur de Lille-Adam mist la main de par le roy, et, par une route d'Anglois, tantost le fist mener en la Bastille de Saint-Anthoine. Si advint, ainsi que la voix couroit avant la ville que Lille-Adam estoit prins, par grand nombre de communes s'eslevant à hacques et à macques, cuidant le recourre, et oster par force aux Anglois, vindrent au devant de eulx, environ six vingts archiers; et atout leurs arcs entésés, et traiant en eulx mortellement jusques aux pennons, vindrent férir au travers, et de fait les rechassèrent confusément en leurs hostels, et en ammenèrent ledit Lille-Adam, voulsissent ou non; que moult leur deplut toutesvoies, car moult l'aymoient de tout temps, et souverainement pour ce qu'il estoit au duc de Bourgoingne. Si fut mis en la Bastille, et y tint sa prison durant la vie du roy son ennemy, lequel, n'eust esté partie cremeur et partie faveur du duc son maistre, pièçà luy eust faict coupper la teste, ou morir d'autre mort, car ne désiroit que d'en estre délivré, s'il eust peu, par nul tour.

Mais ce n'est merveille, se cestuy roy anglois print occasion de courroux au seigneur de Lille-Adam et lui monstra hayne, quant à tous certes du royaulme les vaillans et les bons il leur estoit ennemy, et eut volu les avoir peu exterminer, ou par bataille ou par légiers occasions à prendre à pié levé soubs umbre de justice. Meismes ceulx dont il se fortiffioit maintenant sa guerre, et par lesquels il avoit régné et duré

Digitized by Google

en France, les Bourgoingnons, il les vouloit supplanter et tenir en soubte; et eust voulu que le nom et la racine en eust esté estaincte, affin que luy, demouré seul ainsi avec ses Anglois, eust pu repeupler et faire posséder ceste région de son meismes peuple. Et fait à imaginier, quelque semblant de fainte amour qu'il monstrast à cestui josne prince Phelippe, lequel il congnoissoit hault et de fier couraige, puissant de terres et de seignouries, et bien homme pour oser restiver au plus hault roy de la terre, et lui dire: « Je ne feray qu'à mon plaisir, » que s'il n'eust eu à faire de son alliance et de son entretènement, pour mieux bouter oultre son emprinse, il eust voulu, peut estre, que le nom, et le corps, et tous les siens eussent esté au nombre des infortunés nobles françois, princes et aultres, humiliés et estains en son glaive, à Azincourt; par quoy certes, pour ce que plus de mors mains d'ennemis, et plus échappent de puissans et haults couragieux hommes, que plus vient-on à dangier et à dur, à chief de haulte œuvre. Si ne fault croire du contraire que ainsi ne soit, car qui oncque n'aima le père, le duc Jehan, pour ce que fier estoit et restif contre luy, et ne le povoit faire ployer à son accord, comme il eust bien voulu, ains le redoubtoit seul pour contrarier à ses besoingnes, oncques dont n'eust si grand joye que de sa mort, pensez doncques que cil ne luy estoit de guières plus aymé, quand il le congnoissoit et véoit plus à redoubter que le premier, ou que avec ses jeusnes ans flourissoit une merveilleuse haulte faveur de fortune, moult à redoubter et luy; de quoy il estimoit vray. Et s'en fust bien perceu, si sa meismes fortune luy eust été amye de longuement vivre, mais nennil; en quoi, Dieu los! ce royaulme a esté delivré d'un dur persécuteur, et le duc bourgoingnon, son adjoint seullement par vengeance de sa dure lésion, non autrement, heureux beaucop par non avoir occasion avec le dit persécuteur de expulser son meismes prochain sang, le droit bourjon de la royale séve, vray héritier de la couronne, pour la mectre en estrange main, ancienne ennemie.

O bien heureux duc icy, combien que encoires tu ignores peut estre en cestui pas ta félicité ne gloire qui naistra, quant Dieu t'a séparé et desjoinct d'ung cruel homme qui se povoit mener à desnaturement, et en toy laissant seul pour faire comparoir à tes injures, soubs verge de povreté et d'annuy, leur delict, que fortune se présentoit d'anéantir et de mener à terme d'entier confusion, tu, en espargne de ton propre sang, et en compassion d'un si grand grief, après ton cuer ammolly par divine œuvre, tu es revenu à ta nature, tu as donné cès et espargne à ta fureur, et non veullant venir à vengeance possible et parmise de fortune, tu as réhérité tes expuls et dégectés ennemis; dont ta gloire se fera pardurable au siècle, et le mérite emprès Dieu.

CHAPITRE LXVII.

La bataille de Baugy où le duc de Clarence mourut.

Et combien que fortune longuement se monstrast felle aux François, en ceste advenue du roy Henry et de ses commis, et que à tous les jours on leur apportast nouvelles de douleurs en cestui endroit, toutesvoies pour non les vouloir mener à désespoir tout oultre et à abandonnement de courage, elle laissa ung petit couler, ce semble, de sa faveur vers eulx, et bouchant l'ung des yeulx vers les vaincuers, longuement l'aultre ouvrit en doulceur vers les coustumièrement vaincus; jà soit ce que ceste doulceur leur fust bien chièrement vendue, et, en terrible et mortel destroit, vigoreusement achetée en dure effusion de leur sang, comme vous orrez. Il est vrai que le comte de Bocquem, connestable de monseigneur Charles daulphin de Viennois, s'estoit mis ès champs en belle et grosse puissance et intencion de faire quelque bon exploit sur leurs ennemis, et avoit fait son assemblée en la duché d'Anjou, terre voisine de Normandie et de Mans. Sy advint que le duc de Clarencel, adverti de ceste assemblée, et pensant de rompre leur entreprinse par meismes entreprendre sur eulx, se mist aux champs aussi fort et puissant, et tant fit, que de nuyt, que de jour, il se trouva en avant des François en Anjou, premier que eulx-meismes en partissent. Lors avoit ses courreurs sur les champs, d'un costé et

Digitized by Google

d'autre, pour apprendre de leur convine. Si luy fut rapporté que les deux osts estoient près de l'ung l'aultre, et que les François, en fier et bon arroy de vaillans gens, venoient tousjours avant pour encontrer la puissance des Anglois, tous en semblant délibérés à la bataille. Le duc de Clarence, qui estoit chault et fier chevalier, et désirant mieulx à morir, que ses ennemis eussent eu l'honneur de l'envahyr, quant il oyt que les François meismes le quéroient, s'en enfla de despit, et chaudement print une partie de ses gens, avec la plus part des chiefs de son ost, et part et s'en va bouter en l'espesse bataille des François atout sa lance qui la racontroit; et tous les aultres qui le suyvoient joinct ensemble comme ung mur, se férirent semblablement en la presse, et donnèrent ung dur et espoventable à leurs ennemis qui estoient plus beaucop, et plus drus que n'estoient encoires les Anglois, pour ce qu'ils n'estoient encoires tous approchiés. Or estoient les François emprès une ville nommée Baugy, place avantageuse pour eulx, car entre leur bataille et celle des Anglois, qui encoires n'estoit approchié, avoit une petitte riyière, laquelle il failloit passer premier que abborder à eulx, et estoit le passaige dangereux et mauvaix, et mal exploitant. La bataille estoit encommencée, et la meslée commença à estre dure et mortelle, par quoy bien commencée ou mal empris n'y ot cellui à qui le repentir peust donner garrant; mais falloit vaincre en la vertu de son corps, ou estre mort et vaincu en la dureté de sa fortune. Si ne fait point à demander se le duc anglois, qui ung peu trop chaudement entreprint, conduisy sa chaleur et continua en aspre et valereuse espreuve de chevalier; certes oyl, et non pas seullement en couraige de chevalerie, mais en haultesse et couraige de fils de roy comme il estoit. Car quand sa lance luy estoit faillie, et que les espées des françois chevaliers y donnèrent à souffrir beaucop sur ses gens, luy certes, comme ung tigre mortel et felle, à l'autre lez esvertua tellement son trenchant, que à maint homme noble franchois cellui jour se tira sang. Moult se porta bien aussi et très aigrement le comte de Quin, vaillant chevalier et bien à doubter. Si fit le seigneur de Ros, mareschal d'Angleterre, qui en cestuy affaire rua maint dur et pesant cop de ses bras, et donna maintes mortelles playes cellui jour à ses ennemis. Et pendant que ainsi vaillamment combatoient et soustenoient le faix des François, à bien dure paine toutesfois, comme il pérut, les aultres Anglois demourés derrière, vindrent, file à file, en desaroy qui mieulx mieulx, et se joignirent emprès leurs gens le plustost qu'ils peurent; dont leurs secours toutesfois gaires ne leur valut, pour ce que ils ne povoient venir tous d'une route effondrés sur les François, qui jà estoient beaucop en l'avantaige de la journée, et avoient occis largement de leurs gens les plus vaillans, meismes le duc de Clarence, parce qu'il espéroit vaincre toujours en la fierté de son cuer, et en la puissance de la battaille qui le suyvoit, en continuant ses armes et chevaleureux fais sur ungs sur aultres aussi fiers et couraigieux que lui. Ung noble et chevalereux françois, messire Charles le Bouteillier, tenant chappeleis contre luy, à l'heure encoires que de créancer nulluy il n'estoit temps, et enfellis l'ung sur l'aultre, chacun pour mectre à fin son compaignon, le dit Charles, par dessoubs une lame, dont la charnière se rompy par force de horions, lui bouta l'espée au ventre plus d'ung piet. Et chéit le dit duc de Clarence à terre, mort de ce cop, ou de la marchure des chevaulx par dessus, car oncques à temps ne polt estre rescours. Laquelle chose le seigneur de Ros voiant, plain de douleur et de desplaisir, qui plus ne povoit sans enragier, non desirant plus à vivre que jusques à tant qu'il eust vengié ce prince, s'en vint de randon fèrant sur le dit Bouteiller, et en dure et mortelle aigreur, tant le suyt de près et se radde, que sans jamais partir de luy jusques à la mort de l'un d'eulx, il lui fit sentir le mordant de son espée, si fellement que oncques ne se poeult deffendre que le dit Ros ne le print par la banière et le saisy au corps, et en luytant l'ung contre l'aultre lui bouta l'espée en la gorge, dont prestement il chéyt mort à terre; mais gaires ne demoura après que le payement ne lui fut rendu, tel comme il l'avoit baillié icy, et furent tués le seigneur de Ros, le comte de Quin et toute la greigneur noblesse des An-

Digitized by Google

glois, parce que les François estoient trop valereux et trop puissans celluï jour, et ung peu regardés d'aucune amie fortune, en ce que leurs ennemis les avoient quis trop en challeur follement et en leur propre desavantaige, et que communément les Anglois ne peuvent tenir route à cheval contre les François, s'ils ne mectent pié à terre, et commencèrent l'estrif à cheval. Quant les demourés devoient joindre à pié, à tous leurs ares, ils n'y povoient oncques venir en ordonnance, si non file à file, par troppeaux, ainsy qu'ils porent passer la rivière; et ainsi, plus en venoit, plus s'en desconfisoit par les dits François, qui obtindrent la place et la victoire du jour, à perte de leurs gens mil ou douze cens, et des Anglois, trois mil mors, avec cinq cens prisonniers, dont les comtes de Somberset, de Hontinton et du Perche estoient du nombre, moult de vaillans et de nobles hommes. Aussi morut des François, comme le dit messire Charles de Bouteillier, messire Jehan Yverie, Garin de Fontaines, messire Jehan de Passavant, messire Jehan de Bresle, messire Jehan Totavant, et plusieurs aultres chevaliers et escuyers de grant los qui tous ne vindrent à ma congnoissance (1).

CHAPITRE LXVIII.

Comment les daulphinois mirent le siége devant Alençon.

[1421] De ceste victoire à Baugy furent beaucop recouragiés ceulx du parti du daulphin; et non merveille, car s'estoient longuement trouvés reboutés, et avoient receu de grandes foules plusieurs fois par les Anglois, qui maintenant furent esbahis à l'aultre lez, pour la mort du duc de Clarence et des aultres grans chiefs qui estoient morts en ceste dicte ruine, dont ils se trouvèrent affoiblis de couraige et de hardement que plus ne povoient, et especiallement parce que le roy estoit delà la mer, et eulx loings de son se cours.

Or estoient les François, ceulx du parti du daulphin, sur la baudeur de la bonne aventure passée, et reboutés arrière en aultre entreprinse sur leurs ennemis toute nouvelle, car en poursuivant leur poindre, qui jà leur sembloit estre favorisé aucunement de fortune, ils espéroient, par vertu de coraige et de dilligence et par travail des choses difficiles, se peut tirer le fruit que les cuers non esbahis y quièrent. Si est vray que les dessusdits seigneurs, vaincuers nouvellement de ceste bataille de Baugy, le comte de Bocquem, le mareschal de la Fayette, La Hire, Potton et beaucop d'aultres bien haulx hommes grant nombre, jusques au nombre peut estre six mil combatans, pour procurer dommaige aulx Anglois et à eulx avancement, vindrent devant la forte ville d'Alenchon pour mectre le siège; et estoit ceste ville fort dommaigeuse au pays du Perche et au Maine et aux pays frontiers que le daulphin tenoit, jà-soit-ce-que maintenant, après ceste bataille dont j'ay parlé dessus, la garnison qui y souloit estre, et souloit porter beaucop de grans griefs aux François à leurs terres, estoit beaucop diminuée et affoiblie; par quoy il sembloit à ces seigneurs daulphinois que la ville en seroit moins deffensable, et qu'il seroit bon, tandis que le roy anglois estoit eslongié de Normandie, que ils besoingnassent et exploictassent temps à bon prouffit. Comme il fut avisé et emprins il fut fait; et mirent leur siége bien et arestement tout à l'entour de la ville bien estroit, combien que les Anglois qui estoient commis pour la garder se mirent à l'encontre très-aigrement et en temps qu'il leur estoit possible; mais ce ne leur valut, car trop estoient foibles en dedens, et peu secours des citoyens et habitans, se ce n'estoit plus par crémeur que par amour, car encoires estoient-ils nouvellement conquis au roy anglois; si ne pouvoit encoires estre leur cuer eslongié ne fourtraict de leur ancienne inclinacion et que leur nature ne tirast plus à l'amour des François que des Anglois, desquels par force il leur failloit maintenir le party. Or avoient faict les assiégans leur approches belles et notables, et avoient en aucuns endrois de la ville, là où il faisoit le plus foible, affusté aucunes grosses bombardes, par lesquelles ils firent moult de travail et de grans griefs à leurs

(1) Après les désastres de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, la victoire remportée à Baugy par les François releva les courages abattus, et fit concevoir la possibilité d'un meilleur avenir.

Digitized by Google

murs. Plusieurs aultres engins aussi dressèrent devant eulx mortellement felles, par lesquels ils rompirent taudis et guérittes, enfondrèrent maisons, abattirent combles et créneaulx, tuèrent gens et affolèrent, et tindrent si estroit les enclos, que à paine se osoient trouver sur les rues. Si s'esbahissoient les Anglois, et véoient bien, sans avoir secours ou par dehors ou par dedens, à la longue la deffense ne leur estoit pas portable, ni tenable la ville. Si trouvèrent manière secrètement d'envoyer à Rouan, devers le comte de Salsebery et ailleurs, leur prier que bien tost les voulsist délivrer de ce dangier, ou aultrement ils estoient au bout de leur espoir, et tous acertenés de prochain péril. Les nouvelles aussi, sans envoyer nulle part, estoient toutes esparses par toute Normandie et par toute France, comment le siège estoit mis, et qui le tenoit, et quoy. Si se mirent les Anglois sus à tous lez, et firent ung rassemblement de toutes leurs garnisons, pour venir lever le siège des François; et après estre tous assemblés, qui n'estoit pas grant chose pour celle heure, vindrent jusques auprès où estoit le siége, bien arroyés et mis en bataille comme pour prestement férir dedens, quant l'heure s'y adonroit. Si en furent advertis les François par les bons hommes du pays, qui leur vindrent annoncier la venue de leurs ennemis, à l'intencion de les venir combatre, et de les faire lever de leur siège. Mais pour ce non plus esbahys que devant, ains tous reconfortés et tous joyeux de les attendre, se tirèrent ung peu hors de leur logis; et en belle rangée de bataille, close par derrière eulx, et fortiffiée de leur charroy, se présentèrent à les recevoir, et ne demandèrent, ce sembloit, que leur venue. Or estoient les Anglois si près de eulx, là où ils passèrent, comme est le ject d'ung canon, et se tindrent les deux puissances tout à plain près l'un de l'autre. Parquoy, quand les Anglois se virent trop foibles pour enfondrer en la puissance des François, certes, sans eulx désarroyer ne faire semblant de riens entreprendre, coulèrent chemin, et costoyèrent tout au long de la bataille des François, cuidans venir à une forte abbaye qui estoit là près, pour là prendre sauveté et retraicte, jusques à un autre temps que plus se trouveroient à l'aventure sur leur avantaige. Mais les François, non contens de ce que si ils passassent sans être veus plus de près, efforcément férirent sur leur queue, premier que venissent à la dite abbaye, et d'une empeinte bien soudainement et asprement poursuivie, en ruèrent jus environ trois ou quatre cens, que de mors, que de prins, que d'uns, que d'autres; et atant s'en retournèrent les acteurs devers la compaignye qui estoit demourée pied ferme, surattendant. Si, de celle escarmuche et envahye faite sur eulx, eust peu venir ung desroy, et une meute de battaille à bon essient, mais nennil : les Anglois en ouvrèrent plus saigement, et voiant bien qu'il n'estoit pas heure de soy vengier, et que pour mieulx valoit perdre une partie que le tout, ils se boutèrent en l'abbaye du Bec, et là se logèrent sauvément assez, voire parmy la bonne dilligence qu'ils prindrent de bien regarder devant eulx; car il fault entendre que toute la compaignye françoise y vint devant; mais pour ce qu'ils véoient la dite place non recouvrable sur telle puissance, et sur tant de vaillans hommes comme il y avoit dedens, sans grant perte et grant coust des leurs, ils les souffrirent à celle heure, et les laissèrent en paix; et sans retourner plus à leur siège, prindrent leur retour vers leur pays d'Anjou, sans faire autre exploit.

CHAPITRE LXIX.

Comment messire Jacques de Harcourt, bien fortifié en son chasteau de Crottoy, fit guerre par mer aux Anglois.

Or me suis longuement teu d'une matière dont dessus piéça devisai d'en parler en son lieu, c'estoit de messire Jacques de Harcourt, nourry avec le duc Jehan de Bourgoingne, et depuis serviteur à son fils, le duc Phelippe. Et peut bien souvenir aux lisans, comment je disoye que le dit messire Jacques de Harcourt garny secretement et avitailla le chasteau de Crottoy, place merveilleusement forte, scituée en mer, et comment par longue espace il se conduisy faintement avec son maistre, le jeune duc, sans luy descouvrir son

Digitized by Google

couraige plainement, et, à traicte de longue main, commença à quérir l'eslonge de luy, et de soy tenir dedens son dit chasteau de Crottoy, lequel il avoit en garde, meismes par le don de son premier maistre trespassé, et par le second depuis. Une fois doncques, en descouvrant la faintise dont il avoit abusé son maistre par aucuns jours, et porté mal-talent peut estre, ou pour ce que il maintenoit la guerre si aigre encontre le héritier de France, Charles daulphin, ou pour ce qu'il se seroit adjoinct et allyé avec le roy anglois ennemi des François; dont par le desplaisir, comme je puis arguer, il print argu en son couraige et inimitié contre son maistre; que faire ne devoit toutesvoies, attendu que nourriture de prince est occasion à tousjours de maintenir sa querelle envers tous aultres quels qu'ils soient, et donne la nourriture dispense et support à tout vassal à toutes aultres devoirs de nature; cestuy de Harcourt doncques, plus mallement meu que bien conseillié, gectant tous regars darrière le dos, ung jour mist sus une nef armée et pourveue de toutes necessités, et avec icelle délibéra à faire guerre aux Anglois, voire à tout homme au besoing leur portant faveur. Si vindrent les compaignons de ceste nef au havre d'Escaillet; et là, pour le premier exploit, trouvèrent une nef chargée appertenant à ung chevalier nommé messire Hémon de Bouber, du pays de Bourgoingne. La dite nef fut investie et combattue très asprement, et de fait par puissance prinse, et en-ammenée au havre de Crottoy, et là détenue, et les bleds dispensés comme chose conquise par bonne guerre. Messire Hémon, bien esbahy de ceste prinse, et ne sçavoit à quelle occasion, car ne cuidoit pas que messire Jacques, qui gentil chevalier estoit, et tous deux d'ung parti, deust porter couraige ennemy à son maistre, ne penser telle malice, plaintif vint au duc de Bourgoingne de celle prinse, et lui requist d'en avoir raison, car la perte lui en estoit dure et le desplaisir grand. Si manda le duc à cely de Harcourt, que il luy feist restitucion de ceste nef, avec les biens qui estoient dedens, et qu'il la feist rendre au dit messire Hémon, qui n'avoit nulle querelle encontre luy; dont messire Jacques qui jà estoit tout autre que son maistre ne cuidast, certes n'en fist gaires de compte; ains luy envoya plainement dire qu'il s'en tenist à content, car de la nef ne pensoit à faire nulle restitucion, qui ne la lui touldroit à telle force comme il l'avoit conquise, mais à ce faire il y mectroit deffence le plus qu'il pourroit. Celles parolles et nouvelles furent rapportées au jeusne duc qui assez s'en merveilla durement; mais voyant qu'il n'en povoit avoir d'autre pour le présent, posé qu'il s'en teust n'en pensa pas moins toutesvoies; et en espéroit bien d'en ouvrer convenablement en temps et lieu, et de soy en vengier, à l'appertenance du cas, ou fortune luy seroit bien dure advenue.

Quand doncques messire Hémon entendy la responce que avoit fait cely de Harcourt à son maistre et seigneur le duc de Bourgoingne, par la quelle il donnoit bien à entendre qu'il avoit prins ung aultre parti et vouloit mener guerre aux Anglois, tantost se tira à Calaix vers le capitaine nommé messire Guillaume Valledo, et luy donna à congnoistre le tort et dommaige que luy avoit fait messire Jacques, et comme il avoit changié couraige et parti, et entreprins la guerre sur les Anglois. Sy ne fut pas le capitaine bien à sa paix, mais prestement et de grand air mist ensemble la garnison de Guynes, de Calaix et du pays à l'entour; et, sur intencion de vengier messire Hémon, se mist en mer avec luy, et vint jusques au dit Crottoy, où il brula et ardy toutes les nefs qui y estoient, sans en laisser nulle. Et ce fait, s'en retourna avec ses compaignons à Calaix dont s'estoit party, et le dit messire Hémon avec luy.

Quand messire Jacques se vit ainsi oultraigié des Anglois, et que à l'occasion de messire Hémon lui avoient fait cestuy dommaige, lequel il accontoit comme beuffe, mais la dernière, la plus grant n'estoit, pas son intencion de s'en passer à tant, ains, en lieu que le naviguyer par mer luy estoit deffendu, au moins si prestement, ne différa rien que incontinent il n'entrast à main armée par terre en aulcuns villaiges appertenant à messire Hémon; lesquels après les avoir pilliés et gastés, et eslevées toutes les proyes qui y estoient, mist tout en feu et en flamme, print et amena

Digitized by Google

les bons hommes, ceulx qu'il povoit rattaindre, et se déclaira ennemy mortel à tous ceulx qui le pourroient aidier ni soustenir. Si povez croire, et est vray, que ledit messire Hemon en reffit arrière autant, et s'en vengea le mieux qu'il povoit; et autant en reffit arrière l'aultre, c'est-à-dire messire Jacques lequel, pour estre plus fort en deffense et entreprendre, attrahy à luy pluiseurs hommes nobles du pays de Pontieu, comme le seigneur de Rambures et de Vimeu, et fit venir grand tas de routiers et de gens de guerre de Compiègne et d'ailleurs, qui maintenoient le parti du daulphin, et les bouta en aulcunes places entour de Saint-Valery, comme Rambures et Gamache, et à l'aultre lez, Saint-Riquier, la Ferté, Drengy, le chastel du Pont-de-Remy, Araines, Caucourt et Mareul qui toutes se mirent en sa main et prindrent parti avec luy contre le duc de Bourgoingne et les Anglois, et commencèrent à courir et à gaster pays, et à faire chaulde et mortelle guerre, ; de là en avant tous les jours à Anglois et Bourgoingnons et à tout le pays.

CHAPITRE LXX.

Comment le daulphin exploita en Poitou, Touraine, Anjou, Guienne, Languedoc, Dausphinois et vint jusques en l'Isle de France.

En ce temps que messire Jacques de Harcourt entreprinst ainsy la guerre encontre les ennemis du daulphin ès marches de Pontieu et d'Artois, le daulphin aussi à l'aultre lez, duc de Touraine, à qui diligence et travail faisoit bien mestier et besoing, et de fort entendre à ses affaires, car se véoit déshérité et expuls du cuer du royaulme, à très grosse et puissante armée levée ès pays de delà Loire en Poitou, Touraine, Anjou, Guienne et Languedoc et en Daulphiné meisme, vint et devalla jusques à l'Isle de France, sept mil harnois de jambes, quatre mille arbalestriers, et sept mille archiers; et par emprinse conclute pour mettre en destroit la ville de Paris et tout le pays. Et vint mettre le siège devant Chartres, que les Anglois tenoient, et toutesvoies, doubtans que ce n'avenist, pourvus et garnis de bons capitaines et gens d'armes pour la deffendre.

Or avoit jà ledict daulphin, en son venir vers Chartres, acquis en sa main les villes de Gallardon et de Bonneval et aulcunes aultres fortresses là entour ès quelles il avoit mis gens et gardes de par luy. Si en estoit son siège plus asseuré et plus avantagié beaucop, et luy estoient un bon refuge à ung lez et à l'aultre, et une bonne dure verge aux Parisiens, qui souvent en estoient mis en l'estroite disette de vivres; car pour dire vray les Anglois pour celle heure n'estoient pas si drus en Paris, ne ès autres villes conquises, que pour povoir resister à la puissance de leurs ennemis, sans avoir le secours du roy anglois et du duc de Bourgoingne, lequel pour celle heure n'avoit point d'armée, car estoit grevé de maladie. Si tenoient les daulphinois bien court les Parisiens, et leur donnèrent des souffrances beaucop; et à l'aultre lez tenoient en grand destresse la cité de Chartres par siége, et lui firent du meschief et du travail beaucop, par les manières qui sont accoustumées en siége royal, assez sceues et devisées aultre part, tant en envahyes que en deffenses. Si furent constraincts les Parisiens d'annoncer leur povreté au roy anglois et de lui mander le péril en quoy ils estoient par son adversaire, descendu fier et puissant autour de Paris, et tenant siége devant Chartres en voye d'estre perdu si ne leur venoit hastivement secours; parquoy lui prièrent qu'il ne différast que le moins qu'il en peust et qu'il vinst revisiter et reconforter ses amis qui languissoient en sa longue demeure et seroient perdus si tardoit, et pour dire vray ainsi leur en estoit il.

CHAPITRE LXXI.

Comment le roy anglois se mit en mer à retourner en France pour contrevengier la mort de son frère, le duc de Clarence, et faire lever le siége de Chartres.

Or avoit le roy anglois bien entendu piéça la mort de son frère le duc de Clarence, et la grant perte qu'il avoit receue en la bataille de Baugy, dont il se tenoit bien derrière; mais en porta du desplaisir; et estoit bien son

Digitized by Google

espoir de soi en vengier, mais que une fois il peust repasser la mer, ainsi que il entendoit et qu'il avoit jà fait ses préparemens. Parquoy maintenant, quant il trouva sa douleur reffreschie par l'advertance que les Parisiens luy firent du siége de Chartres et de leur propre destresse et povreté, certes, le plus erramment qu'il povoit, dilligenta son armée et prestement se mist en mer à Douvre, la veille de Sainct Barnabé; et cely meisme jour entra à Calaix où il print port avec bien quatre mil hommes d'armes et vingt quatre mil archiers, payés trestous et souldoyés pour huict mois; et tantost sans demeure fit renoncier tous les vasseaux en Angleterre, partie pour non povoir retourner ceux qu'il avoit amenés, partie pour les garentir et sauver de ses ennemis. Dont, le lendemain, qui estoit le jour de Sainct Barnabé, desirant donner à congnoistre à ses amis sa venue et à ses ennemis aussi, ordonna au comte Dorset et au seigneur de Clifort, avec douze cens combattans, de tirer hastivement devant à reconforter son oncle le duc de Glocestre et ses amis de Paris, et entre-tant il viendroit après à tout son grant ost lui meismes en personne à leur grant joye et à la dure confusion de ses ennemis, ce leur mandoit.

Ne demoura gaires de jours après que le roy anglois partant de Calaix, à tout son fier et grant ost, s'en vint à Montreul tout costoyant la mer. Si estoit venu le meisme jour le duc Phelippe de Bourgoingne en ladite ville, par l'advertence du roy qui lui avoit signifié d'y passer, et requis que il voulsist estre pour avoir parlement ensemble de leurs affaires. Si n'y faillit point, comme vous orrez. Or estoit il malade de son excès, le meismes jour que le roy y arriva; si n'alla pas au devant de lui pour le bienviegner, mais y envoya messire Jehan de Luxembourg et tous les haulx barons de son hostel, par lesquels il se fist excuser de sa demeure, qui estoit à l'occasion des fièvres qui moult le traveilloient et l'avoient jà tenu long-temps, combien qu'il n'y estoit tenu en riens, se ce n'estoit de sa noblesse et pour l'amour de ce qu'il porta couronne. Mais le roy soy excusant doulcement de l'honneur que le malade lui monstroit, receut bien agréable ses excusances, et se conjoyssoit beaucop en la tramise chevalerie. Et s'en vint conduisant avec eulx jusques audit Monstreul, auquel il séjourna trois jours entiers. Et eurent de grans parlemens ensemble, lui et le duc bourgoingnon; lesquels passés, partirent de là et s'en allèrent logier à Douvast en Pontieu, dont le lendemain, passant par Maintenay, ils firent brusler une maison qui estoit à messire Jacques de Harcourt et ung molin aussi, et mettre toute la terre en gast. Or, avoit le roy anglois grand desir de passer la rivière de Somme par Abbeville, mais ne l'avoit pas bien de son accord; et estoient les citoyens d'icelle et tous ses habitans assez restifs en le vouloir complaire et obéyr; excepté que cremeur et faveur portoient beaucop au jeusne duc et à son parti sans vouloir estre Anglois. Quant doncques le duc bourgoingnon entendit l'affection du roy qui estoit de vouloir passer par Abbeville, et que l'affection estoit assez raisonnable pour mieux dreschier son chemin, certes lui meismes se dessevra dudit roy, et s'en alla à Abbeville traictier avec les bonnes gens d'icelle, affin de souffrir avoir passaige au roy anglois et à tout son ost, parmy bien payant et paisiblement vivant avec eulx; la quelle chose assez à dur toutesfois et envys accordèrent, et seulement en faveur de luy. Si remanda le duc de Bourgoingne par un sien chevalier au roy anglois qui chassoit ès bois de Crespy, que le passaige lui estoit ottroyé par Abbeville, et que à son plaisir il fist avancier son ost, quant il voudroit, et il seroit bien receu. Le roy en fut joyeulx; et de fait il s'avancha et vint à Abbeville, là où très noblement fut receu et bienviegnié par les orateurs de la ville; et lui furent fais dons et gracieux présens, tout à l'instruction du jeune duc pensés.

Le lendemain, quant chacun avoit contenté son hoste et que tout le charroy estoit passé bien et paisiblement, le roy se mist aux champs et le duc bourgoingnon avec luy, qui là prindrent congié de l'ung à l'aultre par ung gracieux adieu, jusques à bientost qu'ils se redevoient entrevoir, et que le duc bourgoingnon devoit annoncier son armée jointe avec la sienne, comme il fit temprément. Sy tira le

Digitized by Google

roy oultre son chemin; et par passant par Beauvais et par Gisors, tant tira qu'il vint au bois de Vincennes où estoit le roy Charles, roy pour ce hélas! car estoit roy sans régir et riche sans avoir riens entre mains. Si alla tout droit devant luy et le salua honnorablement; si fit-il la royne, qui tous deux joyeusement le receurent et luy firent feste et conjoyssance beaucop. Le duc de Glocestre son oncle et plusieurs autres des gouverneurs et conseilliers de ce royaulme vindrent devers luy audit lieu du bois de Vincennes; et tint avec eulx plusieurs consaulx et parlemens sur les affaires d'icelui, entre lesquels les flourettes qui souloient avoir cours par toute France pour saize deniers furent mises jus et discréées sur quatre deniers, et tantost après sur deux. De quoi il sourdit une grande murmure entre le peuple et une miraculeuse indignacion sur les gouverneurs, tant en Paris comme partout ailleurs. Car le peuple estoit destruit et grevé plus de la moictié de sa chevance. Laquelle chose, jà soit ce que l'en ne povoit avoir autre chose pour lors, si le portoit-on à dur et à bien envys. Or avoit cestuy roy l'œil tousjours à l'entendement à une seule chose: c'estoit de venir joindre au daulphin, et de le faire partir du siège de Chartres par bataille ou aultrement; car luy desplaisoit moult que si efforcéement il venoit chalengier le heritaige que le roy des Francs luy avoit donné solempnellement, par vertu de mariage et partie conquise, ce vouloit maintenir à l'espée, quant il se vanta d'avoir la fille du royaulme, dame Catherine, voulsist ou non. Si ne souffissoit point au roy anglois sa puissance d'Angleterre; ains fit ung eslevement encoires d'autres grans gens de ce royaulme, avec lesquels tous mis ensemble, s'en alla à Mantes assez près de Chartres, à l'intencion d'aller combattre l'assiégant qui jà y avoit esté trois sepmaines devant. Or avoit le duc de Bourgoingne promis à cestuy roy anglois d'estre audit Mantes devers luy avec son armée; car pour dire vray, les mains le chaupicquoient fort et ne quéroient que le hutin à son mortel adversaire le daulphin dont le mes-fait ne povoit estre oublié. Sy vint erramment audit Mantes le plus qu'il povoit, seulement à trois mil combattans, toutes gens d'eslite, cuidant bien trouver bataille; mais le daulphin, adverty de la grand puissance de ses ennemis si près de luy et si à redouter, se leva de son siége, et en bon arroy, et asseuréement assez, partit et se retira en son pays de Touraine de-là Loire, dont il avoit les villes toutes et les passaiges pour luy. Et pourtant que le duc de Bourgoingne avoit et maintenoit la frontière de Picardie encontre messire Jacques de Harcourt et plusieurs autres qui y faisoient mortelle guerre, quand ce vint que la bataille ne se trouva là où il la quéroit, il s'en retourna en ses pays pour leur estre garand et protecteur encontre ses ennemis, et laissa le roy maintenir la frontière à l'endroit de Normandie et ailleurs.

CHAPITRE LXXII.

Comment le seigneur de Harcourt entra de bon gré dans la ville de Saint-Ricquier, qui fut puis assiégée par le duc de Bourgoingne.

A tous lez s'efforça cestuy de Harcourt d'attraire ennemis sur les frontières de Picardie, et de les bouter ès places voisines de luy, affin d'estre plus fort, et moins à grever par ceulx à qui il avoit prins estrif. C'estoit le fier duc de Bourgoingne criminel en couroux, et souverainement, en grand tor-fais, comme de cestuy. Si s'assemblèrent ung jour le seigneur d'Offemont et Potton de Sainte-Traille et plusieurs aultres, en nombre environ de douze cens chevaulx, à la requeste et par l'advertence de messire Jacques de Harcourt, tout endurcy en ceste nouvelle guerre. Et prindrent leur chemin par le pays de Vimeux, passèrent Somme par nuyt à la Blanche-Tacque, et vindrent près de Saint-Ricquier. Auquel lieu ledit de Harcourt, joyeulx de leur advénement, alla au devant de eulx et leur fit chière et conjoyssance très bonne. Or desiroient bien avoir la ville de Saint-Ricquier entre mains, pour eulx y retraire, car c'estoit très belle villette de guerre et forte assez; et povoit porter beaucop d'annuys et de grands maulx à ceulx d'Abbeville à leur dos, et au pays d'Artois qui estoit riche et gras par devant.

Digitized by Google

Sy n'estoient ceulx de Sainct-Ricquier bien voulentiers ne prests de les y bouter, ains par l'espace d'aulcunes heures leur firent reffus de leurs portes; mais celluy de Harcourt tant fit par parolles et par promesses que enfin il les amoly, et que l'entrer leur fut accordé. Et y entrèrent à telle heure, tel y avoit, à qui la saillie cy-après coustera chier. Bien fut aise celluy de Harcourt, et souverainement les survenus, les seigneurs d'Auffemont et Potton, quand se trouvèrent logiés en ville si grasse et bonnes frontières pour devenir riches et drus; et faisoient batailles, rencontres, destrousses et entreprinses par cuer et par pensées, ainsi que on faict les chasteaulx en Espaigne. Ils prenoient gens et renchonnoient et comptoient les deniers, dont l'or gisoit au parfond de la myne; car tout leur sembloit riflé devant eulx. Et de faict commencèrent à faire de maulx assez, qui à aultruy tournèrent à grand dommaige, mais à eulx à peu d'acquest. Et de faict bruslèrent une belle esglise où s'estoient retraits aulcuns bons hommes riches atout leurs biens, lesquels ils amenèrent prisonniers, et de tels semblables maulx, et commencèrent à faire beaucop de travail sur le pays. Et avoient attraicts à eulx ung Nicaise de Boufflers, capitaine de La Ferté, laquelle il leur mist en leurs mains; et si fit celluy de Durgy, sur la rivière d'Autye aussi. Et y avoit une moult belle place nommée Donnerier, que Potton acquist par force de langaige et de corruption au capitaine, par laquelle la ville de Montreul souffrist tantost largement d'annuy; si fit tout le pays marchissant.

Or estoit le duc de Bourgoingne en retour à toute son armée du voyaige qu'il avoit faict à Mantes, cuidant avoir combatu son ennemy le daulphin, et estoit jà descendu jusques à une ville nommée Croissy, près assez des marches où estoient venus ces nouveaulx hostes eulx nourir et engrasser sans payer escot, et tout à l'enhortement, ce savoit-il bien, et par malice de seigneur Jacques de Harcourt. Il print conclusion en luy d'y pourvéoir prestement par puissance et de quérir ses ennemis en barbe, fust par siège ou par bataille. Et de faict fit hastif mandement par tous ses pays, et commanda à mectre sus gens d'armes à tous lez, tant des bonnes villes du roy comme des siennes; dont il tira grand nombre d'arbalestriers et de cannoniers. Et meismes en personne alla en la cité d'Amiens requerre ayde et fournissement de vivres au siège qu'il entendoit à mectre, à l'aide de Dieu, devant Sainct-Ricquier, prochainement; en quoy ceulx d'Amiens, fort affectés à luy complaire, si firent plusieurs aultres, villes lui promirent assistence et service; dont moult fut esjoy ledict duc; et partant de eulx s'en vint à Auchy, ung bon gros village appertenant à ung sien vassal, son chambellan Le Ber d'Auchy; et là se tint par aulcuns jours, attendant gens d'armes de toutes pars, dont il en vint tous les jours nouveaulx. Or avoit-il envoyé, passé deux ou trois jours devant, messire Jehan de Luxembourg avec un nombre de gens vers Dommart, en Ponthieu, enquérir et sçavoir de l'estat et de la puissance des ennemis survenus, ne quelle conducte ne quelle convine ils tenoient entre eulx, car cela le povoit beaucop advantagier en son entreprinse. Sy avoit faict ledict de Luxembourg son devoir et povoir; et retournant audict lieu d'Auchy tout instruit de leur estre, en fit le rapport tel quel qu'il avoit trouvé: cestoit que, du nombre qu'ils estoient, ils estoient gens entreprenans et de couraige et bien à doubter.

Le duc bourgoingnon qui estoit vert et vineulx, et gaires n'acoustoit au dangier des armes, peu se trouva là au moins esmeu de ce rapport. Mais constant tousjours en son entreprinse, sur la fiance de ses nobles vassaulx et de son bon droit, fit deslogier son ost de la ville d'Auchy pour aller au Pont-de-Rémy, que ses ennemis tenoient, forte place et puissant, située par manière d'une isle, close toute à l'entour de la rivière. Sy luy pleut ainsi, ou parce que son chemin ainsi s'adressoit, ou que attamer vouloit ses ennemis en avant vers ledict lieu du pont. Il passa devant la ville de Sainct-Ricquier, où ses ennemis estoient, mais n'estoit pas de si près que nuls engins peussent attaindre ne adommaigier sa route, mais trop bien donner despit à l'ennemie garnison qui y

Digitized by Google

estoit. Et en passant par devant ladicte ville en fier et vertueux arroy vint logier au lieu de sa conclusion, le Pont-de-Rémy, non pas dedens, mais droit devant, en aulcunes maisons qui là estoient. Si en furent les daulphinois tous esbahis quand se virent approchiés de tels voisins; et ne se cuidoient pas joyeulx de leur venue, car véoient bien qu'il leur fauldroit changer logis et partir par adventure à malle haste. Par quoy pour monstrer au moins bon vouloir de couraige et de se oser mectre en deffense possible, certes là où les corps ne povoient riens faire par eulx mectre hors de leur fort dedens leur clos, ils gectèrent fusées de feu ès maisonnemens de leurs ennemis les bourgoingnons, tellement que toutes, d'une à aultre, furent bruslées et anéanties, et à grand paine sauvés leurs biens et chevaulx qui y estoient, sans qu'il y en demeurast une part; et falut qu'ils se pourveussent ailleurs de logis, car là n'en y avoit tantost plus point. Si se logea l'ost ung peu plus arrière, jusques à lendemain, le jour de la Magdeleine, que les arbalestriers d'Amiens avec aulcuns autres gens d'armes devallerent contre val la rivière de Somme, environ douze bateaulx, tous délibérés d'entrer en ladicte isle et de envahir par force sur les possesseurs; mais eulx non se sentans fors pour la povoir deffendre encontre si grand flotte de gens, abbordèrent à pié secq à eulx pour cause de leurs navires, tantost abandonnèrent ladicte isle, et fuyant vers le chasteau d'Arraines et aultre part, prenans et emportans ce qu'ils potrent de leurs biens, délaissèrent la place sans garde et sans deffences, et l'abandonnèrent, ne leur chailloit à qui. Et tantost ceulx qui estoient dedens habitans anciennement, les bons hommes du costé où estoit logié l'ost du duc, laissèrent couler le pont au bas, et luy donnèrent l'ouverture et l'entrée au pont, qui tantost le fist brusler et mectre à gast, jusques à riens y laissier, ne chasteau, ne maison, ne buron, affin que aultre ne s'y esbattist plus ne logast au grief ne au dommaige de nulluy. Et nul n'en eust peu bonnement faire son prouffit, car trop estoit foible pour tenir d'aultre puissance, et greveuse assez pour faire des maulx sur les non fors. Dont les aultres qui estoient logiés au chasteau de Mareul et d'Eaucourt, quand ils virent le duc bourgoingnon leur ennemy sy près d'eulx, et doubtant sa puissance, boutèrent le feu èsdictes maisons aussi, et tirèrent à Sainct-Ricquier, cuidans y estre à sauveté.

CHAPITRE LXXIII.

D'une jouste qui fut près le Pont-de-Rémy de six contre six, pour l'honneur des dames.

Si ne fault pas oublier comment, en passant l'ost du duc dessus dict par devant la ville de Sainct-Ricquier, six gentils-hommes, par l'agréement de leur prince, tramisrent ung poursuivant en ladicte ville, requérir et semondre aultres six gentils-hommes, quels qu'ils fussent, pour rompre lances en l'honneur de leurs dames encontre eulx, fust pour prestement faire sur le pié ou à jour assigné, ainsi que myeulx leur viendroit à point. Si fit le poursuivant très bien son messaige; et fut bien receu, en honneur de noblesse et de son office; et combien qu'il y povoit avoir de verdes testes, pour mettre leurs vies sur le cop d'ung hasart, aussi bien que à l'aultre lez, n'y eut celluy toutesvoies qui en fust creu, ni qui polt obtenir congié de leur capitaine de le faire prestement; mais six en y eut qui, sur leur honneur et foy, créancèrent de venir en lieu nommé (1). . . et d'accomplir vou lentier saux requérans leur demande, parmy que chascun endroict soy donneroit saulf-aller et venir à son compaingnon. Le poursuivant fit son rapport gracieusement, tel qu'il l'avoit trouvé, qui pleut bien à ses maistres. Et vint le jour dont il n'y avoit que la nuyt entre deux que ces armes se devoient faire emmy les champs, entre le Pont-de-Rémy et la ville. Si y alla cely de Luxembourg par l'ordonnance de son maistre le duc; et cent hommes d'armes en sa compaingnye mena, et les six gentils-hommes requérans, montés et armés gentilment et bien en point pour estre à leur jour. Et avec ce, pour soy garder d'aventure, de malice et de subtil aguet, se la chose fust aultrement allée que bien, ledict de Luxembourg fit mectre en embusche trois cens aultres combattans en ung bois

(1) Lacune dans le manuscrit.

Digitized by Google

près assez du lieu des armes, pour y avoir recours, se besoing fust, mais nennil.

Or vindrent les six daulphinois de l'aultre part, aussi bien montés et armés et bien accompaingnés; et n'y avoit celuy qui l'en veist, ne d'ung costé ne d'aultre, à qui en eust peu jugier avoir le meilleur ne le plus fier contenement, tant les faisoit bon véoir trestous. Si s'arrouta chacun et print rent, et les champions se mirent en appreste de férir des esperons chacun à son homme, et bassans leurs lances vindrent de randon ferir l'ung sur l'aultre par grand air. Dont si bien print toutesvoies à chacun, que tout ne se trouva grevé de ceste emprinse, excepté que deulx des chevaulx des bourgoingnons furent tués en cestuy premier cop, par trop avoir abassé son bois; mais non obstant ce dommaige et desplaisir qu'en prindrent les bourgoingnons, ils se remontèrent prestement d'aultres chevaulx, et se mirent à la seconde course tous enfellis en cuer. Dont à riens l'attainte ne fut dommaigeuse à nulluy, quant au regard du percier harnois ne faire playe, mais trop bien s'entre-donnèrent de beaux tourchons. Non fut la tierce ne la quarte. Parquoy quand les capitaines virent que l'ung et l'aultre s'estoit bien acquité et faict bon devoir, sans vouloir trop tempter fortune sur fiance de bon couraige, ils firent cesser lesdictes armes, et remonstrant que bien et deuement estoient accomplies à tous lez, les firent touchier ensemble et entre-parler gracieusement à visière tenue, et retourna chacun paisiblement en son lieu dont il estoit party. Sy furent ceulx du party de Bourgoingne et ceux de Raucourt, Henry Lallemant, le bastard de Roubay, Lyonnel de Bournonville et deux aultres; et du costé des aultres y estoit le seigneur de Verduisant, Guillaume d'Aubigny et quatre aultres dont je ne treuve leurs noms. Or advint que en retournant de ces armes faire, ledict de Luxembourg jectant l'œul vers le lieu de son embuche, dont je parlay nagaires, survint aulcuns chevaulx partis hors de bois, qui passoient emmy les blèds, tout au descouvert, et aulcuns des compaingnons qui s'estoient desarroyés et mis à veue. De laquelle chose si troublé que plus ne povoit, sans prendre ne demander syeute de nully, print une lance en la main de son paige, et frappant cheval des esperons, tout plain de fureur, dressa son chemin tant qu'il povoit vers les bois, à l'intencion de venger son yre au premier encontrant. Mais les desarroyés appercevans leur maistre ainsi venir vers eulx en telle menasse, doubtant qu'il ne leur en mesprist en l'attente, montèrent à cheval, comme se l'ennemi les eust chassé, et s'enfuyrent vers leur embuche; dont les aulcuns ne peurent oncques venir si à poinct que ne furent rattains, espéciallement ung gentilhomme d'armes nommé Alloyer, auquel, à sa première empainte qui fut sur luy, luy perça la cuisse de part en part, abatant homme et cheval. Et pour parfournir son poindre, vint aux aultres, ceulx qu'il povoit rattaindre, et du tronchon de sa lance rompue rua sur eulx de felles et de grans cops, à deux mains, et leur dist des injures beaucop et tant que ce fut merveilles, et espéciallement à ceulx qu'il tenoit gens de conduite et de gouvernement, quant ainsi povrement se portoient en telle emprinse. Si les remist arrière et rebouta en leur lieu et retourna vers sa route.

CHAPITRE LXXIV.

Encore du siége de Sainct-Ricquier.

Le Pont-de-Rémy doncques bruslé ainsi et mis en gast, le duc tantost s'en party et vint devant Abbeville à toute la chevallerie de son hostel, et laissa la route de gens-d'armes logiés aux fourbours. Si est vray que pour attendre aulcunes communes des bonnes villes qui luy avoient promis service, il se tint par aulcuns jours en ladicte ville, jusques vers la fin de juillet que toutes ses besoingnes estoient apprestées pour aller mectre le siège à Sainct Ricquier, dont il n'y a que deux petites lieues et plain chemin depuis Abbeville, duquel il print son partement en noble et fier arroy de prince. Et vint jusques audict lieu sonnant trompettes et clairons tellement que l'ayr en retentissoit et la terre. Luy de son corps pour le dangier de sa personne, ne fut pas souffert à estre logié en gens-d'armes sur les champs, en dangier du traict et des canons dont ils estoient largement four-

Digitized by Google

nis dedens ; mais se logea dans La Ferté qui avoit esté bruslée nagaires, mais la muraille estoit remise saine et entière assez pour povoir porter garant encontre traict. Si s'en aisa ledict duc au mieulx qu'il povoit, et les vaillans chevaliers, dont il en y avoit moult, et les aultres gens-d'armes et communes se logèrent ès lieux qui leur estoient députés par conseil tout à l'entour, l'ung ici, l'aultre là ; celluy de Luxembourg devant la porte de Sainct-Jehan, au lez vers Auchy, le seigneur de Croy auprès de la porte de Sainct-Nicolas, devers Abbeville. Et à la porte du Héron qui est située en lieu hault vers le Crottoy, là n'avoit nulluy, ne sçay à quelle cause, ne si ainsi il fut conclud de faict appensé ; mais sauvément povoient saillir hors les assiégés quand il leur plaisoit, et recevoir gens aussi et messaiges, fust de jour, fust de nuyt. Toutesvoies, ne povoit estre par faulte de gens que ladicte porte ne fust assiégée, car au regard de la ville qui ne comprend pas grand tour, le duc avoit bien six mil combattans avec luy, et toutes gens fais et duys de guerre la pluspart.

Or faisoient les assiégans fièrement leurs approches, et labouroient à toutes heures pour venir joindre à leurs murs, car plus en estoient près, plus en estoient asseurs, et les aultres plus grevés ; si y avoit honneur, vous dis-je bien, très grand en approchier, car moult y faisoit périlleux, pour la cause que les champs sont beaucop au descouvert entre la ville et que ceulx de dedans estoient vaillans hommes, aigres et coragieux, et tous expers et reconfortés de péril. Car certainement, en la première venue, ils firent merveilles d'armes, et saillirent hors jusques à leurs barrières encontre leurs ennemis, au moins pour montrer signe de couraige, posé qu'ils n'avoient puissance de les rebouter. Dont, quand nécessité les constraindoit de eulx retraire en leur fort et de recourir à la deffence de leurs murs, il ne faict à doubter que leur diligence ne fust à redoubter beaucop et que elle donna du meschief largement à ceulx du dehors, comme d'autre part il a esté de coustume en tel cas, et comme il advient tous les jours ; meismes souvent les plus vaillans sont les premiers attains et envoyés, car ce sont ceux qui se boutent aux périls. Chascun en son endroict fit bien et le mieulx qu'il polt, l'ung en grevant par dehors, l'aultre en deffence par dedens. Et tiroient l'ung contre l'aultre fièrement, et faisoient tel estourmys que ce sembloient tonnoires et fouldres qui descendoient du ciel à tous lez. Et certainement beaucop leur donna à souffrir l'ost par les bombardes et aultres gros veuglaires qui leur desrompoient leurs murs et leurs portes et adommageoient fort leur ville, et dedens tuoient gens et abattoient maisons. Et pareillement en tuoient-ils tous les jours de ceulx de dehors. A qui le malheur eschéoit, il le recevoit, et qui ne payoit le payaige de son corps, il eschappoit quicte pour l'aultrui. Or ne restoit jour que ceulx de Harcourt n'envoyoient gens et messaiges dedens la ville, et qu'il ne leur requist de leurs affaires et nécessités : s'il leur failloit ne vivres, ne riens, ils trouveroient manière de les furnir. Si leur signifioit comment il leur avoit envoyé en toutes les frontières du daulphin de deçà Paris, en Champaigne, en Vallois, en Brie et Compiègne et ailleurs, requérir et prier chacun et tous capitaines que ils voulsissent venir à secours à ladicte ville de Sainct Ricquier, ou pour lever le siège ou pour combattre le duc de Bourgoingne qui estoit devant eulx fier et puissant. Si requirent auxdicts assiégés qu'ils ne se déconfortassent de rien et qu'ils se tinssent en bon espoir, car certainement ils auroient secours, ce savoit bien. Sy furent pour dire vray lesdicts assiégés tous resbaudis et re-soulagiés de leurs continus labeurs ; et les portoient plus à doux que ils n'avoient faict par avant. Et à ceste occasion firent plusieurs saillies pour monstrer vertu et couraige à leurs ennemis, et les vindrent attamer en leur siège, là où ils pensoient leur avantaige. Tels fois fut à leur proufit, tels fois à leur perte aussi ; mais tant leur en prist bien que à deux ou trois fois, ils prindrent cinq ou six gentilshommes bons prisonniers, et les amenèrent avec eulx. Dont messire Hémon de Bouber en fut l'ung ; les aultres, Henry Lallemant, Jehan de Courcelles, Jehan de Crèvecœur, Dancelot, et aulcuns aultres non point de si grand nom.

Digitized by Google

CHAPITRE LXXV.

Des daulphinois qui furent rencontrés en ost par le duc de Bourgoingne à la Blancque-Tacque.

Or s'estoient tous assemblés les routiers et les gens des François dont j'ay dessus parlé, et s'en venoient à tire de chevaulx pour passer la rivière de Somme, affin de venir courir sus à l'ost du duc bourgoingnon en son siège. Si en fut adverty ledict duc par certaines nouvelles qui luy en furent envoyées d'Abbeville, d'Amiens et d'ailleurs, là où il avoit ses amis et bienveillans. Si faict à croire que sur une telle matière, à un tel prince qu'il estoit, il failloit prendre advis et conseil et délibérer sur le meilleur faict et laissier; car par sens et advis plus que par force estourdie se consomment toutes haultes et difficiles besoingnes, et prennent les débattues et avisées emprinses bonne et joyeuse fin, et les présumées en force et folle baudeur povre terminacion souvent; ce que trop a esté veu en ce royaulme, dont les exemples, hélas! et les allégueмens doloreux sont. Quand doncques ceste matière eut esté mise en conseil et débattue assez pour l'une partie et l'aultre, le meilleur advis à quoy on se arresta, ce feust que le duc leveroit son siège qui n'estoit pas souffisamment fortiffié pour attendre, et que pour deffendre à ses ennemis qu'ils n'entrassent pardeçà Somme en ses pays de Picardie, luy meismes allast au devant d'eulx leur deffendre le passaige, et les combatre plus tost en allant au devant d'eulx, qu'estre surprins de leur venue par manière d'orgueil. Et sembloit bien au duc bourgoingnon que l'honneur de hardement et de haultaineté luy estoit due mieulx que à eulx. Or, comme il fut dict, il fut faict. Le siège se leva le vingt-neuviesme jour d'aoust; au moins fut conclu de lever celle nuyt prochaine par nuyt, affin que leurs ennemis ne se donnassent garde de leur emprinse. Si appella le prince de l'ost à basses vespres ung sien vassal, noble escuyer et saige de guerre, nommé Philippe de Saveuses, et ung aultre gentil cavalier, le seigneur de Crèvecœur, et en mettant en leurs mains six cens combatans leur dict: « Or ça, seigneur de Crèvecœur et Philippe de Saveuses, vous en yrez prestement sans tarder à Abbeville, passer la riviere de Somme, et de là vous tirerez au pays de Vimeux, et ailleurs s'il est besoing, pour enquérir et apprendre de l'estat et de l'estre de mes ennemis, que l'en dict qui me menassent et viennent combattre. Dilligentez bien, enquestez, et mectez cœur à mon commandement; je vous suiveray, si Dieu plaist, de près encoires à nuyt, et me trouverez à votre secours se besoing vous est. Allez, ne tardez riens, et m'apportez vrayes nouvelles, je vous en prye. » Les deux nobles hommes, quand oyrent la parolle de leur prince qui lui touchoit beaucop et estoit de grand poix, pensez que gaires ne demourèrent après qu'ils ne mirent à effect son commandement et qu'ils ne montassent à cheval; et se mirent en chemin, nonobstant qu'il estoit jà noire nuyt. Si vindrent devant les portes d'Abbeville, lesquelles ils firent ouvrir; et sans arrester ni descendre passèrent par l'aultre porte à l'aultre lez de la rivière, et de là tirèrent avant en leur entreprinse bien aviséement, sans faire bruit ne desroy par les champs; et avoient tousjours l'oreille à l'escout, pour entendre s'ils orroient ne bruit ne friente de chevaulx, ne de gens, ne près ne loing de eulx. Et entre temps que ainsi chevauchoient en leur entreprinse, le duc bourgoingnon aussi, avec pavillons et toute manière d'artillerie, atout son ost se deslogea; et après avoir fait bruller tout son logis, s'en vint à Abbeville au point du jour, où oncques il n'eust volu descendre ne le souffrir à ses gens, se ce n'estoit en mangant ou en buvant ung cop en passant; car ne vouloit pas que le temps ne le surprist, mais vouloit lui-meismes prévenir le temps. Or, s'en alloient ces six cens combattans que j'ay dict dessus, par pays, escoutant, et regardoient par tout à l'entour et au long de eulx. Si advint que sur l'heure du soleil levant, vers Oysemont ils apperceurent leurs ennemis venir en bon et saige arroy vers la rivière de Somme, tirant droit au passaige de la Blancque-Tacque pour la passer; dont il y avoit aucuns qui s'estoient espars par les champs, cuidant nulluy avoir autour de eux qui malheur voulsist. Lesquels

Digitized by Google

certes, sans que la grand route s'en apperceust, furent prins et examinés; et descouvrèrent toute l'emprinse de leurs gens; car on les menassoit de tuer et de noyer, s'ils ne disoient le secret et vérité du fort. Sy dirent tout ce qui en estoit, et comment leurs gens avoient entreprins de passer la rivière à la Blancque-Tacque et de venir combattre le duc de Bourgoingne en son siège, car avoient du secours en messire Jacques de Harcourt et ailleurs. Les quelles choses bien entendues et veues par expérience que ainsi en estoit, incontinent envoyèrent à course de chevaulx devers leur maistre le duc à Abbeville, que à paine estoit-il encoires soleil levant; et luy mandèrent que hastivement il s'avançast à tout son ost, et que les ennemis estoient sur le passaige de la rivière, où messire Jacques de Harcourt les attendoit se joindre à eulx. Et lui signifiièrent que la haste y estoit nécessaire, s'il les vouloit avoir de là la rivière, ou aultrement, par tarder ne tant ne quand, ils seroient passés et venus meismes devers lui. Si ne leur souffit point de y en envoyer ung ny deux, mais messaige sur messaige l'ung après l'aultre pour le plus avancier. Or fault pensier que après ces nouvelles receues, cestuy couragieux prince ne demoura gaires à délibérer sur son fait. Il savoit bien que par bataille il failloit estre abattu l'orgueil de l'ung ou de l'aultre, et si estoit bataille la chose du monde que plus il quéroit. Si se mist aux champs, et fit tout le monde tirer avant, le plus joyeulx que oncques se trouvast, quand Dieu lui prestoit lieu pour vengier son courroux. Et à force de chevaulx tant qu'ils povoient aller, se mist au front de sa bataille, prenant la sieute de chascun de son plaisir, et principalement des bien montés, car les arbalestriers et les gens des bonnes villes souffroit il venir derrière et leur avoit laissié conduicte pour les suyr; et tira tant et si tost avant que ses ennemis l'apperceurent venir à grand trot, et lui eulx; par quoy les dicts ennemis daulphinois cuidant gaignier le passaige, premier qu'il y peult mectre empeschement et le gaingnier par eulx avancer et haster durement, certes il les poursieuvy de si près et de telle raddeur qu'il leur sembloit mal possible de y passer sans hurt, et plus à leur confusion que à leur bien. Si destournèrent leur chemin; et costoyant la rivière traversèrent les champs, faisant semblant de barguigner sans acheter; et regardoient l'un l'aultre les deux batailles, dont l'une toutesfois estoit trop plus puissante que l'aultre, c'estoit celle du duc de Bourgoingne. Dont quand cely de Harcourt vit les seigneurs, lesquels il avoit mandé et requis de venir à son ayde, estre en ce dangier que de non povoir passer, et que le haster, comme il lui sembloit, devoit estre périlleux pour les daulphinois là surprins, tantost sans soy efforcer de passer devers eulx, ni pour les ayder, tourna bride vers son Crottoy, et là se tint escoutant l'avaine lever et les rapports de fortune.

CHAPITRE LXXVI.

De plusieurs chevaliers qui furent faicts avant la bataille entre les deux osts, et de la bataille qui s'engagea très fellement.

Mais afin que la valeur des hommes nobles appert, et soit congneu qui a bien faict et qui mieulx en leur temps, maintenant besoinge-il savoir les noms principallement de haults et vaillans hommes qui estoient emprès cestuy jeusne prince le duc des Bourgoingnons en ceste assemblée par devers luy, et à l'aultre lez aussi du costé de ses ennemis les daulphinois. Pour venir doncques aux noms de ceulx du parti bourgoingnon, il y fut premièrement messire Jehan de Luxembourg, le seigneur d'Antoing, le seigneur de Croy, le seigneur de Jonvelle, le seigneur de la Viefville, le seigneur de Longueval, le seigneur de Jenly, le seigneur de Roubais, messire Jehan de Roubais, le seigneur d'Incy, le seigneur de Saveuses, le seigneur de Crèvecœur, le seigneur de Noyelle, nommé le blanc chevalier, le seigneur de Humbercourt et ses deux fils, messire Philippe Brieret, le seigneur de Mailly, Jehan de Faulcoux, le Moyne de Renty, messire David de Brimeu, messire Andrieu de Vallins, le seigneur de Saint-Symon, le seigneur de Fromesent, Regnault de Longueval, André de Folleville, le Bastart de Coucy, messire Louys de Sainct-Saulieu, Jehan de Flavy,

Digitized by Google

Andrieu de Toulonjon, messire Phelippe d'Andrinet, messire Gauvain de la Viefville, messire Florimont de Brimeu, messire Mauroy de Sainct-Légier, messire Andrieu d'Azincourt, le seigneur de Comines, le seigneur de Mamynes, messire Colard de Comynes, le seigneur de Steinhuys, messire Jehan de Hornes, messire Rouland de Hutkerke, messire Jehan de Hutkerke, messire Guillaume de Halwin, messire Adrien Vilain, messsire Jehan Vilain, messire Damont de Poix, le seigneur de Moyencourt, et plusieurs aultres grand nombre dont je n'ay peu attaindre les noms. Et à l'aultre costé y avoit : le seigneur de Conflans, le baron d'Incy, le seigneur de Moy, Loys d'Offemont, messire Gilles de Gamaches, Loys de Gamaches, Potton de Saincte-Trailles, messire Regnault de Fontaines, messire Charles de Saint-Saulieu, Jehan de Proisy, le marquis de Sore et son frère, Pierron de Luppel, Jehan Raulet, messire Jehan de Rogan, messire Raoult de Gaucourt, messire Loys de Ciembronne, le seigneur de Monmort, Bernard de Saint-Martin, Thiebault de Gerincourt, Galahault de d'Arsy, messire Sarrazin de Beaufort, Robinet de Verseilles, Jehan de Verseilles, Jehan de Joigny, Yvon Dupuis, Jehan de Sommain, Jehan de d'Ourdas et aulcuns aultres qui ne sont point venus à mon sceu. Et povoient estre tous mis ensemble ceulx cy, de cinq à six cens hommes d'armes et trois ou quatre cens archiers, gens bien en point qui s'estoient assemblés de plusieurs garnisons les plus esleus.

Quand doncques Potton de Saincte-Trailles s'estoit apperceu, par l'informacion de messire Jacques de Harcourt, que les garnisons se devoient assembler pour venir lever le siège de devant luy et combattre le duc leur ennemy, doubtant peut estre qu'ils ne venissent si tost qu'il voulsist bien, secrètement s'embla dehors luy douziesme, et laissant la ville en bonnes mains, garnye et pourveue, s'en alla passer Somme par nuyt, et vint joindre avec lesdictes garnisons, cuidant par ce qu'il savoit et congnoissoit le contennement du siège du duc et de son ost, leur faire faire un grand et mortel exploict sur luy. Or failloit ledict Potton en ce; car le duc bourgoingnon, sans leur donner celle paine de le venir quérir, se vint présenter meismes en leur main, là où ils l'alloient quérant. Si chevauchoient, comme j'ai dict dessus, les deux batailles fièrement l'une contre l'aultre. Et véoient bien les daulphinois que combattre les fauldroit; aussi les quéroient ils, mais non pas si tost, car ils cuidoient avoir joincte avec eux la compaingnie de Sainct-Ricquier, et messire Jacques de Harcourt, à toutes ses gens, dont ils n'avoient nuls. Si leur convenoit faire de nécessité vertu, et faire du mieulx qu'ils porroient de leur troppeau, qui estoit bel toutesvoies et bien à doubter. Et firent des nouveaulx chevaliers plusieurs, entre les aultres Gilles Gamaches, Regnault de Fontaines, Collinet de Villequier, le marquis de Sore, Jehan de Roan, Jean d'Espaigny, Torbiau de Rieu et Sarrazin de Beaufort. Et tandis que chevauchoient les deux batailles, pour venir joindre, vindrent férant des esperons aucuns aultres qui estoient demourés derrière; et n'estoient pas venus si tost que le duc bourgoingnon, au partir d'Abbeville. Et vindrent joindre à la queue de sa bataille droict à point; mais sembloient aulcuns plus effrayés qu'il ne faisoit mestier, comme vous orrez tantost. Si furent faicts de la partie du duc plusieurs chevaliers, qui ce jour bien achatèrent chevaleries, tel y avoit. Dont celui qui premièrement en requist l'ordre ce fust le duc meisme, lequel à messire Jehan de Luxembourg chevauchant d'ung costé lui bailla son espée, et froidement, sans montrer sembler esmeu, lui bailla son espée et va dire : « Beau cousin, en nom de Dieu, je vous requiers chevalerie. » Ledict de Luxembourg la print à très hault honneur, et luy bailla l'acoullée, disant : « Monseigneur, en nom de Dieu et de monseigneur Sainct-George, je vous fais chevalier; que aussy le puissiez vous devenir, comme il vous sera bien besoing et à nous tous. » Si croy, et ainsy le maintiennent les bons, que puis l'heure qu'il le devint, oncques meilleur ne se trouva entre les chrestiens. Les aultres chevaliers après furent Phelippe de Saveuses, Colard de Comynes, Jehan de Stenhuis, Jehan de Robays, Adrien Vilain, Jehan Vilain, Phelipe d'Andrinet, Damot de Pois,

Digitized by Google

Gérard d'Aties, Gauvain de la Viefville, Andrieu d'Azincourt, Le Moisne de Renty, Colinet de Brimeu, Jacques Pot, Loys de Sainct-Saulieu, Guillaume de Halwin, Derre de Cauroy et aucuns aultres.

Or fault-il venir à la bataille où le barguigner maintenant n'avoit lieu ne pour ung ne pour aultre, car trop estoient approchés de près. Si fault entendre que jà par avant on avoit envoyé l'estandart de Phelippe de Saveuses, atout six vings combattans au travers des champs à couvert sur ce costé des daulphinois, pour venir férir dedens eulx sur esle quand la grosse en sourdreroit par devant. Et menoient cest estandart, messire Mauroy de Sainct-Légier et le Bastard de Coucy. Or sembloit-il aux daulphinois que par baudeur et fièrement aller en besoingne, ils povoient espovanter leurs ennemis, et venir à la victoire du jour. Si leur doubla leur orgueil, et férirent chevaulx des esperons, et à lances bassées vindrent courans sur les Bourgoingnons, avec leur prince qui y estoit au front bien accompaignié, mais non pas vestu de sa cotte d'armes, car aultre l'avoit et la portoit pour abuser ses ennemis. Et receurent lesdicts daulphinois comme peu esmeus de leur orgueil, et s'entreférirent de leurs lances agües très fellement. Là y eult ung grand et horrible froissis, et ung pesant et mortel assemblement en cestuy premier encontre, dont maint bel homme d'armes et vaillant en estour se trouva levé en air, bleschié à mort ou à terre, car chacun mettoit mortelle main à son compaignon là où il povoit joindre. Si pensez que si les daulphinois avoient grand faim de se monstrer fiers et espovanteurs de gens, que le duc de Bourgoingne, à qui plus cuisoit sa vieille playe que la présente bataille, n'en avoit riens moins, ains y monstra fierté d'ung chevalier, non d'ung roy, ne d'ung fils, mais d'ung homme dont nature ne congnoissoit la composicion ne la naissance des horribles et haults faicts que elle y véoit; car cuer de lyon, ou de tygre, ou de dragon, tous mis ensemble, ne peult monstrer l'aigreur, la felleté et les horribles fais que de sa seule main il monstroit en l'espesse meslée de ses ennemis, aux quels il donnoit hide et frayeur de son bras que il estourmissoit tout ce qu'il trouvoit devant luy, et luy tiroit sang du corps ou la vie. Si ne cuide nul que ce soit langaige glosé par faveur, ni fiction faicte par flatterie; car, comme les haults hommes de son temps, plusieurs fais ailleurs l'ont bien congneu et esprouvé. Certes nature y avoit mis de valeur tant et si largement que en son temps ne s'est nul trouvé son per. Par quoy si je dis ce qui est vray en soy, je m'ose bien eslargir de louer ce qu'il vault en la forme qu'il a valu.

CHAPITRE LXXVII.

Des grands prouesses qui se féirent en la bataille de costé et d'autre; du duc bourgoingnon premier et de ceux qui s'y monstrèrent bons chevaliers.

La meslée doncques commençoit à estre dure et horrible. Sy y avoit des vaillans chevaliers d'une part et d'aultre, lesquels désirant estre congneus et assayés, firent de grands faicts et s'esforcèrent en leur devoir de porter grand dommaige à l'ung et à l'aultre par férir d'espées et de pointes de haches en visière et partout. Si est vray que sur les esles de la bataille du duc bourgoingnon fut faict une grand rompture par les daulphinois, et une grand pestilence à la première envahie; par quoy une grand part de ceulx du party bourgoingnon, de male aventure pour eulx et non pas pour la journée, s'enfuyrent cuidans que la desconfiture et le malheur fut sur toute la bataille comme sur eulx; et ne regardoient que sur leurs personnes et non pas sur celle de leur prince, lequel ils avoient tantost perdu à l'abborder, et ne savoient qu'il estoit devenu; et s'enfuirent, comme je vous dis, à course de chevaulx, devers Abbeville, cuidant y entrer; mais on les y refusa, et leur dict-on honteuses parolles; par quoy s'en allèrent vers Piquigny les grands galops. Et advint que la banière du duc, par une esmerveillable et estrange oubliance que oncques je crois autrefois ne ailleurs n'advint, fust oubliée à estre mise en main à celuy qui la devoit porter, ung vaillant chevalier qui à ce estoit commis, et estoit remise en la main d'ung sien serviteur qui la porta par les champs emprès son maistre,

Digitized by Google

ainsi que ung paige porte la lance de son seigneur; et ainsi de haste et d'ardeur qu'il avoit de combattre, il oublia son honneur et mist son maistre en grand dangier. Or estoit cestuy varlet atout la banière en la compaingnie des fuyans; et cuidoient beaucop, pour dire vray, parce que ils véoient fuir la bannière, que la bataille fust desconfite entièrement et leur prince ou mort ou prins, que n'en véoient ne signe ne nouvelle. Sy s'avisa le varlet de bien faire, qui peu avoit appris d'avoir tant d'honneur; et gecta à terre la bannière, la levast qui peust, car trop en estoit empeschié, luy sembloit. Laquelle chose ung gentil-homme voyant, nommé Jehan de Rosimbos, admonesté de vergoingne de la sienne et aultruy lascheté qui leur estoit advenue honteusement, releva la banière de terre et la remist en estat, et dist à plusieurs nobles hommes qui près estoient: « Or ça, messeigneurs, vous tous nobles hommes et moy, ne sommes dignes de vivre ne de nous trouver jamais en lieu de bien, si nous n'amendons nostre mespris aujourd'huy, qui nous vient de malheur et de légier couraige par ceste banière qui nous a abusé. Ça, ça, ralions-nous, au nom de Dieu! monstrons-nous estre gentils-hommes, et servons nostre prince, car mieulx vault morir en honneur avec luy que vivre reprochiés. » A ces mots, ledict de Rosimbos se retourna vers la bataille et se mist en chemin avec aulcuns gentils-hommes qui y estoient raliés; mais à peu de faict et povrement à leur honneur, comme j'en appris; dont ce fut dommaige et grand malheur à plusieurs qui y estoient, qui jusques à ceste heure avoient porté dès onques hault los et bon tiltre, que tout cheust celuy jour et s'esforça pour à jamais, combien que le roy d'armes d'Artois nommé (1). . . . . peu saige et mal instruit, leur certiffia seurement, et à tous aultres, que le duc certainement estoit mort ou prins, et que en la bataille n'y avoit point de recuevre pour cela; dont il ne disoit point vray combien que le cuidast.

Les daulphinois doncques aulcuns aussi, qui ne regardoient que devant eulx et véoient les Bourgoingnons fuyr par troppeaulx icy et là, cuidoient que tout le remanant feit en ce point et tout fust vaincu et gourmandé. Ung Pierron de Luppel et Jehan Roulet, avec environ six vingt combattans, se mirent à la chasse après, et comme desconfis à demy davantaige en prindrent, aulcuns aultres blessèrent et tuèrent, et les aultres se sauvèrent par force de courrir, et se fioyent mieulx en leurs esperons qu'en leurs espées. Hélas! ainsi ne firent pas les nobles et vaillans chevaliers beaucop et les vallereux escuyers qui, en la vertu d'honneste vergoingne, estoient demourés pour morir honnourablement emprès leur prince, en nombre environ de cinq cens combattans, là où le noble seigneur de Croy, chevalier de bon éage, vert et vineux alors et en son premier venir, fit de grands et de hauts faits de sa main; si féroit, mailloit de l'espée, d'estocq et taille, rompoit mailles et charnières, et ne donna repos à son bras, ains l'apprestoit en la mort de chacun, fust devant, fust de costé, là où il povoit attaindre. Si fist messire Jehan de Croy, son frère, qui depuis maintefois a esté trouvé bon chevalier. Le chevalier de Luxembourg aussi, qui estoit aigre et mordant mortellement, se trouva plain de valeur et de bonté, qui oncques nulle part ne s'est trouvé aultre. Le seigneur de Longueval, un fier chevalier aussi et de grand cuer, monstra bien à cestui jour que en luy avoit prouesse et hardement; car n'amiroit daulphinois non plus que loups les oeilles, ains exploitoit ès faicts d'armes en tous destroicts. Si faisoit le seigneur de Jonvelle, le chevalier de la greigneur force de France, voire des chrestiens, ce croy-je, et de plus grand couraige, par quoy il ne faict pas à doubter qu'il ne feist de haults et de grands faicts en si estroict besoing comme à celle heure, car dur y faisoit et mortel; et ne se povoit nul mectre à saulf de péril, si non par estre meismes mortel perilleux. Par quoy se ceulx du party bourgoingnon se traveilloient à venir à la victoire par estre fiers et mordans, si faisoient, pensez, les daulphinois tout meismes; et véoient bien qu'il leur faisoit plus que mestier, car trop y trouvoient de vaillance et d'esmerveillables en une petite route de gens que nulle force ne felle envie d'en-

(1) Lacune dans le manuscrit.

Digitized by Google

nemis ne povoit descoudre ne ouvrir. Si se mist toutesvoies en bon devoir souvent Potton, ung très vaillant escuyer et depuis maintesfois bien esprouvé, lequel, pour nulle péril de mort, ne besoingna à employer son corps en son propre honneur et l'aultruy, ains tousjours s'adressa aux plus vaillans et les plus chevalereux, et leur donna à souffrir beaucop; meismes plusieurs fois se prinst au duc bourgoingnon, lequel il trouva redoutable beaucop et criminel. Et cuide, se j'ay bien retenu, que lui-meismes prist ledict Potton, et le commença en la fin de la besoingne et le gaigna par force d'armes. Messire Regnault de (1). . . . . aussi, et plusieurs aultres se portèrent mieulx que fortune ne leur estoit bonne; car ce que en commencement cuidoient avoir gaingnié et conquis ils perdirent enfin, et leur retourna l'aventure contraire. Merveilles fut véoir des armes que l'en y faisoit et des pesans et horribles cops que on y ruoit à tous lez, l'ung cy, l'aultre là, d'estoc et de taille, et de toutes manières. Le duc meismes y fut saisy au corps; et le cuidoit, ung très puissant homme d'armes le quel luy avoit persé l'arçon de sa selle tout oultre, le tirer jus à terre, car le tenoit à bras; mais son coursier, qui estoit viste et merveilleusement bon, le porta oultre. Si ne laissa pas pourtant à soy rebouter en la presse, car le quéroit tousjours; et chassoit après les plus drus, et les servoit de son trenchant le plus mortellement qui y fust en la journée. Aussi ne tint-il en celuy jour oncques ne route ne ordonnance, ne ne regardoit ne qui fut près ne loing de sa personne, mais tousjours mains et bras en besoingne sur les sallades et visières hurtoit et chocquoit sur les ungs et sur les aultres. Toutes presses lui estoient bonnes et toutes places visitées, à gauche et à dextre, devant et derrière. N'y olt chevalier son ennemy qui n'assiast son bras, et qui ne sentist de sa valeur, qui estoit plus felle que de serpent en flambe. Et y prinst deux hommes d'armes en la desconfiture qui se rendirent à luy et luy demandèrent mercy. Et bien sçavez que oncques la bonté de son couraige ne les peult refuser, comme preux ne comme dur ennemy qu'il leur fust, puisqu'ils estoient gentils-hommes et qu'il les avoit trouvé vaillans, dont il les prisoit myeulx.

(1) Lacune dans le manuscrit.

CHAPITRE LXXVIII.

Cy parle des prouesses qui furent faictes par messire Jehan de Luxembourg et plusieurs autres.

Or estoit messire Jehan de Luxembourg avec aulcuns des seigneurs à Assy accueilli d'un troppeau de daulphinois qui le congnoissoient, et ne chassoient que à luy faire très mauvaise compaignie, pour ce que fellement et despiteusement se revangeoit. Or il estoit bien aisé, car estoit chevalier de grand proesse. Si l'avoient aucunement à part arriéré de son maistre le duc, et taschoient à l'emmener prisonnier, car cuidoient encoires la journée estre pour eulx, et luy dirent maintefois: « De la foy, chevalier, de la foy! » le quel grinant les dens de courroux, ne rendoit responce que de l'espée, tant qu'il la povoit remouvoir; et leur donnoit bien à congnoistre qu'il n'avoit pas ce vouloir. Dont quand celuy qui sy de près le tenoit, nommé La Moure, véy que si mal en povoit venir à chief, et si estoit comme seul entre beaucop, print ung argu de couraige en luy, en remectant en soy-meismes ou de le tuer ou de l'emmener, s'il y povoit advenir par nulle fin; si en y avoit aulcuns qui s'estoient traversés entre luy et luy, et estoient près eslongiés de deulx lances l'ung de l'aultre, et avoit ledict de Luxembourg à faire et à entendre ailleurs. Dont quand cestuy La Moure le rechoisy, vint à bras levé et à force de cheval, et de haulte puissance de corps et de cuer luy bailla une traverse au visaige, disant: « Je reviens. Or à ce cop vous mourrez ou vous vous rendrez; je vous ay huy tant poursievi, il est heure que je en aye une fin. Sus, rendez-vous à l'heure, ou à la mort. » Et ledict de Luxembourg, non amoindry de cuer, mais tout villenné laidement en face et esblouy du sang qui luy alloit sur les yeulx, dont il n'en avoit que ung, comme vous avez ouy dire et comment il le perdy, à dur certes et à bien envys, quand

Digitized by Google

ne se trouva secouru de nulluy, se rendy audict La Moure et luy bailla la foy; aussi avoit-il par avant faict le seigneur de Luxembourg, qui estoit demouré emprès luy et avoit esté bleschié bien durement. Si furent en enmenés, par ung peu de temps et non gaires, que les gens du duc de Bourgoingne, et les siens aussi, sus l'avantaige de la victoire, crians: « Icy! hélas! » les trouvèrent d'aventure; et furent honnourablement et vaillamment recours par leurs amis, mais non pas si tost sanés de leurs playes. Le seigneur de Comynes, ung vaillant chevalier de Flandres, fut tout au long du jour avec plusieurs autres vaillans hommes de sa nation de Flandres emprès son prince, et print toutes aventures avec luy, et y acquist de l'honneur et du los beaucop celuy jour, et se monstra chevalier de grand prix. Si fit le seigneur de (1). . . . . et tous ceulx de la nation flandroise, à qui leur prince donna ce los. Et à luy-meismes l'ay oy dire, que plus par eulx que par nuls aultres cely jour Dieu luy envoya victoire et honneur. Et affermoit avec ce qu'il ne fust oncques trouvé qu'en leur noblesse il n'y eust constance et fermeté la plus entière du monde et la plus féable; les anciennes histoires aussi plusieurs en font mention assez. Sy est vray que entre eulx en y avoit ung qui estoit fait chevalier cely jour, nommé messire Jehan Villain, noble homme et de haulte stature, gros avec ce, membreux, et portoit force et croysée, ayant haulte forcelle et gros yeulx felles durement et flamboyeulx. Cestuy estoit monté sur ung hault puissant destrier, merveilleusement gros et couragieux, comme il luy faisoit bien besoing, car il portoit de fès assez pour deux; et en la plus dure et mortelle presse là où ses ennemis estoient en leur plus hault orgueil, il vint à bride abandonnée et d'une pesante hache en ses mains, que nul n'eust peu sourdre, et à deux bras alloit ruant et rammonnant devant luy; et par la plus horrible manière qui avoit esté veue oncques mais, tuoit gens et assommoit comme bouchiers font les bœufs, espautroit testes de chevaulx, confondoit hommes d'armes, espovantoit couraiges, donnant forces et puissances, employant bras d'ung foudre et d'ung homme d'achier qui nully n'amiroit mais. Si le fuirent chacun; et ne sembloit que ung assommeur, ung murtrier à journée, plus diable que homme. Se tira à part Potton de Saincte-Trailles espovanté en luy-meismes de ses faicts, pour le regarder par unes merveilles plus à son aise, car oncques mais n'avoit veu ne ouy parler ne de telle oultraige, ne de telle horreur; et s'en seignoit par amiracion, comme d'ung (1). . . . à qui force haultaine n'a lieu, car abandonnant son corps à chacun sans tenir bride ne selle, nul ne l'osoit approchier, mais s'enfuyoient comme anneteaulx devant le faulcon; et se laissoient plus tost cheoir à terre que recevoir son cop, tant estoit pesant et horrible et non portable sans mort. Sy escumoit par la bouche, et son cheval par tout le corps plus blanc que neige, du fès qu'il portoit et soustenoit, d'escume. Brief tout fut mis à desconfiture devant luy, ce qui se trouvoit, et la victoire clère pour son party par luy et par aultres. Or estoit retourné Pierron de Luppel et sa compaignye de la chasse après ceulx qui s'en estoient fuis, et cuidoit trouver la fortune comme il l'avoit laissée. Dont si tost qu'il s'en perceut du contraire, sans gaires donner à congnoistre quelle espée il portoit, de la meilleure pièce de son harnois c'estoient ses esperons, il quist à sa sauveté et se mist à la fuyte, plus aigrement beaucop qu'il n'avoit chassé par avant, et print son chemin vers Sainct-Waléry. Aulcuns aultres (2). . . . qui mieulx mieulx, pour estre plustost à saulf. Le seigneur de Moy en fist autant, et se sauva par ce party.

(1) Lacune dans le manuscrit.

CHAPITRE LXXIX.

S'ensuit la cessation de la bataille.

Quand doncques cestuy duc nouveau bataillier et jeusne victorieulx se véit au dessus de ceulx qui le vouloient humilier par leur orgueil, et que les lieux çà et là estoient esclarcys beaucop de ses hayneux, à quoy ses bons faicts et meismes ceulx de ses loyaulx subjects et serviteurs l'avoient faict parvenir devers luy, lors délaissant la rivière, là où il les avoit chassé et poursuy mortel-

(1) Lacune dans le manuscrit.—(2) *Idem.*

Digitized by Google

lement près, il revint au champ principal où estoit la première meslée, et se montra à ceulx qui longuement l'avoient perdu, et non sceu de sa mort ni de sa vie ce qu'il estoit devenu. Et sans estre plus enfiéry sur la gloire de sa fortune, non plus que s'il n'y eust oncques mis mains, quoyement vint marchisant ses estriers; et parloit peu; et sembloit bien à son tain que le cuer avoit esté esmeu beaucop, et le corps en souffrir. Si fist tantost rassembler ses gens et rallier tout en ung; et ceulx que l'en povoit congnoistre estre mors des siens, il commanda qu'on les relevast et que l'on les mist en leur droict; par especial le seigneur de la Viefville, lequel il congneut; et le plaindi beaucop, quoy que vaillamment il morut en honneur. Sy fit Jehan le seigneur de Mailly. Lesquels deulx y morurent seulement ce jour pour gens de nom, et environ quarante aultres ou cinquante de son party. Mais bien de la partie des aultres estoit la perte greigneur, car montoit bien de quatre à cinq cens, et de gens de grand nom, sans bien cent ou six vingts prisonniers, que le jeusne duc amena avec luy à Abbeville, et de là les envoya au chasteau de Lille. Si estoient les noms de ces prisonniers: le seigneur de Conflans, Loys d'Offemont, messire Gilles de Gamaches, son frère Loys, messire Loys de Tiembronne, Potton de Saincte-Trailles, le marquis de Sore et son frère, Jehan de Sainct-Saulieu, messire Rigault de Fontaines, Sauvaige de la Rivière, Jehan de Proisy, messire Raoul de Gaulcourt, messire Jehan de Rogan, Bernard de Sainct-Martin, Jehan de Joingny, le seigneur de Montmort, Jehan de Verseilles, le Bourg de La Hire, Yvon du Puis, Jehan de Sommain, Hervé d'Ourdas et aulcuns aultres jusques au nombre qui est dit. Et entre les mors furent trouvés le baron d'Incy, messire Charles de Sainct-Saulieu, Gallahault d'Arcy, Thibault de Gerincourt, messire Corbeau de Rieu, messire Sarrazin de Beaufort, Robinet de Verseilles, Guillaume du Pont, le bastard De Moy, et plusieurs aultres nobles hommes durement plainds, dont je ne sçay les noms.

Ce jeusne duc doncques loant Dieu de ceste haulte et joyeuse aventure, encoires en son premier venir, print son chemin tantost vers Abbeville atout ses riches prisonniers, et là fut receu à la plus grand feste que oncques fut hault homme, et à la plus grand joye. Mais, sans arrester nulle part, s'en alla descendre devant la porte de Nostre Dame, et devant le grand autel bien richement mis à point, et à deux genoulx rendi grace à Dieu de sa victoire, et à la glorieuse dame sa singulière devocion et son offrande; et puis s'en alla logier et soy refaire, comme bien y estoit raison, et chacun à son advenant, ung peu plus asseurs que le matin devant. Or n'avoit-il encoires riens sceu de ceulx qui en l'abborder de la bataille l'avoient abandonné si fellement et s'en estoient fuys tout esfrayés et oublieux d'honneur, ne savoient à quel titre, fors que de leur male aventure, dont la banière, comme j'ai dit dessus, estoit aucunement cause, combien que, après la chose sceue et raliement faict, encoires petitement se acquitèrent pour recouvrer leur honneur. Si luy fut dit le meschief et le grand dangier en quoy il avoit esté cestuy jour par le desvoiement des lasches fuyans, dont telle heure fut que tout sembloit estre perdu pour lui et desconfit, si Dieu et sa vertu n'y eussent remedié. Si s'en merveilla durement; et luy donnoit douleur assez et passion en couraige, la faulte qui y estoit advenue, encoires sur tels que il cuidoit estre bons, et qui avec tiltre de noblesse avoient porté aultres fois tiltre de bien esprouvée valeur, avec le duc son père. Mais puisqu'il estoit advenu et qu'il n'y véoit d'amendement, par patience vainqui sa douleur. Et en tant que lors il apprenoit avoir esté en grand bransle de péril, d'autant maintenant louoit-il Dieu plus ardamment de sa très bien heurée victoire, qui estoit plus bien fortunée que bien apparent, comme il entendoit par ce compte. Or estoient les malheureux notés durement en son cuer et indignes à tousjours. Et pour ce que entre eux en y avoit aulcuns de son hostel et de sa nourriture, il les fit eslongier de ses yeulx et les congéa sans retour, combien que peu en y avoit; et des aultres en morurent aulcuns en leur annuy. Aulcuns en eslonge de leur pays se disposèrent à longtains voyaiges qui en effacèrent et amoindrirent la mémoire. Le duc doncques se aisa par trois ou quatre jours en Abbeville, et fit mectre chacun

Digitized by Google

à point les playes qu'il avoit receues. Et pour ce que il ne sembloit pas bien expédient aux saiges d'entour de luy de remectre le siége arrière devant Sainct-Ricquier, pour pluiseurs causes, et souverainement pour ce que l'en l'espéroit bien avoir temprement, par plus douce voie et plus seure, le noble victorien deslogeant d'Abbeville, passa par devant la ville de ses ennemis; et après le logier d'une nuyt seule, aussi s'en alla à Hesdin tenir son séjour par aulcun temps convenable, pendant lequel il ordonna de ses garnisons, et en pluiseurs lieux ici et là, pour tenir frontière encontre messire Jacques de Harcourt et ceulx de Sainct-Ricquier; et cela fait, donna congié à ses gens et rompy son armée pour celle saison.

Tantost se repandirent ces nouvelles par toutes contrées entre amis et ennemis, que le duc de Bourgoingne avoit eu ceste noble et haulte victoire et rué jus toute la fleur des frontières de deçà Paris. Si en firent grand joye les peuples et les villes voisines partout; et se conjoyssoient en leur bonne aventure, souverainement Monstreul et le pays d'entour, pour ce que elle estoit prochaine plus que aultres et plus subjecte aux périls de la guerre. Dont se la joye en fut grande entre les amis, il faut penser certes que la douleur en fust amère au parti contraire. Si alloient disant à ung lez les amis: « O que cy a un hault commencement de prince, ung noble descouvrement de vertu en ce jeusne homme qui aujourd'hui nous a suscité les cuers et les esperits par son bras. Bien nous y a pourveu Dieu, que loué en soit-il! et que longuement puist-il vivre! Ce nous sera l'escu qui nous sera necessaire, escu de protection et arche de salut en qui nul ne pourra mordre; meismes se fera espovanter en son glaive. Certes bien congnoissons plusieurs doloreuses tribulacions apparantes; et a esté convenable en ce royaulme sa naissance, le quel, dénué de ses princes beaucop aujourd'hui, de grand faict, aura ung champion maintenant, si Dieu plaist, de grand los. Dieu le maintiengne! » A l'aultre lez aussi, ses ennemis, expers assez de leur marastre fortune en tous endrois, et que la baniere et le porter leur estoit bien dur, certes quand ils virent la redoubtable venue de cestuy, emprès la felle presomption du roy anglois leur débouteur, et congnoissant que fortune rue voulentiers à jeune éage et à bon droict, dont en son fier couraige luy donnoient assez porcion honneste comme vengeur non comme adjoinct à aultruy, pensez quel soucy et douleur se boutoient en mains et divers couraiges et en diverses marches de leur repaire, pour soy y savoir conduire bien, à l'advenant de ce qu'ils véoient hault et dur à résister. Mais ce que alors leur povoit estre matière aulcunement de mérancolie celluy endroict, en l'aultre leur tournoit-il en reconfort de soy faire valoir et de vaincre leur dure fortune en vertu, par sens, par labeur, par diligence et par non espovanté ne desmeu couraige, plus espérans une fois de tanner et ennuyer fortune par aigreur, que estre esbranlé de bon hardement par sa traverse. Ceste seulle chose au fort leur estoit reffuge et consolacion des choses présentes et futures, quelles que peussent avenir certes; et leur estoit gloire et bon los en telle nécessité qui les lyoit.

CHAPITRE LXXX.

Comment la ville de Dreux fut délivrée au roy d'Angleterre, et des villes de Beaugency et de Villeneufve-le-Roy qui luy furent délivrées.

Or laissames nous, vous savez, le roy ennemy à Mantes, durement mary de ce que le deffendeur de son heritaige, le noble daulphin, ne s'estoit presenté en bataille devant luy et qu'il s'estoit levé de son siége devant Chartres. Parquoy, pour faire nouvel exploit en son tout nouveau retour de delà sur ceulx que il n'aimoit gaires, pensant que en lieu de battaille non trouvée il conviendroit besoingner aultrement, à toute sa grand puissance qui croissoit tous les jours et multiplioit de toutes pars, partit dudict Mantes; et s'en alla mectre le siége devant deux belles places et fortes assises hault en un rocq bien deffensable et avantagieusé; mais de grand garde estoient à merveilles et bien esparses les deffenses l'une de l'aultre. Sy avoit en la dicte place, pour la deffendre, de gens de guerre daulphinois huit cens environ; lesquels, jà soit ce que hardement et honneur les accompaingnoient assez, se tenoient toutesfois bien derrière, quand se virent ainsy enclos de leur enne-

Digitized by Google

mi qui estoit mallement dur et de fier estommac ; et estoient ses traictieux vigoreux beaucop et austères, ce savoient bien. Si se conseilloient l'ung avec l'autre, comme en tel cas il fault, et regardoient sur leurs affaires le plus honneste et le plus convenable. Et véoient la puissance de leurs ennemis grande et la leur petite, et leur seigneur de devant Chartres retiré nouvellement et mal prest en leur secours. Si mirent de difficulté beaucop en leur cas ; et jugoient assez mal conduisable de eulx povoir sauver par estrif, ne de povoir garder la place non prinse. Et quoy que de povoir et de devoir conclurent de y monstrer assez pour honneur garder et foy maintenir, mais cela à la longue ne pourroit souffire si avant qu'il leur feroit mestier ; si leur sembloit et vray fust. Ne fait à demander dont se l'anglois roy estoit garny d'artillerie et d'engins pour les saluer rudement de loing sans leur donner bonjour. Certes ouy, car estoffe y avoit terrible et d'ouvriers pour ouvrer bien à propos ; desquels il les menassoit pour les mectre en œuvre durement à leurs despens, s'ils ne s'avisoient temprement. Si les envoya semondre par ung hérault pour rendre la place, et de choisir quartier de sauveté aultre part s'ils vouloient, ou si non, et qu'il faulsist que force les humiliast en riguer, ils pourroient bien trouver traictié à l'aventure qui leur seroit dur ; et pourtant s'avisassent de faire tost ou de répondre, car par l'ung des bouts, leur mandoit-il, les auroit ou prins ou rendus. Dont ne fait à doubter toutesvoies que, comme nobles et vaillans hommes approuvés de leur mortel ennemi, ils en monstrassent toutes aigres et felles deffences mortelles qu'ils povoient, en quoy ils monstroient bien que plus contrainte que faulte de hardement leur estoit cause d'entendre à traictié, quand ce viendroit au besoing, et leur seroit excuse en leur honneur. Aussi, certes, orgueil et force s'y povoient bien mectre sus entre eux pour commencement ; mais mallement s'y povoient-ils continuer ne parconduire, entendue la circonstance tout à l'entour, dont il n'y avoit point une seule pour eulx. Veullans doncques remédier en évident péril par sens plustost que par folle présumption, conclurent de octroyer la délivrance de leurdicte place de Dreux au roy leur ennemy, sur condicion que, si dedens cinq ou six jours n'estoient secourus et dessiégés par leur prince et seigneur le vray héritier françois, prestement le feroient obéissance et s'en yroient aultre part en leur aventure, là où il plairoit à Dieu. Et de ce donnèrent certaines et bonnes asseurances de l'accomplir ; et le roy les receut, plus joyeulx toutesvoies que le secours leur poeult venir et que l'ouverture luy fust faicte par non y entendre ; car ne desiroit aultre que d'avoir la bataille, et especiallement encontre la personne de son adversaire, pensant que celuy oultre, par aulcun hazart de fortune il estoit au dessus de tous ses desirs et n'avoit mais nulluy qui le contredist. Les jours passèrent l'ung après l'aultre, et ne vint nulluy qui les délivra, nonobstant que leur nécessité estoit sceue assez en l'ost du daulphin, mais lors n'estoit point heure d'y entendre. Si délivrèrent la ville de Dreux et le chastel en la main du roy anglois, comme l'avoient promis ; et par vertu de leur traictié que ils ne povoient avoir aultre, s'obligèrent de non luy faire guerre ne porter armes encontre ses allyés d'ung an tout entier ; et sur ce partirent, corps et biens sauves, et s'en allèrent à leur bon chois, ne sçay où.

Or ne desiroit riens tant cestuy roy que de trouver son contrediseur le jeune daulphin en puissance pour avoir battaille à luy, pour la playe de son frère perdu, le duc de Clarence, qui lui cuisoit et s'en pensoit à venger, partie aussi pour mectre à fin en longue guerre par brief champiage de leurs deux puissances ensembles, affin de demourer seul maistre en ce royaulme paisible héritier, comme son proposement portoit, se Dieu autrement n'en eust disposé. Et luy estoit bien advis peut estre, pour la victoire obtenue à Azincourt, que toute la gloire françoise se devoit humilier soubs son espée, et que c'estoit son appertenir. Quand donc se vit au dessus de la ville de Dreux, que bien et grandement laissoit garnye de ses gens, pour venir à l'attainte de ce qu'il quéroit tantost, se deslogea et tourna devers la rivière de Loyre, qui estoit la marche du daulphin, pensant que quand le dict daulphin le véoit se approchier, ou par orgueil ou par aulcun

Digitized by Google

despit, il se pourroit bien disposer à bataille contre luy, et luy vouloir calangier entrée et passaige; parquoy il auroit ce qu'il alloit quérant. Mais ne sçay de quel conseil meu, ou plus utille ou moins honnorable, ledict daulphin ne s'y trouva point lors. Parquoy, en lieu de riens faire et pour laissier enseigne de y avoir esté, s'embattit ung peu en la ville de Baugency; et par menasses et par voye de fait tant fit qu'elle se mist en ses mains. Et à tant se déporta de plus tirer avant, et print son retour en la Beausse, en laquelle, si comme il chevauchoit, ung jour s'apperceut comme soixante compaignons bien montés et armés le chevauchoient de costé, quérans leur aventure; et tendoient peut estre à férir en quelqu'endroict sur ung troppeau ou sur une queue mal arroutée, comme il s'en fait souvent. Si commanda cestuy roy qu'ils fussent contre-chevauchiés de plus belle et qu'on les poursievist rudement. Or ils estoient montés à l'avantaige trestous; et s'apperceurent bien qu'on les barguignoit et que l'attente ne leur estoit pas bien saine. Si se mirent à la fuyte et à prendre pays devant eulx, et les aultres après à force de chevaulx, qui oncques ne les abandonnèrent de vue quoy que mal les povoient appréhender de corps. Mais craindant et doubtant que le courir ne leur pourroit donner sauveté si bien que la retraicte, se boutèrent dedans Longuel, une place qui séoit là environ, espérans par armes et par deffences y trouver salut plustost que ailleurs. Mais le roy anglois chauldement les fit assaillir et mortellement envahyr à tous lez; et ne leur souffroit repos ne respit à paine de reprendre alayne, tant les hastoit à la mort. Si ne faict à racconter leurs deffences, car toutes celles au monde possible, y estoient, mais ne povoient donner garant. Si fut prinse la place et les compaingnons, et pour la cause que ung seul Anglois y estoit mort en ceste envahye, le roy meu de cruaulté tous les soixante fit noyer en Yonne. Et de là, tirant tousjours pays, alla mectre le siège devant Villeneufve-le-Roy, la quelle luy fut rendue aussitost; et y mit garnison pour luy.

CHAPITRE LXXXI.

Comment la ville de Meaulx fut également délivrée au roy anglois.

Or avoit-il eu long machinement sur la ville de Meaulx, dont le marchié souverainement estoit une place de grand force à avoir, et luy donnoit de l'annuy assez pour ce qu'elle se tenoit en son contraire. Si disposa de son ost à tirer là envers et d'employer la saison en y mectre siège, nonobstant que le temps approchoit jà sur l'yver et estoit la fin de septembre. Toutesvoies, pour exécuter ce que delibéré avoit, vint logier à Laigny sur Marne qui se tenoit pour luy; et là par aulcuns jours fit sa résidence, pendant les quels fit faire et charpenter plusieurs engins dont grever pensoit la dicte ville, et par especial engins volans, comme plus nécessaires à son intencion. Tousjours certes besoingnoit et employoit temps en fruit et necessités; il y pourvéoit et subtilloit en ses affaires les plus convenables et surtout avoit l'oeul. Par quoy, pensant que ses ennemis dedens Meaulx ne se doubtassent d'estre assiégiés, et que à ceste cause ne boutassent le feu en leurs faulbours, premier que y arriver, envoya son oncle le duc de Cestre avecq quatre mille combatans devers ladicte ville, affin de soy bouter dedens les dits faulbours et de les garder; car moult luy eust porté dommaige leur destruction. Le duc de Cestre ne demoura gaires après ceste ordonnance qu'il ne se mist ès champs et qu'il n'allast exécuter le commandement de son roy, dont il viendroit bien à chief, ce luy sembloit. Et de faict y alla, et la print soubdainement sans barguigner; et la garda tellement que ses ennemis en eurent deul et luy joye, combien toutesvoies que, à l'abborder, assez s'y opposèrent. Les menassés s'assaièrent à deffendre le logeis; mais ce ne leur valut riens; car trop puissans estoient les Anglois et les aultres trop foibles, qui n'avoient deffence que de leurs lances pour venir joindre au corps, et les Anglois fiers et horribles de traict pour les en chasser de loing sans main mise. Les faulbours doncques demourèrent saisis du duc de Cestre, dont

Digitized by Google

le roy son nepveu estoit bien joyeux. Lequel, après avoir ses besoingnes bien apprestées, party de Laigny, luy et tout ost, en nombre environ de vingt mille combattans ; et le sixième d'octobre vint planter son ost tout à l'entour de la dicte ville et du marchié ; et de celle heure en avant tousjours labouroit en faire fortiffier son siège de hayes et de bons fossés par derrière luy, pour non estre surprins par nuyt d'aventure par ses ennemys, dont, comme saige guerroier, il redoubtoit les agües et les machinemens, disant qu'il n'est nul petit ennemy, mais assez se doivent peser. De ceulx cy me deporteray, et tant de ce siège un petit encoires, et de la manière de ses approches et puissans apprestemens à tous lez de l'artillerie qui se dressoit, jusques jà tost que j'en reprendray à parler tout au plain, là où la vaillance des deux parties et le long persévérer mais, doit estre cause d'en escripre ; et recherrai à parler maintenant du duc bourguingnon et de l'appointement qui fust fait entre ses prisonniers et luy, eulx estans dedans le fort chastel de Lille.

CHAPITRE LXXXII.

Comment les prisonniers furent esloingniés en deux parts.

Il est vray que cestuy duc de Bourgoingne non moindre en vertu que ung Octavian, après ceste bataille vaincue que vous savez, qui estoit une joyeuse victoire pour luy et ung signe de haulte future regnacion, tant jeusne qu'il estoit, desiroit autant à régner en gloire de vertu comme en renommée d'armes vainqueresses, jugeant plus estre riche trésor les deux ensemble, que l'une obtenue à par luy séparée de l'autre. Or avoit il plusieurs nobles et vaillans hommes ses prisonniers, dont fortune en son premier venir luy avoit adreschié la maistrie. Si s'appensa que, avec la faveur de fortune qui estoit respandue largement en son jeusne éage et en son nouvel ost, il failloit aussi que les rayes de sa noblesse resplendissent en ses adversaires qui valereusement s'estoient portés encontre luy, et qu'il leur fist chose dont le peussent recommander estre ung prince de hault advénement, plus bening beaucop vaincuer que felle tirant. Moult certes prisoit les vaillances d'aulcuns de eulx, car les avoit meismes bien assayés ; et ne tendoit point leur estre si rigoreux que pour les deffaire de chevance, combien que cause y avoit assez. Ainsi en haultesse de couraige, qui plus estoit desireux de hault los que de grand argent, leur délibéroit à faire délivrance de leurs corps, francs et quictes, pour la délivrance de Sainct-Ricquier que le seigneur d'Offemont tenoit avec aulcuns prisonniers du duc bourgoingnon. Et de fait sa délibéracion fut mise à effect, et leur fit déclairer sa franchise. Dont moult s'esjoyrent et se contentèrent de luy. Mais assez mectoient difficulté en cely d'Offemont, qui envys les délivroit par ce marchié, pour l'intérest qu'il y avoit très grand. Envoyèrent toutesvoies par devers luy. Et ce que en ung ne en deux jours ne se povoit appointier, en quatre et en cinq fois y aller et venir se trouva tellement que le traictié se fit, et promesse délivrèrent à deux lez, les places et les corps francs et quictes l'ung pour l'autre. Si advint, ainsy que ce traictié pendoit, que messire Hémont de Bouber, prisonnier au seigneur d'Offemont, morut entre ses mains dedens Sainct-Ricquier ; de quoy son maistre le duc de Bourgoingne, doubtant aulcunement que ceste mort ne luy fust prinse par rudesse de prison, mortellement desplaisant en ce, varia par aulcune espace de non souffrir aller avant le traictié conclu ; mais après son couroux passé, par belles remonstrances de ses plus prochains, il s'y condescendy arrière. Aussi ne trouva pas ce qu'il avoit doubté, car les excuses en furent faites souffisantes dudit d'Offemont. Or failloit il délivrer les prisonniers à rendre les places ès mains promises, parquoy le seigneur de Roubais et le seigneur de Croy, qui lors encoires estoit jeusne et commenchoit à monter en auctorité, partirent de Lille accompaignés convenablement, et vindrent à Sainct-Ricquier où estoit le dict d'Offemont. Les délivrés du chasteau de Lille, comme Potton et sa compaignye, vindrent soubs leur saulf conduit au dict lieu aussi ; et là le dit de Roubais et de Croy rendirent ce qu'ils avoient tenu, et receurent ce que tenir desiroient. C'estoit la ville de Sainct-Ricquier

Digitized by Google

que le seigneur d'Offemont vuida, et alla prendre sa retraicte ailleurs en Crespy en Vallois, ce croy je, et là entour, et lesdicts seigneurs de Roubais et de Croy incontinent restablirent garde et capitaine le Borgne de Fosseux, chevalier, accompaingnié de maistre Nicolas de Mailly, Ferry son frère, Nicaise de Boufflers, Jehan de Donserre, et de plusieurs aultres qui bien et loyaulment la gardèrent depuis long-temps.

CHAPITRE LXXXIII.

Comment les bourgoingnons allèrent trouver le duc à Lille, et l'engagèrent à venir visiter le pays.

Le duc, comme j'ay dit, estoit demouré à Lille embesoingné de plusieurs haulx et grans affaires de ses pays et de luy propre; et estoit la saison plus propre à séjour que à ruiner et guerroier, car estoit cuer d'yver, près assez de Noël, qui est ung temps plus à bonnes chières faire que estre par les champs. Aussi la ville de soy porte assez occasion et matère d'esbat sans que luy meismes le duc, jeusne et vert alors, qui naturellement estoit enclin à tous esbattemens de nobles hommes, s'y acquitta et en print sa part largement, et avoit les gens tout de meismes. Or estoit la ducesse sa mère en Bourgoingne en son chasteau de Rouvre, qui encoires depuis la mort de son dict feu mary le duc Jehan, n'avoit veu son fils le jeune duc, dont mal se tenoit assouffie et peu à son aise, et les Bourgoingnons aussi, qui encoires ne l'avoient eu en leur pays, depuis estre venu à seignourie. Et considérant comme nouvellement il estoit passé par le périlleux destroit de bataille à Sainct-Ricquier, qui leur estoit ung enflambement d'ardeur et de desir de le veoir plus que devant, sy convindrent en parlement avec la dicte princesse la mère, et conclurent d'aller devers luy à puissance, par meilleu de ses ennemis, jusques en Flandres où il estoit, et le ramèneroient, ce leur sembloit bien, qui que le voulsist véer, en son pays de Bourgoingne glorieux et victeur. Si n'y faillirent pas, car se mirent sus en nombre de six mil chevaulx, gens d'eslite et de pris, soubs la conduicte du prinche d'Orenge, du seigneur de Sainct-George, Chasteau-Villain, Cottebrune, mareschal du pays, seigneur Anthoine de Vergy et autres grands seigneurs pluiseurs; et passans en fier arroy parmy la Champaingne dégastèrent devant eulx toute terre et place ennemye, et meismes le pays d'Artois qui beaucop en porta d'oppression et de grief, pour ce que fors y estoient et que autres fois les Picards les avoient galonnés en leur marche, qui n'est pas chose dure à croire à qui congnoist les deux nacions, car ce sont gens tractables et bien doulx tous deux là où ils sont fors. Or vindrent jusques à Lille les dicts seigneurs, les chiefs; et les gens-d'armes laissèrent sur le plat pays autour de Douay et de Lille, vivant là et séjournant aux uses et coustumes que tels gens seullent. Si leur fist grand chière le duc leur seigneur, et les receut, comme il appartenoit, joyeusement et comme bien aise de leur venue, et le savoit bien faire. Mais pour ce que encoires il n'estoit pas bien prest pour emprendre son voyaige en Bourgoingne avec eulx, et que pour l'attendre le pays porteroit trop de grand foulle à les soustenir longuement, je croy que messire Jehan de Luxembourg ayant advis sur ce, du gré et du consentement de son maistre, requist lesdicts bourgoingnons, c'est à dire leurs capitaines, que en temps de riens faire ils voulsissent venir à son ayde à l'encontre du seigneur de Moy qui dégastoit les terres et pays de sa belle fille la comtesse de Marle, et luy faisoient des meschiefs et oppressions beaucop; et leur alléguoit que en ce faisant ils feroient honneur et service grand à leur prince, et tousjours seroit-ce ung vengement et exploit sur leurs ennemis, dont ledict de Moy en estoit ung bien aigre voisin. Les bourgoingnons, me semble, se assentirent et s'en allèrent avec luy en belle compaingnie, qui meismes avoit avecq luy huict cens combattans ou environ. Sy vindrent jusques auprès du chastel de Moy qui estoit belle place et forte et garnye très bien de tout ce que besoing faict; mais le seigneur du lieu adverty du cas, et mieulx aimant la franchise des champs que la doubteuse seureté de sa place, boutant le feu en la basse court et en aulcunes maisonnemens qui là estoient, s'estoit party devant leur

Digitized by Google

advénement, et retraict, ne sçay où, ailleurs, car luy sembloit bien, pour une passée sans siège mectre, sa place n'avoit garde d'estre prinse; mais de ce ne savoit leur volenté, s'ils y venoient à l'intencion d'y mectre siège ou non. Et pourtant, pour mieulx l'asseurer de péril, il en vuyda, et aima mieulx perdre sa place à l'aventure, luy absent, que avoir esté assiégié en dangier de mercy de son corps. La place fut visitée agüement et pourgectée de l'œul. Si n'estoit pas advis aux bourgoingnons que l'on y povoit gaires d'exploit, se par siège non, en quoy ils se monstroient assez lens et frois et pas entalentés, car avoient le temps ailleurs. Si conclurent tout quoyement leur retour devers leur prince le duc dont ils desiroient mieux l'amenaige en leur pays que à tenir le siège; et povoit sembler qu'il ne leur chailloit gaires, se les Picards estoient galonnés ung peu plus d'ung costé que d'autre, car autresfois leur avoient gallés de meismes. Et combien que celluy de Luxembourg leur pria pour aulcune demeure, n'en peult oncques tant faire toutesfois que sa pryère luy rendist fruit. Mais s'en retournèrent sur pié et s'espardirent sur le pays, auquel tout partout en passant firent des maulx et des rudesses beaucop au peuple, dont les doléances et plaintes vindrent jusques à leur prince, bien horribles; et le faisoient meismes aux nobles et prélats du pays, qui durement en estoient grevés et qui de eulx meismes y eussent mis remède, si n'eust esté l'honneur et crémeur que ils luy portoient; mais sa bonté, et promesse de temprement les emmener avec luy en Bourgoingne, leur en fit souffrir encoires ung petit et cesser de plus en douloir. Sur ces doléances arrivèrent les capitaines bourgoingnons à court, et trouvèrent leur maistre qui s'en estoit party de Lille et venu à Arras, ensemble madame Michielle de France et le comte de Sainct Pol en leur compaignie. Si n'arresta à Arras que deux jours, et le troisiesme s'en alla à Douay vers la douayrière de Hainault sa tante, Marguerite de Bourgoingne, avec la quelle pour aulcuns grans cas il avoit à besoingner en secret. Si furent assemblés celle nuyt sans plus, et le lendemain d'ung commun accord s'en allèrent ensemble à Arras; et là fut bien et solempnellement receu de la duchesse et de chascun. Les quels, après avoir passé trois ou quatre jours en très haultes et joyeuses chières, prindrent congié l'un à l'autre; et partist la douagière de Hainault; et le duc de Bourgoingne se disposa pareillement à son voyaige devers le roy de France et d'Angleterre, les quels il vouloit visiter, soy acheminant vers son pays de Bourgoingne.

CHAPITRE LXXXIV.

Comment le duc de Bourgoingne alla visiter les rois de France et d'Angleterre en se rendant dans son duché; de la solempnelle réception qui lui fut faicte partout; et de son voyaige en Savoye auprès du duc son bel oncle.

En ceste ville d'Arras, tint le duc la solempnité de Noël avec toute la seignourie que avez oye. La quelle passée, print congié de la duchesse sa femme et se mist en son voyaige vers Bourgoingne. Dont, de la part de la duchesse, le congié prendre fut piteux durement; car se fit à larmes et à douleurs piteuses, comme de celle qui oncques depuis ne veit ce qu'elle laissa; car morut temprement à Gand, là où elle se retira et là où estoit le lieu de sa principalle résidence. Mais n'en feray mencion maintenant de son trespas, jusques au lieu cy après que le cas s'y adonnera et dont la matière sera piteuse. Mais du duc son mary qui chièrement l'avoit aymée de tout temps, fault continuer son voyaige. Le quel, fier et puissant et plain de hault entreprendre, s'estoit mis aux champs pour passer la Champaigne et pour tirer droit à Paris, là où en traicte de journées il arriva; et y fut receu à gloire et à exultacion du peuple univers, et à solempnité de processions du clergié et de tous les notables de la ville, là où hommes et femmes et enffans crièrent Noël à joye amiable, dont les voix le conduirent jusques à son descendre en son hostel d'Artois. Le roy pour cellui temps estoit au bois de Vincennes; sy estoit la royne. Les quels le lendemain il alla veoir et visiter, et le receurent et bienviengnèrent de bon couraige. Dont après les devises telles que duisent entre tels princes, et que le duc s'estoit acquité en

Digitized by Google

son devoir, print congié d'eulx et retourna à Paris; du quel lieu arrière, à part ung peu de séjour fait, se party, et s'en alla devers le roy d'Angleterre qui tenoit son siége à Meaux en Brie. Si le receut le dict roy très humainement, et s'esjoyt moult de sa visitacion, comme raison donnoit bien. Firent de grandes chières ensemble, et tindrent plusieurs consaulx sur les affaires du royaulme qui tous gisoient sur les deux bras. Dont après la terminacion faicte, le duc arrière retourna à Paris, et de là dressa son voyaige devers Bourgoingne là où il avoit l'œil; si avoient tous les capitaines, car ne l'y avoient jamais veu, leur duc, et n'avoit encoires receu son pays depuis la mort de son père. Si y tendoit-on à luy faire une haulte et joyeuse réception, avec ce que la duchesse sa mère y estoit et toutes ses seurs, qui ne l'avoient veu depuis la mort de leur père; parquoy à tous lez le venir au pays y estoit desiré ardemment. Or est vray que, à celle heure que le duc emprinst d'aller vers le roy anglois en son siége de Meaulx, le prince d'Orenges print congié de luy, et s'en alla loger avec bon nombre de seigneurs de Bourgoingne sur le pays, tirant vers Troyes, pour attendre là sa venue. Et la cause pourquoy ce fit, estoit que il ne vouloit point soy trouver devers le roy d'Angleterre, affin de non estre requis de faire le serment aux Anglois, comme par avant ledict roy en avoit pressé le seigneur de Sainct-Georges, qui à dur en eschappa. Si pensoit, et sa pensée vraye, que par non soy trouver en sa présence il n'auroit cause de luy faire reffus, parquoy il peut avoir indignacion. Si le savoit bien le duc, et s'en passa assez légièrement, car ne l'eust voulu presser ny constraindre d'une si grand chose contre son gré. Ainsi doncques que le duc de Bourgoingne avoit esté devers les deux roys de France et d'Angleterre, et que ceulx de Paris l'avoient honnouré et festoyé grandement, comme celluy qui estoit tout le reconfort qu'ils avoient, et le pillier droitement de leur espoir et fondement, partit de Paris redoubtément à estandard desplyé et accompaignyé de noble et vaillant chevalerie grand nombre, et tirèrent droit à Troyes. Si s'en alla par journée vers son pays de Bourgoingne, là où sa mère, la ducesse douagière, ensemble et ses seurs non maryées, le receurent en naturelle amour et le conjoyrent d'amiables parolles et festes, telles que nature doit en tel cas. Et là venu, alla par toutes les villes requises à faire son entrée, et là receut son pays, comme prince héritier de son père deffunct. Dont l'esjoyssement estoit grand partout entre le peuple, avec espoir d'avoir recouvert ung bon protecteur. Et après avoir faict ses devoirs, disposa son voyaige devers Savoye et d'aller veoir le duc d'icelluy pays, son bel oncle, qui avoit espousé sa tante, seur au duc Jehan. Et de faict y alla. Et luy fit le duc savoyen une grande et très haulte chière, et fist, à sa cause, faire joustes et aultres solempnités de festoiement, pour révérence de sa venue; là où luy meisme se fourra parmy, et jousta et dansa pareillement. Si fit le jeusne duc de Bourgoingne qui se savoit gaillardement contenir. Et ainsi le festoiement fait et passé comme qui donnoit et démonstroit la venue estre agréable et digne d'estre prinse en gré, les deux ducs, l'oncle et le neveu, tindrent aulcuns particuliers consaulx entre eux deux sur la pesanteur des haulx et grans affaires qui chéoient et estoient jà tournés sur les bras de ce jeusne prince, par la mort de son père et par la manière et condicion si lamentable et perverse, dont il luy besoingnoit bien, ce sembloit, avoir bon et grand conseil, ensemble secours et assistance d'amis pour pouvoir bouter oultre la vengance de son annuy, consideré encoires à qui il avoit à faire et en quel tiltre. Les quelles choses le duc savoyen considérant, et qui ne vouloit ny ne povoit faillir à son nepveu ny en mort ni en vye, ains l'assister et renforcer envers tous et contre tous, luy promist et offrit libéral service et confort, tant de luy comme de ses subjects, et de porter et faire soustenir sa querelle, comme la sienne propre, oultre ce toutesfois que l'alliance y avoit esté faicte de viel temps par le mariaige de la ducesse de Savoye sa femme, seur au duc Jehan occis. Et à tant prenant congié de l'un l'autre, le duc de Bourgoingne retourna en son pays et y tint aulcun long séjour.

Digitized by Google

CHAPITRE LXXXV.

Continuation du siége de Meaulx; prise d'Avranches par les daulphinois, et reprise par les Anglois.

Je laisse doncques reposant la duchesse sa mère et ses sœurs, et retourne au roy anglois devant Meaulx qui moult s'esforça à l'avoir en ses mains, et de soy monstrer dur ennemy aux enclos dedens, comme il paru bien par les divers et durs esforcemens qu'il y envoya dessus continuellement par ses engins volans et aultres, dont la fin se contera tantost, mais que aulcunes choses ay récitées entre deux. Et premièrement, c'est que le comte de Ligny, nommé messire Jehan de Luxembourg, en privée maisnie vint en cestuy siège devers le roy anglois, et ce pour cause de son frère, le comte de Conversan, qui estoit prisonnier là dedens dès le siège de Melun, comme il a esté dict par cy devant, que par fortune de guerre il avoit esté rencontré une mattinée des daulphinois, et moins fort en resistence, prins et detenu par ung nommé Pierron Luppel, capitaine dudict Meaulx. Si désiroit fort ledict de Luxembourg, son frère, de l'avoir dehors de prison par finance et par traictié, et de ce faire requeste au roy anglois qu'il y voulsist estre moyen, comme qui le povoit. Et de faict luy en fit requeste. Si se y enclina volentiers ledict roy; et luy promist de le faire; et en effect en fit tenir parolles avec ledict de Luppel, qui au derrenier se assenty pour somme de deniers bien grande avec les deppendences. Dont les plaisges donnés et sceuretés, ledict Conversan fut mis à délivre, et rendant graces audict roy demoura depuis tout le demourant du siége avec luy en son service, jusques à tant que ville et marchié fut tout prins et rendus comme se dira tantost. Mais celluy de Luxembourg, après avoir mis son frère sur ses pieds, s'en retourna au pays de Picardye dont il avoit la charge, et en estoit capitaine général. Envers ce temps cy, peu plus peu moins, Catherine de France, royne d'Angleterre, s'acoucha d'ung fils, seul et le premier, lequel, par ordonnance et commandement de son père, fut baptisé en nom de Henry. Et le tint avec les aultres à ce députés, pour marine, dame Jacques de Bavière, dame héritière de Haynault, de Hollande et de Zéellande, qui pour celle heure estoit en Angleterre allée à refuge du roy anglois et de ses frères, dont depuis elle espousa au fort le duc de Glocestre, à son grand dommaige et peu d'honneur. Si furent faictes, à cause de ceste naissance, merveilleuses et diverses solempnités par tout le royaulme d'Angleterre, plus que l'on n'en avoit faict de long temps par avant pour aultre naissance d'enffant de prince. Les nouvelles vindrent au roy de son nouveau fils. Si en fut joyeulx et en loua haultement Nostre Seigneur, et au porteur des nouvelles monstra bien par sa largesse que l'avancement de la grace de Dieu luy estoit bien de haulte réputacion. Mais comme de ce costé là le cuer luy estoit esjoy, à l'aultre lez luy vindrent nouvelles, tenant encoires son siège, qui le meurent à couroux; car luy vint-on dire que les daulphinois avoient prins d'emblée la ville d'Avranches en Normandie, et qu'ils y avoient fait une grande occision d'hommes et de gens de bien, jusques en nombre de trois cens; de quoy le roy se trouva desplaisant durement, et en avoit le cuer enaigri envers les facteurs. Dont toutesvoies, pour venir au remède et obvier au plus avant emprendre, prestement de son siège fit partir nombre de gens-d'armes et de trait, et les renvoya au renforcement du comte de Salsebery qui avoit le gouvernement de Normandie, afin de mectre provision à tels attemptemens, et au surplus labourer en la recouvrance de la ville perdue. Lequel comte prestement y alla mectre le siège devant, et si vaillamment s'y porta, que à force arrière il la reconquist sur les daulphinois, dont grand nombre il fit mectre à mort, et les aultres detint prisonniers pour faire restituer les siens qui y avoient esté prins. Ne convient point oublier aussi que pendant le temps de ce siége de Meaulx, Artus, frère au duc de Bretaigne, et depuis connestable de France, prince de grand los, retourna des prisons d'Angleterre par traictié et composicion de finances. Et luy venu en France atout grand nombre de gens-d'armes, vint au siège de Meaulx en service du roy d'Angle-

Digitized by Google

terre, en quel il persévéra tant que ledict roy vesquy.

CHAPITRE LXXXVI.

Continuation du siége de Meaulx, et comment le seigneur d'Offemont fut pris en voulant s'introduire en ladicte place.

Moult souffrant d'annuy et de povreté estoient les assiégés dedens Meaulx, et moult estoit terrible et espovantable l'esforcement que leur livra le roy leur ennemy, que à peine trouvoient lieu dedens leurs murs pour garantir leurs corps, ny heure de jour ny de nuyt pour eulx reposer leur traveillée nature, sans encoires la faim et estroicte nécessité entre plusieurs que soffroient pour eulx non rendre à luy. Or avoient de pieça semons et requis le seigneur d'Offemont qu'il voulsist les secourir et venir à leur ayde, soy boutant avec eulx en la ville; et en estoit ledict d'Offemont en aussi grand vouloir comme les aultres en désirance de luy avoir, comme bien monstra. Car avoit recueilly à l'eslite jusques à quarante hommes d'armes, gens de pris, à intencion de soy aller bouter par nuyt dedens la ville, et avoit esté adverty par ceulx de dedens de la manière comment il y devoit entrer par une eschelle que ceulx de dedens bouteroient dehors; et en effect ledict seigneur d'Offemont ayant pourgecté l'eure qui luy sembloit propre, tout couvertement vint jusques à l'ost du roy d'Angleterre, là où, en cuidant passer oultre jusques aux murs, rencontra aulcuns du guet; mais luy plus fort que eulx, prestement furent tous tués sans que rumeur en venist en l'ost. Si passa tousjours oultre le seigneur d'Offemont, et fit passer ses gens toujours devant luy pour venir jusques aux murs et les faire monter. Et en y avoit desjà si avanciés que aulcuns d'eulx montèrent en l'eschielle et entrèrent dedens; mais fortune tant ne voult de bien aux povres François assiégiés, ny tant de gloire ny de bon los. A ce bon chevalier advint, ainsi qu'il alla tout derrière les aultres pour les conduire à sauveté et salut, que en passant au travers d'ung fossé sur une vielle planche toute pourrie, la planche se rompy, et luy armé de plain harnois chéy dedens, en grand desconfort et désolacion de ceulx qui là estoient venus avec luy, car ne véoient manière de l'en povoir retirer, ne de sauver ne luy ny eulx. Si luy baillèrent des lances deux ou trois, mais toutes luy demourèrent entre les mains, pour cause de la pesanteur du harnois et de la parfondeur du fond. Si sourdy lors à l'environ de luy bruit et murmure, dont la noise parvint jusques à l'ost; et prestement y vindrent ceux de l'ost au lieu de ce ruyt, et trouvèrent ce chevalier plongié au fonds du fossé et ses gens empeschiés durement à le vouloir tirer hors. Lors fut l'esbahissement grand des povres Franchois trouvés là endroit; et non moins cely qui là gisoit en la mercy de Dieu ne se povoit ny aidier ny revengier. Si furent subit prins et navrés durement les aulcuns, et meismes le seigneur d'Offemont fut bleschié au visaige bien fort. Et incontinent ceste prinse faite et qu'on en estoit bien au dessus, furent menés devant le roy d'Angleterre qui en fit grand chière; et questionna moult asprement ledict d'Offemont de son entreprinse, jugant bien et voyant à l'œil qu'il estoit homme de hault couraige et que la prinse avoit esté belle pour luy, car il y eust trouvé ung dur contraire et bien à craindre, se une fois se feust trouvé dedens avec les aultres enclos; et pour vray dire, les assiégiés proprement n'avoient point de chief avec eulx qui leur duisist pour soustenir le fais du siége d'ung roy si puissant. Et partant y gaingna beaucop ledict seigneur roy, et les aultres y perdirent leur ville et toute la sauveté du pays. Toutesvoies le roy fit bien et soingneusement penser de luy, et les mist en main seure et en bonne garde, jusques à tant que fin auroit de son siége, et qu'il verroit l'yssue de son aventure qui luy en estoit destinée.

Or furent Anglois plus esbaudis que devant et les enclos plus morniés et tristes plus que n'avoient esté, car n'avoient plus d'attente ne d'espoir en riens, si non en morir, vaincus par assault, ou de rendre leur corps et leur ville en la mercy de leur ennemy. Si commença paour à les envahyr; et tous esfrayés commencèrent à retraire leurs biens dedens le marchié, qui estoit place forte et trop plus

Digitized by Google

tenable que la ville. Si s'en perceurent ceulx de l'ost et l'annoncèrent à leur roy, lequel, en la perplexité que véoit estre entre lesdicts assiégiés, prestement les fit assaillir à tous lez, et tellement et tant y continuer que la ville fut prinse. Et y entra le roy assiégant, mais non pas à grand tuison, car tous se retrayrent dedens le fort du marchié. Mais ledict seigneur roy, non content tant seullement d'avoir la ville, si n'avoit toute la reste, que par force que par subtilité, fit tant encoires qu'il acquist une petitte islette joingnant à icelluy marchié. En icelle fit dresser ses engins et affuster ses bombardes pour battre ledict marchié et les tenans; et de fait leur en fit de grans dommaiges et mésaises; car tuoit gens et effondroit maisons horriblement; et ne leur souffry repos ne alaine reprendre, ne couverture à paine où ils se peussent garantir, sans encoires que ledict roy leur osta leurs molins, par lesquels ils cheurent en toute estroicte nécessité, car n'avoient de quoy vivre. Doncques tout considéré et que d'espoir n'avoient nul en homme qui les délivrast de péril, et que le jour que leur avoit esté promis de secours estoit jà passé bonne espace, et que l'assault sur eulx ne cessoit point, lequel n'estoit nullement soustenable, finablement congneurent bien que de mort ne povoient eschapper que par mercy quérir et par rendre le marchié par appoinctement jà-soit-il toutesvoies que encoires longuement, en toute la povre nécessité que se sentoient, ils soustindrent grans et mortels assaulx depuis, dont tel entre les aultres duroit sept ou huict heures sans cesser; et si perdirent pluiseurs vaillans hommes qui y furent tués d'ung costé et d'aultre, et aultres bleschiés et affolés grand nombre. Dont, à recorder la longue traicte de temps que les assiégiés avoient porté les mésaises et travaulx de leurs assiégans, ou la très estroicte povreté en quoy ils estoient, ce fut merveilles comment si valereusement encoires osoient ne povoient résister à ung tel effort, ne que si longues ne oultrageuses deffences se povoient trouver en gens mis si au bas; car n'avoient murs ny tours que tous ne fussent desrompus; n'avoient vivres que à l'estroicte portion près de finir; n'avoient lances, si non en petit nombre. Ainsi les avoient-ils employés en valeur de leurs corps, et tellement que pour finale deffence, lorsque l'assault dernier les surprint, n'avoient pour la pluspart d'entre eulx que broches de fer pour eulx deffendre; là où si gaillardement se portèrent encoires, que, non obstant aulcune perte de leurs gens, l'honneur toutesvoies leur demoura de non estre vaincus; et y receut le roy anglois plus de dommaige que eulx de confusion, car y morut d'un cop de canon le fils du seigneur de Cornouaille, ung bon jeusne chevalier, cousin germain du roy, qui moult fut plaint de luy et des princes de l'ost, sans aultres pluiseurs qui ne se nomment ici, et des quels il y eut grand trouble en l'ost. A cestuy assault furent faicts chevaliers Jehan de Guillot, savoyen, le bastard de Thian, homme de grand nom et estime, qui moult se portèrent vaillans. Mais comme armes ne povoient espoventer les enclos, encoires pour plus donner confusion à leurs assaillans, misrent ung aisne sur le bort des murs, et icellui battant et tempestant de cops pour le faire braire, le firent cryer et mugir par dérision du roy, cryans à ceulx de dehors: « Venez le secourir; » qui moult chier cousta depuis à tel y eust en la compaingnie, car en perdit la vie enfin pour sa ranchon.

CHAPITRE LXXXVII.

Le roy d'Angleterre continue le siége du marchié de Meaulx; composition des assiégés.

Moult se monstra fière et orgueilleuse la compaingnie assiégée. Et se donna merveilles le roy leur ennemy comment tant et si longuement osoient porter ses menasses, à ce encoires qu'il les sentoit bas et estroicts en pluiseurs manières, parquoy il n'y gisoit si non péril de mort en leur fait. Si les fit semondre toutesvoies par pluiseurs fois qu'ils se rendissent ains tost que tard, car le tenir estoit de grand péril pour eulx, disant oultre, que rendre une place bien combatue à la semonce d'ung prince promet miséricorde au rendant, là où la prinse par force ne doit asseurer, se de mort non, l'orgueil du deffendant. Mais les enclos, jà soit ce que bas fuissent de toute puissance pour longuement

Digitized by Google

eulx tenir, si n'eurent-ils vouloir de tant encoraiger leurs ennemis que de leur monstrer semblant de failly couraige; et respondirent baudement que point n'estoit heure encoires de eulx rendre, et que ce faire n'estoit point de leur intencion. Entre les aultres des assiégiés, y eut ung nommé Guichart de Sisay qui moult se monstra homme de vertu et de grand los sur tous les aultres, car avec vaillance oultragieuse si avoit-il sens et conduicte en luy de si grand effect que le roy son ennemy, par un singulier regard en luy mis, l'affecta de l'avoir à luy, et luy en fit faire pryères avec grans offres. Mais en vain se traveillèrent les parlans, car ne l'eust volu faire pour nulle promesse ny don d'homme; et en effect refusa tout, et le don et l'amour du roy; et prisoit myeulx de morir son ennemi, attendant le péril de mort, que de devenir son adjoinct en changement de sa nature. Et continua cestuy siège jusques sur la fin d'avril (1). Et tant et si avant s'y entretindrent les deffendeurs que finablement l'espoir de tous lez du monde les abandonna, et ne véoient manière nulle possible d'évader les mains de leurs ennemis, ne de povoir résister mais à sa puissance. Si s'offrirent à tenir parlement et à faire traictié; et le roy pareillement leur donna escout; et commist de sa part pour parlementer avec eulx le duc d'Excestre, les comtes de Warwyc et de Conversan et messire Gauthier de Hongerfort; et de la part des assiégés furent: messire Philippe Malet, Pierron de Luppel, Jehan d'Aunay, Sinador de Gerammes, le Borgne de Caucam, Jehan de Lespinace et Guillaume du Fossé. Lesquels tous assemblés par diverses fois s'accordèrent enfin et firent traictié par la manière cy-après déclairée.

CHAPITRE LXXXVIII.

Articles de la composition du marchié de Meaulx avec le roy d'Angleterre.

Premièrement: que le dixième de may seroit délivré et rendu le marchié de Meaulx en la main des roys de France et d'Angleterre, et avec ce seroient rendus et delivrés en la volenté desdites roys messire Loys Gast, le bastard de Vaurus, Denys de Vaurus, Jehan de Rouvères, Tromageon, Bernard de Merveille, et ung qui avoit buciné du cornet tout au long du siège en dérision du roy anglois; et seroient tous iceulx mis en justice, laquelle leur seroit administrée. *Item* demoureroient en la voulenté desdicts roys Guichart de Sisay, Pierron de Luppel, maistre Robert de Gerammes, Philippe de Gamaches et Jehan d'Aunay, jusques qu'ils auroient faict rendre ou rendu toutes les places et fortresses que tenoient au royaulme; mais après la rendicion ils auroient leurs vies sauvées. *Item*, si avec lesdicts assiégiés se trouvoient d'aventure aulcuns Anglois, Gallois, Hirlandois, Escochois ou aultres qui eussent tenu aultresfois le party du roy d'Angleterre, pareillement demoureroient à la volenté desdicts roys. Semblablement tous aultres gens d'armes, bourgois, marchans et habitans de la ville demoureroient en la volenté desdicts roys, reservé que les biens auroient sauves; et demoureroit le comte de Conversan quicte de sa finance envers Pierron de Luppel, et de ce lui bailleroit ledict Pierron quictance vaillable pour à tous jours mais, sans lui en demander riens.

En oultre, pendant les huict jours que les assiégiés devront rendre la ville, mectront et feront mectre tous leurs biens meubles en lieu certain et seur, et iceulx tous baillier par inventoire aux commis desdicts roys, sans en iceulx faire ne souffrir faire fraulde ne empirement, par quelconque manière que ce soit. Comprins aussi que tous les biens et estoremens de l'église, avec les relicques, seront mises en lieu saulf, et d'iceulx baillié inventoire comme des aultres. *Item* et devront restituer quictes et délivrés, tous les prisonniers estans en leur obéissance et détenement, tant en Meaulx comme ès aultres places et fortresses à eulx obéissans, et les quicteront de leur foy, et ne souffriront que homme de quelque estat ou condicion qu'il soit, prisonnier ou aultre, soit envoyé ne transporté hors dudict marchié; et pareillement ne souffriront nul entrer, si ne soit commis ne député de par lesdicts deux roys à ce faire. *Item*, pour finale seureté de toutes

(1) 1421 ancien style et 1422 nouveau style.

Digitized by Google

ces choses, et afin de les entretenir sans fraulde et sans enfrainte, cent des plus notables des assiégiés bailleront leurs lettres scellées de leurs sceaux ou signées de leurs mains, de bien et léaulment entretenir tout ce que par forme de traictié est déclairé cy dessus; et demoureront, de ces cent scellans et signans, les vingt-quatre en ostaige soubs la main des deux roys, jusques à tant que le contenu du traictié sera consommé et paraccomply. Et seront ces vingt-quatre prins et esleus au nombre des cent, tels qu'il plaira auxdicts roys et aux traicteurs de ceste matière. Et parmy tant, et par l'accord et aggréement des deulx parties, de ce jour en avant jusques au jour que devront vuidier, les assiégiés cesseront toutes guerres, violences et voyes de fait entre ceulx de dedens et ceulx de dehors. Et duroit le terme que devoient vuidier jusques au dixiesme de may. Lequel venu, ils firent ouverture au roy leur ennemy et à son ost, c'est à dire aux commis de par luy. Lesquels, avec leur entrée, prestement saisirent et envoyèrent en main seure ceulx que leur roy avoit réservé pour estre prisonniers et d'avoir à sa volenté, dont les ungs furent envoyés à Rouan, aultres en Angleterre et aultres à Paris, pour les traictier par justice. Si furent trouvés dedens ledict marchié de Meaulx gens de guerre de sept à huict cens hommes en tout, dont le bastard de Vaurus estoit chief. Lequel bastard le roy anglois tantost le fit exécuter et lui fit copper la teste, et fit pendre le corps à ung arbre nommé l'arbre de Vaurus; et portoit l'arbre celluy nom par ce que ledict bastard avoit au temps passé et par longue espace fait pendre audict arbre pluiseurs Anglois et Bourgoingnons. Si en print maintenant le roy anglois vengance pour tout le temps passé. Et en signe encoire de plus grand confusion de sa personne, fit mectre l'estendart du dict bastard au sommet de l'arbre, et sur le fer d'icelluy la teste de son maistre qui souloit le porter. Messire Denis Gast, Denis de Vaurus, maistre Jehan de Rouvres, et celluy qui avoit sonné le cornet par desrision du roy, furent décollés ès halles de Paris, leurs testes mises sur fusts de lances, et les corps pendus au gibet de Montfaulcon. Et toutes ces choses, et ce que le roy anglois avoit sejourné par aucun temps dedens ladicte ville pour soy aiser et reffaire, fit réédiffier et portes et murailles, et tout ce qui avoit esté mal mis à cause du siège; et puis s'en party et print son chemin vers Paris, là où on attendoit la royne d'Angleterre retournant en France après la gesine de son fils nouveau né.

CHAPITRE LXXXIX.

Comment, après la rendition dessusdicte, pluiseurs villes et fortresses se rendirent à icelluy roy d'Angleterre, auxquelles il commit gens de par luy.

La prinse de ceste ville de Meaulx, avec les exécutions que le roy anglois fit des prins dedens, donna espovantement à toutes aultres gardes des places et fortresses de l'alentour, et tellement que tous presque et la pluspart des capitaines, quand véirent la cruaulté dudict roy et la manière de son procéder, envoyèrent devers luy pour avoir traictié et appoinctement et pour luy rendre en ses mains les places que tenoient. Duquel nombre fut le seigneur de Gamaches, celui qui traicta pour rendre Compiengne, comme qui en estoit capitaine; pareillement pour Mortemer, Gournay, Remy, Neufville en Hez, Crossousart; et de toutes icelles bailla ostaige de les rendre dedens le dix-huitiesme de juing en la main des roys de France et d'Angleterre et de leurs commis. Traicta aussi pareillement messire Loys de Thiembronne, pour la ville de Gamaches, par condicion que luy et ses compaignons s'en yroient vye et biens saulves, sous le saulf conduit dudict roy, là où bon leur sembleroit, et demoureroient les inhabitans paisibles en faisant le serment de la paix faicte à Troyes. Dont, et par ce que Pierron de Luppel estoit prisonnier en la main dudict roy, fut constrainct aussi de faire rendre le chasteau de Montagu qu'il tenoit, et lequel aux villes de Champaigne et à tout le pays à l'environ de luy avoit faict de maux sans nombre et des oppressions sans mesure. Aulcuns aultres de cecy perceurent et véirent que leurs voisins se rendirent par peur et sans cop ferir, boutèrent le feu en leurs places,

Digitized by Google

les démolirent toutes par despit, et s'en allèrent en divers lieux à sauveté. Si furent arses : Moy en Lannois, Montescoit et Brisi. Et comme il a esté dit que le seigneur d'Offemont avoit esté prins par nuyt cuidant entrer dedans Meaulx, et que le roy d'Angleterre le tenoit en ses mains, il est vray aussi que par sa délivrance il s'obligea au roy de rendre les places de Crespy en Vallois et Pierrefons, et toutes aultres renommées places de son obéissance, saulf toutesfois que tout ce qui estoit appertenant audict sieur d'Offemont, villes et chasteaux, tout lui demouroit franc et net, parmy ce que il jura la paix faicte à Troyes derrenièrement, de l'entretenir bonne et léalle, sans jamais aller à l'encontre ; et de ce bailla caucion et bonne seureté audict roy, c'est à sçavoir l'évesque de Noyon et le seigneur de Cauny, lesquels sur corps et biens se obligèrent ; et partant fust mis à délivre.

CHAPITRE XC.

Comment la royne d'Angleterre retourna en France, grandement accompaignée ; lamentations sur le triste estat du roy et du povre pays de France.

Encoires se tenoit ledict roy anglois à Meaulx, quand nouvelles lui vindrent que la royne sa femme venoit devers luy et estoit arrivée à Harfleur, en la conduicte du duc de Bethfort, frère du roy, à main forte et armée. Lequel passant par Rouan, print le chemin devers le roy son frère qui estoit au bois de Vincennes. Et le roy anglois adverty de ce, avec ses princes et barons monta à cheval prestement et s'en alla devers le roy de France et devers la royne sa femme. Dont à l'abborder le conjoyssement fut grand à tous lez, jà soit ce que le pourquoy n'y estoit point, sinon que Dieu souffroit à ce très chrestien prince, le roy des Francs, faire feste et joye en sa propre honte et confusion, et porter à bruit et gloire au milieu du throne françois par dessus luy ung tyrant et ung persécuteur de peuple par main violente. Si est bien raison et juste chose de dire, qui le vray veult considérer, que les conjoyssances telles et entre semblables personnes, doivent bien estre réputées folles et malheurées touchant la part des Franchois, ou qu'elles doivent estre faintes ou de couvert semblant non de meismes aux couraiges. Car tout premièrement, le roy anglois estoit venu descendre à force et puissance en Normandie, subjugant peuple et pays en sa main, et à confusion grand du roy françois. Vint après à Troyes devers luy à force et à main armée pour avoir madame Catherine, laquelle par constrainte et paour luy fut baillée plus que par amour. Se fit après seul et vray héritier de la couronne, en repulse et déshéritance du vrai hoir, seul fils du roy pour lors, le daulphin, par l'aggréement de son père. Et à ce accorder et faire sortir à effect, constraindy et tira les nobles et les estats du royaulme, et leur en fit donner promesses et scellés de perpetuellement ainsi l'entretenir, sans encoires le plus grand et le plus puissant opprobre de tout, c'estoit que soubs sa main, comme sous le flayau de Dieu, le noble sang de France succomba larmoyeusement à Azincourt. Dont à toujours mais, en perpetuité, les faces des vivans qui y avoient perdus leurs frères, parens et amis, se devoient enflamber de yre et de venin, quand se trouvèrent ensemble, car la greigneur part des princes et nobles barons du royaulme y terminèrent tous ou par mort ou par prison. Or regardez doncques, vous qui cecy lisez et sentez, quelle matière icy y a de faire grand chière et grand feste à ce roy tyrant, et à ce roy qui va suppéditer, la gloire et la clarté de celluy qui le conjoyst, en faisant ung ydole de luy, une ciffre qui riens ne porte d'effect. Soubs une fainte simulacion de lui porter honneur comme à son beau père roy de France, tant qu'il vivra, s'applique à luy parforcer, et par tyrannie et en contraire de tout humain droict et divin, toute la dominacion et seignourie de ce royaulme. Certes, le personnaige avec le mistère qui en depend valoit que François en feisent grand feste, et que l'on conjoyst haultement ceste fille qui avoit espousé le roy dont à France il ensuy ung tel fruict ; nonobstant que tout présentement cy après Franchois veirent bien autrement encoires leur malheurée despression par ce meismes roy, le jour de la Penthecouste à Paris, là où

Digitized by Google

les deux roys et les roynes entrés à Paris, le roy d'Angleterre, après avoir conduit le roy des Francs à son hostel à Sainct-Pol, vint logier au chastel du Louvre, luy et sa femme; et là, le jour de la Penthecouste, séant à table avec la royne, portèrent couronne sur teste tous deux, et tindrent estat réal qui appertenoit au roy des Franchois, lequel en son simple estat, sans beubans et sans quelconque magnificence, se maintenoit en son hostel de Sainct-Pol, non visité ny accompaignyé des nobles de son royaulme, ne encoires de la communaulté du peuple qui tout s'affuioit à Louvre devers le roy anglois pour veoir son triumphe. Mais là venans et entrans, ame qui les recueillist ne qui offrit riens, ny boire ny autrement, comme ceulx qui estoient tenus en despection des Anglois et de nulle extime. De quoy toutesvoies les notables et saiges preud'hommes parisiens, qui aultresfois avoient veus les estats du royaulme et de leur roy, où là et on leur souloit faire amour bonne chière et offrir vins à tous venans, conceurent une dure amertume en cuer, et jugèrent bien estre cecy une pugnicion dure que Dieu envoyoit au peuple françois et à ses princes, quand à leurs ennemis anciens il leur souffroit avoir et bouter dehors la corne de leur orgueil, si fière que meismes du roy françois, au milieu de son thronne, il n'en estoit nouvelles, ne de son peuple fait réputacion aucune, non plus que d'esclaves en la main des catellans. Si en vindrent les larmes aux yeulx des Parisiens pluiseurs, voyans ceci. Et n'est merveilles si la playe d'une telle douleur conceue leur portoit une dure et amère cuisance de leur telle aventure, helas! et de quoy meismes le roy de son malheur ne faisoit compte ne extime, ains le portoit doulx et s'en ryoit, comme non goustant son propre malheur. Parquoy il sembloit que Dieu proprement lui avoit osté lumière et condicion appertenant à roy, et donné cuer lache et endormy en toute opprobre, pour humilier lui ou son peuple, ou peut estre tous deulx. Et au vray dire, bien estoit chose misérable de luy alors, car toute la gloire et la puissance des nobles de son royaulme lui estoit fourtraicte lors, de son adversaire le roy Henry, et entrée avec luy en service, ou estoit contraire de luy avec son propre fils le daulphin, ou estoit morte en l'espée des Anglois, ou détenue en prison. Par lesquels trois points considérés, qui sont grans et pesans, n'est merveilles si l'estat de luy estoit povre et sobre à ce jour solempnel, là où le chef de l'orgueil du monde, par présumption en sa fortune, porte couronne de vaine gloire, en dépression du thronne françois. Jà soit-il toutesvoies que je ne veulx, et n'est pas mon intencion, d'amendrir ny déprimer en nuls de mes termes l'honneur ny la gloire du vaillant prince, le roy anglois, en qui valeur et vertu maintes reluisoient, séant à hault conquéreur; mais entens réprimer et restraindre François de leur desmeseurées présumptions en leur puissance, rabattue confuséement et estourmie soubs aultruy orgueil et tyrannie, tout ainsi que l'ung fer lime l'autre, et une petitte lime consume ung gros barreau de fer plus fort dix fois que n'est. Si ne souffisent point les choses naturelles estre seulement exemple de cecy, mais toutes histoires et escriptures du temps ancien, et souverainement de la ville, en font vraye et vive figure.

CHAPITRE XCI.

Comment le roy d'Angleterre leva une taille sur les Parisiens, à leur grand desplaisir.

Par l'espace de vingt jours ou environ sejournèrent les dits deux roys à Paris, ensemble les deux roynes, en la maniere et condicion que avez oy, là où toutesvoies multitude de Parisiens cueilly des murmures beaucop à l'encontre du roy anglois, pour cause que trop maistrieusement les commençoit à traicter, et par espécial, en ce que de force et de maistrie fit lever une taille de marcs d'argent entre les citoyens et les puissans, ainsi que jà autre part grand nombre en avoit esté levé pour forger | nouvelle monnoye. Si en y avoit des couraiges restifs à l'encontre couvertement s'ils eussent osé; mais plus par crainte que par amour en dissimulèrent et souffrirent avoir cours, ce à quoy ne povoient mectre résistence.

Digitized by Google

CHAPITRE XCII.

Comment les deux roys se rendirent de Paris à Senlis; du siége de Sainct-Valery; la reddition de Compiengne, et l'ambassade faicte à messire Jacques de Harcourt.

Or approchoit le jour que les villes et places qui s'estoient composées par la reddicion de Meaulx se devoient mectre en la main du roy anglois, pour et au nom du roy des Francs. Si partirent les deux roys à ceste cause de Paris avec les roynes; et s'en allèrent à Senlis, en approchant lesdictes villes et places, entre lesquelles Gamaches estoit la plus prochaine et première. Si ordonna le roy anglois et commist icelle recevoir par le comte de Warwyc. Lequel y ala bien accompaignié de gens d'armes, en nombre de trois mille combattans; et lui là venu, receut ladicte ville en sa main, pour et au nom des deux roys, et fit faire le serment à tous les inhabitans ensemble, et y commist garnison bonne et forte avec ung capitaine anglois, nommé messire Falcon, chevalier de bon los. La quelle chose ainsi faicte, tira oultre et print son chemin vers Saint-Valery, ville forte et bien garnie, que ceulx de la partie du daulphin tenoient; et ne s'estoient voulu composer audict roy anglois, car ne s'estoient de ses menasses espovantés. Si envoya ledict comte de Warwyc ses courreurs devant, affin de leur donner effroy; mais les dicts daulphinois, pourveus de couraige et de deffence fièrement, sortirent à l'encontre, et ne leur estoit gaires de leur survenir. Si estoient des saillans dehors environ cent hommes armés, montés et bien en point, qui non accomptans encoires à ce que véirent d'Anglois, devant eulx férirent dedens et leur portèrent du dommaige assez grand, tuèrent aulcuns, prindrent prisonniers et en blessèrent grand nombre, combien aussi que de leur part il en y avoit de mal adoubés et de bien maladdes. Or se perceut le comte anglois de l'orgueil des daulphinois, et que leur couraige se monstra fort à l'encontre des siens. Si se hasta à tout son ost le plus qu'il povoit; et de faict vint fièrement ruer à tout son grand flot sur les saillis, là où il y ot pluiseurs vaillances et haultesses de ceur monstrées à deux lez, lances rompues, barrières assaillies et coppées. Mais tant estoit le flot des Anglois grand et non soustenable à si peu de gens, que, constrains de force, ils se retirèrent dedens leur ville et se tirèrent sur les murs pour deffence plus nécessaire. Lors le comte anglois chevaucha avec son ost tout à l'entour pour aviser le logeis et le lieu plus propre pour mectre siège. Dont luy se logea dedens l'abbaye qui est dehors, et chacun après, qui mieulx qui mieulx, selon la convenableté du cas, en tentes et pavillons. Si commencèrent les assiégans à tempester durement les enclos et à leur donner travail à tous lez par bombardes, canons et veuglaires, des quels ils leurs rompirent murailles et tours; et les assiégiés à l'aultre lez, pour monstrer couraige à leurs ennemis et affin de leur porter dommaige ce que pourroient, firent par fois des saillies; dont moult faisoient à priser, car y firent de belles et chevalereuses euvres beaucop, qui toutes toutesvoies ne prouffitèrent, pour cause de la force et multitude des aultres. Mais aussi, jà soit ce que véissent leurs ennemis puissamment estre logiés devant eulx, ne s'en tenoient étonnés ne perplex; car du costé de la mer ils estoient en leur franc aller et venir, et povoient querre et mander secours et vivres là où ils vouloient. Si s'en avisèrent les Anglois, et perceurent bien que en vain labouroient, si le passaige de la mer ne leur estoit clos, et que nuls vivres n'y peussent entrer et venir; car aultrement on y perdoit temps et ce que on y mectroit. Si envoya prestement le comte de Warwyc, par les ports de Normandie, quérir navigage puissamment garny affin de leur clore la mer. Le quel venu deffendirent le passaige aux enclos et y tindrent leur siège. Et lors se commencèrent à esbahir les assiégiés et à penser la fin, et tellement que au bout de trois sepmaines après ils chercèrent traictié, et le firent avec ledict comte, par condicion que si, en dedens le quatrième de décembre, le duc de Thouraine daulphin ne se trouvoit fort pour les combatre, ils délivreroient la ville en sa main, pour et au nom des deux roys. Si en accepta l'offre ledict comte, parmy ce qu'ils baillassent bons et seurs ostaiges d'ainsi le paracomplir, et ainsi le firent. Et par ainsi

Digitized by Google

retourna ledict comte devers son roy. Lequel roy, comme il avoit envoyé le comte de Warwyc en l'exploit des besoingnes dessus dites, pareillement envoya et avoit envoyé le duc de Bethfort son frère, en puissant appertenir, pour recevoir de la main du seigneur de Gamaches la ville de Compiengne, la quelle ledict seigneur luy rendy, ainsi que l'avoit promis, le dix-huitième de juing; et luy, ledict de Gamaches, chief et capitaine de la ville s'en party hors, environ à douze cens chevaulx, soubs le saulf conduit du roy anglois; et passant la rivière de Saine, mena toute sa bende devers le daulphin son maistre. Si ne resta place depuis Paris jusques à Bouloingne-sur-la-mer qui en icelle saison ne fust rendue et reduite en la main du dict roy anglois, réservé tant seulement Guise et Crottoy, que tenoit messire Jacques de Harcourt, au quel le roy anglois envoya son ambassade, est à savoir l'évesque d'Amiens, son frère, l'évesque de Beauvais aussi et messire Hues de Launoy avec ung hérault, pour faire sommacion audict de Harcourt de rendre la ville et chasteau en la main des deux roys. Mais tant persévéra dur en sa querelle que tous y perdirent temps et langaiges; et n'y avoit moyen par lequel on le sceut rompre ni gaingnier; et ainsi retournèrent sans besoingner riens. Et le roy alors quand onlui fit record que ledict de Harcourt se tenoit si fier et dur, et qu'entre tant de places réduites à luy par cremeur, lui seul se tenoit restif et obstiné, mal le print en gré et en dissimula à dur, combien que aultre chose n'en povoit avoir. Si lui print faim d'aller visiter la ville de Compiengne et d'en veoir la situation, pour ce que ville estoit de frontière et de grand faict pour guerre maintenir. Si y alla ledict roy; mais tost après son venir, là lui vindrent nouvelles que aulcuns, par le moyen d'une femme, femme à l'armoyeur du roy, laquelle avoit apporté aulcunes lettres en Paris, avoient entreprins de prendre Paris et d'en bouter dehors les Anglois. Mais comme fortune, pour celle heure encoires, ne voult souffrir les Anglois en estre boutés dehors, ne François estre délivrés de leur servitude, ung prestre, par ung bien matin, soy allant esbattre en ung sien jardin hors la ville, se perceut comment la dicte femme parla en une vallée à ung troppeau de gens-d'armes, droitement au dessoubs dudict jardin; et maintenoient grandes et longues devises ensemble. Si commença ledict prebstre à prendre souspeçon en cecy, et imaginant ce qui en fut, hastivement retourna en la ville et dist aux gardes des portes: « Seigneurs, regardez bien devant vous; icy a gens-d'armes bien près en une valée, que j'ay veus et une femme parler à eulx. Certainement je me doubte qu'ils n'ayent entreprinse aucune sur ceste ville, et pourtant donnez vous en garde. » Si ne passa guaires que tantost ces parolles dictes, la femme ne retournast devers la ville, et la véirent revenir lesdictes gardes. Si la prindrent prestement et mirent la main en elle de par les roys; et menée jusques à la seignourie qui gouvernoit, fut mise en prison, et, sans gaires la tourmenter par torture, confessa son cas, ses adhérens et la manière de l'entreprinse. Et comment toute ceste affaire se conduisoit fut annoncée au roy anglois, luy estant venu à Compiengne. Si ne fit gaires d'arrest en ladicte ville, ains luy estoit tout son cuer à Paris, pour apprendre de cestui cas, et pour pourveoir à telles entreprinses par justice des entreprenans, et pour rasseurer de sens et de conduite ceulx à qui il avoit commis la garde des habitans. Dont en effect, luy venu à Paris avec tout ce qu'il avoit de gens d'armes, ladicte femme bien interroguée, la fit noyer, ensemble aulcuns autres qui estoient de la conspiracion. Et ce fait, et que au surplus il avoit pourveu à l'expédient d'ung tel cas, retourna arrière devers le roy son beau-père à Senlis, là où il l'avoit laissié, et lui conta les cas advenus, qui devoit plorer et douloir par aventure dont il faisoit joye: c'estoit que ses povres léaulx subjects convenoit estre justiciés et mis à mort par porter amour naturelle à leur prince et terroir, au contraire de leurs anciens ennemis, nulle part bien venus en la terre.

CHAPITRE XCIII.

Rencontre des daulphinois et des bourgoingnons. — Prinse de Sainct-Dizier.

Deulx nobles et gentils chevaliers de grand

Digitized by Google

nom, bourgoingnons, messire Anthoine de Vergy et messire Jehan, environ ce meismes temps, firent entreprinse sur la ville de Sainct-Dizier en Pertois, que les gens du daulphin tenoient; et de faict prindrent la dicte ville sur eulx d'emblée, dont les daulphinois tous confus se retirèrent au chasteau pour y estre asseurs. Mais lesdicts seigneurs prestement y mirent le siège tout à l'environ, et les enclorent dedens si estroict que ung paige n'en feust sorti dehors sans dangier. Si fit Lahire son assemblée pour venir au secours des assiégiés. Et en effect, ung jour approchant près icelle ville, lesdicts seigneurs se mirent aux champs à l'encontre de luy et rencontrèrent en barbe. Là y eut un dur et fier chappleis entre les deux compaingnies, lances rompues, espées et guisarmes mises en euvre, chevaulx tués, et corps abatus, blessés et tués d'ung parti et d'aultre. Dont toutesvoies enfin les Bourgoingnons prévalurent; et tindrent le champ, lorsque les aultres se sauvèrent en desroy, et perdirent environ quarante de leurs gens morts; et prestement, ceste victoire obtenue, retournèrent à parachever leur siège devant ledict chastel, le quel après se rendy bientost.

CHAPITRE XCIV.

Comment le daulphin fit assiéger Cosne-sur-Loire.

Comme le roy anglois doncques laboura au lez de deçà Saine, pareillement le daulphin, qui se tenoit de delà Loire, laboura aussi sur le costé de Bourgoingne, et submist à son obéissance la Charité-sur-Loire, en laquelle il tint forte et grosse garnison, à l'encontre du duc son adversaire, qui pour ce temps là aussi se tint en son pays de Bourgoingne pour résister aux entreprinses d'iceluy et de ses gens; et meismes faisoit guerre mortelle à icelluy daulphin par toutes voies et manières ès quelles il le pensoit à bleschier, comme en une inimitié tieule qu'estoit ceste là il n'y avoit espargne. Si est vray que ledict daulphin avoit faict ung assemblement de gens d'armes de divers pays, en nombre environ de vingt mille combatans, atout les quels il tira envers Sancerre, au quel lieu il se tint bonne espace en sa personne, et ses gens envoya assiégier la ville de Cosne-sur-Loire; les quels ainsi le firent. Et en effect tant firent, que par menasses que par faict, les assiégiés dedens ladicte ville promirent de rendre la place en la main du daulphin à certain jour, par condicion que si le duc de Bourgoingne, leur maistre et prince, ne se trouvoit en place pour combatre le daulphin et pour les délivrer de la main d'icelluy, ils rendroient ladicte ville en la main dudict daulphin, et si d'aventure il s'y trouvoit appresté à la bataille, ils attendroient la part de la fortune avecq luy jusques au finement; et ce en dedens le dix-septiesme jour d'aoust prochain. Si en acceptèrent l'offre les daulphinois, pensans que le duc de Bourgoingne en si brief terme ne les secourroit point, et encoires que avoient avec eulx le daulphin. Mais voullant estre asseurs des promectans, demandèrent ostages, et les assiégiés les baillèrent volentiers, comme qui certainement espéroient de non faillir au secours. Et y avoit aucuns dedens, bien gens de bien, qui assez congnoissoient leur duc, et que à luy ne tiendroit nullement que la bataille n'y fust présentée, car c'estoit la chose en terre que plus il demandoit, et dont il eust faict moins de reffus. Dont, incontinent les nouvelles venues jusques à luy, que Cosne s'estoit rendue sur ung tel sy, envoya devers son adversaire le daulphin promectre et asseurer pour certain que la bataille luy seroit présentée dedens ledict jour, et que luy-meismes personnellement s'y trouveroit à l'entour de toute sa puissance, luy requérant pareillement que d'aussi grand cuer et volenté il s'y voulsist trouver en personne, comme de grand vouloir il luy certiffioit que en luy n'y auroit faulte. Si promit pareillement ledict daulphin, et le certiffia au hérau't de le faire ainsi; et sur ce chacun se meist en point et se disposa à la journée.

CHAPITRE XCV.

Voyage du duc de Bourgoingne pour aller présenter le combat au daulphin.

Or estoit le duc sur son partement de son

Digitized by Google

pays de Bourgoingne, car avoit de grands affaires autres en ses Pays-Bas, comme en Flandres et Artois, que jà bonne pièce n'avoit veus. Par quoy quand les nouvelles luy vindrent de ceste bataille, lui convint changer propos, et soy disposer à la nécessité du cas. Si envoya promptement par toutes ses terres et seignouries pour amasser gens et pour luy venir au secours; et non soy présumant en propre puissance, envoya devers le roy d'Angleterre aussy, affin d'avoir son ayde en aucun nombre de gens, le quel respondy aux envoyés pour ceste matière : « Certes, je n'y envoyerai point à beau-frère les gens que il me requiert; mais moy-meismes en personne, à l'aide de Dieu, iray avec mes gens en son secours. » Et lors sans tarder fit apprester chacun pour aller à ladicte journée, disant que en personne y vouloit estre, nonobstant que malade fust très durement, et de celuy meismes mal dont temprement après il morut, combien que point ne le cuidoit; mais ainsi plaisoit-il au créateur des choses, celuy qui fait vivre et morir, faire estre près de sa fin, iceluy qui, par convoitise de régner en la gloire du monde, ne resoignoit à inférer persécucion au chrestien peuple, lequel, par criminelles batailles et tyranniques oppressions maintes, il avoit humilié en France sous le glaive, et encoires présentement cherçoit à faire du meismes, jà soit ce que ce fust plus en faveur de son allyé le duc de Bourgoingne, à qui de la querelle estoit de pitié, plus que pour la sienne propre. Et pourtant dient bien vray ceulx qui vulgairement dient que l'homme propose, mais Dieu dispose : car cestuy fier roy et puissant, qui jà le préau ventral et le thronne de France avoit saisy et appliqué à luy, et le remanant poursieuvoit à y adjoindre par puissance, à l'eure quand plus se fioit en sa fortune, le vint touchier la main de Dieu, et soy offrant à la bataille à l'encontre de l'héritier de la couronne, vint cheoir en sa finalle terminaison de son règné, par impourveue maladie non garissable. O roy du ciel, qui es roy éternel par nature, lorsque le règne que les hommes quièrent çà bas n'est que la durée d'une fleur! O qui tout gouvernes par providence, tout disposes et ordonnes à fin convenable, en gardant en ton secret les causes des effects à venir, bons et mauvais, seuffres aux choses humaines avoir mutacion diversement, dont finablement ta bonté fait la raddresse! O Dieu miséricors! et quelle gloire te devoient icy rendre les François, les quels, après maintes calamités portées dessoubs ceste main, et, en leur opprobre et confusion grièves, l'avoir veu saisir leur thronne, porter couronne en Paris, soy former leur héritier injuste, soy grandir sur les royaulx subjects, soy égaliser à un roy enoinct par divine parmission, tendant possesser et demourer fils par violence, pour tenir la gloire de l'héritier et de son peuple; ô vray créateur! maintenant tu reconsoles, tu ramaines et retires à espoir, à ceulx qui peut-estre, par aveuglement, leur avois envoyé ce baston et fléau, revenus à congnoissance de leur démérir, las! rompu par leur supportance.

CHAPITRE XCVI.

Comment le roy anglois mourut au moment où il vouloit en personne aller secourir le duc son beau-frère, et de la retraicte du daulphin devant l'armée du duc de Bourgoingne.

Le roy anglois doncques sur le commencement de son mal, mais non cuidant morir, estoit à celle heure à Senlis, quand ces nouvelles lui vindrent. Le quel prestement donna charge à son frère de Bethfort et au comte de Warwyc de mener sa puissance tout droit vers Bourgoingne, où estoit son beau-frère; et luy-meisme prenant congié du roy Charles, de la royne, et de la royne sa femme qu'oncques depuis ne véit, s'en vint à Meleun, et là se fit mectre en une littière, sur intencion d'aller à la journée promise. Mais sentant empirer son mal de plus en plus fort, se fit mener au bois de Vincennes, comme pour son derrenier repos, car là s'alita; et luy donna Dieu sa terminacion à la vie et recho pement à son régner, qui de sa briefveté du terme usa toutesvoies saigement, et en grand préavisement sur toutes choses monstra fin mémorable. Pendant toutesvoies que le roy anglois se prépara ainsi à la journée, et que les princes de son ost alloient jà battans fé;

Digitized by Google

rans en approchement du lieu, messire Jehan de Luxembourg, le seigneur de Croy, messire Hues de Launoy, ensemble tous les capitaines de Picardie, s'avancèrent aussi à tout effort pour estre audict lieu; et passant par emprès Paris, et de là par emprès Troyes, parvindrent en Bourgoingne, où estoit leur prince, en la ville de Vézelay. Le quel et les princes d'Angleterre et ses propres gens receut là révéramment et à grand chière, et les remercioit trestous de leur bonne amour en son besoing. Mais voyans tous ensemble le jour estre prochain que la bataille se devoit faire, disposèrent de leur affaire diligemment, ordonnèrent avant-garde, bataille et arrière-garde, firent une mixtion amiable de trois nacions ensemble, l'ung parmy l'aultre, par peur de noise qui pourroit sourdre entre eulx, pour l'obtenement du los plus ou moins en la victoire. Et pour ceste cause le duc qui avoit deux nacions siennes contre une d'emprunt, mist celle d'emprunt en égale portion de toute honneur avec les siennes propres; et en cest estat partant de Vézelay, vindrent jusques au lieu du siège où le daulphin estoit. Lequel sentant leur venue et leur approchement si redoutable, trouva par conseil d'abandonner le lieu, plustost que de combattre. Et en effect, le duc de Bourgoingne, logié devant luy et tout au plus près pour combattre, au matin le daulphin meisme se deslogea, et se alla retraire en Bourges, ne depuis ne comparu personne en son nom; en ensuivant sa promesse. Par quoy champ et ville et le tout pour celle heure demourèrent au duc, et le souffrir en demoura à l'héritier de la couronne qui n'estoit pour lors pas maistre de sa fortune.

CHAPITRE XCVII.

Détails sur les derniers momens du roy d'Angleterre.

Quand doncques en véit ceste bataille tourner à néant, et que pour telle multitude de monde assemblée en ung amas, vivres à tous lez estoient escars et la destresse de faim moult aspre, Picars et Anglois prestement retournèrent; et quérant le large pour eulx s'espardre et aiser tirèrent vers Troyes, dont le terroir voisin estoit tant tondu de près, que plus ne povoit; et de là quérans la Champaigne, chacun tourna vers son parti, bien contens de l'ung l'aultre. Entre les quels le duc de Bethfort, qui jà avoit receu nouvelles de son frère le roy Henry, comment il gisoit en dangier de mort, à toute haste s'avança soy trouver vers luy; et laissant le grand flot de ses gens, print aulcuns de ses privés en petit nombre, atout les quels s'en vint au bois de Vincennes, et trouva ledict roy son frère comme sur son derrenier. Et finablement le duc de Bourgoingne aussi, qui avoit sceu son aggrièvement, y envoya pour celle meismes fois messire Hues de Launoy pour le visiter.

Or estoit ce roy anglois tout acertené de la mort, et sentoit bien que sa fin approchoit de près; par quoy veullant ordonner de ses affaires, fit venir devant luy le duc de Bethfort son frère, son oncle le duc d'Excestre, le comte de Warwyc, messire Loys Robersart, et aulcuns aultres, jusques au nombre environ de huit personnes, des quels l'ung estoit messire Hues de Launoy à cause de son maistre. Venus doncques devant son lit, et leur devisant comment il véoit bien que c'estoit fait de sa vie, et que le plaisir de son créateur estoit de le ravir hors de ce mortel monde, commença à dire à son frère le duc de Bethfort: « Jehan, beau frère, je vous prie, sur tout l'amour qu'avez eu vers moy jamais, que tousjours veuillez estre bon et léal envers Henry, beau fils, vostre nepveu; et vous charge, sur tant que jamais pourrez mesprendre, que tant que vivez, ne souffrez faire traictié avec nostre adversaire Charles de Vallois, ny aultres, que tousjours, pour chose qui aviengne, la duchié de Normandie ne demeure franchement audict nostre beau fils. Et au cas que beau frère de Bourgoingne veulle entreprendre le gouvernement de ce royaulme, je vous ordonne et conseille qu'il lui soit baillié devant tous. Mais en cas de refus, et qu'il ne veulle accepter, prenez le vous. Et à vous beaulx oncles d'Excestre, je vous laisse seul et pour le tout le gouvernement du royaulme d'Angleterre; car ma fiance est que le saurez bien faire. Et avec ce, je vous ordonne à estre du tout gouverneur de beau fils vostre nepveu, et vous prie que le visitez

Digitized by Google

souvent. Et pour quelconque chose qu'il aviengne, jamais ne retournez en France. Et à vous, beau cousin de Warwyc, je veus que soyez son maistre et conduiseur, et que demourez tousjours avec luy, pour l'apprendre et induire, comme à son estat appertient; car je ne saurois mieulx y pourveoir, ni plus digne y commectre. En après, je vous prie à vous tous ensemble, que gardez bien, sur tant que vous pourrez mesprendre, que de vostre vivant ne prenez question ne argu avec beau frère de Bourgoingne; et souverainement cestuy article deffendez de par moy à beau frère Honffroy; car s'il advenoit, que Dieu ne vueille! qu'il y eult entre vous et luy aucunes divisions, les besoignes de ce royaulme, qui sont grandement avanciés pour nostre party, en pourroient beaucop empirer et tourner en nostre grief. Vous commande aussi que ne délivrez de prison beau cousin d'Orléans, le comte d'Eu, le seigneur de Gaucourt, ne Guichard de Sizay, jusques à tant que beau fils sera venu en éage compétent; mais des aultres, faites en comme bon vous semblera. » Sur quoy les seigneurs là estans, commeus à pitié, respondirent que tous obéiroient à ses ordonnances, et en riens ne les trespasseroient de leur vivant. Dont, après ces devisemens faits, appela devers luy messire Hues de Launoy, et tenant lors devises avec luy, recommanda le faict du royaulme de France et de son fils, comme à cely du monde qui plus povoit porter avancement ou grief à son party, et comme meismes appert par ces paroles dessus alléguées. Si print congié ledict chevalier, car véoit bien que l'heure y estoit convenable; et tantost après, et que la chambre estoit comme vuyde, fist venir devant luy ses médecins, aux quels précisement il requist que dire lui voulsissent, selon le possible de leur congnoistre, quel terme de vie il povoit avoir encoires. Mais eulx reffusans de luy donner jugement si estroict, délayèrent à y rendre responce; et dirent que en Dieu estoit bien le faire relever et garir, et que pourtant devoit gecter son espoir en sa grace et non en doubte de la mort temporelle. « Déa! ce dist le roy lors, ce ne me souffist pas. Dieu, ce sçay je bien, est tout puissant et misericordieux, mais je me sens à ce là venu que je scay bien que la mort m'est prochaine. Et pourtant laissiez Dieu convenir de sa grace envers moy, ainsi que son plaisir portera, mais vous aultres assaigissez moy de ce qui gist en vostre congnoissance par opéracion de nature. » A ce mot se mirent ensemble trestous, et firent conclusion; et icelle faicte, vint l'ung d'eulx en soy ruant à genoulx devant son lit, et dist: « Sire, pensez à vostre faict, car il nous semble, se ce n'est de singulière grace de Dieu et contre pouvoir de nature, vous n'avez vie en vous que de deux heures. » Et alors louant Dieu se tint au mot; et fit venir devant luy son confesseur avec pluiseurs aultres gens d'église de sa famille, aux quels d'entrée ordonna à dire devant luy les sept salmes. Dont quand ce vint à *Miserere mei, Deus*, et qu'on disoit *benigne fac Domine*, etc. « Holà! » ce dist lors. Et là leur fist faire arrest disant tout haut: « Or, sans la mort que j'attens ici, ma finale intencion que j'aie eue, c'est après que j'aurois mis en tranquillité et paix ce royaulme de France, je me fusse mis en assay d'aller conquerre Jhérusalem sur les Infidèles, s'il eust pleu à Dieu mon créateur me souffrir tant vivre: or, n'en ay esté digne, ne ne suis. Se lui prie mercy de mes faultes. » Et à tant se teust et fit continuer la lecture jusques enfin là où le destroit de la mort le surprint. Et paya son devoir en coustume des aultres mortels, en belle congnoissance, le dernier jour du mois d'aoust. Du quel trespas les ducs de Bethfort et aultres princes du royaulme anglois se trouvèrent à grand desconfort, car moult avoit esté saige prince et de grand vertu en tous ses affaires, et nul espoir ne leur estoit d'en recouvrer jamais ung semblable. Le corps fut mis en royal devoir, les entrailles mises en terre à Saint-Mor-des-Fossés, et le résidu en ung sarcueu de plonc, embasmé et magnifique comme à roy de tel tiltre. Si ne demoura gaires après que le duc de Bourgoingne, sachant la mort dudict roy, s'en vint à Brie-Comte-Robert, et au bois de Vincennes, auquel lieu trouva le duc de Bethfort menant le dueil, le quel il conforta de parolles telles qui y séoient, en soy offrant à luy. Et alors le duc de Bethfort, en ensuivant l'ordonnance du roy son frère

Digitized by Google

mort, requist audict de Bourgoingne, et lui offrit, de par le roy deffunct, le gouvernement du royaulme, et lui ouvrit toutes ses volentés dernières; mais le dict de Bourgoingne, qui pesoit le cas, et parfondément regarda aux conséquences, s'en deschargea honnourablement, et en laissa le fardeau à qui le vouloit emprendre. Et à tant retourna ledict de Bourgoingne à Paris, attendant que le corps du roy deffunct se devoit porter là. Lequel y fut mené aussi accompaigné des ducs d'Excestre et de Bethfort, et mis en l'église de Nostre-Dame, là où se fit le premier solempnel service pour luy. Et pendant le temps que là estoient ensemble les princes anglois avec cely de Bourgoingne, tinrent conseil entre eulx sur le gouvernement du royaulme par deçà, pour savoir qui l'accepteroit, ou cely de Bourgoingne ou de Bethfort, là où finablement en fit refus; et l'accepta cely de Bethfort, qui en tout temps depuis s'en donna le tiltre.

CHAPITRE XCVIII.

Des haultes solempnités qui feurent en Londres de ce roy desfunct, et de ses haulx et glorieux faicts.

Après ces choses faictes, partirent de Paris les princes anglois, menant le corps de leur roy vers Rouan, là où, quand ils furent arrivés, mirent le corps arrière en la grand église de Nostre-Dame, en toute haulte magnificence de service. Lequel faict, et que la royne vefve y estoit venue aussi, mirent le corps de luy sur ung chariot que quatre chevaulx blancs menoient; et la fiction de son imaige firent faire de cuir boully, vestue réallement et paincte au vif, couronne d'or en teste, sceptre en une main et une pomme d'or en l'aultre. Et en celuy estat, le visaige vers le ciel, couchoit sur ung lit dont la couverture estoit de vermeil battu en or; et au dessus de luy portoit-on ung poêle comme à la feste Dieu, par champs et par ville, faisant partout vigilles et oracions comme en l'église. Partant doncques de Rouan, vindrent à Abbeville faire pareilles magnificences. D'Abbeville à Hesdin; de là à Calais et jusques à Londres; auquel lieu furent mis aux quatre chevaulx de son chariot quatre nouveaux colliers paincts de diverses armes. Le premier si estoit paincts des anchiennes armes d'Angleterre, le second des armes de France et d'Angleterre esquartelées, le tiers de plaines armes de France, et le quart du noble et puissant roy Artus, dont l'escu estoit d'azur à trois couronnes d'or. Si seroit chose longue à dire des pompes et beubans qui furent faicts audict lieu de Londres pour ce corps sans ame. Et meismes à l'enterrement à Wasemoustier n'avoient esté veus deux cens ans auparavant semblable ne de telle cérymonie, ce que encoires continuent quand y eschiet mort de roy.

De ce roy d'Angleterre nommé Henry se peuvent faire haulx et glorieux comptes, et les quels, nonobstant que ennemy fut des François, se ne doit céler entr'eux, quand ses vertus le recommandent longuement mémorable. Et tout premier il estoit prince de justice tant envers soy même, par exemple, comme envers aultruy par équité droiturière; ne supportoit personne par faveur, ne torfais ne laissoit impugnis par affinité de sang; estoit sobre de bouche, véritable en parolle, hault et élevé en couraige, et à viles choses et basses se déclinoit envis; n'avoit riens d'huiseuse, nulles labeurs sans fruict, et de diligence portoit le gonphanon de ses besoingnes; tous ses affaires il manioit lui-meismes, tous les conduisoit et dressoit, tous les pesoit et abalanchoit au doigt, premier que emprendre; faisoit crémeur et révérence reluire en sa face, et dominacion redoutable en son ymaige; craingnoit plus Dieu qu'il ne se fiast en fortune, et des vertueux et constans en cuer avoit la sorte; avoit une fin derrenière résolue en bien, et pour icelle accomplir s'associa au jeusne duc de Bourgoingne, parce que en luy véoit matière semblable à la sienne: c'estoit du voyage en la saincte terre par chrestien effort, que ambedeux en firent promesse l'ung à l'autre devant Melun, jà soit ce que Dieu ne le souffrit point en tost morant; et lequel toutesvoies s'en mist en grand devoir, car en fit visiter tous les ports de Levant pour y prendre adresse. Il descendy en France en temps de division, dont peut estre que, pour corriger les pesché́s des François, Dieu lui souf-

Digitized by Google

frit plus obtenir gloire que salut. Il humilia les François et les desconfy à Azincourt, qui, craintif de propre infortune, offroit à vuydier le royaulme non osant combattre, là où son humble doubter luy redonda en gloire, vaincuer, et aux présumans en leur force et povoir tourna confusion contraire, comme non celle fois seule leur estoit advenu, mais, à Kresy et à Pottiers semblable meschief, par tel mérir de vice. Dont l'exemple par trois fois escheu, et qui est trop, doit bien estre perpétuel miroir aux François de fuyr oultrecuydance et de congnoistre que Dieu, les hommes et fortune espient et aguettent les orgueilleux pour les infféliciter, et les humbles esvigourent et exaulcent, contraire à paine de leur espoir et pardifficile, comme icy, là où François avoient trois et quatre hommes contre ung, et le roy anglois doubtant de malaventure demeura vaincuer, après requeste de passaige. Il estoit entré en France en temps de division, et en division fit esternir les divisés soubs son glaive. Dont, se l'union y eust esté naturelle, comme devoit, son vertueux et hardy emprendre n'eust eu lieu sur leur ancienne gloire. Par quoy il appert, que le gouvernement des hommes et les qualités de leurs meurs sont cause de leur double fortune, prospère et adverse, et n'ont les royaulmes aultre félicité que celle qui gist en concorde et union des chiefs, lesquels, si en paix se conforment, ils en tirent la promission subséquente; et si haines et envies se attisent en leurs couraiges, Dieu par leur propre venin meismes les pugnist et corrige.

CHAPITRE XCIX.

Comment les François s'estoient attiré leurs malheurs par leurs divisions intestines.

François à ceste heure avoient ung roy mal sensible, par quoy l'auctorité de gouverner causoit envye aux parties contraires; y avoit de grandes et criminelles machinations, et dont les effets ensuyrent horribles; y avoit des actions voluntaires et multitude de desrisions enormes, imposicions iniques, tailles insupportables, persécutions diverses, et à cause desquelles peuples et citoyens des puissantes villes desfavorisoient à leur propre roy, en espoir d'alégement par aultruy. Doncques non merveilles sy ung roy, en ung grand effort de gens, en vert jeusne éage, en vertus toutes propres à conqueste, en tiltre d'ancienne querelle apparente, et en temps de division à lui propice, est venu calamiter ceulx qui meismes se destruisoient en propre venin, et leur a fortrait, par main tierce, usurpeur, ce que possesseur, n'ont volu maintenir paisible, par contendement à le destruire. O Franchois, rongiez ces mots, réduisez-les en mémoire en tous éages. Vous estes heureux et félices possesseurs de région noble; mais la félicité de vostre possès, qui trop est ample, vous est matière vous surmonter en orgueil, dont maintes fois avez esté corrigés par glaive. Certes, à ce roy anglois n'est à imputer la gloire de vostre humiliacion, mais à vostre orgueil est due l'impropère d'avoir provocqué contre vous l'équité divine, non comme par vaincuers plus glorieux que vos ancestres, mais comme par corrigeurs de vos vices, non comparables à vos pères.

CHAPITRE C.

Comment ung hermite vint, dit-on, prédire au roy Henry sa mort prochaine, s'il ne renonçoit à ses projects sur la France.

De ce roy icy, le roy Henry, entre autres comptes que j'ay oy faire de luy bien grands, m'eschéit une fois ung, lequel me fit ung hault et noble baron, le seigneur de la Trimouille, et me certiffia avoir esté advenu par effect au roy Henry avant sa mort. Vray est, ce dict, que, environ ung an avant le trespas dudict roy Henry, vint devers lui ung hermite comme messagier de Dieu, et le quel quéroit fort à parler à luy, et en fit ses approches et instances par maints moyens, jusques à venir à sa personne; le quel luy bailla escout et lieu privé pour deviser, jà soit ce que ce fit-il assez à dur. Toutesvoies, venu jusques là, lui commença à dire ainsi : « Sire, nostre Seigneur Dieu, qui ne vous veult perdre, mais préaviser de vostre salut, a envoyé ung sien messaigier vers moy sainct homme, par lequel il m'a fait révéler aucunes choses pour

Digitized by Google

vous dire, les quelles vous touchent à l'âme et au corps. Et m'a dict icelui sainct homme : que je vous die que le plaisir de Dieu est, que dorenavant vous vous deportez de plus traveiller son chrestien peuple françois, dont les clameurs soubs vostre ffayau l'ont provoquié à pitié envers luy ; car, non pour estre persécuteur ou tyran des chrestiens, il vous a donné eslévement et gloire, mais pour estre champion et deffendeur de sa saincte foy, pour quoy faire il vous a donné les vertus propres à ce. Et que cecy soit vray et que tant myeulx y puissiez adjouter foy, il m'est enjoinct de vous dire, que une fois vous estant encoires prince de Galles, et que une secte de héristes se sourdy en Angleterre, la quelle il convenoit rabattre par puissance et par bataille, Dieu regardant vostre cuer lors et l'ardeur que aviez en sa querelle, et là où vous exposastes vostre corps au péril et jusques à estre bleschié au front d'ung trait, print tel œil de faveur envers vous que pour vous faire l'instrument après de sa puissance sur les infidèles. Dont encoires, et ce que aujourd'huy avez de gloire et de hault règne, ce vous meult de là ; et le vous a souffert jusques icy. Mais de persévérer avant en ce royaulme, il le vous deffend, vous avertissant que, si vous entendez et inclinez à son mand, ce vous tournera à gloire et à salut, et si vous y mectez contradiction, ce vous sera abrégement de vie et incursion de son yre. » A ces parolles se trouva moult esbahy ledict roy, pensant et levant le cas durement fort ; et ne savoit en quel ploy respondre ; car à ung lez n'adjoustoit point de foy en l'hermite, pensant que ce n'estoit que ung abuseur et ung faint personnaige, et à l'aultre lez, pour parolles minatoires et qui n'avoient point d'appreuve, ne se vouloit deffaire ne déporter d'une si haulte couronne, celle de France. Et finablement tint les parolles de l'hermite à gas ; et respondy à double sens, sans donner ne tollir, jusques à renvoyer son hermite sans fruict et sans espoir de bien. Lequel à son partir, et quand il vit que point ne le povoit retraire de la vanité temporelle, luy dict pour toutes fins que, avant que l'an passast en son dernier jour, il se perceveroit de la main de Dieu qui le toucheroit par courroux, et dont le rapaisement ne se feroit que par mort. Et à tant se partit et s'en alla, non sçachant âme où qu'il devint ne quel chemin print. Et luy party, ledict roy meismes en fit ses contes, et en conta les devises à aulcuns seigneurs d'auprès de luy, qui depuis en virent l'effect véritable ; car, avant que l'an vint à sa fin, comme l'autre lui avoit promis, le mal luy print au fondement dont il morut, aulcuns dient de Sainct Fyacre, aucuns de Sainct Anthoine. Et alors commença soy à repentir du refus faict, et enquist à tout le monde si on pourroit jamais venir au recouvrement du sainct preud'homme, pour le venir visiter, et affin de pouvoir recouvrer la miséricorde de Dieu par ses prières, en évasion de mort ; là où chacun respondit que nul ne savoit voye ni tour pour le recouvrer. Dont il advint ainsi, comme Dieu le volut, que pendant que ledict roy se regrettoit ainsi, l'hermite y survint, car estoit avisé en l'esperit du cas advenu. Si fut dict au roy, qui en fit grand joye et le manda venir devant luy, là où souspirant confessa son repentir, et demanda si, par vouloir faire ce que aultresfois avoit refusé, il pourroit recouvrer santé et rapaiser l'yre de Dieu sur luy donnée. A quoy le preud'homme respondy confortamment, que de la miséricorde de Dieu ne se devoit deffier, car tous jours elle est prête au pécheur repentant, et que avec ce il estoit aussi puissant de le faire sain que malade ; mais bien lui desplaisoit, ce disoit, que à temps ne l'avoit creu et que si peu avoit accouté aux divines menasses. Sur quoy arrière le roy l'interrogant, luy demanda par exprès et pria qu'il lui voulsist dire si finablement il pourroit eschapper de mort ou non, et obtenir grace de Dieu ; et l'hermite pressé de près et constraint de respondre au cas, après toutes fuytes, lui dict précisément : « Certes, Sire, de la grace de Dieu ne vous desconfortez, car je y ai tout mon espoir pour vous, mais en la vie du corps n'y mettez point d'attente, car vous estes à vostre fin ; si que, avisez de vostre ame. » — « Or doncques, ce dict le roy lors, puisqu'il plaist à Dieu que ainsi soit, je vous prie doncques que d'une chose m'assagissez devant ma mort, à scavoir, si vous savez ou si pourra plaire à Dieu qu'en mon lieu après

Digitized by Google

moy mon hoir pourra régner en France.» Sur quoy le hermite fit responce disant: que à telle chose ne devoit viser en telle extrémité de mort; mais pour finablement l'assouffire à sa péticion, il lui certiffioit que nenny, et que jamais n'y auroit règne ne durée; de quoi il a esté trouvé véritable, comme apparu est par tout ce qui en est advenu, tant en son propre royaulme dont il portoit couronne, comme en cely de France dont il clamoit avoir tiltre. Et ainsi parla l'hermite à ce roy Henry travcillant à la mort, et luy s'en alla à la conduicte de Dieu.

CHAPITRE CI.

Comment la duchesse de Bourgoingne, Michielle, alla de vie à trespas en sa ville de Gand; et de la douleur des Gantois à l'occasion d'icelle mort.

Or est recitée la mort du roy Henry, reste encoires deux aultres dont il faut faire mencion, car toutes advinrent envers ung temps et à peu de distance. L'une si fut de madame Michielle de France qui s'allita à Gand, et l'aultre du roy Charles VI de ce nom, qui père fut à madame Michielle. Si est vray que ceste dame Michielle estoit première espouse à ce duc de Bourgoingne Philippe, qui cordialement l'aymoit et l'avoit aimée tousjours. Depuis, la noble dame, dès que elle s'estoit perceue de la faulse et criminelle mort du duc Jehan, laquelle on l'imputoit à son frère le daulphin, et dont elle doubtoit que son seigneur et mary à tousjours ne la tint à despecte et contre-cuer, certes, plaine de merancolye, devint malade à Gand, là où elle avoit sa résidence; et finablement cheut en lit, où elle paya son deu, envers ce meismes temps que le roy Henry et le duc son mary se préparèrent pour le voyaige de Cosne. A cause duquel voyaige et que ledict duc estoit longtain d'elle, mal luy estoit possible de venir à son derrenier, car son honneur luy pendoit ailleurs; et fut toutesvoies durement desplaisant quand on lui annoncha sa mort. Mais entre tous ceulx du monde qui dueil en firent, ce furent Gantois qui en fondirent en larmes; car avoit été nourrie jeune fille avec eulx, et si débonnaire et bénigne que oncques nulles tant ailleurs; et avec ce si estoit ce tout l'espoir de leur salut et de tout leur pays que d'elle, pour cause que fille estoit du roy de France dont la pluspart de leur félicité povoit despendre. Or y avoit-il diverses murmures en Gand sur la manière de ceste mort; car disoient les aulcuns, comme j'ai dict, que mérancolye du cas advenu la mena à langueur par doubte qu'elle forma contre elle, que son mary dès lors en avant ne la véist à regret; et par ainsi la mort lui povoit estre naturelle et consonnant au vray. Autres, eulx fondant en souspechon de parfond regard, maintenoient que ceste mort avoit esté avancée par venin, et ce, par une dame nommée Ourse, Allemane de nacion, dont jamais toutesvoies ne furent attaintes les preuves, si non que le grand ruyt du peuple se continua sur elle, ensemble sur le seigneur de Roubais, lequel on disoit son privé accointé. Dont, parce que la noble dame avoit reprinse de son desvoy la dicte dame Ourse, ce disoit le peuple, et l'avoit mise hors de son hostel, elle, ensemble son accointé le dict seigneur, par vengeance se consentirent en sa mort. Et leur fut imputée la charge de la poison, quoy qu'à moy meismes ce me soit dur à croire, car moult preud'homme et vaillant chevalier avoit esté tout son temps ledict seigneur, et en souveraine auctorité emprès son maistre par ses vertus, car jamais n'avoit courru voix qu'il fut souillé de vice reprouvable. Toutesvoies, fut droit fut tort, lui estant en Bourgoingne avec son maistre, le bannirent du pays de Flandres, en lieu de ce que ne le peurent tenir au corps; car si tenu l'eussent, fut esté mis à mort, et la dame aussi, laquelle s'estoit absentée et retirée à Aire, avec son mary Coppin de la Viefville, par avant que la noble princesse devint estre malade. Si envoyèrent Gantois six vingt hommes de leurs gens en la ville d'Aire pour prendre dame Ourse et l'amener devers eulx; mais comme son mary estoit de ceulx de la Viefville, qui est ung puissant lignaige, avoit semons en faveur de sa femme plusieurs de sa parenté, pour aulcunement la garantir d'estre emprise. Et parla moult réveramment auxdicts Gantois, mais sans délivrer sa femme en leurs mains; et leur promist, présens ses parens et amis, que pour soy mectre en justice du cas

Digitized by Google

que luy imputoient, fust vray ou non, ils la livreroient en la main du duc leur prince en qui redondoit le mesfait, s'il y estoit, et d'icelui vouloient prendre et attendre la pugnicion, selon la cause trouvée. Et comme ils le promirent ainsi, le firent aussi; et Gantois s'en tindrent à contens. Mais aultre chose n'en advint, car n'y avoit nulle verité prouvée, si non voix de peuple. Et quand à la révérence du corps mort, Gantois le plus haultement que faire se povoit le boutèrent en terre. Et fut mis son corps à Sainct-Bavon devant le grand autel, et le cuer porté à Sainct-Denis en sépulture réalle emprès ses ancestres. Iceulx Gantois toutesvoies, c'est à entendre la loy, gouverneurs de la ville, voyans leurs gens estre retournés d'Aire sans avoir exploicté en ce que demandoient, furent très mal contens du maire et des eschevins de la ville, et usèrent de menasses sur eulx, à cause de ce que point ne leur avoient envoyé Ourse; et pour ce que leurs envoyés estoient retournés si laschement et à si peu de faict, les firent mectre, aulcuns des principaux, en prison, en péril presque de leur vie; car oncques si grand murmure ne fut en ville qu'en icelle alors, pour celle mort dont ladicte Ourse et ledict seigneur de Roubais portoient la charge en ladicte ville. Lequel seigneur de Roubais, que le duc tenoit à preud'homme et léal chevalier, et tousjours avoit esté emprès luy en Bourgoingne, desencoulpa et le tint à net, en lui restituant le pays de Flandres dont Gantois l'avoient banni; et luy fit sa paix aussi à ceulx de la ville; et lui mesmes le y mena pour sa plus grand seureté en propre personne, pour doubte de la commocion du peuple.

CHAPITRE CII.

Comment le roy Charles s'en alla de vie à trespas en son hostel dedens Paris; et comment il fut porté à Sainct-Denis, auprès de ses prédécesseurs.

Ce fut doncques comme en septembre, l'an mil quatre cens vingt deux que morut en Gand ceste dame Michielle, duchesse de Bourgoingne. Dont le dernier d'aoust, le mois précédent, avoit rendu l'ame aussi le roy Henry d'Angleterre, au bois de Vincennes. Et maintenant, pour faire sa tierce main, au mois d'octobre subséquent, la mort s'est venue embattre sur le roy Charles VI, soubs qui en règne, par accident que Dieu lui avoit envoyé en son sens, tant de maulx advindrent que toute la chrestienté s'en sentoit de la playe, quand, veue sa disposition, et que lui mèismes n'estoit propre pour gouverner, les haulx membres de ce royaume cheurent en discord pour en avoir l'avance, et en advindrent piteuses et lamentables occisions, dont jamais à paine en sera amortye la haine qui en est sourse. Or estoit venu le temps que Dieu luy voult donner fin en son régner, mais non pour tant fin de tribulacion au noble royaulme, quant à prismes les matières de douleur se enfélissoient et croissoient, et les personnes qui povoient donner tribulacion venoient en droit éage d'orgueil pour l'ung l'aultre destruire. C'estoient Charles VII, héritier de la couronne, durement achetée, et le duc Philippe de Bourgoingne, injurié criminellement, dont loisible estoit la vengance; car après la mort de ce roy Charles, commença entrer le dur et le tout aigre de la misère françoise, par guerre entre les deulx dessus dicts; et de quoy la ruine tant des hommes comme des terres vint à plus grand extrémité d'excès que ne fit oncques, ne sçay à qui salut plus ou moins, mais par apparence du dehors je l'ignorois. Pugnicion divine feust, de chief ou de peuple.

Parlant doncques du roy Charles et de son trespas, il s'estoit alité en son hostel à Saint-Pol, à Paris, et le vingt-deuxième jour du mois d'octobre, jour des onze mille vierges, il rendit son esperit à Dieu, petitement accompaingnié pour ung roy de France, car n'avoit que son chambellan, son chancelier, son confesseur, et aulcuns aultres menus officiers emprès luy à son derrenier, là où les haults et grands membres de France devoient estre affuys tous pour assister sa personne. Or n'y avoit nuls, si non que Parisiens et ceulx du parlement. Semblablement ceulx de l'université l'allèrent visiter mort, par révérence du corps qui prestement fut mis en ung sarcueu de plomb, et porté solempnellement en la chappelle dudict hostel, où il demoura sur terre vingt jours entiers,

Digitized by Google

jusques à ce que le duc de Bethfort, régent de France, vint de Rouan à Paris, au mois de novembre ensuivant. Durant lesquels vingt jours toujours se faisoit le service en la chappellé, et l'office du jour tel qu'il se souloit faire du vivant du roy. Et iceluy service ordinaire fait par ses chapellains, vindrent les mendians et tous colliéges faire le service pour l'ame. Pareillement ceulx de l'université en firent ung fort solempnel, les quatre nations ung aultre à par eulx, et toutes les paroches de Paris ensemble ung aultre moult notable aussi, dont la congregacion estoit exquise. Finablement, le dixième de novembre, fut porté de là en l'eglise de Nostre-Dame à solempnelle procession de prélats et de gens d'église qui tenoient le lez dextre, et ceux de l'université, recteurs et docteurs qui tenoient le lez senestre, les docteurs aussi prochains du corps comme les prelats. Le corps portoient les escuiers de son escuierie; et le suivoient au lez dextre les maistres d'hostels avec les escuyers, et au lez senestre le prévost de Paris, et des bourgeois et marchands avec leurs sergans d'armes. Ceulx du parlement portoient le drap qui gisoit sur le corps. Alloit son premier chambellan tout plus prochain de son chief, et les aultres après, chacun en son siège et degré, dont les paiges furent les derreniers. Et là, à peu de distance après, vint le duc de Bethfort, régent, qui seul et pour le tout accompaigna le corps du roy, pour prince, à part, tous les princes du royal sang absens à celle heure. D'amiracion digne et plus encoires lamentable! Après ce duc icy, syevirent le chancellier de France, maistres des requestes, seigneurs des comptes, secrétaires, notaires, bourgeois, et le commun de Paris, chantans et orans.

Gisoit le corps sur une littière parée d'ung drap d'or vermeil, bordé d'azur à fleurs de lis d'or; et avoit sa pourtraicture, comme de vive imaige, chaussée et vestue, couronné d'or en teste, blancs gans et anneaulx, chausses noires à soulliers d'azur semés de fleurs de lis; et avoit deux escus en ses deulx mains, l'ung d'or, l'aultre d'argent. Et en tel estat fut porté en l'église de Nostre-Dame, là où le patriarche de Constantinoble fit le service du jour. Lequel faict, fut porté tout d'ung trait à Sainct-Denis, là où arrière ledict patriarche fit le service une nuyt entre deux. Et à tant fut mis en terre, emprès ses pères, lors où les officiers, huissiers, rompirent verges et bastons, les gectèrent en la fosse tous plorans. Et prestement ce faict, commença à crier Berry roy d'armes: « Dieu veulle avoir mercy de l'ame de très hault, très excellent et très puissant prince, Charles, roy de France, sixième de ce nom, nostre naturel et souverain seigneur! » Et reprenant après ces mots nouvelle voix, s'écria de rechief: « Et Dieu doint bonne vye à Henry, par la grace de Dieu, roy de France et d'Angleterre, nostre souverain seigneur! » Lequel cry faict, tous les sergans redressèrent leurs maces ce dessoubs en sus, crians tous à une voix: « Vive le roy! vive le roy Henry! » Laquelle chose faicte, tous retournèrent à Paris, là où on avoit pourveu pendant ces mistères contre les entreprinses du daulphin, seul fils du mort, deshérité par ceste manière.

(Ici se termine le premier manuscrit d'Arras, coté 6. 7. et intitulé : *Événemens des guerres depuis* 1419 *jusqu'en* 1422).

Digitized by Google

CHRONIQUE
DES
DERNIERS DUCS DE BOURGOGNE.

PREMIÈRE PARTIE.

(Ici commence un autre manuscrit, tiré aussi de la bibliothèque d'Arras, et provenu de l'ancien fonds de Saint-Vast. Il est coté 9. 3. et porte pour titre : *Histoire de France par George Le Preuve* ou *Repreuve*. Voyez sur ce titre et sur le prétendu nom de *Le Preuve* ou *Repreuve*, mes remarques préliminaires sur George Chastellain, dans le volume du Panthéon qui contient la Chronique de J. de La Lain, et ma notice placée en tête de ce volume.)

PROESME.

Comme jà longhement aye esté plongié ou lacque d'anoyeuse matière, et que souspirramment il m'a convenu fondre de ma plume mots ruyneux, en en sieuvant les ennoys de fortune et la povreté des hommes : maintenant, comme esveillé d'ung somme, là où la vision m'adonne de traveil, nouvel suscité homme, me treuve à l'entrée de nouvel joye; et moi qui perplex d'esperit me solloye desfyer de salut et invocquier le divin pourveoyr sur les humaines difficultés que je sentoye et qui me causoient annuy de vivre, maintenant en exultation je reverdis en loenge, et les mains deslégées de peur, je rue au ciel par sacrifice, et che ad cause non pas de la mort de cestui glorieux roy defunct, le roy Charles septiesme (1), mais que, par bon définement, le quel il a pleu à Dieu lui envoyer, suspection injustement prinse a esté terminée, et a esté ouverte la voye par où longue naturelle léaulté de cuer pourra estre fonsièrement congneue, en magnification certes de la gloire de Dieu, et de saincte foy, et en acroisse-

(1) Ce morceau a, comme on le voit, été écrit par George Chastellain après la mort de Charles VII et au commencement du régne de Louis XI, au moment où il espérait que les services rendus à ce prince par la maison de Bourgogne pendant sa fuite de France, avaient établi entre ces deux branches de la maison de France des liens d'amitié durable. La succession de Charles-le-Téméraire à son père Philippe-le-Bon en 1467, amena depuis d'autres combinaisons. Cette nouvelle Chronique ne contient que les événemens des premières années de Louis XI, de 1461 à 1470; et ainsi, entre ce manuscrit et le premier, il y a une lacune de quarante ans qui embrasse tout le règne de Charles VII. Deux manuscrits de la Bibliothèque du Roi m'avaient fourni les derniers chapitres de cette chronique, publiés pour la première fois par moi en 1827. On retrouvera cette première publication à la suite de celle-ci, sous l'indication de *seconde partie*; et on aura ainsi un tout complet de 1461 à 1470.

Digitized by Google

ment de salut humain et par tout l'univers siècle.

Certes dont la cause est que ce prince, le duc de Bourgoingne, qui tant a esté humble et constant en vertu, tant léal et entier envers sa mère maison de Franche, est parvenu à celle heure et à icelui bon-eur, que le chief d'icelle très noble et glorieuse maison, le roy Loys, est et sera meu maintenant de ses pays, là où il a pris nourriture longue et très familière, et a expertement congneue la vraye vive bonté de son nourrissement, que son père, le roy Charles, n'a oncques volu congnoistre ne y mettre foy. Dont il, ledict roy, a esté moins heureux et plus loings de salut, et le tout humble et léal duc fondant en annuy, quand aultrement ne l'a volu fortune. Dont, et comme j'ai dict que temps durant la vie du roy jà trespasset, ma présente matière ruyneuse longuement, et les quelles m'a convenu traictier à regret, maintenant non merveille si je dich que je soye joyeux et qu'angoissement ne font à demener, quand la nouvelle regnation de ce nouvel roy parmet tant de transquillité et de paix, par la paix meisme et salut que ce duc de Bourgoingne, en toutte ardeur de cuer a desiré à veoir en ce réalme.

Et maintenant cestui nouveau roy est expert et asseur, si en faict Dieu haultement à gloriffyer; et l'heure a esté beneoite des hommes quand ainsi en est advenu. Dont, et affin que je puisse justiffier mes escrips, et temps tant mieulx donner appreuvé à mes raisons, il vous doibt estre manifeste à tous lisans que, depuis dix neuf jusques à trente chincq, qui font dix et sept ans, ces deux nobles princes ichy furent en gherre mortelle l'ung contre l'aultre, et des quels les fortunes et advennemens entre eulx, comment qu'il en soit escript, ont esté divers et ruineux, et pitéables en leur nature, telle fois pour l'ung, telle fois pour l'aultre, ainsi que fortune le rendoit. Dont Dieu, enfin, par miséricorde envers son peuple, en l'an xxxv, remitigua leurs deux coraiges; et leur faisant entendre leur prochaineté de leur sang, ensemble la perdition du peuple chrestien, les reduisy à humaine compassion sur tant de maulx et à pacification honorable et méritoire en la ville d'Arras, à hauls et grans mistères sollennels declarés souffissamment en mon second volume (1), par quoy je le trespasse.

Mais nonobstant ceste paix faicte, qui estoit œuvre divine, et par la quelle il sembloit que toutte transquillité desormès averoit lieu entr'eux, et ne s'y retrouveroient jamais rumeurs ne questions nulles; toutesvoies, depuis celle pacification faicte, à paine s'est oncques trouvée année depuis, jusques à l'an LVI, que par suggestion de l'annemy, envieux de l'humaine concorde, il n'y ait eu des rumeurs périlleuses entre eulx; huy l'une, demain une aultre, plaines de malvaiseté et d'espoentement, et touttes prochaines à meschief et à playe, et de si felle et de si malvaise condition que plus alloient avant et croissoient leurs ans, et plus se fellissoient et aigrissoient les matières entre eulx, et se disposoient à ruyne; dont la venue du daulphin devers ce duc, jà à present nouvel roy, fu matière du plus aygre et du plus perilleux bouillon qui oncques s'y trouva, et en demènement de qui, par longhes tractations bien pesantes, finablement touttesvoies touttes questions et rumeurs sont cessées et finées, et sont tournées en paix et en union, par provision divine, et par mort naturelle de ce roy, le quel, non ayant oncques veu son cousin cestui duc, ne peult oncques entendre aussi, ne congnoistre, ne concepvoir sa léaulté, ne sa preud'hommie, ne l'amour, ne la vraye naturelle honneur et révérence qu'il portoit à sa mère maison, et à sa majesté royalle. Que grand pitié fut certes et grand dommages pour tous deux! car ne faict à doubter que, se une fois seulement cestui roy Charles euist peu voir son dict cousin, et entredeviser eulx deux de parfont estomacq, jamais ne se feust peu deffyer après de sa personne, jamais difficulter de sa preud'hommie et léaulté, ne jamais prendre imagination contraire de sa parfonde humilité naturelle, mais y euist adjousté foy et credence, arrest et ferme contenir, et eust mis pieds et fondement devant le remanant du monde sur la vive roche de sa vérité estable;

(1) Je n'ai pu retrouver ce *second volume* qui devait comprendre l'époque de Charles VII. Je ne connais, de George Chastellain sur ce sujet, que des réflexions sur la paix d'Arras, dont le manuscrit se trouve à Tournay.

Digitized by Google

que je, non flateur de sa personne ne pollisseur de sa gloire, sans cause ne présume à dire de moy meisme; car n'en vouldroye estre creu; mais par son propre fils, jà nouvel roy, de son humilité par loings ans nourry en sa maison, ce qui en est dict se preuve et se monstre manifeste; quand ly mesmes, ayant congneu et expérimenté son oncle, l'a jugié et faict publyer de sa grace estre l'honneur des princes régnans, l'amas et le trésor de l'honneur du siècle, et de la léaulté et preud'hommie de ce royaulme. Avecques ce que ly mesmes, est assavoir le duc, s'est mis en tous tels devoirs envers ly, comme nature et raisons et devoir l'obligent, et comme de loings temps il a esté d'estre, et volu et a desiré faire et monstrer à père, s'il l'eust bien volu accepter. Car oncques plus humainement, ne plus cordiallement, ne de sy grand humilité, prince ne si petit vassal, ne honnoura tant la majesté royalle, ne ne se paroffry à servir léallement icelle, comme cestui, qui de cuer et d'áme et de corps et de chevanche s'y est offert et monstré, jusques à faire esmerveillier cueurs et pensement, que oncques n'avoyent veu partir coffre si à plaince que maintenant il en a tiré, certes à la justification grande de ses parolles maintes fois proferées et promises, et à la manifestation véritable aussi de sa léalle profunde humilité et nature, à la quelle il a donné voye quand il a veu temps et lieu.

Et jà soit ce que aulcuns pourroient mettre avant des argumens beaucop, par les quels ils vouldroient contredire à mes escrips, et rebouter la vérité de mon témoignage, allégans pluiseurs roidesses et fiertés maintenues par cestui duc allencontre de la royalle majesté, ce diroient, et réduisans à touttes maintes dures et rumoreuses questions non appertenantes à estre portées à ycellui allencontre de son roy, si non par puissance rebelle, enquoy il sembleroit que porter debveroit charge de rebellion et de desnaturement, et non pas fame juste et mérite d'avoir esté léal et si humble franchois, et si enthier et soigneux envers l'exaltation de la couronne comme il le prononche; certes se tant m'est permis de grace que d'estre ouy ententivement, et que, par solution véritable, je puisse vaincre oppinion non bien fondée, je satisferay aux arguans, et, par approbation clère et de vif effect, je justifferay mes escrips dignes de perpétuel aveu. Et ne feray ce tant à cause de lui donner gloire ne los en ses mérites, comme je le fais pour le nettoyer et deffardeler de touttes charges envieuses, enquoy sa noble et clère renommée polroit estre obscurcie sans cause. Car après que j'ay labouré et escript par loings ans, et que de leurs hauls règnes il me sont sourvenues diverses matières et difficultés à traictier, maintenant quand il a pleu à Dieu faire son plaisir de l'ung, et de l'aultre laissier encoire voyageur ichy bas, apriemes me semble-il heure en ce présent lieu de traictier de ceste matière et de donner à congnoistre quel le vivant a esté et a volu estre envers le mort; affin que le vif succédant à la couronne avecques tous aultres prendent pied ferme en l'exemple de sa bonne volunté anchienne. Dont, et se d'aulcunes choses temporelles il loist faire regret et avoir aulcunement dueil en leur deffaillance, durement doncques, et entre aultres choses, je plains que Dieu n'a souffert ainsi que le noble et vray humble cueur de ce prince n'a esté congneu du père mort, comme envers le fils il a monstré que il vouloit estre envers le père estant en vie, et que le père, mort peut estre en regret de cestes rumeurs non vuydées d'entre eulx, n'a eu le fruict et jocundité de l'honneur et service qui ont esté fais par ly et monstré au fils, non par fainte et simulation, mais de vive rachine de réal coraige. Et certes s'ainsy estoit, et que les fortunes ainsi le voulsissent, la vie du sourvivant se fuit réputée heureuse de son surplus, et l'ame afflicte du morant plus contente et mieulx assoufie de Dieu, par laissier après ly ung serviteur si preud'homme. Et ne me seroit besoing ores de justifier si fermement par escript, ce que vivement avoit esté veu et congneu par opération et effect. O! et que à Dieu pleust que non le fils eust eu ceste première gloire d'ung si humble serviteur par expérience; mais que le père,

(1) Charles VII mourut en 1461, et Philippe, duc de Bourgogne, ne mourut qu'en 1467. C'est pendant cet intervalle de six ans entre la mort de l'un et de l'autre que George Chastellain a écrit cette partie de sa chronique.

Digitized by Google

bien disposé à vérité entendre eust, eu meisme l'entamement de son cuer voé à ly et à perpétuelle léaulté voluntaire! Certes, et leurs personnes en eussent esté plus bien-eurées touttes deux, et les affaires de la crestienneté en eussent pris plus clère et plus saine termination que n'ont ores, dont au sourplus Dieu mette provision par sa miséricorde. Aux argumens doncques que polroient mettre avant gens hayneux, ou aultres non informés du vray, tendans à condempner cestui prince en aulcunes de ses manières de faire, par jugier icelles non estre loables, mais obscures, comme longuement eulx, les deux princes, ils sembloient avoir esté discordans ensemble et non parfaictement uni en paix, certes, sauve la grace des arguans, et jà soit ce qu'il y ait eu rumeurs et discords entre eulx pour diverses causes, doncques touttesvoies de la part de ce duc n'y a eu descongnoissance ne rebellion, n'y a eu contradiction ne fierté allencontre de la couronne, mais observation plenière d'honneur et de révérence envers le royal majesté et haultesse souveraine. Dont si les discrepances et débats sont sourds parfois entre eulx bien aigres, sy n'est ce à imputer à blame à cestui, ne à charge d'orgueil à l'encontre de son souverain, mais est à imputer à fortune et à malvais hommes qui envers ung homme juste et preud'homme ont quis et machiné querelles en quelles il s'est bien osé deffendre tousjours, touttesvoies mettant Dieu devers ly, et le debvoir humble en quoy il estoit tenu envers son souverain par obligation de nature; car oncques ne maintint question si juste ne si grande, qu'en soustenant ycelle roidement allencontre des machinans il ne se soit premier monstré humble défendeur de son droit plus constrainct que voluntaire. Et comme il eschiet souvent que entre deux frères il y ait débats et rumeurs, semblablement entre père et fils maintefois, là où toutesvoies la haynne ne puelt estre radicale ne fonsière, comme naghaire a esté veu et ouy entre le roy défunct et son fils Loys; n'est de merveille doncques se, entre deux princes volans de haultes èles, parens ensemble, marcissans ensemble, communicquans en diverses matières et affaires ensemble, qui oncques touttesvoies ne se entrevirent, et pevent avoir eu gens partiaux et sédicieux et voluntaires alenthour de leurs personnes, il y chiet des questions et des différens, quand la multitude des seignories et des terres que ont les princes pevent causer aulcune multitude d'accidens, aval l'an, périlleux, et les quelles touttesvoies il convient maintenir en roideur, par oportunité publicque. Dont, comme le fils peut garder sa conscience non lésée en maintenant sa querelle d'alencontre du père, pareillement peult bien le subgect et parent deffendre sa cause en roideur sans trespasser ordre de droicture. Exemple de Loys, roy maintenant et fils au roy Charles jà esvanouy, le quel par l'espasse bien de neuf ans a esté absent de son père, sans oncques estre venu vers ly, et sans que oncques il y ait eu cause de rumeur aultre en eulx fors que iceste. Mais qui est-il qui favourisant au père allencontre du fils osast jugier pourtant le fils estre blessié en honneur, ne chargié de criminelle offense, quand tout absent et eslongiet de corps il ne s'est oncques estors ne fortraict en cuer de la voye de noble fiable nature; et se contradiction y a eue et refus de venir vers lui pour certaine cause, n'y a point eu refus touttesvoies, ne désestimance de l'amer filialement et servir en toute humilité et amour deue. Si en ont eu touttesvoies pluiseurs alenthour de son père de jugemens en son contraire bien gros, qui peu touttesvoies sentoient de son cuer peut estre que il estoit en dedens. Et par ainsi les hommes font leurs jugemens par les apparences extériores; mais Dieu seul enfonce les pensées, et congnoit les bonnes inclinations secrètes. Si n'est pas chose certaine jugier selon l'oeil, car souvent l'intention de l'homme est fructueuse et rendant salut, là où ce qui appert par dehors semble estre corosif et de malvaise entreprinse. Doncques au propos de ce bon duc de Bourgoingne, depuis la paix faicte entre eulx oncques ne s'est trouvé rebellion en lui ne fierté, oncques desvoyement ne descongnoissanche, mais avecques querelles grandes diverses et très dures, humilités et regrets les plus parfons de la terre; et tellement qu'en multitude de questions saus nombre ruyneuses et plaines de péril, luy seul par tollerance, par sa vertu et gravité de sens, par son humilité et amour vive,

Digitized by Google

les a vaincues et dénoées, les a mollies et menées à fin, et les a faict fondre et tourner à néant soubs toutte humilité endurante. Quel exemple en est-il de Luxembourg? Quel patron aussi en avez vous veu de la réception devers lui de Loys jà roy présent? Quelle apparence de maintes vielles et nouvelles matières ruyneuses et aigrement eslevées, lesquelles il a maniées non par l'espée, mais par humble remonstrance, non par malvaiseté, mais par devote pryère, non par orgoeul ne puissance, mais par tout humble endurement, pour faire sacrefice de sa cause; et lequel, tout ce que oncques il fit et pensa, depuis la réduction à la paix, il a faict, pensé et mis sus à l'advantage, à la gloire et à la conservation de ce royalme, d'autant que en luy gisoit porcion ou povoir de le faire, combien que de romptures luy ont esté données maintes, et traverses, par lesquelles il luy a convenu estre retardé de maintes bonnes affections, et dont meismes les empeschans ont esté malheureux et maudis; et lui justiffie, comme j'espère, devant Dieu, de sa bonté délibérée; si ne quier mais d'en faire longue récitation. Mais qui légièrement ne se vouldra arrester à l'exellence des tiltres que je luy donne, regarde doncques amplement à la multitude de ses vertus et bonnes œuvres, dont livres sont plains, et lors après il juge de ses mérites, loenges et service. L'on dict que les parolles font congnoistre l'homme; mais souverainement ses œuvres le démonstrent et jugent estre quel il est, tel ou tel. Se doncques parolles bonnes doibvent donner grace et gloire au proférant, plus encoire doibvent donner bonnes œuvres lôenges et exaltation à celuy qui est coustumier de les faire. Aussi que l'arbre florissant n'est digne de plain los s'il ne rend fruict, aussi l'homme, pour bonne parolle tant seullement, ne s'acquiert le tiltre de bonté sans y adjoindre vertueuse œuvre. Tousjours l'oeuvre démonstre quel l'homme est en rachine, mais non pas tousjours les parolles correspondent et concordent avecques les intentions; car souvent y puelt avoir fainte et simulation de ce que non est; parquoy abus y chiet et déception. Se doncques l'arbre qui rend fruict est à amer et à tenir chier, parce qu'en luy a existence de bien, et non pas tant seullement apparence; comme plus doncques est d'aymer et de prisier l'homme non double ne fainct, mais ung en parolle et en faict, qui rend au monde le fruict de vérité, et de preud'homme tendant au salut de l'univers peuple de Dieu, et par procurer paix luy-meisme s'entretient en dedens soy paisible et transquille. Et est-il homme en terre, voyant arbre porter bon fruict qui le osast jugier malvais? et homme faire bonnes œuvres et sainctes, tout jeusne et tout viel, le condempner reboutable? Ne sçay se possible est à raison bien résolue de le faire. Mais une chose bien sçay: que impossible est que ce qui est bon, par malvais jugement s'empire. Si ne dis point cecy en vayn, mais au pourpos de ce duc de qui je sçay bien que pluiseurs en temps advenir poulront parler diversement, pour cause des différens et questions maintes qui ont esté entre le roy Charles et ly meismes, jusques au trespas d'icelluy roy qui est mort en ceste rachine; dont aulcuns pourroient penser que ce fuist à la charge de ce duc, et à sa coulpe, quand il ne feist retourner son fils par devers luy, ainsi que par pluiseurs fois il l'avoit mandé et commandé à l'ung et à l'aultre. Et pour ceste mesveillance en devers luy, sembleroit estre fondée en raison à pluiseurs et par conséquent debveroit porter charge de malice et de restiveté à la couronne. Pour yceulx assouffir et redargüer par la vérité contraire, j'ay produis mes exemples et raisons dessus touchées, et maintiengs, que comme le bon arbre se congnoit par le bon fruict qu'il faict, ainsy l'homme se congnoist et se puelt jugier par ses œuvres et par ses vertus, les quelles il monstre par parolles et par effect. Et ne puevent argumens fondés en oppinion incertaine noirchir la renommée d'ung bon homme, lorsque ses fais et opérations afferment et appreuvent réallement quelle chose il est en sa nature. Envis certes qui oncques jeusne ne commist faulte, et quand venu est à son dernier éage, tout plain de jours, la vouldroit commettre, viellart. Donc se préserver de faire faulte, est splendeur à homme de hault pris. Comme digne de los et de records sont doncques les haultes et excellentes œuvres actuelle-

Digitized by Google

ment monstrées en ce royalme, et dont le siècle en a vérifié la mémoire ! Ne se faigne nul, si n'est par envie, de luy donner faveur à celuy que les estranges nations longtaines recommandent par fame et que les papes et les princes forains et toutte l'église universelle de Dieu jusques aujourd'huy a soustenu et porté, a eu en grace et en recommandation singulière devant tous regnans. Dont, comme de malvaise vie et obscure ne poelt sortir bonne renommée, faict à croire que ceste haulte recommandation d'honneur et faveur ne sont données ne de Dieu ne d'hommes à fortune, ou seroient abus et erreurs en ce monde yci-bas, à la cause de luy seul contraire, de nature et de cours infallible, ce qui n'est pas. O vous humains cuers des Franchois, qui, par successives générations de père en fils, en temps advenir trouverez mes escrips, lorsque la main pourrie en terre reposera soubs divine merchy; se faim vous poelt prendre de visiter mes œuvres, et que loisir trayez à l'advertence d'icelles, ne voelliez doncques notter le son des parolles, mais les causes et rachines qui m'ont meu à les former telles. Car en vérité, qui devant Dieu me présente, en cause nécessaire et fructueuse me suis fondé, trop plus que ne suis en intention de trop hault loer personne par attribution de vaine gloire; mais considérant les ans très loings et les sauvaiges fortunes diverses qui avoient eu cours entre ces deux, et à cause de quoy, chascun à son los avoit porté des ymaginacions beaucop et de murmures, et les quelles avoient excitées leurs passions et corraiges comme hommes; moy, certes, ayans veu le définiment de cellui par qui tout povoit thirer à mal ou à bonne yssue, et que la charge du discord povoit demorer sur le dos du vivant, et sembleroit par ce en estre cause, moy, congnoissant souffysamment leurs personnes, les causes aussi de leurs questions, les qualités et conditions des circonstances et des hommes de cellui temps emprès eulx, ay jugié loable et méritoire de justifier celuy qui n'avoit coulpe ne desserte en rancune nulle que le deffunct a peu prendre encontre luy, ne en quoy il est mort, saulf touttesvoies et bien entendu que, pour justiffier l'ung, je n'entends à condempner l'autre en riens, ains le prononche le plus saige et le plus glorieux roy tout compris, et le plus clère et plain de haulx fais qui ghaires ayent esté depuis Charlemaine. Mais en tant qu'il touche passions humaines, et que s'engendrent couroux et froidures en cuers des princes, ad cause des variables et diverses aventures que fortune forge et envoye, dont l'ung maintiengnent avoir droit et l'aultre ne se voelt attribuer le tort d'icelles passions et rancunes; certes, de si faictes rumeurs et différens dont les vérités tousjours ne sont attaintes ne sceues là où il besongne, j'ay contendu, et a esté mon intention, de faire apparoir par ycellui qu'il n'y a coulpe; et par condoléance et clameur envers le ciel, souspiranment plaindre et plorer l'adventure que sa bonté n'a esté congneue de sa part du trespassé, par quoy son cuer en fuist mort plus que à son aise. En quoy touttesvoies ne l'ung ne l'aultre n'ont eu coulpe, mais tant seullement fortune ennemie à tous deux, avecques les malvais hommes qui y ont mis dissidence. Si est mort l'ung à regret, et l'aultre relenqui en souspirs, pour cause de la suspiration non juste. Car jà soit ce qu'en luy fuist bien de recueillir le fils du roy et le nourrir humblement de ses biens, n'estoit pas en luy pourtant de le renvoyer et de le faire retourner vers son père, comme se chasser le voulsist et bouter hors de sa maison. Et luy seullement le fils, non enfant lors, mais qui homme percreu estoit, l'arbitre avoit de ce faire et de s'en retourner; qui oncques toutesvoyes ne l'a volu, pour presse ne pryère. Dont, et se la longue demeure par devers son bel oncle a esté cuisante au roy son père, oncques touttesvoies, seloncq que les choses sont advenues depuis, ne advint chose plus salutaire en ce royaulme que ce qu'il est retraict et persévéré, quand par vertu de ceste maison, son humble servitresse, laquelle il a incorporée en toute difection et confidence, il est parvenu paisible à la couronne à laquelle à l'adventure, se ailleurs eust esté, et seloncq les dispositions diverses, il ne fuist par-attainct jamais sans estrif; dont ce noble royaulme fuist arrière encheu en sa pestilence anchienne. Car il est tout notoire que dès le commenchement, quand il parti de son père, il s'en

Digitized by Google

parti par indignation à l'encontre d'aulcuns, et les quels depuis, comme courut la voix, se sont fortiffyés avecques le père en son contraire ; et tellement par-obstinés que à paines l'ont mis tout en oubly et en non challoir, eulx confians sur la longue vie du roy en ung endroit, et en l'aultre, sur ce que avoient devers eulx Charles le fils jouvenchiaux, par le quel à l'estraindre ils feroient résistence et maulvaiseté à l'aultre. Et jà soit ce que ce roy Loys fust contraire et non bien volu de pluiseurs, luy demorant encores au Daulphiné, et que au roy son père cuisoit moult son refus de venir vers luy, souverainement touttesvoies quand on a veu son adjoinction devers son oncle, non aymé de l'aultre part, là alors s'est engrossy le venin ; là s'est aguisée et enfellie la cuisance. Et qui solloient présumer d'en estre maistres enfin, et de l'avoir vers eulx par force, maintenant se sont tous effrontés et espoventés de peur, non pas que le duc y regardast ce que les aultres y nottoient ; mais ce que les aultres doubtoient pouvoir advenir, quand advenu est, il s'en est réputé eureux et l'a pris en son advantage. Aussi, certes, et se à Dieu peult plaire que je me boutte en ses œuvres mistérieuses, et que je craintifvement présumer ose à faire enfoncement en ses providences, ceste retraicte doncques icy m'a semblé estre ung hault et vray jugement de Dieu, et une chose sur touttes aultres causes en divine équité quand ce jeusne prince le daulphin, que aulcuns contraires et hayneux de ce duc quéroient à faire instrument de guerre contre ly par soubtilles voyes, Dieu prévoyant leurs intentions, ensemble la preud'homie, de maulvaistié l'a envoyé entre ses bras estre instrument de son salut, certes, en confusion des proposans. Car faict entendre que beaucop et par loing temps premier que oncques il délibérast à venir par devers son oncle, ceux d'emprès son père quérurent et proposèrent de l'envoyer sur les marches de Pikardie, affin de demander ouvreture aux villes engagies sur Somme, et de les retourner en sa main, par envie et dueil que avoient que ce duc tenoit gagié le roy d'ung des beaux membres de sa couronne ; et lequel ne véoient à povoir recouvrer sainement, pour cause du traictié de la paix, si non par ceste soubtille couverte voye de le faire demander au fils héritier, comme non consentant au transporter. Dont, et que cecy vray soit appert, quand par deux ou trois fois le roy s'est assayé de les ravoir par demande, et a envoyé ses ambassateurs à ceste cause par devers le possessant, affin qu'il les veulsist rendre, sans encoires luy offrir les deniers sur quoy s'estoient obligiés, mais faisant dire que autant et plus que les deniers montoient il en avoit levé et rechupt. Dont, et quand par celle voye il ne povoit venir à ses attainctes, et que les responses du duc possessant se trouvoient très graves et bien fondées, par une aultre fois après renvoya pour celle meisme cause ; et voyant que ses terres ne pourroit ravoir, des deniers contendi à faire payement, par vielles debtes trouvées en la chambre des comptes à Paris, en quoy on voloit dire que ceste maison de Bourgoingne, dès le temps du bon duc Phelippe, seroit obligie, ad cause du voyage de Flandres que le roy fist en sa faveur pour sa bataille de Rosebecq. Auxquels ambassateurs propposans cecy fut souffisamment respondu ; aussi à la matière ; et tellement que peu y proffittèrent, et bien perchuprent que jamais ne seroient eslochies lesdictes terres, sans restitution réalle des deniers qui y estoient mis sus ; lesquels rendus et offers à rendre, le duc n'en fey oncques contradiction, ne l'eust volu faire. Et par ainsi doncques, quand tous ces moyens quis faillirent, ce que le roy avoit jà son royaulme tout enthier doé à luy, exceptées lesdictes terres de Somme, dont l'envie se sourdy grande en cuers de pluiseurs, imaginèrent de le recouvrer par maulvaisetié de cestuy futur roy, qui fainderoit non vouloir consentir au compact de son père ; qui estoit et eust esté chose dampnable et honteuse et directement contre la paix et toute équité divine et humaine. Par quoy, tout cecy considéré, je dis que voirement ce a esté ung hault mistérieux jugement de Dieu quand de celly que Franchois pour lors quéroient à faire instrument de division et de ruynne par envie, Dieu, au rebours de leurs proposemens, en a faict instrument de salut

Digitized by Google

et de paix, lequel envoya là amy et protecteur là où ils le quéroient envoyer ennemy dévorant. L'on dist aussi que mal n'est dont bien ne viengne. Dont se vray est cestui dict vulgaire par aultre eschéance d'aultre temps, n'est pas menteur icy quand de malvaises et venimeuses conspirations sont venus fins et effects salutaires, contre la volunté encore et l'entendement des conspirans; car ont procuré paix à celluy à qui on cuidoit mouvoir estrif; l'on a donné gloire et renforchement à qui on proposoit inférer ruyne; on a faict d'ung duc debouté loingement du royal trosne, le brach féable de sa couronne exalté par prééminence; et finablement d'ung royal héritier avieuty, condempné, mesvolu et exuls, on en a faict roy glorieux et paisible, et par cellui encore par le quel ses hayneux le jugeoient non digne d'y parattaindre, comme ayant pris la fuytte devers cellui du monde que mains leur estoit en grace et que plus réputoient contraire de la majesté. Et par ainsi, toutes ces choses proposées et trainnées en ung moment de heure et contre toute ymagination d'homme, sont tournées et changées en aultre fin. Justement je puis dire et maintenir, qu'en cecy n'a riens que merveilleuse œuvre de Dieu, hault et mistérieux jugement, espoventable quand les malvaises et iniques cogitations il paye du meisme de leur quérir, et les justes et souffrantes pensées il saoule de ses provisions débonnaires. Bien appert quand de plus hay et mesvolu de ce royaulme sans cause et sans coulpe voellant monstrer aux hayans leur malice, l'a faict le plus sollennel prince du siècle, devant leurs yeulx meismes, et au milieu de leur puissance; et en a faict le nouvel roy ung nouvel Mardocheus; le quel l'a faict seoir sur son meilleur cheval de Cipres; quand lui a baillié en sa disposition son royaulme et sa dignité, l'a décoré de ses meilleurs vestemens royaulx, quand en tous lieux et à touttes personnes, il a proferé ses loenges et la qualité de ses vertus, et l'a faict mener par les rues et quarfours de la cité, criant: «Venez voir celui qui est digne de royal honneur! venez le voir, le veschy!» Ainsi est honnoré cellui que le roy voelt honnorer. Certes, car lui joingnant à son lez dextre, lui a faict envoyer et présenter les clefs de ses cités et bonnes villes; luy a faict venir au devant les notables gens d'église et bourgois, faire leurs propositions révérentes et bien viengnans, comme à lui propre; et leur commandant par exprès le faire comme au plus digne de sa progénie, ainsi que cy après sera récité plus au loing en son lieu. Quoy doncques polroit-on dire ychy? N'est ce pas Mardochéus, eslevé par miracle et par divine exaltation, à cause de sa longue humilité et tollérance? Et ne sont point Aman yceulx qui meismes embrassier cuidoient ceste gloire et à eulx adepter, qui en sont décheus et en sont pendus à la forche de leur proppre honteuse confusion pourchassée. O jugement de Dieu! ô ineffable prudence droicturière! Comme icy appert et se manifeste ton équité! comme icy reluist ta bonté et ta glorieuse provision qui ne deffault aux hommes; qui les yeulx et le coffre de sa bénignité defferme envers toutes créatures, selon l'exigence de leur salut! O benoite soit ta gloire et ta majesté excelse, benoite ta misériсorde et ta justice irrépréhensible, et benoit ton nom et ton règne, qui touttes choses fais à pois et à mesure. Et benoit qui te benit et qui te crainct et honneur. Qui a espines à cueillir, et d'icelles pour fin aulcune il convient faire hayes et cloture, mal les puelt manyer sans dangier, et mains encore asseoir nulle part sans que aultrui ne s'en duelle. Dont, et comme les labourans en espines ont matières odieuses et poignant, ceulx par contraire qui accollent les rosiers, et empoingnent les roses odorantes, ont délectation en leur labeur qui les console, j'ay labouré en espines loing temps, et ay eu œuvre à tissir dangereuse, en laquelle si bien l'euvrant que le regardant a pris des plaisirs. Sy n'ay sceu comment asseoyr mes hayes ne tant les estraindre, de près, que par les graffinans ronches qui y sont tressées dedens je me fache; et feray mesdire de l'ouvrage et de l'ouvrier; et ne seray point si heureux, hélas! que j'ay oncques converti mes mains en l'esplusance des roses délectables nulluy offensières, parce que fortune ne les a offertes à moy,

Digitized by Google

moy y appellé; ains m'a présenté landes pleines de joncs marins et de cardons, dont rien que venin et lésion ne se povoit traire, jusques à présent que, non pour complaisement de ma povre personne, mais pour le bien universel du monde, elle m'a changié mon eur et m'a fait, de vaucrage en longhe annuyeuse bruyère poingnant, entrer en jardin plain d'arbres et fleurs sollacieuses, quant perchen me suis que terminé est le chief et le causeur des espines du monde, et est sourse la plante qui produira les roses, se Dieu plaist, à la jocundité et salut de tout homme.

Dont se par les espines que j'ay maniées longuement et lesquelles il m'a convenu labourer et asseoir en œuvre, je pourray estre tenu et renommé ouvrier, poingnant plus peult estre à ung lez que à l'autre, comme souvent les jettons par nature tournent plus chà que là, maintenant, quand fortune m'a donné aultre œuvre à tissir, et m'a présenté l'ombrage de délices et solas, de la main meismes qui a fait les œuvres graffinans, je feray les pieches de délectations et d'aggréable, sans touttesvoies que je soie réputé offenseur en l'ung ne en l'aultre ne flateur volontaire non fondé en cause; car parcialité vuydée dehors, je n'ay amour à région chrestienne que à celle de France; ne à aultre maison, tant soit exaltée, je ne porte honneur ni comparison d'iceste sur toutte gloriffyée; car c'est ycelle qui seulle anchiennement reluist et resplend, et que les pères des régnans aujourd'huy ont faict famer et esbruire par la rondesse du siècle. Dont, se aulcunes diverses gens comme le temps et les éages sont divers, par passions et fragillités ou aultrement se sont estors du train anchien et ne se sont maintenus en la voye de vertus seloncq leur estat, ne s'en sieult pas pourtant, se iceulx sont mis et nottés par escript, selon leurs qualités, que l'escripvant soit notté de haynne encontre eulx ne de pareil corraige, quand tout ce qu'il en a faict, il l'a faict par condoléance du meschief, et pour l'utillité publicque qui grandement gist en deffendre la cause de l'innocent et du preud'homme, pour donner exemple et désir de tirer cellui chemin.

Doncques qui Anglois ne suis, mais Franchois, qui Espagnol ne Ytalien ne suis, mais Franchois; de deux Franchois, l'ung roy, l'aultre duc, j'ai escript leurs œuvres et contentions, et les graces et les gloires que Dieu leur a envoyé en leur temps. Dont, qui mieulx les a employées, c'est cellui qui en attend le plus grant fruict; et qui plus les avera converties à vanité et mésus, qui plus en thirera reproches, par considération que : toutte rien terrien fault que termine une fois; roix muent; regnations s'esvanoyssent; mais seulle vertu et méritoire œuvre sieult l'homme en sa bière, et lui baille gloire éternelle. Vechy mon ymagination de tous temps. O vous Franchois, vechy la cause et la fin prétendue en mes labeurs. Et qui de main de Bourgoingne ay prise ma nourison et essourse en la clarté des Franchois, n'ay oncques jetté ma famille, si non par condoléance des fortunes oblicques entre particulières personnes. Dont je prie merchy aux lisans de ce que mal y sonne sur le temps passé, et du remanant leur plaise avoir contenance, qui sera tel qu'il plaira à fortune.

CY COMMENCHE L'HISTOIRE.

Loys, non daulphin maintenant, mais roy non couronné, prestement change lieu et partant de Genappes, a tout charroy et ce que avoit de bagghes, vint logier au pays de Haynnau, toujours dreschant son chemin vers Franche. Et le duc son oncle prestement aussi se desloga de Hesdin, et se vint rendre à Lille par chincq ou six jours. Et lui estant illecq fist faire mandement à tout le monde de s'armer et de mettre sus, car il entendoit de mener le roy à son couronnement, si puissant et si fort que le ramannant du royalme n'y eust sceu contre estre quand on s'en fuist mis en paine. Et de ce fait il se prépara une armée terrible et merveilleusement grande, sans encoire faire ban ne arrière-ban; mais tous les nobles de ses pays et divers lieux, dont il avoit beaucop, par ennort l'ung de l'aultre, et par amour que avoient de lui faire honneur et plaisir en cestui cas, se mirent sus de bonne voeille; dont les frais estoient si grans, et les mises de si grand pris, qu'il ne seroit à dire et seroit dur à croire.

Digitized by Google

En ceste ville de Lille se tint ce duc par environ huit jours, et visitta ses coffres et les trésors qui estoient au chastiel, comme qu'il véoit le temps estre venu, là où il conviendroit frayer et boutter avant. Touttesvoies, comme cellui qui avoit son regard en plus d'une chose, pensa fort sur ses dis coffres. Dont, se multitude y avoit de chevance, ne délibéra point d'en thirer largesse pourtant que à mesure. Car moult estoit curieux sur ycellui, et sembloit le volloir garder à quelque très haulte et très oportune fin, seullement congneue de Dieu et de lui. Or avoit il envoyé le seigneur de Croy devers le nouvel roy, affin de l'entretenir gracieusement en surséance, jusques à sa venue, lui faisant faire ses excusations aussi sur les causes de son tarder. Lequel de Croy, bien au gré et à la main du roy, comme preud'homme et chevalier qu'il estoit, bien le sçavoit faire; et s'en tint le roy bien à content. Mais entre aultres choses moult se donnoit merveilles, che disoient, pourquoy beaux oncles vouloit mener tant de gens avecques lui, et mettre sus une telle armée, dont il ne faisoit besoing; disant en oultre: « Beaux oncles ne se doibt doubter de nulluy, puisqu'il est avecques moy et moy avecques lui; comment! et ne suis-je roy? de qui doit-il avoir peur? » Et alors le seigneur de Croy, qui beaucop pensoit le faict de son maistre, respondy: « Sire, mon seigneur ne le fait pas tant pour la doubte qu'il ayt de nulluy, comme il le fait pour vous servir meisme et honnorer, et pour deffendre et avanchier vostre querelle, se besoing est. » — « De ce, dist le roy, lors de ce ne nous sera mestier j'ay espoir; car desjà centaines approchent de dechà, et se viennent rendre à moy une grand part. Et où que je soye et qui que soit alentour de moy, beaux oncles est sceur avecques moy; et se poura aussi bien fier de moy et d'estre entre mes mains, comme je me suis fiet de moy estre rendu entre les siennes. » Atant se changa le pourpos entre eulx, et cheurent en aultres devises.

Pendant le temps que le nouvel roy Loys se tint à Avesnes, attendant le duc son bel oncle, s'estoit meu du pays de Normendie cellui qu'on appelloit le grand seneschal, messire Pierre de Brezé; et vint jusques à Bavay, à deux lieues près du roy; et luy estant là ne veult aller plus avant sans envoyer devers lui, pour sçavoir se son plaisir seroit qu'il vienst devers luy et quand. Sy y envoya le bailli de Birry ung qui avoit nom le Petit Meny, et annoncha au roy la venue dudit chevalier. Lequel quand oyt sa venue, durement se indigna; et donna assez à congnoistre que s'il fuist venu jusques de plain bout, che lui eust cousté chier, car lui eust faict perdre la tête, entendu que c'estoit celli seul du monde, avecques le comte de Dampmartin, Anthoine de Thavannes, que plus héoit et que plus réputoit son ennemy. Laquelle chose touttes voyes à moy fait dur à croire; veu qu'en ly avoit sens grand et vertu, et ayant faict des services à son père, de haulte recommendation, plus que nul de son temps, porta renommée d'estre ung des vaillans chevaliers du monde, et de plus grand entremise. Touttesvoyes, fust bon fust aultre, le roy ne le veult oncques ne veoir ne ouyr. Et si estoit-il venu là touttesvoyes de par les estas du pays de Normandie. Mais honnestement le roy l'envoya arrester au lieu de Bavay, et ly commander que sy hardy ne fuist de bougier de là sans son ordonnance. Et ce fist-il faire non pas par ung de ses gens, pour cause que c'estoit au pays de son oncle, mais le fist faire par messire Jan de Poitiers, seigneur d'Arsy, qui fut chambellan audict duc et son anchien serviteur. Sy faict jà penser que ycellui arrest estoit assez cause d'espoventement ad ce chevalier, entendu encores que jà très loings temps avoit qu'il ne se sentoit pas bien en grâce. Touttesvoyes eust peur ou non, en semblant ne s'en meut oncques; et respondi froidement que voirement ne partiroit jà sans le bon gré du roy; mais il estoit venu ambassateur par devers ly, en quelle charge et durant ce temps, selon termes d'honneur, il ne debvroit ne mal avoir ne mal souffrir; et au fort, quand il plairoit au roy de le traictier en justice et non par voluntaire righeur, il se réconfortoit assez en tous périls, car ne se sentoit en riens mesfaict vers ly, si non par avoir bien et léallement servi son père. Si demoura arresté par l'espace de sept ou huit jours, que le roy fist encore renforchier le guet sur lui,

Digitized by Google

de peur qu'il ne s'en fuist d'emblée; car aulcuns luy avoient rapporté qu'il se debvoit embler par nuyt et s'en aller, par peur que il avoit concheue. Or avoit ce chevalier beaucop de hayneux alenthour de ce roy et de moult loing-temps; lesquels touttesvoyes n'estoient point gens de si grand poix que on pourroit bien dire. Mais sachant leur maistre avoir cuer fel envers ly, boutèrent de leur venin avecques le sien, et boutèrent à la charette le plus que peulrent pour l'enverser. Si en fut son faict en plus grand branle; mais à l'aultre lez, comme tousjours l'on troeuve de nobles et vaillants couraiges honestes les ungs plus que les aultres, se trouvèrent icy sur les entrefaictes le seigneur de Croy, que le duc y avoit envoyé, et messire Jehan de Croy, son frère, qui y estoit venu de ly meisme. Et eulx voyans ce notable chevalier estre cheu en ce dangier et en tele maulvaistié, labourèrent devers le roy pour son délivrement, en lui disant: « Sire, c'est ung gentil et noble chevalier qui très hautement a servi le roy vostre père. Et posé ores que feussiez malcontent de lui, si en debveriez encoires différer, pour les grans services qu'il a faict au roi deffunct, qui encoires gist demy chault en sa bierre. Sire, il vous loist mieulx entrer en régnation par clémence que par righeur; et donrez espoir et affection à tout le monde envers vous par débonnaireté, tandis que vous rebouterez les cuers d'en arrière de vous par condition austère. Ce noble chevalier ychy il est venu devers vous ambassateur, et en la confidence de vostre humanité, et saine raison; et avez plus grand cause de le souffrir en son francq aller et venir, que lui causer de craindre l'accès devers vous en vostre fureur; et pour dire vray il vous faict honneur grand, quand *luy, soy sentant* indigne de vous, se ose bien *présenter* à vostre face, sur l'espoir puelt estre de son innocence et netteté. Aussi il faict à croire, que s'il sentoit cas en ly, parlequel justement le deussiez pugnir, au sens qu'il a, ce que maintesfois il a monstré, il n'eust été si follement hardi jamais, que de soy venir mettre voluntairement en cestui dangier. Sire, vostre honneur seroit de le délivrer, et puis après, se vostre plaisir y est de le vouloir recouvrer, mais poulra-il escapper de vos mains, ne trouver lieu qui lui baille garant contre vous; car il est nuement vostre homme et vostre subject. » Telles estoient les parolles de ces deux chevaliers, qui moult servirent le chevalier arresté, et souverainement de messire Jehan de Croy, maintes faveurs et honneurs que avoit trouvé en ly par delà, durant la vie de l'aultre, et que certainement cely seroit grand faulte, se il le traictoit aultrement que bien, au mains à l'heure de présent; car à paines le blasme en tourneroit à demy sur le duc leur maistre, pour honneur de qui tant de fois s'estoit offert et présenté à eulx, et en effect mis en peine de lui faire toutte honneur et amour; souvent aussi en desplaisir grand d'aultrui non de ce vouloir; et partant prioit au roy qu'il le voulsist délivrer et le souffrir en aller pour celle fois. Lequel le fist ainsi, mais non pas sans dur, pour cause des aultres qui labouroient en contraire et qui voulentiers euissent veu la confusion de leur hay. Si luy manda le roy qu'il s'en retournast en sa maison et que devers ly ne revenist jusques il le manderoit et oyst nouvelle de ly. Si le feist ainsi; et party de Bavay, prengnant en gré son aventure qui n'estoit pas empirée par les deux frères de Croy; et lui venu en sa maison, se contint là une espace, pourvoyant sur son cas. Dont la manière de son afaire depuis sera contée chy après en lieu convgnable.

Or siet icy à faire ung compte de ce nouvel roy non encoires couronné, le quel, en son venir vers Avesnes, vint devisant avecques le seigneur de Montaban et messire Jehan de Croy, de plusieurs choses. Dont entre les aultres luy eschey à tourner sa raison par exprès à la personne dudict chevalier, messire Jehan de Croy, en disant: « Seigneur de Chimay, qu'est-ce de ce monde, et des adventures que Dieu envoye aux hommes diversement, huy d'une, demain d'une aultre? et telle fois que à l'heure quand on cuide estre le plus malheureux de la terre, on est près de son bien, et quand on cuide estre le plus estable en sa fortune, soubitement se reverse la roe. Cechy dis-je pour moy meisme, qui hier encore me tenoys pour le plus povre fils de roy qui oncques fust, et qui depuis l'éage de mon enfance jusque ad ce

Digitized by Google

jour présent n'ay eu que souffrance et tribulacion, povreté et angoisse en disette, et qui plus est expulsion d'hiretaige et d'amour de père, jusques à estre constrainct de vivre en emprunt et en mendicité, ma femme et moy sans pieds de terre, sans maison pour nous respondre, ne pour ung denier vaillant, s'il ne venoit de grâce et de charité de beaulx oncle, qui m'a entretenu ainsi par l'espasse de cinq ans; et maintenant, tout souldainement, comme se je partoye d'ung songe, Dieu m'a envoyé nouvel eur; et en lieu de ma povreté passée, m'a faict le plus riche et plus puissant roy des chrestiens, et d'abondant plus encores beaucop que le roy mon père, le quel on réputoit puissant par merveilles et que touttes nations le redoubtoient. Mais moy aujourd'huy suis plus redoutable et plus puissant par tout; car j'ay par devers moy beaulx oncle, le quel oncques il n'a congneut ne gaignié par amour ainsi que moy. Et par ainsi et par le renforchement que je m'atribue, venant de ly, je me répute le plus puissant et le plus redoubtable roy du monde présent, et qui joingt avecques moy le dict beaulx oncle, ne doye craindre le sourplus de la terre. »

A ces parolles escouta ententivement le seigneur de Montaban, et prist la response devers lui, ad cause de ce qu'il lui sembloit que le respondre lui séoit mieulx sur ce point que à l'aultre, messire Jehan de Croy, et dist: « Sire, advisez bien et mectez paine à bien l'entretenir et de l'avoir à vostre amour tousjours, ce bon noble prince que vous congnoissez sy hault et puissant, et que vous confessez meismes que vostre force et redoubtance en sont accreues. Voirement vous y estes beaucop tenu, tant pour nécessité de vostre honneur comme de vostre bien. C'est le trésor de la terre; c'est le miroir des princes crestiens et la précieuse pierre de vostre réalme, que nous tous desoubs vous et avecques vous devrions honnourer et tenir à cher. Et pourtant conduisez vous y et vous y portez tellement que l'honneur demeure vers vous, et le bien aussi que vous y alleghez. » — « Seigneur de Montaban, che dict le roy alors, jamais ne sueffre Dieu que je soye sacré ne que je porte couronne six jours, se je ne l'ayme et complaise tout mon vivant, se je ne le tiengs au bras destre de mon corps, et se jamais je vuyde ou m'estorde hors de son plaisir et bon agréement, car je le congnois à bon et léal. Je m'y réputte à tenu et d'honneur et de droicture; et m'a dict ce qu'oncques ne dict ne dira à sen propre seul enfant; par quoy je m'y doye bien fier. »

Mais jà-soit ce que ces parolles sonnent belles, et qu'elles povoient bien partir pour l'heure d'alors de bon estomach, touttesvoyes s'entresievirent-elles povrement et donnèrent depuis peu de fruict. Que je plains, que cuer de roy après avoir congneut et meisme confessé son cas, sa povreté, sa povre fortune, la toutte humble aministration curieuse, la réception léale qu'on lui avoit faicte, s'est volu ou distraire, ou estordre et eslongier de sa parolle, de sa propre congnoissanche, et condescendre en froideur, en oubly et ingratitude, non jamais réparable ne à nettoyer, et de titre et nom de roy indigne, si jamais povoit escheoir en cas semblable à prince de tel estat. Pevent et polront cy après estre abhominés et tenus et mespris par ung tel mescongnoistre. Et de quoy donc ce me poise touttesvoyes qu'ainsy en va, vous orrez et percheverez les manières lorsque temps sera et ordre de les dire.

Vuydant doncques de telles devises et vaines parolles, convient retourner à Avesnes; là où le roy attendoit son oncle le duc; et luy tardoit beaucop là son sejour, combien que constraint fuist d'y surattendre, pour cause des estoremens appertenans au service du roy mort, lesquels on faisoit à toutte force en Vallenchiennes, tant de brodures comme de peinture et d'armoieries. Si vindrent gens de toutte pars à Avesnes, prinches et barons, pluiseurs évesques et prélats, gens de cités et de bonnes villes, commis de par ceulx du parlement et de l'université, dont l'evesque de Paris, maistre Guillaume, Charretier fut l'ung; et propposa devant le roy. Si firent ceulx du parlement et aultres pluiseurs des princes de Franche. Et y vindrent le duc de Bourbon, le seigneur de Beaujeu son frère, Philippe fils au duc

Digitized by Google

de Savoye, le frère du comte d'Erminack, avecques pluiseurs aultres barons qui venoient tous les jours de tous lez pour le conjoyr, ensemble pour faire leur faict bon; l'ung par peur de son estat, et l'aultre pour estre advanchié. Dont entre les aultres y vint des premiers Joachin Roault, ung bien gentil escuyer poitevin, le quel pour son premier abborder espia l'heure que le roy montoit à cheval sans soy estre monstré à lui. Et lors le roy mettant pieds en l'estrier vint, disant tout hault : « Tost! faictes moy place et me laissiez faire mon office. » Et en disant le mot, bouta arriere ung aultre escuyer qui ne se donnoit garde de ly, et prist l'estrier à deux mains et ayda à monter le roy, qui se rioit de la manière de son affaire et le bienviegnoit joyeusement. Et de faict le fist son premier escuyer d'escuerie, car de tout temps lui avoit promis qu'il le seroit. Se le fust, mais ghaire longuement; car il devint marescal de France dedens deux mois après, par le trespas de messire Potton de Saincte-Treilles, marescal, qui de haults et grands fais est largement escript en pluiseurs de mes livres. Si est-il de ce Joachin; car il avoit esté tout son temps ung très net et très gentil escuyer, plain de noblesse et d'honneur nottables. Avecques les meilleurs de son temps vint aussi en ceste ville d'Avesnes des premiers ung nommé Painot, auquel prestement avecques son arivée le roy donna commission de raller battant devers son parain, le duc d'Alenchon, son prisonnier au chastiel de Loches, et de délivrer de prison ycellui, et de le mettre hors. Lequel Painot en prist la charge comme joyeulx et la mist à effect. Dont jà estoit party et commenchoit à thirer pays. Le roy lui envoya hastivement dire que sur touttes choses il se donnast garde ententivement sur les manières et termes que tiendroit le dict d'Alenchon à l'heure quand il orroit et verroit sa délivrance, et que de ses manières et parolles il leur en sceust à faire compte, car moult il avoit le désir pour les scavoir. Et l'aultre dist que si feroit-il très bien et ainsi le fist aussy.

CHAPITRE PREMIER.

Comment le roy commencha à muer les estats en la ville d'Avesnes.

En ceste ville d'Avesnes, commencha le roy à muer les estats de France, et à donner et roster les offices dont nuls ghaire des serviteurs du roy deffunct en possessast de leur estat. Il osta la mareschalchée à ung très noble et très gentil chevalier, messire Andrieu de Laval, seigneur de Loheac, frère au comte de Laval. Et y constitua celly qui se nommoit Bastart d'Erminack, Jehan de Lescun. le seigneur de Montaban fist ammiral de France en lieu du seigneur de Bueil, chevalier de grand los. Aussi le seigneur de Croy il constitua grand maistre d'hostel de Franche en déposant celly de Gaucourt, le quel touttes voyes le roy promist de le pourveoyr honnorablement, pour l'amour de son grand éage; mais il vouloit honnorer celuy de Croy en cela et en plus grand chose, car il s'y sentoit tenu, ce dist-il. Et si fist-il, car il ly fist de haults et plus grands dons depuis. Le seigneur d'Aussy, il le constitua grand-maistre des arbalestriers en déposant le seigneur de Torcy. Le seigneur de Lille-Adam, séneschal de par le duc en sa nourriture d'enfance, il le fist prévost de Paris, et en desvesti messire Robert d'Estouteville, frère au seigneur de Torcy. Jehan Toustain, le premier de la chambre du duc et son plus privé, il le fit capitaine du bois de Vincennes. Et ung nommé Mériadec, Breton, escuyer de bon los, dont ay faict d'aultre part mention assez, celly estably-il bailly de Tournay, mais à dur et à regret; et en deposa Jehan de Proisy, viel homme et jà cassé. Si ly en fist mal. Les quels offices donnés, oncques puis homme de la maison de Bourgongne, tant fuist homme de bien ne de grand los, ne tant eust advocat ne pryere de grands maistres, ne tant eust eu promesse ne privauté avecques le roy estant daulphin, ne tant lui eust faict service ne grand honneur, n'obtint ni ne pot obtenir, ne don, ne gratuite, ne office, ne bénéfice, tant fuist petit ne grand, reservé ung marchant de

Digitized by Google

Bruge, Lucois, qui vint audict Bruge, povre compaignon chantre, et se fist riche de deux cens mille florins, par livrer draps de soye en la maison du duc et par tenir le tonnelieu de Gravelines. Cestui fit-il général de France. Et ung aultre, non bien en la grâce du duc, estant emprès le comte de Charolois, nommé Guillaume Bische, cestui fist-il bailly de Sainct-Pierre le Moustier et gouvreneur de Soissonnois. Et depuis le prist en telle grâce soubdainement que nul plus privé de ly ne si affin en beaucop de qualités, et moult grand, dont péril lui estoit plus notté finablement que grandeur. Le marescal de Bourgoingne, qui aultres fois en sa conduicte l'avoit mené, mais non pas sans péril, depuis les fins de la haulte Bourgoingne, jusques en pays du duc à ses grands frais et missions, festoyé en ses places honnorablement, et pris d'aultres travaulx et paines beaucop pour ly, cellui ne fut oncques remunéré de lui, tant fuist peu. Ains fist semblant de l'ignorer du tout; et le paya de vaines parolles. Dont lui, fier homme et aussi puissant seigneur, le merchia au congié prendre, à l'advenant du cas, en lui donnant assez à entendre qu'il n'estoit son homme ne son subject, et que de lui il s'estoit bien passé avant l'avoir veu et s'en passeroit bien encoires.

Pareillement messire Jehan de Croy, gentil chevalier et puissant d'avoir et de sens, et qui par quattre ou chincq fois avoit esté par devers le roy son père à grand paine et traveille, et à grand soing et perplexité, souvent pour procurer son bien envers son père; celui aussi ne peult oncques obtenir ne don, ne gratuite aulcune de ly, non plus que se oncques ne l'eust veu.

Pareillement ne fist messire Symon de Lalaing, qui aultre-tant en avoit prins de paine comme l'aultre; combien que tous ceulx icy et pluiseurs aultres se passoient bien de ses dons et offices, car bon maistre avoient, et des biens beaucop; mais son descongnoistre et son changement si souldain leur donnoit cuisance. Et voirement ce ne m'est merveilles, car tout chascun s'estoit efforchié à lui faire service, honneur et amour le plus que pooit, meisme autant ou plus comme aultre seigneur, leur maistre le duc. Si leur cuisoit de che, quand se virent oubliés si tost, après tant de haultes prommesses movantes de ly meisme à l'heure de sa nécessité. Meismes et au comte d'Estampes, vaillant et puissant chevalier, prince de tel los et de si grands fais, au quel de movement de proppre coraige avoit dict et promis par loing temps qu'il en feroit son connestable, et de faict meismes l'appella le plus de temps: « Beau cousin connestable, venez cha; » quand ce vint que sa fortune changea, et son tiltre de daulphin se mua en tiltre de roy, prestement se mua aussi son coraige envers ly; et de sa volenté proposée et prommise, sans aultrui requeste, déclina tout et entièrement comme se oncques ne l'eust pensé. Non pas toutesvoies que se vaillant prince se ramenteust ne oncques se feist ramentevoir; car n'eust daignié; mais escoutoit tousjours froidement quelle chose le roy en feroit, ne comment il se porteroit envers ly. Néantmoins se percepvoit bien et se doubtoit de son ingratitude, car il en avoit veu beaucop de beaulx exemples, et fit encore depuis en plus grand nombre, là où honneur, debvoir et congnoissance et toute noble condition furent rompues et cassées et mises en oubly; et dont je garde le recorder jusques à son lieu et point. Mais puisqu'entre en ces fins et termes et que la vérité me constrainct de les proférer, tels que les œuvres et les effects se sont trouvés ès personnes, et aussi que d'une matière si grande et de qui tant sont dépendentes, il en convient parler à l'ouvert, soit en bien, soit en mal, pour les grans interests que pluiseurs y ont, souverainement le duc et ceulx de sa maison et pays. Il convient doncques narrer aussi les causes et raisons par les quelles ce prince, nouveau roy, povoit estre si variable et si eslongié de ses prommesses. Car parce que principallement il semble qu'à cely doibvent estre imputées les faultes, si y puelt-il avoir des causes aussi qui aulcunement l'excusent et par les quelles il en doibt porter mains de charge; dont, entre toutes les aultres l'une est souveraine: c'est que ceulx d'entour de lui, aulcuns et beaucop, pour bien que oncques rechussent en l'hostel de Bourgongne ne pour amour ne pour gratuite qu'on leur

Digitized by Google

sceust faire, ne fut oncques que le cuer ne leur demorast fainct et froit couvertement et à remors envers leurs bienfaicteurs. Et avecques ce estoient gens, aulcuns en y avoit, non de tel pois et los comme il séoit d'avoir emprès ly à ung fils de roy. Et avoit esté ce point meismes vuydé de dures difficultés et argus que le roy son père avoit pris allencontre de ly. Par quoy, quand gens non de grand nourechon et loyalle se troeuvent en haulte auctorité emprès ung prince, n'est de merveilles se le prince aussi qui les croit et auctorise, ensieult et se ploye à leurs meurs, jà-soit ce que à ung roy ne siet de ployer à meurs corrumpues, qui meismes doibt estre voye et adresse d'aultrui perfection. Et par ainsi le mouvement, comme je croy bien, soit bon ou malvais, meult de la rachine du prince. Mais l'ung et l'aultre se peult entre-corrumpre, et est tourné en ploye contraire par vertu ou vice de la famille.

Or n'estoit encoire venu le duc de Bourgoingne devers le roy, qui de jour en jour et l'ung après l'aultre le hastoit, et ne desiroit riens aultre que l'avoir emprès ly affin de s'abregier par decha et de s'en aller vers Rains, car par grand desir se monstra chault pour estre sacré et porter couronne. Sy y vint et arriva le duc par ung mardy matin ; et descendu à piet, le va saluer humblement et faire deux contraires personnages, l'ung de la condoléance du trespas du roy son père, dont nature lui devoit causer aulcun regret, l'aultre de conjoyssement de la très haulte et très glorieuse fortune qui estoit resplendie en ly par luy contribuer sceptre et couronne. Si le rechut le roy et bienviegna familièrement en sa manière accoustumée ; et sur les deux poins alléghés coulla assez légèrement la responce de l'ung ; car ne fut oncques si joyeulx que de la mort. Dont, de l'aultre il faict bon à penser que très et très il se délictoit en sa riche adventure, car il avoit ce que tout son vivant avoit convoité, et pour quoy il avoit prié Dieu par intercessions et manières estranges. Toutesvoies, et nonobstant que le roy défunct avoit donné des vexations et de haultaineté beaucop à ce duc de Bourgoingne, et s'estoit monstré froit et lent en amour envers ly, tant par conseil estrange que par povreté de condicion, toutesvoies luy, ce noble duc, voyant soy estre parti de la royalle maison en degret prochain, et soy avoir pris tiltre et splendeur de la couronne et estre obligié par nature et par loy d'honneur de condoloir son sang, son seigneur, son chief, l'ung prince et l'aultre humain en toutes ses œuvres, et nonobstant injures ou manasses passées, beaucop condolut sa mort et plaingnit son déchès ; et n'estoit yssu que de germain à ly ; et en fist doleur plus véritable que le fils qui toutesvoies y estoit peu tenu. Mais nature en ly se conseilloit à raison, et raison humaine le conduisy à compunction droicturière. Si arriva le duc devers le roy vestu de deuil, et toutes ses gens semblablement, entre les quels nul sy hardy que aultrement se feust monstré, ne en vestures ne en parement de chevaulx, fust armé ou non, jà-soit ce que ceulx de l'aultre costé ne faisoient pas ainsi, ne le roy meismes, jusques au jour du service, là où les estas et les cerrimonies se gardoient à l'appertenir, voir au plaisir du roy au moins qui en pooit faire à son décret. Le duc apporta de l'argent beaucop en ceste ville d'Avesnes, et en fist offre au roy par cent milliers, voir jusques à trois ou quattre cent mille, se besoing ly faisoit, disant que de riens ne se donnast soing, car il avoit assez pour lui ; non pas que ce il le deist par arrogance ne par vantise à ung roy de France, mais par une ardant amour véritable qui de sa povreté et petit avoir, en estime envers le sien, voloit conforter sa haultesse. Du prendre toutesvoies ou du non prendre, je ne fus informé à plein ; et pourtant je ne sçay que escripre, sinon que j'entendy que finances venoient aulcunes devers ly, mais non pas en tel nombre qu'on polroit penser ; par quoy est apparent plus du secours pris que du laissiet ; car jà en avoit pris beaucop et longuement. Dont maintenant, quand la chose estoit venue à sa fin prétendue et que nécessité réquéroit aydde, ne se debvoit aussi faindre ne que les aultresfois ; car n'avoit riens le duc qui prest ne ly feust ouvert comme à ly propre.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Comment le duc venu devers le roy, vindrent à ly plusieurs princes et barons.

Le duc doncques venu maintenant devers le roy, vindrent devers ly plusieurs barons de France de lez ce nouvel roy; là où moult faisoit bon veoir le duc de Bourbon, son nepveu, qui sus toute rien (1) avoit convoitié le veoir et d'estre venu devers ly, passé a loing-temps et grans ans, se n'eust esté par peur du roy mort qui en eust esté tout indigné allencontre de ly et en perpétuelle suspection. Dont maintenant, quand se povoit trouver sans peur et sans dangier là où il désiroit à estre, oncques ne se trouva tant aise ne si à sa paix. Et de faict, tout ce que maintenant avoit de solas de joye et de refection c'estoit la veue, la hantise et la fréquentation de son oncle, que plus chérissoit et prisoit que père ne mère ne feist, meisme ne frère. Et à moy meisme m'en dist bien aultant ce bon noble prince bourbonnois, dont ose bien affermer la vérité de son coraige. Si avoit avecques luy ses quattre frères, beaulx prinches; dont les trois toutesvoies estoient de l'hostel et de la nourriture du duc, et le seigneur de Beaujeu nourriture du duc d'Orléans. Le roy envoya l'évesque de Paris, ensemble ceulx du parlement, faire les honneurs et les révérences à son oncle pareilles comme à luy; et luy meisme leur remonstra et tesmongna que c'estoit son père, son sauve en terre, son salut, sa protection, la potenté de son infortune passée, et le bras dextre et véritable de toutte sa gloire et puissance à venir, et que à ly seul après Dieu il estoit tenu de sa vie et de sa félicité. Si allèrent devers le duc lesdicts de l'université et de parlement; et non pas que de eulx meismes ils ne fuissent conseilliés et conclus de le faire ainsi, car appertenoit bien, et le sçavoient assez; mais encore d'abondant, le roy, affin de mettre partie de l'honneur devers ly, leur commanda aussi de le faire. Et comme le roy l'avoit ordonné ainsi, eulx aussi le mirent ainsi en termes affin d'en donner au roy ce qu'il y pooit avoir de mérite, et la gloire au duc à qui ils venoient trasmis. Dirent bien que sans commandement y fuissent, et que toute l'honneur et révérence luy estoient deus, et que tant avoit usé de bonté, d'amour et de charité en leur nouvel roy et prince, que jamais, ne de corps ne de langue et par opération, ne pourroient assoufir à luy retribuer les loenges et les collaudations qu'il y avoit desservies. Et parans leurs orations de sentences et de hault savoureux langaige servant au cas, l'extollèrent jusques au ciel; et lui attribuoient les loenges et les gloires plus que de mortel homme. Dont saigement et tout humblement se désarma quand ce vint à respondre; et remerchiant l'évesque de Paris, au nom de l'université, de sa bonne amour et faveur envers ly, se par-offrit à faire toute amour et plaisir aussi à ladicte université et à ses suppos. Dont à ceulx du parlement, après avoir faict leur proposition appropriée, il respondy tant seulement, et encoires à bouche non ghaires riant: « Or, bien grand merchis! » Et ayant dict le mot tourna le visage et s'en alla; car ne les avoit ghaire en grace, et si leur désiroit bien à monstrer aussi; et de très loing temps lui avoient faict et contendu à faire des rudesses et des injures, non portables à ung tel prince comme ly; et dont, par pluiseurs fois, après soy estre dolu au roy défunct, leur fist bien assavoir que une fois il s'en vengeroit à eulx, et leur feroit bien sentir leur tort et leur malignité envers ly voluntaire. Si leur monstra pour commenchement ce que le cueur lui disoit, non pas qu'il les haïst ne les voulist blamer par haultaineté pour avoir faict justice aulcune contre ly ou contre ses subgects, mais pour leur voulenté toute perverse et formée contre luy en hayne et envie, comme il apparut tous les jours et en leurs œuvres et esploix sauvaiges, les quelles il porta à bien dur.

(1) *Rien* signifie ici *chose*, du latin *res*.

CHAPITRE III.

Comment le roy Loys fist le service du roy Charle défunct, son père.

Or advint le jour du service que le roy se

Digitized by Google

présenta en l'eglise pour faire le dueil de son père. Si fut le troisiesme d'aoust. Le roy porta le manteau noir et le chapperon à l'usage accoustumé; et en venant à l'eglise avoit emprès ly à sa main dextre le seigneur de Montaban vestu de noir sans dueil, et à sa sénestre le seigneur de Cressol vestu pareillement; et avoit le seigneur de Lau, pour lors son mignon, qui lui souslevoit son manteau, vestu de noir aussi comme les aultres. Après le roy vint le duc de Bourgoingne accompaignié du seigneur de Croy, comte de Porcien. Et tost après sieuvy le comte de Charolois accompaignié du seigneur d'Imbercourt; puis le comte d'Estampes; puis Philippe de Savoye frère à la royne; puis deux frères au duc de Bourbon nepveux du duc, le père du comte d'Erminack l'ung et l'aultre jeusne. Ces huict icy portèrent le dueil pour le roy mort. Et fist le service l'archevesque de Bourges qui là estoit venu conjoyr le nouveau roy. La chappelle, où estoit desoubs la représentation du corps, portoit de cherges environ quatre ou chinq cens; et gisoit sur la dicte représentation ung très riche drap d'or cramoisy dont le tissu estoit tout d'or; et parmy l'eglise, sans les cherges qui sont assis de coustume tout à l'enthour du cueur et de la nef, avoit cent torses enveloppées chascune de trois aulnes de drap noir et armoyées des armes de France; et furent les portans tous vestus de noir, et en y avoit chincquante aultres aussi que aultres gens portoient, non vestus de noir; mais furent sallariés d'argent. Dont après trois cens messes chantées pour celui jour, fut donnet aux povres cent francs de monnoye en blans doubles et distribués en aulmosnes.

CHAPITRE IV.

Comment le roy Loys se party d'Avesnes pour thyrer vers Lan et de là à Sainct-Thiery.

Le service faict, doncques ne voult oncques plus arrester le roy en Avesnes, mais frioit et ardoit de thirer avant. Or avoit le duc de Bourgongne rompu son armée à l'apety du roy, et retenu tant seullement pour venir avecques ly les nobles de son hostel qui montoient environ en nombre de quattre à chinq cens lances, et dont une grand partie estoient grands et nobles barons, puissans de lui faire honneur et mener grand faict, comme le cas le requéroit bien à celle heure. Si party le roy d'Avesnes et prist son chemin devers Lan; et le duc après l'avoir convoyé retourna arrière audict Avesnes; et le lendemain au matin prist son chemin devers Sainct-Quentin, là où il séjourna par aulcuns jours, et jusques au point proprement que le roy et luy avoient conclud de eulx trouver ensemble.

Or estoit parti le roy des pays du duc sans avoir pris congiet ne dict adieu à la comtesse de Charolois là où il estoit passé roingnant, et si avoit laissiet derrière la royne sa femme. Si n'avoit ladicte royne ne haqhenées ne apprestement pour aller par pays ne pour sieulvir son mary. Parquoy le roy lui ordonna d'emprunter les haqhenées de la comtesse, pareillement et les chariots. Si le fist de grand cuer ladicte comtesse, nonobstant que la chose lui sembloit assez estrange, que ung tel noble roy et qui tant avoit rechupt d'honeur et de service en la maison et tant promis le recongnoistre quand l'heure viendroit, se partit sans dire oncques mot. Toutes voies, nonobstant tout et qu'elle estoit bien joyeuse du prest, si eust-elle bien volu donner les haqhenées en don, se on les eust requises; et de faict envoya les haqhenées à la royne par ung sien escuyer d'escuerie nommé Cornille de la Bare, ensemble les chariots et les chartons. Et party la royne du pays, tout ainsi que avoit faict son mary, sans dire mot ne à duc ne à comtesse; et alla à pied avec elle tousjours ledict Cornille pour reconduire les haqhenées au rethour, lorsque la royne seroit au lieu de son désir.

Or viens à l'approchement de Rains. Le roy tendoit fort à y estre pour estre sacré; et s'alla logier à Sainct-Thieri-lez-Rains en surattendant son oncle qui vistement s'approcha; et venu devers ly luy ordonna faire son entrée en Rains ung jour devant, affin de luy, préparer la voye et d'en veoir la disposition. Si le fit ainsi le duc; et y entra par ung joedy après disner treiziesme d'aoust. Dont, pource que l'heure d'allors requéroit plus magnificence et plus de singularité que les aultresfois, pour ce en convient-il narrer ung peu

Digitized by Google

les manières qui estoient riches et belles. Premièrement les sommiers qui estoient devant, estoient en nombre quarante-deux, tous couvers de velours figuré pendant près de terre et armoyé des armes du duc, assis de brodures avecques multitude de campanettes d'argent qui moult donnoient du bruict et de retentissement par où ils passoient et au peuple grand sollas au cueur. Les quels sommiers passés, sieuvyrent après cent et quarante chariots chargiés de diverses besongnes et nécessités, portant tous bannerolles des armes du duc, et pluiseurs couvers tout du loing et du lez de samis; entre lesquels en y avoit vingt-quatre chargiés de vins de Beaune et de Germolles, et aultre, de vaisselle d'or et d'argent grand nombre, comme assez fut congneu depuis, et aultres de baghes et de richesses et d'or monnoyé, comme il faisoit bien besoing au lieu où ils alloient. Et sieuvoient lesdicts chariots, quatre cens moutons gras et vingt-quatre grosses bestes à corne pour la cuisine de l'estat.

Ces choses passées et pour venir à l'entrée des seigneurs, vint pour le premier entrant le bastard de Bourgongne, acompaignié de haulx et de nobles hommes, pluiseurs armés gentement et richement couvers de divers draps de soye et d'aultres richesses, dont la compaignie fut estimée à cinq cens chevaulx ou environ. Après le bastard, avecques une petite pose entre deux, entra le riche duc de Bourgongne à trois cens archiers bien abilliés et garnis de ce que à eulx appertenoit. Et n'avoit ledict duc riens que les nobles de son hostel, sans nul varlet ne baggaige, reservé tant seullement les trois cens archiers; et estoit l'estime de ces nobles avecques leur duc (1) . . . . . ou environ, qui tous chevauchoient armés et houssés, et couverts de velours et de drap d'or et d'argent et d'orfévries, diversement, à leurs appetits chascun et à leurs plaisirs, et le duc en estat semblable selon son appertenement, et qui n'empiroit point la compaignie des aultres; ains estoit merveille de son estat. Et chose non oncques veue pareille, avoit quinze pages derrière ly; des quels il faict ymaginer assez, si les aultres barons et vassaulx estoient en riche point avecques leurs pages, que ceulx icy le debvoient bien estre plus et de plus grand réputation. Et certes, par ce que on m'en rapporta et que j'en vis par escript, c'estoit une chose admirable et non veue ghaire pareille en ce royaulme.

Après le duc, vint et entra le comte de Charolois son fils, qui pareillement avecques sa noble compaignie, chevaliers et escuyers, thira les cueurs et les yeulx en admiration de son riche arroy, là où drap d'or et d'orfévrie, velours et brodures se monstroient espandus. Et avoit ycelui comte dix pages et six vingt archiers habilliés et en point à l'advenant de l'oeuvre et du cas; et estimoit-on ceste compaignie trois cens chevaulx.

Après ly entra le comte de Nevers, à tout sa noble compaignie aussi, qui autant fist selon son possible que les aultres et en telle qualité et manière. Pareillement fist son frère le comte d'Estampes qui avoit grand foison de noblesse avecques lui, et gens de grand bruict; et dont les grandesses et puissances là monstrées requirent autant de gloire et de tiltre comme les aultres, en l'advenant chascun; et avoient ces deux frères en leur compaignie cinq cens chevaulx ou là entour. Et darrenièrement, pour faire queue, entrèrent messire Adolfe Clèves, lui et son estat; et fut moult richement abillié, et tout selon la condition et manière des aultres, reservé la singularité de chascun. Et après lui sieuvirent multitude de grands barons riches et puissans, et dont la pompe n'estoit riens maindre que les aultres, ains toute thirant au plus près de l'extrême et de faire admirer gens, car estoient riches et puissans gens et de grand nom; comme messire Jehan de Croy, le seigneur de Crequi, messire Philippe de Croy grand bailli de Haynnau, le seigneur de Haubourdin, cely qui se nommoit le bastard de Sainct-Pol, et pluiseurs aultres, qui tous ensemble povoient avoir quatre cens chevaulx. Et à tant se passa l'entrée de ce jour, jusques à lendemain qui fut la veille de Nostre-Dame, que arrière il convenoit faire de plus belle, avec-

(1) Lacune dans le manuscrit.

Digitized by Google

ques l'entrée du roy, là où tout chascun alla au devant dudict roy pour le mener en Rains, et renouvella de couvreture et de nouvel abillement, plus riche encore que le jour devant, mais n'y alla que le duc tant seullement avecques ses nobles, sans pages et sans rien.

CHAPITRE V.

Comment après que ceulx de Rains eurent présenté les clefs au roy à Sainct-Thiery, samblablement firent au duc comme au roy.

Mais il convient conter maintenant comment il avoit esté rechu. Ung jour ou deux devant ceste entrée, ceulx de Rains, venus avecques leur archevesque et les plus notables du collége et de la ville devers le roy à Sainct-Thieri, lui estoient venus faire la révérence et la conjoyssance de sa venue, et après leur proposition faicte, lui présenter les clefs de la cité comme son appertenir; là où le roy leur merchiant de leur bonne amour envers ly, leur commanda par exprès que les dictes clefs ils portassent à son oncle le duc, et que à l'heure de son entrée ils alaissent au devant de lui, lui faire toutte telle honneur et révérence comme à lui propre, et que d'abondant ils ly présentaissent et baillassent les dictes clefs en sa main, pour en faire et disposer à son plaisir. Car leur contoit que son royalme il le tenoit de ly et de sa vertu, et que c'estoit son père et son salut, et le quel il ne povoit jamais récompenser assez par bien faire, ne par lui faire honneur, ne monstrer bon debvoir; par quoy maintenant, en ceste première entrée et en cestui premier abordement à la couronne, il le vouloit avoir ainsi faict. Si le conchut bien l'archevesque ensemble et les aultres notables avecques lui; et prommirent d'obéyr voulentiers au roy, et l'en loèrent moult. Par quoy eulx retournés à Rains ce joesdy, quand perchurent ce duc approchier, se mirent ensemble tout le collége de chanonnes, avecques leur chief l'archevesque de Rains. Pareillement tous les notables bourgois et officiers de la cité, allèrent au devant de luy dehors les portes, là où tous eulx ruans à genoulx devant ly le bienviegnèrent humblement. Et prist la parolle le dict archevesque disant: « *Domine, in virtute tuâ lætabitur rex* » Et commencha à déduire la sentence de cestui mot haultement et glorieusement à l'honneur de ly; et en grosses substancieuses parolles et de plain estomacque prisa et collauda ses vertus, ses bontés, ses preud'hommies et léaultés par dessus tous régnans, et qu'en ly gisoit répostement et en conserve le salut de ce royaulme, et que le trésor du royalme sur tout s'attendoit et vivoit en espoir, qui estoit sauvé par lui et gardé de périr, lors que fortune longuement l'avoit mené et branlé pour le perdre. Dont avecques fin de parolles et pour lui monstrer par faict ce que les bouches proféroient, lui baillèrent les clefs comme de sa proppre serve cité, et par voulunté exprès du roy. Lors respondy le duc: « Je vous merchy humblement, vous, monseigneur de Rains, et les aultres, des honneurs que me faictes oultre mon appertenir, et en remerchiray monseigneur de par vous. Et quant aux clefs, ils sont en bonnes mains; gardez les à l'honneur et salut du roy et à l'utillité de la ville, comme avez apris, car vous ne pourrez mieulx. » Si estoit à celle heure l'évesque de Tournay près du duc; car il y estoit appelé, pour cause que l'on sçavoit bien que l'archevesque et les aultres le viendroient conjoyr, et qu'il y fauldroit aulcune responce. Si commencha le dict évesque de Tournay à dire par forme de remerchiement: « *Hæc est dies quam fecit Dominus; exultemus et lætemur in eâ.* » Et déduisant ses parolles sur l'entendement de son theume adjousta: « Le Sauveur du monde, Jesu-Crist, voyagant par terre voult descendre par son humilité en la maison à Zachée, ung petit corselet et de petit estat, jà-soit ce que il fust riche et puissant; et délaissa les aultres habitations des princes et des roys, là où sa descente eust esté très aggréable, s'il lui eust pleut. Pareillement le roy aujourd'huy, à l'heure de son voyagier et vaucrer soubs fortune, il lui a pleu descendre en la maison de son serviteur et parent monseigneur duc de Bourgoingne; en quoy faisant il a tout honnoré et faict resplendir sa personne. Si lui a faict, et comme raison voelt, toutte

Digitized by Google

honneur et service, toutte humble et joyeuse administration, comme qui plus grand ne povoit recepvoir, ce savoit bien, ne de personne à qui il feust plus tenu. Et partant, d'autant que le dict roy alors s'est plus humilié en devers son serviteur humble par lui monstrer cest honneur, d'autant a esté tenu mon très redoubté seigneur de lui monstrer amiable, tout joyeulx et humble service, tant qu'il lui a pleu d'y estre, quand en divers lieux par terre il eust bien trouvé de plus grands et puissans là où on l'eust mieulx rechupt et plus à son appertenir. Mais mon dict très redoutable seigneur en a faict à son povoir, non pas à son devoir et comme il fuist duisant à la haultesse de son estat. » Si fut ceste response imputée à grand los au proférant, et recueillie comme fructueuse et plaine de saveur aux proposans et à tout le monde, et par espécial au duc, qui sentoit ceste résponse estre toutte semblable et de meismes avecques son cuer. Car pour ung prince de tel povoir comme il estoit et à qui Dieu avoit tant contribué de gloire et d'honneur en son temps, n'avoit plus humble en la terre de ly, ne qui mieulx recongnoissoit son appertenir et ce que recongnoistre debvoit. Dont, et se il s'umilioit en telle honneur à ly faicte, et par commandement du roy, n'est de merveilles quand l'honneur fut, et est de tel extrême poix que nul au monde ne povoit estre plus grand au lieu où che se fist. Et n'est trouvé par escript ne oy oncques prince subject du royalme, tant fuist grand ne couronné, ne aultre, né tant fuist roy de France obligié à ly et favourable, qui recheut l'honneur ne la gloire que les subjets des villes et cités du roy, les prélats et les colléges venissent au devant de lui ly faire les honneurs et les révérences, et apporter les clefs connue du sien proppre et en ses proppres pays. Par quoy, comme le cas est plus singulier et de mervilleux effect à l'entendre, tant plus requiert la gloire d'icellui estre captée par ung humble recongnoistre, Et que le dict duc s'acquitta bien, et ne s'en extolla oncques d'une seulle pensée vaine.

CHAPITRE VI.

Comment le duc se party de Rains pour aller au devant du roy qui faisoit son entrée.

Moult y avoit grant peuple en Rains, et tant de seigneurs et de nobles hommes pour estre au sacre du roy que à dur s'en feroit le conte. Dont maintenant, quand le duc de Bourgongne y avoit pris entrée, mervilleuse chose estoit d'en veoir la presse. Le duc se reposa celle nuyt en Rains, et feist grand chière; et le lendemain, qui estoit vendredy vigille de Nostre-Dame en my aoûst, sachant que le roy vouloit faire son entrée en Rains à tel jour, remonta à cheval arrière à tout che que avoit de princes et de nobles avecques ly. Et tous, armés les aulcuns, aultres en palte, mignottement attintés sur la guerre, avoient leurs chevaulx couvers plus richement encoires que le jour devant, et plains de pompes et de beubans non oncques veues telles ailleurs. Environ trois heures après midy, vuidèrent de la dicte ville et s'allèrent mettre comme en bataille en my les champs pour en veoir l'arroy. Si estoit chose mervilleuse et non racontable de la beauté qui là se monstroit en cas de richesse, et des personnes dont le contenement estoit fier; car n'y avoit homme qui ne fuist de grand lieu et estat, et puissant pour soustenir ung grant faict au besoing; par quoy compaignons et povres gentils-hommes n'y povoient estre meslés en my les champs avecques gens de telle estoffe. Dont, se contint longuement le duc de Bourgongne avecques sa compaignie, surattendant la venue du roy qui estoit à Sainct-Thiery, là où estoient thirés devers ly tous les seigneurs et princes du sang qui estoient venus de France, comme le duc de Bourbon, le comte d'Angoulesme, le comte de Dunois, Philippe de Savoye, le comte de Vendosme et pluiseurs grand barons, qui tous l'attendoient à Sainct-Thieri pour l'accompaignier et mener en Rains. Si monta le roy assez tard à cheval, mais moult faisoit le jour bel et cler. Et mouvant de Sainct-Thiery vindrent tous en noble et belle arroy, et paire à paire; et commenchèrent à entrer en Rains, là où de peuple

Digitized by Google

avoit tant et par rues et par fenestres qu'il passoit nombre; et en dura la chevauchie grand heure et demie, premier que tout fust passé. Si ne me veul asservir à compter distintement les personnes et les manières de leurs affaires, car ne me semble bel en hystoire de soy tenir longuement en tels comptes multiplyés par tant de divers noms, et dont les diverses qualités et manières tournent touttes à une fin : c'est en soy monstrer bel et richement, et estre bien en point là où les puissans l'ont d'avantage sur les moins riches, et les plus haulx en volloir sur ceulx qui sont tenans et n'y acontent. Dont, et pour ce que le bruict et tout effect de ce couronnement dépendoit et se mouvoit du duc de Bourgoingne, comme ayant mené jusques là, pour ceste cause aussi tout ce qu'il y avoit de gloire, de bruict et de riche appareil en ceste entrée et du surplus de la feste, tout ce tant seullement mouvoit et dépendoit de la maison du duc pour la plus singulière part. Par quoy, et pour ce que les pompes et richesses y furent extrêmes, et les personnes en très grand nombre, et que aussi, par mettre l'ung en costé et laissier l'aultre, je mespenderois envers le laissié, partant je laisse le réciter et le descripre plus avant sur une forme de gloire commune à tous : c'est qu'oncques, ce me dirent josnes et vieux, ne par livres ne par records en la circuicion du monde ne fut veue ne ouye magnificence semblable, ne de tel monstre. Et moy ce meisme je l'afferme; car je y fuis et véis tous les nobles et les bruyans de l'ostel du roy. Si y firent bien selon le temps, mès en petit nombre, et tout de blancque et de rouge, les couleurs du roy, drap de soye seullement. Entre les quels y avoit ung nommé Poncet d'Erime, gentil escuyer et homme de grand bruict, le quel tout armé sans faillir pierre ne boucle, et le plus bel armé qui se souhaidast, vint saluer le duc en my les champs à bannière close, monté à l'advantage pour s'y monstrer; son cheval à grosses rondes campannes d'argent, couvert de cuevrechief de plaisanche, à quattre pages après lui à samblables campannes qui firent grand noise. Dont, pour ce que cestui se mist en fachon différente à tous les aultres, je luy baille son compte à par ly; aussi pour la singularité du cas; car certes en la manière où il le prist, il le faisoit beau voir. Le roy aussi, par affection que prist en luy, osta au seigneur d'Orval ses cent lances que avoit d'ordonnance et les donna à cestui Poncet, qui meisme estoit de la compaignie dudict d'Orval, ce que ledict Poncet refusa; et luy sembloit que en les pregnant il y averoit charge, car il tenoit l'aultre, pour son capitaine et maistre, trop plus digne de l'estat et meilleur de ly; car voirement estoit celuy d'Orval ung gentil capitaine de France et des plus à prisier; mais estoit terrible et redoubtable à passer ordonnance, car féroit de l'espée mortellement. Ne servit audict Poncet toutesvoies point le refus, mais, constraint, il luy falut prendre les cent lances, et les conduisit honnorablement depuis. Cestui Poncet avoit esté page du roy Charle trespassé et estoit d'ung troncq dont la fame avoit esté clère longuement; et estoit celluy qui, en unes joustes qui se firent à Bordeaux, diffigura au visage Charlot Blosset, ung aultre bien gentil escuyer; et en fut en péril de mort loing temps; dont luy ledict Poncet prist ung tel déplaisir et annoy en cuer, car l'amoit comme frère, que à paine lui-meisme ne s'en desconfortoit comme pour mort prendre. Dont il en fut loé depuis de maint hault homme comme de noble couraige, jà soit ce que ce fuist par inconvénient.

CHAPITRE VII.

Comment, après l'entrée du roy, ledict seigneur se disposa de sa conscience.

Finablement, après longhe termine de temps et que jà il estoit sept heures de nuit, le roy à trompes et clarons et à multitude de torches entra à Rains, son cheval couvert de drap d'or, et luy vestu de satin rouge et blan, pareille à ses gens une amuchette de velours cramoysi en teste; et alloit couvert dessoubs ung palle que quattre hommes portoient, le grand escuyer devant ly atout l'espée en escarpe, tout armé au blancq, réservé la teste, et prochainement après ly le duc de Bourgoingne à tous ses pages et à grand multitude d'archiers allans à pieds à

Digitized by Google

deux lez de ly atout leurs gouges, là où le séant à cheval donnoit une présentation pour estre regardé, car si beau personnage n'avoit en la terre, ne de tel monstre, ne qui mieulx portast image de roy, ne de hault empereur meismes. Et les hommes, estrangiers et femmes, et Franchois meismes qui oncques ne l'avoient veu, ceulx meismes jugèrent de sa personne. Et par où le roy passoit, crioient communément et dirent tout hault que le roy meismes le povoit oyr, et en effect le oyoit et entendoit. Et en cest estat s'en vindrent jusques devant Nostre-Damme, là où le roy descendy et alla faire son oraison; et puis ce faict, s'alla retraire au palais joingnant là où il estoit logié, et chascun pareillement où il debvoit retraire, réservé que le duc de Bourgoingne ensemble et les aultres princes demourèrent devers ly longuement, et par espécial le duc, pour cause du jour en suivant; et comme celluy qui pour l'heure d'alors encoires estoit le tout et le fondement de son faict, et par qui advis et conseil il vivoit et ouvroit. La nuit étoit jà parfonde et venue avant. Si prindrent congié et les ungs et les aultres; et le roy demorant en son privé, à mynuit vuyda de sa chambre, et à privée maisnie vint en l'église de Nostre-Damme ouyr matines, là où son oratoire luy estoit appresteé pour le jour telle qu'il y séoit; et là faisant ses pryères et ses dévotions toute celle nuit, se confessa et se communia. Et fut belle chose à veoir, comme l'on dist, des signes extériores qu'on véoit en ly. Dont, venues les cinq heures du matin, se retrahy arière en sa chambre, pregnant un peu de repos jusques à huict heures. Et à celle heure se vint arière rendre en aulcun petit nombre de gens dedens l'église, là où presse avoit grande et dangier pour entrer. Le duc de Bourgoingne, pour celle fois, n'estoit pas avecques luy. N'en estoient le duc de Bourbon, le comte de Charolois, le duc de Clèves, et pluiseurs aultres princes et pers; mais estoient en leurs hostels trestous, où ils s'abilloient et mettoient en point pour venir en leur deu au sainct sacre. Des quels tout premier y vint et party de son hostel le duc de Bourgoingne, et multitude de grands prinches et barons, tant richement en point que merveilles seroient à dire; car n'y avoit nul qui ne fuist pour regarder et pour y mectre admiration. Le duc de Clèves y fu, non comme per, mès comme duc, donnant parement à son oncle. Et à la sollennité du jour porta chapeau de duc en teste, à toute une longue robbe de drap d'or trainant à terre. Pareillement messire Adolf de Clèves, le comte d'Estampes, le bastard de Bourgoingne, le seigneur de Croy, le mareschal de Bourgoingne, messire Philippe de Hornes, le seigneur de Berghes, le seigneur de Gruthuse, le comte de Bocquan, le seigneur de Waurin, le seigneur de Chimay, le seigneur de Lannoy, le seigneur de Roubais, messire Simon de Lalaing, le bastard de Sainct-Pol, et pluiseurs aultres, tous en abillemens de drap d'or, d'orfevrie ou de velours, non toutesvoies à couvertes de chevaulx, mais enharnassiés de soye et de brodure, et d'orfevrie par différence et par envy l'ung de l'aultre, jusques à avoir les scelles ferrées d'or. Tels y en avoit leurs houches de velours brodées, et en lieu de grosses resnes de leur brides, chaines d'or. Tant pour en faire loing compte, plus tourneroit ou porroit estre interprété à oultrage que autrement, veu que on est plus prest à mal dire que bien, et principallement sur ceste maison de Bourgoingne, là où cecy se faisoit. Dont tout le temps que j'ay vescu, et devant mon naistre, pour quelque oevre qui se fist bonne ne haulte ne honnorable, Franchois de l'aultre costé non ont faict conte, ne mise, ne pris, ne los, ains le rebours. Dont par ce et par aultres choses maintes veues à l'oel, j'ay dict maintesfois à par moy que j'ay esté né en ung malvais éage et en ung temps plain de malvaises affaires, et pires que ne fut oncques du temps de nos pères; dont les exemples viendront chy après plus à plain que ne seront cause d'en parler, non par reproche toutesvoies de nullui, mais par une manière de plainte faicte à Dieu, que aultrement il ne va et n'est peu aller de mon temps.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

Comment le roy fut sacré et des mystères qui y furent fais.

Le duc de Bourgoingne qui estoit en habit royal, tel qu'il y séoit, moult riche et moult bel, comme doyen des pairs, atout le chappeau d'or en teste, large plus d'une palme et le plus riche que on vit oncques, faict de grosses et resplandissant pierres, descendy devant le portal de Nostre-Damme, là où le roy estoit dedens, et illecques sa noble baronnie, princes, ducs comtes. Si se y contint par aulcuns temps tout en pied premier que peussent entrer, pour cause de la grand presse qui estoit tant dedens l'église comme dehors. Si survint prestement le comte de Nevers, vestu de son habit fourré d'ermine comme par tout, et atout le chappeau tel que lui duisoit, qui pareillement vint hastant après son oncle. Mais n'estoit venu assez à heure pour l'accompaigner. Or n'estoit encoires apportée la sainte ampole, à l'heure que le duc se tenoit emprès devant l'église; mais prestement fut apportée à grande solennité et à son de trompettes, accompaigniée de pluiseurs prélats et nobles barons qui estoient transmis de par le roy et le duc. Et apporta ladicte saincte ampoule le roy de Sainct Remy révéramment entre ses deux mains et dessoubs ung palle, tout à cheval. Et descendant devant le portal où estoit le duc furent ouvers les huis du portal; et entra dedens la saincte ampoule, ensemble le duc, et tous les siens. Or le roy sachant la saincte ampoule estre venue, mouvant du cuer où il estoit d'emprès le grand autel, vint à haste au devant d'elle, droictement à son entrée; et là réveramment se rua à deulx genouls en terre et l'aoura à mains joinctes; puis le print l'évesque de Laon par la main; et le leva sus, et passèrent oultre ceulx qui portoient la saincte ampoule jusques au grand autel, là où la posèrent. Et le roy sieuvant de près aveucques ses pers et approchant ledict grand autel trois fois lors, se rua à genouls devant le sainct vaisselet. Dont la tierce fois l'évesque de Laon arrière le reprit par la main et le feyst lever, et luy bailla à baisier l'ampoule saincte. Dont le roy, arrière meu de dévotion, longuement se contint à genouls faisant oraison dévote par semblant, et arestéement regardoit la dicte saincte ampoule. Mais prestement s'approuchèrent de lui les prélats pers et princes pers; et l'adextroient les ungs de çà et les aultres en leur reng deu. Là où après l'avoir mené entre closes courtines, le duc de Bourgogne aveucques son nepveu le duc de Bourbon, le comte de Nevers, le comte d'Angoulesme, le comte de Dunois et aultres le despoullièrent tout nud jusques au dessoubs la chainture, et en cest estat le menèrent jusques au front de l'autel, là où se tenoient les pers prélats, en reng et en ordre deu, avecque multitude d'aultres estosffes de croces et de mittres et d'habillemens espirituels et moult riches. Et là venu, ledict roy tout nud se rua à genouls très humblement devant l'autel, et l'archevesque de Rains la saincte ampoule la bailla à tenir à l'évesque de Laon, et puis après en avoir thiré ce qu'il besongnoit et mis sur une platine d'or en oigny le roy au front, sur les deux yeulx, sur la bouche, sur la boudine, sur le ploy de ses deux bras, sur les deux espaulles et sur les reins en croix. Et ce faict, la saincte ampoule futre mise sur l'autel par les mains de l'archevesque qui arrière soy tournant devers le roy, le leva avecque les aultres prinches et prélats; et le revestirent de chemise blanche, de pourpoint de surcotte et de royal habit d'azur, et luy chauchèrent unes cauches sur les siennes toutes propres au mistère, et lesquelles le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon, et le comte d'Angoulesme lui montèrent et attachèrent à son pourpoint. Et le revestirent après les prelats et nobles prinches de tous ses vestemens et habits royauls semés de fleurs de lis d'or; et lesdicts prélats et princes le menèrent en cest estat par la main jusques à son royal chayère qui estoit de vingt sept degrés de hault; et là assis en gloire et en majesté se retirèrent ung peu arrière les dicts prélats et prinches, réservé seullement le duc de Bourgongne premier per. Lequel lui assist en teste son bonnet, et puis print la couronne précieuse et riche, et la levant en hault à deux mains affin que tout chascun la veist, la soustint ung peu

Digitized by Google

longuement au dessus la teste du roy; et puis après che faict, luy assit bien doulchement au chief, criant à haulte voix : « Vive le roy! Montjoye Sainct Denis! » dont tout le monde, à l'enhort de son cri, cria après lui meismes mots à mots; et sonnèrent cloches, trompettes et clarons par ung tel estonnement que oreilles en estoient sourdes.

CHAPITRE IX.

Comment, après que le roy fut sacré, il se rethira à son disner et du présent.

Moult y avoit de haulx et singulières mistères à l'enthour de ce roy, dont les chérémonies sont légières à comprendre, qui entend que c'est ung roy de France et de sa dignité, et lesquelles touttes se conduisoient et faisoient touchant le temporel par le duc de Bourgoingne, doyen des pers, comme de le mener à l'offrande, et de le faire chevalier, de lui oster et remettre la couronne, à l'heure de lever Dieu, et puis de le descendre en bas et ramener devant le grand autel, là où il fit bien trois cens chevaliers de divers royaulmes et pays. Aulcuns des prinches et des grans barons, josnes et vieulx et de toutte sorte, entre lesquels estoient deux frères au duc de Bourbon, le fils aisné du comte de Sainct-Pol, le fils du comte de Paintevre, le fils du comte de Wytembergue, les deux fils au seigneur de Croy, le fils du seigneur d'Antoing, le fils du marquis de Salusse, et plusieurs aultres grans nobles hommes et de grans pris dont le nombre donroit ennuy, et confusion le loing compte. Si les trespasse comme non nécessaires de y estre mis. Le roy enfin se tanna; parquoy il se retrahy vers son palais, car jà estoit haulte nonne. Si le menèrent glorieusement les prélats et princes jusques en sa chambre, là où il se tint en sa quoyte jusques à my heure après midy avecques le duc de Bourgongne, son oncle, et avecques cely de Bourbon et d'Angolesme, et pluiseurs aultres qui alloient et venoient pour certaines affaires. Dont à chief de ceste espace de temps, pour cause que le roy ce jour devoit tenir table royal, le roy parti de sa chambre, atout royal habit et couronne en teste, le grand escuyer devant, atout son espée, semée de fleurs de lis, et pregnant le boult de la table à la bonne main dextre et les prinches pers à sa senestre, là où le duc de Bourgongne lui estoit le plus prochain. Et disna atout la couronne en chief; mais pour cause qu'elle estoit un peu large et que ne tenoit close sur son bonnet fut mise sur la table emprès ly par une espasse de temps, pour son aise, en disnant. Tout au loing de son disner parla à messire Philippe Pot, soy tenant derrière ly; et y ot longue et diverses devises entre eulx deux. Et alors le roy disnant et accompaignié ainsi que avez oy, vindrent aulcuns députés de par le duc de Bourgongne là assis, qui apportèrent deux grandes nefs, l'une grande à merveilles et l'aultre mendre, laquelle estoit de fin or et garnie de riches pierres. Apportoient aussi deux riches drageoirs, l'ung plus grand que l'aultre, et dont l'ung estoit de fin or aussi garni de pierres à tout lez, bas et hault. Et avoit une ymage de pucelle par dessus, en fachon d'ung dieu d'amour qui tenoit ung dart entre ses mains et avoit chappel d'or en teste garny de riches et grosses pierres; et avecques ce moult d'aultre vaisselle d'or et d'argent en couppes, en flaquons, et grosses taisses en pris et en estime bien mille escus. En fist faire présent au roy, et lui donna tout pour son joyeulx couronnement. Dont et yeulx et entendement de tous les voyans, prélats, prinches et barons, furent surpris et entrepris d'admiration; et comme tous effrontés et esbahys de la grandeur du cas se contindrent taisans sans parolle; car n'avoient veu cas semblable oncques ne de telle réputation. Et voirement, se dire il se soeffre, le roy à toutte ceste solemnelle célébration n'avoit ne parement de vaiselle ne d'aultre chose, sinon de che que le duc de Bourgongne, son oncle, lui bailla et delivra; lequel toutesvoyes n'en monstroit moins, là où besoing luy fist pour lui meismes. Mais le bon duc qui véoit le jour de la gloire et de la joye que plus on avoit desiré au monde, comme de soy trouver paisiblement à la coronation d'ung roy de France, se délita en lui ouvrir le trésor de l'amour de son cueur et en lui monstrer honneur et

Digitized by Google

libéralité profonde de tout ce que Dieu lui avoit envoyé et presté, pensant jamais le povoir mieulx employer, ne jamais soy trouver en lieu où le mieulx le peust faire, jà-soit ce que la retribution ne lui en sera telle comme la mérite, dont je me réserve à parler jusques à aultre heure.

CHAPITRE X.

Comment le duc se party de Rains pour venir faire hommage au roy.

Je ne sçaroje que conter mais de ceste feste, que ne fut superflu et que sans escripre se doibt et poelt ymaginer sans en faire narration; car che que les vieilles ordonnances et royaulx statuts portent, ce se poelt trouver ès registres divers qui toujours s'entretiengnent et s'en vont d'un train; et ce qui gist en francq arbitrage des hommes de faire honneurs et chérémonies et de monstrer pompes et jolivetés, ce se poelt et doibt passer au moins que l'on puelt de parolle, pour cause que le narrer est ennuyeux et que chascun puelt comprendre en soy que les vanités et pompes de ce monde sont sans fons et sans rive, à qui a povoir de les monstrer. Parquoy et moy aussi je les trespasse soubs une glorification générallo: c'est que le duc de Bourgongne avecques les siens fit lors ce que oncques en royalme n'avoit esté montré jusques à ce jour, au moins dont livre ne escript face mention; et si n'estoit-ce que en commenchement de besongne emprès ce que s'en-ensieult après.

Le roy party dudict Rains, à basse vespre, le jour que avoit esté sacré, et s'en ralla à Sainct-Thiery, à giste. Le dimence et le lundi, le duc demoura à Rains en sejour; et là festoya tout le sang royal, ses parens et nepveulx, en soy monstrant humain sur tous aultres; et leur fist chière meilleure que n'avoient veu oncques. Mais le lundi après la messe, s'en alla audict Sainct-Thiery où estoit le roy, pour cause de ly faire hommage; car jà-soit ce que ne fuist pressé de le faire, lui de sa bonté, et d'ardeur qu'il avoit pour estre exemple à tous aultres et pour lui monstrer leal et ouvert cuer envers ly, s'en hasta le plus que povoit, pensant le gaigner et vaincre et l'obligier envers ly par tout bien faire, posé ores qu'il eust bien différé s'il eust volu son hommage et soubs belle couleur; mais ne voult oncques, et ne pensa point que jamais il peust avoir remors en cueur de s'en estre hasté, ne que le roy se peust changier ne desvoyer de vraye amistié et recongnoissanche de touttes choses passées que honnoré l'avoit, et servi et assisté de toute léaulté et honneur, telle que père pourroit faire au fils, et fils au père, se meilleur non; car il y avoit son cuer et son volloir et trop plus avant, se plus eust faict besoing.

Or s'en vint le duc de Bourgoingne à Sainct-Thiery, là où il arresta assez bonne espace premier que venist à faire son hommage. Et de faict, à chief de certain temps, le roy, accompaignié de pluiseurs grans princes et prélas, et le duc pareillement accompaignié de son fils le comte de Charolois, du duc de Clèves, du comte de Nevers, d'Estampes, de ses nepveux de Bourbon, de messire Adolf de Clèves, de messire Jacques de Luxembourg, du seigneur de Croy et de ses enffans, du marescal de Bourgoingne et d'aultres grans barons en grand multitude, se trouvèrent ensemble en une salle, là où, après les honneurs faictes avecques ung peu de devise, l'évesque de Tournay commencha à faire une proposition en latin, signiffiant et donnant à entendre la cause de l'advènement de son maistre le duc de Bourgoingne; la quelle il ouvry bien et sérieusement, et fina à l'honneur et au gré des oyans. Le roy sur ce appella aulcuns de son conseil pour faire response; et fut donnée la commission de respondre au comte de Dunois, bastard d'Orliens, lequel respondy substantieusement et assez court.

CHAPITRE XI.

Comment vindrent nouvelles à Sainct-Thiery de la venue du duc d'York cuidant trouver le roy Charle encoire en vie.

En ces intervalles et pendant le terme que le roy Loys estoit ainsi à Rains, à Sainct-

Digitized by Google

Thieri et là en enthour, vindrent nouvelles en court moult estranges et dignes d'admiration pour cas de fortune. Car estoit vray que, pendant la très malheurée et confuse fortune qui longuement avoit courue sus au roy Henry d'Angleterre l'ydeot et aux siens, et que jà ly et tous ses adhérens se trouvoient expuls, vaincus, deshiretés misérablement dudict royalme d'Angleterre, le duc de Sombresset, chief de la partie du roy Henry cuidant recouvrer et amender sa fortune par la main du roy de France, comme oncle de la royne, et le quel tousjours avoit favourisié avecques elle à l'encontre des aultres comme Warwick et les siens, secrètement s'estoit mis en mer, et soubs sauf conduit d'ung chevalier baron d'Angleterre, obtenu du roy des Frans, le roy Charle, délibéré à venir en France descongneu, jusques à l'heure que temps seroit de soy faire congnoistre. Comme proposa ainsi le fist. Et se mist en mer, non sachant rien encoire de la mort du roy Charle, mais espérant le trouver sain et en vie à son grand eur et proffit. Car voirement estoit tout ce que ly et son party avoient d'atente et d'espoir pour prévaloir une fois sur leur partie adverse, la quelle favourisoit le duc de Bourgoingne. Or passa la mer cestui duc anglois, et vint prendre havre en la cerche d'eulx. Car n'osoit venir ne repairier en pays du duc de Bourgoingne, doubtant son empeschement, et le quel par avant luy avoit refusé saulf conduit. Or vint arriver à eulx en la ville pour soy aisier; et là congneu, fut aisé le plus qu'on povoit. Mais prestement envoyèrent devers le roy, à Rains, capitaines et officiers de la ville pour sçavoir quelle chose il en estoit bon de faire, notiffiant au roy ce qu'il entendoit de son cas, et comment il estoit venu soubs sauf conduit d'ung chevalier, faintement, comme pour non estre congneu. Si en fut faict response devers le roy: « Que nul sauf conduit, soubs quel tiltre que soit faict, ne puelt interpréter prince, s'il n'y est nommé, ne homme de plus grand estat que cely sur qui il est causé; et sembleroit la chose aultrement faulse et abusatoire; laquelle chose ne se doibt souffrir ne observer en un saulf conduit. » Si fut jugé et ordonné que le duc de Sombresset demoureroit prisonier en la main du roy, et que la prise en estoit juste et léalle. Et ne debvoit avoir accès en ce royalme, sinon à son grief et péril. Et pourtant ceux qui le tenoient en bonne garde à eulx, ouyrent ces nouvelles; et le firent prisonier du roy; et luy dirent ce qu'en avoient de charge, qui moult s'en trouva troublé; et non sans cause, car véoit à tout la fortune luy contrairer, et toutes impugnations doloureuses luy courir sus et livrer assault, meismes après avoir perdu pays, propre héritage, parens et amys mors, son roy dechassié par force, et misère et povreté, estre vaincu en bataille deux fois, trois fois, et non avoir maison pour s'en retraire en tout le royaulme anglois si non sur mort; et maintenant lors, au seul refuge que sçavoit au monde sur quoy il se fioit, il s'estoit meu pour venir vers ly, et le trouva mort. Et lui sembloit bien que fortune luy estoit toute autrement felle et parverse, et que ce qu'elle avoit commenchié jusques à là, elle vouloit bien boutter oultre jusques à la fin, et le mener toute confuse. Et vrayement la cause y estoit bien; et en estoit le cas fort desconfortable pour ung tel prince, qui estoit ung très grand seigneur et ung des beaulx josnes chevaliers qui fust au royaulme anglois. De ceste prise et mal adventure fut durement troublé le comte de Charolois, lequel de tout son cuer et povoir portoit et favourisoit à ce duc de Sombresset, et contraire encoires de son père qui peu l'aymoit; et bien y avoit cause, car de tout son povoir il avoit contendu, et de loing temps, à luy faire grief et playe à son honneur et en sa personne s'il eust peu; et estoit le seul qui, joingt avecques la royne, conduisoit le faict du roy Henry en contraire de Warwyc, et lequel à l'enhort des Franchois, qui avoient entendement et conspiration secrette ensemble en contraire de ce duc de Bourgoingne, s'il eust peu et que fortune luy fuist tournée bonne, il eust procuré meschief et dommage à sa maison, et eust meu guerre à l'encontre de luy à l'ung des lez avecques les Anglois, et à l'aultre fuissent venus les Franchois ruer de leur costé aussi pour enthièrement le deffaire; et ce à la cause du daulphin maintenant roy, lequel il tint en sa maison contre le gré du père. Si en estoit la conclusion prinse ainsi; et n'y failloit

Digitized by Google

mais, fors que fortune eust envoyé le plus bel à la royne angloise et ad ce duc de Sombresset. Car alors infailliblement ils eussent mis à effect leurs propols. Mais en vain proposèrent, et fortune en disposa tout à rebours. Dont, posé le cas qui semble estre pitoyable en soy, comme de veoir ung roy couronné debouté et expuls misérablement par ses meismes parens et par ses subgects et vassaulx, destitué de couronne, privé de seignourie, et dommagié, descongneu et dejecté des siens, comme non l'avoir oncques veu ne congneu; touttesvoies, considérées les malices qui se forgeoient et traictoient soubs la main de la royne ne de ses adjoings, pour venir férir sur le duc de Bourgoingne sans tiltre et sans cause sinon de haynne voluntaire, il sembleroit que ce qui aultrement en est advenu a esté par jugement de Dieu, lequel a volu conserver che bon prinche bourgoingnon plain et enthier en foy, et véritable et preud'homme en toutes ses œuvres, et le quel, soubs la confidence que avoit en Dieu, congnoissant son cuer, ne craignoit malice d'homme sans bien s'en oser deffendre.

CHAPITRE XII.

Comment le comte de Charolois s'efforcha à faire faveur à ce duc de Sombresset.

Le comte Charolois et le duc de Sombresset estoient parens ensamble comme par ci-devant est assez déclaré; et opinoit-on qu'entre eulx deux avoit ou pouvoit avoir aulcune secrète confédération aultre encoir que celle qui movoit du sang; car avoient esté ensemble à Ardre comme avez oy en mon aultre livre cinquiesme (1). Parquoy, quand maintenant ce duc anglois se trouva arresté par deçà, tout son espoir gisoit en ce comte de Charolois son cousin. Et de faict le comte de Charolois s'employa devers le roy de toute sa force pour le délivrer, et en fist singulières instances et pryères. N'en eult point ne refus ne octroy si tost, car le cas estoit de grand pois et de grande conséquence, souverainement pour cause du duc de Bourgoingne, en qui mains le roy estoit encoires, et au quel le roy estoit plus tenu de complaire que à son fils; car sçavoit bien que c'estoit le prinche de delà la mer, le quel, s'il eust eu puissance, qui plus luy eust volu porter dommage et honte. Et pourtant, combien que le comte de Charolois le pourçachast pour l'avoir sien, le roy meismes y avoit son intérest comme ennemy du royaulme; si ne le voult encoires accorder à nul. Et le tint prisonnier jusques le duc de Bourgoingne feust party de Paris; et alors le manda venir devers ly à Tours; et fut très privé et familier depuis avecques le roy; et s'entrevirent les deux cousins, le comte de Charolois et ly, comme se dira chy après en son lieu.

(1) Je n'ai pas retrouvé ce livre.

CHAPITRE XIII.

Comment le roy délibéra d'envoyer lanches sur les Liégois pour contrevenge de ce qu'ils le cuidèrent livrer au roy son père.

Or a esté dict par ci-devant comment voix courut et fame que les Liégeois, du vivant du roy Charles, avoient faict compact avecques ledict roy de prendre et luy livrer son fils le daulphin en ses mains, avecques pluiseurs aultres articles bien grands, contraires et minatoires sur le duc de Bourgoingne. Comme vray est que ils avoient allianches avecques ledict roy, et y avoit grand entendement entre ly et eulx. Pour ceste cause lesdicts Liégeois en aulcun nombre sachans que le daulphin avoit esté adverty de cestui cas et l'heure que le sçavoient retourner de Ais en Allemaigne, là où il estoit allé pélerin, vindrent devers ly pour eulx excuser de ceste charge. Dont toutesvoies, comment qu'il en fust du cas, ou vray ou non, le daulphin n'y acouta ghaires, et les laissa pour tels qu'ils estoient alors pour celle heure. Mais maintenant, quand fortune luy a changié son eur et que les choses passées luy cheurent en mémoire comme fresches, prestement luy souvint de ces Liégeois. Et pensant leur rendre payement du service offert à son père en son grief, délibéra aussi de leur en rendre la courtoisie, et de leur faire sentir que maintenant il estoit roy et non plus daulphin leur voisin à Genappe, le quel ils menassoient

Digitized by Google

de prendre. Et maintenant en effect, ad ce partement de Rains, il ordonna six cens lanches pour aller au pays de Liége pour y faire guerre et pour y faire tous les maulx et dommages que pourroient. Si prinrent le chemin là envers les cappitaines, et y tinrent gens d'armes à grand effort : Joachin Rohault, le seigneur de Cressol, Poncet de Rivière, Flocquet et aultres pluiseurs gens de grand faict, cuidans faire mons et vaulx au dict pays. Et les communes adverties de leur venue se commenchèrent à mouvoir et à rumorer ensemble ; retrayrent leurs biens de plat pays, et se fortiffièrent en leurs bonnes villes. Les ungs en avoient peur, les aultres menassoient la bataille et juroient sainct Lambert et le sang que Dieu spita, que ils combateroient les Franchois et le roy meismes, s'il y venoit, et ne leur chailloit du roy au fort ne du daulphin, mais que le duc de Bourgongne leur voisin ne s'en meslast ; car aveucques lui ne vouloient que paix et point d'estor. Aussi, au dire vray, le duc ne se mesloit en rien en ceste question. Si en furent tant plus asseurés. Mais la querelle en estoit seule au roy ; et au roy seul et à par ly en laissoit convenir le duc son oncle. Or s'avisèrent les notables du pays et les nobles avecques les bonnes villes d'envoyer envers le roy pour sçavoir à quelle querelle et tiltre il les vouloit travillier ; dont, et s'il y avoit cause juste et légitime de leur mouvoir guerre, ils vouldroient réparer leurs offenses et remitiguer son yre. Car ne leur estoit séant d'avoir guerre contre lui, ains leur duisoit paix, et amour avecques sa grace, comme aultrefois avoient eu avecques son père et à tous ses devanchiers. Et le firent ainsi ; et partirent en belle ambassade pour aller vers ly, là où je les laisse jusques à esté en Paris, là où le compte s'en parfera aveucques aultre matière, car là s'en fist l'apointement.

CHAPITRE XIV.

Comment le roy parti de Rains et alla pour se tirer à Paris.

J'ai mis ces deux cas ichy non pas tant par manière d'incidence et d'estrange matière, comme pour satisfaire à la nature des choses les quelles je désire estre entendues des lisans. Car en l'ung cas et en l'autre a du couvert mistère beaucop et dont la substance est digne d'estre parfondée et plus encoire convegnable d'estre entendue. Si m'en acquitteray, se Dieu plaist, à l'heure que je releveray le parler. Et maintenant m'en retourne à Rains et à Sainct-Thieri, vous disant que le roy s'en alla le lundi vers Sainct-Marcoul faire ses debvoirs, comme font par coustume les roys nouvellement sacrés. Et de là, quérant ses gistes par les lieux plus logables, prist son chemin vers Meaux en Brie, auquel lieu il avoit ordonné à son oncle d'estre le vendredi après au plus tard. Lequel oncle, après avoir pris congié à ly à Sainct-Thieri, s'en retourna à Rains conjoyr et festoyer les princes ses parens dont l'assemblée faisoit bel veoir aveucques lui, tant en devises que à table. Si ne party le duc de Bourgongne de Rains jusques à mardy sur l'heure du disner, là où ceulx du chappittre sachant son partement vindrent devers ly pour lui dire adieu et l'attendant jusques après sa messe, qui estoit houssé et esporonné et l'espée au costé. Si, se mirent à genoulx, et firent une belle et solennelle proposition devant ly par la bouche de maistre Jehan chanonne de Rains, qui tellement le déduisoit et furnissoit de termes que se l'honneur et salut, non de France mais du monde, eust dépendu de ly et que riens en terre n'eust esté loable ne de chierté digne que sa personne, si le glorifioit-il assez ; et aveucques ce lui exhiba, de par le chappittre, révérence et services. Et tant en fist d'un amour radical et par l'adveu des assistens ses maistres, que plus il me semble gloire à ly de m'en taire et de non en relever les mots que de les ramener à compte. Car le reciter en polroit estre occasion d'envie allencontre de lui et de le mettre en despris, et moy j'en polroye sembler estre flatteur et tout affecté souffleur parcial de sa renommée ; laquelle chose je fuys. Mais se riens y a où avoit de loenge, il vint du proposant, non de moy. Dont se sa proposition avoye mis ichy, le contenu seroit prouvé du faict non de ma parole. Mais ce bon humble duc, pour gloire ne pour loënge qu'il se veist attribuer, ne s'en esleva oncques, ains les imputa à Dieu et à leurs propres

Digitized by Google

bontés; et comme sage et honteux de tel exhaussement, s'en désarma grandement à son bel, aveucques offres et remerchiemens appertenans au cas. Et ce faict, monta à cheval et s'en alla vers Chasteau-Thiery pour thirer droit vers Meaulx, acompaignié tant seullement des nobles de son hostel, et de ceulx de son sang, le duc de Clèves et les aultres.

CHAPITRE XV.

Comment ceulx de Paris préparèrent leurs rues de personnages et hystoires.

En ceste ville de Meaulx, le roy séjourna par aulcuns jours. Si fist le duc avecques lui. Et pendant ce temps s'apprestèrent Parisiens pour recepvoir le roy, et firent ung grand appareil. Firent sur le pont Louis, de la porte où debvoit entrer, une grande barge toute argentée à deux chasteaux devant et derrière là où il y avoit des personnages, et au milieu de la nef estoient les trois estas de France par figure. En la hunne avoit ung petit enffant vestu d'habit royal, portant sceptre et couronne; et estoit ladicte hunne faicte en forme d'une fleur de lis d'or. Au dessus d'icellui enffant tout au plus haut avoit deux angels qui tenoient la couronne deseur le chief dudict enfant; et entre la porte et la nef avoit ung drap vermeil pour donner face à la barge argentée. Et estoit ce faict en signifiance des armes de Paris. Firent aussi une fontaine bien richement ouvrée dont yssoient chincq manières de diverses liqueurs. Au jour de l'entrée firent des aultres mistères et notables et beaulx, comme de la ramembranche de la passion de Nostre Seigneur. A la porte des paintres firent sur les six lettres du mot de France les personnages qui s'y entendent. Aux Saincts-Innocens firent le personnage de sainct Ystasse chassant le cherf. A la porte du Chastellet firent une grande fleur de lis haulte de quatre hommes, avecques la prise de la bastille de Dieppe. Et sur le pont du chambge firent le baptisement du roy Clovis aveucques le mistère de la sainte ampoule, venant du ciel semblablement, et de la mutation des armes des fleurs de lis. Si pleut ainsi au roy que le duc son oncle feist son entrée à Paris premier que ly, et allast veoir et ouyr le contennement des Parisiens, et puis que revenist pour tout bon, qui estoit ordonné et pris pour contennement le derrenier d'aoust à tout chascun. Et le fist ainsi le duc de Bourgoingne; et s'en alla à Paris où n'avoit esté passé vingt-neuf ans; et fist son entrée, non en pompes ne en manière excessive, mais tout simplement et en grand multitude de nobles princes et barons, tous de son sang et de sa maison. Pour le quel duc veoir entrer, avoit telles presses par rue et tant de monde aux fenestres, seigneurs, dames et damoiselles, que à paines en seroit à faire le nombre. N'osoient touttesvoies crier Noël, car leur avoit esté deffendu expressément, jà-soit ce que à dur s'en tindrent pluiseurs, et à aulcun en eschappa le ton. Mais ce que n'osoient desgorgier par cryer Noël, se monstroient ils par multitude de bénédictions, aultres qui aultre-tant volloient, et par monstrer cueur ouvert et espanny de joye; car de tout le monde fut conjoy d'ung affect corage. Et en cest estat s'en alla logier au quartier des halles en son hostel d'Artois, jà-soit ce que à tout temps le roy l'avoit volu faire logier en l'hostel à Sainct-Pol qui est le logis réal. Mais oncques ne s'y veult assentir le duc, disant que à ly n'appertenoit si grand honneur; et en oultre ne volut laissier, ce disoit, l'hostel et lieu où tous ses devanchiers comtes avoient apris de logier; car par ce faire il desconforteroit une multitude de monde qui avoient une anchienne faveur envers ly et une dilection cordialle. Dont, pour leur satisfaire en leur longue attente que avoient eue les vouloit aller visiter et prendre son repaire aveucques eulx; car sçavoit bien que jà loing temps, de l'aultre roy, ils avoient beaucop de reproeuves et de laidaiges à sa cause, et avoient esté tenus suspects et escharnués de tous les habitans des aultres quartiers, jusques que meismes les bourgoisies de tous les quartiers de la ville, quand se trouvèrent d'aventure aveucques ceulx du quartier des halles, leur dirent: « Eh! comment! tel et tel vous puez les harengs! »Comme s'ils vouloient dire: « Vous puez entre nous; vous estes bourguinottes, et si en avez une belle attente. » Et ce disoient par une desrision, comme se jamais ne dussent estre es-

Digitized by Google

jouys de ce que espéroient ; aussi n'y avoit il point d'apparence. Et aveucques ce, à celle heure d'alors estoit le nom de Bourgongne tellement descrié, tellement avieuty et condampné en Paris entre ceulx qui se vouloient couvrir soubs aulcune gratuité dépendant du roy, que homme ne femme à paine en osoient parler ne faire aulcune estime ; et tout pour complaire au roy en celle povre passion ; et le quel meisme le désiroit ainsy l'avoir faict.

CHAPITRE XVI.

Comment le roy fist son entrée à Paris.

Le roy estoit venu rendre en une petitte placette nommée les Porcherons d'emprès Paris, appertenant à messire Bureau, chevalier et trésorier de France du temps de l'aultre roy. Et vint le jour que maintenant le roy debvoit faire son entrée, qui estoit par ung lundy derrenier jour d'aoust l'an soixante et un. Si ordonnèrent et mirent en point ceulx de la part du roy, pour le mener glorieusement en la ville de Paris ; et ceulx de Paris à l'aultre lez s'efforchoient à faire et monstrer che que en eulx estoit pour le solempnisier et bienvignier. Et d'abondant entre les mystères préparés de longue main, tendirent touttes les rues de riches draps, de thapisseries et d'aultres jolivetés moult belles, à tous les deux lez. Et tant seullement la rue du Change avoient couverte à chiel par deseure et bien aornée en tous endrois. Sy vint l'heure que le duc de Bourgoingne veult partir de la ville pour aller au devant du roy et pour luy faire honneur à son entrée, de ly et de ses nobles vassaulx. Et en effect, s'en disposant ad ce, monta en son hostel d'Artois ; et là se fist l'assemblée de tous ceulx qui le debvoient accompaignier. Est assavoir : de son fils le comte de Charolois, du duc de Clèves son nepveu, du comte de Nevers, du comte d'Estampes, de messire Adolf de Clèves, du bastard de Bourgoingne, du josne messire Jacques de Bourbon, du josne messire Jehan de Luxembourg, du comte de Wyrtemberg, du seigneur de Croy et de ses deux enffans, du mareschal de Bourgoingne, de messire Phelippe de Hornes, de messire Symon de Lalaing, du seigneur de Chimay, du bastard de Sainct-Paul, du seigneur de Quievraing, bailli de Haynnau, du seigneur de Roye, de messire Philippe Pot, du seigneur de Crievequeur, du seigneur de Waurin, du seigneur de Robaix, du seigneur de Beaucamp, et de moult d'aultres, en tel nombre que l'ung parmi l'aultre, prinches et barons, se trouvèrent là ensemble deux cens quarante-trois chevaulx couvers de drap d'or, d'orfavrie et de velours, et de brodure, et les maindres de damas et de satins, dont le nombre estoit petit, sans encores les richesses et les habillemens de leurs corps et de leurs pages ; dont oncques en ce royaulme franchois n'avoit esté veu ne ouy cas pareil, ne qui y prist comparaison. Et en cest estat, sans faire aultre narration de leur joliveté, le duc party de son hostel et dressa son chemin vers la porte Sainct-Denis, parmy celle grand rue, là où de peuple avoit tant hault et bas, et des dames et des regardans sur les richesses et beaulté de ceste compaignie. Et tant en furent esmervilliés et espris de joye, que à paines les bouches ne se souffroient à vuydier par parolles ce que les yeulx leur faisoient comprendre superflues et d'admiration dignes.

Le duc de Bourgoingne portoit une plume à son chapeau, de pris non extimable ; et estoit garnie ycelle de neuf gros balais, chincq gros diamans, trois des plus gros perles de la terre et clairs à l'advenant, et soixante-deulx aultres perles de sorte et de grand pris ; et au chanfraing de son cheval y avoit pareillement neuf gros balais aultres, entresemmés de perles sans nombre. Et en la sallade portée après, estoit assis ung riche balais de Flandres, l'outrepas de chrestienneté. Et, ce dit-on, les aultres montures qui le sieuvoyent aveucques les couvretures d'orfavries, ne sont à récitter en faict de richesse et de grand pris, car les bouches n'y souffiroient à mettre en compte, et les oyans restiveroient en la créance, qui ne l'aroient veu. Parquoy soubs ceste généralle manière de parler, je coeuvre et comprens la pompe et richesse de tous les aultres qui en ensieuvant le chief d'eulx tous, leur duc, estoit haulte et grande par extrême. Mais tant en troeve par vray récord qu'oncques en nul lieu jusques à celle heure tant de

Digitized by Google

drap d'or ne volla pas rue pour ung jour ne n'avoit estoit colpé à cyseaux, ne tant de riche broddure ne d'orfavrie mise en œvre que pour celle fôis, ne tant de velours cramoisy et de touttes couleurs mises en employ, ne en revestement de chair de bestes. Entre lesquels jolys et richement en point par oultrepas après le duc, c'estoit le comte son fils, le duc de Clèves, le comte d'Estampes, le bastard de Bourgongne, le seigneur de Croy, le comte de Bocquem et le seigneur Grutuse. Dont, de tous les aultres que je laisse derrière eulx, ghaires n'en y avoit qui n'eussent trois chevaulx couvers, et n'y avoit nul qui n'eust pour la plus grande partie couvert de drap d'or ou d'orfavrie ou de riche brodure, et autretant velours plain que sieulte de parement, au plus grand nombre.

Je me suis arresté ung peu sur ces pompes et haultaines manières de faire; et semble que j'en voelle lever la chose bien hault plus par faveur que par nécessité, veu que telles choses se soellent et doivent trespasser légièrement et estre mises pour ung court et général parler; entendu encores que jà, ychy devant, ay faict mention semblable de pareil cas au sacre du roy à Rains, et que partant je m'en peusse bien passer ychy à peu de renouvellement sans y rentrer de rechief. Mais soubs correction des lisans, ce n'ay faict ne ne fais sans cause, et par laquelle il ne me doibt estre imputé à vanité ne à faveur, ains à los et à bon fruict. Car ayant compris en moy et considéré ceste très noble maison de Franche avoir branslé si longuement soubs variable fortune, avoir tant porté et soustenu des adversités dures et de tribulations tant ès royaulx chiefs principaulx comme ès membres qui en dépendoient, et que pluiseurs des rois d'ychy devant à l'entrée de leur règne, ont trouvé fortune austère et marastre, leur royalme saisi des ennemis, les prinches d'icellui mis en division, et obscurcy tout, et desemparé leur trosne et leur gloire par violence, dont chief exemple et miroir de tous aultres a esté le roy Charles derrenier mort, certes et maintenant quand par contraire de tous aultres, depuis cinq ans en cha, j'ay veu entrer en règne et recepvoir, couronne et sceptre à ce roy Loys, en toutte haulte prospéritté de fortune, en toutte haulte tranquillité et conjonction de cuers, en ung volloir et toutte vive et entière possession de son réalme, en main forte sur ses ennemis, expuls après meismes avoir esté le bersal ou butte de fortune, et saillant de mendicité en plénitude de souhais, sans terme entre deux, et le roy entrer en France le plus aspiré des faveurs du ciel, che semble, que, oncques y meist pieds, et le plus en tranquillité et en paix, non merveilles se en conjoyssant et collaudant ceste entrée, me traveille, en commenchement de règne, de la mettre en mémoire par expression singulière.

CHAPITRE XVII.

Comment les seigneurs de Franche vindrent faire leur entrée à Paris.

Le duc de Bourgogne doncques aveucques les siens se vint joindre aveucques le roy aux Porcherons, là où ceulx de sa part estoient richement en point pour le nombre qu'ils avoient, environ trente-deux chevaulx couvers, que les ungs que les aultres, compris encoires le comte de Saint-Paul qui le plus qu'il povoit se contint neutre entre le roy et le duc. Et estoit en très riche et pompeux arroy; mais pour celle heure ne se sentoit pas encoires bien en grace ne ferme envers le duc son prinche, et du costé du roy ne se sentoit point tellement appouyé aussi que le déclairer estre tout à ly ne lui sembloit point utille. Le duc de Bourbon estoit de ceste compaignie du roy richement empoint de son corps et son chevaulx couvert de drap d'or, chargié de campannes et les sonettes de cestui dorées.

Le comte de Sainct-Pol, que j'ay nommet, y avoit chinq chevaulx couvers bien richement; deux desdis chevaulx couvers de drap d'or, fourrés d'ermines et de martres, et trois d'orfavrie. Y avoit aussi le comte de Harcourt, assez bien empoint; le seigneur de Montaban, ammiral de France, à ung seul cheval couvert pour son corps, assez riche; le comte de Dunois bien empoint pour son corps moyennement. Pareillement le seigneur de La Thour, houssé de drap d'or cramoisy; le comte de La Marche à une houssière toutte plaine semée de grosses pommes d'or; Phi-

Digitized by Google

lippe de Scavoye, frère à la royne, bien empoint pour son corps; le seigneur de Cran vestu de drap d'or et houssé de velours cramoisy, et semé de campannes d'or et d'argent, richement broddé desoubs de brodure; messire Jehan Bureau, houssé aussi de velours cramoisy, semé de campannes d'or et d'argent; messire Jacques de Luxembourg, houssé aussi de drap d'or, à deux chevaulx de sieulte couvers; Charles d'Ermignac, moyennement empoint avecques les aultres; Gaston de Lyon qui avoit une riche houssière bien belle, et son frère tout armé au blan, qui se nommoit le vice-comte; le seigneur de Beaudisner, bien houssé et bien richement avecques trois ou quattre aultres qui bien se monstroient. Dont, pour final compte de ceste compaignie du roy, six gentils-hommes de la chambre du roy estoient tous d'une parure, houssés tous de velours bleux, semé plain de fleurs de lis d'or. Y avoit des aultres comtes et grands seigneurs en ceste compaignie, touttesvoyes qui point ne se monstroient jolys, mais chevauchoient en leur simple estat accoustumé, comme le comte d'Eu, le comte de Monpensier, le comte de Pointevre, le comte de Vendosme, car portoit le dueil, et le marquis de Saluce, aveucques aulcuns aultres dont il ne faict besoing des noms. Dont, quand ce vint que la compaignie du duc de Bourgoingne se vint joindre aveucques celle du roy, aux Porcherons, à veoir tout ensemble, oncques je croy de grand temps du monde ne fut veue telle chose ne telle richesse, qui sembloit mieulx estre songe que vérité réalle, meismes grande et extrême richesse et arroy des Bourguegnons, et du nombre d'iceulx en telle multitude dont la terre sembloit plaine.

CHAPITRE XVIII.

Comment le roy fit son entrée en Paris et quelle ordonnanche il avoit en sa compaignie.

En cest assemblement ne comparu pas le duc d'Orléans; si n'en fay nulle mention. Mais pour abrégier la matière, de l'entrée du roy à sainct Ladre se commencha à tenir l'ordre et l'arrèglement d'aller; et furent mis au front d'entrée les archiers du comte d'Estampes, avecques leur capitaine qui les menoit; après, les archiers du comte de Charolois avecques leur capitaine; et tierchement les archiers du duc de Bourgoingne, cent en nombre tout d'une livrée et bien empoint, que messire Jehan bastard de Renti, menoit comme leur capitaine. Et furent ordonnés deux nobles chevaliers et bien empoint, messire de Crièvequeur et le seigneur de Humbercourt, de chevaulchier entre les archiers du duc de Bourgoingne et du comte son fils, et ainsi le firent. Mais lesdicts archiers passés sieuvyrent deux à deux ou trois à trois pluiseurs nobles, tant de France que de Bourgoingne, et bien richement arrengiés, qui firent desevrement des archiers du roy et du duc. Et yceulx passés, qui estoient en grand nombre, sieuvoient ceux qui estoient de la garde du roy, en nombre de cent à quatre vingt, bien empoint seloncq leurs estas, tous armés de brigandine atout l'arcq et la trousse, et sallades en teste bien garnies.

Après la garde sieuvirent trompettes et clarons sans sonner, héraulx, poursuivans et roys d'armes. Et en sieulte, en approuchant le roy, sieuvoit la multitude des prinches et des haulx barrons par ordre, chascun seloncq la sorte que désiroit pour deviser; entre lesquels ne fault mectre aultre distinction, fors que à peine le moindre d'eulx sembloit estre ung empereur. En ceste chevauchie alloit le marescal de Bourgoingne entre le marescal de France et l'admiral, comme par anchien deu et appertenir. Et se les deux mareschaulx y eussent esté en personne, sy eust-il obtenu cely meismes ordre et lieux comme le tiers avecques eulx par égal; dont plus n'en a, ne puelt avoir en tout le royalme. Et luy en escheut si bien tantost après, que, assez contredisans les marescaux de France pour ce que leur sembloit cas nouvel, il feit jugement en Paris comme marescal entre deux Franchois qui se doubtoient d'ung Anglois pour l'avoir prisonnier; et fut tenue la sentence à juste et à bonne, sans appel et sans refuge à aultres, veulsissent les aultres marescaux ou non. Vint maintenant l'approchement du roy, devant qui sonnoient quattre trompettes; et yceux passés, sieuvy-

Digitized by Google

rent deux escuyers, dont l'ung portoit ung mantiel, ordonné pour le roy, et l'aultre ung chappeau de bièvre fourré d'ermines sieuvoit ces deux gargasalles, tenant le lieu du grand escuyer, et portant la royale espée en escharpe. Et après ly, et tout le plus prochain du roy par devant, estoit Joachim Roault portant l'armette royale, couronne et tymbre de fleurs de lys d'or bien riches. Et prochainement, entre le roy et ledict Joachim, avoit ung coursier mené en main, tout couvert de fleurs de lys d'or comme les armes de France et semées; là où prestement sieuvy le roy, couvert d'ung pale que portoient syx Parisiens vestus de satin cramoysy. Et estoit le roy vestu d'une robe de damas blanche, chargiée de fringes et de fil d'or au desoubs de la chainture, monté sur une haguenée blanche haussée de damas blanc à fringes de meismes; et à l'environ de ly tout à l'enthour, alloient de pied ceux de la petitte garde, embastonnés de leurs bouges et aultres bastons deffensables. Et prestement et prochain du roy à la queuve, sieuvy le duc de Bourgoingne atout ses pages en son riche arroy. Pareillement fist le duc de Bourbon à la senestre main du duc, qui pareillement avoit ses pages derrière ly. Et nuls aultres synon le comte de Charolois, le quel, pour la presse et boutterie des grands seigneurs sieuvans sans ordre et sans règle, se contint tout le derrière, sans quérir ordre ne reng. Et tant y avoit de tumulte et de presse de peuple parmy ces rues là où ceste fin vint, que nul n'y sçavoit mettre devise qui feust séant deseure. Sy ne fault ignorer toutesvoies que les processions y vindrent à toutes chérémonies et révérences congrues, sinon ceux de l'Université et du collége de Nostre-Damme, auxquels le roy avoit mandé de l'attendre à Nostre-Damme là où il descendroit. Et en effect descendy, luy venu jusques là, et y alla faire son oroison; et le bienviegnèrent ceux de l'université avecques ceux du collége assez brief; et luy remonté à cheval, s'en alla descendre au palais, là où estoit appresté le soupper pour ly et pour les prinches ses pers et barons, qui tous y eurent chambres et logis pour celle nuyt, voir les hauls et grands prinches.

CHAPITRE XIX.

Comment l'assiete fut ordonnée des prinches à la table de marbre.

Le roy ainsi descendu s'alla retraire en sa chambre. Pareillement firent le duc de Bourgoingne et les aultres, surattendans le soupper qui se hastoit fort. La salle du palais estoit mise en point richement et le plus qu'on povoit; et estoit le soupper ordonné à faire sur la table de marbre qui estoit couverte à l'appertenir; en laquelle n'avoit esté tenue feste depuis le temps du roy Charles-le-Quint, qui, l'empereur et son fils le roy des Rommains, et le roy Charles au millieu d'eulx, y disnèrent ensemble; et servirent le duc de Berry, le duc de Bourgoingne et le duc de Bourbon en habit royal, qui moult fut riche chère, et dont semblable n'a esté veue de loing-temps par avant ne depuis, comme je me rapporte ad ce que on en troeve par escript. Touttesvoies, à ceste heure et sèlong le cas, y avoit haulte et grande magnificence monstrée en ceste salle du palais. Et avoit ung riche chiel couvrant le dessus de la table au milieu, où debvoit séoir le roy, comme raison le donnoit. Et sans faire mention des aultres tables, y avoit un moult riche dressoir faict à plusieurs degrés montans, dont les estoremens estoient beaulx et de mervilleux pris. Mais estoient tous armoyés des armes du duc de Bourgoingne. Et pense que ce fut vaisselle que le duc avoit présenté et donné au roy à son sacre à Rains, hormis trois licornes, qui estoient la mise que le duc avoit prestée et dont la moindre avoit chincq pieds de hault. Or vint l'heure de soupper. Et y avoit lors ung grand conseil entre les héraulx et roys d'armes, pour ordonner de l'assiete des prinches et barons qui là debvoient soupper. Et sourvint le roy pendant cest aviséement; et fist cesser tout l'estrif, car ne voloit mettre ordre qu'entre ceulx de son sang qui debvoient seoir à la table. Et luy soy assis, tout premier fist venir le duc d'Orliens à sa main senestre et le duc de Bourgoingne à sa main destre; le comte de Charolois prochain du duc d'Orliens, et le duc de Bourbon prochain le duc

Digitized by Google

de Bourgoingne; le comte d'Estampes sieuvant le comte de Charolois et le comte d'Angoulesme sieuvant le duc de Bourbon; le comte d'Eu emprès le comte d'Estampes, et le comte de Nevers emprès le comte d'Angoulesme; le comte de Pointevre emprès le comte d'Eu, et le comte de Monpensier emprès le comte de Nevers. C'estoit ichy l'ordre de l'assiete des prinches emprès: le roy, bien prise, ce me sembleroit, et bien ordonnée Dont les chiefs de la table estoient: le roy, le duc d'Orliens, et le duc de Bourgoingne, et le duc de Bourbon. Le comte de Laval servy le roy d'essanson; Philippe de Savoye, frère de la royne, comme pannetier, et le comte de la Marche d'escuyer tranchant. Le seigneur de Croy servy de grand maistre d'hostel du roy; et le menoit par les bras, en allant devant les mets, le comte de Dunois. Le mareschal de Bourgoingne, l'admiral de France et le seigneur d'Aussy comme maistre des arbalestriers, allèrent devant la viande du roy comme principaulx du parement. Le duc de Clèves n'estoit point assis ad ce soupper avecques le roy, jà-soit ce qu'il y avoit esté ordonné, mais tint compaignie à un tas de dammes qui estoient du costé de la table du roy en une chambrette, là où elles regardoient les estas. Et estoit le duc de Clèves, homme du monde le plus propre pour les entretenir; car estoit haut et beau langaigier, et belle personne entre mille, qui moult refaict un grand prinche.

CHAPITRE XX.

Comment on fit divers présens aux prinches estans à la table.

Je ne parle des mets ne des viandes, ne des aultres barons et seigneurs qui là estoient assis, car tout y estoit plain et tellement servy que de deffaulte n'y avoit point, ains toutte plénitude et habondance, comme raison donne bien à croire à tout bon entendement. Mais au milieu du soupper furent fais et présentés divers entremets au roy et aux prinches de sa table, qui moult estoient beaulx et somptueulx, et de belle invention composés. Au roy fut présenté ung cherf-volant, au duc d'Orliens ung blan chisne, au duc de Bourgoigne un lyon, au comte de Charolois ung pellican, au duc de Bourbon ung paon, au comte d'Eu ung fenix, au comte d'Estampes une licorne, au comte de Vendosme ung sanglier, et au duc de Clèves ung tigre; et chascun entremets armoyé des armes à qui il servoit. Héraulx et roys d'armes y crièrent largesse haultement; et leur fut faict don de deux cens francques. Et après les tables ostées, vindrent les dammes que le duc de Clèves menoit; et vindrent faire les révérences au roy, qui bénignement les rechupt. Et prestement après commenchèrent les danses, là où chascun s'acquita selon l'affection qu'il avoit au mestier. Et se bouttèrent seigneurs et barons entre les dammes, qui demenèrent la feste jusque la minuyt et jusques à tant que le roy se retrahy pour aller couchier; lequel au landemain à sa messe fist délivrer et donner grâce à tous les prisonniers de la ville. Et disnant encoires cely jour au palais, le soir se retraby en l'hostel de Tournelles, où il avoit choisy sa demeure. Et au partir ramentevoit encoires à son oncle le duc de Bourgoingne, qu'il s'en allast logier à Sainct-Pol, à l'hostel des roys ses devanchiers; mais oncques ledict de Bourgoingne ne s'y veult assentir; et ne l'eust faict pour or ne pour aultre richesse. Merveilles seroit à dire de la noblesse qui estoit en Paris à ceste fois et de la grand seignorie; dont, en mémoire d'homme, ne chéoit lors d'avoir oncques veu ne ouy de telle parler. Car tout y estoit ce qu'il y avoit d'eslite et de bon en Franche, tant feust de loingtaing lieu, d'Auvergne, de Bourgoingne, du Daulphiné, de Languedock, de Ghienne, de Fois, de Lymosin, de Berry, de Poittou, d'Angou, de Touraine, de Bretaigne, de Normandie, de Picardie et de Flandres, et beaucop des lieux affins, comme de Loraine et d'Allemaigne, et de diverses contrées. Dont, posé ores que aulcuns des prinches de Franche se absentoient d'icy et ne véoient point l'heure proppre pour eulx, pour y estre en personne, comme le roy de Cecille, le duc de Bretaigne, le comte du Maine, oncle du roy, et le comte de Fois, touttesvoies, toutte la fleur, hostels et pays y estoient venus maintenant; les ungs en cou-

Digitized by Google

vert pour en véoir le triumphe, les aultres comme envoyés de leurs maistres pour apprendre et enquérir, et les aultres de leurs proppres volontés meismes, comme pour despendre du leur et eulx trouver en l'assemblée. Dont en la cause pour quoy ces nobles gens de tous lienx se trouvoient maintenant ichy par une multitude et passant comme usage commun de tous temps, certes, il convient entendre que c'estoit pour pluiseurs diverses causes et raisons, dont l'une si estoit : que cellui qui estoit maintenant roy, d'honneur avoit esté longuement eslongiet et perdu de leurs yeulx ; et posé que avoit esté indigne et non au gré de son père par loingtemps, dont les disputations sont difficiles pour quoy, touttesvoies bien le tenoient pour leur vray héritier de la couronne. Dont, quand plus en avoit esté eslongié et en dangier de y parvenir en la bouche des parlans, tant plus en avoient admiration ceulx qui en avoient veu les difficultés dangereuses. Entre lesquels en povoit avoir beaucop qui favourisoient à ly et qui s'attendoient de grand bien avoir par sa montance, comme en touttes marches et provinces avoit gens esquis retenus à ly ; aultres qui par admiration de son adventure vindrent venir voir le mistère que Dieu en ouvrit, que d'ung fils en telle contrariété aveucques son père, et que tous les sages et grans du monde n'y scavoient boutter fil pour mettre les deux en accord, et dont tant de parolles avoient esté dictées et prononchiées en contraire de tout bien espérer du fils et des siens, que maintenant, contre touttes oppinions d'homme et malgré tous ses traversans, il estoit parvenu paisible, et parattainct à la poignie de la couronne, et en telle gloire et trioumphe songant sur son lit qu'oncques à paines, depuis Clovis le premier chrestien, les rois ses devanchiers, tous en vertu et laleur de leur corps, en commenchement ne en yssue, n'y ont point trouvé telle fortune, ne si amy. Dont, et pour la nouvelleté du cas qui est desiré à veoir, les nobles gens aussi tant plus ont esté en désir d'eulx trouver en ce lieu. Une aultre raison y avoit encoire bien apparante et la plus ; ce fust qui estoit : que ce roy Louys, nouvel couronné maintenant à Rains, estoit meu et promeu à la couronne par les mains du duc de Bourgogne, dont le nom avoit esté durement indigne du vivant de l'aultre. Si pensoient bien maintenant, que le duc de Bourgongne dont la fame estoit si grande par toute terre et qui tant avoit gloire et renommée de puissanche et de richesses, en menant le roy en Franche, là où de loing temps n'avoit esté, il y viendroit à magnificence et triomphe, comme cely qui avoit les gens et les biens pour le faire. Parquoy, et eulx aussi, vingt mille nobles hommes, qui oncques ne l'avoient veu ne congneu fors que par renommée, se sont advanchié d'y venir tant plus tost, affin de voir le personnage aveucques les aultres manières de faire. Car comme plus sont de haulte renommée et de grand bruict les princes, tant plus en croissent les desirs envers eux à ceux qui en rechoipvent la fame et les recommandations.

CHAPITRE XXI.

Comment le roy de Cécille avoit cause de non soy trouver à Paris.

Que diray-je de ceste venue à Paris, ne que pourray-je compter au vray en quoy touttes diverses nations se contentent, sans me mesprendre de parcialité ou de faveur : certes se je voel tout escripre et comprendre ce que à ceste entrée a esté faict et dict, je embrasce ce que porray mal estreindre ; et se je me décline à faire seullement ung lez, ung loingtaing compte, je me juge moy meisme et fay tort à aultruy. Et pourtant sans estre bourguignon ne franchois, mais véritable attribueur à chascun de ce qui ly est deu par un différent général à tout le trosne françhois, certes, je puis affremer et dire : que ledit trosne réal ne recheupt tant de gloire ne telle magnificence depuis sainct Loys mort, comme en présent en telle glorieuse convention ne sy faicte en Paris depuis Charles-le-Grand, s'il eust pleu Dieu que le roy de Cécille Regnier et son frère le comte du Maine, le duc de Bretaigne et le comte de Fois, s'y feussent trouvés aveucques les aultres ; car alors tout y eust esté ce de quoy le trosne franchois

Digitized by Google

porroit prendre parement et resplendeur. Entre lesquels ledict roy de Cécille fait à excuser pour cause de dolereux grief et dommage que pris avoit son fils, le duc de Calabre, allencontre des Gennois. Pour laquelle recouvrer il lui duisoit bien y entendre devant toutte aultre chose diligamment; nonobstant que il faict à doubter que, posé ores que ce meschief ne feust advenu cy devant audict roy de Cécile, sy ne se feust trouvé, sinon à dur, en Paris maintenant en ceste congrégation, pour cause de la royne d'Angleterre, sa fille, expulse de son réalme et deshirettée aveucques son mary, dont ladicte royne mettoit et avoit mis le fardeau sur les espaulles du duc de Bourgongne, maintenant que à sa cause et par son souffrir et dissimuler, les ennemis d'elle avoient les bras au dessus, et elle en estoit destruicte et débouttée. Dont, comme il est vraysemblable que le père doibt condoloir les mesadvenir de son enffant et prendre haïr en ung tel misérable cas, dont pareil n'a eu en la terre piéça, feust ledict roy bien informé ou mal. Certes, faict à croire que ceste cause luy povoit donner cueur froid allencontre de son cousin, lequel touttesvoies sa fille la royne d'Angleterre avoit hay mortellement et de tout temps, sans que encoires ledict duc ne lui meffesist oncques riens. Dont, et se après lui avoir pourchassié honte et dommage, ruynne et dissention là où elle a peult, lui encore estant en estat, et que fortune l'a volu humilier depuis sans qu'il y ait presté main ne boutté à sa charette, si n'en doibt pas retourner pourtant le reproche sur lui qui n'a coulpe de son infortune. Et se les aultres qui lui ont présenté service et amour ont prévalu contre elle en leur querelle, ce ne lui doit estre imputé aussi à charge, entendu que, comme loy nulle ne constrainct à aymer ne à volloir bien à son ennemy, s'il ne voelt; par contraire aussi toutte loy divine et humaine juge à debvoir aymer et chérir cely ou celle qui ayme et honnoure. Et par ainsi, posé que le roy Regnier pooit avoir des rancunes en son cuer à cause de sa fille et du roy anglois, dont la querelle ne compétoit en rien au duc de Bourgoingne, sinon par inconnuement, touttesvoies à en parler en vraye équité, le dict roy ne povoit avoir nulle juste querelle encontre lui, quand la mesprison, meismes à la cause de sa perdition, mouvoit et meut de sa fille. Et par ceste meismes cause, il sembleroit aveucques pluiseurs aultres que le comte du Maine ne s'est point apparu, sauve touttesvoies que on le disoit estre en la malle grâce du roy, qui seul devoit et povoit estre cause de son absentement. Pareillement disoit-on du duc de Bretaigne et du comte de Fois.

CHAPITRE XXII.

Comment le duc loga à son hostel d'Artois à Paris.

Le roy doncques loga à Tournelles, et là tint son estat, mais non ghaire grand; car dès son partement d'Avesnes, avoit-il dict que de la première année de son règne il ne croisteroit ne changeroit son estat aultre que tel que l'avoit tenu à Genappes, aveucques les meismes personnes à tel nombre et à tels gaiges. Si n'en sçauroye aultre chose conter maintenant, fors ce qui s'en poelt comprendre, et selon le cas auquel il povoit estre. Mais le duc de Bourgoingne en son hostel d'Artois, cellui y tint ung estat magnificque, maison ouverte à tous venans, festiemens joyeulx et vins sans refus; et dont la manière de faire et recepvoir gens par les maistres d'hostel, trois chevaliers, et par les commis ad cela commis, donroit plustost envie à aulcuns que plaisir en mon conte. Si m'en passe à légier, comme qui ne vouldroit grandir une si petitte chose, là où j'ay tant de haultes et pesans matières à traictier, et qui plus requièrent déclaration que ne font cestes. Touttesvoies che nonobstant, se convient-il dire qu'oncques de mémoire d'homme on ne vit maison de prince en France, ne ailleurs, plus richement mise en point ne sy parée de chambres et de riches thapisseries comme ceste d'Artois; là où le peuple de Paris, de toutte condition, dames et damoiselles, depuis le matin jusques au soir, vindrent et allèrent en telle multitude comme se che feust une procession; non pour ung jour ne pour deux, mais incessamment jour sur

Digitized by Google

jour, tant que le duc demoura à Paris. Entre lesquelles richesses y avoit deux choses qui publiquement se monstroient et dont on ne se pourroit ravoir et saouler.

L'une si estoit la thapisserie de Gédéon, la plus riche de la terre pour ce temps et celle qui touttes les aultres du monde jusques à ce jour passe et surmonte, tant en richesses comme d'ouvrage, et si grande que à paine salle du monde nulle ne la peut comprendre toutte pour y estre tendue.

Y avoit encoire une aultre chose ammirable à regarder et non oncques veue ne concheue pareille. C'estoit ung pavillon en manière de tente, que le duc avoit fait tendre en une court soubs le cler ciel, là où tout le monde povoit venir. Et estoit ycellui pavillon si riche et si somptueulx en estoffes et en ouvrages qui le faisoient resplendir, que j'ayme mieulx la beauté de ly et sa richesse non descripre que d'en faire mention. Car il sembleroit que tousjours me vouldroye arrester plus volontiers sur les besongnes de ce duc que sur les aultres; mais sauve le gré d'ung chascun non feroye. Mais se entre cent hommes d'ung seul se font cent haultes et glorieuses besongnes, d'ung seul aussi il eschiet à faire ce dont appertient autant de haulx et glorieux contes; et me semble povreté à ceulx qui disent: « Tel et tel escript en faveur d'ung tel, et le collaude et blasonne. » Mais soubs correction de ceulx qui ainsi parlent, ou ils sont mal informés des besongnes et les ont mal enquis, ou ils ignorent les conditions de l'hystoriographe, quelle elle est et doibt estre envers les choses qui à lui se présententent. Dont, et pour contenter chascun et assagir de cecy, je fais demande: « N'est l'hystoriographe et doibt estre vray délateur des choses, taiseur, s'il lui plaist, des cas honteux, non nécessaires à estre révélés, et prononcheur de touttes haultes glorieuses besongnes en chascune personne pour lui donner renommée? » Doncques, et comme il est possible que entre cent hommes en ung assemblement, ung par dessus tous resplende et reluist, ung se monstre et magnifie par ses vertus et opérations, ung seul faict choses singulières et haultes, et obtient la fame et la voix, et l'affection des cuers; ne doibt l'hystoriographe ce mettre par ung singulier compte, quant par jugement nniversel, il a esté escrié tel, et le cas meisme en soy a esté trouvé véritable? Responde ychy qui vouldra et dise que non, pour sçavoir se sa proppre raison bien examinée, ne le desjugera après, et l'accusera de son tort. Oyl voir! Et qui est le preud'homme greffyer, qui d'ung homme non clerc vouldra faire partir rais par son langaige, et qui de ce que oncques ne fut en effet par sa fiction menteresse vouldra former légende créable? Moult certes seroit parvers celui. Et pareillement, qui est qui en équité chemine, qui par envie ou par non challoir d'aulcun grand, vouldra celer et umbroyer ce qui volle par l'ayr et par tous les élemeus magnifestement cler et plain de gloire? Se escripvains labeurent pour relenquir au monde la mémoire des choses passées, et que les malvaises se peuvent taire par courtoisie, et les bonnes divulguier par mérite. Quand doncques les grandes et les clères se voient en appert et se monstrent, et que les personnes sont à prisier dont elles procèdent, certes, si le nombre en est grand, il en convient tant plus faire de distinction; et s'il n'y a que ung seul sur qui tout tourne, sur ung seul aussi doncques convient-il faire sa pose et son arrest, non par faveur, non par flatterie ne par imprudence, mais par vérité droicturière qui constrainct le preud'homme d'avoir l'oeil ad ce que vray est, et laquelle voelt estre maintenue entre Dieu et les hommes; et non celer par crémeur, ne pour doubte, ne pour nul à qui puist tourner à dueil, souverainnement quand elle touche à loyalle deservie renommée. Dont, le prononcheur et qui la publie fait service à Dieu par magnifier ses créatures, èsquelles il a ouvré de ses vertus.

CHAPITRE XXIII.

Comment le roy fut occupé à donner les offices.

En ce pavillon icy avoit chambre et garderobe, oratoire et chapelle, pluiseurs fenestres cloans et ouvrans, à une longue entrée devant, faicte en manière d'ung bolevercq.

Digitized by Google

Dont, avecques la richesse qui y estoit, si en estoit la manière sy nouvelle, que nul ne s'en povoit ravoir. Ce pavillon-cy estoit tout de velours noir broddé par art et par goust si excellent, que de tel n'est faicte mémoire ailleurs. Si m'en passe atant, et viens au roy qui fort estoit embesoignié maintenant en lui donner et renouveller les offices; et lui donnoient les demandans tant de travail, que à paines chè lui estoit chose tollérable. A aulcun il donnoit, aux aultres il refusoit; les ungs payoit par faict, les aultres par parolles; aux ungs il tolloit, aux aultres il mettoit en mains. Pluiseurs, du temps qu'il avoit esté daulphin, avoient obtenu des promesses de ly par simple parolle et en espéroient de grands biens, lesquels venans à lui maintenant, les recueilloit à froide chière. Et aultres y avoit qui avoient cédulles signées de diverses offices, auxquels maintenant il différa le don et s'en desgarpit le mieulx que povoit. Aussi, au vray dire, moult en y avoit des pays du duc qui estoient gens importuns, gens fols et hardis, demandans sans discrétion, et lesquels aulcuns, pour aulcune privauté que avoient, chaçant ou vollant aveucques lui en Brabant et ailleurs, aultres, soubs le tiltre que avoit esté nourry par dechà emprès eulx, pensoient debvoir obtenir tous les offices du royaulme. De quoy touttesvoies leur bon maistre, le duc, ne se mesloit que ung peu, ne n'eust daigné; mais à baud demandeur hardy estoit dissenteur. Si en vint ung entre les aultres, homme de bon estat et qui aultresfois avoit esté familier de lui, et dict: « Sire, la chose est telle comme m'avez dict aultresfois: que se Dieu vous souffrist jamais parvenir à la couronne, vous feriez telle chose et telle. Sire, maintenant vous y estes parvenu; si vous me soyez pour recommandé maintenant, car je repose sur l'espoir de vos mots. » — « Certes, che dict lors le roy, mon ami, je ne suis plus daulphin et alors je l'estois, mais maintenant je suis roy. » Dont, l'aultre qui entendy bien que ce vouloit dire, s'en tint à tant et en fist la conclusion à par ly. Véritablement pluiseurs imprudens et sans vergongne et qui n'avoient ne fruict ne mérite en eulx, parquoy il les deust promouvoir, le travillèrent beaucop; et ne regardoient point s'ils lui avoient faict aulcun service parquoy il peust estre leur attenu. Dont, je les reputoye et repute encores moins dignes de provision; car provision ne se doibt faire que à ceulx qui ont mery par paine et labeur, et par aulcunes gratuités qui peuvent obliger les cuers des prinches. Car là où la considération n'est ès prinches, qui vault et qui ne vault, et qui a mery et qui non, certes, là est leur contribution injustement faicte; et est leur lybéralité tournée en vice, qui desrobe et destourne le loyer deu aux dignes et méritans. Et cestui noble prinche nouvel roy tant avoit souffert povreté par loing-temps, et tant avoit de povres nobles et vaillans hommes qui s'atendoient sur lui et avoient porté longue et destroitte souffrance en sa querelle, certes, gens importuns devoient bien penser que, par droit d'honneur et de noble sang, il devoit plus estre tenu à tels que à eulx, qui meismes avoient grand maistre et puissant pour leur faire bien, et aveucques ce estoient riches de par eulx meismes.

Cechy ne dis tant seullement fors pour les importuns et gens non discrets, et qui honte font à leur nation. Car demander sans deserte précédente vient de présumption folle; et rien demander sans en véoir juste cause, ce vient de sens et de haultesse de cuer. Je ne dich point qu'il n'en y avoit beaucop à l'enthour du duc, et de biens grans, à qui le roy estoit bien attenu, et qui moult lui avoient faict de services en pluiseurs endroits: comme le mareschal de Bourgoingne, qui l'avoit mené, en sa seulle conduite et asseurance, depuis la haulte Bourgoingne jusques en Brabant, là où les gens du roy le chevauchoient à grand effort. Celuy avoit bien mery d'aulcun bienfaict et d'ung recongnoistre. Pareillement messire Jehan de Croy et messire Symon de Lalaing, qui tant avoient faict voyages pour ly; ceulx debvoit aussi bien avoir pour recommandés; et pluiseurs aultres que je laisse pour abrégier. Mais tant y avoit de bien en leurs cas que de eulx meismes ils estoient riches et puissans, et s'en passoient de légier; dont le dueil leur estoit d'estre mis en oubly. Ce ne leur vint de non avoir de ly nuls dons, mais d'estre mescongneus et mis en nonchalloir après ta nt

Digitized by Google

de haulx et dangereux services à ly fais. Dont, ce ne sont pas tels gens que je reproeuve par mes escrips, mais ce sont les desvergondés, ces imprudens et vicieulx qui ne regardent à leur debvoir ne à leur appertenir, et font honte à eulx et à qui les norrist. Et en escrips voulentier, affin que tous nobles, cy après, poisent et balancent leur honneur, aprendent à demander et à taire, apprengnent premier à valloir que à demander, premier à déservir que à obtenir. Et en che faisant, ils se feront sages et dignes qu'on les regarde. Et regardés et congneus quels ils sont, ils seront dignes qu'on les rechoipve en leur pétition humble.

CHAPITRE XXIV.

Comment le roy renouvella le parlement et constitua son oncle pour avoir advis sur la réformation d'icellui.

Ad ce nouvel advènement du roy falloit-il renouveller aussi le parlement. Et constitua le roy, son oncle le duc de Bourgoingne, pour avoir advis sur la réformation d'icellui, comme qui du tout lui en bailla la charge. Et jà-soit ce que point ne la quésist ne demandast, et que peu ossi il s'asseurast en celle auctorité, je croy bien que aulcuns il réputoit dignes d'y estre et leur donna voix. Mais depuis que jours multiplioient l'ung sur l'aultre et que diverses gens par diverses enhorts font varyer les prinches et muer proppos de bien, de vingt-quatre qu'il avoit promeus en coraige pour estre assis au bancq, oncques ung seul n'en entra en siège. Et se monstroit là ung commenchement tout nouvel et estrange, au regard des choses passées. Le duc touttesvoies en dissimula sagement et n'en fit samblant aultre que de princhе contant. Le roy y mist gens à son plaisir, comme faire le povoit; et y constitua premier président, maistre Pierre de Lyon. Et celly qui solloit estre le premier maistre, nommet Yve de Scepeaux, il le mist au second degré. Moult fist de nouvelletés ce roy à son premier venir; et tout de sa teste, sans advis de conseil. Et ne faisoit que soubtillier jour et nuyt diverses pensées, lesquelles comme les avoit concheues les vouloit maintenir à effect; destitua l'ung et constitua l'aultre; et par espécial ceulx qui avoient servi son père, au moins la plus part, à yceux estoit dur. Il prist indignation contre ceulx de Sainct Denis et par courouch thira hors des mains l'auctorité de chroniquieur; et mist en la main d'ung religieux de Clugny, lequel il manda venir devers ly, appelé maistre Jehan (1). . . . . ung des seigneurs du parlement du vivant de l'aultre roy! Lequel, pour ung prochès devant lesdis seigneurs, lui qui estoit pour l'éveschie, avoit esté accusé d'avoir pris argent à touttes les deux parties, en grand confusion de la court. Pour cause d'ung tel mésus, on lui avoit deffendu la chambre jusques il en seroit purgié. Cestui maistre Jehan eu enchéy en prochès devant les seigneurs du parlement, ses compaignons; et en estoient jà faictes beaucop d'escriptures; lesquelles le roy, oyant parler du cas, fist touttes apporter en sa chambre sans quelconque en sceust rien. Touttesvoies cestui maistre Jehan vint devers le roy et à son command; et fist les révérences; et le roy lors lui commencha à demander: » N'estes-vous pas ung tel » ? et l'aultre dict: « Ouy, sire. — Et n'estes-vous pas chil, che dict le roy, qui avez ung tel prochès pour telle cause et telle ?—Et ouy, sire! che dist l'aultre. —Et comment vous en pensez-vous cheoir? che dict le roy arière; estes vous bien reconforté de ce qui en poelt ensieuvir?— Par ma foy, che dict lors ycellui, je me reconforte bien en Dieu et en mon bon droit. — Et l'appointement n'en vouldriez vous point? ce dist le roy. — Sire, ce dict l'aultre, je ne vœul rien que justice et sentence. — Et qui vous vouldroit faire grâce, ce dict le roy, ne la prendriez-vous?—Sire, dict l'aultre, je désire bien estre en vostre grâce sans laquelle je ne puis vivre. Mais en cechy je ne vous requiers pour grâce nulle.—Comment déa! dist le roy lors; vechy vostre prochès et vostre accusation en che sacque que j'ay devers moy, et en refusez vous ma grâce, et que j'abolisse tout?—Sire, che dist l'aultre alors, je requiers tousjours vivre en vostre grâce comme j'ay dict; et

(1) Lacune dans le manuscrit. Il s'agit ici de Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, nommé chancelier de France par Louis XI à son avénement à la couronne en remplacement de Guillaume Juvenal des Ursins, qui fut rappelé quatre ans après.

Digitized by Google

seroye mal aultrement. Mais au regard du prochès de quoy me parlez, si ne demande grâce nulle, fors que justice. — Déa! vechy forte chose! ce dict le roy lors. Vous voulez justice et ne voulez point que je vous fache grâce. — Sire, che dict lors, de grâce ne m'est point mestier en ce cas, ne jour que je vive ne la vous demande. » Et le roy alors, véant sa constance et grand asseurement de parler, le regarda par manière d'admiration, et contenant sa parolle ung peu au premier mot, lui dict: « Et je vous fay chancellier de France; soyez preud'homme. » Sy furent esmervilliés tous estans et voyans, ly meisme plus que tous les aultres, qui touttesvoyes en remerchia humblement le roy aveucques soy disant indigne de l'honneur; et fist le roy alors esvanoyr et perdre tous les escripts du prochès, affin que jamais n'en fuist mémoire; et dévola le bruict par tout le royaulme, comme d'ung cas nouveau et estrange entre tous aultres.

CHAPITRE XXV.

Comment ung cas advint en Avesnes bien dangereux, qui povoit estre matière de grand trouble au pays.

Pendant ce temps et que le roy estoit encoires nouvellement à Paris, advint ung cas au pays de Hainnau, bien dangereux, et lequel povoit estre matière de grands troubles. Doncques, pour le réciter, il vous doibt bien souvenir, car en ay parlé ychy devant, que le roy, au partir de Rains, avoit envoyé six cens lanches au pays de Liège, pour faire guerre au pays; et estoient jà venus avant sur les marches et frontières dudict Liège, logans et séjournans tout allenthour, à leur plus bel et meilleur, là où ils le sçavoient. Si advint que aulcuns de ceste compaignie se vindrent logier enthour Avesnes-le-Comte, au pays de Haynnau. Et là séjournans par aulcuns jours, aulcuns d'eulx, par ung jour de marchié, trois ou quattre, vindrent en la ville pour eulx esbattre et pour achetter à l'adventure aulcune chose à eulx nécessaire. Se vinrent et passèrent parmi le marchié portant coutteaux longs et bastons deffendus au pays. Et survéus des sergens du bailli, vindrent à eulx les dicts sergens et leur dirent: « Messires, nous voyons bien que vous estes gens estranges, et gens de guerre d'ichy enthour logiés; mais, ne vous desplaise, il est deffendu en ceste ville et par tout le pays de Haynnau, que nul, de quelque estat qu'il soit, doibt ou puist porter tels bastons. Dont, pour ce que vous estes estrangiers et que ne sçavez puelt estre ceste ordonnance, nous venons devers vous, non pour vous callengier, mais pour vous pryer qu'en révérence de justice, voeulliez mettre ces bastons jus courtoisement, car aultrement vous n'y polriez estre soufferts. Mais, vos bastons mis jus, vous polrez aller par tout à vostre plaisir. » Lors à ces mots les compaignons, qui estoient josnes et de légier esprit, commenchèrent à respondre assez rigboreusement; et pensans que riens ne les povoit espoenter, pour ce que au roy estoient et de ses gens d'armes, si dirent: « Nous n'avons que faire de vos mandemens ne de vos ordonnances. Nous sommes au roy, et pour porter ce que nous vollons; et quant à nous, nous ne metterons jà jus nos bastons. Querez vos gens ailleurs, ce ne sommes nous point. » — « Déa! che dirent les sergens alors; seigneurs, nous voulons bien que vous soyez au roy et n'y contredisons point, mais le commandement que monseigneur de Bourgongne a faict en ses pays, il le convient bien observer. — Qu'avons à faire, che dirent lors, de monseigneur de Bourgoingne? nous ne acomptons, à ly ne à vous, deux castaignes. — Messires, dirent les sergens; c'est mal courtoisement parlé de monseigneur de Bourgoingne, qui est si grand prinche, et tant est serviteur et bon envers le roy. Messires, on vous prie que doulchement et amoureusement voeullez mettre jus vos bastons, ou, sans nulle faulte, vous les metterez jus par main forte; et ne serez jà souffert aller atout parmy la ville. » Et de faict, eulx persévérans en leur orgoel, furent desbastonnés par vertu de justice; et s'en esleva murmure et tumulte entre les gens. Quand donc ces compaignons se trouvèrent ainsi traictiés et desbastonnés par righeur, et par leur proppre démérir, s'en allèrent fréant battant vers leur cappittaine, ès champs où ils estoient logiés; et là venus luy allèrent faire une grand plainte de ceulx

Digitized by Google

d'Avesnes, et lui contèrent le cas à leur bel et non à la vérité. Par quoy le dict capittaine esmeu d'ire et de félonnie, fist monter à cheval ung nombre de gens fiers et hardis; et tendant à la vengeance de ce cas, leur commanda d'aller en Avesnes, ribon ribaine, atout leurs daggues et espées, sans fleschir devant hommes, et aller devant justice demander pour quoy et comment les sergens et aultres officyers avoient empris sur les gens du roy, en les voullant submettre à leur loy et ordonnance, ce que point ne debvoient. Dont et se les dicts d'Avesnes vouloient tenir leur pointe roidde, que hardiement après ils monstrassent à qui ils estoient. Et sur ces parolles les compaignons partirent en bon nombre, et vindrent en mettant leurs chevaulx en hostellerie; et s'en vindrent tout droit à la maison de la ville, là où trouvèrent bailli, eschevins, et tous ceulx de la loy assemblés. Et en effect commenchèrent à lever plusieurs haultes parolles et fières peu à leur honneur, et moins encoires à l'honneur du roy qui de cecy ne sçavoit rien. Et comme orgueil meslé avecques hayr est cause d'injurieux parlers et de malvaises entreprinses, cestes gens chy cuidans que les gens des pays du duc deussent estre soupples et mols, et espoentés pour leur malvaistié, ainsi que sont ceulx des pays où ils avoient apris à vivre, povres gens serfs et craintifs, commenchèrent à injuryer la loi, et user de maulvaisetié, disans: que bon gré et malgré eulx, eulx trestous porteroient et feroient che qu'ils vouldroient; et n'acomptoient au duc de Bourgoingne ne à ses officyers ung navet; et que le roy estoit leur maistre et n'avoient à obéyr qu'à ly. Sur quoy et jà-soit il que par bel longuement ceulx de la dicte loy firent responses froides et saiges, touttesvoies les aultres, persévérans en leur orgoel et malvaistié et non quérans que le huttin, mirent tout en tel trouble que pelle mesle commenchèrent à férir l'ung sur l'aultre et à tuer et navrer. Et ne vit-on oncques tel effort ne telle esclandre, en une bonne ville, faicte sur justice de prinche. Si en devint la meslée si grande, et fut justice tellement assistée du peuple qui tout y affuioit, que des estrangiers en eut tué quattre ou cinq, tous tantost mort sur la plache, chincq ou six pris; et les aultres voyans le meschief tourner sur eulx, s'en fuirent à force de chevaulx devers leur capittaine, lequel cuidant avoir sanchy son couraige, par vengeance accrut son dueil par cent double, et le malheur des aultres ses compaignons.

CHAPITRE XXVI.

De la commotion qui fut faicte à Avesnes par les gens du roy portans bastons par la ville.

Ceste chose fut tantost nonchée au duc de Bourgongne estant en Paris, car envoyèrent bailly et eschevins prestement devers messire Jehan de Croy, et le bailly de Haynnau son fils, comme pour avoir advis et conseil sur ce que estoit advenu et pour en advertir le prinche à cui le cas touchoit. Pareillement aussi les aultres, doubtans que affaire ne leur en advenist, envoyèrent devers le roy pour mettre barre aux complaignans, et rompre leur faict par les prévenir. Si fut tantost adverti le duc de Bourgongne de ceste haultaine fierté en sa ville, qui le prist en aigreur; et à bien dur en dissimula; et eust bien volu avoir esté au pays, pour en sanchir son courroux. Car moult fort le prist à dur; et tellement que à son couchier, celli meisme soir qu'il en avoit la teste plaine, aulcuns le voyans pensif luy demandèrent, disans: « Monseigneur, comment vous est-il de Paris? comment vous y plaist-il? —Et je ne sçay, che dist lors le duc. Il m'y plaist si bien que j'en vouldroye estre dehors.—Voir! ce dist ung aultre. Alors, je le pense bien, estre à Bruxelles.—Si ce n'estoit à Bruxelles, che dist le duc, si seroye-je ailleurs.—Monseigneur, ce dist l'aultre, où vouldriez vous estre mieulx?—Je vouldroye estre, ce dist lors, en Haynnau.—En Haynnau, ce dist l'aultre; monseigneur, ce seroit doncques à Valenchiennes pour chasser? Ce seroit-il à Mons et là enthour?—On m'a dist que les gens du roy viennent faire les haultaines en mon pays de Haynnau, mais se j'y estoye, je les en garderoye bien, et le leur feroye comparer chier.» Sy congneurent bien ceulx qui l'araisonnèrent qu'il avoit le cœur esmeu en ceste besoigne; et non sans cause, car c'estoit de grand oultrage, et de malvaise interpré-

Digitized by Google

tation. Le lendemain le duc alla devers le roy, là où ainsi que se trouva en ses devises avecques le roy, lui alla conter ce que advenu estoit de ses gens, et comment ils avoient commis ung tel outrage en une de ses villes, luy priant qu'il en voulsist faire, à l'appertenir du cas, justice et reparement; car n'estoit point accoutumé de souffrir telles choses en ses pays, ne que oncques nuls le feussent venus fouller en ses seignories sans en porter pugnition. Et pourtant lui prioit, comme qui riens n'en vouloit faire sans ly, qu'il en voulsist faire ce qu'il y appertenoit, ou luy donner et souffrir ce qu'il en feroit luy meisme, car n'estoit d'avis nullement laisser la chose en cest estat. Sy livra le roy escout à cechy, et lui dist: « Beaulx oncle, je vous ois bien; et congnois bien que vous estes fort informé sur les facteurs, qui sont à moy. Mais, beau sire, je vous prie, enquerez vous bien de la chose et comment la matière s'est engendrée. Ne croyez point de légier, car les rapports sont aulcune fois périlleux et fort dangereux à y mettre créance. Beaulx sire, beaulx oncle, pensez-y bien, je vous en prie, et vous reposez dessus. » Et alors pensant le duc là où le roy vouloit férir, respondy: « De grand couraige, monseigneur. Je ne feis oncques rapport qui ne fuist véritable; et aymeroye mieulx estre mort que faire aultrement; et de ce je n'amire homme. » Et à telles parolles, rongant son frain, prist congiet du roy, non bien content; et retourna eu son hostel. Au quel lui venu là branloit fort son partement de Paris pour retourner au pays. Mais le roy, soy avisant la nuytée et congnoissant le grand cuer de son oncle, au lendemain luy revenu devers ly, luy commencha à dire: « Beaulx oncle, je congnois bien que hier du soir vous n'estiez pas bien content de la response que vous donnoye touchant le faict d'Avesnes nouvellement advenu; et sçay bien que l'avez à cuer; et non merveille. Beau sire, je vous prie, faictes en tout vostre plaisir et à vostre disposition; car je m'y accorde avecques vous. Et vous dich bien que, s'ils estoient en la plus belle et meilleur place de ce royalme et à moy appertenant, premier que n'en eussiez vengance telle que vouldriez, je la vous abandonroye à abattre et démollir sur leurs corps jusques aux fondemens. Et moy au besoing vous y ayderoye, premier que ne les eussiez. Et pourtant je vous en mets le cas en vos mains, et n'y quiers riens congnoistre. » Et le duc lors, adoulchy par cestes parolles plus que n'estoit devant, en merchia le roy, et en dissimula au mieulx qu'il pot, soubs intention touttesvoyes tousjours d'en remédyer et besongnier par manière convegnable, comme au cas séoit, et par si bonne voye que nul aultre après ne venroit plus attempter de faire cas semblable, que ce ne feust à son grand péril et grief. Mais enfin touttesvoyes, après les avoir tenu en prison l'espasse bien de quattre mois, pour l'honneur et révérence du roy, il les fit délivrer vie sauve; et s'en allèrent.

CHAPITRE XXVII.

Des dons et aulmosnes que fist le duc en Paris; et comment la duchesse d'Alenchon vint devers ly.

En Paris maintenant le duc de Bourgoingne gaigna les cuers des François. Et souverainement tant s'affectèrent Parisiens, que son estre et son personnage leur estoit vie et toutte consolation à le veoir; et ne prenoient refuge ne recours nulle part que devers ly et en sa maison. Touttes les povres nobles femmes de Franche, deshirettées par fortunes de guerre et aultres accidens, vindrent vers ly à fortune et à secours; dont oncques nulle n'en fist rethour despourveue. Touttes gens d'église, moisnes et nonnains, dont les églises et habitations estoient démolies, tournées à ruyne et povreté par guerre, d'ung bout de réalme jusques à l'aultre, vindrent requérir l'aulmosne. Dont à une seulle personne ne fut oncques faict refus, mais chascun conjoy de main large. Touttes églises et paroches de Paris, sans multitude d'autres povres, les hospitaux et les maisons de Dieu, les ordres mendyans et tout ce qui est semblable, tous emportèrent et rechuprent don, ou en argent ou en réfection, ou en joyaux ou en verrières, et en touttes aultres manières en quoy on povoit servir Dieu, et en grand mérite acquerre. Et tellement en fist et tant, que, chevauchant parmy les rues chà et là, les cuers et les bouches crioient sur ly par telle multitude

Digitized by Google

qu'il sembloit que toutte la faveur humaine debvoit contourner seule en sa personne la quelle ils enveloppoient de cent mille bénédictions, espoir salutaires. La duchesse d'Alenchon, une moult noble vaillant dame, soeur au comte d'Ermignac, vint là devers ly en son hostel d'Artois, qui révéramment alla vers elle jusques au dehors de la salle, et humblement envers elle la rechupt de bonne modde. Ladicte dame se sentoit fort attenue à ly. Dont pour le remerchyer de l'amour trouvée en lui, le vint bienvignier en Paris, car aussi de la fortune du duc d'Alenchon son mary il avoit estet chely qui plus s'estoit mis en paine envers le roy mort pour le conforter et aydier, et qui plus en avoit pris dolleur au cuer s'il eust peu mectre remedde, honneur sauve. Et de ce s'estoit bien acquitté assez le duc d'Alenchon semblablement et ceste dame sa femme. Le comte d'Ermignac aussi, remis en ses terres et possessions, vint en son hostel d'Artois devers lui, qui oncques ne s'estoient entreveus; et lui fist le duc une bonne chierre et humaine. Mais y ot ung accident par le quel ledict d'Ermignac se contint assez royde envers le duc; le quel il convient compter affin d'y mectre excuse s'elle y puelt estre.

Il est vray que le duc d'Ermignac avoit singulière congnoissance à ung gentilhomme de l'hostel du mareschal de Bourgoingne, nommet Falleran, qui aultrefois, par l'ordonnance dudict mareschal, avoit conduict ce comte d'Ermignac depuis le pays du duc jusques en Italie. A l'eure quand eschappé de Paris vint devers le daulphin à Genappes, et de là s'en alla à Rome pour estre absout de sa soeur, comme est ailleurs conté plus au loing, si manda cestui d'Ermignac ledict Falleran à venir devers ly; et lui venu, lui pria qu'il lui voulsist drechier la voye pour aller voir le duc de Bourgoingne, le quel moult désiroit à veoir; et en avoit aultrefois dict tous les biens du monde audict Falleran. Et ledict Falleran qui congnoissoit les heures et les conditions dudict duc, et que touttes heures du jour n'estoient point propres à parler à ly, si non par grands moyens, lui dist: « Monseigneur je iray vouluntiers devers monseigneur savoir quelle heure il y faict; il vient tart à la messe, il demeure longuement en son oratoire. Mais dès le plustôt que je polray parler, je sçauray quelle heure il vouldra prendre pour vous trouver ensemble. Et pourtant demorez ichy, s'il vous plaist, en attendant mon rethour. Je reviendray devers une heure ou ainsi devers vous et vous diray touttes nouvelles. — C'est bien dict, ce dist l'aultre. Or allez et je vous attenderay ichy. » Or advint que ce Falleran n'alla pas si tost vers le duc, pour cause que l'heure ne lui sembloit point proppre pour parler à lui, et que l'heure passeroit et il feroit bien son messaige. Et ne pensoit aultrement, fors que le comte d'Ermignac le debvoit attendre au bas de la court. Si advint que le comte d'Ermignac n'attendit point Falleran; mais premier que ung quart d'heure passa, monta à cheval et s'en vint en l'hostel d'Artois descendre, monta en sa salle et commencha à regarder là et quérir après Falleran, pensant que jà eust fait son debvoir devers le duc qui encores n'y estoit entré. Or s'attendoit-il tout sur luy et ne quist aultre moyen, parquoy longuement là vaucrant et soy pourmenant chauffa la chire, che lui sembloit; et y prist argu, pensant que le duc sceust bien que là il se pourmenoit et le fist attendre par l'espace de demie heure. Le quel duc ne sçavoit certes, ne que de sa mort; et se sceu l'eust ne l'eust faict pour rien; car plus courtois de ly n'avoit au monde, ne plus humble envers hault sang. Quand doncques on le vit ainsi pourmener si longement, et que l'on véoit bien que sans cause ne se tenoit point là, qui meismes estoit ung grand prinche et puissant, aulcuns s'abordèrent à ly, aux quels il descouvry la cause de son venir là, et comment il attendoit tousjours response de Falleran. Si se trouvèrent esvergondés cestes gens; et s'en allèrent de thire devers le duc de Bourgongne, et lui dirent comment le comte d'Ermignac s'estoit pourmené par une longue espasse sur l'attente de Falleran. Si en devint le duc esmeu en cœur de la faulte qui se pooit noter; et prestement fist allumer torses et venir devers ly aulcuns seigneurs; et envoya au devant dudict comte, qui encore ne pensoit aultre chose, fors que le duc se feust ainsi grandy devers lui par le faire attendre et chauffer la chire. Si s'avancha et s'en vint devers le duc; là où le duc ne se grandit

Digitized by Google

point comme il pensoit, mais vint au devant de ly. Et le comte, enflé puelt estre en coer, se grandy envers le duc. Car, comme on me recorda, de tous les prinches de Franche ce fut celly qui plus se contint roide et moins lui fist d'honneur. A quoy touttesvoies le duc ne visa que ung peu, mais ses gens le notèrent assez. Finablement le duc lui fist honneur et chierre bonne. Et prindrent vin et espices ensemble, et puis departirent chascun, sauve sa querelle. Mais plus gaigne celly qui honnoure aultrui en soy humiliant soubs maindre, que qui, pour non honorer son meilleur, soy meisme blasme et ravalle, selon le proverbe ancien disant: que l'honneur n'est pas en celly qu'on honneure, mais en celly qui l'honneur faict et monstre.

Moult estoit noble et grand chose de veoir par chascun jour che duc de Bourgongne aller par rues seoir à tables et en bancquets aveucques ses nepveulx le duc de Bourbon, le duc de Clèves, le comte de Nevers, le comte d'Estampes, messire Adolf de Clèves, l'archevesque de Lyon, l'évesque de Liège, et les autres grands barons qui faisoient resplendir Paris de richesses et d'estat. Car aveucques ce tous aultres prinches et barons qui en Paris estoient souvent, et qui fréquentoient ceste maison, comme le duc d'Orléans, le comte de la Marche, le comte de Dunois, le comte de Vendosme, le seigneur d'Orval, le capdet d'Alebreth, tous en faveur et par moyen l'ung de l'aultre, par espécial du duc de Bourbon qui la seignorie du costé de là avoit tout à sa main, si estoit merveilles à oyr parler, à part telle fois, les nobles et sages grans barons pluiseurs qui oncques n'avoient veu che duc que maintenant, si non par renommée. Et disoient que au prince véoient et congnoissoient quel chose c'estoit de ly et de son grand. Car, aveucques ce que sa puissance sentoient grande, si véoient ils aussi sa personne reluire en multitude de dons de Dieu, que aultretant réputoient que le povoir. Parquoy, en faisant leurs devises de ly et voyans ses œuvres et sa conduite, dirent à bouche ouverte: « Hà! vez cy où repose l'honneur de Franche! Vechy où gist abscond tout le précieux et le chier des fleurs de lis, la force plus redoubtable de ce royaulme, et en qui plus se doibt quérir et espérer salut pour sens et gratuité de conduite! Non merveille se le roy mort a pesé à la balance de ly mouvoir estrif et d'avoir contenu son courroux en loisce par longue daliance. Car nous voyons en ly tant que, se l'aultre l'eust veu comme nous de vif œil, il en eust faict la réputation grande comme nous. Doncques c'est pitié que oncques son eur n'a esté si bon que de l'avoir veu. Car jointes ses vertus aulcunes que avoit aveucques les meurs de cestui duc, et vray ami comme debvoient, le remanant du monde n'estoit riens en leurs deux mains. » Telles et semblables raisons maintes dirent l'ung à l'aultre les Franchois, voire les sages et les entendans. Entre les quels aussi en y avoit des aultres, de legier cuer et plain de vanités, qui n'y accoutoient non plus que s'il n'eust esté nés, et ployoient plustost envers l'anchien venin qu'envers vérité et sain jugement, comme jamais le monde ne sera aultre ne oncques ne fut. Le seigneur de Loheac, mareschal de France maintenant déposé, ung moult noble chevalier et vaillant, Dieu scet les belles et les nobles paroles qui de ly vindrent touchant ce prinche; lequel le roy avoit debouté par son plaisir; qui touttesvoies estoit une perle de chevalier entre mille. Pareillement et le comte de Laval en fist grand feste aussi et lui presta son affection toutte, aveucques d'aultres si grans et si plantureux que de la plupart du royalme de dechà Loyre et de beaucop de là, en ung besoing il en eust eu les cuers et les services, et non légièrement prests à ly mouvoir guerre, quand fortune l'eust donné ainsi; que graces à Dieu oncques n'est advenu.

CHAPITRE XXVIII.

Comment on commenchoit à congnoistre les conditions du roy Loys et à quel fin il tendoit.

Le roy avoit la fréquentation de ses barons et princes enthour de ly par debvoir; et chascun comme sollicitant son privé faict; et le duc à l'aultre les avoit par récréation et amour; et meismes faisoient de ly pluiseurs leur pilier envers le roy, comme pensant que ly seul povoit tout envers ly. Mais ce temps

Digitized by Google

se changea ; et le perchupt prestement le duc. Et par ainsi, comme il vit che chamb̃gement, se contint et tira sus la bride selong le cas. Car, à dire vray et selon ce que j'en ai trouvé, tant par ses euvres que par record des notables, le roy, prestement luy venu à Paris, descouvry et monstra meurs nouvelles, changea condition et propos, et en beaucop de cas se monstra aultre que pluiseurs n'eussent pensé. Si en convenoit faire son proffit au mieux qu'on povoit, et prendre tout en gré. Le duc touttesvoies tousjours se contint humble et sage, constant et souffrant ; et les choses les quelles il ne povoit amender ne muer, il les passoit en faire bonnes chières aveucques sa niepce la duchesse d'Orléans, la quelle tous les jours voyoit, ou ly allant vers elle ou elle venant devers ly ; et là se faisoient les festiemens et les grands chières èsquels portoit part tout ce qui estoit de bel et de bon en Paris de seignorie. Le roy désiroit fort à traire envers ly le comte de Charolois ; et à ceste cause donna singulière privauté et entrée à ung nommé Guillaume Bissche, qui estoit ung des singuliers du monde auquel le comte son maistre donnoit plus de crédence ; mais beaucop en contraire du gré du duc. Car ne l'aymoit point, et encores moins le prisoit, pour ce que le sentoit homme de grand péril pour estre d'emprès son fils. Mais pour sa proppre paix et complaire à son fils, il lui en convint souffrir, et sy en dissimula.

Ce Guillaume monta en telle auctorité aveucques le roy que merveilles seroit à dire. Et avoient les sergens et huissiers d'armes et tous aultres de la chambre exprès commandement du roy que, à toutte heure, feust nuyt feust jour, feust le roy couchié ou endormy, on lui ouvrist la chambre sans contredict ; et ainsi en fut faict à plusieurs fois. Le roy et ly allèrent bras à bras par nuyt, telle fois estoit, parmy la ville de Paris visitter dammes et damoiselles. Car ledict Guillaume avoit la congnoissance de toutes celles, du temps encorre de l'aultre roy, que ledict Guillaume demoura à Paris ad cause de l'indignation que le duc avoit vers ly. Dont le duc de Clèves et messire Philippe Pot, lui procurèrent sa paix ; qui depuis mal le recongneut, ce dirent aulcuns. Le roy en ce temps ichy recommencha à devenir amoureux. Et sur les addresses dudict Guillaume qui sçavoit les lieux, secrettement servit amours ; dont je me tais à tant ; et viens au duc de Bourbon au quel le roy osta le gouvernement de Guienne, non obstant que c'estoit cely seul du monde qui mieulx y avoit servi le roy mort, et qui en grand soing et labeur de corps vaillamment l'avoit gardé allencontre des ennemis, depuis la seconde reprise de Bourdeaux. Si s'en couroucha amèrement le duc de Bourbon, et arraisonnant le roy pour ceste cause, lui dist : « Monseigneur, vous m'avez osté le gouvernement de Guienne que monseigneur mort, vostre père, me donna, et en le quel je me suis tellement porté que nul blasme n'en est devers moy ne dommage à la couronne. J'ai bien et léallement servi jusques ichy, et suis vostre parent ; et pleut à monseigneur vostre père moy donner sa fille. Moy ne les miens n'avons desservi vers vous que nous deussiez désapointier. Et me semble que nostre amistié et service vous est bien séant, et que nous sommes bien pour vous servir. Se vous nous vollez tenir tels termes de rudesse et nous estre ainsi dur, vous nous donrez petite occasion de vous aymer et encoire moins de servir. Monseigneur ! monseigneur ! pensez sur ce que je vous dicts et sentez si je vous dicts vray. » Et alors le roy qui l'avoit souffert parler tout à son ayse et d'une alayne, lui dist : « Deà ! beau frère, qui vous ot, il sembleroit que vous querez la noise ; mais quand à là viendroit, on en feroit le mieulx qu'on polroit. — Monseigneur, je ne la quiers point, dist celly de Bourbon ; mais ce que je vous dicts est vray. Et vous dicts encoire une aultre fois que vous y pensez sus ; et je vous donne an et jour d'y penser. » Ces parolles furent haultement eslevées et mises en diverses interprétations, plus en faveur du duc de Bourbon que aultrement, pour cause que c'estoit ung gentil prinche, certes, et ung vaillant chevalier, et des plus aparans du royalme et pour mener ung grand faict. Si donnoient grand tort au roy pluiseurs des barons ; et le blasmoient couvertement de désapointier ung tel seigneur pour y mettre à l'adventure ung mendre et mains digne. Et de faict le cas luy debvoit bien

Digitized by Google

cuire, veu que ly et sa maison povoient bien servir le roy, et mieulx que ghaire nul aultre. Si se party du roy tout gros de cuer et laissa le roy penser en ses parolles, tout reconforté en ce qui s'y povoit entendre.

CHAPITRE XXIX.

Comment George repreuve avoir faict l'introït de ce vie volume d'aultre nature que ne trouve par l'ingratitude qu'il troeve en ce roy Loys.

J'avoye espoir grand au commenchement de ce sixyesme volume, lorsque j'ay commenchié à traictier de ce nouvel roy Loys, que mes matières dès-or-mès seroient joyeuses et de fruict, et que pluiseurs apparences et belles parolles du temps passet sortiroient à leurs effects et conclusions honorables. Mès quand j'oy rutiller les voix des hommes autour de mes oreilles comme mouches estornissans, et que les records à moy faicts portent plus de murmure et doléance que aultrement, j'ay peur qu'il ne me faille reboutter ma plume arrière en encre de mélancolie, et que ce que j'ay pris pour matière d'espoir et de salut par cy devant, je ne le contourne constraint en toutte contraire dissidence. Car où je voys que les haultes et glorieuses œuvres ne rendent fruict, que honneurs et léaultés parfondes ne gaignent retribucions, que promesses et haultes parolles deffaillent en leur efficace, cueurs se changent, se renouvellent meurs, se soubtillent voyes estranges, s'oublient bienfaicts, et se tourne faincte simulation longuement portée, au vray et vif descoevrement de sa nature, à fierté, à envye, à descongnoissanche etingratitude, quel doncques doibt estre l'espoir en quoy me polray fonder, ne quel sera le fondement désormais sur quoy polray faire joyeulx édiffice, quand en front me viennent ferir les choses meismes qui me desconfortent et desquelles je crains aultres povoir ensielvir plus grandes et plus desplaisantes? Certes, comme plus m'aura esté joye mon espérer en nouvelle fortune, tant plus me sera dolleur et playe, quand, par l'expérience des choses, je me viendray à désespéranche; et me tourneront lors mes ris en souspirs, mes attentes en défiemens, et mes fols cuidiers en payemens de meismes; comme raison voeult que: qui follement cuide et espère follement troeuve. Or comment faire rethour aux Liégois, dont les ambassadeurs maintenoient, et les députés de par le pays sont venus à Paris, et là pourchassent à savoir la cause de l'indignation que le roy avoit encontre eulx, ensemble et pour parvenir à sa grace et clémence pour réparer, se riens avoient mesfais; pour excuser aussi, se à eulx aulcunes charges estoient données; et finablement pour eulx mectre et submectre en sa garde et protection comme avecques le roy mort, et de lui offrir service et assistence toutte ferme et entière. Aux quelles choses quérurent les moyens à l'expédient du cas et de leurs intentions. Et les rechupt le roy ses adjoings et ses allyés, aveucques promesses de les garder et deffendre contre tous et envers tous, et en la meisme manière et comme son père les avoit recheus et tenus sans quelconcque réserve. La quelle chose sembloit estre moult estrange et de malvais espoir à beaucop de gens; et au duc de Bourgongne estoit une grand notte de malvaise interprétation qui tant touttesvoies leur avoit faict d'honneur et de service. Semblablement la chose ainsi faicte tourna à grand desplaisir au duc de Bourbon et à ses frères, ad cause de l'ung d'iceulx qui estoit evesque de Liège, et ne se povoit bonnement chevir des Liégois ses subjects, ainsi qu'il l'eust bien volu. Si s'en pensoit ledict de Bourbon vengier sur yceulx en faveur de son frère. Dont maintenant, quand le roy les avoit pris en sa main, estoit rompue la maulvaisetié. Mais pourtant ne s'en laissèrent ils point à dolloir et à plaindre et de le porter à bien dur, poset que souffrir leur en convenoit pour celle heure.

CHAPITRE XXX.

Comment nostre Sainct-Père envoya son légat l'évesque d'Arras à Paris pour le voyage de Turquie.

Les fais du monde sont mervilleux. Les ungs rendent fruict et espoir et les aultres désolacion; icy édiffient et là démolissent; les ungs renoent à ung bout, à l'aultre par ung contraire ils deffont et désemparent.

Digitized by Google

Exemple ycy à Rains là où légierté et commotion du peuple, sans advis et par faulte de provision prinse à temps, a esté commenchement d'ung grand esclandre en ce royalme, et cause de mort à pluiseurs povres créatures qui perdues se sont, ne scevent comment, sinon que povreté de sens et faulte de bon advis, les a menés à confuse fin. Mais comme icy l'on povoit avoir matière maintenant de desplaisir, au couronnement d'ung nouvel roy qui se povoit traire aussi en Paris, le roy séjournant là aveucques son bel oncle, matière vint à l'aultre lez de grand consolation et de félicité, quand nostre sainct père le pape envoya là, par manière et en puissanche de légat, l'évesque d'Arras pour la réintégration de l'église de Dieu moult foible et basse, ensemble pour le faict du voyage sur les infidèles, les ennemis de Dieu, dont il avoit tant presché et faict solliciter aulcunes fois le roy Charles son père défunct. Et sachant ledict nostre sainct père ledict roy Charles jà estre trespassé, et son fils Loys de présent estre en sa succession de la couronne, prestement envoya vers lui et devers le duc de Bourgongne, pour solliciter ledict voyage ensemble et pour restorer à l'église ce que si longuement lui avoit detenu son père par puissance, la pragmatique sanction. En quoy ledict roy présent certes s'employa bien et léallement depuis, et la mist hors de ses mains, comme chy après se dira en son lieu. Et rechupt le roy moult revéramment ledict évesque ayant puissance de légat par tous les royalmes de Franche, d'Angleterre, d'Escoche, et les terres et seignories du duc de Bourgongne et tous les prinches de Franche; pareillement de par le duc de Bourgongne. Et en ces meismes jours vindrent à Paris aussi ceulx de Thionville, en toutte humilité et révérence, eulx rendre à la merchy du duc de Bourgongne et lui priant merchy de leur longue rebellion et deforaines voyes que avoient tenus; et lui apportèrent les clefs, lui promettant vraye et enthière obéissanche, comme à leur signeur, tel qu'il se vouldroit nommer. Car eux voyans et considérans la mort du roy qui estoit le nourrisseur de leur querelle et sur qui se fondoient, et que maintenant n'avoient nul recours ne confort à nul, congneurent bien que l'estrif contre le duc de Bourgongne leur estoit importable et impossible à maintenir, quiconque les vouldroit encore aydier et soustenir, se ne feust le roy de Franche seul. Dont ils sçavoient bien maintenant et entendoient que cestui chy qui de présent l'estoit ne feroit jamais sa cause. Et partant pensèrent à prévenir l'indignation de ce duc, comme sages; et se vindrent en sa merchy. Lequel leur promist de venir visitter son pays de Luxembourg au partir de là, pour recepvoir de nouvel les obéissanches et hommages des rebelles et pour mectre tout en bon ploy, comme il fist et comme vous orez quand il sera lieu.

CHAPITRE XXXI.

Comment le roy voloit que le due ne tint les treuves et convenanches qu'il avoit aveucques les Anglois.

Le roy, comme j'ai dict, qui estoit ingenieux et actif en pluiseurs choses et que la vivité de son engien faisoit fantasier maintes besongnes, puelt estre non touttes utilles, poset qu'il les ymaginast telles, un jour s'avisa, ne sçay de quel conseil meu, demander à son bel oncle : comment que feust, ne quelles convenanches qu'il eust eu aveucques lui sur le faict des Anglois, si ne vouloit-il point qu'il tenist treuves aveucques eulx ne quelconques abstinences, mais vouloit qu'il les rompist et anichilast; car ly de soy n'en vouloit tenir nulles aveucques eulx. Sy fut rapporté cechy au duc, et de mot à aultre conté, comme le roy lui mandoit. Mais le duc non content de ce le prist à aigre, et respondy aux envoyés devers ly : «Déa! je voy bien comment il va. On quiert jà à moy rompre mon voyage. Or bien! d'ichy à deux ou trois jours je feray response au roy sur cechy, et m'aviseray dessus.» Et plus mot ne dist touchant che; mais monstra bien par semblant que le coer lui enfloit de despit et qu'il n'avoit ghaire talent de ce faire, car il lui touchoit trop près à l'honneur et au salut de ses pays. Aussi ne l'eust faict ne volu faire pour gaignier aussi bon que ung royaulme, entendu que ce qu'il en avoit faict, passé a loings ans, il avoit faict si graciement et par telle délibération que nul ne lui en pot oncques donner blasme.

Digitized by Google

Meismes et de tout le temps du roy Charles trespassé, si les tint il fermes et estables, nonobstant que moult le porta envis ledict roy et murmuroit à l'encontre. Mais le duc, par pluiseurs notables ambassades et par diverses fois, sur cest article fist faire tant de belles remonstrances au roy et à son conseil que tousjours, il en perservéra, que envis que voluntiers en son entier. Si lui cuisoit tant plus maintenant, à l'entrée de ce nouvel roy, quand on lui quéroit à luy faire cheste nouvelleté et de faire chose contre son honneur et contre son bien, qui en ceste meisme matère tousjours avoit obtenu et vaincu en sa querelle du temps du père mort, qui n'estoit point moins à craindre que cestuy. Non pas que cecy il faille entendre que le duc feust Anglois ne de leur faveur, mais vray et léal Franchois. Dont fault entendre que ce lui mouvoit d'une raison causée en nécessité publique touchant ses pays qui ne peuvent l'ung sans l'aultre, et qui de tout temps anchien ont eu habitude l'ung aveucques l'aultre en touttes manières de faire et de vivre, nonobstant touttesvoies qu'en continuant ces treuves aveucques les Anglois, si ne compriſt lé duc, ne voult oncques comprendre dedens, nuls de ses subgects de la couronne et qu'ils peussent demorer francs pour aller servir le roy allencontre desdicts Anglois quand besoing seroit; et comme en effect ils firent et avoient faict en la conqueste de Guienne et de Normandie, là où Pikars en multitude, meismes aulcuns de l'hostel du duc, de son gré et consentement, estoient allé au service du roy; et y firent parler d'eulx, comme la fame attribuée au comte de Sainct-Pol et au seigneur de Saveuse donne assez preuve de ce qui en fut.

CHAPITRE XXXII.

Comment le duc cuida partir hastivement de Paris par couroux pour la rompture de l'alliance que le roy désiroit faire.

Mais pour ce que j'ay dict en la personne du duc, là où il feyt sa response aux gens du roy qu'il véoit bien, che disoit il, qu'on quéroit à ly faire rompre son voyage, convient-il entendre quelle chose il entendoit par ce voyage et par ceste rompture; car icy gist le droit secret et la rachine pourquoy la rompture des treuves qu'on quéroit à lui faire faire, lui cuisoit en cuer. Si fault entendre que ce duc chy, comme ailleurs et par maintes fois ay parlé, sur tous les désirs que avoit au monde, seul ung lui restoit que désiroit à accomplir, et soy y employer, se Dieu luy volloit ottroyer sa grâce, et loisibleté d'y povoir entendre; c'estoit de aller en ce voyage allencontre des Infidèles les ennemis de Dieu, exposer là son corps, employer les vertus de ses nobles et subjects, acquérir mérite et fruict à son âme et procurer garant au chrestien peuple et salut au monde. Et comme de chechy sont plains tous mes livres, dès le commenchement de son regner, il avoit persévéré en ce volloir, envoyé visitter les pors et passages de Surie par ses propres navires et circuir toutte la mer de Levant, soy offrant aux prinches de delà pour les assister, au pappe pareillement quattre ou chincq(1). . . . . sans y varier; et meismes en son grand avanchié éage, soy transportant meismes jusques la Dunoe (2), à l'intention de l'empereur, pour aller combattre le Turcq. Dont frès et missions merveilleuses, voyages et légations se firent depuis en Behaigne, en Poulaine, en Hongrie, à Rome et ailleurs par pluiseurs de ses chevalliers et prélats, quérant tousjours à faire ce qu'avoit bien encommenchié et en cuer; ce que jà faict eust piechà, ne feussent les tribulations et rumeurs qui tousjours s'entreféroient et se nourissoient entre le roy Charles et ly, à cause du daulphin son fils; par lesquels, et à bonne cause, il ne se povoit ne voloit absenter de ses pays. Dont maintenant, quand s'estoit veu allegié de ce fardeau que porter soloit du temps de l'aultre roy mort, et que présentement il espéroit avoir ung roy de qui se povoit fier et de sa personne et de ses pays, et de l'estat de son seul fils son héritier, et que soy sentoit en bonnes sceures trèves aussi et paisibles avecques les Anglois, et certain du roy comme de ly meismes, si comme il pensoit, certes déliběra et conclut de mettre à effect maintenant son loing viel désir; aveucques ce que tout

(1) Lacune dans le manuscrit.
(2) Danube, en allemand Donau.

Digitized by Google

notoire est que les princes d'Orient dont cy dessus est faicte mention, avoient leurs ambassateurs envoyé encoire devers ly en Paris. Pour ceste meisme cause, et par vertu des quels venus de si loingtains pays, et de si desperses régions, le cuer lui en estoit encoire plus en grand ardeur et en plus résolu propos. Dont maintenant, à l'heure que il perchupt qu'on lui volloit donner ceste traverse pour luy faire rompre ses trèves et le boutter à guerre aveucques les Anglois, jugea bien et vrayement que ce n'estoit que pour luy faire rompre son voyage. Ce sçavoit bien le roy, que jamais ne se bougeroit son oncle de ses pays pour nulle part aller, tant qu'il se sentist sceur et de France et d'Angleterre dont il estoit au millieu; et par ainsi, ceste difficulté que je vous ay ouverte estoit la cause de la response faicte dessus le mal talent que le duc y prist. Et de faict tant le prist aigre le dict duc, que tout s'appresta ce qu'à lui appartenoit pour partir de Paris en subit; et ne tint que sur le thour d'une main que ainsi n'en fut faict, se le roy ne l'eust hastivement rappaisé et amolly par pryères. Dont de la rumeur toutte la ville de Paris et toutte la seignourie se trouvoit esmeue.

CHAPITRE XXXIII.

La raison par quoy le roy désiroit faire rompre l'aliance de ce duc aux Anglois.

Poroient demander aulcuns maintenant, quelle chose povoit mouvoir le roy de Franche rompre ad ce duc de Bourgongne son voyage lequel il avoit tant en cœur, pour che que le dict duc, par la response qu'il avoit jà faicte, nottoit que c'estoit le seul point et la seulle fin où le roy voulloit venir. Dont, pour respondre aux demandans, il fault entendre que ce roy ychy avoit pluiseurs regards. Et comme j'ay dict que devenu estoit tout nouvel homme envers le temps passet, et tout d'aultres meurs et semblans que ne s'estoit monstré envers son oncle le duc, lui estant daulphin, pregnoit maintenant diverses ymaginations, et tout oublieux de ceulx qui bien lui avoient faict, ne faisoit que soubtillier en choses touchant son privé plaisir et advis, sans regarder à conséquence quelle que fust. Et faict à ymaginer que son premier regard estoit que ce duc de Bourgongne, lequel il congnoissoit en puissance et en coraige, estoit fort durement appuyé des Anglois, et que, aveucques la puissance qu'il avoit de lui-meisme, il estoit aveucques les dis Anglois pour non craindre ne ployer devant nulluy; car avoit le nouvel roy Edouart pour lui, et toutte sa couronne; dont ly, comme roy de France, se tenoit à plus foible et à maindre en regnation telle qu'il la desiroit. Car comme humble et doulx il s'estoit faict et plain de dissimulation, au temps de sa fortune estroitte, maintenant, quand se trouva en possesse de la couronne, monstra ses longues couvertes meurs estre tout aultres; et n'avoit riens veoir ne sçavoir emprès ly fort ne puissant ne haultement regnant, que ly seul meismes. Et le duc, par la main de qui il estoit parvenu à la couronne, entretenu et servi par l'espasse de cinq ans, quand se trouva bras à deseure, contendoit-il à rompre et à diminuer couvertement, s'il eust peu, comme il a monstré en deux choses : l'une par les Liégois pris en sa main envers tous et contre tous, l'aultre par les trèves qu'il lui a volu faire rompre pour le boutter en gherre aveucques ceulx dont il estoit plus fort et plus à craindre. Et de faict, nonobstant que de la puissance de ce duc de Bourgongne et de sa haulte regnation, le roy se feist aydier longuement au temps de son adversité et que alors ycelle il looit et magnifioit, meismes allencontre de son père proppre au besoing, quand ce vint maintenant à avoir couronne en teste, sa puissanche lui cuisoit et lui donnoit annuy; et à envis portoit et sentoit ce que aultresfois il avoit tenu pour son plus grand eur et refuge. Avoit aussi ung aultre regard, lequel se puelt traire d'aulcunes parolles que debvoit avoir dict le roy, luy non estant encoire sacré, touchant le voyage de ce duc, lequel il sçavoit bien que moult l'avoit en cuer. Et est vray, comme rapporté me fut, que devisant à aulcuns, il dist : « Or est bien eureux beaux oncle de ma bonne adventure d'aujourd'hui, qui suy devenu roy; il a longuement desiré à aller allencontre des Infidelles, se fortune luy eust volu soufrir. Il est jà viel et casset, et lui siet bien le repos mieulx

Digitized by Google

qu'à moy. Il demourra par dechà ; et le feray gouverneur du royaulme ; et moy je m'en iray faire moy-meismes ce qu'il a eu longuement en propos. Et en effect, les parolles furent dictes telles ; et furent ses intentions telles ; et aucques près feussent les faicts semblables à ses parolles d'alors, se desmeu n'en feust par ses conditions variables. Doncques, par cestes parolles recittées il sembleroit : ou que le roy eust volu avoir l'honneur meismes de faire che voyage, comme il povoit et debvoit, ou qu'il eust eu deuil et envie que, aveucques la gloire que jà avoit acquise son oncle, la plus clère des regnans, ceste ychy encoire se feust adjoustée aveucques l'aultre pour un doublement de loenge. Dont, pour non le souffrir parattaindre à si hault, s'avisoit de lui préparer che par quoy s'en feroit la rompture ; c'estoit de le boutter en guerre aveucques ceulx là où il avoit pris amitié, et par lesquels, quant à la guerre seroit venu, il seroit plus foible et moins roydde pour povoir tenir contre ly quand ce viendroit à l'estraindre.

CHAPITRE XXXIV.

Comment l'auteur s'excuse de porter faveur à l'ung plus qu'à l'aultre ; mais vérité.

Il sembleroit que je formasse mes argumens pour voloir mordre les meurs et conditions du roy, comme se le veulsisse blasmer, ce que Dieu ne voelle ! et que, par deprimer ses œuvres et proppos, je querroye à eslever la gloire de ce duc jusques au ciel ; que d'aultre costé je ne vouldroye faire, sy non en tant que vérité me constraindroit à faire ce qui seroit de debvoir et d'équité. Mais se je voelx regarder aux mérites d'ung et d'aultres, et moy assagir et fonder sur la renommée commune des choses qui se voyent et treuvent par expérience, et de quoy les hommes loings et près, et tous, en général commun accord, font bruict et fame au, moins jusques au jour de cest escript, en le chincquiesme mois de sa régnation, je ne voy et ne troeve chose en quoy je le puisse grandir en los, sy non en une seulle : qu'il a mis jus et remis à l'église la pragmatique sanxion que son père avoit tenue. Mais en touttes aultres choses, à qui que elles touchassent, ne au duc de Bourgongne ne aultre, je ne suis expert encore que homme s'en soit loué, ne petit ne grand, mais multitude, et en grand nombre qui s'en sont dolus et plains, auxquels meismes il estoit tenu et de devoir. Par quoy, quand de nullui ne luy a chalu maintenant, ou se bien feust ou mal aveucques lui, ou s'il en povoit dire mal ou bien, non merveilles se au duc de Bourgongne aussi, qui lui avoit esté père et serviteur si grand, il se monstroit de condition semblable comme envers les aultres meismes ; qui est chose de grand notte. Aux serviteurs de son père et par lesquels le père avoit prospéré et flory, il estoit dur et estrange, et ne tenoit nul compte d'eulx ; mais une bonne œuvre fist en ce pendant, car il fist la paix du comte de Sainct-Pol et du seigneur de Croy, entre les quels avoit longue rumeur envieillie et non rapaisable par nul sens, comme assez est déclaré en mon aultre livre devant cestui, et la cause pourquoy et comment. Et est vray que dès Rains là où il fut couronné, il avoit ouvert ceste matière aux deux parties. Et meismes au comte de Charolois, qui estoit fort et tout oultre de la partie du comte de Sainct-Pol, en avoit-il prié et parlé qu'il en souffrist faire la paix, tendant touttesvoies à venir à la paix toutte enthière du comte de Charolois envers le seigneur de Croy, lequel il héoit durement. Dont le comte, non visant que à bien et non empeschier bonne oevre, respondy au roy : qu'il estoit bien content que la paix se feist entre eulx deux ; et que pour sa privée querelle ne quelconcque action qu'il povoit avoir allencontre dudict de Croy, il ne lui estoit besoing que aultre lui voulsist mal à sa cause, mais désiroit bien que la paix s'en feist. Doncques ce qu'à Rains fut commenchié, à Paris fut parfaict et mis à exécution. Et vint ung jour le comte de Sainct-Pol, comme sentant ceste chose approchier, devers le comte de Charolois lui demander son plaisir sur cechy et son bon advis, comme qui par ly vouloit faire ou laissier ; là où le comte lui respondy : « Beau cousin, je ne vous voel point empeschier à faire paix aveucques le seigneur de Croy ne aveucques nul aultre, ains le vous prise et loe de le faire, car vous le debvez faire puisqu'il plaist au roy ; et fe-

Digitized by Google

rez bien. Et tant qu'il touche à ma querelle que j'ay contre luy, je n'en ferai ne plus avant ne plus arrière. Et affin que ne mettez doubte en ce que je vous dich, je vous conseille que vous ne faictes point tant seullement paix de bouche, mais que de cuer et de vouloir vous vous y addonniez tout oultre, et accomplissiez par œuvre ce que vous monstrerez par parolle. » Et à tant se party ledict duc du comte de Sainct-Pol. Et d'aventure se trouva ung jour après en une chambre, là où le roy avoit faict convenir une multitude de seigneur est de gens de conseil, et ly meismes y estoit en personne. Et de faict y fut le seigneur de Croy aussi, comme des appelés pour estre en ce conseil. Et prestement le roy voyant les deux parties estre là en ung assamblement, dont ne l'ung ne l'aultre ne sçavoit de son compaignon, ne de ce que le roy avoit en cuer, prist l'ung par la mnia droitte et l'aultre par la main senestre; et soy boutant au milieu, prist les deux mains et les fist joindre ensemble, voulsissent ou non; et leurs mains ainsi jointes, au dur et au regret de chascun, qui touttesvoies n'osoient rebeller, les mena en une chambre droictement à l'entrée, où nulluy n'avoit dedans. Et eux boutés là dedans entre eulx deux sans plus, prist l'huys par la main et le thira à ly disant: « Or vous tenez là dedans, et faictes paix et guerre ainsi que vous volez; et débatez vos causes et vos questions chascun à vostre bel; et vous donnez de pugniet se vous volez, mais de là jamais ne partirez que je ne vous en voye saillir bons amis et en bon accord. » Et aveucques le mot ferma l'huis et s'en alla; et ordonna à deux escuyers de garder l'huis et de non les souffrir ouvrir jusques à tant que paix et amour sentiroient entre les enclos, qui se trouvèrent esbahis tous deux; mais véoient bien que faire leur convenoit de nécessité vertu, et que roide rigeur et felleté vielle il convenoit amollir et vraincre maintenant par sens et par humilité contraincte. Dont cely qui s'y employa le plustost c'estoit le plus à loer et le plus vertueux en nature. Enfin touttesvoies ils en partirent contens l'ung de l'aultre et bras à bras comme deux frères, ryans et faisans leurs sornès du roy qui ainsi les avoit appointiés; et le roy s'en farsoit et rioit, comme de les avoir accordés ainsi par si faict mistère.

CHAPITRE XXXV.

Comment le seigneur de Croy procura au comte de Sainct-Pol la benivolence de la grâce de son maistre.

Cestui mal-talent avoit duré par l'espasse bien de dix ans entre le comte de Sainct-Pol et le seigneur de Croy. Dont, à cause de l'estrif et d'aulcunes dépendances qui en naissoient, le duc meismes avoit fort contre cuer ledict de Sainct-Pol, et le héoit durement pour cause de son orgoel envers ly contre raison; comme autrefois luy avoit faict dire et remonstrer fellement à Nivelle, là où il vint à saulf-conduit devers luy aveucques aulcuns du parlement pour parer sa cause; et comme tout au loing a esté récitté en son lieu, là où le temps l'a requis, en l'aultre livre devant cestui. Or, maintenant, quand l'accord a esté faict entre le seigneur de Croy et luy, et que ledict de Croy désiroit bien pareillement que bien peust estre aveucques son maistre le duc, ledict de Sainct-Pol, pour tant plus noer et confermer leurs amours durables, certes ledict de Croy procura pour celluy de Sainct-Pol grâce et amour envers son maistre; et luy feyst oublyer et laissier touttes vielles rancunes passées, et luy eslargir sa faveur, bonne chière et amiables devises, jusques en brief jour après baignier aveucques luy en une meisme cuve. Si en estoient joyeux beaucoup de gens de bien, quand virent que le duc l'avoit repris en grâce, et que ledict de Croy et luy estoient paciffyés ensemble et resjoings en amour; car la question y avoit esté mal séant et n'avoit donnet guaires de fruict ne à l'ung ne à l'aultre, mais dommage beaucop et péril et desparement à la maison de Bourgongne, là où ledict de Sainct-Pol, quand il y estoit, estoit ung bel parement de seigneur et qui avoit pooir de servir et de faire grand faict; car estoit puissant de terres et seignories plus que nul de France, reservé les royaulx et les prinches, estoit belle personne, fort et radde, moult à redoubter, avoit sens grand et aguë parolle et mondanité, cointe abillement, grand sieulte des nobles, vaillant par oultre passe; mais oncques en

Digitized by Google

touttes cestes graces et haulx biens que Dieu luy donna, ne acquist ne grace ne faveur ne aultorité, ne montance en lieu où se trouvast oncques, ains reboutement et mesvolance. Meismes et du roy, là où il s'estoit traict et alyé aveucques le comte du Maine pour soy grandir allencontre du duc, qui touttesvoies estoit son seigneur naturel et souverain, oncques n'y trouva bien ne gouvernement ne entretenance, fors que avisement de parolles sans effect, pour le nourrir en vain espoir non declinant envers Bourgongne. Et par ainsi, non bien de Bourgongne et non fortiffié de France, vesquit longs ans neultre, sans sçavoir desquels il se voloit tenir; car craignoit l'une partie et l'aultre, et si sçavoit bien que de nulle des deux il n'estoit bien ferme, jà-soit ce que, quand se feust tout decliné envers France, si estoit il deffaict et destruict du costé de Bourgongne, comme qui avoit tout son bel desoubs le duc. Si furent aulcuns qui voloient scrutiner le faict de ce comte de Sainct-Pol et jugier les causes pourquoy aultrement ne se trouva advanchié nulle part, qui tant estoit bel charlet, tant de hault et grand hostel, tant riche et puissant, et tant homme de grand mise en tout, certes qui dirent que rien n'estoit cause de cechy que son péchié, souverainement orgoel et luxure, car il estoit orguilleux oultre bord et allencontre de ses meilleurs, et estoit le plus extrêmement dissolu sur femmes par multitude que nul à paine son pareil. Et vouloit on dire que par ces deux causes Dieu, le vouloit humilier et non souffrir prospérer sy avant que sa personne valloit bien, se aultrement se feust conduite.

CHAPITRE XXXVI.

Des joustes que fist le comte de Charolois à Paris, luy sixiesme.

Le temps coulla tousjours avant; et avoit duré jà le séjour du roy en Paris près d'ung mois ou environ, que tousjours se debvoit faire unes joustes que le comte de Charolois avoit faict cryer luy sixyesmes qui de jour à aultre furent remises par l'empeschement que le roy y mettoit. Finablement vint le jour que furent enues et faites devant la Bastille de Sainct-Anthoine, à double rens, là où de monde avoit tant que ce seroit dur à le nombrer et à le mettre par extime. Dont les hourds qui y estoient fais estoient si plains de dames et de damoyselles que de mémoire d'homme n'avoit esté veu tel assemblement en Paris. Là comparut en moult riche arroy le comte de Charolois lui sixiesme; est assavoir: messire Adolf de Clèves, le bastard de Bourgongne, messire Philippe de Crievecuer, le seigneur de Morcourt, tous d'une parure riche oultre mesure. Et s'y monstra moult bien ledict comte, car c'estoit l'ung des raddes jousteurs de son temps et des bien asséans son coulp. Mais entre les aultres laboura pour avoir prix messire Adolf de Clèves, car où que fuist cely, sur rengs, armé et lance empoing, ne se trouva oncques en place que, s'il affectoit à avoir prix, qu'il ne l'emportast devant tous les aultres. Et disoit on de luy, qu'en bien huit vingt joustes qu'il avoit esté en son temps, il avoit emporté bien le prix de cent. De dehors vindrent bien jusques à trente heaulmes, chevaliers et escuyers de grand port et moult richement habillés et fort empoint trestous, les ungs de l'hostel du duc et aultres d'aultres lieux, comme neultres entre les deux. Messire Jehan de Loraine y estoit moult richement empoint; et se travailla fort et y acquist grand bruict. Pareillement fist ung Savoyen nommé Franchois Royer. Pareillement fist le bastard de Bourgongne.

CHAPITRE XXXVII.

Comment la duchesse d'Orléans vint vers le duc son oncle pour le mener aux joustes.

Or n'estoit encores arrivé le duc de Bourgongne ne le duc d'Orléans; et estoit venue la ducesse d'Orliens, sa niepce, le quérir à son hostel d'Artois. Mais le duc, parceque son cheval n'estoit encoire amené, ne povoit si tost monter comme eust bien volu, si lui tardoit trop. Enfin voyant sa niepce à cheval qui l'attendoit, soubdainement sans mot dire s'escueillit et monta derrière sa niepce; et commenchèrent à trotter parmy les rues, en grand joye de tous les voyans qui alloient disant: « Et velà ung humain prinche! velà ung

Digitized by Google

seigneur dont ung monde seroit estoré de l'avoir tel ! Que benoit soit il, et tous ceulx qui l'ayment ! Et que n'est tel nostre roy, et ainsi humain, qui ne se veste que d'une povre robbe grise mal chainte et mal fachonnée atout ung meschant chappellet; et ne het riens que joye.» Tels et semblables mots alloit disant le commun peuple de Paris par là où passoit le duc de Bourgongne monté derrière sa niepce; et n'y avoit aultre bruict par les rues que de son faict qui donnoit joye à tous. Si vinrent ainsi jusques sur les renes, là où le hourt estoit préparé pour le duc d'Orléans et ly, ensemble la ducesse sa niepce; et là descendans montèrent sur ledict hourt pour voir les jousteurs, qui durement travaillèrent pour acquérir los. Or n'y estoit point le roy; et n'y avoit volu venir au descouvert; et s'estoit muchié en une fenestre derrière aulcunes dammes de Paris pour non estre congneu, mais avoit la plaine veue des joustes tout à son aise. Touttesvoies ne se sçavoit tant muchier ne faindre que pluiseurs ne se perchussent qu'il y estoit et qu'il ne jugast des colps aveucques les aultres.

Quand donques ces joustes avoient duré jà une bonne espasse, survint tout derrenier ung josne chevalier de Braibant que le roy avoit amené du pays et retenu à ly, nommé messire Fédéric de Wytem. Et estoit ycellui chevalier houssé et couvert, homme et cheval, tout de peaulx de chevreulx armés de bois, et monté à l'advantage pour acquérir bruict. Si vint riffiant parmy les jousteurs, et fist merveilles de bien employer son bois. Et tant avoit bon cheval et luy bon vouloir que tantost n'estoit ne bruict ne criée que de son faict; et ne dura riens devant luy, sauve touttesvoies que messire Adolf de Clèves aveucques pluiseurs aultres firent bon debvoir. Mais touchant du prix et l'honneur du jour, certes, par jugement des dames et des seigneurs, il fut jugié le donner et appertenir audict chevalier messire Fédéric; et de faict fut apportée la lanche d'or garnie de trois dyamants assis en pointe en manière de rochet. Et atant je me passe des joustes qui furent faictes à Paris dont maint ans avoit passet que nulles telles ne s'y firent et à paines oncques touchant richesses d'abillemens, et de ce qui en ensieuvy après, c'estoit le banquet que le duc avoit faict appointier en son hostel d'Artois, et faict semondre touttes les dammes de Paris, ensemble aussi toutte la seignorie de France à portes ouvertes et tables habandonnées à tout le monde. Et en effect avoit faict appointier cent plats de viande d'ordinaire aveucques les sieultes, et sy estoffés et garnis que nuls oncques ne furent meilleurs, ne plus riches ne mieulx assouffis ne plus haultement servis. Ad ces joustes jousta ung noble escuyer, vice comte de Meaulx et frère au seigneur de Cressel; mais pour ce que de ce faire n'avoit demandé congié au roy, le roy le priva de tous ses offices de son estat et le mist hors de sa maison, en murmures de pluiseurs.

CHAPITRE XXXVIII.

Du banquet que fist le duc à tous les seigneurs et dammes de Paris.

Les joustes faictes doncques, dammes et damoyselles se thirèrent vers l'hostel d'Artois. Pareillement tous les seigneurs du sang et les grands barons de Franche se rendirent tous ad ce banquet, là où la multitude estoit telle que merveille seroit à conter. Et n'y avoit riens que faulte de lieu pour seoir. Si estoient touttesvoies touttes les salles et touttes les chambres plaines là où on povoit asseoir gens. Le duc d'Orléans avoit sa chambre à par ly, et son buffet richement paré de grosse vaisselle, et sur la table touttes les appartenances que à ung roy souffiroient; mais le duc de Bourgongne tint la grand salle aveucques la ducesse d'Orléans et les aultres dammes, ensemble aveucques ses nepveux, ducs et comtes, et les aultres princes de Franche en grand nombre, tous assis à une table là où l'honneur du monde se povoit veoir, et la gloire de noblesse humaine estre percheue en ung assamblement de soupper, s'il eust pleu au roy d'y estre aveucques les aultres, ainsi que le duc lui avoit prié et comme il avoit eu espoir qu'il y seroit; mais n'y fust point; ains luy aveucques Guillaume Bische s'estoient allés esbattre aultre part en la ville, ce disoit-on, en secret aveucques aulcunes dammes. Dont plus avant

Digitized by Google

n'en fay mention. Mais s'il eust pleu au roy d'y estre venu, l'on me dist pour vray que lors le duc eust renouvellé droit là les veulx aultrefois faicts à Lille portant plustost secourir à la chrestienté allencontre des ennemis de Dieu, là où il avoit le cuer, devant tout rien aultre. Laquelle chose, s'ainsi feust advenue et qu'il y eust peu traire le roy et les Franchois, l'advanchement se feust tantost trouvé en ceste besongne, et legière exécution. Or n'y fust il point; et par ainsi demora tout en son viel ploy.

Ad ce banquet furent les ducs d'Orliens, de Bourbon et de Clèves, les comtes de Charolois, d'Angoulesme, de Nevers, d'Estampes, de Montpensier, de Laval, de La Marche, de Vendosme, de Harcourt, de Thancarville, de Sainct-Pol et de Dunois; messire Adolf de Clèves, Philippe de Savoye, tous les frères du duc de Bourbon, deux évesques et deux chevaliers, messire Jacques de Luxembourg, et le seigneur de Fiennes, sans multitude d'aultres barons et grans seigneurs en si grand nombre, et pareillement de dames, que annuy seroit de les compter; car tout y estoit recheu et bien venu, ceux qui se voloient présenter à estre servi. Dont pluiseurs de diverses marches y vindrent, non point pour soupper, mais pour veoir l'estat et la magnificence du cas, en quoy se contentèrent plus qu'en la viande. Si n'en voeul plus rien dire touchant grandesse d'une chose non faicte depuis longtemps pareille, fors que le duc avoit faict faire, en-my le grand salle d'Artois, ung dressoir faict en manière d'ung chasteau rond, à douze degrés de hault, plain de vaisselle dorée en pots et en flascons de diverses fachons, montans, comme on me recordoit, jusques à six mille marcs d'argent doré, sans celle qui estoit au plus hault de fin or chargié de riche pierre de mervilleux prix, et sans quattre licornes qui là estoient assises à quattre quariés, dont la maindre avoit cincq pieds de hault. Et me dit l'on lors par vray record, car moy n'y estoie point, que de vie d'homme n'avoit esté veu ne ymaginé telle extrémité de richesse en ung drechoir, qui à tous lez et par devant et par derrière se povoit regarder et approchier de tous yeulx, qui tant s'y amusèrent que ne s'en povoient retraire. Se y avoit il deux aultres buffès chargiés de vaiselle blanche pour servir la salle en général, dont l'extime fut faicte grande et mervilleuse. Et sembloit alors à multitude de Franchois qui oncques n'avoient veu le duc de Bourgoingne, que c'estoit une chose admirable du faict dudict duc de Bourgoingne, et que voirement c'estoit bien le duc sans pareil et sans compaignon, et que l'on debvoit redoubter en faict de puissance, et bien honnourer et loer sur tous en oeuvre glorieuse et magnifique. Et certes, comme recordé me fut, se la richesse y estoit grande et la mise non espargniée, si ne fut oncques chose sy très bien entreseigniée ne si bien conduicte par ceulx qui en avoient la charge comme ceste fut; là où trois maistres d'hostel, notables chevaliers trestous, messire Jehan Bastard de Renty, messire Michau de Hanges, messire Jehan de Kestergatte, amann de Brouxelles, requirent l'appertenir du los comme souverains conduiseurs. Et en effect fut la chose tellement conduite et si plantureusement que, par l'abondance de viande qui restoit superflue, le lendemain au matin furent donnés quarante plats de viande aux povres de Dieu parmy la ville; car tant y avoit de demorant qu'on n'en savoit que faire.

CHAPITRE XXXIX.

Comment le seigneur de Créquy retourna devers le duc retournant de devers le roy d'Aragon, auquel il avoit porté l'ordre.

Je pourroye mener en compte pluiseurs vanités touchant parolles et affections de coraiges d'hommes et de femmes, qui de ce bancquet que ce duc fit, aveucques les jouste et pluiseurs aultres choses grandes, tindrent leurs comptes et festivités en Paris, comme d'ung monde venu tout nouvel en leur éage, et dont oncques n'avoient veu tel, comme il est tout cler que femmes souverainement se délictent en haultes choses nouvelles et joyeuses, et meismes les hommes qui longuement ont vescu en estroicte fortune, quand tels sollennités leur surviengnent, se resveillent. Mais pour ce qu'en recitter

Digitized by Google

telles et samblables choses vaines de nul fruict, je pourroye estre notté de faveur, comme voellant par trop grandir les choses de ce duc, je m'en tais et passe oultre; et, le remanant, je le laisse en la récordation des parlans, en quoy les dammes parisiennes vauldront bien ung tesmoignage, voire celles de ce temps. Envers ce temps chy et ung peu devant que ces joustes se feissent, arriva à Paris le seigneur de Créquy devers le duc son maistre, retournant devers le roy d'Arragon, frère au roy Alphonse mort, auquel, à l'instance meismes et grand requeste dudict roy, il avoit porté, aveucques Thoison d'or, par la délibération du plein chappitre des frères, le collier de l'ordre de la thoison, et lequel ledict roy rechupt en grand honneur et en grand embellissement de sa fortune, soy réputant eureux d'estre esleu frère d'une si haulte et noble compaignie, la plus exquise de la terre. Dont ledict de Créquy, aveucques Thoison d'or, fist le record notablement à son maistre, aveucques mille recommendations dudict roy à ly, ensemble tous les grands offremens qui faire se povoient ne dire de grand prinche à aultre, là où on désireroit alliance et amour. Dont sitost après quand Thoison d'or estoit retourné d'Arragon, prestement fut renvoyé en Gheldres, pour porter au josne duc de Gheldres, retourné nouvellement du Sainct-Sépulchre, le collier aussi de l'ordre, ensemble le manteau et les aultres estoffemens qui y appartiengnent. Et par ainsi furent employés les six coliers donnés en la feste tenue à Sainct-Omer, en la saison devant, par l'ordonnance du chapittre.

CHAPITRE XL.

Comment le roy et le duc chascun charchoit à soy retirer pour leurs affaires et des parolles que le roy tint du duc.

Or commenchoit-on fort à parler du partement de Paris; et avoit le roy forment affection vers le pays de la Loire, et le duc vers son pays de Brabant et de Haynnau; aveucques ce aussi que les affaires de l'ung et de l'aultre se donnoient ainsi, nonobstant que se le duc eust peu trouver telle amorse, qui au présent commenchoit à régner, il ne se feust point sitost tannet de ly; mais desjà on lui avoit monstré tant de malvais exemples que l'affection lui debvoit estre petitte d'y faire loing séjour; pareillement à tous ceulx de sa maison; car n'y avoit nul à qui le cuer en deist bien et qui se loast ghaire du roy, sinon des vaines promesses et des parolles vyddes sans nul effect, et par lesquelles grands et petits le jugèrent descongneu, et tout fainct homme et estrange le plus des aultres. Meismes le duc qui cuidoit estre celly du monde pour qui plus feroit, par mérite de service à ly faicte, s'en trouva le plus bastard et le plus eslongié de cuer qui fuist en tout le sang; et tellement que à moy meisme il me dit et me certiffia, que de touttes les requestes qu'oncques lui avoit faictes, à Rains et à Paris, oncques une seulle ne lui avoit accordée; et encoire lui avoit dit le roy qu'il estoit constrainct de la non denier. Parquoy le duc aussi lui respondy tout de meisme: « Eh! monseigneur, je vous merchie; aussi par constraincte vous ne eussiez rien faict, et grand merchy. » Et par ainsi doncques en diverses manières et qualités, il acquist pluiseurs froidesses des coraiges envers ly et peu d'amour, beaucop de réprobations en son nouvel venir, et peu de meismes. Et de ses povres subjects, qui cuidoient avoir trouvé Dieu par les pieds quand l'avoient à nouvel roy et que deussent estre soulaigiés des grandes tailles et impositions que le roy son père avoit mis sur eulx, maintenant, quand virent qu'à la requeste du duc de Bourgoingne, en qui gisoit tout leur espoir, ne les volu mettre jus, commenchèrent à regretter arrière le roy mort et souhaidier sa vie, eulx réputans encoire plus eureux du mort que du vif; car avoit refusé, comme vous ay dict, au duc de Bourgoingne, à ramodyer les tailles et impositions qui avoient courues, et semblablement de pardonner à tous ses mesvolans, de traictier bien et avoir en sa grâce les serviteurs de son père, de laissier les prinches de son sang en leurs pencions et anchiens drois, semblablement les haulx et grans barons du royaulme. Et puis touchant son privé faict, il avoit pris les Liégois en sa

Digitized by Google

garde, si bien contre ly que contre aultre, comme avoit faict son père, qui estoit cas de grand notte; lui avoit volu faire rompre les trèves que il avoit avec les Anglois pour le boutter en gherre et en tribulations; l'avoit quis chastoyer par diverses aultres manières, comme son père l'avoit quis aultrefois; et par lesquelles il et les siens, ils y mirent ung povre espoir; avoit oultre ce interposé en orgoeul et en mal beaucop de haulx et grans fais du duc, fais pour celly temps en Paris, en l'honneur de ly; touttesvoies avoit hongnié sur le duc de Clèves, ung bel prinche entre mille, qu'il estoit plain d'orgueil et de beubans. A son frère messire Adolf de Clèves son compère, il défailli de promesse et de congnoissanche. A tous aultres des marches du duc de Bourgoingne, grans et moindres, réservé seullement au comte de Charolois, au seigneur de Croy, au bastard de Bourgoingne et à Guillaume Bische, à iceulx il compleut et leur favourisa à cautele; et à tout le ramanant il tint bride roidde. Dont la pluspart de ceulx ne feirent ghaire grand pois de sa manière de faire; mais dirent bien que autant en avoient-ils bien congneu et doubté en ly dès la première heure, quand vint au pays devers le duc. Le duc de Clèves sçavoit très bien que le roy avoit hongnié sur ly et qu'il l'avoit reprouvé d'orgoel et de bobans, pensant qu'il ne veulsist battre le chien devant le lyon, et le meismes notter sur son oncle le duc. Dont il advint ainsi, que le duc de Clèves, qui estoit riche prinche et puissant et de riens subget à la couronne, et aveucques ce que il estoit bel chevalier, si estoit-il sire aussi de grand cuer et avoit ung sens à l'advenant pour bien conduire ce qui estoit à faire, ung jour se trouva en une assemblée, là où avoit aulcuns de la chambre du roy, et lesquels il véoit bien que c'estoient gens pour lui rapporter ce qu'ils lui osoient dire; et en effect, par petittes entrées qu'il fist pour cheoir en langaige, commencha à dire ainsi: « Je ne sçay que peult mouvoir le roy de soy mesler d'ung si povre chevalier que je suis, aultrement que de son serviteur et parent qui le vouldroye servir. L'on m'a dict qu'il m'a blasmé de mon orgueil et de mes pompes, mais je voel bien qu'il sache que de mon orgoel, tel qu'il est, et de tout mon avoir, je servirai monseigneur mon oncle et mon maistre envers tous et contre tous qui ores sont en vie. Et le prende pour orgoel qui vouldra, et s'en appaise qui poulra; car ainsi le feray. » Et cechy dict le duc, tout à cause et affin que ceulx qui là estoient lui en feissent rapport; et estoit bien aise d'avoir trouvé lieu là où il s'en peust desenfler pour faire payement de meismes. Si advint ainsi, que le duc de Clèves ayant recheu nouvelles de ses marches, que ung sien oncle puissant et moult anchien estoit allé de vie à trespas, et duquel il estoit héritier prochain, si voult partir de Paris. Et de faict prist congié à son oncle pour s'en venir devers le pays de Clèves, qui voulontiers s'y assentoit. Et pour soy mettre en debvoir vers le roy, voult prendre congié à ly aussi, premier que partir, comme raison lui enseignoit de faire. Si vint ung soir à l'hostel du roy, en espoirde povoir avoir approche à lui et lui dire adieu; et fit signifflier au roy sa venue droict là et la cause de son accès, qui de loing temps après ne par mander, ne par huischier, ne peult trouver âme qui lui donnast espoir d'entrer en la chambre, jà-soit-il que pluiseurs de petit estat, gens de toutte sorte, il en veyst saillir et entrer. Et ly se pourmenoit tousjours en la salle par l'espasse d'une grande heure, non bien à sa paix, mais esmeu en cuer. Dont enfin touttesvoies, quand ne se perchupt de nul abrègement fors de ly faire chauffer la chire, trouva ung nommé le seigneur de Villers, gentil chevalier breton et moult gratieux homme, auquel il dist: « Monseigneur de Villers, j'ay chy esté et attendu plus d'une grande heure piétiant en ceste salle; et ay faict dire au roy mon affaire et mon partement par pluiseurs entrans devers ly. Je n'ay oncques peu avoir entrée devers ly. Je vous prie qu'il vous plaise me recommander humblement à la bonne grâce du roy, et lui dire que j'estoye venu icy pour prendre congié à ly. Je ne ly demande rien et n'ay volu demander, fors tant seullement sa grâce et que je le serviray s'il lui plaist. A Dieu vous commande. » Et à tant se party le duc de Clèves; et plus ne quist le roy, ne pour congié prendre, ne pour aultre chose.

Digitized by Google

CHAPITRE XLI.

Comment le roy vint vers le duc en sa maison d'Artois, où il fist convenir tous les euffans de Paris.

De tels et si fais hongnis fut grand murmure en Paris entre hommes et femmes; et y avoit de divers langaiges espars, dont les ungs les pregnoient à l'advantage et les aultres à leur dommage. Et comme le terme estoit jà venu sur son partement, et que, en une telle convention que avoit esté là, il séoit bien que touttes choses se vydaissent par doulcheur, le roy qui avoit esté adverty de ces hongnys et que la charge lui estoit donnée de s'estre mal porté envers le duc son oncle, par quoy il lui sembloit avoir hongnis entre eulx deux et maltalent, et que prochainement leur partement se debvoit faire de l'ung et de l'aultre, le roy s'avisa de voulloir faire cesser touttes ces murmures et de donner à congnoistre au peuple, que la chose estoit tout aultrement qu'ils ne cuidoient. Et en effect ung jour dont il volloit partir l'aultre après, le roy monta à cheval, disant : « Je monstrerai à ceulx qui murmurent maintenant, se beaulx oncle et moy sommes en courroux, ly mal de moy, ou moy mal de ly; car je m'en yray devers ly en son hostel d'Artois. » Et montant à cheval en effect s'en alla de plain erre jusques aux Innocens, là où le duc vint hastivement au devant de ly, car avoit entendu que le roy estoit meu pour venir là envers; si s'estoit advanchié pour venir au devant de ly et pour l'honnorer comme il debvoit. Et là s'entrecontrèrent; et alla le duc aveucques ly jusques en son hostel d'Artois, devisans ensamble jusques au descendre. Et descendu, entra le roy en la chambre de son oncle, et ly aveucques le roy, là où ils eulrent longues devises. Si estoient venus là par mand du roy aulcuns du conseil du roy, et des plus grands de la ville, tant aussi de l'église comme de l'université; et eulx là tous assamblés, en la fache de son oncle leur va dire : « Vous ceulx de l'église et de l'université, et vous qui avez la gouvernance de ceste ville de Paris et estes mes subjets et mes suppos, vez chy beaulx oncle, le seul du monde à qui plus suy tenus, et de qui je tiengs ma vie et ma couronne et tout le bien que j'ay. Il est sur son partement pour aller en son pays, et moy sur le mien pour aller en Touraine. Je vous prie et commande que voelliez faire procession généralle en laquelle vous pryiez et fachiez pryer pour ly et pour moy et pour le salut de ce royalme, qui en grant part gist en sa main. C'est mon père et mon resort, et qui m'a sauvé tel que je suis. En touttes vos oroisons que polrez faire pour moy, je le vous recommande comme moy par ung exprès; et voeulle qu'en toutte église et sermons le fachiez prononchier ainsi; car vous n'en polrez tant faire que n'y soyez plus tenus, à ma cause; et moy plus que vous tous. »

CHAPITRE XLII.

Des humbles remerchimens que fit le duc des belles parolles et offres que le roy luy disoit.

Quand ces parolles furent dictes, pensez le duc, qui n'estoit point arrogant comme vueillant à luy attribuer tel los, ains et plus tost soy réputant indigne de telle honneur, posé encore qu'il y peust avoir cause, sagement s'excusa de telle loenge. Et voyant la grandeur du cas, que coste à coste le roy le vouloit faire nommer aveucques ly en touttes orations et recommandes, humblement remerchia le roy, soy réputant indigne de tout, disant : qu'en quoy qu'il avoit faict au temps passé ne présentement, il estoit tenu; et estoit peu de chose envers l'appertenir de sa haultesse; mais lui desplaisoit bien que mieulx n'avoit peu faire, et que son bon voulloir ne povoit tourner à si grant fruict à ly et à sa couronne, comme il avoit bon désir; et que pourtant il lui pleust prendre en gré l'humble service qu'il lui avoit faict et volu faire, en toutte parfonde léaulté et vray coraige. Sur quoy le roy, qui bel langaigier estoit et de soubtil sens, se recouvra de belles parolles, luy remettant en face tousjours comme il estoit tenu à ly et non à aultre, et que pour tant ne le porroit jamais assez honnorer ne guerdonner, ne remerchier; mais lui pria qu'il voulsist prendre en gré son bon voloir envers ly et son souvenir perpétuel, et le

Digitized by Google

corps et la chevance et son royalme estoit tout à ly, car de ly aussi bien il tenoit tout.

Si estoient les mots beaulx d'un costé et d'aultre; mais de la part du roy, par l'expérience des choses passées que les sages nottèrent, et de celles aussi qui depuis advindrent, il y sembloit avoir plus de vuydeur que d'effect, et que ce n'estoit que benoite eau de court gettée d'une esponge de platte langue. Touttesvoyes le lendemain après, et que le jour fut ordonné de faire procession généralle comme le roy l'avoit chargié, furent attachés les briefvets au palais, devant Nostre-Damme, et devant les portes de touttes les églises et colléges de Paris, faisant mention expresse et toutte égalle du roy et de monseigneur de Bourgongne nommément, et sans aultre: que tout le monde convenist à la procession qui se debvoit faire pour eulx deux, affin que Dieu, regardant le salut de ce réaulme, les voulsist entretenir en amour et en bonne union ensamble, et les sauver tous deux de péril par la multitude de leurs dévotes orations. Et certes comme il fut ordonné, ainsi fut il faict. Et fit la plus belle et solennelle congrégation de peuple et des gens d'église qui avoit esté veue, passé a loings ans. Plaise à Dieu que ce leur ait esté à loenge et gloire, et tourné aux déprians à salut.

Dont le lendemain après que le roy avoit esté en l'hostel d'Artois devers son oncle, le roy party de Paris, par ung quartier vers le logeis. Et le convoya le duc aveucques toutte sa chevalerie. Lequel après avoir congié prins, par commandement du roy qui ne le veult souffrir aller avant, retourna en Paris; et de là en avant disposa de son rethour aussi devers ses marches, là où il estoit desiré beaucop. Dont, quand ce vint au jour de son partement, ceulx de la ville de Paris, les grands et les notables, ceulx de la loy et qui avoient l'administration publique de par le roy vindrent devers ly, luy faire présentation de la ville, la mettant en sa main, en sa commandise et en son obéyssance et service toutte, tellement et par égal comme au roy sans quelconque différent. Dont, posé ore que le roy leur avoit commandé de le faire ainsy, si le faisoient ils de proppre naturelle affection que avoient envers ly, et vouloient maintenir durable, comme au prince de la terre après le roy à qui plus se tenoient tenus et que plus volentiers serviroient. Doncques quand Parisiens avoient faict ceste offre et que le duc les avoit remerchié ainsy qu'il appertenoit, vindrent ceulx de l'université faire une proposition devant lui en franchois, en laquelle, par les gloires et exaltations qu'ils luy donnoient et par les causations multiformes des loenges que le proposant lui jugoit appertenir, son cuer qui si vertueux estoit, comme je l'ai cuidié, se devoit plustost esvergonder que esjoyr; car, posé que amour leur fist dire et tenir en termes et que expérience de ses mérites leur estoit vray fondement et les thirast ad ce faire, la grandeur de ses vertus luy devoit conseillier à fuir l'extrémité de la gloire, par paour en soy meismes de non le valoir; car souveraine perfection en homme de vertu, si est non cuidier estre digne de los. Quand donc ce los y vient et la vertu y est grande, la réputation qu'on faict de soy meismes est petitte. Si ne fault pas que homme enquière cy après pour sçavoir quel los ne quels tiltres ce proposant de par l'université donna ad ce duc de Bourgongne, ne quelles allégations ne preuves il ramenoit en compte pour venir à sa conclusion; car par les mettre ycy, il sembleroit que ce se feist pour tousjours le solemnisier et grandir comme l'aigle du monde. Mais sans ce que je meisme récitte les mots, ils les baillèrent si hault et si glorieux et si prouvés et fondés en mérites précédentes, ce disoient, qu'à mortel homme plus ne tant à paine ne s'en est faict ne dit en Paris depuis que l'université y est assise, ne en Romme depuis que Cesar y obtint le premier empire.

Dont cy après en temps advenir, lors que soubs la merchy du créateur je gyray en terre pourry, et seront mes livres en diverses mains et nations multipliyés, dont plusieurs à l'adventure pourront avoir envie envers la fame et maison de ce duc longuement mort aussi, ou à dur porteront et vouldront croire la gloire de cest homme, imputant à moy seul la faveur et l'exaltation flateresse cy et ailleurs. Quand ad ce viendra, je supplie doncques à tous nés et à naistre que de ce ne me donnent charge ne accusement, mais se pregnent au roy meismes de présent, le roy Loys, qui

Digitized by Google

ainsi l'a faict gloriffyer, meismes à son couronnement, par œuvre et par faict; se prengnent aux haults prélats du royalme et des colléges qui ainsi de proppre instruction d'ame l'ont faict et volu faire en sa conjoyssance; s'en prengent à ceulx du parlement et de l'université, le fondement de la foy chrestienne, et qui riens ne decrete ne ne fait sans cause et sans gravité, et qui riens ne faict fruste ne en vain. Or se prengnent à eulx; et viengne ou vivant ou mort qui les redarguë de non deue œuvre; se prengnent aussi à tous les sains pers de Romme depuis le pappe Martin jusques à puis, et à tous les colléges des cardinaulx et aultres prinches et rois de la terre, qui tous l'ont honnoré, grandy et famé sur les vivans hommes, et donné gloire et exaltation plus par merveilles que par possible à croire. Et se tels sont dignes qu'on adjouste foy à leurs fais, on me descharge doncques de faveur nottée et de parcialle œuvre, qui autretant eusse faict et feroye du soudan, s'en luy estoient les mérittes; car ce ne m'est point tant de ly ne de sa gloire, qu'il ne me soit trop plus de mon honnenr proppre, qui pend licitement en voir déclairer et dire ou par constraincte (1). . . .

CHAPITRE XLIII.

Comment le capitaine de la Bastille vint offrir la place au duc par commandement du roy.

Le duc doncques, après tous offres à ly fais, ensamble et les haultes révérences de tous les membres de Paris, se partit de la ville, à grand regret des dammes et de touttes gens notables, souverainement du quartier des halles où il fu plaint et plouré durement; et non merveilles, car c'estoit tout leur honneur et leur réfection. Si le convoya le comte de Charolois son fils jusques à Sainct-Denis; et puis s'en retourna à Paris arière, car de là s'en debvoit aller en Bourgoingne où jamais n'avoit esté puis qu'il y estoit né, et porté dehors lors que encoire n'avoit que ung an. Si advint que, ainsi que le duc estoit jà à cheval et s'en alloit son chemin, le cappitaine de la Bastille ly vint, hastant après ly à force de cheval, car n'avoit cuidié son partement sy soubdain; et lui vint dire : « Monseigneur, le roy m'a commandé que je vous mette en main la Bastille, et que je vous en face seigneur et maistre comme sa personne, et qu'à tous vos commandemens je la vous oevre, baille et délivre; et vous y boutte dedens et fort et foible; et vous y soye obeyssant et servant, et à tous ceulx de vos gens qu'il vous playra moy commander et ordonner. Et pour tant, monseigneur, je m'acquitte envers vous de la charge que monseigneur m'en a donnée; et vous supplie humblement qu'il vous plaise avoir pour agréable. Et moy de ma part je m'y paroffre à l'accomplir léalment comme je doy, et que aveucques ce il vous plaise prendre en gré mon humble service. » Si respondy le duc alors : « Le roy m'a fait tant d'honneurs et non séans à moy, que ne le sçay comment remerchier assez. Dieu luy voelle rendre ce que ne puis de moy. Et de cecy et d'aultres choses je le remerchie et remerchiray. La Bastille est en bonne main; gardez la bien, et en l'honneur et proffit de cely pour qui je la vouldroy garder meismes, se je la tenoye. Et vous, je vous remerchie de vostre bon acquit. Se vous avez à faire de moy, je vous feray plaisir de bon cuer. » Et atant prist congié le cappitaine et retourna à Paris; et le duc s'en alla à Sainct-Denis là où il se tint deux nuits; et premier qu'il s'en partist fist delivrer l'ambassade d'Orient qui avoit esté quatre mois aveucques lui et en ses pays à ses despens.

(1) Lacune dans le manuscrit.

CHAPITRE XLIV.

Comment le duc se party de Paris et comment il fut festoyé à Beaurevoir par le comte de Sainct-Pol.

En l'estat et manière que avez oy s'en est party le duc de Bourgoingne de Paris, en telle grace et faveur et en tel regret de peuple que, de mémoire d'homme, il n'est trouvé que oncques prinche en vydast si bienvolu, ne de qui on feist tant de glorieux compte comme de ses fais après son eslonge. Or ainsi que debvoit passer pays, le comte de Sainct-Pol qui estoit rentré en grâce, délibéra de le festoyer en sa maison à Beaurevoir. Et en effect le rechupt et le festoya haultement, comme bien le sçavoit

Digitized by Google

faire, car il estoit moult puissant seigneur et riche. Doncques de là passant par Cambray, s'en vint à Valenchiennes, là où avoit mis jour au légat du pappe, évesque d'Arras; semblablement à l'ambassade d'Angleterre du roy Edouard, qui y arriva par ung mardy, huitiesme d'octobre, lorsque le duc y estoit arrivé devant. Et furent chiefs de cest ambassade, ung chevalier de l'ordre de la Gerretière nommé messire Jehan Wennesor et ung aultre nommé messire Jehan Claix, portant le nouvel collier du roy, la rose blance et le soleil, et ung seigneur d'eglise du pays de Bourdelois, nommé l'archidiacre de Bourdeaux, notable homme et bon clercq, qui tous ensamble povoient estre au nombre de chincquante chevaux ou environ. Et eulx approchant la ville de Vallenchiennes, envoya le duc audevant de eulx l'évesque de Tournay aveucques ceulx du conseil. Envoya aussi grand part de sa baronnie et des nobles de son hostel pour les bienvignier. Et tous ensamble les menèrent descendre en leur logis, là où ils furent aisiés et compleus de tout ce qu'il estoit possible de faire et de penser, et tout aux despens et provision du duc jusques ung denier près, d'autant qu'ils y estoient. Dont la première nuyt passée, le lendemain, qui estoit ung merquedy du vespre, le duc les manda quérir notablement pour venir devers ly en une sallette, là où il avoit emprès ly le comté d'Estampes, le comte de Sainct-Pol, l'archevesque de Lyon, l'évesque de Liège, messire Adolf de Clèves, messire Jaques de Bourbon, le seigneur de Croy, le marescal de Bourgoingne et multitude d'aultres nobles et haulx barons que je trespasse pour brief. Et là venans les dis ambassadeurs mirent genoulx à terre et présentèrent leurs lettres, lesquelles veues dirent leur créanche; dont la plus généralle et celle qui se faisoit en publicque, si estoit: que le roy d'Angleterre présentement regnant les envoyoit vers ly, près estre venu à chief de ses affaires, pour le remerchier de tout son coer, de vrayes et enthières faveurs que ly et les siens avoient trouvé en ly au temps de luite dont il estoit maintenant à bras deseure. Dont, et pour plus conserver et confermer telle faveur encommenchée, qui tant lui avoit donné fruict, et pour tant plus estre conjoings en amour ferme l'ung aveucques l'aultre, le roy Edouard envoyoit devers ly lui rendre grâce en ung endroit de ce qui estoit passé, et prier et requerre pour le futur temps que l'amour y puisse demorer estable et ferme entre eulx deux, comme qui plus en estoit désirant que de nulle rien du monde; faisant dire oultre ce et remonstrer audict duc: que de sa main et nulle aultre, après Dieu, il tenoit et possessoit la couronne d'Angleterre; et n'en debvoit grâce ne recongnoissance à mortel homme qu'à luy seul; dont il requeroit et avoit requis à Dieu pour vie et espasse de le recongnoistre envers ly.

Cecy, à tant que j'en apris lors, fut la généralle et la substance du premier soir que proposèrent devant le duc, sauve que ly dirent bien: que aulcunes choses leur avoit chargié leur roy de dire en privé et à part au dict duc, de quoy, quand il lui plairoit, feust à ly, feust à ses commis, en secret ils feroient voulentiers l'advertence. Et à tant se levèrent. Et les rechupt le duc moult haultement et de grand cuer, et les fist conjoyr de tout ce que l'on povoit aviser par devises; et prinrent vins et espices. Et après avoir eu devises longue espasse aveucques ung et aveucques aultre de touttes choses diverses, prindrent congié; et furent menés en leurs ostels, jusques le lendemain, que ceulx du privé conseil du duc, l'évesque de Tournay, le seigneur de Croy, le marescal de Bourgoingne, le seigneur de Créqui, le bastard de Sainct-Pol et aultres allerent devers pour oyr ce que plus avant voldroient dire en secret, par charge de leur maistre. Et là venus, convindrent en chambre close, là où par belles et maintes raisons allignées, et pour venir par persuasions à leurs fins prétendues, commenchièrent à cheoir en l'estroit d'allianche pour le roy leur maistre, remonstrant: le temps en quel il sourdoit, son éage, la recommendation de sa personne, sa puissanche et seignourie, et puis la grand et ardante affection qu'il avoit envers la maison de Bourgoingne pour y estre alyé, et finablement par regards que ledict roy leur maistre estoit jeusne et à marier, et ledict duc avoit une niepce en sa maison, belle damoiselle et de sa nouriture; et que comme nulle amour ne pourroit estre plus entérinée que par

Digitized by Google

alliance de mariage, ledict roy d'Angleterre désiroit que il veulsist entendre au mariage de la damoiselle de Bourbon sa niepce aveucques ly, comme qui estoit d'éage, et convegnable à sa haulteur; et en ce faisant ledict duc acquerroit pour ly et pour les siens amour qui jamais ne seroit enfrainte de leur vivant, et par quoy grand joye et grand paix se pourroit ensievir aux deux parties. Et en effect proposèrent ceste matière de si bonne fachon que l'honneur en demora envers eulx de bien causer leur demande, et non mains à ceulx de la part du duc en respondre sagement, là où gisoit tout le difficille du cas; car estoit chose de grand poix, et souverainement pour le duc de Bourgoingne qui en ceste matière ychy debvoit avoir cent yeulx ouvers pour regarder à touttes circonstances qui y estoient à l'enthour. Doncques touttesvoies une seulle finablement povoit clorre touttes les aultres, c'estoit que chascun en son umbre se renforche volentier et grandist allencontre d'ung aultre non bien proppre, ou temporise aveucques les aultres que lui peuvent faire service et amour, poset que tenu n'y soit. Et par ainsi l'aliance du roy d'Angleterre Edouard requise au duc de Bourgoingne n'estoit que raisonnable, et bien comme qui plus utile ne povoit quérir pour celle heure; et au duc de Bourgoingne elle n'estoit que raisonnable aussi d'y entendre, pour cause qu'en l'acquest d'ung roy d'Angleterre, sien par alliance et par aultres faveurs, il y chéoit ung grand proffit et renforchement, tant qu'à ly et qu'à ses pays; et seroit une sa niepce, dont il en avoit pluiseurs et haultement logées aussi, mariée à ung des plus puissans roys de la terre; dont rien que bien n'en povoit advenir au lignage.

CHAPITRE XLV.

Comment George met les difficultés qui peuvent venir de ceste alliance d'Angleterre.

A l'aultre lez, il y povoit aussi avoir une notte de grand difficulté, en ce que ce roy Édouard, du sang d'Yorck, estoit parvenu à la couronne par violence, et en avoit debouté l'héritier proxisme du sang de Lenclastre, le roy Henri le Simple; en quoy il y avoit des apparences beaucop et des conjectures, que tribulations et gherroiemens, aussi quérimonies grandes, en povoient sourdre en temps advenir, et que la chose ne demoreroit en cest estat; car ledict Henri avoit ung hoir masle nommé Édouart aussi, le quel attraieroit à ly tout le sang d'Anjou, et le roy de France meisme, ad cause de sa mère qui fille estoit au roy de Cécille. Parquoy, qui maintenant auroit pris alliance aveucques le roy Édouart régnant, par mariage de niepce ou de fille, auroit acquis question et querelle dont mal pourroit vuidier, sinon par guerre, qui est à fuir à tout saige prince, si n'est que nécessité publicque le constrainde. Et par ainsi et jà-soit-il que ce roy Édouart en la vertu du comte Warwicq régnoit maintenant en la haulte roe de fortune, et que la possession feust à ly de la couronne, touttesvoyes, par considération que les choses de fortune sont instables et les voit on naturellement d'incertaine durée, si chéoit à y mettre des doubtes beaucop et des dissimulations beaucop, premier que s'ajoindre à ly par alliance de mariage, quand, par non y estre adjoing, on seroit quitte et sans avoir des noises qui en pourroient ensieuvir. Enquoy touttesvoies, si péril y pooit estre notté pour la régnation violente, si pooient aussi bien espérer salut et acquest pour la possession victorieuse; de la quelle ce duc de Bourgoingne tyreroit fruict tant qu'il viveroit et se rasseureroit de force allencontre de tous vivans par telle conjonction. Si est vérité que, selon le cas maintenant advenu, en tout le monde le roy Édouart ne povoit mieulx quérir alliance plus proppre à ly ne mieulx eurée que ceste, considéré encoire une seulle raison qui passe les aultres: c'estoit que par ceste alliance, s'il y parvenoit, il espéroit à rompre une grande potenté que pour le temps advenir avoit Henry son adversaire au comte de Charolois, le quel, en la faveur de Sombreset son coussin yssu de germain, portoit la querelle dudict Henri expulx. Et par ainsi, quand il averoit obtenu la seur de la comtesse de Charolois, meisme cousine germaine au dict comte, esperoit et lui sembloit bien, que aussitost debveroit il, alors porter sa querelle en faveur de sa cousine germaine et belle seur

Digitized by Google

comme au roy Henri expulx en faveur de son cousin de Sombreset non apparent de ressourdre. Et certes ce point debvoit estre d'ung grand regard audict roy Edouart et au comte de Warwick qui tout demenoit ceste œvre, quand par gaignier le comte de Charolois, futur successeur des seignories de son père, on fourtrairoit aux aultres de partie adverse le plus bel de leur espoir, car merveilleusement estoit affecté à eulx et fellement esmeu allencontre des régnans; par quoy, qui ne romproit premier qu'il venist à seignorie et à régnation pouvoir ouvrer de propre teste, il seroit apparant de povoir mouvoir une fois, ce sembloit, ung grand effort en son contraire, et pour lui donner beaucop de répugne.

CHAPITRE XLVI.

Comment le légat vint faire sa proposition en Valenchiennes devant le duc et ceulx d'Angleterre.

Or estoit le légat du pape venu à Vallenchiennes aussi devers le duc de Bourgoingne, pour là venir devers ly et pour le solliciter tousjours sur le faict de Turquie, et ensemble pour mettre jus la pragmatique sanxion que le roy tenoit en sa main, et pour la quelle ledict légat estoit premièrement arrivé devers le roy à Paris, le duc estant encore là. Mès à cause que sa légation duroit par tous les réalmes de France, d'Angleterre, d'Escoche et de touttes les seignories du duc de Bourgoingne et que maintenant le duc attendoit l'embassade d'Angleterre en la ville de Vallenchiennes, ledict légat, constrainct principallement en la labeur de faire mettre jus la pragmatique sanxion, et pensant à satisfaire ad ce que avoit de charge en Angleterre à l'eure de présent, par proposer devant l'ambassade du roy des Anglois, vint ung soir à heure de vespre faire une notable proposition devant le duc ensemble et devant ladicte ambassade angloise, là où en latin allégua la désolation de l'Eglise et la diminution du crestien peuple de Dieu et la présumption des Infidèles; et ouvrit sur ce les sainctes escriptures divines, bailla ammontions diverses, produisit exemples, confuta guerres et batailles entre les crestiens, persuada paix, autorisa les royalmes de Franche et d'Angleterre, les pays du duc, magnifia leurs puissances, glorifia leurs vertus, renouvella leurs loenges acquises d'anchien temps, leurs propres personnes, leurs prospérités et fortunes; et tendant à fin conclusive, jà-soit ce que le duc feust tout certain, vouloit persuader et monstrer qu'en la main de ces trois gisoit l'effect et tout le faict pour deffendre la chrestienneté, allencontre de ses ennemis, nouveaux essors, et que partant ils se maintenissent en paix ensamble, sans lever questions privées, affin de tant mieulx pooir entendre au service de Dieu qui maintenant requéroit ayde. Et y notta fort le roy d'Angleterre, affin de l'y traire et mener comme ung des principaulx du monde; et désiroit fort à l'imprimer au cœur des ambassadeurs qui pour ouyr sa proposition estoient venus d'Angleterre, comme ceulx que l'on quéroit au nom du roy leur maistre. Dont, pour ce que ils représentoient la personne de leur maistre, le roy des Anglois, le duc leur feist dire que ils feissent leur responce devant et premiers que ly, car à eulx on parloit comme à ly. Si parlèrent ensemble les trois ambassadeurs, et se levèrent, et à chief de petite espasse, l'archidiacre devant ly se mettant à genoulx prist congié et demanda audict duc grace de parler et de respondre sur la proposition du dict légat, en tant qu'il en povoit touchier à la part du roy d'Angleterre leur maistre. Si lui commanda à lever et lui douna voix de parler; lors où ledict archidiacre commencha à dire en franchois notablement: que ceste manière estoit haulte et de grand poix, et n'avoient point en charge d'y faire nulle response, car n'avoit esté adverti le roy leur maistre de la venue de ce légat ne de sa proposition adressée audict roy d'Angleterre; de quoy debvoient estre tant mieulx excusés de response rendre, et souverainement d'ung si grand cas; mais ils avoient bien ouy l'exhortation que nostre sainct père avoit faict faire par son légat aux princes chrestiens et meismement au roy d'Angleterre comme ung des principaulx; et à l'aidde de Dieu, eulx retournés devers ly, ils en feroient ung tel record que la saincte et bonne admonition de nostre sainct père ne demoureroit poinct

Digitized by Google

derrière par leur faulte, disant oultre : que leur roy estoit un prinche vray chrestien ; et espéroient bien, quand il seroit adverti des bonnes voluntés et affections des aultres prinches, souverainement du roy de Franche et du duc de Bourgoingne, que par lui ne demoureroit nulle bonne œuvre derrière, ains s'y emploieroit de corps et de povoir libérallement et de grand cœur. Et à tant se teurent et donnèrent lieu de parler à l'évesque de Tournay, qui pareillement avoit parlé à part aveucques le duc et le seigneur de Croy, pour sçavoir quelle chose il lui plairoit à faire respondre sur la proposition faicte. Lequel évesque de Tournay, soy excusant de respondre en tels haults et glorieux termes comme avoit parlé le proposant, fonda sa responce en disant en franchois : « Très révérend père en Dieu et très honoré seigneur, mon très redoubté monseigneur le duc ycy présent m'a commandé et faict dire comment il, jà-soit che que peu il entende latin, si a-il bien livret ascout et soigneuse entende à vostre proposition, dont il m'a commandé à résumer ychy les parties au plus près de mon povre et rude entendement. »

Et de faict en résuma aulcuns principaux, pour tant mieulx venir à sa responce, lesquels je trespasse ; et dist alors : « Il est assez apparu jà loing temps le hault et bon volloir que mon redoubté seigneur a eue en ceste matère ; et que non ayant oncques mis delay en ycelle, d'autant que Dieu lui avoit presté de povoir, n'y a pas volu espargnier son corps, sans soy estre offert en personne et à son grand péril. Mon très redoubté seigneur, il est celly meismes et tout tel qu'il a esté de tous temps. Il n'est ne ne voelt estre mouveur de gherres envers nulluy, sy n'est en son corps deffendre. Il quiert la paix et union des princes chrestiens, et la desire sur toutte rien aultre. Il convoite le service de Dieu et l'exaltation de sa foy. Il affecte fort à soy y employer et que Dieu lui donne la grâce d'y pooir estre. Il en a aultréfois incité l'empereur et quis les voyes diverses pour l'y traire. Pareillement a-il fait le roy Charles nouvellement defunct ; semblablement le roy d'Aragon Alphonse, le roy d'Angleterre et aultres prinches de l'empire, lesquels, quand il plaira à Dieu que ceulx qui présent vivent se vouldront disposer à y entendre, eulx mettre sus et emprendre l'œuvre, lui, qui oncques ne s'en est trouvé lent ne en faulte, jà-soit ce que ce soit ung des plus loingtains de la chrestienneté, ne se trouvera, quand il sera besoing, en nulle faulte ne récule. Ains, se son corps ne povoit porter le travail par aulcun accident, que Dieu ne voelle ! si s'y employera-il tellement et d'avoir et de gens, que Dieu espoir ne homme ne lui en donront blasme. Car n'a aultre espoir ne trésor en ce monde, ne chose qui tant lui soit en coer, que de povoir faire service à Dieu en quoy il puist espérer salut. »

Et à tant fin sa raison l'évesque de Tournay ; et le légat remerchia moult révéramment le duc, lequel estoit assis en ban au dessus de ly. Et alors se levèrent ; et furent apportés vin et espices ; et y tint-on longues joyeuses devises, jusques à retraire chascun, là où il devoit, et que le duc aussi se retrahy pour aller souper.

CHAPITRE XLVII.

Comment le duc rechupt les Anglois très haultement en la ville de Valenchiennes et des dons qu'il leur fist.

Moult furent joyeux et firent grand feste les Anglois de la bonne réception que leur fist le duc de Bourgoingne en sa ville de Valenchiennes, là où tous les jours furent visités de grans barons de l'hostel du duc et des gens du conseil. Dont, sur la fin de leur despesche, le duc meismes les veult festyer. Et de faict fit appointier le bancquet moult riche, et les deux chevaliers fist seoir à sa table, l'ung à sa dextre, l'aultre à sa sénestre, mais aveucques pluiseurs aultres grans prinches et barons que tous y séirent, et ly au milieu ; et là où la chière fut faicte telle et si joyeuse à leur cause qu'onques, par leur proppre confession, ne se trouvèrent si haultement festoyés ; et tellement que, quand se trouvoient à part, devisans de ce prince, ne povoient saouler leur affection d'en parler et d'en dire les biens qu'oncques n'avoient veu en aultre personne, plaignans, par manière de parler, que si tost povoit estre mortel, et que le monde estoit estoré d'ung semblable qui tenist régnation sur tout. Si ne diray-je plus de leur despesche, pour cause que ailleurs

Digitized by Google

qu'ychy et en aultre ambassade plus grande sera ceste matière relevée. Mais le duc, après touttes honneurs et bonnes chières faictes, et les avoir deffrayé de touttes choses, encoires leur envoya à l'hostel vaissel d'argent en prix de cent marcs ou environ, par portion à départir à chascun selon son estat. Dont encoire plus entreprins que devant de vergongne, ne sceurent comment assez eulx acquitter pour grâces et loenges ly rendre. Si advint que, ce propre soir, le duc meismes party de sa ville pour aller vers Luxembourg. Dont les ambassadeurs le voellant remerchier de nouvel, nonobstant que le congié estoit pris, montèrent à cheval et le convoyèrent; et là luy rendirent grâces de ses dons, qui à peu de mots leur en rompy le parler; et fuyoit le remerchiement de sy peu de chose. Et à tant partirent de ly et retournèrent à Valenchiennes, là où le duc arrière leur avoit faict appointier leurs bains pour eulx et pour quiconques avoient de famille; voir bains de tout ce qu'il fault au mestier de Vénus, à prendre par choix et par élection ce que on désiroit mieulx, et tout aux fraix du duc. Dont l'yssue, pour ce qu'elle estoit en compaignon et en commune, leur fist dire cent mille biens de la maison et de la manière de faire. Et à tant partirent de Valenchiennes et s'en retournèrent à Calaix, et de là en Angleterre, où je délaisse jusques à l'aultre retour qu'ils firent vers le duc pour besongnier plus avant.

CHAPITRE XLVIII.

Comment le duc s'en alla au pays de Luxembourg en la ville qui s'appelle Yewys.

Il a esté conté par cy devant comment ceulx de Thionville et aulcuns rebelles du pays de Luxembourg, dont chief avoit esté et cappitaine le damoiseau de Rodemac, s'estoient venus rendre à la merchi du duc de Bourgoingne à Paris, quand s'estoient percheus de la mort du roy Charles qui les soloit porter, et dont les longs demenemens et contentions entre ly et le duc sont récités à plain et en diverses lieux en mon aultre livre précédent (1); et avoie dict que le duc alors fist response: que ly party de Paris, les iroit visiter temprement, affin de les réduire de leur rebellion longuement tenue et d'en recepvoir en grâce les fourfais, dont toutte la généralité présentement estoit en repentance. Si est vray maintenant que le duc ayant despeschié le légat de nostre Sainct-Père, ensamble l'ambassadeur d'Angleterre, prist son chemin tout droit vers le pays de Luxembourg; et s'en alla à Yewys, là où avoit faict convenir tous les nobles du pays à certain jour, aveucques ceulx des bonnes villes et les prélats. Et lui là venu, en plaine congrégation de tous eulx assis en sièges parés, leur fist dire par la bouche d'ung maistre Jehan l'Orfèvre, président du pays et son maistre des requestes: comment leur prinche et seigneur estoit venu pour trois causes: la première pour consoler et resjouyr ceulx qui léalment et constamment l'avoient servy et obéy; la seconde pour réduire à ly et prendre à merchy ceulx qui lui avoient esté rebelles; la tierce pour unir et incorporer aveucques ly ceulx qui, dissimulans, avoient esté neutres. Dont, pour ce que loingtemps avoit qu'il ne les avoit veus, ne eulx ly, et que longues tribulations et manaches avoit portés à cause de les vouloir garder et gouverner paisibles envers tous aultres, il estoit venu monstrer pardevers eulx, comme leur prince et seigneur, vainqueur en sa cause, et pour conjoyr et festoyer de sa présence (1). . . . . .

(1) Je n'ai pas encore retrouvé ce livre.

(Les intitulés des chapitres manquant dans le manuscrit que je publie me sont fournis par la table des chapitres contenus dans le n° 8348 de la Bibliothèque royale de Paris.)

CHAPITRE XLIX.

Du cas estrange qui avint d'ung gentilhomme, maistre d'hostel de monseigneur de Croy, au partement du duc.

. . . . . .

(1) Ici se trouve dans le manuscrit d'Arras une lacune de plusieurs feuillets. Je n'en puis déterminer le nombre, puisque les pages du manuscrit ne sont pas cotées; mais par l'indication des chapitres, dont je place les titres à leur place, on en mesurera l'étendue.

Digitized by Google

CHAPITRE L.

Comment le duc venu à Valenciennes, mena l'évesque de Tournay en possession de son bénifice en icelle ville.

. . . . . .

CHAPITRE LI.

Comment le roy ayant pris eslonge du duc commencha à songier fort sur les choses privées.

. . . . . .

CHAPITRE LII.

Comment le roy fist bannir le grand séneschal de Normandie (1) et le comte de Dammartin.

. . . . . .

CHAPITRE LIII.

Comment le roy ordonna grand somme d'argent à qui povoit amener le seigneur de Brezé.

. . . . . .

. . . . . tiendroit muchié. Pensez que moult y nottoient grand péril à ceulx qui l'amoient, et avoient grand peur de son mésavenir; car ne véoient que mort en ly, qui le pourroit attaindre. Dont, se les amis de ly avoient peur de son meschief, veu que le roy au prime, ses hayneux, maintenant quand le sentoient banny, n'avoient peur aultre au monde que de son eschapper, et qu'il ne s'en allast rendre en Angleterre pour devenir ennemy des Franchois; laquelle chose, s'ainsi advenoit, polroit estre la destruction du réaulme et la recouvranche des ennemis; car le sentoient plain de sens et de vaillance, et pour hault entreprendre plus à redoubter que nul aultre. Dont, par la peur que le roy avoit de cechy, qu'ainsi n'en advenist, il fist mettre ceste somme d'argent sur cely qui l'accuseroit ou prendroit au corps, affin qu'on feust assuré de ly, et que par coraige de s'en vengier ne thirast en Angleterre. Mais le bon chevalier n'avoit garde de soy tant mesfaire ne de souillier ses nobles vertus monstrées en tant de lieux par une lacheté de cuer prinse en une manache de fortune, là où en prime l'homme vertueux se doibt esprouver et gloriffyer sa fame. Si orez une haulte et glorieuse vertu d'homme, et la plus grande constance de chevalier dont livre face mencion. Ce chevalier sçavoit bien son ban; sçavoit aussi la somme qui estoit mise sur cely qui le pourroit prendre, et que le roy n'avoit aultre peur fors qu'il se traist en Angleterre, et devenist l'ennemy de ce royaulme. Sçavoit bien que de tous ne pooit estre aymé ne hay, mais la convoitise de l'argent feroit mettre agguès sur ly, dont il porroit chéoir en telles mains que prestement il seroit mort sans estre oy en sa deffence. Sçavoit bien aussi que on le quéroit et qu'il estoit accusé d'estre en Paris, mais ne pooit on sçavoir où; et de faict tout de gré et sciamment s'estoit venu plongier en Paris, mais si couvertement et par tel sens que le trouver ne lui donnoit point de peur. Si s'avisa en ly meismes et aveucques Dieu de vouloir imposer fin à touttes ces doubtes, à touttes ces peurs et povretés, à touttes ces questes et encherchemens qu'on faisoit sur ly. Et sachant de vray que Garguesalle, le grand escuyer du roy, aveucques ung aultre gentil chevalier breton nommé le seigneur de Villers, estoient à Paris et le quéroient par commandement du roy tout par tout, et touttesvoies n'avoit peur de leur quérir, ly meismes veullant tout mettre à l'adventure, manda aux dicts ses quérans: qu'ils ne quésissent, et que tout de son bon gré et voulenté se viendroit rendre en leurs mains; et que partant ils allassent monter à cheval et l'attendre dehors la porte, où il leur fist sçavoir de venir, et là il se rendroit en leurs mains; mais leur mandoit et prioit aussi, que ils se feissent si fors et si bien accompaignés que aultres que eulx et plus fors ne le preuissent en leurs mains; car de cela avoit-il paour, et non point en leurs

(1) Il est question ici du seigneur de Brezé dont George Chastellain était l'ami particulier.

Digitized by Google

mains; car espéroit véritablement salut en la main du roy, mais qu'il le souffrist ouyr, lors où se aultres le leur ostoient par force de sa vie, ne seroit rien; car le feroient morir à cop par hayne et par vengeance, sans le sceu du roy.

CHAPITRE LIV.

Comment monseigneur de Brezé fut mené devers le roy en Paris.

Cestes gens icy, Garguesale et les aultres, s'esmervillèrent moult du mervilleux hardement de cest homme et de si grand asseurance, dont oncques n'avoient oy parler de pareille; et le réputant ung chevalier de grand los et souverain sur tous, prindrent compassion grande en son faict; et se réputèrent nés à malle heure d'avoir telle commission, car ne doubtoient riens que sa mort. Touttesvoies ils montèrent à cheval, donnant foy à ses parolles, l'alèrent attendre à la porte que leur avoit nommé, en bon compétent nombre de gens desquels ils se fioient, pour le mener seurement comme il leur avoit mandé. Et ly soy abrégant de venir aussi devers eulx, monta à cheval desguisé; et sans que congneu fust de personne, s'en vint rendre à la porte où les aultres l'attendoient, qui, passant parmy eulx, ne le congneurent et le souffrirent passer, atout une bouge desoubs ly, estrangement habillé, lors où ly meisme en passant leur dist: « Véez-moy icy; sieuvez-moy; che suis-je! gardez-moy et me sauvez. » Lors commenchèrent à plorer les aultres, et l'adestrer l'ung dechà l'aultre là pour avoir ses devises, sans faire semblant de le mener ne de le lyer; car véoient bien qu'il ne faisoit besoing et que meisme désiroit estre pris. Si furent leurs devises piteuses d'ung costé et d'aultre; et ly firent les menans aussi grand honneur en manière de parler comme oncques eussent faict, ou plus hault, de sa fortune prospérée; lui firent toutte amour et courtoisie; le reconfortoient de parolles; et là où eulx meismes faisoient semblant d'aulcune pitié envers ly, ly meismes reconfortoit et les reprenoit de lascheté, disant qu'il n'avoit point de peur et qu'il ne feust point en leurs mains s'il eust volu, mais aymoit mieulx morir que estre fuy. Et leur dist: « Deà! vous m'avez quis à Paris et faict quérir; mais il vous convenoit brusler la ville toutte de fons en comble, premier que me trouver en ung mois enthier. Faictes bonne chière et me menez, en la merchi de Dieu et du roy. J'ay bon espoir et bonne querelle; et aymę mieulx morir léal preud'homme qu'estre fuy lasche et recrandy de cuer. » Et à telle parolles et aultres qui le glorifioient, le menèrent devers le roy, qui prestement le fist mettre au chasteau de Loches, très estroit. Dont en peu de jours après, le roy y envoya aulcuns députés pour l'oyr parler et pour sçavoir en quoy il se vouloit deffendre. Si parla tellement et si à sa gloire, que nonobstant touttes haynes et indignations, et touttes les grandes manasses qui constoient sur sa personne, le roy le fist mettre au large et en bien gracieux lieu. Et voyoit-on bien puis que celle première fureur estoit dehors, jà-soit ce touttesvoies que tous les grans hommes de France; de peur qu'ils avoient de son mal, commenchèrent à murmurer sur le roy, et à dire en couvert que ciel et terre debveroient cryer contre lui, quand il se vengeroit par mort sur ung tel homme qui estoit ung des vaillans chevaliers des chrestiens et des plus à loer, et qui estoit ung parement et ung chief d'honneur en ce royaulme, qui tout reluisoit de ses haulx fais. Si ne se faisoit convention nulle de gens, où que ce fuist, qui ces parolles ne levassent et semblables, et qui par dilection et faveur envers ly ne ly envoyassent larmes et soupirs de compassion mainte. Dont quel dueil aussi povoit demener celle povre damme, la sénéschalle sa femme, ensemble aussi son fils et sa fille la vidamesse de Chartres? Certes il faict bon à penser, car nulle gens plus desconfortés en la terre que ces trois, qui cuidoient avoir perdu ce que possible n'estoit à tout le réalme de le restorer, quand la mort y seroit mise. Mais tant laboura la noble damme, qui sage estoit et plaine de vertu, que le roy lui promist que jà n'auroit mal de mort; mais aultre fois lui avoit faict peur, ce disoit, et maintenant il lui en feroit aultretant. Et touchant ses biens, les quels il avoit

Digitized by Google

appliquiés à ly, tous iceulx ainsi qu'ils estoient et gisoient, il les rendroit à elle. Et les lui donna par amour et en l'honneur de touttes nobles dammes, entre les quelles il la tenoit pour haultement recommandée. Et à tant je coupe le compte de che chevalier, jusques cy après que j'en releveray le remannant, là où l'yssue du cas me donra fin de parolles.

CHAPITRE LV.

Comment le comte de Charolois se party de Paris pour thirer à Sainct-Claude et comment il fut festoyé en chemin.

Maintenant loyst il conter ung peu du comte Charolois, qui de Paris s'en estoit parti de son père pour aller en voyage pellerin à Sainct-Claude. Sy est vray que, en approchant le pays, de beaucop de grans seigneurs et de nobles gens du pays vindrent au-devant de ly, qui depuis oncques ne l'abandonnèrent tant qu'il y feust. Et lui fu faicte la plus haulte chierre par tout qui oncques fu faicte à prinche; car n'y avoit oncques esté, et estoit le seigneur advenir, par quoy le debvoient bien faire. Fut festoyé et conjoy en pluiseurs maisons de seigneurs, pareillement par les bonnes villes. Dont, sur tous aultres, le prinche d'Orenge en sa ville de Noseroy le rechupt et festoya si haultement que merveille seroit à dire, et lui donna de beaulx dons au partir. Fist son voyage à Sainct-Claude; et au rethour de celly, prist son chemin vers Bourbonnois, pour aller voir la duchesse de Bourbon sa tante et sa belle mère qui oncques ne l'avoit veu. Et là fut rechupt arrière à la plus grand joye et solemnité, qui oncques avoit esté veue où monstrée au pays, ne pour venue de roy ne aultrement. Car le duc de Bourbon, son frère et son cousin germain s'y employa de tout son povoir et sçavoir. Pareillement firent les deulx duchesses, la vielle et la josne, qui touttes y tournèrent leurs sens pour le faire bien, comme pour la plus chière chose qu'avoient en terre après le duc son père. Finablement, à chief de temps et ainsi que longuement avoit vaucré par pays, le roy lui manda qu'en retournant au pays devers son père, il reppassast par devers ly. Si alla le dict comte et prit congié de Bourbonnois; et dressant son chemin vers Tours, passa par Bourges en Berry, là où ceulx de la ville le desdaignèrent à bienvingnier, et n'en tindrent compte, ne que du plus estrangier noble homme qui feust en la terre; ne lui envoyèrent ne vins, ne présens; ne lui donnèrent oncques une seulle salutation. Meismes ainsi qu'il alloit par la ville visitter la Saincte Chappelle, sembloit il pour lui faire despit, ne lui daignoient mettre main au chappeau. Si leur tenoit cecy de vieille hayne et d'envie qu'ils ont allencontre de la maison de Bourgoingne, pour cause du siége que le duc Jehan y mist, dont ils rechuprent perte et domage. Si ne fist ledict comte semblant touttesvoies que rien lui en feust; mais les en fist bien pugnir. Car luy venu devers le roy, qui en avoit oy le vent sans que ledict comte s'en veulsist plaindre, les manda venir devers ly, en leur demandant pour quoy ils n'avoient bienvingnié et honnoré son beau-frère le comte de Charolois, revéramment, ainsi que ordonné l'avoit et commandé de faire à touttes les bonnes villes de son réalme. Sur quoy ne sçavoient que respondre au roy, que malvaise voulenté qui les tenoit de viel temps. Le roy, les espoventant de manaches, les fist venir payer merchy à genoulx au dict duc, et lui dire et offrir que toutte telle pugnition qu'il luy plairoit leur ordonner et chargier par admende, humblement la porteroient; et lui prioient pour grâce et miséricorde de leur rudesse. Dont le dict comte, qui ne quéroit rien en eulx fors leur amour, et de chascun, les recueilli benignement; et leur dict qu'il estoit bien content d'eulx, et que nulle admende ne lui séoit à prendre des subgets du roy qui rien ne lui debvoient que de grâce. Touttesvoies le roy en chastia aulcuns des plus grans de la ville, pour estre aux aultres exemple en cas semblable.

CHAPITRE LVI.

Comment le roy commanda à faire les honneurs au comte de Charolois en Tours.

Le roy sachant la venue du comte de Charolois, son beau-frère, moult se monstra

Digitized by Google

Joyeulx de sa venue, et fist cryer à son de trompette : que tout chascun en la ville de Tours se deslogast pour logier le dict comte ; fist aller audevant, jusques en-my les champs, ceulx de la ville les plus notables le bienviengnier et faire les offres de tous services et obéyssanche. Il fist aller tous les prinches et seigneurs de sa maison en très grand nombre. Et le duc d'Alenchon, qui se sentoit tenu devant tous aultres du monde, cestui là y alla de son franc arbittre et de noblesse de cuer, pour l'honneur du père et de la maison, que autant aymoit que soy meismes. Dont en l'aborder c'estoit chose mervilleuse et piteuse à ouyr de ce qu'il disoit, confessant et congnoissant qu'à son père et à l'ordre du Toison d'or qu'il portoit, il estoit plus tenu qu'au remanant du monde, et jamais il ne porroit vivre tant qu'il porroit souffrir à rendre ne à remerchier le bien qu'il avoit rechupt de ceste maison, dont il tenoit la vie, et l'honneur et ses biens restitués. Et devisant ensemble entrèrent en la ville ; et prestement le comte s'en alla devers le roy, qui moult le rechupt joyeusement, car l'amoit par samblant sur tous les aultres de son sang. Dont après la salutation faicte au roy, le roy lui dist : « Beaufrère, véez chy beaulx oncle du Maine ! » qui estoit là ung petit derière le roy. Si s'avancha cely du Maine, et ledict comte et ly s'entre-clinèrent et firent bonne chière l'ung à l'aultre. Dont ung aultre jour après, s'entrevirent arière ung petit en une chace que le roy faisoit, et là où ils chevauchèrent devisant ensemble par aulcun temps, jusques ad ce que les chiens soubdainement menèrent une bische devant eulx, qui les desépara. Car cely de Charlois se thira radement après et laissa le comte du Maine. Dont cely soir meisme, ledict comte de Charolois, par l'aigreur de ly recourir après, s'esvanouy de touttes ses gens, et se perdy ; et ne sçavoit on où. Dont la nuit venue et que le roy se trouva en sa chambre, pensant que son beau frère feust venu aussi, demanda après ly ; mais oncques ne trouva homme qui lui en sceuist dire nouvelles ; meismes ses proppres gens ne sçavoient que feust devenu. De quoy mortellement desplaisant et morant de peur et d'anuy, juroit par serment solennel, que jamais ne mengeroit ne prenderoit soubstance en corps, jusques il en averoit des nouvelles et vray rapport. Et prestement fist monter à cheval le seigneur de Montaban et aultres pour l'aller cherchant et quérant par tout ; et leur commanda de jamais retourner jusque trouvé l'eussent et ramené. Sy voult ainsi l'adventure qu'ils le trouvèrent celle nuyt, en une maison où il s'estoit retraict, luy et cincq ou syx personnes avecques ly sans plus, gentils hommes ; et faisoient bonne chière seloncq le cas ; mais ne sçavoient les gens de l'hostel quels hostes ils avoient. Si firent grand feste ceulx qui le trouvèrent ; et le cuidèrent ramener à Tours ; mais oncques ne peulrent pour celle nuyt. Si envoyèrent courant hastivement ung messager devers le roy, pour luy annonchier ce que avoient trouvé et qu'il n'en feust en nulle peur, car véoient bien que le cas lui alloit au cuer parfondément. Le matin le comte monta à cheval et s'en revint à Tours, où pour lors le roy, après luy avoir faict bonne chière, le commist et constitua gouverneur de Normandie à 36,000 francs de pension. Dont le dict comte, lui rendant grâces, print congié du roy et se mist au rethour vers son père, car jà estoit près du Noël. Si passa par Nogent-le-Roy, la maison messire Pierre de Brezé prisonnier ; et y loga une nuyt à la requeste et pryère de la séneschalle, femme au dict prisonnier qui touttesvoyes n'y estoit point en personne, et n'y povoit estre à cause de son pourchas. Si trouva ledict comte léans, maistre Ros, frère au comte de Sombreset, prisonnier à qui s'estoit venu conseillier, messire Pierre de Brezé son maistre. Cestui Ros soy trouvant devant le comte de Charolois, fist les contes de son maistre : comment il s'estoit venu rendre en sa main, et les beaulx et piteulx mots qu'ils eurent ensemble. Dont pour finablement conclure, le glorifia pour ung des plus vaillans et saiges chevaliers du monde, et en qui plus avoit de vertu. Si en fut voulentier oy et loé et prisié de chascun, car on sçavoit bien aussi. De là s'en vint par Roen, là où la réception fu sy solennelle, que plus n'eust on sceu faire à paine pour le roy ; car allèrent audevant de ly à procession magnificque, et crièrent Noël ! à son entrée par toutte la ville. Et fist délivrer tous les pri-

Digitized by Google

sonniers du roy, de quelque cas que ce fuist Si fist-il partout où il passoit parmy les villes du roy, sans quelque reffus. Lui en fut faict obéissance et recueil et grand révérence, fors d'une assaut de ceux de Bourges, qui bien le comparèrent depuis. Finablement tant firent d'honneurs et d'amministrations curieuses ceulx de Roen, que plus ne s'en polroit faire ne dire, et que ledict comte s'en réputa tenu à eulx tout son vivant. Luy donnèrent une escarlatte moult belle et ung gris le plus fin des aultres, sans les vins et aultres gratuités qui estoient de grand coust. Dont, après les avoir recommandés à Dieu, il repaira au pays, et vint tenir sa feste de Noël, où estoit sa mère la duchesse, ensemble la comtesse sa femme, à Aire.

Mais n'est d'oublier maintenant que, pendant le terme que le comte de Charolois s'en estoit allé en Bourgoingne pélerin, et de là retourné devers le roy à Tours, ung nommé maistre Roland Pipe, trésorier de Flandres et recepveur général des finances du dict comte, venu de povreté à grande chevance, ung jour, par mélancolie et par conseil de l'ennemy qui le sieuvoyt de près, en sa maison à Bruges se rua en ung puis, la teste devant; mais rescous de ses prochains, sa femme et sa famille, hastivement fut sauvé de mort et mis curieusement en chambre, là où on mist paine à le réconforter et à le remettre en bon sens, lequel sembloit estre tout saisy de l'ennemy. Par quoy, par une espasse de temps, touttes paines y estoient perdues, car mangoit et deschiroit ses mains par rage. Si le convint garder jour et nuyt de près, ou aultrement se feust deffaict et destruit du tout. L'émouvement de cechy luy vint pour une nouvelle que son clercq lui avoit apportée de Bourgoingne: que le comte de Charolois l'avoit désapointié de son estat par ce qu'il avoit cogneu et percheu malice en ly et peu de son proffit, aveucques ce aussi que, par propre industrie et aulcun sain conseil, il vouloit désormais avoir congnoissanche de son faict et meisme ordonner de ses deniers. Sy prist tel dueil ledict maistre Roland que, en despitant sa vie, se quéroit à deffaire et à perdre l'âme et le corps. Fut touttesvoies enfin par diverses prédications et enhortances de prebstres remis en tranquillité de cœur, et tellement que la paour en sembloit estre dehors; et se remettoit en usage accoustumé jusque environ deux mois qu'il se trouva à Bruges devers ledict comte; là où quand je m'y trouveray tantost et cy après je vous en feray la consummation. Et convient entretisser ychy deux choses; l'une si est l'entrée que fist en Tournay l'abbé de Sainct-Bertin comme évesque de Tournay; et l'aultre si est d'ung murdre faict à Sainct-Amand de deux hermites.

A Sainct-Amand, entre Tournay et Valenchiennes, en la forest qui est là prochaine avoit deux hermites dont l'ung, qui plus y estoit anchien en demeure que l'aultre, avoit portion ordinaire en l'abbaye, laquelle on lui envoyoit, ou la venoit quérir meisme par fois. Si en conchupt une dure envie contre ly l'aultre, et par suggestion de l'ennemy machina en sa mort. Or avoit cestui malvais ung nepveu labourier des champs. Si vint à luy et lui dist que, comment qu'il feust, il convenoit qu'il lui prestast ses mains pour mettre à mort son compaignon. Et le nepveu, de legier soy y offrant, lui promist aydde. Si vindrent tous deux ung matin à l'habitation du preud'homme; et là le saisirent au corps et lui ostèrent son proppre couteau, et d'icellui lui coppèrent la gorge; et le trainèrent hors de voye; et le coutteau misrent d'emprès ly, pour donner à congnoistre ung abus, comme se ly meismes se feust occis; et à tant s'en passèrent. Si advint, quand le mort ne venoit plus à sa portion et que le murdrier venoit tenir son lieu demandant, on lui interrogea pourquoy son compaignon ne venoit plus. Et il respondit qu'il n'en savoit rien et qu'il pensoit qu'il fuist mallade, car encoire n'y avoit point de soupechon formée. Or est vray que ung compaignon de la ville s'estoit allé esbattre parmy la forest; et d'aventure, comme Dieu le veult, trouva cest hermite murdri et le coutiel emprès ly, le quel coutiel estoit congneu de plusieurs de l'abbaye et de la ville là où il alloit repairier. Si advint que, après ceste chose divulguée, qui estoit piteuse, l'ermitte portant à sa chainture la ghaine dudict coutiel vint demander l'ausmosne en l'abbaye; et là surgardé,

Digitized by Google

d'aulcuns lui fut demandé : « Frère, où est vostre coutteau? » Car fault entendre que la ghaine du murdry estoit recongneue. Lors respondy le malvais homme : « Ne vous puelt challoir. J'ay laissiet mon coutteau à l'ostel par ignorance. » Si ne ly fist-on point de replicque dessus, mais prestement l'ung d'eux alla conter à l'abbé comment cest ermitte pappelart portoit la ghaine du coutteau qui avoit esté trouvé. Laquelle chose oye, l'abbé tantost le fist prendre par ses officiers, mettre en prison et examiner. Lequel, après le cas congneu, accusa son nepveu. Si fut prestement pris aussi. Dans la nuyt que on les debvoit à lendemain exécutter, l'ermitte se coppa la gorge en la prison; et fut le nepveu pendu à la justice, et l'aultre malvais homme en une fourche.

CHAPITRE LVII.

Comment le bastard de Cyppre appostat de la foy expulsa de son royaulme le fils du duc de Sçavoye.

Tout ce temps chy et jà longuement par avant, depuis que le souldan donna faveur au bastard de Cyppre et que ycellui bastard avois pris son rethour à ce soldan pour parvenir à la couronne, comme par cy devant a peu apparoir par lettres envoyées à la royne, le bastard ayant délaissié l'habit de l'église guerroya durement Loys fils du duc de Sçavoye, ayant pris à femme la jeusne royne héritière de Cyppre, relenquie de messire Jehan de Ceyndore princhе d'Anthioce, empoisonné. Et tant prévalu ycelui bastard que, tant par sens comme par armes, il acquist à ly la grigneur partie du royalme; et en expulsa ledict Loys de Sçavoye et sa femme, jusques à avoir tant seullement une place. Parquoy la royne, du sang de France de par ceulx de Bourbon, et conjoincte à la maison de Sçavoye, pensant y trouver secours, constraincte se mist en mer pour venir en France; là où en venant en ce navire, d'ung cattelan mortellement hay de Veniciens ladicte royne fut misé à saqueman, privée et despouillée de tout le sien très confusément. Mais elle venue à Venise et ses doléances faictes du cas, fut restituée et remise en recouvrance du sien, et parmy celly qui s'estoit meffaict en elle. Dont après elle prist son escueil et s'en vint en Sçavoye où haultement fut recheue; et de là manachoit de venir veoir le roy de France et le duc de Bourgongne, sur les quels deulx elle s'attendoit d'ayde et de secours pour le recouvrement de son réalme, tout subgect et respondant à loy payenne parce que le bastard qui y régnoit par thyrannie l'avoit impétret et obtenu en la vertu du souldan, en grand foulle de la loy de Jésus-Christ. Ceste reyne de Cyppre touttesvoies, poset que nouvelles couroient qu'elle debvoit venir jusques en Franche, n'y vint point de faict dont me soit rien apparu; par quoy n'ay cause de plus en escripre pour ceste heure.

CHAPITRE LVIII.

Comment le roy commencha à faire moult de nouvelletés et commencha l'on à le congnoistre.

Ce roy Loys pour ce temps chy se tenoit encoire en Touraine, là où tousjours aveucques le temps et de jour en jour avisoit souldainement de maintes estrangetés; et de sa proppre teste embracha moult de choses à tous lez sur un colp, et desquelles aussi ne vint ghaire de fruict ne d'effect; sinon que à luy meismes donna paine et à aultrui admiration sans plus de ses moddes. Envoya ambassades dehors subittement, conclut manaches, à tel fut, en manières d'indignation, mist sus des nouvelletés voluntaires, aulcunes mal aggréables et de povre espoir, aultres préjudiciables à homme de tous estas, fist des mariages et alliances telles qu'il les songea, et dejosnesenffans sy bien que des vieux. Il donna sa fille née à Genappes, au fils du duc de Calabre héritier de Loraine, et fist le mariage du second fils de Bourbon, nepveu au duc de Bourgoingne, à la fille du duc d'Orliens, aultre niepce du dict duc venue de deux sœurs. Monstra moult de ses meurs che nouveau roy à son premier régner, et donna à congnoistre que, ce que par longs ans avant la mort de son père il avoit esté crému de pluiseurs qu'il ne venist à régner, ce n'estoit pas sans cause; car dès le temps de la Praguerie, là où ses meurs

Digitized by Google

commenchoient à estre congneus en leur bourgeon, y perchupt on ce que on y trouva depuis, jà-soit que longuement l'avoit bien sceu discimuler : c'estoit de plus faire et user de proppre que par conseil, et plus par volunté que par raison. Qui mal siet à ung prince, non pas tant seullement à ung roi le souverain du monde, mais à ung noble homme le plus povre de la terre, avoit encore tout son estat tout tel que solloit mener à Genappes; et ne les changea de long temps après. Menoit povre despense. A peu de gens, synon à ses mignons, il presta large main; mais à moult il recoppa et rethira devers ly la libéralité du père. Il diminua les estas en sa maison ; et les vestemens de soye, et les pompes des nobles hommes il condempna par deffenses ; les trésors du royalme fist tout tourner devers ly. Et là où les fruis solloient aller en diverses mains qui en vivoient, grand part en print devers ly, par signe et apparence de convoitise. Il voult visiter les marches et confins de son royalme, avoir congnoissance de tout et de tous; et pour ce faire se party de Tours lui sixiesme, là où il fist cryer à son de trompe : que nul, sus paine de mort, ne s'avanchast de le sieuvir. Et estoient ly et ses compaignons abilliés de gros drap gris, rudement, en manière de pélerin; avoient chascun une grosse rude patrenostre pendue au col, qui estoit de bois. Et delaissant son chemin vers Poitiers, alla visitter toutte Guienne, tout Bourdelois et touttes les marches et contrées comprises dedens. Et jà-soit ce que la fame courust qu'il allast ainsi seul, tousjours le costioit à ung logis près la garde de son corps, qui estoient environ six vingt hommes combatans. Sy n'y avoit homme en son royalme, nourry ne appelé de ceste compaignie, qui oncques le sievist. Si passa une saison en ceste visitation faire, qui estoit estrange à ung tel roy, mais certes, en qualité aulcune, digne de los, par ce qu'elle mouvoit de vertu et de vaillant esperit, et qui povoit rendre fruict si la poursieulte et les dépendances eussent esté touttes de meismes. Car certainement plus actif engin ne plus esprit soubtil n'avoit eu longuement par avant en France que cestui, ne mieulx recueillant en ly touttes choses par une légière conception. Mais le volloir ouvrer et faire de sa teste, et présumer de son proppre sens devant aultrui conseil, lui fist donner des nottes en couvertes bouches, firent engendrer froidures en coeurs de ses subgects envers ly, et acquérir renommée non convegnable à son estat, et peu d'amour et de grâce de son peuple qui se trouvoit pis qu'aveucques son père, jà soit-il que le coeur de ly estoit noble et son engin soubtil par merveilles. Mès la multitude de son embrassier lui fist peu estraindre en la multiformité de son astivement conclure, et lui fist faire souvent chose estrange. Dont, par ce qu'en sa coulpe avoit du los et du blasme, les mille qui y debvoient estre participans s'en povoient parer de la coulpe.

CHAPITRE LIX.

Comment le roy cuida estre prins allant veoir la scituation de Bordeaux par les Anglois.

Ce roy doncques chy, lui estant à Bourdeaux, et ainsi que ses movemens estoient souldains, ung jour délibéra d'aller soubs la rivière au dehors de la ville, tant pour aprendre de la nature du lieu comme pour veoir la scituation de la ville par dehors. Si se mist en ung petit battelet, luy chinquysme ou sixysme; et s'en alla nagant à remmes sur la Gironde bien avant, et tellement que percheu feut d'une aultre navire adventureuse qui quéroit proie; car estoient Anglois. Si misrent tref au vent, et raddement commenchèrent à thirer sur ly, tendant à lui copper la rivière et de lui deffendre le rentrer. Si s'en perchupt le roy; et voyant le grand péril où il estoit et l'aigre poursuite des aultres, cuida recouvrer la ville à force de remmes. Mais voyant che lui estre impossible, voult son adventure ainsi que sur la dicte Gironde, au bord de la rivière, en plusieurs lieux, y a infinité de roseaux; et là où l'eauve est basse y entre-on par fois par crettes et par petits battelets, où aultres gros navires ne peuvent approchier. Si se boutta le roy dedens ces roseaux et s'y sauva, qui avoit la main de ses ennemis si prochaine que pour l'avoir saisy au col, se là ne se feust retraict à la

Digitized by Google

bonne heure; et lequel oncques telle peur ne passa, dont meismes avoit esté cause. Quand doncques Anglois veyrent celle proye eschappée et que l'approchier n'y estoit possible, tournèrent vers la haulte mer, de peur de estre poursieuvy meismes, car avoient esté percheus, et doubtoient, et povoient bien estre congneus des ennemis. Mais point ne m'a esté chose certaine ne certifiée, que lesdicts Anglois sceussent que ce feust le roy ne qu'il fuist en ce battelet; car s'ainsi estoit, c'estoit bien empris à eulx, et à l'aultre follement besongnié de soy mettre en tel péril; mais plus est vraissemblable que ce n'estoit que cas d'aventure, considéré qu'en toutte Guienne n'avoit port où Anglois se feussent osé trouver, synon sur les périls et fortunes de guerre et robberye, et en pillage. Et par ainsi nullement povoit estre ceste chose accusée ne nonchiée aux dicts Anglois pour faire emprise dessus, quand la chose meismes fut faicte en soubdaineté, au desceu de chascun.

CHAPITRE LX.

Comment Venecyens vindrent en ambassade devers le roy Loys.

Après ceste visitation faicte en Guienne, le roy retourna arrière à Tours. Là vindrent vers ly les nations d'Italie, Venécyens, Gennois, Florentins. Et fist deux chevaliers de la nation de Venise à grand mistère venir; et leur fist honneur et grand chière; et eulx pareillement se offrirent prompts à tousjours, et prests de le servir et obeyr comme le souverain roy du monde et le plus à doubter, et comme bien sçavoient démonstrer les causes et les circonstances. Vindrent aussi ceulx de l'université de Paris devers ly en ceste ville de Tours. Et pour ce que l'évesque d'Arras, en puissanche de légat, avoit obtenu du roy que la pragmaticque sanxion retourneroit au siège apostolicque, dont nostre sainct père en rétribution lui envoya le chappeau, et que ladicte pragmaticque sanxion longuement tenue par le roy mort tournoit en grand détriment de l'université quand elle estoit ostée, vindrent devers ly supplier, qu'en faveur de sa fille anchienne et laquelle il avoit jurée à garder et à multiplier, il lui pleust escripre audict nostre sainct père pour elle, affin de l'avoir en sa grâce et en sa bonne recommendation; car sans ce moult se sentiroit, ce disoient, affoiblie et diminuée en ses prérogatives, avecques moult d'aultres choses les quelles renconstrèrent au roy. Et touttesvoyes, sans prendre delay ne conseil d'empruncl, respondy, disant: « Comment déa! vous avez joué de moy et du légat de nostre sainct père, qui est plus grand chose que moy; et me venez requerir que j'escripve pour vous! Par la Pasque-Dieu sainete! Je n'en feray riens. Vous estes meschans gens et de malvaise vie, et avez vos grosses grasses ribauldes que vous nourrissiez emprès vous. Allez vous en, car vous ne vallez point que je me mesle de vous. » Et à tant se tourna d'envers eulx et les laissa confus. Et aultre response n'en peulrent traire, et s'en allèrent.

CHAPITRE LXI.

Comment le duc Philippe renchenst la deuxiesme fois en griesve maladie.

Le duc de Bourgoingne en ce temps encoire estoit griefvement malade. Ceste maladie lui prist d'une fièvre très aspre, au comchement de laquelle touttesvoies, par aydde de médechins, fut mitiguée et réduite à ploy de bon espoir. Mais la rencheute y sourvint qui donna la manace de la mort. Si voult Dieu ainsi, que la ducesse y estoit, son fils pareillement le comte de Charolois, et le comte de Sainct-Pol. Dont quand ce vint à la rencheute là où gisoit le péril, ledict de Charolois meu de bonne nature filialle, se attendrist moult; et pensant plustost remedyer en paternel mal par pryère du peuple que par secours de médechin, envoya subittement à tous lez messaiges dehors à touttes les bonnes villes des pays, leur signiffyer son grief affin de pryer Dieu et de faire procession pour lui en l'advanchement de sa garison. Et tellement se monstra en cechy vray et naturel que tout le monde lui en donna los. Et en effect en furent fais les debvoirs par telle humilité et ardeur en touttes les villes, que de semblable il n'est mémoire nulle part en faict de pryer

Digitized by Google

et de fondre en larmes. Car oncques prinche n'avoit esté veu si aymé de ses subjects, ne tant souspiré en cueur de le perdre si tost, qui réputé estoit, et à eulx et à aultrui, le brach de protection et la forme et règle de l'honneur de preud'homie du monde. Une entre touttes les aultres villes des pays, Abbeville, qui est ville royalle, fist en cest endroit chose singulière, parquoy elle requiert aussi ung singulier compte qui moult la gloriffye. Il est vray que comme les messagiers avoient commandement partout d'aller à toutte haste du monde battans et férans et sans prendre repos, celli qui venoit vers Abbeville, il y arriva tout tard en la nuyct, à telle heure que la moittié du peuple estoit couchiée. Faisant touttesvoies ses cris aux portes pour susciter le guet, fut faict entrée; et vindrent vers ly les aulcuns des gouverneurs et des principaulx pour enquérir de sa haste si importune et la cause de son venir. Si leur bailla les lettres de par le comte de Charolois, et leur dist de bouche che qu'il sçavoit du cas, qui tous surpris de ces nouvelles se tairèrent ensemble, visitèrent les lettres et les conchuprent en dolleur. Et prestement, d'une ardant amour pytoyable, envoyèrent en la grande église sonner toutes les clocques, par tel estonnement que tout le monde s'esveilloit du cas; et ne sçavoit nul que che vouloit dire, car c'estoit chose toutte extraordinaire et non oncques oye plus. Si se levèrent grans et menus; et par tourbes et multitudes s'en vindrent en ladicte, enquérir de ce merveille. Aultres thirèrent par troppeaux vers les seigneurs, là où ils les pensoient assemblés. Et là venus et informés de la cause de ceste sonnerie et des lettres envoyées, tournèrent à clameurs et à cris et à battre mains par compassion. Et concluans tous ensamble et d'une commune voix de eulx mettre en oration dévote toute celle nuyct pour leur prinche gisant en péril, tous s'en allèrent en la grande église de Sainct-Effrem, misrent jus le corps saint, firent de grandes allumeries merveilleuses, firent sonner les cloches toutte nuyt, se contindrent à genoulx, joindirent les mains, fondoient larmes par ondées, esternissoient leurs corps à terre tout plat en grand nombre. Et non cessèrent de orer et de pryer, plorer et gémir toutte nuyt jusques beau jour. Et matin firent leur procession généralle, leur messe et sermons, là où amour se monstra oultre passe et si grande que jamais à dix fois près on ne l'y eust espéré tel. Parquoy il sembleroit que ce leur mouvoit de divine inspiration, qui désiroit estre requis du peuple pour ce prince, affin de monstrer ses vertus en ly et sa grâce pour aulcune fin, et affin aussi que le mallade tant plus se tenist obligié envers ly, comme plus se trouveroit escappé d'ung grand péril par aultrui pryère que la syenne.

CHAPITRE LXII.

Comment maistre Rolland Pippe se rua par désespoir en ung puis à Bruxelles.

Le duc de Bourgoingne estant encoire mallade, à très grand dur se povoit ressouldre, par ce que devenu estoit jà anchien et tant mis au bas que plus grâce de Dieu, par pryère de son peuple, le tenoit en estre que povoir de nature. Dont de tout le temps que jà avoit duré sa maladie, par l'espace bien de quatre mois, durant lequel temps n'avoit oncques oy nouvelles du roy, sinon froides envers ly et plus de mélancolie dignes que aultrement, comme cy après se dira. Sy m'en tais à tant, et viens à maistre Rolland Pippe dont cy devant est faicte mention, qui s'estoit ruë en ung puis à Bruges, et rescous par sa femme et ses serviteurs, et depuis avoit mengié ses mains; et remis en bon ploy, mandé à Bruxelles pour venir à son maistre le comte de Charolois, y vint et y fut rechupt, et gracieusement supporté, pour cause de l'accident passé; et ne cuidoit on fors qu'il deust estre homme de bien et bien sensé comme aultresfois. Sy advint ainsi, que la ducesse mère du comte estoit là et qu'elle voloit traire raison des officiers de son fils, comme qui avoit tout son faict en sa main. Si feist doulchement arraisonner cestui maistre Rolland pour une somme de deniers deue par ly. Dont ledict maistre Rolland, entrant en mélancolie, et sieuvy de près de cellui qui aultresfois l'avoit tenu, ung soir que gens de bien l'attendoient au soupper, envoya touttes ses gens arrière

Digitized by Google

de ly à faulx messages; et comme se sentoit à sollitude pour faire esploit, prist une gibbesière que portoit à sa chainture et la mist en son seing; et venu à ung puis, sur jour faillant, emprès son logis, se bouta dedens, sa teste devant, et se laissa cheoir au fond; là où prestement, comme je oy dire, une femme après vint pour puysier eaue, qui dedens le puis oy telle et si horrible noyse que, toutte espoventée de peur, s'en fuy, et s'en alla faire le conte à ses voisins. Les quels y allant en multitude, et tastans le fons de leurs seaulx, y sentirent empeschement et grand encombre; et finablement, après diligence qui y fut mise pour sçavoir que c'estoit, maistre Rolland le misérable et de male heure né fut trouvé chely, et thiré hors. Avoit sa gibbessière en son seing et quinze florins de Rhin dedans. Dont les interprétations furent faictes diversement, tant de la personne comme de sa manière de faire; mais nul pour l'heure d'alors n'en osa parler au duc, pour cause que l'oevre en estoit triste et l'accident mélancolieux pour ung mallade.

CHAPITRE LXIII.

Comment le roy envoya en divers lieux de ses ambassadeurs; et comment le duc de Milan lui envoya ambassades.

Le roy en ce temps ychy avoit régné environ syx mois. Dont, dès le premier jour qu'oncques prist couronne, ne cessa en teste de subtiller et mettre nouvelletés, comme se toutte la terre deust cheoir en sa disposition. Et tant en embrassa à son premier entrer en règne, que à paine à ung très prudent et puissant roy longuement régnant estoit possible d'en traire bonne yssue: comme de Paris sy tost que se sentit couronné, envoya à touttes les nations d'Italie; aux ungs mander amittié, aux aultres manasche; et quéroit, ce sembloit, à donner à congnoistre à chascun comment estoit entré en règne nouveau roy, et que toutte nation chrestienne pour tant s'en devoit sentir en une manière ou en aultre, comme bien vray est. Mais tels cas se doibvent faire à poix et à mesure et en temps et en lieu Et comme du temps que solloit demorer en son Daulphiné et en Savoie, et que encoires estoit daulphin, ses gens solloient avoir communication et hantise aveucques le comte Franchisque duc de Milan et aveucques ses gens, et que, ad cause de celle communication, il s'engendra une amistié envers ledict de Milan, et luy portoit le daulphin faveur, ycellui de Milan maintenant voyant son voisin du temps passé estre devenu roy, délibéra de l'envoyer conjoyr en son nouvel règne et de luy offrir honneur et service de son povoir. Et en effect mist sus une haulte et noble ambassade des barons de son pays, et ycelle envoya à Tours. De laquelle quand le roy en fut adverty, envoya audevant sa chevallerie aveucques plusieurs prinches de son sang, et les fist solennellement recepvoir à Tours, et par plus grande cérémonie qu'il se duisoit, che disoit-on lors. Mais à penser faict que ce faisoit-il pour tant mieulx venir à aulcune fin où il tendoit, comme, s'il le povoit gaignier sien, le remannant d'Italie par ce moyen ploieroit devant ly. Si leur fist le roy grand chière; et les festoya et conjoyt; et enquist moult de l'estat de leur duc, qui pour ce temps là estoit mallade et avoit langui une espasse. Le seigneur de Chimay, nommé messire Jehan de Croy, en estoit venu tout freschement aussi, et estoit meismes à Tours à l'heure quand ceste ambassade y arriva, et lequel avoit laissé le duc de Milan mallade. Ycellui de Croy tendoit fort à retourner vers son maistre le duc, lequel dès le partement de Paris l'avoit envoyé vers le duc de Milan pour avoir passage et conduite en ses terres et parmy ses seignories en l'emprise de son voyage. Et lequel s'estoit offert en tout eu duc de Bourgoingne touchant cechy et plus grand chose; car lui présentoit corps, et biens et pays et seignories, et tout ce qu'avoit au monde, jusques à femmes et enfans, et de le servir meismes et accompaignier en son voyage, se à Dieu plaisoit que recouvrer peust sa santé. Et si désiroit moult à retouruer ledict Croy devers lequel, du gré et congié du roy. Si party de Tours et vint à Bruxelles, là où trouva une aultre ambassade du duc de Milan, chargée sur la matière que ledict Croy avoit esté devers ly. Si fist le duc haultement recepvoir et festoyer les Milannois, tant pour l'exposement

Digitized by Google

de leur charge qui estoit agréable, comme pour ce que ledict duc de Milan leur maistre l'avoit déservy en maintes manières envers ly, par ses gens, prinches et barons passans par ses pays, aux quels avoit faict honneur et chières les non pareilles de la terre; si désiroit bien le duc de Bourgoingne rendre tel pour tel, et de recongnoistre d'où estoit meu le benefice premier de francq noble coraige. Mais comme Milannois de leur costé sçavoient leur maistre avoir longuement langui et que cela leur estoit matière de mélancolie et d'avoir le cuer pensant en arrière, encoire leur vint matière de tristour plus grande; car vindrent nouvelles que leur prinche, le duc de Milan, estoit mort. Dont leur annuy s'accrut au double, jà soit ce que n'en feust rien; car vesqui longuement depuis et régna fort et puissant, comme il apparra par les comptes qui s'en feront et qui seront dicts, meismes de nostre matière.

CHAPITRE LXIV.

Comment en ycelle meisme heure que le duc plaignoit la mort du duc de Milan, lui survint maladie.

Ceste maladie du duc de Milan desplaisoit fort au duc de Bourgoingne, et plus encoires quand les nouvelles couroient de sa mort, car l'avoit cueilly en amour pour cause de ses vertus et des haulx comptes qu'il en avoit oy. Mais comme proppre mal touche de plus près que d'aultruy, vint lors subittement que tout sur ung tenant, que ce duc meismes qui aultrui avoit plaint, vint cheyr en ycely destroit où se desconfortoit soy meismes; car sur le commenchement de febvrier devint si mallade et à cop qu'à paines estoit espoir jamais de son ressouldre. Si en vint la marison en court et la tristour si desmesurée qu'oncques telle jusques à ce jour n'y avoit esté veue ne ouye.

CHAPITRE LXV.

Comment le roy d'Angleterre fist faire processions et sermons pour faire déprécation pour le dict duc malade.

La nouvelle de ceste maladie et du péril en quel gisoit le prince s'espandy en diverses régions par les marchans de Bruges, qui ce segnifièrent en Angleterre et en Espagne. Dont ceulx de Londres, meismes le roy Édouart, en firent processions généralles, sermons et dévottes solemnités, là où communes pryères furent enjoinctes à tout l'universel peuple pour ce prince, comme cely du monde à qui le royalme d'Angleterre estoit plus tenu, che fut dict lors, et de qui dépendoit le salut et toutte la tranquillité d'icellui. Laquelle chose samble estre estrange, entre touttes aultres choses advenues, que les ennemis naturels de la couronne franchoise prient et fachent processions en leur souveraine cité pour le plus vray amy d'icelle, car oncques cas semblable n'est advenu jusques ad ce jour. Par quoy il convient dire, ou que l'émouvement en est venu de Dieu qui ainsy l'a volu, ou son eur terrien a esté plus grant et plus merveillable que de nul aultre. Pareillement en Paris, le hault glorieux trosne de France, et là où, du temps du roy Charles defunct, on n'eust osé nommer le nom de ly qu'à dangier, là se firent admirables clameurs et pryères pour ly, aussi processions généralles, cessations de labeur, sermons publicques, solempnelles messes, èsquelles tout le peuple fut exhorté de faire ses pryères à Dieu, pour le salut du royalme et pour le vray pilier et sousteneur de l'honneur de la couronne de France. Et tant y monstrèrent ardeur et affection que, pour leur proppre roy, tant peust estre aymé, ne eussent peu faire plus. Che sont doncques deux cas admirables ychy et non oys oncques paravant, comme de deulx diverses royalmes ennemis l'ung à l'aultre porter ceste dilection à ung tierch, dont de tous les deulx il avoit esté hay; mais ainsi scet Dieu muer les cuers des hommes, et tourner là où il luy plaist, et après haynne portée contre deserte, faire monstrer dilection débitoire après bonté congneue. Si n'est pas seullement merveille de ces deulx royalmes envers lesquels ce prinche ycy avoit déservi qu'on en priast, mais ce qu'il faut à amirer sur tout, c'est des Liégois qui l'avoient hay de mort. Ceulx là en leur cité souveraine en firent processions comme les aultres, et en firent solempnelles

Digitized by Google

pryères et dévotions', comme tous meus à dolleur de sa perte. Dont pour ce que l'interprétation y povoit estre doubteuse, comme aulcuns leur demandèrent dont ce leur mouvoit, ils respondirent : que constraincte leur estoit d'avoir tousjours voysin et voysins, et que pourtant, tant que ce prince, ou aultre après ly, tiendroit les seignories touttes ensemble comme cestui les tenoit, il leur estoit nécessaire de unité avecque ly et de temporisier. Dont, pour ce qu'ils congnoissoient cestui en sa haulte conduitte et sens, et avoient longhement vescu emprès, ils prioient Dieu que longuement le leur gardast, car estoient plus asseurs de ce que congnoissoient, que de ce qui estoit à venir. Et jà-soit-il, ce dirent encore, que murmure eussent maintenu pluiseurs fois et questions contre ly, en apparence de débat, touttesvoies sentoient que son sens et sa gratuité leur avoient esté prouffitables à eulx meismes plus que leur mérir; et tousjours les avoit traictiés en justice; en quoy certes, et seloncq le jugement qu'il s'en puelt traire, ils lui donnèrent ung très cler tiltre, et à eulx proppre, qui leur cas recongnoissoient, une loenge de chose bien faite.

CHAPITRE LXVI.

De la dolleur que mena le comte de Charolois de la maladie de son père le duc.

Moult fut piteuse la court et troublée de ceste aventure. Le comte de Charolois sur tous les aultres en mena dueil non pareil. Et ne seroit à descripre la pitié qui fut veue en ly à l'heure du destroit, là où multitude d'hommes eussent doubté qu'il ne s'en deust estre passé à légier, pour cause de seignorie, et que aulcuns avoient veu aultres fois aulcunes rumeurs entre son père et ly. Dont ils craignoient que la rachine n'en deust avoir amorti dilection naturelle; mais touttes oppinions et doubte démentoient les ymaginations. Filiale amour monstra ses vertus, nature s'acquitta en son debvoir, et raison et nobilité de léal sang s'esvertua en léaulté non jamais oubliable. Et furent les larmes et torsions de ses mains preuves magnifestes duquel il amoit son engendreur et de quelle doleur il estoit attainct en sa perdition apparante, là où la noble ducesse sa mère avoit plus affaire à le rapaisier en ses pleurs qu'au proppre mal de son mary, gisant près de l'extrême. O bien eurées larmes à toy, noble comte, par lesquelles tu as reconsolé le cuer d'un si vray per, et qui est l'ostension d'icelles devant ses yeux, feust mort tout content de Dieu et de les avoir perchues; car ne les eust par adventure espérées telles en toy, se mort feust toy absenté. Dont maintenant, quand les a congneues et de quel fons sont vuydées, jamais ne se deffieront ses entrailles de ton amour; et les tiennes natures ne seront jamais séparées d'en plus près que la sienne. O dignes larmes, ô saincte véritables clameurs filialles, qui, au plus noble et vertueux fils de la terre souppechonné de froideur, avez faict gaignier sa querelle et son amy, doubler sa gloire et sa loenge, obtenir divine amour, et sa grâce et bénédiction du ciel et de la terre; et par lesquelles bonne fortune et salut temporels se multiplieront en celly qui les a produictes.

CHAPITRE LXVII.

Comment le duc Phelippe se remist sur pieds et du regret qu'il avoit de la mort du chancellier Rolin.

Par aultres pluiseurs fois jadis et paravant cestes avoit esté malade griefvement ce duc de Bourgoingne, et soubdainement surpris, mais oncques, fors à ceste heure, n'y avoit esté mise la paour comme à présent, pour ce que luy meisme là y mist. Et à dur et le plus envis du monde se souffroit aydier des médechins; car ne vouloit prendre nulle riens convegnable à soy; et y convenoit ouvrer de personnages et de pryères, touttes estranges à conter. Et là où une fois à son fils, lui suppliant en genoulx, respondy : «Je prengs ce que je puis, et ce que je ne puis je le laisse.» Sy en furent les médechins meismes tout perplex, car le véoient de grand éage mis durement à bas et en accident de grand péril, là où nul, fors Dieu, ne povoit ouvrer plus par miracle que par nature. Dont, oultre la peur

Digitized by Google

que avoient, pregnoient pitié aussi de son martire en quel il cuidoit passer oultre. Et fut piteuse chose à oyr les regrès que faisoit à Dieu de sa vie passée, des faultes et vices de son corps et du souillement de son âme que Dieu avoit créée tant noble, et que maintenant lui convenoit rendre aveucque si peu de mérites. Si invocqua continuellement la saincte trinité par espargne, la glorieuse vierge Marie pour son advocate; et desprisant la charongne du corps pecheresse, requist pugnition d'icellui en terre bien dure, pour espoir de salut; et attainct de contrition parfonde, plora habondament; et à prime les astans prirent signe et espoir de garison, comme meismes les naturiens le disent ainsi : que mallade riant meurt, et le plorant gharist. Fist touttesvoyes ses ordonnances très aviséement, fut confés et repentans comme vray léal chrestien, prist son créateur en dévotion et grande révérence. Et en celli estat aveucque le souverain mire, s'aventurèrent les médechins d'y adjouster mains; et tellement y labourèrent que le ramenèrent hors de fièvre, hors du péril estroit, et en espoir et promesse, aveucque la miséricorde de Dieu, de ressouldre. Et là où aulcunes fois le seigneur de Croy et aulcunes fois les aultres ses prochains lui disoient » : Ha, monseigneur; faictes bonne chierre, donnez-vous bon coraige et bon espoir; vous avez tant de millions d'hommes et de dévotes créatures qui prient pour vous, que impossible est à paines que Dieu ne vous ayde à leurs pryères. » Lors et sur quoy il respondyt : « Hellas ! et se mon allégement et la grâce que Dieu me faict, ne me venoit de eulx, dont me venroit-elle doncques? Se mon bon peuple m'ayme, c'est de son bien, non de mon mérir, car je l'ay durement traictié et mal gouverné, ce poyse moy; se je reviens à moy, j'en feray mieulx. Toutesvoyes je proteste devant Dieu, qu'oncques ne le travillay qu'il ne m'ayt esté nécessité évidente, et que je ne l'ay faict pour le meilleur. »

CHAPITRE LXVIII.

De la mort du chancelier Rolin et des ordonnances qu'il fist.

Ung peu devant que le duc de Bourgoingne devint ainsi malade, morut aussi au mois de janvier mil quatre cent et soixante et un (1), messire Nicolas Rolin, chevalier, le riche chancelier de Bourgoingne, qui tant avoit esté renommé sage qu'en Franche on ne sçavoit son pareil, ne qui oncques s'y feust faict si grand ne de si hault règne; car ailleurs en maint lieux et en haultes très difficilles matières est apparu assez quelle chose c'estoit de ly. Or advint que le duc gisant malade en son lit avoit esté le vent ung peu de ceste mort; et l'avoit faint aulcun temps comme se rien n'en sceut. Sy demanda à l'évesque de Tournay, qui l'estoit venu veoir, quelle chose il en estoit, s'il estoit vray ou non que son chancelier fuist mort. Et l'évesque de Tournay respondy : « Monseigneur, qui vous poelt mouvoir à chela demander? Et voirement, il est bien mort, car il est viel et cassé, et ne puelt ghaires plus vivre. — Deà! ce dist le duc alors, je ne demande pas cela, je demande s'il est mort et trespassé. — Hà! monseigneur, che dist l'évesque, il n'est point mort, mais il a perdu ung lez, parquoy il vault que mort.—Vechy merveilles! che dict le duc alors tout argué, dictes-moy à bon escient s'il est mort. » Alors l'évesque doubtant son argu et voyant que sçavoir le volloit, lui dist plainement : « Oy, vrayment, monseigneur, il est mort voirement. » Et alors le duc thirant ses bras de desoubs la couverture, joingnit ses mains; et jettant les yeulx au ciel, dist : « Or je prie à Dieu, mon créateur et le sien, qu'il lui voelle pardonner ses faultes. » Et le dit d'une si grande charité que tous ceulx d'emprès ly y prindrent ung noble exemple.

Che chancelier icy requist à son trespas que trois jours et trois nuits entiers on le souffrist sur terre sans ensepvelir, en publicque veue du monde. Si fut ainsi faict; et après l'esprit rendu, il fut revestu de che-

(1) 1462 nouveau style.

Digitized by Google

mise blanche, de riche pourpoint, de chausses, de nouveaux soliers, d'une robe de velour, l'espée chainte au costé et la daghue de l'aultre, les esporons dorés aux pieds, le chapperon en gorge et le chappeau en teste, atout une enseigne d'or au front du chappeau. Et en cest estat le vindrent veoir tous ceulx qui volloient; et disent aulcuns lors, que en cest estat fut mis en terre dedens sa tombe. Che chancelier morut très aviséement et en bon sens et parolle jusques à bien près de l'expiration; et avoit d'emprès ly son fils le cardinal d'Othun, qui lui donna toutte absolution de paine et de coulpe, telle que le pappe; et l'assista de la foy vaillamment jusques au derrenier article du passage, là où le laissa en la main de Dieu son père, lequel en fist son plaisir et sa miséricorde; et ainsi en soit il et de nous tous! Et souverainement et pour sa dernière parolle, il recommanda à ses enffans deux choses: l'une si estoit le scel de son maistre et prinche le duc de Bourgoingne, lequel par tant et si loings ans avoit gardé et porté en grand gloire et crédence; et vouloit que ycellui lui fuist renvoyé et restitué par main si seure et si certaine que nul blasme ne lui en demorast après sa mort. Dont pour ce mieulx faire, il manda tout le collége de la grande église d'Othun à venir devant ly, et là fist mettre devant eulx le scel dessus dit en deux ou trois doubles custodes, et sceller ycelles par dehors de ceulx du chappitre, et prendre acte de ceulx et lettres testificatoires, comment il avoit restitué en la main du cardinal; et ordonna de le renvoyer sain et sauf, et par si seure main et si certaine qu'il peut retourner et venir à celly où il appartenoit, le duc de Bourgoingne. Laquelle chose fut faicte et si bien entretenue que la gloire lui en est non oubliable, et l'acquit deuement acomply et parfaict; car fut renvoyé bien à chincquante chevaulx, et à main forte, de peur des aventures. L'autre requeste et la dernière sy fût: que les églises et fondations que avoit faictes en l'honneur de Dieu, fussent entretenues en estat et à grande sollicitude. Et à tant fina parlant, en sa maison d'Authunne en Bourgoingne, l'an 1461, le dixiesme jour de febvrier; aveucque Dieu puist-il vivre! Mais à doubter faict que le duc y preist aulcun présagissement d'aller après; aussi comme à grands hommes il eschiet aulcunes fois de grands signes devant leur mort, tant en leur hostel comme ailleurs; et par César et par aultres est apparu assez, par le record des hystoires. Aussi, en cestui temps chy que le duc gisoit en cest estat, s'apparut une commette, droict sur le froncq de sa chambre, laquelle estoit tant clère et tant reluisante que c'estoit une beaulté; mais ne rendoit nulle queue ne çà ne là, fors tant seullement ung brandon cler, laquelle elle boutoit dehors trop plus que commun usaige d'aultres estoilles; et estoit de couleur de Venus quand elle est en son exaltation, mais trop plus grande que les deux. Se monstroit vers dix et onze heures de nuict et duroit deux heures sur terre. Dont au bout de quinze jours ou de douze elle s'esvanuyt.

A Gand pareillement, et tout en ce meisme temps, Sainct-Bertoul avoit faict son faict et son bruict dedens sa tombe, si très horriblement fort et par diverses longues fois, et si hors de toutte coustume, que tout le monde s'en espoventoit; et en trambloit l'église de Sainct-Pierre, comme de mouvement de terre. Si en furent faictes pocessions généralles, les plus grandes qui oncques se firent en Gand; car ne sçavoit-on que penser ne quelle interprétation en faire, car sambloit que la ville deust fondre, tant estoient ses coulps horribles à oyr.

CHAPITRE LXIX.

Comment morut madame de Ravestaing, fille de dom Piettre, fils du roy de Portingal.

Ce furent doncques deux amorses jà de malvaise interprétation, ce sembloit, pour ce duc malade, comme de son chancelier mort à l'heure proprement que mort meisme le venoit manascher, lequel chancelier avoit esté le chief de son sens et de sa conduitte, et de quoy l'honneur, la félicité et la gloire que eus avoit au monde lui estoient ensieuvyes. Parquoy, comme à petitte occasion et cause gens en dangier pregnent desconfort vers eulx, il povoit sembler que se le duc eust

Digitized by Google

sceu ceste mort, il s'en feust desconforté aussi de sa vie, et encoire plus quand il auroit sceu ceste très horrible et très habominable mort de maistre Rolland, advenue et faicte en sa maison, joignant l'huys de sa chambre. Dont, si bon sens n'a au monde ne si constant, que, lui estant malade, et sentiroit tel cas advenir en son plus près, qui n'en deust muer et changier, et sans doubte thirer à tout empirement. Et pourtant curieusement on y entendy que ne de l'ung ne de l'aultre ne peult ouyr nouvelles, et en fit-on deffense à chascun toutte escorne. Mais prestement arrière ung aultre tiers cas vint de nouvel desconfort, et duquel, se quelque vent en feust venu jusques à ly, ce lui eust esté l'outrepasse esguillon de tous; c'estoit de la dame de Ravestaing, une noble princesse, femme à messire Adolf de Clèves, laquelle après avoir langui longuement estoit trespassée de che siècle, en ce mois, à l'heure propprement que le duc gisoit au plus destroit de son péril, et que la tristeur estoit si grande en court et enthour de ly pour son mal, que de la mort, digne touttevoies de plorer, n'estoit loysir d'en faire regret. Ceste dame avoit moult charitablement en cuer le duc malade, et l'aymoit comme sa soeur ou sa fille, pour sa bonté; parquoy s'il en eust sceu la séparation de ce monde, lui meisme se fuist rendu aussi par dolleur à séparation semblable. Si convenoit, quoy que advenir peust, taire des deux aultres cas comme de cestui sur tous aultres par estroite deffense. Meisme son mary messire Adolf, qui en moroit d'annuy, convenoit qu'il se faindesist et qu'il se déportast d'en porter le dueil, pour mieulx faire. De ceste dame fille de feul jadis dom Piettre, fils du roy de Portingal, se pevent dire tant de haultes loenges que le récitter en doibt et peult estre une gloire au feminin sexe et ung exemple recordable à tousjours à l'estat de noblesse, laquelle a esté honnorée et grandie en ses vertus, quand telle princesse et fille de tel sang, mariée à princhе de si hault estat, nourrie et habitant en court où tous abus se font et troeuvent, et touttes vanités se maintiengnent, elle, vestue de drap d'or et de royaulx atournemens à lui duisans, et faignant estre la plus mondaine des aultres, livrant ascout à touttes parolles perdues, comme maintes font, et monstrant de dehors de pareil usaiges aveucques les lascives et huiseuses, portoit journellement le haire sur sa chair-nue, junoit en pain et en eau mainte journée par fiction couverte, et son mary absent couchoit en la paille de son lict mainte nuyt, par une condition emblée; et comme le cuer avoit en abstenence couverte et en telle castoye de son corps, non moins l'avoit en dévotion contemplative et en charité aulmosnière, qui faignant vivre en terre comme toute terrienne, édifioit sa maison au chiel comme en affection angélicque. O noble damme! et quelle gloire te convient yichy, quand toy que j'ay cuidié vivre aveucques le communément vivants, je troeve, ta vie estant faillie, de religion estroitte par dessus les espéciaulx bienaurés, ton monstrer serain, benoicte ta fiction famulatoire, quand, par non volloir te monstrer meilleure que tes semblables, tu, oultre ycelles, par fiction emblée, as obtenu aussi gloire non semblable; et là où tufferies à tes pareilles sont et ont esté vices et semblans de légièreté, à toy, glorieuse luttant chevaleresse, ont esté signal et bannières de triumphe et contendement à vertu. Aulcuns dient que, la nuit que ceste dame labouroit en son darrain, que jusques à rendre son esperit, se monstroient deux clartés au deseure de sa chambre en forme d'estoille, et prestement, rendue l'âme, s'esvanuyrent. Laquelle chose, posé que point ne fuist avoée de chascun, peult tenir de vérité touttesvoies, en ce que aux ungs il est permis de veoir les divins mistères et aux aultres non. Et par ainsi, quoy qu'il soit de la contradiction ne la doubte qui y gist, je affirme néantmoins avoir ony la chose estre telle, selon la relation de aulcuns.

CHAPITRE LXX.

De la mort de madame la comtesse de Sainct-Pol.

Conséquemment au mois de mars morut damme de Bar, comtesse de Sainct-Pol et femme à Loys de Luxembourg, comte de Sainct-Pol, de qui devant et après est faicte mention mainte. Ceste damme estoit moult

Digitized by Google

grande terrienne, de par soy, tant en Flandres comme en Picardie; et à celle cause, par le trespas d'elle, ledict comte son mary perdy le plus bel de son possès; car avoit des enffans jà venus en éage d'homme qui vouldrent avoir ce qui leur estoit escheu de leur mère et non le souffrir désormais en la main de leur père, qui les avoit tenus à l'estroit jusques à là. Parquoy quand le comte se vit en celly dangier, comme de perdre et habandonner la moittié du sien, et ses enffans devenir en righeur telle contre ly, meut ung grand estrif entre le père et les enffans, et une controversie toutte formée pour estre possesseur, tellement que roy et duc, et moult d'aultres grands prinches et barons, en furent embesoignés depuis pour en faire appointement, qui point ne se trouva sitost. Au boult de deux ans touttesvoies se concordèrent; et se tint chascun à content du moyen qui y estoit mis; duquel point je le laisse jusques au lieu que ailleurs la matière du temps le ramenra à mémoire pour plus grand cause.

Envers che temps vindrent nouvelles des marches d'Occident que le viellart soubdan, qui aultresfois avoit escript au roy Charles par Jacques Cuer et ses gens, et envoyé pluiseurs présens de baulme et aultres choses, estoit allé de vie à trespas, et que ung mammelu s'estoit eslevé en soubdan contre ung aultre à mervilleuse et dure effusion de sang, et prévalut et obtint lieu contre cely sur qui commune oppinion couroit que deust régner, et qui avoit esté le plus hault en auctorité emprès le mort; mais comme ne suis ne ne puis estre capable de tant de matières, et que mes yeulx ne puis ruer partout, là où la grande distance et loingtaincté entre deux ensemble et le sobre record des choses me cause ygnorance, me convient doncques déporter légièrement de cestui soubdan et d'aultres cas pluiseurs, pour la cause alléghuée, et me rendre aux matières qui ont esté près de moy, et desquelles j'ay eu le vent, comme touchant le faict de ce royaulme et du roy Loys venu en règne et du duc de Bourgoingne Phelippe. Cestui doncques est nostre matière. Et lesquels roy et duc comprendent aveuc que eulx le faict d'Angleterre, et les deux roys qui y sont, sous cause que entre les trois parties gist une comunication d'affaires cottidiens, dont l'ung prend dépendence de l'aultre; comme maintenant le roy Loys, vers la fin de cest an soixante et un, envoya le seigneur de la Barde en Angleterre, à intention de procurer paix entre le roy Edouart et le roy Henry, dont l'ung régnoit comme avez oy, et l'aultre, qui estoit cousin germain du roy Loys, estoit expuls et en déclin. Si désiroit à mettre cesse en leur guerre, tant par faveur envers son sang, que affin que tout enthièrement ne succombast en expulsion, comme aussi que le roy Edouart, qui estoit en règne, recheust de lui amistié, dont après se sentiroit tenu de le recongnoistre. Mais en ycellui propos le roy Loys ne proffita riens, ne ledict de la Barde de par ly. Ycellui de la Barde de par son maistre requist d'avoir journée assise pour disputer de la difficulté qui estoit entre ces deux roys et pour mettre ycelle en une union et concorde, qui polroit, et à laquelle ledict roy Loys son maistre vouloit, che disoit il, labourer de bon cuer affin de ycelle union obtenir, et que comme jà le temps et les affaires du monde demandoient aprester entendement ailleurs, lui ledict roy Loys, ensemble les roys d'Angleterre, se peussent disposer au service de Dieu encontre les Infidèles, et en quoy ly et tous roys chrestiens estoient tenus. Mais ledict de la Barde, qui trouva petitte apprestance ad ce que quéroit, et le cas mal possible à conduire pour venir à union, après avoir faict loing séjour en Angleterre se partit sans grand exploit; et retenant ce qu'avoit veu et oy, retourna vers son maistre qui son propos depuis de quise paix mua en gherre et en ennemisté publique.

CHAPITRE LXXI.

Comment le roy deffendy que nul de son royaulme ne prist plus sel aux salines de Bourgoingne.

Comme j'ay dict ailleurs et souvent, et encore me trouveray constrainct de dire, ce roy Loys à tout lez de son royaulme et à touttes les circonférences ne cessoit de soubtiller nouvellités, huy d'une, demain d'une aultre, et tout, sembloit, volloit embrachier à ung colp. Comme pluisieurs diverses parties chà et là ymaginées amoncheloit en-

Digitized by Google

semble, vint à prendre regard sur les salines de Bourgoingne, desquelles multitude de terres de son royaulme, confines dudict pays, se soustentoient et nourissoient en faict de sel, et en grand préjudice, ce lui sembloit, de sa haulteur et de son proffit, entendu que partout son royaulme, tant qu'il duroit, il avoit les greniers du sel siens, et s'en dispensoit le sel à son proffit. Parquoy, lui voyant maintenant que le sel de Bourgoingne rompoit en touttes les marches à l'environ ses dits greniers, et que son sel n'y avoit cours ne vendaige, délibera à mettre et imposer deffense aux Bourguignons de non plus avanchier leur sel à leurs voisins, et à les contraindre, comme meismes estoient ceux du royalme, que debvroient user de là en avant du sel de ses greniers, aussi entre eulx comme ailleurs. Laquelle chose, qui estoit cas de nouvellité très grande, comme il l'apensa, il mist à effect; et de faict envoya en Bourgoingne authentiquement signiffier ceste chose et réalment; et de faict, faire exprès deffense que le sel du pays n'eust plus point de vuidance ès mettes de son royaulme; dont multitude touttesvoies anchiennement se nourrissent et gouvernent. Quand doncques Bourgoingnons virent et ouyrent ce, et les plaintes de divers lieux et de bonnes villes, recepveurs et aultres qui avoient le domaine du duc entre mains, qui se sentoient durement grevés en cecy, et souverainement les officiers du prince, vindrent à Digon au président de Bourgoingne et à ceulx de la chambre des comptes pour prendre advis sur che cas; et en deffendant l'anchien héritage des prinches du pays, ensemble l'honneur et le droit de chascune privée personne, demandèrent conseil sur ce que en seroit à faire. Si fut conclut lors, que prestement on envoyeroit signiffier au duc le cas de nouvellité faict en son pays, et duquel sa seignorie et meismes tous ses subgets recepvoient playe irréparable à jamais, se chela y avoit cours; et pour tant on lui prioit de y pourveoir par manière convegnable. Laquelle chose, comme avoit esté conclutte, fu faicte et mise à effect; et vint-on à Bruxelles, atout la coppie du mandement royal, remonstrer ce qui avoit esté faict et exploitié au pays, et où et comment, et sur qui et sur quoy.

CHAPITRE LXXII.

Comment à grand difficulté l'en advertist le duc de salines, pour cause de sa maladie.

Comme doncques ceste manière de faire feust mise au conseil, fut ordonné d'y rémédier taisamment, et d'en faire le meilleur sans que le duc en feust adverti; car craingnoient que le couroux du cas ne lui donnast empirement; car moult estoit foible encoire et en piteux point. Et estoit la manière du faire si estrange, ce leur sembloit, qu'il ne povoit qu'il ne s'en enflambist, quand oncques le roy Charles, à qui beaucop avoit eu d'affaires en son temps et d'estroite righeur, ne le quist de si près, ne tant ne s'enforcha ne ne s'avancha de l'entamer par cely endroict; ou au moins, s'il s'y estoit essayé par le faire mettre avant en termes, sy n'en estoit ensieuvy oncques nul effect parquoy il en venist lésion. Et partant, comme le duc avoit plus faict de service ad ce roy chy, le roy Loys, à se monstrer plus enthier envers ly que envers aultre, comme plus sembloit-il aux gens, se debvoit-il fier de cestui de toutte bonté et faveur, et que jamais ne vouldroit consentir telle nouvellité estre mise sus contre sa seignorie, comme raison donne que le bénéfice recheu premier et monstré par le bienfaisant doit estre remuneré en qualité semblable par congnoissanche de l'acceptant. Finablement, pour ce que le cas estoit de grand pois et touchoit trop à la haulteur et seignorie du prinche, de laquelle ne loisoit à eulx d'en tenir la disputation sans ly et sans son sceu, conclud fut, comme dangereux que le parler en fuist à sa personne pour cause de sa langheur, que dire lui convenoit ains tost que tárd, et que le taire en estoit encoire pire en conséquence. Et de faict lui fut dict tout et au loing le cas quel il estoit et comment, mais non pas en si forte righeur comme on eust bien peu faire, pour cause de l'esmotion. Si pensa le duc ung peu dessus, au moins que povoit de semblant meu, car y contrestoit de son proppre povoir, et enfin dist: « Ce sont les guerredons que j'ay pour bien faire, et d'avoir porté cely qui

Digitized by Google

meisme me quiert à deffaire. Che sont jà deux ou trois horions que le roy me baille tout en ung an. C'est trop et trop tost commenchié, à longuement vivre et faire ainsi. Le continuer me donroit annuy ; j'y remediray, se je puis ; j'en escripveray à mon président à Digon, et lui ordonneray ce qu'il m'en semblera bon. Et pareillement j'en envoyrai vers monseigneur le roy, et lui prieray que de telles righeures me deporte, car n'ay trouvé qu'oncques nuls de mes devanchiers, ducs et comtes de Bourgoingne, se soient souffert fouller ne tort faire, qui ne doy estre de moindre condition des dessus dits. » Et atant s'en teut ; et perchupt-on bien que le cas lui cuisoit en cuer. Et au sourplus, depuis on en fit par bon et sain advis ; et fut envoyé pour ceste cause devers le roy maistre Jehan Jaquelin, seigneur très notable et de grand sens ; de qui chy après et de son besongnier se fera le compte en son temps et lieu.

CHAPITRE LXXIII.

Comment le roy Loys envoya à Bruxelles devers le duc lui requérant trois choses.

Il a esté dict devant comment le roy Loys avoit envoyé le seigneur de la Barde en Angleterre pour trouver appointement entre les deux roys, soubs couleur d'ung voyage à faire sur les Turcs, et en quoy, parce que les deux parties estoient directement en volunté incompatible et en contendement contradictoire l'ung sur l'aultre, chascun pour régner et possesser, le dict de la Barde n'y pourfitta se peu non, et s'en revint sans fruict ; et estoit dict lors que celle volunté que le roy Loys avoit lors, thirant à paix, se mueroit temprement en aultre condition, car le contourneroit à guerre efforcée, comme chy appert, parce que la royne d'Angleterre, fille au roy Régnier, son oncle, estoit venue devers ly pour secours allencontre de Edouart, qui jà par moult de batailles vaincues avoit le royaulme entre mains aveucque couronne en teste. Si lui promist le roy secours. Et à ceste cause fist grand mandement, et ban et arrière-ban sur tout son réalme, comme se grand faict voulsist emprendre et mettre à effect. Et disoient les ungs, que ce faisoit à intention de descendre en Angleterre ; et les aultres disoient que c'estoit pour aller mettre le siège à Calaix ; laquelle chose consonoit plus à vérité que l'aultre, et parce que pour ceste meisme matière, le seigneur de Nantoullet, régent de Melun, avoit esté de par ly à Bruxelles faire requeste au duc, lui requérir de trois choses : l'une que, pour mettre le siège à Calaix, il voulsist souffrir que son fils, le comte de Charolois, feust chief de l'armée ; la seconde que Hollande et Zellande puissent servir de leur navire ; la tierce que son armée peust passer par ses pays en payant leurs escots et estre furny et soustenu de vivres. Parquoy doncques il appert mieulx, que c'estoit pour mettre le siège à Calais que pour descendre en Angleterre pour celle première fois. Car au vray dire, pendant la division en Angleterre entre ces deux roys, et à la cause desquels d'un costé et d'aultres estoient mors et péris presque tous les grands du royaulme, et les chiefs de guerre, il sembloit que c'estoit droictement l'heure et le point des Franchois pour envayr ceste ville et pour la thirer hors des mains des Anglois, quand par l'empeschement de leur division, le povoir n'eust esté en eulx de leur deffendre, synon que tous deulx les roys se feussent joings en ung accord, qui estoit cas impossible. Touttesvoies ne leur siège ne se mist, comme il appert, ne se fist aussi pour ycelle heure ; et tout à cause que le duc de Bourgoingne estoit en trèves aveucque eulx ad cause de ses pays ; lequel, de ce que avoit scellé et prommis ne vouloit faire revocation ne enfrainte pour faveur de nulluy, comme en Paris apparu bien, là où le roy le cuida faire rompre et renonchier à l'aliance qu'avoit aveucque les Anglois, et le duc lui respondy que pour mort ne pour vie ne le feroit ; et que ses devanchiers qui n'estoient point sy puissans que ly l'avoient eu tousjours ; et ly tant qu'il viveroit, pour le bien de ses pays ly aroit aussi, car estoit chose opportune. Si en furent les parolles haultes entre le roy et ly, comme il a esté conté cy devant. Et maintenant encoire, parce que point ne se veult mesler de la guerre pour mettre le siège,

Digitized by Google

peult estre que l'entreprinse du roy touchant ce mandement ne sortissoit point à effect pour celle cause; mais trop bien prommist soucours à la royne sa cousine encontre Edouart; laquelle avoit promesse du roy d'Escosse, semblablement du roy de Danemarche, d'estre servie et assistée de tout leur povoir contre le dict Edouart, et l'assaillir de tous lez quand il seroit heure et point, aveucque l'ayde des Franchois.

Si est vray que le roy après avoir tenu en prison quatre mois messire Pierre de Brezé en son chasteau de Loches, et que riens n'avoit trouvé sur ly que toutte honneur et vaillanche, quoy que sanchié s'en estoit par ung appétit vindicatif, disant qu'il lui feroit peur comme aultresfois la lui avoit faicte, maintenant, voyant la royne sa cousine estre en dangier et que soucours lui convenoit prester, soubs aulcune vaillant main, délibera d'en donner la charge à cestui messire Pierre, mis jà hors de prison et recheu en grâce. Et devant tous les chevaliers de France en faict de hardièce et de vaillant emprinse le réputa digne de cestui affaire, combien que aulcuns povoient ymaginer lors, pour le petit nombre de gens que lui bailla, et pour le dangier mortellement estroit et difficille en quel il l'envoya, il l'envoyoit ainsi que Peleus Jason en Colcos, pour en estre quitte. Jà-soit-ce que bien en prist à Jason contre le cuidier de son oncle, si fit-il ad ce chevalier aultre tel, qui d'ung destroict inopinable à rompre et à passer, pour la fraulde et la lachesté des Escos, se thira hors, le plus notable chevalier et le plus honoré qui oncques mist pieds en terre estrange. Dont, posé ores que le roy n'eust ceste ymaginacion, comme je croy, si avoit-il deux causes grandes par lesquelles il devoit choisir che chevalier devant tous aultres en ceste commission; dont l'une si estoit: que c'estoit celly de France devant tous qui mieulx congnoissoit les Anglois, et mieulx les sçavoit manier. Et l'aultre si estoit, que c'estoit cely seul du royaulme qui plus avoit manié et conduict les affaires de la royne et de son mary, de tout loing temps, pour et en faveur du roy Regnier, son père, dont il estoit oncle; et lequel avoit de léal ardent amour, comme son naturel seigneur le duc d'Anjou. Et par ainsi, il, devant tous aultres du monde, estoit plus aggréable à la dicte royne et à son mary, et meismes à tous les aultres. Che party n'est touttesvoies d'oublier, que le roy, encoire pour faire tant plus secours à la royne sa cousine, ou pourtant plus espargnier ses deniers, envoya en Liège pryer qu'on lui voulsist prester cinq cens combatans payés pour six sepmaines, pour aller servir la royne d'Angleterre sa cousine, leur promettant, se tant vouloient faire pour ly, il le recongnoisteroit en temps et en lieu, et ne leur fauldroit une aultre fois en leurs affaires. Mais de sa demande ne sortit point d'effect, parce que les Liégeois s'excusèrent et le contentèrent par une aultre voye, peult estre d'argent, ou par aultre don. Et comme le roy encoire avoit l'oeil dreschié en Angleterre et regardoit, che sembloit, à secourir sa cousine, néantmoins avoit aussi l'oeil envers Gennes, là où les Spinnoles tenoient son parti contre les Frégouses, mais les moins fors, et l'atendant à mettre Gennes en sa main par le moyen des favourissans à lui. Si y envoy le comte de Dunois, tout pareillement, ce disoit-on, comme le séneschal en Angleterre, pour en estre quitte. Et peult-on chela insputer non tant seullement au roy, faict bon à croire, mais à ceùlx d'emprès ly, aulcuns grans qui ne quéroient point à l'avoir emprès eulx ne entour du roy, ceulx qui estoient du gouvernement et monde passé du père, gens de grand estoffe; mais vol-loient avoir leur monde à leur thour et à leur maniance, que point n'eussent eu par adventure les aultres estans dechà; combien que le roy de ly meismes estoit petittement enclin envers nul des serviteurs de son père, comme bons ne comme grans feussent, ne utiles pour ly, ains les avoit tous déboutés, et n'en recepvoit ung seul, si non deux auxquels avoit assis dilection ferme: Joachim Roault, lequel il fit mareschal de France, et Prigent de Melun, le fils du seigneur de la Barde, gentil chevalier aussi et homme de bonne mise.

Digitized by Google

CHAPITRE LXIV.

Comment le roy Loys fist son entrée à Rouen; et comment il fist aller coste à coste de lui, messire Pierre de Brezé.

Le roy, pour ce temps, se tenoit quoy en Normandie, mais encore n'avoit faict son entrée à Rouen, à quoy touttesvoies il se disposa petit après; car avant que le bon chevalier, messire Pierre de Brezé, allast en Angleterre aveucques la royne, le roy le vouloit mener premier aveucques ly à son entrée à Rouen, qui se faisoit le douziesme d'aoust soixante et un. Et de faict le y mena coste à coste de ly, par ung singulier honneur à ly faict après sa prison. Dont le peuple de Rouen fut tant esjouy et en telle exaltation de cuer qu'à paines leur estoit plus de ly que du roy. Car homme tant aymé ne se trouva en ville ne en marche comme cestui en Rouen, tant y avoit noblement vescu, et mieulx valué de ly et de sa gouvernance. Dont parce que le véoient saillir hors d'ung tel mortel dangier, comme avoient sceu et veu avoir esté banny et mis prisonnier, tant leur estoit la joye maintenant plus grande, quand le roy meismes, son ennemy, lui exhiba ceste honneur emprès sa personne. Et leur sembloit bien que fortune s'estoit bien muée haultement pour ly, et en contraire de maint espoir d'homme. Or estoit encoire la royne angloise en Normandie, et sy estoit le duc de Sombresset aussi samblablement pour avoir secours, lequel le roy volloit advanchier. Et en effect ordonna environ huict cens combatans à messire Pierre pour mener aveucques ly en confort de la royne, qui estoit peu de chose et pour faire petit faict, sembloit à pluiseurs. Aussi estoit-ce, n'eust esté le confort qu'on espéroit ès Escossois et aulcuns au royaulme d'Angleterre de la part du roy Henry. Touttesvoies peu ou beaucop, bien payé ou mal payé, il convenoit que che chevalier, pour non se monstrer lasche à emprendre dangereuse oeuvre, presist ceste charge, et que atout le nombre et tels que pooit avoir, il partist et conduisist la royne à ses durs frès et grandes missions, qui plain estoit de pertes de par avant cecy, dont se feust bien passé; mais son honneur lui touchoit plus de près que sa chevanche; comme lui me conta à son rethour que le voyage lui avoit cousté cinquante mil escus. Mais par che point ne sommes encore venus à son descendre en Escosse aveucque la royne; et ne lost venir ne faire compte de l'yssue de delà, quand mainte adventure et périlleux destroict lui adviendront entre deux, premier qu'il en saille, et de quoy sa fame devera estre clère par tout le siècle, sans que grand fruict en thirast par la fraulde et malvaisetié des Escossois, qui honteusement l'abandonnèrent et s'enfuirent au plus estroit de son affaire.

CHAPITRE LXV.

Comment le roy Loys envoya menachier le duc de Milan.

Il est de fresche mémoire encore, par le record d'or chy devant, que le duc Franchisque de Milan avoit loingement langui et traîné maladie, et de quoy pluiseurs de ses gens et de ses famillés se desesperoit du garir, tout ne plus ne moins, et eu ung meisme temps comme du duc de Bourgoingne, qui en ce meisme point gisoit à Bruxelles.

Or est vray que cestui duc de Milan, par avant son mal, avoit faict et donné trèves aveucque les Venecyens, qui anchiennement et de tous temps ont porté ennemisté ensemble. Si advint que Venecyens voyans ce duc chy languir longuement, et de quoy mort se povoit ensieuvyr, envoyèrent devers la duchesse et devers son fils aisné le comte de Pavie, leur dire que, se d'aventure le duc de Milan allast de vie à trespas, et Dieu feist son plaisir de ly, que pourtant ne se voulsissent esmayer aultrement qu'en ce qu'honneur et nature consentent à estre faict en tel cas, car touchant assistence, service, amour et toutte fidélité qui peuvent estre monstrés ne à prinche ne à princhesse, et d'argent et de puissance de gens, et de toutte libérale exécution de povoir, seroient servis et assistés, et secourus contre tout homme; donnant plainement à entendre par ce: que paix et ferme amistié vouloient à ly et à sa maison;

Digitized by Google

ce qui onques n'avoit esté veu par telle forme. Et sçavoient bien Venecyens que cestui de Milan n'estoit ghaire bien en grâce du roy de Franche, pour cause que fort et ferme tousjours assistoit le roy Ferrand aveucque nostre sainct père contre le duc de Calabre; de quoy le dict roy Loys courrouchié lui manda maltalent et lui signiffia manasches. Mais le dict duc, non espoventé de parolle, et tel prince que se sentoit, et de pooir et de sçavoir, et de pays et de scituation, respondy, che dist-on, au messaige : que pour servir son allié et son parent, il ne faisoit chose de quoy le roy lui devoit volloir mal, ne par quoy il deust manascher; et au fort, quand manasche y aroit et maltalent contre ly pour ceste cause, se ny accontoit-il ghaire ou riens; et quand il vouldroit mettre à effect ses menaches par lui venir sus, il se deffendroit tellement, ce espéroit, que envers sa part n'en tourneroit nul blasme et moins encoire aulcun grief.

Envers ce temps morut messire Franchisque Arragonnois, chevalier en son temps de grand nom, saige et vaillant, et lequel en guerre entre Franchois et Anglois, fist beaucoup à recommander pour le part que tenoit, car avoit esté ung des chiefs de guerre de son temps longuement vivant et régnant, et ayant mis et mené à fin mainte haulte besongne, comme il appert par les comptes qui en sont faits, là où ils devisent et tellement: que par sa vaillance il avoit esté esleu et recheu frère de l'ordre de la Ghertierre, longuement le portant; et puis la renvoyant, par faulte à ly faicte des Anglois, estoit venu servir le duc de Bourgoingne son premier maistre, lequel, aveucque bel entretement que lui donna, le fist son gouverneur et maistre souverain de son artillerie. En quel estat il morut honnoré chevalier, en l'éage de environ 64 ans, ghaire plus ghaire moins. Et fut mis en son office depuis messire Walleran de Soison, seigneur de Moreul, noble et vaillant chevalier entre tous ceulx de son temps aussi, et bien digne de mémoire, et lequel, ès guerres du duc contre le roy Charles, jadis avoit esté ung des plus renommés du pays de dechà aveucque le seigneur de Roye, son beau-frère, dont meilleur ne plus vaillant le jour qu'il vivoit ne ceindit espée, et lequel, à ceste cause, fut esleu en l'ordre de Thoyson d'Or; en quelle religion, après y estre entre environ ung an et trois ou quatre mois, morut de belle avisée mort en sa maison, tout envers ce meisme temps, à la my-aoust. Dieu en aye merchy!

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Comment Jehan Toustain engendra ennemisté contre le comte de Charolois.

Après avoir mené maintes dures et ventileuses matières touchant guerres et machinations encontre ceste maison de Bourgoingne, soubs le régnant en icelle, et par les quelles il sembloit que fortune envieuse de son hault monter pratiquast tousjours et produisist moyens pour la subvertir, comme se aultre bras plus fort que le sien l'eust en conduicte, qui lui causoit l'envye, ce que vray est; car non de fortune, comme il pourroit sembler, et successivement lui est accrue sa gloire, mès de divin aspirement luy a esté multiplié son eur, là où fortune ensieuvant sa loy s'est essayée tousjours au contraire. Or, comme les distinctes parties de cecy ont esté traictées clèrement en leurs lieux, par quoy moins besoing est de les résumer ici superflues, une maintenant, outrepasse des aultres, effrontable et hideuse en présentacion, se vient présenter à ma plume, choquant impétueusement contre ma main, et comme si le corps me eust rué à l'envers par l'inhumanité de son encontre, et mesmes jusques à estre fourvoyé d'entendement, quand si estrange et énorme s'est présentée à ma face : c'est d'ung homme de basse condicion, que fortune desrisoirement avoit monté, et le quel, après estre enyvré de ses dons, dont n'estoit digne, l'a mené à fin si confuse que son nom n'est digne d'entrer en bouche. Car d'autant sont pires et impropérables ses euvres sur aultres délinquans, comme sa toute povre vile condicion estoit mal propre et toute indigne de son eslevement extrême quand nature ny grâce n'avoient riens mis en luy, si non mongresse fortune une aveugle attraction, pour donner honte et confusion mesmes à ses eslevans. Et fut ung nommé Jehan Toustain, homme brutal et de gros entendement et affaire, natif de Bourgoingne, jeusne nourry en la chambre du duc soubs un nommé Ymbert Toustain son oncle, bon vray preud'homme, non moins de petit lieu; et le quel oncle l'avoit introduit à son povoir de ce que faisoit besoing en la chambre; et l'aultre competament se estoit introduit pour sievire sa trasse, comme qui se voyoit en la voie dressée pour lui et ouverte, parce que son oncle estoit viel et feble. Et le quel, venu à son terme, morut plain de bon los en Arras. Dont luy, qui estoit nepveu, et avoit le privé maintenement du corps, jà longuement obtenu soubs l'oncle, et par quoy maistre et valet s'estoient faicts l'ung de l'aultre; et Jehan Toustain fut bouté en l'office et enrichi de ce qui escheoir lui povoit du trespassé. Assez tost se maria à une damoysel de court, à une nommée Isabel, fille à ung Jehan Mace-Fain de Digon, qui estoit assez riche de prest, et encore en grand attente d'ung sien oncle nommé Philippe Mace-Fain, marié à Digon, homme notable. Par le quel mariaige, avec l'auctorité qu'avoit emprès du duc, le cuer lui commença à engrossir oultre mesure. Et avec fierté mal conduicte et venue si à cop, estoit rude homme de corps et mal aggréable en parolles. De quoy touttesvoies le duc, voyant et congnoissant clèrement qu'ainsi en estoit, si en dispensoit-il, et le passoit en

Digitized by Google

sa bonté, comme en terre n'avoit de ly plus begnin et mieulx dissimulant avec les siens. Or estoit convoiteux oultre règle ce Jehan Toustain; et n'estoit office ne benefice, si demander le savoit, qui ne luy fut à gré. Avoit maistre, souverain de riches peuples et pays, comblé d'avoir, matières à manier plaines de meismes acquest. Dont luy, qui avoit l'oeil à tout, et tout luy sembloit possible pour enffraindre et pour en faire son preu, tant acquist d'avoir que, le trop cent fois plus que ne luy duisoit, povoit estre à ung grand homme ricesse, jà-soit ce que nul grand chose ne le povoit assouffir. Si devint si grand cestui vallet et si élat de ce en la prochaineté du duc son maistre, le quel en ses vieulx jours s'esseuloit fort en closture, et venoit on à ly à danger, qu'à peine n'y avoit si grand de qui il tint compte, sinon les nepveux, et que per à per ne se comptast avec eulx sans révérance. Peu faisoit pour aultrui sans prouffit; et n'y avoit amitié ne noblesse qui ne fust mise derrière pour promis argent. N'avoit vertu une seule en lui, par quoy il soit mémorable, mès vices et rudesses et descognoissance par deturpacion voyable. Estoit injurieux oultre bord, friant en vin et mangier, gros de conscience, indocte et sans lettres, irrévérent aux bons, de nulle vertu tenant compte; et si à aulcuns portoit amitié ou faveur, si n'avançoit-il que méchantes personnes de semblable qualité à ly et nuls aultres. Sa femme comme ly s'estoit moult enfyérie en sa fortune, et n'estoit joliette. Richesse si convoitoit-elle, jà-soit qu'elle n'en finast et qu'elle ne le mist sur son corps, car elle avoit le pourquoi; et avec ce, elle estoit tant au gré de la comtesse de Charolois que par faveur et mise elle en faisoit sa toute mignonne et tout son privé repos, et mettoit en elle souvent jusques à estre semblable en robbes et en aultres paremens, comme deux seurs. La quelle chose n'estoit point bien au gré du comte son mary, posé que par assez longue espace il en dissimuloit assez; mès comme le tousjours et longuement continuer le tannoit, enfin aussi en décéla son courraige, et monstra aucques près, que mieulx l'eust aimée loing de la comtesse que près ne si féable. Car maintenoit aulcunes notes sur elle, dont moins la prisoit; et ly souverainement le comte aimoit honneur et netteté en sa maison comme en sa propre personne. Si se perceupt ceste Isabel, femme de fortune, comme son mary, que le comte de Charolois getoit hayne sur elle, et que de longue main avoit practiqué de la mectre dehors et de rebouter arrière. Parquoi, elle arguée et pensant soy vengier par son mary, ou au moins trouver voye par la main du duc, que le reboutement n'auroit point d'effect, s'en dolu à luy; est à entendre à son mary. Lequel voyant le comte persister tousjours en ung voloir contre ly et sa femme, conceupt une hayne couverte contre ly par l'excitacion du diable. Et portant cestuy repudiement à dur de sa femme, lequel estoit jà fait par effect, ne lui en garda moindre corage que de mort tost ou tard, se avenir y povoit; avec encore une aultre cause qu'il y mestoit : c'estoit que, voyant l'indignacion que le comte avoit contre ly et son maisnage, et que le duc estoit durement malade alors et en péril de finer, doubtoit que, si ledict comte parvenoit à seignorie par le trespas de son père, luy et son maisnaige seroient rués jus, et lui osteroit-on offices et le surplus de leur oultraige. Parquoi, regardant à tout, aymoit mieulx procurer mal préparable que atendre celle aventure; et s'esbaudy de machiner sa mort. Et reputoit moins, ce noble et vaillant prince, de le faire mourir, seul posteau de la maison, que tous ses enffans, les quels il avoit allyés à noble sang, demourassent en attente de perdre terres et seigneuries que leur avoit acquises, qui à tous lez achetoit et avoit moyen les acquerre.

CHAPITRE II.

Comment Jehan Toustain se party de cour pour aller en Bourgoingne, où il machina poison pour ledict comte.

Comme doncques ceste machination se couvroit adoncq en cuer fainct, et que pour mectre à effect le maulvais propos, il besoingnoit quérir lieux et moyens par où on

Digitized by Google

parvenist à la fin quise, ce Jehan Toustain ici feignit avoir grand affaire en Bourgoingne dont il estoit: et obtenant de ce dict duc de y povoir aller et d'entendre à ses affaires à son ayse, print congié et s'en alla. Et y vacqua bien par l'espace de quatre ou cincq mois par manière non accoustumée, et tellement que aulcuns en murmuroient, disant: « Cest homme ici est subtil, et ne se montre point bon homme quant aux affaires de son maistre. Luy estant mal disposé, l'abandonne si longuement! Certes, il y va à mal engin; il le tient pour mort; il entend à ses besongnes par de là, pour faire une levée. » Et usoit-on de tels termes sur luy; et non sans cause, quand sa machination estoit encore pire cent fois que le commun cuider.

Or y avoit il en Bourgoingne ung gentilhomme nommé Jehan de Vy, bel escuyer et de grand cuer, mais povre; et maintenoit une femme, ce disoit-on, d'envers Savoye, famée de vauderie et de maulvais arts plus que nulle de ce temps. De cestuy escuyer doncques s'accointa Jehan Toustain; et par longues forraines attrayances, avec cauteleux paroffremens, la gaigna tout à luy. Et sembloit à l'aultre qu'oncques si beau jour ne lui luisoit, comme de celle accointance, par le quel il pensoit tout estre refaict et à tousjours riche. Jehan Toustain doncques ayant devant luy le cuer de cest homme, par longues subtiles menées enfin s'eslargit envers ly par demande, assavoir: que qui vouldroit ung homme faire morir celéement, s'il ne sauroit trouver voye et manière comment à ce on parviendroit; car alléguoit le pays de Lombardie estre là assez près, et aultres aulcuns lieux aussi, où gens de subtils arts repairent d'anchienneté; parquoy le cas lui sembloit plus abbrégéable, qui auroit trouvé l'homme. Dont, pour donner cuer à cestuy escuyer sur quy il tendoit, soubs umbre aussi de la putain, lui dist que: qui lui sauroit avancer son desir, jamais ne l'abandonneroit, ni povreté n'auroit, ains l'esleveroit en gloire et en estat semblable à luy. Et usoit de tels termes et à telle mesure, comme le fond de son ceur parloit, habondant d'iniquité oultrageuse. Comme doncques Jehan de Vy oyt ce, et soy sentant povre et non avancié, pensant acquérir par cest homme honneurs aussi et advancement, respondit que: voirement, qui vouldroit bien salairier le compaignon trouveroit bien qui lui avanceroit son desir; mès il conviendroit savoir le nom de baptesme d'icellui, ou aultrement sort ne aultre besoingne n'y auroient point d'effect. Et alors Jehan Toustain, qui avoit semé les poix devant les coullons, entra plus et plus en matière; et finablement, après promesses prises de ly par serment, et aulcune somme d'argent donnée, et autre grant somme promise, luy nomma le nom; et luy dist que Charles avoit à nom cely de qui il desiroit la mort; et partant il s'avançast en la besongne, car en desiroit avoir briefve fin. Ne sçay si Jean de Vy, à celle heure quand il oyt nommer le nom, fist plus avant enqueste sur la condicion de la personne; mès tout notoire est qu'enfin il sceut tout, qui et quel estoit, et de quel poix. Tendant toutesvoies à la convoitise, libéral s'y accorda et promist d'y labourer de tout son engin. Dont partant avec la promesse, print chemin vers son amie, de la quelle, après lui avoir descouvert le cas, il tyra et obtint son demander; et obtenu, retourna prest devers Jehan Toustain, au lieu où la convencion estoit de leur assemblement. Et venu devers lui, lui conta son exploit, qui estoit en ensieuvant son desir. De la quelle chose Jean Toustain bienviegnant fort icellui, fut grandement aise; et refortifia les promesses faictes à l'escuyer par redoublance nouvelle, et dont l'effect depuis ne se trouva que vent.

Or s'en va Jehan Toustain en la leisse de l'ennemi, tout joyeulx et frisant en l'ardeur de son desir pour le mectre à effect. Ains tost que tard, fainct d'avoir tout faict en Bourgoingne ce pourquoy estoit venu. Aussi avoit-il, à sa male heure! Si se mist à grands journées pour le retour; et venu à Bruxelles trouva honneurs et chières accoustumées, et ailleurs, comme d'ung expers preud'homme. Mès non voyant l'heure de non besoingnier encoires, se contint en son entreprendre jusques il verroit lieu et temps convenable au cas, pour non ouvrer à faulte.

Or estoit le comte meismes à Bruxelles en cely temps, et s'y tenoit tout arresté, pour cause que le duc son père n'estoit

Digitized by Google

point bien en ferme santé ; et se tiroit Jehan Toustain souvent près du dict comte, sous faint semblant, comme qui de longue main tendoit venir à ses fins pour une privée confidence; car disoit-on lors : que desjà avoit approchié son cas, et si bien espié le point, que, par presumption oultrageuse, le comte estant comme seul de ses gens en une garde robe du duc, ledict Toustain lui donna à boire sans faire essay, disant par manière de farse : que aussi bien le fils se povoit fier de luy comme le père n'y avoit jamais mis doubte. Sur quoy, le comte non visant que en bien, print le vin en ryant, et beut. Mès ledict Toustain n'avoit appresté à celle heure son fort ; ains fist cecy pour une entrée d'assay pour aultre occasion semblable une aultre fois de faire le pareil à bon escient. A quoy toutesvoies Dieu pourvéit, comme vous orrez.

CHAPITRE III.

Comment Jehan de Vy vint en Bourgoingne où, pour la gravité que lui tint Jehan Toustain, il descouvrit la trahison.

Or est vray que Jehan de Vy, à cause des promesses que lui avoit faictes Jehan Toustain, et semblable aussi à cause d'aucunes lettres que ledict Toustain lui avoit escriptes et données aultresfois, grandement déclaratoires de ce malheureux cas, et durement accusatoires dudict Toustain, affin d'estre là près de ly, ledict de Vy délibéra de venir ès marches d'en bas devers Jehan Toustain, et pour soy ramentevoir en la promesse faicte. Le quel venu à Bruxelles, et trouvant là son dict Toustain, luy sembloit estre ung tout nouvel homme ; car n'estoit plus en Bourgoingne privé à privé ; mès le trouvoit en sa gloire et en son estat, fier et plain d'orgueil, sans à paine le vouloir congnoistre. Se contint toutesvoies ledict de Vy doucement, sur espoir tous-jours que quelque bonne heure feroit recongnoistre à Toustain son bon service, et que de luy auroit mémoire. Mès plus y attendoit, plus y perdoit temps ; car ledict Toustain ne lui bailloit chascune fois que vaines parolles sans fruict, et tel fois haultains parlers despiteux pour le chasser arrière. Dont avint ung jour que cely de Vy, enflé de cuer et plain de yre encontre Jehan Toustain, le veist passer devant les bailles en court, et lui tenant ung aultre gentilhomme par le bras, nommé Pierre de Hacquembac, honneste homme et de beau recueil entre cent aultres. Dont cely de Vy voyant l'aultre comme j'ai dit, dit à Pierre : « Voyez vous bien, ce dict, ce ribaud vilain là, Jehan Toustain, où il passe plain d'orgueil et de descongnoissance ? Par la mort ! bien je veul que vous sachiez, et tout le monde aveucques, qu'en moy est bien de le deshonorer et de le faire le plus courouchié qu'oncques homme fut, car gist sa vie et sa mort en ma main, et de le faire descendre aussi bas qu'oncques il est monté hault. » Et Pierre alors, oyant ces mots, se contint tout arresté et tout esmerveillé de belle présumption descouverte sur un tel homme, varia de le tenir à gausse et à fol mis avant, et d'outrageux coquart, de mettre tel cas en terme, disant à Jehan de Vy : « Que dites-vous ? comment estes vous de dire telles choses qui en riens n'en feriez à croire ! quel mal pourriez-vous faire à Jehan Toustain ? vous n'estes pas homme, par Dieu ! pour le gréver, ne tels cent que vous. Cessez vous de tels mots, vous prie, car tel le pourroit oyr qui vous en donneroit à souffrir. — Je renye ce, dict l'autre. Ne me chaut qui l'oye ou qui lui rapporte. C'est ung mauvais faulx traictre et non digne qu'il marche sur terre. Et s'il ne m'apaise et contente, et de brief, je le feray morir de male et honteuse mort ; et ne l'en pourroit sauver tout ce qu'il a de vaillant ne d'amis. Et vouldroie bien, Pierre, pour ce que avez grand'privauté aveucques ly, que le meismes que je vous dis lui deissiez, aussi que, par faulte à moy faicte, telle comme il scet, je ne le laisserai point ainsi couler. Qu'il s'avise de non entrer en danger, dont après jamais ne le porra sauver homme. Si vous prie, tant pour son bien comme pour mon appaisement propre, que l'en veuillez avvertir de par moy, affin que, se maintenant il est hors de voye envers moy, il se réduise à son deu pour éviter son dommaige. » Lors respondit Pierre : « Et par Sainct-Jehan ! ce dist-il, puisque vous le voulez, et aussi puisque ainsi va, je lui diray, et tout à la lettre ;

Digitized by Google

tourne après où il pourra. Mès si je puis, sans riens voloir sçavoir du cas, je vous appointeray et vous feray parler ensamble. — Je le voudroie bien, ce dist l'aultre; et le devroit bien vouloir ainsi. »

A tant se party Pierre de ly et le laissa; et quéroit lieu et temps pour parler à Toustain; et lui dit ce qu'avoit oy de ly et pris en charge de lui dire. Le quel Toustain voyant le cas estre venu là, mès non descouvert que à son amy, et encoires en trouble, lui respondit: que ce n'estoit que fatras et frivoles, et que l'aultre n'estoit que ung folastre à qui ne failloit point donner d'arrest; mès parleroit à ly et en feroit bien. Et de faict, à l'instance dudict Pierre, il parla et le contenta, comme les aultres fois, de parolles sans effect; et prinst jour dedens lequel il lui feroit raison; sur lequel ledict de Vy s'atendit encore et y reposa une espace.

Or vint le jour et passa. Et comme devant n'avoit riens trouvé que tromperie et desrision, pareillement ne fist-il à ceste fois derrenière. Dont, plain de yre et de fureur, vint arrière à Pierre, disant que tout n'estoit riens; et que le ribaud traictre, desléal à Dieu et au monde, estoit le plus faulx menteur des vivans; et finablement n'attendroit plus, qu'il ne le gastast d'honneur et de chevance. De quoy Pierre courrouché arrière reparla audict Toustain en luy blasmant sa faulte. Et ledict Jehan, non vueillant en tenir long propos, rompit les mots de Pierre; et luy pria, sur toute amittié perpétuelle, qu'il le voulsist tenir ou faire tenir en couvert affin que l'on en fust quicte: car c'estoit, ce dist, ung maulvais ribaud et qui n'avoit que perdre. Mais Pierre, saige et non légier à ce faire, en différa l'œuvre, disant: qu'en ce n'auroit point de raison; mais se faire le voloit, au fort quérut aultre qui ce feist, car le gentilhomme ne lui avoit riens mesfait. Et à tant le laissa. Or y avoit il ung chevalier à court nommé Tristan de Thoulongon, très gentil chevalier et de vif esperit, et le quel ce Jehan de Vy ychy quéroit sur tous aultres à lui descouvrir son cas, tant pour en traire bon avis et conseil, comme pour soy deffardeler de la charge qui lui pesoit sur le cuer cent pierres de moulin. Car, posé que à Pierre eust descouvert que la vie de Toustain et son honneur lui gisoient en sa main, ne lui avoit dit pourtant le pourquoy ne à quelle cause. Dont, soy perchevant clèrement que Toustain estoit faussaire envers luy et menteur, et que mené l'avoit à consentir et à mener œuvre maulvaise et estre trompé, se commencha à repentir. Et quist, comme j'ay dit, messire Tristam par diverses fois pour y avoir devises; tant qu'enfin le chevalier lui dist: « Jehan de Vy, y a bonne pièce que vous me pressez d'avoir devises aveucques moy à vostre loisir et en lieu prins; et m'en donnez assez à entendre souvent que grande est la matière de vostre secret. Maintenant doncques, pour vous complaire et que tant vous en est la faim, si vous volez riens dire je me dispose à vous voloir oyr, sauve que je vous dis, se besoing ne vous faict de me dire votre secret, gardez-le vous meismes; et se vous l'avez dit à aultruy que à moy, et que d'aventure révélacion s'en face par aultre, je n'en veulx point porter de compte.—Deà! ce dict Jehan de Vy; alors, monseigneur, soyez certain qu'oncques à homme n'en parlay, parquoy en craingne le révéler; mès à vous le veul dire, pour avoir avis si le révéler y siet, ou le taire. — Et bien! ce dist le chevalier lors, j'en suis content. » Lors Jehan de Vy alla conter de point en article le premier abordement de Jehan Toustain à ly et le long demener d'entre eulx deux, qui estoit terrible. Mès messire Tristan qui avoit subtilité, en oyant l'entrée de ceste matière, espovantable à ung bon cuer, lui couppa ses mots et lui demanda: « Jehan de Vy, puisque vous avez tant de fiance en moy, que d'ung si hault cas vous descouvrir, et en requérez mon avis et conseil, ne voudriez vous point qu'il y eust ung deuxiesme qui en fut l'escoutant, pour ce que le conseil de deux en grand matière est plus sain et de poix que d'ung.—Sainct-Jehan! ce dict Jehan de Vy, j'en suis content, mès que ce soit homme qui vous soit fiable.—Oy voirement, ce dit le chevalier, il m'est certes fiable. » Et avec ce mot il vit passer là emprès Pierre, auquel il s'estoit abordé premier. Et l'appela; et cely y vint; et venu là, le chevalier lui va dire: « Pierre, vez ci Jehan de

Digitized by Google

Vy qui nous veult dire quelque chose d'importance. Beau sire, allons nous en en nostre chambre, et là nous deviserons mieulx à nostre ayse que ici. » Se y allèrent; et eulx venus là, se y fermèrent à l'estroit; et Jehan de Vy, du commencement jusques à la fin, leur va conter le demener de Jehan Toustain et de luy, jusqu'au point derrenier de la trayson. Dont eulx, faisans mille croix par esbahissement, se trouvèrent tous estonnés du cas abhominable. Dont le dict de Vy, pour mieulx les asseurer du vray du cas et donner preuve à son dire, tira du sain pluiseurs lettres escriptes et signées de la main dudict Toustain, faisant clère narracion du cas, comme il l'avoit dit; et icelles leur bailla à lire et à visiter, pour sçavoir se vray il avoit dit ou non. Les quelles veues, encoires se trouvèrent plus esbahis que devant; car n'eussent pensé que cuer d'homme du monde, qui eust esté eslevé ainsi comme ce Jehan Toustain emprès le duc. peust estre en telle et si horrible trayson comme cestes. Mès puisque jusques là estoient venus, désiroient bien à prendre une conclusion aveucques luy, déterminative d'aucun bon fruict. Et de faict parla lors le chevalier et dit: « Jehan, vous nous avez conté icy cas espovantable et de quoy les cheveulx me dressent. Ensemble aussi vous nous avez monstré les lettres du traistre; pour quoy vous en faictes mieulx à croire. Or, fault bien que cecy vous nous ayez conté et révélé par aulcune fin! L'une peut estre, qui est de vous parer et de vous conseillier aveucques nous en ceste besoingne; et l'aultre peut estre sera, que vous désirez que ceste besoingne ne voise plus avant, et qu'elle soit rompue. Quant au parer nous ne le pouvons. Mès selon l'innocence que vous y avez, avec bon vouloir d'en empescher l'oevre, se trouvera vostre parement à part soy. Et quant à rompre ce meschief, ce ne se peust faire, si non par avertir cely à qui pend ce péril, le povre comte. Dont de pareils cas ne se pitoyable n'avint jamais en chrestienté. Que si ce se faisoit, ô trayson abhominable! ô malédiction infernale, congréée en cuer de vilain dont l'ayr put de la vie!» Ce disoient; et puis, descendans au point, demandèrent: « Chà, Jehan! qu'en dites vous? vous êtes ferme et bien résolu, ce nous semble, en vostre propos; et voulez vous bien que cecy nous reférons au comte en le paravisant de sa mort?—Oy vraiment, ce dit l'aultre; et vous en prie.» Puis dist le chevalier: « Veu que vous estes en ce vouloir, et faictes bien et saintement, ne nous vous vouldriez point escrire de vostre main ce cas, ainsi que le nous avez conté, pour ce que le demené est long, et la mémoire ne nous est point si vive que de le savoir raconter à l'appartenir, par l'avoir une seule fois oy.—Sainct Jehan! ce dict Jehan de Vy, j'en suis content. Je le feray volentiers; mès je n'aurai point fait si tost.—De par Dieu! ce dict messire Tristan, faictes à vostre ayse.» Lors lui fit bailler encre et papier. Et lui donnant loysir de besoingner, et à l'aultre non puissance de vuyder de là jusques il auroit tout mis par escript, entendu aussi que les lettres de la trahison le chevalier les avoit detenues et non volu rendre, comme saige, part et s'en va de la chambre, disant: « Eh! Jehan! escripvez; car d'icy jamès ne partirez, tant que tout sera mis par escript de vostre main, ce que nous avez conté à Pierre de Hacquembac et à moy. Et faites bonne chière, car je vous tiendray bien ayse. —De par Dieu! ce dict Jehan de Vy, je n'en fais point de poix, ni ne recule.» A tant partirent et fermèrent l'huys; et la clef prindrent devers eulx, jusques au retour devers ly, que tout trouvèrent escript et signé de sa main. Dont, tout joyeulx, le mirent en sa franchise. Lors l'escripvant demanda à messire Tristan quel espoir il avoit touchant le cas, et se beaucoup y povoit avoir offensé, ne si la bonté de l'avertissement ne surmonteroit point la malice du long celer et du consentement qu'il y avoit mis. Sur quoy le chevalier respondit: « Jehan de Vy, se vous n'y avez aultre coulpe que ainsi que vous avez conté, j'ai bien tel espoir en monseigneur le comte que sa grâce vous sera plus preste que sa rigueur. Mès nul n'en peut mieulx juger ne vous asseurer que vous meismes. — Je n'y ay aultre coulpe, ce dict Jehan de Vy, que ce qu'avez oy.—Et bien, ce dict l'aultre, tant vaut mieulx.» Mès ne disoit point vray le confessant, et se décepvoit soy meismes, comme Dieu le vouloit ainsi.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Comment messire Tristan et Pierre advertirent le comte de la conspiracion.

Messire Tristan doncques qui deulx peurs avoit, l'une que Jehan Toustain ne peust estre esventé de cest affaire pour doubte qu'il ne s'en fuist; l'aultre, et qui estoit la plus grande, c'estoit que par terme ne heure celer cestui cas, le dict Toustain en peut mestre à effect son propos par faulte d'advertenee au comte, si se vouloit avancer, ains tost que tard, et prévenir au meschief. Et vindrent luy et Pierre d'un commun accord devers le comte, et lui dirent: « Monseigneur, nous avons à parler à vous de très grosse matière, et de la plus griefve qui oncques vous vint au devant, ne qui gaires vous pourra avenir qui soit plus d'importance à vostre corps et à la vie; par quoi, avisez de vostre grâce de nous donner lieu au quel, en vostre privé, nous vous puissions déclairer ce qui nous est en cuer, et que devant toute riens terrienne devez donner escout, et louer Dieu de l'advertence. » A ces mots le comte, qui tout begnin et familier estoit en respondre, mès auque près se muoit en face de leur dire, leur dit: « Je m'en vois retraire; syevez moy; et moy seul aveucques vous deulx vous donneray lieu et escout privément sans nul empeschement, si non tel et tel sans plus. » Et à tant s'en part, et s'en va bouter seul en une garde robbe, là où d'eulx siévy tant seulement, furent ensemble. Et commença messire Tristan la raison; et dist ainsi: « Mon très redoubté seigneur, en oyant mes parolles vous prie que soyez ferme et victorieux en cuer; et en loant Dieu de sa grâce qu'aujourd'huy vous a envoyé, ne vous vueilliez muer de la relacion horrible que nous vous ferons touchant à vostre personne. Monseigneur, il est vray que vostre mort est pourgettée, et est vostre vie sur sa fin prochaine, ne feust que Dieu le nous a souffert révéler pour vostre salut. Dont les facteurs de la conspiration et qui en cecy contendent, faignent estre vos loables serviteurs tout privés, et veillent toutes fois, ains huy que demain, de vous donner la mort. Dont merveille est du delay encore. Jehan Toustain est cely, monseigneur, qui en vous conspire, et qui tant par art diabolique que par art humain vous quiert à mettre à mort. Tout et afin que ce clèrement vous appère, et que nostre rapport vous soit tant mieulx creu, véez-ci de quoy. Véez-ci la lettre de Jehan Toustain, escripte et signée de sa propre main, qui de tout vous fera saige. » Et lui baillant les lettres, les visita et leut, à cuer tout esmu. Dont, tournant les yeulx vers le ciel, regracia son créateur de sa grâce faicte en ly et monstrée en cely heureux jour; et ce faisant remerchia le chevalier et le gentilhomme de leur avertissement. Mès eulx, non contens à tant, et pour encore le mieulx assagir de la mauvaistié machinée, vont tyrer de leur sain toute la confession de Jehan de Vy, qui avoit coinduit l'euvre, et qu'escripte avoit de sa main; et la lui baillèrent à lire; et là il trouva et vit tout le demené de la matière, qui estoit pour faire cités fondre du péchié, et pour faire crier vengeance aux hommes et à Dieu de l'inhumanité du faux traicteux homme, dont la vile indigne charoigne puand en vilainie avoit eu tant d'honneur et d'exaltacion en sa maison. Si ne souffist point au comte, après avoir tout vu et conceu le cas, regracier seulement ses advertissans; mès avecques les mots leur rua son cuer, ce sembloit, entre leurs mains pour gaige de son recongnoistre, qui leur promist jamais ne les oublyer ne habandonner tant que vivroit après si hault service. Si se conseilla le comte sur pieds, de ce que lui serviroit de faire sur cecy, et comment il en pourroit pour le mieulx ouvrer. Et fut là expédient, que venir feist devers ly hastivement ce qu'il povoit avoir de chevaliers de l'ordre à court à celle heure, avecques aulcuns aultres ses plus prochains, lesquels y furent mandés. Et venus, leur fut mis en terme cestuy horrible cas, dont tous s'espoventèrent. Et ensemble leur fut monstrée la lettre de Toustain, que tantost recongneurent; si demanda le comte leur avis de ce qui leur sembloit bon d'en faire, qui tous conclurent: qu'il s'en debvoit aller devers le duc son père, et eulx tous aveuc-

Digitized by Google

ques ly, luy signifflier et lui demander son advis sur le tout. Or estoit la matière si haulte que nul ne se devoit ingérer d'en faire conclusion, sans ly qui estoit père et luy fils, entre lesquels deulx nature devoit asseoir le jugement, et nul aultre.

Vint doncques devant le duc son père le fils, accompagnié d'aulcuns chevaliers de l'ordre; c'est assavoir le seigneur de Croy et son frère messire Jehan, du comté de Bourgoingne; du seigneur de Crequi, du seigneur d'Aussi, du seigneur Adolf de Clèves, et de messire Symon de Lalaing. Et là venus en lieu à part avecq le duc, le comte qui avoit la matière du doloir en cuer, se mist à genoulx et dict: « Monseigneur, vous n'avez que ung seul fils vostre heritier qui cely suis; mais si vostre sens ne pourvoit en mon aventure, vous estes prochain de perdre vostre fils, et de non estre plus père. — Comment doncques? dit le duc, que vueillent dire ces mots? — Monseigneur, ce dict le comte, les mots sont tels: je suis menacé de mort et sur le point d'y encheoir; et en est la conclusion prinse et délibérée par final effect. Partant, je qui n'ay refuge qu'à vous d'ung tel cas, qui estes mon engendreur, vous viens descouvrir la chose soubs attente de vostre advis, quelle chose il m'en est de faire; car espoir m'est et non doubte que celle triste fortune à moy advenue ne vous deust estre cause de mélancolye, non jamais oublyable. » Et parla si posséement et de sens asseuré ce jeusne comte que les astans meismes et le père s'en donnèrent merveilles, la matière considérée. Et alors le duc, qui lors la gravité de son gendre vouloit collauder par prudence de vieillart, respondit doucement, et dict: « Charles, il a pleu à Dieu à moy vous leisser seul fils. Dont, s'il lui plaisoit arrière à moy oster cely peu, que y serviroit mon murmurer à l'encontre, qui ne l'ay que de sa grâce? Quoy que le dueil ne me seroit moindre que tel que de nature le père ne doit à son enfant. Mès si vostre mort gisoit en machinacion d'homme, et que je le puisse savoir pour y prévenir, pensez, y mettrois remède par toute condition convenable, et à l'appartenir du cas. Qui vous à informé de cecy, Charles, ni dont vous procédent ces nouvelles? Avez-vous aulcune certaineté du cas, ne vraie attaincte de personne coulpable, par quoy vous soyez sainement fondé en vostre doloir? Le cas est grand, tant de nostre part vous et moy, que de la part des conspirans, car ne peut que meschief n'en sourde. — Monseigneur, ce dist le comte alors, j'ai vraye attainte du cas et des personnes, si vivement qu'à tout le monde pourra apparoir l'iniquité, et à vous, monseigneur, devant tous aultres. Et est emprès vous Jehan Toustain que vous avez eslevé, cely qui en ma mort labeure et qui est souverain acteur du cas et de ma perdicion. Parquoy, monseigneur, il ne loyst prendre nulle punicion sur vos gens. Mès à vous, monseigneur, je supplie pour avis et pour en avoir expédicion par vous qui y sera séante. Tout et affin que mieulx vous appère du vray, véez-ci ces seigneurs présens, tels et tels, qui ont veu et oy le demené de ceste oeuvre, et le record qui en est faict par nobles chevaliers et escuyers vos propres serviteurs, avec lettres propres de Jehan Toustain, de sa main escriptes et signées, toutes déclaratives de sa mauvaistié. » Et alors, atout le mot, tira avant les lettres et les bailla au duc, qui tout confus et esbahi se vit d'un tel cas, jusques à paine ne sçavoir respondre; car abhominoit le cas, abhominoit la personne et abhominoit sa norriture et privaulté donnée si prochaine à si mauvais homme. Non vueillant touttesvoies précisément encoire respondre au principal, demanda qui estoient les rapporteurs de ceste oeuvre, et qui de ce l'avoient adverti. Il lui fut dit et respondu: que l'ung estoit messire Tristan de Thoulongon, et l'aultre Pierre de Hacquembacq. Si en rongea le duc son frain et le prist à aigre; non pas que courrouchié feust du descuevrement, mès que venus n'estoient devers luy, premiers que devers son fils, pour lui en donner l'advertence première, car estoient à ly de son serment, ce disoit; parquoi il devoit procéder au fils aussi, en acquitant leur devoir. Et avoit le duc une raison; c'estoit: que si l'aventure fust venue à ly primitive, il eust peut estre estaint l'emprendre du mauvais vouloir, sans donner plaies ni esclandre

Digitized by Google

en sa maison, dont dès oncques l'avoit préservée. Et pourtant, voyant icelle maintenant estre laidement entamée, et mal y povoir remédier sans meschief, se courroucha à l'encontre des rapporteurs, et y gecta indignacion toute formée. Veuillant touttesvoies satisfaire à son fils, lui dist : que punicion voirement y séoit bien, et que certainement il lui en feroit raison et justice; mès pour ce que nuyt estoit jà, pour sa propre paix, lui prioit que différer voulsist jusques au matin de mectre main au facteur, et que le jour venu il en rendroit bon compte; et estoit bien content qu'il fut saisy au corps et mis en lieu seur, et que ly meismes, envers qui l'offense avoit esté pourgettée, en fist aussi la punicion de propre arbitre et à l'advenant de la cause.

Si s'en tint le comte à content et ne voult plus avant attedier (1) son père, qui dict bien que moult estoit en ennuy pour cause du meschief. Et demoura cestuy secret toute la nuyt entr'eulx les présens, forment couvert, aveucques esbahissement tout extresme de la trayson du vilain homme. Si se retira le comte aveucques les siens; et le duc pareillement se contint en sa solitude, tout entrepris de griefve pensée. Or estoit il le plus tollerant prince des vivans, et en sçavoir dissimuler son ennuy n'avoit son pareil. Sçavoit et avoit clèrement congneu le mauvais homme estre abhominable envers père et fils; mès toutesvoies, pour lui donner encore espargne jusques au jour lors où il auroit assez de l'ennuy et de honte, différa de riens lui en dire. Et de faict, tant pour ung que pour aultre, en dissimula celle nuyt, voire en petit repos. Et le comte néanmoins, qui avoit l'oeil tousjours sur l'homme, ordonna au seigneur d'Aussi, ensemble et à messire Philippe de Crevecœur d'y avoir l'oeil en nombre d'archiers de son corps; et au matin, et par l'aggrément du duc, le menassent à Rippelmonde, au quel lieu lui en rendissent bon compte sur leur propre vye; et là luy meismes yroit parler à luy, pour sçavoir plus avant de la besongne.

(1) Donner ennui à, de *tædium*.

CHAPITRE V.

Comment messire Tristan et son compaignon encheurent en l'indignation du duc par l'advertissement faict.

Or estoit le duc durement indigné à l'encontre de messire Tristan et son compaignon, pour cause de l'advertissement faict à son fils premier que à luy. Si eschéyt au duc d'en parler assez roidement au dict messire Tristan, disant que : veu et considéré que nourry l'avoit enfant jusques à ceste heure, et estoit par foy et serment, il devoit estre venu devers luy pour tel cas avant tout aultre. Dont parce que aultrement en avoit fait, il en avoit fait moins deuement et en mauvais acquist envers ly. Sur quoy messire Tristan, qui estoit gentil chevalier et bien en raison, le genoul en terre, respondit : « Mon très redoubté et souverain seigneur, je vous tiens et reçois pour tel que je vous dois, et comme à vostre haultesse appartient; et n'y a riens fait qui n'a esté fait soubs tiltre de bien et en espoir de prevenir à ung grand mal; le quel, parce que le sentoye si prochain d'avenir, et de si subit dangier recelé, je me suis hasté tout esfronté pour la crainte d'aller vers cely sur qui la roits (1) estoit tendue, de peur que cely ignorant noble prince, monseigneur vostre fils, ne chéist innocentement et soubs confidence du traictre aux lacs de la mort; dont vous meismes, en la tardiveté ou longue délibéracion de moy, eussiez peu porter l'amertume du meschief à ma honte et maleheure; et de quoy jamès ne devoie estre digne de vos yeulx, à qui ne me duyt respondre qu'en humilité. Se autre que vous, mon très redoubté seigneur, quel qu'il fust, réservés messeigneurs de vostre sang, me vouloit charger qu'en ce cas icy ou en aultre oncques je féisse riens contre honneur, ne qui me peut estre imputé à faulte, je suis gentilhomme, et de tel lieu comme avez congneu mes pères et devanciers, qui vous et les vostres ont servi; et j'en responderoie tellement comme il appartient au cas, et que

(1) Le filet.

Digitized by Google

mon honneur, espère, n'en demorroit point en la foule. Et croyez, monseigneur, certainement que j'ai bien le cuer du meismes à mon parler, se meilleur non. — Saint Jehan! ce dict le duc lors, se vous ne l'aviez, si en vauldriez vous moins, car un gentilhomme doit mieux aymer son honneur que sa vie. Vos ancestres m'ont léalement servy, et sont morts vaillants et honnorés chevaliers en mon service. Si dois tant plus avoir fiance en vous; et tant plus me doit cuire, quand vous avez faict contre mon gré.—Monseigneur, ce dist le chevalier lors, se Dieu meismes et vous l'aviez pris mal en gré, si juré-je, sur ce que je dois à vous deux, que je l'ai faict en tiltre de bien et pour éviter le mal. Et, monseigneur, qui bien fait et en intencion de faire bonne oeuvre, ne doit redonder en mal en celui qui la procure. Monseigneur, je me recommande en vostre benignité, et à vostre noble vertueux couraige, dont plaine est la terre. Mès combien que dur me soit vostre courroux et le plus de tous mes ennuys, toutesvoies l'aimé-je mieulx porter, et m'est plus facile, que le murdre de monseigneur vostre fils, qui, ne doubtez, vous feust cause de courroux contre fortune, et de quoy cent mille hommes aveucques vous mourroient en douleur. Or suis-je seul qui porte vostre courroux tournant sur moy. Mès ce bien en vient, que la cause de vostre courroux plus grand est dehors, si Dieu plaist, et de quoy le monde doit faire joye. Monseigneur je ne cuide avoir mesfait en riens, par quoy ne m'est besoing aussi de vous prier mercy. Mès je vous supplie qu'il vous plaise estre content de moy. » Et alors le duc voyant le bon coraige du chevalier, respondit enfin : « Et puisque vous m'en requérez, tant suis-je content de vous. » Mès de Pierre de Hacquembac ne fut jamais content depuis, au moins de longue pièce.

CHAPITRE VI.

Comment Jehan Toustain fut mené à Ripplemonde.

Or vint le dimenche matin, que Jehan Toustain devoit estre amené à Ripplemonde par l'aggréement du duc; et s'estoit le duc allé esbattre bien matin en son parc à Bruxelles, pour eslonger le dict Jehan, et pour donner lieu à ceulx qui le devoient emmener; car meismes le duc lui avoit dit qu'il feust prest pour s'en aller aveucques le seigneur d'Aussi. Si s'alla housser, et commanda à son barbier de soy apprester aussi, là où il le menroit. Si estoit ledict Jehan en doubte de male mesure; et s'estoit bien perceu que sur luy avoit grand guet toute la nuyt passée et meisme à celle heure passée encore. Si prist ung arc et des flesches et fist semblant d'ignorer tout; et s'en alla au parc avec son maistre, tyrant aux daims. Et tousjours le syevy avoit l'oeil sur luy et le duc de Bourgoingne, et aulcuns aultres qui oncques n'en perdirent la veue. Si lui redit enfin le duc qu'il s'alast housser et oyr messe, et qu'après il alast aveucques le seigneur d'Aussi. Si alla housser, et commanda à son barbier de soy apprester pour aller tant seulement eulx deux à l'esbat; et le seigneur d'Aussi, qui savoit ce que devoit faire, s'appresta semblablement; et avoit devers ly tous les archiers de corps du comte son maistre, et ne faisoient qu'attendre la venue dudict Toustain. Le quel, à tout son grand fardeau qui lui pesoit, se passa legièrement de la messe; et soy mettant devant l'huys de sa chambre, faisant du bon compaignon, requéroit ung chascun pour venir disner aveucques ly, qui quasi ne trouva âme qui ne le fuyst. Enfin toutesvoies print un petit clergeau, nommé Poncelet, qui le compaigna, car espoir ne savoit riens de son cas. Dont le disner faict, et que le duc estoit à sa messe, Toustain monta contre mont, cuidant venir en l'oratoire devers le duc, comme il avoit apprins auparavant. Si bucha, et ne lui respondit âme, car avoit défendu le duc que nul ne lui ouvrist. Enfin toutesvoies ung clerc de chapelle lui entré, par son importuner huchier lui ouvrit l'huys un peu. Et luy violentement et comme sans honte et révérence, entra dedens, enflammé comme ung sanglier devant les chiens, et disant irrévéramment au duc : « Véez-moy ici; que voulez-vous que je face? où yrai je?—Je vous ay dict, ce dict le duc lors, que vous en allez avec le seigneur

Digitized by Google

d'Aussi, là où il vous menra! — Voire! ce dict Toustain, lors est-ce tout? Est-ce que j'aurai de mon service? Par la mort! digne beau sire, j'ai bien employé mon temps. Il me vauldroit mieulx avoir servi un porchier. » Et atout le mot, despitement et plain de félonie, sans ployer genoulx ne sans dire ung mot courtois, part de l'oratoire, et tyre l'huys après luy si rudement qu'oncques n'avoit esté veu fait pareil. Bien entendu toutesvoies que le duc, sur son si vilain parler derrenier, lui respondit froidement : « Jehan, Jehan! je t'ay nourri trop gras. » Et disoit vray; car oncques chair de vilain si grassement nourrie ne fut en tel honneur oultre son mérir. Si eschéyt que le seigneur de Croy et son frère, messire Jehan, estoient pour celle heure en l'oratoire, lors où ce Jehan se maintint ainsi, qui de son vilain dire et mésuser envers un tel duc avoient crainte et fréeur de l'oyr, disans qu'oncques pire nourreçon n'avoit esté veue ne si vilaine. Jehan Toustain doncques, atout son barbier tant seulement, monté et acoustré, entra en la maison du seigneur d'Aussi, au milieu d'une belle place qui là estoit, et la quelle trouva plaine d'archiers de corps montés et habilliés en leur deu. Aux quels, comme il les survéyt, parla à haute voix disant : « Que faites vous ici, ribaudaille? allez vous boire en taverne? où voulez vous aller? » Et tournant son langaige vers le seigneur d'Aussi : « Or chà! longuet! ne serez vous prest meshuy? » Et faisoit ainsi à courage faint, comme se riens luy fust de son dangier, combien que à imaginer fait, comme j'entendis, que le duc lui avoit dict aucunement le cas. Mès le meschant se fyoit tant de son maistre, qu'à paine doubtoit il son meschief et qu'enfin n'en vuydast sain et saulf; car estoit puissant, et si aveuglé en sa fortune que nulle riens ne povoit l'espouvanter, ce luy sembloit.

CHAPITRE VII.

Comment chascun murmuroit céléement de la prinse de ce Jehan Toustain, et comment fut mené à Ripplemonde.

Bruxelles à ceste heure estoit plaine de murmure; et ne faisoient nobles gens et aultres que oreiller ensemble, et tenir devises de cestuy accident; et n'y avoit homme qui ne s'esbayst, comme se cornes eussent eu en la teste, quand, par une nuyt entre deulx jours, la fortune d'ung si grand homme estoit changée et muée en confuse détencion de main mise, pour crime de lèze magesté divine et humaine; et de quoy son exaltacion par avant eue estoit maintenant déprimée en la bouce des hommes, comme du plus mauvais du monde. Or convinrent le seigneur d'Aussi et le seigneur de Crienceur, au milieu d'eulx deux, sans lyens et sans riens, au milieu de la ville, par Bruxelles avecques les archiers de corps d'entre. Et eulx venus hors la porte au mylieu des champs, fut commandé lors aux archiers de non aller avant; et les deux chevaliers menèrent tandis Jehan Toustain à part; et tyra cely d'Aussi hors de son sein lors unes lettres, lesquelles il bailla à lyre au dict Jehan. Dont ly qui les congnoissoit, car les avoit escriptes, devint tout mort en les lisant; et perceut lors que son cas estoit tout attaint. Si lui dirent les chevaliers : « Or chà! Jehan! vous voyez ce qui est; il nous convient faire ce qui nous est commandé. Il fault que nous vous menons prisonnier. » Et alors firent descendre aulcuns archiers, et luy firent oster les esperons, et le lyèrent très bien de cordes; et en cest estat le menèrent au chasteau de Ripplemonde, au quel, soingneusement gardé par les chevaliers qui n'en bougèrent, le lendemain y vint meismes le comte de Charolois, le seigneur de Croy, aveucques ly le bastard de Bourgoingne et l'évesque de Tournay, pour l'interroguer au vif. Et de fait, sans gehayne et sans riens, confessa tout son cas et son mauvais emprendre; mès n'en cuidoit morir pourtant. Et fut pris aussi et mis au meisme lieu Jehan de Vy, l'accuseur, sans savoir l'ung de l'aultre; et pareillement fut examiné cely aussi, et gehainé jusques à soy accuser en crime digne de mort. Or avoit le comte ung peur en ly : si d'aventure il différoit longuement à faire justice de ce mauvais homme, que par aulcuns moyens venus du duc son père, qui estoit tardif à extresme

Digitized by Google

rigueur, ce Jehan icy trouvast sauveté et évasion. Or désiroit fort le comte à prévenir à ce et à en mettre le dangier dehors. Et de faict, par le conseil de ceulx qu'il avoit admenés avec ly, estoit condescendu en sa mort, ains tost que tard. Et de fait le fist confesser par ung maistre Enguerrand, son confesseur, docteur jacopin, lequel l'advertit de son salut, en ly disant en brief que morir ly convenoit, ce que ne voloit croire. Et estriva longuement contre ly, comme si espoir eust, en qui que fust, de son eschapper. Enfin toutesfois tant le lui dict aigrement et trenchamment, que son presomptueux penser se mattist. Et se confessa une fois, deux fois, trois fois par poses, et par l'incitation du bon confesseur qui quéroit son salut, avec vive attainte peut estre de son mauvais secret. Si advint que, entre aultres choses, il voulsist dire et révéler au comte aucunes choses, lesquelles il désiroit moult qu'il les sceust après sa mort; et estoient choses comme l'on disoit bien abhominables, en l'oye du confesseur, entendant au salut du confessant et pareillement à l'utilité du comte pour l'en advertir tempre et d'heure, lui disant : « Jehan, mon amy! vous estes maintenant en vostre derrenier, là ou ne devez avoir regard à nulle riens terrienne, fors à Dieu seul et à vostre âme. Et congnoissant que vous ne povez plus sauver icelle que par vérité dire, et recongnoistre vos pechiés, je vous enjoins doncques, pour toute penitance, que les meismes mots que vous me dites, vous les exposez à monseigneur le comte en secret; car moy qui suis ung povre mendiant, ne sauroie tels mots mettre avant, ne en feroie à croire. Et pourtant, se vous voulez sauver vostre âme et obéyr à vostre pénitence en ce monde, faictes ce que je vous ordonne. — Voire! ce dict Jehan Toustain, et comment le lui diroie-je hélas! il ne vouldroit point parler à moy. — Si fera, ce dict le confesseur; j'espère de vous y faire parler. « Si alla devers le comte; et lui conta non pas sa confession, mès la nécessité salutaire qui gisoit en parler à luy. Si y alla le comte; et descendi en une terrace de plastre, là où Jehan Toustain estoit jà tout nud en sa chemise, comme en la main du bourreau. Et là le dict Jehan parla au comte à part, et lui dist ce qu'avoit dict au confesseur. Dont le comte, en oyant parler le pécheur, mua couleur souvent, et fit continuellement le signe de la croix, par admiracion de ce que lui disoit; et plain de peur et hyde se retray devers ses gens en une chambre, de laquelle par une treille il veit executer le malheureux; lequel en la main du bourreau, et à l'heure qu'on lui avoit bendé les yeux, tourna à parler à Dieu en sa grosse naturelle langue bourguinotte, la plus grosse et rude qu'oncques on l'avoit oy, formant ses mots en sa grosse primitive nature, et disant qu'oncques si grand pécheur ne fut comme luy. Finablement il tourna en regret sur sa femme et enfans, là où maistre Enguerrand l'increpa arrière, disant : « Comment déà! Jehan! vous m'aviez promis qu'à nulle riens terrienne vous ne viseriez, fors seulement à Dieu prier mercy. Voulez-vous changier vostre bon propos? Mon ami, tournez tout vostre cuer à Dieu; et ne vous chaille du surplus. Rendez à Dieu vostre âme et vostre cuer; car il est icy qui vous attent. — Eh bien! beau père, ce dict, je me rends doncques du tout à sa miséricorde; et vous meismes priez Dieu pour moy. » Et prestement la teste lui vola jus avec le mot, et fina. Et tout à coup, Jehan de Vy, qui estoit prisonnier à par soy en la meisme place, fut envoyé quérir pour le mener à la mort. Lequel, quand vit le confesseur qui de cela l'advertit, durement estriva à l'encontre, disant : « Comment déà! j'ay accusé la trayson, et sauvé de mort monseigneur de Charolois, et me veult-on faire mourir! Où est trouvé ce droit, ne où est cuer d'homme qui pourroit consentir à ce? je ne crerai, tant que je vive, que ce tort me doit estre fait par monseigneur ne par aultre. — Déa! ce dict-on lors, l'estriver ny vaut riens; vous estes mort et condempné; et est mort vostre aucteur Jehan Toustain, et en deux pièces; par ainsi avisez à vostre âme, car venir vous y fault. — Sainct Jehan! non feray, ce dict lors Jehan de Vy. Si je ne vois le corps de Jehan Toustain au point où vous dictes, jà ne croiray que mort soit ne que je doye morir aussi. Mès vous me voulez espouventer peut estre, pour aultres fins.

Digitized by Google

—Jehan! l'espouvantement n'y est aultre que tout à certes pour vous. Venez et vous verrez ce que vous quérez. « Si alla sans retourner, et se confessa; et fina par l'espée comme l'aultre. Dont dommage fut et pitié qu'onques naquirent en ce monde, par espécial l'un, pour les conséquences qui en ensuyrent. Ce Jehan Toustain estoit vilain serf de toute anchiennetè au prieur de sainct Jehan de Lonne en Bourgoingne; lequel, fortune depuis mena tant hault, que nul tant fut; ce qu'on amiroit, car tant estoit puissant d'argent, et de chevance, tant en crédence et en auctorité avecques son maistre, que tous genoulx lui ployoient, et toutes faces lui monstroient révérences; jà-soit ce que sa personne n'estoit belle ne révérende, ne n'avoit meurs en luy ni parolle par quoy homme y prist grâce. Ains estoit rudde en son parler, despit aux moindres, fier envers ses meilleurs, convoiteux oultre mesure, rapineux à tous lez, friant de bouce; aimoit vilains et meschans gens, et de nul ne tenoit compte, si non de ceulx là où pouvoit avoir acquest; luxurieux estoit; moult avoit face bouffie, yeulx comme bœuf boutans dehors, col court, parolle légière, corps rondelet et courtes jambes. Et entre les aultres de son temps c'estoit cely où moins sembloit avoir dévocion; car disoit on qu'à paine le vist on jamais oyr dévotement messe, ne aulmosne charitable faire, qui toutesvoies avoit trop le pourquoi. Dont pour fin toute qui se peult dire de ly, estoit tout descongneu et ingrat envers Dieu et le monde, en semblant; et bien parut par les euvres, qui le conduirent à fin de meismes.

CHAPITRE VIII.

Comment, après l'exécution du dict Toustain, pluiseurs larchins furent trouvés en ses coffres.

Quand ceste exécution fut faicte, le comte retourna à Bruxelles devers son père, qui dolant fut du cas advenu et assez en regret de son valet de chambre perdu, tant pour la longue nourriture de ly, comme pour la privaulté qu'il lui avoit donnée envers sa personne. Car fault entendre que le duc, tout ce que nourri avoit, estoit de sa cordiale amour, et tant plus et plus y avoit privaulté. La mauvaistié du cas toutesvoies lui fit abhominer l'homme et l'ignorer. Si confisqua tout devers ly ce qu'avoit et le mist à sa table. Et furent aulcuns qui conseillerent au comte de demander au père la confiscation, qui montoit à un gros avoir: mès le comte respondit que jamès ne le demanderoit; et ne lui en chailloit; car ne vouloit nuls biens d'ung traistre. Si en furent camus les conseilleurs, mès aultres y cuidèrent ruer qui y faillirent, car le duc les tint devers ly. Si furent tous visités les coffres et sellés, et mis le tout par inventaire ce qui y estoit. Entre aultres choses fut trouvé ung plat d'or, garni de rices pierreries, en ung de ses coffres, lequel au grand bancquet que fit le duc à Paris, fut abscons et estors, ce disoit-on. Et le tenoit-on à perdu; et l'avoit ce Jehan Toustain subtilement celé et emblé soubs l'umbre de sa crédence, pensant que jamès ne lui devoit estre imputé, comme ne fut, lui vivant; ains l'imputoit-on à larrechin fait en une tele multitude, du costé des Franchois; et n'en estoit plus mémoire, jà-soit-il que de moult grand pris fust. Dont maintenant, quand le duc le trouva, perceut bien que point n'avoit esté si léal comme l'avoit tenu; et jugea bien en ly meismes que, là où une si grand mauvaistié se couvroit, comme trayson, se povoit bien couvrir aussi le vice de larchin, et aultres maléfices. Et prestement avec ceste attaincte lui alla souvenir, et conta comment, passé an et jour, il avoit perdu cincq mille escus viels en ung sachet, de quoy jamès n'avoit voulu faire mencion de peur d'avoir le tort devers ly par souppeçon non juste, combien que nul n'en portoit la clef que le dict Jehan; le quel, pour la multitude d'aultres denniers et bagues, qu'il avoit en sa main, et qu'on l'avoit jamès rattainct desléal, ne l'osa imputer à luy; ains l'imputa à luy propre, comme le povoir avoir mesmes aloué, et l'avoir après oublié; jà-soit ce qu'au vray savoir, le contraire tout argué et conclu, fut jugié et imputé très desléal et mauvais homme périlleux. Et fut dommage avoir esté si près d'ung tel prince ni en telle crédence.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

Comment encore le dict Toustain fut attainct par accusation de pluiseurs menus larchins.

Jehan Toustain encore de rechief fut rattaint et accusé de multitude de personnes de meschancetés, dont lui vivant et en règne on ne s'estoit osé doloir. Et venoient les ungs et les aultres à qui le duc aultrefois avoit fait des dons et fait délivrer par la main du dict Jehan, que de cent escus non avoit fait délivrer pour soixante, et aultres sommes grandes et moindres; laquelle toutesvoies il comptoit entière. Et rappinoit ainsi à tous lez, jusques à estre devenu rice par excès, et jusques à achepter terres des barons, et allyer ses enfans en sang semblable. Car avoit allyé ung seul fils qu'avoit à une fillette du seigneur de Boussu, baron de Haynault, dont la femme estoit fille du seigneur de Lalaing. Et par ainsy il avoit attrait à ly d'ung des haults sangs de Hainault; car pour ce temps, Boussu et Lalaing estoient en bonne estimacion entre tous les aultres pour cause que les personnes valoient autant que les meilleurs de ce temps pour le quartier. Toutesvoies quand ceulx de Lalaing et Boussu virent cestui accident, et que Toustain estoit mort infâme, vindrent par commun accord vers le duc lui dire que : posé que l'alliance de leur fillette avoit esté accordée au dict Toustain pour son fils, eulx venus en éage, considéré toutesvoies quels ils estoient et de quel sang, et comment ledict Toustain estoit finé honteusement et n'estoit que ung vallet-de-chambre, ils tenoient l'alliance à nulle; et de fait ce qu'oncques en avoit esté dict et promis ils le révoquoient et l'annulloient. Et de ce requirent et prièrent son adveu; qui voulentiers s'y consentit, et en mit le droit devers eulx, jà-soit ce que la vefve, qui moult pouvoit envers le duc, s'en monstra durement indignée envers les aultres, qui moult par avant leur avoit fait des services, à cause de l'alliance. Mès elle en fit comme folle, car n'estoit de nulle valeur pour eulx, si non par aveugle fortune qui maintenant estoit tournée. Ceste fille icy, qui estoit fille à ung bourgeois de Dijon, avoit apporté avecq elle, quand ce Toustain la prist, et monstra monter à dix mille francs son vaillant de par elle. Dont parce que le duc, en commune voix, sembloit tout voloir confisquer ce qui estoit délaissé de Toustain, vint au duc et luy pria que le sien au moins demorast franc; car, posé que son mari avoit délinqué, au moins elle disoit que n'en povoit mès, et ne le devoit comparer. Sur quoy le duc, qui tousjours estoit courtois aux dames, fist response et lui promist de lui garder son droit et de faire d'elle aussi plus, tellement que n'auroit cause de s'en plaindre, comme il fist en l'abregié; car la laissa rice de cinquante mille escus, qu'en ung qu'en autre. Et pour finale issue de ceste matière, afin que jamès ne fust plus mémoire des enfans, le duc les jugea par sentence : que le fils seroit moine en Affligem auprès d'Alost, et la fille jacobinesse en une religion auprès Bruges. Dont la sentence fut accomplie et mise à effect.

CHAPITRE X.

Comment le nepveu du duc fut postulé évesque de Tournay.

L'arcevesque de Lyon, nepveu au duc de Bourgoingne, celui qui avoit esté postulé au chapitre de Tournay pour estre évesque maintenant par le trespas de l'abbé de Sainct-Vast d'Arras, homme de grand gouvernement et de grand éage, fut agréé du chapitre à estre pasteur de ladicte église et à tenir la croce en commande, sauve que le plaisir de notre saint père puis s'y assentist. Et ce firent ceulx du couvent en faveur du duc qui les en avoit requis. Si envoya ledict arcevesque de Lyon, sous l'intercession de son oncle le duc, devers nostre sainct père pour dispense et grâce. Lequel en faveur du duc, et pour les bonnes recommandations faictes du dict arcevesque, s'y consenti, et lui envoya ses bulles despechées. Et y entra ledict arcevesque solempnellement et en prist le possès, et gracieusement s'y conduisi depuis sans aulcune note.

Digitized by Google

CHAPITRE XI.

Comment le roy lors fist publier que nuls de son royaulme ne communicassent avec les Anglois du parti du roy Edouart, sur grosse paine.

Moult se firent de choses et s'entreprindrent en ce temps ci de diverses pièces et propos; et se donna le roy grand soin, ce sembloit, des affaires de son réalme pour en tout pourveoir et disposer à sa guise, estudiant en paix et en guerre comment il useroit avec ses voisins; et souverainement visoit au profit, comment argent porroit traire de ses subgects. Touttesvoies ne menoit point d'estat ni ne portoit nulles grandes charges nulle part, moins que nuls de ses devanciers rois. De guerre n'avoit à nulluy, fors tant seullement que lui meismes s'en bailla au roy Éduart, au quel il fit crier et publier à son de trompe par tout son réalme inimitié mortelle, et que nuls, sur paine de mort, de ceux de son réalme communicassent ne en marchandise ne aultrement avec les Anglois du parti du dict Éduart. Et de quoy toutesvoies lesdicts Anglois depuis et assez tost s'en vengèrent, et en portèrent grand dommaige en son réalme; car vindrent descendre en l'isle de Reis à puissance, et icelle toutte pillèrent et robèrent, par despit que le roy avoit deffendu que nul ne leur livrast ne vins, ne vivres, ne marchandises pour argent. Si les prindrent et emportèrent sans cousts à ceste fois; et remontans en mer, bien à six vingt voiles et douze mille combattans, vaucrèrent longuement çà et là entour les ports de Normandie et de Guyenne, pour aviser s'il n'y povoit avoir nulle part prouffit, ou au moins pour donner fréeur aux Franchois. Et congnoissant que point ne dormoient, et qu'en eulx avoit force et hardement pour leur donner à penser, touttesvoies Franchois se tindrent sur leurs gardes; et fit le roy garder tous les ports de Normandie et Guyenne; car avoit encore son armée preste, dont nul ne savoit de son emprinse quel chose en vouloit faire, si non, comme j'ai dict, que voix couroit, que descendre vouloit à tout à faire en Angleterre. Et le roy Éduart sçavoit de ce; et pensant qu'ensi en fut délibéré, pour meismes en prendre l'onneur devers ly, manda au roy lui dire et signifiier : que point ne faisoit besoin de tant soy travaillier comme de le venir quérir si loing, car lui meismes le viendroit visiter en son propre royalme et en prandroit la paine pour eulx deux. Si en rit le roy Loys; et dit qu'il fust le très bien venu; et quand ce seroit, il seroit receu aux us et coustumes. Si en prisa moult le courage du jeusne roy Eduart; mès disoit bien que le faict ne lui seroit point si légier que la parole.

En ceste meisme saison et tout en un temps, fut dict que le roy fit annoblir par cryée tous ceux qui vouldroient marchander en son réaume, et leur accorda privilège de noble homme; et pareillement octroya et donna grâce à tous nobles de user de marchandise, sans préjudice de leur nom et de leur estat. Et ce fit, ce semble, à cause de plus grand gain et d'acquest de deniers, à quoy tant veilloit curieusement que mémoire n'estoit de jamès semblable de devant ly, ne qui tant visast à en faire amas, sans qu'on perceust à quelle fin ne pourquoy, sinon que son convoite estoit là assis. Ne donnoit riens, despendoit encore moins, prenoit à tous lez, ou par imposts nouvels ou par retrenchemens sur offices; et à tous ceux qui vivoient et manoient sous luy fit sentir sa main redondante et à peu sa doulceur. En lieu où hantoit, y faisoit petit séjour; peu se looit-on de sa demeure ne de ses gens; l'eslonge estoit plus désirée que son approcher; et peu y avoit d'amour ne de doulceur en sa hautise, mès des peurs beaucoup et des doubtes pour ceulx qui avoient des biens et qui avoient esté officiers, ou estoient, de perdre ce qu'ils avoient. Y avoit grand servitude à estre avec ses gens, et à les recepvoir petit acquest, et grand labeur mal payé, et mal recongneu son hoste, et multitude de chiens et oiseaulx gastans l'honneste mesnage des bonnes gens, sans oser dire mot; et sembloit que chiennerie estoit des logis. En ce temps le souverain honneur, et l'enseignement de royalle court, estoit, que court devoit estre plus parée de chiens pour deduit que d'hommes pour vertu; et en exemple de

Digitized by Google

ce, et que le roy avoit toute son affection là assise', fit deffendre partout que nul si hardi, meismes en ses propres terres, chassast ni au gros ni au menu sans sa grace et congié, sur paine de pugnicion corporelle. Dont pour ceste cause et pour aultres, et telles manières de faire non jamès veues, il fit les cuers froids contre ly, et acquist peu de grace de ses subgects nobles et non nobles, et moins aussi des princes de son sang, aux quels tous il donna une restraincte.

Envers ce temps ci, qui estoit en aoust, le comte de Charolois s'en estoit retourné en Hollande, pour avoir response de ce qu'aultrefois avoit demandé pour et au nom de son père, touchant une nouvelle ayde. Le quel venu à La Haye, les estats vindrent devers ly, et lui accordèrent quarante mille livres d'or à payer en deux ans. Du quel offre et accord le comte se tint content, et le noncha à son père à Bruxelles; et lui se tint esbattant au pays une espace, tout ennuyé et plain d'abhomination de ce Jehan Toustain et de son cas, qui lui faisoit fuyr la court de son père.

CHAPITRE XII.

Comment le roy entra solempnellement en Rouan, et comment il parla au seigneur de Chimay estant venu vers luy.

Or vint le jour douziesme d'aoust que le roy devoit entrer en Rouan; et de fait y entra, bien solempnellement receu, comme à ymaginer fait d'une telle ville et de tel peuple. Et menant ses princes et barons avec luy, et tout son estat, y mena aussi messire Pierre de Brezé qui n'agaires en avoit esté gouverneur, et du quel, comme j'ai dit cy devant, le peuple aucques près fit aussi grand feste de le veoir sain et saulf, comme du roy; car l'avoit envoyé le duc là devers luy sur les matières que le seigneur de Nantoulet, messire Pregent de Melun, avoit esté devers ly à Bruxelles. Parquoy, comme le roy n'estoit pas conclu encore de despescher ce chevalier, le seigneur de Croy, et que voloit aller visiter Normandie, tout du long fit demourer ledict de Croy à Cran jusques à son retour, et ly s'en alla au mont Sainct-Michel, faire là son pelerinage. Au retour de là, qui fut assez brief, le roy vint à Bayeulx, et là délivra ledit de Cymay sur ce pour quoy estoit venu : c'estoit sur le faict du siège de Calais. Et dist on qu'assez gracieusement cuida contenter le chevalier, et le renvoyer en fainte. Mès luy, saige personnage et diligent en ce qu'il avoit de charge, lui dist doulcement : « Comment deà, sire? vous me dites une chose et vous me celez le plus fort. Voie court, et dict-on : que vous voulez faire descendre huit mille chevaux en Picardie et en Boulenois ès pays du duc, pour aller rompre une dicque devant Calais, et donner vos gens loger sur les terres de monseigneur le duc. Cuydez-vous que monseigneur le souffre ne le souffrira pour morir? » Et le roy respondit : « Pourquoy ne le souffrira-il? n'aurai je povoir de faire passer vivres et mes gens parmi mon royalme? — Deà! ce dist lors le chevalier. Vous avez du pouvoir assez, mès il siet à faire toutes choses par raison. Monseigneur ne son pays ne sont pas des condicions des aultres. Son peuple n'a pas apprins d'estre foulé, et luy ne le pourroit porter aussi. Mès espère que vous en saurez bien faire, et ferez mieulx qu'on ne suppose. »

Atant cessa la rigueur; et ne sortit à nul effect ce de quoy avoit esté bruyt. Et s'avisa le roy de sur-céder la chose et de ployer ses gens d'armes en aultre affaire ailleurs. Car en envoya une part au roy d'Aragon, dessoubs le seigneur d'Orval l'aisné, fils d'Alebrecht, l'un des vaillans capitaines de Franche, pour servir le dict roy contre les Catelans, ceulx de Berselonne et aultres ses subjects rebelles; là où depuis Franchois trouvèrent dur passage et grief affaire, et y perdirent moult de gens et de vaillans hommes; et entre les aultres, après avoir prins Parpignan, ce seigneur d'Orval meismes y morut du flux de ventre, dont ce fut dommage, car en France n'avoit plus gaillard capitaine que ly, ne plus digne de mener grands gens.

Le roy, pendant que messire Jehan de Croy estoit encore devers ly, fit deux choses nouvelles. L'une si estoit. Il vit d'aventure en-

Digitized by Google

trer en sa chambre un gentil escuier gendarme qui avoit en charge seize ou vingt lances soubs ung autre capitaine : si fut tel le cas, que cet escuyer, qui net estoit et curieux de son abillier, estoit vestu d'ung pourpoint de veloux et bien empoint mieulx que aultres. Si demanda à aulcuns d'emprès ly, à qui estoit cely, ne qui il estoit. Et lui fut dist : « Sire, il est à vous; et est un gentilhomme d'arme vaillant et de bonne sorte ; et a charge de gens soubs ly.—A moy! ce dict le roy! Par la Pasque-Dieu ! à moy n'est pas. Je le désavoe, et à moy ne sera jamès. Comment deà ! il est vestu de soie ; il est plus joly que moy. » Disant ces mots il appela le mareschal de France, et lui dist et commanda que, sur tant qu'il le doubtoit, que cestuy il le cassast de ses gaiges, et le mist hors de son ordonnance, car ne vouloit nuls tels pompeux auprès de ly. Et convint au mareschal obéir; et ainsi le fit, mès à grand regret.

L'aultre chose nouvelle que fit encore le roy, ce fut, que à ung povre gentilhomme normand qui avoit chassé et prins un lièvre ou deux en sa propre terre, contraire de sa deffense, il lui fit copper une oreille. La quelle chose sembloit dure à beaucop de gens, et caspitoyable, qui en eust osé parler. Et de faict beaucop de murmures s'en firent, et de cela et de plusieurs aultres estranges manières.

Les Anglois encore vers la fin d'aoust et entrant septembre descendirent en Bretagne en l'isle de Dressenay; composèrent les habitans en huit cens queues de vin, et firent moult de maulx ; et puis au partir boutèrent tout en feu et en flamme. Et ce firent en revange de ce que les Bretons, du temps du roy Charles, avoient fait le pareil en Angleterre soubs messire Pierre de Brezé comme a esté conté en son lieu (1).

(1) Je n'ai pas retrouvé la partie de la chroniques de George Chastellain relative aux évenemens qui se sont passés sous Charles VII.

CHAPITRE XIII.

Comment le président de Bourgoingne fut envoyé au parlement pour le faict du sel, de par le duc ; et de la royne d'Angleterre qui descendi à l'Escluse.

Or convient faire un conte maintenant du président de Bourgoingne, à qui le roy en ceste meismes saison fit faire ung estrange tour soubs exploit de justice. Si est vray que de ce président, nommé messire Gerard de Plaine, homme de notable destination et plain de vertu, le roy Charles s'estoit aulcunement dolu, comme avoir esté aigre et précis en gardant les droits et jurisdictions de son maistre, contraires des siens. Parquoy ledict roy Charles, le voulant traire en cause, s'en dolut à son parlement, affin d'en avoir décision du droit et du tort. Mès lui surprins de mort, demoura la chose achoppée, jusqu'à maintenant que ceste meisme matière fut relevée, à cause de la nouveleté du sel que le roy Loys vouloit imposer en Bourgoingne, là où cestui président arrière se monstra homme résistant; et par sens et par vertu se monstra homme valereux pour la hauteur de son maistre. Si voult le duc qu'il alast en parlement; et quelle chose on lui vouldroit imputer, fust de viel ou de nouvel, que là venu il attendist à son sens de respondre, comme pour maistre et serviteur, car en vouloit la fin. Si y alla ledict président, homme bien amodéré et doulx parlier. Et venu en parlement, se présenta à oyr toute accusation, se aulcune on vouloit faire contre ly. Et pour respondre sur tous les points, quatre ou cinq fois se présenta en la chambre, usant tousjours d'ung mesme terme pour voir et oyr son accuseur, ou pour avoir meismes audience de parler par ottroy de la chambre; ce qu'oncques ne peut obtenir ne en l'un ne en l'autre ; meismes sembloit qu'on s'en truffast. Dont le notable homme, tout esmerveillé du cas qui vuydoit hors de toute règle, ennuyé et argué en ly meismes, prist le congié à soy meismes, et partit de Paris à intencion de retourner en Bourgoingne.

Après ceste honteuse retraicte que firent les Escots devant Rel, et de quoy les Fran-

Digitized by Google

chois qui estoient là maintenant en querelle du roy Henry et de la royne se trouvèrent confus, et que aveucques lascheté et fraulde des dicts Escots envers eulx, tout aultre terrien confort leur défailloit, si non par saulveté, et en aultre réaulme et territoire par fuite, la royne, en espoir de bien faire, et autant par nécessité contrainte comme, par délibéré avis, soy avisant comment fille estoit d'ung roy de Cecile, niepce d'ung roy de France, et son mari nepveu, là où sang et naturelle amour ne lui pourroient faillir au fort de lui donner sa vie, délibéra de passer la mer. Et sachant son mari le roy Henry estre compétamment en lieu assez seur pour ung espace de temps, prist son fils Eduart, nommé prince de Galles; et entrant en mer, soubs l'avis et consentement du vaillant chevalier, messire Pierre de Brezé conduiseur de sa querelle, le mena aveucques elle, non à intencion principale seulement de venir descendre en France devers ses parens et amis, ains de venir descendre délibéramment en terres et pays du duc de Bourgoingne, au premier port et havre du plus recouvrable. Si l'amena tranquilité de vent auprès de l'Escluse, atout le nombre de gens qu'avoit avec elle, qui n'estoit point grand, sur la fin de juillet. Là où venue au port, donna admiracion à tous, pour cause qu'à tout le monde estoit cogneu et sceu qu'elle avoit esté mortele ennemie au duc du temps de sa prospérité, et la seule en Angleterre la plus contraire, et en faict et en coraige. Si en tint-on diverses murmures contre elle, en multitude de bouces, et sauvages interprétations pluiseurs sur la nature de son infortune. Car y descendoit povre et seule, de biens diseteuse et toute désolée; n'avoit ne credence, ne argent, ne meubles, ne joyaulx pour engaiger. Avoit son fils ne son royal habit ne estat; et sa personne sans décoracion appartenant à royne. Vestoit son seul corps d'une seule robbette, dont n'avoit point de change. Avoit sept femmes sans plus pour compagnie, et dont le parement estoit du meismes de leur maistresse, jadis une des pompeuses du monde, et maintenant la plus povre; et finablement n'avoit aultre furnissement, ne de quoy avoir du pain à mangier, sinon de la bourse de son chevalier, messire Pierre de Brezé, et de son sens; qui meismes estoit en povreté extresme, car avoit tout frayé et despendu en la suivant, et en maintenant la guerre contre les ennemis, jusques à en non avoir puissance de soy ne aultrui ayder, nonobstant que du sien, comme il m'a dict, y avoit bien despendu cinquante mille escus.

Si fut chose piteuse à veoir, certes, ceste haulte princesse si desbarettée et mise dessoubs ung si estroit dangier, morant de faim et de mesaise, venir constrainte soy rendre en la mercy de celluy du monde dont fame couroit, ce savoit, que plus debvoit estre animé contre elle et lui estre dur. Touttesvoies, espérant obtenir grâce envers ly par excuses, et que son noble et hault couraige, par nature de son estat, se pourroit commovoir en pitié envers elle, en sa basse fortune ne différoit et ne craignoit soy rendre en sa main, qui des accusations faictes contre elle par les ennemis se espéroit à parer devant ly, ou d'en attendre pugnicion à son ordonnance. Et alors, sur cestuy tiltre, envoya devers ly ung chevalier, nommé Carbonnel de surnom, lui signifiier sa descente, et instamment pryer avecques ce, que signifiier luy voulsist lieu et place où venir pourroit pour parler à ly, qui estoit la fin souveraine de ses désirs, et la cause de son descendre en ses pays. Si est vray que jà long-temps par avant avoit obtenu du dict duc saulf-conduit pour passer par ses pays, et avoit de longue main proposé son descendre en ses terres. Si n'y faillit point, comme il appert; mès y vint humble et domptée, plaine de povreté, qui menasser soloit par son orgueil, le refuge maintenant de son salut. Le duc pour celle heure estoit en pellerinage en Bouloingne. Et comme la ducesse de Bourbon sa seur estoit venue aveucques ly, par quoy logis y avoit estroit, et que ly meismes avoit accident de maladie, ne craindi point soy traveillier pour une telle princesse de venir vers ly. Et non faisant grand compte de la visitacion ne de la veue d'elle, gracieusement assez se para envers le message, disant: que n'appartenoit à faire ainsi, et que en effect ne le vouldroit

Digitized by Google

souffrir, pour riens nulle; ains plutost yroit meismes envers elle, ne fut l'accident de son mal, mès prestement il y envoyeroit ung chevalier pour la bienviegnier, et pour faire les excusacions envers elle selon le cas, aveucques aultres pluiseurs choses expédientes et convenables. Et visant ceste mesme charge mettre en main propre, y transmit ung messire Philippe Pot, chevalier de son ordre, tout digne à ce; le quel ayant trouvé à Bruges messire Pierre de Brezé, s'en allèrent ensemble à l'Escluse où estoit la royne. Et là venu, le chevalier du duc fist honneur à la royne en son debvoir, et lui dict ce qu'il avoit en charge. C'estoit que le duc son maistre se recommandoit à elle par moult en sa bonne grâce, priant que en mal ne voulsist prendre que lui meismes n'estoit venu devers elle pour la visiter, car avoit des grands affaires là où il estoit, et aux quels il lui convenoit entendre, sans eslongement du lieu, considéré que là emprès ly, et par l'ordonnance du roy, il avoit la convencion des Franchois et Anglois, pour paix ou trefves générales entre eulx. Par quoy possible ne lui estoit de bonnement en eslonger; aveucques ce aussi il estoit jà sur ung pellerinage à Nostre Dame de Bouloingne. Dont il pryoit que son excuse lui pleut avoir pour aggréable. Mès de tout ce qu'il la pourroit servir ne honnourer, ne faire complaire en ses pays, de bon euer il s'y paroffroit et s'y vouldroit employer. Et au regard de ce qu'elle lui avoit signifflé et requis, d'avoir lieu où elle peust devenir devers ly, il lui pria que à ce il lui pleust déporter; car il y avoit long chemin et pénible entre deulx, et le lieu où il estoit estoit prouchain de Calais, par quoy y povoit cheoir dangier de là traire sa personne, tant pour les Anglois qui estoient venus à Sainct-Omer en grand multitude, comme de ceulx meismes de Calaix. Et pourtant que avoit des fortunes plus que portables, devoit fuyr d'en attendre toutes les derrenières et finales, qui sont en dangier de corps.

Quand la royne eut oy parler le chevalier, le quel en la personne de son maistre remercia courtoisement de ses beaulx mots et de l'affection y contenue, et sentit que le duc s'excusoit sur le souffrir venir devers luy, et de luy assigner lieu, respondit et dict : « Seigneur de La Roche, au partir du lieu de la douleur où j'ay laissé monseigneur mon mary, icellui me chargea qu'en postposant toute rien terrienne, feust de dureté ou de bon eur, je ne laissasse point que je ne venisse devers beau cousin de Bourgoingne, pour parer mon seigneur mon mary et moy devers ly par excuses de multitude de rapports à ly faits de nous par nos ennemis. Par quoy, en obéissant à cely commandement, et que moi meismes l'ay ainsi empris, et me suis venue descendre en ses pays, à cause non autre de l'ayde de Dieu, j'y yray et le cherceray; et soit péril ou non pour moy, je m'en mettray en tout debvoir. Si que, vous estes chevalier et estes de son ordre; si vous conjure sur vostre chevalerie que vous devez à toutes dames desconfortées reconforter à vostre povoir, que me dictes et conseilliez ce qui m'en est à faire, ne quels pointes j'y ay à tenir. » Quand le chevalier oyt ceste conjuraison, qui povoit et devoit estre cause de le faire parler, à l'aventure plus que n'avoit en charge, sagement s'excusa, et dict : « Madame, je vous ay dict ce que j'ay en charge, et pourquoi monseigneur m'a envoyé vers vous. Au regard de vous conseillier en ce qui passe ma charge, et en quoy mon seigneur ne m'a point donné d'avis pour y respondre, je ne m'y oseroie avancer. Voirement suis-je chevalier, et de son ordre indigne; et me vouldroye acquitter en mon devoir envers vous et toutes aultres du cas, qui ne compéteroit que à ma privée personne; mès d'une si haulte matière et qui m'est donnée en précis termes, je n'oseroye transgresser la commission. » Lors respondit, et dict : « Sire de La Roche, vous avez faict et exposé vostre charge honnorablement; et ne vous en peult nul reprendre. Mès je vous ai aussi respondu sur icellle la charge que j'ay de monseigneur mon mary, et la delibéracion que j'en ay en moi meismes. Que vous vault doncques replicquer ne fuyr de me conseillier, pour peur de passer vostre charge, quand la charge meismes que j'ay prinse et emprinse à faire, je la mettray à effect, se mort ne m'y grève? Car véritablement croyez, et fut

Digitized by Google

beau cousin devant moy jusqu'au bout du monde, se le syeuvray-je plustost à pied, en mendiant pain, que je ne le cesse et treuve. Où doncques ceste conclusion est prinse en moy, et laquelle beau cousin vostre maistre ignore, quel los vous peut estre doncques de moy dénier conseil, quand je mettray à effect mon propos sans conseil de ame? » Quand doncques le chevalier vit le constant couraige de l'infortunée princesse, ensemble la fermance de sa parolle, respondit disant : « Déa ! madame ! puisque ceste conclusion est si formément prinse en vous que nulle riens ne la vous peut faire changier, et qu'en délibéracion si estroite me demandez conseil comment mieulx pourrez faire, je vous conseille doncques : que le plus simplement que pourrez tirez devers ly, affin que de vous tant moins soit de nouvelle; jà-soit ce que je sçay bien que si cela il savoit, il en seroit vergoingneux et ne le vouldroit souffrir, mès viendroit devers vous. Doncques, puisque force vous est, et le plaisir tel de le faire, vueille-il ou non, force lui est bien de le porter, et à moy de non le vous rompre. »

CHAPITRE XIV.

Comment la royne vint devers le duc à Sainct-Pol.

A tant et tel estrif fut la conclusion prinse entre la royne et le chevalier du duc de venir devers ly, qui jà estoit party de Hesdin et venu à Nostre Dame de Bouloingne en pellerinage, aveucques sa sœur la ducesse de Bourbon. Si passe les privées devises que la royne eult avecques le dict chevalier, ensemble et les festoys qu'elle lui fit à son povoir, et reviens arrière au point là où il est retourné devers son maistre à Bouloingne; au quel il conta ce que trouvé avoit en la royne angloise et le propos non remuable qu'elle avoit de venir vers ly. La quelle chose quand le duc conceut son voloir, et qu'en luy n'estoit de ce luy rompre pour nulle voie, s'y aggréa assez et dict : que puis qu'ensy estoit, il la verroit et recevroit benignement, comme au cas duisoit; et en feroit son prouffit. Mès pour ce que le pays par où elle venoit, estoit plein de dangiers pour elle; et que desjà il avoit entendu que les Anglois de Calaix tendoient sur elle, et taschoient à la prendre en venant devers ly, envoya battant férant devers elle, lui signifflier qu'en la première bonne ville où elle se trouveroit après ses nouvelles receues, elle se tenist là; et luy, aussi tost que pourroit, en toute diligence viendroit vers elle, sans plus prendre de traveil. Si le feist ainsi la royne angloise; et se tint par l'avertissement du duc, dedans Sainct-Pol, jusques à son venir, qui estoit le pénultiesme d'aoust. Et estoit venue là ceste noble princesse depuis Bruges, en un chariot commun couvert de toille, comme une povre dame qui va à l'emblée. Avoit sans plus trois femmes avec elle, messire Pierre de Brezé, et aulcuns aultres en petit nombre sans bruit. Avoit parlé au comte de Charolois à Bruges, le quel lui avoit presté cincq cens escus, des quels elle estoit venue jusque là. Estoit chose moult piteuse et desconfortable, de voir sa haulte royale magnificence de jadis estre venue à telle décadence et rabaissement. Avoit laissé son fils le prince de Galles en Bruges, partie par nécessité de non le povoir furnir, partie pour non mettre le pays en adventure pour le poix de sa personne. Et non sachant que faire ne que dire jusques à ce qu'elle auroit parlé au duc, laissa toute sa famille à Bruges, se mist en femme de petit estre et en estat de chamberière pour venir en sa queste. Et tant fit que, venue à Bethune, là où elle estoit couchée, les Anglois pourgettèrent environ de deulx cens chevaulx, pensans de la prendre ains que de venir à Bouloingne; mès elle vint saine et saulfve à Sainct-Pol, là où le duc vint devers elle, et lui manda de non en bougier; comme en effect elle fit; car lui meismes en rompit le passer oultre, et la vint veoir en grosse et honneste chière.

CHAPITRE XV.

Comment le duc envoya devant en la chambre de la royne aulcuns seigneurs pour l'entretenir, et comment le duc y vint après.

Le duc doncques entré en Sainct-Pol, vint

Digitized by Google

descendre d'une traicte où estoit la royne ; la quelle estoit jà venue à toute haste descendre en bas ; et vint au devant de ly jusques près en pleine rue, là où s'entrebaisèrent. Et fit le duc ses honneurs à deux fois, par regard qu'il avoit sur la royne, pour veoir comment se maintiendroit envers ly. Dont quand il perchut son humilité, et qu'elle s'inclina tant et tant que ly, il, la seconde fois se inclina bien bas comme près de terre, là où elle le contretint des bras, lui disant que tels honneurs ne lui duisoient point ; et louoit Dieu que tant l'avoit espargnée, et donné tant d'eur que de l'avoir trouvé ; car estoit le seul prince chrestien que plus et de long temps, ce disoit, avoit desiré à veoir. Si ne tindrent gaires de langages ; et ne monta le duc plus avant ; car prist congié et la laissa pour soy retirer. Et la royne moult joyeuse de ceste venue remonta en sa chambre. Quand doncques le duc eut reprins alaine quelque peu en sa chambre, et que véit estre chose séante d'aller conjoyr la royne survenue, envoya le seigneur de Quievrain, messire Philippe, fils de messire Jehan de Croy, devers elle, pour la tenir en devises et la faire tenir en sa chambre sans descendre à l'eure quand il viendroit, car y vouloit aller à peu de gens. Si y alla le jeusne chevalier, qui moult savoit bien faire son personnaige. Et le receupt la royne et le baisa. Si ne demoura riens que le duc n'y vint, sans que on s'en doutast, à bien peu de gens. Dont la royne, oyant la voix de son venir, prestement s'esforça de soy avancer. Mès ne put marcher trois pas que le duc ne la surprinst, là où arrière les secondes honneurs se firent par une joyeuse mode. Et parlans amyablement se trayrent devers un lit, là où la royne commença à dire moult saigement : « Beau cousin, jà-soit ce que je sçay bien, et de pieçà, que vous avez esté durement informé à l'encontre de monseigneur mon mary et moy, et que ly et moy doyons avoir esté vos grans et mortels ennemis, pourchassans vostre honte et dommaige de tous nos effors, et de quoy vous, beau cousin, ymaginant que ainsi soit et ayt esté, vous poez et devez avoir cause de nous non voloir nul bien, et non de merveilles, touttesvoies, monseigneur mon mary le roy, et moy pareillement, saichans nostre innocence en ce cas, et accusés devers vous mensongièrement et à tort, nous, devant toute chose autre, nous desirons à parer de ceste charge. Et à ceste cause, monseigneur mon mary le roy m'a envoyé par deça la mer pour venir devers vous, affin de l'excuser et justifflier sur ce que l'on a peu mettre sur ly à tort. Et m'a commandé et ordonné de jamès cesser d'errer pour aller jusques au bout du monde, et plustost à pied, que je ne vous treuve. Or vous ay-je trouvé, Dieu merci et le vostre ! et suis cy en vostre mercy, en vostre pays et seigneurie, povre deboutée royne en l'estat de chamberière, qui ne quiers riens, fors ce qu'il vous plaise me oyr parler, pour et au nom de monseigneur mon mary, povre roy et moy à l'advenant, qui quand je seroye en la haulte roe de fortune, comme je fus oncques plus, et comme de ce temps il a esté aultrefois délibéré, si feusse je faire ce meisme personnaige devers vous comme orrez ; ou au moins eust envoyé monseigneur mon mary prince aulcun de son sang pour soy parer envers vous de toutes charges. Si vous prie que beau cousin le seneschal puisse dire le surplus, et à vous plaise de l'oyr. » Lors respondit le duc et dist : « Madame, c'est bien peu de chose de ceci. Ne fault pas qu'en soyez en soing, car je ne m'arreste point à tout ce que j'oys. On rapporte et dist-on moult de choses ; mès parolles se vont et viennent ; et quant à moy j'en laisse beaucoup couler. Mès quand ainsy seroit je scay bien ce qu'on m'a voulu faire croire, si n'ay-je fait chose par quoy le roy vostre mary et vous doyez avoir eu cause de m'en estre ennemis. Mès lessons cela, vous prie, et tournons en aultre matière, car avec dames on ne doit parler que de joye. »

CHAPITRE XVI.

Comment le séneschal parla pour et au nom de la royne au duc Philippe.

Ceste première devise ainsy faicte, la royne, tournant l'oeil vers son chevalier le seneschal, luy dit que parler voulsist pour elle et parfaire ce que mieulx sauroit faire que ly.

Digitized by Google

Si se mist le séneschal à genoulx; et comme coustumier de beau parler, mieux que homme de France en estat de chevalier, commença à dire : « Mon très redoubté seigneur, jà-soit il que peu coustumier soie de vray dire, et, qu'en manière d'un mondain parler, mes propres amis meismes ne me croient pas tousjours, toutesvoies présentement, contraire de mon usage, me voy et treuve constraint de dire vray, et de vous dire, combien qu'envis, celle vérité que j'ai conceue et acceptée en charge. Mon très redoubté seigneur, veci que la royne d'Angleterre, transmise devers vous de par le roy son mary, est libéralement venue, meisme de propre courage, pour soy parer et excuser envers vous de multitude de rapports à vous faits, tous tendans à une fin de dure inimitié envers vostre seigneurie plus que d'autre vivant; et par les quels rapports, comme la royne ici en présent, ensemble son mary, ont peu concevoir et entendre, vous avez peu avoir cuer indigné contre eulx, et non bon, comme non merveilles; car s'ainsi estoit comme l'on vous a fait à croire, ce vous seroit matère de juste inimitié devoir former et avoir formée contre eulx, et de quoy s'en donneroient le tort. Mon très redoubté seigneur, le roy d'Angleterre et la royne cy présent, vous reputent entre tous les princes chrestiens ung de singulière recommandation; et ensieuvant la généralité des hommes et les voix qui vollent par les régions, vous recommandent le plus souverain en gloire et en terrien honneur des princes vivans, et là où plus reposent et reluysent glorieux faits, vertus, bontés et clarté de renommée, jusques meismes à la rondeur de la terre estre plaine par singularité de vostre fame; là où roy, aujourd'hui, ne de long temps, ne devant vous, tant ayt labouré ne tant ayt eu de bon heur, et avancement ne a sceu parattaindre. Par quoy, quand vous estes le prince en terre de vostre estat qui n'avez pareil, et que vrayemblable est que ce meisme soit en vous par quoy les bouches vous eslievent et préfèrent, et que meismes vivans livres et recors en sont pleins, et les ont veus, ne me puis deffier doncques, qu'en ensieuvant le tiltre de vos vieilles meurs, ne les doyez desployer aujourd'huy semblables à vostre nature, qui envers amis et ennemis avez grâce et fait d'avoir esté piteux et tyrable à clémence, à oyr constamment excusation, à vérité sentir et entendre, et après innocence sentue en cuer perplex, de revocquer vostre indignacion et de la muer en amour et digne affection. Ne doyez aussi maintenant envers vostre prochain sang vous monstrer tel, et qui estes ung des haults du monde, et dessoubs Dieu et dessoubs fortune plus aspiré de faveur, avoir compassion et regard en envers vos consamblables venus à décadence, là où vertu et haultesse de cuer, par nature de l'estat, vous doivent mener triste. O doncques, mon très redoubté seigneur, qui voyez la royne ici présente, vostre si prochaine en sang comme chascun scet, avoir esté l'une des plus haultes princesses du monde et des plus puissantes, et estre tournée maintenant par tyrannie, par cruaulté, par desléaulté d'homme, et par perverse variable fortune non jamès oye telle, en misérable povreté, en expulsion de son throne, et en toute confuse subversion de son estat; certes, a espoir icelle, et ne s'en peut deffier aussi, et moi aussi peu, que ne doyez par compassion la regarder; et posé qu'à vous riens ne impute de son infortune, et ne content à vous traire en sa querelle, que ne doiez vouloir au moins son bien, son honneur et son ressoudre devant ses ennemis forfaiteurs, qui riens ne vous sont, fors d'autant comme ils ont sentu et sentent que de vostre part leur est venu leur prévaloir sur icelle, qui aultrement ne vous sont riens de sang ne d'obligacion, si non que, en vous informant sur ceste noble royne et son mary pour vous indigner contre eulx, vous ont fait eslonger de charité naturelle, là où vous la debviez, pour leur prester faveur non desservie, par adulacion cauteleuse. Mon très redoubté seigneur, bien scevent et de long temps le roy et la royne présente : que divers maulvais langaiges vous ont esté recordés d'iceulx, et que mains pesans fardeaux leur ont esté mis sur le dos touchant vostre seigneurie, et dont meismes ceulx qui ce vous ont fait accroire et sur les quels on se veult rapporter scevent bien que le tort en est devers eulx; et ne sauroient mettre avant ne maintenir estre vray, comme : que le roy

Digitized by Google

Henry et la royne présente doivent avoir quis ou proposé de vous courir sus, aveucques les Franchois, et que à ceste cause les Franchois maintenans leur parti, contraire du duc d'Yorck, doivent avoir tendu tousjours pour deprimer l'aultre; la quelle chose n'appert. Ains, se Franchois sont venus en leur aydo, ou requis en faveur, ce n'ont fait fors en droite juste et léale querelle et tiltre raisonnable, comme qui au roy d'Angleterre Henry et à sa femme présente doivent, selon Dieu et raison, selon droit d'honneur et de nature, porter faveur, là où le dict roy Henry est nepveu au roy Charles derrenier mort, fils de sa seur, la royne présente, niepce de la royne de France vivant aujourd'hui, fille de son frère, mariée meismes et donnée espouse par le roy Charles, que Dieu ayt! et livrée en sa maison au roy Henry de présent, maintenu lors et encore vray héritier de la couronne angloise, possesseur paisible du royalme sans contradiction. Dont depuis, en l'essourse et en la continuance de la rebellion contre luy de ceulx de son sang, et à cause de non souffrables ne tollerables entreprises faits par iceulx contre leur vray et naturel seigneur souverain, le roy susdict et la royne, non merveilles, ont quis et requis confort à ceulx où espoir leur a donné à entendre que deffendre on les devoit d'oppression. Dont, si Franchois y ont volu vacquer, ils ont fait leur debvoir comme tenus par sang, et si les oppressés ont quis leur assistance de leur main, ce leur a faict contraincte de leur dur affaire. Mès pourtant n'arguë point que ceste question ne se faisoit au contraire de vous, qui au débat essours contre le roy Henry n'aviez coulpe ne cause. Bien est vray et clèrement congneu du dict roy et de la royne présente; et bien l'ont peu avoir dict: que s'il vous eust pleu autant favoriser avecques eulx comme avecques le party contraire, il leur en feust de mieulx, et ne feussent pas venus à ceste fin. »

CHAPITRE XVII.

Comment le duc, après la remonstrance faicte par Messire Pierre de Brezé au nom de la royne, d'ung joyeux oeil rompist le propos et mist avant devises amiables.

Le duc, après les paroles du chevalier, se despeescha légièrement de y respondre, car n'accomptoit aux argumens ne aux replicques qui s'en povoient faire que bien peu: car se voyoit du tout au dessus. Mès d'ung joyeulx oeil rompit tout, et mist avant termes et devises amiables pour resconforter sa survenue, et de la quelle, fut telle comme elle disoit ou non, si en avoit il pitié, et lui desplaisoit son ennuy. Or avoit faict le duc et donné le banquet bien ricement, et avoit amené aveucques lui sans plus ceulx les quels il sentoit propres pour donner le festoy à telle dame: comme messire Adolf de Cleves, messire Jacques de Bourbon, le comte de Bryenne, le seigneur de la Roche, messire Philippe de Croy, messire Tristan de Thoulongon, le seigneur de Moreul, et plusieurs aultres; les quels tous souppèrent au bancquet avec la royne et le duc, là où pour chief de tout le festoy estoit le séneschal, qui moult dist de joyeusetés et fit dresser vers ly tous regards par ce que tout son dire lui séoit bien sur tous aultres. Et aveucques ce que son parler estoit plaisant, si portoit-il grâce, qui en son faire estoit encore plus recommandable, et que de tels sens à tous endroits on n'avoit veu gaires sortir de plus grand effect; car, comme j'ay dict ailleurs, gaires nul en son temps, à mectre le tout pour le tout, n'a esté trouvé pareil de luy. Moult acquit de grâce cely soir, et souverainement pour cause de la royne; le quel fait il avoit haultement conduit en contraire fortune, et y avoit monstré vertu de hault homme, avec grosse mission à luy mal tollérable; dont touttesvoies il ne faisoit nul regret, si non que laissié avoit environ vingt gentilshommes prisonniers de ses gens, aux quels ne povoit mettre remède pour celle heure. La royne fit chière joyeuse; et se traveilloit le duc de lui complaire en tout son pouvoir. Devisoient ensemble de plui-

Digitized by Google

seurs choses, monstrans semblant de bonne amitiè, comme frères et seurs; et disoit-on lors, que comme l'ymage du duc entre toutes autres gens se monstroit seigneurieuse pour homme, où qu'oncques se trouvast, parcillement l'ymage de la royne avec son maintenir se monstra pour femme ung des beaulx personnages du monde représentant dame. Et en effect moult estoit belle dame et entière pour lors et digne de hault regard, nonobstant que povre et austère fortune lui povoient estre cause assez de luy amoindrir ses manières, èsquelles toutesvoies oncques ne varia; ains venue aveucques trois femmes, aveucques ung chariot passager, se comporta et monstra telle comme quand soloit tenir le sceptre à Londres en main redoubtée, réservé qu'en honneur et devoir, selon le lieu où elle estoit, elle se monstra humble et toute plaine de sçavoir, et telle envers le duc son cousin, comme s'elle eust esté emprès le plus grand de la terre, car le préféroit avant tous aultres.

CHAPITRE XVIII.

Comment la royne d'Angleterre se présentoit tout humble, là où auparavant elle s'estoit maintenue la plus fière qui vesquit.

Moult sembloit estre chose estrange et digne d'admiracion que la venue de ceste royne icy devers le duc en telle humilité et contraincte, qui jusques à ores avoit porté le renom d'avoir esté la plus fyère envers ly et la plus qui vesquit, et de qui les haines, comme soit qu'elle s'en estoit excusée, estoient plus apparues et prouvées, combien que le duc lors, par pitié de haut couraige les laissa couler sans en faire poix. Si en faisoient les unes bouches et les aultres diverses interprétacions, disans aulcuns: que moult estoit chose esmerveillable et quasi de Dieu dressée, que non pas tant seulement ceste royne, mès tous aultres du monde ennemis à ce prince, Dieu les lui envoya en ses mains humiliés. Et en avoit-on tant veu d'expérience avant cest, que tout oeil se povoit esmerveiller de l'aventure et de sa glorieuse fortune. Aultres disoient: que c'estoit péchié de son grand orgueil passé qui l'amenoit à ceste nécessité, par recongnoissance de son tort qu'elle avoit eu contre ly. Aultres disoient: que c'estoit ung vrai jugement de Dieu, suspendu longuement depuis la mort du roy Richart, le quel piteusement et en grand dueil avoit esté privé de sa couronne, et confusément mis à mort par son propre sang; dont Dieu, maintenant, sur le troisiesme hoir envoya la vengeance du délict, en le souffrant despouillé de la coronne mal acquise, et estre depuis misérablement et à toute povreté sans avoir pied de terre sien; et de quoy ceste royne ici, cause et esmouveresse de tout par les parties qu'elle avoit prinses du régnant de son mary, portoit la pugnicion demérie. Dont, parce qu'elle voyoit maintenant et sentoit la congrégacion des deux rois de France et d'Angleterre estre à Sainct-Omer pour faire treives entre les deux royaulmes, doubtant ce pouvoir trouver en son grief préjudice, venoit à mercy maintenant à ce duc qui cause estoit et mouvement de ceste convencion, et avoit les deux roys et leur royaulme en sa main pour les mettre en concorde, là où de Henry le debouté ne de sa querelle ne seroit faicte mencion, ce pensoit, si non par ramentevance d'elle, qui meismes s'y estoit venue offrir en confiance de sage et de prochaine parente de ly elle, comme au derrenier refuge. Et certes vray fut; car au monde n'avoit recours nul que cestuy, ni en son père le roy de Cecile qui riens n'y povoit, ni en son cousin germain le roy de France, de qui le roy Eduart ne tenoit compte, ne en son oncle aussi le comte du Maine qui trop y estoit feble, ne en quelconcque aultre de réal sang franchois, par ce que fortune alors estoit toute muée et devenue aultre que ne soloit estre du temps du roy Charles, en qui se soloit fyer d'ayde et de confort par son hault sens et régner; dont seulement, comme exemple et preuve, estoit remets ce bon chevalier messire Pierre de Brezé, grand séneschal (1), de

(1) Pierre de Brezé, comte de Maulevrier, sénéchal d'Anjou, de Poitou et de Normandie, dont George Chastellain parle dans toutes circonstances avec tant d'éloges, fut tué à la bataille de Montlhéry le 14 juillet 1465. Il y commandait l'avant-garde et était vêtu de la cotte d'armes du roi qu'il avait prise pour donner le change à l'ennemi.

Digitized by Google

qui tout le surplus des Franchois avoit tiré service léal et chevaleureux exploit jusques à non en povoir plus, et le quel maintenant, avec le nouvel roy Loys regnant, n'avoit ne auctorité ne povoir; ains comme se l'on l'eust voulu perdre, ainsi que Jason fut envoyé en Colcos, fut envoyé aveucques ceste royne en Angleterre combattre là sa querelle, lorsque Henry expuls vivement de son royalme vivoit mendis et par emprunt en Escosse; certes là où cestuy chevalier telement se porta et tant y monstra de sa vertu, que, au contraire de ceulx qui quéroient peut estre son mal et son perdre, il multiplia et accreut sa gloire et refortifia sa fortune. Et n'avoit point tenu en son hault vouloir que son maistre le roy Henry, le quel il servoit, ne fust ressours en honneur. Mès là où les disposemens célestes contredisent aux labeurs terriennes et humains exploits, là se monstrent vertus et haults couraiges pour néant, ce luy sembloit, et ne s'en peult traire efficace.

CHAPITRE XIX.

Comment la royne avoit espoir, par la prière du duc que son affaire seroit favorisée.

I Estoit venue doncques ceste royne ici, comme j'ai dit, à son dernier refuge, le duc de Bourgoigne, après avoir essayé sa fortune en tous endroits d'armes, de sièges et de batailles en la main du seneschal, et tout en vain. Parquoy non ayant mès espoir en vaincre par force, jugea povoir estre possible de soy relever par pryères, et non en aultre main que par celle du duc son cousin, le quel sentoit estre la cremeur de France et d'Angleterre, et en qui seul les deux faveurs tournoyent leur révérence; comme de qui nul des deux roys n'avoit honte de confesser et de dire publiquement: que leur couronne, leur regner et leur estat tenoient de luy, et que de leur prospérité et victoire ne fust riens, si non soubs son ombre. Parquoy, quand elle vit que les plus haulx et les plus puissans roys de la terre, et non pas tant seulement eulx deulx, mès quasi toute la crestienneté estoit en ceste congnoissance, jugea bien estre convenable qu'elle, povre, misérable royne sa parente, y povoit et devoit venir à recours devant tous vivans, quand nul n'avoit en la terre pour celle heure, qui en son dur et mal-eureux mes-avenir lui povoit donner consolacion d'aulcune bonne attente, se lui seul non. Et par ainsi, comme diverses gens en faisoient leurs interprétacions, y avoit eu diverses causes aussi en ceste sa venue devers le duc, par longues méditacions digérées, et des quelles le bon duc nul n'accepta en vanité ne en élacion de cuer, mès en simple charitable regard à noblesse, et à toute entière intencion de bien faire pour l'onneur de Dieu, à qui, non à soy propre ne à son mérir, il imputoit l'onneur de ceste besoingne, et de mainte autre, comme qui ce sçay et puis affirmer de luy: que là en ses haulx et vieulx jours tous les grands honneurs du monde sur luy se surfondoient; et certes, comme plus lui en survenoient et surcroissoient de jour en aultre, comme plus en fuyoit la gloire et le loer des hommes, et plus se ressentoit humble et moins digne d'en avoir grâce.

CHAPITRE XX.

Comment le duc print congié d'elle et s'en alla à Sainct-Omer, lui promettant d'avoir son cas pour recommandé.

Tant seulement demora une nuyt le duc à Sainct-Pol emprès la royne angloise; et le lendemain, par un vendredi matin, fit venir la ducesse de Bourbon sa sœur devers elle, print moult humblement congié à icelle royne en ly offrant son povoir, lui promist d'avoir ses affaires pour recommandé, et de non souffrir jamès, en tant qu'il pourroit, qu'aulcunes choses fussent faictes à Sainct-Omer en son préjudice. Mès comme le roy franchois meismes y avoit ses ambassadeurs et ses gens, des quels elle se devoit fyer, ce disoit, comme qui tenus estoient à elle, ne voult pas prendre toute la charge sur luy, de peur des aventures et des conclusions qui là seroient prinses, ne sçavoit quelles. Contente moult haultement ladite royne, ce luy mist le cuer en paix et en repos plus qu'oncques n'avoit eu; plora de joye et de pitié à lui dire adieu, et

Digitized by Google

bénissoit l'eure quand oncques s'estoit travailliée de venyr vers ly; et disoit que jamès si bon exploit n'avoit fait depuis sa fortune muée. Le duc monta à cheval et s'en alla. Et prestement luy party et que environ povoit estre près d'une lieue, vint ung chevalier vers elle, et lui porta deux mille escus d'or avec ung riche diamant, que le duc lui fit pryer qu'elle le presist en gré. Et estoit le diamant de grosse estime. A ses trois damoiselles fit donner à chascune cent couronnes d'or, aussi cent escus d'or au grand seneschal, et deux cens aultres escus à ung chevalier son parent, nommé messire Jehan Charbonnel. Et fit faire ce personnage après son partement, pour fuyr les remercimens des ungs et des aultres, de quoy ne quéroit la gloire.

Vint doncques la ducesse de Bourbon devers elle à Sainct-Pol, là où arrière eut ung nouvel rassemblement, moitié de ris moitié de pleurs. Se conjoyrent amiablement ensemble comme deux seurs, là où la royne conta de ses aventures à la ducesse qui moult y prist de pitié, et desquelles nulles semblables ailleurs ne sont trouvées en livres, tant en cas de povreté et de misérable estroicte faim comme de dangier et de péril de mort par maintes fois entre les mains de ses ennemis, disant que trouvée s'estoit, l'espace de cincq jours durant, que son mary, le roy son fils et elle n'avoient pour eulx trois que ung harenc, et non pas du pain pour nourriture d'ung jour; et que par ung jour solempnel, s'estoit trouvée à la messe, non ayant ung noir denier pour offrir; parquoy mendicque et diseteuse, pria à ung archier escot de lui prester aulcune chose, qui demy à dur et à regret luy tira ung gros d'Escosse de sa bourse et le luy presta. Conta aussi comment, à la derrenière mal-curée desconfiture où elle fut prinse et saisie, elle fut robbée et pillée de tout son vaillant, de ses royaulx joyaulx et abis, de ses grosses vasselles, et des trésors les quels cuidoit aller sauver en Escoce; et les quelles toutes prinses, qui riens ne lui estoient au regard du surplus, fut prinse meismes et saisie au corps, vaillamment arraisonnée, courrue sus à espée traicte, prinse pour l'atour du chief, pour luy tranchier le col, menassée de divers tourmens et de crudélités, là où elle, ruée à genoulx et les mains jointes, gémissant et plorant, prya que, pour honneur de divine pitié et humaine, et l'honneur de toute noblesse, souverainement de feminine nature, la voulsissent prendre à mercy, et qu'en prenant compassion de son povre mal-euré corps, voulsissent recongnoistre au moins, comme malheureuse qu'elle estoit là entre leurs mains, que toutesvoies estoit elle fille de roy, et aultrefois eulx mêmes l'avoient recongneue et tenue pour leur royne; parquoy, se maintenant leurs mains se souilloient en son sang, la cruaulté en demoreroit empreinte en la mémoire des hommes par tous siècles. En disant ces paroles, tousjours plouroit si fondamment, qu'il n'y avoit créature raisonnable qui n'en deust prendre pitié, avec ce que persévéramment s'escrioit sur la miséricorde de Dieu; dont les cieux conceurent la clameur; car prestement et comme par envoi de Dieu, commença ung tel discord et desroy entre ceulx qui l'avoient prinse, pour cause du butin et du gaing de sa despouille, que furieusement tuans l'un l'aultre, comme gens enragés, n'entendirent plus à la très doloreuse desconfortée royne leur princesse, mais l'abandonnèrent, fuyans l'un ci l'aultre là par impétueuse fureur, pour tuer ou estre; occis, affin d'entendre et ravir leur proie à part, l'ung d'ung costé, l'aultre de l'aultre; dont il en ensuivy grosse occision. Sur quoy, quand ceste povre royne vit ce, et que luy sembloit bien que c'estoit ung droit divin envoy, parla piteusement à ung escuyer qu'elle vit là, et luy prya que, en onneur de la passion de Nostre Sauveur Jesus-Christ il print pitié d'elle, et de luy aider qu'elle peust estre sauvée. Si la regarda l'escuyer, et Dieu lui fit concevoir une pitié envers elle, par la quelle il lui dist: « Madame, montez darrière moy, et monseigneur le prince devant, et je vous saulveray où je y mourray, combien que la mort m'y est plus apparente que aultrement. » Si monta la royne et son fils. Et donna Dieu tel amusement à tous les aultres que nul d'eux oncques ne perceust leur partement; ne s'ils le perceurent, si ne leur en estoit riens, pour entendre à leurs propres vies.

Digitized by Google

Or y avoit il une prouchaine forest du lieu où cecy avint. Si ne désira la royne, fors estre en icelle pour estre hors de la veue des aultres. Si y tira tout droit l'escuier, non pas sans peur. Et tant fist qu'en la forest entrèrent sans encombre, là où n'avoit arbre toutesvoies, qui ne semblast à la royne que ce ne fust ung homme à espée traicte et qui ne lui escriast : « A la mort! » Car avoit la cervelle et toutes les veines du corps pleines de crudelles menasses et impressions qui luy représentoient mort, dont jamès ne cuidoit eschapper. Avoit touttesvoies tousjours ung regard sur son fils plus que sur elle; et disoit que au fort, de ly ne povoit chaloir si elle moroit ou non; mès de son fils, réputoit la pitié trop grande se perdicion en estoit faicte; car c'estoit le vray hoir de la couronne, et par qui vie une fois, elle avoit espoir, tout retourneroit à sa droicture. Si avoit tant grande et extreme paour de cest enfant que, non chaillant de sa vie propre à sauver, ne quéroit que la sauveté de son fils; car ne pensoit jamais vuyder de ceste forest sans estre rattaincte arrière de ses ennemis, là où en la mort de tous les deux, et de l'escuyer aveucques, n'y avoit point d'espargne.

CHAPITRE XXI.

Comment la royne et son fils passant par ceste forest trouva ung brigand, et de la pitoyable complainte que elle fit.

Or y avoit en celle forest coustumier repaire de brigans, et dont la fame par pays portoit d'estre impitéables meurdriers coppegorges. Si advint, et comme Dieu veult peut estre pour tant plus faire mytérieulx l'infortune de ceste royne, qu'ainsi que toute se tourmentoit en sa doloreuse adversité, et se lamentoit à son escuier de son ennuy, survint ung brigant hydeux et horrible en veue, prest et adonné à faire tout mal. Et meu comme visant proye à soy rassaisier, ce lui sembloit, en ce que avoit de coustume, approucha à la royne à intencion de y mettre main; et pensant la calengier et ce qu'elle portoit, ne varia en faire comme des aultres, mès après prise obtenue. Comme doncques ceste noble royne véit ce, et ne pensoit fors que mort tousjours, de quel lez que venir pourroit, fust du costé des ennemis dont elle estoit eschappée, fut du costé des brigans dont maintenant véoit l'évident exemple, angoisses à tous lez à double mort la surprindrent; et voyant que du péril ne povoit eschapper, si non par grâce de Dieu meismes, appela à venir devers elle le brigant, et le prevint en parolle; et monstrant que d'elle ne lui estoit riens, morut ou non, envers seule amour maternelle, tourna ses yeulx vers luy en disant ces parolles : « O homme né de bonne heure, se tu, après tant de maulx que tu peux avoir fais, te convertir puisses à faire ung bien dont par tous siècles sera mémoire. Tu es, comme je suppose, ennemy à tous passans, et de nullui amé, doubté et cremu comme la mort, car tu la portes ès mains, et ne sceus jusques aujourd'hui ne n'agoustas jamès que c'est de compassion ne de pitié, si non que le sang chrestien que tu as fait randir sur terre t'a peu commovoir l'humanité plus que de beste meue. Or a esté aultresfois ton usage de quérir ce en quoy tu penses exercer ta cruaulté, et de mettre tes espies et aguets pour saisir ès mains les humains corps. Et moy ores, non pourgettée ni circuie de tes las, te voy appelant meismes, et priant que tu viengnes vers moy, comme se lasse feusse et ennuyée desormès de vivre, et non ayant eure d'eschapper tes cruelles mains. Et certes, bien le dois penser estre tel, qui meismes à ceste intencion te fais approche, sauve merci que je demande. Dont, pour ce que tu n'en fus oncques coustumier, et que ton cuer est cruel, et qu'oncques telle prise ne te cheut ès mains, je, pour vaincre ton ancien usage et le faire tourner à pitié, te viens ruer entre tes mains, la misérable et doloreuse royne d'Angleterre, ta princesse, la plus avieutie de fortune qui régnast, et la plus percée d'amers aguilons de mort dont jamès veu fut en livres. O homme, se tu as aulcune congnoissance du nom de Dieu, ne se ton humanité a conceu aulcune chose de sa passion, nostre salut, si te prenne pitié doncques, en l'onneur d'icelle, de ma misère; et qui ne re-

Digitized by Google

fuse au fort la cruaulté estre monstrée en moy, saulve au moins et espargne de mort ce jouvenceau, le fruit de ma ventrée, la geniture et seul unicque fils de ton roy, futur vray hoir, se Dieu plait, du réaulme dont tu ès suppos; saulve le et lui baille garant entre tes bras. C'est ton roy à venir, et celuy dont les cieulx prendront la bonté à lui faicte et la te mectront au front devant Dieu, là où de mille ans peult estre, non dès le commencement du monde, ne fut jamès monstrée si glorieuse euvre, quand tu, cruel des cruels, en l'espargne et sauveté d'ung seul enfant, auras sauvé cent milliers de vies par pitié non apprinse. O! et comme eureuse ta crudélité, alors que tirée à compassion effacera toutes inhumainetés passées, et comme bien euré l'estat du brigant, quand capable d'une royne d'Angleterre et de son fils pour povoir occire, aura esté faict salutaire refuge de leurs vies; contraire condicion non à croire oncque soye! ô homme! gaigne Dieu aujourd'hui en ta part, pour délaisser une triste mère; et en donnant vie à la morante, sauve aussi de mort en aultrui mains l'innocent réal sang que je te livre; non à intencion que tu le me relivres, mès qu'en tes mains homicides tu l'absconses et couvres contre tous aultres. Certes, se tu scés prendre bien, moult est digne aujourd'hui et eureux ton indigne estat, le quel cremu à paine de la vermine du bois, est requis ores pour manteau de salut à ung des grands de la terre. Et à toi sera grand eur, meismement grâce et glorieuse aventure, de son cachier désormès aveucques toy en tes bois et buissons, de son embler et celer ès fuellages de la forest, mengeant glands et racines au besoing aveucques les porcs, et de veoir et apprendre tes cruelles inhumanités, s'ainsy avient, comme ton disciple, et là où le coucher en froide terre, en dur et aigre repos, vivre comme beste non comme homme, attendant perdicion d'âme et de corps, certes ce lui sera arrière comme chambre de royal atour; ce lui sera lit de jocondité et de solas; ce lui sera compaigne et adestrance de baronnie; et reputera plus ricesse en celle povreté, avoir vie saulve, qu'en splendeur et possession de couronne non a gousté les variabilités de fortune. O homme, je te fais aujourd'hui le ventre de mon enfant; je te constitue saing et tettin qui l'a nourry; je te fay père et mère de mon portage. Et je, qui en deusse estre sauveresse, devant les hommes je te le mets en main meurdrière des chrestiens. Fay, te supplie, mon requérir; sauve mon fils et le me garde, le quel, se Dieu vouloit envoier l'eure de son ressourdre, te pourroit remérir haultement cestuy service, dont jamès si estrange ne si hault mystère n'escheyt en main de tel homme comme toi. »

CHAPITRE XXII.

Comment le brigant, voyant le desconforté semblant de la royne, amolli de compassion, commença à plourer.

A ces mots, ou ancques près en substance, la povre royne arraisonna le brigant; le quel voiant ses larmes et son desconforté semblant, ensemble et qu'elle estoit royne du pays, print une amère pitié en ly; et suscité du Sainct Esperit qui l'amolist en cuer, prist meismes à plourer aveucques elle et de soy ruer à ses pieds, disant: qu'ains morroit de mille morts, et d'autant de tourmens, premier qu'il abandonnast le noble fils et ne le menast au port de salut, maugré tous hommes. Et priant mercy à la royne de ses mesfaicts, comme s'elle portast sceptre en Londres, voa à Dieu et au monde de non jamès rentrer en cest estat et d'amender sa vie en observacion de miséricorde. Et prist le fils assez en haste, car peur chassoit la royne que ne fust rattaincte, par quoy ne quéroit riens que d'estre quicte de l'enfant, et de le mettre en la main de Dieu pour le conduire. D'elle meismes ne faisoit poix, mès le fils seulement lui suffisoit d'absconser, non sa propre personne; ainsy baisant son fils plorant et gemissant, le laissa entre les mains du brigant, qui noblement en fist son debvoir depuis. Et la royne tyrant pays en la garde de Dieu, darrière l'escuier, sur adressement d'oeil, tendoit vers une marche estrange, où trouver pensoit son mary le roy. Au quel parvenue par longs annuyeux travaulx, lui conta les aventures telles que avez oyes. Et quasi en semblable forme les conta

Digitized by Google

aussi à la ducesse de Bourbon sa cousine, pour lui faire feste de son mal-eur. La quelle y print grand pitié, et disoit : que certes, sans avoir passé l'estroit de la mort, fortune jamès de si haulte princesse comme elle, n'avoit esté de plus dure affaire ; et que à cause de ce, se Dieu ne la relevoit en lui changeant sa mal-eure, elle devroit estre mise au livre des nobles femmes maleureuses, l'outre passe de toutes. Et à bien l'entendre, disoit vray. Car n'a esté veu jamès ne ouy, que ung tel prince et une telle princesse chrestienne, sans avoir esté de vie énorme, par quoy provocassent Dieu contre eulx, et sans estre entrés en possession de leur réaulme par tyrannie et forfait, aient esté si despitement choulés aulx pieds de fortune, que eulx, estans roy et royne, de nature vrais hoirs et antiques possesseurs, n'aient conservé pied de terre qui leur soit maison pour eulx retraire, si non d'emprunt, denier noir ni blanc pour entretenement de leur vie, et non obstant toute expulsion dehors de leur propre, aveucques coufusion de pluiseurs cruelles batailles depressives, non avoir demouré emprès eulx ne foy ne loyaulté de vassal, ne serment ne hommage, ne quelquoncque révérence ne fidélité de service ; et puis, qui plus est ceste povre royne avoir esté sur le pas de la mort, confuse entre les mains de ses féodaux, fuyr seule par les champs comme une misérable meschante, estre constraincte, par avis d'ung mieulx faire, de mettre et laissier son fils en la main d'ung brigant meurdrier, lui réquerir sauvement de la vie, et qui à regret l'eust mis par avant en garde du plus grand de son sang, l'a commis maintenant en une main desfiable, toute rice de l'aventure ! Certes, ne sçay comment ores en ce présent cestui cas peult sonner aux escoutans ; mès aux voians lors, il sambloit estre esmerveillable, et le plus en toute condicion que gaires fut oncques.

Or entendez icy, vous les hommes, mirez vous icy, vous les princes et les rois, qui au temps de vos prospérités que n'assavorez, avez les cuers en hault orgueil, vivez tous fichés en vanités et en temporelles gloires, tous vos désirs et sensuels appétis à peu de égard, ne dont tout vous procède ; et presumez comme à Dieu divins en terre ; et estes hommes, et souvent moins que hommes, car raison vous est estaincte et ostée ; lanternes sans clarté, ténèbres meismes, qui deussiez estre luminaires rayans, exemple de bien faire et de tout honneur, là où aujourd'hui en pluiseurs, élas ! se trouve le rebours. Et congnoissez par cestuy exemple alleguié dessus, comme moult povre misérable est la chose de vostre vanité, de vostre eslevement et exaltacion transitoire, que fortune meismes, quoyque par temps vous flatte, tient à desrision, et n'arreste à vos povoirs, fiertés ne gloire, ne à vos haults proposemens ne euvre prendre ; là où glorieux vous réputez par présumpcion, vous faict souvent sentir vostre humanité estre bestiale, et recongnoistre en ung servil, tout confus, humilis estat, la dignité de l'estat perdu par faulte de recongnoissance. N'entendez vous que non pour vous, mès pour aultrui, vous devez régner ; et que la dignité qui resplend en vous et vous est commise, en aultrui doibt transférer son effect. Dont, se vous estes en faulte, en qui cuidez vous en tourner la charge, si non en vos fronts, qui nés feussiez de meilleure heure ? Lors avoit esté bergier que tel roy ! Saül fut roy par divine vocacion ; et extrait de commun peuple, fut eslevé en commandement sur les aultres princes des linaiges. Ne maintint pas toutesvoies la voye à luy enjoincte, destourna ses yeulx en aveuglement, perdit grâce et divine amour, et en fin vuydant d'espoir de salut, se procura fin de meismes, qui estoit dampnable.

CHAPITRE XXIII.

Comment la royne se partist de Sainct-Pol et vint à Bruges.

Moult firent grand chière les deulx dames à Sainct-Pol ; et feurent faits de grans festoyemens aux despens du duc, tant que là se trouvèrent ensemble. Et se voult partir la dicte royne du dict Sainct-Pol ; et après avoir veu ce qu'elle alloit quérant, c'estoit le duc, s'en vouloit retourner à Bruges, là où elle avoit laissié son fils et le remanant de ses gens. Si print congié de la ducesse de Bour-

Digitized by Google

bon et de tous aultres; et par ung samedi bien matin, à cinq heures, troisiesme de septembre, partit d'icelle ville accompaignée du seigneur de Moreul, de messire Francisque fils du marquis de Ferrare, de messire Morelet de Renty, de messire Guillaume de Saulx, aveuc plusieurs archiers du duc qui la conduirent, et aux quels le duc avoit donné charge de les mener sains et saulfs, et deffendue encore envers tous hommes, jusques au dehors de tous ses pays, par où mieulx lui plairoit vuider. Car craingnoit fort le duc, et lui avoit esté dict pour certain, que les Anglois avoient tendu à venir sur elle à Sainct-Pol. Si doubtoit que arrière n'en feissent autretant, et qu'en effect ne travaillassent à la prendre, et finablement de la faire morir. Si y avoit pourveu et le vouloit garantir en ses pays, comme raison le donnoit. Et certes n'eust esté la provision de sa main et qu'il en faisoit comme son propre fait, ceulx de Calais eussent tendu dessus, et l'eussent non prinse mès tuée, pour faire fin de la querelle; et plustost encore de l'enfant que de la mère, se le povoir y eust esté leur. Or vint à Bruges la dicte royne, en la conduicte des gens du duc, saine et saulve; là où arrière honneur et recepcion lui furent faictes très grandes, de par l'ordonnance du duc; et lui furent donnés vins et présens de la ville aveuc toutes offres d'amour et de gratuité qui estoient possibles. De quoy elle remercia les offrans en disant: que tant lui avoit faict d'onneur et de bien leur prince, le duc son cousin, qu'à peine espéroit elle jamais d'avoir le povoir de l'en remercier au condigne. Disant encore: qu'entendue l'indignacion qu'elle avoit doubté estre en ly envers elle, avoit eu peur que jamès l'eust daignié regarder. Dont maintenant tout en contraire l'avoit trouvé le meilleur des bons, et le plus humble et de meilleur sens que portoit en terre. Si en plaisoit moult le record à ceulx de Bruges; et louoient Dieu qu'en bouce d'une telle royne, et dont aultrefois avoit couru voix de inimitié, la gloire et la magnificence de leur prince feussent aussi haultement ramenteues et memorées. Le comte de Charolois vint pour cely temps en Bruges, partye pour honourer en la ville au lieu de son père la dicte royne, laquelle il savoit estre douée de hault sens et de congnoissance, et qui d'estat et d'appertenir savoit ce qui s'en debvoit savoir, comme une des princesses du monde grande entre les aultres, et qui aultant en avoit veu. Si sambloit au dict comte, aveuc l'affection qu'il portoit à son mary et à elle, que bien feroit de luy tenir compaignie aussi à Bruges, tant qu'elle y seroit. Et comme son père avoit monstré sa noblesse envers elle, et de quoy il couroit grand fame, ly par semblable, en ensyeuvant vertu paternelle, se debvoit conclure aussi à lui faire tous honneurs et devoirs possibles pour la conjouir, souverainement en celle fameuse ville de Bruges dont toutes nations font mémoire. Si eschéyt ainsy pour cely temps, que le bastard de Bourgoingne aussi y estoit; et se tenoit en une abbaye de Sainct-André lez Bruges; messire Philippe de Crèvecœur, chevalier, en une aultre maison prochaine; messire Pierre Wast, chevalier, aussi en une aultre, en attente de faire armes au mois d'octobre prochain, encontre chevaliers de quelconcque renommée, semons et advertis de ce pour le dict mois, là où nul ne comparut. Tous ces trois ci se tindrent logiés emprès ledict Bruges alors que ladicte royne y estoit, et que le comte de Charolois y estoit aussi pour la festoyer. Si en estoit la compaignie d'estime et de plus grand bruit, parce que ledict bastard estoit homme de grand monstre. Si furent faits plusieurs banquets souppers et semonces en pluiseurs lieulx, et tous en la contemplacion du dict comte et en l'amour de la royne, là où entre aultres en y avoit ung, là où la royne, à prendre l'eau pour seoir à table, appela le comte pour venir laver avec elle. Le quel sachant son debvoir, et ensuivant les pas de son père qui estoient en toutte révérence et honneur envers toutes coronnes, pleinement refusa. Et non soy vueillant tant avancer, ne povoit mener la dicte royne à ce faire. Parquoy, coste à coste toutesvoies et bien légièrement prist l'eau à par elle, moult regardant au savoir de son cousin. Si fut prestement portée l'eau au prince de Galles, pour laver; lequel arrière ne voult laver, si non que son cousin le comte y fust en semblable honneur comme ly

Digitized by Google

lavant. Parquoy, tout jeune comme il estoit et bien enseignié, tira ledict comte à laver avec ly et tout ensemble; à quoy restiva de tout son effort, disant icelui prince, que jà ne laveroit sans ly, et que tels honneurs, ne se debvoient faire de ly à eulx, souverainement en dedans les seigneuries de son père, et à si infortunées et misérables personnes comme ils estoient. Mès plus arrestoient en ce propos mère et enfant, plus perdoient temps les deux; et ne povoient traire le comte à faire laver avec le prince, pour non seoir à table; car recongnoissoit, et le savoit bien dire devant et après, comme expuls et infortuné qu'il se trouvast, si estoit il fils d'ung roy d'Angleterre; et que luy, fils de maison ducale, n'estoit de si digne vocacion qu'ung roy; et combien que son père le duc estoit du plus gros renom des chrestiens, si n'avoit il tiltre de roy; et congnoissoit le dict comte ce. Et comme qui l'avoit tiré des veines de son père qui estoit plein d'onneur, vouloit recongnoistre son estat aussi empres son plus grand, affin de non commettre faulte; jà-soit-il que pluiseurs controverses y eust cely soir à ceste cause, qui de ce se debatirent les nobles, disant les ungs, que bien avoit fait le comte et à son honneur; autres que plus que à son debvoir; et que là où la royne d'Angleterre mère estoit présente et hors de son réaulme, et venue par saulfconduit et par nécessité ès pays de duc, et ledict duc ne son fils riens tenir d'eulx, ledict comte se povoit bien passer de ly porter tant d'onneur, considéré mesmes à qui il estoit fils ne de quel prince et de quel possession et héritage il estoit attendant; et posé que feust non fils de roy, ni héritier de couronne, si estoit il fils unicque de multitude de terres dont pluiseurs vallent réaulmes. Et ainsi y eult grand et honneste estrif en ceste matière; en quoy toutesvoies le bon comte avoit bien noblement ouvré. Si en vindrent les nouvelles en court à Hesdin, où estoit le duc; et là où entr'autres son plaisir fut en demander mon opinion de ceste matière, lors mise en question devant deux chevaliers contraires en cecy, l'ung messire Philippe Pot, seigneur de la Roche, disant que le comte avoit fait son debvoir, l'aultre par messire Philippe de Croy seigneur de Quieuvrain, disant que non, et qu'à moins s'en povoit bien passer. Dont toutesvoies, après long demener, la plus saine opinion s'arresta aveucques le seigneur de La Roche, et moy aveucques ly, disant, que non regardans, la dignité réale emporte haultesse sur estat ducal, et comme plus est ung homme grand en fortune, comme plus se doibt humilier envers devoir. Celui qui se humilie devant son plus grand, celui accroist et multiplie son honneur envers soy mesmes, et de quoy la bonté mesmes lui resplend et redonde en face.

CHAPITRE XXIV.

Comment le duc fist prendre maistre Anthoine Michiel qui estoit au comte de Charolois.

Pendant ce que ceste royne estoit icy à Bruges, et le comte de Charolois emprès, et que le duc se tenoit à Hesdin attendant le roy qui là devoit venir, avoit division et discord entre ledict duc et son fils, à cause de pluiseurs difficiles matières dont dessus a esté faicte mencion, dès le pas de messire Philippe de Lalaing faict à Bruges, et souverainement pour un cas nouvellement advenu: c'estoit que le duc avoit fait prendre ung sien secrétaire constitué, en son pays de Hollande conseillier, nommé messire Anthoine Michiel; le quel, parce que on l'imputoit que aulcunement avoit suggestionné le peuple et les bonnes villes de Hollande trop en avantage et faveur du dict comte, le duc l'avoit fait saisir au corps, comme non content de ce, pensant que le comte son fils, le quel il sentoit assez maistrieux et roidde en oppinion, ne peust, par ceste manière de faire, tant et tant plus devenir dur et restif en fin contre ly, comme seigneur du pays; par quoy vueillant prévenir et soy prendre à cely qui en avoit esté cause, tendoit à le mettre en prison, par chastoy seulement, non par pugnicion corporelle. Là où ledict comte, comme lors se maintenoit en court, fit rescourre ledict maistre Anthoine hors des mains des gens de son père, ses archers et autres, et prestement le fist mener en lieu sauve, lors de la puissance et seigneurie de son père. Le

Digitized by Google

quel adverty du cas, très mal s'en tint à content. Et si jamais avoit eu cuer ni rumeur contre ly fellement esmeu, maintenant les prist à dix doubles, et ne s'en povoit réduire. Et tant se anima et envenima contre ly, qu'à peine il n'en perdist la nature de père pour enhayr son fils à mort s'il l'eust tenu, pour cause du deshonneur à luy faict par celuy mesmes qui, en cas pareil, l'eust deu deffendre, ce luy sembloit. Si en y avoit des grandes murmures en cour, avecques pluiseurs aultres, et en y avoit de grandes touchant le comte d'Estampes. Par quoy et à quelle cause ledict père et le comte estoient non bien unis; et en estoient toutes condicions d'hommes en grand soin et perplexité, pour cause de meschief; et ne savoient cui donner le tout tort ni le droit, si non partye à l'un, partye à l'aultre; mès griefve et mortelle playe, ce disoient, à tous les deux en povoit sourdre. Dont ceulx qui cause en estoient et nourrechon, l'on disoit estre de mal-heure nés. Estoient évidentement notés et congneus ceulx qui ce faisoient, et par qui moyens et partiaulx affaires ces divisions et rumeurs se maintenoient entre les deulx; comme par ci devant, et plus encore cy après se dira quy et quels furent, dont la playe avoit esté curée et bandée.

CHAPITRE XXV.

Comment la royne remonstra gracieusement au comte de Charolois de ce discord qu'il avoit à son père.

Le séneschal qui pour lors estoit là aveucques la royne, et le quel avoit pleine la teste la division passée d'entre le roy mort et son fils, et des fins et opérations d'icelle, voyant maintenant icelle estre toute esvigorée et envieillie en ceste maison, et sur le bout quasi de grand mal avenir, moult luy en prist pitié; et recongnoissant comment le comte de Charolois avoit esté son singulier et souverain intercesseur au temps de sa captivité à Loches, et doubtant que ung si hault et noble courage de prince ne fut cause de son propre mal par mauvais conseil, vint devers ly, et lui dist: « Déa! monseigneur, pardonnez moy. Et sauve tout honneur et révérence à vous deues, il convient que je vous tance un petit, et, que soubs humble et benigne supportance, je vous remonstre ce qu'en vous me desplait; c'est que vous, non d'accord aveucques monseigneur vostre père, ne regardez ne prevoyez les amères et doloreuses fins qui pourroient issir de vostre estat en ceste manière de vivre, qui tant avez eu d'exemples par livres, et par vifs records, que discord entre père et fils est une que Dieu hayt sur toutes choses, et que nature humaine et raison condampnent, et déturpent griefvement de triste yssue où elle persévère. Monseigneur, de parler m'en loist ung peu, s'il vous plaisoit le povoir prendre en gré; parce que, moy expert de la division qui a esté longuement entre le roy mort et son fils, j'en sçay assez les grans maulx et les griefs avenus à ceste cause, sans encores les conséquences toutes derrenières, qui en povoient ensieuvir tristes et amères, et dont il n'a tenu qu'au tour d'une main qui ne soient avenues, comme vous meismes savez, par seule mort du roy. Laquelle s'encore ne fust, vous et nous refussions en guerre plus que oncques mès, en toute ruyne et mortel exploit l'ung sur l'aultre. Dont, si le roy maintenant de nouvel régnant a gaigné sa querelle, comme il lui peult sembler, ne sçais pourtant se Dieu est content de lui, des termes qu'il a tenus envers son père, contre devoir de nature, là où Dieu esprouve les cuers et les pays souvent du meisme de leur mérir. Le roy, monseigneur, et son fils, furent tout en ce meisme point en discorde où je vous voy ores; et une meisme et semblable matière çà et là a esté cause de meschief en une maison et en l'aultre. Car si le roy se plaignoit de l'absence de son fils et de son persévérer en froideur desnaturé, le duc se complaint de vostre absence aussi, doubtant comme l'aultre le persévérer en icelle. Le roy estoit mal content de son fils ne voloir aymer ceulx qui conduisoient; et le duc a emprès luy aulcuns aultres aussi aux quels vostre amour ne se peut traire, et dont vous, vous dictes avoir bonne cause, et comme je suppose qu'ainsi soit. Or ça! quand est du costé de nous aultres le péril est dehors, car l'une

Digitized by Google

des parties est faillie, dont l'une est au dessus. Mès ainsi n'est pas ici: et seroit dommage, car les parties, vous deux, vivez et regnez; par quoy les périls qui de delà ont esté précoupés par mort, par de çà se pourront continuer et traire à leurs fins, par malheuréement vivre. Dont certes ce seroit dommage. Et plaindrois durement le véoir avenir, ne qu'une noble et glorieuse maison comme iceste, et que monseigneur vostre père a tant grand éage, sur la fin de ses jours venist inconvenient et meschief, souverainement par vous seul son unicque fils, qui de ce l'en devez distordre. Monseigneur, il vous plaise entendre que les maisons et les règnes pardurent en estat tant que l'on les gouverne par sens; et tant y dure le sens et bon gouvernement comme on perchoit que l'on y pourvoit aux inconvéniens qui sont cause de ruyne. Or, monseigneur, à qui duyt-il y pourvoir icy au meschief, si à vous non? A qui du meschief meisme et du mesavenir? Quand il y sera, vous même porterez la playe; et pareillement maulgré vous en porterez la perte en vostre personne, dont sciemment vous aurez procuré le dommage. Comme doncques sciemment nulle personne, et tout de gré ne de vouloir, ne se doit procurer mal, ne soy donner foulle ne alaidissement, comment vous, qui estes ung si hault prince, tant garni de sens et de vertu comme l'on dict, pourriez consentir ne condescendre à ce que les meismes de la terre et ce que toutes condicions d'hommes craindent et fuyent, qui estes celuy en qui multitude d'yeulx, d'ames et de pays après vostre glorieux père ont fichié leur attente et espoir. Par quoy, si maintenant vous voyent desvoyer et prendre chemin de désobéissance envers vostre père, doubteront peult estre, et non sans cause, l'issue en devoir estre mauvaise, et que Dieu ne s'en courouche vers vous, et que vostre dict père meisme n'en peust faire chose qui vous tourneroit à grand grief, et à eulx meismes; comme entre tous les vivans je le tiendroïs l'homme de plus grand courage et pour plus tost faire ung estrange coup. Si ne pensez et ne croyez aultrement, fors que tous ennemis de ceste maison sont bien joyeulx de vostre débat, et ne vouldroient point qu'amour et union y eust plus grande; car par la division espèrent de voir ce que long temps a ils désirent; c'est de vous voir amoindrir et fondre comme neige au soleil, quand par nul sens ni engin, ne par force ne aultrement ne vous ont sceu ployer jusques à ce jour. Dont tel vit et règne, et vous fait chière et flatte, et vous oint de parolles, mès luy desplaist que si bien vous est; et par souvenance de vostre fortune et roidesse en temps passé, qui luy cuisent, voudroit vos ongles vous avoir coppées jusques au sang, et reployé la corne de vostre povoir en confusion basse. Et moy mesme, si j'estois de celle secte, jē le vouldrois; et pour moy me vengier de vous, je ne souhaiderois aultre chose entre vous deux que ce débat. O noble seigneur, pensez à vous meisme et vous mirez par aultrui. Recongnoissez cui fils vous estes, ne quel hault et glorieux homme vous avez à père; lequel ne ployé oncques ne vaincu par les haulx puissans rois de la terre, à envis se doit ployer ne souffrir vaincre de son propre enfant, sur le quel, quand fortune lui auroit donné d'estre foullé de tout le monde, sur lui seul, ce luy semble, nature lui doit faire demorer précepteur. Le duc est un prince de hault courage, et se fait mauvais jucr à luy. Il est à avoir par beau et par humilité; et pris par le bon bout, c'est le meilleur des bons. Il vous ayme de vraie amour; il se boute en aigre excessif courroulx. Noble seigneur, mettez Dieu de vostre part et sain entendre. A la loy de nature et d'équité donnez acquiescence; retournez à amour paternelle par le sentier d'obéissance filiale; rendez vous à ly; ce vous sera plus d'honneur que luy non rendre, ou que soy rendre à vous à sa foule. Vostre querelle, quant grande ni quant juste qu'elle soit, c'est la propre sienne. De la vostre, où il vous touche, il vous en fera raison, comme pour son fils. De vostre tort aussi mettez-vous en ly, et le reparez en sa bonté; car il est plus près à vous aymer et vous tenir chier, que vous de requerir sa grace ou d'invoquer son amour. »

Digitized by Google

CHAPITRE XXVI.

Comment le comte s'excuse au sénéchal devers son père de savoir s'aquitter en toute raison et équité.

« Séneschal, ce dit le comte alors, bien m'est aggréable vostre dire; et par vostre remonstrer j'ay bien espoir que voudriez mon bien. Et vous mercye de ce que j'y conçois. Mès là ou vous pensez qu'amour faille de mon costé envers monseigneur, ne que froideur ou félonnie me fourtraient du chemin de nature par désobéissance, certes je m'y oppose; et ne vouldroie estre en cely train pour un monde d'or, car j'en seroie à blasmer devant Dieu et les hommes. Mès les termes que long temps on m'a tenu en court, soubs le plaisir de monseigneur, aveucques maintes choses que j'y voy, non bien à souffrir, m'ont faict quérir eslonge d'icelle pour ma propre paix, quand moy estant là, aussi bien n'y suis fors que une ciffre donnant umbre et encombre; là où se d'aventure prouffit vient, ou aulcun grand bien, il chiet en la charge de deux ou trois, et de moy n'est cognoissance. Les trois mettent main et ongle en tout; et sans que riens ne leur eschappe ne se peuvent de rien assoufir. Je leur suis de petit poix et comme de nul, et moy j'en porte la patience au mieulx que puis. Leur grandesse, qui ne vient point d'hoyrie, touttesvoies convient bien que je porte, et que je fasse mon prou de ma fortune jusques au bout. Monseigneur est tout bon et trop bon pour eulx; mès me doubte que sa bonté trop entière ne luy contourne en dommage en fin, comme j'en vois les approces et les exemples pluiseurs, là où on l'endort et enyvre en souppés en miel dont le deboire sera amer, et en luy pignant la teste et dodiminant de douce main, on lui coppe les cheveulx en for-célant, et lui desempare-on le chief. O! et tout ce faict finablement pour complaire à aultrui et soi avancer, et pour me faire plus feble en hoirie quand ce viendroit à respondre contre aultrui orgueil. Certes, si monseigneur eust conseil tel aujourd'hui rendant, comme il avoit jadis conquérant, eust autant pesé et difficulté ores le hastivement rendre, comme il estima l'acquest de grand prix à l'eure de son acquerre! Au fort c'est l'acquest de ses bras sur aultrui main; si le peut bien restituer par francise et en avoir eu la gloire; mès mercy à eulx qui l'ont là bouté, et par qui conseil il poise si peu ce qui est de si grand conséquence. Or n'est point cecy seulement matière de mon argu, veu que ce n'est que cas nouvel, et que tant en a de vieux que ce m'est ennuy de redoubler les ungs sur les aultres, sur lesquels monseigneur peult avoir couleur de droit assez en aulcunes; en aulcunes aussi en reste la plus clère part mienne, saulve l'amour paternelle. Mès ne vient monseigneur si avant à entendre mon droit comme il fait au parement d'aultrui querelle qui est mal nette.

» Beau sire seneschal, qui est celuy au monde, voire de povre gentilhomme en la maison de son père, qui après avoir aultant attaint au vray son parent ou subgect, avoir emprins en sa personne par sorceries, par sacrifices et invocacions de l'ennemi, pour mort et aultres mauvaises fins, ne fust venu en faire ses doléances audict son père pour en avoir justice, et que là où ledict son père ne lui en feroit raison, ains le rebouteroit par dures parolles et tançons de ce mettre avant, qui n'en fist après son tout extreme povoir pour non en demorer en la bourde. Cecy, bien l'entendez, depuis Jehan Toustain mort, m'est retourné nouvelle contraire. Et qui l'ay attaint et trouvé, et les personnes et les dyableries tyrantes sur moy, ne puis avoir esté creu du vray faict, ne que on m'en reparast l'offense. En quoy touttesvoies paternelle amour se doibt entendre grever comme fils, quand le fils ne peut avoir mal par telle voye, que le père mesme n'en reçoipve l'injure. Dolu m'en suis à monseigneur; mès luy, par une pitié consanguine et par desir de couvrir l'esclandre de ses maisons et de ses parens, a prétendu à vouloir parer en leur détestable péchié ceulx qui ont prétendu à moy desfaire, et à lui oster moy comme héritier. Dont, parce que j'en ay demandé justice à cellui qui est prince d'icelle, et qui en tel crime de leze-magesté en sa propre

Digitized by Google

personne ne devroit espargner moy son enffant, j'en ay souffert rebout emprès luy; et a faillu que j'en ay dissimulé la mauvaistié et que je la porte à son plaisir, comme chose nulle. Si est le cas touttesvoies digne de pugnicion; et ne fust que pour le delict commis à l'encontre de Dieu, par adhérence à l'ennemi d'enfer. Laquelle chose plus put, et plus est abhominable, comme elle est perpetrée de hault homme où vraye entière foy chrestienne doit avoir fons. Se doncques un prince de justice ne faict justice de ceux meisme qui justice devroient maintenir, et l'espargne pour leur grandéur, que pourront dire les petites gens doncques? sinon que la justice des princes est forchue, aigre et pointue sur les ungs, et point sur les aultres. N'ay je devers moy les bouts de chyre baptisés dyaboliquement et plains d'abominables mystères contre moy et aultres, et de quoy ne moy ne homme ne se doibt taire pour vergoigne de nulluy, quand les acteurs, non ayant honte ne cremeur devant Dieu de si vilaine euvre, ne sont dignes qu'on les espargne en ce de quoy meismes n'ont eu honte. Or vive le nom du roy Charles! le quel, ne pour sang, ne pour compérage, ne pour service de propre corps, ne de parens, ne delaissa à faire roide justice sur le duc d'Alanchon, et de punir par publique sentence diffamatoire ce que empris avoit contre publicque salut en conspiracion. Certes, moult en fut l'euvre glorieuse pour luy et tant plus digne de recommandacion comme en luy povoit plus avoir de cause et de duits regards pour le conduire à pitié et de non faire ainsi. Mès vueillant exemplier les petis, et soy monstrer vray juge, se prist aulx grands de son tronne, non visant au scandale. Se doncques cestuy cas icy infère rumeur entre monseigneur et moy, et de laquelle la cause est telle comme vous oez, n'est pas pourtant fondée nostre difficulté dernière qui est toute aultre; car moy envoyé en son pays de Hollande, mon penultiesme voyage, pour y là requérir renouvellement d'aydes, lors escript : « Que en aveu de la requeste qu'il avoit faict jadis audict pays sur Jacqueline de Bavière, sa cousine germaine, comme prochain héritier, ils volissent en son plain vivant jurer et confermer la succession dudict pays à son seul unicque fils; et en faisant ce, ils, c'est assavoir les bonnes villes, subjects et nobles du pays, lui feroient singulier plaisir; et en seroient toutes difficultés questions et desbats pour le temps avenir vuydés. » De laquelle chose, moy venu en Hollande, et que en ensuivant l'ordonnance du père à moy donnée par bouce, et par lettres des quelles je fis record aux estats du pays, reveramment et de grand cuer m'accordèrent ma peticion. Et trouvay en eulx, pour l'amour et honneur qu'avoient à monseigneur, une merveilleuse faveur et inclinacion, aussy envers moy son fils, pour jamais non desirer aultre. Si est advenu que depuis, et moy estant par deçà la mer, les dits des estats et bonnes villes, pour mieux déterminer les devises de monseigneur en ce que leur avoit requis, ont signé et sellé leurs promesses à moy faites; et cuidans m'avoir fait ung singulier plaisir, m'ont envoyé leurs scellés et contrats sur ce faits, pour appreuve de la chose. De quoi monseigneur, ne sçay de cuy conseil meu, quand l'a sceu, a faict une nouvelle interpretacion, comme si la procuracion de ces lettres feussent venues de moy, et que moy en vertu d'icelles, comme l'on pourroit imaginer, je me vouldroie ou pourroye sourdre, en son plain vivant, maistre et seigneur du dict pays, et en corne d'orgueil et de restiveté (1) contre ly et d'aultres mes contraires. Dont parce que le pourchas de ces lettres semble estre à imputer à aucuns icy du dict pays, qu'ils s'y seroient employés en ma faveur, on en a donné charge à maistre Antoine Michiel, secrétaire; et après le cas venu à congnoissance, monseigneur l'a envoyé prendre par ses archiers; des mains des quels, moy estant par deça, et sachant sa prinse sans cause de delit en cestuy endroict, je l'ay fait rescourre. Dont monseigneur, toutes aultres matières de courroux arrière mises, s'est de nouveau courroucié sur moy plus que jamès; et n'est riens qui me serve d'excuse ni de parement en cestuy cas, qui en puist faire ma paix, non obstant que par deux et trois fois,

(1) Résistence, de rétif.

Digitized by Google

tant à Nostre Dame de Bouloingne comme à Hesdin, j'ay envoyé mes explorateurs devers luy, nobles hommes et clercs; et par les quels, pour le contenter desdictes lettres et pour le mettre hors de toute suspicion, je luy ay envoyé lesdictes lettres en renonchant à icelles, et pour en faire son plaisir; et du surplus j'ay offert d'en faire telle amende comme à son noble ordonner semblera bon. Mès jamès mes dictes gens envoyés pour celle cause n'en ont peu traire que dures paroles et de petit espoir pour moy. Parquoy me tiens arrière de luy, en attendant son bon plaisir, et que son courroux pourra estre appaisé. On m'a longuement menacé qu'on me romperoit mon estat et ma pension; et le dict de Croy, passé an, qu'ainsi en adviendroit. Pourquoy je n'en attends que l'eure aussi, et que l'on me fera du pis que l'on pourra. Toutesvoies si demourray-je le fils de monseigneur, et ly mon père; et ne feray chose, pour ceste cause ne pour aultre, envers ly, pourquoy plus ou moins j'en face à blasmer. Mès espoir, quand il plaira, et m'aura esté dur en portant aultruy, il s'avisera de recongnoistre ma pacience que je porteray humblement en son honneur. »

CHAPITRE XXVII.

Comnment le sénéchal réplicqua saigement au comte de Charolois.

« Monseigneur, ce dict lors le séneschal, vostre faict est tel et si grand, et sont de tel pois les personnes de vous deulx, qu'à grand peine je me ingère de parler de vos matères; et souverainement parce que à moy il ne duyt point de tant m'avancer, pour cause que je vous suys estrange, et non ydoine pour estre creu envers vous. Toutesfois, puisque tant me suis enhardi, et que vostre bonté a daigné prendre en gré mon parler, et y former responce dessus, encore me fieray-je de continuer oultre ce que j'en ay en cuer, par désir que j'ay que ceste matère vienne à bonne fin, et que monseigneur vostre père se contente de vous recouvrer sa grâce et son amour; et obtenrez vostre querelle. Monseigneur, je considère bien que povez avoir des causes assez qui vous esmeuvent à l'encontre d'aulcunes personnes privées, et les quelles ne vous sont point à gré. Et parce que monseigneur vostre père, qui vouldroit à son povoir nourrir paix en sa maison, samble aulcunement les porter, vous prenez cela en vostre contraire et en argu; le quel, comme je croy, le fait pour vostre bien, et pour maintenir sa maison vive. Et ne me peut sembler que lui, prince de tel vertu comme l'on scet, peust jamès ne voulsist porter homme, quelque qu'il fut, contre son enffant, si non en tant que là où il pourroit venir au remède, et que esclandre n'advenist en sa maison, ne sur proxisme ne sur aultre, et mettroit paine à l'estaindre pour le bien des parties. Or sont les Croys ses serviteurs de long anchien temps, et ont porté froit et chaut avec ly. Parquoy, soubs long service, ils sont parvenus à hault rétribuer; dont l'onneur est à deux lez; en l'un endroit d'avoir servi maistre de hault affaire, et en l'aultre d'avoir esté gens de rétribucion dignes. Par quoy, si sont grans et haults montés, cela ne vous peult tourner à foulle; ains leur doit donner une obligacion envers vous en temps le recongnoistre, comme j'espoire que si font eulx; ou s'ils y faillent, ils en font moins que bien. Mès dure chose m'est à croire, si ce n'est que trop follement se descongnoissent, qu'à vous leur futur seigneur, le fils de cely du monde à qui ils sont seuls tenus, ils voulsissent ou osassent prendre pointe par estrif et orgueil. Quand cela seroit, le ciel et la terre devroient crier et murmurer contre eulx, et provoquer fortune et les dieulx de lassus à ruyne et subversion de leur estat. Car si la présompcion de Lucifer feust pugnie au chiel lassus, par main de divine équité, non moins se pugnist en terre l'ingratitude des descongneus hommes, par semblable équité divine. Monseigneur, j'ay aultrefois oy dire que ils se sont mis en tous devoirs envers vous, humblement vous suppliant que recouvrer puissent vostre grace et persévérer en icelle, là où vous, tout indigné encontre eulx, n'y avez voulu entendre, leur assignant causes pour lesquelles ne les réputiez dignes d'y estre receus. Et nonobstant que pour ung ou deulx ou trois refus ne se déportèrent de vous pryer,

Digitized by Google

n'ont sceu jamès plyer vostre corage pour à eux ne à leur grâce mercy entendre. Monseigneur, pardonnez moy mon hardi parler; mais posé ores que vostre cause jusques à là eust esté bonne et saine, à refuser mercy au pryant vous la faictes maulvaise; et peult-on de legier, par ainsi faire, indigner ung corage contre ung aultre, que cuer d'agnel devient gueule de loup; parce qu'en refus de mercy, gist matière d'espoir au refusé de mettre tout en bransle; car n'est si fière chose que cuer de gentilhomme mis sur le destroict. Monseigneur, on souffre beaucop, et dissimule-on de chose, pour ung mieulx, et souverainement pour ung si grand bien que le vostre, là où vous pencheriez. Si le bien ne meult de vous en la part qui vous compète, le mal pourra redonder en vous très grand, pour avoir persevéré en vostre faulte. Car devez entendre que père indigné contre enfant est une périlleuse attente à qui il touche, quand le père est de hault cuer. Or où est-il en la terre, qui cuer ait plus grand que ce duc, ne qui courrouchié feroit plustost ung coup bien fier pour courroucier aultruy? Et vous, qui savez que toute cette murmure devers vous deux ne se nourrist que en ce que vous tenez absent de sa personne, que vous fuyez le repaire de sa maison, et en quérez l'eslonge, où le dussiez hanter et visiter tous les jours, le conjouir et le solagier de parolles, comme pères vieillars desirent; certes me semble, se vostre plaisir portoit de vous joindre emprès ly, de metre sur son sens toutes vos imaginacions et querelles, et vous donner bon temps, vous, de vous mesmes, par vostre vertu et maugré tous vos hayneux, viendriez au dessus de tout; vous donneriez frayeur à ceux où il y a note et faulte; vous les verriez fondre et démolir par eulx meismes; et après avoir mis sur Dieu la vengance de vos contrarians, vous gaigneriez ung cuer de père à jamès de vous non separable, et parmaintiendriez en estat ceste haulte et glorieuse maison que maintenant on quiert à mener subtilement, soubs vostre division volontaire. Certes, monseigneur, plus vous dóibt estre tollerable la meschanceté d'ung homme sorcier, bestourné de sens et d'humain entendement, que de veoir ne souffrir devant vos yeulx par vostre impacience, ceste vostre noble maison estre désemparée, destituée de gloire et de vigueur, et ramenée en vos jours à dissipacion et desmembrement, autant basse comme jamès a esté haulte soubs vostre engendreur. Et certes, à ce ne fauldriez si vous continuez en ceste erreur; car on y a l'agguet dessus plus d'en cent lieux, par envye; là où riens ne vous pourra nuyre, se vous vous tenez bien ensemble. O noble prince, ne soyez juge de vostre propre cas, par croire propre oppinion. Mesme pour avoir bonne querelle et redoublée de bonté de vostre bon droit, vous vous devez donner tort, et vous offrir vaincu devant cely qui, vaincu par vostre humilité, se rendra vaincu meismes en vostre cause. Cest estrif ne pend qu'en humiliacion, et en offrir devoir à qui plus y est tenu. Comme doncques il ne siet point que père s'humilie envers son fils; se le fils s'humilie envers son père, il ne croit que sa louenge. Et ne peult le fils avoir honte de son vaincre ayant droit. Mès père estre vaincu de l'enfant, c'est reproce meismes au vaincuer, et de quoy il doibt avoir honte d'y avoir contendu. Laissez doncques toutes choses, prisonniers rescous et pencions rompues, haynes et contencions çà et là, questions et querelles pour serviteurs et pour semblables debats; tout est néant et de nul poix, quand vous vouldrez radouber tout. Mès il convient que vous meismes y mettez la main, et que sans aultrui empeschement, vous mesmes en facez le personnage, et que vous vous tyrez près de luy et vous soubmettez de tout en sa bonté. Il est vostre père et vous son fils. Entre vous deux nature ne souffriroit nul estrange moyen. Il vous ayme, et par vous aymer fort vous le faictes desvoyer en courroux. Aimez le aussi, et lui montrez par effect qu'ainsi est, qui mieulx ne plus vivement ne lui pourrez monstrer que par s'attendre à lui du tout, et de luy rendre l'obéissance. C'est le plus glorieux et honnoré homme de la terre. Se lui est deue révérence tant plus, souverainement de vous. »

Digitized by Google

CHAPITRE XXVIII.

Comment le comte de Charolois se rendit comme • vaincu (1).

A ces parolles et samblables le comte presta escout, et comme se donnast révérence au parlant, le paroyt sans rompre. Dont, à chief de pièce fit encore aucunes replicques dessus. Mès ne tint riens roide, pour cause que jà estoit amolly ung peu et reduit à pitié filiale envers père, jà-soit ce que des autres et de sa querelle contre eux le cuer lui fendoit d'ennuy, disant : qu'il pryoit à Dieu, que Dieu l'en voulsist venger, et tant faire que la vengeance n'en venist pas jusques à ly pour en avoir le péchié. Ainsi toutesvoies il se rendit vaincu; et se disoit que si monseigneur son père vouloit estre prest de le recevoir en grâce, ly aussi seroit prest de soy disposer à ce, et de soy mettre en tout devoir; et promettroit et donroit seureté telle qu'on vouldroit : que jamès ne prendroit argu, question ni querelle à l'encontre du dict seigneur son père; se tiendroit près de ly en tel estat qu'il lui plairoit, et ne fust qu'à trois ou quatre chevaulx; ne feroit riens que par son ordonnance; et vivroit et morroit avec ly, comme bon et humble fils. Dont et affin que cecy venist à fruict et effect, prya au seneschal qu'il en voulsist estre moyen, et léalment il accompliroit ce qu'il avoit dict. Si en fust moult joyeulx le dict seneschal; et dict certainement que si feroit il, et qu'à ceste cause en partie, partie aussi pour aller remercier le duc des biens qu'il lui avoit faits au partir de Sainct-Pol, il yroit à Hesdin devers ly; et là feroit et practiqueroit ceste matière au plus beau de son sens, quoique la chose il la jugeast bien grande, pour cause des Croys qui le romproient, ce faisoit doubte.

Et à tant et sur ces entrefaicts la royne se party de Bruges; et en la conduicte des gens du duc, et à ses despens par tous ses pays fust menée jusques en Barrois, là où les gens du roy Regnier son père vindrent au devant. Et la receut de leurs mains, les haultement remerciant de par le dict roy. Et le seneschal pareillement partit de Bruges, et s'avoya devers Hesdin. Et le comte avec sa famille qui estoit belle, monta à l'Escluse en mer et s'en alla en Hollande où estoit sa compaigne, là où incontinent avec son arriver receupt les nouvelles comment le duc son père lui avoit cassé et rompu toute sa pension, et privé de tous bénéfices accoustumés, comme se riens ne feust au duc de sa personne ne de son estat, ne que d'ung estrange; là où le noble comte, posé que dur lui estoit de le porter, se monstra moult sage et vertueux et prince de haulte façon, car prestement fit convenir devant ly tout ce qu'avoit de gens nobles et non nobles, prestres et clercs, mesmes jusques aux enffans de la cuisine et toutes aultres offices; et eulx venus devant ly, commença à les arraisonner meismes; et leur dist ainsy : « Enfans qui estes icy induis, mes serviteurs en estats et offices, il a pleu à monseigneur tout nouvelement moy rompre mon ordonnance, et de m'avoir tollu et reprins ce de quoy vous et moy solions vivre, et de quoy je vous povois faire aulcun bien; laquelle chose me doibt estre assez matière d'esbayssement, et plus d'annuy de cuer pour sa dureté de cuer, que pour souffreté nulle que j'en puis porter en faim ni en mésaise. Mès il est mon père et mon engendreur, et peut faire de moy son plaisir sans mesprison; et moy qui son enffant suis et le doibs honnourer, le veulx humblement porter et prendre en gré, sans y mettre murmure. Espoir que sa grace se reploiera envers moy et le reduira à paternelle nature en pitié de son enffant, qui n'ay rien mal faict, Dieu los! si mauvaises gens ne le procurent, par quoy traicter me deust en cest endroict, ny en aigreur, ne estre si dur; quoique belle m'est et plus grand joye que ce soit sans coulpe qu'à cause. Or, mes enffans, qui m'avez servi long temps et aviez en espoir, et non sans cause, de traire de vostre service retribution, comme je m'y sens tenu; maintenant vostre espoir vous doibt estre

(1) Ce titre manque dans le manuscrit d'Arras et m'est fourni par la table des chapitres du manuscrit de Paris.

Digitized by Google

frustré et vos cuers deceus en leur attendre sur moy par labeur et diligences. Car, jà-soit ce que vous ayez la personne encore en son bon vouloir, si faillez vous à cely qui ait les biens, dont les fruits devoient redonder en vous; car sans homme, sans richesse, sans terre et sans fondement, despouillé tout nud, sans famille à quoy tant seulement la racine donne nourrechon de vie, parquoy, qui n'ay que la vie, sans substance pour icelle soustenir seule, mal pourroie à vous deux ou trois cens soustenir les vostres, qui au desespoir suis de moy seul. Mès pour ce que j'ay amour et dilection envers vous, et que je desire qu'à vous appère mon vray léal vouloir, et que fortune pour cecy ne me peut espoventer ne moy desjoindre de vostre amour, vous qui avez des biens de vostre propre, de vos terres et rentes, et avez confidence en moy avec dilection, s'il vous plait, persévérez avec moy en ma fortune; vous non asseurés de moy, ne m'eslongerez povre ou riche. En parolle de prince et en léaulté que à Dieu doy et honneur, ma fortune muée en mieulx, je le vous retriburay si haultement que vous en aurez joie et moy los, et des premiers deniers qui jamès me viendront, serez restitués et satisfais jusques au dernier denier de vos mises. Et vous les aultres qui estes povres et n'avez de quoy vous peussiez endurer avecques moy, si vous plet vous retirer en vostre endroit, chascun à son mieulx et prestement, quand vous orrez dire ma fortune estre changée, vous retournés vers moy, tout et en cely mesmes estat où vous estes présentement, chascun sans y avoir changié ni mué, vous vous retrouverez en vos lieux sans que jamès je y boute nuls autres; et me serez les bien venus et les bien recueillis; et desserviray la pacience que vous aurez portée en mon nom. »

Lors oyt l'on voix lever et larmes espandre et clameur ruer par commun accord: « Nous tous, monseigneur, finirons aveucques vous et mourrons. Tous nous demeurerons près et adjoins. Et povre vous servirons aussi ardamment comme tout riche. Nous meismes de nos mains et labeurs vous nourrirons, si besoing vous faict, et ferons le pourchas de vostre necessité en nostre solicitude. Male honté aient nos corps, dont les cuers seroient jamès si faillis que de vous laisser pied, et qu'ils ne doyent ains mangier terre comme ung ver, que d'abandonner vostre haultesse pour court ou long mésaise, et de quoy Dieu et les hommes, et meismes vos propres ennemis nous diroient blasme. Monseigneur, vivez et souffrez (1). Donnez vous joye de ceste adversité; car rien ne nous est dur de souffrir pour vous; ains nous est joie de nous esprouver en nostre dur. Et là où les chevances ne pourront suffire à vous syeuvre en estat, nos corps persevereront en leurs debvoirs, possible jusqu'au terme de recréandise; et jusques là nous aurez tous. »

Le comte lors voyant l'affection de ses serviteurs et comment amour les avoit menés à larmes de compassion envers ly, ly aussy envers eulx soy trouvant commeu en ferveur, fondy larmes de pitié aussi pour recompense de leur francise, disant: « Enfans, je vous mercye de vostre amour; et si Dieu me donne jamès vivre, et que j'aie en quoi le vous pouvoir remunérer, le ciel m'oublie et le proviseur de lassus, si je n'en recongnoys l'œuvre. Or vivez doncques et souffrez; et moy je souffreray premier que vous ayez faulte. »

Si furent faites chieres lors. Et venoient divers seigneurs ungs et aultres, gentils hommes et notables personnes, eulx offrans à ly de corps, d'argent et de tout leur chevance, disans l'ung: « J'ay mille », l'aultre: « Dix mille pour mettre pour vous et pour attendre tout vostre advenir; et ne faubdrez du vostre tant qu'ils se partent, se Dieu ne vous fault. » Et en effet tellement et se bien en fut ordonné, que de ceste heure en avant jamès un poullet n'en vint moins en cuisine, ne restriction ne s'en trouva faicte en nuls estas d'ung denier vaillant. Et se comptoit la despense des escrous et la monte des gaiges et des pensions ordinaires, comme s'il eust eu finance à souhet. Et le comte n'en fit moins semblant de bonne chière, et plus n'en fermoit sa main libérale de donner coutumière. Une chose avoit tant seulement reservé le duc, c'estoit que

(1) Sachez attendre.

Digitized by Google

touchier ne voloit à l'estat de sa belle fille la comtesse, lequel il laissoit en son entier; et ne voult pas qu'elle sentist l'indignacion jettée sur son mary, qui en riens, las! n'avoit coulpe. Et à tant je laisse comte et comtesse en cestuy destroit, pour retourner à l'aultre matière, la quelle me ramenera arrière sur leur personne quand il sera temps.

CHAPITRE XXIX.

Comment les ambassadeurs des deux roys estoient arrivés à Sainct-Omer avecques les gens du duc, pour trouver moyen de faire paix.

Convient rencheoir en la matière de Sainct-Omer, là où estoient les ambassadeurs des deux roys aveucques les gens de ce duc, moyens entre ces deux parties et quasi neutres, si non que la querelle de France estoit la leur propre plus que l'autre. Si y avoit pour chiefs des gens du roy de France : l'archevesque de Narbonne du nom de Harcourt, l'amiral de France, le chancelier de France, maistre Georges Havart et plusieurs aultres, là où le seigneur de Croy tenoit double lieu et tout en front; car y estoit commis et envoyé pour la part du roy, et de l'aultre costé y estoit estably et ordonné aussy pour la part du duc son maistre. Pour les quels servir léalement l'ung et l'aultre et soy y porter bien, avoit une dangereuse voye à tenir et bien subtile; car le contendre des deux maistres estoit en diverses ententes, à l'ung en toute preud'homie et honneur de Dieu, pour avoir paix et repos entre les chrestiens, et pour vacquer tant mieulx ès affaires de la foy, et à l'autre pour venir au desseure de son pourget, pour jouir de propre privé bien en soy et pour soy, et pour mettre bras au desseure de ses voisins par simulacion cauteleuse. Par quoy je dis qu'en faire mixtion de leurs si divers proposemens comme de ces deux par ung seul homme commis sur tout bien, y devoit avoir perplexité pour le démener, ou un caute couverte simulacion non par tout saine.

De la part d'Angleterre aussi y avoit l'évesque de Cantorbie, nommé maistre George de Neufville, docteur en théologie, frère au comte de Warwic, prélat moult revérent et facondieux. Y avoit le comte de Staffort aussi et le fils du duc d'Excestre, messire Jehan Wannelot et plusieurs aultres notables seigneurs et gens d'eglise en moult noble estat, qui tous meus et venus d'Angleterre pour bien de paix, estoient venus à Sainct-Omer, à l'incitacion et requeste du duc de Bourgoingne; et non pas tant seulement les Anglois, mesmement les François en ceste propre faveur de ly et à sa cause, comme pour eulx soumettre à trèves aveucques le roy Eduard, affin que ce duc icy, susciteur de la matière, peust avoir loisir et cause de mettre sus sa croiserie (1). Car savoient bien en effect que ce point là seul estoit son motif, et que les Anglois en faveur de ly volentiers y ascouteroient; par quoy à eux il duisoit moins, ce leur povoit sembler, de y restiver à l'encontre, ne de eulx trouver frois et mal traitables en ceste journée, là où certes, ains venir à conclusion, maintes difficultés, maintes hautes et pesantes matières furent maniées; maintes reboutées et ruées au loing, qui depuis ramenées à digestion et en esplucement des avis par estrif et argu, furent conformément par commun accord passées et avouées en conseil. Entre les quelles, et qui estrange est, en avoit une passée, qui estoit : que le roy Loys, roy de France, cousin germain du roy Henry, et tout itel à la royne sa femme, enfans de frère et de seur tous les deux, ne poroit ne ne devroit, ne par aultre ne souffreroit faire ne mouvoir guerre au roy Eduard en faveur de Henry, pour nulle quelconque chose qui advenue feust ne advenir peust, durant trefves ou abstinences faictes entre eulx, courtes ou longues, ne pour nulle quelconque prière ou intercession que de ce poroit faire ledict Henry ne sa femme, ne père ne parens de l'ung ne de l'aultre, soubs peine de guerre à tous lez. Et s'y accordèrent ceulx de la part du roy Loys, grandement toutesfois en foule de son prochain sang, ce sembleroit, et de leur querelle. Mès ce firent peut estre pour ung mieulx, et par une manière de reculer arrière pour faire ung

(1) Croisade.

Digitized by Google

plus loing saut ailleurs. Car pour ce qu'on perceut après de eulx, cela et aultre chose firent-ils à fin couverte.

CHAPITRE XXX.

Ceulx qui estoient commis de par le duc sur le traicté des deux roys.

Les gens du duc qui ce traicté menèrent estoient, comme j'ay dict : le seigneur de Croy, comme chief à deux lez, messire Jehan de Croy son frère, le seigneur de Lannoy, le seigneur de Rabbodengues, messire Pierre de Miramont, le président de Bourgoingne, messire Pierre de Goux, et plusieurs aultres; les quels fin à fin que aulcunes difficultés chéoient grandes et pesantes, envoyèrent battant devers le duc à Hesdin pour en avoir son avis. Si y avoit, comme j'ai dit, longues traînées et diverses suspenses premier que faire conclusion; pour cause que tant François comme Anglois se tenoient roides. Et n'eussent jamais traictié lesdicts Anglois avec les François, si n'eust esté en faveur dudict duc, le quel ils honnouroient comme le roy propre; et l'avoient ainsi de commandement. Et disoient plainement lesdicts Anglois : que ce qu'ils faisoient et se souffroient approcier, ce faisoient-ils en l'honneur et révérence du duc et non du roy Loys, car de cely n'avoient que faire, car ne le craignoient ne aultrement, comme leur fier parler qu'ils ont d'ancienne costume est assez congneu. Toutesvoies assez se tenoient à mal contens que le duc personnellement ne comparut pas à la journée de tout le temps que là estoient; et s'en doloient les ungs aux aultres disans, que s'ils n'eussent pensé que là deust estre venu une seule fois au moins, n'y feussent jà entrés. Aussi ceste ambassade estoit une des notables et des mieulx fournies qui avoit esté, passé chinquante ans. Enfin toutesvoies se rappaisèrent, parce que le duc leur fit remonstrer comment le roy Loys luy avoit mandé qu'il venroit à Hesdin vers ly; parquoy il n'osa bouger, parce que le jour de son venir n'estoit point certain, et véritablement aussi, ce povoit dire, que n'eust esté l'attente du roy, il y feust allé les visiter. Si s'en tindrent à contens. Ung soir le seigneur de Lannoy les festoya par une haulte fachon, et si grandement qu'oncques n'avoient veu, ce dirent, tel appareil. Si l'avoient fort en grace les dicts Anglois, et le reputèrent grand homme. Aussi il avoit esté en Angleterre devers leur roy, qui moult le prisa et honoura. Si firent tous les grands du royaulme, car moult estoit ingenieux homme, et de plus nouvelle entrée qui avoit esté veu, sage et beau parlier, et riche puissamment de tous biens. Et eust bien desiré le roy Eduard l'avoir achatté, comme j'oys dire, ou ung semblable, ung très hault prix, quoiqu'à ce ne fust jamais parvenu touchant sa personne.

CHAPITRE XXXI.

De l'imposicion que le roy mit à Paris pour le rachat des terres sur Somme.

Cecy se faisoit tout comme au commencement de septembre, et que le roy alors estoit à Paris. Et là entour, practiqua à tous lez argent, et bien estrangement, pour le rachat des terres sur Somme. Dont pluiseurs se dolurent de sa manière, car passoit règle et costume, équité et bon usaige, ce disoient les traveillés; et à quoy ne par fait, ne par prière, ne par excuse, ne par voie de pitié, nul ne povoit contredire ne tant faire, s'il estoit mis au billet aveucques les nommés, qu'il ne passast par là, les ungs par don, aultres par emprunt, aultres par amendes et restitutions, jusques en faire grand murmure; et de quoy toutesfois riens, ou bien peu, chailloit aux concueilleurs; car c'estoit lors ung droit « faire le fault », ce sembloit, et en quoy volonté avoit plus cours que raison. Dont l'argument qui se faisoit dessus contre les murmuràns, c'estoit que le roy alleguoit, et aultres de par ly, que mieulx valoit prendre de près Parisiens et aultres, ung peu contre règle, et oyr leurs murmures, que les terres engaigées qui touchoient à la chose publique du royaulme demorassent en la main du duc de Bourgoingne, en plaie trop plus griève que l'argent prins. Et voirement le monstra bien le roy; car oncques bien n'eust ne repos depuis l'entamement qu'il en avoit faict faire au duc

Digitized by Google

pour les ravoir, jusques à qu'il les reust en sa main et les eust affrancis et arrachiés des ongles de Bourgoingne, là où il les voyoit envis. Et encoire plus envis les eust souffert demorer longuement, de peur qu'avoit que le duc d'aventure, qui estoit vieil et de dangereuse vie, ne morust premier que les ravoir rachatées; car son fils le comte de Charolois succédant, et qui estoit jeune et vert, et dur malement à ployer, les eust peu tenir à fer et à cloux, et non tost les restituant à la première demande. Si se hasta le roy pour ceste cause, tant qu'il peust. Et peut estre trouva les moyens en ce temps cy du vivant du duc, les quels n'eut jamais eu ne peu trouver du régner du comte venu à succession. Car sentoit bien que temps couroit emprès l'ung et emprès l'autre; et par ainsi, du temps qu'il voyoit et sentoit luy estre propice, il s'en aidoit et se refaisoit tandis qu'il estoit heure. Or estoit l'argent du premier payement tout prest à Paris, est assçavoir deux cens mil viése coronnes d'or de soixante-douze au marc; le quel payement le duc avoit mué de grace et remis, à singulière requeste du roy et de ses ambassadeurs, en deux cens mille escus courans. Si fit partir le roy cest argent de Paris, et conduire en forte main armée jusques à Eulx, et de là à Abbeville, là où les gens du duc furent mandés pour le recepvoir; les quels y allèrent. Et finablement en forte main aussi le duc le fit venir à Hesdin et le mit en ses coffres. Et le roy practiquant tousjours sur le surplus, se vint tenir à Pontoise avecques la royne, là où il fit beaucoup de nouvelletés en préjudiciant les nobles du royaulme, princes et barons. Car par toutes villes et pays fit bruler et ardoir et consumer en feu tous les harnois du royaulme, pour tendre au gros et au menu, et fit deffendre toutes forests à tous princes et seigneurs, et toutes manières de chasses à qui qu'elles fussent, si non soubs son congé et octroy. De quoy il acquist grand murmure contre luy, et assez de couvertes plaintes en diverses terres.

CHAPITRE XXXII.

Comment le roy manda au duc Philippe ne venir au devant de luy quand il viendroit à Hesdin.

Ce premier payement fait, le roy manda au seigneur de Croy, qui pour celle heure estoit à Sainct-Omer, en la convencion, comment qu'il feust, que vers la fin de septembre il venroit à Hesdin veoir son bel oncle; et luy signifioit et mandoit que pour nul riens le duc ne se bougeast du dict Hesdin, ne ne s'avanchast de venir au devant de ly loing ne près; ou certainement, se cela voloit faire, il ne le venroit jamais veoir, et reculleroit en arrière de ly autant qu'il s'en estoit approchié. Le duc aussi en eust unes autres, toutes telles lettres. Le quel voyant le plaisir du roy estre tel, ly aussi ne restiva à l'encontre; et se tint chauld et aisé en sa maison. Et venist le roy quand ly plairoit, ce dist-il, trouveroit son hoste qui lui feroit honneur et service qu'il porroit; et en effet avoit bien bon voloir de le recepvoir bien à son povoir. Pendant le quel temps, le duc en surattendant le roy fit bonne chière, avecques la ducesse de Bourbon sa seur. Et furent tous les soirs en banquet ensemble et en toustes bonnes chières faire, réservé d'ung point; c'estoit que le comte de Charolois n'estoit point là, et que le père et ly estoient en discorde à cause d'aulcuns. Dont la povre ducesse moroit d'annuy; et le duc, posé qu'il n'en fit semblant par dehors, si en cuisoit-il d'ayr et de felleté en son couvert courage. Et proposa souvent, ce disent les aulcuns, de faire du domage assez, par despit et corroux de ce que le dit son fils ne voloit à nuls fins venir devers ly, comme se tout froit fut et eslongé d'amour filial, par contraire de paternelle amour qu'envers ly avoit, comme vray père. Si s'en despitoit à part ly et en rongeoit son cuer; et en telle mérancolie si s'aigrissoit tant fort qu'amour contourna en appétit de venger et de l'avieutir pour felleté. Et sembleroit, et en couroit voix assez lors, que durement luy plaingnoit sa haulte plentiveuse succession des pays qu'il avoit et dont il estoit en l'attente. Parquoy moins accomptoit et ac-

Digitized by Google

compteroit de s'en deffaire, et de les souffrir légièrement couler, disant : qu'encore ne luy en porroit demourer si peu que ce ne fust trop, et plus qu'à son valoir. Laquelle chose quand je l'ai vivement pourgetée, ce me semble une mesme chose, et la propre pareille aventure qui avoit esté par devant en la maison de France entre le roy Charles et son fils Loys; lequel Loys, depuis l'eure que premier entra en la maison du duc, y amena ceste malédiction qui jamès ne s'y estoit monstrée par avant; et de sa rumeur contagieuse, qui par toutes terres le sievy, vint contaminer aussi cestui jeusne comte et le faire estre de sa nature; non pas que leurs natures feussent unes, mès avoient toutes pareilles leurs questions. Car au vray dire, le comte avoit en ly plusieurs haults dons de Dieu et trop plus que l'aultre; car estoit véritable et franc en ses mos, estoit dévot à Dieu et grand aumosnier, estoit continent et chaste en mariage, soupple aux commandemens de l'Église, non oncques jureur, ni adonné à dame Volupté, estoit sobre, de bouche familière avecques les siens, joyeulx en repaire, et le plus libéral en donner qui se trouvast; ne injuria nully, ne en ly n'avoit ne tançon ne noise; mès se rien y avoit de maulvais, c'estoit que moult demorast ferme en son oppinion, et mal l'en pooit l'on retraire; et le tenoit-il de sa mère, la quelle n'estoit point à vaincre. Mès aultrement toutes aultres condicions nobles de prince ne que cuers porroient souhaidier, certes tout y estoit; et beaulté de corps et de personne, vaillance et chevalerie non maindre du père, et croy ce vray, et vive amour envers ly et filiale cremeur. Mès par la haine que conceue avoit envers les aulcuns, différoit l'amour filliale par indignacion envers les aultres; et disoit-on que infailliblement, se le duc n'eust tenu emprès ly et en si grand estat iceulx, et les eust volu tenir en eslonge de ly, ly sans les grever aultrement se feust tenu emprès son père, l'eust honoré et servi, compleu et cremeu, et inséparablement persévéré avec ly en cuer et en fait. Mès les aultres qui se sentoient indignés du fils mortellement, sans jamès y espérer retour, n'osèrent eslonger le père ne ne volurent, de peur de leur mésavenir. Et par ainsy tousjours l'ung d'eulx, ou le seigneur de Croy ou son nepveu, se tindrent en l'auctorité souveraine, tant comme ils polrent. Et tant s'y grandirent et fortifiérent à tous lez, par mariages, par offices, par acquests, par dons et impétracions du duc et d'ailleurs, qu'il sembloit lors, et ainsi le conjecturoit-on, que se le Duc d'aventure feust allé de vie à trespas, ou que mutacion feust venue contre eulx par noises ou brouillis de cour, ils en eussent peu ou volu maintenir leur pan à l'encontre du comte fils, soubs la main cachée du roy, de qui s'estoient fortifié; jà-soit ce que en couvert, pluiseurs nobles gentils chevaliers et aultres qui ce virent et congneurent, dirent bien lors : que c'estoit un fortifiement de petit espoir, et le quel en toutes ses manières de faire eust esté plus honnorable pour eulx non fait que fait; car sembloit au jugement de chacun, que aveuglés estoient en leur fortune, et que descongnoissement avoit en leur cas, quand, par puissance ou auctorité empruntée, comme grande encore qu'elle peust estre et la quelle ne vient point de patrimoine ne d'estoc principal, ils pensoient, ou présumer osoient, ou oseroient tenir point jamès ne estrif à l'encontre de leur seigneur naturel, soubs qui père ils seroient et auroient esté faits et eslevés, l'ung des grands princes de la terre. Par quoi, se le roy ou aultre les voloit ou vouldroit porter pour le temps futur, guerres et malédictions sourdroient contre ly propre en son royaume, par vouloir fouler son sang pour gens estranges, et ung noble et hault fameux prince pour une petite maison de vassal. Certes et jà-soit ce que ung homme en son aveuglement peust proposer et présumer ung tel entreprendre, et faire ung hault édifice ès nues, toutesfois n'est et ne me peult estre vraisemblable, que nul, ne prince bien avisé, ne vouldroit prendre ceste question en main, de peur meisme que l'exemple donné à ses propres subjects ne luy redondast enfin en paye du meisme. Car se cuer de prince en ung sien pays het orgueil et presumption contre ly, en ung son moindre subject ou vassal, celle mesme loy a un aultre prince en son royaume ou ducié, d'hayr et voloir déprimer semblablement l'orgueil de son subject, aussi bien l'ung que l'aultre.

Digitized by Google

¶ Ceci toutesfois n'ay-je point escript en déturpant la querelle des Croys, mès en repreuve et reboutement des aveugles qui en tel faire se mésuseroient; que j'espoir certes que le bon noble seigneur n'eust daignié ne volu; car sembloit preud'homme, et tel je le maintenoie. Mès ay escrypt seulement les devises et les interprétasions qui s'en faisoient alors sur les apparences extériores; là où une seule chose et singulière ici est contée et notée, pour cause qu'elle consonne assez aux devises des gens de ce temps : c'est que messire Jehan de Croy, celuy qui s'appelle seigneur de Cimay, et qui le plus de son possès et povoir avoit en Haynault, iceluy vuellant, contre privilège et ordonnance de la ville de Valenciennes, boire vin sans malle-tolte en icelle ville, ne se voult tenir à content que les gens d'icelle ville luy accordassent, pour cause de son autorité et par cremeur, aulcune tasse de vin ou d'argent pour satisfaire aux assises; mès les demanda et proféra de bouche meismes, et les fit demander, en plaine congrégacion du peuple, à boire en toute celle forme et manière et par un meismes et égal parti comme le prince. Laquelle chose fut interpretée en mainte bouche estrangement, et machiée et retournée en murmure contre luy. Et disoient lors les gens que c'estoit ung hault mot, et dont le taire luy eust esté plus bonneur que l'avoir là assis.

CHAPITRE XXXIII.

Comment plusieurs murmuracions se firent à l'occasion de ceulx de Croy, qui tout embrassoient à tous lez.

Et tandis que le souvenir des choses me donne matère, et que matère meismes se présente pour estre tissue de présent et mise en oeuvre, je doncques convenablement dois et puis mettre les terres, les richesses et possessions que cestes gens de Croy avoient, semblablement et les alliances qu'avoient quises et prises partout en provision sur le temps futur. Et les quelles choses toutes ensemble, avecques ce que toujours et incessament tachoient de plus en plus hault, vouloient tout avoir en leur main, tout gouverner et régir, et avoir tout à leur dit, certes faisoient murmurer contre eux et dire diverses choses en couvert; car en public nul n'eust osé, de peur d'en avoir reboutement, comme qui plus estoient cremus beaucoup qu'amés, si ce n'estoit des leurs, aux quels, et à nuls autres, faisoient moult de biens. Et nul autre, si à eulx n'estoit de service ou d'alliance, ne povoit obtenir chose; qui estoit ung des points plus grands qui leur procura murmure. Meismes les propres officiers du duc feussent nobles hommes feussent clercs, en fait d'obtenir offices, ou bénéfices, ou mariages, ou aultres choses, demoroient darrière les leurs; et falloit aux leurs avoir l'avancement devant tous aultres. Si que la voix en couroit commune; et disoient les reboutés : que mieux ameroient estre serviteurs à Croy qu'au duc, quand du duc ne de son service ne povoit venir ne fruit ne proufit.

CHAPITRE XXXIV.

Des terres et seigneuries qu'avoient en gouverne ceulx de Croy.

Pour venir doncques aux choses qui faisoient murmurer contre eulx et mettre soupechon d'aucune couverte fin, c'estoit qu'avecque ce que moult avoient de biens de leur propre, par acquest et aultrement, si contendoient-ils, ès lieux et pays qui leur estoient propres, d'avoir aussi les places frontières et fortes desdits lieux appertenans au prince par manière d'office, les unes par gaiges, comme d'avoir faict prest dessus, les aultres par don, et par manière de les avoir quis en leur auctorité où nul ne povoit joindre comme en Haynault, là où ils avoient toutes les places frontières et fortes du pays pour eulx et en leur garde, reservé tant seulement les grosses villes, comme Mons et Valenciennes, Quesnoy, Maubeuge; mès au surplus tout estoit à eulx, feust devers Flandres, feust devers Brabant, feust devers Liège ou Ardenne, feust devers France ou ailleurs, tout gisoit en leur main, ou en personnes

Digitized by Google

commises de par elles. Et povoit on imaginer que ce faisoient en Haynault plus qu'en aultres terres, pour ce que messire Jehan de Croy qui avoit esté bailly, gouverneur et capitaine de Haynault, estoit marié audict pays, logié et amassé; et avoit là le plus de sa richesse qui estoit extrême, et par ainsi le plus de sa puissance unie et plus forte que là disparse, et ledit messire Jehan estoit ung chevalier qui se faisoit doubter et seignourir. Ledict sieur de Croy son frère emprès ly, et ly emprès son frère, choisirent à leur puissance et fortifiement, non voyans ailleurs pays plus propre pour eulx pour ce faire; car ce pays-là respondoit et respond à tous aultres de là entour, comme le milieu à la rondesse du cercle. Tenoient devers Flandres, Ath et Chièvre; devers Brabant et Liège, Reux, Beaumont et Vins; devers France, Landrecyes et Avesnes; devers Ardennes, Chimay; Condé, emprès Valenciennes. Tenoient Namur en leur main, Lucembourg en leur disposicion, Boulongne pareillement, sans la maison de Porcien et aultres maintes les quelles avoient par héritage. Avoient eu longuement Hollande et Zellande en leurs mains soubs le seigneur de Lannoy, leur nepveu, qui en estoit gouverneur; tout le pays de Brabant par diverses mains moyennes respondans à eulx; tout Haynault et Namurois; là où seulement de Flandres et de Bourgongne se déportèrent; de l'ung pour ce qu'il estoit trop loing de eulx; de l'aultre, pour ce que la manière de soy y conduire y est trop dangereuse. Avoient d'offices pour eulx et pour les leurs ce qu'ils en désiroient. Le seigneur de Croy, dès le coronnement du roy estoit faict grand maistre d'hostel de France. Et depuis en ce nouvel temps ci, depuis qu'on parla du rachat des terres de Somme, le roy lui donna le comté de Guines perpétuellement, à ly et ses hoirs, et en fit publier le don à Paris et ailleurs à son de trompe. Estoit grand séneschal de Normandie, et capitaine de Roan; estoit gouverneur de Champaigne, et de toutes les terres sur Somme; et disoit-on qu'en ce povoit bien avoir du roy vingt-quatre mille francs par an, sans ce qu'avoit du duc et du sien.

CHAPITRE XXXV.

Comment le séneschal messire Pierre de Brezé arriva à Hesdin à intencion de remercier le duc et d'accomplir la promesse faicte au comte.

Pendant doncques le temps que le duc suratendoit la venue du roy en sa maison, et que la conclusion estoit prise entr'eulx deux de vendre les terres; et en estoit jà partie de l'argent receu, arriva à Hesdin le séneschal, messire Pierre de Brezé, à intencion de venir remercier le duc de sa largesse à ly faicte à Sainct-Pol, ensemble et pour faire son personnage que promis avoit au comte de Charolois à Bruges, qui estoit grand chose. Si vint en court, là où il fut receu et bien veignié libéralement, et des plus gens de bien de la maison recueilli à grand chiere; car chacun l'amoit et prisoit pour son plaisant parler, et souverainement pour ses vertus et haulx fais entre les aultres. Moult en fist grand feste messire Philippe Pot, comme qui en toutes gens de vertu se délictoit et les essaulsoit par parole. Et par especial en cestuy chevalier avoit toute gettée sa grâce. Si firent pluiseurs aultres, comme messire Adolf de Clèves, messire Philippe de Croy, bailly de Haynault, messire Michiel de Sangy, le seigneur de Boussut, Meriadec et aultres pluiseurs seigneurs. Si fut le duc adverti de sa venue par messire Philippe Pot, lequel, pour ce qu'il estoit tard, ordonna qu'on le festoiast, et le fit-on souper à joyeuse chière; et que cinq ou six gens de bien des plus grands l'accompagnassent, comme il fut fait. Et y vint messire Adolf, le bailly de Hainault, messire Philippe Pot, messire Michiel de Sangy, et l'ung des généraux (1) de France, messire Jehan Arnolfin, qui venu estoit de Bruges avecq ledict seneschal. Après souper se tirèrent à part le seneschal et Philippe Pot, ensemble aussi Jehan Martin pour entrer en devises avecques eulx sur ce qu'empris avoit de faire, et comme qui de soy-mesme sentoit bien et entendoit que de ly seul et sans moyen ne pooit conduire son affaire.

(1) C'est-à-dire receveurs généraux des finances.

Digitized by Google

En avoit ung petit toucié à messire Philippe Pot, et maintenant voioit l'eure pour en parler plus à l'ouvert. Car comme le duc avoit esté adverti par ledict chevalier le Pot, qu'il avoit pris charge aulcune de son fils, lui ordonna et à Jehan Martin, aveucques son sommeilier de chambre, qu'ils l'interrogeassent sur la manière de quoy et comment, et qu'après ce lui venissent redire, affin d'y avoir advis dessus premier que le seneschal lui venist faire la révérence. Si firent ainsi; et parlèrent eulx trois à part, là où il n'y avoit nul des deux à qui il n'eust esté une grand joye d'y avoir veu un bon moyen, et qui de soy ne s'y fust volu emploier de tout son effort. Mès sentoient les choses estre en telle difficulté extréme entre les deux parties, que l'espoir leur estoit petit, et peur grande, de meschief advenir. Et combien que le seneschal les combattit par divers argumens, et que eulx meismes concevoient bien son voir dire, et que de la part du fils aussi il donnoit à entendre tout noble et bon vouloir envers son père, et repentance de son delict, s'il y estoit, obéissance et cremeur, veneráance et filiale dilection, soumission de son droit et de son tort en paternelle main, toutesfois eulx sentans le corrage du père estre conclu et ahurté en ung point, et estre en cest endroit en ung ayr (1) que nul ne lui osoit rompre ne en faire approche, se deffioient du bien. Et voyans encore la difficulté du costé de ceulx à qui cause le discord estoit meu, et qui estoit le neu et plus fort de l'oevre, mal apparent pour traictier, perdirent espérance. Promirent toutesvoies d'en faire bon debvoir et d'en arguer et replicquer le duc, tant qu'il seroit possible et à eulx duisable d'en faire; comme ils firent. Et allèrent devers ly; le quel, sans soy montrer meu en riens les oyt et souffrit parler; et après relacion faite, leur fit responce de meismes de leur remonstrer, sans donner gaires ne tollir, et sans monstrer semblant de moins courroux, ne de plus ayse, ne de confort, ne de desespoir plus pour ung que pour aultre; mès disoit bien que merveilles se donnoit, comment son fils avoit donné ceste auctorité de faire à un estrangier, là où il avoit tant de grands et de haults hommes ses propres serviteurs qui plus séamment que ung estrangier s'en devoient entremettre. Là où messire Philippe respondit: « Déa! monseigneur! ce ne faict pas monseigneur le seneschal par arrogance ne par presumpcion, comme se l'affaire lui duisist, mès par une manière de hardiment qu'il a pris sur monseigneur vostre fils de lui avoir blamé les termes qu'il tient contre vous, et desquels nul des siens, tant grand fust, peut estre ne l'eust osé reprendre, par le parti que cestuy. Et tant en a faict, comme il dist, que s'il vous plest il le vous rendra conquis et tout obéissant à vos nobles plaisirs. » Sur quoi le duc respondit arrière: « Le seneschal a beaucop langagé; et peut estre, et me douteroye, qu'il ne se face fort de plus avant qu'il n'a de charge. Je congnoy bien Charles. Si ne m'est gaires de parolles, là où ses faits demeurent tels. Toutesfois le seneschal est gentil chevalier et ne lui veul que bien en cestuy endroit; et le mercie de son travail. S'il vient devers moi je le recevray et l'orray parler; et puis, selon ce que j'orai, je m'aviserai de respondre. »

(1) Colère.

CHAPITRE XXXVI.

Comment le bailly de Hainault envoya devers son oncle le seigneur de Croy, doutant que l'accord du père et du fils ne peust tourner au préjudice de lui.

Le bailly de Hainault qui se perceut de cestuy entremettre, et comment le seneschal estoit venu là pour faire l'accord du père et du fils, doutant que ce ne peust tourner au préjudice à son oncle, le seigneur de Croy, qui point n'estoit là, férant battant envoya devers luy, ainsi presupposoit-on, à Eulx, où il étoit allé au devant du roy. Lequel seigneur de Croy saichant ce, et pensant à y prévenir, vint à toute haste à Hesdin. Et faignant ignorer tout, et comme se riens n'en fust, se trouvèrent ensemble le seneschal et ly, et s'entrefirent grand chiere aveeques devises. Aultres dirent que le seneschal meismes en avoit descouvert le secret au dict bailly, comme premier chambellan; et ne voloit riens faire sans le sçavoir de son oncle et de ly, comme

Digitized by Google

à qui le cas touchoit pour une grande part; et partant lui prioit qu'il mandast son oncle et lui fist assavoir ceste nouvelle, affin de le faire venir à Hesdin et de besoigner. Et ainsi le fist le dict bailly, car meismes le dit bailly, le second jour de son venir, le festoia comme premier chambellan; par quoi je tiens mieulx ceste opinion vraie que l'aultre. En effet, le seneschal trouva difficile matère et bien pesante à manier; trouva parties froides, selon l'espoir qu'avoit en premier, et matères mal preparées à son intencion. Par quoy de grand et bon voloir qu'avoit monstré et volu mettre, en adresse de bien, le convint déporter et cesser et s'attendre du surplus à aultruy; là où messire Philippe Pot complaignoit durement l'obstinacion des parties, les quelles en leur meschief ne véoient goutte, ce disoit, ne d'un costé ne d'aultre; mès comme gens aveugles, non cuidans estre subgects à mutacion de fortune, par maintenir leur pan roide, estoient contens d'attendre tous perils premier que flechir leur couraige. Les quels mots le dict chevalier, qui sage homme estoit, conférant avec moy, dict oultre : que impossible estoit, court ou long, que mal n'en advenist, et que les obstinés en leur erreur ne fussent cause de griève perdicion de eulx et d'aultruy.

Le seneschal toutesvoies fut mené devant le duc, qui moult joyeusement le receut. Sy l'oyt parler, et le duc lui respondit courtoisement : que son fils, moiennant qu'il fust envers ly tel comme il devoit, il n'avoit mestier de quérir procureur pour venir en sa grâce ne pour venir devers ly; car oncques n'avoit esté, ce dist, hors de termes que père devoit avoir vers enfant; mès ly par tant de fois s'estoit mis hors de voie de bon obéissant fils que le trop luy annuyoit; et puisqu'il s'y estoit rembattu arrière, et venu en ce ploy toujours pis que devant, il l'en puniroit à l'appartenir; et en porteroit l'amende; et ne se vanteroit jamés que, par procureur ne intercession d'omme il recouvrast sa paix, sans aultrement l'avoir achatée. Si fut tout desbaretté le seneschal; et vit bien que lung baston y avoit en la voie, par quoy son labourer estoit vain. Et disoient aulcuns lors couvertement que, si les Croys n'eussent tant entendu en leur propre privé affaire, et eussent volu fléchir pour le bien du cas, on se feust enfin chevy du duc par une manière ou par aultre; et eust on tout remis en point, et grandement par l'intercession de la ducesse de Bourbon, sa sœur, qui en moroit de mérancolie. Et ainsi du bon vouloir du séneschal ne vint comme point de fruit, mès grand voix d'ung hault et bon commenchement à petite et povre issue.

CHAPITRE XXXVII.

Comment le séneschal s'en retourna devers le roy et du recueil qui lui fut faict.

Le séneschal le lendemain fut festié de messire Adolf de Clèves, et grandement tenu ayse; dont l'après disner il prit congié du duc et s'en alla devers le roy à Eulx, là où il fut haultement receu et bien veignié; et lui fit le roy chière et honneurs les plus grands du monde, et trop plus que homme n'eust osé penser, pour cause que tant l'avoit hay aultresfois, et tenu longuement en prison, en dangier de son corps. Mès le roy ayant sceu et oy les haultes chevaleries et grans faits que montrés avoit en Angleterre et Escoce avecques la reine angloise, et qu'en renommée d'ung des meilleurs chevaliers qui oncques fust, il estoit retourné par dechà, et avoit fait honneur au royaulme françois et à luy propre, qui là l'avoit envoyé quasi comme pour perdre, comme Jason en Colcos; non saichant comment le retribuer condignement de son service, ne savoit à peine mettre fin en luy faire honneur, et en le conjoyr et festoier de tout son povoir, disant : que de biens lui feroit tant, que le monde percevroit publiquement qu'il lui portoit amour. Si me dict tantost après le ginéral de Normandie, messire Jean Arnolfin qui estoit présent à ces paroles, que se le roy tenoit sa promesse audict séneschal et lui faisoit la dixiesme part des biens qu'il lui promist, il le feroit ung des haults hommes de France en faict d'auctorité, quoique, sans icelle, en vertu et en cler tiltre, toujours l'avoit-il esté et l'estoit il auparavant. Le séneschal se tint à moult joyeux de ceste bonne réception, quoique gaires ne faisoit d'estime des promesses à luy faictes, parce que tant fonciè-

Digitized by Google

ment cognoissoit le roy et ses dicts, de longs ans, et n'avoit guaires grand faim d'avoir auctorité emprès ly pour cause de ses meurs, non semblables au père desfunct. Car meismes m'avoit dict et confessé, n'avoit que huit jours par avant, que si le roy luy donnoit cent mille francs par an, à toutes les meurs et condicions qu'il avoit, si ne le vouldroit-il servir; et y assigna plusieurs raisons, les quelles pour honnesteté veuil taire jusques aultre plus grand cause me pourra constraindre peult estre que j'y rechéysse. Or voult prendre congié le séneschal et aller voir sa femme à Manuy, la quelle n'avoit veue d'ung an; et avoit beaucoup souffert de dangiers tandis; pour quoy plus en avoit aigre faim. Si s'en tint le roy à content. Dont au partir, le séneschal qui scavoit que le roy alloit devers son bel oncle, luy dict que, s'il lui plaisoit, prestement après avoir faict un tour en sa maison, il revendroit devers ly pour l'accompagnier. Mès le roy ne le voult; ains luy dist qu'il se tenist en sa maison jusques à son retour de là; et lors le manderoit. Et supposoient aulcuns lors, que le roy luy deffendit son retour à cautelle pour deux causes : l'une si estoit, pour ce qu'il estoit aventé jà comment il se mesloit de l'accord faire entre le père et le fils, dont il meismes desiroit avoir honneur devant tous, ou par aventure aimoit mieulx que le discord y fust que la paix, pour en temps avenir mieulx venir à ses fins de la maison; la quelle par demorer unie estoit trop roide et trop forte, non bien à son gré. L'aultre cause que l'on pooit ymaginer aussi, estoit, pour ce qu'il ne voloit point qu'il presist longue hantise en celle, souverainement du duc, de peur que le cuer ne ly tirast trop là envers, car le sentoit fort y estre affecté par singulier loenge.

CHAPITRE XXXVIII.

Comment le roy vint à Abbeville et de la finance qu'il fit pour faire le second payement pour la rivière de Somme.

Or se parti le roy de là et s'en vint à Abbeville, là où jamès n'avoit esté. Si y fut receu solempnellement et à toutes les cérémonies que l'on pooit; et lui là venu, se tint encore ung petit pour surattendre tousjours l'argent du second paiement, le quel s'amassoit, et fut tiré de diverses mains par estrange voie, comme le premier, et de quoy peu de gens se loèrent, et entre les aultres le duc de Bretaigne qui n'y avoit que soixante mille escus d'interest, que le roy prist par puissance absolue, contre le gré du parlement qui s'y opposa; et la quelle somme le roy Charles desfunct aultrefois l'avoit volu lever; mès ne put, parce que son parlement ne s'y voult oncques consentir. Mès cestui ci, de haulteur et de puissance l'emporta, soubs condicion toutesvoies de le rendre au bout du procès. Ceulx de Tournay en furent de prest à vingt mille escus d'or; les quels le roy, depuis et tantost après, fit requérir pour avoir par don, soubs donner à entendre qu'il venroit visiter sa bonne ville temprement; et prioit qu'en faveur de ce, et que l'argent arrière y seroit despendu, on le luy voulsist quiter et donner. Si prindrent Tournisiens jour à respondre dessus; et enfin lui accordèrent sa requeste, et devint prest don aggréé et ratifié, dont le roy fut bien aise. Tout l'argent doncques qu'à dur qu'envis, fut trouvé et apporté à Abbeville. Dont le roy voyant ce, et que le jour jà estoit passé bonne pièce qu'il devoit avoir esté à Hesdin, y alla de grand tire, là où à sept lieues entre deux.

Le duc saichant sa venue y alla au devant, noblement accompaignié de princes et de barons. S'estoit deslogié de son propre logis pour y loger le roy, comme devoit. Avoit ordonné les logis de son chambrelan, et des aultres trestous ses prochains au propre chastel de Hesdin, pour estre près de ly, et pareillement de tous les offices et officiers de son corps, en déboutant les propres siens. Et soy fiant en la prudence et sçavoir de ses maistres d'ostels touchant les despenses, leur avoit enjoinct de luy garder son honneur. Le duc doncques trouva le roy à moins d'une lieue près de la ville, là où la bienveignance et l'accollement des deux faisoit bel à voir; et bel à oyr aussi les mots par lesquels ils s'entre honorèrent. Dont en parlant l'ung à l'aultre à peine jugeast-on qui plus feist honneur à son compaignon, si non que le duc, ce qu'il en fit, il le fit par sçavoir et devoir, et l'aultre,

Digitized by Google

ce qu'il en fit, il le fit par amour et recongnoissance. Là se firent les bienveignances à tous lez; et le roy et le duc chevauchèrent ensemble, devisant tousjours de divers propos jusqu'en la ville. Le roy estoit bien mincement habillié et en povre apparant pour ung corps de roy; meschamment monté et à très povre sieute; portoit un petit cornet de veneur à son col, qui lui pendoit par derrière. Dont comme il passa par les rues au lez dextre du duc, devisant à ly, les simples gens qui jamès n'avoient veu le roy s'emerveillèrent tous de son estre, et demandans l'ung à l'aultre : « où est le roy? lequel est-ce? » quand ils véirent que ce fut il, furent tous confus de son povre monstrer; et dirent tout hault, que ly meisme le povoit oyr souvent : « Benedicité! et est-ce cela ung roy de France, le plus grand roy du monde? ce semble mieulx un vallet que ung chevalier. Tout ne vaut pas vingt francs, cheval et habillement de son corps. Encore est nostre duc, nostre prince, ung soleil d'homme et une image qui représente haulte personne. »

Le roy toutesvoies ne s'en esmouvoit gaires; et ne luy challoit de nuls tels mots, car savoit bien que le parement qu'il avoit à l'entour de luy estoit plus précieulx que nulle vesture; car portoit la coronne de millions d'or vaillant soubs ung chappelet de six gros. Par quoy, si sa personne estoit mal représentant, comme il savoit bien qu'ainsi en estoit, son aultre décorement estoit de tel gloire, que nuls riens aultre n'y avoit approche. Sans doncques sonner trompettes passa le roy parmi, le long de la ville, et alla loger au chasteau, et le duc avecques ly, là où tout estoit mis richement en poinct pour sa personne; et les aultres princes et barons allèrent logier en leurs quartiers ordonnés par les foriers. Entre les quels y avoit le prince de Navarre, fils au comte de Fois, ung très bel jeune bacelier; il y avoit aussi l'aisné fils du duc d'Alençon, comte de Perche; y avoit le marquis de Saluce, l'ung des fils du duc de Savoie, frère à la reyne; le seigneur de La Tour, celui qui s'appeloit comte de Bouloigne; Joachim Roault marissal de France, le seigneur de Montaban, le seigneur de Craon, le seigneur de Roie, le seigneur de Malevrier, et plusieurs aultres grands barons par multitude, comme à estat de roy duit, sans pompe toutesvoies et sans aulcun arroy de bauban; car ne les pooit le roy souffrir ni veoir, parce que ly meismes n'y estoit riens enclins, et n'avoit cuer de le faire.

CHAPITRE XXXIX.

Comment le roy d'Arragon envoya ung chevalier devers le duc pour avoir secours à l'encontre de ceulx de Berselonne.

Pour ce temps chy, et jà par avant que le roy feust venu à Hesdin, y avoit un chevalier cattelan devers le duc, que le roy Jehan d'Arragon y avoit trasmis, pour avoir secours de ly d'aulcun nombre de gens, par mer, à l'encontre de ceulx de Berselonne, ses rebelles. Et faisoit ledict roy semondre le duc de lui faire ce secours, à cause de l'ordre du Toison d'or qu'il avoit receue de luy depuis deux ans, la quelle oblige tous les frères l'ung envers l'aultre de porter secours et ayde en leurs besoings, souverainement princes à princes, qui, par singulier prérogative sur les aultres chevaliers frères, causent et mettent condicions en leurs alliances faites par icelluy ordre. Et par ainsi, comme le roy d'Arragon avoit pris et receu celui ordre de la main du seigneur de Crequy et de Toison-d'or qui le lui portèrent au partir de Saint-Omer, fait à présumer qu'en prenant icelluy, le prist par condicion telle et telle; et dont maintenant, sur la fiance de ce, il envoia vers le duc quand besoing lui estoit. Le duc receut bien aggréable la requeste dudict roy; et fit faire honneur et bonne chière au chevalier tramis vers ly. Mès pour ce que la matère estoit de pois, et qu'envis refusoit à tost, ce qu'à longue délibéracion voloit digérer avant que le faire, différa le respondre dessus; et tint assez longuement le chevalier devers ly, jusques le temps venroit qui lui donroit matère de respondre en povoir faire ou laisser. Car, comme il estoit tout sceu, il avoit envoyé son ambassade vers nostre saint père, dont jour après aultre il attendoit novelles de leur besongnier. Par quoi, si le cas s'y offroit que lui convenist emprendre la croisée au

Digitized by Google

mand (1) dudict nostre souverain pasteur, comme il s'y estoit offert par ses gens, ne poroit entendre à livrer aultre part armée contre les crestiens, veu que l'une en quoy il seroit constraint lui seroit assez à grand charge, et à ses pays et subgects. Et crois bien que le chevalier l'entendit assez bien, car on voyoit et oyoit tous les jours les apparences et les apparaulx qui s'en faisoient; par quoy il porta bien le non tost respondre à sa demande fondée en juste cause. Avoit encore le duc une aultre cause de delay; c'estoit que le roy devoit venir devers ly, sans quy ne voloit rien faire en ceste matère, sans avoir premier parlé à ly; pour cause que nouvellement ly meisme estoit veneu des marches de Catteloingne, mès ne sçavoit comment ne en quel tiltre, ou bien content ou mal dudict roy ou de ses subgects. Et par ainsy, licitement aussi, différa la chose jusqu'à son venir. Tiercement avoit à Saint-Omer les ambassadeurs de France et d'Angleterre, communiquans avecques ses gens pour le bien de paix ou d'une longue trève, affin de tant mieulx avoir aisance d'entendre au fait de la foy, et de quoy encore n'avoit aulcune conclusion du fait ne du rompu. Dont, pour ce que ceste matère touchoit à la générale chrestienté, à tous roys et royaulmes, et qu'en procurant paix à ung lez il ne voloit estre nourrisseur de guerre à ung aultre, jusques à avoir sentu se honneur le lui porroit souffrir ou non, prist doncques son delay sur ceste convention des deulx royaulmes, affin de prendre fondement sur son yssue. Et demora à Hesdin ledict chevalier longue espace; dont la délivrance ne s'en fit jusques après le partement du roy.

CHAPITRE XL.

Comment la royne de France envoye signifier la dévotion qu'elle avoit au saint voyage (2).

Et tout en ung meisme temps, audict Hesdin, la reine Marie, relainquie du roy Charles septime, envoia ung sien chevalier, nommé messire Gilbert, devers le duc; et ce à cause qu'elle estoit avertie, comment icellui estoit tout déliberé et conclu d'emprendre le saint voyage de la croisée en la prochaine saison avenir, dont moult le recommandoit et en looit le saint propos. Et comme ayant dur regret à son mary le roy mort, qui mal s'y estoit porté et en avoit mis en nonchaloir le divin amonestement à ly fait par un saint homme, dont comme par jugement de Dieu il en morut en divin terme nommé, elle maintenant, pensant ou au moins desirant d'en restaurer ung peu le deffaut, en espoir d'aulcun allégement pour ly, et touchant sa propre part, par singulier propre dévocion qu'elle y avoit meismes, envoya devers le duc lui signifier sa dévocion fervente, et luy prier, combien que l'usage de femme ne portoit point telle entremise, qu'il lui pleust la recevoir avecques ly en sa compaignie en l'emprendre de son voyage, non pas, ce fit dire, comme une royne de tel estat comme elle avoit esté, mès comme une povre meschine toute humble, dessoubs la grace de Nostre Seigneur, quand il luy plairoit lui permettre le voyage; car fit déclarer par son dict chevalier estre toute adonnée et affectée à ce, et devant toute chose terrienne avoit ceci en cuer et en convoite, se jusqu'à là povoit vivre. Si fit déclarer au duc le nombre des gens qu'elle fourniroit, et la manière et condicion comment elle entendoit d'y aller. Et requéroit, et meismes quasi menassoit le duc de venir devers ly pour ceste cause. Et en effect le chevalier meismes disoit que tout son desir estoit de venir devers ly, et qu'elle y viendroit, ce sçavoit bien, mès que retourné feust devers elle. Toutesfois aultrement en advint; car il retourna devers elle, et la fit moult joyeuse, mès elle n'accomplit pas ce de quoy elle eust eu si grand joye, c'estoit d'accomplir son desir; car ne demora gaires après, qu'elle cheut en langueur et maladie (1). Et non aiant cely otroi de Dieu qu'elle peust

(1) La croisade au commandement de..., etc.

(2) L'intitulé de ce chapitre qui manque dans le manuscrit d'Arras m'est fourni par la table des chapitres du manuscrit de Paris.

(1) Le manuscrit ajoute ici ce qui suit : « Dont elle mourut, en belle recongnoissance et en dure despection de ce monde, là où avoit souffert que dame de son estat vesquist tant en fortune envers ly escharse longuement en biens mondains, comme en tribulacions de cuer et de corps, et de toutes amères et douloreuses aventures et plaies en l'estat de son mary, dont porter

Digitized by Google

avoir vescu jusqu'à l'accomplissement de son desir, trespassa de ce siècle en belle et grand recongnoissance de son créateur et en merveilleuse despection de ce siècle, là où certes elle avoit beaucoup souffert pour une telle dame, tant en povreté de fortune, escharse vers ly en tous biens au temps jadis, tant en tribulacion des sauvages et amères aventures par ly veues sur son mary, tant en affection et angoisse de cuer à ly inférées tel fois par le gouvernement de son mary en fait de vie dissolue avecques femmes; tellement que nulle en son temps fut pareille en tel cas, quand paciamment, pour paix obtenir et pour avoir son estat tant plus seur et entier, elle avoit souffert une putaine, povre ancelle de petite basse maison, estre, repairier et converser journellement avec elle, en estat et arroy de princesse; avoir son quartier de maison en l'ostel du roy, ordonné et appointié mieulx que elle; avoir compaignie de bruit de femmes et en plus grand nombre que le sien; avoir et veoir toute l'affinité des seigneurs et des nobles, et du roy meismes, se faire devers ly; avoir tous estas et services royaulx devers elle, comme se meismes eust esté reyne; plus beaux paremens de lit, meilleure tapisserie, meilleur linge et couvertures, meilleure vaisselle, meilleures bagues et joyaulx, meilleure cuisine et meilleur tout; et venir souvent, et le convenir souffrir de la seoir à sa table, et en faire feste. Dont comme la chose estoit ou devoit estre intollérable à elle pour cause de mésus, pour cela déclairé-je avoir eu beaucoup à souffrir en cestui endroit, sans plusieurs aultres, là où la vertu de pacience lui a donné cler tiltre. De ceste femme, nommée Agnès, et la quelle je vis et cogneus, fut le roy durement assotté; y mit de grands et innombrables frès contre honneur; et se faisoit grandement blasmer du pied qu'il lui bailloit; car en crestienté n'avoit princesse qui à hautement parée ne se eust tenu d'avoir esté en tel estat. Dont toutesvoies cent mille murmures sourdoient contr'elle, et non moins contre le roy. Portoit queues un tiers plus longue qu'oncques princesse de ce royaulme, plus hault à tour qu'à demi, plus robbes, plus cousteuses. Et de tout ce qui à ribaudise et à dissolucion pooit traire en faict d'habillement, de cela fut elle produiseresse et muentresse. (1) Descouvroit les espaules et le seing devant, jusques aux tettins (2); donnoit à toute baudeur loy et cours, feust à homme, feust à femme; n'estudioit qu'en vanité jour et nuit, pour desvoier gens et pour faire et donner exemple aux preudes femmes de perdicion d'onneur, de vergoigne et de bonnes meurs; et tant et si avant en avoit elle bonne main. Dont ce fut pitié que la pluspart de France et des marches adjacentes, tout le souverain sexe s'en trouva beaucoup ensouillé par ensievir les meurs. Et fit pareillement la noblesse du royaulme, qui, toute quasi donnée à vanité par son exhort et par son exemple, se desvoia et transgressa les termes de sa vocacion en postposement de vertu, dont le roy, mary de ceste royne Marie, avoit estéc ause. Si la prist Dieu, comme j'ai conté ailleurs (3), hors de la main du roy perdu par elle; mès ne prist pas le corage d'icelluy de vouloir persévérer toujours en cely mésus; car elle morte, en venist sus une aultre, nommée la demoiselle de Villecquier, et qui avoit esté niepce à ladicte Agnès; et puis encore après ceste là en venist sus une tierche qu'on appeloit Madame la Régente, preude femme toutesvoies, ce disoit-on, de son corps; et puis pour la quatriesme mist sus une fille de pastissier, la quelle fut appelée madame Des Chaperons, pour ce qu'entre toutes aultres femmes du monde c'estoit celle qui mieulx s'habilloit d'ung chaperon. Et par ainsi, comme j'ai dict que ceste noble royne Marie avoit beaucoup à souffrir en son temps, je vous ay déclaré aussi les matères et les causes en quoy; et pour les quelles et semblables toutes femmes du monde, grandes et petites, desiroient le semblable.

lui convenoit la pacience, sans encore après fortune estre muée sur ly en bien et en glorieux règne, le plus fort de souffrir. Lui venu depuis devers sa maistresse, qui moult fit grand joye de son retour, ne demora gaires. » Mais il est facile de voir que c'est une négligence du copiste qui en transcrivant aura répété et confondu les phrases.

(1) Qui change.

(2) Il existe d'elle un portrait du temps avec une moitié de la gorge entièrement nue.

(3) Je n'ai pas trouvé ce morceau.

Digitized by Google

CHAPITRE XLI.

Comment il fut revelé à ung sainct homme que Dieu, par le roy comme son instrument, voloit débeller les Infidèles.

Ceste royne Marie fit conter au duc par son chevalier comment, passé aulcun terme devant, le roy son mary avoit esté adverti par un saint homme, comment Dieu, desirant le relievement de la crestienté foulée, quéroit à faire son instrument de ly contre les Infidèles, comme par le roy très chrestien. Dont, et afin que cela il tenist à vray, Dieu luy signifioit qu'il luy donroit grace et victoire contre ses ennemis, et délivrance toute nette de son royaulme, dont, passé avoit trois cens ans, le trône n'avoit en son intégrité affrancie. De quoy, comme il a esté sceu et congneu par le monde, et par ce que moy et aultres en ont escrit, la vérité en ensievy tàntost; et ce que le sainct homme afferma et promist, advint. Et furent Normandie et Guienne reconquises sur les Anglois, et les habitans anciens ennemis tous expuls et chassés, dissipés et occis à peu de perte des Francs, et quasi en l'estime du monde, qui riens ne sçavoit de ce mystère, par œuvre miraculeuse. Si advint qu'après ceste glorieuse recouvrance, non opinée par avant avoir esté possible d'avenir à si legier, Franchois s'enorgueillirent, s'endormirent en huiseuse et en vanités, se submirent en vices; et meismes le roy s'effémina et s'oublia en péchés, et donna loy quasy et exemple à chacun d'user de meisme. Là où Dieu arrière le vuellant revoquer de son desvoy, et luy ramentevoir la grace qu'avoit receue de ly, luy renvoia arrière son saint messager; et le quel revenu devers ly, l'increpa de son mésus, et du nonchaloir qu'il faisoit et monstroit du divin mand, disant: que luy meisme devoit bien entendre que telle grace et gloire à luy donnée, comme d'avoir tout son royaulme recouvert sans dangier, n'avoit point esté faicte à ly pour glorifier sa personne ne pour luy donner hault tiltre, mès pour rendre service et oblacion au donneur de sa grace envoiée, qui aultre chose ne quéroit, fors qu'il s'exposast à consternir ses ennemis les mescréans, qui duit estoit et tout abilité à guerroier le crestien peuple. Et luy pria qu'il presist à cuer le divin mand, et que soy relevant de son endormement vicieux, il se hastast, et y pourvéist tempre et de heure; ou si non, la main de Dieu le toucheroit; son ire descendroit sur ly; et mort misterieuse et estrange le prendroit dedans certain terme, le quel le dict sainct homme luy mist. Et à tant s'en alla et laissa le roy; le quel, comme devant, entendant et veillant tousjours à ses privées questions et querelles contre le duc de Bourgoingne, à cause de son fils, persevera en son ancien ploy et manière de vivre. Dont, avant la fin de l'an, il cheut en estrange maladie de la bouce, et de là en souppechon de poison à ly preparée; parquoy volontairement et tout de gré se laissa morir de faim.

Ce conte ici fit faire la royne par son chevalier au duc, et elle meisme le fist au seigneur de Haubourdin, bastard de Sainct-Pol, à Sainct-Jehan-d'Angely, ainsi qu'il retournoit par là d'Espaigne et de devers le roy d'Aragon là où le duc son maistre l'avoit envoié pour l'appointement et accord entre le roy Loys et ly; le quel seigneur de Haubourdin meisme, me fit ce conte.

CHAPITRE XLII.

Comment le roy de Dannemarce envoya devers le duc ung sien escuier.

Et affin que je satisfache aux diversités des matères et de divers lieux, venant audict Hesdin, vray est que le roy de Dannemarce, de Norwègue et de Suewède, tout en ce meismes tenant, envoia devers le duc aussi ung sien escuyer, nommé Henry, pour et à cause d'aulcunes lettres à ly portées, par Charolois roy d'armes, faisans mention de trois chevaliers dont dessus a esté fait conte, qui devoient tenir un pas d'armes ès pays et seigneuries du dict duc, pour la querelle et instance d'une dame; pour le quel pas entretenir en sa condicion devisée, et pour mieulx le faire furnir de chevaliers à l'appetit de la dame, ces trois chevaliers avoient envoié à tous roys et royaulmes chrestiens pour y là donner l'advertence du cas, et pour finablement en faire

Digitized by Google

mouvoir aulcuns chevaliers en leur acquiescence. Entre les quels roys, tous perquis et visités, cestuy roy de Norvègue souverainement y livra ascout. Et comme de trois grans et puissans royaulmes se véist roy, et que tous roys et royaulmes chrestiens s'y voyoient semons, ly, comme portant trois coronnes, quéroit à satisfaire à ses trois royaulmes, et de non en laissier nul derrière qui ne furnist les requérans; pensant en ly meismes et conjecturant que ceste entreprise mouvoit d'aulcun grand et noble sourgeon et dont la fin tendoit à grand effect, comme de voloir emprendre voiage contre les Infidèles, et par ceste occasion venir tant mieulx en la congnoissance des rois de la terre chrestienne et de leur chevalerie. Dont le duc, feignant l'ignorer, souffroit à ces chevaliers cestuy emprendre et le faire denoncier par ses propres héraulx. L'imaginacion certes dudict roy estoit raisonnable et en noble corage puisée, jà-soit ce que réalement ne se prenoit point là, mès avoit esté prise en vaine gloire, pour soy monstrer et pour faire espardre son nom en divers royaulmes selon la diversité des venans. Et en estoit chief et principal moteur, messire Anthoine bastard de Bourgoingne, beau chevalier et puissant, plein de biens et amie fortune; le quel, par faulte que nulle part ne trouvoit occasion de soy emploier, quist ceste voie de faire, pensant par icelle surpasser tous aultres chevaliers de devant ly, par plus haultement et plus amplement emprendre que nul oncques; là où messire Jacques de Lalaing (1) jusqu'à ce jour avoit et tenoit la gloire sur tous les devans passés. Doncques, comme j'ay dict que ce roy des Danois, avoit une singulière interprétacion en ly de ceste besoingne, et meilleure que le fondement n'en estoit, vueillant icelle attendre par vray sçavoir (et de ly meismes à qui il imputoit l'affaire appartenir et devoir sçavoir le secret, c'estoit le duc), conclut à envoier devers ly. Et délibéré d'envoyer de ces trois royaulmes, de chascun trois chevaliers en l'honneur dudict duc, de la dame et des trois chevaliers du pas, de fait envoya son message devers le duc, lui priant que, oultre le declairement des lettres à luy apportées, lui voulsist encore descouvrir plus avant du secret de cestuy pas, de la nature et condicion de la dame et de sa querelle, et de la manière et condicion de la bataille qui se devoit faire pour elle, et en quel lieu, afin de tant plus convenablement y pourveoir en personne, et en tout ce qui y seroit requis, offrant soy et sa chevalerie estre tousjours prompte et preste à nobles femmes deffendre et porter, et, après la foy de Dieu, vouloir veillier en secourir les oppressées. Si receut le duc les lettres et l'escuyer qui les porta reveramment; et après avoir visité icelles, fit dire au message qu'on on y auroit avis dessus. Si fit-on, car demora depuis gaires moins de deux mois, pour aultres empeschemens qui y survindrent, tant de la part du roy qui y vint et des Anglois, comme des nouvelles de Rome qui annoncèrent au duc le voiage de Turquie qui pendoit sur ly, et par le quel finablement toute ceste entreprise du bastard de Bourgoingne constraintement se rompit. Et ne faisoit besoing de riens plus avertir ne assagir ledict roy des Danois (1) de la matière sus touchée, pour cause que iceluy emprendre, à ly et aux aultres annoncié en forme de bien, ne pooit sortir à nul effect par quoy le plus avant déclarer y eust eu lieu. Mès furent formées lettres audict roy, expositoires des nouvelles survenues, regratiatoires aussi de son noble et libéral vouloir, deprécatoires d'avoir aggréable l'excuse, et oblatoires de tout honneur, amour et recongnoissance. Et après avoir assagi de bouche le message tramis de ceste matère et de ce que ly meismes avoit veu et oy, fut desfraié de tous despens, festié et honnouré des seigneurs, et meismes du bastard, et gracieusement envoié atout aulcuns dons dont il faisoit feste. Et ainsi partit et retourna vers son maistre, dont depuis je n'oys nouvelles, fors que je imagine qu'il se devoit tenir à bien content veu et considéré tout.

(1) La Chronique de Jacques de Lalaing, écrite par George Chastellain, se trouve à sa place dans cette collection du *Panthéon*. Voyez le volume qui précède.

(1) Christiern Ier qui fonda l'université de Copenhague en 1478 par la permission du pape, qui le releva en même temps de son vœu de croisade. Il institua l'ordre de l'Éléphant.

Digitized by Google

CHAPITRE XLIII.

Comment Anglois, après le parlement à Sainct-Omer, tenu pour le fait des trèves, vinrent à Hesdin.

Maintenant siet-il à revenir à la matère laissée; c'est du roy venu à Hesdin par un mercredi, dont le vendredi après, les Anglois qui avoient tenu le parlement à Sainct-Omer pour le fait des trèves devoient venir à Hesdin aussi. Les quels y vindrent; et entrèrent le pénultième de septembre par un vendredi après disner, en nombre, ce disoit l'on, de trois cens chevaulx; aux quels toute la chevallerie de la court, et meismes les principaulx du conseil, prélas et aultres, allerent au devant par l'ordonnance du duc, pour honneur faire au roy d'Angleterre qui là les avoit tramis à l'incitacion et propre requeste du duc. Si le voloit le duc recongnoistre et leur faire honneur, comme il appertenoit à tel roy. Et entrèrent ainsi pelle melle et l'ung avec l'aultre, devisans sorte avec sorte, jusques au logis, là où descendus demorèrent, sans les faire venir en court jusqu'au lendemain après disner; ce fut par ung samedi, qui faisoit bel et cler, au quel se mirent en voye pour venir vers le duc qui les attendoit. Et en effect vindrent tous quant qu'ils avoient de gens de présentacion, bien en nombre de cent hommes, jusqu'en la chambre du duc qui ung après aultre toucha aux plus parans et les bienveigna jusques à venir derrainement aux plus parans chiefs de l'ambassade, dont l'évesque messire Georges de Neufville estoit le premier, docteur en théologie et chancelier d'Angleterre, le comte Percy, le tel et tel, etc.; messire Jehan Wanloc et aultres. Les quels après avoir fait leur révérance, le dit évesque, bel et modeste prélat, commença à faire une oracion devant le duc, en latin, moult élégante, par laquelle il déclairoit et donnoit à congnoistre la cause de leur accès là devers ly, l'affection et faveur mesmes, l'onneur et reverence que lui portoit et porter devoit, ce disoient, le roy Eduard leur seigneur souverain, pareillement l'aggréable acceptation de sa requeste fondée en universel bien; à la quelle leur dict roy avoit volu obtempérer; looit et magnifioit son saint et collaudable propos, sa diligence et son long contendre en cestuy cas; lui ramentevoit ses œuvres et mérites passées, lui glorifioit ses vertus; et là où ses fais luy sambloient passer et avoir clarté sur ses contemporains, les affiguroit aux plus clers du temps de jadis, crestiens et juifs, dont livre fait conte; imputoit grand gloire à Dieu de l'avoir fait naistre tel; faisoit amiracion de son regner, grand poix de sa felicité, longue ramentevance de ses victoires; et comme aussi ségur (1) feust et estable par sens comme par armes, le reputoit en manière de parler invincible; lui signifioit tous estres humains estre affectés à ly, loingtaines mers et prochaines honourer sa fame (2); les régions, doubter son nom, et le peuple crestien prochain des Infideles avoir sur luy son attente. La quelle chose leur prince et roy, le roy Eduard, considérant, ce disoit, avecques ce que la desserte de ce duc l'obligeoit perpetuellement envers ly, le roy Eduard maintenant les avoit envoiés devers ly exhiber et faire offrir honneur et service et perpetuelle adjonction de courage à sa felicité excelse, que luy non seul, mès tous rois crestiens devoient recongnoistre estre la supresme et la souveraine sur eulx tous, et plus clère et plus exaltable que de nulle coronne. Et là fina; à telle heure que le duc, posé que samblant monstrast de y livrer ascout, de la vergoingne toutesvoies qu'il prist de tant se oyr loer, la honte certes le fit devenir sourd et lui troubla le sens; car en terre n'avoit homme de son estat qui plus fuioit le vain los des hommes et qui moins y accontoit. Mès l'opportunité du cas, comme ici et maintesfois ailleurs, l'a constrainct à tenir pied quoy, pour l'onneur des envoieurs, rois ou aultres princes, aux quels il ne séoit point à rompre ne deffendre, se aulcunement ont en cuer de monstrer et dire, qu'ils ne le disent ne declairent.

CHAPITRE XLIV.

Comment le duc fit remercier le roy Eduard des offres et amours envers luy et envers les pays.

A ceste proposicion faire furent évesques et

(1) Sûr, stable.
(2) Réputation.

Digitized by Google

prélas grand nombre, princes et seigneurs parens du duc, trois frères de Bourbon, le comte d'Estampes, messire Adolf de Cleves, le bastard de Bourgongne, le seigneur de Croy et multitude d'aultres barons et grands seigneurs par tel tas qu'à peine s'y tournast homme (1). Si fit le duc respondre en son nom, pour cause que point ne sçavoit anglois et que le latin ne luy estoit point prompt pour satisfaire. Si fit remercier le roy Eduard et le parlant pour ly. Et en tant qu'il touchoit offres, amours et cordialités envers ly et envers ses pays, il lui en rendoit grâces. Mès en tant qu'il touchoit exaltacion et loenge, feust de sa personne, feust de ses fais ou merites, ou aulcun aultre cas advenu ou advenir, il avoit retiré ses oreilles de ce, et l'ignoroit comme non l'avoir oy, comme qui de tout se réputoit indigne. Parquoi, sans respondre dessus, ne rendre grâce de ce que ne voloit savoir, se désarma de la vanité à ly offerte pour l'affubler de folie. Mès disoit très bien et faisoit dire : que assez deviseroit et feroit communiquer avec eulx; et tout ce que pourroit faire d'amour et d'onneur à leur roy, le roy Eduard, et à eulx propre, il le feroit de tout bon cuer. Et non reputant à riens se oncques il fit aulcune chose pour ly, se le cas s'y offroit de plus avant, il le feroit à son pooir. Mès ly meismes, ce fit dire, devoit remercier le dit roy, quand, à sa requeste et instance, il lui avoit plu envoyer en son pays et en sa ville une si haulte et si notable ambassade, à tels cousts et frais, et à tele et si grand multitude, pour le bien toutesvoies universel, tant pour eulx que pour aultre. Dont, pour ce qu'il percevoit son bon et noble voloir estre enclin et disposé au commun bien, il, cent mille fois plus que devant, l'amoit et honnouroit, ce faisoit dire; et s'en reputoit son perpetuel attenu. Et à tant convindrent tous pelle melle en devises et en bonnes chieres faire l'ung à l'aultre; et furent portés vin et espices. Les quels pris, Anglois prindrent congié, et furent ramenés de grand seigneurie jusques en leur logis.

(1) A peine on s'y pouvait tourner.

CHAPITRE XLV.

Comment Anglois arrivés à Hesdin ne virent point le roy de prime face et des devises qu'il en eut aux siens.

Ces Anglois ne virent point le roy pour celle heure, ne n'allèrent point devers ly; car n'y avoient nulle charge, fors tant seulement au duc. Dont, comme le duc sçavoit bien que séant estoit de les y mener, si ne le voloit-il faire toutesvoies sans mystère et sans preparer moyen entre le roy et eulx; le quel il fit le lundi ensuivant, comme vous orez.

Tandis doncques que les Anglois estoient devers le duc besongnant pour leur premier abord, le roy qui estoit dans sa chambre assez près fit ses devises aussi à l'aultre lez de ceste ambassade, et pareillement de son propre estre aussi en personne, là où ses ennemis estoient en tel effort. Si commença à dire à aulcuns de près ly et dist : « Bien y a à escrire ici sur beaux oncle, avecques ce que tant a de hauts et de clers tiltres de vieil temps, quand moy en sa seule fiance suis venu en son fort et en sa ville, là où les anciens ennemis de ma coronne sont et séjournent plus forts que moy. Beaux oncle m'est aujourd'hui tout mon royaulme. Ce m'est le tout effort et valoir de ma chevalerie, et le derrain dongeon de mon thronne, en qui tout je me confie. Et appert bien, quand luy seul m'est aujourd'hui autant de garant que le tout de mon pouvoir. » Ces mos furent recordés et semés en court. Meismes y avoit des gens du duc là où ils furent dicts, et les quels le me redirent. Le duc ne s'en muoit ne plus ne moins; car si le roy se fioit en ly, il sentoit bien que sa fiance avoit assise en bon fons et qu'il le pooit bien faire, quand au plus povre du monde, meismes au plus grand ennemi qu'il eut oncques, n'eust volu estre cause de deception soubs ombre de soy. Par plus fortes raison doncques, moins le devroit voloir du plus grand roy de la terre, son seigneur souverain, son sang et sa nourrichon à qui il avoit mise coronne en teste, et qui venu estoit en sa ville et en son fort pour le visiter. Certes, la fiance y povoit bien estre certaine et ségure, quand cely sur quy la

Digitized by Google

fiance se fondoit estoit le vray et le parfait dongeon de leaulté humaine, où oncques faux n'entra; et avoit le parti contraire, est à sa voir les Anglois, en telle cremeur et réverence envers ly, que, comme forts que feussent, ne les doubtoit, ne deffier ne s'en vouloit. Et aussi, quoi que le roy en avoit dit, peult estre pour glorifier son bel oncle, si n'y avoit il ne cause ne apparence de nul doubte. Très bien disoient Anglois en publique : que touchant le roy Loys, ainsi le nommoient, feust là feust aultre part, il ne leur en challoit; n'avoient que besongnier à sa personne, si non tant seulement à la personne du duc, le quel ils honoroient et doutoient; et pour ly seul estoient venus là; mès au roy Loys n'accontoient, ce dirent, fors comme adversaire doit à aultre; et en ce ne faisoient à reprendre.

Vint doncques le jeudi troisième d'octobre, que le duc voloit festier ceste ambassade angloise. Et volentiers meismes eust tenu main à l'enfant pour entre-estre au festin, pour l'onneur du roi Eduard, qui tant avoit affection envers ly, et tant avoit fait onneur et grand chière au seigneur de Lannoy et aultres ses ambassadeurs vers ly tramis, que nul oncques tant. Mès considérant que le roy estoit là en sa ville, et le quel il congnoissoit assez souppeçonneux, différa son bon voloir pour mieux faire. Et pour avoir lieu plus ydoine pour faire grand chière, ordonna de les faire mener au parc, là où avoit unes fontaines les plus belles de jamès et toutes propres à festoy, et sur les quelles le disner estoit richement appointié par toute surhabondance, non pas dessoubs le cler chiel, au descouvert, mès dessoubs belles galeries et maisonnemens qui là sont, duisans à ce de tout vieil temps, reservé une maison la plus propre des aultres, que le duc avoit fait faire propre pour ly, qui se tournoit sur quatre roes vers tous endroits du ciel où on voulsist; et la quelle maintenant à ce disner estoit deputée pour les chiefs de l'ambassade, pour avoir table.

CHAPITRE XLVI.

Comment multitude des seigneurs convinrent devers les Anglois pour les mener au lieu du festoy, et comment le duc les mena devant le roy.

Par ung lundi matin doncques, environ dix heures, après messe oye, convindrent multitude de seigneurs devers les Anglois pour les mener au lieu du festoy, comme : le seigneur de Cimay, son fils messire Philippe, le seigneur de Lannoy, messire Philippe Pot, le seigneur de Rabodengues, messire Pierre de Miraumont, et grand nombre d'aultres; les quels tous ensemble se mirent en voie et entrerent au parc par une poterne au dehors de la ville, pour ce que le duc ne voloit point les faire passer par le chasteau jusques au retour, en quoy gisoit mystere. Si passèrent Anglois parmy ce parc, joyeusement devisans avecques les conduiseurs, et disans, par pluisieurs causes : qu'oncques n'en avoient veu nul si bel ne de si haulte forest, ne là où tant eust de deduict de dains et de cerfs et d'aultre bestail. Dont quand vindrent aux fontaines et là où là telle rivière couloit parmi, le loërent encore plus et plus s'y delitèrent. Là trouvoient tables mises et dressoirs chargiés de vasselles, cuisines estorées de tous biens, et caves furnies de vins, avecques les offices et serviteurs duisans à toute, comme pour en riens faire faulte. Le seigneur de Croy prestement y survint, sans que point on le y attendoit. Si fit le patriarche d'Aquilée, que le roy y envoyoit aussi de par ly; ensemble les généraux et les tresoriers de France avec aulcuns du grand conseil du roy. Et ce faisoit le roy en faveur de son bel oncle, pour tant mieulx honourer et conjoyr l'ambassade, qui moult le receupt à grand honneur. Et entendoit bien que plus se faisoit ce en l'honneur et pour l'amour du duc que pour eulx. Le seigneur de Croy à son survenir excusa fort son maistre, disant : que moult et durement lui desplaisoit que estre ne povoit avecques eulx pour leur faire chière. Car quoi que le corps n'y estoit point, si y estoit le cuer et l'affection pour y voloir estre. Mès pour non donner senestre ymaginacion au roy, par trop leur estre favorable en sam-

Digitized by Google

blant, convenoit ung peu dissimuler de son bon voloir, et ouvrer par fainte. Et pour ceste cause, disoit le seigneur de Croy, l'envoyoit-il devers eux pour tenir son lieu. Lors furent faites les assiettes à tous lez, viandes portées, les vins versés; et toute multiplicité des biens de la terre dont on peut faire festoy ne estre acquis pour argent, fut la monstrée, à telle comblesse que souhait se fut contenté de la mesure; et n'y restoit rien, de faulte, fors qu'il n'y avoit autant de bouches pour mangier comme il y avoit des doigts ès mains des mangeurs. Tout le service du dressoir se fit en vasselle dorée, et estoit la chière à tous lez grande. Le disner faict et les espices données, on remonta à cheval; et fut le retour ordonné par lieu de deduit. Et passant par la forest en diverses devises, finablement on approcha le chasteau, là où estoit le roy dedens et le duc qui les attendoient. Le roy estoit dedens sa chambre avecques les siens; et le duc estoit dedens la sienne avecques les siens aussi, là où gaires ou riens n'avoit entre deux. Le duc avoit ordonné qu'on les menast devers ly tout droit au descendre; et le roy avoit esté adverti du duc, comment prestement eulx venus devers ly en sa chambre, il les menroit en la sienne et les présenteroit; et en estoit le roy moult bien content. Si montèrent les Anglois, une grand part, jusques en la chambre du duc, là où lui rendirent grâces de ses biens receus et du festoy. Mès le duc, non vueillant tenir paroles sur si petit faict, en rompit le langage et leur dist: que séante chose estoit et appertenante, que eulx estans là venus, si près du roy que jusques à n'avoir que ung huis entre deux, qu'ils le veissent et le saluassent. Car, posé que n'eussent riens à faire à ly, ne quelconque charge, et que leurs deux natures estoient enmeslées et en énemisté, toutesfois si ne pooit honneur souffrir qu'ils ne se missent en devoir pour le saluer, et luy faire l'honneur tel comme à un roy meismes. Le roy Eduard à leur retour, s'ils avoient faict du contraire, les en devroit reprendre et en seroit mal content. Si crurent Anglois, et dirent que volentiers feroient ce qu'il leur ordonneroit et conseilleroit, car avoient le commandement tel. Lors les mena le duc devers le roy, qui tout en estoit avisé. Et tenant l'évesque par la main, se rua à genoulx devant le roy, disant: « Monseigneur, vecy les gens du roy d'Angleterre venus à mon instance et prière en ma ville de Sainct-Omer, pour bien de paix et de trèves entre vostre royaulme de France et cely d'Angleterre, et au quel lieu de vostre grace il vous a plu envoier aussi vos ambassadeurs, à mon instance pareillement, pour convenir ensemble sur la dicte matère, comme ils ont faict et y ont longuement vacqué. Dont pour ce qu'ils vous sçavent en ceste ville, posé que n'aient aulcune charge vers vous, vous viengnent faire la revérence. — Beaulx oncle, ce dict le roy, ils soient les biens venus. J'ay bien à cuer leur venir par dechà et la matère en quoy ils ont laboré avec instance. Et moy j'y ai très volentiers entendu, et encore veulx entendre, à vostre contemplacion; car je veuil bien qu'on saiche par tous siècles que, cecy et aultres choses plus grandes je suis bien tenu à faire pour vous, car de vos mains je tiens mon royaulme et ma coronne, et ce qui plus m'est beaucop car j'en tiens ma vie. Si que, soit de ceste matère, soit d'aultre chose de ce que vous ordonnerez, ne dire voldrez ne commander, je veul que soit faict et accompli; car ne doy, ni ne veul, ne ne voldroie, ne polroie vous contredire, tant feust grande la chose. Dont et se mes gens n'ont eu puissance assez ample pour besoigner au parfait de vostre desir, vez moy ici qui me par offre en ma personne en faire tant et si avant que vous voldrez ne sçavez aviser convenable ne expédient à estre faict. Car si j'avois dix royaulmes, qui en ay plus de Dieu que je ne vaulx, si les vouldroie mettre et soumettre à vostre bonne disposicion, et ordonner, comme qui plus haut ne plus sainement ne poroie ailleurs en ce monde. » Sur ces mots le duc respondi et dist: « Monseigneur, cely honneur m'est trop grand; et ne suis digne d'en avoir la centiesme part. Je ne fis oncques riens pour vous qui soit digne de compte; mès ce que j'ay faict, je l'ay faict de bon cuer, selon mon pooir, mès non à vostre appertenir. Et ay faict ce que je doy envers vous, et tout à fin de bien. » Le roy respondit

Digitized by Google

arrière : « Beaux oncle, vous m'estes et avez esté père, et plus que père, et le sauvement de mon royaulme et de moy. Si ne souffre Dieu que jamès j'en descongnoisse le bien receu ! » Et à tant prist la parole aux Anglois, et les remercia de leur visitacion, et les principaulx toucha en la main. L'évesque anglois fit une petite proposicion devant ly, en latin, impourveuément; et la fit belle et notable, d'autant quelle contenoit; mès peu dura. Et dict bien que point n'y estoit pourveu, pour cause que nulle quelconque charge n'avoient de leur roy de venir vers ly; et pourtant requist humblement d'avoir acceptable ce que si en subit pooit dire devant sa magesté. Si le prist moult en gré le roy; et loa son parler; et après vint en devises avecques eulx sur le roy Eduard, leur demandant comment il luy estoit; et les interrogua de pluiseurs choses; après les quelles dict tout haut : qu'il voloit du bien beaucop au dict leur roy, nonobstant qu'ennemy feust à son cousin germain le roy Henry. Mès il estoit ung gentil prince, ce disoit, et qui beaucop estoit tenu à Dieu d'estre venu là. Disoit en outre : que au temps quand ne soloit estre si grand maistre comme maintenant estoit devenu, chascun soloit bien congnoistre son compaignon. Mès maintenant la fortune de Eduard estoit changée ; si ne sçavoit point se maintenant le vouldroit recongnoistre. Toutesvoies en effet il estoit à son commandement, ce dist, et à son plaisir faire là où il polroit.

CHAPITRE XLVII.

Icy parle l'auteur des offres que faisoit le roy Loys au roy Eduard et au duc.

Le roy ainsi parlant, il sembleroit que moult fit grand honneur à son bel oncle en usant de tels termes. Si fit-il au roy Eduard son adversaire, à qui il se offroit si à l'abandon. Et certes, vray est que les mots estoient moult beaux ; mès si le cuer estoit tel, n'est nul qui le conçoive ; car à telle heure, disoient les aulcuns, il avoit moult affaire du duc pour le délivrement de ses terres, lesquelles il tenoit encore, mès avoit libéralement accordé de les rendre. Si convenoit, en lieu de ce, rendre aulcun complaisement de doux parler dont l'effet n'est de grand coust, et comme aultrefois il avoit bien sceu faire au temps de son coronnement, là où tant en fit et fit dire et fit faire, que depuis que France est habitée premier, n'est trouvé en effect qu'oncques roy tant en fist à mortel homme; comme le record que j'en ay fait donne assez declaracion en quoy ne comment, au commencement de ce volume, dont toutesvoies la sieute toujours n'a point esté de mesme. Ont plus semblé telles manières de faire et de dire contentemens de vaines paroles, que profondité d'affection envers ly, pource que les fais y contredisent. Quand au roy Eduard, ce qu'il en fit et dit, il fit honneur à ly meismes en soy offrant à ly, pour cause que condescendu estoit envers ly aussi d'entendre au bien de paix et de trèves, et que dehors de son royaulme, à l'instance de son oncle, avoit envoyé au sien son ambassade. Car comme ennemi peut hounorer son ennemi par parole, meismes est los d'ainsi faire et vertu, mieulx encore doit ung roy honourer ung aultre, son adversaire, pour dignité de la coronne dont la faculté de porter est égale. Toutesvoies, je m'accorde à la plus honneste interprétacion; et cuide que tout disoit de bon cuer; car du costé du duc le précédent mérite y estoit. Par quoy teles paroles ne se disoient pas sans cause, combien qu'en temps avenir il sembleroit estrange aux lysans, que un roy paisible en son royaulme et ayant bras au desseure de tous ses subgects, ait tant honouré et magnifié ung duc son subgect, par paroles; le quel, n'avoit que deux ou trois ans de devant, son père le roy Charles et tous aultres Franchois souppeçonnoient et le maintenoient quasi le comprimeur du royal thronne par fierté; ce qu'oncques certes ne fut; si non constraint par leur propre forfait; et de quoy le roy Loys, maintenant par demorer emprès ly cinq ans, avoit clerement appris et enfonsé la nature du cas. Dont en après, quand c'est venu à son descouvrir, ce qu'il en avoit veu et sentu il l'a glorifié et loé à la mesure de son mérir, et du bien qu'il y avoit trouvé touchant sa personne. Et par ainsi, tout argué et pesé, ainsi qu'on doibt, n'est de merveilles que le roy qui avoit

Digitized by Google

beaucop langage de sa nature costumièrement, juoit du plat; là où besoing fit allousoit son bel oncle par fachon non oye ailleurs, quand ly mesmes avoit veu et trouvé ce pourquoi il le pooit faire, et qu'en aultre prince du monde ne sentoit mérite qui de tel honneur fust capable.

CHAPITRE XLVIII.

Comment le roy reçut les Anglois humainement, et quelles devises ils eurent touchant trèves envers les deux royaulmes.

Venant doncques à la matère, le roy receut les Anglois humainement; et eulx se tindrent à très contens de ly, parce que doulcement les arraisonnoit. Et estoient moult aises d'avoir eu l'occasion de l'avoir veu si au parfait, tant en paroles comme en manières, afin d'en pooir vivement parler par vray recort à leur roy, après multitude de monde qui en devisoit chacun en sa manière. Dont eulx maintenant, voians ce qui en estoit, en firent le jugement au vif, selon ce qu'ils y pooient comprendre; et en effet cheurent en celle conclusion: que ce leur sembloit ung très subtil et merveilleusement agu esperit, caut et dissimulant, visant au sien et bien attaignant à ses fins soubs un couvert circuir à l'entour, homme de teste ouvrant de soy meismes sans conseil de nulluy, de langue légier et à craindre, et sa variable et multiforme soudaineté de propos plus à ly contraire que à aultruy. Si se partirent de ly à grand chière. Et au surplus on traicta avecques eulx touchant les trèves, tellement que du gré des deux parties, et par la bonne diligence des gens du duc qui de ceci estoit cause, on vint jusques à ung an de trèves entre les deux royaulmes, comprises toutes les terres et seigneuries du duc aveucques, et icelles trèves valables tant seulement par terre, toutes mers mises dehors. Et n'estoient cestes trèves que ung prèparement de longues trèves après avenir, les quelles se debvoient faire à Bruges, et pour conclure en l'avril ensievant, pour cause que maintenant à ceste congrégacion avoit des difficultés les quelles ne se pooient vuidier si tost, sans avoir esté premier en Angleterre devers les estas pour en avoir l'avis. Si furent lesdictes trèves criées et publiées par tous pays. Et après les seuretés faites et données, comme en tel cas siet, et qu'à deux lez on promist le retour à Bruges pour le parfait, et tout à la contemplacion du duc, Anglois se disposèrent à partir et à faire retour devers leur région, là où le duc à primes à ce partement voloit viser à son honneur et à faire chose qui feust bien faite selon le temps et le cas, tant pour l'honneur du roy Eduard, comme pour le comte de Warwic dont le frère estoit là, chief de l'ambassade, comme aussi pour son propre honneur garder, qui leur avoit donné traveil de passer la mer et de venir devers ly par sa prière.

Si vint le lundi dixiesme d'octobre, que les Anglois debvoient partir et eux en aller vers Calais. Dont le duc la matinée envoya devers eulx sa garde de joyaulx avecques un sien chevalier son maistre d'hostel; envoia à plusieurs personnes, et par diverses parchons, jusques au nombre de deux cens marcs de vasselle, dont une grand part estoit dorée. Entre les quels l'évesque avoit deux flacons, les plus beaux et les mieulx ouvrés qui fussent en ce royaulme, ne oncques veus ailleurs. Si furent ces dons moult agréables à tous lez; et se looit chacun haultement de sa part. Touchant les principaux, et touchant les pluiseurs nobles hommes chevaliers et escuyers, dont en y avoit grand nombre, n'y avoit nul qui n'eust ou drap de soie ou aultre chose de valeur, de quoy il se loast du venir; meismes jusques aux menestriers, héraulx et gens de bas instrumens, sur tous estoit faict provision en largesse d'argent, dont moult se louoient, sans ce, que de toutes despenses faites en la ville ils furent desfrayés, jusques à ung desnier. Et en cest estat partirent Anglois de Hesdin, après boire, là où l'évesque manda et fit signifier au duc que, s'il lui plaisoit lui faire cest honneur, en cas qu'il allast en Turquie, qu'à le recevoir en sa compaignie, il le serviroit à ses propres cousts et despens, tout le long de son voyage, à trois cens combattans. Si fut l'offre moult aggréable au duc; car ly movoit, ce dict, de hault et bon corrage. Et l'en prisa molt; et en

Digitized by Google

temps et en lieu l'en feroit remercier, ou mesmes le feroit de bouche au retour de Bruges. Mès nouvelles vindrent tantost après leur partement, de nostre saint père, que conclusion estoit prise avecques les nations d'Italie, de partir en la prochaine saison du printemps. Par quoy le duc qui estoit le plus loingtain, se ensievir voloit son promettre, et ce qu'avoit faict dire par ses ambassadeurs, l'évesque de Tournay et messire Simon de Lalaing, il estoit convenable qu'il apprestast son armée à la Chandeleur, et que ly meismes, dedans le mois de mars, se rendist en Bourgoingne, pour tant plus approcher les Italies. Car vray estoit que lesdicts ses ambassadeurs l'avoient obligié et asservi, sans condicion nulle, de meismes soy y rendre en personne, comme par son propre command avoient receu en charge de sa propre bouche, voire en cas que ils vissent ce estre convenable et expédient de faire par les condicions qu'il y avoit mises; c'estoit: que le duc de Milan livrast son nombre promis, et qu'il y feust en personne; ensemble que toutes les nacions d'Italie parfeissent aussi leur promettre; et que ordonnance et provision fust mise sur le fait des vivres et des passages avec l'assistance promise de Véniciens. Ly après ne se vouloit différer, ne plus prolonguer sans accomplir son veu. Et voloit et consentoit, et meisme le commandoit, d'estre obligié, quand on en verroit l'opportunité. Et eulx lesdicts ambassadeurs, posé que ce leur fust une chose de grand poix et bien difficile, quand ils ont veu toutes ces condicions venir à effect, ont obéy et obligié leurs envoieurs. Par quoy, l'obligation faicte, l'honneur y pendoit après inséparable à jamès par faulte ensiévye. Et par ainsi doncques la journée qui estoit assise à Bruges en avril, n'estoit possible à tenir, sans faire faulte en ce qui estoit de plus grand astriction d'honneur; et y fallut pourveoir par aultre manière, comme cy après se dira.

CHAPITRE XLIX.

Comment les François, après le partement des Anglois, toute l'honneur et cremeur de par le duc à eulx monstrées tousjours dépravèrent.

Comme doncques Anglois estoient partis, et que François avoient veu la magnificence du duc envers eulx en grands cousts et missions, et que ensuivant sa fame, mainte fois s'estoit monstré prince sans pareil en son temps, commenchièrent à murmurer; et non obstant qu'à eulx meismes le duc leur fit toute l'amour et l'honneur du monde, si n'en povoient ils en couvert bien dire quand se trouvoient entre eulx. Et disoient que les libéralités et honneurs que le duc avoit monstré à ceste ambassade angloise, ce n'estoient que gorres et beubans monstré devant eulx, causes pour se faire grandir et pour leur donner exemple et manière d'amiracion non ailleurs pareille. Et par ainsi eulx qui parloient d'ung malvais fonds, voloient tourner le noble courage du bon prince à leur interprétacion malvaise par envie, comme le temps d'alors portoit ainsi: que pour nul bienfait que le duc oncques sceust faire aux Franchois, ne homme des siens à homme des leurs, oncques amour ne pooit trouver foncière recongnoissance pareille au mérir, ne que la venimée racine d'envie anciennement conceute en leur cuer, se peust amortir ne estaindre, voire souverainement en eux qui hantoient court, et qui avoient les services et les estats du roy, sur les quels se fondoit leur orgueil en aultrui mes-pris, espécialement des gens et officiers du duc. Non pas que je die cecy par haine contre eulx, mais pour donner vraye vive déclaration du temps, quel il estoit lors. Et avoit duré quarante ans devant moy, entre ces deux natures de nacions, Franchois et Bourgoingnons, tous toutesvoies d'ung royaulme. Et non pas tant seulement entends-je Bourgoingnons, pour cause du pays de Bourgongne, mais j'entends Bourgoingnons pour tous les divers pays qu'il avoit portans sa querelle.

Ceste haine prist source premièrement en ung comte d'Ermignac, contre le duc Phe-

Digitized by Google

lippe le Hardy, fils maisné du roy Jehan. Et de là prist continuation en Loys duc d'Orléans sur le duc Jehan de Bourgoingne, qui tous deux en prindrent mort. Et de là vindrent descendre jusque sur le royal thrône, avec toute la généralité de France contre ce duc Phelippe; ici si forte et enracinée qu'à peine jamès ne sera estainte, si non par inconvénient à ung lez : C'est que la maison de Bourgongne se démolisse et décline et qu'elle tourne à égalité de pooir de fortune aveucques les aultres du royaulme; par quoy la matère d'envie alors en seroit dehors. Mès comme maintenant ceste maison de Bourgongne est crue et montée, en la main de ce duc, glorieuse et excelse sur toutes oncques du royaulme, et que meismes est parvenue soubs le divin envoi à gloire et à victoire après long estrif sur le throne royal, certes comme plus y a eu d'honneur et de gloire, comme plus de pooir et de haulte fortune, tant plus y est congréée l'envie à l'encontre, tant plus la haine enracinée au parfont, et tant moins leurs cuers ont été réduisables, par bénéfice offert de vraye amistié, requise comme appert par ce que je vous en ay conté : que bien ne pooient dire de cely qui eulx et aultrui recueilloit en bien et les honouroit et complaisoit à fin de bien.

CHAPITRE L.

L'auteur s'excuse de parcialité en ses escrits, mès veult monstrer la vérité des choses.

Je Franchois doncques de naissance et exalteur de la nacion, poroie estre redargué ici, ce sembleroit, et prouvé contrediseur à moy meismes, parce que je semble déturper par mon descripre, ceulx dont je me vante estre avancheur de leur clarté, et que plus affecté à la loenge de la maison de Bourgoingne, je me forme contraire de celle de France par luy imputer note. O non plaise à Dieu, non plaise aux hommes entendre! car les temps et les mœurs des hommes d'alors, tels comme je les ay conceus, je les ay notés et mis après les perpetuel record, par différence des aultres, se Dieu plait, cy après qui venront meilleurs, et là où les cuers et les diverses nacions tous sous ung sceptre s'entr'ameront et seront unis ensemble, par contraire de ceulx de ce temps, que Dieu doint ainsi! Et ne dis point, ne ne dis oncques, soit bien entendu, que cuers des Bourgoingnons soient meilleurs ne plus amis que Franchois, ne qu'en eulx n'ait de taches malvaises et felles, et des haynes et des envies si bien qu'en aultres; mès une seule chose ai-je maintenue et escripte tousjours : c'est que l'envie et haine prise des Franchois contre ce duc s'est congréée sur ly en faisant bien; et en bien faire et en bien quérant oncques n'a peu estre recongneu. Vez-ci toute la partialité qui me puist estre imputée : c'est que j'ay redargué et increpé les ingras, et le bien fait et la netteté d'un homme remonstré aguement aux descongneus courages. Et ne laisse point à estre bon Franchois pourtant, ains cuide à France faire honneur par maintenir vérité estroite qui fontaine est et doit estre de la vérité du monde pour estre ailleurs dénoncée.

Venant doncques à la matère principale, c'est au délivrement des terres sur Somme, pourquoi le roy estoit venu devers le possessant, le duc, et en quoy avoit des mystères beaucop, pour les ravoir et plus encore eust eu premier que y parvenir, s'il y eust eu union entre le père et le fils, là où le discort fit moïenner le rendre. Le duc toutesfois par son souffrir trop approcier du commenchement, s'y estoit tant offert que n'en poit reculer; et par quelque moyen que ce feust, feust forgié de longue main ou en subit, feust pour le bien du duc ou pour son mal, il s'y estoit conclu et estoit mené jusque là qu'il les voloit rendre. Et nonobstant que depuis il se repentit du légier conseil et qu'en la freischeur de son maltalent il eust pris le premier payement pareillement se détermina-il à prendre le second, qui jà estoit à Abbeville. Et ne requist le roy aultre chose, fors qu'il envoiast quérir son argent au dict lieu, et puis après fist la restitution du gaige dont il quéroit le recouvre. Car jamès ne pensoit à y parvenir à temps, pour peur de doutes, ne jamès ne s'en tenoit asseur, de peur des intervalles qui beaucop y poroient entrecheoir par rompture. Si envoia le duc la garde de ses coffres à Abbeville

Digitized by Google

pour recepvoir cest argent; et y commist deux changeurs de Bruges, congnoisseurs de monnoie, pour le manier. La quelle chose faicte et l'argent receu jusqu'à la somme de quatre cens vingt huit mille sept cents escus d'or du coing du roi nouveau, le duc bailla quittance au roy de la dicte somme, et s'en declaira estre et avoir esté content en toute perpetuité, et qu'au regard de l'obligacion en quoy les dictes terres avoient esté obligées et chargiées, par traité de paix et d'appoinctemens faicts jadis entre le feu le roy Charles et ly, il, de son plein droit et sain voloir, desligeoit et deschargeoit; et les restituoit et remettoit en la possession du roy comme en main proprietaire; et de la somme en quoy et pourquoy estoient obligées et transportées en sa main, comme perpétuel gaige, il en quittoit et tenoit à quites et absous perpétuellement le roy Loys, roy de France pour lors, et tous les aultres roys de France ses successeurs pour le temps avenir, sans jamès y reclamer droit ne aulcun recouvre. Et fut faicte ceste quittance et minutée par commun accort et devis des deux parties, jusques à chacun soy tenir et estre content de la forme et du contenu. Et par ainsy le duc, de sa main en la main du roy luy fit la rendicion; et l'accepta le roy à grand joye, présens multitude de barons d'ung côté et d'aultre, princes et grands seigneurs du sang à deux lez. Tant seulement une chose y estoit réservée pour le duc; c'estoit que joyr debvoit jusques au jour de Noël de ce qui restoit à rechevoir sur les dites terres, tant qu'elles duroient, pour cause des censes et ventes et débites que ses receveurs avoient pris devers eulx à ce terme. Si en fut le roy content, et l'aggréa volentiers. Mès vint le fort maintenant, à cause des offices; à quoy le duc avoit pourveu jà par l'espace de trente ans par sa nominacion; car craignoient estre deboutés maintenant et mis dehors, parce que le roy y vouldroit commettre de nouveaux, comme en effet fit aulcuns et aulcuns non. Mès peu ou point ne s'en voloit mesler le duc pour faire prière pour ung ne pour aultre. Dont ceulx qui demorèrent en estat, ce fut par le moyen du seigneur de Croy, qui tout pooit lors, et nul aultre riens que ly, au moins des marches de Picardie. Le seigneur de Crievequeur perdit son bailliage d'Amiens, lequel il avoit achatté du seigneur de Moreul huit mille escus. Et y fut mis en ce lieu gratis, et pour nient le seigneur de Lannoy, gouverneur de Lille en Flandres, jà soit ce que le duc en murmura ung peu contre le dict de Lannoy, et luy imputa que c'estoit trop tost quis service royal pour laissier la sien; et que trop à aucune couverte fin il quéroit celle entrée. De quoy ledict de Lannoy assez confus, s'excusa au mieulx que pooit, disant: que ce ne estoit ne à son pourchas ne à sa requeste, et que le roy lui avoit ordonné et commis de ly meismes. Toutesfois nonobstant ce, si ne voloit-il prendre, ce dist, le bailliage contre son gré; mès se donnoit merveilles, pouquoy il y prenoit souspechon ne desplaisir de ly plus que d'ung aultre, quand aussi bien il fauldroit que ung aultre l'eust, lequel par aventure luy feroit pluiseurs travaux et rudesses en ses pays de Flandres et d'Artois, qui sont suppos du dict bailliage. Et arguoit lors que mieulx debvoit plaire au duc que ly y fust commis, que ung aultre non à ly, quand ly, de son ordre et de sa maison, ne voldroit jamès faire ne souffrir faire en ses pays chose par quoy il se deust plaindre. Et pour tant, comme sage et bien subtil chevalier, pour celle heure s'en rapporta de tout sur ly, en prendre et non prendre.

CHAPITRE LI.

Comment le duc par courroux repprocha au seigneur de Croy l'avancement des siens en toutes choses.

Vray estoit que le duc pour celle heure estoit aulcunement argué à l'encontre du seigneur de Croy, pour cause que voyoit que le roy s'en aidoit et servoit si fort, et que le dit de Croy tant et si avant luy complaisoit tempre et tard, et à toutes heurtes, que ung soir tout mordamment luy dit: « Croy! Croy! on peut mal servir deulx maistres à gré. Vous pourvoiez toutes vos gens, et les miens demeurent derrière; qui n'est vostre parent et de vostre amistié, il n'aura riens. » Ceci lui dict pour ce qu'il en avoit conceu, et par ce aussi que pluiseurs ses serviteurs, qui avoient eu des offices en cestes terres, estoient tous desmis;

Digitized by Google

et les parens dudict de Croy demoroient en estat ou montoient plus hault encores que n'estoient. Et de faict moy mesmes souvent et assez en oys les murmures entre le peuple. Donques vez-ci une des causes en partie pour quoy il impliquoit le seigneur de Lannoy de son bailliage; et en ung aultre endroit il luy sambloit, qu'après avoir receu honneur et grand bien en sa maison, il commençoit tout couvertement à cueillir aultre part vent pour la prendre deceute. Et en effect, comme le dict seigneur mesmes m'en conta les paroles du duc et de ly, le duc y prist de la souspechon, combien que le chevalier n'y avoit point de deserte; mès trop bien tendoit à faire sa main bonne. Si firent tous ceulx de celle secte, sans ce que je leur impute aultre mal. Toutesvoies n'est de celer que pour cestui temps, quand on vit ainsi le seigneur de Croy si avancié devers le roy, et tant en bruit et en hault regne, que c'estoit lo tout et le seul devers ly, et ne savoit demander ne convoitier pour ly ne pour les siens que tout n'obtenist au mot, gens en couvert murmurèrent à tous lez; et prenans en eulx une amiracion du cas, se contindrent comme tous entrepris du merveille, et disans qu'en cecy ne pooit faute de mystère voir bien grand encore, et le quel donnoit matère de souppechon. Car n'avoit pas ung an, et vray estoit, et comme Toison-d'or, homme créable meismes le dist à aulcuns nobles chevaliers moy présent, que le roy héoit le dict de Croy tant que n'en pooit oyr parler; et meismes en parlant de ly, en dist tous les maulx et toutes les blasphèmes qu'on pooit dire d'homme; et là où Toison doit avoir esté présent et l'avoit oy. Par quoy, quand le dict Toison-d'or maintenant vit celle hayne muée en si grand amisté et en tele exaltacion, ne se pooit contenir meismes d'en avoir merveilles, et de le dire à ses privés amis, dont j'estois ung. Et combien que les sages s'en teurent, les ungs par peur, les aultres par sens, n'en eurent pas moins d'imaginacion, pourtant bien estrange et qui leur donnoit merancolie. Mès legières gens et jeusnes qui pareillement véoient et concevoient ce que pooient, en alloient faisans leurs contes couvertement par chambres et salles, à plain de vol; et demonstroient des choses beaucop, dont depuis on vist les expériences toutes clères, et qui ont donné à congnoistre des estranges personnages produis et subtilliés par qui que ce feust, et dont moy mesmes ay veu que de les entendre, s'escapper en pooit; comme cy après aperra selon la production du temps, le quel me sera occasion d'ensievir les choses, teles comme lors le temps le porra rendre.

CHAPITRE LII.

Quel dommage importa aux pays la rendicion des terres sur Somme.

Par ceste rendicion vindrent hors des mains du duc de Bourgongne toutes les terres de deça Somme, comme : Sainct-Quentin, Amiens, Abbeville, Dourdens Monstruel, Rue, Sainct-Vallery, Crottoy, Crievequeur en Cambresis, et Mortaigne. Et ce qui plus estoit et de plus grand perte pour ly, c'estoit la noblesse du pays, la quelle y perdoit, et de la quelle en temps de ses affaires s'estoit servi tousjours jusqu'à celle heure. Mès maintenant, pour cause que le roy les reprenoit en sa main comme propriétaire, il leur estoit force de eulx rendre à ly arrière et de ly faire hommage, combien que multitude d'iceulx avoient cuer fixe et rassis en leur dilection première, là où infailliblement se fussent rendus en l'estroit de l'affaire s'ils s'y feussent trouvé. Entre les quels le seigneur de Moreul, ung jour mandé pour ceste cause devant le roy, après que le roy luy avoit dist que desormès il estoit et seroit constraint de le servir envers tous et contre tous, quand besoing seroit, le dict de Moreul, respondit : « Sire, je cognois bien que mes terres se tiennent de vous nuement, et que vous estes mon souverain seigneur, et est bien raison que je vous serve et obéisse; mès je ne tins oncques que ung parti, et ne congnois que ung prince par service, à qui me suis donné. Si me seroit chose estrange, si demain ou après me convenoit estre contre cely là où mon affection est assise. — Par la Pasque Dieu! ce dist le roy,

Digitized by Google

toutesfois conviendroit-il que vous les feissiez, et vous et pluiseurs aultres! — Saint-Jehan! ce dist le sire de Moreul alors, nous ne sommes pas là. Alors comme alors! mès d'ici jusques que l'on soye là, je m'y sens aultre. » Et en disant ce, partit tout murmurant, en disant entendamment à aultres: « Je renoncerai plustost à tout ce que j'ay vaillant, si à cela venoit, que je serve, contre ma nourriture, Franchois ne aultre. » Se en fust prisé à tous lez d'ung costé et d'aultre; et notoit-on en ly signe de fermeté non muable par dissimulacion ne flatterie. En y avoit aussi des aultres qui pareillement disoient comme cely de Moreul. Mès nulluy si baudement devant le roy comme ly; car estoit homme pour le faire et dire tout ainsy qu'il le pensoit. Le seigneur de Saveuse en dit et en pensa bien autre-tant. Et ly et beaucop d'aultres eussent bien volu que le rachat fust demouré à faire cent ans encore davantage, car n'y sentoient riens que dommage, traveil de leurs subjects, gast du povre peuple et servitude de leurs personnes, point de refuge d'amour, de consolacion, ne de quelconque stabilité envers eulx, ne de nulle chose en quoy ils peussent avoir attente de repos, fors que d'estre à voulenté et à molestacion non aprises à avoir. Et par ainsy, sachans quel prince ils laissoient et perdoient, et qui leur avoit esté père et familier, craingnoient et doubtoient cely que trouveroient, et dont l'exemple quel il estoit envers les aultres leur donnoit peur du meismes de leurs voisins.

CHAPITRE LIII.

Comment le roy s'esforça de tirer à ly les nobles et de gaigner les cuers par divers moyens.

Quand le roy se vit ressaisy de ses terres, et le grand acquest qu'il avoit faict de les avoir des-ligées, s'en tint à moult joyeulx; et voyant la despendance de l'acquest s'en reputa en toutes manières plus fort que devant, car estoit le droit fort et le cuer de Picardie, dont la nacion est grand chose. A tous lez s'esforça de traire à ly les nobles et de gaignier leurs cuers; les accueillit familièrement de parolles; leur fit ordonner voye devers ly, afin de les tirer à son amour; leur fit promesses et beaulx semblans; aux ungs donnoit offices, aultres mettoit et tenoit en attente, selon ce que voyoit expédient. Et entre deulx disoit: « Or ça! or ne me fault-il mès que la comté de Boulenois et Artois, que toute Picardie ne soit myenne. Beaulx oncle a receu grand argent, mès j'ay receu ung grand pourquoy, et qui m'est mieulx séant que l'argent. » Et sambloit que assez vouloit donner à entendre, que à son bel oncle le duc il avoit levé l'escu du col, et emporté ung des forts qu'oncques portast, et du quel, comme aultrefois s'y estoit enfierry et garanti dessous, maintenant luy meismes ainsi en porroit faire pour en temps d'affaire. Et disoit vray, car c'estoit le droit garant des pays du duc, et ce qui plus pooit nuire et porter grief au royaulme jusques aux portes de Paris, se guerre feust meue. Et pourtant tous les affectés au bien et au puissant regner de ce duc se maintindrent tristes et annuyeulx de ce delivrement, especialement en ce que ly, qui les avoit acquises en haulte et forte main, puis, par transport agréé, les rendoit et restituoit, au dommage de ses subgects, lui encore vivant. Car nonobstant que le duc le faisoit en forme de bien et de bonne confiance, ce sçavoient bien, le roy toutesfois, combien qu'il parlast doulx de langue, tousjours n'y alloit il qu'à cautele et à intencion de le diminuer en sa force; car estoit l'homme du monde seul que plus il redoutoit, et dont le hault regner couvertement plus luy cuisoit, soubs feinte amie chiere, comme, non pour ce cop ici ne pour ceste derraine fois se pooit prendre l'apparence, mès pour aultres maintes du temps, qu'encore demoroit en ses pays, à Jennepes et ailleurs, là où ses faires et dires, et depuis son coronnement encore, ont esté vrayes preuves de ce que j'en dis, et ont donné à congnoistre: que mainte fois couverte envie s'est muciée dessoubs fainte parolle, dont il estoit maistre.

Digitized by Google

CHAPITRE LIV.

Comment ceste délivrance des terres dessus dites a esté subitement procurée par le seigneur de Croy.

Aulcuns pour ce temps-ci disoient que ceste delivrance des terres sur Somme estoit procurée subtilement par le seigneur de Croy, moyen entre le roy et le duc pour parvenir à ce, et que le dict de Croy tant plus volentiers y veilloit pour l'instance du roy, comme il se sentoit plus en male-grâce du comte de Charolois, à qui elles devoient escheoir. Car, comme par la main du roy contendoit à soy fortifier pour le futur temps contre ses mesvueillans, condescendoit bien à ce aussi que cest escu fust osté au comte, pour le diminuer tant plus en sa force. C'estoit ung argument que pluiseurs faisoient contre le seigneur de Croy touchant ce cas, et lequel, par pluiseurs circonstances tous les jours apparentes, tenoit grand lieu. Aultres disoient : que posé que ceste peticion meust particulièrement du roy, pour avoir son royaulme entier, et que le roy pour à ce parvenir presist le seigneur de Croy pour moyen, comme par qui tout se faisoit devers le duc et riens sans ly, toutesfois ledit de Croy, sentant et sçaichant vraiement la nature du cas quelle elle estoit, et que le duc, alors quand il seroit semons de restituer les terres par satisfaction à ly offerte, n'en pooit reculer, tant par la vertu première de la paix faite à Arras, comme par serment renouvellé à Sainct-Thierry, au sacre du roy, là où le roy Loys fit promettre à tous deux, père et fils, de rendre et restituer les terres engaigées en sa main, à l'eure quand on luy offriroit les deniers ; là où non tant seulement le duc s'obligea par nouvelle promesse, mès le comte son fils en cas pareil, sans y contredire. Et par ainsi le seigneur de Croy voyant et considérant l'opportunité du faire quand il plairoit au roy, et que de contradiction n'avoit point en la partie aultre, qui peust estre de valeur, je croy bien que assez legièrement condescendit en acquiescer le roy en sa peticion; et que s'il l'eust aussi bien volu et tendu à rompre en celle contendance, comme non fit, ne se fust pas tant entremis de mener le duc à ce, ne de luy faire faire legièrement ce sur quoy il pooit et devoit longuement peser ains le faire. Et meismes au roy, comme opinoient les gens, cely de Croy eust bien fait muer cette contendance en aultre matère; mès le seigneur de Croy, persuadé de longue traite et tendant à haultes et grandes fins, luy meismes s'en entremist volentiers pour cause du gaige ; et non pensant riens mesfaire en ce envers son maistre, ne lui donner conseil, fors de chose nécessaire et honneste, y laboura. Et le duc soi confiant desormès du roy et vuellant mettre la raison devers ly de ce que mesmes nouvellement avoit repromis libéralement, quand ce vint à l'estroit, s'y assentit. Et espérant que ses vieux jours desormès se continueroient en paix, restituoit ce qui point n'estoit sien, sinon par gaige et par acquest. En quoy aulcuns veulent dire, que assez legièrement fut enclin, pour cause que son fils le comte se maintenoit envers ly, ce disoit, moins que duement, et par quoy il sembloit qu'il lui plaignist ceste future possession de ses terres, par lesquelles, selon la nature qu'il sentoit en ly, eust peu faire grand grief une fois à ce royaulme, et pourtant à peu d'occasion. Et afin que cela n'arrivast, il estoit content de y prévenir et de les remettre où il devoit, jà soit ce toutesvoies que depuis, aulcunement, après avoir tout bien digeré, il avoit regret au fait ; mès le repentir n'y avoit lieu.

CHAPITRE LV.

Comment Veniciens avoient envahi l'isle de la Morée et s'estoient entré dedens.

Comme doncques en Hesdin on avoit ces deux soings, l'ung des affaires de dechà qui estoient grans, l'aultre sur l'annoncement du saint voyage qui approchoit brief, et pour le quel le duc quéroit l'abrégement de tous aultres cas, feust du roy ou d'aultre, vindrent certaines nouvelles : comment Veniciens avoient valeureusement envahi et conquis l'isle de la Morée et entrés dedens ; efforcément avoient mis à mort les possesseurs infidèles, et tous expulsés dehors, jusques à la mettre en leur franche main crestienne, qui estoit chose

Digitized by Google

merveilleuse et de grand exploit; et plus encore ce que firent après. Car en onze jours et aultant de nuits, à l'emboucement de ceste isle par où payens y povoient entrer, contenant environ trois milles de large, firent ung mur de six pieds d'espès, à cent et quatre tours de deffense, et en quelles tours et mur gisoit toute leur tuicion et garant; firent iceulx garder par leurs gens, semblablement toute l'isle en ses confins; et y mettant garnison de huit mille hommes, avoient bien cinquante gallées vacquans autour, pour deffendre leur acquest; lequel estoit grand et de haulte estime entre les chrestiens, et de grand joye, souverainement à nostre saint père et à tous ceux d'Italie, et non moins au duc de Bourgoingne qui en fist grand feste.

CHAPITRE LVI.

Comment le roy, après qu'il avoit rachatées les terres dessus dictes, tendoit encore à plus haulte fin.

Le roy tous-jours pendant ce temps faisoit grand chière, et complaisoit à son bel oncle, là où il pooit, en paroles, comme il sçavoit bien faire, jà soit il que le duc ne le requist de riens; mès ly de ly meismes le fit ainsy par ung contentement dont le tendoit à pestre; car béoit encore le roy à plus avant et à plus haulte fin, comme de ravoir la comté de Bouloingne en sa main, le plus chier quasi et le plus précieulx anglet de France, pour les vaillans corps qui y naissent, nobles hommes et archiers. Et sembloit au roy que facilement y pervenroit, pour ce que le duc estoit tout indigné contre son fils, et que par ainsi, par ung despist contre ly, il donroit legièrement ce qu'on luy demanderoit. Car meismes sçavoit bien, et l'entendoit clèrement, que se ce n'eust esté l'indignacion prise à l'encontre de son fils, à qui il plaingnoit pour lors sa haulte future succession, jamès ne feust parvenu au rachat des terres de Somme si mollement ni à si peu de bargaing; car père et fils eussent mis des debats avant bien grands et raisonnables, premier que les rendre. Et comme la vertu de la paix contenoit et contient que tout feust paraccompli d'un costé et d'aultre, par ung et entier contract de promesse et de serment que ly le roy meismes, à Saint-Thierry, présens ses princes et barons, repromit et reconferma en parole de roy de tenir entier et estable et de l'accomplir. Et ce fit-il par cautele, et à cause qu'il desiroit que le duc le refeist aultre tel, et qu'en après le comte, qui estoit son hoir et lequèl le roy craignoit que ce ne feust une fiere teste à avoir affaires avecques ly en temps advenir, feist la promesse maintenant comme son père. Dont, par l'obligation qui maintenant s'estoit renouvellée par le duc, et faite toute de nouvel par le comte sur les condicions y mises, ne difficultoit point de ravoir ses terres quand voudroit. Et du remanant qui estoit, oultre l'argent qu'on en devroit rendre, il traiteroit, ce pensoit, au mieulx qu'il polroit, comme desja a montré et obtenu par l'inconvénient qu'il a trouvé entre le père et le fils, là où, par rendre et offrir seulement l'argent, toutes aultres condicions et poins mises darrière, il est venu à ses fins, et n'a en riens esté constraint de paraccomplir ce par quoy non fait, on pooit justement restiver à sa demande. C'estoient les amendes honorables et les diverses fondacions qui se debvoient faire; lesquelles on a lessié couler maintenant par discorde entrevenue; et n'en a chaillu au duc d'en faire grand poix, pour tant plus complaire au roy. Lequel joyeusement l'a pris en gré, et en a levé ce qu'il quéroit à très bon compte. Et par ainsi, comme j'ay dit, qu'encore atout ceci il béoit plus avant, c'estoit à la comté de Bouloingne, certes tout ainsi avoit il espoir de y povoir advenir, et que le duc n'en feroit point de pois, par ceste discorde. Dont, pour attempter le cas envoia le seigneur de la Tour, cely qui se nomma comte de Bouloingne d'eritage, devers le duc. Et vint icelluy seigneur de la Tour remonstrer au duc: comment que jà feust-il ainsy que le roy Charles luy avoit transporté la comté de Bouloingne à la vie de ly et de son fils, par le traitié de la paix, toutesfois estoit-ce son propre heritage et appertenir; et en ce le roy luy avoit fait tort, et transporté en aultruy main, pour son privé bien; ce que faire ne povoit, car n'y avoit riens. Et pourtant prya cestuy seigneur de la Tour humblement au duc, qu'en ceci voulsist avoir regard, et que par conscience

Digitized by Google

de ly et de son noble corage il peust revenir au sien et à la restitucion de ses terres. Si entendit bien le duc que c'estoit ung personnage forgié, et qu'on venoit querir eau de loing puits, et respondit disant: « Seigneur de la Tour, je ne vouldroie riens de l'aultrui; ne ne me fait, grace à Dieu! besoing la comté de Bouloinge, que je tiens de tout temps. Je l'ai debattue à y avoir le droit et la vraye succession. Dont après, quand c'est venu à la paix faire entre le roy desfunt et moy, pour non moy eslongier de mon droit en cecy, ne vous du vostre, ceste comté m'a esté baillée et laissée par provision, le vivant de mon fils et de moy. Et vous doit et devoit le roy mort pourveoir jusques à ce, par manière de recompense. Je m'attiens à ce qu'en avez fait, et que le roy en a fait aussy; et me tiens à ce qui m'a esté donné par contract de perpétuelle paix, que je ne vouldroie enfraindre, ne souffrir aussi. Et pour tant, me semble que n'avez cause de me demander ceste comté; car, quand droit y ariez, si n'en est point l'heure venue qui vous y vaille. » Le seigneur de la Tour repliqua, doulcement toujours, comme qui sçavoit bien que le hault parler n'estoit point pour ly. Et eust bien volu trouver le duc plus souple et plus mol en bouce; mès voyoit bien qu'il y perdoit temps. Dont pour celle première fois s'en tint à tant et ne l'en pressa plus; mès depuis en fit renouveller sa cause par le roy, qui arrière trouva le duc froid en responce et n'y pourfita riens. Et à la tierche fois que cely de la Tour vit soy perdre temps, et que riens n'obtenroit de sa prière, requist enfin au duc qu'il luy pleust le faire pourveoir d'autant comme le traictié de la paix portoit, jusques au terme ordonné, et que moyennant ce il ne le presseroit jamès, ne son fils aveucques, jusques au dit terme venu. Si respondit le duc: qu'à ly n'estoit point à faire de le pourveoir, ne d'en faire la poursieute; mès estoit à faire au roy qui en avoit prise la charge devers ly; mès volentiers luy aideroit en ce qu'il porroit, et là où le cas s'y offriroit. C'estoit tout ce que pooit avoir du duc, lequel pour celle heure dist à aulcun de ses privés. « On tournoie beaucoup autour de moy, et me quiert-on de loing pour avoir la comté de Bouloingne; mès ce sera la dernière place de terre que j'aye au monde, dont jamès je me pense desfaire. Ils ont beau tendre sur moy ceulx qui me quièrent, mès ils ne me trouveront jamès là où ils contendent. »

Dont en après, quand le roy oyt et perceut que le seigneur de la Tour tendoit à la récompense, et avoit peur que le duc n'en feist le pourchas pour ly, fut content que de tous poins on se teust de ceste comté de Bouloingne, tant pour ung que pour aultre, et que plus n'en feust mémoire, de peur que la recompense n'en deust arriver à sa charge.

CHAPITRE LVII.

Comment voix couroit que le duc, par l'indignacion prise à l'encontre de son fils, donroit pièce icy pièce là.

Et combien toutesvoies que le duc n'avoit point voulenté legière de se deffaire de riens, et qu'assez congnoissoit le roy quel il estoit et de quel contendre, ne cessa point le murmure pourtant entre ses gens, et qu'on ne craignist qu'enfin ne se lessast manier à son grand dommage. Car couroit voix toute commune: que par ayr (1) à l'encontre de son fils, il donroit pièce icy pièce là, et que le roy, s'il pooit, en auroit sa part. Et de fait, aulcuns qui aimoient le comte et qui en avoient douleur en cuer, voyans les apparences et les suspicions qu'on y mettoit, le mandoient au comte et lui signifioient: que s'il ne pourvéoit en son cas et trouvast voie de contenter son père il s'en trouveroit amendry en succession; car doutoit-on que le père en son despit ne fist folle largesse, sans accompter à propre dommage. Sur quoy le fils respondit honnorablement disant: « Mercy à ceulx qui ce me procurent! je ne l'ay point desservi vers eulx, et moins encore envers monseigneur mon père, le quel peult faire son plaisir du sien et de moy. S il me fait povre, tousjours sera-il mon père; et se sa grace me demeure, ne puis faillir à estre riche. Mès tant dis-je bien, que, pour mengier terre comme ung ver, se n'ai-je desservi encore par quoy il me deust deshériter. J'espoir de non jamès commettre le cas par quoy il en peust

(1) Colère, de *ira*.

Digitized by Google

avoir cause. » Et certes, ne fussent les aventures et les fais du monde qui sont instables, et que tous regnes soubs manace de fortune pendent souvent en peril par aulcun si, ce comte icy estoit ung jeusne très sage homme, prince de vertu et de justice, et qui aussy bien voloit mettre la raison en ly meismes qu'en aultruy; mès avoit cest inconvénient, que aulcuns, par lesquels principalement se conduisoit, estoient mal à la touche de son père, et pour dire le vray, mal utiles aussi pour ly, et moins honorables pour tel prince, selon tel qu'il estoit. Et n'y avoit aultre cause de rumeur entre son père et luy, que ceste, et les effects et opéracions qui de eulx et à leur cause de ceci sourdirent. Toutesvoies, pour venir à mon premier conte touchant les murmures et les peurs des hommes, qu'on avoit que le duc ne se deust souffrir enlourdir de languaige, en donnant legièrement le sien, oncques certes courroux ne le mena à ce voloir, ne oncques beaux languaige que le roy ne aultre sceust mettre avant ne luy donna pensement de faire celle folie. Meismes congnoissoit bien et entendoit ce qu'on quéroit, et souffroit bien, que gens se paissassent de fol espoir, et que aulcuns s'en donnassent peur. Mès qu'en effect il se grevast soy mesmes pour desplaire à aultrui, ce ne luy cheut oncques en cuer; car n'eust donné roie de terre au roy qui s'y attendoit, non plus que les doigts de sa main, dont chacun lui besognoit bien.

CHAPITRE LVIII.

Comment le roy se délitoit fort en la forest de Kersy avecques le duc son oncle, prenans là leur deduit.

Le roy se delita fort en la forest de Kersy, la quelle il reputa une des belles de son royaulme. Et toutes les sepmaines, deux ou trois fois, se trouva dedens. Aulcunes fois y mena le duc, le quel aultrefois y avoit pris largement de deduit aussi, et la soloit moult amer; mès maintenant estoit au roy et n'y avoit mès riens. Allans par pays le roy et le duc entre deux se devisoient d'une chose et d'aultre, tel fois de sens, tel fois de follie. Dont il estoit une fois que le roy tourna ses devises sur le voyage du duc, et commencha à dire : « Beaux oncle, vous avez empris une haulte glorieuse et très saincte chose, que Dieu vous laisse bin accomplir! et suis moult joyeulx que l'onneur en chiet en votre maison, à vostre cause. Et se je meisme avoie empris ce que vous, si le vouldroie-je faire et emprendre soubs la confiance de vous; et vous vouldroie constituer gouverneur et régent de mon royaulme, voire si j'en avoie dix, devant tous vivans; et vous mettroie tout entre mains, comme j'espoire bien que si ferez vous; car ne le porrez mettre nulle part plus fiablement. Et en tant qu'il touche beau frère de Charolois, par la Pasque Dieu! ne doubtez point que je ne le maine bien à raison. Et soit en Hollande ou en Frise, je le feray bien venir à jubé, là où il doit. Qu'en dictes-vous, beaux oncle? — Ha! monseigneur, ce dist le duc alors, je vous mercie de vostre beau dire; mès ce ne faict mestier ne ne faict besoing, que vous vous empeschiez jà de si meschant affaire comme de mon fils èt de moy; ce vous seroit trop abaissié pour tels meschans gens. A l'aide de Dieu j'en feray bien, et du mien, sans donner soing à si grand maistre que vous. — Par la Pasque Dieu! beaux oncle, ce dist le roy arrière, je sçay bien que vous me commettrez gouverneur de vos pays, et je les garderay comme mon propre. Qui est-il qui le puist mieulx faire, ne qui puist faire venir à la raison beau frère que moi?—Monseigneur, ce dist le duc alors, je vous ay dict que jà ne faict besoing que vous vous en mellez, ne que vous vous abaissiez d'autant. Mon fils est mon fils, et je le tiens pour tel. Et quelque termes ne voie qu'il tiengne en présent, si sçay je bien que, quand ce venra à l'estroit, il fera ce que je vouldray. Et touchant mes terres, quand je m'en devray aller, je les recommanderai à Dieu et à la bonne provision que j'ay espoir à y mettre. Si soyez content, vous prie, d'autant que j'en dis; car de ma part aultre chose n'en feray. — Et beaux oncle, quand vous en irez-vous de ceste ville? Pensez-vous temprement partir? ce demanda le roy. » Le duc se teust tout quoy et ne respondit mot. Et le roy arrière renouvella sa demande la seconde fois. Et le duc mot. Arrière la tierche fois la recom-

Digitized by Google

mença. Et le duc voyant que ne cesseroit de l'interroguer sur son partement, appela venir devers ly ung chevalier, le seigneur de Boussut, pour rompre les paroles. Et tournant en devises avecque ly, le roy traversa la charière d'ung lez, et l'autre de l'autre. Et alors le duc alla conter au seigneur de Boussut les paroles du roy, et comment il avoit tournoyé autour du pot pour venir au gouvernement de ses pays, et d'avoir entre mains la question de son fils et de ly, pour le faire venir à la raison par bel ou par laid, et en après comment il l'interroguoit et voloit sçavoir son partement de Hesdin, à quoy n'avoit volu respondre; et qu'à ceste cause l'avoit appelé pour este quite de ly et luy rompre ses devises, car en estoit tanné, pour ce qu'il sçavoit bien à quelle fin le roy tendoit, plus pour son bien que de son compaignon. Et en faisant ces contes au seigneur de Boussut, le duc entre deux rioit, et disoit que le roy estoit bien loing de ce qu'il quéroit, et n'auroit jà l'ensonniement (1) de ses affaires tant qu'il porroit, ne de son fils, ne aultrement, jà-soit ce que vray estoit que le roy par pluiseurs aultres fois s'estoit offert au duc de faire la paix entre ly et son fils: mès tousjours s'en estoit excusé le duc honorablement, et l'en remercioit. Car ne voloit, à vray dire, que nul du monde en eust l'onneur par desseur ly qui en estoit père, et qui sauroit bien joyr et user de seigneurie, ce luy sembloit, et de haulteur telles comme ung père doit avoir sur son fils, sans que nul s'en meslast. Et pourtant en coupa la broce au roy, qui en demandoit l'onneur et le bon gré, et le duc le voloit avoir ly mesmes; car n'y fauldroit point, ce sçavoit bien. Et par ainsy le roy, doutant que la paix ne s'en fist sans ly, et que, si parti estoit de Hesdin, d'aventure le comte de Charolois n'approchast de son père et se rendist obéissant, interrogua le duc sur son partement; car ly mesmes ne voloit partir de Hesdin jusques il en veist partir son oncle, ce avoit en propos. Et le duc, entendant bien la note et le bargaing du roy, n'y veult oncques respondre, mès n'en pensa riens moins. Ains dist en son corage, et depuis de bouce: que se le roy y devoit demorer trois mois, si n'en partiroit-il jà le premier. Aussi ne fit-il, car au derrain le roy en prist l'onneur devers ly.

(1) L'ensoignement, le soin.

CHAPITRE LIX.

Comment le roy se contenta mal du comte de Charolois et du duc breton, et la cause pourquoi.

Pour celle heure, et jà avoit eu bonne pièce devant, le roy estoit très mal content du comte de Charolois et ne l'amoit point, pour ce que le dit comte, comme il avoit entendu, avoit fait alliance avec le duc de Bretaigne; lequel duc de Bretaigne le roy avoit cueilli en haine aussi, pource qu'il ne voloit point souffrir traveiller ses subgets en sa ducié; car le roy tendoit à y prendre et lever feuages sur tout le pays, ce qui oncques n'avoit esté veu ne souffert. Et sont ces feuages tailles mises sur chascune maison, une maison pour ung feu, que les ducs et princes du pays ont d'ancienne coustume appris de prendre pour eulx, qui monte à la droite moitié de son avoir. Par quoy, se le roy voloit avoir ces feuages pour ly, il en eust esté durement grevé, ce luy sambloit; et se le roy les prenoit tant à tant avecques ly, et que cela lui souffrit, ce eust esté à grand foule de ses subgects et de son peuple, et dont la honte luy feust demourée perpétuelle. Si delibéra et conclut en ly, comme prince de hault corage, que pour son derrain homme ne le souffriroit, ni ne seroit cause que Bretons feussent ainsi submis par haulteur en contraire de leurs pères et de leur ancienne longuement conservée francise. Et de fait refusa tout au roy, et luy signifia très bien: que s'il voloit lever feuages en son pays, ce que oncques ses pères n'avoient souffert, il les venroit quérir donc à la pointe de l'espée, s'il les voloit avoir; car aultrement jamès n'en venroit à chief.

Par quoy doncques quand le roy sentit ce jeusne duc de Bretagne si fier et de tel corage et qu'encore le comte de Charolois, fier et corageux d'aultre lez, s'estoit allié avecques ly par une amistié indivisible, durement mal print en gré. Car voyant les deux plus forts de son royaulme tirer à une corde, et tous

Digitized by Google

deux jeusnes et verds, avecques puissance, perdit l'espoir où il béoit; c'estoit : si le duc son bel oncle povoit aller de vie à trespas, ly seul alors seroit le dompteur et le porte-fouet de tous les grands de son royaulme; et n'y auroit nul qui osast mot dire. Et maintenoient pluiseurs pour ce temps d'alors, et aussi assez en avoit d'apparences et d'appreuves, que non obstant tout bel langaige dont ce roy Loys usoit envers son bel oncle, et que receu avoit de ly tout l'onneur, toute l'amour, toute léaulté et tout humble service du monde, si sembloit il que sa mort luy tardast, pour cause de son hault regner, et que devant et sur tous vivans hommes il craignoit sa puissance et sa victoire, son grand eur et son hault corrage. Et par ainsi doncques, quand de rechef et tout de nouvel vit ce point redoublé par le compact de ces jeusnes verdes testes, moult luy en desplut. Et informé contre messire Jacques de Saint-Pol, frère au comte de Saint-Pol, que iceluy devoit avoir practiqué ceste alliance, le menassa de mort, et jura que, en quelconque lieu de son povoir y poroit metire main dessus, jamès ne feroit alliance d'homme et le feroit noyer. Et de fait, le bon gentil chevalier, l'ung des plus recommandables de son temps, en fut adverti du duc meismes, et s'en tint sur sa garde, hors de ses mains, quoique assez toutesvoies s'excusa du fait, disant : que le comte avoit bien aultres gens plus dignes de ce faire que ly; et qu'à ly ne se fust point attendu d'ung si grand cas. Doncques vez-ci la cause du maltalent du roy encontre le comte son beau-frère, et par quoi il eust bien volu aussi que le duc son père luy eust donné à souffrir, et fait aulcune chose en son grand dommage; car par ainsi se verroit vengié sans y main mettre; ou à l'aventure, quand ce venroit à paix faire entre les deux, il en desiroit le manier et d'en avoir l'honneur, pour venir à ses fins par ce en aultre manière; c'estoit pour luy faire revoquer et quiter l'alliance de Bretagne qui lui cuisoit.

CHAPITRE LX.

Comment le roy durement accueillit en hayne le comte de Sainct Pol avecques les deux dessus dicts.

De ceste alliance entre les deux jeusnes princes estoit noté aussi le comte de Saint-Pol, lequel pour celle heure avoit en mains le comte de Charolois, et estoit le tout et le souverain emprès ly; par quoy la souppechon y estoit tant plus juste. Si le cueilli durement en haine le roy, avecques ce que par avant l'amoit peu, car ly imputa crime de leze-majesté commis contre ly, de quoy les propres lettres escrites de sa main, ce disoit, et vive voix d'homme portoient preuve; c'estoit : que promis avoit au roy desfunct, en soy vantant, que s'il voloit avoir son fils le dauphin devers ly, et hors des mains du duc de Bourgoingne, il le luy livreroit par les cheveulx et par les tresses en sa main, qui que le voulsist deffendre. Dont maintenant, le roy voyant et sachant qu'à cause de cely de Charolois, lequel il desvoioit ainsi et le mettoit en cest erreur, le duc aussi ne luy voloit gaires de bien, il est assavoir le roy descouvrit au duc le maltalent qu'il avoit au comte de Saint-Pol, en disant : qu'il lui feroit bien sa sauce; et qu'il lui feroit telle peur que grand sens luy seroit mieulx mestier que force. « Et vous vengeray, beaux oncle, de son long vieil orgueil contre vous, et de la conduite qu'il donne contre vous à beau-frère. J'ai lettres de ly, et vive voix, qui preuvent sa conspiracion contre moy et en ma personne, et dont justice me vengera à l'aide de Dieu, non pas ma main ne mon courroux. » Si en advint ainsi en peu de temps après; car le roy le fit adjourner à comparoir devant ly, où qu'il fust, dedens le dix neuviesme de novembre, sur peine de confiscacion de corps et de biens, ou d'estre banni du royaulme. Cest ajournement se fit à Saint-Pol, comme en sa maison souveraine, non obstant qu'on savoit bien que ledit comte n'y estoit point; car estoit en Hollande avecques le comte de Charolois. Dont sitost que l'ajournement fust fait, prestement luy fut annoncié, qui assez s'en trouva esbahi; et non sans cause, car se trouva en male grace du roy, et en tel dangier que la vie y alloit, l'onneur et la chevance. Se trouva aussi en male grace de son prince et de long temps; mès de ce ly mesmes estoit cause. Et puis se vit traversé et non bien volu du seigneur Croy, qui les deux princes, le roy et le duc, menoit en main et estoit le tout en tout. Et par ainsi n'a-

Digitized by Google

voit attente nulle ne refuge que sur le comte de Charolois, qui devers le roy et devers père aussi estoit traversé meismes, et n'y avoit povoir ne riens. Si sembla lors audit de Saint-Pol que toute ceste haine contre ly et les durs termes tenus, lui venoient à cause du comte de Charolois, pour ce qu'il se tenoit aveucques luy, en grand ennuy et deplaisir de ceux de Croy, mal volus du comte. Si s'en devisa aveucques ly, complaignant que ceuix de Croy boutoient à sa charrette terriblement fort, et que le duc aussi s'y consentoit de legière et en dissimuloit, pour ce que le roy prist meismes la querelle et l'action. Et disoient plusieurs alors que la chose estoit assez vraisemblable : que la hayne prise contre ly de tous costés luy estoit grand avancement de ce dangier ; car se l'ung des trois luy eust volu bien, de tout cecy n'eust esté riens, ce sambloit, et vray fut. Doncques en soy dolant au comte de cecy, qui fortement l'annuioit, tant plus se aigrissoit contre ceulx de Croy, auxquels il en donna la charge que ce ils feissent en son despit, comme aultres assez de fois avoient fait, ce disoit, et de long temps Si respondit à cely de Saint-Pol, disant : « Beau cousin, à tel arbre que vous pendrez et moy aussi, à telle coupe que vous buverez et moy en meismes. C'est pour vous chassier en arrière de moy qu'on fait ce personnage. Mès qui ne me chassera hors du monde, on ne vous chassera point hors de ma maison. Il faut souffrir et endurer selon le temps. Mès les temps ne demourent point estables toujours sur ung point ne sur une fortune. Se ceulx de Croy vous eussent volu aidier autant comme grever, de cecy ne feust riens. Au fort il en prend bien à moy. Par avant je n'avoie point de compaignon en adversité, et maintenant j'en ai ung au moins. Je vous reconforteray maintenant et vous moy ; car grand solas est au chetif avoir compaignon en sa misère. Toutesvoies il fault prevenir et trouver moyen de vuidier hors de ce dangier sans présenter le corps. Aidiez vous, et moy quand je pourray je vous aideray, se le lieu se offre. » Ce furent les devises des deux comtes, dont la continuation de l'effect se dira après, par ordre des matères qui y sont entre deux.

CHAPITRE LXI.

Comment les deux consaulx, est à savoir le conseil du roy et celuy du duc, tousjours se trouvèrent ensemble.

Le duc pour ce temps ci tendoit fort à estre hors de Hesdin, à cause de ses aultres graves affaires qu'il avoit, et souverainement pour son voyage en quel se sentoit obligié par ses gens à nostre saint père. Si eust bien pris en gré le partement du roy aussi, mès n'en veult faire semblant. Et à l'aultre lez le roy, jour après aultre, fit courir voix de son partement. Et pendant ce temps les deux consaulx tousjours se trouvèrent ensemble, est à savoir le conseil du roy et cely du duc, sur toutes matères difficiles et litigieuses qui pooient estre entre les deux touchant enclavemens de terres, explois d'officiers, haulteurs et seigneuries, dont de tous temps anciens les progéniteurs du duc, comtes de Flandres et ducs de Bourgoingne, soloient user, joyr et possesser seigneurieusement, et de quoy aultrefois, du temps du roy Charles mort, avoit esté meurement et gravement délibéré, conclu et deffini au grand conseil du roy, et par le roy meismes, en avantage et paisible fruicion du duc, en Paris, l'an quarante huitième ; là où pour ceste meismes matère estoient convenus, pour la part du roy : le comte de Dunois, le chancelier de France, maistre Guillaume Jouvenel aveucques ceulx du conseil, évesques, nobles hommes et clercs; et de la part du duc de Bourgoingne, le chancelier de Bourgoingne, messire Nicolas Rollin, messire Jehan de Croy, et multitude d'aultres gens de conseil à ce duisans. Et là, par accort des deux parties, fut déterminé et décidé du droict et de l'intérest de chascun, et imposé fin et silence à tousjours à chascun, et de la déterminacion là prise et pronunciée. Nonobstant quoi maintenant le roy Loys estant à Hesdin, le quel depuis cecy estoit devenu roy, son conseil remist de nouvel en termes cestes meismes difficultés, disant que : de chose que le roy Charles eust fait touchant icelles, le roy de présent n'en tendroit riens, non pas le moindre point qui y feust. Et furent

Digitized by Google

les deux consaulx en grand estrif à ceste cause, l'ung pour voloir obtenir, et l'aultre pour non voloir souffrir passer; et tellement que ung nommé maistre Jehan Jacquelin, très notable seigneur et gouverneur, commis novellement de la chancellerie du duc, voyant l'aigreur et la manière volontaire et fière de ceulx du roy, dist: « Déa! messires! force n'est point droit; et là où volenté veult avoir sa dominacion par haulteur, il fault bien que raison ploie. Se nous envers aulcuns aultres volions user du semblable comme vous envers nous, vous nous en diriez blasme. Vous avez eu roys devant vous, et en aurez après vous. Se tousjours les nouveaulx venans voloient casser et annuler les choses passées, faites, données et scellées par les devanciers, envain doncques se donroit jamès rien, et envain se feroient et donroient appointemens et pourvisions en la chose publique et en humaine convenableté. Bien sachez que, se affaire avions à ung duc de France ou d'Allemaigne, voire hardiment à ung plus grand beaucop, réservé le roy, nous ne besoingnerions point par ceste manière; et ne ploieroit nostre raison à volenté de nulluy, comme ici. » Enfin toutesvoies, qu'à dur qu'envis, d'ung costé et d'aultre ils s'appoinctèrent; mès ce n'estoit point sans groinguier, espécialement du costé des Franchois, clercs et gens du conseil, qui tousjours mordoient en parole et monstroient une haine couverte en leur semblant, quelque bien ne amour qu'on leur sceust faire.

Et comme cestes gens icy en leur estat donnoient à congnoistre leur nature, aultres aussi d'aultre vocacion et en leur degré donnoient à entendre la leur, mumurans entre eulx de ce que le seigneur de Croy gouvernoit le roy, ce sambloit, tout paisible; et pensans que Bourgoingnons et Picars se fiassent fort sur ce gouvernement, et que le roy en feust cause, et le royaulme ne leur semblast entre les mains. Aulcuns d'eulx se trouvans avecques les Bourgoingnons, par manière de repreuve et de mocquerie, leur dirent: « Vous aultres les Bourgoingnons, il vous semble bien que vous gouvernez le roy et ce royaulme, et que tout vous est entre mains parce que le seigneur de Croy gouverne le roy, ce samble. Par Dieu! ne vous y fiez point; ne jamès tant d'honneur ne vous est à avenir. Tant que le roy aura affaire du seigneur de Croy, il s'en servira et aidera, jusques à estre venu à ses fins. Mès là venu, par Dieu! il lui baillera de la pelle sur cul et l'en envoiera tout confus. Vous n'êtes pas gens pour gouverner ce royaulme, non; et l'expérience vous en fera sages à telle heure que ne le cuideriez point. » Ces paroles et si faites volèrent chà et là, et lesquelles je ne répète tant pour l'interprétacion du bien ne du mal, comme je fais sur l'attente des choses qui avenir povoient, là où les paroles alléguées aroient grand lieu et seroient dignes d'estre ramenteues.

CHAPITRE LXII.

Comment l'ambassade de l'empereur Frédérich arriva à Hesdin, lequel n'apporta que créance et chose secrète.

Le roy, après ces choses passées, partit de Hesdin par ung merquedi, comme il entra, et s'en retourna à Abbeville. Le duc le convoia hors de la ville environ ung quart de lieue, car ne souffrit que plus allast avant. Si prindrent congié l'ung de l'aultre, le duc par honneur et révérence deue à ly, et l'aultre par amour et humain languaige, dont il estoit tout fait, et dist: « Beaux oncle, je ne dis pas adieu à vous à bon escient, car je vous verray encore, se Dieu plest, avant que partiez en vostre voiage. Toutesvoies je ne veul point aller en Turquie, mès je vous conduiray jusques sur le port de Marseille; et vous dirai-je là adieu. Pour tout adieu, beaulx oncle, moy et tout ce que j'ay est vostre. » Le duc le remercia à l'appartenir du cas et prist congié de ly, à peu dire, car son faire avoit esté assez expérimenté, par quoy le grand dire y servoit peu. A tant retourna en sa ville, là où demoura depuis cely merquedi jusques au lundi ensieuvant.

Pendant les quels jours l'ambassade de l'empereur Frederich arriva au dict Hesdin, en nombre environ de vingt ou vingt-cinq chevaulx; les quels venus à la congnoissance

Digitized by Google

du duc, le duc les fit envoier querre pour venir vers ly par le seigneur de Lannoy et par messire Jehan de Kestergate, aman (1) de Bruxelles, chevalier, et son maistre d'ostel, l'ung des quatre. Le duc avoit son dos (2) richement paré de drap d'or, son ciel de meismes au desseure de ly, et toute la chambre préparée en manière deue. Si fut amenée celle ambassade devant le duc, dont le chef estoit ung chevalier de moien âge, belle personne moiennement et bien moriginée, à grands cheveulx retournés en arrière, vestu d'une robbe de drap d'or, verde, tissue d'or, bien rice et traînant ung peu à terre, deschainte, à ung large collet de Behanges, fourrée de poins noirs, comme de bèvres (3) à long poil. En luy venant en front aveucques la sieute qu'il avoit, ses compaignons de l'ambassade, clercs et gentils hommes, se rua à genoulx en terre, et fit les salutacions de par l'empereur au duc en gros hault allemant, tellement qu'à paine nul ne le sçavoit entendre, fors que mot ci, mot là. Avoit belle voix, belle faconde, belle manière et bien asseurée, et mettoit fort paine à faire entendre au duc ses mots. Il fit présentation d'unes lettres au duc en latin, les quelles le duc receut; et les fit lire par ung secrétaire, greffier de l'ordre, qui en exposast le contenu. Et ne portoient que créance. Depuis cestui chevalier se mist arrière en faire une harengue au duc, sur charge comme touchant recommandacion et telles euvres. Mès tant estoit son languaige gros, à la nature du pays, qu'à paine le pooit-on entendre. Le seigneur de Lannoy ensemble et l'aman de Bruxelles en furent expositeurs, à bien grand paine. En effect l'empereur et l'emperies (4) le saluoient très affectueusement, ce dist, et looient Dieu de quoy, après si longue et grieve maladdie qu'avoit portée, ils avoient oy dire que retourné estoit en santé de corps; et en estoient moult joyeulx. Se offroient tout à ly et luy présentoient leur pooir en amistié ferme. Le surplus de sa crédence il contretint jusques au plaisir du duc, ce dist, et à son aise; car désiroit à le faire et dire à sa privée personne, à peu de gens. De quoy le duc se tint à bien content. Et fit remerchier l'empereur et l'emperies de leur bon et amoureux souvenir, et de tout ce qui à dire séoit en tel cas. Et à tant fut porté vin, et burent les estrangiers. Et après congié pris et donné, furent ramenés par le seigneur de Lannoy arrière, et par aultres serviteurs et nobles hommes, jusques en leur logis. Et eulx partis, prestement arrière vindrent devers le duc les envoiés de par la ville de Barcelonne au roy franchois, en contraire de leur roy d'Arragon. Et vindrent, sans aultre charge avoir devers le duc, fors pour luy faire les honneurs et sçavoir de son estat. Et estoient eux deux chiefs de ceste ambassade l'abbé de Nostre Dame de Montserrat, et ung chevalier nommé messire Jehan d'Escoppons, de qui, en l'aultre précédent volume devant cestui, a esté faicte mencion assez longue, touchant la charge qu'il avoit prise de noste sainct père, ce disoit, depuis la mort du roy d'Arragon, Alphonse, son maistre, pour venir devers les princes chrestiens pour les susciter contre les Turcs, affin de faire croisée sur eulx, là où en passant par Lombardie il arraisonna estrangement, et en manière non oncques oye ailleurs, le duc de Milan, comme le conte porte tout au long en l'aultre livre. De là s'en vint devers le roy Charles, à qui arrière il fit ung aprocement estrange par ung escript qu'il luy envoia, parce que audience luy avoit esté donnée du roy. Et le quel après le manda venir devers ly, et durement assez et estrangement l'increpa de diverses choses, et luy remonstra ce que gaires nul n'eust osé dire. De là s'en vint en l'ostel du duc; fut longuement à Bruxelles devers ly: et comme là trouva le prince plus enclin à ce sainct voyage que ailleurs, et sçavoit les diligences et bons debvoirs qu'il en avoit fait et monstré depuis long temps, et tousjours persévéroit en cely voloir, en lieu que ailleurs avoit donné tenchons (1), cy donna glorificacions et loenges, remonstrant Dieu avoir ses yeulx sur sa maison, et sa bénédiction y estre promise pour

(1) Maire.
(2) Fauteuil à dos.
(3) Castor.
(4) Impératrice.

(1) Reprimandes.

Digitized by Google

sa dévote sollicitude. Fut au Quesnoy aussi devers le comte de Charolois; au quel, en sa longue maladie qu'avoit portée, fut ung expert physicien, et en grand partie le remist sus et le garist. Et fit ses contes, comment il avoit arraisonné le duc de Milan, et à quelle cause et comment il avoit usé devers le roy Charles, et quels termes il avoit tenus, comme tout à plain a esté conté en son lieu et temps. Et est cely meismes messire Jehan d'Escoppons, chevalier, qui est venu ici à Hesdin visiter le duc et veoir comment il luy estoit, avecques le dict abbé, sans avoir charge aultre devers ly, fors de le conjoyr en sa convalescence et bonne prospérité. Se les receut le duc benignement et les remercia; et sans y tenir long parlement prindrent congié de ly et s'en allèrent. Et luy, eulx estant partis, pour faire fin à moult de choses aultres qui pendoient devant ly et avoient esté retardées pour la venue et affaires du roy, comme du roy d'Arragon qui lui demandoit secours par mer contre les Barselonnois, fit appeler et mander le chevalier d'Arragon qui là avoit séjourné longuement pour ceste cause, affin de le délivrer, et de luy donner response conclute sur sa demande. Dont, parce que les dicts ambassadeurs de cely d'Arragon ne comparurent point et ne se trouvèrent à heure, le duc se retrahit; et les convint attendre depuis jusques à Lille, là où ils furent despeschiés avec l'ambassade de l'empereur et pluiseurs aultres. Et dedens trois jours après, le duc partit de Hesdin, et tira vers Lille. Et le roy ne bougea de Abbeville et de là entour, de tout l'iver.

CHAPITRE LXIII.

Comment, durant le sèjour que le duc fit à Hesdin, il y eut représentacion de sept couronnes.

Fut trouvé lors que, durant le séjour du duc en Hesdin, y avoit représentacion devers ly de sept corronnes de divers réaulmes; dont la première si estoit du roy de France, qui y estoit en personne; la seconde du roy d'Angleterre Eduard dont l'ambassade y estoit solempnelle; la tierche si estoit de la royne Marie, mère du roy Loys, pour le voyage de Turquie; la quarte si estoit pour le roy d'Arragon pour avoir secours contre Barselonne; la quinte si estoit pour le roy de Norweghe et de Dennemarche pour les armes du bastard de Bourgoingne; la sixiesme si estoit la royne mesmes d'Angleterre pour elle et pour son mary, comme pour refuge desesperable, et dont fin tyra fructueuse; et la derrenière si fut de par l'empereur, dont la péticion n'estoit encore sceue. Et par ainsy, comme j'ay dict, les faits des sept coronnes se controuvèrent tous en ung assemblement de ville et soubs si grandes matères comme leur faict porta. Et avecques ce que les affaires et les accidens de la maison estoient grands alors, comme assez en est touché, ne povoit doncques que le soing n'y fut grand, avec le costé du duc et de son conseil, pour satisfaire à tout; et présumoit bien faire, comme bon faict à croire. Le duc doncques venu à Lille, là oyt l'ambassade de l'empereur; et luy donna audience à part à peu d'assistans. Et combien que la matère de sa chose se tenoit close, toutesfois en feut revelé et sceu: que il demandoit la fille du comte de Charolois, seule héritière de toutes les terres et seigneuries du duc, pour le fils de l'empereur en mariage; et tendoit à l'alliance du duc et de sa maison par ce moyen. De quoy le duc, qui estoit sage et bien avisé en tout, et savoit faire et dire selon le poix des matères qui à ly venoient, remercia haultement l'empereur de l'honneur à ly offerte et de sa bonne affection envers ly, disant: que le dict son fils et sa venue estoit digne de plus grand chose que de sa fille; mès pour l'eure du présent, la dicte sa fille estoit encore jeunette, et soubs éage longuement, et n'estoit en point de maryer, ny d'en tenir parolle. Sy prioit que il pleust à l'empereur soy tenir à content, jusques son éage seroit venu plus avant; et que pendant beaucoup de long temps qui courroit entre deulx, avant qu'elle eust éage compétent à ce, d'ung costé et d'aultre on auroit beau loisir de parler de ceste matère ou d'en taire. Et n'estoit presentement, ce disoit, avisé ne conseillé d'en vouloir tenir parlement avecques nuls, pour ce que ses affaires pendoient soubs variableté de temps, dont ne povoit traire

Digitized by Google

certaines fins, si non soubs doubte, et les quels doubtes estoient les causes de son différer. Ce fut en effect tout ce que cestuy ambassadeur impérial peust traire de sa demande pour consentement, et de quoy enfin se tint à bien appaisé. Et fut festoyé et honnoré haultement de pluiseurs seigneurs. Et pour fin de feste le duc meismes l'honora et festoya à sa table, tellement qu'il s'en partit donnant grand los et fame à sa personne, et disant que l'honneur du monde estoit en ly et l'exemple de toute noblesse.

CHAPITRE LXIV.

Comment arrivèrent à Lille deux ambassadeurs d'Allemaigne pour le mariage de la maisnée fille de Bourbon.

Et du mesme costé d'Allemagne arrivèrent à Lille encore deulx aultres ambassadeurs, l'un de par le riche duc de Bavière et l'aultre de par le comte de Wirtembergh. Et ignorans l'ung de l'aultre chascun quelle chose il pourchassoit, vindrent pour une meisme fin, à la quelle tous deulx tendoient, chascun pour ly; c'estoit pour la maisnée Margarite, niepce du duc, pour l'avoir en mariage; car chascun des deulx princes allemans avoit fils de compétent éage pour elle; aussi estoit de convenable éage pour leurs enfans, et de maison fort convoitiée. Le duc prist moult à gré leur requeste; et comme raison l'ordonnoit, mercia moult les deux princes de l'amour à ly monstrée; et les contenta de telles responses, que leur venir les mist en bon appaisement de retour. Et si l'ottroy n'y estoit tout parfait, comme bien à deulx ne la pooit-on promettre, si estoient les délayemens si honorables et de raison colorées, que, en rapport faire aux renvoyeurs, povoient estre acceptables et prins en gré; car estoit la maisnée de toutes; et si en avoit encore à marier une aultre devant elle, et la quelle il convenoit pourveoir; et avoit le duc maintenant tant à entendre à son voyage, que à nulle riens n'avoit soing que à icelluy affaire.

En ceste ville de Lille, le duc visita son trésor; pourvéyt sur ses grosses affaires à venir, et par le quel bout ni par quelle voye tout se pourroit conduire en bien; fit calculer la somme que monteroit son armée par an, tant en gens d'armes que en artillerie; se conseilla sur la fuinicion, et comment, et du pris, et comment de lui, et par quelles mains; et de quels gens feroit ses capitaines, et les ducteurs de son ost par mer et par terre; et regarda aux paremens de son corps, dont prince en terre n'avoit semblables pour soy monstrer; et les quels maintenant tendoit à desployer; car les avoit gardés pour cestuy voyage comme pour fin de sa gloire, comme en riches tentes et pavillons sans parauix pour lors, riches couvertes et harnachures de chevaulx, estoremens de corps de meismes pour fait de guerre, qui valloient ranchons de rois et princes, et les quels entendoit porter maintenant avec ly. Et de tout ce qui faisoit à imaginer et penser en ung si très hault et podereux affaire comme cestuy, il se disposa à en prendre conseil, et sain avis aveucques ses plus sages, et à en faire partie par leur sens, partie aussi par propre vertu, et en effect jusques au parfait de l'euvre; car là tous ses desirs tendoient, et plus beaucoup que à moult d'aultres d'emprès ly, qui mieux aimassent le contraire.

CHAPITRE LXV.

Comment le duc partant de Lille et venu à Bruges commença à mettre son propos pour croisie à l'effect.

Le duc doncques, après le sejour de trois sepmaines à Lille, tyra vers Bruges, et là venu, commença à mettre à effect partie de son propos; ordonna à faire faire multitude de loucets et de pelles de fer pour maronniers, bastons de toute sortes deffensables; fit acheter gros navires et galères au port de l'Escluse; faire biscuit à tous lez; ordonna aux grands la multitude de ses gens que debvoient avoir chascun, qui par mer, qui par terre; et pour non faillir à navire convenable au cas, fit arrester tous les navires de l'Escluse et des aultres ports, pour en prendre son choix à prisée des congnoissans commis à ce. Et n'y avoit nul, de quelconque nation qu'il feust,

Digitized by Google

qui en ce fust espargné. De quoy pluiseurs se dolurent; car ne furent leurs navires estimées ni prisées que à leur grand perte. Aulcuns Bretons s'emblèrent par nuyt, et s'en allèrent sans retour. Si firent aultres d'autre nacion pour longuesse de temps; car de ceulx beaucoup qui les avoient barguignés et retenus ne recepvoient point d'argent, pour ce que chascun encore tenoit son argent clos et devers ly, par peur ou par espoir de rompture. Car ne se fondoient point tant fort en la bonne volenté du duc, que encore ne imaginassent que rompture n'y peust entrevenir, par quoy tout demourast darrière; car véoient beaucop de difficultés bien grandes, et de divers lieux, apparoir. Et la première et souveraine si estoit la discorde entre le père et le fils, dont la matère povoit estre produiseresse de moult d'aultres inconvéniens craindibles. Et par ainsi je dis: combien que les seigneurs en ceste première frescheur se préavisoient d'une chose et d'aultre, ne le firent pas encore en parfait pour les causes alleguées, et fors par manière comme à demy.

CHAPITRE LXVI.

Comment le comte de Sainct-Pol après ung adjournement devant le roy trouva en son conseil deux expédiens.

Or estoit le comte de Sainct-Pol adjourné devant le roy sur les peines devant dites; et avoit esté contraint et mené à celle necessité comme par le seigneur de Croy, le quel il héoyt. Il fit son moyen vers le roy pour avoir ung prolongement; le quel à grand peine il obtint, et encore bien petit. Si en fut le dict comte bien perplex; car ne véoit homme vivant, par qui moyen espérast venir à sa paix, qui mal estoit du duc son prince, et à sa desserte, mal du seigneur de Croy, le quel povoit moult du roy en son faict, et mal volu au roy comme pour sa vie. Dont le seul homme en qui se fioit, c'estoit le comte de Charolois son maistre, et cely n'avoit povoir ny escout. Si entra en beaucop de variacions touchant ce que devroit faire désormès, ou si se laisseroit convaincre par contumasse, ou s'il se parsieuveroit à sa journée en personne ou non, ou s'il s'en iroit au hault et au loing après son ban, ou s'il se tiendroit en aucunes de ses places hors du réaulme, dont il en avoit de bonnes. Si se conclud finablement à deulx choses. L'une sy estoit: qu'il envoyeroit l'ung de ses fils nommé Pierre, beau chevalier, devers le roy; et là venu, il qui estoit chevalier hault et de grand courage demanderoit au roy congié de partir; et le congié obtenu, jetteroit son gaige devant le roy, disant: que s'il y avoit homme au réalme de France qui voulsist chargier son père de quelconque chose qui feust contre honneur et contre debvoir, et que ung noble seigneur tel que son père ne deust et ne peust faire sans blasme et sans reprinse, il estoit et seroit content de le combattre devant le roy, et tellement s'y porter, sy avoit espoir, que l'honneur en demoureroit devers ly, et le blasme devers les imposans. Ceste charge prist voulentiers et de grand cuer le jeusne chevalier, nommé seigneur de Roussy. Et quand il fut avisé et conclud du père, il s'en alla devant le roy, là où il se trouvoit, en Ponthieu; et fit cestuy personnaige tant haultement et fièrement parlant, que on s'esmerveilloit de sa manière, et tellement que le roy mesmes lui dist: « Beau seigneur, parlez ung peu plus bas, et refroidez vostre sang. Vous estes mallement esmeu, comme qui se jouast. » Et l'aultre dist: « Par la mort! beau seigneur, il n'y a que refroider. Je suis homme pour le dire, et de nom et de maison; et pour faire ceci et plus grand chose si besongnoit. Si y a nul qui accuse monseigneur mon père et par qui vous estes informé contre ly, si se sent avoir bonne lance, si saille avant. S'il est gentilhomme, il ne devra riens vouloir dire en derrière d'ung bon chevalier, qu'il ne le maintiengne en devant. Viengne quel qu'il soit et se monstre, et je suis tout prest ici pour faire et dire mon debvoir, selon ce qu'il appartient. Et vous, sire, qui estes roy, ne me devez nier la bataille par raison, se par bataille j'offre à prouver menteurs ceulx qui accusent monseigneur mon père à tort. » Le roy eust esté voulentiers quitte du parlant, mès ne savoit trouver voie; car l'aultre toujours s'eschauffoit plus en plus, et tellement que enfin le

Digitized by Google

roy dist: « Pour l'amour de Dieu! emmenez ce fol dehors, il nous fait tout peur. » Si convint que les princes et les grands barons qui là estoient lui rompissent son parler, et l'emmenassent dehors de la chambre pour contenter le roy, et non moins pour le rappaiser en son sang esmeu; car y avoit beaucop d'amis et de favorisans, et desquels il estoit autant prisé et loé de s'estre monstré homme de courage, comme repris de pluiseurs aultres, qui le povoient blasmer de paroles légièrement vuidées. Et à tant, sans tirer aultre effect de son offrir devant le roy, ledict de Roussi, troisième fils du comte, en danger, retourna devers son père, à tout ce que avoit dict et faict, là où je le laisse. Et viens au second point de la conclusion que cestuy comte de Sainct-Pol avoit deliberé en luy, c'estoit que, par moyen, il iroit devers le duc à Bruges, pour là soy rendre à ly, et pour savoir se par ly et par sa grâce ne pourroit tant faire que le dangier en quoy il estoit fust comme en doulceur, et que le roy se peust tenir à content de ly, sans le prendre à telle rigueur. Si y alla ledict comte par le moyen que vous ay dict. Et lui fit le duc bonne chière; mès en fin de compte, quand ce vint à parler et à faire mencion du dangier auquel le roy voloit mettre ledict de Sainct-Pol, et que meismes iceluy demanda au duc, disant: « Monseigneur, que dois-je faire si le roy me bannit de son royaulme? » Le duc luy respondit: « Beau cousin, si le roy vous bannit de son réaulme, je ne vous voudroie ne porter ne soustenir contre ly en nuls de mes pays. Si avisez à ce que vous aurez à faire. » Et alors voyant comment le duc qui estoit très puissant prince en l'empire lui refusoit là la retraicte, là où le roy n'avoit nulle juridiction, si se tint à moult estonné, et dict: « Ha! monseigneur, doncques j'ay des enfans beaucop, et qui ont assez; et n'en suis pas en soucy. Mès que feray-je doncques d'une seule fille que j'ay, qui est à marier? où la marierai-je?» Et le duc luy respondit: « Beau cousin, vous en ferez à vostre discretion. Le roy, je pense, ne prendra nul maltalent à belles filles. Mès si je vous puis ayder, je vous ayderai voulentiers. » Ceci se disoit entre eulx deulx, demi à risée, demi à escient; mès à cely de Sainct-Pol il lui touchoit au cuer; et ne fut oncques jusques à celle heure si en perplexité de chose, que quand il oyt que en Hainault et ailleurs, là où il avoit belles terres et places, le duc ne le vouloit garder ne luy donner aveu de soy y retraire; combien que le duc meismes se fouloit en cela, car les terres et seigneuries qu'il avoit en l'empire, haultes et puissantes, le roy n'y avoit que congnoitre et n'y quéroit riens; et pour tant il se fouloit soy mesmes et non moins ses subgects. Mès il sembleroit que ce n'estoit que une faincte, pour tant plus donner peur au dit comte, lequel il avoit contre cuer pour ses longues et pluiseurs demerites envers ly, et dont aultrefois luy avoit fait pardon, et tousjours revenoit en nouvelle offense.

CHAPITRE LXVII.

Comment le comte de Sainct-Pol se tint quelque peu de temps en Fontaine-l'Évesque.

Tout esbahi partit doncques le comte de Saint-Pol de Bruges, en attente d'estre banni de jour en aultre. Et vint reprendre son haleine ung petit en Fontaine-l'Évesque qui est terre de Hainault. Et là de pluiseurs marches on lui vint offrir places en Ardennes et ailleurs pour soy y tenir. Mès encore non venu au derrenier destroit, n'en prist nulles, et en renvoya les offrans; car sçavoit bien qu'il convenoit avoir trois deffaults contre ly, premier que estre banny, dont n'en avoit passé que le premier. Si disoit lors, que assez varia, sur Ham en Vermandois, qui est place forte et bien garnie, de s'aller tenir là banni, et d'attendre là son dernier mésavenir. Mès desconseillé de l'oultrage et de peril qui y gisoit, ne le fit pas. Si fit que sage. Et toujours avoit gens allans et venans, tant devers le roy comme devers le duc et le comte de Charolois, pour vuydier hors de ce danger par moyen; lequel ne se trouva pas bien ayse, pour cause que la discorde entre le père et le fils se grandissoit toujours, et de laquelle on imputa que cestuy de Saint-Pol y avoit grand coulpe. Par quoy il sembleroit que on estoit tout ayse de son eslonge d'emprès ly; car par y estre demoré, jamès père et fils

Digitized by Google

peut estre ne fussent venus à accord, et moins encore ceux de Croy à leur paix devers le comte de Charolois, parce que cely de Saint Pol les hayoit, et induisoit le comte son maistre à les hayr plus que oncques par avant. Et par ainsi il pourroit sembler que cest ajournement du comte de Saint-Pol, et le danger en quoy se trouvoit, que jamès n'auroit esté forgié par sens pour venir à aulcunes fins; si estoit il utile toutesvoies et rendant grand fruit, pour venir à contentement entre père et fils, et à recouvrement de paix à ceux de Croy qui d'ennuy en fondoient, car jamès paix ne se trouveroit entre le père et le fils, estoit apparent, que ceulx de Croy n'eussent paix aussi, tout par ung ensemble; ce que cely de Saint-Pol eust empechié peut estre pour cause de eulx, car c'estoit cely seul au monde, avecques aulcuns aultres notés, en qui le comte plus créoit, et par qui tout se faisoit et laissoit.

Or y avoit le jeusne duc de Gheldre, sejournant à Bruges jà longuement, et attendant à faire ses nopces avecque damoiselle Katherine de Bourbon. Sy luy annuyoit moult, et desiroit l'abrégeance du cas, à quoy ne pot avenir si tost; car desiroit fort la ducesse de Bourbon que la fille la comtesse de Charolois y fust; et attendoit-on de jour en aultre que l'accord se feroit entre le père et le fils par aulcun divin moyen, et que par ainsi tout se pourroit trouver ensemble, fils et fille, et se feroient les nopces joyeusement. Mès on y espéroit en vain; et en estoit le rapprochement mal prest encore, comme longuement que on béoit après, car y falloit avoir pluiseurs mystères entre eulx et de grands moyens, premier que de venir à ce, comme se dira après. Et pourtant fallut-il annoncer les nopces, et s'en delivrer sans plus attendre à riens. Et furent ordonnées à faire par ung dimanche dix-neufviesme de décembre, dont je toucheray cy après, mès que j'ay entrelaché le mandement que le duc avoit fait à tous ceulx qui avoient voé ès pays de deçà d'aller avecques ly en Turquie: que fussent en Bruges tous ensemble le quinziesme de décembre, que tous obéissans y comparussent, de Flandres, d'Artois, de Brabant, de Haynault. Et le seizième du mesme mois, l'évesque de Tournay, ensemble messire Simon de Lalaing, retournans de devers nostre saint père, entrèrent en Bruges à tout ce qu'avoient exploictié touchant le saint voyage. Et venus devers le duc, lui contèrent le propos du père saint et de ce qu'il avoit disposé à faire; lui contèrent le commun accord des nacions d'Italie et le paroffrement en quoy se mettoient, aveucques la grande et ardente diligence des Veniciens qui aultre chose n'affectoient que de l'avoir pour leur chief. Si lui firent record aussi de la très haulte et solempnelle remonstrance que ledict père saint avoit faite devant l'assemblement des nacions en public consistoire, par manière de persuasion; et comment, après eulx avoir trouvé et oy tout ce qui se disoit et faisoit, eulx, en ensuivant leur charge de ly acceptée, l'avoient obligié personnellement de soy trouver prest atout son armée en la prochaine saison, sur la fin de may, à Romme, devers ledict saint père, pour de là en avant partir et aller avecque ly par mer et par terre en la conduite de Nostre Seigneur, et pour la sainte foy deffendre. Dont eulx ayant fait leur record, lors tenoit-on en bon escient le voyage, et voyoit-on que point n'y avoit de recule. Si en y avoit des murmurans beaucop et des mordans sur ledict évesque; et desquels aulcuns en couvert, aulcuns en public, lui imputoient cest obligement en grand charge. Et disoient que légierté et grand folie estoit, et follement presumé de ly, d'avoir obligié ung tel prince, et de tel poix, et venu jà à si vieil éage; que nulle riens n'estoit plus dangereuse que sa vie, et le faire aller perdre et morir, et laissier ses pays orphelins et despourvus de confort, qui tant estoient grans et de grans poix, et tant environnés d'apparens périls moult à craindre. Si fut l'évesque assez entrepris de tels murmures, pour cause du fardeau qui pesoit. Mès avoit bon deffendre, ce disoit, et de quy ne seroit point desavoé de chose faicte. Si en parla au duc, et luy conta leur murmure contre luy; le quel luy dist qu'il ne s'esmeust de riens, car estoit bien content de ly, et n'avoit à nulluy à rendre compte de son affaire que à sa personne. Et en effect, en plain assemblement de son conseil et des nobles de sa maison,

Digitized by Google

dist tout hault : « Vous aulcuns, qui murmurez contre l'évesque de Tournay et lui imputez à charge l'obligement qu'il a fait de ma personne, je veul que vous sachiez il l'a fait de mon commandement et de mon plaisir; et me plaît, et en suis joyeux; car je luy avois ordonné et enjoint de ainsy faire, si le cas se offroit. Peut estre qu'il en y a devers vous qui mieulx aimassiez la rompture que l'aller avant, et pour ce en murmurent. Et si en y a qui m'ont persuadé et persuadent que moy je demeure et y envoie aultrui, et alleguans pluiseurs dangers de ma personne, de mon vieil éage, de mes pays et seigneuries, conseillent et tendent à fin que j'y envoye prince aulcun de mon sang et que j'y espargne mon corps, mès entendent bien tous ceulx qui en ce laborent et ont laboré, je ne les tiens pas à mes léaulx amis, mès à mes parfais ennemis, droitement contraires à Dieu et à mon salut, quand pour servir Dieu en l'opportun affaire de son peuple chrestien me veuillent contrarier en ma devocion. Je veul bien que le monde sache, sans moy vanter, que cestuy affaire de Dieu me va devant le mien propre, et le salut de mon ame avant le repos de mon corps; et n'est ni parens, ni enfans, ni dangier de pays ne de subgects, ne nulle rien terrienne que je ne postpose en la main de Dieu pour ceci entendre. Dieu a gouverné tout jusques ici, et en fera bien à son plaisir. Au surplus tousjours me suis perceu de sa grace jusques à maintenant. Si me dois moins deffier de sa bonté quand je seray en son service, moins encore mes hommes et mes subgects qui sont à ly à pourvoir, et lesquels, comme instrument de sa glorieuse main, j'ai gouverné en sa misericorde jusqu'à ce présent jour, en felicité et en paix. »

CHAPITRE LXVIII.

Comment le duc fit convenir les nobles du pays pour oyr leur résolucion touchant les veux fais du voyage.

De ceste parole furent comme honteux pluiseurs escoutans; et de là en avant n'y eut si hardy qui plus voult sonner mot, si non acquiescer et consentir en son delibéré propos, sans riens y rompre. Et laissa-on paisible l'évesque de Tournay, pour l'adveu qu'il avoit si cler; et chascun se prépara, l'ung plus lentement, l'aultre plus tost, sur toute aventure de ce qu'il adviendroit, faulte ou adresse. Or furent fais convenus ensemble tous les nobles mandés, est à savoir qui avoient fait veux d'aller en ce voyage, pour savoir de eulx tous et de chascun quelle vouloir avoient en leur veu fait, ou de l'accomplir ou de le non poursuire; car sur cela le duc voloit fonder partie de son fait. Si furent en ceste congregacion de par le duc, premièrement l'évesque de Tournay, le seigneur de Croy, son frère messire Jehan, le seigneur de la Roche, messire Symon de Lalaing, et pluiseurs aultres du conseil du duc. Et là, par une ouverture et par manière de renouvellance de la longue et ancienne voulenté du duc, leur fut remonstré en gros ce que nostre saint père luy avoit mandé nouvellement, et que force luy estoit, tant pour propre honneur rendre comme pour obéir et entendre au faict de Dieu et de sainte Église, d'aller maintenant en personne contre les Turcs, et d'emprendre le voyage pieça en ly propre; par quoi, comme il estoit notoire pour l'univers monde, comme jadis en la ville de Lille il en fit les vœulx, et à cause de ly multitude d'aultres nobles hommes, chevaliers et escuyers, s'obligèrent ensemble, en tant maintenant quand la chose estraignoit au droit fort du point, desiroit à sçavoir de chascun distinctement, se en ensuivant meurs et condicions de noble homme, vouldroit poursuyr et mettre à effect son veu promis, à fin de savoir sur quoi et sur qui se voudroit fonder et édiffier son exercite. Dont ceulx qui avoient bonne et estable voulenté tele aujourd'huy comme alors, prioit que declairer le voulsissent; et qui estoient ou seroient refroidis et mués de propos, que pareillement se descouvrissent aussi, pour les mettre hors du nombre. A ces paroles eust-on veu visaiges muer, et muser esperis à tels en y avoit, qui cuidans estre quites de leurs veulx par aucunes condicions prises, de terme ou d'aultre accident, se trouvoient maintenant forcés de respondre à leur honneur ou à leur honte et confusion. Là perceu

Digitized by Google

on vertu luyter contre paresce, cremeur contre hardement, honneur estremir contre honte, et noble nature s'esforcer sur lasche courrage; et tellement que, après bataille continuée ung petit, la victoire se tira devers vertu par desprisement de tout vice; et esleva vertu sa bannière en hault, soubs la quelle tous corages en ung accort prononcèrent entretenement d'honneur estre avecques eux, voloir vivre et morir en tiltre de bien faire, et non enfraindre la loy de noblesse dont de leurs pères tyroient l'origine. Et fut du costé des Flammans principal esleveur de ceste bannière, messire Josse de Hallewyn, gentil chevalier, souverain de Flandres, dont tous les aultres l'ensuivyrent, et du costé des Picards aussi, messire Philippe de la Viefville. Dont tous les aultres de sa nacion eussent eu honte d'y contredire, jà-soit il que moult en y avoit de meilleurs de ly, plus sages et de plus grosse maison, et à qui le parler eust esté mieux assis. Et ne s'en fut toutesvoies moins riens fait, ne moins dit. Mès ly, comme le non plus sage, vueilloit par une arrogance ambler cestuy mot à tous les grans qui là estoient, et le proférer premier : qui donna matière en sousrire ceulx de Haynault, qui en honneur et bien faire envis se trouvoient recréans, mès aigres costumièrement en hault emprendre, comme nuls de leurs voisins. Et par ainsi tous ceulx qui avoient voé aultresfois reconfirmèrent leurs veulx par nouvelle promesse, à l'entretenir, toutes les fois que besoing seroit, aveuc leur prince, le quel vouloient accompaignier; et ne luy fauldroient se par mort non.

CHAPITRE LXIX.

Comment le duc, empesché à faire son voyage par désordre entre ly et son fils, envoya devers son dit fils le bastard de Bourgoingne (1).

De ceste response se trouva moult aise le duc, et l'imprima fort en cuer; et faisant fondement sur le nouveau repromettre, disposa du surplus par diligence, afin de venir à l'effect. Et entre tous aultres affaires du monde que pooit avoir, et les quels aulcuns plus, aultres moins, pooient donner empeschement ici ou rompture, ne estoit que ung seul, et le quel pour le poix de ly et pour la difficulté qui y gisoit, ne or, ne chevance, ne pooir de gens, ne bon voloir, tout ne pooit servir riens ne proufiter au parfaict de ce voyage que premièrement cestuy ne fust vuydié. C'estoit que le comte de Charolois venist vers son père, et le contentast en son courroulx; et que le duc le receupt en sa grace comme son bon fils, et se remist en faire la paix de sa conscience touchant celluy affaire. Car comme il ne pooit partir de ses pays de par deça sans contenter les subgects et les pourvoir de bon gouvernement, ne pooit faire fondement sur riens aussi tout en vain, sans vuydier de ceste discorde. Et à ce furent enclins tous preud'hommes, tous nobles chevaliers et escuyers qui en moroient d'annuy, et ne désiroient fors que la paix s'en fust, tant pour ung que pour aultre, comme pour pluiseurs regards qu'avoient, qui estoient contraires et dommageables à tous les deulx, comme pour la nécessité des divers pays aux quels pour les garder de la gueule du lou, il failloit pourveoir. La ducesse de Bourbon y labouroit, qui point n'en estoit oye. Pareillement seigneurs et pluiseurs nobles, et tout en vain. La clergie et les dévotes personnes s'y emploièrent, et n'y firent euvre aulcune; et les villes, et les bons subjects par multitude en supplièrent, dont la seule compassion que le duc avoit de eulx, lui commovoit le courage. Or y avoit ung grand dangier ici, et de compassion digne entre le père et le fils; et qui bien en sauroit ou vouldroit escrutiner le fons en son vray vif, de legier pourroit cheoir en mauvais jugement de l'ung contre l'aultre, et d'en mettre le tort où point n'auroit de coulpe; car, à oyr conter ce différent entre le père et le fils, et comment ils estoient en corage non d'ung assentement, il sembleroit que le comte en eust le tort devers ly, et que en son mesprendre seroit cause du couroux de son père justement fondé; et à l'aultre lez, qui regarderoit les causes et les actions que avoit le comte, et les quelles luy estoient matère de douleur et regret, il sembleroit

(1) Cet intitulé, qui manque au manuscrit d'Arras, m'est fourni par la table du manuscrit de Paris.

Digitized by Google

que le père n'eust cause de rigueur envers son fils, ne par quoy paix ne s'y trouvast légière. Car, à dire vray, le fils ne se monstroit en riens désobéissant au père, ne en riens emprenant sur luy par haulteur; mès seulement se doloit d'aulcunes personnes d'entour de ly, et les quels le duc son père portoit et soustenoit contre ly, et en ruyne meismes, ce disoit, d'ambedeulx leurs personnes; et se doloit et complaignoit à Dieu et au monde du meschief que ces gens ci lui brassoient et préparoient par long couverts traits; et que ly, qui estoit père, ung sage glorieux viellart, s'en lassoit mener et abuser ainsi, en ruyne de son propre enfant. Et par ainsi, à prendre la querelle de ce comte en son droit vif sourgeon, là où ne se trouve rébellion ne insurrection contre son père, ne oeuvre de fait, ne violent exploit, fors doléances et remonstrances pitoyables pour informer son père de vérité, point n'en devroit estre mis le blasme de la discorde devers le fils qui en rien des-voloit à son père, fors en ce qu'il voloit parer et justifier ceulx sur les quels il mettoit charge; et le père à l'aultre lez, comme son fils se maintint roide et aigre en l'accusacion de cestes gens, et qu'il considéroit qu'il les héoit et tendoit à destruire, et les enchasser d'emprès ly, ly pareillement, non soy vuellant submettre à l'appétit de son fils, ne soy deporter de ses vieulx serviteurs non attains en faulte, les para et porta encontre son fils, non acoutant à sa doléance. Et ainsy le père avoit le droit paternel devers ly, et la haulteur de se pouvoir couroucier encontre son fils, pour légièrement croire et donner à charge aux gens; et le fils avoit le droit de pitié devers ly, qui soy voyant en branle et en manasce de grands divers dangiers évidens, et de quoy ne pooit estre ne oy ne creu, dont constrainct par amertume de cuer, s'en alla complaindre au peuple de son père, affin de l'advertir de la piteuse cause et querelle qu'il avoit et en quoy il requéroit ascoutance. Si que pour donner clarté du cas, n'y avoit point tant matère de merveillance entre le père et le fils justement causée, comme il avoit traverse de maleur entre les deulx, pour ambedeux faire perdre; car cuidoit et maintenoit chascun avoir le bon droit devers ly.

Le père toutes fois, après tous regards, souffrit aller vers son fils le bastart de Bourgoingne, son naturel, qui rien n'y fit; le seigneur d'Aussy pareillement; ung aultre après, maistre Anthoine Haveron, protonotaire; qui tous y batirent vent et ne porent trouver voyes ne manières de le faire venir devers le duc, pour cause de ceulx dont il se doloit, et dont il avoit en pourpos de faire sa doléance publiquement devant les estats des pays de son père, pour cause du tort qu'ils luy tenoient et des fins à quoy ils béoient, et longuement avoient taschié, ce disoit, et de quoy Dieu et homme debvoient avoir horreur. Si en retourna chascun sans rien faire; et par l'indisposition des choses qui se continuèrent en dur laissèrent ce qui leur estoit impossible de le commuer en aultre ploy. Et convint faire les nopces du duc de Guerles et de Katherine de Bourbon, sans comte et comtesse.

CHAPITRE LXX.

Comment le duc de Guerles procéda en mariage avecques la damoiselle Katherine de Bourbon.

Par ung dimanche doncques, dix-neuviesme de décembre, le duc de Guerles procéda en mariage avec damoiselle Katherine de Bourbon, niepce du duc; et en furent faictes les nopces, moiennement solempnelles, parce que le comte de Charolois et la comtesse en estoient absens, qui cause debvoient estre de plus grand feste. Car quelque nopce qu'il y eust, le duc avoit le cuer triste en son fils, soy mésusant, ce luy sembloit; et la ducesse de Bourbon non moins pour fils et pour fille, dont ne voyoit moyen de les reduire, voire le comte son beau fils et nepveu; car de sa fille la comtesse savoit bien qu'elle en morroit d'annuy. Toutesvoies, après disner on y fit joustes belles et rices, mès non pas de telle bruit qu'elles eussent esté le comte présent. Des manières de leurs estas, et de leur somptueux disner, de leur riche arroy et parement, n'est besoing à faire conte, parce que chascun peult imaginer en soy quelle chose peult duire à telles haultes gens sans reprise, quand les petits souvent, par la richesse qu'ils ont habondante, se boutent en excès par oultrage,

Digitized by Google

et font plus beaucoup qu'à leur appartenir, et teles gens comme icy moins qu'à leur pooir et debvoir. Et certes, n'y avoit riens qu'à point et à mesure, et que l'estat de leur venir ne portast bien chose plus magnificque. Le duc mena la dame de nopce à l'esglise à mue teste; et en pareil estat la ramena jusqu'à seoir à table, vestue de draps d'or moult rices, et ly de noir velour. Et portoit en teste tout cely jour, une barrette de velour noir toute semée pleine de larmes et de gros perles les plus beaulx de la terre. Et jugeoient les aulcuns qu'en ce avoit mistère, et que non seulement il les avoit fait faire par joliveté, mès à entendement tout semblable à son cuer. Et portoit les larmes en chief, comme se dire voloit : que le chief de la joye, qui debvoit estre son seul unique fils, luy surfondoit et faisoit pleuvoir sur ly des larmes de merencolie, par non soy rendre à sa grâce, qui plus l'amoit que soy meismes, et le désiroit veoir et avoir emprès ly, pour le solas de sa vie; plus encore maintenant qu'oncques, pour cause de son voyage, et que, les affaires de ses pays portoient ainsi que, sans l'amour et l'union entre eulx deulx, tout demouroit et pendoit en branle de meschief futur. Et estoit vray, jà-soit ce toutesvoies que je ne impute nulle offense ne rebellion au noble fils, dont en la terre n'avoit prince plus à recorder en meurs et vertus; mès je l'impute aulx maulvais hommes, indignes personnes, gens arrogans et présumptueux qui tendent et béent à gouvernement oultre leur appartenir, et attirent par flatterie peu à peu les cuers des princes devers eulx, et eulx vicieux et de meschant lieu, envéniment par conseil et par maulvais aguet leur noble nature et la font bestourner à la voye perverse, parce que de noble condicion meisme n'ont agoustance. Si me donne merveilles comment homme vicieux se osc ingérer ne soy présumer d'entrer en gouvernement de prince ne en privaulté avecques ly, si non que sciemment il délibère et propose de le faire desnoblir, et de le destituer d'honneur et de bon los. Car fait à croire que, qui gouverne, il conseille, il boute et maine à effect. Et comme nul ne conseille que du meisme qu'il porte en cuer et en boiste, et ce qu'il porte est maulvais et vicieux, contraire à Dieu et dommageable au monde, s'ensieult doncques, que le prince conseillié d'ung homme convoiteux se declairera à convoitise, d'ung homme dissolu à dissolucion scandaleuse, d'ung homme menteur à perilleuse mensonge. Brief, de quel vice et vile tasche que sera son prochain privé en qui il croit, de tel affaire et manière de vivre devenra, se meismes ne se préavise et congnoisse le péril que baille auctorité donnée à celles gens. Dont perd fame et bon los; et la chose publicque recommandée en sa main, dont il abuse, se perd par le samblable.

CHAPITRE LXXI.

Comment durant cestes nopces advindrent deux cas de fortune moult lamentables.

Aux joustes de ces nopces, l'après disner, joustèrent plusieurs haults et grands barons pour grandir la feste; dont entre les aultres, le maisné fils au seigneur de Croy fut l'ung, nommé Jehan, à qui avint une doloreuse aventure et de maulvais auspice. C'estoit que ung grand noble homme, seul fils héritier de David de Fremessent, qui le servoit de la lance, fut tué en courant par les rues; et lui faussa-on la teste tout oultre d'une lance, pour ce qu'il l'avoit nue. Dont grandes plaintes furent faictes à tous lez, et en tourna la feste à chascun en tristesse et en matte chière. Cestuy Jehan de Fremessent tué estoit norriture de jeusne enfant du seigneur de Croy, qui moult amèrement le prist à annuy, et estoit attendant d'estre héritier de cinq ou six mille francs de rente devers la comté d'Artois. Avoit esté bel commenchement d'homme vaillant et tout adonné à la guerre; mès de telle triste yssue comme vous oez, et de courte fortune; par quoy il en convient faire courte mencion, et venir cheoir arrière sur ung aultre doloreux cas qui advint, comme il me fut dict, à cause de ces nopces. C'estoit que environ dix ou douze chevaliers venans par mer du pays de Guerles, pour estre aux nopces de leur jeusne seigneur., si comme venoient devant le port de l'Escluse, leur batteau et eulx tous qui estoient dedans périrent et furent noyés. Dont tele clameur

Digitized by Google

et pité furent menés à Bruges, que tout cuer s'en mortifioit de l'aventure. Et ne savoit-on quelle interprétacion faire des deux fortunes, dont oncques à peine nuls si malheureux n'advindrent tout à ung cop en unes nopces de prince. Toutesvoies convenoit tout prendre en gré et s'attendre à Dieu du surplus, là où la submission de son plaisir est cause de joyeuse fin, souvent tirée de commenchement felle.

Envers ce temps morut dame Marie de Guerles, seur à cely qui maintenant s'estoit maryé, royne d'Escoce, et la quelle avoit esté maryée, en la maison du duc son oncle, au roy d'Escoce, cely qui portoit le feu au visaige, et qui après fut tué en ung son siège d'ung esclat d'ung canon rompu (1).

Ainsi à tous lez vindrent nouvelles de mort aux nopces de ce jeusne prince, dont le mistère sambloit estre estrange. Comme doncques on fut quite de ces nopces, et que l'ensonniance (2) en estoit passée, tout le dur et le grand y restoit à faire; c'estoit qu'après tant de murmures qui venoient par pays, que le duc feroit ceci et cela en contraire de son fils, que ceste paix et union fut trouvée entre les deux, en congratulacion des pays et bonnes villes qui toutes s'en desconfortoient. Car disoient aulcuns : que le duc le debvoit mettre en la main du roy, à qui ne quéroient riens avoir affaire, car en avoient si maulvais exemple et si estrange recort d'ailleurs, que pour mort porter ne l'eussent souffert. Aultres disoient : que messire Jehan de Croy debvoit demorer gouverneur par dechà, et à qui arrière ne quéroient estre subgects, pour ce que point n'estoit homme de lieu condigne à cely estat, et que le duc avoit ung fils son héritier, prince de vertu et de hault los, et le quel ne devroit demourer vagabonde, alors que ung aultre son moindre et son tout subgect emporteroit auctorité sur ly. Si en feussent plus tost fait crucifier, ce disoient, premier que le souffrir; jà-soit ce qu'en vérité oncques n'en fut riens en effect; et n'estoient que adevinences qui se faisoient des choses, là où oncques n'y avoit eu pensée; comme meismes le duc le dict depuis en publicque devant les estas de ses pays, dont le conte se fera en son lieu.

(1) Jacques II, mort en 1460 au siége de Roxburgh de l'éclat d'une bombarde qu'il faisait essayer.

(2) L'inquiétude.

CHAPITRE LXXII.

Comment le duc ne cessa oncques de solliciter de faire son voyage, et de faict se transporta jusques sur la Dunoe pour trouver l'empereur.

Je me recorde maintenant, par les diverses intervalles que je voye ici, et me ramembre d'ung conte qui en l'an cinquante quatre fut fait au seigneur de Riteaux, frère au prince d'Orenge, touchant le voyage sur les Turcs que le duc avoit empris à faire par veu, et le quel à ceste cause, comme avez ouy, s'en estoit allé emblement vers l'empereur s'il l'eust pu attaindre; mès nennil, car ne le voloit. Et par ainsi le convint retourner en faulte et sans exploit faire, là où il tendoit. Si avint que le seigneur de Riteaux, grand à enfoncer les choses avenir et les fairer investiguer par astrologie, dont il avoit emprès ly à celle heure ung homme très expert, et venu en devise avecques ly de ceste matère, luy interrogua par estroit secret : quelle chose il trouvoit de cestuy voyage que le duc avoit empris, ne quelle fin il y espéroit; car desiroit fort à en sçavoir le vray, afin de soy pourveoir et préaviser sur ce, selon l'exigence du cas. Dont ledict congnoisseur des secrets, voyant l'estroite interrogation du seigneur, et que seul estoit en son privé avec ung sien fils aisné, chevalier, nommé messire Charles luy alla revéler ce que sçavoit. Et commenchant son conte, dict ainsi : « Je treuve que, qui vouldroit aller quérir une pierre au fond de la parfonde mer, en une roche, on la tireroit dehors aussi facilement et à si peu de peine, comme on pora mener ne traire ce prince dont la question est en cestuy voyage. Et toutesvoies sy ira-il enfin, et y exploitera glorieusement; et n'est empeschement qui l'en scauroit rompre; mès grand temps passera premier. » Ce conte ici me fut faict par iceluy qui présent y estoit, messire Charlons de Chaalons, et le quel le me conta par mistère de ce que veu avoit avenir en ensievant le dire de cest homme, et

Digitized by Google

en quoy meismes je me rendis d'accort avecq ly, disant : que la parole tenoit du vray, et d'apparence beaucop de povoir avenir ainsi. Et moy présentement, comme je escrivoye et considéroye la difficulté de la matère que je manioie, c'estoit la discorde entre le père et le fils, et la quelle je véoye póvoir estre cause toute darraine de rompre ce voyage, regettai mon oeil sur ce conte à moi faict et longuement porté, et allay reconcueillir tous les empeschemens entrevenus en ce voyage depuis l'an des veux, et que le prince voant se transporta jusques sur la Dunoe (1) à intencion de jamès retourner, jusques il aroit assayé son aventure sur le tiran turc ; là où la froidesse de l'empereur, qui l'avoit mandé toutesvoies par ses lettres et requis de venir devers ly pour ceste cause, fut cause que le duc retourna sans exploit. Et disoit-on lors : que non-obstant ce mand au duc qui ardoit en cecy, et que l'empereur le sçavoit venu à parfaicte intencion de tirer avant, si luy touchoit son propre privé affaire encore plus près que cely de la foy dont il est souverain avoué, et le premier en saincte esglise. Doncques vez-ci le premier empeschement qui a donné la première rompture, à la honte et charge des rompeurs, et à la grand gloire et mérite de cely qui actuellement et en personne s'y est transporté, mès n'a trouvé assistance. Retourné doncques en ses pays dolent de la faulte, et qui non moins pourtant désista de procurer tousjours l'avancement de ce voyage, et que la foy feust deffendue, fit constituer journée à Francquefort et ailleurs pour faire convenir les esliseurs (2), là où envoya solennelles gens, prélas et notables chevaliers, pour donner à congnoistre publícquement la stabilité de son propos, l'uniformité de son veu et de son offrir, en quoy ne se muoit ne ne changeroit jamès, pour mort ne pour vie ; et d'abondant renvoya devers l'empereur et devers le roy de Polaine (3) pour les susciter tousjours et solliciter de ceci. Mès guerres et tribulacions entrevindrent de novel entre les princes de l'empire, entre l'empereur et le roy de Honguerie, entre les ducs d'Austrice et de Bavière ; et tellement que, par le pourchas de l'ennemi (1) qui tout ceci brisoit, la rompture seconde arrière movoit des princes de l'empire, qui ententifs à leur propre privé faict et à leurs particulières questions, ne voloient monstrer loisir, ce sembloit, de pooir entendre ailleurs, quand meismes le chief de eulx, l'empereur, estoit cause principale de leur division, comme on disoit, et tout par convoitise. Et non obstant que ce duc encore ne cessast pour tant de solliciter tousjours ceste matère, et d'envoyer devers le père saint, afin de mettre appaisement entre les princes imperiaux, et qu'avecques le roy d'Aragon Alphonse il avoit confédération pour ceci, et en avoit obtenu le congié et l'aggrément du roy Charles, et de lever en son royaulme ceulx qui le vouldroient sievir, toutesvoies encore une aultre tierce fois vint l'empeschement le plus grand de tous. Et vint Loys, daulphin de Viennois, aisné fils du roy Charles, soy retraire en la maison du duc ; à cause de qui le roy forma indignacion contre ly toute aguë, et devint tellement animé contre le duc son beau frère et parent prochain, son vray léal serviteur et amy, que durant l'espace de cinq ans que son fils demora en ses pays, ne fut oncques heure ne jour qu'il n'attendist l'assault et la guerre, et à estre couru sus de tous lez du monde, et que ledict roy Charles ne quist à tous lez du monde, et en empire, et à l'empereur, et en Italie, et en Angleterre, et en Liége, et en Danemarche, alliances et confédéracions pour courir sus à ce duc, et donnant à entendre beaucop de choses volontaires. Par quoy, si icestuy duc, qui oncques n'avoit appris de s'espoventer de manasces, ne d'estre foulé ne envay sans soy deffendre, garder vouloit son honneur et sa cause et ses pays de grief, n'avoit loisir d'entendre à nulle riens aultre, fors qu'à soy meismes, et de soy tenir fort et pourveu contre ses manasceurs, dont la cause estoit injuste. Si ne demora point peu ceci, mès l'espace de chinq ans. Et non seulement le roy de France feust l'ung et le principal de ceste rompture, à la cause dessus touchiée, mès il

(1) Danube, en allemand Donau.
(2) Electeurs.
(3) Pologne.

(1) Le mauvais esprit, le diable.

Digitized by Google

mesmes contrahit encore le roy de Hongueric à ceste cordelle (1), par luy donner affaire pour Luxembourg. Dont merveille fut et est que cent fois la guerre ne se commencha par là, comme il sembloit qu'on la quérust par querelle foraine, là où le sens et la pacienche du souffrant duc le menèrent au desseure de cecy, par la mort du roy son traveilleur, qui s'en repentit durement à son derrain; car avoit esté empeschant de bonne euvre, ceste ici et aultre, par ses soupechons mal fondées, et par avoir traversé le plus léal de ses parens, en volenté méritoire, lorsque ly meisme qui y debvoit vacquer s'amusoit à privée querelle par passion peu excusable.

CHAPITRE LXXIII.

Comment le roy prist les Liégeois en sauve-garde, et comment le pape les excommunia par bulle publiquement.

Après encore quand ceste rompture venue de France a eu son doloreux effect, et que le duc, pour embelir encore sa cause envers Dieu et envers l'honneur du monde, a mis en son thronne glorieusement paisible Loys le loyal héritier, luy exibé hommage et obéissance le premier du royalme, pensant ledict roy l'avoir sien et son favorable et vray amy perpétuel, trouva tantost des choses aultres, que jamès n'eust cuidié, et qui luy donnoient merancolie en Paris par plusieurs notes, et par les quelles se percevoit bien que, comme léal ne vray qu'avoit esté envers aultrui, aultrui n'estoit point tel envers ly, et trop à tost se faisoit congnoistre. Mès puisque là on estoit venu, il en convenoit faire son profit, ce luy sembloit, au mieulx qu'on polroit. Promptement en prist les Liégeois en saulve garde envers tous et contre tous, sans y spécifier duc ne comte, et les quels ne tendoient que de sous ung hault aveu faire dommage et grief à cestui duc. Vez-là jà commenchement de rompture; car Liégeois devindrent si fiers et orgueilleux à cop, que à leur évesque, qui estoit nepveu au duc, n'accomptèrent ung poys; ains ly firent toutes les rebellions et les haultaines que pooient, comme se par icellui moyen demandassent la guerre; en la quelle toutesvoies le duc ne se fut faint, ne pour roy ne pour empereur qui porter les voulsist, et qu'il ne les eust combattus. Et s'en feust mis en debvoir, aussi tost que les Turcs, se la cause s'y feust trouvée. Meismes le leur manda tous les jours ainsy. Et pour plus les atamer et mener confus en leur fausse perverse erreur et malvaise nature, il les fit sentencier, excommunier, charger et regrever, par bulle publicque de nostre saint père, et donner commande de croisier sur eulx comme sur les Infidèles, et comme sur peuple désobéissant au saint siége apostolicque. Et à ce faire convocquoit ledict nostre saint père le bras séculier en son ayde. De quoi Liégeois si effréés que oncques nul peuple tant, proposèrent à rompre l'indoulte à genoulx. Et firent puis cy puis là des esmeutes beaucop, mès en effect non oncques si hardis que semissent aux champs, car sçavoient de vray qu'ils aroient la bataille, dont riens ne craignoient tant que de l'avoir de ceste main. Et comme ceste rebèllion de Liége estoit ung retardement en son endroit du voyage entrepris, et qu'à celle cause l'apparence estoit grande que meschief de guerre en adviendroit, parquoy le duc en seroit rompu en son emprendre ailleurs, toutesvoies ne s'en tint on pas encoire à tant; mès le président de Bourgoingne, envoié à Paris de la main du duc en parlement et à la requeste du roy, le roy le fist prendre rudement et rigoureusement traictier, sans desserte et à grand tort; le fit mettre en la conciergerie du palais, comme ung homme mesfaicteur et de nul estat. Dont oncques puis, ly qui estoit tendre homme et non appris de telle vie, ne recouvra santé; et en morut en ung an après; dont ce fut dommage. Et disoient les sages qu'oncques la maison de Bourgoingne ne receut si grand playe que ceste, par la manière qu'elle estoit faite, et que c'estoit une retribution bien estrange rendue pour benefice receu, et la quelle le duc digéra au mieulx que pooit, avecques maintes aultres. Si advint encore que, la propre année que tant avoit fait de services et d'onneurs au roy Loys, et comme pour nul quelconque accident toutesvoies

(1) Entraina à cette opinion.

Digitized by Google

qui survenu feust de petit espoir, il n'avoit cessé d'envoier vers le duc de Milan, messire Jehan de Croy pour solliciter tousjours le voyage, et messire Simon de Lalaing arrière tout de nouvel, devers l'empereur et ailleurs, monstrant tousjours sa voulenté estre une et estable en ung propos. Avint qu'envers les quaresmeaulx devint griefvement malade, et si très fort et longuement que l'espoir n'y estoit jamès de son recouvrer, et que par toutes les villes de ses pays en furent faites les processions solempnelles, les sermons et espéciaulx sacrifices, comme se le salut du monde eust pendu à sa vie. Si demora toutesvoies languissant tousjours, par l'espace d'an et demi, et que jamès homme n'eust espéré son ressourdre, se non par miracle et non aultrement; car nature n'y monstroit nul pooir d'elle meismes. Mès ly, qui tousjours avoit en regret la grande ardeur qu'avoit bonne pièce portée en la matère de la foy, et pour laquelle il avoit fait tant de diligences et poursuites, tant porté de frès et de grans soings que tout y avoit mis cuer et pooir, enfin Dieu le recongnust et le prist à merchy. Et comme se faulte eust commise, ce luy sembloit, de tant s'estre retardé pour les humaines affaires, luy prolongua encore sa vie par ung surcroist de grace, afin de mettre à effect sa bonne volenté. Et le remit sain et sauf, net de corps et de membres, droit allant, bien estant à cheval, buvant, mangeant et faisant bonnes chières comme oncques, mès atout ung aigre et continuel souvenir, que celle grace, comme meismes le confessoit, luy estoit venue par miracle et par seule misèricorde de Dieu, pour l'ardant affection qu'il avoit à le servir encontre ses ennemis, disant publicquement : que sans cela il estoit impossible que jamès en feust délivré et qu'il n'eust fait le pas. Par quoy de là en avant chaudia tant plus fort; et qu'avec ce que nostre sainct père tousjours le solicita, l'une fois par bel, l'aultre fois assez aigrement, si y envoya-il, meu de propre estomac, à ses longues désirées fins, comme qui d'ailleurs ne salut, ne honneur, ne contentement de Dieu n'attendoit, que de là, ne satisfaction, ne à ly propre, ne au monde. Et voyant les choses estre venues à extrémité quasi entre les crestiens et le pervers tyran turcq, en l'an soixante-deux et soixante-trois envoia au sainct père l'évesque de Tournay son chief de conseil, ensemble messire Symon de Lalaing, tous deux plains de ceste matère devant tous vivans; et leur donna charge final d'obligier sa personne, selon que verroient en leur discrecion estre faisable. Et les quels depuis, selon la charge de lui acceptée, et que leur discrécion portoit, l'obligèrent personnellement de soy trouver devers le sainct pasteur, et d'emprendre avecques ly le voyage sans resoing et sans regret, nonobstant tout affoiblissement de corps par maladdie, grandesse d'éage et de vieux jours, et loingtaineté entre les princes crestiens, une des plus grandes et difficiles pour ce faire.

Comme doncques ceste maladdie comparable à la mort a esté cause aussi longue et grande de cestui retardement, et que jà l'espoir en estoit dehors à tout homme, que cecy se peust jamès relever par ly, car n'y avoit apparence, et que Dieu néanmoins y a ouvré depuis et l'a relevé et remis en piés sains, atout le meismes voloir, et aussi ardant, se non plus, qu'oncques par avant, sont venues arrière aultres difficultés derraines, et les plus grandes de toutes aultres. Et comme se le diable eust envie de tout bien faire que cestui proposoit, et ne quérust que rompre tousjours cestui sainct voyage par plus et plus fort dangier, sont venues diverses malédictions, à cause de malvaises gens, en la maison du duc, discordes et altercations entre ly et son fils, haine formée meismes du roy encontre le comte de Charolois, murmures et rumeurs par tous les pays, par toutes les bonnes villes et les subgects; les quels voyans l'apprestement du duc pour partir en son aller en la croisée, et la grande difficulté qui estoit entre ly et son fils, par quoy ils demoroient, ce sembloit, en dangier et en branle de maint péril, ont meismes difficulté cestui voyage; et jugeans chose mal faisable que le duc les lessast abandonnés, ou en aultre main que de son fils, dont véoient l'appaisement fort dangereulx, procuroient aussi le partement de ly estre retardé jusques bonne fin feust entre ly et son fils, ou aultrement tout iroit mal, et seroit la cause

Digitized by Google

de son partement, cause aussi de la ruyne de tous ses pays, que longuement et de tout temps avoit bien gouvernés, et glorieusement conduicts.

Doncques, comme le cas ici a esté trouvé en ung point plus difficile qu'oncques nul des aultres, et que y gisoit le droit rompetout, et que le diable s'y esforçoit plus qu'oncques ailleurs, je l'ay reputé aussi, avecques aultres bien cler voyans, le derrain de toute rompture, se par mort non, et par quel, s'il se peult, debvoit en sa difficulté l'ennemi se rendre vaincu. Et s'il demeure en sa rigueur et estraincte roidesse, le duc, malgré luy et encontre sa bonne sainte delibéracion et diligence demorera reculé et retardé, et peult estre frustré de tous poins de sa contendance, jà soit ce que riens ne luy en demorera moins de gloire ne de mérite; mès porra estre congneu à tout le monde en quels debvoirs il s'en est mis, et comment il a léaument poursieuvy son deu, lorsque les fortunes et les maulvais hommes luy en ont rompu par maintes diverses foys tout l'effect. Le quel, se après tant de dangiers et de difficultés survenues et vaincues, finablement et par don de Dieu se trouvoit sortissant à réale fin, je dis, comme pour ceste cause l'ay allégué et mis en conte, que le prévisement de l'homme du seigneur de Riteaulx avoit esté prononcié à grand mystère, et que ensieuvant le contenu de sa parole, voirement aussi facilement on eust tiré depuis une pierre de une roche ou parfond de la mer, et tirée dehors en l'air, comme ce prince ici sera peust estre venu à chief de son voyage entrepris, là où tant a eu de ruptures, et par l'envie du diable.

CHAPITRE LXXIV.

Comment l'auteur icy excuse le duc et descharge de son voyage, consideré l'extrême diligence par ly à ce faicte (1).

Et pour ce qu'à l'heure de cestui chapitre, escript par moy ce dix de janvier, l'an mil quatre cens soixante trois, les matères entre le duc et son fils estoient tant agues, tant difficiles et incompatibles, que tout espoir de bien se perdoit, tant y avoit de grandes besongnes, et des quelles se fera mencion cy après, pooit estre qu'à cause de ceste diabolique controverse, sourse ne sçay d'où, cestui voyage finablement se romproit pour le duc et pour à jamès, et venroient à l'aventure pestilences et guerres à cause de ce, et se descouvreroient de malvais et faulx personnages, forgiés de longue main et sans le sceu du duc; et par tels moyens, iceluy qui maintenant à l'eure de ce chapitre avoit soixante sept ans accomplis, poroit venir finablement et à traicte de temps à impotence de corps, ou à naturelle mort, sans avoir exécuté son hault noble propos. Si vueil-je et ose tesmoignier, prononcier et mettre avant devant tout homme: que sa bonne volenté et diligence monstrées tous les jours, luy seront et devront estre reputées pour effect lors, et que par la congnoissance qu'on a et aura de son noble et hault voloir, de sa fermeté et constance en tant de romptures, et de maintes traverses où oncques povoir ne debvoir n'ont failli ne succombé en variacion, il en devra demorer en gloire perpétuelle quant au monde, et en netteté si clère contre les mal parlans, que nul venin de maulvais homme ne lui porra donner lésion. Car qui fait ce qu'il puelt, ne Dieu, ne homme, ne fortune, ne peuvent demander plus riens.

CHAPITRE LXXV.

Comment le duc envoya le bastard de Bourgoingne la seconde fois devers son fils le comte.

Venir fault doncques à ceste paix entre père et fils, là où chascun béoit et avoit regard, et par qui discorde chascun avoit les oreilles longues et pendans en tristeur sans corage, sans que des moyens et principes de cecy il convenoit dissimuler et en peu parler, pour cause. Toutesvoies, par les dan-

(1) La table des matières données par le manuscrit de la Bibliothèque royale se termine ici. Le manuscrit d'Arras contient, entre le dernier chapitre et le premier publié dans mon édition de 1825, qu'on retrouve à la suite comme troisième partie, les dix-huit chapitres qui suivent.

Digitized by Google

giers qu'on véoit apparens, que ceste haulte glorieuse maison de Bourgongne en succombast laidement en diminution, comme on y véoit à tous lez subtilement tirer, et comme aperra cy après, tout le monde povre ou riche désiroit cestui rappaisement et que l'union y feust trouvée, saichant de vray que, quand l'union y seroit mise, nulle machinacion d'homme ne nulle fausse subtile voie trouvée ne forgiée n'y auroient lieu, et n'y auroit ne dent ne gueule qui y oseroit mordre, ne qui y sceust ne qui y peust prendre riens de son avantage. Et pourtant désiroit chascun que les deulx se trouvassent ensemble, et qu'après hardiement le voyage se feist au nom de Dieu, sans y mettre différent. Si y ralla la seconde fois le bastard de Bourgongne; au quel le comte respondit finablement : que point ne se voloit trouver en lieu où estoient ceulx qui avoient conspiré et conspiroient en sa mort; et en nomma aulcuns; car amoit la seureté de sa personne, ce dist, devant le pourfit qui luy poroit venir d'une folle et légière acquiescence. Toutesvoies, tant se pressa le dict son frère bastard qu'il s'en vint jusques à Berg-sur-le-Soom et passa la mer. Et là vint devers ly la ducesse sa mère, qui moult luy dist de nouvelles, telles qu'avoit apprises, peut estre plus certaines les unes que les aultres, et les quelles donnoient paour à elle et peut estre manasce à son fils, dont l'effect oncques ne fut, ne la cause avecques, ce pensé-je, si avant comme on donnoit à entendre. Car couroit voix que le duc disposeroit de ses pays estrangement, et les livreroit en main aultre que de son fils, par air (1) de ce que point ne voloit venir devers ly et user de son conseil. Par quoy le comte, qui volentiers y eust remedié, se conseilla sur ce avecques sa mère et aultres pour en faire au mieulx.

Or est vray que les bonnes villes de Hollande par commun accord ayant grand faveur à cestui comte, et voyans et oyans cestes estranges nouvelles courir : que le duc à son partement priveroit quasi son seul unicque fils, vray héritier, de ses pays, d'auctorité et de gouvernement sur iceulx, et le laisseroit désolé et à l'abandon de maint péril qui en porroit ensieuvir tant pour ly que pour eulx, s'avisèrent de faire unes lettres par commun aveu, addressans aulx quatre membres de Flandres pour prendre là leur chief. Et tendans à prendre en eulx aide et conseil, leur firent narracion des estranges nouvelles qui couroient, et comment le duc qui estoit apparent de partir prochainement et de laissier les pays de dechà, ne sçavoient comment ne en quelles mains, attendu le courroux qu'avoit envers son fils et dont l'indignacion leur estoit dure et annuieuse. Si leur prièrent, qu'en avanchement de tout bien en ceste matère, tant pour ung que pour aultre, et affin d'aviser aulcun bon moyen dont le fruict redondast sur toutes les parties, ils voulsissent, comme chiefs et moteurs du sens et du pois de ceste oeuvre, signifier, prier et mander à toutes les bonnes villes du pays de deçà, qu'en faveur du bien entre le père et le fils et le pourfit de tous eulx, ils voulsissent entendre et délibérer à prendre une journée, là où tous deulx ensemble se porroient trouver à Bruges, et de là aller par ung commun accort eulx ruer à genoulx devant le duc, et luy prier, qu'en compassion de tous ses bons et humbles subgects, il leur voulsist declairer ains son partement en quelle main ne en quelle gouvernance il les lesseroit, car durement leur desplaisoit ce que ils avoient entendu et oy : que indigné estoit sur son fils, par quoy commettre ne lui vouldroit en ses mains nulles de ses seigneuries. Et sambloit aux Hollandois, que par ce moyen on feroit parler le duc, et luy donroit-on matère pour aulcunement leur ouvrir de son corage; et puis après, eulx aussy auroient matère d'intercéder vers ly pour grâce et clémence envers son fils, et d'estre moyen de bonne euvre.

(1) Colère.

CHAPITRE LXXVI.

Comment le comte de Charolois manda venir les estats de tous les pays en la ville d'Anvers.

Sur ces lettres icy, Flamens conseilliés conclurent d'acquiescer aux Hollandois en leur requeste, car n'y véoient ne ne sentoient chose qui ne feust licite à faire et qui ne compétast à l'honneur de leur prince et salut. Si envoyè-

Digitized by Google

rent par çà par là en Braibant et en Haynault par les bonnes villes faisans narracion des Hollandois dont avoient esté incités de cecy faire pour le bien des pays, et prièrent que libéralement on voulsist entendre à ce que journée sortist à son effect en Bruges pour cestui affaire. Si furent les lettres aggréables assez par tout, et prist-on avis dessus.

Or advint que pendant ce temps que le comte se tenoit à Berghes, aveucques sa mère qui moult estoit en dur annuy que son fils, comme luy sembloit, seroit fait tout estrange du pays de son père et non creu d'y avoir auctorité luy absent, vindrent nouvelles couvertement au comte et à elle comment le duc devoit semondre les trois estas de tous ses pays, à estre à Bruges devers ly le neuviesme de janvier, pour avoir avis et conseil avecques eulx sur la discorde d'entre ly et son fils, et au surplus aviser sur la convenableté de son voyage et sur les deppendances d'icellui dont la provision seroit nécessaire. Certes de la quelle chose alors quand le comte se trouva adverti, pensa en ly meismes; et trouva en son conseil que l'anticiper seroit bon et utille pour luy; et sentant tous les pays estre fort affectés à ly, et non souffrans que jamès homme eust main sur eulx, que le vray seul héritier, fit faire lettres à force; et envoyant message par les champs, escrivy et requist à tous les estas des pays, bonnes villes et aultres, que pour aulcuns grans affaires qui luy touchoient, voulsissent estre et envoier leurs deputés en la ville d'Anvers le troisième jour de jenvier, là où il seroit en personne pour communiquer avecque eulx de son affaire; et ce leur prioit le plus instamment que pooit, et qu'en ce n'y eust point de faulte. Si advint que ces lettres ainsi escriptes par anticipacion de temps, dont le duc ne savoit riens, furent jà venues et receues par les bonnes villes la plus grand part, ains que les lettres du duc faisant mencion de la journée du neuvième vinsent à congnoissance; et fut jà conclut sur la requeste de premières lettres du comte; et en estoient en voie et en chemin les députés pour aller en Anvers. Par quoi, quand ces secondes lettres vindrent du duc, qui ignorait ce personnage, furent tous entrepris les gens des bonnes villes. Et convint ordonner nouvelles gens et envoier après les premiers partis, et leur donner charge de comparoir à deux journées affin de satisfaire à toutes les deux, et de eulx conduire là selon la convenableté du temps. Si vint le cas en la congnoissance du duc, comment sa journée mise au neuvième avoit esté anticipée par son fils de six jours, et que les mesmes, ceulx qu'il avoit mandés à Bruges, le comte son fils les avoit anticipés en Anvers. Si s'en couroucha le duc aigrement, disant: « Comment, déa! mon fils prend-il ceste arrogance en ly de mander les estas de mes pays, moy vivant, que nul ne doibt ne ne puelt faire que moi? Dont luy vient cestuy orgueil? Or chà! je ne diray point ce que j'en pense, mès j'en feray sans dire mot au gré de mon cuer. Et debvroient voloir mes subjects non avoir sitost obéi. » Et prestement fit faire lettres de rechief à toutes les bonnes villes, par les quelles leur signifioit: comment se donnoit merveilles de quoy son fils se présumoit de mander les estas de ses pays, luy vivant, et comment eulx, par frivolles et falourdes données à entendre par son fils, si légièrement condescendoient, et sans son sceu, à luy obéir en tel cas; le quel son fils, quand il venroit devers ly, et se porteroit tellement que ung bon fils doibt faire envers son père, n'auroit cause de se doloir de ly, mès ly seroit bon père et seigneur, et tel que bon père doibt estre à son bon enfant. Dont, comme il avoit entendu que Hollandois avoient esté susciteurs, premiers de ceste euvre, se donnoit grand merveille dont ce leur movoit, ne qui les avoit mis en telle présompcion de ce oser emprendre. Prioit pourtant et mandoit: que qui parti ne seroit, ne se trouvast pas devers son fils en Anvers, ou qu'on contremandast les envoiés. Mès ce fut trop tard, car par le sens des bons et des notables, partout on pourvéit tellement en l'ung et en l'aultre, sans desplaire ne complaire qu'à point, que quand ce venroit à la derraine journée du neuvième jour, on esperoit que le duc se tenroit content de chascun, et le comte perplex auroit esté oy et reconsolé, et peut estre servi aussi, et profité grandement en sa cause par ce qui en ensieuvroit.

Digitized by Google

CHAPITRE LXXVII.

Comment Liégeois vindrent à Bruges pour la question d'entre eulx et de leur évesque.

De ce pourpos se convient taire ung petit pour entrelaicier ung chapitre touchant Liégeois, qui venus estoient en Bruges à jour assigné, pour la question d'entre eulx et de leur évesque; dont le duc, qui tousjours ouvroit de sens et de longue traicte premier que venir à extrême rigueur, tendoit à vuydier par bon moyen, et par le plus sain bout; à quoy toutesvoies, par la dureté de leur nature, ne pooit atteindre ne en tirer espoir, si non par voye de rigueur. Et en effect, Liégeois venus à Bruges, là on leur remonstra le grand tort, la rebellion, l'injure et le crime de lèze-majesté en leur seigneur spirituel et temporel, que fait et maintenu avoient jà long temps contre ly et en sa personne en faisant insurrection contre ly par puissance, infractions en sa seigneurie par volonté brutale, repulsions par manasces en son corps, substraction de ses rentes et revenus pecunielles, sans ly leissier ung denier. Avoit mis le sien en douze mains sequestres, par manière de baille (1), dont vivre le convenoit par emprunt et en aultrui merci, comme ung prince de qui on se jouoit et moquoit, et de qui, ne pour ly, ne pour le saint père, ne pour parent ne ami, ne pour droit, ne pour tort, n'acoutoient, ce sambloit, ne n'en faisoient pois. Ains continuèrent de plus en plus en leur faulse maulvaise erreur et rebellion; de quoi, à brief dire, leur fut dit que le duc finablement estoit mary, et que se retourner ne voloient à recongnoistre leur tort et de eulx remettre à la voie de raison, le duc désormès ne les porteroit plus, mès les y mettroit et les y feroit venir par la voie que longuement avoient quise sur ly à leur maleur et male santé. Et leur fut dict et remonstré lors, et le duc présent entendoit : comment on véoit bien par de chà la cause qui à ce les movoit et la quelle les tenoit en cest abus. Une si estoit; par ce qu'ils se fondoient et tenoient fiers du roy, le quel les avoit pris en sa protection envers tous et contre tous. Une aultre sy estoit, parce qu'ils sentoient le duc prochainement devoir partir des pays de dechà pour aller en son voyage de la croisée, et que de là à l'aventure ne retourneroit jamès; si avoit tant à faire maintenant et à penser et à entendre ailleurs touchant ce voyage, que leur fait et le fait de leur évesque luy seroit comme riens, et le mettroit desormès en non chaloir. Ceci estoit la conjecture qui estoit contre eulx, et qui tenoit réallement de l'effect aussi. Et pour ce leur feust-elle remonstrée, disant : qu'on la congnoissoit bien, mès qu'en vain se fondoient dessus. et s'en trouveroient deceus. Et mesmes le duc, qui là estoit, prist la parole et dist : « Je sais bien que vous aultres du pays de Liége persévérez en vostre orgueil encontre mon nepveu vostre seigneur et prince, et tendez à luy faire du pis que poez, comme maulvais, desloyal et rebelle peuple que vous estes; mès comme vous poez veoir, vous poez savoir aussi que encore ne me suis eslongié de vous, mès suis icy tout à heure et à point pour vengier mon nepveu du tort que luy tenez. Si ne doubtez point que, quelconque délibéracion que j'aye faicte d'aller sur les ennemis de Dieu, les Turcqs, et que nostre saint père m'en presse et semond, et que obligié me suis par promesse comme devant toute riens du monde, gardez que je ne viengne sur vous, et que vous ne soyez les Turcs et la Turquie là où j'adresserai mon voyage; car aussi bien estes vous une faulse maulvaise généracion, rebelle à Dieu et à saincte église, et là où mon voyage sera aussi bien employé que sur les Infidèles. »

(1) Tutelle.

CHAPITRE LXXVIII.

Comment Liégeois s'amodérèrent ung peu en leur orgueil, mès retournèrent de nouvelle en leur furieuseté.

De ces mots s'espoentèrent durement Liégeois, et prindrent retraicte. Et voyans que c'estoit acertes et de sens conclu ce que le duc leur avoit dict, commencèrent de là en avant à

Digitized by Google

peser leur meschief et à eulx amodérer en leur orgueil; et tellement que ledict leur évesque temprement après se transporta en Liége, y fust receu et recongneu paisible seigneur, et y demora une espace, jusques environ vingt jours après, que Liégeois commenchèrent arrière de nouvel pour aulcuns points, le chassèrent dehors furieusement en péril de son corps, et tendans à mettre fin en l'estrif par puissance, se mirent ès champs, à bannières desployées, cinquante en nombre, firent une course en ung coing du Brabant à cause d'ung pré que disoient appartenir et disoient estre de la terre de Liége, et Brabenchons le contraire. Si fust ceste course celée au duc par aulcun temps; et laboroit son conseil d'estaindre la chose par sens et par y envoier vers eulx, afin que plus grand mal n'en advenist. Mès enfin convint que le duc le sceut, car ne se voloient Liégeois mettre à raison. Et non obstant que le duc le porta à dur, toutesvoies encore en dissimula-il pour celle fois pour ung meilleur, car n'avoit regard qu'à son sainct voyage, et de cely fuioit toutes romptures et empeschemens.

CHAPITRE LXXIX.

Comment les estas et nobles du pays vindrent en Anvers, adjournés de par le comte de Charolois.

Or estoit venu le troisième de janvier; et le comte de Charolois, pour estre à sa journée, estoit venu en Anvers; et pareillement multitude des notables et des bonnes villes et des estas des divers pays, pour obéir au dict comte. Si convindrent tous eulx ensemble en l'abaye de Saint-Michiel; et là venus firent la révérence au jeusne prince qui les merchia de leur venue; et par la bouce de maistre Gérard Voyri docteur en lois, leur fit dire la cause pourquoi les avoit requis de venir vers ly. Et commenchant au duc son père, fit remonstrer le maltalent qu'il avoit envers ly, tout indigné, et ne sçavoit pourquoi, si non que ce il fist en faveur du seigneur de Croy et des siens, qui le héoint et le brouilloient envers ly par désespérable manière, et dont le dommage et foulle qu'il y attendoit luy estoient irréparables et intolérables. Et en confirmacion de cecy, se dolut à eulx: comment voix couroit par toutes terres que le duc son père en ordonnant de son voyage, que faire debvoit en Turquie, devoit lessier les pays et seignories de dechà la mer en la main du roy et en la gouvernance du seigneur de Cimay dessoubs ly, et les pays de Hollande et Zellande en la main du roy Eduard d'Angleterre. Et par ceste voie, luy qui estoit son seul unicque fils et son vray heritier, demorroit par dechà, tout despourveu et estrange de ses pays et subgects de son père, comme ung bastard. Et cecy imputoit-il au seigneur de Croy et aux siens, qui oncques ne cessèrent à luy pourchasser dommage et meschief et porter pointe contre ly, tout en despit, comme pareil à pareil. Si s'en doloit à Dieu et aux hommes, quand fortune leur souffroit porter tel orgueil contre ly, et encore à leur grand tort et honte, qui estoient fais et eslevés en la maison du père dont ils contendoient en la ruyne du fils. Et fit dire plusieurs choses touchant ceste doléance de ceux de Croy, et de quoy aultrefois a esté faicte narracion par divers articles; et les quels, si véritables estoient, tournoient à grand charge du dict de Croy; et se non véritables, ce lui debvoit bien estre grand douleur en cuer de les tolérer sans cause. Mès ne fait à croire que ung tel prince, qui portoit grace de vérité autant que nul de son temps, eust jamès volu ne osé mettre avant en publicque si grandes charges comme cestes sur nul chevalier, tant feust grand ne povre, sans en avoir eu plaine et souffisante informacion de la vérité, et toute enquise et attainte, combien qu'en tant qu'il en est venu devant moy je le remets tout à Dieu, et m'en tais au plus courtoisement que je puis, jusques à plus en apprendre.

CHAPITRE LXXX.

Comment le comte de Charolois se doloit du rigueur que son père lui tenoit, et remonstra les devoirs fais pour acquérir grâce de son père.

Quand maistre Gerard Voyri eut parlé bonne espace, le comte meismes print la parolle. Et commencha à parler merveilleuse-

Digitized by Google

ment beaulx termes, remonstrant les debvoirs ès quels s'estoit mis envers son père pour acquérir sa grace, l'amour et cremeur qu'il avoit envers ly avec obéissance, réservé en cause de ses ennemis les quels l'avoient mis en ce parti avecques son père, et tellement que le dict son père, à cause et par le moyen d'eulx, lui tenoit ceste rigueur, et lui avoit rompu sa pension jà long temps avoit, et retiré tous les bienfais que luy soloit faire, jusques à estre mis en mendicité et en emprunt, le plus povre du monde. Si les prya pour avis et conseil en cecy, et de leur bonne amour et faveur, et que allans à la journée establie en Bruges le neufviesme de janvier, voulsissent labourer et entendre, et le remettre en la bonne grâce de son père par humbles prières et remonstrances, et tant faire que, quand venroit au partement pour aller en son voyage, ses pays ne fussent pas mis en main estrange, ne de qui n'y auroit que clameur. Et en temps et en lieu, si Dieu lui prestoit vye, il en remercieroit ses bons amys et bien vueillans par bonnes manières.

CHAPITRE LXXXI.

Comment les estas se paroffrirent au comte de faire tous debvoirs envers son père à ce qu'il le recueillist en grâce.

De ceste doléance du comte et des manières de son parler prindrent pitié les convenus devant ly; et perplex en la matère, pour ce qu'elle touchoit père et fils dont l'amour leur estoit égale envers tous les deux, furent entrepris à y respondre à point. Et craignoient le trop adhérer au fils pour la male grâce du père, et de trop tenir faveur envers le père en povre contentement du fils. Firent dire toutesvoies par une commune bouce : que moult leur grevoit et desplaisoit le différend qui estoit entre son père et ly, et que se la faculté estoit en eulx de y pooir remédier par prières et par toutes paines et poursuites possibles à homme, ils y voldroient labourer, comme raison le donnoit; car en eulx en tournoit le meschief, et le dangier par y continuer longuement; et en leur amour et concorde ensemble pendoient leur salut et félicité à trestous, et ce que attendoient de bien et de joye en ce monde. Si leur séoit bien, ce disoient, de volentiers mettre peine à ce que cestes difficultés feussent vuydées entre son père et ly, et que le père le recueillist en grace et en dilection paternelle, comme son seul enfant, par abjection de son ire. Mès comme ils sentoient le père noble et tout benigne de corage, plain de vertu et de haults sens, et pareillement le fils plein des graces de ce monde et de haulte recommandation, ne se pooient deffier, ce disoient, que, par la grace de Dieu, tout ne venist à bien et à bon rappaisement, et que nature et noble vertu ne les rejoignist ensemble par amour deue; en quoy, pour autant qu'en eulx en porroit estre possible de y solliciter ne parer, ils se paroffroient et s'y obligeoient de léal voloir. Et au regard de prendre aultre, ne homme estrange gouverneur, sur ce ne devoit avoir doubte; car, comme bien sçavoient et fermement créoient que le père ne le daigneroit faire et qu'envis le pourposeroit, envis aussi y vouldroient-ils condescendre ne eulx y consentir, pour morir en la defense. Si fut le comte tant aise de ceste response que plus ne pot. Et luy sambloit bien que la faveur qu'il trouva au peuple de son père, par tous pays et par toutes villes, luy estoit fondement assez pour édifier dessus, et pour non estre foulé en temps avenir de ses ennemis conspirateurs contre ly, à desloyale cause. Si les remercya de leur bonne responce, et requist de continuacion tousjours en mieulx.

CHAPITRE LXXXII.

Comment les estats et les députés des divers pays partirent d'Anvers et tirèrent envers Bruges.

Atant partirent d'Anvers les deputés des divers pays du duc, et tirèrent envers Bruges là où estoit la journée du duc, le neuviesme jour, et le comte s'en alla à Gand, pour approchier son père, à intencion de se mettre à bon devoir envers ly, mès que ouy peust estre et receu aussi en raison. Car se doloit grandement de ceulx de Croy; et avoit bien cause de le faire, ce disoit, plus encore,

Digitized by Google

que n'avoit monstré. Et pour tant que iceulx les dessus dicts seroient emprès ly, jamès n'y mettroit le pié; car le héoient de maulvaise mort, de haine voluntaire, et ne taschoient qu'à le deshériter et à le grever de corps, par sorceries et malvais ars, tant en sa personne, ce disoit, comme en sa femme la comtesse, afin qu'elle ne portast génération. Et mesme l'avoit dict ainsi et donné à congnoistre aux estas en Anvers. Dont pour ce qu'il les héoit pour tels enormes cas et mésus contre ly, et qu'il ne les voloit prendre en sa grace, eulx, pour maintenir leur orgueil, s'estoient ajoints et fortifié du roy, qui aultre-tel comme eulx et à leur incitacion le héoit de mort, et ne quéroit ne ne béoit qu'à ce que la maison de Bourgoingne feust mise à ruyne et à bas; de quoy cestes gens icy, pour eulx faire grans et forts, seroient l'instrument du roy, par le quel il venroit au desseure de son contendre. Et mesmes y avoit jà grand commenchement; car, par leur moyen et conseil à deux lez, les terres sur Somme avoient esté rachattées et restituées, et une grand part de noblesse de Picardie tirée hors de la main de son père; dont le cuer luy cuisoit amèrement, et tant plus encore comme il voyoit ceste machinacion estre procédée de ceux qui estoient subgects et les plus prochains de son père, et les quels de source et de venue n'estoient que gentilshommes comme aultres, eslevés par fortune emprès le duc. Dont le hault degré où s'estoient mis, les faisoit descongnoistre, et rompre et habandonner honneur et léaulté, non chaloir de honte, ne de maléfice, ne de prise norriture, ne de religion, ne d'ordre, ne de quoy le monde leur pooit donner malédiction et perpétuel blasme; mès obstinés et conclus en voloir porter leur pan par le moien du roy contre ly persevéramment, en leur fierté et orgueil, esperoient pooir vaincre et eulx saulver contre sa main, et meismes luy faire empeschement en temps avenir, se le père failloit, d'une partie de ses pays, par les places qu'ils avoient en leurs mains, et les quels entendoient à mettre en la main du roy contre ly, et les avoient promises; car disoit, et meismes je l'ay oy, que le roy s'en estoit vanté; la quelle chose se ainsi estoit, et comme le comte en estoit adverti au vray, ce lui devoit bien estre matère de doléance et de grand annuy, et d'avoir bien contre cuer cestes gens brasseurs de si malvaise euvre; et de quoy Dieu, quand les hommes le vouldroient ou le pourroient porter par vertu, ly, par divine justice, en puniroit tard ou tost l'orgueil et l'offense, quand, sur tout péchié aultre, comme grand qu'il peust estre, Dieu het et abhomine l'homme ingrat, le descongnoissant du bénéfice receu, et le persécuteur de son prince et seigneur, rendant mal pour bien.

Et par ainsi, comme cestes doléances et amertumes se logeoient et hosteloient au cuer de ce noble prince ainsi mené, ne sambleroit merveilles se point ne se voloit trouver emprès son père tant qu'ils y seroient, quand meismes il en sentoit son père deceu et abusé et en voye de perdicion toute clère; combien que le père ne le voloit, ne ne le pooit croire, tant l'avoient endormi; mès nonobstant ce, les petis enfans à peine s'en percevoient, et tout le monde, grans et menus, en parloient et murmuroient contre eulx; mès c'estoit à crainte et à couverte, pour leur auctorité.

CHAPITRE LXXXIII.

Comment le roy arriva à Tournay à mistère couvert durant ceste journée.

A cecy s'accorde beaucop la venue du roy par dechà; le quel, comme se la chose eust esté forgiée et practiquée toute à pourpos, s'en venist devers Tournay pour estre aux ascoutes de ceste journée qui se feroit à Bruges, afin que se aulcune rumeur feust sourse entre le père et le fils, et de quoy fait ensieuvist à l'encontre de ceulx de Croy ou aultrement, il peust vénir à garant d'iceulx, et prendre partie à l'encontre du comte, et par ce moyen avoir entrée et commenchement pour le desfaire. Et combien que la chose ne m'est pas clère pour affirmer que ainsi feust, toutesvoies le comte n'y entendoit riens moins, ni n'en firent cent mille aultres qui ainsi l'entendoient; car souvent et dru, et eux ou aulcuns de leurs privés estoient devers luy partout où il estoit, à Arras et à Tournay, et tenoient en main le roy et le duc d'ung lez et d'aultre à leur souhait; et le comte, comme

Digitized by Google

habandonné de tous les deux, n'avoit refuge qu'au peuple de son père, là où je le laisse venu en Gand, haultement receu, et coppe la matère sur ly pour venir à Bruges où estoit le père en attente de sa journée.

CHAPITRE LXXXIV.

Comment le duc ne se tint point bien content des estas, pour la legière obéissance monstrée à son fils, lui encore vivant.

Le neuviesme doncques de janvier, le duc se présenta en salle devant les estas de ses pays; et assis en banc paré de drap d'or, fit pourposer par la bouce de l'évesque de Tournay : comment de tout temps, par l'aide de Dieu, il les avoit gouvernés en paix et en bonne prospérité, et s'estoit exposé pour eulx de tout son pooir, pour leur estre protecteur et défendeur encontre toutes nacions, à péril grand de sa personne et de ses nobles, et à grans frais et missions de sa chevance; et aussi comme il s'estoit porté envers eulx, comme par raison faire debvoit. Et eulx aussi de tout temps et jusqu'à ce jour luy avoient esté bons et léaulx subgects, ce de quoy, comme cely qui en avoit bonne mémoire, le voloit bien recongnoistre, et les en mercyoit de bon cuer. Mès pour ce que son fils le comte de Charolois les avoit eu mandés par avant à venir en Anvers devers ly, ce que faire ne debvoit et ne pooit, se donna merveille comment eulx y avoient obéi si légièrement, considéré que à nul n'appertenoit de faire mandement sur eulx, qu'à luy seul, tant qu'il seroit en vie. Si s'en tenoit à moins bien content du dict son fils et de eulx, de legière obéissance portant soupechon. Si fit recorder encoire : comment ledict son fils, par diverses manières et termes qu'il tint et jà longuement avoit tenu, n'estoit point bien en sa grâce; et mettoit en tant de manières le tort devers ly, qu'il n'avoit point cause aussi d'en estre bien content, jà soit ce que moult luy tournoit à dur et à grand grief l'argu qu'il y prenoit, pour cause du sainct voyage de la croix qu'il avoit empris; avant le quel toutesvoies il désiroit à pourveoir et à ordonner en ses affaires, et principalement en la garde et protection de ses pays et de ses subgects, comme ung bon prince; car leur tranquilité et salut lui estoit autant, ce fit dire, comme sa propre âme; et devant toute affection, celle envers eulx estoit la première. Mès pour ce que son dict fils, six jours par avant, s'estoit dolu à eulx par soupechon ou par faulx donner-à-entendre de ly et d'aulcuns de ses proposemens, fit tirer avant lors une cedulle, par la main de maistre Martin de Steenberg, secrétaire, la quelle contenoit aulcuns poins, les quels maistre Martin lisy à haulte voix. Et faisoient mencion que ledict comte leur avoit donné à entendre que le duc son père, par indignacion prise contre ly, en partant de ses pays pour aller en Turquie, lesseroit ses pays de dechà la mer en la main du roy de France, et seroit gouverneur dessoubs ly principal et sur le tout le seigneur de Cimay, est assavoir messire Jehan de Croy, chief de ses hayneux, et pareillement les pays de Hollande, de Zellande et de Frise, il les lesseroit en la main du roy Eduard d'Angleterre en gouverne, et demorroit par ainsy bastard du tout et forclos de succession. Les quelles parolles dictes ainsy et proferées par son fils, quand les oyt resumer, prist la parolle luy meismes, et soy excusant du cas, dist : qu'oncques n'en avoit eu volonté, et que son fils n'estoit que ung menteur en cely endroit; et se donnoit merveilles d'où pouvoient sourdre et movoir telles frivoles. Et alors commencha à resumer les offenses que son fils luy avoit faictes, passé a longs ans. Et prenant pié au debat qui s'ensuit entre le seigneur de Quievraing et celuy de Hemeryes, à cause de l'estat de chambrelen, dist : que son fils avoit volu proferer et donner lieu au seigneur de Hemeries devant cely de Quievraing, qui estoit gentilhomme de toutes lingnes, et l'aultre ne l'estoit qu'à demi. Et à ceste cause, et pour ce qu'il avoit volu garder noblesse et observer ordre et droicture, le dict son fils se enfelly, et argua à l'encontre de ly, disant : que jamès celuy de Quievraing n'aroit lieu emprès ly, mès cely de Hemeries, à qui il avoit donné l'estat, en demorroit en l'onneur. Resuma arrière par manière d'offence, comment, par aulcuns ans passés, la comtesse de Charolois estant ma-

Digitized by Google

lade, li, c'est assavoir le duc, estant venu visiter sa belle fille, le dict son fils au retour en sa chambre, luy vint prier qu'il lui voulsist baillier en don la comté de Guines; sur quoy il luy respondit: qu'il n'en estoit pas encore conseillié. Et adoncques son fils tout animé du refus, deut avoir respondu, ce dict. « Monseigneur, si le sire de Croy la vous eüst demandée, vous luy ariez tantost donnée, et ne eussiez point fait tel pois. — Sainct-Jehan! ce dist le duc alors, ne feroye. — Sainct-Jehan! si auriez, ce dist le comte; j'en suis certain. » Et conta comment, en ceste affirmative et negative, il l'argua trois ou quatre fois, jusques à le provoquer à mutacion de sang en fiel. Finablement, toutesvoies touchant cely endroit, il conta comment, à la requeste du bastard de Bourgoingne et du seigneur d'Auxi, il lui pardonnna et avoit pardonné ceste rudesse maintenue contre ly. Et estoit en ce temporel que le duc de Sombreset estoit descendu par de chà à Guines, et maintenoit la guerre contraire à ceux de Calais et du comte de Warwic. Le quel de Sombreset, cousin issu de germain au dict comte, après que sentu avoit que fortune le contrarioit aussi bien par dechà la mer comme en Angleterre, et que le séjour par dechà lui estoit attente d'extreme péril, estoit venu à Ardre parler au dict comte et le conjoyr. Et après longues devises et bonnes chières prises ensemble, comme parens à parens, cely de Sombreset pria à son cousin que labourer voulsist envers son père, qu'il peust avoir saulf conduist pour passer seurement parmi ses pays; car désiroit aller en France visiter le roy Loys, qui encore maintenoit la querelle du roy Henry. Mès le comte, non obstant touttes intercessions qu'il en fit envers son père, oncques ne put obtenir le dict saulf conduit; car n'estoit le duc nullement affecté envers ly ne envers son parti à celle heure; et le comte s'en tint à très enflé en cuer et en maltalent, à cause du refus. Et voloient maintenir les aulcuns, que le refus de la comté de Guines et de ce saulf-conduit tout correspondoient ensemble et en ung temps, et la difficulté de l'une chose et de l'aultre estoit matère entre le père et le fils à celle heure d'argu l'ung contre l'aultre; et de quoy l'absolucion s'en fit tout en ung ensemble.

CHAPITRE LXXXV.

Comment le duc se plaindoit de son fils et du comte de Sainct-Pol, et d'aulcuns de l'hostel de son fils.

Après ce conte, le duc commença à tourner sa parolle sur ceulx de l'ostel de son fils; et entre les aultres mist en front durement le comte de Sainct-Pol, disant: qu'oncques, puis que cely avoit esté et pris entrée avecques son fils, son dict fils ne luy avoit esté obéissant ne humble comme par avant, ains plus et plus fier et plus roide qu'oncques à nul jour. Et se doloit durement le duc du dict Sainct-Pol, et de quoy il avoit la crédence et l'auctorité qu'il avoit emprès ly, comme se dire voulsist, que jamès le fait de son fils ne yroit bien pour honneur et pour tout, tant qu'il y seroit. Et allégua comment son fils debvoit avoir dict, pour ce que le dict de Sainct-Pol il sentoit mal en la grâce de son père et de cely de Croy, qui lui brassoit tout ce mal: « Haan! beau cousin de Sainct-Pol est de mon seigneur et du roy repulsé à tous lez; et ne tend-on qu'à le baculer à meschief et à luy faire tout grief, pour l'amour de moy. Et je voe aulx sains qu'en tele coupe qu'il y buvra, je y buvray moy, et en auray autre-tel que ly. » Et cecy le duc ramena en conte, disant: « Ne sçay que mon fils fera, mès quant à moy je n'y vueil point boire. » Remonstra aussi comment son fils estoit endormy et abbuvré de petites gens, et leur donnoit crédence et auctorité contraire de son honneur, et mist en compte pour chief de eulx l'archidiacre d'Annebon et Guillaume de Bische, disant: que l'archidiacre avoit esté desbouté de l'ostel de son nepveu d'Estampes, par ses démérites et fautes commises. Dont, après avoir trouvé ses moyens devers son fils pour estre à ly, avoit requis et faict requerre au dict son fils qu'il le voulsist mettre en arrière de ly et s'en desfaire; ce qu'oncques n'avoit volu faire, ce dist, à sa requeste. Et touchant Guillaume de Bische, en qui le comte son fils s'appuyoit et se fondoit de sens et de conseil, dist: que c'estoit le pire subtil gar-

Digitized by Google

son qui feust soubs la nue; et pareillement messire Adrien de Bourse, le tout aultre-tel, du quel il luy desplaisoit du mariage de sa fille naturelle, ne qu'oncques l'avoit eue. Parla pareillement d'un Tassin, archier de son fils, ung maulvais garnement, ce disoit: pareillement d'ung maistre Anthoine Michiel, secrétaire en Hollande, homme de maulvais affaire et perilleux, que son fils portoit; et disoit: « Tout ce que je hais, mon fils l'aime et le recueille, et ceulx que j'ay en grâce, il les hait et deboute. Il ne cesse en tout pooir d'enchassier d'en arrière de moy mes bons et léaulx serviteurs, le sire de Croy et les siens, disant qu'ils lui sont contraires. Mès je jure Dieu et la vierge Marie, et prens sur la damnacion de mon âme, oncques le sire de Croy ne nul des siens ne me dirent ni ne firent chose qui deust ou peust porter préjudice au dict mon fils; mès tousjours les ay trouvés bons et léaulx serviteurs en tous mes affaires. »

CHAPITRE LXXXVI.

Comment le duc se plaindoit de son fils et des estas qui vinrent en Anvers.

Comme le duc doncques eust faict ses doléances de son fils et des gens d'emprès ly, en justifiant ceulx dont le dict son fils s'estoit dolu à eulx, tourna sa parole vers les estas de ses pays, par especial ceulx qui avoient esté en Anvers, et leur dist: « Vous aulcuns de mes subgects et habitans et manans de pluiseurs de mes villes et pays, vous avez esté en Anvers, au mand de mon fils, qui n'a pooir ne auctorité de vous mander, tant que je vivray, ne vous de vous traire vers ly sans mon congié. Toutesvoies vous y estes allé; dont je me donne merveilles, car point ne le devez, et ne vous appartient ainsi faire. Si en suis moins content de vous. Et si mon fils vous a donné à entendre chose contre vérité, que je me doye partir de vous et vous abandonner sans bonne et profitable prevision, et vous mettre en main à vous non aggreable, ce que oncques ne pensay, ne debvez avoir peur pourtant ne defliance en moy que ainsy je le face; car, jusques icy je vous ay esté prince léal et certain, sans vous avoir oncques failly en riens à mon pooir. Dont moins encoires aujourd'hui et à mon derrain, aveucques l'intencion que j'ay du saint voyage accomplir, le devroie et vouldroie faire; ains suys resolu, à l'aide de Dieu, de vous lessier et commettre en si bonne et salutaire main que en devrez estre contents, et que à l'entretenement de vostre félicité et paix vous devra souffir, combien que à grand dur et à grief me vient ceste manière de faire que mon fils tient envers moy, et en quoy ma conscience, à cause de mon prochain voyage, est fort chargée. Ça! mes bons amis et subjects, vous vous retournerez en vos ostels chascuns; et cy après, quand je vous remanderay, vous retournerez devers moy à plus grand compagnye, se besoing fait. Et à tant je vous donne congié, en la garde de Nostre Seigneur. »

CHAPITRE LXXXVII.

Comment ceulx des estas obtindrent audience pour faire leur excusation au duc.

Quand ceulx des estas des divers pays, conceurent et avoient conceu en eulx la contradiction du père au fils, et que le parler des deulx pendoit en drois contraires l'ung à l'aultre, ensemble aussi que le duc estoit mal content de eulx de quoy ils avoient esté à la prière de son fils en Anvers, et tout pour bien faire, durement se trouvèrent perplex. E boutans leurs testes ensemble, nobles et ecclésiastiques conclurent de eulx rassembler ensemble le demain après pour ung avis de bien faire au convenable et à l'honneste; car véoient les choses en grand dangier et en disposition de grand mal avenir, ce disoient, se Dieu n'y pourvéoit par grâce, plus que par sens d'homme. Si convindrent les dessus dits estas le merquedi après, qui fust onziesme de janvier, en la maison de la ville à Bruges; et là conclurent deux choses. L'une si estoit, pour la peur qu'ils avoient d'avoir offensé le duc par estre allé en Anvers sans son congié, de faire leur excusation devers ly. Et l'aultre point, si

Digitized by Google

estoit, pour ce qu'ils craignoient grands perils et grands maulx qui pourroient sourdre à cause de ceste discorde entre le père et le fils, et de quoy les meschiefs et les ruines toutes tourneroient en eulx, conclurent de eulx mettre en tout assay et devoir envers ly, tant par humbles prières comme par clère remonstrance : que il voulsist et qu'il luy pleust à mitiguer son courroux envers son fils et le capter en benivolence pour l'honneur de Dieu et de leur salut; car eulx tous, et meismes tous les pays, avoient le dict son fils en grâce et merveilleuse dilection; et ne leur sambloit pas, sauve le hault regne du père, que s'ils avoient esté bien gouvernés et gardés de la main du père, encore l'espéroient estre aussi bien en temps avenir, et que le fils, en leur procurant salut, n'abaisseroit en riens la gloire de son père en son regne. Dont pour ce qu'il leur convenoit avoir advocat envers le duc, pour impétrer grâce et temps de pooir avoir accès devers ly pour estre oys, prièrent à l'évesque de Tournay qu'il lui pleust estre moyen pour leur impétrer ceste audience. Le quel en accepta volentiers la charge, et l'obtint devers le duc pour les oyr, le joesdi après, à trois heures de vespres, douxiesme du dict mois.

CHAPITRE LXXXVIII.

Comment l'abbé de Citeaux, à la requeste des estas, fit la proposition persuadant au duc sa bienvolence et son ascout.

A ce joesdi doncques, à l'heure qui est dicte, se monstra le duc devant ses estas; et accompagnié de ceulx de son sang, s'assist en chaière pour oyr ce que vouldroient dire; là où l'abbé de Citeaux, docteur en théologie, à la requeste des dessus dicts estas, fit la proposition persuadant la bienvolence du duc et son benigne ascout; et après avoir pris son entrée sur la haultesse de sa personne, tournoit à la gloire de sa maison, la quelle il accomparoit à celle de Salomon, envers qui toutes nacions loingtaines et voisines se contournoient, pour la renommée de ly et de son hault sens, et quéroient toutes ombrage dessoubs ly et affuite, disant : que ceste maison de Bourgoingne aujourd'hui estoit telle, et que c'estoit celle que toutes nacions quéroient, et là où paix et félicité et habondance de sens et de gloire se reposoient; meismes les discordes et rumeurs foraines d'entre les princes et régions se venoient là submettre. Dont, comme cela estoit tout notoire, ce disoit, et que les exemples en estoient de bonne mémoire, induisoit que celle noble et fameuse maison, qui estoit rappaiseresse d'aultrui et exemple et patron de félicité par toute la terre, par plus forte raison devoit et devroit estre, en dedans soy mesmes, gardienne de tranquilité et propre paix, et estre à soy mesmes utile et profitable, qui à aultrui, au dehors de soy, estoit matère de bel exemple. Vint cheoir par cecy sur une supplication faicte au nom des estas, c'estoit : qu'il luy pleust à iceulx excuser de ce qu'ils avoient esté au mand de son fils en Anvers, affirmant que, s'ils eussent pensé luy desplaire en ce, jamès ne l'eussent faict; mès ce que faict en avoient, avoient faict à intencion de bien et pour bonne fin entre eulx deux. Et que cecy vray estoit, monstroit comment ceulx d'Arras, quand ils sceurent que ceste allée en Anvers estoit à son desplaisir, mis en chemin pour y aller, retournèrent tout court en leur ville et point n'y allèrent. Par quoy il appert, ce disoit, se les aultres en eussent sceu autant, point n'y feussent allés aussi, et s'en feussent contenus. Et par ainsy, comme le cas gisoit plus en cuider bien faire qu'en mespris délibéré, debvoit estre tant plus aussi de légiere pardonnance.

CHAPITRE LXXXIX.

Comment le duc, après la proposition faite, pardonna aux estas leur offense.

A ces mots le duc commença à parler; et tourna sa parole sur ung secrétaire estant lez son fils, le quel le duc n'avoit pas bien en grâce, et se doloit de quoy son fils le créoit et luy donnoit foy; car aultrefois l'avoit trouvé faussaire, et avoit mis en unes lettres, après qu'il les avoit signées, deux lignes plus qu'il n'y voloit avoir; et ce il prouveroit

Digitized by Google

bien, ce disoit. En après rechéy, comme au jour de devant, sur le seigneur de Croy et son frère, disant: que son fils les vouloit debouter d'en arrière de ly, non obstant que de tout temps l'avoient bien et léalment servi et n'y trouva oncques faulte. Et disoit oultre; que tout ce qu'il avoit appris d'aimer son fils le héoit, et le contraire, tout ce de quoy ne faisoit feste, son fils le recueilloit. Et ce il confirma par l'exemple du comte de Sainct-Pol, le quel il prist avecques ly et en son service depuis qu'il congneut qu'il ne l'avoit point en grace. Dont par ly et par aultres aulcuns de petit estat, depuis qu'ils s'estoient mêlés de ses affaires et de son conseil, disoit qu'onques puis n'avoit trouvé le dict son fils fors que plus dur et plus fier et plus loing d'obéissance. Et resuma arrière ce qu'il avoit dict le jour devant touchant le voyage de Turquie: comment ledict son fils avoit mis avant: que, au partir de ses pays, il devoit avoir promis de mettre en la main du roy de France tous ses pays de dechà la mer, et en seroit gouverneur messire Jehan de Croy pour et au nom du roy. Sur quoy, pour s'en excuser devant eulx, juroit sur sa foy qu'oncques n'en avoit oy parler; et s'esmerveilloit dont venoient telles parolles. Pareillement fit-il des terres de delà la mer, Hollande, Zellande et Frise, les quelles il debvoit avoir promises à mettre ès mains du roy Eduard d'Angleterre, selon le dict de son fils. Mès touchant ce point, ce dist alors: « Ce sera la derraine volonté que j'auray jamès. » Puis vint au point qui contenoit prières de pardon aux estas qui avoient esté au mandement de son fils. Si leur dist: que, touchant eulx, il en estoit bien content, et leur pardonnoit leur offense, moyennant qu'ils ne le feissent plus.

CHAPITRE XC.

Comment le roy party de Nogent vint à Lusseul en approchant Picardie, pour la journée des Anglois qui s'approcha.

A tant se faut taire maintenant des affaires du duc de Bourgoingne d'entre ly et son fils, pareillement et d'une navire qu'il envoya pour un commenchement de voyage en Turquie dessoubs le bastard de Bourgoingne; et convient retourner au roy Loys de France. Le quel, après que la royne s'estoit relevée d'une fille à Nogent-le-Roy prenant son retour à Paris, par aulcuns jours y séjourna; et de là visitant les marches à l'entour, et tousjours approchant Picardie, fist son arrest en diverses places, chassant et soy esbattant pour venir au temps que la journée estoit prise de la convencion des Anglois, le quinziesme de julet. Et tendoit fort que le duc de Bourgoingne, le quel il savoit estre en Flandres, s'avançast aussi de vuidier et d'approchier Picardye pour ceste convention, la quelle il craignoit fort qu'elle ne se feist, et que le duc n'y entendist aussi chaudement comme ly. Et pour ceste cause, tant pour le faire vuidier hors de son pays que de Flandres, comme aussi de le veoir, et pour parler à ly de ceste matère, petit à petit tousjours approcha ses marches; et vint à Lusseul qui est au comte de Sainct-Pol, qui là le recheut et festoya. Et ce pendant le duc, qui estoit venu de Bruges à Lille, ordonnant là de ses affaires de son voyage entrepris, et de quoy jamès pour conseil de nulluy ne se voult deporter ne rompre entendit bien et sentit l'approchement du roy, et de quoy ne faisoit pas grand compte. Car s'estoit bien perçeu, et se percevoit de jour en jour tout au cler, que le roy, soubs une feinte simulacion, le quéroit plus en ung subtil prétendre que par racine de vray amour, ne de quoy il peust avoir joye; car, et jà-soit aussi que le duc de Bourgoingne desiroit bien la paix ou les longues trèves entre les deux royaumes de France et d'Angleterre, et que ly il y pooit beaucop, et mesmes en avoit esté le procureur principal pour l'expédient de son voyage, et que par ce moyen les deux rois lui eussent faict aide de gens et d'argent pour fournison, toutesvoies, comme les sages luy donnoient à entendre souvent et que murmures s'en faisoient toutes publiques, l'accord entre les deux roys, le quel il quéroit à intencion de bien, luy estoit directement contraire et préjudiciable pour le bien de sa personne. Car on soupechonnoit, et le voloit-on maintenir, que le roy, en après quand il se trouveroit

Digitized by Google

asseuré des Anglois, en paix avecques eulx, il contendroit à mettre à son ploy le duc de Bourgoingne et ses pays dont la gloire lui estoit annuieuse; et meismes disoit-on couvertement que le roy se devoit estre vanté: que s'il pooit avoir repos avecques les Anglois il mettroit en subjection et en rabaissement les deux cornes de ce royalme les plus roydes à deux debous, est à entendre la maison de Bourgoingne et celle de Bretagne; comme depuis les apparences s'en monstrèrent et sortirent langaiges à commenchement d'effect, par estrange mystère. Et pourtant, comme j'ay dict, posé que le duc voloit bien tenir la journée des Anglois, et que meismes il en desiroit bonne conclusion, toutes fois, parce qu'il voyoit et sentoit le roy tyrer d'ung collier soupçonneux, et en divers cas et en diverses affaires estre variable envers ly et non de grand fondement, certes fit moins de poix aussi de cest approchement du roy, et assez lentement se mist en voie pour aller à l'encontre; car tousjours pensoit bien à y recouvrer à heure, au jour qui estoit assigné, à Sainct-Omer ou à Hesdin en sa ville, là où avoit esté la convention première. Mès le roy pensant icy d'ung aultre, et afin de le tirer près de ly soubs ombre de visitacion, tant s'en vint joindre près de ses marches, que lessier ne pourroit de honte, ce lui sembloit, qu'il ne s'approchast aussi, et qu'il ne se venist rendre en lieu pour s'entrevoir ensemble. Et de fait le duc en ceste manière partit de Lille, et se vint rendre à Sainct-Pol en Tournois là où le roy arriva la mesme nuitée. Et là s'entrevéirent et furent deux nuits; et de là partans vinrent à Hesdin pour faire la solemnité de saint Jehan-Baptiste, et se tindrent ensemble trois ou quatre jours.

CHAPITRE XCI.

Comment le comte de Sainct-Pol se trouva en la présence du roy, et comment le roy l'atraia à ly par subtil personnage.

Le comte de Sainct-Pol, Loys, qui avoit esté adjourné à son de trompe deux mois devant pour comparoir en personne en parlement, et poursieuvy de cause pleine de dangier de mort, mal du roy, mal du duc et tout par ung grand mistère, et chascun jouant au mieulx sçavoir, par espécial le roy comme bon fait à noter, se trouva cy à Sainct-Pol avecques le roy, qui s'esmerveilloit de ce mystère. Et l'avoit le roy attrait devers ly par subtil personnage, et fourtrait au comte de Charolois, sous le débat d'entre le duc son père et ly, et du seigneur de Croy, au quel le duc sambloit porter faveur en contraire des deux comtes. Dont le roy, voyant que du seigneur de Croy se pooit aidier beaucop et servir, et que le duc n'amoit point ledict de Sainct-Pol pour deux causes, l'une à cause de ceulx de Croy, l'aultre et la plus grande à cause de ce qu'il maintenoit et cuidoit que ledict comte tenoit en fierté et rigueur contre ly son fils le comte de Charolois, ly, comme subtil, pensant de cestui débat faire son propre preu, et feignant, en faveur du duc son bel oncle et de ceulx de Croy, de luy trotter dur et de le faire abaier en grandes manasses, trouva manière d'avoir sa personne devers ly, comme tout content. Et venu à Paris, le receut en grace et en fit substraction au père et au fils ambe-deux, et à toute la maison de Bourgoingne. Et comme le duc, ce sambloit, ne desiroit riens tant que ce comte de Sainct-Pol feust eslongié de ses fils et hors de son hostel, le roy en joua tout à bon pourfit et à propre subtilité practiquée, et l'osta au fils et au père, au plus grand regret que oncques ledict de Sainct-Pol eust, et à plus grand ennuy de cuer, car amoit de merveilleuse grand amour son maistre de Charolois, et ne désiroit jamès servir aultre que ly, ne plus hault contendre, s'il eust pleu au duc son père qui y prenoit son imaginacion, sans y avoir coulpe. Et le roy ceci considérant, et que la personne du dict de Sainct-Pol valoit beaucop, et estoit homme pour servir grandement au parti qu'il tenroit, mesmes en print l'avancement devers ly; et le pensant fourtraire à la maison de Bourgoingne, comme plusieurs aultres, le retint à sa pension et à son bienfaire sur l'attente des choses futures, car avoit durement contre cuer et en couverte rancune le comte de Charolois, et meismes n'en sçavoit dissimuler son corage. Et disoit-on, et fut vraysemblable, que ce ne luy mouvoit fors de

Digitized by Google

la peur qu'il avoit de ly pour le temps à venir, pour ce qu'il le sentoit fier et de hault corage; et avecques la puissance qui lui estoit apparente à venir, si le sentoit-il saimé et douté plus que prince de son royalme. De ceste hayne ou de ceste peur, ainsi qu'on le vouldra prendre, se diront cy après de grands mystères, et les quelles en les maniant seront autant difficiles et de grand pois au liseur comme à l'escrivain.

On dict que l'homme se faict escouter par sa parole, et se fait à congnoistre par les fais. Dont et quand les fais concordent aux paroles prédites, il faut doncques juger de l'homme, soit en bien, soit en mal, selon sa parole. Ceste parabole ara lieu cy après, là où matère de meismes la ramenra en compte tout propre au cas. Et à tant je me retourne à Hesdin, là où estoit le roy devers son bel oncle, qui luy fit toute l'onneur et bonne chière qu'il peult et comme il devoit. Et encore comme se tout voulsist ignorer ce que bien sçavoit, qu'il y avoit faintise ès semblans du roy, lui fit chière et honneur d'amour cordial. Et devisans ensamble de communes besongnes, le roy y sejourna trois jours, au bout des quels il repaira à Dampierre, à trois lieues de Hesdin, où estoit la royne; et lessa le duc son bel oncle en sa ville de Hesdin avecques la ducesse de Bourbon sa seur; et luy promist de le venir veoir temprement envers le jour quinziesme de juillet, que les Anglois debvoient venir à leur journée. Et tandis et tout ce temps pendant il chasseroit, ce disoit on, en la forest de Kersy, et se donroit bon temps; et ainsi fit.

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Comment le duc de Bretagne envoie devers le roy pour demorer en son entier, comme ses prédécesseurs (1).

Or, pour venir vivement cheoir en matère que j'ai à traicter, loist bien ramentevoir ici et mettre en conte ce dont le cas est de grand effect quand il sera cogneu en sa nature, c'est du duc de Bretagne, novel duc, ung des beaux princes des chrestiens, sage et vaillant, et garni de meurs et de vertus à son appertenir, l'ung des fiers du monde en couraige en son droit deffendant. Cestui duc de Bretaigne, comme avez oy, le roy l'avoit aigrement à cuer; et ne s'estoit oncques vola trouver devers ly encore depuis son coronnement; car le roy, ce lui sambloit, le voloit traire à subgection autre que deue et que ses pères devanciers ducs de Bretagne n'avoient appris; par quoi, comme non avisé de soi plus voloir asservir que raison, fut content aussy de non bougier hors de sa terre, sinon par bonne manière; envoyoit toujours toutefois devers le roy en toute honneur et révérence; se mist en tous devoirs et raisonnables offres envers ly, de lui faire hommage deu, et le servir et honorer comme parent et subject, d'aulcunes terres; mès avecques ce, requist qu'on le souffrist paisible en tels honneurs, drois, haulteurs et prééminence, comme ses devanciers ducs de Bretagne avoient joy et usé de tout temps sans contradiction nulle; car ly qui n'estoit pas de moindre condicion que les aultres, désiroit et réalement voloit joyr du sien comme les autres, ce disoit. Mès le roy, voyant et sentant comment il avoit son royaulme en haulte et glorieuse puissance devers ly, et comment, par les bras qu'il avoit du duc de Bourgoigne qui estoit devenu son subject, et ce qu'oncques n'avoit esté à son père, il étoit doubté et crému de tous les princes du sang, certes, en ceste considération et en ceste haultesse, pesa peu, ce sambleroit, le duc de Bretagne; et comme un duc de Bourgoigne, qui estoit un bras si puissant et si doubté estoit devenu humble sous ly et son subject, peu lui seroit et petite chose, ce lui sambloit, d'y mener un duc de Bretagne, qui n'avoit port que de soimeismes. Et par ceste manière et en ceste considération, le roy aulcunement lui tint roides et bien estranges termes; et l'approcha, et surquist, ce disoit-on, de novelletés; et tendoit et s'efforçoit à marier ses serviteurs, et encore non de lieu ne d'estat paraux, aux filles des nobles de Bretagne; par main souveraine voloit lever feuages sur la ducié, ce qu'onc n'avoit esté veu; voloit faire sortir les questions et les causes de Bretagne à la

(1) Ici commence la partie de cette chronique publiée pour la première fois par moi en 1825 d'après deux manuscrits de la Bibliothèque du Roi, contenant sous deux faux titres: *Mémoires de J. Lefebvre de Saint-Remy* et *Chronique des ducs de Bretagne*, la continuation de la *Chronique des ducs de Bourgogne* Voyez ma Notice placée en tête de ce volume.

Digitized by Google

cour du parlement ; avecques pluiseurs autres choses, dont le duc et ses barons faisoient danger et contradiction. Dont, pour ce que le roy le voyoit restif contre ly et mal ploiant à ses desirs, et que voix couroit aussy, et lui avoit-on donné à entendre, qu'il s'estoit allié et ajoinct avecques le comte de Charolois, le roy de l'ung et de l'autre dévola parfois aucuns languages, et de quoi le duc de Bretagne averti de sa part se tenoit à préavisé de manasce ; car lui fut dit, audict duc, que le roy devoit avoir dict : que deux ou trois les plus grands de France il mettroit au dessoubs et en servage, et deust-il prendre les Anglois meismes à sa part pour les destruire. De laquelle chose le duc de Bretagne averti, et que meismes les Anglois l'en avoient averti par leurs lettres, disans que le roy meismes avoit usé de tels langages à eulx, sainement pensa de y pourveoir par le ploy contraire. Et délibéra d'envoier meismes en Angleterre ; non pas que je die que ce il feist à intention de faire alliance contre le roy avecques les Anglois, mès au moins pour mettre barre et traverse que les Anglois ne servissent le roy pour le desfaire. Et pour sçavoir aussi comment il alloit de la vérité de ce qu'on lui avoit donné à entendre, que le roy avoit usé de tels langages et devises avecques les Anglois. Et de fait, comme il fut cogneu clèrement depuis, le duc de Bretagne fit monter en mer ung sien vice-chancelier, nommé maistre Pierre de Roville ; et celui, afin que la chose en demorast cellée, fist-on abillier en habit de Jacopin ; et ainsi arriva au port. Mès comme toutes choses viennent à congnoissance tost ou tard, le roy en fut averti temprement. De la souppechon qu'il y prenoit avecque dangier encore plus que devant, s'en anima sur ledict duc, et désiroit bien à venir au remède s'il eust pu par sens. Dont, comment il en fist, ne par quelle manière, se dira cy-après ; car estrange en sera la narracion qui s'en fera, et l'effect du grand dangier pour la conséquence.

CHAPITRE II.

Comment Philippe, fils au duc de Savoye, venu vers le roy sur seurté, fut mis en prison à Loches.

Or, comme j'ai pris pié maintenant sur ce beau duc de Bretagne pour bastir mon hystoire dessus, pour autant qu'il y peut avoir part, et que sans le mener à conte je ne puis satisfaire à ne matère, pareillement s'est venu présenter aussi à ma plume, en ce meismes instant, Philippe, fils du duc de Savoye, frère à la royne de France, que le roy, en la saison devant passée, environ deux mois, avoit fait venir devers ly, sous sa seurté et parole, et suadé par belles promesses, de la bouce de Gargasalle, grand escuyer, que le roy avoit envoyé vers ly pour ceste cause. Ce jeusne prince Philippe, soi confiant en icelui, vuida le pays de Savoye, là où il estoit en seurté, gouvernant ses pays ; mès venu devers le roy, cil le fit prendre et mettre en prison au chasteau de Loches, en dangier de sa vie et manasce de mort, pour aucunes grandes offenses faites alencontre de son père et de sa mère la ducesse, ce alléguoit-il, et de quoi les oultrages n'estoient à souffrir ; si en voloit prendre la vengeance, ce disoit, et donner punition pour les deux, comme cely à qui le cas touchoit et compétoit, pour ce qu'il avoit épousé leur fille, la royne ; et lui duisoit devant tout autre, d'avoir regard sur son beau-père, et de prendre gouvernement sur sa personne, qui estoit impotente. L'offense de ce jeusne prince et l'esploit qu'il fit, de quoi le roy maintenant se voult venger, est escript en meisme volume ici dessus, de l'année passée, si ne besoingne de le renouveller ici par récitation seconde ; mès convient bien dire que de la prise et de la manière du faire, peuples et nobles et toutes conditions murmuroient et donnoient charge à Gargassale, et plus encore au roy, disant : « Puisqu'en parole de roy et en son mand ne peult avoir seurté, à dur doncques se doit-on attendre de vérité en homme de moindre condicion ; et par ainsi, foi et vérité et fiance

Digitized by Google

seront hors de la terre, et n'y aura riens entre les hommes par quoi ils s'entretiennent. » Et certes les murmures en furent et crièrent si grandes contre le roy, que non seulement en France, mais en Angleterre, en Ytalie et ès Espaignes, toutes régions en furent pleines. Les amis du pris s'en doloient et crucifioient d'annuy; les nations voisines en eslevoient le crime par criées; les nobles de Savoye s'en desconfortoient; les Bernois s'en demenoient jusques à en manascer le roy. Les sages et les estats du pays s'en mirent sus par ambassades; les ungs devers le roy propre, qui riens n'y firent; les aultres devers la royne, qui estoit sa seur; les aultres devers le duc de Bourgoingne, à qui il étoit nepveu et filleul; et les aultres à tous aultres princes de France, qui tous riens n'y profitèrent; ains s'en retournèrent et demorèrent en désespoir de sa vie, par les œuvres volontaires du roy, qui à nulluy conseil, fors qu'au sien propre, ne voloit estre subject.

CHAPITRE III.

Comment le roy doubtoit la délivrance dudict Philippe, pour ce que sur sa seurté il l'avoit emprisonné.

Ce jeusne prince Philippe, entre tous les enfans masles de l'ostel de Savoye, estoit le seul bien et le mieux adressié; estoit bel prince et réverend de corps, sage et vaillant, et de hault emprendre, et garni de belles vertus; estoit homme de grand effect, s'il eust esté au large. Il estoit fils du cousin-germain du duc et son filleul, et de son nom portoit à nom Philippe. Le duc son parin l'ama très fort pour les biens qui en ly estoient; et lui desplaisoit son annuy, s'il y eust sceu mettre remède; et depuis s'en essaia à Hesdin, quand le roy y fut; mès peu y profita; car au vrai dire, posé encore que le roy n'eust point d'action contre ly si criminelle comme pour le faire morir, et qu'à ly ne compétoit point la punicion, sinon voluntaire et forcée, et que tout le monde l'entendoit bien ainsy, toutesfois, parce que le roy le congnoissoit homme de corage et de grand effect, et qu'il doutoit bien qu'en temps advenir sa prise et sa place ne lui cuisassent, et en prendroit vengeance où que ce fust et comme il estoit vraisamblable, le roy, comme plus à tort que peust avoir esté pris, difficulta trop plus son délivrer que ne fit la prise de sa personne, pour se sancier en corage. Et pooit faire ung argument le roy en soy-meismes, que: comme sur promesse et royale seurté il l'avoit fait venir devers ly, et depuis le prendre et manassier de mort, que aussi bien, après sa délivrance, quelque promesse ne serment qu'il auroit fait pour vuider prison, par samblable à lui fait devant, il le porroit rompre; et n'en seroit à blasmer devant ly, non plus que ly n'en doutoit estre blasmé et commencheur de faulte.

CHAPITRE IV.

Comment l'auteur, pour la variation du roy, il prévoit advenir meschief au royaume.

Or n'est point sans cause que j'ay ramené à conte ce Philippe de Savoye, prisonnier, et les murmures qui s'en faisoient; car de ce costé de là, tout en ceste meisme saison, ce sambloit ung disposement de rumeur en ce royaulme comme d'aultre part ailleurs, et là où les causes estoient jà nées et en estre les aulcunes, et les aultres prochaines d'avenir et qui avindrent non pourpensées. Et ce dis-je pour ce qu'à l'heure de cest escrit et que je manioie ceste hystoire, je me doutoie pour le temps prochain de tribulation, et que par les circonstances des diverses causes qui touttes pooient torner en ung effect, il estoit mal apparant d'en pooir évader au long sans ruyne; car le roy, ce que dur m'est que ainsy le me fault escrire, prist à tous lez questions et querelles aux princes ses parens; usa de volonté et de propre teste en tous ses faits; avoit povre effect en son promettre, et amour variable en belle parole; ses amis et voisins puissans traitoit en rigueur; quéroit à les rongnier en leur puissance; estudioit à se faire craindre, non à amer; meismes de ses propres subgects et serviteurs n'avoit grace, et le savoit bien; réveloit son corage publiquement de la haine que portoit en

Digitized by Google

cuer; et de ceux dont se pensoit servir seloncq sa nature, et fuissent encore de petit los, ceux accueilloit-il; voloit seul régner et estre crému de tous; norrissoit sédicions et les pratiquoit ly meisme : en Castille contre le roy Diégo, qui en chéy en dure guerre à l'encontre de ses nobles; et, comme se dira ci-après, en Bourgoingne du père encontre le fils, dont tant de doleurs et de meschiefs se disposoient pour avenir, que nulle pitié pareille; en Angleterre du roy Edouard à l'encontre son propre cousin-germain le roy Henry et sa cousine-germaine la royne; en Liège, là où il estoit fausteur des Liégeois, sousteneur de leur orgueil contre leur évesque et contre le duc de Bourgoingne; et en Bretagne, pour ce que le duc et le comte de Charolois s'entre-amoient ensamble, à l'ung préparoit guerre toute conclute par ses gens d'armes, et à l'aultre quist les voies pour la y avoir en temps à venir; et ne s'en faignoit en paroles. Par quoy je dis, tout mis et tout pris ensamble, considérée ceste manière de faire qui est estrange, considérées les personnes auxquelles il se prenoit et tout en ung ensamble, considéré aussi que tout ce qui estoit de l'appertenance du duc de Bourgoingne et d'alliance, tout ce il repulsoit et traitoit dur, et en quoy il donna trop à congnoistre son corage pour avoir los, certes je dis que petit espoir me pooit estre alors de paix ne de bien en ce royaulme longuement durables, ains peur grande et véritable conjecture de meschief, quand les causes y estoient touttes clères. Dont il peut estre que cy après vous trouverez plus et plus encore grandes apparences de ceste tribulacion doutée; par quoi, s'elle s'y treuve enfin, et que ma peine tourne à effect, au moins s'y trouveront les causes alors descouvertes par moi de production longue.

CHAPITRE V.

Comment le roy se trouva à Hesdin avec le duc, et des devises qu'ils eurent ensemble du comte de Charolois.

Retourne à tant à la matière du roy et du duc, dont chacun attendoit la journée des Anglois qui approchoit. Le roy, qui estoit à Dampierre, fit son retour à Hesdin, vers l'extreme de juilet; et alla le duc au devant de ly, dehors la ville; et logea le roy au chasteau, comme il avoit appris. Amena avecques ly son frère le duc de Berry, le prince de Navarre, fils au comte de Fois, le comte de Perche, fils au duc d'Alenchon, le comte d'Eu, les deux frères à la royne, en faveur de Savoye, le marquis de Saluce, le seigneur de Montauban, le seigneur de Craon, le chancelier de France et tout son grand conseil, et multitude d'autres barons et chevaliers, dont ne sçay le nombre. Et comme par chacun jour le roy et le duc s'entrevéoient en leurs chambres, cheurent en devises eux deux sur le comte de Charolois, duquel le duc sçavoit bien que le roy avoit cuer contre ly, et que ly-meismes en temps passé, par argu qu'il avoit pris encontre, s'estoit assenti avecques le roy de lui tenir durs termes, ce de quoi le roy estoit bien aise. Si avint que maintenant le duc, en parlant de son fils au roy, en parla en tous aultres termes que n'avoit appris; et jà-soit ce que dès la première convencion qui s'estoit faite à Hesdin, jà ung an avoit, il avoit promis au roy, et à sa requeste, que point ne lui rendroit sa pension que lui avoit rompue, que ce ne feust à son gré et à son sceu, toutesfois à ceste heure, ayant congneu et longuement expérimenté le sens et patience de son dict fils, le dammage qui lui pooit ensievir à cause de ceste division, avecques ce que tous ses pays favorisoient à son dict fils et le portoient, mua corage, et retornant à condicion de père, pria au roy qu'il voulsist estre content que rendre lui peust sa pension. Et nonobstant que ce il peust bien faire sans son congié, touttesfois si lui en pria-il pour s'acquitter en sa promesse qu'il lui avoit faite. Comme doncques le roy oyst ceci, que l'amour estoit renouée entre le duc et son fils, et que jà avoit perdu l'espoir que avoit eu en leur division ensemble, commencha à parler ung peu roidement sur le comte, et à lui donner plusieurs charges par lesquelles il démonstroit au duc qu'il n'avoit cause d'estre content de ly, mès de luy voloir mal, à juste tiltre. Et entre autres choses lui imputoit qu'il avoit fait alliance avecques le duc de Bretagne,

Digitized by Google

lequel il clamoit son ennemi et son rebelle; et comme telles choses ne faisoient à souffrir, estoit bien content aussy qu'on congneust qu'il ne lui voloit point de bien. Mès le duc, qui cstoit froit en respondre et avisé, respondy : « Monseigneur, vostre grace soit sauve! je suis tout seur et sçai bien qu'oncques mon fils ne fist chose qui feust ou peust estre contre vous, ne de quoi il peust avoir blasme, et de ce je l'ose bien plenir et respondre pour ly ». Mès le roy répliquant sus, le duc son oncle maintint toujours ses termes, plus, ce disoit-on, par souspeçon et faulx donner-entendre que par attainte du cas. Et lui movoit ce, de ce que messire Jacques de Luxembourg, frère au comte de Sainct-Pol et à la ducesse de Bretagne, demoroit avecques le comte de Charolois, et estoit de la maison du duc de Bretagne fort amé et prisé, à cause que norry avoit esté au pays avecques la ducesse sa seur. Dont, parce qu'il estoit capitaine de Rennes, et envoyoit souvent par delà ung sien escuier, nommé Antoine de Le Met, son lieutenant de ladicte ville, le roy, pensant qu'en ces allées et venues de l'ung pays à l'aultre il y pooit avoir quelque couvert mistère et secret entendement, y prist imaginacion et malvais pied. Et quoi qu'il feust du faict, on me dist depuis que le roy fit tendre sur ledict messire Jacques, et pareillement sur son lieutenant ledict Antoine, pour leur faire maulvaise compagnie; et en furent en tel dangier, tel fois veis-je, que ne se feussent osé trouver au royaulme, combien que moi, bien accointé et très privé de tous les deux, les interrogeant sur le cas, quelle vérité y avoit, les ai oy jurer par grand serment : que oncques n'en furent requis de l'ung costé ne de l'aultre, ne n'en avoient eu charge, sinon qu'en faisant amiables recommandations de l'ung à l'aultre, comme parens qui s'entre-aimoient ensemble de bonne amour, comme princes d'une venue et d'un temps. Et pareillement le comte de Charolois, comme il apperra cy-après, s'en excusa par toute telle manière, et s'en excusera en public devant les ambassadeurs du roy, lors qu'ils mettront en termes ceste alliance. Et par ainsy je dis que, ce que le roy mettoit avant ceste alliance de son fils devant son père, luy procéda plus de souppechon que de vraie attainte; car en effect, oncques n'en fut riens jusqu'à ceste heure.

CHAPITRE VI.

Comment plusieurs devises eurent le roy et le duc, et comment il vint à parler des Liégeois.

Tous les soirs se faisoient les danses en la grand salle, là où tindrent la feste la ducesse de Bourbon, avecques ses deux filles, la ducesse de Guerles et damoiselle Margrite de Bourbon, accompagniées des dames et damoiselles à l'appartenir, en grand nombre; et là se trouvèrent tous les soirs le duc de Berry, le prince de Navarre, les frères de la royne, le comte du Perche, et maint aultre jeusne baron et noble homme, qui la feste maintindrent et accrurent. Et pendant ce, le roy et le duc se trouvèrent ensamble en leurs chambres, parlans tel fois de sens, tel fois de folie et de joyeusetés, comme en tel cas eschiet. Entre autres choses, ung soir avint que le roy commencha à deviser des Liégeois; car en effect les Liégeois avoient jà faict des hautaines sur le pays de Brabant, et avoient esté dehors en bannières levées, passé par emprès leur évesque qui les voyoit à l'ueil, et abbatans une maison d'ung chevalier, son serviteur, et de quoi l'outrage et l'attemptement faits furent tantôt mandés et annoncés par l'évesque au duc son oncle, qui aigrement le prist à cuer. Et moroit d'ardeur de s'en vengier; car trop en avoit souffert jà pour cuidier bien faire et pour fuir l'effusion de sang; mais attrempant son premier bouillon de corroux par encore ung différement de froideur, le manda au roy qu'il y porvéist et qu'il les fist rentrer tellement que plus ne s'avançassent à emprendre sur luy par telles voies, ou besoing lui seroit qu'il y porvéist ly meismes par voie de faict; et comme il en estoit bien en ly quand il voudroit. Mès parce qu'il les avoit pris en sa garde, il l'en voloit avertir, premier que rien faire. Sy y envoya le roy ung sien chevalier, prévost des marissaux, messire Tristan l'Ermite, qui autresfois, du temps du roy Charles, les avoit pra-

Digitized by Google

tiqués contraire de ce duc de Bourgoingne. Et sembloit, pour ce que ce messire Tristan portoit grâce d'avoir esté tout son temps malvais Bourgoingnon et haîneux contre ly, que le roy le y envoiast encore tout propre à intencion telle. Toutesfois ce en avint, que les Liégeois rentrèrent à l'ordonnance du roy, qui le leur manda; mès continuèrent en haulx et fiers languages, sur la fiance du roy, qui ne l'eussent osé penser, fors sous son ombre.

CHAPITRE VII.

Comment messire Jacques de Sainct-Pol, et messire Michiel de Partenay, vindrent à Hesdin en faveur du prince d'Orenge, pour une difficulté de deux frères venans de deux lits.

Dont en ce meismes temps et pendant que le roy estoit à Dampierre, vinrent audict lieu de Hesdin, messire Jacques de Sainct-Pol et ung aultre noble chevalier de grand fachon, nommé messire Michiel de Partenay, tramis vers le duc de Bourgoingne en faveur du prince d'Orenge, pour une difficile question qu'il avoit encontre son frère, le seigneur de Chasteau-Guion, son frère du second lit, et lequel ledict viel prince novellement mort avoit engenré en la fille du viel comte d'Armignac, celle qui avoit esté pourparlée, comme a esté conté en autre lieu, pour le roy Henry d'Angleterre, avant que le mariage de ly feust traictié de la fille au roy de Cécile. Or s'estoit cestui noveau prince d'Orenges, que l'en soloit appeler seigneur d'Arguel, mal porté longuement envers son père le viel prince. Et à cause de ce que assez, ce lui sembloit, l'avoit porveu de seigneuries et de hautes possessions par le traitié de son mariage à la seur du duc de Bretagne, niepce du duc d'Orliens, et montant à la somme de trente mille francs de rente, lui considérant ce, et que d'un aultre lit avoit enfans aussi de hault lieu venus, et que plus mettoit espoir en iceux de governement et de haute attente, avecques ce que le cuer s'y tira beaucoup par amour, certes fist un testament, ce disoit-l'on, grandement préjudiciable à son aisné; et revestiant l'aisné du second lit de multitude de seigneuries et de haultes possessions, l'ordonna à estre aussy grand ou plus que son aisné, en ruyne et désertion de la maison qui avoit esté jusqu'alors en ricesse, pour ung vassal, une des grandes des crestiens. Si s'en dolu durement le nouveau prince, après le décès de son père. Et l'aultre du second lit se voloit tenir fort et ferme emprès l'ordonnance de son père, et riens en lessier. Dont chascun, soi sentant puissant pour pooir maintenir son estrif par vertu de parens et d'alliances, en quoi se sentoient forts, premièrement se submirent à leur prince souverain, le duc de Bourgoingne, pour en attendre son jugement. Et d'abondant, afin que chascun se trouvast assisté de ses parens, envoyèrent vers iceux leur signifier leur débat, tendans chascun par l'aide des siens vaincre et venir à son desseure de la cause dont l'ung et l'aultre gisoit en trouble. Et pour ceste cause, comme j'ai dit, le duc de Bretagne y envoya messire Jacques de Sainct-Pol, qui estoit par de chà à celle heure, et messire Michiel de Partenay, pour recorder au duc de Bourgoingne le faict de son beau-frère le prince d'Orenges, lequel de sa seur avoit ung très gentil jouvencel de dix-huit ans, bien adressié, et de qui ce eust esté dommage et grand perte pour le temps à venir se la maison eust esté ainsi esclisée par partaige du maisné. Si furent les dessusdicts chevaliers bienviégniés et bien venus du duc de Bourgoingne et de la chevalerie, et festoyés et receus en audience. Et comme vrai fut que le duc favorisoit beaucoup à la querelle de l'aisné, et envis souffroit une se haulte maison comme celle d'Orenges diminuer et descendre en son temps pour partaige d'ung maisné, fist responce amiable aux gens du duc de Bretagne : que ce qu'il poroit faire en faveur dudict duc, honneur et droit sauves, il le feroit de bon cuer; et tenroit la main à ce que son nepveu, le fils du prince, ne seroit point deshérité, s'il pooit, en future seigneurie; car ce jeusne fils, fils du prince et nepveu du duc de Bretagne, avoit alliance meismes avecques sa niepce, fille à messire Adolf de Clèves; et par ainsi il le devoit garder et deffendre ly meismes allencontre ses tort-faiseurs.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

Comment, de la part du seigneur de Chasteau-Guyon, furent aussi envoyés audict Hesdin deux autres personnages, pour la meisme difficulté.

De l'aultre costé, du seigneur de Chasteau-Guyon furent envoyés pareillement et vindrent à Hesdin deux nobles personnes et très belles gens, l'ung chevalier de par le comte de la Marche, et l'autre escuyer de par le comte d'Armignac, à la meisme cause et intencion comme les deux autres; est assavoir pour persuader et prier au duc de Bourgoingne que voulsist tenir le baston droit pour ung et pour aultre, sans décliner à faveur nulle part, considéré encore que autant lui compétoit le droit de l'ung que de l'aultre; car aussi-bien l'ung comme l'aultre estoient ses parens et subjects; et à tout ce dont la question movoit entre les parties, il estoit seigneur souverain et pertinent juge; par quoy prioient : qu'en ensieuvant sa fame et haute renommée, par toutes terres, de sens et preudomie, et souverainement de nette justice et équité maintenue tout son temps, il voulsist ici soi monstrer vrai droiturier juge et prince souverain, comme la question des deux parties estoit mise devant ly pour estre oye le vingtiesme de juillet, lequel il leur avoit establi meismes et mandé pour les accorder ensemble. Si fut le duc très bien content de leur requeste et de leur venue, et leur fit faire bonne chière. Et, attentendans là le jour à venir, qui estoit le vingtiesme de juillet, s'avisèrent et conseillèrent cependant avec les clercs et coustumiers du comte de Bourgongne sur leur fait que avoient à conduire, et sur la vertu du testament fait par le prince mort, qui estoit tout le fondement de leur cause.

CHAPITRE IX.

Comment le seigneur de Lannoy et le seigneur de Rabodanges furent envoyés au-devant des ambassadeurs anglois.

De ceste matère sera parlé cy-après au lieu deu, après le partement du roy de Hesdin, lorsque les deux parties convindrent ensemble à leur jour devant le duc. Et jusqu'atant, pour donner lieu à la matère principale qui est du roy, et de l'attente qu'il avoit sur les Anglois, convient différer ceste icy, et revenir au roy des François, le roy Loys, qui moult désiroit leur venue. En effect, sur l'approchement du jour, fut annonchié en court par meismes ceulx de Calais, comment messire Jehan Wanneloc estoit arrivé à havre de par le roy Edouard, pour venir vers le roy de France et le duc de Bourgoingne. Si fut ordonné prestement et avisé de par le roi et le duc, que le seigneur de Lannoy, qui avoit esté en Angleterre plusieurs fois pour ceste cause, iroit devers ceux que le roy d'Angleterre avoit envoyés par de chà, afin de les mener devers le roy et le duc qui les attendoient. Si y alla ledict de Lannoy; et accompagné du seigneur de Rabbodangues, bailli de Sainct-Omer, les amena à court bien accompagnés et bien en point : est assavoir messire Jehan Wanneloc et le capitaine de Guines. Iceux venus à Hesdin, le roy se trouva bien aise. Et chaudioit fort à sçavoir de leurs nouvelles, car n'avoit que peur de faillir à trèves ou à paix avecques eux, par les regars que avoit à aulcunes ses couvertes fins, et auxquelles il tendoit et regardoit subtilement et en simulacion fainte. Si ne cessa oncques que, le propre soir de leur venue, ne les voulsist veoir et oyr, combien qu'il s'estoit bien attendu à autre plus grande ambassade, et de plus grand pois en personnes que n'estoit ceste; et pourtant y prist moins d'espoir de bien; car avoit-on promis dès l'année devant, que le comte de Warwic y venroit en personne, ce que point ne fit; et se diront les causes pourquoi cy-après. Or vindrent messire Jehan Wanneloc et le capitaine de Guines à court devers le roy, là où le duc son oncle estoit présent, et lui firent relacion sur la créance de leurs lettres de ce qui leur estoit chargié, qui en effect n'estoit point grand chose; car n'avoient charge ne pooir de rien conclure, ne de riens faire de novel, fors tant seulement de donner à congnoistre les affaires de leur roy en Angleterre, pour lesquelles ne pooit entendre à ceste journée, comme avoit promis;

Digitized by Google

mès à cause d'iceulx, prioient de par ly, qu'il pleust au roy le tenir pour excusé, et qu'il lui pleust aussy prolonguer ceste journée de convencion promise, jusques au premier jour d'octobre, auquel certainement ne faudroit point, ce dirent, d'y envoyer son ambassade notable, si comme l'avoit promis; et espéroit-on que le comte de Warwic y venroit en personne. Si n'en pot le roy avoir aultre chose pour l'eure d'alors, qui s'en tint bien de rire; mès faisoit son preu et son bon de ce qui lui agoustoit mal; et leur fit chière et beau semblant en manière deue. Et pour dire vray, le roy Edouard avoit assez excusation légitime en ceste journée non accomplie au gré du roy Loys; car en celle propre saison, ung peu devant, il avoit conquis sur le roy Henry le chasteau de Bambourg et trois aultres places, son derrain refuge, et avec ce desconfi en ung rencontre le duc de Sombresset et multitude d'aultres de sa ligue, et entre lesquels, comme on maintenoit longtemps, le roy Henry meismes estoit tué, ou esvanoui, ne sçavoit-on où. Par quoy comme venu à son desseure, et qu'à primes lui convenoit avoir l'œil sur divers dangiers qui naistre lui pooient, et sourdre toujours de ses contraires, mal se pooit desfaire de cely par qui toute sa fortune et sa gloire s'estoient eslevées et conduites, et sans qui riens en son royaume, qui feust grand ne de poix, ne poroit prospérer ne avoir efficace, c'estoit ledict comte de Warwic. Et certes, entre les grans hommes du monde, ce en est ung dont, à mon samblant, on peut grandement et haultement escrire, tant en sens et en vaillance comme en clère fortune. Et par ainsi, en réparant la faulte de ceste journée, non tenue en son parfait, je vous assigne les causes du non parfaire, et qui au roy anglois sont ascoutables.

CHAPITRE X.

Comment le roy mena les ambassadeurs anglois à Dampierre, et comment il les festoya.

Le roy Loys persuada moult et mania de belles paroles à ce maistre Jehan Wanneloc, afin que il voulsist tenir main à paix ou à longues trèves entre ly et le roy Eduard, monstrant que se à cela pooit venir, n'y espargneroit trésor ne avoir, et en satisferoit et rémunéreroit haultement ceulx qui le y serviroient. Dont, et afin que tant mieulx encore les peust gaignier devers ly et tirer fruict de son contendre, leur requist et leur mist jour de le venir veoir à Dampierre, trois lieues de là Hesdin, où estoit la royne; et pria meismes au duc son bel oncle, qu'ils les y feist venir, car les festieroit entre les dames. Si y allèrent lesdicts Anglois; et y furent deux nuits festiés et honorés au possible et raisonnable. Or avoit la royne avecques elle deux de ses seurs, filles du duc de Savoye, non mariées, et desquelles le roy tendoit fort et eust bien volu que le roy Eduard se feust volu condescendre à en prendre une, et que par vertu de ce mariage, combien qu'il lui coustast, il peust venir en alliance avecques ly de paix et de seurté. Si en parla audict de Wanneloc, et lui monstra la damoiselle, qui estoit belle et gente certes, et bien digne de royal lit. Et tendant à touttes fins que cecy se feist, lui pria instamment qu'il y voulsist laborer, et le guerredon lui en seroit rendu bien large. Si en remercia le roy le chevalier anglois de l'honneur qu'il lui offrit, et promist que voirement en parleroit volentiers à son maistre le roy Eduard, et y feroit son mieux du pooir qu'il avoit; et que voirement aussi la fille estoit belle et noble, et bien de value pour le plus hault roy du monde, ce sçavoit; et ne poroit le roy Eduard que bien faire en elle, et grandement renforcier. Et usant de tous les beaux mos dont il sçavoit bien que user il convenoit au lieu, prist congié au roy, ensamble son compaignon le capitaine de Guines; et leur donna le roy belle vasselle. Et à tant se partirent de Dampierre, et revindrent à Hesdin, là où estoient jà venues les nouvelles du mariage pourparlé du roy Eduard, et dont ledict de Wanneloc entendoit bien là où on prétendoit, ne à quel fin on voloit traire; car quelque samblant que feist au roy, ne le roy à ly, si y avoit-il bien autant fiance au costé du duc comme au costé du roy Loys; car congnoissoit l'un et l'aultre, et sçavoit bien qui estoit bon pélerin.

Digitized by Google

CHAPITRE XI.

Comment, après que avoit veu que la journée des Anglois tournoit à petit effect, le roy pria au duc le surattendre à Hesdin.

Or avoit le roy Loys de France besongnié, ce lui sambloit, avecques son bel oncle, ce que faire y pooit pour celle saison; car estoit la journée des Anglois venue à petit effect, qui avoit esté la cause de le faire venir à Hesdin, et de le faire vuidier hors de son pays de Flandres, où gisoit tout son affaire. Dont, pour ce que la journée de convencion arrière estoit remise au premier d'octobre, pria audict son bel oncle que là voulsist surattendre encore jusques audict jour, afin de venir à chief et à fin des promesses entreparlées à deux lez, c'estoit de paix ou de longues trèves; et puis ce fait ou failli, disoit le roy, le duc s'en retourneroit là où il voudroit, à son plaisir; et pendant ce temps, ly meismes le roy aussy demorroit là entour, et ne s'en bougeroit de gaires loing jusques audict jour venu, comme son intencion estoit. Mès en peu de jours après, novelles lui vindrent que Anglois vaucroient par mer; et craignoit-on que ne voulsissent descendre en Normandie. Si alla à Rouen; et là venu et sejorné peu de jours, se alla logier à Mauny, à cinq lieues de là, en la maison de messire Pierre de Brezé, comte de Mallevrier; et y fut par l'espasce d'ung mois; et la royne estoit demorée à Neufchastel, dechà Rouen, en signifiance du retour que voloit faire en Artois sur l'approchement de la journée. Or disoient gens, que deux choses movoient le roy forment d'entretenir ce duc cy en Hesdin près de ly : la première et principale si estoit, pour l'amour des Anglois, aveucques lesquels il voloit avoir seurté et amour s'il pooit : mès sçavoit bien que, sans le moyen de son bel oncle, n'y parvendroit jamès, si à grand dur non; car sur ly et en ly pendoit tout, comme seul qui le roy Eduard avoit fait roy et mis en son tronne. Si n'estudioit maintenant qu'en le tenir encore près de ly, par belles paroles et amusemens jusques audict jour, et ne craignoit riens que son eslonge. La seconde cause se disoit en couvert, mès je n'afferme pas que ainsi feust; et disoit-on que le roy devoit avoir sceu, par calculation des étoiles là haut, ce en quoi il mettoit fort son attente de tout temps, que le duc son bel oncle devroit avoir ung dur et périlleux accident dedens le mois de septembre, par quoi, se mort en ensievoit d'aventure, ce lui porroit tourner à grand joie et profit quand il s'en trouveroit près; car disoient ceulx qui cecy mettoient avant : que son intention estoit, se ainsy avenoit, de saisir le chasteau de Hesdin avecques ce qu'il y trouveroit, avant que le comte de Charolois y venist, et autres terres et places, tousjours en désavantage dudict comte, lequel il héoit à felle; et eust eu deux ou trois millions d'or vaillant que le duc avoit apportés là, qu'en argent, qu'en meubles. Et par ainsy, par la haine que avoit audict comte, partie aussy par la cremeur que avoit de ly, s'il venoit à règne et à terre, poroit-on colorer cest article, et que le roy y pooit avoir pensé; mès pour l'onneur de sa magesté, ne le voudroie affermer pour vrai, si non pour parolle volant.

CHAPITRE XII.

Comment le roy envoya la royne devers son oncle, et par ung dimenche après vespres entra en Hesdin.

Or ensievant touttes-fois, comme j'ai dict dessus, divers blandissemens que le roy imaginoit, et qui peuvent donner diverses occasions de penser à qui vouldroit escrutiner ceste matière, le roy, luy party de Hesdin, huit ou neuf jours après, envoya la royne devers son bel oncle; et, par un dimenche, après vespre, entra à Hesdin, le duc aveucques elle, qui estoit allé au-devant, atout la baronie de sa maison, qui moult estoit belle. Et entra la royne à cheval sur une basse haquenée blance, la princesse de Piémont sur aultre, et ses deux propres sœurs germaines avecques elle, à multitude d'autres dames et damoiselles de grand estat. Avoit esté commise en garde et en conduite au comte d'Eu, comme seigneur du sang, et,

Digitized by Google

par estroite commission, à ung gentil chevalier, mignon du roy au temps passé, le seigneur de Cressol, en qui le roy se fioit moult, pour cause de ses vertus et sens. Du festoy ne convient parler comment et en quelle manière, car tout y estoit ce qui appartenoit à deux lez, tant à la royale magesté d'une telle royne, comme à la haultesse et puissance d'ung tel duc, visité encore en sa propre maison. Et pour tant je m'en passe sur l'entendement des lisans qui, de tel cas et de telles personnes dont la matère parle, sçauront bien entendre à peu de paroles ce qui en pooit estre. Tous les soirs se firent les danses jusques à la my-nuyt; et tint la royne salle publicquement pour embellir la feste. Là se trouva le duc tousjours d'encoste elle assis d'ung lez à sa main droite, et au lez sénestre la ducesse de Bourbon à force, car à envis et dur en prist l'onneur. La princesse de Piémont, fille au roy Charles deffunct, ne fut oncques assise en banc; ains, seule et à part, elle estoit assise en bas sur ung quarreau de drap d'or aux piés de la royne; ensemble la dame de Mauny, fille bastarde du roy Charles, estoit assise à basse terre, emprès la princesse. Là furent multipliées les joyes, et redoublées par tout possible; danses renouvelées de toutes fachons; dames lassées par hait (1) de courre; compaignons mis à la grosse alaine; et là fut tout monstré ce qui estoit en homme et en femme de bon et de beau, de hait et de bon voloir en chascun. Et entre les aultres, y avoit une dame, femme au maistre-d'ostel de la royne, qui, par ses manières et beau port et danses, en blessa en cuer une dousaine, car estoit la droite gorgiasse, et le passe-bruit de la route. Je ne sçauroie escrire de ceste feste autrement, fors que, pour autant que la royne y estoit, et le duc et toutte sa famille se traveilloient à faire chière en tout ce qui estoit de pooir, de devoir et de bon voloir; et n'y avoit chevance espargnée, puissance ne volenté fainte, ne nuls biens plaings: Meismes la royne ne s'en pot taire; mès dict que de son vivant n'avoit eu tant de bien, ne de joie; mès lui cousteroit bien chier; car seipt ans après, elle le comparroit et en auroit regret, ce disoit-elle. La princesse de Piémont en dist autretant; et moroit d'annuy, ce disoit, quand elle pensoit au département de telle chière. Les aultres dames en dessoubs certifioient que le moindre jour du bon temps de lyens valoit plus que tout ce qu'oncques avoient eu de plaisir en l'ostel de leur maistresse, là où il les convenoit estre seules, dessevrées de toutes compaignies et de devisement d'ommes, mal logées et estroitement, loings de bonnes villes, en meschantes places à l'esquart, serves et craintives, et pleines de dangier. Et dirent bien aussy en ensievant leur maistresse, que voirement leur seroit celle chière bien vendue au retour devers le roy, par ung droit contraire. Et pour tant, puis qu'elles y estoient, elles en prendroient leur plein et leur soul, tant qu'elles y seroient.

(1) Plaisir.

CHAPITRE XIII.

Comment le roy avoit commandé à la royne de non demorer à Hesdin que deux nuyts sans plus, le dimenche et le lundy.

Mès y avoit ici ung dur personnage à faire et à mener; car la royne avoit eu commandement du roy de non demorer ici que deux nuyts sans plus; c'estoit le dimenche et le lundi; et le mardi devoit partir et s'en venir de belle tire vers Neufchastel, là où il l'attendroit. Et en ce point l'ordonna aussy, et expressément le chargea au seigneur de Cressol. Or quand ce vint le lundy bien tard, et ainsi que le duc se séoit emprès la royne aux danses, la royne eust en termes l'ordonnance qu'elle avoit du roy son mary, et commencha à parler du prendre congié pour partir le matin; mès le duc, avisé du respondre en souriant luy dist: « Ma dame, il est meshuy trop tard pour parler du département du matin. Le département donne annui d'en parler; et c'est ung lieu ici et ung temps de feste; s'il Dieu plest, vous vous leverez demain, et disnerez; et puis, après avis le temps vous apprenra. — Et, par ma foi, beaux oncles, ce dist la royne, vous me pardonnerez; il nous convient partir; le roy le nous a commandé; et pour riens du monde

Digitized by Google

nous n'oserions trespasser son ordonnance. — Madame, monseigneur vous a envoyé icy, et m'a fait cest honneur; si est bien mon espoir qu'il se fie bien en moi que vous estes bien. Ung jour plus ou moins entre ly et moi ne seront point cause de vostre grief par devers ly. » Et en ce pendant survindrent eulx entreférir de paroles semblables le comte d'Eu et le seigneur de Cressol, disans : « Certes, monseigneur, le demander ne se peult faire; il est force que la royne se parte demain; et n'y a point de remède; et se faute y avoit, jamès nous n'en viendrions à nostre paix. » Souverainement le seigneur de Cressol en trembloit de peur; car il congnoissoit son maistre et sa commission. Si en requist et pria à genoux devant le duc par diverses fois, qui oncques n'y pot obtenir aultre chose, fors que la royne disneroit au demain, et puis après on concluroit du départir. Et le comte d'Eu voyant ceci, et considérant que le duc en saroit bien faire au fort, respondit et dit : « Or chà, monseigneur, sur vous je m'en attens; vous en sarez bien faire. Nous vous avons amenée la royne icy par l'ordonnance du roy, et nous la ramènerons arrière par devers ly, aussi quand il vous plaira. » Si n'y avoit cely des deux qui ne se tenist bien de rire, quand ils virent que le partement ne leur estoit octroyé; mès mettant leur espoir sur le disner fait du lendemain, se fondoient de partir la journée et d'aller à giste à Dampierre, trois lieues. La royne meismes, à peine qu'elle ne ploroit de peur, tant frémissoit-elle du tres-pas du roy, son seigneur; et la princesse de Piémont, combien qu'elle sentoit et sçavoit bien que la royne avoit cause d'en avoir peur, si ne faisoit-elle que rire; et lui estoient roses en cuer le refus de son partir; meismes en réconfortoit la royne. Si firent toutes les autres.

CHAPITRE XIV.

Comment la royne, le mardy après le disner, cuidoit partir; mès il y eut novel estrif entre le duc et la royne.

Or vint le mardi, et disna la royne; et avoit ordonné, dès la nuyt devant, que tout feust prest et appointié pour partir, le disner fait. Là eut-il novel estrif entre le duc et la royne; là ot-il des argumens faits et de répliques de diverses excuses. La royne cuida vaincre par prier et par donner à entendre le dangier qu'elle y attendoit; et le duc se fortifia sur les raisons d'onneur par lesquelles ne la pooit souffrir partir, ce disoit, sans plus amplement en faire. Et somme toute, prié non prié, il rompy et refusa le partement pour ce jour; et constitua messire Adolf de Clèves, son nepveu, garde à la porte en bas, affin que nul n'en partist sans congié. Et le duc de Clèves ainsy fit; et s'y porta, comme avoit le commandement. Si estoient tant aises, la princesse de Piémont et les autres dames, qu'elles en rirent de joie; et ne savoit le seigneur de Cressol trouver aultre réplique à ceste fois, que une seule, c'estoit que se la la royne ne partoit alors à ce mardi, elle ne poroit partir aussi le merquedy après, pour les Innocens; et par ainsi, ce seroit encore ung aultre jour de retardement, et mal sur mal, qui tout redonderoit sur ly. Et le duc respondy : qu'alors comme alors, du demain on s'aviseroit comme des autres jours; et quand à partir venroit, il ne le faudroit point lessier pour les Innocens, par espécial aux dames; car elles ont une singulière loy. Et ainsy, pour fin de conte, le duc la tint pour ce mardy, pour lui faire chière. Et quand ce vint au merquedy, arrière la retint par puissance; et n'y avoit ne prière, ne plorer, ne frémir de nulluy qui le peust vaincre. Ains dist à la royne : « Madame, monseigneur se peut bien fier de moi, et je sçay bien que si fait-il. Ce que je vous tiens, c'est pour lui faire honneur et amour, comme je doy, et à vous; je suis le premier per et doyen des pers de France; et comme ayant celle prééminence sur tous aultres emprès monseigneur le roy, je vous retiens aujourd'huy de mon auctorité, car j'ai bien cely pooir pour vous faire honneur et révérence. » A ces mos, n'y avoit femme ne homme qui osast répliquer; et se teut chacun; mès oncques femmes ne furent tant aises que estoient trestouttes de ceste amiable force; ains eussent bien volu qu'on les eust continué huit jours encore par samblable mistère.

Digitized by Google

CHAPITRE XV.

Les meneurs de cestes danses et festes furent messire Adolf de Clèves, le seigneur de Beaujeu et Jacques de Bourbon.

De cestes danses et festes furent chiefs et meneurs messire Adolf de Clèves, le seigneur de Beaujeu, messire Jacques de Bourbon, frères, le seigneur d'Arguel, fils au prince d'Orenges, Henry de Neufchastel, messire Charles de Chalon, messire Jehan de Croy, fils au seigneur de Croy, le seigneur de Senpy, messire Jean de la Viefville, ung nommé Jehan du Puis, et plusieurs autres chevaliers et escuyers, dont y en avoit grand nombre. Le seigneur de la Roche, nommé messire Philippe Pot, tous ces soirs presque se tint à genoux d'emprès la royne, qui se devisoit à ly, et faisoit personnage entre son maistre et la royne, pour les tenir en terme tous deux; car avoit le don de parler et de bon esprit en ly; par quoi lui séoit bien et le sçavoit bien faire. Le seigneur de Quievrain à l'aultre lez paroit bien son renc; et là où il lui séoit faire son personnage, là fit onneur à la maison; car avoit beaucoup de grans biens en ly, et de sens et de meurs et de belle faconde en toutes matères. En y avoit aussy beaucoup d'autres qui paroient bien les rencs sans danser, et qui, de personne et d'estat, se monstroient entre les dames: comme le seigneur d'Aubigny, Philippe de Bourbon, son frère, le seigneur de Tyanges, messire Tristan de Toulongeon, et Marc Bouton, et autres, sans les vieux et les chevaliers de l'ordre, que je ne mets point en conte. Et à tant je m'en passe, et viens au jeufdi que la royne disna arrière; et le disner fait, partit en la compagnie du duc, qui la convoya une espascette hors de la ville; là où au congié prendre avoit des grands remerciemens entre la royne et ly et la princesse, et d'annuyeux et durs regrets à toutes les dames, de leur partement si tost fait. A tant je les laisse, et reviens réduire à mémoire le roy Loys, roy de Cypre, fils au duc de Savoie (1), frère à la royne de France: lequel, après la royne estre partie de la maison du duc, le roy l'envoya à Hesdin visiter son bel oncle; et y vint ledict roy accompagnié environ de cinquante chevaux siens; car estoit expuls et dejetté hors de son royaume, comme vous savez par l'histoire ici devant; et ne vivoit que de graces et d'emprunt de ses amys et parens, lesquels estoit venu visiter, constraint, pour avoir leur aide et le recouvrement de son royaulme. Or, estoit vrai que le duc, en la saison passée devant, n'y avoit que demi an, avoit envoyé une kirvelle (1) toute chargée de vivres pour advitailler le chasteau de Seraine (2), en Cypre, que le roy tenoit seul en son royaulme; et en toutte destresse de povreté et de mésaise, l'avoit tenu jusqu'à ce jour contre les Infidèles et son fils bastard, tellement que la clameur de leur souffretté longuement portée monta jusqu'au ciel; et n'y avoit espoir de là tenir, sinon plus par miracle et grace de Dieu que par humaine vertu; car le roy meismes, autant que le moindre de sa maison, moroit de faim, et n'avoit de quoi leur faire bien; si en estoit pris pitié au duc; et en la compaignie de son navire envoyé en secours de la foi, sous son fils bastard, envoya ceste quervelle aussi toute à propre ponr aller à Seraine l'avictaillier de vivres, qui montèrent au prix de sept mille escus, comme me fut rapporté; et de quoi l'œuvre estoit méritoire et louable au monde, et de grand fruict et sustentation à la noblesse maintenue en cely dangier, et dont la soufrance estoit glorieuse pour eux. Et pour ceste cause, ledict roy, pour en remercier le duc son bienfaiteur, vint à Hesdin. Et alla au devant de ly toute la baronnie de l'ostel, bien avant; et fut logié en la maison du bailli de Hesdin, près de la porte par où il entra; et voult ledict roy venir prestement et sans descendre, devers le duc, en son chasteau, le

(1) Louis de Piémont, comte de Genève, fils du duc Louis de Savoie, devint par son mariage avec Charlotte, fille de Jean de Lusignan, le 7 octobre 1459, roi de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie; mais il fut dépossédé de sa couronne par Jacques, archevêque de Nicosie, frère bâtard de sa femme. Gorhigos, qui était la dernière place possédée par Louis, fut livrée à Jacques en 1465, par la trahison du gouverneur. A partir de cette époque, il ne fut plus roi que de nom.

(1) Caravelle.

(2) Keronia.

Digitized by Google

visiter et remercier de ses bienfaicts; mès réplicquié par le seigneur de Croy et aultres, et par le seigneur de la Roche, qui fort s'y acquitta, ne fut souffert de ce faire; car luy monstroit-on qu'il n'appartenoit point, et que s'il le faisoit, le duc s'enfuieroit à l'aultre lez, et s'en courrouceroit amèrement; et disoient meismes, il viendroit devers ly. Sur quoi le jeusne roy respondit: « Si je cela pensoie, jamès je ne descenderoie du cheval, et m'en iroie dont je suis venu. Point n'appertient à ung si povre roy comme je suis, visitacion ne onneur faite d'ung si hault duc comme il est. Au derrain, il descendy et se logea; et les seigneurs allés au devant prindrent congié et le laissèrent. Là pria ce jeusne roy au seigneur de la Roche, qui estoit le derrain partant, qu'il le recommandast humblement à son oncle; et ledict de la Roche lui respondit en riant: « Par Dieu, sire, vous povez bien l'humblement lessier darrière; c'est trop à ung roy de soi humilier ainsy. Il souffira bien à monseigneur ce que nous lui rapporterons de vostre bon voloir; il n'est convoiteux d'onneur à ly non deu. » Et à tant se partit le chevalier, et vint faire la relacion à son maistre de ce conte qu'il avoit eu avecques le roy; et en fut ris et tourné en bon ploy et en noble corage de jeusne homme.

CHAPITRE XVI.

Comment le duc monta à cheval tout quoyement, et alla tout droit vers le logis du roy de Cypre.

Le lendemain après disner, tout quoyement et sans samblant, le duc monta à cheval et tira tout droit vers le logis où estoit logié le roy de Cypre. Si corrurent les nouvelles devant l'omme; et en fut averti le jeune roy, qui se abontissoit en cest honneur; et blasmant ses gens de ceste ignorance, leur imputoit à charge. Et le plus hastivement que pooit, monta à cheval avecques ce que pooit avoir de gens; et rencontra le duc à ung quarrefour de rue, qui s'en venoit vers ly; et là se firent les embrassées et les honneurs à cheval de l'ung à l'aultre; et y avoit des excusations et des argumens de l'ung à l'aultre de ceste honneur première; et cela passé, le duc le mist à son desseure et le mena à son chasteau, là où ils devisèrent longuement ensemble. Et remercia le roy allors le duc son oncle de ses bienfaits, qui estoient grans, et passoient, ce disoit, la charité de tous les princes chrestiens et de ses propres parens; par quoi il se réputoit plus tenu à ly aussy qu'à tous ceulx du monde; et désiroit bien à vivre le temps qu'il le poroit desservir envers ly; mès au fort, du non pooir qui restoit en ly, Dieu, espoir, le lui rendroit, ce disoit, en son lieu. Et alors lui fit prière que se d'aventure son navire devoit séjourner sur l'iver à venir en aulcune mer ou port par de là, qu'il pleust au duc, qu'en lieu de riens faire ailleurs, il peut venir jusqu'en Cypre, en secours de son chasteau de Seraine et de son royaume; car avoit espoir, ce disoit, que par le moyen d'icellui il espoenteroit le roy bastard son débouteur, il rébouteroit ses ennemis et les Infidèles, et venroit à défense et à la recouvrance de sa coronne et de sa gloire; et la fame et le perpétuel mérite demorroient à la maison de Bourgoingne, qui resplendissoit toute en telles œuvres costumière. Mès le duc regardant le poix de la requeste, aveucques ce que volentiers feist et eust faict pour son cousin, dont le cas sentoit piteux, et souverainement pour l'augmentation de la foy, respondit doucement et dist: que bonnement n'estoit en ly de ce faire, ne de l'accorder ne de l'escondire; car avoit submis son navire et ses gens à l'ordonnance du pape le sainct-père; par quoy, après l'avoir départi à ly et à son service, ne pooit estre honorable pour ly, ne faisable aussy, de le contourner ailleurs. Mès, si d'aventure on percheust que le pape ne se aidast ne servist de celle saison, luy concédoit qu'il envoyast devers ly et obtenist qu'il les peust mener en Cypre guerroyer les ennemis de la foi; et ly de sa personne en estoit content, et se submettoit entièrement à la volonté du saint-père. De ceste response estoit tant asoufi le roy de Cypre et ceulx de son conseil, que autant s'en tint à content de la parole comme de l'effect; car plus honorablement ne luy pooit-on respondre; ne luy n'avoit ne ne pooit avoir cause de plus avant surquerre. Et à tant, après vin pris et espices, partirent d'ensamble; et le duc le convoya jusques

Digitized by Google

aux degrés de la sale, et le roy s'en alla en son logis faire grand chière. Dont le lendemain il s'en partit et retourna vers le roy, et devers son père, qui temprement après vint à Hesdin là prendre sa posée.

CHAPITRE XVII.

Comment le duc de Savoye vint à Hesdin par un dimenche après vespres, septiesme d'aoust, et comment le duc alla au devant.

Par un dimence après vespres, septiesme d'aoust, vint le duc de Savoie à Hesdin; et estoit le duc de Bourgoingne allé au-devant de ly jusques un peu hors des portes. Et ce fit pour l'honneur de la royne plus que aultrement, pource qu'elle estoit sa fille, jà soit-il que le duc et ly le Savoyen estoient cousins germains ensemble, estans de frère et de sœur; mès oncques ne cessa ce duc de Bourgoingne, com grand qu'il feust, de faire honneur à aultrui, et feust encorre son moindre, pourveu qu'on portast nom de duc comme ly; car en la vertu du nom il égalisoit chacun portant le nom avec ly. La baronnie de l'ostel alla au-devant de ly une demye-lieue. Dont, à l'entrée que fit à la ville lui estoit bon besoin; car la compagnie de ly n'estoit pas de grand monstre. Avoit multitude de peuple pour le regarder venir; car se faisoit porter aux espaules en une litière par manière d'ung fiertre, là où estoit assis dedans en une chaière couverte de veloux bleu; et le desseure de ly qui faisoit le ciel, estoit de veloux bleu aussi franguié d'or et de soie; estoit vestu d'une robe longue fourrée de martres, atout ung grand collier d'or autour son col, garny de pierrie; et sambloit proprement à veoir un personnage estrange, qui venist d'ung pays longuement perdu. Le duc se meist à sa destre, et toujours chevaucha emprès la litière jusques à son descendre; et au descendre le logea en la meismes place où avoit esté logié le roy jà deux fois. Et là le fit penser et aiser de tout ce qui estoit possible; touttes ses gens livrer et fournir de tout ce qu'il falloit; les nobles et les chambellans servir en pareil comme le seigneur de Croy; et avoit-on commandement que tout ce que demanderoient par toutes les offices, qu'on les en fournist. Ce duc Savoyen n'avoit nulles nobles gens siens, ne de son pays, réservé tant seulement le seigneur de Mont-Mayou, ung grand baron de Savoye; et lui avoit baillé le roy toutes les gens qu'il avoit à sa poste; car le tenoit comme en tutelle depuis le fait que fit Philippe de Savoye, son fils, de quoy la ducesse morut de despit. Et par ainsy, et depuis qu'il avoit trouvé manière de prendre et emprisonner ledict Philippe, et qu'il voyoit ledict duc savoyen n'estoit point homme pour soi gouverner de ly meismes, et qu'il estoit tout impotent et inutile quasi au monde, lui osta tout ce qu'avoit de gens et de gouvernement ancien, réservé aulcuns de son conseil, qui s'entendoient avecques ly; lui bailla toutes gens novelles pour l'accompagnier et conduire à la règle meismes que ly ledict roy leur bailla; et y mist le marquis de Saluce, qui estoit son homme touttes-fois et son parent, et homme de vertu et de bon los. Et y mist aussy Cadorat, ung gentil escuier, son maistre-d'ostel; ung autre, Robinet, maistre des eaux et des forests de Lyon; et plusieurs aultres dont les noms me sont esvanouis, gens nobles et de finance, et par lesquels de toutes choses qui compétoient à son estat, il se falloit conduire, et ly meismes obéir et soi régler seloncq eulx, qui estoit une grand servitude à ung prince. Disnoit à matin à huit ou à neuf heures, et puis ralloit dormir tout nu; se relevoit sur haulte nonne, et puis ralloit mangier de rechief; se recouchoit arrière pour dormir, et puis au relever souppoit, rechéant en sa couce. Ainsi passoit son temps et ses jours en boire, en mangier et en dormir, toujours couchié ou assis; car ne pooit mettre pié devant aultre pour les gouttes et poacrises de son corps que en graisse avoit, et duit ainsy en pescés et en bestiales meurs avecques les femmes en chambre, alenti à peine et si mis au bas avecques elles, c'est à entendre sa femme, que jusques à dévuidor presque les fusées du fil qu'elles filoient. Et pour tant, pour son inutilité et féminine et vile condition, estoient avenus infinis maux en son pays, sédicions, divisions entre les nobles, guerres, tumultes, bandes et piteuses occisions de l'ung sur

Digitized by Google

l'aultre ; car n'estoit ne honoré, ne douté, ne amé ne bien volu, parce qu'on n'y sentoit nulles vertus, fors tout le contraire de ce en quoi peuples, ne villes, ne cités, ne les nobles du pays porroient espérer salut. Et ainsy ayant vescu sans aulcun cler-fait, et usé de nom de prince soubs une meschante vie, au derrain se trouva perdu en l'éage de cinquante ans, impotent et povre seloncq son mérir, et destitué de sa liberté et francise ; qui riens ne tenoit de France, fut mis en tutelle et en servitude de son franc patrimoine. Et me doubte, se Jehan Bocace eust vescu encore, il lui eust ordonné place (1), je ne sçay où, en ung anglet, là où il eust été bien propre avecques les aultres.

CHAPITRE XVIII.

Comment le duc de Savoye vint devers le duc de Bourgoingne, pour cause qu'il véoit son fils en dangier de prison, en la volenté du roy.

A qui demanderoit la cause pour quoy ce duc de Savoye icy estoit venu maintenant à Hesdin devers le duc de Bourgoingne, et vouldroit sçavoir pour qui ne pour quoi, certes je cuideroie que la cause y estoit petite et très sobre, sinon parce qu'il alla vaucrant de ville en ville, ainsi que le roy l'envoya par cy et par là, de place à aultre, pour passer temps. Il s'en vint aussi devers son cousin le duc, pour le veoir en ses pays de dechà, où jamès n'avoit esté. Et se cause y avoit movant de lui, si estoit ce tant seulement pour ce qu'il véoit son fils Philippe en dangier de prison et en la volunté du roy, à quoy ne pooit remédier ; et espérant que par le moyen de ce duc, à qui le roy, ce lui sambloit, ne devoit riens refuser, il le peust tirer dehors, vint devers ly, affin de lui faire prière qu'il voulsist estre moien de ceste délivrance, comme qui en estoit parin, et l'avoit levé de fons ; nonobstant que voix couroit contre ledict duc de Savoye, que ly meismes couvertement avoit pourchassé devers le roy la correction de son fils, du fait qu'il avoit fait et du gouvernement qu'il avoit pris maulgré ly en Savoie. Dont en après, quand il trouva son fils en tel dangier, et congneut que tout le monde cria contre ly, et nobles, et peuples, et que ledict son fils estoit plaint et amé de tout le monde, estoit venu maintenant à la repentance ; et qui avoit bouté l'espine au pied de son enfant, maintenant ne l'en sçavoit tirer dehors, ne lui procurer garison. Si se trouva à tous lez deceu et povrement traictié, et en soi-meismes et en ses enfans, et en ses seigneuries et puissances, dont à tout il gisoit en aultrui mercy. Ce duc de Savoye estoit fils à Félix, qui se fit pape, et lequel, autant que ledict son père s'estoit monstré sage en gouvernement temporel, autant par ung contraire, après son père mort, se monstra de povre effect en tout ; et s'afémina avec ces Cypriennes, femmes du subtil art, qui l'endormirent ; et autre-tel faisoient les hommes de celle nacion, en qui mains il gisoit tout. Estoit touttevoies belle personne et révérend de corps, hault et droit, et de bon visage ; et parla bien, mès peu y avoit d'effect ; et ce lui monstra-on bien quand, par sa niceté et povre vertu, estrange main le manioit tout ainsi que une pelotte ; et le maistria en dedens son pays sans y oser contredire ; et au derrain le fit venir à genoux baisier, subgect à aultrui volonté par constrainte. Et encore n'estoit point seul cestui damage qu'il avoit pris de sa povre conduite, quand, s'il eust eu vertu ne aulcune valeur en ly, dès lors que le duc de Milan trespassa, le devancier du comte Francisque, il eust emporté Milan paisible devant tous ceux de la terre. Mès telle haulte fortune, fait à ymaginer, ne voloit point tourner en si efféminée main, qui tournoit meismes en gast le sien propre.

Bien vingt-cinq jours demora à Hesdin, à grans frès et despens du duc de Bourgoingne ; et disoit-on que, aveucques ce qu'il devint malade de gouttes, mal feust en estat pour partir de là. Si en vint l'aventure bien au gré du roy, de son long séjour, car c'estoit ce qu'il désiroit, pour tant plus amuser le duc là en attendant l'octobre ; car tout son cuer gisoit sur les Anglois et sur la journée pro-

(1) Dans son livre intitulé : *De casibus virorum et fœminarum illustrium*, lib. X, à l'imitation duquel George Chastellain a écrit un ouvrage sur *les nobles malheureux*.

Digitized by Google

mise et à laquelle ne pooit parvenir, ce sçavoit bien, se par ly non, au moins pour en tirer fruict; combien que depuis, quand il en vit la longue trainée, et que le jour passa bien quinze jours, et que le duc meismes envoia en Angleterre ung messagier pour avoir nouvelles du faict ou du failly, lui le roy imputa meismes à son bel oncle la rupture, par doubte qu'il avoit que le duc ne se feust perceu de male mesure en ceste amistié des Anglois aveucques ly, et que pour tant il la tenist darrière; comme le roy pooit bien ymaginer vrai touchant que ledict son bel oncle s'en estoit bien perceu voirement, mais non pas touchant la rompture; car ceste là vint meismes du costé des Anglois, par le maulvais pié qu'ils prindrent du costé de France, comme se dira en son lieu. Mès estoit tout notoire, et se percevoit-on publicquement, se une fois l'amistié se feust trouvée entre les deux roys, posé encore qu'elle feust redondée en fruict au duc pour faire son voloir, qui avoit esté la cause pourquoy il la pourchassoit, si feust elle nient-moins tournée une fois à grand grief et damage de sa maison et en foule de ly ou de son fils. Meismes on le lui disoit assez, et lui monstroit-on au doy par vraies conjectures; et de quoy le roy meismes ne se sçavoit faindre, tel fois fut, et parquoy le doubte n'y estoit point sans cause, comme il se descouvrira cy-après plus à plein.

CHAPITRE XIX.

Comment le duc de Savoye passa le temps par dechà, entre le roy et le duc de Bourgoingne.

En ceste manière de faire, comme je vous conte, passa le temps entre le roy et le duc de Bourgoingne par dechà, lequel tousjours avoit en l'oeil le voyage de Turquie, pour ce que le pape le pressoit de si près; ne oncques, pour affaire qui lui survinst, ne le voult mettre arrière. Et à ceste intencion, et afin de pourveoir en son fait de longue main, fit pourveoir en ceste ville de Hesdin plusieurs de ses vieux serviteurs, de leur vie; et avoit la commission de ce, ce renommé et grand homme en ricesse et en sens, Pietre Bladelin, gouverneur sur toutes les finances des pays du duc, maistre de l'espargne, et le plus haut en crédence depuis trois ou quatre ans que l'on y vit oncques; combien que celle crédence n'estoit pas au gré de tous, car moult de nobles et non nobles s'en doloient. Il recevoit et retailloit sur uns et sur autres; et sur les receveurs des deniers, il escrivoit si de près, qu'à peine ne lui pooient riens estordre; il estoit maistre d'ostel du duc, ung des quatre trésoriers de l'ordre du Toison-d'Or, rice des biens de fortune oultre mesure: avoit, ce disoit-on, bien six mille escus d'or de rente par an, sans son argent prest; et oultre ce, des biens du duc, en cas d'estat et de gouvernement, avoit encore bien six mille francs pris sur ly; et n'estoit que ung bourgeois de Bruges, venu et fait tel, moi voyant et vivant. Ung bien y avoit, qui estoit grand, car il dressa le fait du duc merveilleusement bien; et là où il y avoit plaie et deschirement par finances, faites au temps passé, trouva manière de les radouber et de les saner. Et touchant tous vivres que marchans livroient à court, tous les fist achatter à argent contant, et les marchans contenter sans criée; en quoi il fit honneur à la maison, et à son maistre salut. Si le congnut très bien le duc; et pour ceste cause aveucques aultres luy donna-il celle haute auctorité; car certes sages hom estoit et de grand poix, belle personne et de belles meurs; avoit voix cassée, ung peu tirant à femme, et le plus diligent et de grand labeur en ce qu'avoit à faire que l'on congneust. Et pour la grandesse de ly, et que le duc s'en espéroit bien servir en son voyage proposé, proposa aussy de le mener aveucques ly devant tout aultre pour fait de finances, et le seigneur de Goux pour excellence de conseil, lequel haultement avoit pour recommandé, car estoit très sage chevalier et grand clerc, homme de grant entremise et de subtil regard, et de qui on se pooit aidier et servir plus que homme de sa vocation. Estoit né de Chalon-sur-Saone, en Bourgoingne, homme digne et loable, et de qui sont faits et se feront encore maints contes, selon la qualité de la personne.

Digitized by Google

CHAPITRE XX.

Comment novelles souvent venoient en cour des navires du duc que menoit le bastard.

Tout ce temps cy vindrent souvent nouvelles à court des navires du duc que menoit le bastard de Bourgoigne, et de l'exploit qu'il fit; et fut sceu comment ils avoient esté séparés d'ensemble par fortune de mer, en grand péril tel fois, et en très mortel dangier, et en grand désespoir l'ung de l'autre. Tout enfin touttes-voies se retrouva ensemble à Marseille, par longue traite de temps; réservé messire Anthoine de Paiage, ung chevalier de grand los, lequel atout sa nef se perdy tout seul en désespoir de tout le monde; car n'estoit homme qui allast sur mer, de quelque bout du monde que ce feust, qui en sceust dire novelles. Si maintenoit-on long-temps que tout estoit noié, ly et ses gens; et fut durement plaint, car avoit corage et honneur en ly autant qu'on en sçauroit escrire; et avoient esté ses œuvres si congneues en estranges terres, que la personne en faisoit bien à plaindre de le perdre ainsy. Estoit cely qui tant se fist congnoistre en Grenade et en Barbarie, par ses haulx faits, que les nacions et meismes les Infidèles en exaltoient sa fame pour ses mérites. Estoit né de Douay, jeusne chevalier soubs quarante ans, rice assez des biens, mès plus encore de vertu et de grand los. Enfin toutes-fois, au bout bien d'ung mois, se retrouva aveucques le flot à Marseille; de quoi la joie fut grande chà et là. Et là conta de ses aventures. Pestilence se bouta en ses navires; et commenchoient fort à morir ungs et aultres; et n'y avoit ne terre ne mer qui les peust sauver, ce sambloit, que tous-jours mortoile ne les sievist; par quoi durement s'espoventa chascun; et devint toute la compaignie desbarretée et esbaye. Se dessevrèrent par troppeaux, les ungs ici, les aultres là, pour trouver sauveté; entre lesquels aux ungs il prist bien, aux aultres non; car, où que l'on soit, morir convient. Messire Symon de Lalaing y perdist deux beaux escuyers, ses enfans, qui dommage fut, et à dur le porta; Philippe de Corselles, bailly de Dijon, y morut aussi, dont ce fut grand perte pour les biens qui y croissoient; ung Jehan Verdeau aussy, noble homme, natif de Valenciennes, y morut à Marseille, aveucques multitude d'autres, que nobles que belles gens d'armes, jusqu'au nombre bien de cinq cents, par quoi la compaignie estoit moult affoiblie. Et ce qui plus estoit, c'estoit le dangier des principales personnes, à qui de heure en heure il en pendoit autant au nez, et dont le damage eust esté irréparable, comme du bastard de Bourgoigne, chief de tous, de messire Symon de Lalaing, de messire Philippe de Lalaing, des bastards de Brabant, de messire Pierre Vast, et de maint autre chevalier et escuyer, qui tous estoient meus pour le divin service, et auxquels, selon la noble et haulte volenté que avoient, et en quoi ils avoient abandonné femmes et enfants, et terre et pays, il estoit povrement pris encore de leur voyage; car avoient despendu jà temps et argent, longuement vaucré par mer en divers périls. Et ne véoient fruit nul qui pooit naistre de leur entreprise; car approchoit l'iver sur les mains, qui ne faisoit point temps pour descendre en pays d'ennemi pour vivre; et n'estoit apparence de nul bout du monde, que pape, ne Venicien, ne autre nacion ne seigneurie, feissent armée ne de riens apprestance. Meismes, parce que tous les jours sentoient et véoient à l'œil, les Véniciens, qui tant chaudement et par tant de fois avoient sollicité le duc par prières en ceste matère de la foi, les mirent hors de corage et de tout bon espoir, parce que meismes ne firent nul apprest; mès, qui pis estoit, traitoient durement et très austèrement infinité d'hommes, qui devers eux venoient pour avoir passage; et n'en passoient nuls, si non de qui ils pooient avoir argent. Par quoi ce ne sambloit que une mocquerie de leur fait; et que à nulle riens aultre ne tendoient, fors pour avoir la chevance des pays de dechà. Et sambloit cela estre leur principale fin, comme plusieurs, moi présent, l'estimèrent ainsy, nobles et sages. Une chose toutesvoies y avoit bonne devers eux; car se ils eussent livré passage à autant de monde qui venoit devers eux tous les jours atout la croix en leur poitrine, et lesquels n'avoient point d'argent

Digitized by Google

pour eux entretenir, il en feust venu si grand playe et si grand foule, tant à eux comme à autrui, et telle dèsrision à la crestienté, que jamès n'eust esté réparable, et s'en feussent ris les ennemis de Dieu. On les eust tués et meurdris comme bestes; feussent morts de faim et de povreté; eussent fait et cuidié faire meschief; et tout feust redondé en eux, moult de maux et d'inconvéniens et riens de bien; car n'eussent point eu de chief ne de prince pour à qui eux retraire ne rallier. Et par ainsi, comme le bien se doit aussy bien alléguer et estre mis en conte comme le mal, les Véniciens, qui sages gens sont et cler voians, firent mieux de véer le passage à tel monde de gens inutiles, que de leur ouvrir; car ne soufit point en tel cas d'avoir les gens, mès il convient avoir le sens et le pooir pour faire effect. Et ne suis pas tant fort adhérent au parti de ceux qui blasment les Véniciens en leur convoitise, que je ne soie encore de la secte de ceux qui distinguent et discernent de leur haute et merveilleuse prudence, qui les tient et a tenus jà si longuement en règne et en gloire.

CHAPITRE XXI.

Comment le prothonotaire de Bourbon et messire Glaude de Toulonjon retournèrent à Hesdin du voyage.

En ce pendant retournèrent à Hesdin du voyage de Rome le prothonotaire de Bourbon et messire Claude de Toulonjon, lesquels le duc avoit envoyés à Rome, devers le père saint, pour son excusation faire devers ly de l'année qui couroit soixante-quatrième; car impossible lui estoit de soy mettre sus de celle année, jusques au noveau mars, pour les aultres grans affaires non à délessier en abandon. Et leur avoit donné par instruction ce que dire devoient touchant ce cas, et le surplus qui s'en feroit; et comment il avoit envoyé un commenchement de navires atout son fils bastard pour un exemple de mieulx faire après, atout son grand flot; de quoi le pape se trouva très content, et lui plaisoit moult; car ce lui donna espoir du parfait. Si revindrent ces seigneurs à court; et en effect rapportèrent au duc que, comment qu'il feust, il convenoit qu'il emprist le voyage; et ne s'en voult déporter le saint père, qu'il ne se meist sus au prochain mars; et ly meismes, voyant eulx, partist et se mist en voie pour non jamès retourner, jusques le voyage feust en effect, combien que, seloncq leur rapport, c'estoit la plus povre disposition qu'ils véirent oncques; et n'avoit en tout le monde, pour celle heure, que deux gallées. Du rapport doncques de ces revenus de Rome, fut toute la cour troublée durement; car ne voyoit ame ne fons ne rive en ce voyage, parquoi il se peust faire à l'onneur ne au profit, veu et considéré mille dangiers qui y estoient allégués, tant en la personne du duc et en son éage, et en ses affaires par dechà, comme en ce que la maison de Bourgoigne en seroit destruite et minée à jamès d'avoir et de substance, et n'en venroit riens à effect ne à fruict; car il morroit en chemin, ce disoit-on, en estrange terre, là où tout son avoir demourroit perdu; et n'aroit assistance des princes crestiens, si non povre; parquoi tout tourneroit à nient. Ne lessa point pourtant ce duc, toutevoies, à maintenir toujours qu'il iroit, ou il y morroit en la peine, se Dieu le lui volloit permettre, combien que l'occasion lui en mua bien depuis, non point le pourpos.

CHAPITRE XXII.

Comment le bastard de Bourgoingne, avec plusieurs autres gentils chevaliers, furent néanmoins povrement favorisés de fortune.

Du bastard de Bourgoingne doncques, aveucques les autres qui gentils chevaliers estoient, convient faire conte, comme qui pleins se sentoient de corage et de hault valoir, mès povrement favorisés de fortune, ce leur sambloit, en ce que trouvoient si povre disposition à leur prétendre, et que, aveucques la difficulté de la saison qui jà estoit passée, et que n'avoient rien fait que tourpier la mer pour estre venu à Marseille, trouvèrent difficulté aussy plus grande que touttes; c'estoit que leur argent estoit jà sur le faillir, et convenoit que qui vouldroit continuer le voyage, on feist novelle provision d'argent, pour tirer oultre. Eux doncques, regardans à tout et pesans le fardeau qu'empris avoient à porter, considéroient la pestilence aussy qui les avoit ahers et dissipés d'ensemble, par quoi par diminution de leurs

Digitized by Google

gens, et que la mort y manassoit les plus drus, le tirer plus avant estoit desconfortable, aveucques ce que la saison estoit passée ou auques près, et que nulle part en lieu crestien, là où tirer peussent à navire, ne sentoient ne ne véoient apprest qui leur servist touchant la croisée, se ce n'estoit en Cipre seulement, ou en Barbarie, en confort du roy de Portugal, qui n'estoient point de leur charge; car leur voyage et leur service avoient esté dédiés à Dieu et à nostre saint père, prins à l'encontre du Turc, non autre part, par manière d'arreste fors que là. Et pour tant comme trasmis d'ung si hault noble duc par devocion et par ardeur en la foy, et dédiés et donnés non aux Tartres, ne aux Mores de Grenade ne de Barbarie, mais au vicaire de Dieu le souverain du monde, pour le servir encontre le molesteur de la foy, le travailleur des crestiens, le Grand Turcq, certes ne leur loisoit et duisoit eux transporter vers nulluy, pour faire service hors de leur commission, se ce n'estoit que premièrement sentissent que ce ne feust ou peust estre du gré du saint père, et qu'il en eust l'avertence; car autrement eussent failli et fait honte au duc leur maistre, qui les avoit donnés au vicaire de Dieu, pour une amorse de venir meismes après. Considérant doncques toutes ces difficultés, aveucques la cuisance que avoient en cuer et le dur annui d'avoir usé temps et argent, et perdu gens à riens d'effect, et que le retour leur estoit foule, le tirer oultre outrage, le demorer périr, non veullans faire de eux, mès par conseil, mandèrent au duc et lui annoncèrent ce qui estoit, et se submirent à son ordonnance et bon plaisir d'aller, de demorer, de tirer oultre, d'aller querant les aventures en touttes mers, en Cipre, en Aufrique, en la mer de Levant et de Grèce, sans ressoing de nulle riens dure, pourveu que possible feust à humain emprendre; et ne voloient ne ne désiroient estre excusés pour saison d'iver approchant, ne pour povre apprest qui se feist ailleurs, fors seulement sur ce qui estoit de nécessité et de constrainte irrémédiable, c'estoit d'avoir argent, par lequel il convenoit faire l'entretènement de tant de peuple; car vivre il convenoit à l'argent, là où force n'avoit point de lieu. Si escrivy le bastard de Bourgoingne à son père, par la manière que avez oye, et lui envoya messages divers, toujours pour soi acquitter en devoir et en honneur envers Dieu et ly. Et comme qui sçavoit et sentoit bien quelle chose il avoit empris, pensoit bien aussi et difficultoit ce que son père lui en poroit mander par responce; car du faire et de tirer oultre estoit en grand, et du conseiller, seloncq son appétit, estoit perplexe, pour le péril des conséquences et pluiseurs difficultés; car ymaginoit bien qu'à dur on conseilleroit au duc son père de desbourser arrière cent mille ducats, qui jà cent cinquante mille en avoit tiré pour cecy, consumés en perte. Et pour tant, quelque faim qu'il avoit de son propre honneur accroistre, se avoit peur aussy que sa haulte et noble affection ne se peust trouver en fin dammagable, et plus de repreuve que de los; car nul homme, tant fut grand ne de haulte vertu, n'est obligé à l'impossible; mès est grand sens et grand los sçavoir congnoistre son cas, et non emprendre ce qui n'est pas conduisable.

CHAPITRE XXIII.

Comment le pape trespassa pendant le temps que le bastard de Bourgoingne et son navigage gisoient encore à Marseille.

Pendant que le bastard de Bourgoingne et son navigage gisoient à Marseille, le pape Pius trespassa; et le sceut le bastard de Bourgoingne, lequel arrière, avecques les premières difficultés alléguées dessus, y adjousta iceste, une des plus grandes; car véoit estre trespassé celuy à qui son père le duc l'avoit submis pour faire à son ordonner. Puis doncques que cely estoit failly, convenoit bien recourir à conseil, ce lui sambloit, pour sçavoir qu'il devroit faire. Si le signifia au duc ledict bastard, non par affirmative que ainsy feust, mès qu'on le disoit; et demanda et requist délibération sur tout, et responce sur le plus convenable. Là eut diverses disputoisons de ceste matère devant le duc, qui en demanda avis. Ly meisme pesa fort le cas qui lui touchoit à l'onneur et à la conscience;

Digitized by Google

et de remander et révoquier ung voyage de si peu de mise et de si peu de temps comme d'ung demi an, lui sembloit honte; estimoit peu de mise pour le service de Dieu deux ou trois cent mille florins, et encore en acquit de son devoir. Puis il replicquoit à l'encontre, et plaignoit donner tel argent à perte, et dont fruit ne pooit nestre; pesoit la chevalerie qui y estoit, et dont la perte seroit grande; et craignoit d'en pooir avoir à faire encore d'emprès ly; et puis se reprist soy-meismes de ses argumens, et ne les voult plaindre ne regretter de les avoir offerts à Dieu; ly meismes moroit de faim d'y estre et de soi y offrir; ne devoit doncques plaindre sans ly, ceux que mener désiroit et offrir avec ly en son service. Le sien conseil demora en son pis; et du plus expédient il en demanda l'avis d'aultrui. A ce conseil et où cest advis fut demandé, furent: pour clercs, l'évesque de Tournay et messire Pierre de Goux, chevalier, et pour nobles, le seigneur de Croy, le seigneur de la Roche, le seigneur de Moreul, le seigneur de Quievrain, messire Michiel de Sangy, et aulcuns autres, entre lesquels furent diverses opinions levées et maintenues. L'évesque de Tournay à l'équité de la balance, comme il lui sembloit que ce cas ici demandoit conclusion, proféra et décréta par avis: que le duc devoit faire continuer ce voyage sans contremande; et, feust perte feust gaigne de gens ou d'argent, il y devoit persister, et le parbouter outre, veu et considéré ce qu'il avoit promis et fait dire au pape derrainement, par messire Symon de Lalaing et par ly-meismes; en quoi si failloit et commenchoit à soy tanner et repentir pour si peu, peu devroit icelui sainct père avoir d'attente en ly ne de fondement pour chose plus grande; et craignoit que Dieu se porroit corroucier en ly, par ainsy faire dérision de son promettre; et son onneur en porteroit blasme et foule par tous siècles.

CHAPITRE XXIV.

Comment la remonstrance que fist l'évesque de Tournay fust reprinse assez aigrement.

De cest avis donné ainsy, se fit noter et reprendre beaucoup ledict évesque, lequel trop au précis et à l'estroit, sans regarder aux circonstances ne au faisable de la chose, alloit trop droit et avant, et ne regardoit pas à ce que les humains proposemens en bien se représentent devant Dieu en la nature de leur bonne affection, et que Dieu ne veult pas obligier l'homme oultre ce qui est de sa puissance, et de fruit en ce qu'il emprend. Et pourtant, comme les assistans en ce conseil congneurent que c'estoit trop aigrement allé en besongne de donner cest avis par telle manière, et qu'il y avoit beaucoup d'argumens à l'encontre, et plus salutaires que le sien, le reprindrent, et lui imputèrent légierté en son opinion mal digérée et préjudiciable, disans en couvert les aucuns: que c'estoit ung prestre qui ne sçavoit à combien montoit tel cas ne telle affaire de nobles gens, et que pour ce qu'il avoit toujours manié ceste matère en divers voyages et conventions, à l'ordonnance du duc, et mesmement en la saison d'iver passée, devant nostre sainct père, là où il avoit obligié, ly et messire Symon de Lalaing, le duc assez légièrement et à leur grand charge, contre le possible du faire, maintenant arrière le voloit faire continuer tousjours plus et plus avant en follie, là où il meisme congnoissoit que tout ce qu'on en faisoit estoit en vain et sans exploit, et que nullui ne s'employoit ne ne disposoit au samblable, ne pape ne aultre. Et pourtant le blasmèrent plusieurs, que ly, qui estoit chief de conseil, proférast ces mots si aigus sans autrement difficulter la chose. Mès certes, le bon prélat, de ce me fie-je bien, y alla à la bonne foi et à la preudommie devant ly, mès non à la parfondesse de la besoigne, laquelle demandoit bien gravité. Et pour ce dit-on que ces grans théologiens et ces gens dévots qui riens ne savent des affaires du monde, ne sont experts des humaines convenabletés, ne par assay ne autrement; ne sont commnnément point profitables à royaux consaux ne en affaires de priñces, pour ce que leur spéculation et leur jugement gisent tout là haut en l'air, et n'ont point de piés sur quoy ils reposent en terre, certes, parce qu'ils n'y ont eu point de vocation ne de pratique, ne maniance de publique nécessité, avecques qui

Digitized by Google

toute divine loi et escript dispensent et ploient.

CHAPITRE XXV.

Comment le seigneur de Croy répliqua sur le proposement dudict évesque de Tournay.

Le seigneur de Croy répliqua sur ce et dist : « Comment déa, monseigneur de Tournay, l'entendez-vous ? Ne pesez-vous aultrement cestui affaire qu'en ce parti que vous touciez, qui y allez d'un oeil tant seulement, là où il en besoingne bien douze? Volez-vous que ce que monseigneur fait et a fait à intention de porter fruit et effect, et à devotion telle que Dieu cognoit, et qui n'est pas sans grand mise et coust, voise voluntairement perdre et mettre à l'abandon sans utilité nulle? Comment déa ! vous voiez et oyez que nulle des nations ne s'appreste ne ne met sus ; ne du pape ne du duc de Milan il n'est nouvelles ; meismes dit-on que le pape est mort. Se le pape et les nations ont promis aulcunes choses sur quoi monseigneur présent s'est fié, et s'est monseigneur mis en devoir, seloncq le temps, et par un commencement de parfaire après, et puis les dessus dits faillent et ne mettent riens à effect, convient-il pourtant que monseigneur, sur leur faire qui est congneu, boute oultre ce qui ne portera point d'effect, fors que honte et blasme, et que tout voluntairement et sciamment il envoie perdre ses gens, battre l'eaue et le vent, et se miner d'argent et de chevance, pour un néant. Par Dieu ! sauve l'onneur des disans, il ne sied point à faire ainsy. L'honneur de monseigneur est bien aultrement de grand poix ; et puisque la chose est venue ainsi, il s'en est assez acquitté, d'en avoir autant fait. Et voudroie que mains, puisque aultrement ne va. Tout à temps vient-on à despendre, et à perdre trop tost. Mon avis est : que monseigneur doit remander ses gens, monseigneur le bastard et les autres, et lessier Dieu convenir du surplus. Se le pape est mort, peult-estre que cely qui venra après sera d'ung aultre avis, et convenra faire d'une aultre manière ; et seront vieux consaulx alors et nouveaux de contraire nature. »

CHAPITRE XXVI.

Comment monseigneur de La Roche réplicqua sur ce propos, en déclarant son avis du voyage.

Le seigneur de La Roche disoit : « Et il me samble, puis qu'on est clèrement averti du povre acquist que font Veniciens et les aultres nations de par delà touchant ce voyage, mesmes et notre sainct-père qui n'a que deux galées mises sus, et que tous ceux qui sont retournés jà de delà ne se font que doloir et plaindre des Veniciens et de leur rudesse, et mesmes par touttes les Ytales n'en font aultrement, et que jà ce voyage que monseigneur le bastard a fait a esté fait frustre et en vain, sans en pooir tirer effect, et moins encore tireroit, veues les dispositions ailleurs et les povres aides, il me samble, qu'à tout bien peser, et que meismes le pape se dit mort, monseigneur le bastard, quoiqu'il face du surplus, ne doit tirer nulle part plus avant, sans sçavoir que ce puist estre à fruict et à honneur. Il a encore vingt-cinq mille escus pour soi entretenir ; le hastivement le remander n'est pas de mon avis, ne de l'abandonner aussy aux périls follement, mès de le faire surattendre, pour oyr et veoir comment les besoingnes se porteront partout. Se le pape est mort, il y aura novel monde et novel conseil ; et seloncq le novel temps il conviendra prendre peult estre novel avis aussi. Monseigneur le bastard est ung chevalier de haut corage, et lui tient moult que son voyage n'est de grand effect ; le retourner lui sera dur ; et vouldroit, ce sais-je bien, pooir attempter tous les périls de la mer, premier que soy rompre. Mès il met l'onneur de monseigneur devant le sien ; et, croyez, il avise bien à tout, et ne fera jà mal par follie. »

Aussy, en ensievant la raison de ce chevalier, ledict bastard de Bourgoigne, doutant que le voyage ne se continuast plus avant, pour les divers regards qu'il y avoit, requist au duc son père très instamment par ses lettres, qu'en l'onneur de Dieu, se d'aventure

Digitized by Google

il voloit plaindre la mise de tant d'argent comme il y convenroit respandre encore pour l'année parfaire, qu'il lui pleust faire vendre et adenierer tout quant que au monde avoit vaillant, que de ly que de par sa femme, et sur cela prendre les deniers de la furnison qui monteroient bien, ce avoit espoir, jusqu'à cent mille escus; et plaignoit moins à estre povre à toujours que retourner si à haste.

CHAPITRE XXVII.

Comment l'on avisa de faire retourner l'armée de mer de Marseille.

Y avoit des aultres qui disoient, mès si estoit-ce en couvert : que le bastard de Bourgoigne et messire Symon, de leur avisé et froit sens, avoient empris ce voyage à fournir l'année toute oultre et entière pour la somme de cent mille escus, lesquels leurs furent baillés et délivrés au chastel de Lille; par quoy, puisqu' ils avoient empris délibérément et sans contrainte, à tort venoient requerre le duc maintenant de parfournir, qui n'avoient fait encore que le demy an; et par-ainsi, s'ils avoient riens legièrement empris et qui leur feust à charge, raison voloit qu'ils en portassent le meschief au moins mal que feroient eux mesmes. Mès cest argument n'avoit point d'ascout. C'estoient deux nobles chevaliers qui ne faisoient point à noter en nulles charges; aussy le retour ne l'aller avant ne tenoit point à l'argent ne à la mise novelle, s'il n'y eust eu aultre regard; mès il tenoit à la gravité des grans affaires de la maison de Bourgoigne, qui pendoient devant l'œil, et auxquels il convenoit soi pourveoir de longue main et couverte, comme de longue main on lui machinoit des affaires et des impulsions estranges.

En fin des longs argumens on s'arresta à ce, et s'y consenti le duc : qu'on remanderoit l'armée, et envoieroit-on à Marseille et en Avignon homme propre pour rechevoir l'artillerie qui estoit dedens la navire, et la mettroit-on en Avignon soubs la garde de la ville jusques au mars prochain, que le duc espéroit soi mettre sus. Et furent les nobles de la cour plusieurs joyeulx de ce remand pour ravoir leurs amis; mès gaires ne dura; car vint tantost après une lettre que Torqui, ung gentilhomme, envoya à court au forrier du duc, qui faisoit mencion comment monseigneur le bastard avoit envoyé à Rome devers le nouveau pape, pour sçavoir quelle chose il avoit à faire de son armée; et rescrivoit que le novel pape Paulus lui mandoit et prioit qu'il se voulsist tirer devers ly et devers le duc de Venise, aveucques plusieurs aultres choses narrées dedens. Par quoy, quand ces lettres icy furent sceues du duc, qui les vit et lisy, rompit sa conclusion faite, et se remist sur la continuation du voyage tout et oultre; et n'y avoit homme qui l'en sceut rompre pour celle heure. Mès les choses se muèrent depuis d'elles-mesmes.

CHAPITRE XXVIII.

Comment, à l'incitation de l'empereur Frédéric, le duc commencha et emprist ce voyage.

Ce voyage icy du duc de Bourgoingne, qui avoit trainé depuis l'an cinquante-quatre, sous le pape Nicolas, jusques à soixante-quatre, soubs Calixte et Pius, avoit esté empris d'icelluy duc de noble et hault voloir, par devocion; et dès le commencement de son emprendre, et à cause de quoi il fit les veux à Lille, à l'incitation de l'empereur Frédéric le tiers, se mist en tous devoirs possibles de faire ledict voyage. Et comme il a esté conté en ce précédent volume, pour mettre à effet son vœu et servir Dieu de son pooir, prestement après les veux faits, ordonna de ses affaires, rompit son ostel, donna congié à une grant part de ses gens pour deux ans, ordonna du mariage de son fils, du gouvernement de ses pays et seigneuries, et de toutes aultres choses appartenantes à nécessité, à honneur et de salut; et faignant d'aller seulement en Bourgoigne, en privée mainie, s'embla de ses pays à ceste intencion glorieuse, sçaichant véritablement que quand se trouveroit devers l'empereur, qui l'avoit mandé et requis de venir vers ly pour ceste matière, et que l'on verroit qu'il tireroit pays aveucques le dict empereur pour

Digitized by Google

aller à Constantinoble, tout le monde et tous les nobles de ses pays le sievroient, à veux et sans veux, et ce ne lesseroient pour nulle riens. Et véritablement il s'y pooit bien fier, car il eust eu sieute grande et merveilleuse, et de grande volenté. Ce que doncques il se parti ainsi et alla à Rainsbourg (1) pour trouver l'empereur qui point n'y comparut, fut signe assez et preuve qu'il avoit cuer et voloir à entresievir son veu, et qu'il ne tenoit ne à sa personne, ne à avoir, ne à gens, qu'effect ne ensievist, et qu'il ne s'estoit offert devant les princes esliseurs, en deffaute de l'empereur, d'acompagner le roy de Hongrie, ou autres princes de l'Empire, se emprendre voloient ledict voyage, ou d'y envoier puissamment aucuns princes de son sang, en cas que accident lui survenoit par quoy il n'y poroit estre. Par quoi en venant du commencement de ce voyage jusques à maintenant, par les diverses et longues intervalles qui s'y sont trouvées, se d'aventure il se rompt ici en sa personne par mort ou autrement, ce je monstre, que tousjours depuis incessamment, et aussy de grand voloir le derrain jour que le premier, s'y est porté, monstré et offert comme ung vray noble chevalier, comme ung prince véritable et devot crestien, seul entre les princes regnans solliciteur de ceste œuvre. Au moins, se la chose cy-après se treuve fondue en nient et que ceste haute levée du voyage tourne en une vanité de parolle, plaise aux lisans entendre et concevoir, que tout ce qui oncques a esté du possible de y monstrer pour sortir effect, ce y a esté faict, et devers l'empereur depuis assez de fois, et devers les princes de l'empire à ses grands frès, devers le pape, et devers les roys d'Ongrie et d'Arragon, devers le roy Charles, roy de France, et celluy d'Angleterre, et devers le duc de Milan, et les nacions d'Ytalie, là ou à tous lieux et à tous eulx, par diverses maintes fois a envoyé prélats et chevaliers, gens d'église et de religion, à ses grands cousts et despens, et à seule fin de pooir aller au service de Dieu une fois avant sa mort ; qui oncques n'en a peu tirer d'effect, mès tousjours excusation et tardivités devers eulx, pour leurs propres affaires, jusques à la venue du pape Pius, qui avoit congneu longuement la bonne affection de ce duc, luy demorant aveucques l'empereur, et lequel, parce qu'il le sentoit fort enclin à ce voyage, prist pié et fondement sur ly, pensant par ly faire movoir tous les autres crestiens princes. Et à ceste cause, comme qui bien avoit le cuer à la besoigne, mist la journée de convention à Mantue, des princes crestiens, pour là parler de ceste matère; là où plusieurs dos roys et princes de la terre envoièrent, et non moins le duc, qui estoit le souverain appui du pape, et en qui tout se fioit; et y envoya le duc de Clèves, son nepveu, par lequel il lui fit déclarer et dire de par lui ce qu'il avoit en cuer et en voloir de faire, et emprès quoy, à l'aide de Dieu, il demorroit ferme et estable, sans y estre trouvé en faulte.

(1) Regensburg que nous appelons Ratisbonne.

CHAPITRE XXIX.

Des raisons pourquoy ce voyage ne se peult achever par le duc Philippe.

A celle heure encore, le duc estoit fort et ferme, et pooit assez porter peine; et se Dieu eust volu alors que les princes de l'Empire et ailleurs se fussent volus disposer à ce voyage emprendre contre les Turcs, luy de sa part se feust mis sur les rangs tout des premiers, ou aultre pour ly, atout l'offre qu'il avoit promis au pape en cas de léal essoyne. Or, y eut long decours de temps entre deux : le roy Charles morut et vint un nouveau monde; il lui convint mener coroner le roy Loys par son pooir; il devint homme et féodal au roy novel, ce qu'oncques n'avoit esté au père, et devint serf qui avoit esté franc ; il devint subgect, qui oncques n'avoit eu maistre; il devint malade à mort, languissant deux ans, où toutes ses vertus et vigueurs corporelles se consumèrent; avecques ce que vieil estoit et de haux jours, il lui survindrent des questions et des matères ruyneuses sur les bras, tant à la cause du roy, qui se monstroit estrange et divers, tant à cause de la division de sa maison entre son fils et ly, et d'autres grandes et orribles inci-

Digitized by Google

dences, tant à cause aussy des Liégeois et de ses propres pays et subgects qui le sollicitèrent, qu'en temps de tant de perplexités apparentes à tous lez, ne les voulsist abandonner par voyage faire ne autrement; car autrement tout seroit perdu, et eux et ses pays, et son propre enfant, et n'y auroit point de remède. Toutevoies, com viel que feust et fort débilité de sa dure langueur, toujours persévéroit en ce propos que de faire ledict voyage en Turquie, et deust morir en chemin; mès ce fist-il à cause de l'aigre poursieute du pape Pius, qui ne le lessa ne au blanc ne au noir de le travailler incessamment et solliciter de ce voyage emprendre, unes-fois par belles persuasions des lettres dont il estoit ouvrier, autrefois par parolles aigres et poignantes aussy, qui le cuer lui engrossoient à l'encontre. Et par ainsy, oultre ce que tant et si longuement s'y estoit porté et offert suffisamment, et que ferme estoit d'éage pour le faire, et l'avoit monstré assez par effect, ce pape icy, en l'éage maintenant que décheu estoit et décliné de corps, et non visant aux circonstances et qualités de ses affaires ne de sa personne, ne de ses accidens, plus qu'oncques mès le vint importunément semondre et requérir de faire ce voyage; et usoit de légèreté, ce sambloit, envers ly, et de pou d'avis, de le solliciter ainsy seul pour ung si grant cas qui touchoit à toute la crestienté ensemble, veulant, comment qu'il feust, feust fort, feust foible, qu'il se mist sus et s'en venist sur les mois de mars et d'avril, les premiers partans, l'an cinquante trois; car alléguoit que l'évesque de Tournai et messire Symon l'avoient obligié vers ly de ainsy faire. en quoy il y avoit vérité en partie, mès elle avoit été bien causée. Toutes-fois, toutes excusations cessans, encore s'y offroit le duc, et veult l'obligation parfinir comme il appert; car à ceste cause il envoya le prothonotaire de Bourbon et cely de Toulongeon pour avoir surséance, tant seulement de l'année jusques à la prochaine; et en signe de bon voloir y envoya son fils bastard à une belle petite armée devant pour exemple de parfaire; et en quel voloir jusques à la mort dudict pape, il estoit conclu et résolu, se malédiction et malaventure d'ailleurs ne s'y entreboutoient, et encore ne s'en est oncques trouvé dehors, se corps et éage et fortune le pooient souffrir. Et pour tant dis-je à la justification de ce prince, dont plusieurs en ont eu envie, l'importunité du pape, avecques non souffisant prudence en cestui cas, sur ce qu'il convenoit regarder et considérer en la personne de ce duc, ont esté cause de ceste haute levée de boucliers, et dont ly-mesmes se feust bien passé à moins, quand il en a fait et poursievi hors terme et hors de heure, et non dressié son fait par manière faisable, si non pour tout destruire, ly et autruy, et souverainement la maison de Bourgoigne, laquelle de ce voyage en la personne du duc présent, ne peut jamès avoir qu'onneur et gloire et mérite envers Dieu; car tout y a esté fait et monstré ce qui sied à l'honneur et à conscience de faire.

CHAPITRE XXX.

Comment les enfans du prince d'Orenges se vindrent présenter pour avoir droit en leur différend.

Et encore en confermant ce voyage et le bon vouloir que le duc y avoit, le duc fist convenir le premier jour de septembre à Sainct-Omer tous les prélats de Flandres et d'Artois, là où par la bouce de l'évesque de Tournay, fist demander à iceulx, en vertu d'unes bulles du pape Pius, la somme bien de ung million d'or par manière de dixme; de laquelle, plus en faveur du duc que du pape, lui accordèrent trois cent mille libéralement, à payer au jour que le voyage se mettroit sus. Et s'en tint le duc à bien content, qui encore alors ne sçavoit riens de la mort du pape; mès le sçut temprement après, par lettres qui lui furent envoyées de Rome, de sa mort, et de quoy toute la cour en estoit joyeuse, pour ce qu'on espéroit que le voyage en seroit rompu, et que le duc en estoit quicte de son obligation envers le pape mort. Mès néantmoins maintint-il toujours qu'il y iroit et qu'il ne le lesseroit point pour tant, se le pape novel lui en fasoit poursieute, et que ses affaires le peussent porter; là où je fay fin à ce voyage, d'autant qu'il en est apparu

Digitized by Google

jusqu'à ce jour premier de février l'an soixante-quatre (1). Le surplus qui en avenra m'apprendra comment j'en devrai escrire, et atant je le lesse en la main de Dieu, et retourne aux enfans du prince d'Orenge mort, mis en estrif et en discorde ensemble à cause de leur partage, comme avez oy dessus. Et venus maintenant à leur jour, chacun pour déclarer son droit devant le duc assis en siége de justice, publiquement promurent leur fait par avocats. Et premièrement, comme soi plus dolent, le jeusne fils du derrain lit d'Ermignac, fit proposer premier pour ly hautement et à grand pois, et fit produire et mettre avant la force dont son frère aisné usa en ly, de luy avoir osté tout ce que devoit posséder par loi et coustume du pays, et par testament fait du père, et du tout; et faisant démonstrer le bon droit et le pooir que le père mort avoit eu en ceste ordonnance du testament, sans frauder son aisné ne lui déroguer en riens, fist démonstrer au duc: comment venu et descendu du duc de Boirry, il estoit prochain parent au duc et son humble subject, et lui prioit et requist humblement pour estre tenu en droit encontre son frère. Et en ce faisant et demenant ceste matière, son avocat, qui estoit notable homme et bien enparlé, il luy eschéit à dire comment le duc aultresfois, en faveur du jeusne novel prince maintenant, sembloit avoir escrit et donné mandement contre ly, et lesquels lui véoient justice et vuidoient termes de raison. Et voloit dire cest avocat icy, pour ce que ces mandemens venus ainsy et procurés, estoient desraisonnables et contre l'honneur de sa hautesse, que ly n'en devoit jamès avoir riens sceu ne consenty à les donner ainsy; ains devoient avoir esté impétrés, luy ignorant, et par voies obliques de sa partie adverse. Cest article ici taisamment le duc le nota et le tint en gorge, et cuidant l'avoir bien conceu; mès non fit à l'intencion du disant; le lui remist en bouche après bien aigrement et à felle; et lui demanda qui il estoit ne de quel pays, avecques pluiseurs autres paroles cy-après récitables.

(1) Ancien style, et 1465 nouveau style.

CHAPITRE XXXI.

Comment l'autre fils fist proposer par son advocat sa deffense.

L'aisné fils, qui se nommoit prince d'Orenges, maintenant après son jouvenor (1) avoir proposé et fait dire son plesir, fit proposer aussy par son avocat sa deffense, qui bien s'y porta; et ne laissa point à donner objection à tous articles de l'autre, là où elles avoient lieu. Alléguoit avoir droict et auctorité de faire ce qu'avoit fait, à cause d'aviage (2), et que ensievant tous les ancestres et les progéniteurs de la maison de Chalon, qui oncques n'avoient souffert ne volu souffrir escliser d'ensemble ne dessévrer les parties, que cestuicy, son jouvenor, voloit traire devers ly, dist que jamès ne le souffreroit point; aussi qu'il n'estoit de moindre condicion que les dessus dits; reboutoit le testament, et le réputoit de nulle vertu; alléguoit abus en son père mort, et impuissance de ce faire; et par diverses improbations monstroit le testament faulsaire non aucthentiquement fait, ne escript, ne signé par manière séant à si grand cas; alla reprendre sa généalogie depuis mille quatre cens ans jusques au jour du présent; monstroit la fille d'Ermignac riens avoir apporté en la maison de son père, et moult d'autres choses longues à conter, dont je me passe, et pour venir à ses fins; et finablement, quand tout avoit dit, vint à prier et requérir qu'il peust estre tenu de droit et de raison encontre son frère mains-né, qui voloit destruire sa maison. Et atant mist fin à sa parole, en toute humilité et révérence envers le duc.

CHAPITRE XXXII.

Comment le duc se courroucha à l'advocat du premier proposant, et évidens manasses qu'il lui fist.

Si tost que cestuy-cy ot finé sa raison, y ot un second avocat du mains-né, qui prestement soi ruant à genoux, demanda congié au

(1) Plus jeune frère.
(2) Suite d'ayeux.

Digitized by Google

duc, et pour grace, de répliquier sur sa parole. Et alors le duc ayant en gorge toujours les mots de l'autre avocat passé, demanda : « Estes-vous cely qui avez faict la proposition première de devant, pour beau cousin de Chasteau Guion? — Nenny, monseigneur, ce dict cely ; ce a esté maistre Jehan ici présent. » Lequel avecques le mot se rua à genoux, disant : « Mon très redoubté seigneur, ce suis-je. » Et alors le duc lui demanda : « D'où estes-vous? — Mon très, redoubté seigneur, ce dist, je suis de vostre comté de Bourgoingne, dont je vous cognois pour mon souverain seigneur. — Et comment doncques, puisque vous me recongnoissez pour vostre souverain seigneur, me osez-vous venir injurier icy en ma face, et dire que j'ay deffendu la voie de justice à mes officiers, en vostre contraire; vous poez bien estre un grand clerc, mais vous estes un fol. Ne tient à peu que je vous face cher comparer vostre folie. J'ai tout mon vivant esté prince de justice; et ne faudray jamès à l'estre, se Dieu plest, pour vous ne pour vostre dire. » Et se troubla le duc, au grand desplesir des assistans, et de quoy tout se rompit ce soir-là; et ne pot oncques venir l'avocat à son excusation ne à la déclaration de ce qu'il avoit dict; car le duc n'y voult entendre; et s'en alla, disant qu'il n'estoit point clerc ne homme de parlement pour oyr plaidoierie. Fut toutevoies remitigué en son ire le lendemain, parce qu'on lui donna vivement à entendre l'intention de la parole de l'avocat; et enfin en fut content; car c'estoit ung très notable homme. Et à la plus grant peine du monde après on fist apointement entre les deux frères; et fut ordonné, par forme de provision, sans nulluy décliner ne estordre de son droit, que ce maisné auroit sept mille francs de rente pour vivre, jusques au terme compétent que l'on poroit plus pleinement et plus à son aise pourveoir en ceste matère. Et contens à tant, pour l'eure d'alors, les deux lez, de l'appointement, prindrent congié du duc, et s'en allèrent. Et estoit bien tenu ce novel prince d'Orenges au sieur de la Roche, par qui moyen il avoit beaucoup sa querelle bonne devers le duc, car ledict de la Roche le portoit. Si faisoit le duc en samblant. —

CHAPITRE XXXIII.

Comment la douagière de Nevers requist au duc d'avoir sa raison du frère de son feu mari.

Après ces deux frères pourveus ainsi d'appointement, vint à Hesdin arrière le comte d'Estampes, novel comte de Nevers par le trespas de son frère aisné, le comte Charles, qui ne laissa nuls enfans après ly légitimes de la fille au comte d'Alebreth. Dont, pour ce que ce comte d'Estampes, nommé Jehan, estoit prochain hoir de son frère, il saisy la seigneurie et se vesti de la toute succession à lui appartenant. Et en ce faisant, la douagière sa belle-seur se senty aulcunement grevée; car lui estoit assez rigoureux, ce disoit, ledict comte. Si s'en envoya doloir au duc de Bourgoingne, qui avoit esté moyen de ce mariage faire; et lui requist que maintenant il lui pleust tant faire devers le novel comte de Nevers, frère de son feu mari, qu'elle peust obtenir droit et raison de ly, comme une povre vefve, et vivre du sien emprès ly, en amour et en concorde. Et envoya devers le duc pour ce faire, ung notable homme de conseil et bon clerc, et lequel estoit venu à Hesdin avant que le comte d'Estampes y arrivast ly-meisme. Le duc entendy volentiers à la querelle de la dame vefve, et dist que volentiers y feroit le mieux, et l'aideroit à garder d'oppression. Pendant ce temps, le comte dessusdict y vint à grand regret encore, ce disoit-on, et à bien envis; car se sentoit durement mesfait et offenseur en la maison. Et sçaichant de vrai que, quelque dissimulation que le duc son oncle en fist, pour non norrir discorde en sa maison et pour cuidier estaindre le cas, si estoit-il enfroidy en corage envers ly, et le véoit à regret, comme nature le devoit, plus tost tirer à son propre fils qu'à ly, par ainsi, la coulpe commise lui engendra honte et reboutement en soi-meisme. Et à regret et à dur se trouva au lieu; car n'y voyoit œil d'omme qui le regardast, qu'il ne pensast que ce feust à charge et à note de son péchié. Du péchié ne veul parler ne faire mention,

Digitized by Google

car il a esté ailleurs déclairé par la constrainte du cas; mès reviens cheoir à son venir à Hesdin, là où aucuns, mès peu, allèrent au-devant, car beaucop de corages des nobles hommes s'estoient retrais d'en arrière de ly. Luy venu, alla veoir le duc son oncle, à tout le dueil de son frère. Si lui fit le duc chière accoustumée; et parla et devisa avecques lui trois ou quatre jours durant, sans qu'il y ot mystère ne singulier personnage qui à conter face; si non que le duc lui parla pour la contesse vefve, et lui pria qu'il la voulsist traictier doucement et en raison, comme relainquie de son frère aisné, dont il avoit eu les biens; et lui dist qu'onneur ne porroit soffrir qu'il la traitast mal. Si y tint le duc tellement la main pour elle, qu'il les mist d'accord sur le lieu; et s'en retourna l'omme de la comtesse vefve tout conforté vers sa maitresse et bien content. Le comte y demora quatre jours entiers; le cinquième il partit. Et est vrai que jà avoit eu longue espace que ce comte, comme j'ai dict, avoit eslongié la maison de son oncle, là où il avoit esté norry et eslevé. Et à cause de ce qu'il sçavoit clèrement que le comte de Charolois, son futur chief et seigneur, lui voloit mal, à ceste cause s'estoit retrait et fortifié du roy, pour en temps advenir y prendre garant contre ly; et y quist toutes voies et moiens qu'il pot pour y avoir accointance, et tant plus comme il sentoit bien que le roy n'amoit point le comte de Charolois. Cestes manières de faire furent veues et congneues du duc et des siens; et sans en faire grand semblant, furent bien notées. Et comme de tout temps par avant ce comte d'Estampes avoit eu sa pension à l'ostel bien paiée, au derrain, ce croy-je, il trouva son paiement froit, et conceut en ly-meismes que ce se faisoit tout voluntairement pour lui donner congié. Si vint à point maintenant, et en parla au duc son oncle, pour sçavoir qu'il en diroit; et le duc ly respondy : « Beau nepveu, je vous ay fait du mieulx que j'ay peu quand vous vous estes tenu avecques moy; et maintenant vous avez pension de monseigneur le roy et estes à ly. Je ne puis pas à tout fournir; j'ai des grandes charges, et me convient en pourveoir mon estat. — Monseigneur, à vostre plesir, ce dist le comte, je vous remercie humblement de tous vos biens; il convient bien doncques que je face du mieulx que je porrai. » Et à peu de paroles après le comte prist congié du duc et s'en alla. Au descendre du chastel, ainsy qu'on se vient tellefois devisant, dist à ung des siens : « Or chà! hessé! le fils m'a volu deshonorer, et le père me boute hors de sa maison; qu'est-il de faire? au moins me convient-il vivre jusqu'à la mort? Or, voise comme il peut, il ne peut aller pis que mal. » Et parloit ainsy en homme mal content, comme il avoit bien cause; mès ce devoit estre de ly-meismes; car ly-meismes à sa male heure s'estoit brassé ce brassin, et n'en devoit à homme du monde donner le tort qu'à soi propre, procureur de son mal et d'autrui. Atant se partit de Hesdin, et prist son chemin vers le roy, bien aise de cecy, et que la maison de Bourgoingne en estoit affoiblie.

CHAPITRE XXXIV.

Comment, par la hantise des meschans, ce seigneur de Nevers est tumbé en tel inconvénient.

On dit que : ung inconvénient advenu, mille en ensieuvent. Après le meschief advenu à ce prince, tant noble de père et de mère, comme d'avoir creu meschans gens; de s'estre mis en leurs mains; d'avoir donné voie au deable, en tentations énormes; lui a fait avoir charge et esclandre par toute crestienté et se devestir de sa haute fame et renommée acquise; lui a fait perdre l'amour de ses prochains, et de ceux du monde seulement, dont se tenoit fort et paré; lui a fait perdre le cuer des nobles hommes, leur hantise et fréquentation, leur veue et regard, s'il n'est en note; lui a fait perdre la maison de sa norriture et querir novelle; et qui avoit mille causes en ly et raisons par lesquelles il devoit estre serviteur et estable ami à la maison de sa norrice, s'est mis ly mesmes à l'inconvénient, comme de voloir enemisté au chief de sa gloire : si me doute que ce qui en reste à avenir touchant ce, ne me soit cause encore d'en escrire plus que je ne voudroie.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXV.

Comment à regret l'auteur fait mention en son escript du mesus dudict seigneur de Nevers.

A grand pitié et regret toutevoies je contourne ma plume en ceste matère et à parler en charge d'ung si hault et noble prince, vaillant chevalier, chief de guerre, et lequel par ses haulx et renommés fais avoit esté esleu à l'ordre du Toison-d'Or, comme ung perle de chevaliers entre les autres, et au derrain, ce que je plains, et qui estoit près de viel éage, est allé effacer et noircir tout ce que fit oncques de bien, et muer sa clère renommée en obscure, en cas encore et encontre ceux dont premier devoit avoir porté la mort que de le souffrir à ung autre. Si m'est bien dur certes et amer en cuer, quand les conséquences encore de son vice avenu me contraignent que je amplie la matère par son propre pourchas, quand ly meismes, sciamment et tout de gré, donne matère de parler contre ly; car quand tout cler est et sceu qu'il a pris l'eslonge de la maison son esleveresse, a pris escueil ailleurs en ses vieux jours, et par forme d'énemisté non desservie, fault bien dire donc, que ce il a fait à cause et à racine d'un d'aulcun.

Et qu'il convient ou qu'il ait mesfait en la maison, ou qu'on lui a mesfait, quelle de l'ung des deux n'a faute? De mesfait à lui, oncques n'en ot point, fors honneur, et toute prestance d'amour sur tous autres, tant du fils comme du père; et si avant, qu'en France n'avoit prince du sang mieux entretenu que ly, tant en dons de terre et des biens comme de son estat entretenu mieux que aultre. Et jusqu'à ce jour que l'accusation vint contre ly, le comte de Charolois ne se fioit en homme qui vesquit, autant qu'en sa personne. Si appert clèrement doncques, de mesfait n'y avoit point devers ly, ne du père ne du fils, quand le père meismes, pour lui garder son honneur, prist argu et indignacion contre son fils pour ly, luy imputant que ce il mettoit avant par malvaises gens, à tort et sans cause; et laquelle portance de ce comte encontre ly, devint depuis matère du plus malvais fons qui oncques avoit esté entre le fils et le père, jà-soit ce que le père, en la parfin, trouva son fils véritable; et lui despleut bien du tant, pour son propre honneur; car trop lui estoit près l'autre. Au regard du mesfait de ly, cela appert par la matère en quoi nous sommes, et de quoi la déclaration a esté faite, là où elle séoit; et appert encore que sans lui avoir donné congié de sa maison, il en a pris l'eslonge; s'est estrangié de ly meismes; n'est volu venir à l'umilité ne à la voie d'amende; a quis parti aultre part pour se vengier; pour soi fortifier en sa triste cause a perdu la pension et les bienfaits de celui qui oncques ne la rompit à homme sans l'avoir forfaite, ne qui oncques ne chassa homme d'en arrière de ly, se à sa propre coulpe non, et encore à tard et envis. Se doncques ce prince, père-famille léal et ferme, a gardé et observé à toujours ceste constance envers ses petits serviteurs, chevaliers et escuyers et gens de tous offices, par plus forte raison la doit avoir gardée et parmaintenue envers son cousin-germain, fils de son oncle, et fils à celle meismes femme de son oncle laquelle il avoit eu espousée. Et n'est vraysemblable, ne ne fait à croire, que se la cause y eust esté si grande et si patente comme elle y estoit attainte, jamès envers si grand homme, et qui lui estoit de sang et de norriture, ne se feust monstré variable pour lui couper la broce en ses vieux jours. Vous en orrez des aultres contes cy après; et là où la matère d'elle meismes, se je ne me fains, me sera occasion d'en parler, constraint.

CHAPITRE XXXVI.

Comment le duc de Bretagne envoya en Angleterre pour estre favorisé et secoru contre le roy Loys.

Or estoit-il le mois de septembre, et le roy estoit encore à Mauny de lez Rouen, mès sus son retour devers Pontieu, lequel il fit brief; et le duc se tenoit tout quoi à Hesdin, surattendant la journée. Or est vrai que pendant tout ce temps icy, que le roy alloit ainsi courant autour de Pontieu et de Rouan, allant

Digitized by Google

et revenant, visitoit les places sur le Boulenois, Crotoy, Rue, Sainct-Walery, y menant la royne, le duc de Bretagne, comme avez oy, qui se sentit manascé et que le roi tendoit à lui faire guerre, aussy mist peine tant-dis à soi fortifier à l'encontre. Et comme nul n'est volentiers outragié ne corru sus, souverainement les grands princes, envoya, ce dist-on, en Angleterre pour y avoir entendement, se besoing lui feist; car les Anglois meismes, comme j'ay touchié, lui avoient annoncié pour vrai que le roy les avoit requis en amisté pour estre contre ly et pour le desfaire aveucques aucuns autres. Si s'en estoit teu ce duc breton, jusques à son point. Et envoya meismes en Angleterre, pour y trouver aide; et y manda son vice-chancelier, sur lequel et sur son message se fondera maintenant une dure et difficile matère, et plus espineuse que chardons à manier, et poignant à tous lez; se fremis à l'encontre quand je la regarde, craignant que ma main povrement armée ne s'affoule au toucier. Or, avez oy que le roy sçavoit bien comment ce vice-chancelicr estoit passé la mer, et comment, en la souppechon qu'il y prenoit, il désiroit bien aussi d'en venir à son dessus par ung autre bout; c'estoit de le pooir apprehender sur la mer en son retour, affin de savoir de lui quel traictié ne alliance il y aroit faite entre les Anglois et Bretons, car par ce moyen y poroit remedier temprement et de heure, ce sambloit, à telles emprises. Si dist-on, et tient du vraysemblable, que ce duc de Bretagne sçavoit bien que le roy tendoit à apprehender son vice-chancelier à son retour, et qu'il lui gardoit très malvaise compaignie, si le tenoit. Si jurèrent Bretons, et lui aveucques, qu'on l'en garderoit bien, et que maugré ly le ramenroient en Bretagne sain et sauf, qui qui le voulsist veoir. Et de fait se mist sus l'amiral de Bretagne atout grand navire; et sain et sauf le ramenèrent à port là où je le lesse; mès ne sçay com tard ne com tost; mès d'empeichement ne trouva point. Ores, comme doncques le roy couvertement béoit à pooir appréhender cest homme, convenoit bien doncques que ce feist par mystère et qu'il dressast les voies et manières pour y parvenir, comme de ly meismes et de propre teste il soubtilloit tout. Or est ainsy que, comme entre ces deux journées de my juillet et d'octobre, il alloit ainsy vaucrant, comme dit est, par diverses places, à Dieppe et ailleurs, et que les droites rumeurs entre le duc de Bretagne et ly n'estoient pas encore toutes publiques, le roy mist sus secrètement une barge de quarante remes; et icelle affustée et garnie de bonnes gens de guerre, la mist en la main du bastard de Reubenpré, capitaine, qui estoit frère au seigneur de Reubenpré, nepveu au seigneur de Croy. De la commission d'icellui, ne de la charge à lui donnée, ne pour quoy faire, ce m'est encore obscur à le narrer, car de fait aussy je l'ignore; mès de ce qu'il alloit singlant par mer, pour faire aucun exploit par samblant, cé est chose véritable, car tout se trouvera cy-après, là où le fait venra en conte.

CHAPITRE XXXVII.

Comment le duc prist advis aveucques ceulx de son conseil de ce qu'il auroit à faire en ceste guerre.

Je lesse doncques ce bastard qui s'en va singlant par mer, à tout son entreprendre, et de quoy n'estoit novelles, fors entre le roy et le seigneur de Reubenpré, aveucques peu d'autres, et viens au duc de Bretagne, lequel, marry durement de ce que le roy le quéroit ainsy à deffaire et sans cause, prist avis et conseil sur ce aveucques ses barons, pour savoir quelle chose lui séoit à faire sur cestui cas; car se sentoit de bonne volenté de se deffendre en gardant son droit. Si porta l'avis ainsy: qu'il seroit bien que le duc avertist le roy par unes lettres de ce dont le rapport lui avoit esté fait; que le roy avoit quis et requis Anglois contre ly pour le destruire, avecques aucuns aultres du royaume, les plus puissans. Et disoient Bretons, que cestes lettres au moins seroient au roy matère de le faire parler et de l'avuer ou de s'en parer. Se ne porroit-on faillir que par icelles n'atteignist à l'embucement de son corage et de sa pensée tost ou tard, et après cela sceu, conseil sur le tout. Cest avis feust tenu; et fist le duc ordonner ses lettres; mès ne sçay par cui conseil; car il y avoit des ruineux termes dedens, et des articles de grande interprétacion; non-

Digitized by Google

obstant touttes voies, telles quelles, furent closes et signées et envoyées au roy, qui jà estoit retourné de Roan et s'estoit venu logier à Novion, emprès Abbeville. Lequel, quand les avoit veues et leues, pensez que point n'estoit à son aise, ains troublé durement et entrepris en cuer pour la manière de l'escrire. Si les monstra au seigneur de Montauban, admiral de France, qui n'amoit point le duc son seigneur, ce disoit-on, pour ce qu'il sentoit bien et cognoissoit que le duc l'avoit à regret en son corage pour la mort de monseigneur Gilles de Bretaigne, et craignoit fort que une fois le duc ne lui en fist malvaise compagnie. Dont, pour soi fortifier du roy, estoit bien content de porter et maintenir sa querelle contre le duc, son seigneur naturel. Or, avint, qu'en la novelleté de cestes lettres venues au roy, le premier jour ou le lendemain, le seigneur de Croy arriva à Novion et vint veoir le roy; et icellui venu, le roy, après ung peu de devises légières, lui alla monstrer les lettres du duc de Bretaigne; et par manière de doléance, lui pria qu'il les lisist; ce que fit le seigneur de Croy. Si mist peine à les interpréter sur le meilleur ploy, mès n'estoit en pooir d'homme d'en contenter le roy, ne qu'il les peust tourner en bien. Au partir de la messe: « Hesse! ce dist le roy au seigneur de Croy, portez cestes lettres à beaux oncle, et lui monstrez le sens de Bretaigne; si orrez qu'il en dira: je pense que beaux oncle ne les eust en pièce envoyées pareilles. » Là print congié le seigneur de Croy, et revint vers son maistre atout ses lettres; et les vit le duc et les oyt; mès ne les interpréta point en telle aigreur comme le roy les avoit prises; car, à vrai dire, il ne donnoit pas le plus du tort au duc breton en son couvert courage, ne au roy le plus du droit; car sçavoit bien que le roy le surquéroit. Dont, par son propre cuer il jugea de l'aultrui; et arguoit en ly-meisme que le duc de Bretaigne estoit un grand prince et puissant; et telles gens envis se lessent fouler, et encore en leur droit et honneur gardant. Et pour tant dissimula de ces lettres doucement, et en parla moins qu'il n'en pensoit.

CHAPITRE XXXVIII.

Comment le roy envoya le seigneur de Montauban vers le duc pour entendre s'il ne l'assisteroit pour faire guerre.

Ne demora gaires après que le roy n'envoya le seigneur de Montauban devers ly à Hesdin. Et comme cestes lettres le travailloient moult en cuer, vint faire taster au duc son bel oncle, par le dessus dit de Montauban, se, quand ce venroit à la guerre contre le duc breton, il le serviroit et aideroit à mettre à subjection deue, veu que il luy avoit fait foy et hommage de le servir comme son souverain. Mès le duc, non legier icy en responce, et non veuillant donner pié au roy de légièrement emprendre guerre contre ceulx de son sang ne de ramener tribulation en ce royaulme, respondit: que le cas encore ne requéroit point pour soy déclarer si avant; et au regard du devoir en quoy il estoit obligié envers le roy, à l'aide de Dieu, il en sauroit si bien faire en temps et en lieu, que Dieu ne homme ne lui en devroient riens demander. Mès, s'il plaisoit au roy qu'il se mellast de l'appaisement entre luy et le duc breton, il s'y acquitteroit volentiers et y envoieroit aucuns de ses gens pour le mieulx faire; car, comme j'ai dit, le duc à dur et envis se feust assenti jamès à movoir guerre ne à la soustenir encontre ses proismes et propres parens, et meismes en ce royaulme, sçachant bien que demain ou après, il lui en pendoit autant devant l'œil, et que meismes personnage se poroit faire contre ly par cas semblable; car congnoissoit assez de la nature du roy et de ses condicions; et pour tant ne volloit point donner pié au roy pour corrir sus aultruy, afin que aultruy ne luy donnast pié aussi pour se former contre luy. Et en effect, pour querelle encore qu'il voyoit entre le roy et le duc breton, jamès ne se feust mellé en ce débat pour occasion si légière. Se n'en pot le seigneur de Montauban tirer autre chose pour ceste fois. Et à tele responce partist du duc et retourna vers le roy, qui gaires longuement ne s'en tendra à tant; ains délibéra bien d'en faire aultrement, et

Digitized by Google

d'en faire semondre le duc, sous obligation de foi faite; au moins poroit-il congnoistre par cela, ce disoit, l'obéissance de ly et l'acquit de sa léaulté envers ly, selon sa foi promise. Et de fait y renvoia cely de Montauban arrière, soubs ceste forme de semonce; et ne taichoit à riens qu'à le bouter en guerre, ou au moins en promesse de l'assister quand ce venroit à faire; car sçavoit de vray, se une fois il eust eu le pié de confort de ce duc de Bourgoigne, et que la voix en feust allé par le royaulme, le duc breton se fust à cop humilié envers ly et submis à son plesir; et tous autres en cas semblable en eussent eu fréeur et cremeur. Dont, comme le roy béoit à cecy, et que le duc de Bourgoigne l'entendoit bien aussy, ly, par ung contre'quarre, contre pensoit la chose, et notoit bien que ung jour, comme il sentoit le roy variable, quand le duc de Bretagne seroit bien aveucques le roy, et seroient bons amis ensamble, le duc de Bretagne qui auroit trouvé son cousin de Bourgoigne de légier consentant en son destruire, de paiement samblable lui rendroit la courtoisie, et à légier aussy se consentiroit à lui courir sus; et non moins en feroient les aultres du royaulme qui aroient receu ceste paie par son moyen. De ceste semonce et de la manière du faire, vint beaucoup en court de troublement entre les nobles, meismes entre gens de tous estats; et à ceste cause se commencèrent à dévoler languages de la part du roy, et à se descouvrir souspechons et murmures d'ung costé et d'aultre, et qui toutes donnoient malvais espoir en fin, et apparence de hongis (1), qui n'y faillit point.

CHAPITRE XXXIX.

Comment le baron de Reubenpré se trouva à Gorkemme, où estoit le comte de Charolois.

Or est ainsy que, pendant ce temps que le roy et le duc estoient en ces termes pour la cause du duc breton, le comte de Charolois s'estoit tenu tousjours à Gorkem, en Hollande, là où il faisoit ouvrer; et là tenoit son mainage tout quoy aveucques la comtesse. Si avint que le bastard de Reubenpré, dont est faite mention dessous, arriva ung jour à Hermue atout sa barge; et là venu, prist terre, luy meisme sans plus, et les autres lessa en sa barge bien ordonnée. Comme doncques ce bastard avoit prins terre et bu une fois, dressa son chemin vers Gorkem tout de pié, là où estoit le comte de Charolois; et venu à Gorkem, entra en une taverne, là où faintement et soubs aucune couleur d'estre des gens du comte, commencha à interroguer aux gens du pays de l'estat dudict comte et de sa manière du faire; assavoir, quand il alloit par mer, en quelle sorte de nef il se mettoit; ne s'il alloit fort ou à petite compaignie, ne devers le matin ou devers le vespre; et touttes si telles questions mettoit avant, sans faire semblant de nulle chose; et d'abondant encore avoit ce hardement en ly, que d'aller veoir l'ouvrage du chasteau là où estoient le comte et les dames; et monta sur les murailles pour pourgetter la mer et le lieu de là entour. Comme doncques la manière de son interroguer avoit semblé estrange à aulcuns qui l'avoient oy, et que aveucques ce il estoit congneu de plusieurs, et estoit monté au chasteau visiter les murs, et n'avoit esté faire la révérence au comte ne à aultrui, fut dit au comte la souppechon qu'on y prenoit, et que bon feroit entendre à ce bastard, dont les manières estoient estranges; et meismes le bastard, sentant le vent de cecy, et que la murmure sur ly estoit venue jusques au comte, prestement s'alla mettre en francise de l'église, sans encore que le comte ne autre de par ly feissent semblant de lui attoucier ne de dire riens, se non quand on se perçut mesme de sa peur et de sa retraite en l'église, qui donnoit à entendre qu'en ly devoit avoir aucune couverte malvaiseté. Le comte à priemes le fit prendre alors et mettre en prison, et par sa propre cause meismes de la peur qu'il avoit prise, et sur quoy se fondoit le souppechon raisonnable avec les languages précédents. A l'interrogation première qu'on lui fist, et là où estoient commis à ce aulcuns grands seigneurs, il varia; et dist l'une des fois qu'il s'en venoit d'Escosse, ou qu'il y vouloit aller; il dist qu'il s'en al-

(1) Trouble.

Digitized by Google

loit veoir la dame de Montfort, fille au seigneur de Croy qui demoroit en Hollande, et que là le seigneur de Reubenpré, son frère, l'avoit envoyé comme à sa cousine germaine pour la visiter. Et varioit et changeoit propos diversement; par quoy la note y estoit toute clère, qu'il y avoit du mal. Comme doncques ceste voix corroit par tout: que ung homme y avoit pris à Gorkem, qui estoit venu espier le comte de Charolois, ce propre soir en vindrent les nouvelles à Hermue, là où gisoient les autres, attendans le bastard; lesquels, avertis de ce vent, prestement fuirent qui mieux mieux, et à la plus grand peur qu'ils eurent oncques, abandonnèrent barge et tout ce qui estoit dedans, et se sauvèrent. Et fit le comte appréhender la barge et les biens, et y commist garde par manière d'arrest. Prestement doncques ceste prise du bastard se divulgua partout; et comme la manière de son venir là et en tel arroy estoit souppchonneuse, le peuple partout, qui sçavoit bien que le roy héoit durement le comte, en l'instant imputèrent le cas au roy, et conjecturèrent qu'il avoit envoyé ce bastard icy pour prendre le comte ou pour le tuer; car n'y avoit autre apparence ne autre matère sur quoy on peust fonder souppechon que sur ceste. Et pour tant infinies murmures et rumeurs populaires se levèrent à tous lez. Les ungs commencèrent à maudire le roy, les aultres à le blasmer et à en dire maulx infinis; les tiers à lui reprocher les biens et honneurs que le duc lui avoit fait, et mesmes à ses pays à tout effort; autres disoient que de France oncques ne leur vint bien, et que tout estoit malvaiseté et trahyson entre eux devers la maison de Bourgoigne, et que les exemples encore et les cas advenus en estoient de fresche mémoire; et disoit chacun sa chacune. Et estoit merveilles d'oyr les langages du peuple à cause de ceste prise, et de quoi on loua haultement Dieu, que l'emprise n'estoit sortie à son effect; car estoit ledict comte fortement aimé de chascun, et de tous les pays, qui mettoient sur lui grande attente. Touttevoies n'estoit pas attainte encore ceste besoigne à son vif. Et posé ores que la renommée corroit telle sur le roy, et que le peuple l'avoit espandue telle par les diverses villes, se n'estoit-ce pas vérité attainte pour y tenir arrest, mès imputation souppechonneuse, fondée en apparence. Et ce qui beaucoup y aidoit, c'estoit que le bastard, conduiseur de ceste barge, estoit ung homme de mauvais nom et de légier conseil en malfaire. Et pour tant, l'ung joinct aveucques l'autre, la note y estoit d'autant plus grande. Et ne sçavoit nul homme autre chose penser ne imaginer que ce ne feust sur la personne de ce jeusne prince, dont la pité eust esté extreme; et luy-mesmes ne sçavoit maintenir autrement. Pour l'honneur toutevoies et révérence de son père le duc, qui estoit le seigneur du pays, et sans qui il ne voloit riens faire en ceste matère ne en autre, ne le mettre en gehenne ne torture sans l'en avoir premier averti, tant seulement l'examina de parolles, et lui tira du ventre ce que pot par bel, qui fondamment plora, ce me dist-on, au dict comte, en lui contant son cas, et ne se voult revéler à nullui de son parfond secret qu'à sa personne. Si le lessa à tant, et le fit estroitement garder en ung chasteau, pour en avoir bon compte, quand il seroit temps et heure.

CHAPITRE XL.

Comment messire Olivier de La Marche fut envoyé par ledict comte vers le duc son père, pour sçavoir qu'il auroit à faire dudict bastard.

Or, délibéra le comte d'envoyer vers son père le duc pour ceste matère, et de l'en avertir, ains tost que tard, affin d'en sçavoir faire à l'expédient du cas; car lui touchoit à sa vie, ce lui sambloit, et à l'âme et au corps; si ne sçavoit à qui mieux s'en conseiller qu'à sa seule personne. Si ordonna à Olivier de La Marche ceste commission, homme bien emparlé et tout propre à ce faire. Et vint icelui Olivier à Hesdin; et parla au duc; lequel s'esbahissoit du cas, et le pesa beaucoup; car le sentoit de malvais effect. Comme toutefois il lui touchoit au cuer, comme de son seul fils, lui fit brièvе délivrance. Et manda à son fils, par ledict Olivier mesme: qu'il feist interroguer et mettre en question appertenamment ledict bastard; et qu'après, selonc ce qu'il y trouveroit, il en feist à l'ordonnance

Digitized by Google

des loys et costumes du pays de Hollande, lequel est un pays de justice, et bien sçachant user sur tels cas et samblables, touchant la mer; et voloit que ainsi en feist, sans y différer riens. Atout ceste responce, partit Olivier de Hesdin; et retourné devers son maistre, lui dist ce que le duc lui manda par ly; et en fut le comte bien joyeux; mès sy y alla-il encore à grand sens longuement et à froideur, affin qu'en temps à venir, se brouillis en pooit sourdre, qu'on ne lui peust imputer que rien on lui eust fait dire par force de tourmens; et aussi, par regard qu'il avoit au linage dont il estoit et à qui il appartenoit, il se voult conduire par sens et bon avis, pour tant plus embellir sa cause; et ainsi fist-il. Or estoit la court toute pleine de ce bastard pris; et se seignoient gens et s'esmerveilloient de son entreprise, et plus encore de la voix qui en corroit sur le roy, ne dont lui pooit procéder tel corage encontre le comte, qui oncques mal ne lui fit. Si en ot des languages levés et retournés en divers ploy; et ramenoit-on en conte Philippe de Savoie, pris aussi et mené en la rois (1) estrangement. Fut relevée aussi et refrescie, comme du jour devant, la mort du duc Jehan, et la manière de son attraire; et maintes autres choses furent dites et relevées à ceste cause par chascun jour, en aultrui charge, et par especial au seigneur de Croy, pour ce que le seigneur de Reubenpré estoit son nepveu, fils de sa sœur, et lequel de Reubenpré estoit cely qui avoit mis en oeuvre son frère bastard, de par le roy, comme le bastard propre l'avoit confessé ainsi. Doncques, comme vrai est que le seigneur de Croy se sentoit indigné à mort du comte de Charolois, et qu'à ceste cause il s'estoit fortifié du roy pour le temps futur, lequel roy aussi héoit mortellement le comte et ne s'en pooit taire, fut argué encontre cely de Croy, en lui ruant sur le dos, que vraisemblable estoit qu'il en devoit ou pooit sçavoir je ne sçay quoi, quand mesmes son propre nepveu conduisoit ceste oeuvre. Et me semble à moi, que ly mesmes le seigneur de Croy, quand il en eust esté le plus innocent du monde, si en devoit-il avoir ceste mesme peur par-devers ly, et en faire les propres argumens du peuple, que je récite en son contraire, car la note y estoit trop évidente contre ly. Aussi, cy après en ensievra chose par quoi touchant ly en ce cas il en faudra plus avant escrire.

En ce temps, au mois de septembre, morut le seigneur d'Estouteville, capitaine du Mont-Sainct-Michiel, le plus rice homme d'argent contant, ce disoit-on, du royaume de France, et le quel d'Estouteville, le roy Loys, à l'entrée de son règne, avoit constitué grand séneschal de Normandie et gouverneur de Rouan, que, par avant, avoit esté messire Pierre de Brezé, du temps du roi Charles; auquel messire Pierre, revenu en grasce arrière du roi Loys, le roy lui redonna son office, et le restablit en tout. Toutesfois fust-il dit alors que le seigneur de Croy eust volu avoir l'estat et l'office du mort. Le roy les lui offroit; car ledict de Croy estoit pour celle heure devers le roy quand les nouvelles en vindrent; et mesmes ledict de Croy le me dist à moi; mès ly, pensant à faire ung ami à peu de coust, et de ce point ne lui estoit séant, ce lui sambloit, et hors de sa marche, le refusa, et dit: « Seigneur, il sera trop mieulx employé à monseigneur de Mallevrier qu'à moi; vous n'y poez meilleur commettre que ly, qui y est amé et congneu, et en a eslevé le premier nom; c'est ung noble chevalier, et vault beaucoup de biens. » Et en effect pria pour lui, ce me dist ly; et ainsy le reçut cely qui l'avoit esté premier, et dont Rouan et toute Normandie firent grand joie. Si dis ceci pour donner à l'entendement, que tout ce que ce seigneur de Croy voloit avoir ne demander du roi, tout luy estoit accordé et consenti sans refus nessun; mesmes ledict de Croy s'en estoit devisé autrefois si avant, du propre temps que les terres sur Somme estoient nouvellement rendues: que s'il eust volu estre gouverneur de Picardie et de toutes les terres rachattées jusques à Rains et à la rivière d'Oise, il l'eust esté de par le roy; et, qui plus est, gouvernant de Normandie, de la mesme part que le roi avoit donnée au comte de Charolois. Dont la cause pourquoi le roi ce fit, ne à quelle fin, j'en lesse à Dieu le jugement plutost qu'à homme.

(1) Rets, filet.

Digitized by Google

CHAPITRE XLI.

Comment, après que le roy sçut la prise dudict bastard, il demonstroit estre marry, et comment il en fit faire.

Or vindrent novelles au roy que le bastard de Reubenpré estoit pris, et que le comte de Charolois le tenoit en ses dangiers à Gorkem. Si ne sçais quel semblant il en fist ne qu'il en dist, sinon, parce qu'il en ensievi après, il sambloit qu'il n'en fust pas bien aise; ne plus avant je ne le charge. Mès le seigneur de Reubenpré, capitaine du Crotoy, et qui avoit envoyé son frère en ceste commission, icellui se trouva durement perplex de ces nouvelles, et tant pour la vie de son frère, dont il faisoit grant doute, comme de la malvaise accusation qui en povoit tourner sur ly et sur les siens; car quiconque s'en vouldroit parer, ce pensoit, quand ce viendroit à l'estraindre, ly nécessairement demorroit en la fange, pour ce qu'il avoit mis son frère en oeuvre. Comme doncques le roy estoit enventé de cecy, et qui bien eust voslu estre autrement la chose, la pesa beaucoup; mès pour ce qu'il avoit tiltre, comme avez oy, d'espier sur la mer le retour du vice chancelier de Bretagne, sainement certes se reposa sur cestui tiltre, non accontant à aultre ymagination que homme y pooit prendre; car cestui-là estoit souffisant assez et raisonnable, ce sambloit, pour l'excuser ailleurs; et par ainsi n'en fist point de fait pour celle heure. Mès le seigneur de Montauban, admiral de France, en escrivit unes lettres au seigneur de Croy, par lesquelles il lui pria, pour toute paix nourrir, et pour faire estaindre et cesser diverses murmures qui couroient, qu'il voulsist labourer en cecy que tout feust estaint, et le bastard mis à délivre. Dont, sitost que celluy de Croy avoit leu ses lettres à peine à demi, les rendit au porteur, et lui dist: «Mon ami, rapporte tes lettres à ton maistre, et lui dis que je ne m'en mellerai jà. Qui l'a brassé, si le boive. Bien leur en conviengne.» Et lui rendy les lettres bien despitement et bien honteux, et non sans cause; car réalement, quoiqu'il feust de la vérité, nul ne maintint aultrement, fors que ceste emprise feust faite pour la personne du comte, tant par les paroles du roy mesmes, de par-devant dites, comme parce que l'oeuvre en estoit entreprise par le linage de Croy; et mesmes le seigneur de Croy notoit bien que la cause y estoit.

CHAPITRE XLII.

Comment le seigneur de Bièvre estoit perplex de ceste prinse, et comment le roy faignoit non cougnoistre ce bastard.

Le seigneur de Byèvre, jeusne frère au sire de Reubenpré, estoit à court pour ceste heure, qui à l'autre lez estoit durement perplex de ce cas, et en fondoit en annui; et à moi en fit des devises à larmoyans yeulx, par expétition de conseil; maudissoit la vie du bastard, et l'eure qu'oncques avoit esté né; plaignoit durement que son chief et son frère estoit entré en ceste orrible malvaise follie, et encontre l'ostel mesme là où les siens et ly avoient pris l'honneur et les biens qu'avoient; et mesmes le seigneur de Reubenpré avoit esté jusqu'à ce jour chambrelent du duc en ordonnance; norry aveucques ly et en sa maison, enfant; y avoit eu crédence et honneur en guerre et en paix; homme féodal du duc, jusques au jour de la rendicion des terres, n'y avoit que ung an; mès depuis, le roy l'avoit accueilli et attrait à soi par singulier regard qu'il y avoit, et en complacence aussi au seigneur de Croy, dont il estoit nepveu; car, à vrai dire, il sembloit droitement l'homme pour faire un cop périlleux; et autrefois le roy, du temps qu'il estoit dauphin, encore l'avoit délivré de grand dangier en Gand, là où il l'alla querre en personne, lui estant banny du royaume, et le restitua en piés, contraire la haulteur de son père, le roy Charles, et la sentence du parlement. Si s'en tenoit obligié à ly tant plus ledit de Reubenpré, et le roy aussi tant plus fiable de ly de secrète chose. Et en effect, quand ce vint qu'on parloit devant le roy de ce bastard et de la charge qu'on lui donnoit, le roy respondit baudement, et si dist: « Ne sçay qui est ce bastard, ne qu'on en veult

Digitized by Google

dire : il n'est pas à moi. Je ne le vis oncques, ne oncques ne parlai à ly. Si ne sçay qu'il a empris, ne à qui charge, et qui l'a mis en œuvre. Si s'en pare à moi, n'en compète riens.» Et en telles paroles s'en désarma le roy, ce disoit-on, en la novelleté du cas, quoiqu'en après il en tint tout autres termes, et qui seront mis en conte.

CHAPITRE XLIII.

Comment on conseilloit au duc soi retirer plus avant en ses pays pour les langaiges qui couroient.

Le duc arréement se maintenoit tousjours en son commun pays; et pour brouillis ne pour chose qu'il véist ne oyst ne chà ne là, ne se desmut oncques en riens. Tousjours se tenoit en ung viel train et en constance de cuer; ne de diversité de ch ses estranges que véoit à l'œil ne s'espouventoit; ne en amisté de parolles ne de promesses d'autrui ne mettoit fiance; sauve que assez de fois on lui dist à part : que sens feroit de soi retraire plus parfond en ses pays, et que le séjourner là ne lui estoit point nécessaire; car moult couroient estranges languages et divers, et qui estoient de malvaise note. Si croy bien que le duc l'entendoit bien, et le notoit assez; mès soy confiant de Dieu et de son bon léal vouloir, disoit tousjours : qu'il parattendroit la journée, et encore quinze jours oultre, en l'honneur et faveur du roy, pour lui en donner tout son soul. Et de fait, pour avanchier ceulx qui devroient venir de la part du roy Eduard, ou au moins pour sçavoir quel espoir on poroit de la journée promise, envoya ung Henriet, chevaucheur, à Calais, et de là outre la mer en Angleterre, afin d'avoir certaineté aulcune du fait ou du failly. Lequel Henriet, pendant qu'il estoit en Angleterre, et que là on le tenoit sans délivrance, y demora ung mois allant et venant, et passa la journée non tenue, et quinze jours encore outre, en admiracion de chascun, qu'on n'en aprist nulles novelles, combien que, tout ainsi qu'il en avint, tout ainsi en avoit esté jugié que riens ne s'en feroit, et que jà Anglois n'y tenroient journée; car ne véoit-on point que possible feust de atraire les deux roys en concorde sur l'intencion de chascun; car l'ung voloit avoir pays et provinces pour sa part droiturière; et l'aultre ne voloit ne n'en eust osé rendre ung pié, pour la criée du monde. Mesmes estoit blasmé encore et noté des léaux Franchois qui les avoient aidiés à conquerre, de ce qu'il chaudioit tant les Anglois d'avoir paix à eux, et qu'il en quéroit si fort l'amour; et lui dist le grand séneschal de Normandie, messire Pierre de Brezé : « Sire, ce dist-il, volez-vous estre bien amé des Franchois, vos sujets et vassaux, ne quérez nulle amisté aux Anglois; car d'autant que vous y querrez amour, vous serez hay des Franchois. Faites-vous amer des princes de vostre royaume, vos parens et subgès, et tout le monde ne vous pora nuire, ne Anglois ne autres. Là gist votre salut, et là gist l'amour et l'amisté que vous devez quérir.» Ces languages icy se dirent à Novion, par ledit seigneur, qui mesmes les me raconta; et les ramaine en conte comme qui bien y servent. Et par ainsi, se le roy tendoit à venir à paix aveucques les Anglois, felle cuer ne lui portoit à voloir rendre terres ne pays; si entendoit-il, et ainsy le disoit-on, qu'il y pensoit venir par force d'argent, et par en donner chà et là en multitude de nombre; et s'en estoit assez déclairé par ce parti. Henriet doncques, revenu à Hesdin, ne rapporta riens de bien, fors que tout estoit rompu, journée et promesse, et riens ne s'en tendroit. Anglois n'y voloient venir pour trois causes : la première si estoit, pour ce que Philippe de Savoie avoit esté pris sur la parole et seurté du roy, et tenu en dangier de son corps, qui leur estoit cas de malvais espoir. La seconde si estoit, que novelles estoient venues en Angleterre, que le roy pareillement avoit fait contendre sur la personne du comte de Charolois, par estrange entreprise. La tierce si estoit fondée sur le mariage du roi Éduard aveucques la fille du seigneur de la Rivière, qui, à celle heure, estoit sur ses nopces faire, et sur la solempnité de sa feste. Et pourtant prièrent Anglois au duc de Bourgogne, qu'on les tenist pour excusés devers ly. Au surplus, il pourverroit à l'expédient du plus faisable.

Digitized by Google

CHAPITRE XLIV.

Comment il sourdit ung brouillis en Castille, et comment le roy constitua le comte de Nevers lieutenant-général en Picardie.

Quand le roy sceut cestes novelles, il s'en contint au mieux qu'il peult; mès disoit bien que Anglois l'avoient mené en main et fait à croire mons et vaulx; de quoi l'avoient abusé et non tenu convent. Et mesmes sembloit voloir dire que le duc, son bel oncle, avoit jué ce personnage aussi devers lesdits Anglois; et feroit tant que, s'il luy devoit couster un million d'or pour distribuer çà et là, si aroit-il accord aveucques eux, et y laboureroit. Et en devoloit son corage en ceste matière si publiquement, que le record aussi en fut faict tout tel de sa personne, en publicq ailleurs.

En ce mesmes pendant, sourdy ung grand brouillis en Castille; car aulcuns nobles du royaulme se divisèrent encontre le roy Henry, cely qui s'estoit entreveu aveucques le roy de France Loys, l'année devant; et emprindrent lesdits nobles Castillans, de prendre ledit roy, leur seigneur, pour aucunes grandes causes et tiltres légitimes, ce maintenoient, contraires en partie de la foy crestienne, partie aussi à toute la chose publicque du royaume. Si en furent si près et si aigres en l'esploit, que se ledit roy Henry ne l'eust gaingnié à force d'ung jennet (1) sur lequel il monta, et lequel il fit corrir à désespéré, il estoit attaint. Et fust chief de ceste emprise, le marquis de (2). . . . . Si en sourdy guerre et tribulation entre ledit roy et ses nobles; et y voloient dire aulcuns que le roy Loys de France avoit machiné ceste insurrection du marquis encontre son souverain seigneur, le roy castillan. Et à tant je m'en tais, jusques à ce que occasion vendra à l'aventure d'en parler ailleurs, se la matère le requiert.

Or estoit le roy retourné à Abbeville, alors que les novelles estoient venues des Anglois défaillans à leur jour; et là pourvéit sur ses affaires, espécialement sur les marches de deçà l'Isle de France, là où gisoit le fort de son soing. Et avoit jà, par tous les lieux enclavés dedans les pays du duc, quis moyens et novelles voies de les mettre et avoir à ly à sa disposition totale, feust à paix, feust à guerre; et sambloit par cela que il ce feist à aulcune couverte intention soupeçonnable pour le temps futur. Et estoient ces villes: Cambray, tout en chief, Téroine, Crièvequeur, Arleu, qui ne sont et ne pevent riens contre les pays du duc, sinon movoir noise et mesmes demorer en la raque. Dont, et pour encore pourveoir plus avant en ceci, et que les marches de deçà Paris jusques au pays d'Artois peussent avoir à qui retraire, lui retorné en France delà Loire ou ailleurs, constitua et fit publier à Amiens, à Tournay, à Cambray, le comte d'Estampes, nouvellement comte de Nevers, lieutenant et capitaine souverain de Picardie, et de tout ce qui estoit appertenant à sa couronne de par de çà; et voloit et mandoit que tout le monde lui obéist et portast honneur et faveur, comme à sa personne. De quoy touttevoies il faisoit aulcunement parler sur ly, parce qu'il sambloit qu'il le feist par argu encontre la maison de Bourgoigne, sa léale servitresse, et espécialement contre le comte de Charolois, lequel n'avoit cause de amer ledit de Nevers, ce sçavoit bien. Et non moins aussy s'en fit blasmer cely de Nevers, quand il prist telles pointes en son viel éage à l'encontre du fleuron de son honneur, dont il tenoit ce qu'il avoit de clarté. Si en fut parlé plus que assez de cela et aultre chose. Le duc de Bourbon, nepveu du duc, qui encore se tenoit à Hesdin, estoit venu devers le roy, aussi en Abbeville; et là se tint huit ou dix jours, qu'oncques n'osa bougier pour venir veoir son oncle à Hesdin, ne la ducesse sa mère; car avoit le roy ymagination souppechonneuse en ceste venue, et amast mieulx que la visitation ne s'en feist point. Si s'en contint ledit de Bourbon, le plus bel que pot; et le sçavoit-on bien à Hesdin en quels termes il en estoit, et qu'il n'osoit venir là où volentiers seroit veu; et par ainsi on lui en lessa faire à son bel, et n'en fist-on aultre estime. Or, avint que ung noble escuier, nommé Philippe de Bourbon, fils jou-

(1) Petit cheval de montagne.

(2) Lacune dans le manuscrit. Il s'agit de Pacheco, marquis de Villena.

Digitized by Google

venor à messire Jean de Bourbon, seigneur d'Esclarières, du sang royal, estoit en pourchas d'avoir par mariage la fille du seigneur de Dours, seule héritière; et avoit assez l'agrément de elle et de ses amis; et tenoit le duc fortement la main avecques ly, et y avoit grand cuer; car valoit beaucoup ledit escuyer, et le duc l'avoit longuement amé. Or est vrai que le seigneur de l'Ille-Adam, provost de Paris, pourchassoit aigrement ce mesmes mariage devers le roy pour son fils aisné; et tendoit cestui de l'Ille-Adam à emporter ceste damoiselle, par l'aide du roy, pour ce que les seigneuries et les terres principales d'elle gisoient en Amiennois dessoubs le roy, et là où le duc maintenant n'avoit que cognoistre. Mès le duc, voyant qu'il avoit le corps d'elle, demorant en sa ville d'Arras, là où elle s'estoit venue retraire hors de la main du roi, fit moins d'estime des terres où qu'elles gisoient; et lui sambloit bien que, veu la bonté d'elle et des amis, il en aroit aussitost la part de son gré que nul autre; et des terres ne fit force, car les terres ne porroient estre appréhendées par mariage, qui n'aroit la personne. Or avoit envoyé jà une fois par avant devers le roy, luy estant encore à Novion, ung gentilhomme nommé Jehan de Moet, pour ceste matère, affin qu'il lui pleust soi déporter de ce mariage pour le seigneur de l'Ille-Adam, et soi condescendre à ce que, du gré de lui, Philippe de Bourbon peust avoir la damoiselle avecques l'éritage à lui appartenant; et lui avoit faict requerre très instamment par ledit de Moet, qu'en faveur de lui, lui voulsist accorder sa requeste. Mès ledit de Moet n'y procura riens; et n'y estoit la requeste du duc, fors que pour nient, réputée touchant cecy; ains se contint le roy ferme, toujours pour le seigneur de l'Ille-Adam; et donna assez à congnoistre audit de Moet que, par haine qu'il avoit à l'encontre du comte de Charolois, son beau-frère, il contraria à cestui Philippe de Bourbon, disant: « Je cognois bien Bourbon, et il est à beau-frère de Charolois; je l'ai veu tirer souvent de l'arc aveucques ly, et si est de sa ligne. Bien, bien! beaux oncle et moi nous en ferons bien. » Si ne pot oncques obtenir aultre chose, et l'escuier là tramis s'en estoit revenu vers le duc atout riens avoir fait. Si en mordit le duc ses lèvres, et le prit à aigre, disant: « Je crois que oncques homme n'a esté tant deceu de belles paroles comme j'ai esté, et à qui on feist moins par effect comme on a faict pour moi. On me promet mons et vaulx de faire pour moi, et riens du monde n'en ensieult. Oncques de chose que je requisisse au roy, ne à Paris ne ailleurs, ne m'a esté accordée encore une seule; je me doi bien fier de grand chose en ly. Or voist comme il peult, et je m'en passerai au mieulx que je porai. » Or, est vérité aussi, que le duc avoit jà aulcunes difficultés pendans en question entre le roy et ly, touchant enclavières de terres et de seigneuries, et autres matières, desquelles le roy mort et ly avoient esté en appointement ensamble, passé par son grand conseil bien et authentiquement; et maintenant le roy Loys les avoit rompues et annullées de tous points, et par quoi il convenoit que le duc arrière feust en nouvel pourchas devers ly; et lui en tint-on durs et estrois termes, plus qu'oncques on n'avoit fait du temps du roy Charles. Et en effet, longuement l'avoit-on tenu en refus et en suspense de riens faire pour ly; car requéroit que le roy voulsist lessier et différer cestes altercations durant la vie de ly et de son fils. Mès le roy ne se voult oncques accorder à la vie du fils, si non tant seulement à sa vie seule. Et tenoit à cela l'estrif entre eulx deux et le fort de leur question; car le duc quéroit autant à pourveoir de son fils comme de ly-mesmes, et le roy tout le contraire.

CHAPITRE XLV.

Comment messire Claude de Toulongeon fut envoyé devers le roy pour le mariage de Philippe de Bourbon.

Or, devez entendre que cestes péticions du duc pendantes encore en refus devers le roy, n'estoient nulles novelles encore du bastard de Reubenpré ne de sa prise, et n'y avoit point matère alors par quoi il sembloit qu'on peust estre constraint de requerre riens au duc de la part du roy. Si avint que, comme pluiseurs à l'entour du roy et ailleurs estoient

Digitized by Google

perplex de ceste prise du bastard, et doutoient que grief et esclandre n'en ensievist encontre aulcuns, fut avisé que, comme le duc avoit longuement fait poursievir aulcunes requestes devers le roy, et de quoi on lui avoit fait long refus et dangier, maintenant, pour une attraiance et pour servir à semblable recoeuvre, le roy accorda au sieur de Lannoy, nepveu du seigneur de Croy, touttes les péticions du duc, monstrant en ce, que il pensoit à venir par ce à chou pour chou, et au mesme par le semblable; et voloit faire cest honneur au seigneur de Lannoy plus qu'à aultre, affin que le merciement en redondast en ly, qui avoit en dangier de mort son linage. Or pleut au duc renvoyer arrière la seconde fois devers le roy pour ce mariage de Philippe de Bourbon, à qui il avoit le cuer; et de fait, il envoya ung notable sage chevalier, messire Claude de Toulongeon, nouvellement revenu de Romme, lequel à l'introduction de son maistre, parla au roy, et luy fist requeste arrière de ce mariage, qui en effet et finablement, après quatre ou cinq jours là demorant, n'y fit plus que le premier; sauve que le roy lui dist qu'il en feroit bien aveuques beaux oncle, et qu'il le iroit veoir en la sepmaine en sa ville de Hesdin.

Or, y avoit-il pour ce temps d'adoncques devers le roy, le seigneur de Lannoy arrière de par le duc, et le seigneur de Moreul, à toute leur charge à part; et ignoroient quel chose povoit estre venu faire ce chevalier de Toulongeon; et en avoient assez merveille et mal en la teste, et par espécial celluy de Lannoy; car craignoit fort qu'il ne venist pour quelque chose secrète, et de quoi on se defliast de ly, parce qu'il s'estoit bien perceu, depuis la prise du bastard, qu'il corroit des languages beaucoup sur les Croyois, et que le duc portoit couvertement des gorgues et des remors. Si doutoit que cestui-ci ne venist au travers de ly et des siens; ce que point ne fit; mès bien oyt bouces parler diversement, et vit des personnages qui mal lui revenoient, comme demander le seigneur de Lannoy dedans la chambre du roy, et le sire de Moreul demorant dehors, cui mesmes il prist malvais pié. Et lesquelles choses, cestes-là et aultres, que cestui de Toulongeon et aultres avoient veues et oyes, furent contées au duc. Et comme la fin de la response du roy estoit, qu'il feroit bien de ce mariage aveuques ly, et qu'il le vendroit veoir en sa ville prochainement, le duc s'en tanna. Et pour fin de conte, n'avoit nulle dévotion à sa venue ne à sa visitacion pour l'eure d'alors; car sentoit bien, et le congnoissoit de vrai, que ce n'estoit ne pour son preu ne pour son bien, ne pour nulle chose sur quoi il peust fonder espoir; et conclut couvertement en son corage, qu'en Hesdin le roy ne le verroit de l'année, et y venist quand il voudroit. Assez y avoit esté, et assez l'avoit vu à peu de gré, ce disoit en ly-mesmes. Aussi on lui avoit bouté en teste tant de choses, et averti de ce qu'on avoit veu et sentu de longue main, et de jour en jour plus et plus, comme se perdu deust estre à y arrester plus, que plus sain et plus salutaire sembloit à chascun délibérer son partement de là en brief, que aulcuns jours y attendre que le roy y venist. Et ne me ose ingérer d'escrire les languages qui là coroient touchant la doubte de sa personne et la machination précogneue par ses amis.

CHAPITRE XLVI.

Comment le roy envoya devers le duc, à Hesdin, lui prier qu'il ne se bougeast, et comment le duc s'en partist.

Or, se doutoit aucunement le roy du partement de son bel oncle de Hesdin, et ne tendoit que à le surprendre, visitant du jour à lendemain. Et pour ceste cause envoya devers ly ung maistre Georges Havart, son très privé; et par icellui lui fist prier qu'il ne voulsist bougier encore de Hesdin, tant qu'il peust estre venu devers ly. Et le duc ascoutant ce, sans donner ne tollir, dist et respondist à celly maistre George: que, de son partir, ne sçavoit quand ce seroit; mès il en avertiroit bien le roy ainchois. Et ne pot autre chose tirer ledict Havard. Cecy estoit par ung samedy, à heure de vespre; et le roy entendoit venir à Hesdin le lundi ensuivant; et y devoit mener aveucques lui, ce disoit-on, sa grand garde, là où le duc estoit tout seul, et mal accompaignié, et en

Digitized by Google

dangier d'estre mis en tel ploy comme on eust volu, par son plus fort. Si ne dis point que le duc en avoit peur, ne que le roy visast à cela; mès toute la généralité de la maison du duc, nobles et non nobles, réservé les Croyois, en avoient peur; et ne se doutoient que de male mesure et de malvaise attente à tous lez, tant pour une chose que pour aultre. Dont, quand ce vint le samedi à my-nuit, après que le duc estoit couchié en son lit, abandonné de tout le monde, fors de son valet de chambre Philippe Martin, dist à icelluy: que le matin bien tempre on feist ordonner ses sommiers et des offices touchant ly, de ses chevaux et de tout ce qui appartenoit au partement; car s'en voloit aller, et s'en iroit, à l'aide de Dieu, gesir à Sainct-Pol. Et cela demora secret à tout le monde, fors à ce seul Philippe. N'y avoit ne Croy, ne évesque de Tournay qui en sceussent riens, ne le sire de Lannoy, ne autres, qui tous s'attendoient, mesmes au lundi, que le roy y devoit venir, et que maistre George Havart, qui couchoit ceste nuit à Hesdin, s'attendoit à cela que le duc ne partiroit point à haste. Et par ainsi trestous se trouvèrent durement débarretés le dimence au matin, quand ils oyrent le murmure de ce partement. Et ne vit-on oncques gens si confus comme j'en vis à celle heure aulcuns, férus au front comme d'une fonde en esbayssement, non sçaichans dont ceci pooit venir, ne par qui moyens, mettans tous argumens contre eulx et souspecion en eulx-mesmes de note et de charge. Tout le remanant s'en ensieuvi, princes et seigneurs, et tous autres gentilshommes. Et en contraire de ce que aulcuns en monstroient triste semblant, ceux-ci, voyant eux et tout à escient, en firent joie et feste, disans qu'oncques ce duc mieux ne fit, et que trop avoit attendu, et trop y mis à le faire, qui se souffroit abuvrer de soupes en miel, qui chier lui cousteroient s'il n'y avisoit.

Maistre George Havart estoit parti ce dimence bien matin, premier qu'il feust nouvelles de riens; et s'en alloit battant ferrant devers le roi atout ce que scavoit de novelles du duc, et de ce que avoit besoignié; et ne pensoit jamès que ce partement se deust faire ainsi. Si fut à heure du disner devers le roy; mais ne demora gaires après que novelles ne vindrent au roy, que le duc partoit, et que jà tout estoit troussé et baggué, et ly en voie. Si en devint le roy entrepris durement et tout esbay; et ne sçavoit ceci à quoi interpreter, si non à mistère estrange, dont partie pooit tourner sur ly par souppeçon, partie aussi sur le duc, qui y entendoit je ne sçai quoy de singulier par quoy il le fit. Et demora en cest estat environ huit jours qu'oncques ne bougea d'Abbeville, prenant avis sur ce qu'il avoit à faire sur ce partement, et le surplus de ses affaires. Et n'eust-on pas cuidié, seloncq le cas advenu, qu'il s'en deust estre contenu ainsi comme il fist, ne à si peu d'envoi, ne de sieute après; car lui estoit de grand note et de grand peur ce partement, et beaucoup pesé sur ce qui en pooit ensievir. Et à ceste cause aussi, se avisa de pourveoir et de remédier à l'encontre de tout ce dont il pooit prendre imagination, que le partement se feust fait à celle cause, et avant que partir voulsist d'Abbeville de pié; quoy fit; et pourvéit en tout seloncq ly, et seloncq propre volenté dont il usoit, comme mieux lui sembloit de faire; et de quoy cy-après nous parlerons plus au cler, quand présentement il venra en conte.

CHAPITRE XLVII.

Pourquoi l'imagination pour le partement du duc se fist de Hesdin et hastivement.

Aulcuns poroient fonder ce partement icy en peur conceue; aulcuns en despit et fierté de corage; aultres en cause raisonnable et légitime, et sur laquelle je m'arreste le plus. Quant à la peur, la voix en alloit aval les champs, que la personne du duc estoit en dangier à Hesdin, par conspiration couverte, et que pourtant lui, aucteur du cas, s'en estoit parti hastivement. Dont, de ce vrai fust ou non, je l'ignore; mès vrai est que la voix couroit telle. Et au regard de la peur, se le duc l'avoit conceue ou non, je m'en tais; mès ne vis oncques samblant en ly parquoy de peur on y peust prendre note. Mesmes estoit trois heures après midy, quand il se partist

Digitized by Google

arréement, sans armures et bastons, accompagnié de nobles de son hostel sans plus, aveucques ung peu d'archiers en petit nombre; et s'en alloit devisant et esbattant comme se de riens ne lui fust; et sans aste et sans force entra tard à Sainct-Pol, selon sa vielle coutume, qui n'estoit point signe de peur. Et au regard de despit, qui droit là se voudroit fonder, je ne dis pas qu'il n'y peust avoir apparence d'avoir avancié ce partement si fait, quand il y avoit matière entre le roy et ly, de quoy il pooit prendre argu; c'estoit qu'oncques nulle rien ne lui voloit accorder à sa priere, comme petite feust ne comme grande; et derrainement, sur le fait de ce mariage, dont le refus fut jà deux fois, lui cuisoit, aveucques ce que autres matières avoit assez pour y fonder annui. Et quant est aux causes raisonnables et légitimes, èsquelles je m'arreste, je cuideroie que ce fuissent les plus apparentes et les plus vraies de toutes, et qui plus ont de fondement. Le duc regardoit en la venue du roy, deux choses; l'une si estoit excusation, pour laquelle il vendroit devers ly la faire de bouce; l'autre si estoit requeste, à laquelle il seroit contraint de respondre. Quant à l'excusation touchant le fait du bastard pris, n'est de merveilles s'il la fuyoit, quand par y respondre, tant peu feust, il seroit constraint d'affermer ou nier l'excusation faite, et poroit estre entré, ce sembloit, en argu aveucques le roy à ceste cause, pour pis avenir; et d'avoir pris son excusation à bonne, poroit avoir torfait à son fils, à qui appartenoit la querelle. Et par ainsi, en non veullant prendre icelle excusation pour qui que ce feust, c'estoit matère d'estrif; et de la prendre légièrement à vraie et bonne, ce seroit fait de mol homme en si grand cas. Quant aux requestes que le roy lui pooit faire, il les précogita en son cuer à part ly; il sçavoit et cognoissoit que le roy ne lui en passoit nulles; et ce qu'il lui en passoit, si estoit-ce feinte et pour venir à plus grand; et au regard des requestes que faire lui poroit ou voudroit, il en regarda les qualités et condicions. Et peult estre, ainsi le croy, qu'il n'estoit point en pourpos de les lui passer, car trop estoient de pois et de grand compétence; et doutoit bien que ce ne feust pour avoir le bastard dehors, par l'intercession d'autrui, et dont il appetoit bien à sçavoir le secret plus avant. Et par ainsi, par lui accorder sa requeste, ce lui feust tourné contre cuer; et par la refuser à plat, c'estoit matère de rancune, et de quoi hongis et rumeur pourroient sourdre, qui bons sont à fuir à sage homme. Véez ci doncques les causes raisonnables, à mon avis, qui parer doivent le partement de ce duc si à subit, quand il n'est point de doute du contraire que le roy n'y fust venu à ceste cause; et n'est pas sans cause aussi que j'en fais mes argumens d'ung costé et d'autre, pour en esclaircir le fons, quand le partement ainsi fait portera effect cy-après, là où il sera bon d'en sçavoir la nature.

CHAPITRE XLVIII.

Comment ceux de la justice de Hesdin vinrent incontinent après le duc, pour sçavoir qu'ils auroient à faire.

Comme doncques en l'apprestance de ce partement si soudain tout le monde murmurast par la ville, et que les officiers et les gens de justice entendoient la voix qui couroit, et qui porta dangier, se mirent ensemble trestous; et venus devers le duc par moyen pour parler à ly, lui demandèrent, seloncq les novelles qui coroient, quel chose lui plairoit qu'ils feissent, ou mettre garde as portes et as murs, ou les tenir closes, et comment qu'il voloit qu'ils se maintenissent. Là avoit Lyonel de Hongnies, bailly de Hesdin, le maire de la ville, et tous les autres officiers; et leur respondit le duc ainsi : « Faites de la ville et de la garde comme vous avez accoustumé. Je ne pense point estre en guerre ne en doute de nullui. Se monseigneur le roy veult venir ici, ou aucuns de ses gens, recevez-le, et l'honorez, et servez tout autre-tel comme se j'y estoie; et soit fort, soit foible, n'en faites point de refus. » Tout autre-tel en dit aussi au capitaine du chasteau, Jean de Beauval; et ne voloit pas qu'on monstrast aucune diffidence en sa personne, ne en nul de ses gens, se ce n'estoit que la souppechon y fust si évidente qu'à tout le monde apparust vraie.

Digitized by Google

Dont, tout ainsi comme il en ordonna en fut fait. Et demora la ducesse de Bourbon, après le duc son frère, à Hesdin, depuis le dimence jusques au merquedi au disner, pour surattendre le duc de Bourbon son fils; lequel n'y vint point, car n'estoit point encore heure. Or est vrai qu'ensi que le duc alloit par les champs, vers Sainct-Pol, ung bastard de la Tieuloie, page du duc, et légier en parler, s'avança d'aller devant, à Lille et là entour; et en passant chemin, parla assez à légier de ce partement, et par où il passoit, semant, comme on lui imputoit: que le duc estoit parti à haste et à peur, et que, s'il ne se fust hasté si fort, il estoit en dangier de son corps. Si donna-on grasce à ce bastard que, de ses parolles ainsi semées, tout le pays en devint plein; et s'y arresta tout homme; et mesmes lui venu à Lille, en dit autre-tel par la ville; et tant que le commun d'icelle se mist en armes et en disposition pour aller au-devant de leur prince, et pour le rescourre et deffendre. Et ainsi l'eussent fait, ne fust qu'on apprist du contraire tantost, de bouce plus arrestée, et qu'en sa personne n'avoit point de dangier. Si en vindrent les novelles aussi au duc, qui, de malvaise follie et de grant légierté en accusoit son page menteur, et l'en jugeoit digne de punition, combien que ce lui mouvoit d'amour et de jalousie envers son maistre; et comme soy fondant en légiers languages, comme il avoit la condicion de mesmes.

CHAPITRE XLIX.

Comment la seigneurie, tant de Croy que aultres, firent matte chière à Sainct-Pol le soir, car le duc monstroit maulvais semblant.

A ce soir, à Sainct-Pol, firent matte chière le seigneur de Croy et son nepveu de Quievrain, car se percevoient bien que le duc avoit aulcun murmurement en cuer que point ne desgorgeoit; et se doutoient que ce ne feust encontre eulx et encontre leur secte; car le semblant de ly envers eulx le portoit ainsi, et avoit fait toute la matinée, qui mesmes les vis à ce matin tous trois ensemble, l'oncle et les deux nepveux, le seigneur de Lannoy et cely de Quievrain, les plus esbahis qu'oncques je congneusse; car ne sçavoient ce partement tourner à nul entendement, si non contre eulx, et qu'en eulx avoit matère de souppechon et de malice, de quoy mesmes s'accusoient en leur conscience; et pourtant, comme malvais et desléaux, sous simulacion de bonnes gens et preudommes, feignoient estre courrouciés de ce partement, de peur de l'inconvénient qui en poroit torner sur leur maistre; mès le courroux principal se fondoit en eux-mêmes, pour ce que, par ce partement, ils estoient frustrés de leur intencion, et en rompture de leur prétendre, comme cy-après se trouvera temprement, là où leur malvaiseté sera descouverte, et manifeste leur faulse malvaise trayson, non oncques oye telle. Si apperra à priemes ici le droit et le tort du duc encontre son fils, sur maintes doléances et plaintes que ledict son fils lui a faites du seigneur de Croy et des siens, et sur la jornée d'Anvers et de Bruges, là où le duc, à intencion de bien faire, toujours contraria au dict son fils; porta et excusa cely de Croy; le prononcia preudomme et léal chevalier, procureur, et augmenteur de sa gloire; et non voullant croire qu'en ly peust avoir faute ni laicheté, maintenoit son propre fils estre inventeur contre ly, ce disoit, par haine et par envie. Si convient bien noter ici, quand le duc les maintenoit estre si bons et léaulx que de les croire devant son fils véritables et nets, que tant plus, à l'eure quand leur malvaiseté sera prouvée et attainte et non plus longuement tollérable sans finale perdicion, seront plus confutables aussy et plus reprouvables de Dieu et de leur maistre, qui si longuement en a esté abusé en bonne fiance, combien qu'encore une espasce cy-après il en sera abusé et endormi comme devant, nonobstant multitude de malvaistés à luy démonstrées, et lesquelles il percevoit bien; mès ne les voloit croire en racine, parce que les aultres l'endormoient tousjours en parolles, et lui tournoient le cuer là où ils voloient, comme plus à plein se devisera cy après; comment et par quelle manière ils ce firent.

Digitized by Google

CHAPITRE L.

Comment le seigneur de Lannoy s'en alla devers le roy, à Abbeville, lui annunchier nouvelle du partement du duc.

Ce fut par un dimence, à heure de vespres bien tard, que le duc se parti de Hesdin, comme j'ai declairé; et s'en allèrent avec ly le seigneur de Croy et son nepveu de Quievrain aveucques les autres; et le seigneur de Lannoy s'en alla devers le roy, à Abbeville, lui annoncier ces nouvelles. Lequel seigneur de Lannoy, subtil homme et caut oultre bort, avoit singulier et grand entendement aveucques le roi, touchant le secret qui estoit entre ly et le seigneur de Croy, son oncle; car touchant les Anglois que le roy quéroit avoir en amisté aveucques ly par paix ou par trèves, ledict de Lannoy, seul et pour tous, en avoit porté les secrets traitiés en Angleterre, et tout en l'avantage du roi et en contraire du comte de Charolois, comme cy-après sera déclaré tout au long. Et nonobstant que icestui de Lannoy portast la Toison, et avoit esté exalté et grandi aveucques le duc qui se confioit en ly, si fist-il toutevoies et mena tous malvais personnages à l'encontre de ly et de son fils, à l'incitation de son oncle, lequel ne quéroit que couvertement déserter et faire destruire le comte son filleul, tant par la main du roy Eduard, Anglois, comme par celle du roy de France Loys, qui ne visoit à aultre chose. Or je lesse cely de Lannoy à Abbeville et retourne au duc à Sainct-Pol, et au seigneur de Croy emprès ly. Avint qu'en devisant aveucques ly de son partement, cely de Croy commença à dire: « Ha, le malvais partement, monseigneur, que vous avez fait aujourd'hui! — Pour quoy, ce dist le duc?—Pour ce que, dist l'autre, que aujourd'hui vous avez fait la paix et l'appointement de tous les princes de France aveucques le roy, pour vous courir sus trestous. — Croy! ce dist le duc alors; pleust à Dieu qu'avant ma mort cest honneur me feust deu, qu'à ma cause tous les princes de France se feussent joints en amour et en union aveucques le roy pour le bien servir; j'en morroie plus aise. Et quant au regard de moi courrir sus, eulx trestous, par ce moyen, Dieu mercy! je me suis bien gardé jusqu'ici, et encore n'ai-je garde. » De ceste parolle celly de Croy fut tout confus, et n'osa répliquer plus avant, comme tout solu. Par ung merquedy à basse vespre, entra le duc à Lille, là où la joie se monstra grande, de sa venue; et le lendemain après, y vint la duchesse de Bourbon sa seur. Et desjà commencha-on à murmurer, que une ambassade du roy se mettoit sus pour venir à Lille, et laquelle devroit estre la plus grande qu'oncques il meist sus, depuis son coronnement, ainsi le disoit-on; aussi en fust-il fait ainsi. Mès comme il a esté bien trouvé depuis et cler apparant, ladite ambassade se dressa au porchas de cely de Croy, tendant à celle seule fin comme pour avoir dehors de prison le bastard de Reubenpré; car en la détenue de ly en fers pendoit la confusion de son estat, ce sçavoit bien, et la ruine du lignage. Car considéroit bien, com net qu'il en pooit estre ou non net, que tout le monde en mettoit la souppechon en ly et l'assentement de l'entreprise, pour cause que le seigneur de Reubenpré, son nepveu, avoit mis en oeuvre le bastard pour faire ce dont il fut pris et noté et suspect, et comme la réale attainte s'en dira en temps convenable. Dont, et pour ce que la fame corroit assez en couvert que le roy pooit avoir coulpe en la commission de ce bastard pris, et quant de ce, pour ce que la manière du faire ne seroit pas honorable à ung roy, lymesme, pour soi parer d'ung tel crime, délibéra de fonder son ambassade si pesante et d'estoffe, que par moyen d'icelle il tireroit dehors, ce lui sembloit, le bastard, en qui arrest et détencion pendoit le dangier de son honneur. Et pourtant, comme le cas estoit difficile d'avoir dehors ledit bastard, fut avisé à l'encontre, de faire ici la querelle et l'intérest que le roy y avoit, difficile et dure aussi, pour mettre semblable contre semblable, afin de venir tant mieulx à la restitution que le roy demandoit de son serviteur pris; pour à quoi parvenir convenoit avoir graves personnes de grand estat, pour parler aigrement au besoing, et au besoing au gré de l'homme.

Digitized by Google

CHAPITRE LI.

Comment le roy, fort indigné de la prise du bastard de Reubenpré, par le comte de Charolois faite, envoya devers le duc Philippe demander trois choses.

« Monseigneur, le roy nous envoie présentement vers vous pour exposer de par ly aucunes haultes et très grièves doléances, lesquelles il a en cuer, et lesquelles aussi lui touchent à son honneur et à dure charge de sa renommée. Monseigneur, il nous fait exposer et vous dire : que, comme il est vrai et notoire que ly ayant sceu que le duc de Bretagne, son désobéissant, avoit envoyé en Angleterre son vice-chancelier, maistre Jehan de Rouville, en abit de jacopin, afin de quérir et avoir alliances aveucques les anciens ennemis de ce royaulme, les Anglois, en grand préjudice et lésion de ly ou de la chose publicque, et mesmement en crime et offense de sa majesté, à quoi il lui séoit remédier et pourveoir par voies opportunes et convenables, ains tost que tard, le roi sçaichant ce par vrai rapport, mist sus et fist apprester une barge et en commit chief le bastard de Reubenpré, affin d'aller au pays d'Hollande, pour là attendre et appréhender, se trouver le pooit, ledict vice-chancellier ; car avoit esté averti que devoit faire son retour par devers monseigneur de Charolois, vostre fils, pour lui dire et signifier ce que fait aroit et besognié aveucques lesdits Anglois ; et ce par l'ordonnance et command de son maistre le duc de Bretagne, comme ayans entre eux secret entendement et considération ensemble ; et de quoi, les favorisans et consentans encheurent le crime de lèse-majesté, et une mesme peine et offense aveucques le délinquant ; et lequel crime fait à punir et à rebouter, comme qui pire est que cely dont l'aer put. Or est à venir que le roy, tendant seulement au bien universel de son royaulme, et à seureté aussi de sa privée personne, pour mieulx obvier à l'inconvénient de telle entreprise à l'encontre de ly, et pour rompre icelle, désiramment a tendu à faire appréhender la personne dudict vice-chancelier, afin de sçavoir par ly et interroguer de l'effect de ceste matère et de ce qu'aroit besongnié en Angleterre, ensemble et de ce qu'avoit eu de charge et d'entreprise touchant les rapports que devoit faire au comte de Charolois vostre fils, pensant que, se faire le pooit appréhender, lesdites alliances et conspirations contre ly en porroient estre frustrées, ou au moins prévenues par sens et moyens en contraire, comme en tel cas affiert à y mettre remède.

» Or est ainsi, que le bastard de Reubenpré, arrivé ainsi en Hollande, et ayant pris port, monseigneur de Charolois a fait prendre et appréhender ledict bastard et arrester son navire, aveucques nombre de ses gens ; et nonobstant que sçavoir peust et congnoistre que serviteur feust au roy, et là venu en sa légation, touttevoies le fist mettre en prison et en estroite garde, sans que apparu lui feust d'aulcun mesfait par ly perpétré, ne que cause mesme eust aulcune de soi doloir de sa personne, si non que sembler poroit que ce eust fait par irrévérence du roi et à son desplaisir, comme il est notoire. Et en est le roi assez averti qu'il ne l'aime point, dont il ne scet la cause, ne ne la peult nul conjecturer, se non que ce fust pour ce qu'il lui a tollu sa pension. Et néant-moins cecy avenu ainsi, ne lui a souffi encore d'arrester et de faire prendre le serviteur du roy à tort et sans cause, a fait corrir la voix prestement par tous pays, que le bastard estoit venu là par charge du roy, pour prendre mesmes et appréhender sa personne, ou de faire aulcun esploit en son corps par force et violence. Dont, pour en avertir vous, monseigneur, comme son père, lors estant à Hesdin, envoya devers vous Olivier de La Marche, vous informer de ceste entreprise sur ly, et de la commission donnée au bastard, pour sçavoir quelle chose vous en plairoit estre faite ; et lequel Olivier, par tous les lieux où il passa en venant vers vous sema ceste voix, et publia que le roy avoit tendu à faire prendre monseigneur de Charolois par ledict bastard, et qu'à ceste cause avoit esté appréhendé et mis en prison. Et de quoi le roi innocent, et non ayant oncques le volu penser, fors seulement à la prise du vice-chancelier et non aul-

Digitized by Google

rement, et afferme, en parole de roy, que ainsi et non aultrement va-il de la chose, se doit bien plaindre et amèrement doloir de monseigneur de Charolois qui, non content à tant que d'appréhender son serviteur en sa commission, et à son déplaisir, s'assaie et s'efforce à le blessier encore en sa renommée et bonne fame; et laquelle chose lui peut et doit bien cuire et estre grièvе à porter; et tant plus comme il y a moins de coulpe, et que ce il fait à injuste cause. Et d'abondant, et comme se encore ne suffit ce qui en a esté fait et fait faire par ly, il a fait et fait dire par Olivier de La Marche encore de plus en plus fort. Et pour tant plus diffamer et esclandrir la personne du roy par l'univers monde, en Bruges, où s'assemblent, ce dit-on, les nacions de dix-sept royaulmes crestiens, ledict monseigneur de Charolois, ou aulcun de par ly, ont faist preschier en chaire de vérité, par les esglises, ceste entreprise en sa personne, donnant tiltre et charge au roy qu'à ce il avoit entendu, et que pour cestui exploit faire avoit envoyé le bastard de Reubenpré en Hollande. Dont, comme la fame du mal va plus tost que du bien, il en ensievoit que le roy, non tant seulement en son royaulme ne ès marches voisines, porteroit ceste plaie et esclandre, innocent; mesmes par l'univers circuit du monde lui seroit imputée charge en son honneur, par accusation injuste; et de quoi touttevoies il a bien espoir de y pourveoir et de soi en parer par manière convenable, et d'envoyer au contraire par tous les royaulmes et par devers tous les princes de crestienté, signifier son innocence en ce cas, et accuser mesmes du tort ceulx ou cely qui injustement lui ont donné celle charge. Et certes bien doibt estre une amère chose à ung roy de France, cely que l'on nomme le roy très chrestien, que d'estre escandely ainsi par son subgect, à tort et sans cause.

» En oultre, monseigneur, le roy nous a fait dire : que comme pour ceste matère et pour aultres, il avoit envoyé devers vous le seigneur de la Rosière, maistre George Havart, auquel vous promistes, pour et au nom du roy, que ne partiriez de Hesdin sans premier l'en avertir, et de son sceu, touttevoies, ce nonobstant, le contraire en est apparu, et en estes parti le lendemain, aveucques pareille et semblable voix, comme de monseigneur de Charolois, portant en effect que deussiez avoir eu peur que le roy ne vous feist prendre, se vous eussiez là continué aulcune demeure; laquelle chose sonne moult estrange au roy, qui oncques ne le pensa; et se donne merveilles d'où vous peult movoir tele soupechon enyers ly, quand il vous aime et a aimé et honoré devant tous les vivans, et le vous a libéralement et volontiers monstré, et encore le vouldroit faire. Mesmes pour amour de vous, et nonobstant que ailleurs il aroit bien à faire en aultres endroits et quartiers de son royaulme, devers vous et à vostre lez s'est tousjours trait et tiré devant tous aultres; et mesmes encore ceste derrenière fois, là où il s'est tenu toute ceste fois pour vostre amour et cause, et pour venir à paix et à concorde aveucques les Anglois, anciens ennemis de ce royaulme, par vostre moyen; qui n'est pas signe doncques que le roy vous voulsist mal, ou qu'il vous voulsist donner matère ne occasion par quoy vous le deussiez craindre. En oultre, et que ceste peur et souppechon aient esté en vous, appert; car estes parti à haste, ce a-l-on rapporté au roy, et au desceu de beaucop de vos gens; et avez ordonné au partir de garder la ville et le chasteau, comme se ce fust en temps de guerre; laquelle chose arguë assez de soy souppechon et cremeur encontre aulcun. Et du lez du roy, ce lui a esté matère de desplaisir et d'annui en cuer de ceste estrange manière.

» Le roy requiert trois choses. La première : que le bastard et ceux qui pris sont aveucques ly, soient mis à délivre francs et quittes, comme ses serviteurs; leur vasseau restitué en tel estre et estorement comme il fut trouvé, et restoré de tous domages et intérests lui soient renvoiés sains et saufs, sans coust et domage.

» La seconde chose que le roy requiert, si est : que vous lui envoyez Olivier de la Marche, qui a fait semer et espardre cestes paroles mensongières sur ly, afin d'en faire punition telle que au cas affiert, et comme bon lui samblera.

» La tierce chose, c'est que lui faciez dé-

Digitized by Google

livrer et envoyer cely ou ceulx qui, en leurs sermons, l'ont ainsi diffamé en vostre ville de Bruges publiquement, afin de faire la correction telle comme pareillement il appartient au cas. »

Tout au derrain, le comte d'Eu prit la parole alors, et dit : « Monseigneur, vous estes bon et sage, et l'avez de tout temps monstré ainsi. Vous avez oy les trois points que le roy demande, et lesquels lui samblent estre raisonnables et non de refus; parquoi, aussi bien maintenant que sans attendre vous les porriez bien accorder pour faire plesir au roy, car en vous seul pend la response sans avis d'aultrui. — Déa! beau frère, ce dist le duc, vous ne faites que venir; il ne faut pas demander et ottroyer tout en une heure. J'ai bien espoir de tellement faire et respondre, que monseigneur le roy se devra tenir à content de moi. » Le comte d'Eu arrière redoubla sa parole ici, en plus aigre assiette, et dist : « Monseigneur, vous ferez et responderez à vostre plaisir; mès, par mon conseil, vous renvoierez le bastard au roy dont il est serviteur, ou il en pora avenir et avenra des maulx irréparables. » Et le duc à ce mot se leva, et dist : « Beau frère, j'ai aultrefois oy des manasses et de haultes paroles, dont gaires ne me suis meu; non fay-je encore de cestes-cy; à demain tout; vous, soyez le bien venu. » Et le comte d'Eu alors, soi humiliant, lui fit la révérence, et tourna son langage en bel.

Cecy fait, et alors que chascun se tenoit en piés, entra en my le parquet, messire Jacques de Sainct-Pol; et venant droitement en la face du duc, se laissa cheoir à ses piés, disant : « Mon très redoubté seigneur, j'ay entendu que messeigneurs les ambassadeurs du roy, qui ici sont, ont donné et imputé charge de trayson et de crime de lèse-majesté à monseigneur de Bretagne à qui je suis serviteur et de sa maison; de laquelle chose, se j'en puis estre creu ne receu pour y respondre, comme ung serviteur chevalier doit pour son maistre, lui absent, je m'offre icy et présente, sauve la majesté royale, de respondre pour ly en tous lieux, et à toute heure; et qu'oncques il ne fit et ne pensa chose de quoy on lui peust donner charge ne reproce en son honneur. Et, mon très redoubté seigneur, icy je vous prends en tesmoing et en preuve devant messeigneurs les ambassadeurs, que je me suis acquitté et mis en mon devoir pour le deffendre, lui absent, de toutes charges et reproces qu'ils lui ont imputées, et lesquelles je lui annoncerai. — Beau cousin, ce dist lors le duc, vous dites bien; et faites bien à recevoir en vostre offre. Beau cousin de Bretagne est ung noble prince et ung bon chevalier, ce me fieroie-je bien. — Messire Jacques, ce dist le comte d'Eu alors, nous ne sommes pas venus à la bataille icy; nous sommes venus en ambassade, et avons déposé ce que le roy nous a fait dire. Au roy et à monseigneur de Bretagne bien leur en conviengne entre eulx deux, ce n'est pas à nous d'en débattre. » Et à tant se partit chascun, l'ung cy, l'autre là. Et prindrent congié du duc les ambassadeurs; et s'en allèrent en leurs ostels, là où les convoya le seigneur de Lannoy et aulcuns aultres qui estoient à leur poste et de celle secte; et le duc se retray en sa chambre aveucques son fils, à peu de mistère pour celle heure qui face à conter, se non qu'il s'attendoit à ly et luy agréoit de respondre au lendemain auxdits ambassadeurs. Et à tant print congié le comte, et s'en alla penser à ce qu'avoit à respondre sur tous les points; et venu à son ostel mesmes, alla de mot à mot tout nuit concueillir lesdits points; et former les responces dessus et les doléances, telles comme il séoit au cas; et n'y avoit ne clerc ne secrétaire qui luy aidast, que sa main propre et son propre sens en firent la labeur.

CHAPITRE LII.

Comment plusieurs estranges languages et murmures couroient entre toutes gens, à cause des rigueurs du roy.

Merveilles estoit, toute celle nuict et le jour après, d'oyr les murmures et les estranges languages qui coroient entre toutes gens nobles et non nobles, clercs et gens de conseil, à cause des rigueurs et estroits ter-

Digitized by Google

mes que cestes gens ambassadeurs du roy avoient tenus, par espécial en chargeant l'honneur du comte de Charolois et de lui dire injures intolérables; et de quoi on sçavoit bien qu'en lui n'avoit les coulpes ne le corage tel. Si en avoit assez qui disoient: que véritablement les ambassadeurs pooient bien parler baudement et sans resoing; car avoient emprès eux, et en la maison du duc, ceux qui les introduisoient à dire ainsi, et mesmes avoient fait et envoyé par-delà devers le roy les instructions telles comme ils les voloient avoir faites et dites, et quasi esleu et nommé les personnes aigres et tout propres à ce faire, pour plus tost venir à leurs fins; car ne béoient sur toute aultre riens du monde, que de tirer dehors de prison le bastard, sur qui et en qui pendoit toute leur ruyne, et lequel, ce sçavoient bien, les pooit accuser et faire congnoistre en leur maulvaisté et couverte imagination de long temps, et parquoi ils seroient rattains. Si ne visoient que à l'avoir dehors par quelque bout que ce fust, ou par manasse du roy ou aultrement; car par leur vertu ne propre sens n'y véoient tour, si non par ceste voie. Et cuidoient en leur aveuglement que les aultres tant mains, qui cler véoient et dissimuloient, ne véissent goutte ne ne perceussent de leur bourde; laquelle toutevoies voloit si espandue par rues, si grosse et si matérielle, que toutes bouces y mordoient. Et disoit-on que la justification que le roy avoit fait faire de ly, touchant le bastard, lui estoit plus accusation que parement, comme en effect à moi mesmes il me sambla, qui l'oys; et dis à par moi: que d'une chose si mal emprise et si pleine de souppechon comme iceste, ne séoit point à un roy de France de soi voloir parer par tele manière, veu que d'aultres en avoit assez, et lesquels lui eussent esté de plus de fruit; car d'une chose mal emprinse et mal encommenciée, on n'a bonne fin par continuer en mesmes; mès comme souvent on se desvoie par abus de sens, par retour à cely, on se recoeuvre.

CHAPITRE LIII.

Comment l'auteur parle et traite ceste matière, bien envis, pour l'honneur meismes du roy, car maints maulx en sont venus.

A dangier je parle ici, et à envis je me tais en chose nécessaire, pour l'honneur mesmes du roy, lequel je percevoie soullié ici et deceu d'une manière de gens, en faveur desquels, du commencement jusqu'en la fin, il emprist et cuida parfaire des choses grevables à son honneur, contraires à son salut, et domageables à la chose publique de son royaulme. Car par leur moyen et suggestion, ly qui avoit esté fait et eslevé roy paisible de la main de ce duc, et par qui seul le surplus du royaulme le craignoit et doutoit, alla prendre volontaire haine contre le comte, seul fils de cely, machinant mesmes sur le duc en couverte longue traite, lui ostant les terres sur Somme, le déprivant de multitude de nobles hommes et barons pour l'affoiblir; et de quoi le duc, aveucques plusieurs autres causes, se percevoit de malice contre ly; car, se joignit aveucques les Liégeois et les prist en sa garde, en son contraire; quist l'amisté des Anglois pour le comprimer par iceulx; dévola plusieurs parolles minatoires contre le comte, en attainte du père; emprist, comme ici est conté, de le prendre et faire appréhender par ce bastard; et depuis, pour avoir cely, sans que l'esclandre en tournast sur les conspirateurs, l'envoya requérir par ses ambassadeurs soubs manasce et injure; et tout par conseil et en faveur de gens qui ly et eulx-mesmes se déshonoroient, et dont on percevoit la malice, qui temprement cy-après sera toute cogneue et attainte, et de quoi déshonorés et desfais cherront en confuse doloreuse fin, eulx et tous les leurs; et apperra clèrement que toute la tribulacion et povreté de ce roy Loys d'ici en avant mouvera de eulx et de leur cause, par les avoir creus et attraits à ly à subtile et malicieuse fin, comme il les cognoissoit de malvaise inclination desléale. Dont ce lui fut bien une dure et male heure, et sera cy-après, quand oncques il les tira à ly; car par eulx il devint

Digitized by Google

couvert ennemi de son léal ami serviteur, et de sa maison, mortel et mordant du fils, lequel quéroit à desfaire. Laquelle chose, se point n'eust faite, et qu'il eust rendu bien pour bien, et se feust tenu en amour aveucques le père et le fils, et non abandonné le grand pour le moindre, il feust demoré roy paisiblement régnant; nulles insurrections ne feussent esté faites contre ly ne de frère ne d'aultrui. Maintenant est encouru en toute adversité, autant que roy passé a mille ans. Dont il les devoit bien maudire, qui, seuls entre tous aultres, en sont cause et fondement. Mès dès l'heure que tous les princes et les grands de ce royaulme se perçurent comment ceste maison de Bourgoigne, dont il tenoit sa force et redoutance, commença à luy tordre le col et à se refroidir envers ly, à mainte cause et tiltre, eulx tous, alors maltraictiés et mal menés de long-temps, lui commencèrent à tourner face aussi; et faisans fondement sur le duc de Bretagne, que le roy voloit traitier dehors raison, s'ajoignirent en sa querelle; qui oncques n'eust esté fait, ne feust qu'il s'estoit fait ennemy de ce duc et de son fils, lesquels il tendoit à desfaire pour complaire à ceulx de Croy. O! quelle pitié, quelle doleur et male aventure à ung si hault roy que de faire ses instrumens et moiens de malvaises gens, et dont ly, à toute intencion et contendement non loables, mesmes chéy en la fosse de confusion aveucques eulx qui l'ont foyé! Ne siet, hélas! à ung roy de France adjonction de teles gens. Ne duit au plus noble des crestiens soy aidier de tele maisnie, qui mesmes en devroit abhominer la semence et la rebouter d'en arrière de ly punisseur. Et combien qu'encores, à l'eure de ceste ambassade, estant à Lille pour ce bastard, ces gens de Croy n'estoient encore pleinement cogneus en leur malice, fors tant seulement par murmure et par évidente souppechon, touttefois par intervalles depuis et par les faits clèrement congneus et rattaincts comme par divin jugement, expédient est de ouvrir ung peu la matère en ce qu'elle porte de malvais, pour plus vivement et p'us clèrement demener le surplus jusqu'à l'enfondrement de l'apostume.

Retournant doncques à la matère: le comte de Charolois, qui aigrement porta en cuer son injure, s'avisa celle nuit à bien et sagement respondre au lendemain par ung joef-dy; et sur chascun point et article à lui imposés, de y garder son honneur et son bon nom. Et en effet ly seul, à part ly, s'enfrema en une garderobe atout de l'ancre et du papier, et là composa et articula sa response, telle que devoit faire; et de quoi tout homme lui donna los après, de la forme et de l'assiette. Si est vrai que ce joef-dy matin, au lever du lit, entendoit à respondre aux ambassadeurs du roy à l'après-disner. Dont, pour soi monstrer et tant plus estre voiable, se vesti d'une longue robbe de drap tissu d'or; et atout cent ou six vingts chevaliers et escuyers vint à l'ostel de son père pour soi assagir de l'eure. Mès comme les affaires du duc ne portoient point pour y entendre cely soir, fut remise au lendemain, par ung vendredi, l'audience; et en furent contentes les parties. Le vendredi doncques, au mesme lieu où les injures avoient esté dictes au comte, se refit l'assemblement des gens du roy, et le duc, assis en banc, ricement paré, avironné des princes de son sang, des chevaliers de son ordre, et de multitude d'aultres en la chambre, toute pleine de monde et de gens d'estat, le comte de Charolois alors, soi tenant emprès, à la destre de son père, et soi ruant à genoux, prist à parler ainsi et dist:

« Mon très redoubté seigneur, il vous est, j'espoire bien, en vostre mémoire, comment avant hier au soir, les ambassadeurs de monseigneur le roy, cy présens, en vostre présence et en la mienne, me donnèrent de grandes et de grièves charges en mon honneur, et de quoi j'estois prest alors de respondre sur le lieu, s'il eust pleu à vostre bonne grace m'en donner octroi, ce que non. Mès de vostre bonté, vous-mesmes pristes la parole pour moi et me deffendistes, ce que jamès ne puis desservir ne vous en remercier assez. Mès, mon très redoubté seigneur, comme vrai soit que après Dieu et le salut de mon ame, rien ne m'est si cher en ce monde que mon honneur, et que icelly porter ne souffrir blessier, encore à tort et

Digitized by Google

sans cause, me seroit une amertume intolérable; et que dès lors je vous certifiai par ma parolle publicquement, qu'à l'aide de Dieu je me pareroie bien tellement et excuseroie que n'ariez cause de me tenir tel comme lesdicts ambassadeurs m'ont chargé en devant vous; pourtant, mon très redoubté seigneur, en ensieuvant ma requeste dès lors faicte humblement à vous, et en ensieuvant aussi ce de quoi me suis vanté en vostre présence, c'est de m'en sçavoir bien deffendre, je vous supplie arrière, en toute humilité, qu'il vous plaise à moi donner grasce de respondre cy à leurs articles et aux points en quels ils me donnent charge. Et à l'aide de Dieu mon créateur, je m'y porteray tellement, que la foule n'en demorra pas devers moi ne en vostre noble maison. »

Le duc alors respondit et dit : « Il me plaist bien; parlez. »

« Mon très redoubté seigneur, doncques puisqu'il vous a pleu me donner grasce de respondre aux charges à moi imputées devant vous par les ambassadeurs de monseigneur le roy présens, se bien les ai recueillies et retenues toutes, me semble, pendent en cinq parties, et dont les deux points sont principaux entre les aultres; et tout quant que ils ont dict ne mis avant en leur proposition pour le parfait de leur matère, ce a esté pour venir à ces deux points, pour leur donner apparance de vérité, en agrévement de ma charge. Et tout premier, m'accusent d'avoir commis crime de lèse-majesté, par avoir esté sçaichant et consentant des traictiés et alliances, que beau cousin de Bretagne, comme ils dient, doit avoir faites aveucques le roy Eduard et les Anglois, anciens ennemis de ce royaulme et de la coronne de France, en contraire du bien du roy et de la chose publicque; et ce doit estre apparu, comme ils allèguent, parce que maistre Jehan de Rouville, vice-chancelier de Bretagne, comme ils dient, avoit envoyé en Angleterre pour les causes dessusdictes. Au partir dudict, de mon beau cousin son maistre, devoit avoir eu charge et exprès commandement de ly de retourner par devers moi, pour moi avertir et annonoier ce que aroit besoignié aveucques ledict roy Eduard. Par quoi il n'y a point de différent que je ne soie et doy estre aussi coulpable comme ledict mon beau cousin, et aussi parfond au crime consentant, comme le procurant.

» L'autre point principal en quoi m'accusent et donnent charge, c'est que je doy avoir fait alliances et secrètes confédérations aveucques ledict mon beau cousin de Bretagne, en préjudice et en contraire du roy et de son royaulme, et pour laquelle cause le roy me tient et doit tenir pour son ennemi.

» Le tiers point en quoi m'ont donné charge, et par lequel ils veulent fortifier les deux premiers, si est que, à cause de ceste alliance que ils disent estre faite entre ledict mon beau cousin et moi, j'ai volu empeschier le roy de sçavoir ce que ledict mon beau cousin avoit besoignié en Angleterre; et que pour ceste cause, et afin que le vrai ne fust sceu, j'ai fait arrester le bastard de Reubenpré, lequel le roy avoit envoyé en Hollande pour appréhender ledict vice-chancelier; lequel devoit passer par-devers moi à son retour d'Angleterre, pour les causes dessusdictes; et dont, par la prise et arrest dudict bastard que je détiens, le roy n'a peu sçavoir ce qui estoit machiné contre ly en Angleterre; qui chiet au grand grief et desplesir du roy, et par quoi j'ai grièvement offensé et mespris.

» Le quart point de quoy me chargèrent lesdicts ambassadeurs, si estoit que, pour couvrir la cause pour laquelle j'avoie fait arrester ledict bastard, et qu'elle ne venist à congnoissance, pour ce qu'elle estoit malvaise encontre moi et peu honorable, je envoyai incontinent Olivier de La Marche par-devers vous, mon très redoubté seigneur, à Hesdin, pour vous dire que le roy avoit envoyé le bastard pour me prendre; et lui chargeay en oultre qu'en tous lieux où il passeroit, ces choses fussent publiées. Dirent en oultre lesdicts ambassadeurs, et en ce mesme article, que pour encore plus esclandrir le roy, et esmovoir le peuple contre ly, je fis ces mesmes languages preschier en la ville de Bruges. Par quoy il appert, et est tout cler que, se lui eusse sceu pis faire, je l'eusse volontiers faict.

« Le quint point en quoy m'ont accusé, est que, combien qu'en l'arrest dudict bastard,

Digitized by Google

j'ai grandement offensé le roy, toutefois j'ai encore plus mespris, ce dient, en le détenant depuis qu'il s'est renommé serviteur et ayant charge du roy; laquelle charge, par mon detenir, il n'a peu executer. Dont se le roy n'en est pas content, ce n'est pas merveilles; car en cest article ici, et en tous les autres ramenteus ici dessous, il semble, et ont volu dire lesdicts ambassadeurs, que j'ai contrarié, et volu desplaire volontairement audict monseigneur le roy; et de ce m'ont donné charge.

» Sur quoy, mon très redoubté seigneur, en ensieuvant vostre grasce et congié à moi obtenus par vous de respondre, en mon honneur gardant et seloncq l'appartenir du cas, je me suis présenté de respondre, et respondrai à l'aide de Dieu, au moins mal que porrai, et ainsi que vérité le porte, sans nullement m'en estordre.

» Quant au premier point, mon très redoubté seigneur, là où les ambassadeurs de monseigneur le roy présens m'ont accusé et accusent d'avoir commis crime de lèse-majesté, par les raisons contenues au premier article, je ne me puis assez esmerveiller comment monseigneur le roy s'est si largement lessié informer à l'encontre de moi, ne à croire telles choses de moi, et encorre plus de ce que, sans nulle certaineté ne apparence véritable, il m'a fait, par lesdicts ses ambassadeurs présens, publicquement chargier d'ung si vilain et détestable cas; et ne fais point de doute que, s'il y eust bien pensé, et nulle autre chose ne l'eust meu à ce que ma desserte, jamès ne l'eust faict; considéré que de donner charge à ung noble homme, à tort, sans cause et contre vérité, quand la vérité de ce est sceue enfin et congneue, cely dont la charge vient et procède n'y a gaires d'onneur. Or est que jamès ne sera trouvé que j'aie sceue aucune chose de l'allée en Angleterre dudict de Rouville, vice-chancelier, ne quelle charge il avoit de son maistre, mon beau cousin de Bretaigne, ne aussi par où il devoit aller, ne par où retourner. Par où peut clèrement apparoir que la charge que lesdicts ambassadeurs me imposent par le premier point, est nulle et de nulle teneur, et sans cause purement, et contre vérité mise avant et proposée, Hélas! mon très redoubté seigneur, la chose que j'ai plus désirée en ce monde, après le salut de mon ame, et que plus je désire aujourd'hui, si est de pooir ensieuvir les vertueuses et louables trasces de vous et de vos très nobles prédécesseurs, qui par leurs haultes et grandes vertus, sens et vaillance, et louables œuvres, ont si hault eslevé ceste maison, que par tout le monde la glorieuse fame en court et vole, à la perpétuelle gloire de ceux qui l'ont mise en ce degré; et laquelle, certes, mon très redoubté seigneur, soubs vous et en vostre main, n'est pas amenrie, mais accrue en honneur et en gloire, trop plus que par nul autre de vos très nobles prédécesseurs; et de quoi je ne puis, ne ne porrai jamès rendre grasces ne loenges souffisantes à Dieu mon créateur, quand il m'a fait naistre et estre yssu de tous costés de si vertueux princes.

» Mès hélas! mon très redoubté seigneur, se les choses à moi imposées estoient véritables, je seroie bien loing doncques de ce que je désire, et me seroie bien fourvoyé du chemin de vous et de vos très nobles prédécesseurs, et n'en seroie pas tant seulement à blasmer, mès à esloignier de toutes gens; et me vauldroit mieux avoir esté mort au partir des fonts, que par moi ceste très noble maison, et mesmes tous ceux qui en sont yssus, portassent reproce de infame renommée. Et pour tant, mon très redoubté seigneur, s'il est nul qui en ce, ne en nulle autre chose, me vueille charger, je y respondray tellement, au plesir de Dieu, et par telle manière, que la charge ne demorra point sur moi.

» Et quant au second point, d'avoir fait alliances aveucques beau cousin de Bretagne, au préjudice de monseigneur le roy et de son royaume, certes, mon très redoubté seigneur, il ne sera jà trouvé que j'aye faict ne volu faire chose qui soit au préjudice du roy ne de son royaulme, par alliance ne aultrement. Mès se, pour les grands biens et vertus que je sçay et congnois estre en la personne dudict beau cousin de Bretagne, et que à ceste cause j'aye grand amour et amistié à ly et ly à moi, le roy, ce me semble, ne doit ce prendre en desplaisir, ne en mal; car la

Digitized by Google

chose que plus devroit desirer et de quoy par raison plus se devroit esjoyr, ce seroit de veoir bon amour, concorde et union entre les princes de son royaume, considéré que c'est le bien et la seurté de ly et de son estat; car tant que les princes de son royaume seront bien unis en bonne amour ensemble, et eux avec le roy, et dont je ne doute point qu'ils ne le soient et seront, tant qu'il plaira audict monseigneur le roy les traitier comme il doit, il n'aura que faire de quérir estranges alliances, ne de requerre ses ennemis de paix, ne de tresves. Ses nobles prédécesseurs, desquels la mémoire sera perpétuelle en leur bien faire, ont soigneusement mis peine à entretenir amour entre les princes de leur sang; mais monseigneur le roy qui est à présent, sans que de ly mesmes s'en soit mis en peine oncques ne en soing, les a trouvés, Dieu merci! et de quoy il doit grans grasces à Dieu, et nous tous, si conjoings en bonne amour et en union ensemble, que depuis, comme je cuide, que le royaume a receu la saincte foy crestienne, ne furent tant ne si bien comme à ceste heure; laquelle chose je répute plus à miracle que autrement. Et bien seroit maudit cely qui les desmoveroit, ou se vouldroit traveiller de les desmovoir de ce saint et loable propos. Et au regard de l'amisté que j'ai audict mon cousin de Bretagne, et lui à moi, mondict seigneur le roy s'en doit grandement esjoyr et contenter; car plus avons d'amisté ensemble, plus serons puissans de le servir; et ne doit douter du contraire; car nulle amour ne me movera à faire chose qui soit contre mon honneur.

» Et pour respondre au tiers point où cesdicts ambassadeurs me chargent d'avoir faict empeschier le bastard de Reubenpré, pour révéler au roy ce que mon cousin de Bretagne a fait et besoingnié en Angleterre, certes, monseigneur, deux choses m'en excusent; et non pas tant seulement m'excusent, mès de tous points me deschargent: c'est assavoir ce qui est repondu au premier article: que de l'allée ne de la charge du vice-chancelier, ne qu'il deust repasser par moi, je n'en sçaurois parler en aucune manière que ce fust; et si ne sçavois ne ne poois sçavoir la cause de la venue dudist bastard. Par quoi peut clèrement apparoir que ce dont je ne sçavois parler, ne peut estre la cause de l'empeschement dudict bastard.

» Et au regard du quart point, où lesdits ambassadeurs dient que, pour couvrir la cause de la prise dudict bastard, dont, par la response du troisiesme point, je me suis deschargié, comme chacun peut congnoistre, j'avoie, incontinent depuis ladite prise, envoyé Olivier de La Marche devers vous, monseigneur, pour vous dire que ledict bastard estoit venu pour moi prendre, comme dit est. Mon très redoubté seigneur, de ce je vous fais meismes juge, quelle chose de par moi ledict Olivier vous a dit.

» Et touchant la charge que, comme ils dient, je dois avoir enjoint à icellui Olivier de semer les languages dessusdits là où il passeroit, et aussi du prescement fait à Bruges pour esmouvoir le peuple de vos pays allencontre du roy, certes, monseigneur, je cuide qu'il ne soit jà besoing de quérir moyen pour esmouvoir vostre peuple allencontre du roy. Et quoi qu'il en soit, monseigneur, vous en porez légierement sçavoir la vérité se desjà ne le sçavez; car ledit Olivier est vostre subgect de vostre comté de Bourgoigne, dont vous estes souverain, et la ville de Bruges est vostre; par quoi vous vous poez informer comment il en va; car, à ce que par vérité se treuve je me rapporte.

» Et au cinquième point, où ils dient que combien qu'en l'empescement dudit bastard, j'eusse mespris, touttefois, j'avoie plus griesvement failli encore, et de quoi je me pooie excuser, de l'avoir détenu depuis qu'il s'estoit renommé au roy, et ayant charge de par ly; sur quoy, mon très redoubté seigneur: il est vrai que ledit bastard fust arresté pour les causes qui seroient trop longues à réciter, et que vous, monseigneur, et beaucoup d'autres savent: comme d'avoir esté menteur en divers points, quand il avoit esté interrogué sur les souppechonneuses manières et enquestes qu'il fist de mon estat; comme aussi de malvaise fame et renommée qu'il a. Dont par la meismes auctorité que le chancellier de France allégua à moi, volant chargier, disant: *Qui semel malus, semper præsumitur esse malus;* on ne pooit présumer sur ledit

Digitized by Google

bastard, fors que tout mal. Bien est vrai qu'il se renomma au roy, et d'avoir charge de ly, telle que dit est; mès pour ce qu'il n'en appert en riens, et considérées les contradictions en quoi avoit esté trouvé, je l'ai détenu jusques au présent; et de ly et de toutes autres choses, ferai à vostre bon plesir, selonc la puissance que Dieu m'a donnée.

» Vray est en outre, mon très redoubté seigneur, que lesdicts ambassadeurs, en desduisant leur matère, s'esmerveilloient de quoi j'avois pris si grand desplesir et courroux allencontre du roy, comme de le faire ainsi esclandrir par tels non véritables rapports, disans qu'ils n'en sçavoient penser la cause, se ce n'estoit à l'occasion de la pension que mondit seigneur le roy m'avoit donnée, et laquelle m'a r'ostée. Sur quoi, mon très redoubté seigneur: au temps qu'il pleut à monseigneur le roy, moi donner ladite pension, avois des biens de vous, tant et si largement, la Dieu merci et la vostre! que jà ne m'estoit besoing de l'avoir; aussy je ne la requis ne la demandai oncques; ains, sans ma requeste, la me donna et la me fist présenter mondit seigneur le roy. Dont, et afin qu'il ne pensast que je voulsisse refuser ne mesprisier ses bienfaits, je fus, par vostre bon plesir et assentement, content de la prendre; mès certes, monseigneur, il n'estoit nul besoin auxdits ambassadeurs de voloir coulorer et pallier les charges qu'il m'ont volu donner contre vérité, comme je l'ai dit ici devant, sur si peu de chose comme sur la rompture de celle pension; car mondit seigneur le roy la m'avoit donnée, tant qu'il lui plairoit; et s'il lui a pleu de la moi r'oster et rompre, il estoit en ly de ce faire; et n'en ai pas pris tel ne se grand desplaisir, comme il cuide; car, mon très redoubté seigneur, vous m'avez fait et élargissez journellement tant de bien que je me passeray de celle pension, tant qu'il plaira à Dieu et à monseigneur le roy.

» Et combien, mon très redoubté seigneur, qu'il porroit sambler que mes responces poroient souffire pour mon excuse, et que par icelles je devroie estre deschargié pur et net de tout, et meismes que les rapports faits par haine et malveillance ne sont nullement à rechevoir, parquoi appert que les dessusdites charges ne ne pevent ne ne doivent nullement torner à charge, pour ce que, comme chacun scet, le roy, depuis aulcun temps en ça, a pris desplaisir, corroux et imagination encontre de moi, sans l'avoir desservi; et si grand, que publicquement il a dit qu'il me tenoit pour son ennemi, lequel je ne lui serai jamès. Et ne desservis oncques qu'il me réputast tel; car il ne vit oncques, ne ne verra jà, tant qu'il lui plaira, se Dieu plaist, par quoi il me doit tenir pour tel. En oultre a maintefois dit au seigneur de Hammes et à plusieurs autres, auxquels il tenoit malvais termes, que c'estoit à cause qu'ils estoient mes serviteurs; et qu'en mon despit leur feroit du pis.

» Oultre plus, a plusieurs fois et ouvertement dit, et de quoi vous, mon très redoubté seigneur, poez estre averti, et s'est vanté d'avoir, en temps et en lieu, des meilleures places de vos pays; par qui moyen, ne par quel, Dieu le scet; et en après, par le moyen des Liégeois, me débouter de la ducié de Braibant, et y bouter mon cousin de Nevers, auquel, comme on dit, il a promis baillier quatre cents lances pour ce faire. De quoi, monseigneur, il feroit grand peschié; car, premièrement, il seroit contre justice et droiture, laquelle doit reluire en tous princes, et singulièrement en cely qui est dit le très crestien; car par les renseignemens que vous, mon très redoubté seigneur, en avez en vostre chambre des comptes en Braibant, il appert clèrement que mondit cousin de Nevers n'y a quelque droiture; et si ne lui desservis oncques de me voloir deshériter sans cause et contre droit et raison. Et quand son plaisir sera de le faire et de s'en mettre en peine, force me sera bien d'y remédier; car bien envis je lesseroie perdre le mien, tant que je le peusse amender.

» Or, mon très redoubté seigneur, considéré que les charges que monseigneur le roy m'a imposées par ses ambassadeurs, procédent plus de corroux et ymaginacion qu'il a prise contre moi, comme j'ay dit, que de ma coulpe ne deffaute, comme clèrement peut apparoir par ce que j'ay respondu aux charges que lesdits ambassadeurs m'ont imposées,

Digitized by Google

Je vous supplie, mon très redoubté seigneur, que, de vostre grace, il vous plaise de non adjouster foy aux choses qui par lesdits ambassadeurs à ma charge ont été dites; mès desdites charges et toutes aultres, me tenir pour excusé et deschargié. Et se nul me veult en aulcune manière chargier en ce, ne en autre chose, je y respondrai, au plaisir de Dieu, tellement que j'en demorrai net et quitte.

» Mon très redoubté seigneur, pour ce que les ambassadeurs ont, en concluant leur proposition, dit que l'intencion de monseigneur le roy estoit de faire publier ces choses par tous les roys et royaulmes crestiens, qui seroit, comme vous et chacun poez congnoistre, grandement à ma charge et esclandre, je vous supplie, comme dessus, mon très redoubté seigneur, que ainsi qu'il vous a pleu me donner congié et grasce de respondre à ces présentes charges, vostre plesir soit que, partout où mestier et besoing sera, je me puisse excuser ainsi qu'il en appartenra; car, en ce et en toutes aultres choses, je me voudroie régler et conduire par vostre bon plesir. »

CHAPITRE LIV.

L'auteur raconte icy comment, lui estant au lit pour prendre repos naturel en dormant, il veist une vision spirituelle, ou il veit une dame noblement abituée qui hurtoit à l'uys de la chambre du roy.

Comme doncques ces ambassadeurs de France, en la manière de leur venir et de leur aigre parler, m'avoient donné beaucop de hurillons en la teste, aveucques ce que la matère sur quoi s'estoient fondés estoit assez peu honneste et de malvaise conjoncture, celle nuit meismes, comme donnant son repos à mon corps, trouvai mon entendement qui laboroit en vision spirituelle. Et comme envers trois heures après mynuit, et après mon premier somme passé, me trouvai, ce me sambloit, en une chambre, là où, en une aultre prochaine d'icelle, estoit cestui roy Loys, roy de France, le transmetteur de ceste ambassade à Lille. Et moi là subitement venu, comme en l'esperit, soudainement me perceus aussy d'une dame noblement abituée et en grave attour, qui hurtoit à l'uys de la chambre du roy; mès non oye longuement fust, ou non accointée, ne trouva qui lui respondist. Si se traveilloit-elle assez par language de donner à congnoistre à ceux de dedans qui elle estoit, et qu'elle n'estoit point femme de refus à royale entrée. Mès à perte parla, et en vain fist remonstrance de son estat; car à nul à peine de tous ceux qui là dedens estoient, n'estoit aggréable; et faisoient le sourd, ce me pooie-je bien penser, encontre ses hurtis; et contempnoient sa personne. Comme doncques je cecy veisse, et jugeasse à malvais temps ceste œuvre, me perceus à cop, comment de dessoubs son manteau tira avant un gros pesant marteau qui à l'ung des lez estoit tranchant comme ung rasoir, et à l'autre estoit gros et pesant, comme pour abbattre ung mur; et haussant les bras toute ayrée, assist son cop sur l'uys clos, et en fist voler la serrure. Dont, d'entrée, et sans admirer face d'omme, dist cestes parolles.

« Coment déa! Loys, roy de France, est donc venu le temps maintenant que la royale dignité franchoise est descendue sur homme bestial, et que la plus digne coronne et la plus saincte de la terre est assise sur cheveux d'un homme non homme! O maudit temps pour toi, et malvisé le règne de tel roy dont il abuse ainsi! Tu me refuses l'entrée devers toi par contempt que tu as de moi, et si hès la lumière que je t'apporte, parce que tu es de tout affecté à ténèbres. Tu quiers les angles et les mucettes ombrageuses en lieu apparent; et là en quoy les nobles et clercs entendemens se délittent et se parfont, tu en fuis le repaire. Parquoi je puis dire, et vrai est, que tu es homme non homme, quand par obéissance à bestialle condicion, tu voluntairement te dépouilles de toute la dignité qui est en l'omme; c'est raison que tu vois droit cy, devant toi, lumière de l'umain voyage et figure de l'image divine que tu ignores, que tu contempnes et mescongnois; et, enclin à toute œuvre perverse, ensieus propre volenté desbridée, sans digestion de vergoigne. Dont, et pour ce que tu m'as fait

Digitized by Google

le refus de ta chambre, et que ta sourdesse ne m'a volu entendre en temps convenable, dispose toi, je te dis, et t'appreste cy à devenir tel comme Francisque, duc de Milan, se maintint et se monstra en face de messire Jehan d'Escoppons, Arragonois, son extrême injurieur. Car te dis bien : se tu ne prends celle vertu et constance en toi que prit icellui duc, où que tu te faignes estre icellui mesme en égale vertu, le sang te montera au visage par corroux; le front te sera commeu en vergogne; et sans que tu y soies patient ou mal tollérant, je ne cesserai ne ne me faindrai à te dire repreuve : et ce, par ta propre rudesse envers moi, quand tu m'as refusé ta chambre, quérant ton salut. Car, entends bien : se ne feust que j'ay veu ton contempt et le mespris voluntaire que tu as fait de moi, venant devers toi en bon et humble pourpos, je te eusse arraisonné toute aimable, là où maintenant tu me contrains et parforces, comme à messire Jehan d'Escoppons, de te tire villonie. Que fais-tu, ô roy Charles, jà long-temps a? ne en quoi contornes-tu le temps de ton règne ne de ton voyage? Ne repenses-tu à tes œuvres passées, ne à celles qui sont présentement en ton pourpos? Quels termes as tu tenu à ton bel oncle le duc, depuis ton coronnement, se non en multitude de vaines parolles pleines de vent? Tu lui as en tous endroits rendu mal pour bien, simulacion pour humbles services, et prompte et soudaine descongnoissance pour toute léaulté et amour trouvée, jusques à te former adjoinct à ses ennemis anciens en soh contraire. Non moins en fis-tu en ce novel instant au duc de Bourbon, son nepveu; et à tout ce qui lui estoit de lignage, tu lui donnoies ou traverse aulcune après ton estat, ou tu lui monstroies froidesse; parquoi on y percevoit petite amour. Mesmes tous ceux à qui tu faisoies tes dons d'offices, touchant le costé de çà, tu ce faisoies à regret et à dur repreuve en leur darière, ou tu le faisoies à singulières notées personnes, et à cautelle de mauvaise préavisées fins, qui depuis sont descouvertes. Tu trouvas ton royaulme en paix; les princes et barons d'icellui en amour et en union. Dont, aveucques ce que tu labourois à les mettre couvertement en discorde, par espécial à l'encontre de la maison de Bourgoingne qui, sur toutes autres du monde, te cuisoit en cuer, tu allas movoir tribulacion hors de ton royaulme, mener tes barons et gens d'armes en perdicion de mort, et susciter sédicions et guerres en Espagne, des nobles contre leur sire, de ton beau-père le Savoien, duc qué as fait, qui te soit à los! si non que qui avoies gasté la maison et le pays, toi estant daulphin, devenu roy, tu as tout pargasté en sa personne. Tu l'as despoüillé de seigneurie et de franc arbitre, mis en tutèle sous tes propres gens, et privé de ses propres serviteurs et subjets s'ils n'estoient à ta poste; tu l'as fait aller de pays à l'aultre, vaucrant à recommandation très-povre; qui tout impotent toutevoies, et mieux séant d'avoir tenu son repos en propre terre, est allé morir en ce travail, prince misérable. Et de Philippe ton beau-frère, que penses-tu quel los tu y as acquis, ne quelles murmures tu y as suscité contre toy en sa prise, mandé devers toy, et assuré par tes lettres? Et puis non donnant foy ne vertu à tes lettres et tes mots, tu l'as tenu en menasse de mort, prisonnier, en admiracion de tout homme; et de quoi non tant seulement ses parens ont esté commeus encontre toy, mès multitude des nobles et de divers peuples qui s'en coroçoient et en appétoient vengeance. Quelles raison peus-tu alléguer après d'avoir recoppé par tout ton royaume l'ancienne juridiction de tes nobles en fait de chasserie, et d'avoir fait deffense à tous eulx, sur grieves peines, de non chassier en leurs propres terres ne lièvre ne aultre beste, ce qu'oncques roy ne fist, ne oncques livre ne contient le pareil cas, ne qui si mal sonne? au moins ne peut que tu ne souffres à chascun joyr de ce qui est sien et à ly appertenant, comme tu veuls joyr toy-mesmes et user de ce qui concerne ta haultesse et ta coronne! le droit de pàtrimoine ne gist pas en liberté de roy pour le tollir aux héritiers, se non que par tyrannie et violentement il veuille rompre loi naturelle et escrite, et mettre sus loi contre raison et divin ordonner, en confusion du monde. Tu en as, bien te souviengne, fait copper oreilles à deux nobles gens pour l'infraction de ton édict, pour un lièvre meschant qu'ils chas-

Digitized by Google

sèrent sur le leur propre. Quelle raison droit cy, élas! ne quel titre te sauve en cestui exploit? se non que tu peuls alléguer infraction et trespas de ton édict. Mès sur ce on te réplique, et te fait-on demande : Quelle te estoit adonc la cause ne la nécessité urgente de ceste deffense faire? Laquelle, se par ta response elle se trouve petite et menée de légierté, l'exécution doncques en a esté torcionaire et faite par volunté de tyran. Tu cuides receler tes voies et tes cauteleuses machinées fins, et à quoi tu as hommes instrumens tous propices à ce. Mès se gens preud'ommes et de bonne foy par samblant les ignorent et faignent de les non entendre, Dieu nient-moins les congnoit et les entend, et seloncq la rachine de ton prétendre, il t'en donra l'yssue. Avise bien et entens à tout. A Dieu n'est rien occulte; il scet tout; et seloncq ce qu'il y scet et congnoit, il en donra le fruit du mesmes, de ce qui y est dit : mal le mal, et de fraude déception en toy tournée. Tu as, par fainte ou par inconstance de cuer attrait à toi le seigneur de Croy et les siens; et pour ce que tu les sentoies malvolus du comte de Charolois, pour leur mespris envers ly, tu, pour les sauver et porter contre ly, les as pris en ta maison et leur as donné les offices et les pensions en accroissement de leur orgueil; car comme tu les véois arrogans de dignités et de haulx estas, pour grandir leur maison, il sambleroit, et ainsi conjecturent plusieurs, que tu les as choisis tous propres à ton intencion; et que pour leur complaire et avoir compleu en ce qu'ils quièrent, c'est de les avoir fait grans et eslevés emprès toy, finablement tu penses à venir par leur moyen à aulcunes couvertes fins grandes et haultes, et comme jà d'une grand partie tu es à ton desseure et es saisy de ce à quoy tu béoies par leur malice, c'est des terres sur Somme, que eulx desléaument ont fait perdre à leur maistre le duc, qui se fioit en eulx comme preud'ommes, et tu, par malicieux bargaing aveucques eulx qui les convoitoies, tu les as recouvrées en ta mains, à la tienne et à la leur grand charge; car eulx en portent le tiltre de malvaises desléales gens, et toi de favoriser et amer les mauvais et faulx, semblables à ta nature. Déa! je ne dis pas que tu ne peusses bien et deusses viser au recouvrement du tien, et par voies séantes à ung roy; mès d'y estre allé par malice et par voies dont les conduiseurs sont infâmes, l'acquest à tout lez y est de chier coust. Tu y est noté, et seras perpétuellement; et eulx en porteront la renommée obscure jusqu'en fin du siècle; car et toi et eulx, et eulx comme toy, n'avez prétendu, ainsi dient les hommes, que pour deffaire et miner en puissance le comte ton beau-frère, et le quel eulx, par peur que ont de ly, qu'il ne les defface, désirent sa mort; et toy, par peur que tu as de son haut règne emprès le tien, tu as machiné sa ruine. Et par ainsi, la cause de la peur en eulx a esté et est cause de ta haine conceute envers ce comte; et la cause de leur haine portée en peur, a esté cause de les joindre à toi et de prendre leur service. O comme obscur tiltre sera à ung roy de France, cy-après, d'avoir usé de malice envers ses bienfaiteurs parens, et d'avoir accueilli desléale maisnie en sa maison pour faire desléale œuvre! Certes, trop plus lui seroit chose recommandable d'avoir observé son honneur en clarté, encore que d'avoir acquis royaume conjoinct au sien, par condicion reprobable. N'entens-tu que honneur est ung plus cler trésor que coronne; et preud'omie clarifie plus l'homme que seigneurie; certes, si fait. Qui doncques fait pois et dangier de son honneur, il se garde de pervers conseil; et qui se garde de malvais conseilliers, il en fuit et en het la hantise. O Loys! et comme durement tu regretteras encore l'abitude de cestes gens et l'accueillance que tu en as faite, si peu mal digérée; tu en porras cheoir en grief inconvénient et en dangier d'en perdre ton royaulme et ton honneur. Dès maintenant les humaines voies s'en essourdent contre toi en murmure, et les bouces mordans en tes faits, parce qu'en toi n'appert riens que ingratitude, que rendicion du mal pour bien, et pleine et évidente contendance de voloir destruire tes parens et amis, et auxquels tu tournes le dos, haineux et mal conseillié, pour porter petites gens desléaulx en leur faulse malvaise querelle. O doloreuse maudite haine des Croyois; du povre petit serviteur au

Digitized by Google

maistre; du povre gentilhomme à prince naturel seigneur; et là où n'a nulle comparison ne correspondance à personne ne à estat! Et tu, ung roy de France! à l'appétit de telles gens, onblieux de toy mesmes et de ton propre honneur, du péché dont ceulx sont à reprendre devant Dieu et homme, tu, de cely mesmes t'es allé souillier, haineux de ta gloire! Hélas! et quel fin attens-tu, ne quel fruit, d'amer et de porter ainsi les ennemis de tes amis; ne quelle joyeuse ne salutaire yssue tu espères, dy-moi, en haine voluntaire et sur riens causée à l'encontre d'ung si hault prince? Y entens-tu augmentation de ton honneur? Y perchois-tu avancement du bien publicque, ou de quelque salut ou expédient à félicité humaine? Moy, de ma part, je ne ly sçay entendre, fors tout au rebours, malédiction et ruyne en ton estat, reproce en ton honneur, et tribulacion, misère et pestilence en ton royaume; et de quoi, tu, esliseur de ton propre mal, haineux et ennemi de ta paix, aras esté cause; et pour ceulx encore que tu, prince et roy de justice, le souverain du monde, deusses haïr et grièvement punir pour aultrui exemple! Comment, déa! n'y a que trois jours, que tu ne tes véis oncques, ne que service ne te firent, sinon à leur profit. Ne furent oncques à sang respandre pour toi, se non en aises et voluptés de court te complaire par flatterie. Qu'est doncques d'eulx, ne qu'en diras qui te soit bon tiltre? Doibt estre amour de roy se légier? Ne doibt ung roy de France amer sans tiltre de mérite. Et par contraire, si légier'amour et sans avis donné lui est mal appertenant et non de los. Ne lui siet doncques de porter haine aussi aux vaillans et vertueux de son royaume, et qui sont l'estorement de son throsne. O maudite haine et bien maudite, ce dis-je encore, de cestes gens! et maudite leur présomption et encorné orgueil, quand eulx, aiguisiés et enserrés dessoubs son esle, tu, pour eulx, t'es allé contaminer en leur mescongnoissance, et as quis les voies desléales pour mettre autrui haine à effect dessoubs la tienne. Te devoit souffire d'avoir refroidy envers toi le cuer du duc Breton, du duc de Bourbon, et de maint aultre prince, tes parens, que tu as maltraitiés, sans venir user de mesmes et querir, au lieu de ton refuge, au lieu de ta gloire et de ta redoubtance, et dont tu as promeu, roy assis en thronne, et là où l'honneur et léal service, l'amour et la révérence du monde, te ont esté monstrées et offertes. Cesse, Loys, cesse, te prie: reviens à toi et à ta royale nature; et se légierté ou senestre conseil te ont mené hors de voie, par aulcune fragilité de passion, retourne à toi mesmes, et amodère ces extrémités vicieuses qui te procurent blasme, et plaie et damage enfin à ton salut.»

CHAPITRE LV.

Comment l'auteur esveillé, mist en escript ceste vision, et comment les ambassadeurs furent felles et aigris de la response.

Atant fina sa raison ceste dame. Dont à l'instant, aveucques le finement du mot, je m'esveillai subit, et trouvai en vive impression et retenance les parolles dessusdites. Et alors, comme je sentoie et concevoie que de grand effect estoient, et de grand importance là où elles servoient, et que de la part du roi elles lui estoient justement imputées et à vérité, déliberay aussi de les reciter et mettre par escript, afin de faire plus clère histoire. Car comme le secret de la matère présente pend en deux haulx princes, et en termes de crimes et foullement d'onneur d'ung costé ou d'aultre; par ceste remonstrance et proprement increpacion faite au roy par ceste dame, et de quoi j'ai eu la vision sommeillant, peut-on tant plus clèrement congnoistre cy-après la querelle du comte et le tiltre de son deffendre, quand, non envers ly seul, mès envers tous les aultres, ses parens et vassaulx du royaume, il s'estoit mal porté et gouverné, et plus encore et plus grièvement envers ly qu'envers nuls autres; dont la douleur lui estoit tant plus grande.

Or estoient encore en Lille ces ambassadeurs du roy, le comte d'Eu et le chancellier, felles et enflés de la maigre response qui leur estoit faite, et que aultre conclusion n'avoient peut traire du duc ne de son fils en la deslivrance du bastard; et de quoi celui de Croy,

Digitized by Google

qui menoit tout ce personnage, moroit de peur et d'annuy, pour la conséquence qui en tournoit sur luy honteuse. Mal contens et à gorge enflée s'en partirent; et venus à Tournay allèrent susciter le peuple, et le animer à l'encontre du duc de Bourgoigne et de son fils, par diverses et estranges doléances que faisoient de eulx, et par lesquels il les voloient chargier et accuser envers le roy, offenseurs, et dont ils prioient au peuple de l'avoir en leur mémoire, comme par manière d'indignation encontre iceulx, pour en faire criée. Autre-tel en firent à Douay et Arras, là où ils ne furent oys ne creus; car on sçavoit clèrement que leurs parlers movoient de haine et d'envie allencontre du duc et de son fils; et estoient toutes contraires de vérité. Autre-tant aussy firent en passant par les bonnes villes sur Somme, Saint-Quentin et Amiens; et là s'efforcèrent, et à tout pooir, d'en aigrir et amener le peuple allencontre de eulx, par peur que avoient que guerre arrière ne sourdist pour ce bastard? Pourtant comme ces villes dessusdites estoient novellement recouvrées hors de la main de ce duc de Bourgoigne, et là où affection pooit avoir assise envers ly, traveilloient à y mettre une renovellée amour envers le roy, par doléances et plaintes faites allencontre de l'aultre. Sy y avoit grand coulpe en cecy, et plus que nul aultre, le chancellier, nommé de Morinvilliers, et natif d'Amiens, homme fort partial et tout propre au roy et à ses meurs; et lequel, pour homme vocqué à si haut estat comme de chancellier de France, s'estoit beaucop follement conduit en parolles à Lille; et maintenant, esloignié du lieu, plus et plus encore en monstra à son blasme par malvais corage.

CHAPITRE LVI.

Comment l'auteur excuse la dissimulacion du duc des faulx personnaiges que portoient les Croyois à l'encontre de lui et de son fils.

Ne seroit à dire ne à reciter le murmure qui se faisoit par toutes les villes et pays de ce duc, des estranges personnages qui se véoient à l'œil, et de quoi toutes bouces, en couvert les aulcunes, et les autres en appert, ruoient sur le seigneur de Croy; disans que, de tout cecy il estoit cause, et que le père estoit perdu par ly, et par lui donner telle crédence; et le fils et eux tous estoient en voie de perdicion par la malvaiseté de ly, non congneue. Toutefois, et combien que la malvaiseté de ly ne pooit estre creue du père ne maintenue si faite comme depuis elle a esté attainte, nientmoins toutes facultés d'hommes, nobles et non nobles, en court et dehors, tant en perçurent et tant en congnurent, qu'à peine ils n'en contempnèrent le duc, leur prince, de quoi, en multitude de tant de faulx personnages, il ne se percevoit de son malice, mès tousjours le portoit et le contretenoit aveucques ly, en confusion mesmes de sa personne. O entendez icy, vous lisans, et ne convertissez point, vous prie, ceste crédence du maistre au serviteur, en vice ne en mollesse de sens, si comme à homme de povre effect; mès par contraire à vertu et à haulte noblesse de corage qui ne pooit croire ne concevoir en ly, que homme de tel éage, de telle auctorité et lieu dont il estoit, aveucques norriture de quarante ans, et bienfaits sans nombre, peust jamès cheoir ne torner en faute contre ly, ne en personnages si énormes comme son fils lui voloit donner à entendre. Mès comme il lui sembloit que sondit fils avoit pris aulcunement pointe contre ly et argu, pour cause de la crédence à lui donnée, et de quoi ledit son fils sembloit estre moins bien content, argua, en lui-mesme, que ceste accusation movoit audit son fils de ire et de mal talent, et de malvais et senestres rappors fais à ly par les haineux. Et par ainsi, qui oncques ne s'estoit perceu en cely de Croy ne ès siens que de leaulté et de preud'omie, en l'espace de quarante ans, ne pooit imaginer ne conclure que rappors si malvais, fais de eulx, comme son fils lui donna à entendre, pooient avoir vérité en eulx, quand lui-mesmes n'y pooit maintenir telle faute, pour mort ne pour bien, souverainement en cest abus. En estoit et avoit esté jusques à Bruges, là où, après la journée d'Anvers, ils convindrent ensemble par un préparatoire de ferme union; dont arrière jusques à ceste journée de Lille, bien sept ou huit mois entre deux, les matières arrière entre le

Digitized by Google

père et le fils se aigrirent et enfellirent jusques à estre en pire estat que jamès, et tousjours par ce Croy demorant emprès le père son maistre qui, par sa crédence et par la confiance que le duc mettoit en ly, rompoit tout ce que le comte pooit édiffier en son contraire; et autant trouva manière de le reculer de son père, comme il se traveilloit de l'accuser et de lui faire perdre son service; réservé toutefois que, quand ce vint à la prise du bastard de Reubenpré, et de quoy le comte son fils avertit son père de sa manière et de son emprendre, le duc commença à prendre des imaginations beaucop; et ploiant ung peu envers souppechon, pour l'estrange nature du cas, s'en contint en couverte mérancolie sur ceulx de Croy. Et combien qu'il n'en fist pas autant de samblant comme il lui en estoit, à l'aventure, se contint clos et froit envers ly, plus qu'il n'avoit appris à estre; aveucques ce que avoit aultres causes et tiltres alors, qui tous se faisoient penser et percevoir; ce que n'avoit pas appris; car tous les Croys estoient nuement devenus royaulx, tous affectés et adonnés au roy par samblant, comme se de leur premier maistre et esleveur ne leur fust riens. Et estoient les deux frères et le roy comme trois testes en ung sac tousjours ensamble: et quan que voloient les deux, le troisième faisoit; et ce que le seul pooit appéter ès aultres, les deux lui en complaisoient. Et pour tant je dis, que le duc y prist des ymaginations et des murmures en dedens soy couvertement; et lui en fist-on plusieurs atoucemens bien au vif. Mès comme le temps n'estoit pas encore accompli, et que le péchié de malice et d'ingratitude n'estoit pas tout meur encore, ne assez près de sa punicion, tout se dissimula encore longuement. Et attaint maintenant à Lille plus avant et plus clèrement que jamès, néantmoins le vainquit encore le seigneur de Croy depuis ce dy; et demora emprès son maistre; et le fils en repulse et en non-puissance de faire accroire à son père ce que tout le monde congnoissoit et percevoit véritable à l'œil. Et en cest estat demorèrent jusques à Bruxelles; là où, en apparence de grand inconvénient depuis et de meschief irréparable, le viel couve-venin fut congneu, Croy dégetté et expuls dehors de court, et longue non-créance du père fust commuée en vraie congnoissance, par commune criée des grans de la maison contre mesme le frère d'ordre. Et n'y avoit ne évesque, ne preslat, ne chevalier, jeusne ne viel, qui tous ne criassent contre Croy; et qui plus n'en porent tollérer la congneue malice, pour l'acquit mesmes de leur honneur, et de quoi cy-après vous orrez l'istoire.

CHAPITRE LVII.

Comment messire Philippe Pot, seigneur de La Roche, remonstra au seigneur de Croy son desvoy et aveuglement, comme ami fait à l'aultre.

En ce tempore, et que cestes murmures se faisoient à Lille, touttes orribles comme vous oez, et que toutes villes estoient pleines des termes que tenoient ceux de Croy allencontre du comte de Charolois, avint que ung jour me trouvai en la chambre dudit Croy, et là où avoit plusieurs chevaliers et escuyers, gens de bien, devisans ensemble l'ung çà, l'autre là, assis sur banc et sur couche, comme de costume est en court. Si y avoit aveucques ledit de Croy, son nepveu le seigneur de Lannoy, son nepveu aultre le seigneur de Quievrain, et messire Philippe Pot, seigneur de la Roche; tous quatre ensemble devisans de diverses choses, si comme on fait après disner. Lors me perceus et vis que cely de la Roche prist le seigneur de Croy par le bras; et, comme se faim eust de parler à ly en lieu privé, le mena en une galerie à part, arrière de ses deux nepveux. Et là, non sievis ne empeschiés de nullui, vis que devisèrent ensemble bien longuement. Et me perceus, si comme on pooit jugier à l'œil, que ledit de La Roche, moult aigrement parla, et de grandentente, à cely de Croy; et par samblant tenoit manière envers ly, comme se d'aulcun grand cas l'eust volu increper et reprendre, et lui remonstrer aulcun son desvoy et aveuglement, comme ami fait à aultre, et comme deux frères d'ordre qu'ils estoient sont tenus de secorir l'ung l'aultre en sens et en bon avis, et par espécial en ce qui touce à leur honneur et à l'utilité de la chose publicque. Si les regardai moult inten-

Digitized by Google

tivement, et y assis tout mon œil, ymaginant en moi-mesmes ce de quoi devisoient, et comme se j'eusse esté le tiers homme aveucques eulx deux; car, autresfois, et assez souvent, ledit de La Roche et moi avions tenu largement devises du fait de cely de Croy; par quoy je conjecturoie que eulx maintenant pooient estre en porpos semblable. Dont, comme j'estoie privé à cely de la Roche, et fiable, je m'attendoie bien d'en avoir par temps les devises aveucques icellui, et toutes telles comme elles avoient esté faites entre eulx deux. Si ne m'en menty pas mon espoir; car la nuitie mesmes, comme je me trouvai à son couchier, et que je lui ramenteus son long deviser solitaire aveucques cely de Croy, me dist prestement et respondit: « Hesse! te dirai de mot à mot la manière de nostre devise et la substance de la matère que nous avons maniée ensamble; mès il fault qu'il n'y ait cy, que vous et moy, et que le remanant vuide dehors d'ici. »

Lors fist vuider chascun, et n'y demora ame que moy, là où assis en banc devant le feu, entrasmes en parolles. Et alors le chevalier, qui sage estoit, et plein de beau parler, commença sa raison en ceste forme: « Je vous ay aujourd'hui, ce dist, bien regardé comment aviez les yeulx en moy tandis que je parlai à monseigneur de Croy; et imaginai bien que en vous-mesmes, fasoyez silogimes et argumens sur nostre propos, comme pour attaindre par pensée à ce de quoi nous devisammes par effect. Or, sommes ici en nostre privé: et comme aultrefois je me suis devisé à vous de moult de choses grandes et aultres, et entre les aultres qui ne sont point de petit effect, du faict du seigneur de Croy qui pend et est cheu en la murmure du monde, si me vueil deviser maintenant à vous, et à vous réciter le compte de nous deux aujourd'hui, et la manière de nostre entrée, qui fus commenceur et moveur premier de nostre porpos. Si ascoute et enten soingneux car je ne te mentirai de lettre. »

CHAPITRE LVIII.

Comment le seigneur de La Roche raconta à l'auteur les devises et les remonstrances qu'il avoit eus à celluy de Croy.

Lors fist son conte et dist icy et ainsy: « Je fis mon entrée, disant: Monseigneur, je vouldroie avoir moins cause de parler à vous, et de plus me taire à vostre joie qu'à vous rien dire à peu de fruit et sans profit; mès comme je me voy obligié envers vous, tant pour cause de l'ordre comme de fraternité crestienne de noblesse, aveucques le serment que j'ai au bien et à l'onneur de la maison dont vous et moi sommes, et que je voys icelle perdre et branler en péril, soubs charge qu'on vous y donne, je m'avance, comme aultre-fois par cy-devant ai fait, de rentrer arrière en parolles avec vous, et de vous descouvrir, non pas seulement ce que mes yeux et mon cuer me rapportent, mès ce que cent mille bouces d'ommes recordent et prononcent, dont je ne suis que relateur. Par cy-devant, quand les causes de moi parler à vous estoient moindres, si m'efforçay-je néantmoins, à tiltre de bien, de vous servir et porfiter, à peu de gré, en vostre honneur. Et maintenant, quand je voy les causes plus grandes qu'oncques jamès, et les dangiers croistre sur vous aveucques le temps, se j'en devoie estre mal volu de vous plus cent fois, si ne m'en tairai-je. Que vault le longuement celer? Vous estes ung homme perdu, homme prochain de mille dangiers, dont la fin est mort, qui en multiplication de vos ans plus et plus multipliez en aveuglement, et dont la faute vous est confuse. Le monde crie sur vous toutes bouces d'hommes vous maudissent, et ne cessent de murmurer sur vos faicts; et là où vostre présence et la veue de vous donne occasion d'en faire divers contes, en chambres et en rues, aussi, vous absent, se ne honge-on que de vostre personne; les enfans meismes vont à la moustarde atout vostre nom, et les vieilles, atout leur queneule filans, vous noircissent de leurs lèvres. La terre se veult sourdre contre vous, et le ciel soi former vostre accuseur en crime

Digitized by Google

énorme. Que direz-vous, ne que dirai-je? Où sont vos yeulx, où est le sens d'ung premier chambrelan d'ung duc de Bourgoingne, le plus grand duc de la terre, et le mieux renommé, et lequel, en ensieuvant ly, doit avoir aussi ung maistre chevalier garde de son corps de samblable nom et vertu? Où est le conseil et avis qui se doit traire de vous en aultrui confort, qui, tout aveugle et ignorant en propre affaire, mettez perplexité en salut commune? Ne vous percevez-vous, en allant sur la rue ou regardant par fenestres, des troppeaux que les gens font çà et là diversement, nobles aveucques nobles, menue gens aveucques sorte pareille, meismes jusques à vos plus prochains accointés, buvans et mengeans tous les jours aveucques vous. Tous eulx ne parlent que de vous; tous ne se font que esmerveiller de vostre conduite; et levans et relevans vostre cas et le tornans à tout ploy où il se peut mettre, n'y treuvent que mortel outrage, et prennent toute hyde en leur entendement de ce qu'en vous perçoivent. Vostre dangier, aultrefois je l'ai veu remédiable; mès maintenant le voy hors du possible de y pourveoir; car plus vivez, plus l'èmpirez tout volentiers, comme se de riens ne vous fust; et que follie emprendre et outrage cenduire, ne vous peust donner blasme. Quel hardement avez en vous, qui de si hault vous fait présumer, comme on voit que, à longue charge que avez portée d'avoir pris pointe contre le fils, couvertement et soubs fiction de preud'omie, machinez encore en la ruine du père; et après lui avoir fait perdre les villes et terres sur Somme, l'escu de ses pays, lui faites venir manasse de guerre en ceste sa ville, sur ung honteulx tiltre qui vous touce; c'est du bastard de Reubenpré; ne de male-heure pour vous, pour charge qui vous y append, et puis encore pour la commission qu'il avoit prise et dont les procureurs sont à maudire. Que pensez-vous, monseigneur de Croy? Cuidiez-vous que les gens se doivent taire d'ung si hault et grand cas comme ici se voit, que vous, gouvernant le père, tenez son fils en indignation devers ly, et faignant estre son léal serviteur, vous vous maintenez ennemi de son enfant? Comme se devra tourner ceci, ne estre entendu, que homme face à croire d'amer le père et léalement le servir, et haïr son seul fils et lui procurer meschief, voiant le père? Ne comment pora père amer serviteur, ne lui donner crédence, là où le serviteur monstre par effect au père que son fils n'a en grâce? Déa! monseigneur, je ne vous vueille point charger; mès le monde vous charge grièvement, et de quoi je vous suis avertisseur. Les habitans de bonnes villes des divers pays de dechà meisme, et de la maison de ciens, ont veu les personnages qui ont esté fais nagaires, l'année passée, en Anvers et à Bruges, et là où monseigneur vous porta, et vostre lignage, à l'encontre de monseigneur son fils; le chargea de bourdes et de frivoles, et vous excusa et se loa de vostre service, et approuva votre preud'omie, comme cuidant bien faire, et comme j'espoire que si. Mès non pour tant ceux qui ce véoient et ooient, et avoient conceu les doléances et plaintes de leur seigneur avenir faictes contre vous, et icelles estre vivement prouvées et attaintes, et remonstrées où et quoy, par point et par articles, aveucques ce qui de soi-meismes, longuement et par diverses fois, s'estoit monstré en descouvert, certes, par révérence portée au père, et à qui ne voloient nè ne voudroient contredire, ils s'en tindrent à son dire. Mès n'entendez pour tant, que la pité conceue du cas du fils ne leur feust plus prochaine et créable que vostre excuse. Meismes tout deffendu et paré par monseigneur, le peuple vous crucifioit en son cuer, et vous maintenoit aultre; car ils sçavoient bien que vous aviez vostre maistre par l'oreille; que de tout en tout il reposoit sur vous, vous donnoit crédence, foi et fermeté, voloit ce que vous et desvoloit ce que vous non. Certes ce fit-il par vertu et haute bonté de ly qui vous avoit norri quarante ans, dont tant plus vous tenoit fiable; mès à torner le feuillet, et vous voyant si grand et si eslevé, et que tout brandissoit soubs vous, et que vous aviez quis vos affuites en France et vos alliances en divers pays, et que les places frontières et maistresses de tous les pays, gissoient en vos mains, aviez tout, et appliquiez tout à vous et aux vostres; le povre comte n'avoit rien, ne que ung bastard; si n'avoit nullui; vivoit

Digitized by Google

en emprunt sur la compassion des pays de son père, rompu en sa pension par vous, et chassié au fouet; prindrent certes en eulx tout entier contempnement de vostre personne, formée haine contre vous; et en couvert et en publique, réservé ceux qui à vous estoient, firent clameurs et plaintes à Dieu et as hommes de vostre oultrage, disans: « Cestes gens cy se veuillent faire égaulx aveucques l'éritier du pays; le veullent confondre et destruire pour eulx essourdre; se mettent en pointe contre ly, et se fortifient au bras de France; ne le craignent ne n'admirent ne que per à per; et là où sa puissance leur samble estre grande pour eulx, pour le temps futur, contendent et ont contendu à la diminuer par subtils personnages. Et en effet, ainsi l'ont fait. Çà! ça! il y convient pourvoir. Croy bas! nous l'avons veu venir povre chevalier cyens; et maintenant il sera maistre de nostre héritier et le chassera! A malheur jà n'aviengne; ne jà ne plaise à Dieu que homme le souffre! » Véez-cy les languages que darrière de vous, et souvent tout au plus près à bas son se faisoient, vous donnant de grandes charges, et de quoi vous devriez avoir hyde de les porter. Et pour dire vrai, se l'effect est tel comme porte la criée, ne le peuple ne les pays de deçà n'ont pas grande cause de vous bien voloir; moins encore le fils, et surtout moins encore le père, à qui vous avez, ce dient les gens, osté du col l'escu, lequel, en vertu et en fleur de sa vaillance il avoit conquis chevalereusement sur le plus haut roy du monde; et vous, en son vivant, subtilement et à praticquée fin, le lui avez fait reperdre en son dur opprobre. Si en font leur plainte et regret. Toute qualité d'ommes vous en blasment et comdampnent, et détroncent vostre nom diversement. Et posé que grand soyez, et que tel vous congnoissent, et que vos léaultés voient bien et perçoivent tendre à haute fin, toutevoies, au fort venir, ne vous ammirent, ce dient, et n'ont que faire de vous, ne de riens y quérir; vous congnoissent homme de fortune, fait et eslevé as mains, assis en degré variable, non héritable pour vous, ne connaturel, et non aultrement, fors huy assis, demain ruié en bas; parquoi vostre auctorité ne leur pora plus nuire. Et par ainsi, comme vostre estat, ce dient, n'est que accidentel, et que l'estat du fils de leur prince congnoissent estre venu par nature, né prince et seigneur, que eulx doivent avoir amour et affection à ly, non à aultre, certes, contempnant vous et despectant votre auctorité, se adhèrent et ajoingnent à cely où nature leur enseigne. Et voians et considérans vous quérir vos fortifications contre ly, et vous porter fier et animé encontre sa haultesse, se rient de vous et se gabent de vostre fortune; vous mettent et remettent en mille ploys; et ramenans à compte tout ce qui se peult dire de vous, taillent et prophétisent vos fins en éversion confuse, disans: que Dieu ne le souffrera à la longue, non fera fortune, que le péchié de vostre orgueil, le péchié de vostre ingratitude et descongnoissance ne doivent estre punis, et que ne sentiez la main de Dieu qui vous toucera pour vos offenses. Donc, et se oncques le peuple a pris cause et tiltre en vous de vous hayr, de murmurer contre vous et contre les vostres, aujourd'hui cent fois plus encore y prennent pié; et à cause du bastard de Reubenpré, vous préjugent et percondamnent malvais homme. Non pas, et Dieu ne veulle que ce je le die de moi; mès pour vous avertir de si faits languages et charges, je le vous conte en commune bouce. La coulpe que vous y poez avoir, Dieu la scet et congnoit. Sè faites vous. Monseigneur de Charolois aussi, qui a examiné le bastard, en scet sa part par sa propre confession. Et comme le cas tient du vraisemblable, et que le sire de Reubempré est vostre nepveu, conduiseur de ceci, et que vous et toute vostre ligne portez haine et machination contre le comte, avez peur que ne soyez deffais par ly, et à ceste cause vous vous estes ajoints aveucques le roy son ennemi, pour avoir port, le dire du monde est tel, posé encore que je puis espérer qu'il ne soit riens, que tout cestui emprendre meut de vous; et que vous faignant l'ignorer et non y attoucier, par secret entendement que vous avez aveucques le roy, ensemble aveucques vostre nepveu, en lessiez et souffrez le crime sur leur dos, par espoir que avez que jamès ne sera attaint, et que le roy, qui est grand seigneur, vous en

Digitized by Google

saura bien laver et parer sans vostre dangier. Appert qu'aujourd'hui, il en a envoyé son ambassade en ceste ville, prince, et prélats, à ceste cause. Et dient les gens, que de la peur que avez d'estre congneu, et pris en si énorme faute comme d'avoir tendu et fait tendre en la personne du comte, par prise ou par mort, vous meismes avez forgié ceste ambassade; procuré son avenue et son accès; nommé les personnes et fait les articles par de chà, tous propres à ceste matère; et esperant plus tost pooir tirer dehors ledit bastard par une fière et hautaine manière, comme se meismes fussions mespreneurs envers le roy de lui tenir en prison son serviteur, devez avoir conseillé ceste manière de manasse sur nous, cuidant bonne fin en traire; car vostre regard estoit, ce argüent les gens, que pour ung homme pris, à quelque tiltre ce feust, monseigneur ne voudroit jamès desplaire au roy, et ne se voudroit accorder à guerre pour si peu de cause; mès ly, comme prince et maistre de ses pays, et commandeur et précepteur sur son fils, en tout et sur tout, à la requeste du roy, et pour bien faire, et pour éviter tout péril et esclandre, le bastard seroit mis hors et à délivre; et à quelque crime ne malvaise intention qu'il eust eu, ne par qui donnée ne commise, sans en estre plus novelle, s'en iroit sain et sauf; et ly il garderoit et gaingneroit sa vie sans rien dire du secret; et vous et les vostres, et tous ceulx qui y peuvent avoir coulpe, demorriez par ainsi nets et justes en malvaise œuvre.

» Tels et si faicts sont les languages par ciens, par ceste ville et par toutes aultres, là où on ne vous espargne; ains vous y decoppe-on par-pièces et morseaux, et vous torne-on et retorne-on toutes les entrailles pour enfonsement de vostre rachine. Dient les uns: « Que veult faire cestui Croy? Que pense-il, ne que propose-il, en son hault orgueil, que de soi former public contrarieur au fils de son maistre; et après lui avoir fait toutes rudesses moult dures, le mis et tenu en indignacion de son père, pareillement en celle du roy, privé et forclos de sa pension, chà et là mis en abay le comte de Sainct Pol, deschassié ses gens d'en arrière ly, finablement, pour le tout pardeffaire et pardestruire, contend et a contendu en son corps, en sa vie et en sa personne; et veuillant faindre l'ignorance du cas se voult désarmer du crime par personnages, en quoi le roy, par son forgier et consentement, et ly par le roy, se sont noircis tous deux par estrange fiction? O maudite soit la norriture de tels gens, ce dient! Le roy rend bien au devoir les bienfaits de deçà, et Croy recongnoit bien le bénéfice qu'il a receu en ceste maison, l'exaltation de sa lignie par son bon maistre, et la gloire et la richesse qu'il a de ly, dont pareille n'eut oncques en France par nulle mémoire! Que veut il faire ne à quoi bée-il? Cuide-il devenir prince du pays, et se faire égal aveucques l'éritier. Encore, quand père et fils, que Dieu sauve tous deux! seroient faillis, si n'y parvenroit-il pas; il n'est ne de l'estat royal ne de princial ventre; il est ung simple chevalier, riens en comparison à ly ne aulx aultres princes; et l'avons veu croistre et monter au thronne, prendre la fille de Robais, sourgon de son bien; et maintenant marié à l'une fille de Lorraine, plein d'acquests et de biens par service, allié en Allemagne, à Bauvri et à Meurs, et tenant en sa main, comme propriétaire, Luxembourg et Namur, Boulongne et aultres places, dont le roy se vante, et ly en menasce l'éritier! Cuide-il pour tant parattaindre à la dominacion de ces pays, ne à la faveur, ne à l'affection du peuple, qui mesmes est congneu inique et pervers et plein de malvaises cautelles, ly et les siens, et jusques en tous pays où il règne en oïr plaintes et clameurs, et estre plus cremus en partie et plus dangereux à avoir à faire aveucques eulx que le prince? O énorme aveuglement et intolérable orgueil! O comment peut noble homme si bas descendre, que d'autant se meffaire comme de penser à chose indue; de béer et contendre à chose à ly non appartenant; de porter pointe et inimitié à cely dont il est fait, dont il a pris gloire et exaltation, et dont il est tout eureux et honoré quand il en porte service! Comment, déa! mescongnoit-il sa venue? Ne congnoit-il son estre et son estat, et que le chief d'une maison de Croy n'est point de sorte au fils d'un duc de

Digitized by Google

Bourgoingne? De qui se penseroit-il, ly, ung tel homme, se fortifier ne aidier encontre ung tel prince? Possible est bien de l'emprendre et de follier, mès la fin en ystra confuse pour ly. Il se fie sur le roy, ce diston, et toute sa machination est assise sur ly. Et que tant il l'a assise là, c'est ce qui le condampne, qui lui donne blasme et reproce perpétuel, et qui le faict congnoistre en ses vieux jours, estre aultre qu'on ne l'a maintenu en ses jeusnes. De male-heure, dira-il encore peut estre, il vit oncques le roy. Le roy, pour preud'omme demorer, ne lui estoit point sorte; ne pour grandir sa maison ne ses enfans, service royal ne lui estoit point salutaire; grandesse il avoit assez en ly, sans le roy; ne ly failloit que mesure et contentement de ce que superflue avoit d'ailleurs, Il estoit l'aigle des pays de chà, prince de la chevalerie de la maison du duc, clavier de son throne, le fondement de son secret; et réservé tant seulement le tiltre de principalité et de seigneur, quasi estoit une mesme chose aveucques son maistre, honoré et cremu, préféré devant tous et servi par égal aveucques son maistre en viandes. Tout ce qui à ly estoit et appartenoit estoit promeu; sa lignie eslevée et pourveue d'estat et d'offices; et obtenoit tout, et nul autre riens. Que ly falloit doncq? si non que ivresse d'aise l'a mené à descongnoissance, et lui a fait convoitier et quérir oultre mesure, dont l'obtenement, espoir, cy après lui donra blasme. Siet-il à ung viel homme querir ung nouveau maistre, lequel, vivant le sien, viel l'a eslevé jeusne; le novel ne l'a accepté qu'à cautelle; et le quéreur, ce sambleroit, pareillement n'y est allé qu'à malice. Et ainsi le malvais et le soutil se sont entretrouvés; et suivant chacun leur appétit non loable, ont mis honneur darrière le dos tous deux. Que fera le roy? Quelle paie en prendront-ils en la fin? Il les paiera du mesmes à leur mérir; et tel comme il les ara trouvés à l'entrée, delaissans leur maistre, il en fera le renvoi tout confus, quand il en ara ce qu'il en veult traire. Le roy est trop fin pour eulx, et eulx peu sages d'y prendre fondement. Le roy, ils savent bien, s'est mesporté envers leur maistre. Il a oublié ses bénéfices receus; journellement il lui rend mal pour bien; ne le cognoit se non par envie qu'il a de sa hautesse. Que doncques fera-il de cestes gens qui ne le servent qu'en mal faire? Ne doivent-ils doubter qu'en malefice il les paiera du mesmes pour quoi il les ara choisis, et qu'il ne les deboute soubs le mesme tiltre de leur desserte? Qui est cil, ne Dieu ne homme, qui en feist aultrement, ne qui en feist aultre conclusion? Et si le roy est si injuste maintenant et si mal conseillié qu'envers monseigneur il se porte mal pour ly avoir fait bien, cuident-ils qu'il doive devenir recongnoissant envers ceulx qui sont cause de son mesfect? Par Dieu! la chose en pora durer un temps, mès il y aura fin orde. Tous-jours eschiet remors en ung cœur de roy; et combien qu'il y peult escheoir fourvoi, enfin toutesfois il retourne à sa nature. Cuer de roy est un précieux coffre; et quand, tant seulement une fois, il voudra penser à sa dignité, n'est vice dont mesmes ne se repente et qu'il n'en hée ne abhomine les conseillers. On dit vulgairement que les princes, pour venir à leurs fins, prennent bien en gré les traysons, mès de la malvaiseté du nom et de leur maulvaise nature, ils en héent les facteurs. Quand doncques ces Croys ici aront et ont de faict, en complaisant au roy, faict perdre à monseigneur les terres sur Somme, et en grand fraude et desléauté osté à leur maistre ce pourquoi ils devoient voloir morir ainchois; et après, quand ils aroient faict tuer ou prendre son fils, tout mis en désolacion et en ruine ce qui par dechà est, ne pense-on qu'enfin le roy retornant à congnoissance de ses péciés et au reproche qu'il aroit acquis par ceste voie, qu'il ne deust maudire et contempner grièvement ceulx par qui ce aroit faict, et par qui il seroit en la maledicion de Dieu et d'omme, par les avoir creus. Les périls, par Dieu! n'en sont pas dehors de leur part; et n'est chose qui ne puisse bien avenir. Tous jours se lavera bien prince à prince; mès ung compagnon souillié pour eulx demorra en l'ordure. Par quoy ung vrai noble homme, qui autant doit amer son honneur comme ung roy, pour tous les roys de la terre, ne pour coronne porter ly mesmes, ne se doit soullier en scient; doit

Digitized by Google

mieulx amer qu'il ne feust prince à monde, ne homme à qui on deust complaire, que soy mesfaire envers soy-mesmes. Mès avarice est mère de tous vices et de toutes énormités. Quiconques s'y applique maine l'omme droit cy; le fait haut béer; et par haut contendre et convoitier, le fait desmesurer et perdre sens, consentir trahyson, conspiration et murdre; riens ne lui est grand ne pesant, comme énorme qu'il soit, mès qu'il ait son desir. Et pour ceste cause, Aristote escolant Alexandre le grand roy, pour le faire cler en vertus, sur tous vices lui blasme cestuy, veuillant dire que toutes vertus par icellui seul s'estragnent en l'homme, et par seul cely il se noircit et deffaict en renommée. Laissez faire, laissez les Croys. Par Dieu ne sont pas encore à fin de leur barre; ils coreront encore ung temps; mès s'ils estoient aussi haulx que la lune, peut être qu'ils ne saroient veoir encore la fin du maleur qui les attend. Présentement ne le veuillent congnoistre et ne peuvent; car aveuglés sont; et eulx confians en fortune, leur samble que riens ne les peut grever. Si en ont-ils de beaux exemples, touttefois, et de plus grands de eulx. Ils baculèrent jadis le chancellier; et eulx, plus mespreneurs que ly, n'ont nul qui les baculle. Mès souffrez; ils baculeront eulx-mesmes; ils deslieront leur malheur du pel, et ne se donront garde quand ils l'aront pendu au col. Ils ressambleront les vers qui mengent l'ung l'aultre; et le derrain mengue soi-mesmes; ainsi feront ceulx. Leurs péchiés, leur orgueil, leur desconguoissance et ingratitude de eux prendre à leur maistre, de tendre en son honneur et en son corps, les meneront au tiltre où ils doivent venir, tout ainsi que Lucifer. Dont c'est dommage toutefois et pité, quand si nobles et gentils chevaliers comme ils sont et ont esté, si bien norris et loés jusques ici, et si montés en haute roe, se sont si grièvement mesfais. Mès s'en pregnent au propre nez; le meschief vient de eulx. »

CHAPITRE LIX.

Comment monseigneur de La Roche avertist le seigneur de Croy de divers languages qui se disoient en darière ly.

« Monseigneur de Croy, ce sont ici les languages que j'ai oy et qui se dient par le pays en divers lieux; là où on ne fait espargne de vostre nom, ains conjecture-on sur vous, et vous donne-on de grans charges et orribles, et tant que j'en suis tout annuyé. Et me desplaist durement d'avoir cause de tant vous en dire; mès je m'acquitte en mon honneur envers vous, qui, à cause de l'ordre, vous doy avertir de ce que j'oy et qui vous compète à l'honneur, et vous doy deffendre, là où il m'est possible; et là où je ne puis, je vous en doy avertir. Dont, si j'en voloye prendre la bataille, j'aroye trop à faire, car j'aroye à faire à cinq mille hommes; mès à vous, à qui le cas compète, c'est à vous de vous en deffendre, qui sçavez que c'en est. Par ma foy, monseigneur de Croy, ce poise moy que les choses sont telles, et qu'en temps et heure vous n'avez aultrement pourveu de vous. Aultrefois vous en ai parlé assez, et vous en ai dit ce qui m'en sambloit: que se vous ne trouvez voie et moyen d'avoir la grasce de monseigneur de Charolois et de le contenter, vous vous perdriez et venriez à povre fin; car n'y a point de comparaison entre vous deux; et en ariez le blasme et le tort par tout le monde; mès vostre aveuglement vous a fait à croire ce qui vous est impossible. Vous vous êtes fondé du père, et trop fié en ly; et sur le frain de son amour, vous n'avez admiré le fils. Dont, et se vous estes aulcunes fois mis en devoir envers ly pour avoir sa grasce, se n'est-ce qu'à fainte; et ne sortissoit point d'effect de vos parolles; ains continuiez tousjours et persévériez en vos vieilles manières de faire, de impétrer tout, d'embrasser tout, et l'appliquier à vous. Villes, chasteaux, gouvernement de pays, riens ne venoit ne n'eschéoit qui ne chéist en vos mains, ou à vostre frère, ou à vos nepveux. Nul, tant fust grand, ne prince ne aultre, ne mesme le comte ne sa

Digitized by Google

maisnie, n'y prindrent oncques locque. Monseigneur de Charolois à vous mesmes; le vous a reprouvé en vostre présence; dont oncques toutevoies, amendement ne sievy de vostre part, ains plus continuation en orgueil et en fierté, vous vantant, comme le comte aultrefois l'a bien sceu, que vous n'estiez pas gens à desfaire, et que vous estiez, vos alliés et vos parens en Picardie, cinq cents chevaliers et escuiers qui vous serviroient, et vous aultres cinquante hommes, maisons vostres, tenables et pour porter hurt. Tels mots, vous sçavez, cuisent à un prince, espécialement d'ung serviteur fait et eslevé en la maison. Si ne m'esmaie s'il en a dueil; car se j'estoie ce que ly, il me touceroit au cuer. Le povre homme, vous sçavez qu'il a eu à souffrir et a eu à porter mainte mérancolie, ce scet-on bien, à vostre cause. Pour vous approchier du père, vous l'en avez esloingnié; et pour vous maintenir en sa grasce, on vous impute que l'avez mis en son indignacion; et que par calculation que vous avez trouvé de sa naissance, c'est ung homme orrible, cruel et né à beaucop de mal faire; tant qu'à le mettre par tels languages en abhomination au père, et jusques à lui plaindre ce qui lui estoit à venir. Ce mesmes diston de vous, que vous l'avez mis en ce parti devers le roy; et qu'à ceste cause, il le het et craint, et a contendu en sa prise ou en sa mort, par le bastard dont présentement est question. Dont, se vous y avez coulpe, comme gens l'arguënt et conjecturent, c'est dammage et me poise; car c'est le pis empris qu'oncques fist homme, et de quoi vous serez perdu, et à déserte une fois, et tous les vostres. Et devriez voloir non avoir esté; car ciel et terre seront plains de vostre peschié, et dont nul pire ne sera trouvé en livre. O maudite humaine erreur, de laquelle, com petite part on en prent au commencement, elle maine à infini abus et à final desvoy. Ceste erreur, monseigneur, vous a happé jà long-temps; et long-temps a qu'on s'en est bien perceu, et qu'on vous en a assez toucié. Mès plus est venu le temps avant d'année en année, plus est multipliée en vous ceste erreur, et congneue pire sur pire. L'amour envers vous mesmes vous a decheu, et le haut cuer de grandir vostre maison vous a fait trop amer vostre péril. Se mesure fust demorée en vous, congnoissance n'y fust point estainte, ne erreur ne s'y fust point boutée, ne aveuglement norry; et n'eussiez quis ne les voies ne les moyens que vous avez quis devers le roy, qui ne vous sont pas loables, et par lesquels l'erreur grande et orrible en quoi vous estes maintenant se congnoist, et est perceue en grief esclandre. Et de quoy je me donne merveilles, se le cas est tel, comment oncques en cuer de noble homme, ceste, ne telle erreur, pot descendre ne prendre pied. Vous estes ung noble chevalier, venu avant à vos jours, et qui avez eu de l'onneur du monde ce qui en est, auctorité et hault estat, souveraine crédence emprès le maistre, grasce de sens et de veullance, bien amé et bien loé jusques ici, hautement allié, rice de possession et de biens, et avez de beaux enfans, lesquels vous devez plus désirer à lessier grans en humilité de vostre conduite, que les faire princes et roys en coustange de vostre honneur. Et ne sçay rien au monde qui vous messiet aujourd'hui ne qui vous puist deffaire, que ceste maudite arrogance que vous avez prise de vous porter fort contre monseigneur de Charolois pour le roy, et par si faites fins. Lesquelles, se vous les vouliez delessier encore et vous humilier, offrir amende et repentance, congnoistre cely que vous devez congnoistre, le servir et léalement amer comme devez, on vous y trouveroit voie et accès; on vous praticqueroit grace et rémission; et seriez receu en vos offres et amendes; et seroient vos humilités acceptables. Et jà-soit-ce que monseigneur de Charolois encore vous a fait toucier de vostre retour, et fait ouvrir les voies et les poins sur quoi, et que tout vous avez refusé et desdaignié despitement, touttes-fois encore, si vous vouliez, on trouveroit manière, espoir, de réduire tout à bien pour vous, et de vous y servir et valoir. Pourtant avisez et concluez en vous de vostre honneur et de vostre salut. Un temps est et vient à telle heure, qui jamès ne retourne. Le temps est vostre maintenant, pour bien ou mal en faire; mès il est si près de l'estiquette que, se vous ne le tournez à bien, jamès n'y recouvrerez. On

Digitized by Google

vous a donné grace de sage homme jusques en ce cas; mès ici pend la plus grant follie qu'homme fist oncques. Tout sens du monde n'est nul s'il ne tourne en soy-mesmes; et follier contre soy n'est pas follie, mès derverie. J'eusse peu excuser ung jeusne homme, mès folle veillesse dampne l'homme et le confond. Dieu a l'euil sur tous, et en tous cuers il escrutine les pensées. Se vous proposez sans ly, vous le trouverez contre vous; et là où vous asseirez vostre corage, là trouverez vostre aventure toutte du mesme à vostre propos bon ou malvais. Dieu vous en lesse user et bien eslire. »

CHAPITRE LX.

Comment le seigneur de Croy respondit au seigneur de La Roche sur l'avertissement qu'il lui fit.

Atant fina son compte le seigneur de La Roche; et me dist que comme il avoit esté, et estoit sur la fin de son deviser aveucques le seigneur de Croy, en la manière que avez oy, vint ung devers ly, de par le duc son maistre, qui le hasta d'aller devers ly; et tellement qu'à peine pooit-il avoir temps pour faire response petite ne aultre sur les devises à ly faites. En fist touttevoies une bien courte et brièvе, ce me dist ce chevalier, et sonna ainsi:

« Monseigneur de La Roche, je vous ay bien oy; et croy bien que pour tout bien vous m'avertissez de tout ce que me dites, et vous en remercie; mès pour parolles de gens je ne m'esbays point, et ne suis pas si chetif comme on me faict. Par l'ame de mon père! je ne me soffrirai point fouller à bras ploiés et à genoulx en terre. Monseigneur de Charolois me het et tout mon lignage, et nous desfera trestous, ce dit. Je y mettray remède, si je puis, et desjà y ai pourveu. Et quand il voudra cela emprendre, et que je serai trop foible pour ly, je trouverai garant peut estre, en tel lieu, là où la force ne sera pas sienne.

» Touchant le fait du bastard de Reubempré: qui l'a brassé, si le boive. Moi, je ne m'en melle; bien en conviengne au roy, c'est son fait, c'est son serviteur. Et du haut et du bas, je m'en rapporte à ly. J'ai bien servi mon maistre, et suis bien pour servir son fils; mès quand il ne veult, je ne le servirai point maugré ly; je m'en suis assez mis en mon devoir, mès je n'y gaigne riens. Si me tiens à ce que j'ay fait et du mieulx que je puis; et, Dieu merci! j'ay bon maistre, et qui me sçara bien deffendre allencontre de mes mesveillans à tort. »

Sur ceste response, ledit chevallier et moi fismes nos devises. Et nous sembloit bien que ensieuvant la renommée qui couroit de ly, que la responce aussy tenoit assez de mesmes, et que descongnoissance s'y melloit beaucop parmy, et dont le péchié et l'orgueil demanderoit punicion tost ou tard. Et à tant vuidasmes de ce compte. Et estoit meshui tard et grand heure d'aller couchier. Si prins congié lors, et le lessay en son requoi; et moi autre-tel allai prendre le mien.

CHAPITRE LXI.

Comment le comte souffrist couvertement parler au seigneur de Croy, par assay s'on le poroit ramener à vraie congnoissance.

Pendant ce temps, et que père et fils estoient encorre à Lille, tous empeichiés en la matère de ceste ambassade du roy et de leur commission, et que, à cause de ce, le fait du sire de Croy s'empiroit fort en toutes bouces, comme avez oy, et soverainement au corage du comte qui, par sa cause, se sentoit injurié ainsy du roy et de ses gens, nientmoins souffroit encore ledit comte, couvertement et dessoubs le doy, parler et traitier par moyennes personnes entre le seigneur de Croy et ly, par assai se on le poroit réduire et ramener à vraie congnoissance et à saine honnorable voie, par laquelle il se remist en grace par devers ly, comme il devroit; car, com injurié qu'il se sçavoit, et grevé par ly en maintes et diverses manières, si estoit-il toutevoies content encore de soy humilier et reculer d'autant, pour plus loing saillir; et affin de éviter plus grand meschief, et pour, par cely moyen, demorer en union et en concorde aveucques son père, et en seurté de non perdre riens de la succession qui lui

Digitized by Google

estoit à avenir; car cela estoit tout le pesant de sa peur et le dur de son ennui, parce que Croy se vantoit de maintenir Luxembourg, Namur et Boulongne, son vivant et le vivant de ses enfans; et quand au fort venroit, et que le comte lui voudroit corrir sus, il les mettroit en la main du roy, ce avoit dit, pour lui en faire guerre. Si se cuisoit et murdrissoit en la mérancolie de ceci ledit comte, et non sans cause; et touttevoies, nonobstant tout et beaucop d'autres grands cas, si se souffroit-il manier encore par conseil; et permist procurer leur retour et leur recongnoissance envers ly; et leur promist et fist promettre paix, amour et grace, et tant et si avant qu'oncques prince tant n'en offrit ne ne fist présenter à son subject; que touttefois il refusa; et, ingrat et descongneu, monstra en ce, que prochain estoit de son éversion, et que punicion de Dieu le devoit férir temprement au front, dont il cherroit en ruine.

CHAPITRE LXII.

Comment le seigneur de Cymay ne hantoit point la cour, mès s'entre-entendoient tousjours par les allans et venans.

Le sire de Cymay, frère audit de Croy, n'estoit point en court à celle heure, ne n'avoit esté de bonne pièce par avant, pour cause d'unes fièvres quartes qui l'avoient pris à Hesdin, en la saison passée, et par mérancolie, ce disoit-on; mès ce non obstant, tousdis y avoit-il des allans et des venans entre eulx deulx; parquoi toujours ils s'entre-entendoient; et estoit le faire de l'ung le conseil de l'aultre. Et disoit-on que cely de Cymay, par son orgueil et par son aspreté, estoit cause grandement à son frère, le seigneur de Croy, de son desroy et de son mesconguoistre; car estoit cely de Cymay, rice puissamment de rentes et d'argent contant, tant par l'auctorité que avoit eue au pays de Hesdin, comme par la succession de la damoiselle de Pointèvre, son mari, et de qui il avoit espousé la seur germaine son héritière. Si en estoit tant rice devenu, et tant dru, qu'il en monta en orgueil, perdant mode, ly et ses enfans. Et ne craignoient point que telle richesse, aveuecques l'auctorité du frère en court, tant devers le roy comme devers le duc, peust jamès les souffrir cheoir, ne encorrir en dangier dont bien ne se garissent et relevassent. Car, montés en règne et en gloire par fortune, et outre le naturel de leur estat, s'accomparoient à ceulx qui princes sont de naissance, et à qui la gloire vient d'héritage. Si s'en estoit-on longuement perceu; et véoit-on clèrement que par leur avoir et pooir de tous lez appliquiés à eulx, et que par leurs mariages et alliances que pris avoient en divers lieux, affin de perdurer et demorer en estat, ils portoient leur menton hault, monstroient évidemment que leur pan voloient porter, et pooient, encontre les bien grands, et que qui les vouldroit traitier autrement qu'à point, ils estoient gens pour monstrer visage de non le voloir estre. Le seigneur de Quievrain, fils audict de Cymay, portoit fort cause droit cy aussy, en murmure de son orgueil; car en l'éage de vingt-huit ans, sans oncques avoir veu ne estre expert, son oncle l'avoit mis et establi premier chambrelan du duc, lui absent; s'estoit allié, par mariage, à la fille du comte de Mers, et ceulx de Bavière; se trouvoit fort en grace du duc pour son beau sens et parler; estoit grand bailli et capitaine de Hainau; avoit practiques grandes et de divers lieux venans; et tellement, que par ung que par aultre, et que ses pères sçavoit et sentoit en triumphe et en règne, et ly mesmes avoit bonne pension du roy, et estre à ly convertement, il porta cuer fier, samblant pompeulx et haultain, dur assez à petites gens, et convoiteux, et contournant tout ce que pooit avoir à grandissement d'estat; se fit de beaucoup de gens blasmer en son darrière par élacion de ses manières; jà-soit-ce que moi, son très accointé et ami privé, n'en sçaroie dire que tout ce qui bien siet à ung noble homme de vertu; mès je croy bien qu'envie en aultrui sur sa jeusne exaltacion estoit plus cause de murmure sur ly que desserte, sauve touttes-voies que forcuidance y pooit avoir assez; laquelle je impute plus à sa jeusnesse que à vice. Mès comme, dès le commencement du discord, jà avoit dix ans par avant, à Brusselles, pour avoir le pre-

Digitized by Google

mier lieu à l'entour du comte, cestui, le seigneur de Quievrain, qui lors s'appeloit seigneur de Sempy, avoit esté cause du desplaisir du comte et de son grand dangier envers le duc son père, le comte et tous ceulx de sa faveur l'avoient pris en haine; et comme il y avoit esté moveur de tout, l'avoient aussi plus contre cuer que nul autre. Et ce sçavoit bien le jeusne chevalier, qui n'en fist compte, ce sambloit, qu'à demy; ains tant plus se grandissoit fort, et béoit à haulx estats, sous l'ombre de ses pères et du duc, là où il y avoit grand crédence. Et à ceste cause, et que véritablement sçavoit que le comte ne le vouloit, ne ne pooit le prendre en grace, au jour que le comte devoit arriver et venir à Lille devers son père, par grans mystères et moyens, et là où les princes et tous les barons de la maison allèrent au-devant de ly, et mesme son oncle et le seigneur de Lannoy, ly, par fiction, de quatre jours devant s'estoit faint estre malade des dens, et portoit le visage bendé. Parquoi il tint chambre huit jours et tant, affin de non aller au-devant de ly avecques les autres. De quoi touttes-voies il se fit blasmer de diverses gens, qui bien entendoient le mistère et le secret de sa fantaisie.

CHAPITRE LXIII.

Comment le seigneur de Lannoy tendoit aussi à mener sa maison à hault et à seur estat avecques son oncle.

Le seigneur de Lannoy, nepveu de Croy, à Lille et partout ailleurs où il se trouvoit, estoit le tout et le seul bras quasi à son oncle; et en sens, et en conclusion et en conduite, c'estoit son tout refuge et son tout secret, aveuques le seigneur de Cymay, son frère, quand il s'y trouvoit. Si donnoit-on grace à cestui de Lannoy, que soubtil homme excellentement estoit et caut, et qu'en orgueil de son oncle, et en son mescongnoistre, avoit grandement coulpe; car ly, devenu rice oultre mesure, en Hollande, dont avoit eu le gouvernement, et ayant fondé et fait une bonne ville close d'ung povre villageot, et ung chasteau d'infini avoir d'une povre tourelle, tendoit et béoit aussi à mener sa maison et sa fame à estat que fortune ne donnoit point; est à entendre à tranquillité et à estable seurté aveucques ses oncles; lesquels ne pooit penser jamès pooient tourner à décadence, ne ly aussi. Et par ainsi, et comme il voyoit et concevoit que le comte de Charolois tendoit et manassoit de les desfaire et mettre au bas, boutoit quant qu'il pooit aussi à l'orgueil de son oncle; et par touttes voies et manières dont le pensoit à pooir fortifier et rasseurer, fust en France ou en Angleterre; il lui donna conseil; et meismes en l'ung royaulme et en l'aultre, sous légations prises du duc, et que son oncle lui mist en mains, se trouva procureur, ce disoit-on, d'estranges choses; et lesquelles furent descouvertes depuis et sceues, comme il se dira en son lieu.

CHAPITRE LXIV.

Du hault estat de ce Croy et que de ly n'avoit point de pareil en France tant accollé de fortune.

Se je voloie ou sçavoie dire l'auctorité, le degré et le hault estat de ce Croy, et des siens en dépendant de ly, ce seroit à peine chose créable de l'oïr conter et d'en faire histoire. Et n'a point esté veu en ce royaulme homme pareil à ly ne si accollé, depuis deux cens ans, qu'on le sçaiche, ne qu'il se treuve en livre. C'estoit en samblant, non ung vassal, non ung serviteur, ne ung subject en la maison de son maistre, mès ung prince meismes et ung seigneur à qui tous genoulx ploioient par révérence, et toutes faces se par-offroient à service. N'avoit différence nulle de ly aux princes ses nepveux, si non que l'estat de ly et le service de sa table, sa sieute et sa queue estoient trop plus grans que la leur. N'y avoit homme en la terre plus honnoré en court, mieux servi ne si à souhait, plus exalté, ne plus mieux creu. Et aveucques ce qu'il estoit plein de biens de ce monde et allié au sang de Lorraine et de Harcourt, plein de haultes et de grandes possessions, si ne vivoit-il homme qui oncques fist de son maistre ne tellement ne si à chois comme ly; car riens ne luy estoit impossible, ne dur, ne difficile envers ly, là où il voloit s'entre-

Digitized by Google

mettre. Parquoi, tout considéré, et sa première venue en court, et sa première chevance de patrimoine, et la haulte montance depuis où il se trouva soubs l'ombre de son maistre, devoit bien amodier, ce me samble, son corrage, mettre raison devant ses yeulx, soi tenir en règle et en mesure, et avoir peur de maints grands et orribles exemples de devant ly et de son temps mesmes; et soy monstrant content de sa fortune, qui encore estoit excessive, non quérir aultre part plus de biens pour porter grief à son trop plus grand, contraire de son honneur.

CHAPITRE LXV.

Comment le comte de Charolois scella aveucques le duc de Berry et celui de Bretagne.

Je parfondis volentiers et emplie beaucop ceste matère touchant l'omme de qui elle traite, pour tant plus donner cause aux lisans d'entendre soigneusement à la nature du cas, quel il est en sa racine, et qu'on ne puist penser cy-après que les grandes et merveilleuses besoignes qui en sont nées et yssues enfin soient saillies et produites d'ung homme de petite reputation, mès de telle fortune et félicité, s'il l'eust bien gardée, que tout le royaulme de France depuis s'en est trouvé en trouble; le roy, mis en indignation de tout son sang, et en dangier de sa coronne; et tous les princes en clameur et en criée contre ly; et dont ce Croy cy a coulpe. Car par ly, et parce qu'il l'avoit attrait à ly à certaines fins, comme j'ai dit, assez et beaucop de personnages avoient esté faits, non honnorables à l'ung ne à aultre, mès en grand grief et plaie de la maison dont il estoit faict, et à quoy le comte de Charolois, en lieu de son père, jà viel et à déclin, estoit tenu de pourvoir et d'y mettre remède. Icellui, certes, sentant et voyant tous les princes du royaulme eulx doloir du roy, et que tous eulx s'attendoient à lui seulement qu'il se plaignisist aussi comme eux, comme qui avoit la souveraine cause de tous, et plus pooir de s'en vengier, enfin le requérurent de leur aide et de leur bende. Et ly sentant leur tiltre estre de pité, et le sien non moins, et la provision y estre nécessaire, et honneste le poursievir, se joignirent aveucques le duc de Berry; et cely de Bretagne scella aveuc eulx, et entra en compact aveucques tous, qui avoit la cause plus griève et plus cuisant, par le moyen de Croy, et le plus grand pooir et intérest pour en avoir réparation. Eulx tous, en sa force et en la puissance qu'il mettroit sus pour eulx et pour ly, s'attendoient fiablement et s'arrestoient. Laquelle chose jamès n'eussent conclute entre eulx, ne osé emprendre, se n'eust esté à l'asseurance de ly et de son pooir; et de quoi ils faisoient chief. Mès comme le comte en sçavoit bien prendre l'honneur devers ly, en fait de recongnoistre son cas et son estat, et que voloit avoir ce tiltre de soi absoudre encontre le roy, requis du duc de Berry et de tous les princes instamment, par maintes lettres de brièves doléances, en faveur d'icellui de Berry et de tous ses aultres parens, pour bien faire et pour remédier aux plaies et romptures en la chose publicque, aux opérations voluntaires du roy, en quoi tout alloit mal, il mit sus et disposa de son armée; et qui estoit le plus hay et le plus mal volu du roy sur tous les autres, au duc de Berry et à tous eulx, ly seul, en sa vertu et en sa redoubtance, fit l'appointement, et le procura pour eux trestous enfin, et emporta la gloire et la victoire; mès non pas sans dangier le plus esmerveillable doit il soit escrit. Et de tout ceci, tant de l'ung costé comme de l'aultre, et tout du mortel dangier du roy en quoi il en estoit, comme de cely du comte, cely de Croy et les siens avoient esté cause et fondement, et moveurs principaux de tout ce qui est ensieuvi oncques.

CHAPITRE LXVI.

Comment au seigneur de Croy fut monstrée voie par les médiateurs pour parvenir à la grace du comte de Charolois.

Mès, pour ce que j'ai dit dessus, que le comte de Charolois, par le conseil des preud'ommes d'entour de ly, et souverainement de Guillaume de Bische, souffroit célément à

Digitized by Google

trouver et quérir moyens entre cely de Croy et ly, affin qu'il se recongneust et se remeist en devoir devers ly, comme ung bon et léal chevalier, loist doncques à déclairer ici les points et articles sur quoy se pooit fonder l'accord des deux parties, et par lesquels l'ung eust embelly sa cause grandement et rasseuré son estat, et l'aultre par-attaint à la paix de son cuer et à déport de son ire. Si fault sçavoir que, jà par longtemps devant, le seigneur de Croy, après divers assais de recouvrer la grace du comte, par samblant, et à quoy oncques n'avoit peu aveindre, ce disoit, venu maintenant à l'extreme de son ire contre ly, et certain que l'indignation y estoit toutte fermée, maintenoit quasi impossible de pooir retourner jamès en son affection; et comme de jour en jour, et an après aultre, tousjours le comte prenoit des causes et des matères plus et plus aigres contre ly, et par quoy son cuer s'esloignoit tant plus de clémence et de mercy, ne pooit croire ne soy confier que jamès il rentrast en grace maintenant, qui oncques, du temps que les causes n'y estoient point si grandes ne si embrouillées, n'y avoit pu paratteindre; et pourtant, comme ceste manière de désespoir estoit entrée en ly, et lui avoit adhers son sens par deffiance de sa mercy, de de chà estoit allé prendre fortification devers le roy, pour rasseurement de sa fortune. Or advint qu'en entrant en termes aveucques ly, puis ung, puis aultre, les commit à ce monseigneur de (1) . . . . . monseigneur (2) . . . . . et tel et tel. Et quand ce vint à touchier au vif du cas, pour en venir à bon effect, toutes causes de devant passées, et parquoy le comte avoit esté meu sur ly, furent mises au dos, nulles relevées ne touchiées, fors que seulement une pour entrée de bien : c'estoit qu'il estoit vray apparant, ce disoient les médiateurs, que s'il voloit lessier le service du roy, abbandonner offices et estats emprès ly, la pension de ly et de ses enfans, non y quérir ne auctorité ne crédence, et pour l'onneur du comte de Charolois et en sa contemplation renoncier à tout, c'estoit la voie, ce leur sembloit, et la droitte vraie entrée par où il parvenroit à sa grace, et à laquelle il ne poroit faillir s'il se voloit souffrir conduire.

Croy prestant ascout à ces mots et pesant fort ceste ouverture, respondist et dist : « Et quand, en faveur et contemplation de monseigneur de Charollois, et vous, messeigneurs, aroie renoncié au roy et à son service, abbandonné tous les biens et estats que j'ay de ly, et maintenant mon maistre le duc qui est viel et quassé, demain ou tost après, iroit de vie à trespas, à qui seroie-je lors, ne que me donroit-on? qui seroit mon maistre ne mon bienfaiteur? ne serois-je entre deux selles cul à terre? et qui suis manassié maintenant et mal volu, atout deux maistres que j'ai puissans et grans, ne seroie-je mis en la pile au verjus lors, quand je n'aroie maistre ne service. Pour Dieu, messeigneurs, il me semble que le cas, tel que me requerrez, est bien de peser à moy, et non de légière acceptacion pour promettre de le faire. Quant à moy, je ne pense pas demorer sans maistre, quand Dieu fera son plesir du mien en présent. Et si sçay bien ce que j'ai maintenant, mès je ne sçay quel chose je trouveroie quand ce venroit à lors. »

CHAPITRE LXVII.

Comment le comte de Charolois offrit au seigneur de Croy que ly mesmes mettist par escrit son traitié.

Ceste response fut répliquiée; et respondit le seigneur, et dist ainsy : « Monseigneur de Croy, ce mesmes argument que vous faites icy, nous pensans que vous le poriez faire, tel l'avons fait devant monseigneur de Charollois, affin de y sçavoir respondre dessus par son avis et aveu. Et nous a dit monseigneur, touchant ce point, si vous le mettiez avant, et pour vous contenter et soudre, que se vous volez renoncier au service du roy, à ses estats et à sa pension, et qu'encore monseigneur son père, que Dieu garde! allast de vie à trespas, si vous promet-il, et veut promettre, et léaument tenir aussi en parolle de prince, que tout en tel estat et auctorité comme vous estes au jour présent à

(1) Lacune dans le manuscrit.
(2) *Idem.*

Digitized by Google

l'entour de monseigneur son père, tout tel vous tiendra, souffrira et léaument parmaintiendra tout vostre vivant. Et se d'aventure le roy à ceste cause vous voloit aulcun mal et tendist à vous en faire grief, ly envers tout le monde, quiconques y soit, réservé monseigneur son père, il vous portera et soustenra de toute sa puissance et vertu. En affin que puissiez tant mieux adjouster foy à cecy que nous vous disons, monseigneur de Charolois se consent et vous accorde que vous-mesmes mettiez par escrit vostre traitié, en la meilleure forme et manière que le sarez ou voudrez mettre, et à vostre plus bel, et il le vous scellera et signera de sa main. Or regardez quelle chose vous volez respondre sur cecy, et pesez bien l'offre que monseigneur de Charolois vous fait, qui est grand et bel pour vous; et vous mal conseillié, se vous ne l'acceptez, ce nous samble; car il n'en poroit plus dire ne faire. »

CHAPITRE LXVIII.

Comment le seigneur de Croy respondit aux médiateurs touchant l'offre à lui fait.

Le seigneur de Croy musa ung petit en cest offre, et par samblant il difficulta fort de y respondre; car craignoit fort l'accepter légièrement, et pesa le refuser non moins; enfin touttevoies il respondist et print délay jusques au lendemain; car voloit penser dessus, ce disoit, celle nuyt; et le jour venu, il en feroit response. Le délay luy fut accordé; et firent les médiateurs leur retour vers le comte, et luy firent le record du dit et du fait, et du délay pris, qui s'en tint à content. Et encore d'abondant, et affin que tout venist à bien, leur donna encore plus grand charge et pooir de parler plus avant, et les avertist sur aulcuns grands points, se d'aventure Croy en faisoit mention, comment ils y poroient respondre, et comment il voloit qu'ils en fissent. Et à tant retournèrent devers cely de Croy, et convindrent ensemble sur la matère dressée, comme le jour de devant. Et commença à parler Croy, et dist: « Messeigneurs, j'ai à nuit pensé à l'offre que vous me feistes hier, de par monseigneur de Charolois, qui est bel et grand; et croy bien qu'il le voudroit tenir comme il le promet; mès quand il ne voudroit aussy, je n'en aroie que la douleur, et ne m'en seroit aultre chose. Je me suis tant de fois offert à ly de le servir; mès je ne me suis oncques encore peu trouver en grace, ne qu'il y ait eu fiance. Que seray-ce doncques maintenant, ne d'où m'en venroit la grace plus aujourd'ui que les aultres fois, qui avant que j'eusse oncques service ne pension du roy, ne l'ay peu gaignier en plus foible cause. Le roy m'a requis de mon service, et je m'y suis adonné; et pourvoyant à ce que monseigneur de Charollois est mal content de moy et me het à mort, et que, monseigneur le duc mon maistre failly, je n'aroie point de maistre, et me trouveroie en dangier de ma vie et de mon estat, et de tous mes parens et enfans, sous monseigneur de Charolois, j'ay pris ma couverture et protection soubs le roy; je me suis armé de son service et de sa maison; je sens sa protection bonne et seure pour moi, et la recouvrance de la grace de monseigneur de Charolois pleine de doute. Doncques, qui suis seur de l'ung, et tout refait de l'avoir, et de l'aultre je vis en souppechon et en balance de mille dangiers, doy-je abandonner la seurté de ma vie et des miens, pour m'attendre en une mercy novelle, dont l'espérance m'y est mal fondée. Parlez, messeigneurs, et par propre cuer jugiez de l'aultrui. Monseigneur de Charolois se plaint de moy à tout le monde, et monstre qu'il y a hayne; plainte et haine sont fondées en mesfait. Se doncques le mesfait y est, qui cause son indignation, je ne me doys point fier de sa grace, laquelle oncques je n'ai peu atteindre. Et ung roy de France fait-il ainsy à abandonner à ung compaignon tel que moy, pour ung légier promettre, dont la rompure se peut faire au plesir du prometteur, sans en pooir faire aultre chose. »

Digitized by Google

CHAPITRE LXIX.

Comment les médiateurs reprindrent le seigneur de Croy de sa desfiance touchant les promesses du comte.

A ceci fust respondu brief et bien assis: « Monseigneur de Croy, à vous oyr parler, mès pardonnez-nous, vous tenez peu de bien de monseigneur de Charolois, et trop peu, quand vous mettez telle et si grant desfiance en sa promesse et en ses lettres et scellés, tels qu'il vous a offerts; car ne croions point, et sçavons véritablement, que pour tout l'or du monde il les daignast rompre. Et feusssiez ores le plus mesfait envers ly qui oncques fust au monde, et voust eust donné rémission et mercy, receu en grace et clémence, tant seulement par paroles et en mot de prince, si ne voudroit-il jamès frustrer ne rappeler sa bonté donnée. Or regardez doncques comment il se poroit ne voudroit consentir à rompre ne à fausser son scellé, ne à luy faire celle honte, qui est si hault et si noble prince, que de commuer sa grasce promise, escrite et scellée et signée de sa main, en austérité et perverse malice, par souvenir de commis delict. O non, plaise à Dieu! mieulx lui voudroit non avoir esté né. Et nous samble que trop malement vous errez ici et en mettez le malvais bout devers vous. Et quant au point que vous dites que vous vous estes traveillé à acquérir sa grasce : s'il convient parler à vous et respondre à l'appartenir du cas, en cela faisant vous n'avez fait que ce que devez, et ce à quoi vous estes tenu par toutte obligation d'onneur et de droit, comme qui estes fait en la maison tel que vous estes, et emprès le père, dont le fils vous doit bien estre recogneu. Se vous dites que vous estes offert à ly, et que vous avez quis sa grasce non obtenue, se vous disons bien : que voirement nous luy avons oy dire que aultrefois vous en a veu faire le samblant et tenir manières faintes, mès oncques ne vous trouva poursievant vostre promettre, ne donnant vertu à vos parolles; mès continuiez et perseveriez toujours en vostre viel train, sans que oncques en tournast cognoissance devers ly d'aucune amende. Et quant à ce que vous pesez, d'abandonner le roy qui vous a appelé à estre à ly, et que à régret vous le poriez et devriez faire, et que aujourd'uy il vous est et sera escu de protection et de garant encontre vos haineux, monseigneur de Croy, vous, sain d'entendement et de vive rayson, ne seroit besoing à vous, tel homme que vous estes et à tel maistre, quérir nulle protection de dehors, quand vous vous tenriez en la grasce de ceulx dont vous vous estes porté non grevé de nulluy jusques icy. Et se d'aventure le mesfait y estoit et par quoi vous vous doutassiez de la vengeance pour le temps avenir, n'en seroit point la mercy et le pardon plus propre et mieulx séant, humblement requis en cely qui seroit offensé, que par fièrement et descognoissamment maintenir pointe et quérir sauveté ailleurs, là où fuite est deshonorable? Vous cognoissez le roy et sçavez quel homme il est; il n'aime point monseigneur de Charolois, et se ferme en rigueur contre ly; et vous, pour ce que monseigneur de Charolois ne vous a point en grasce, ce luy samble, il vous a attrait à luy, et vous porte samblant d'amour pour ce que l'aultre vous het, et pour ses secrètes fins. Et vous, vous faites semblant d'amer et honorer celui qui het ce que vous devez amer et honorer devant tous, et qui est aussi puissant de vous maintenir et faire demorer tel que vous estes, comme vous estes devenu et fait, au lieu de vostre nourriture, tel que vous estes. Et quant à ce que vous mettez desfiance en sa grace, et qu'il vous samble que la mesveillance y peut estre enracinée tellement qu'elle n'en pora vuidier, sinon à grand doute, pour quoy doncques, et puisque vous avez celle cognoissance, ne mettez-vous dehors de vous les causes qui vous samblent estre fondement de ceste mesveillance, et vous mettez en vostre pure netteté devers ly, par quoy il puisse cognoistre son tort devers vous, et relinquir son ire. Mettez-vous en ce devoir; et puis après dolez-vous ou loez-vous de ly; se la cause de l'indignation y est et que vous la sentez, ostez la dehors de vous et lui donnez une obligation d'onneur envers vous par satisfaire. En mettant le droit devers vous, vous mettrez le tort devers ly; et par vostre humilité qui vous

Digitized by Google

sera honorable, vous vaincrez son fier animé corage, qui est maintenant de dure attente. »

CHAPITRE LXX.

Comment le seigneur de Croy, après plusieurs persuasions des médiateurs, respondit par briefve conclusion.

A ces mots le seigneur de Croy respondist et dist brief : « Je ne sçay cause plus grand ne de tel effet que ce que je tiengs les pays de Lucembourg, et de Namur, et de Boulogne, desquels monseigneur le duc m'a donné le gouvernement et le possès mon vivant, et les a confermés pareillement à mes enfans. Si croy bien que cecy luy gist en cuer et luy cuist que je me tiens à mon don, et m'en voudroit bien priver. »

A ceci fut respondu lors et dit ainsi : « Or doncques, puisque vous congnoissiez quelle est la cause de ceste indignation, et qui n'est pas petite, se vous faites aulcune réputacion de la grace de monseigneur de Charolois, et pareillement aulcun pois de sa mesveillance, pourquoy ne vous dévestez-vous doncques de cette cause qui vous fait mal volu, et remédiez à l'offense? Vous samble-il que monseigneur de Charolois a tort, s'il lui desplest que vous, serviteur et subject de la maison, tenez en vos mains, et encore par hauteur, les principales places frontières de tous les pays de monseigneur son père, et demain ou après, quand il seroit trespassé, il en seroit en vostre dangier de les recouvrer et en vostre merci, aveucques ce que le roi encore se vante tous les jours de les avoir en sa main quand il voudra, comme pour le battre de son propre baston? Monseigneur de Croy, le tort en ce cas ici n'en est point devers monseigneur de Charolois, mais est devers vous. Monseigneur de Charolois est prince, et à ly appartient de venir à la succession de son père, sans dangier ne merci de serviteur, et encore de tels pays et places qui souffiroient au plus grand roi du monde. Mès si vous volez bien faire, mettez-vous en, et de vostre don, et du tout, en la mercy de monseigneur de Charolois, et lui offrez le résigner en sa main pour parvenir à sa grasce; et vous trouverez qu'il sera si plein de vostre offre et de vostre humilité, qu'il se donra mesme vaincu à vous et vous sera agréable. Et se encore vous y mettez desfiance, et en faites grand pois, pour l'amour des grans profits que vous y avez et prenez et que vos enfans aussi y porront prendre ci-après, à qui est confirmé le don, ce dites-vous, comme à vous tout leur vivant, nous avons charge de vous dire, et vous disons de par monseigneur de Charolois : que monseigneur de Charolois est et sera perpétuellement content que vous et vos enfans possessez et maintenez ces pays dessusdits et ces places tant que vous vivrez, et que vous usez et jouissez des porfits, gages et émolumens, et de toutes aultres choses, en la forme et manière que monseigneur son père les vous a donnés, accordés et promis, et en présent, tenez et maintenez, et avez tenu et maintenu, sans riens y restraindre ne recopper, sauf que présentement vous les voudrez reprendre de ly et de son don, et lui en faire le serment ici tel en sa main, vous et vos enfans, comme vous avez fait à monseigneur son père. Dont, et affin que ceci vous appère qu'il le veuille maintenir léaument et en prince preud'omme, il vous offre de vous envoyer un signé blanc; mettez-y vostre traittié dedens à vostre plus bel, et faites l'obligacion telle que vous la sarez souhaidier, et il vous la tenra ferme et estable à tousjours, et s'en attend bien à vostre escrire. »

A ces mots, le seigneur de Croy respondit tout court et comme approcié du point où il convenoit taire ou faire : « Monseigneur, volez-vous que je vous die pour toute conclusion et sans plus battre vent : Je ne veulx pas cessier le service d'ung roi de France pour ung comte de Charolois. Pardonnez-moi et adieu. »

De ceste conclusion si roide et courte furent esmays ces bons médiateurs, qui espérans avoir fort besoignié et l'avoir mené jusqu'à près se trouvèrent plus loings de leur entente qu'au commencement de l'ouverture; et perceurent bien, et le dirent aussi, que descongnoissance estoit en ly toute et outre, et que son aveuglement ne lui souffroit cognoistre son estat, et par quoi il cherroit une

Digitized by Google

fois en punicion par jugement de Dieu, ce craignoient. Mès puisqu'à eulx il n'estoit de le changier ne muer, ne de luî faire congnoistre et entendre ce qui lui seroit sain et de porfit, il s'en convenoit bien attendre à ly et à ce qui lui en ensievroit. Trop bien plaingnoient que ung si notable chevalier, et de telle auctorité et haute fortune, se mesfaisoit si évidentement et par si lourde offense, et qu'en son sens de long-temps estoit ainsi tourné en desmesuré oultrage, et en dérision du monde, en foule de son prince futur seigneur, en lésion de sa propre renommée, et en confusion de son ordre et de tous ses frères, qui s'en esvergoignoient.

En si faites devises et doléances du cas, lequel véoient irrémédiable, vindrent devers le comte; lequel, après avoir oy leur rapport et la triste maigre conclusion du mal avisé, se commença à rire très bien, disant: Que espoir ne lui fut oncques qu'il en deust aultrement dire ne faire, car le congnoissoit trop. Et disoit: « D'autant au moins que je lui ai offert belles, et me suis humilié devers son tort, d'autant lui ay-je plus confondu son orgueil et avancié ma juste cause. Or en Dieu soit le surplus; et en ly je remets tout; et par saint George! il en buvera de l'amer avant que je meure, ne jamais ne recouvrera ce que je lui ai offert. »

CHAPITRE LXXI.

Comment le seigneur de Croy se trouva frustré de son proposement.

D'ici en avant Croy se desvoya de plus en plus; et cuidoit bien faire ung hault édifice sur ung fond qui lui mentit enfin; car on s'estoit bien aultrement pourvu de ly et encontre ses emprises qu'il ne pensoit ne que jamès il n'eust cuidié. Toutte son attente si estoit sur le roy et sur les places et pays qu'il avoit entre mains, desquelles il s'aideroit, ce lui sambloit, aux lances baissier. Et encore avoit-il son attente, ce disoit, quand monseigneur de Charolois tendroit à le desfaire, qu'en la querelle des Liégeois qui estoient ses ennemis il se sauveroit de sa puissance. Et prenoit et mettoit pié et fondement en si faites vanités et présumptions que fortune ascoute de legier, et en fait souvent baisier le babouin au compagnon qui se présume en sa folie. Ce nonobstant toutefois, si avoit-il grand pooir de faire du mal beaucop en la vue du monde alors, tant par la puissance du roy, qui héoit le comte, comme par Allemans et Liégeois qui dansoient tous au pied du roy. Mès son prétendre et sa fortune n'estoient pas d'ung accord ensemble; car son proposement se trouva frustré par aultre disposition secrète, comme se dira cy après.

CHAPITRE LXXII.

Quelle noblesse le comte de Charolois avoit en sa compaignie, et de la feste que son père lui fist à Lisle.

Le comte de Charolois avoit en sa compaignie alors sept ou huit cents chevaliers et escuyers; avoit tous les enfans du comte de Sainct-Pol aveucques ly, le comte de Marle, le comte de Brienne, le seigneur de Roussy, le seigneur de Fiennes, messire Jehan de Lucembourg, son frère, le fils du prince d'Orenge, seigneur de Chasteau-Guyon, multitude de grans barons de Hainaut et de Flandres, qui tous l'accompaignoient et voloient porter dur et mol aveucques ly; et donnoient bien à congnoistre aux gens, qu'en ly avoit vertu et corage, et magnificence de hault prince; mès la mélancolie qu'il prist en Croy, et en ce que par ly lui vint et estoit procuré, ce lui sambloit, devers le roy et ailleurs, lui rabbattit la chière tel fois fust; tel fois aussy qu'il n'en fit samblant ne pois, car ce ne lui estoit gaires. Le duc lui fit bonne chière toujours tant qu'il estoit à Lisle; de jour à aultre soupoit en bancquet aveucques ly et aveucques la ducesse de Bourbon son ante. Là avoit aussi le duc de Bourbon et le duc de Guerles, dont la suite estoit tant plus grande; et deux ou trois fois le comte disna aveucques son père, seul à seul assis; et en quoi tout homme prenoit grand plesir, pour cause que longuement avoient esté en discord ensemble, souverainement pour la cause ou

Digitized by Google

matère du comte de Nevers et de ceux de Croy, qui ennemis lui estoient autour de son père. Si s'en estoit perceu maintenant plus clèrement que jamès par avant, quoiqu'il en dissimuloit. Et pourtant fit chière à son fils de bon cuer, et s'esjoyssoit en sa veue, et desiroit bien qu'il se tenist aveucques ly tout quoy; mès craingnoit qu'en longue résidence il ne voulsist tout mettre à sa disposition et appréhender à ly le gouvernement des pays et de son estat; car ainsy l'avoient informé les Croyois, qui gouvernoient, que ainsy en avenroit; et pourtant le douta le duc, qui le congnoissoit fier et de hault corage; et n'eust jamès volu vivre en tutelle de son fils, pour souffrir mort. Mès touttes-fois, tant y avoit de sens au fils et grand vertu, et tant porta honneur à son père et à sa haute glorieuse renommée, qu'il n'eust faict, ne volu faire, ne machiner, ne riens volu emprendre touchant gouvernement sur le père, non plus que sur sa mort; mès seulement désiroit et tendoit à ce que son père congneust la bonté et l'innocence de ly encontre ses ennemis accuseurs, et qu'il congneust la malice et la perversité de ceulx aussi qui entour de ly estoient et qui le gouvernoient, et pendoient sa maison et sa personne en branle de perdicion et de mille dangiers irréparables. Cecy estoit le gouvernement seul qu'il quéroit en court. Et pour ce que jamès n'avoit esté receu en ceci, mais toujours débouté et démenti, ce avoit esté la cause de son eslonge. Temprement toutefois, après ce que les ambassadeurs du roy estoient partis de Lille, le duc le fit venir en son oratoire, là où, après la messe, devisèrent ensemble par l'espasse près de deux heures, entre eulx deux tant seulement en conclave. Et là donna le comte à entendre à son père plusieurs grans secrets, lui desliant tout le sac de son amertume; et toutes les causes de ses doléances et plaintes mist devant les yeulx, par vérité approuvée; mena le père à compassion et à fréeur en l'esperit des choses oyes. Ly-meismes, en pité de son propre cas, fit sa relacion en larmes, et fit tourner le cuer du père aussi en larmes. La responce du père fut en mitigeant toujours la douleur du fils; et le contendement du fils n'estoit que d'imprimer vivement au cuer du père la cause de sa mélancolie. Le père en conceut beaucoup et logea tout en cuer; mès s'esmerveilloit durement et s'espoentoit quasi en son admiration; varioit en croire aulcune fois ou en non croire; là où créance mettoit, lui dressoient les cheveux; et là où varioit, ne sçavoit taire ne dire; envis créoit, dont oncques n'avoit eu expérience; et à dur aussi mescréoit son fils, dont l'angoisse du cuer portoit son témoignage. Enfin et sur le tout lui dist: « Charles, vous seul m'estes fils et moi vostre père; si ai le coeur envers vous comme doit avoir père envers son fils. Quiconques aultres me servent et sont à l'entour de moy, ils ne me sont pas comme vous; ils me sont serviteurs; ils me sont estranges; et vous ma chair et ma substance. Si ne me peut le cuer mentir envers vous ne qu'envers moi-mesmes. Si tels ou tels vous grièvent et contrarient, s'ils vous héent ou s'ils vous craignent, et qu'en cely regard ils machinent en aultrui vostre grief, et se mésusent, ce poise moi, et me touce au cuer comme mon propre, et ne l'oublierai point. Mès considérant la variation des divers temps qui rendent diverses estrangetés, considérant aussi l'inclination des hommes à diverses fins, aveucques la muableté de fortune qui perturbe les princes ou les royaulmes soubs escarceté de vertu, bon fait, me samble, en tous haulx cas et difficiles aller à pois et à petit pas, sans soi esmovoir en légèreté. Pacience en grand homme le maine à désirée fin, et dissimulation portée cautement lui procure glorieuse vengeance. Je suis aujourd'hui sur mes vieux jours; j'ai pris ung ploy en moy que je garde dès oncques; j'ai volontiers norri paix en ma maison, enchassié division où j'ai peu, rompu bendes et compleu à deux lez. Se meschief y avoit occult aucun touchant honneur, sauf qu'il ne tournast en mon corps, je l'ai voluntiers estaint; je n'ai souffert esclandrir nulluy ne debouter de son service, ne presté légière oreille sur gens de bien; et se j'y ai congneu ou perceu mal, si m'en suis-je dissimulé pour mieulx faire. Se voudroie, Charles, qu'ensi en feissiez pour l'amour de moy et pour le bien que je regarde qui vous en avenra. De mon pooir et de mon devoir aussi je vous porterai; vos ennemis sont les miens;

Digitized by Google

et ne se pora riens faire contre vous que je ne m'en deule. Mès en la présente matère en quoi le roy s'est bouté, et que aultre l'y a attrait, il y faut aller à sens et à longue traite; et enfin sans que je face grand esclandre de riens, tout venra à congnoissance. Les malvais toujours s'abattent de leur cop, et les bons se font congnoistre par leur prudence. Je vous ai oy à pité, mès je vous croy à regret, parce que amer m'est percevoir et maintenir faulte là où oncques ne la pensoie. Et ne feust l'intégrité qui doit estre de vous à moy et de moy à vous, à peine y poroie-je adjouster foi. Toutefois vous estes mon fils, et emprès vous tout le monde ne m'est riens. Se vous me volez estre et demorer bon fils, je vous serai bon père, et du surplus je ferai bien. »

CHAPITRE LXXIII.

Comment le comte de Charolois se submist au noble plesir de son père le duc.

En cestes belles et aimables parolles du père, le fils se tint à reconforté assez; et remercioit humblement son père, disant aveucques ce et lui promettant que jamès ne seroit que vrai obéissant fils, tout prompt et tout humble à le servir et craindre, comme fils doit faire père, et qu'oncques en son vivant n'avoit esté en aultre propos, quelque semblant qu'il y eust eu de discorde par avant pour cause du seigneur de Croy, duquel, mès qu'il lui pleust à entendre et congnoistre l'action et juste querelle qu'il avoit contre ly, ce lui estoit assoufisement de tous biens, et ne lui requerroit aultre chose, lui disant bien et monstrant en ces propres termes :

« Mouseigneur, le cas ne touce point à moi tant seulement pour le présent temps ne qui est à venir, mès il touce à vostre propre personne, à vostre haulteur et seigneurie, et à la ruine de vostre maison, et tout en mon despit. Et moy, vostre fils, monseigneur, successeur de vostre grasce, de vos pays et seigneuries, et vostre seul héritier, quand je l'ai receu et atteint par vive preuve, et que les expériences en sont toutes clères et trouvées, n'y dois-je pourveoir et remédier si je sçavoie? ne m'y dois-je mettre au-devant et aller à l'encontre, et garder que, non moi tant seulement, mès que vous ne soyez pincié ne mocquié, ne diminué en vos pays et seigneuries, et, par ceulx que vous cuidiez et espérez estre preud'hommes et léaulx serviteurs envers vous, mené à confusion et à honte et à perte irréparable? Monseigneur, les exemples vous y sont beaux, s'il vous plest à les entendre, car les esparques (1) en volent devant vos yeulx; mès avant que l'an passe, vous les congnoistrez plus à plein et plus encore à grand amiracion que de présent, Si vous supplie humblement que du tout en tout il vous plaise m'avoir et tenir en vostre grasce et dilection; et de toute ma cause et querelle, où que je l'aie ne à qui, je m'en submès et ordonne en vostre noble plaisir et vostre seul bon avis; et ordonner j'en veulx; et vouldray faire et lessier, en observation de mon honneur. »

Atant partirent dehors de l'oratoire père et fils, nulluy emprès eux que le clerc de chapelle Caron, messire Adolf de Clesve et le seigneur de la Roche, aveucques pluiseurs aultres barons qui les attendoient là devant à vuidier; et perceut-on bonne chière au visage du comte qui s'estoit désenflé de sa douleur, et avoit trouvé le père bien disposé envers ly, et de quoy il fit feste à tout homme.

CHAPITRE LXXIV.

Comment George s'arreste en ceste matière pour la difficulté d'icelle, sans note d'aucune parcialité.

Je m'arreste longuement en escrire de ceste matère, parce qu'elle est et sera de grand conséquence cy après, et difficile durement pour estre denoée, qui ne la va quérir au fond de la racine, et par quoi en temps avenir aussi l'on ne pora dire que ce qui est et sera advenu, et aura esté fait, sera meu et produit de légierté et à petite cause, ne de volunté hayneuse, ne d'envie de court, mès de droite pure nécessité toute extreme, qui a constraint le comte de veoir devant lui et d'obvier à tout son pooir aux griefs et grans inconvéniens qui se préparoient pour ly et le

(1) Étincelles.

Digitized by Google

menaçoient. Car, comme j'ai dict, le roy Loys et tout son royaume en écherront en tribulation et en dangier ; et par force encore d'inconvénient qui en saudra, tant en ceste propre maison de Bourgoingne comme ailleur, la matère d'elle-mesmes en sa nature se descouvrera, et donra à congnoistre le tort et le droit de chacun, seloncq ce qu'il y a de cause. J'ai getté pour tant en arrière de moi toute faveur ; et de haine et de parcialité me suis distrait, pour à chacun distribuer ce qui est sien, au net le bel, et au mesfait son tiltre ; et non considérant les personnes, qui ne quelles, j'ai mis mon escrutine en leurs questions pour en décider par bien entendre.

CHAPITRE LXXV.

Comment le comte de Charolois vint devers son père à Sainct-Omer à la feste de l'ordre.

Or poroient demander aulcuns, et à grand cause, et former argument de grand substance, et dire ainsi :

« George, vous nous dictes et escrivez chose merveilleuse icy, touchant ceste matère de ceulx de Croy et du comte ; et desirez, bien fait à croire, à y aller le vrai plein chemin sans vous fléchir chà ne là à vostre charge. Or est ainsi, par vostre escript meimes en divers lieux, que le comte de Charolois, par diverses fois ici devant, a fait ses doléances et plaintes au duc son père de cestes gens, et leur a pendu au col et en leur présence de grandes et orribles charges, oyant son père et grand nombre des chevaliers du Toison. Premièrment l'an quatorze cens soixante-cinq, en une vesperée, et là où cely de Croy, son frère et ses nepveux, les seigneurs de Sempy et de Lannoy, grandement perplex et confus, s'excusèrent et parlèrent au plus beau qu'ils porent, genouil en terre ; et de quoi le duc aiant de toujours maintenu cestes nobles gens à preud'hommes et à vaillans chevaliers, prist aigreur encontre son fils assez aguë, et sambloit quasi plus voloir porter en ce cas les serviteurs que le duc son fils, lequel touttes-fois offroit preuve en tout, et par bataille, et par souffisant tesmoignage ; et nonobstant ce, si n'en pooit-il estre oy ne receu comme voir disant ; mès s'en engendra murmure et discorde entre le père et le fils, et eslongeance du fils de son père, en regret de sa cause. Moyen touttes-fois y fut trouvé depuis, par longuesse de temps ; et vint le fils vers son père à Sainct-Omer à la feste de l'ordre du Toison, là où il est vraisemblable que le duc receut son fils devers ly, soubs telle manière et moien que aulcune crédence il adjoutoit à ses plaintes jà de long temps faites ; et lui donna aucun rappaisement sur lequel il se tenoit et fondoit ; et s'en tenoit au dit de son père, comme qui pooit remédier et pourveoir à tout. Touttes-fois, nonobstant ceste rejonction faite par la manière dessusdite, et que le père ne pooit reculer qu'il ne respondit aulcuns bons mots à son fils sur la nature de ses doleurs, et qu'en cela le fils meist son espoir et son fondement comme pour vaincre, tous-jours touttes-fois le seigneur de Croy et les siens perdemorèrent en leur estat, persévérèrent en credence et en auctorité aveucques le père ; et oncques, pour doléance faite contre eux, ne pour desmerite ne offense qu'en eulx pooit avoit encontre du fils, ils n'abbandonnèrent d'ung pié ; et ce qu'il y eut oncques de privauté du père à eulx, sans diminuer ni accroistre. »

CHAPITRE LXXVI.

Question comment le duc tant donnoit de crédence aux Croyois congnoissant aucunement leur faint personnage.

« Après, et quand pour aulcunes lettres impétrées en Hollande aux estats du pays, et pour la rescousse de maistre Anthoine Michiel, secrétaire, que le duc avoit fait prendre, et s'en indigna contre son fils, et en vint et nasquit grand brouillis entre eulx, et plus qu'oncques certes grande apparence de ruine et de meschief, et, par les bouteurs à la charette du comte, occasion grande à icellui de soi desvoyer et vuidier règle, car en fut quassé et rompu en sa pension devers son père, en fut mis en indignacion du roy et privé de sa pension, aussi mis en abay à tout lez, et traitié comme feroit marastre son fils

Digitized by Google

d'emprunt, et dont originellement, par le contreuve de ces Croyois, et affin qu'après le décès du père, qui pendoit en péril de manasses de vieillesse, il feust et devenist tant plus foible, la reddition des terres et villes sur Somme fut machinée, et tout ce qui fut fait à Hesdin, et paraccompli sous fausse simulacion et faint personnage, en gast et desertion préententivement de ce jeune comte, le père encore riant de son dammage, ou proprement abusé d'ignorance, et de quoy mille tiltres de murmures et d'estranges besoingnes furent mises avant entre père et fils, et de quoy les hommés des divers pays et des villes furent tous perplex et desolés, non osans favoriser à l'ung pour peur de l'aultre, sçaichans bien toutevoies et cognoissans les moyens par qui tout ceci estoit, et dont originelement il naissoit et avoit effect à leur duc regret, et dont les journées et les assamblemens d'Anvers et de Bruges se faisoient l'ung contre l'autre, et se trouvèrent à dure et difficile conjonction, certes au très-grand désespoir du povre peuple de tous les pays, et laquelle se fit touttefois au plus grand duc du monde : que volez-vous dire ici, George? quelle excusation povez-vous produire ici pour le duc? que quand en telle difficulté d'assamblement de son fils et de ly, et après teles matières difficiles démenées, et nommeément contre ceulx de Croy, de la part du comte, que en consentant la conjonction et la venue devers ly de Gant à Bruges, ils ne se peust ou deust acquiescer aussi à donner crédence une grand part à son fils, en autorisant sa juste cause; dont, et se la crédence y a esté donnée et l'avertissement convalué par preuve, question est maintenant doncques comment après et si longuement le duc arrière les a tenus près de ly, s'y est fié et fondé comme par avant; et aveucques ce, sentant avoir cause à son fils de non les devoir amer et à ly propre dammage et perte des terres rendues et soustraites, iniquement lesser et souffrir tous-jours son fils vaciller par eulx, et l'innocent comprimer par nacion perverse. Certes ici il y faut une grand excuse, non à vous congneue, là où il y a coulpe d'une grande ignorance en ung tel prince, en pois d'une si haulte matère. »

CHAPITRE LXXVII.

Comment pour plusieurs fois les Croyois cheurent sur leurs pieds du viel temps en tout eslèvement de gloire.

« Après encore, et après ceste réunion faite à Bruges, et qui arrière retourna jà la tierce fois comme en frivole, rencheurent les matières en leur premier estat, les Croyois sur leurs pieds du viel temps, plus et plus durs encore en tout eslevement et gloire, et que la prise du bastard de Reubenpré se fit à Gorkem, et que le roy se formoit de tous points ennemi du comte, portant et honorant Croy et les siens, et que le duc meismes se perceust et estoit averti d'estranges personnages dressiés, non pas tant seulement contre son fils, mès contre ly-meismes, et de quoi ly-meismes fist fondement et occasion de partir de Hesdin, là où le long demorer, au point que les choses se véoient alors, n'estoit point sain pour ly, et meismes assez de fois avoit murmuré en ly-meismes sur le vol que cestes gens cy prenoient devers le roy, en disant, que bonnement ne pooient servir deux maistres léalment, le roy et ly; et véoit tous les jours et ooit chose de soupechon et de desplaisir; et de quoi ly venu à Lille, fu accueilli aigrement son fils de ly, et araisonné de l'ambassade du roy, et tout pour ce bastard, et le soudain département de Hesdin qui desplaisoit au roy, et tout par l'enortement et subtil demener de Croy, affin de soi parer et nettoier de l'emprise du bastard; et là où le duc, par pité de la bonne cause de son fils et par délectation qu'il prist en ly, l'incorpora en sa responce, deffendeur de son honneur et léaulté, disant : que oncques n'avoit commis faute ne meschanceté envers nul, ce sçavoit bien, ne en quoi il fust à reprendre; et à tout ce depuis, et qu'il véoit bien qu'on en voloit à son fils et à ly, et que touchant ceci, son fils, pour plus amplement l'informer de la nature du cas et du malvais temps qui corroit lors, se tira devers ly en son oratoire, parlèrent ensemble à larmes et à dur regret, se departirent contens et re-

Digitized by Google

consolés l'ung de l'aultre. Et nient-moins encore à tout ceci le duc retint et entretint les Croyois avecques ly, tousjours en estat accoustumé, et comme se envers père, ne envers fils, ne envers Sainct-Esperit, ne pensoient mesprendre ne offendre, et obtindrent victoire et gloire sur le fils, soubs permission du père : solvez ici, Georges, et rendez raison de cest argument, ou condempnez le duc en sa honteuse tollerance et dissimulacion, ou vous deportez d'eslever la querele du comte si hault, quand elle ne poise au père, ne ne lui vault pour aultrement la deffendre. »

CHAPITRE LXXVIII.

Récapitulation de plusieurs choses et difficultés touchant la question proposée.

Or entendent cy et escoutent les lisans, et des argumens que j'ai faits et produits fictivement en aultrui personnage prestent oreille aussi à George à la responce qui cy sieut. Les argumens sont bien formés et fondés en raison, et n'est de merveilles si la desputation s'en fait là où l'amiracion est tele.

A résumer doncques les argumens qui sont faits par manière d'interrogation, et tout premier de Brusselles, là où se firent les premières plaintes, et proposa-l-on dix-sept articles, présent le père, contre le sire de Croy et les siens ; et depuis convindrent en chappitre ensamble à Sainct-Omer, là où toutes ces doléances devoient estre amodérées, ce sambleroit, d'une part et d'aultre, ou par le sens ou bonté du père, ou par la vertu et nature du chapitre qui doibt pourveoir en tel cas :

Secondement à résumer les désespérables questions qui avindrent depuis entre le père et le fils, pour les lettres de Hollande et de maistre Anthoine Michiel, pris et rescoux, et de la pension rompue du roy et du duc, et d'aultres diverses besoignes entre deux, touchant le duc de Sombreset, et les terres rendues et soustraites par moiens cauteleux, et de quoi le comte fit se doléances à par ly et en publicque ; et voyoit son père, par le moyen de ceulx de Croy, en grand branle ; et lui sambloit de faire son dammage et de lessier couler du sien largement par argu encontre ly son fils ; et de quoi les journées furent tenues en Anvers de la part du comte, en prevenant son père, et l'aultre journée à Bruges, encontre le fils, pour contredire par le père à ce que le fils avoit fait proposer en Anvers, et de quoi le rappaisement fut fait par leur convenir et parler ensemble à Bruges :

Tiercement, et à résumer arrière les intervalles qui se trouvèrent depuis, le comte estant retourné arrière en Hollande, et là où il fist prendre le bastard, et qu'encore n'avoit recouvré sa pension du père, et vivoit d'emprunt, et estoit son père à Hesdin, et le roy au plus près de ly, et tout à entendement et subtil pourchas, ce sçavoit bien, contre ly, et pour le desfaire ; et finablement le père, tout en ung meismes et de quoy inspiré de Dieu, il partit soudainement et vint à Lille, là où l'ambassade du roy vint à tel fin et esploit comme avez oy, et de quoi murmures cent mille et cent mille se formèrent contre les Croyois ; et s'en percevoit bien le duc ; et vit l'ingratitude du roy ; et congneut les faulx personnages ; et s'en désenfla son fils à ly plus qu'oncques, et lui monstroit au doy les secrètes choses : toutesfois, tousjours cestes gens ici les Croys, avecques toutes plaintes formées contre eulx, avecques toutes remonstrances et preuves faites de leur cas, du premier jusques au derrain, ils sont demorés en piés, familiers en grasce avecques le duc, résidans en court en leur auctorité et hault bruict ; et l'éritier de la maison, seul unicque fils, baculé comme ung povre estranger, a esté constraint d'abbandonner son père et d'abbandonner place et voie à ses ennemis, et de vivre sur l'aventure : véez-cy l'argument, messeigneurs, que plusieurs de vous porrez faire et avoir fait mainte fois ; mès véez-cy la solucion de la responce dessus aussy et laquelle doit bien estre de note.

Digitized by Google

CHAPITRE LXXIX.

S'ensieult la solution de la question dessus proposée.

Une seule toutes-fois response souffit pour tous les points argués et pour tous les temps et les divers lieux là où se sont faites les plaintes. Si faut entendre que le duc avoit deux ou trois souveraines causes en ly, par lesquelles, touchant les plaintes faites à l'encontre de Croy, assez dur et bien envis, il ajoutoit foi à son fils touchant ceste matère : la première, si estoit que tout et entièrement il le sçavoit affecté à sa mère, laquelle avoit mal en grasce cely de Croy et les siens, et de long-temps; dont maintenant n'est besoing d'en escrire les causes qui ailleurs sont dites. Secondement, il maintenoit comme vrai que son fils les héoit de long-temps, aussi pour cause de l'auctorité qu'ils avoient autour de ly, et souverainement depuis l'estrif du plat à Brusselles, entre les seigneurs de Quievrain et de Hemeries, et de quoi oncques depuis ne pooit amer ni bien voloir nul de eux. Tiercement, il sçavoit et véoit que le seigneur de Hemeries et plusieurs autres estoient à l'entour de son fils, qui point n'amoient aussi ledict de Croy; et arguoit et créoit par ce, que iceulx pooient informer son fils senestrement, et plus par volonté que par raison. Et considérant aveucques ce la jeunesse de son fils, et le boulon du sang, qui en ly estoit grand et chaut, maintenoit plus ses doléances et plaintes estre opinions ahurtées que conclusions véritables. Et par ainsi, comme père expert et appris, et venu à grand éage soubs auctorité paternelle et légitime cause, veullant avoir sa main sur son fils en faire et en taire, différa longuement et tint en suspense cestes plaintes, et les maintint à frivoles, non doubtant que jamès en peust sortir riens d'effect ni de fin malvaise.

Comme doncques ces argumens et vrais tiltres se norrissoient en l'entendement du duc, et que le duc y mettoit, et de tout temps y avoit mis sus fondement certain, n'est de merveilles si ly, jà tout vieillard, prince grave et le plus long naturellement en tous ses faits dont il soit mémoire, n'ait volu changer ne muer son vieil ancien ploy, pris d'enfance, et le tourner et muer en empirance de ses meilleurs, à l'appétit d'une chaude teste de son fils, là où ire quéroit vengence.

Certes, comme juste que la cause du fils pooit estre, considérées les anciennes meurs du viellard et les grandes constances de ly en tout cas ailleurs monstrées, si se feust-il fait blame à ly, et honte, d'avoir usé de légierté en ceste matère obscure et dont il avoit mesmes les occasions en ly pour y contredire. Or est vrai que, tout en ce point et en pareil comme le duc avoit cestes imaginacions en ly, et par lesquelles il sambleroit voloir parer le seigneur de Croy, et mettre le tort devers son fils, le duc, par la longue norriture de quarante ans qu'il avoit tenu le seigneur de Croy en l'estat de premier chambellan, comme ung chevalier preud'omme et léal, tant s'estoit fondé et arresté à ly, et tant l'avoit pris en grasce et en dilection familière, que impossible lui estoit de croire aulcuns malvais rapports fais contre ly, et souverainement qui touchassent à l'honneur ou à sa preud'ommie; car oncques, ce disoit, ne s'estoit perceu que de léauté en ly ne en son frère, et ne pooit imaginer que aultre chose jamès y peust estre trouvée. Mesmes, et qui plus estoit, il en horandoit et es levoit le grand service à lui fait par eulx, et comme par leurs grands sens et valeur sa propre gloire et haulte fortune en temps passé eussent esté espannies et flories, laquelle chose estoit le parfait contraire de ce que le fils voloit mettre avant.

Et par ainsi, le père jugeant et attendant seloncq ce dont il avoit congnoissance de quarante ans passés, sans y sçavoir ne avoir veu faute, à envis et à dur abbandonna la créance qu'il avoit assise en tels gens, si longuement esprouvés, pour prester oreilles à condicion de court, murmurant par coustume sur les haulx assis en siege. Si faut entendre que tant s'estoit ahurté le duc en l'amour et fiableté de cestes gens par la longuesse du temps qu'il les avoit norrys, que quelconque plainte qu'il s'en peust faire, ne produire, ne estre proposée, et feust à monstrer au doy, si ne pooit-il maintenir faulte en eux, ne croire

Digitized by Google

qu'elle y entrast oncques, pour ce que lymesmes ne s'en estoit oncques perceu de nulle. Pourquoi, quand ce vient à conclure ici et à soudre la question demandée, l'on peut clèrement entendre: que ce que le duc a si longuement différé à ajouter foi à son fils, et a esté si tardif et si lent envers ly, et de tant de divers lieux et de diverses fois fait petite conclusion, ce sambleroit, de ses plaintes et remonstrances, ce n'a esté de riens en retorquant l'équité ne juste cause de son fils, ne en le dementant, ne reboutant comme menteur; mès ce a esté par seule vertu et par estable noble condicion de hault prince, qui n'a oncques peu croire avoir faute en ceulx sur qui il avoit assis radical amour, et ne les avoit oncques rattaint en malvaise œuvre. Dont, comme ly se fioit pareillement de leur amour, et ne mettoit nulle doubte en eulx, se dévoit et pooit bien fier de son fils pareillement et de tout ce qui pooit touchier à sa personne. Et par ainsi, pour fin de solucion, tous les argumens faits sont assez clèrement vuidiés, et n'est nulle ignorance à imputer au duc ne aulcune folle dissimulacion. Ne sont aussi les justes causes et actions du comte en rien diminuées ne frustrées par ceste tardivité, ne les Croys parés ne excusés par la portance de leur maistre; mès seule vertueuse, noble nature de hault prince, constant, léal et entier, et sans scrupule en soi contre ceulx lesquels par longue norriture cuidoit congnoistre a eu le regard et le gouvernement sur ce débat; et cuidant bien faire envers ceulx lesquels il maintenoit à bons, cuidoit à son fils rompre sa vindicative jeusnesse par non légièrement lui complaire. Et avoit autant de fiance en elux, comme léaulx vieux serviteurs biens congneus, comme il avoit d'amour en son fils par enseignement de nature. Si en aperra encore plus avant cy-après et en lieu et temps, là où le tout sera mis contre le tout et jusques à l'extresme du dangier, là où tout sera congneu, le tort et le droit, et la bonne cause et la malvaise.

CHAPITRE LXXX.

Comment le comte de Sainct-Pol estant vefve, s'enamoura de mademoiselle Jehenne de Bourbon.

Or avez oy comment le comte de Sainct-Pol, parcy-devant et jusques à ceste heure avoit esté et estoit tout entièrement adonné à son maistre le comte de Charolois. Et aveucques ce qu'en dangier et reboutement du duc il avoit quis la ruine de ceulx de Croy, si avoit-il hautement servi ledict voyage de France, vaillant et traveillant chevalier, plein de hault los; et puis les deux voyages en Liège, qui ne sont pas de maindre estime, et la où il estoit l'ung des chiefs principaux. Si doibt sambler que là où avoit esté norrie ou obtenue telle privauté et amour entre les deux, et receu si hault et si grand service aveucques obligations précédentes de longtemps, que jamès aussi le lien de leur amisté après ne se devoit lascier ne affoiblir, ne ne devoit relainquir l'ung l'autre. Et en apparence de ce, ledict de Sainct-Pol, jà-soit ce que par le moien et pooir dudict de Charollois son maistre, il feust créé et constitué connestable de France devant Paris, et que le roy, par maintes et diverses fois, nientmoins l'eust mandé depuis par ses lettres à venir devers ly, comme souverain officier de son royaulme, touttes-fois, soi appuyant tout sur le comte son maistre et en faveur de ly, différa bien an et demi son aller devers le roy, pour sa connestablie. Et sambloit que le service et l'amour de par de chà lui estoit assez de fruit et plus convenable que l'aultre, voire par aulcuns regars qu'il avoit et à quoi il béoit. Si convient sçavoir que le comte de Charolois avoit en sa maison madamoiselle Jehenne de Bourbon, seur à feu noble et vertueuse dame madame de Charolois morte, très belle damoiselle et de merveilleux bruit. De ceste damoiselle, seur audict comte, s'enamoura le comte de Sainct-Pol, qui estoit vefve; et pour le plus hault bien de ce monde ne désiroit riens fors de venir en sa grâce; et finablement, pour tous services faits et à faire, de la pooir avoir en mariage. Si en fist tous ses assais et tous ses

Digitized by Google

efforts envers le comte, lequel y différa assez et s'y monstra ung peu lent, non pas qu'il ne lui voulsist bien autant de bien et d'honneur, mès pour l'avancement de son éage, qui estoit jà de cinquante ans, et que aussi la fille n'y avoit point forment le cuer, ce disoit-on, ains et qui plus est l'avoit tourné aulcunement mesmes envers son fils aisné, le comte de Marle, qui estoit mieux sorte, à la veue du monde, que du père; car estoit rice et grand héritier et jeusne seigneur, et l'aultre plein d'enfans et de grans jours, qui sont choses qui sont à regarder. Une chose en ly avoit touttesfois qui estoit singulière, et en quoi il passoit tous ses enfans mesmes, et le plus paré des princes de ce royaulme : la personne de ly, en samblant, en fachon, en netteté et en toutes cointises d'abillement et d'entre-gens, valoit et se monstroit mieulx que nul aultre; se faisoit regarder et prisier d'hommes et de femmes, et n'avoit nulle part son pareil; estoit grand seigneur et hault noble homme; estoit vaillant et de grand conseil, et digne assez, pour personne et vertu, pour porter coronne et sceptre. Mès ce n'estoit point regardé peust estre ne considéré au cuer de la jeusne fille, qui béoit ailleurs; et laquelle, comme on disoit, avoit des bouteurs en l'oreille qui le grevoient, et qui n'eussent point volu veoir qu'il eust eu tant de bien; et en donnoit-on charge au bastard de Bourgoigne, car y avoit pointes et hongis couvertement entre eulx deux, pour cause du gouvernement et de la haute créance que cely de Sainct-Pol avoit aveucques le comte, et de qui il estoit frère bastard; car lui sembloit qu'il estoit homme pour l'avoir ly-meismes, et le pooit et devoit avoir devant ly.

CHAPITRE LXXXI.

Comment le comte de Sainct-Pol argué en cuer soubtilla son avancement en France.

A cause de cest amour doncques en quoi l'ung chaudioit, et l'aultre alloit assez lentement avant, commença à s'arguer en son corrage cely de Sainct-Pol, et à prendre murmure. Et pensant quel il estoit, et qui et comment il estoit homme pour porter grand service, et dont dès-jà il avoit le tiltre et le baston en main, l'entrée et la vocation tous les jours, et n'y failloit que l'accepter, pensa de ly-mesmes; et pour faire despit à ses ennemis, ce qui estoit bien en ly, ce lui sambloit, soubtilla son avancement ailleurs, et hors de leur dangier. Et combien que le comte de Charolois estoit le seul prince au monde que plus aimoit et pour qui plus voudroit faire et souffrir, et à qui ne voudroit ne ne devroit porter pointe, car estoit futur seigneur principal de ly, de ses terres et de ses enfans, toutesfois, pour monstrer qu'en ly avoit corage et haulte volenté, et que des biens et honneurs de ce monde il estoit bien homme pour en avoir et trouver, osa bien appliquier à ly, ce lui sambloit, et attribuer haute aventure par changier sa main, sans forfaire encore à son honneur; car jugeoit en ly-mesmes que les biens se doivent prendre là où on les présente, lorsqu'on les refuse au lieu là où on est. Et convient entendre ici que ce comte de Sainct-Pol estoit ung fier homme durement et de grand cuer; avoit toute sa béance à gloire et exaltacion de sa maison; avoit devant toute riens du monde, passé a vingt ans, convoitié et laboré, par le moyen touttes-fois du comte son maistre, d'estre connestable de France, ce qui jà estoit sans porfit; avoit marié sa seur aisnée jadis au duc de Bethefort (1) en Angleterre; sa seconde sœur à messire Charles d'Anjou, comte de Maine; la tierce, à messire Artur de Bretaigne, comte de Ricemont et connestable de France, et depuis duc de Bretaigne; et par lesquels mariages, aveucques ce que ly et ses enfans estoient rices et grans terriens, sa maison, lui sambloit, estoit hautement montée et essourse de son temps. Lui sambloit bien aussi qu'en sa personne encore porroit bien trouver moien de l'essausier par ung noveau mariage, et que, aveucques ce qu'il estoit devenu connestable et fort convoitié devers le roy, trouveroit encore femme d'estat et de sorte à sa béance (2). Or est vrai que naturelle-

(1) Jacqueline, fille de Pierre Ier, comte de Conversant, de Brienne, de Saint-Pol, épousa en 1433 Jean d'Angleterre, duc de Bedford, et en secondes noces Richard d'Ouderville, seigneur de Rivers.

(2) Ambition.

Digitized by Google

ment tout homme qui est de haute contendance, et qui appette gloire et honneur temporel, réalement est et doibt estre avaricieux, fort veillant et entendant à grand somme de deniers, soit en pensions, soit en rentes, soit en gouvernement ou en practiques; tout son soing si est d'avoir ce par quoi il puisse maintenir ses estats à l'avenant et à la mesure de son corage. Et comme doncques le comte de Sainct Pol ici estoit de grand cuer et de haulte béance, et de hault contendre, et que sa personne aussi le valoit, et l'inclinoit nature congnoissablement et de tout temps à avarice, non merveilles est, quand il vit et percheut les termes à ly tenus devers son maistre, qui n'estoit pas prince encore des pays, s'il béoit ailleurs pour une espasse de temps, là où il pourroit mieulx recouvrer et plus à terme; car tousjours aroit happé cela, ce lui sambloit, à son avancement et au retour en temps et en lieu; et quand honneur le poroit souffrir, aroit bien remède.

CHAPITRE LXXXII.

Comment le roy Loys tousjours se quéroit à venger de la playe faite à ly devant Paris et le mont Héry.

Or faut-il bien entendre que le roy Loys, roy de France, depuis le voyage que le comte de Charolois avoit fait en son royaulme à main armée, et tele comme a esté conté cy en sus (1), et de quoi ce comte de Sainct-Pol en partie aveucques les aultres princes du sang avoit esté cause, ung des principaux capitaines et meneurs de l'armée dudit comte, jamès ne fut heure après que la plaie de sa ruine à Mont-le-Héry, et du grand esforcement devant sa ville de Paris, ne lui cuisy, et qu'il ne héist à mort ledit comte de Charolois, quelque samblant ne entretenement qu'il lui feist de parolles. Si ne désiroit qu'à soi en vengier, mès qu'il peust trouver la voie ne le moyen par où; et en aultre chose ne mettoit son estude. Et comme doncques encore, au retour de France, ce comte de Charolois icy, en clère et glorieuse fortune obtenue, estoit descendu efforcéement en Liége, le plus puissant et le plus à main fière que jamès prince s'y trouva, et là où de reschief en espoventable armée comprimoit les Liégeois, les mena à servitude et à cremeur, à treu envers ly et à obedience, et qui plus estoit, à deport et à renoncement de leurs vieux et anciens priviléges et usages, ce que jamès n'avoit esté ne oy ne veu, ceste seconde haulte fortune, aveucques la première, et qui toutes deux touchoient au roy, lui estoit matère seconde aussy de lui augmenter et renoveller sa plaie. Car comme par l'efforcéement premier à Mont-le-Hery, se sentoit laidangié durement et ravallé en sa personne par fortune d'armes, en cestui second efforcéement en Liége, dont il estoit protecteur, se sentoit grevé encore en toute l'intégrité de sa coronne. Car ayant pris Liége, le pays et Liégeois en sa garde et protection, comme avoit jadis le roy Charles son père, envers tous et contre tous, et donné chartres et scellés à eulx de sa garde perpétuellement durables, et ly receu de eulx en pareil leur scellé de perpétuellement le servir et adhérer envers tous et contre tous, ce comte de Charolois, en la querelle du duc son père, les constraigny et mena à ce destroit, que de révoquier et de renoncer à toutes alliances et amistés et conservacions prises et requises aveucques le roy de France, quelconques ne comme faites elles puissent estre ne avoir esté, ne en quelconque forme ne manière qu'elles pussent avoir esté practiquées, promises ne jurées; toutes les revoquoient et les mettoient à nient; renonçoient à ly et à son aide, et à sa faveur; rendoient et rebailloient leurs lettres et chartres que avoient receues de ly; et promettoient et affermoient de recouvrer au roy leurs lettres et chartres qu'ils lui avoient bailliées, ou suffisamment en satisfaire au comte en ce lieu par acte novelle. Certes que estoit la chose du monde, ce sambleroit, cop après aultre, qui plus devoit et pooit cuire à ung roy de France, encore de son subject, de qui pooir et hault effort il estoit constraint de porter l'une fortune et l'aultre. Et voirement estoit-ce une chose bien merveilleuse et grande, et non oye oncques samblable ailleurs, que de mener ung tel peuple, une telle puissance et redoubtée nation à cest extreme, et encore sans ba-

(1) Cette partie manque.

Digitized by Google

taille, et tant seulement en peur, que de renoncer au plus puissant roy du monde et le plus noble, le roy de France, à toute amisté et entendement aveucques ly, pour se donner à ung duc de Bourgoigne et son fils, le prince du monde que plus héoient, et le prendre, encore en delessant le roy, à tuteur perpétuel, avoé et gardien, à somme de deniers de toute leur terre. N'ay veu jamès ne oy que pour bataille par avant, ne pour aultre dangier, jamès Liégeois aient esté menés à ceste loy, combien que de la rompture de ceci, et que non bien entretenoient leur promesse, plus grand fait en ensieuvy, et plus grande merveille beaucop; car leur pays en fut désert, et gasté de fons en fons, en l'aultre saison après; Dinant en fut demollie et exterminée; les plus beaux forts et villes du pays rasées en leur muraille; la cité et tout le peuple du pays taillés à somme et à restitucion de deniers intolérables, et pour estre à jamès deffais. Et tout ceci convenoit que le roy le veist et le souffrist, parce que ly-mesmes devant Paris avoit promis au comte de Charolois que de la querelle des Liégeois jamès ne se melleroit; et en ce promettant les désavoua, et agréa au comte d'en faire son plaisir. Mès icy fault-il entendre, et le faut doubter ainsi, que ce fist-il constraint, comme il le dist depuis, mès non pas à la bonne foi ne de cuer. Mès le comte touttes-fois se fonda dessus, et le prist tout à son bon profit, comme l'on doit faire de parole de roy.

CHAPITRE LXXXIII.

Comment le roy s'avisa de fortraire les capitaines du comte, et souverainement le connestable, le comte de Saint-Pol.

Ces choses doncques considérées et toutes mises ensamble, et que le roy, qui resoignoit le haut vol et le haut commencement de ce comte, portoit en cuer tousjours sa cuisance, et avoit matère et occasion légitime, ce lui sambloit, de s'en vengier, toutesfois s'avisa certes et s'appensa, que par nul moyen ne par nulle voie plus propre ne poroit venir à son prétendre pour rompre son cousin le comte, que par lui oster et fortraire ses capitaines et le chief de sa guerre, souverainement son connestable le comte de Sainct-Pol, de qui oncques encore n'avoit peu joyr. Si mist son pensement à effect, et y alla par œuvre. Or avoit le roy attrait devers ly ung nommé maistre Jehan de la Driesche, natif du pays de Tenremonde, en Flandres, homme bon clerc et de subtil esprit, à merveilles actif, et de grant entremise; lequel maistre Jehan aultrefois par avant, tout jeusne homme, et avant que l'éage le souffrist, avoit esté constitué de la chambre de Flandres et exalté en haulx honneurs pour son vif esperit et pour sa clergie, aveucques ce qu'il estoit personne assez élégante et bien élevée; et l'avoit le duc haultement et richement marié à une noble femme en Bruges, aveucques laquelle il monta en estat et en grans pompes et fiers apparaux. Mès comme jeusnesse inexperte des faits de fortune et des variacions de ce monde, et souverainement quand elle se treuve en bruit et en gloire, est costumièrement legière et desbridée, soi confiant et présumant en sa fortune, et peu pesant et agoustant les périls qui lui sont près, à cause de l'éage non propre à honneur, cestui maistre Jehan, président et hault homme, en comblesse des biens et des honneurs qui lui effluoient, s'ennivra et desvoya diversement, ce lui fut imputé, et sur l'auctorité de son estat et sa crédence, commist plusieurs crimes et maléfices; desquels accusé et monstré notoirement par preuve, fut attrait en court devant le conseil du prince; fut par son démérite destitué de son estat; fut tout le sien confisquié jusqu'en son derrain vaillant; fut condampné et jugié estre digne de mort. Mès par pitié et miséricorde du duc, et par le regard du haut estat en quoi l'avoit commis, fut sa sentence commuée en ban perpétuel de tous ses pays, aveucques privacion perpétuelle de jamès pooir parvenir à nul office, ne à nul estat ne dignité en nul de ses pays. Laquelle chose ainsi faite et jugée, ledit maistre Jehan se trouva durement confus, et le plus honteux de la terre. Or disoit-on ainsi, que ceste reverse lui vint aucunement du seigneur de Croy, lequel pour celle heure estoit en pointe et en argus à l'encontre du comte de Sainct-Pol, duquel ce maistre Jehan, comme l'on disoit, portoit fort la

Digitized by Google

querelle. Donc, comme cela desplut au seigneur de Croy, aveucques ce qu'il trouva à mordre sur lui pour les grandes plaintes et malvais tiltres qu'il en sçavoit, lui avança sa ruine ; et de fait, feust que ce feist par vindication ou en forme de justice, ledit maistre Jehan en porta le honteux fardeau, et en fut desert. Dont de celle heure en avant, et comme homme tout povre et dépaysé, constraint se alla rendre au comte de Sainct-Pol, pour qui amour et faveur, ce disoit-il, estoit en ce piteux parti; lui prioit au moins, puisque aultre part il n'avoit habitacion nulle, qu'en sa maison il peust avoir refuge et entretennement. A quoi le comte, qui congnoissoit l'homme et ce qu'il y avoit en ly, respondit et dist : qu'il le feroit volontiers ; que très bien feust-il venu et joyeusement, et jamès tant qu'il vivroit ne lui faudroit ; et quand il verroit son heure, en despit de ceux qui l'avoient grevé et desgradé, il l'avanceroit et promouveroit ailleurs, et par aventure plus qu'oncques.

CHAPITRE LXXXIV.

Comment le comte de Sainct-Pol s'alla tenir en ses terres sur la frontière de France.

Or estoit ce maistre Jehan de la Driesche venu en la congnoissance du roi, dès celle heure que, ly estant daulphin, il demora encore en Braibant; et avoit le roy pris assez affection en ly, pour cause qu'il le véoit homme d'entremise et de subtil engin. Et tant y continua ledit maistre Jehan, et songea de son avancement, que le roy lui donna auctorité et pension, et le tira hors de la main du comte de Sainct-Pol, et brief après le fit trésorier de France. Or estoit le comte de Sainct-Pol tousjours encore devers le comte de Charolois demorant ; et ne l'en pooit-on bonnement tirer dehors ; et sambloit honneur sauf, pour cause que le comte tousjours jusqu'au présent s'estoit fondé sur ly en guerre et en paix; et avoit esté ung des chiefs capitaines de sa guerre en France et en Liége. Mès pour les pointes qui estoient, comme j'ai dit, entre e bastard de Bourgoigne et ly, ensamble pour le dangier qu'on lui fist pour mademoiselle Jehenne de Bourbon, se commença à tanner des marches de dechà et du service; et ly, qui souvent et presque tous les jours estoit sollicité du roy pour venir devers ly exercer son office de connestablie, aveucques plusieurs grandes promesses qu'on lui faisoit, il presta oreille ; et soi tirant tout bellement hors de la maison du comte, s'alla tenir en ses maisons et en ses terres sur la frontière de France, soi donnant bon temps. Et alors le roy voyant ce, et comment ce comte de Sainct-Pol prestoit oreille, practiqua aveucques maistre Jehan de la Driesche, tresorier, que en lieu de ce qu'on lui avoit fait refus et dangier de la fille de Bourbon, s'il voloit venir devers ly et le servir, il lui donneroit sa belle-seur, la seur de la reyne (1), très-belle damoiselle, et quarante mille coronnes d'or contant, et six mille francs de rente ; le feroit gouverneur de Normandie, à haulte et grande pension, et vingt-six mille francs de pension pour son office de connestablie. Si en advint, à faire brief conte, que celi de Sainct-Pol, qui estoit convoiteux et amoit fort gloire, accepta l'offre ; et disposa tout son fait au mieulx que pooit pour tirer par delà, et d'aller faire ses nopces ; et y alla ricement et bien en point; et le receut le roy haultement et honorablement ; et envoya grand seigneurie au devant; lui fit grand chière et grand bienviegnant, et lui fit ses nopces rices et solempnelles. Se vestit pour l'amour de ly de drap d'or, ce qu'oncques n'avoit fait, et ly-mesmes le disoit; lui fit plusieurs grands dons et grands singuliers honneurs, plus qu'il n'avoit de costume à nul ; et tout par joie et grand aise qu'il avoit qu'il en estoit venu à son desseure, et qu'il l'avoit eslevé et tiré hors de la main du comte de Charolois, qui delà en avant en aroit grand faute, ce lui estoit avis. Si lui chailloit moins quel chose il lui coustoit ne couster pooit ; n'y plaignoit riens ; mès avoit fait ung très grant acquest, non pour l'avoir gaingnié principalement pour lui, mès pour l'avoir fortrait à aul-

(1) Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, épousa, le 1er août 1466, en secondes noces, Marie, fille de Louis duc de Savoie, sœur de la reine Charlotte, femme de Louis XI. Après diverses intrigues, il fut enfermé le 27 novembre 1475 à la Bastille, et décapité en place de Grève, par arrêt du parlement, du 19 décembre 1475.

Digitized by Google

trui; car, comme alors la voix coroit toute publique, aussi les manasses et apparences y estoient toutes clères, le roy n'entendoit que de jour en jour à férir sur les pays de Picardie et ailleurs, allencontre du comte de Charolois, pour avoir ses terres et villes sur Somme, dont il se doloit et complaignoit que ledit de Charolois à force et par violente main lui avoit ostées devant Paris. Si s'en désiroit à vengier et de les ravoir par samblable voie. Touttes-fois comme le cas estoit grand et de grand pois, et que une haulte et difficile chose est plutôt proposée que conduite, le roy ne mist pas tout à effect quand il eust bien volu, et ne vint plus encore à la guerre; et d'ung costé et d'autre ambassades et messages alloient entre deux; et demora la guerre suspendue longuement; et n'y avoit cely qui ne craignist bien à l'entamer le premier, de peur de son mésavenir. Touttes-fois le roy se tint à rice de son connestable devers ly; et cely de Charolois lui monstra bien qu'il ne lui en chailloit gaires, et que sans ly feroit-il bien. Et dist lui-mesmes : « Viengne le roy et me face guerre, si verra s'il me tient à ung homme. J'en ai d'aultres assez pour lui donner peur, et à son connestable aveucques, qui est bon chevalier nient-moins; il a le père et j'ai tous ses enfans. L'eure venra peut-estre encore qu'il vouldroit estre par dechà au pein faitis, et avoir tout abandonné pardelà. »

Et disoit vrai, car l'eure avint depuis de grand péril pour ly, et que tous ceulx qui l'amoient mettoient grand doute en sa personne.

CHAPITRE LXXXV.

Comment le duc Philippe en son temps s'est gouverné envers le roy en sa qualité si vertueusement qu'honneur lui en est demorée (1).

Pour entrer doncques en matère de ce duc Philippe, et dont le règne a esté si haut et si grand, qu'à peines en terre, lui vivant, n'avoit greigneur de ly, sauf ung seul cas; c'est qu'il avoit souverain sur ly, le roy de France, avecques lequel touttesfois en temps de guerre il a maintenu l'estrif pied contre pied, comme constraint; et en temps de paix s'est porté envers lui vertueux homme et en acquist d'honneur. Si en convient faire narracion, et ramener à vive mémoire ce qui est esvanoui de ly par mort(1): car ne souffist pas tant seulement réciter des haults glorieux hommes leurs cas et événemens fortuniaux : mès loist et est convenable de les descrire principalement et devant toute euvre en leurs vertus et meurs, et en ce qu'ils ont receu de don de grace et de nature : car quoi qu'il soit des fais et des dons de fortune, et en quoi j'ay cherché et cogneu tant d'erreurs souvent, et de choses contre poil, à seul cely qui est bien doé de Dieu, et bien pourveu des principes de nature sont deus les honneurs et les gloires de fortune, appartenans comme de droit et d'équité; et au contraire, là où la grâce de bonnes meurs est sobre, et la provision des biens de nature mince, se gloire ou amisté de fortune tourne là envers son escueil, si esse par une mocquerie et sans durée.

Par ceste premisse doncques, et qui est assez entendible, il sambleroit que je vouldrois colorer cestui duc Philippe avoir eu grand fondement originel de ces deux dons dessus touchiés, parce que tacitement, ce samble, voloit eslever en hault siége sa glorieuse fortune. Dont, et qui cela argueroit présentement d'encoste moi, n'en doibt estre repris du tort, ne moy, qui tacitement veulx venir à la monstrance, ce ne fay-je sans grand tiltre; car certes, je loe ses fortunes et haultes prééminences venues et creues par succession de temps. Mès en terre ne vis oncques homme grand prince, si bien adreschié ne si bien doé en tout, ne qui en une manière et en aultre, et tout mis ensamble, oncques aprochast, ne qui tant deust à Dieu. Parquoy, puisque le fondement de ly estoit

(1) Ce qui suit, à commencer par ce chapitre, est tiré du manuscrit 8349. La table contenue dans le manuscrit 8348 prouve que ce chapitre suit exactement le dernier chapitre du manuscrit 8348, et qu'il n'y a aucune lacune dans cette partie.

(1) Philippe duc de Bourgogne mourut le 15 juin 1467. Après avoir célébré ses funérailles à Bruges, on transporta son corps aux Chartreux de Dijon, où il avait ordonné sa sépulture.

Digitized by Google

tel et si excellent, non merveilles est se le remanant devenoit excellence pareille, jour après l'aultre, et laquelle dépendoit de tel principe.

Maintenant toutes-fois c'est ung homme mort; il fut, mès il n'est plus. Il régnoit et commandoit, et présentoit visaige, beuvoit et mangeoit, et usoit de toutes manières de faire qui à nature duisent. Il estoit amé et bienvolu de chacun; et moy, en mon à part moy, j'en faisois grand chose. Or, en est le délit sensible passé en moy et à tous aultres ses bienveillans de jadis, fortrait; et en nouvel miroir et qui se présente à nos yeulx, image du premier esvanouy, sommes à nouvelle délectation prendre en ce que le temps nous amaine.

CHAPITRE LXXXVI.

Comment l'aucteur fait narracion de la grand félicité que ce feu duc a eu en ce monde.

J'ay fait autre part narracion en ung petit livret à part de la forme et effigie de sa venue, ensamble et de ses naturelles meurs et condicions au long (1); et en quoi aussi, quand cela sera escript ou devant ou darrière, en ceste présente euvre, je me repose assez seurement de avoir recollement sans réitération nouvelle. Ne reste fors seulement, par temps et par clères distinctions ramenées par ordre ès haulx, grands et difficiles affaires qu'il a eu après la mort du duc Jehan son père, et jusques à l'eure de son trespas, là où il y avoit quarante-sept ans entre deux (2). Et dont, pour en faire la narracion, sans chanceler ne varier chà ne là, ne faire d'aultrui estoffe ouvrage d'emprunt, il y a chose haulte et de grand effect; et n'y a nul, tant soit hault historien ne prince meismes qui, de ce temps, en puist estre mis en conte, qui ne soit et ne se trouvera plus constraint d'emprunter aulcune clarté ou despendence à cestui, que cestui à eulx, nonobstant encore que plus grand de ly y avoit-il encore et plus hault de seigneurie, comme le roy; mès nul de telle clarté en hault titre par singulière béatitude n'a esté trouvé.

Doncques sommairement j'ay assez touchié de ceste matière en aultre lieu, comme j'ay dit, et que raconter une chose deux fois seroit vice, je me contourne à ce qui porra estre de fruit et de nécessité à son histoire pour la perfection de sa loenge. Et là où je considère et regarde moult de singulières choses haultes et clères, comme la personne de ly, pour tout le temps qu'il régnoit, estoit singulière et exquise entre tous les aultres princes ses contemporains. Et doncques, puisque Dieu, en tout ce qui sert à perfection d'homme, l'avoit doé et béney de singulière grace, il besoigne bien aussi qu'il ait une singulière forme et manière d'escripre qui le décore, comme la nature de sa haulte félicité l'expete et demande.

Donc, pour venir au fait et pour mieux en narrer au vif, je considère cinq ou six singuliers grans poins en ly, que jamais je n'ai veu en ung homme tout ensamble. Premièrement y avoit graces en habondance de toute vertu et noblesse de corrage, plus qu'en prince de la terre : il y avoit don et grace de nature tele, qu'entre tous les princes du monde ly seul entre tous les autres se monstroit l'estoile et clarté de tous les autres; avoit de fortune tele porcion de fame, tele prestance que lui en fit tourner par le monde jusqu'à assez; et lesquelles prestances et graces de tant de diverses qualités, comme en divers endroits et en divers temps et lieux, et haultes excellentes besoingnes se sont présentées devant ly, et dont il a pris tiltre et gloire.

Quand doncques il cherra à parler de ly en quelconque endroit que ce soit, soit de paix, soit de guerre, qui parler en vouldra par devoir, ne porra évader ne fuir qu'évidentement il ne touche aulcune de ses haultes vertus et clartés, qui oncques rien ne fist, ne riens ne dist, ne oncques n'emprist ne paracheva chose qui ne reluisisse et ne replendist en vertu et parement, comme

(1) Je crois que George Chastellain veut parler ici de l'éloge du duc Philippe, que j'ai inséré à la suite de cette chronique. On voit par la phrase suivante, qu'il désirait lui-même que son éloge fût réuni, ainsi que je l'ai fait, à sa chronique.

(2) Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, fut assassiné le 10 septembre 1419 sur le pont de Montereau.

Digitized by Google

ung fiertre en précieux perles. Tout estoit singulier en ly et de los, ce qui se montroit par dehors au moins. Mès comme ses vertus estoient maintes et diverses, il les convient distinguer aussy en autant de parties comme il en avoit l'effet; et comment il avoit la grace de vaillance, ce qu'on peut appeler probité, autant qu'oncques homme, et dont jamès on ne lui est veu avoir vantise, ne quérir vain los; et si s'est trouvé en estrois affaires, si avant qu'oncques nul plus; et dont oncques homme ne veit mutacion en ly ne changement de peur; et n'y avoit ne chaleur ne froideur en ly par quoy on peust dire: « L'une domine trop en ly, et l'aultre peu; » les prenoit également touttes deux. Et en taisant tout quoy se fist regarder par amiration. Là où il estoit mortel, avoit grace de longanimité; tranquille en soi, longuement et à tard meu, et tard courrouchié; à tard proférant, feust d'amour ou de haine; et tenant gravité tousjours en toutes ses affaires. Avoit la vertu d'humilité envers tous ceulx qui estoient ses samblables de duc, se eulx mesmes par propre orgueil ne le rompoient. Estoit humble envers tous ceulx qui portoient couronne, et envers leurs enfans; car le moindre fils de roy de la terre eust volu bouter dessus lui en lui faisant honneur. Estoit humble en refuser vaines gloires et folles loanges et vaines. Ne réputoit riens ce que pooit appartenir à honneur, moins encores ce qui se pooit dire par gloire. Et luy ay veu rebouter arrière de ses coudes ceulx qui en teles vanités l'alosoient. Avoit la vertu et débonnaireté en toute conversacion avecques toutes gens, serviteurs, domestiques, et aultres; ne oncques vil mot ne ly partist de lèvres. Estoit léal comme or fin purgié; ne à Dieu ne à homme ne feist oncques faulte qui fust d'esclandre. Tenoit son mot, son serment, son veu et sa promesse, dont pour nulle affaire qui luy peust advenir ne fist enfrainte. Avoit en ly la vertu de magnificence merveilleuse, et en toutes choses qui estoient grandes et scrutileuses en fruit, là veilloit-il; et comme les temps et les aventures les luy rendoient teles, là s'employa-il et là se tourna, au pois et à l'exigence des causes. Et lesquelles se sont suspendues et offertes teles en sa main que oncques nules teles depuis Charlemaine en ceste liliée région, et dont il a ouvré telement, que nulles magnificences de prince chrestien ne en tel nombre y ont approché.

Il y a eu aussi une grace d'amour de peuple envers ly; et qui a esté tele par tous ses divers pays, qu'en lui exhibant honneur, service, réverence, toutte accomodacion et prestance, feust par pays, feust par villes, les hommes plus en faisoient, plus en monstroient, plus s'attalentoient et s'affermissoient d'en faire plus et plus; ne ne se pooient saouler de lui porter honneur. Dont, et à cause de grande amour et révérence qu'on lui portoit, il s'est trait en son temps, par les villes où il yroit, tant d'honneurs, tant de révérences et cérémonies que nul empereur oncques qui entrast en Rome à triumphe, ne les dix meilleurs, oncques n'eurent autant. Et sambloit mainte fois que quand il arrivoit, que les cieulx se ouvroient pour pleuvoir sur luy leur bénédiction et faveur; et telement que moi meisme autrefois lui ay dit touschant cestui point, que veue sa grande haulte félicité que Dieu lui envoyoit sur terre, je mettois grand doubte qu'il n'en auroit point d'aultre en l'aultre monde. Il avoit aussi une grace en ly, que tout ce dont il se melloit en fait de guerre prospéra, et en emporta victoire, et tout ce qui estoit dehors de ly ailleurs, en discorde et division. Et là où il mist main et moyen, tout tourna à paix. Et porta en son seul personnage le salut et la félicité de tous ses pays; et non pas tant seulement des siens, mès des aultrui ses voisins et royaulmes. Avoit en lui la vertu de tempérance, qui oncques pour courroux, ne pour joie, ne pour accident contraire ne prospère, ne s'est trouvé ne veu estre desmesuré, ne despassé de mode, ne de manière de prince. Dont, et comme il se monstroit tel en tous usaiges de ses haulx affaires, tel se monstroit-il aussi en tous usaiges de sa bouche, feust de paroles, feust de sa nourrichon; oncques on n'y percheut ne plus hault, ne plus bas, ne plus tard, ne plus tost. Avoit aussi en ly la vertu de révérence à Dieu et de vraie obéissance à saincte Église; ung ferme mainteneur de ses promesses et de ses apprises dévocions. Et en seigne de libéralité et de

Digitized by Google

joye aveucques les siens, souffrit tous les jours et souvent faire haultes solennelles festes, joustes et tournois, grans et pompeux festoiemens, dont nuls voisins pays se remployent à tel honneur et fame. Et se reputoit sa maison à maison de bénédiction et de félicité, et de toute habondance et grace. Dont, et comme la dite maison estoit pleine de salut de l'omme si béat, elle estoit estorée aussy à l'avenant de ly de plus rices et beaux personnages de la terre, et toute eslite d'ommes et de chevalerie qui feust en France.

¶ En toutes cestes bénédictions doncques, vertus et graces qui en ly estoient, le convient descrire et décorer par distinctes parties par tous les lieux là où on fera conte de ly. Car tous ses faicts et toute sa vie sont à rapporter à tiltre d'aulcune loenge, par regard envers Dieu ou envers honneur, ou envers salut publique, ou envers noblesse et haultesse de courage par singulière nature.

CHAPITRE LXXXVII.

Comment l'aucteur déciffre aucunement la généalogie de ce duc mort.

De ce duc Philippe, pour en faire clère narracion, il loist ung peu touchier de sa généalogie et de sa production de père et de mère, et de quel sang. Si est vrai que le père de ly estoit le duc Jehan de Bourgoigne, cely qui fut pris en Hongrie en bataille contre le Turcq. Et là où le jour qu'il fut pris, lui vindrent les nouvelles de cestui son fils, qui fut né à Rouvre, lez Dijon, en une maison de plaisance et fut engendré en N.... (1), fille au duc Aubert, en Bavière, comte de Haynau, d'Holland et de Zelland et de Frise, fille de l'empereur N.... (2). Et en laquelle depuis, ce duc Jehan ici, au retour de sa prison, engendra quatre filles, seurs à cestui duc Philippe, dont la première il maria au duc d'Orléans, duc de Guyenne, aisné fils au roy Charles sixiesme, qui n'eust point de hoirs, car il morut assez jeusne et duc de Guyenne. La seconde fut mariée et alliée à Loys d'Anjou, roy de Cecile, lequel pour ses divisions et haines qui se levoient alors, la répudia et la renvoya, qui d'annuy et de despit en morut, à Gand, et là fut enterrée. La tierce fut mariée au duc de Clèves, qui se fist faire duc depuis par l'empereur Sigismond; et la quatteriesme fut au duc Charles, duc de Bourbon et d'Auvergne; desquelles seurs, les deux derraines, vindrent plusieurs enfans, fils et filles, et dont la postérité est encore en estre et en règle.

De celle de Clèves vindrent deux fils et deux filles, l'ung nommé Jehan, duc de Clèves depuis, et ung nommé Adolphe, seigneur de Ravestain, et dont de tous les deux est demoré généracion aussi. L'aisnée des filles fut mariée au duc de Guerles, et dont il issit genération aussy, ung fils et une fille, laquelle fut mariée au roy d'Escoce, et en yssit fruit. La seconde fille fut mariée au prince de Navarre, qui trespassa sans hoir; et la tierce au duc d'Orléans, qui en tira fruit aussy, ung fils tant seulement.

De celle qui fut mariée au duc de Bourbon (1) vint grande progénie, six fils et cinq filles. La première (2) fut mariée au duc de Calabre, fils du roy de Cecile. Si engenra en ly ung fils tant seulement. La seconde (3) fut mariée au comte de Charolois, son cousin germain, fils au duc Philippe, dont il issit une seule fille. La tierce (4) fut mariée au duc de Guerles, qui morut sans genéracion; et la quarte (5) fut mariée au seigneur d'Arguel, fils au prince d'Orenges, nepveu au duc de Bretaigne; et la cinquième, à l'eure de ce chappitre escrit, n'estoit encorre mariée (6).

Le duc Jehan de Clèves, fils à la soeur seconde de ce duc Philippe, s'allia par mariage à la fille de Jehan de Bourgoigne, comte de Nevers, de Rethel et d'Estampes, seule héri-

(1) Marguerite de Bavière.
(2) Louis de Bavière.

(1) Agnez, mariée avec Charles Ier, duc de Bourbon, en 1425.
(2) Marie épousa en 1437 Jean d'Anjou, duc de Calabre.
(3) Isabelle, qui devint la seconde femme du comte de Charolois, le 30 octobre 1454.
(4) Catherine, mariée le 18 octobre 1463, à Adolphe d'Egmont, duc de Gueldres.
(5) Jeanne épousa Jean de Chalons, premier du nom, depuis prince d'Orange.
(6) Marguerite, cinquième fille de Charles, duc de Bourbon, épousa, le 6 janvier 1472, Philippe II, duc de Savoie. On voit donc que cette chronique a été écrite avant l'année 1472.

Digitized by Google

tière, et dont il yssit grande généracion aussy; et le second fils, cely qui se nommoit Adolf, s'allia par mariage à la fille du duc de Coymbre en Portugal, qui morut josne dame et laissa ung fils nommé Philippe.

Ainsi doncques, vous avez la généalogie de toutes les seurs de ce duc Philippe, et de tout ce qui en est issu jusques aujourd'hui. Reste maintenant donc à sa personne et à l'alliance qu'il a prise par mariage en son temps, et de ce qui en est yssu et né.

En ses jeusnes ans et du vivant de son père, se maria à la seconde fille du roy Charles sixiesme, et fut aveucques elle en bonne amour et union, jusques l'éage de vingt-deux ou vingt-trois ans. Michièle avoit nom; mès morut assez tôt après la mort du duc Jehan son beau-père, d'annuy et de doeil qu'elle avoit du cas de son frère le dauphin (1), avoit esté à la mort dudit duc son beau-père, et ne laissa point de généracion, dont ce fut dommage. La première fille du roy Charles sixiesme de ce nom, et dont ce duc Philippe ci avoit la seur, estoit mariée au duc Jehan de Bretaigne, et de laquelle il engenra trois fils et une fille. Le premier des fils avoit à nom Franchois, et s'allia depuis par le trespas du père de Bretaigne, germaine à la seur et fille du roy d'Escoce, seur à madame dauphine, et n'en yssit point de hoir masle, fors une fille tant seulement. Parquoi le ducié succéda au second fils, qui avoit à nom Pierre, allié et marié à la fille du vicomte de Tours, qui morut aussi sans hoir ne fils ne fille, et par quoy la ducié recula et revint à l'oncle des trois frères de Bretaigne, comte de Richemont, connestable de France. Et le tiers fils de ce duc de Bretaigne, engenré en la fille de France, fut nommé Giles, beau chevalier adroit; mès fut mordry piteusement en prison, du sceu et agréement de son frère le duc Franchois; et dont grandes persécutions advindrent depuis et que n'est besoing présentement à narrer, fors en son lieu; et ne demora nulle généracion de ceste fille. Et la tierce fille de ce roy Charles fut mariée et accordée, l'espée au poing corageusement au roy d'Angleterre, fils de Henry de Lenclastre, qui envay France et conquist Normandic, et fist des désolations beaucop en ce royaume, et fit la ruyne de la noblesse de France à Azincourt; et laissa cestui roy Henry ung fils tant seulement engenré de la fille du roy Charles, Catheline; car ne fut point ledit Henry de longue vie après, et ce qu'il laissa de hoir après ly estoit personnage povre de sens et de petit effect, comme Dieu le veult ainsi, pour la rallegeance de ce noble royaulme, qui tout gisoit succombé en ruine et en subversion du père, par les divisions meismes des princes de France, qui entr'eux fut. Et par ainsi, le roy Henry d'Angleterre et ce duc Philippe, duc de Bourgoigne, et le duc Jehan, duc de Bretaigne, estoient serourges et frères ensamble, à cause des trois seurs, filles du roy Charles, dont chacun avoit la sienne par mariage; et lesquelles trois fesoient une entreprise ensemble, grief et dur à desfaire, si généracion en fut yssu de durée et de règne; mès nenni, ne de l'ung ne de l'aultre. Et les mères et les fruits firent brièvе terminaison et à petit effect, et à peu de gloire; espécialement les enfans, dont ce duc Philippe ici n'en eut oncques nul de madame Michièle; mès les deux autres, ce qui vint d'elles print fin à veue d'homme, comme tout fondu, réservé la fille, qui fut seur à trois frères bretons, qui fut mariée au comte de Laval, en Bretagne, et dont il yssit et demora généracion assez ample.

(1) Michelle de France, fille de Charles VI, épousa Philippe-le-Bon en premières noces au mois de juin 1409, et mourut à Saint-Bavon près de Gand, le 8 juillet 1422. Voyez la Chronique de George Chastellain en tête de ce volume.

CHAPITRE LXXXVIII.

Cemment l'aucteur fait ici mencion du dueil que ce duc Philippe mena pour la mort de son père le duc Jehan.

Pour venir doncques à commenchement d'hystoire de ce duc qui fut né à Rouvre-lez-Dijon, nourry tant et jusqu'à la mort du père, et qui jà estoit venu jusqu'à vingt-un ans à cele heure, pour première mencion se peult faire de ly, que à l'heure que la mort de son père lui fut annoncée par propre message, il fit le dueil si grand et si excessif, que nulle bouce ne le scaroit compter qui ne faulsist plutost à le dire assez qu'à trop. Et pas-

Digitized by Google

soit, en celle manière de faire la loi de nature, toutes jeusnes grans seigneurs, qui en perdant leurs pères s'esjouissent, par affection qu'ils ont de venir à seignourie. Et là où cestui monstra tout le contraire; car soy ruant sur ung lit à l'envers, qui ne lui eust coupé la lachière de son pourpoint à toute haste, il fut esté estaint et estouffé en peine et en martire, sans dire mot. Et à l'autre lez madame Michièle, sa femme, voyant son mari en tel dangier, et la cause pourquoi, chéant en paumison aussi entre ses femmes, donna tèles clameurs léans, à la main seconde, que l'on ne sçavoit de quoi on devoit faire plus grand dueil, ou de la mort piteuse du père qui estoit cause de tout ceci, ou du dangier en quoy estoient le fils et sa femme, dont l'apparence aussi n'estoit que de mort. Et par ainsi tout estoit en clameur et en pleurs, et tout en ung temps ce qui estoit en la maison de ce jeusne prince, et non moins en la ville; dont c'estoit une horreur d'en oyr le tumulte et la tristesse. A chief de pièce toutes-fois ce jeusne prince revint à ly; et fut de bonne sorte à demi assisté de baronnie, et de saiges seigneurs qui le reconfortèrent.

CHAPITRE LXXXIX.

Comment le duc Philippe termina vie par mort en sa ville de Bruges le quinze de juin l'an quatorze cent soixante-sept.

En l'an doncques de l'incarnacion du fils de Dieu mil quatre cent soixante-sept, le quinzième jour de juing, jour de pleine lune, par nuit, à dix heures, trespassa et fina vie, en la ville de Bruges, le duc Philippe de Bourgoigne et de Braibant, comte de Flandres, etc., en l'éage de soixante et onze ans ou environ, plein encore de bon sens et de samblant de corps, mès fort débilité depuis deux ans ou trois avant sa mort; laquelle lui vint assez subit et sans aguet de nulluy. Si fait à penser que le desconfort en fut durement grand entre ses serviteurs; car estoit aimé et bien volu à merveilles, et le plus qui oncques fust de ce temps. Dont, comme le dueil s'en faisoit en la maison, non moins s'en faisoit le desconfort par la ville; mès estoit pitié de oyr toutes manières de gens crier et plorer et faire leurs diverses lamentacions et regrets, les ungs en loant sa vie passée, les autres sa mort si hastive, l'ung d'une manière, l'aultre d'une aultre. Chacun à l'endroit de ce comme il l'avoit congneu, en faisoit sa plainte.

Le comte de Charolois, son fils, à celle heure n'y estoit point; mès estoit à Gand en plusieurs grans affaires du pays de Flandres et d'ailleurs. Si fut mandé tout hastivement à venir, et y vint: mès en vain; car la parole lui estoit faillie. Dont ly toutes-fois, comme fils de bonne nature, fist le greigneur dueil du monde, et le plus desconfortable; crioit, ploroit, tordoit ses mains, se laissa cheoir sur sa couce, et ne tenoit riegle ne mesure, et telement qu'il fist chacun s'esmerveiller de sa demesurée douleur. Et n'eust-on à paine jamais creu par avant qu'il en deust avoir fait le quart ou le quint du dueil qu'il en monstra; car le cuidoit-on plus dur en corage, pour aulcunes causes passées; mès nature le vainquit et lui fist monstrer l'amertume qu'il en portoit; et tèlement qu'en toutes ses paroles à qui que ce fust, et par longs jours, les larmes se mettoient parmi; et souverainement en parlant à ceulx qui avoient esté serviteurs du défunt. De quoi il fut moult prisié et jugié à bon; et lui fut réputé à grande et noble amour, et à seigne de grand homme à venir et de haulte attente en vertu.

CHAPITRE XC.

Comment l'auteur récite la mort subite de ce duc Philippe et la variété du jugement de Dieu.

Ce duc Philippe icy, de subite mort en ses vieux jours, comme j'ay dit, fut estaint par nuit, coucié en ses fleumes, mal secouru et mal gardé. Si avoit-il toutes-fois les médecins couchans toutes les nuits au plus près de sa chambre. Mès son aventure estoit tele, et tele a souffert Dieu à venir; et à ly seul j'en laisse le jugement pourquoi, ne se à ses amis ce doit estre d'espoir ou de peur. Mès sans moy bouter follement en divin secret, il en peult, ce me samble, de bien morir et finer soudainement, surpris, et de mal

Digitized by Google

terminer non moins en fin avisée, et en parolle à délivre.

Dont, et se de vertu et de bonne haulte renommée en singuliers titres, on peut espérer en l'omme salutaire mort, de meismes à sa vie. Je me ose fier donc en la misericorde de Dieu, au moins à y fonder mon espoir de son saulvement; car avoit vertus et matère en ly sur quoy et pour quoi. Et n'y a qu'une seule chose qui m'en donne peur, ne qui en combatte mon espérance: c'est la très extreme et très abondante mondaine félicité qu'il a eue et obtenue tout son vivant, en toute acquiescence de fortune et de souhait de cuer, plus qu'oncques homme. Cestui seul point et article me fait varier souvent, pensant et demandant à moi-meismes se Dieu jamès lui pourroit avoir donné son paradis en ce monde, comme icy ou ailleurs Dieu paie l'omme seloncq ce qu'il le congnoist, et seloncq ce qu'en sa saincte providence il est préveu de sa fin. Mès laissant icellui paiement, ne où que Dieu l'ait tourné à ce duc défunt, ou en ce monde ou ailleurs, mès oncq homme, ce crois-je, ne fust plus grand en terrien voyage que cestui, ne plus béat en toutes condicions et circonstances. Mès si avoit-il de vertus aveucques ce et de graces venans de là hault, pour lesquelles on le réputoit digne de bénédictions surabondantes. Et recongnoissoit bien Dieu; et estoit humain et piteux, et véritable, et débonnaire, et léal comme fin or; et avoit toute condicion de noble homme, et telle qu'à hault prince duit et siet. Donc, se les vices ont esté de plus grand pois que ses vertus, cela je ignore; le samblant au moins ne l'a point porté. Mès le dehors de l'homme jusqu'à sa fin a donné espoir à tout le monde de sa miséricorde, plus tost que du contraire; et dont en Dieu je me remets de ce qui lui en plaist.

CHAPITRE XCI.

Comment le duc Charles trouva grans biens déleissiés par son feu père.

Grand à merveilles et sans nombre fut l'avoir qui fut trouvé emprès ly en ceste ville de Bruges, sans encorre cely qui reposoit pour trésor en son chasteau de Lisle, et duquel pour le tout et sur le tout ung nommé Jacot de Brésil, garde des joyaux, avoit la maniance; et lequel, comme ung vaillant prud'omme et qui longuement avoit servi le père, se porta si léalement et si entièrement envers le fils, que le fils l'én prisa et recommanda beaucoup; et firent tous aultres: car estoit en ly de luy céler, s'il eust voulu, ung merveilleux avoir en menues choses diverses; oultre ce encore que baillié lui avoit esté par inventaire, et de quoy il eust pu faire son plaisir; et ne tenoit qu'à ly, car meismes cely qui gisoit mort ne les avoit jamès veu. Mès ledit Jacot, aimant mieux son honneur et son ame que nul avoir mal pris, fit clère et parfaite ostension de tout, et en fist tele et si ample descouverte, et en tele multitude, que tout le monde s'en esmerveilloit du tant. En pareil feist ung aultre léal preud'omme et bien aimé, Jehan Martin, son sommelier de chambre, lequel avoit en main toutes ses menuetés qui appartenoient à son corps et à son plaisir faire, or et argent et joyaux, qui montoient à grand prix, et de quoi il fit très léale et libérale délivrance et ostension à l'éritier; jusques à mettre avant pour mille ou douze cents escus d'esguillettes de noire soie ferrés d'or pour lacier son pourpoint et ses chausses; et beaucoup d'autres teles menuetés de grand prix, et que jamès on n'eust demandées ne accusées. Si s'en loa le duc héritier grandement, et le recommanda pour ung preud'omme bon serviteur, et le retint en sa grace, jà-soit-ce-que ce Jehan Martin ne procura point le service du fils après avoir perdu le père; mès tendoit et prioit pour partir de ly en sa bonne grace; et aveucques bonne et pleine satisfacion faite, soy aller tenir à Digeon en sa maison, et à Rouvres dont il estoit chastelain; et le duc le lui agréa. Mès Jacot de Brésil fut retenu et choisy, digne sur tout aultre vivant de demorer en son estat. Après meismes, quand il eut volu abandonner son estat, se ne l'eust-on souffert partir, mès l'eust-on retenu à presse, quoiqu'il y eust des aultres assez qui y taschoient.

Digitized by Google

CHAPITRE XCII.

Comment l'on commençoit à ordonner pour l'enterrement et funérailles du duc Philippe.

Or entendoit-on à tous lez à l'enterrement de ce noble duc mort et au service qu'il en convenoit faire, et à l'avenant de son nom. Si furent faites merveilleuses apprestances en diverses commises mains, et de diverses sumptuosités, là où riens n'estoit espargnié ne fait au mince, ains à double ou à triple plus qu'on n'avoit oncques veu ailleurs. Quinze cens draps noirs y avoit taillés et décoppés de la part du duc, pour revestir de dueil les serviteurs, tant de cely qui gisoit en bière, comme de cely qui venoit en règne; et n'y avoit escuyer, ne chevalier, ne noble homme de nom et d'estat qui n'eust longue robe et chapperon de fin drap, ne depuis le chancelier jusques au derrain secrétaire qui n'eust sa longue robe en pareil, et tous les menus officiers, comme gens de bas estat, robes à demie-jambe, dont il y en avoit sans nombre; et tant que c'estoit une infinité de voir gens porter dueil et de veoir robes noires par Bruges, là où tout ce qui se véoit à l'œil, à peine se monstroit porter noir; avecques ce, que la ville de son propre intérest, tant par les mestiers et confrairies, tant par les nations qui fort s'y monstrèrent aussy, et tant de la part de ceulx de la loi et des grans de la ville, ladite ville en revestoit ung bien grand nombre pour monstrer le dueil du défunt; les ungs pour accompaignier le corps, et les aultres pour porter les torches à l'enterrement, dont la multitude estoit sans nombre.

CHAPITRE XCIII.

Comment ceulx de Bruges lamentoient la mort du duc Phelippe.

Vint doncques le jour de son enterrement qui fut par ung dimence, là où les cérémonies estoient grandes : grandes en coust et en missions : grandes en singulière grandesse de les monstrer : et grandes en singulières dévocions et prières qui se faisoient entre toutes gens privés et estranges, à larmes et à pleurs; là où le duc son fils fut cely du monde qui plus se monstra atteint de dueil à l'eure qu'on le porta par rue et meismes en l'esglise, tant que le service duroit. Dont, par larmes, divine pitié se pooit mouvoir du fils au père; les pleurs du fils devoient donner grand espoir aux bienveillans du père de divine audience, là où tous cuers et tous yeux encore d'hommes et de femmes, et en allant par rue et en l'esglise et dehors, fondoient en larmes, tordoient mains et battoient leurs paulmes, crians comme si le monde finist, disans : « Ha ! bon Dieu ! bon duc nostre père, nostre meilleur et plus doux, le plus familier et le plus humble qui oncques fust, nostre paix et nostre joie, or avons perdu en vous ce que jamès ne recouvrerons, ne que le monde jamès ne pora produire, que de nous rendre ung tel, là où il y ait les bontés et les courtoisies et les humanités, les vertus et singulières graces qui estoient en vous, et dessoubs qui, en si longue espace et en tant de diverses importances de temps et de fortune, et de diverses affaires, hommes jamès se poront chevir et comporter si sainement, si tranquillement et si salutairement; qui toutes diverses guerres en l'environ de nous et en dedans de nous-meismes avez ramené en estat tranquille; maints horribles tourbillons çà et là fait terminer et prendre bonne fin par prudence; nourri paix et union en vos peuples; donné siége à justice et à marchandise, et à tranquille repaire voie et cours; et là où à l'aventure, comme humain sens en prince n'est pas tous-jours en corde de perfection pour entendre au publicque bien, vostre eur néantmoins portoit si grand grace, vous vivant, et tele importance, que toutes choses en ressoing de vous se rapportoient à ploy de félicité et de joyeux succès, sans que vous-meismes, ce sambloit, y tournassiez vostre entente. Et par ainsy les hommes vous aimoient et déifioient quasi par dilection envers vous tournée, constraints, ne savoient d'où ne par qui, fors de là sus, dont les puissances et influences supériores les invitoient ça bas de eux mirer en vostre aspect qui leur importoit et rer doit joie et félicité, ce leur sambloit, en la veue seulement. O noble duc, or estes-vous mort et sommes relainquis vieulx, qui

Digitized by Google

vous' sievons orphenins en nouvelle main non apprise, et dont la subjection est et sera de nouvel dangier après si longue apprise nourrechon. »

Teles et si faites estoient les devises et les lamentations parmi Bruges en divers lieux, et meismes entre les serviteurs de la court, à l'eure que ce noble duc icy se portoit en terre, et dont toute la joie qui en avoit esté longement obtenue se reclina et s'ensevelit aveucques ly en la larmoyeuse fosse.

CHAPITRE XCIV.

Comment le duc fut porté en terre accompaignié de plusieurs princes, prélats et gens nobles.

A porter ce duc Philippe en terre avoit de grandes cérimonies, et riens touttefois qui ne feust de raison et bien séant à l'estat du mort. Seize cens torches y avoit à le porter en terre, dont tous les porteurs estoient vestus de noir : quatre cens de par le duc héritier; quatre cens de par la ville de Bruges; quatre cens de par le membre du Franc; et quatre cens de par les mestiers de Bruges. Entre lesquelles torches alloient bien neuf cens hommes notables, vestus de dueil, tant nobles hommes que officiers et notables bourgeois, et après lesquels en queue sievoient seize prélats, que évesques que abbés : l'évesque d'Ybernie, un évesque qui estoit d'Angleterre, l'évesque de Cambray, l'évesque de Tournay, l'évesque d'Amiens, l'évesque de Salombrie; et tout le ramenant estoient abbés.

A porter le corps avoit douze, que comtes, que barons, que banerets; le comte de Joigny premier, le sieur de Crequy, Philippe de Bourbon, le marquis de Ferrare, le seigneur de Boussut, le seigneur de Bours, le seigneur de Comines, le seigneur de Breda, Philippe, fils de monseigneur le bastard de Bourgoingne, le bastard de Braibant, le seigneur de Grimberghe.

Au desseure du corps avoit ung poile de drap d'or bien riche, et lequel portoient le comte de Nassau, le seigneur de Chalons, le comte de Boquan, et messire Bauduyn, bastard de Lille. Entre les prélats et le corps avoit quatre roys d'armes enchaprons de deuil, et vestus de leurs cottes d'armes : le roy de Brabant, le roy de Flandres, le roy d'Artois et le roy de Haynau.

(*Ici se trouve une miniature* (1) *et le texte qui suit en est l'explication.*)

Charles, novellement duc de Bourgoingne, né prince de grande venure et de haulte attente, fils d'ung père qui n'a pareil, et d'ung duc dont le nom ternist les couronnes, que siés-tu ici, et te maintiengs morne et pensif? Es tout en dedens toi, encombré, ce samble, en l'esperit, et au dehors tout altéré visiblement en tes meurs et en tes manières. Icy, à destre et à senestre, t'avironnent multitude de gens, diversité d'hommes et de femmes qui te traveillent, t'estonnent les oreilles, t'encombrent la veue et l'entendement, te tirent par manteau et par robbe, et couchié encore en lit, te hochent l'oreiller de ton repos. Les vecy, Charles, les vecy! je te les monstre (2). Ce sont personnages de nouvelle affaire et de grand note, et lesquels, posé que sambler poroit qu'ils te deussent inférer passion, si sont-ils néantmoins de l'essence de ton nouvel estat, et de la congruité aujourd'hui de ta haultesse. Regarde en moi, regarde, ô prince pensif, reprends vertu et vigueur en toy, et entends et prends escout à mon estre. J'ai à nom Cler-Entendement, luminaire et estor le plus précieux de l'homme, qui en la perplexité où je te voy ahers et assis, quasi tout entrepris entre faire et non faire, te viens à confort, et monstrer que là où maintenant, peult-estre, te tiens à vexé de cestes diverses gens, non appris, tu tiendras à salut et à grand fruit leur venue, et cy apprés la presse qu'ils te livrent à grand joie. Si ne t'esmaie, te prie, en riens, de choses que tu voies, ne ne fay murmure. Toutes ces personnes cy ont leur nom, leur nature et singulière opéracion, à toi servantes;

(1) M. le comte de Bastard, qui a trouvé cette miniature assez belle pour la faire entrer dans son admirable ouvrage sur l'histoire de la miniature, a bien voulu en faire faire pour moi une réduction que l'on trouvera en tête de ce volume.

(2) Ces mots *je te les monstre* feroient conjecturer que le beau manuscrit, dont la Bibliothèque du Roi ne possède que deux volumes, est celui même qui fut présenté par l'auteur à Charles-le-Téméraire. Il serait même possible que les corrections fussent de sa main.

Digitized by Google

sont de ta nécessité, et quasi de mesure que tu es; quièrent ta personne et ton approce; désirent à estre veus et oys, et grand part de tes intériores vertus envers eux tournées. Leurs noms venront après pièce à pièce, là où par singulières narracions je parlerai de leurs singulières qualités par doctrine, et comme le présent mystère requiert que j'encommence, et que je le te déclare, expositeur, ung après l'aultre. Dont, et pour ce que une dame entre toutes les aultres s'est ruée à genoulx devant toi (1), et comme la derraine venue s'est approciée à toi par importun langage, veullant avoir le premier ascout, moy arguë aulcunement en son importunité; et pour ce que l'impression m'en est plus agüe, ferai mon commenchement sur elle. Et jà-soit ce que les aultres soient de substance très grande et de très grand effect, et plus peult-estre et trop plus que ceste, toutesfois, comme il convient avoir entrée en toutes choses, et en toutes matières convenable adresse, ceste icy, la derraine venue, sera portière et ouverture à toutes les aultres, laquelle, comme je la treuve baptisée de propre nom, et à tout son miroir qu'elle te monstre, se nomme Cognoissance-de-toy-meismes.

Qui prendrons-nous doncques en ce roy près de nous? Ne nous besoingne Charlemaine, ne Pepin, ne saint Loys, ne le roi Jehan. Prenons tant seulement le roy Charles derrain mort: et combien que le throne de France soit plein de glorieux princes, et dont les exemples sont pleins de saveur, cestui, pour la frescheur de son règne n'a guaire, et qui nous pend encore en l'œil, nous sert et profite. Cestui roy Charles, en son double règne, advers et prospère, t'est exemple de haultes perfections. Ly povre et environné de tribulacion, par nécessité de sa fortune, veillant en vertu, excita aussi les vertus de ton père par tribulation semblable; se glorifia soy meismes en porter constant son adversité; et glorifia ton père par ly donner occasion de craindre la sienne; puissant à puissant glorifioient l'ung l'aultre, l'ung par nécessité de son maleur pour le vaincre, l'aultre par felleté de corrage pour venir à vengeance, ne perdirent riens de los l'ung ne l'aultre; mès tous deux estoient exemples d'onneur à aultrui. Fortune mua depuis aveucques ce roy; et vertu qui l'avoit accompaignié en adversité lui tint pied ferme, et ly à elle, en fortune amie. Ton père et ly montoient et croissoient en recommandacion égale; estoient lune et soleil en ung ciel. N'y avoit cely des deux qui n'eust l'œil en son compaignon, et qui ne visist à mieulx faire et au plus haut atteindre; furent grans tous deulx; occupèrent la terre toute en leur renommée; n'y avoit fame que de eulx deulx, ne fait que de leurs mains. Tous yeulx se baissoient en leur nom, et tous règnes d'ailleurs s'umilioient envers leur gloire. Luisoient tous-jours néanmoins en vertus l'ung contre l'autre pour plus avoir ou plus savoir; mettoient en œuvre ce que nature pooit; et tout ce que vertu leur donna part, ils le monstroient: adresse, sens, puissance, vaillance, engien, pourvision, rigueur tellefois, tellefois pitié, tellefois felle pourpos, telle d'exortance, tousjours froideur, toutes-fois, soubs cremeur de Dieu et soubs compassion du chrestien peuple; enfin, ne vaincus ne vainqueurs se pacifièrent. Que fit ce roy Charles après, en tandis que ton père glorifioit son règne en aultres divers lieux ailleurs? Iy de son royaulme tout désolé, tanné et deschiré comme ung désemparé et démoli à tous les costés, miné en ses fondemens, et en toutes ses beaultés et magnificences mis à ruine, sans labeur, sans peuple habitant, sans marchandise et sans justice, sans règle et sans ordre, plein de larrons et de brigans, plein de povreté et de mésaise, plein de violence et d'exaction, plein de tirannie et d'inhumanité, et qui mesmes avoit son royal throne et siége gisant par terre, tombé et enversé ce dessus dessoubs, scabeau des piés des hommes, foulure des Anglois, et le torche-pied des sacquemans, il, en grand sens et labeur, en toute fréquente pourvision nécessaire, par vertu, par diligence, par conseil et par remède, le remist en justice et en paix; le remist en ordre et en règle; le repeupla d'hommes et de labeur; le ramena à francise et à richesse; et tout ce qu'il y avoit de mal, il l'extirpoit et le déchassoit dehors: et tout ce qui estoit de profit, de gloire et de salut, tout y faisoit recroistre et renaistre par

(1) La miniature la représente ainsi.

Digitized by Google

habondance; et tellement qu'en recouvrant son royaulme tout à ly par sens et par armes, ce qu'oncques n'avoit esté veu en aultre, il en fit le royaulme de bénédiction, le royaulme de justice et de seurté, le royaulme de cremeur, et du souverain honneur du monde. Et ly, cause et procureur de tous ces haulx biens, s'acquist triumphale gloire et loenge sur tous les roys de la terre; lequel, comme il avoit édifié son throne, et ramené à ceste glorieuse perfection, tout uni et rejoint en ses membres, et tout en ung rond entier, payant son deu de nature, n'a guaires le laissa tel à son fils par succession.

CHAPITRE XCV.

Comment l'aucteur, pour donner à ce que dessus est dit, il ramaine par exemple confusion d'aultrui.

O com à dur et à grand anuy je me vois oppressé maintenant de faire ung doloreux conte, et d'entrer en matère. Elas! qu'il m'est de regret et d'espargne volentiers, et de déport si je poois, quand pour donner fruit du glorieux conte cy dessus, constraint suys que ramène en exemple aultrui confusion, et dont l'euvre m'est dangereuse et plus encorre la personne. Mès comme patente vérité de soy meismes se manifeste et se déscouvre aux hommes, et non veuillant estre muchée meismes s'accuse en commun, je, soubs fiance de son aveu, oserai ramener à propos ceste ma premisse du roy Charles, et tourner ma parole à son fils, qui aujourd'hui est en règne.

J'ai conté les malédictions premièrement de ce noble royaulme, ses povretés et ses ruynes dessoubs son patient roy, et puis les bénédictions et les béatitudes d'icellui, et en quelles le père le laissa au fils; dont, au tour d'une main et en l'instant, par changement et mutacion de roy, mutacion aussi s'y trouva subite, et tout retourné au contraire. La félicité qui y avoit esté procurée en vertu par roy de sens et de prudence, par longue veille et à grant peine, et mise en estat de toute perfection et intégrité, fut remaniée de nouvel, de novelle main et de novel sens; et comme se amendement fausist en ce qui estoit en hault degré de bien, fut mis en assay causes pour l'amiendrer en nouvelle guise. Si en advint que conjonction y devint séparation, rassemblement tourna en dispersion, et concorde et paix se muèrent en division; et ce qui estoit d'ordre, de règle et d'ordonnance, d'union et de scureté, devint confusion, desconfortance et désespérance à tout homme; tout ainsi que au resveil d'ung songe, l'on se trouve de chaulde eaue en froide, de joie en deuil, et de repos en angoisse. Si, ne me samble autrement, fors qu'en procurant ce, quelqu'un ne feust tanné de propre honneur et béatitude, et veuillant mieulx avoir que ce que Dieu avoit fait, voloit avoir honneur devers ly de mieux faire, en contemplant la divine grace. Si en perdit la bénédiction de ses subgès, l'amour de ses princes, et tous les corrages des prud'ommes; il enfroidit tous les cuers des hommes envers ly, et les suscita à murmure desseure ce qui estoit joint et uni; et mist sus sédicion, là où l'amour estoit re-née; se pourpensa de nouvelletés dammageables; et d'ancienes salutaires costumes fist abolissement volontaire; ne cessa tant que tout feust en rumeur, et que tous les debous de son royaulme ne portassent cornes pour hurter aultrui. Ly meismes en dedens soy se fist ennemy de chacun, nulluy amant et amé de peu. De son bienfaiteur, ton père, devint ingrat mescoignoisseur de grans biens recheus, tempteur de sa vieillesse, et ravalleur de ses glorieux vieux jours, s'il eust peu. Et de toi qu'a-il fait? il t'a rendu mal pour bien; il t'a rendu haine pour amour, pour service menace, et pour parentaige mortel corrage.

Que dirons doncques de ces deux contes, du père et du fils de si contraire effect? Ne besoingne point que tu les quières en livre; tu en as l'expérience tousjours, et la frescheur cotidienne à ton oreille. Ne te sont-ce exemples de grand fruit et avertissement de grand salut pour toutte ta vie? Le père t'est exemple de grand espoir et haulte future bénédiction pour l'ensievir, pour te mirer en sa vie. Ne fault riens doncq, fors que ta raison te gouverne, et que tu portes empire sur ta volenté pour la tourner à bien, que tousjours tu tournes tes yeulx envers le hault par honneur, et par devers terre, en pitié et en salut de ton peuple. Tu es de la plus noble rasse des cres-

Digitized by Google

tiens de père et de mère, du plus noble sang de la terre, et lequel jusques en toi samble estre et est réalment beneyt et aspiré de divine amour. Tesmoing ton grand père le roy de Portingal (1), champion de la chrestienne foi, et l'envaïsseur des Infidèles; tesmoing ces nobles enfans tous que Dieu a tous conduis et béatifiés en glorieuses emprises; tesmoing ta noble mère, la vertueuse princesse, source de charité et d'aumoisnes, et de dévotes prières, et de laquelle, avecques ton propre bon zèle, et les bontés et charités qui en toi sont, il ne peut que tu ne tires fruit de bénédiction et de salut, et que la main de Dieu ne te conduise et gouverne, et dispose, et arègle en tout bien, et te préserve de mal, et de ruyne et de confusion comme tous les tiens. Contourne toi en son amour et te dispose à rechevoir sa grace; et les humains affaires qui pendent en povreté, en misère et en diverse tribulacion, porte-les et les dispense en ta prudence et sens, et en la grace et haultesse que Dieu t'a donnée, et laquelle, comme plus est grande et haulte par desseur les tiens subgects, tant plus doibt estre humble et bénigne envers leur petitesse. Tu vois les royaulmes et diverses régions souffrir soubs princes défectueux; tu vois les royales lignies terminer et faillir à règne par punicion divine; tu vois les villes et cités périr par vicieux gouverne, et de quoy les princes portent le fardeau. Tu vois que peu aujourd'hui des grands de la terre, tes paraux, entendent au fait de Dieu; passent leur temps en vanité et en désordre, et Dieu aussi les oublie et ignore à leur besoing; meurent bien dolentement, tels en est, ou desclinent d'honneur et de chevance, et ne se relièvent jamès leurs hoirs. Pense en Angleterre et en France, s'il en y a nombre. Les péciés mainent à nient les maisons, et les vertus les eslièvent : des faillies treuve-on exemples assez, meis peu d'eslevées en vertu. Seulement d'une je me ramembre, d'ung povre bas homme qui, en sa glorieuse vertu et splendeur de corrage s'est fait duc de Milan (2), s'est fait honorer et réputer avecques les rois, et jugier digne d'impérial sceptre. O hault exemple ici et de grand fruit, et bien digne d'estre eslevé et de l'avoir à patron! Non les sceptres et les couronnes dignifient les roys, ne leur robbe de pourpre; mès leurs vertus et leurs nobles meurs les glorifient et les font dignes de couronne. Par nature est et par vraie équité que vertu grandist l'omme; et est force, qui en vertu labeure, qu'il parattaigne à hault tiltre. Vertu prend son mouvement en Dieu; et au lieu dont elle meut elle coronne sa fin. Dieu doncques la guide et la gouverne, et Dieu a l'oeil tousjours sur elle qui de vertu use. Aime doncques vertu, et ensieus les vertueux exemples, et te contourne envers cely qui a l'oeuil sur les vertueux. Requiers ly de son amour et te dispose à sa grace. Les humains affaires qui pendent en diverses povretés et tribulacions, dispense les, et les supporte en ton sens. Mets ta haultesse et les haultes graces que tu as de Dieu en comparaison encontre leur faculté petite : car, comme plus haulte et glorieuse est la tienne, tant plus doibt etre humble et bénigne envers la leur. Tu as maintenant Cognoissance-de-toy-meismes; tu sais qui tu es, et dont tu viens, et tu scés ce qui est de ton appartenir et de ton laissier, et de celle cognoissance telle qu'elle est, et du fruit qu'elle t'apporte, pareillement et de son aigrier si chauldement ta personne pour avoir le premier ascout, et de la cause pour quoi je te veux assoufire. Siques il te plaise, ô excellent prince, il te plaise tourner bénigne oreille; et là où tu peus avoir diverse ymaginacion en cestui accès, entengs à la sieute du mistère.

Cognoissance-de-toi-meismes doncques te vient premier aherdre, voire et par samblant veut estre la première oye, quand, par singulier signe, à genoulx, te fait singulière presse; et en est la singularité du faire, ce sambleroit, singularité aussi de singulier mouvement qui à ce la maine : si convient ainsi entendre qu'elle sent aulcune chose estre en elle, par laquelle elle entend te pooir donner singulier fruit et avantage, aussi en la déduction d'aultre chose de singulier effect.

Or, comme la darraineté de son venir et de son ostension icy poroit donner ammiracion de son importun samblant, ne qui à ce la

(1) Jean Ier le bâtard, grand-maître de l'ordre d'Avis, père d'Isabelle qui épousa Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne.

(2) François Sforce.

Digitized by Google

pouroit movoir si aigre, je, en son excuse, la déclare devoir faire ainsi, et devant tous aultres personnaiges, de comme haulte nature ils soient, devoir obtenir ton audience. Soies en juge toi meismes, et regarde que veut dire le mot: et le mot bien entendu, regarde quel lieu il doit avoir emprès toi, premier ou derrain. Le mot t'ammoneste que pour entrée de tout salut et de tout bien, tu congnoisses et pregnes congnoissance de toi meismes; qui tu es en substance; quel tu es en fortune et en tous accidens. Et certes quand tu ce regarderas et considéreras, et vouldras entendre et cognoistre ce que tu es, et quoi ne dont tu viens et procèdes, et ce que tu es à advenir en temps futur, ne fait autrement à croire que de tout ce présent encombre de cestes gens que tu ignores, tu ne te saches bien développer, et de tout ce qui t'en peult venir de fruit et de bien, tu n'en saches bien faire ton preu.

A venir doncques à cognoistre que tu es ne quoi, tu peulx dire et jugier toi meismes que tu es fils du plus hault duc de la terre, le plus illustre et le plus fameux, le plus hault réputé de mille ans en chà, et de qui, en cas de fortune et de haulx glorieux faits se devra et pourra plus escripre (1).

Or portoit le temps ainsy, qu'après l'enterrement de ce noble duc Philippe, le duc Charles, tout en pleurs encore, disposa d'aller en la ville de Gand, chief ville de Flandres, pour prendre la possession du pays, comme il estoit d'ancien usage de soi monstrer là premier. Et en effect, aulcuns Gantois estoient venus à Bruges de par ladicte ville de Gand, pour condoloir le nouveau jeusne duc en sa tristeur, ensamble et pour le consoler, et pour lui faire la révérence, prians aveucques ce qu'il lui pleust venir visiter sa ville et ses bons humbles subjects, qui le tenoient et maintenir voloient pour leur vrai naturel prince et seigneur, sans aultre recognoistre, et lesquels lui feroient toute humble et dévote révérence et cordiale réception. Dont, et pour ce que ceste ville de Gand de tout temps a esté une ville de grand dangier, et dont le peuple, par naturelle influence qui là est, fait fort à craindre, ce nouveau duc Charles, aveucques l'avis de ses barons et gens du conseil, ne oublia point à interroguier aux Gantois venus vers ly, de l'estat de la ville, et se son aller là pooit estre seur pour ly et sans dangier. Se voult assagir aussi et soy faire préavertir par eulx, se le peuple en général n'avoit point en propos de lui faire aulcunes demandes à la nouvelle entrée, et par lesquelles, par les accorder ou refuser, il poroit sourdre inconvénient d'ung costé ou d'aultre; car il congnoissoit Gantois, et les avoit beaucoup fréquentés du temps du différend de son père et de ly, et en avoit fait son principal refuge et fondement. Si pensoit bien que maintenant, en sa nouvelle entrée et par l'espérance qu'ils avoient fondée en ly, ils le vouldroient requérir à l'aventure de grandes besoingnes, comme de ravoir leurs chastellainies, Courtray, Audenarde, le pays d'Alost, tout le pays de Was, de Terremonde, et des Quatre-Mestiers, que le duc Philippe son père leur avoit tollues après la bataille de Gavre, ensamble et les portes fermées ré-ouvertes, et les grans impos et gabelles mises jus. De tout ceci se préavisoit le duc par une conjecture aveucques ceulx de son conseil, et ymaginoit que ainsi en pourroit avenir. Et en pensant vrai, néantmoins si avoit il bonne voulenté toutes-fois de faire beaucoup pour eulx et de leur complaire en chose faisable; car les voloit recognoistre en l'amour et service, et tele estoit son intencion. Comme doncques les députés de Gand véoient et sentoient ceste interrogacion qui leur estoit faite costièrement de la part du duc, et s'avisoient de complaire et de flatter la court, comme qui subtils estoient et savoient bien tourner leur voile au louf du vent, cautement respondirent et donnèrent bien à entendre: que voirement savoient-ils bien que le commun du peuple porroit bien demander plusieurs choses, mès entre aultres n'estoit pas besoing de leur accorder gramment, si non tant seulement ce qui ne lui poroit donner orgueil, lequel seroit aussi

(1) Ici se trouve dans le manuscrit n° 8349 une demi-page blanche destinée à recevoir une miniature qui n'a jamais été faite. On lit d'une main courante, peut-être la main de George Chastellain, au milieu de ce blanc : *Ce se fera ou lieu.*

Digitized by Google

grand que jamès par lui restituer ses chastelenies, et de lui abattre ses cueilloites, qui estoient assises sur toutes choses pour le paiement de ses fourfais. Et disoit l'on qu'en ceste cueilloite les gouverneurs de la ville, dont cestes gens estoient des principaux, prenoient et avoient pris et adepté à eulx une infinité d'avoir, et que la somme qui tournoit au prince à estre paiée, estoit paiée à trois florins double; nient-moins, toujours se continuoit-elle, en grande foule du peuple, et en appropriation en aultrui bourse de ceulx meismes de la ville, aulcuns gouverneurs. Par quoi, et pour le subtil acquest qu'ils y avoient, conseilloient au duc et à ses gens que nullement il ne les souffrist mettre jus; car du grand avoir qui en venoit tous les ans, la court meismes en divers membres en seroit nourrie et soutenue, et en auroit son gratis pour clore ses yeux. Et de fait en y avoit tels et tels et de grand nom, ce disoit l'on, qui par longues années en avoient eu de grans deniers, par trois ou quatre mille, par mille et par cincq cens, chà et là distribués tous les ans comme de rente. Par quoi, comme ces gouverneurs estoient accusés et imputés du peuple en commune criée de ce grand larecin, avoient toutes-fois port et pied en court, pour estre défendus et garantis, par l'argent qu'ils en distribuoient. Au moins en couroit ainsi la voix toute commune en la ville, jà-soit ce que murmure de peuple n'a pas toujours cler fondement pour y mettre arrest et pour mettre crime sus à tous ceulx lesquels ils accusent, quand de tout ancien temps, par tout le monde et en touttes nations, peuple naturelement murmure et aiguise ses dents pour mordre et accuser ses gouverneurs, et qui montent en estat; et les taillent et détaillent par divers langages, souvent à plus cause et à moins cnuse, ce dont Dieu seul demeure juge.

CHAPITRE CXVI.

Comment une partie du peuple gantois attendoient la réception du duc Charles, lesquels macinèrent secrètement une commocion.

En Bruges doncques estoit la consultation tele comme vous avez oye, et estoit le duc en bonne volenté envers son peuple de Gand. Mès en Gand y avoit une toutte aultre consultacion secrette aussi, et par avis précogitée, et laquelle cestes gens qui estoient à Bruges devers le duc ignoroient. Car, comme le peuple savoit bien et créoit de certain que infailliblement le duc venroit prochainement en Gand faire son entrée et prendre possession du pays, pourgettoit aussi en son entendement et en malice, que maintenant il seroit heure toutte propre pour faire et pour donner confusion à ses gouverneurs et à ceux qui desroboient et levoient, ce disoient, les impitoyables cueilloites qui sur le peuple couroient, encontre Dieu et raison, et en contraire de tout droit; car le prince avoit esté piéça payé, ce disoit le peuple, et toutte la ville relevée à deux fois double du dommage qu'elle en avoit receu. Et combien que je nomme le peuple en général, toutte la généralité du peuple touttes-fois n'estoit point d'une secte ne d'ung propos en malice, ne en secrète emprise, fors tant seulement en une commune doléance très bien des cueilloites qui couroient également sur ung et sur aultre, et par quoy de commune playe chascun pooit faire commune plainte. Mès fault entendre que, comme en ung tel monde de gens qu'il y a en Gand il y en a de divers corages et de divers propos, les ungs bons et les aultres maulvais, certes aulcuns particuliers, et en grand compétent nombre, malvais, vileins et fiers rebelles meutins, avoient conspiré ensamble secrètement pour faire une levée bien estrange à l'entrée de ce duc, tendans à venir à leurs fins, principalement pour mettre jus ceste cueilloite par maistrise, et pour mettre à confusion les cueilleurs d'icelle; pensans et arguans entre eux que leur nouveau prince le duc s'y consentiroit par force, et n'y scaroit mettre

Digitized by Google

remède quand il les verroit esmeus. Si disoit l'on, en sievant ce, et comme depuis il fut trouvé, que secrettement et on couvert ils avoient fait faire nouvelles banières, et les tenoient mucées jusques au jour de leur affaire; car les banières généralement leur avoient été tollues par la paix de Gavre; et ne pooient nulles avoir désormès, sur peine de mort et de paix enfrainte. Si s'en estoient-ils maintenant avanciés toutes-fois, et présumés oultrageusement d'en faire faire des nouvelles, et pour prendre leur ralliement dessoubs elles, quand ils auroient mis avant et monstré leur oultraige.

CHAPITRE XCVII.

Comment par ci-devant les gens notables souloient porter à Gand le corps sainct Liévin où de présent menu peuple le portent.

Or loist il sçavoir que Gand a multitude de glorieux corps saints qui y reposent; et entre les aultres il y en a un nommé sainct Liévin, lequel de tout ancien temps et depuis le jour de son martire veult estre porté au propre lieu où il reçut martire, à trois lieues près de Gand, en ung villaige nommé Haultem; et là le convient souffrir à repos une nuit, et le lendemain, qui est le jour de la feste, veult estre reporté en Gand, à Sainct-Bavon, là où il repose. Comme doncques, dès le commencement de cestui merveilleux mistère, soloient noblement et en grand multitude porter et accompaigner cestui noble corps sainct au lieu de son désir, et de le rapporter en grande et haulte solempnité et révérence, depuis certes et comme le temps va toujours coulant, et que bons usages et bonnes mœurs cessent et se changent, et muent en malvaises, et se refroidissent par longuesse de tems; les notables gens souvent s'esloingnent de charité; la révérence qui est due à saincts et à sainctes, chiet et se parmaintient en ces derrains jours où nous sommes en la cultivoison de menue gent basse et pauvre; et tirent les grands et les nobles leur pied hors de la peine, par tanance. Ainsi et tout en pareil est advenu en Gand, là où les notables et dévotes créatures soloient porter et rapporter ce glorieux corps sainct tous les ans au lieu dessus dict. Maintenant une multitude de respaille et de garchonnaille malvaise le portent, crians et huans, chantans et baléans, et faisans cent mille dérisions, et ivres tous. Et comme ils y vont en grand multitude et en grandes cohortes, tous en pourpoints sans robbe pour estre plus légiers, sont tous, ou la plupart, armés d'auberjons; portent chapelines de fer et espées et braquemarts, et font des oultraiges beaucoup par où ils passent, comme tous desliés et deschainés; et est, ce samble à voir, tout à eux pour le jour, sous l'ombre du corps. Toutes-fois par considération du mal et du dangier qui cy se pooit occulter en tems à venir, le duc Philippe, après la bataille de Gavre y mist loy et réglement, et establit en Gand, par perpétuel édict, que jamès cestes gens-cy qui portoient et devoient porter ce glorieux corps sainct, fer ne baston ne porteroient, ne porter ne poroient sur eulx, ne auberjon ne riens, affin de éviter toute esclandre et tout meschief en multitude de teles gens quand ils se trouvent ensamble, et dont les dangiers sont fort à craindre. Dont, comme ceste ordonnance avoit esté mise sus par le duc Philippe, et jà bien observée par l'espace de treize ans que bien s'estoient portés et doucement, maintenant à ceste derraine année, quand ce nouveau duc les devoit venir visiter, s'avisèrent d'une nouvelle couverte malice; et là où ils ne devoient porter point d'auberjon de fer, faignans vouloir obéir et non user d'infraction, avoient fait faire et getter en mole une multitude d'auberjons de plong de ducaserie, affin de les porter, par enseigne du temps passé, sur leurs manches, pensans que cela seroit tourné à jeu et agas, là où eulx avoient aultre entendement tout à certes.

CHAPITRE XCVIII.

Comment le duc Charles séjourna à Deinse deux nuits, attendant que les Gantois eussent appresté son entrée.

Or vint le jour que ce jeusne duc Charles partist de Bruges à tout le grand trésor qu'il avoit trouvé au trespas de son père; et venant

Digitized by Google

à trois lieues près de Gand, en une villette nommée Deinse, prist là son giste la première nuitie; car estoit averti que Gantois n'estoient pas tous apprestés encorre jusques au parfait en ce qu'ils avoient disposé pour le rechevoir, qui estoit grand chose et somptueuse; et partant fust requis des Gantois qu'il lui pleust ung petit retarder une nuit ou deux son accès. Et en effect l'intencion générale des Gantois estoit toutte une et d'une efficace, que de le recevoir en toutte honneur et amour, sans nulle difficulté quelconque, combien que aultrement en avint, élas! en dure et piteuse confusion de la ville et de maint vrai honneste et notable prud'omme, qui tous en fondirent en honte et en annuy, et qui tous ignorèrent ceste aventure! Et pour ce qu'il y avoit une grande multitude de bannis de Gand, qui tous l'attendoient dehors les faubourgs pour entrer aveucques ly en Gand, comme il est de coutume à ung novel prince de les affrancir et de les mener dedans, le duc, celle seconde nuit encore, fist son giste dehors de Gand au plus près des fourbours, en une joliette maison d'ung bourgeois, pour entendre là aux causes et aux tiltres desdicts bannis, et pour savoir quels et comme fais ils estoient, et qui dignes et moins dignes pour jouir de sa grace; car voloit toutes ses graces faire et donner à pois et à mesure, et donner là où il estoit honneste, et refuser là où il estoit raisonnable. Et pour ceste cause, les fist couchier toute une nuit en ung pré assez près de ly, attendans également sa grace et son refus jusques au matin, là où les aulcuns furent recheus en grace pour entrer aveucques ly, et les aultres, dont le cas estoit plus pesant, furent surseis jusques à la vespre qu'il s'aviseroit aveucques son conseil sur leur cause, qui tous touttes-fois y entrèrent le lendemain, où la plupart les envoya querre le duc par son hault bailli de Gand, qui en cestui cas présenta sa personne et les mena dedans la ville.

CHAPITRE XCIX.

Comment le duc Charles fit son entrée à Gand et comment ung grand peuple apporta le corps de sainct Liévin.

Or porta ainsi l'aventure, que, ce propre meismes jour que le duc Charles devoit faire son entrée en Gand, ceste manière de gens de toutes sortes dont j'ai parlé dessus vuidoient aussi de la ville, à l'aultre bout, portans le corps sainct Liévin à son lieu ordinaire. Et estoient en grand multitude, touttes jeusnes rudes gens, ramagés et de légière teste, varlets et compaignons de divers mestiers, machons, fèvres, charpentiers, corduaniers et chavatiers, tisserans et follons, brasseurs et placqueurs et couvreurs d'estrain, et d'autres mestiers ung grand nombre; et entre lesquels y avoit de malvais mutins corages, fait bon à croire, et comme en effect aussi ils le monstrèrent bien à leur retour au lendemain, comme vous orrez. Or, à ce propre jour doncques, qui estoit la nuit de Sainct-Liévin, le duc Charles, en noble et bon propos envers les Gantois qui bien l'avoient servi et amé, entra en la ville de Gand à solemnelles processions devant ly, et à telle révérence à peine qu'on eust pu faire à Dieu. Et conjoy et révérendé de son peuple par divers grands mistères, et rues noblement tendues par où il passoit, aveucques melodieuses sonneries, les plus belles du monde, vint descendre de prime face, en l'abbeye de Sainct-Pierre, aveucques les nobles, pour faire là son premier serment. Et estoit heure de tierce environ, heure toute apte et ydoine pour déjeuner; aussi y estoit le déjuner prest moult somptueux et rice. Par quoy, prestement après le serment fait et la révérence faite à Dieu en l'esglise, le duc s'alla déjuner très bien, ensemble une grande multitude de seigneurs et nobles hommes et autres; car tout y estoit receu. Si firent grand'chière. Et n'y avoit ni duc, ni aultre, qui pensast fors à bonne foi et en toute bonne intencion salutaire, le duc envers son peuple en général, et la généralité du peuple envers son prince en toutte humble révérence. De fait, y estoit fort amé et bien volu, et ne leur

Digitized by Google

avoit oncques fait ne procuré se plaisir non et toutte amour. Mès pooit bien estre que assez tannés estoient, et avoient ung remors de ces cueilloites qui couroient sur eulx, et desquelles ils ne donnoient point de charge au nouveau duc, fors tant seulement à aulcuns principaux de la ville, et desquels ils prétendoient et proposoient de faire leur plainte au duc par belle remonstrance, quand il seroit en sa quoieté en sa maison; et en quoi ne faisoient point à blasmer pour ceste heure, se pis ne fut ensievi; mès ouil, et dont c'estoit pitié, et de tel dangier que jamès ne doit estre oubliée; car le duc meismes s'y trouva en dangier de mort, et tous les nobles, et en dangier de perdre tous ses païs par rébellion, l'ung après l'autre.

CHAPITRE C.

Comment le menu peuple mutin raporta sainct Liévin, et l'esmocion qu'ils firent à Gand.

Je coule doncques et laisse désormès la manière de son entrée qui estoit rice et joieuse en samblant, et lui donne son repos, et à toute sa chevalerie, celle nuit en Gand, faisans grand chière et festoy, et sans nul ascout, ne attente, ne à mal ne à meschief, non plus qu'oncques mès; et veul venir maintenant à celle garchonnaille, qui estoient vuidiés de Gand atout le corps sainct, qui, celle nuit aussi, tandis qu'ils avoient la clef des champs et n'avoient nul correcteur sur eulx, en malvais propos, faisoient grand chière aussi, beuvans, mangans et sifflans, et jurans inhumains sermens qu'ils feroient merveilles, et feroient parler de eulx, et feroient des montaignes vallées et des vallées montaignes. Et leur sambloit bien, qu'en peu de chose, il estoit bien en eulx de faire ung brouet, qu'à le humer ou à le flairier au nez, il seroit de fière coustance et de saveur amère. Que mauldit en soit le propos et les vanteurs de leur vantise! Or est-il de coustume qu'en ce village, là où se porte cestui corps sainct, il y est comme ducase, et de tous lez du pays y affluent gens. Parquoy, avecques ce que cabarets et tavernes y sont à grand nombre, marchans aussi et marchandes qui vendent mercerie et biblotterie y sont à grand nombre aussi, et mettent avant diverses choses de fondure de plong, de quoi on contente les enfans. Or estoit ainsi; mès ne sçay si c'estoit d'aventure ou de fait avisé, qu'entre ces fondures de plong y avoit ung merveilleux grand nombre d'auberjons, contrefeits en manière d'affiquès, et pour le mettre sur manches et ailleurs, là où on vouldroit. Sy n'y avoit cellui de toutes cestes gens Gantois là venus qui n'en prist ung et le portast en lieu voyable, sur son corps, par grande risée, disans et gabans : « Par le sang et par les plaies! on nous a deffendu de non porter auberjons : au moins en portons nous maintenant, qui que veoir le veuille; et devenra plong et acier après. Laissiez faire; tel rit aujourd'hui bien haut, qui cy après aura bien male nuit et peu de joie. Çà, çà, rallons nous-en; il n'a riens fait qui ne fait plus fort; Gand est bien en la gueule des loups, et en la main des malvais paillards larrons qui nous menguent poumons et foie, et sous le nom de prince s'engraissent du nostre, et le boutent en leur sac; et sommes bus et mengiés et desroubés; et qui pis est, le prince n'en scet riens. Mès avant qu'il soit gaires, il est maintenant en Gand; il en sara bien à parler, et en ara les novelles, se Dieu nous donne retour jusqu'à là. » Telles et samblables parolles avoient entre eulx ceste respaille de gens en leur retour vers Gand, les ungs en couvert, et les autres à plein de vol; et estoit une conspiracion faite entre eulx secretement et toute pourgetée à terme et à heure pour venir à leurs fins, comme il apparut bien. Car prestement, ainsi que rentrés estoient en la ville, et comme se tous délibérés venissent chantans et huans pour faire aulcun outrage, vindrent passans par le marcié du bled; êt là faisans leurs carolles et leurs follies, pour surattendre l'ung l'autre, tant que tous fussent ensemble tout en ung flot, vindrent à hacques et à maques; et tirèrent à terre une petite maison-celle qui estoit là assise, là où les cueilloites se recevoient par les commis, et laquelle, en leur rabieuse et bestiale fureur, ils mirent en cent mille pièces et en toute confuse occasion, prenans chacun une pièce ou une piècette d'icelle, laquelle ils portèrent parmi la ville

Digitized by Google

en leurs maisons, disans : « J'en ay, j'en ay » ; et par desrision, se vantoient d'en avoir les enseignes. Comme doncques ils eurent ainsi exploitié par doloreux commenchement, et espéroient bien tantost avoir sieute et adhérence, avant que puissance pust venir contre eux pour y résister, crièrent entre eulx : *Sta! sta! sta!* et crièrent alarme. Et soubdainement, en tous les carrefours prochains, le peuple s'esmeut, et alors tout ce qui avoit le corrage mutin, et ce qui s'estoit tenu en recèle, de peur de la justice, prestement tout courut aux armes ; et comme se bannières fussent venues toutes novelles par faérie, tout vint au marchié à bannières levées, en nombre de divers mestiers, aulcuns qui, de tout temps, ont esté naturellement mutins, et les premiers au mal faire ; et venoient crians à horrible voix : « Tuez, tuez, tous ces paillars machefains, ces larrons desroubbeurs de Dieu et du monde! Où sont-ils? Allons les querre et tuer en leurs maisons, si que male tuison s'en puisse faire, et qui tant ont vescus à nostre piteux dammage. »

CHAPITRE CI.

Comment oiant l'alarme des Gantois, le duc envoya vers eux le seigneur de Gruthuse.

Or oez cy piteuse aventure et bien confuse pour Gantois, par espécial les preud'ommes qui en la ville estoient, et de ceci ne se doubtoient. Prestement ceste criée à l'arme vint jusques au duc, et lequel, en ce meismes instant, estant en sa chambre, disputa aveucques aucuns, ses privés, de la grasce et courtoisie que faire voloit aux Gantois, lesquels il avoit et les voloit conjoïr, ce disoit, d'aulcunes graces. Comme doncques ceste horreur du cry retentissoit parmi la court, et que tous les serviteurs du duc raffuyoient de la ville devers ly, tant pour le garantir et défendre comme pour eux-meismes sauver, le duc s'esponvanta durement ; et comme féru se trouvast d'ung maillet au front, se trouva esmerveillé de ceste besongne ; et n'en pooit, ne hors, ne ens, dont ceci pooit venir, à ce qu'on lui avoit donné à entendre, et que meismes il avoit en propos de leur faire. Si lui sambloit que voirement estoit-ce ici une dure et estrange réception et entrée en seigneurie, là ou telles manières et fellettés se monstroient pour perdre ly et les siens. Se rassura pourtant et réconforta de tout péril, comme qui prince estoit de grand cuer, et se vit environné de multitude de grans hommes et de vaillans chevaliers, ensamble et de grand nombre de ses archiers bien en point. Si demanda son cheval, et commanda que prestement tout le monde montast en selle, car iroit veoir, ce disoit, la mellée. Et juroit Sainct-George qu'il parleroit à eulx de près, et sçauroit à quelle intencion ils seroient ainsi esmeus, ne quelle chose leur fauroit.

A ces mots estoit emprès ly le seigneur de Gruthuse, ung noble chevalier de Flandres, qui, de long-temps, congnoissoit la nature des Gantois, et cognoissoit aussi la chaleur de son maistre le duc ; craignoit aussi qu'il ne usast d'aulcune malvaise manière envers l'esmeu peuple, et de quoi mal pust ensievir. Si lui dist : « Monseigeur, pour Dieu! contenez-vous ; vostre vie et la nostre de nous tous pend en vous sçavoir bien conduire. Au tour d'une main, vous et nous sommes tous morts ou tous sauvés, si vous volez. Si vous usez de conseil et de froideur, vous ferez du peuple ce que vous vouldrez par beles paroles. Vous-meismes aultrefois les avez veus en cest estat, du temps du duc vostre père qui les sçavoit avoir à point et les rapaisier par doulceur. Si en a-il tolléré beaucoup et souffert aultres-fois plus qu'oncques prince, et leur a donné rémission et pardon pour ung mieulx. Envoyez vers eulx, et les faites doulcement interroguer de par vous, quelle chose leur fault, et leur faites promettre que les orrez volentiers en leurs plaintes, et que vous leur ferez bonne raison. Aultre chose ne leur faites ; je vous certifie, vous ferez d'eulx ce que vous vouldrez. »

Alors le duc commanda au meismes chevalier qu'il allast, et qu'il s'enquist de leur convine, et qu'il lui préparast voie, et il le sieuvroit après. Si y alla le chevalier, et s'y porta haultement ; car sage estoit et bien emparlé ; et moult leur estoit amé et agréable ; et les arraisonna de belles paroles et doulces, disant qu'ils avoient ung nouveau prince qu

Digitized by Google

tout feroit pour eux ce qu'ils vouldroient, et estoit bon et débonnaire et véritable prince de justice, également pour grand et pour petit. Mais n'estoit point leur honneur, ce disoit, de eulx ainsi esmouvoir à sa nouvelle entrée, qui le jour de devant l'avoient receu à solennelles processions, et maintenant le venoient saluer à bastons ferrés. Si leur requist qu'ils s'en voulsissent déporter, et rentrer chascun en sa maison. Lors respondirent tous à une voix commune.

« Seigneur de Gruthuse, nous sommes tous pour morir et pour vivre avecques nostre prince, et n'avons nulle action ne volenté contre ly, ne contre les siens, qui tous sont et seront saufs entre nous comme au ventre de leur mère, et morrions pour eux; mais nons en volons tant seulement à ces malvais larrons, qui desroubent monseigneur et nous, et endorment monseigneur en bourdes et en faulx donner-entendre, et gastent sa bonne ville et la desroubent, et de nous ils nous suchent le sang des veines, et nous en mocquent, qui morons de povreté; et vous disons bien que c'est la plus grande pitié qui oncques avint, se monseigneur ne nous en fait la raison et qu'il les corrige : car vous disons bien, et le vous donnons à cognoistre, que par eulx et à leur cause, nous qui sommes povres brebis, sommes constrains de devenir loups rabis par leur iniquité; ce que monseigneur nostre prince ne doibt vouloir souffrir que ainsi soyons menés, qui doibt estre pour nous comme pour eulx, car sommes son peuple. »

CHAPITRE CII.

Comment le duc Charles fut en grand péril d'aucuns Gantois et comment le seigneur de Gruthuse parlementa à eulx.

Alors ledict de Gruthuse respondit doulcement, et leur dit : « Mes enfans, appaisez-vous et vous maintenez doulcement, par la saincte passion de Dieu! et je m'en vrai devers le duc lui faire le bon recort de vous, et comment vous avez bien et noblement parlé touchant ly et tous les siens, et comment vous n'en volez qu'à aulcuns de la ville et desquels vous faites ces plaintes : si vous certifie, mes enfans, que monseigneur de eulx de et toutes aultres choses vous fera bonne raison, et vous assistera. Mès, pour l'onneur de Dieu, maintenez-vous doulcement et quoyement, sans faire rien de novel tant que je reviegne; et moi, à toutes hurtes, je demorrai meismes emprès de vous. »

A tant se partist le bon chevalier et s'en revint devers le duc, à qui il raconta tout ce qui estoit dit et fait, qui en frongna le front, et en estoit bien en sa male paix; et eust bien volu avoir esté ailleurs, pour le dangier qu'il véoit et perchevoit bien, que maugré ly et contre cuer il se convenroit ploier envers ces villains, et leur accorder tout ce qu'ils vouldroient, ou attendre plus grand grief, ce que à grand dur portoit, quelque samblant qu'il en feist. Car vous dis bien que, quelque nouvel seigneur qu'il estoit, si portoit-il en couvert corrage une haulte extreme volonté de non se souffrir fouler par nulles voies, ains de porter l'espée si roide et si ague, que le monde trembleroit devant ly s'il pooit vivre; et bien le monstra depuis, cela est tout cler, en de bien haulx et grans affaires, et dont il dompta et confondit Gantois depuis, seulement en la crainte et en la terreur de son nom.

Or estoit tout ce peuple gantois sur le grand marchié du vendredi à hacques et à macques, tout cousu en fer, et à haultes bannières levées, touttes novellement faites; et à tous lez affluioient gens armés devers le grand flot, à diverses cohortes; et tant croissoient et multiplioient, que c'estoit ung horreur. Et en passant parmi les rues, ainsi qu'ils s'assembloient par troupeaux, et qu'ils trouvoient gens de court d'aventure, doucement disoient toutesfois : « Messeigneurs, n'ayez nulle peur; nous ne quérons riens qu'amour envers vous et tout service. Allez là où il vous plaist : vous n'estes en nul dangier; nous sommes tous pour vous et pour vous servir. » Et ainsy passoient oultre; combien qu'en teles paroles et en tele mutacion n'y avoit cely qui ne tremblast de peur, et eust volu estre à cent lieues loing arrière, car oncques si horrible frayeur n'avoient veue.

Or estoit le duc à cheval atout ses nobles et archiers; et s'en vint radde envers le marchié là où estoient ces mutins, et le seigneur

Digitized by Google

de Gruthuse emprès ly, pour cause du pays et du languaige. Si arriva au marchié; et alors, ainsi qu'il approchoit et que l'on se perchevoit de sa venue, tout ce grand monde de peuple se commença à serrer et à soi frémir sur son baston, chacun soy traiant dessoubs sa bannière, et criant: *Sta! sta!* car ne savoient à quelle intencion il venoit devers eulx, ou pour bien ou pour mal; car véoient ses archiers venir en leurs brigandines, sallade en teste et les arcs bandés, et estre en grand nombre et en grand monstre, belles fortes gens et raddes, et dont la manière de venir sur eulx portoit, ce leur sambloit, menace. Si s'esmeurent en les voyant venir, et doutèrent la fureur du prince; et firent entre eulx une haulte estourmison de voix comme pour grand péril en eschevir.

En cely point, le duc s'apparut sur le marchié, en sa robe noire, atout ung petit baston en sa main; et d'entrée, comme il vint à l'assamblement où cestes gens estoient, tendant à passer parmi eulx et pour aller descendre en une maison là où les princes de tout temps descendent en tel temps, demanda à eulx en passant: « Que vous fault-il? et qui vous esmeut, malvaises gens? » Et usa de chaleur et d'aigres paroles; et en passant en férit ung de son baston, dont il se trouva prestement en dangier de sa vie, car disoit l'on que le battu le porta à dur, et qu'il jura le sang et les plaies; et de fait, avecques menace, rua après ly en boutant d'une pique pour le tuer, et parla à ly fellement et fièrement sans révérence. Et de quoi le dangier estoit si grand et si près, que tout le monde ne l'eust pu réparer, se Dieu non seul qui contretint le meschief, et là où il n'y avoit ne archier ne noble homme, ne homme, tant feust asseur, qui ne tramblast de peur et qui n'eust volu estre en Inde pour sauveté de sa vie, et souverainement pour le jeusne prince qu'ils réputoient estre venu là dolorosement en sa mort.

Alors le seigneur de Gruthuse, qui estoit emprès ly, et vit ce meschief et le grand oultrage de son maistre, lui dist fellement et rabouamment: « Que maugré en ait cely et cely! que volez-vous faire? Nous volez-vous faire tuer nous trestous et morir ici honteusement sans défense par vostre chaleur? Où cuidiez-vous estre? Ne véez vous que vostre vie et la nostre pend à moins que à un fil de soie? et venez ici rabouer ung tel monde par menaces et par dures paroles, qui ne vous poisent ne ne vous prisent, par ainsi faire, ne que le moindre de nous; car sont en fureur, là où il n'y a raison ne lumière? Par la mort que Dieu porta! se vous estes content de morir, ce ne suis-je pas, que ce ne soit maugré moi: car vous poez bien faire aultrement, et les rappaisier par doulx, et sauver vostre honneur. Qui est ce qui le doit ne qui le peult faire, fors vous seul? Déa! que Dieulx en puist rire! vostre corrage n'est point de lieu ici, sinon que vous l'amolliez et le tournez envers ces povres brebis, ung povre desvoié peuple que vous remettrez en sa quoieté par ung mot. Çà, çà, descendez, au nom de Dieu et montez là hault, et vous monstrez, et vous faites valoir et prisier par vostre bon sens, et tout prendra bonne fin et joyeuse. »

CHAPITRE CIII.

Comment les navieurs et bouchiers de Gand se vindrent joindre avecques le duc, lequel monta en hault au grand marchié pour parler à eulx.

Comme doncques le meschief estoit de ce ribaut qui se sentoit battu, et grognoit mordant les dens fellement sur son prince, et là où il y en pooit avoir des aultres de semblable volenté à l'aventure pour faire ung doloreux meschief, aulcunes bannières toutefois qui là près estoient, et véoient et ooient ceste rumeur autour du duc leur prince, prestement et à tout effort se vindrent joindre de ly pour le défendre, et luy vindrent dire: « Monseigneur, assurez-vous, et n'ayez nulle peur; nous viverons et morrons emprès vous; et n'y aura si hardi qui vous ose mesfaire; et s'il y a des malvais garchons icy sans révérence et sans cremeur, souffrez, pour Dieu! ung bien petit, et vous en serez bien vengié ci-après; mès maintenant il n'est point heure, pour peur de plus grand mal. »

Si fut bien joieux le duc de ceste assistance, et s'en rasseura tant mieux; et furent les navieurs, bouchiers, et poissonniers et aulcuns aultres qui là se vindrent joindre aveucques

Digitized by Google

ly atout leurs bannières, là où il y avoit grand monde. Or, estoit monté le duc en la haulte maison sur le marchié, et se montra aux fenestres. Et comme il estoit tout escollé du seigneur de Gruthuse, qui près ly estoit, et de son chancelier, et d'aultres beaucoup, que doucement et bénignement devoit parler à eulx, commencha à parler et dist en flameng: « Mes enfans, Dieu vous garde et sauve! Je suis vostre prince et naturel seigneur, qui vous viens visiter et conjouir de ma présence pour vous mettre en vostre paix. Si vous prie qu'en faveur de moi vous veuillez doucement porter et vous contretenir; et tout ce que je poray faire pour vous, sauf mon honneur, je le ferai; et vous accorderai ce qui me sera possible. » Et alors tout d'une voix crièrent contre mont: « *Hée! Wille-comme! Wille-come!* bien viegnez, bien viegnez, monseigneur! Nous sommes tous vos enfans et vous remercions de vostre bonté envers nous. » Et alors le seigneur de Gruthuse, par charge du duc, reparla arrière, disant: « Messeigneurs, véez ci vostre prince, vostre naturel seigneur d'ancienne hoirie, et qui ne l'est pas par acquest, ne par achat, ne par tyrannie, mais l'est d'ancienne production de six cens ans, qui oncques ne faillit; siques il a vraie espérance en vous que vous le recognoissiez vostre droiturier et naturel prince, comme vous avez fait ses devanciers. Se doncques aulcune chose ne vous plest envers ly, comme vostre prince et seigneur il vous prie que vous ly veuillez doulcement tenir tels termes comme il affiert à bons enfans à leur prince, et il vous sera et veult estre bon et amiable en tout ce que l'en vouldrez requerre. » Et alors respondirent tous à haulte voix: « Monseigneur, grand mercy, grand mercy! vous estes nostre prince et n'en sçavons point d'autre, et sommes vos enfans. Mais nous vous prions qu'il vous plaise nous faire raison de ces mangeurs de foie qui gastent vostre ville, et nous mettent à pain quérir, et sont meismes de méchant lieu et de povre venue. Et les avons veus povres galoppins tous quetifs; et maintenant sont seigneurs du vostre qu'ils nous desrobent; et ont les terres et les seigneuries et les grands estats de vos propres deniers, que vous ignorez; mais font à croire au povre peuple que vous les avez et retenez, ce que non. Si requérons d'avoir audience pour le vous remonstrer vivement, à fin tele que vous après en puissiez faire à l'expédient de la chose qui vous compète et à nous. »

CHAPITRE CIV.

Comment ung Gantois s'avança à monter auprès du duc advocassant pour ses compagnons.

Or, tandis doncques que ces paroles se disoient en bas contre mont, et que le duc y entendoit de grand cuer, avint que ung grand rude villain oultrageux et fier estoit monté à mont célément, et s'estoit venu mettre à la fenestre emprès le duc; et là venu haussa sa main, qui estoit armée d'ung gantelet de noir fer vernissié, et férit ung grand coup sur le bas de la fenestre pour se faire oïr; et sans porter révérence au prince ne cremeur, se présuma à dire ainsi: « Vous, mes frères là en bas, qui quérez à faire vos plaintes et doléances à nostre prince ici présent d'aulcunes grandes causes qui nous compètent, et premièrement de ceulx qui ont le gouvernement de ceste ville ici, qui desrobent le prince et vous, vous les volez avoir punis! Ne faites pas? — Ouil, ce dirent les autres. — Et si volez avoir mises jus les cueilloites? N'est-ce pas ce que vous querrez? — Ouil! ouil! — Et si volez avoir vos portes condampnées réouvertes et vos bannières auctorisées, comme de tout temps ancien? — Ouil! ouil! — Et si volez et priez de ravoir vos chastellenies, vos blans chapperons, et vos anciennes manières de faire; Ne faites pas? — Ouil! ouil! ce respondirent. »

Et alors le vilain, à ce mot, tourna sa parolle devers le duc, à la fenestre, disant: « Monseigneur, c'est ici en brief pourquoi ces gens là bas sont icy assemblés pour vous faire requeste, et affin que vous y pourvoiez. Et moi, en nom de eulx tous, je le vous declaire, et ils m'en aveuent, vous l'avez oy. Siques, pardonnez-moi, je le vous ai dit pour eulx et pour ung mieulx. »

O glorieuse majesté de Dieu, et que vécy une oultrageuse et intolérable vilenie commise en la face d'ung prince, et d'ung tout vil

Digitized by Google

bas homme, que de soi venir mettre et joindre emprès les flancs d'ung tel prince son seigneur, encore et proférer paroles contraires à sa haulteur par contempnement de sa seigneurie, et de quoy le plus povre noble homme du monde, par la manière du faire eust pu avoir le cuer crevé d'annuy et de despit de le tollérer et porter. Et si convint toutes-fois que ce noble prince le portast et tollérast pour ung mieulx à ceste heure, et qu'il le coulast par une risée, qui en devoit morir de dueil. Et alors le seigneur de Gruthuse, qui bien en sçavoit dissimuler son despit, en pareil comme son maistre, qui ensamble s'entre-regardoient piteusement, dist à ce vilain doucement: « Mon ami, ne faisoit besoing que pour ceste affaire montassiez ça hault, qui est le lieu du prince, et député pour ly et pour ses nobles: de là bas vous eust-on bien 'oy; et vous eust monseigneur respondu ainsi qu'en chà; et sans vous avoir à avocat, il contentera bien son peuple. Vous estes ung estrange maistre; descendez, descendez en bas, et vous en allez avecques vos gens: monseigneur fera bien du tout. »

Si s'en alla le vilain et fut convoié en bas et s'en alla; ne sçay qu'il devint. Et le duc et tous les seigneurs demorèrent tous esbahis de l'outrage du vilain et de son orgueilleux emprendre. Et le duc, au plus bel qu'il pooit, et après avoir contenté le peuple par paroles, monta à cheval, et s'en repaira en sa maison, là où apriesmes monstra la destresse de son corrage à sa famille, laquelle il fist tout armer et veiller ceste nuit en sa maison, de peur d'inconvénient; ne oncques puis n'ot heure de joie dans la ville, jusqu'à tant qu'il s'en trouva dehors.

CHAPITRE CV.

Comment les nobles et gens de bien estoient perplex de la mutinerie perpétrée à l'entrée de leur prince.

Dieu scet quelle angoisse, quelle destresse et martire de corrage veissiez en Gand alors, et quelle honte et doloreuse confusion de la part des bons et des notables, tant nobles et rices bourgeois, comme de ceux de la justice qui avoient désiré leur nouveau prince à venir en sa ville, et pratiqué meisme sa venue en assurance; dont maintenant, quand ils l'ont eu et receu et recogneu, le second jour de son accès, l'ont conjoy à hacques et à macques, et assis devant son front multitude de faces en bacinets enroulliés, et dont les dedens estoient grignans barbes de vilain, mordans lèvres. Certes en Gand alors avoit doleur et tribulation en maint cuer d'omme, mainte triste et confuse pensée en close chambre, là où les notables en leur solitude fondoient et vuidoient leur annuy par mains détordre et par clamer et plorer leur propre confusion, disans: « Ha! Gand! malvais Gand! ville bien ingrate, et mescognoissant des biens de Dieu, ténébreuse et noire, en ung ancien naturel pecié que tu as comme mantel! Que fusses resplandissant sans cellui, de toutes villes cristiennes la royne. Ha! Gand! et comment penses-tu respondre jamès ta vile présente opération? Et comment vaincre jamès ne réparer ta présente cruelle vilennie et rudesse? avoir évoqué et attrait vers toi ton naturel vrai prince; expostulé pour le rechevoir, pour le conjoyr et le célébrer par dévocion, par cérémonies, par sacrifices, et par mistères aujourd'hui, et demain lui courrir sus par armes et bastons ferrés, et le constraindre et le faire ploier soubs tes oultrages! O tu es de la rasse des faux Juifs, fault dire, dont tu ensieus l'exemple, ou tu meismes veulx estre exemple à tout le monde de toutte malignité et vilennie. Que dira l'on de toi, fors que tu es tele que tes fais, traitresse, dechevresse, gabuseresse, cruelle et inhumaine, sans honneur et sans révérence, sans discrécion et sans raison, et non accoutant ne à bon los ne à bonne renommée, ne à prince ne à noble homme, fors mance devant mance darrière, ne te chault comment, mès que ta bestialité et férocité puist avoir lieu et exploitier comme tu as de nature. O Gand! Gand! en perpétuité tu ne vaincras, ne ne répareras ta présente offense; et se aultres fois il t'est mescheu, comme assez il t'en pend au dos, ton mesfait aujourd'hui surpasse tous aultres et est le plus noir et le plus triste que tu oncques commis encorre, comme d'appeler ton prince et ton droiturier seigneur en dedens toy, pour l'embracier et estraindre par amour,

Digitized by Google

pour le rechevoir et recognoistre ton héritier, ton duc, ton protecteur et refuge, et le venir menacier à son entrée et lui mettre devant le front espoventement, pour lui faire renoncier à sa seigneurieuse libertise et haulteur, pour soi mettre en la tienne par force. Je crains certes que une fois cestui détestable et non ouy jamès tel péchié ne te couste et cuise, et que Dieu ne le venge sur toi avecques les aultres passés; dont toutesfois ce seroit dommage pour la beauté de toi dont tu abuses. »

CHAPITRE CVI.

Comment George excuse aulcunement la folie emprinse du peuple gantois s'ils y fussent allés par conduite.

Pour donner touttes-fois à chacun la portion de son droit, en tant que raison souffre, et mettre ce tant peu d'excuse que ce peuple-ci peult avoir en ce qu'il s'est ainsi esmeu, ung peu me convient me tourner envers ly par pitié; en tant que, posé que cause aulcunement pooit avoir fondamentale de soi doloir, qu'il n'a quis aultre meilleure voie et plus honneste de la monstrer à son utilité et joie. Car pour remonstrer n'eussent jamès failli à tirer la raison devers eulx, qui les eust maintenu en justice; car leur prince estoit homme d'agu jugement, et venu pour celle cause devers eux, que pour y monstrer beaucoup de sa grace et de sa vertu en équalité de droiture pour grant et petit. Et croy fermement que s'ils n'eussent abattu ceste malheurée maison par orgueil et folie, si comme ils firent, et eussent requis au duc en son nouvel venir de grace et de relaxation, voire francement parfaite quitance de cueilloites dont ils se doloient, le duc, francement, les leur eust quités et mises jus, avecques plusieurs autres graces qu'il leur eust et eussent faites, sauve leur querelle et son amour. Car fault entendre et croire, qu'à la mesure et tiltre du bon droit que ce peuple ici pooit avoir, s'il eust sceu montrer froidement et par bon sens, il estoit quasi impossible que le duc ne lui eust administré justice et bonne raison, et mis remède en sa doléance. Mès en lieu de sens et de révérence print ung entoullis de fol orgueil en ly mordant ses dens, et pour s'en vengier en propre auctorité, par force et lésion du prince. Car vrai estoit et notoire, ce disoit l'on, que piteuses excessives mengeries corroient sur le povre peuple par ces cueilloites, qui tous-jours courroient, et jamès ne se diminuoient; et estoient les levées tant plus grandes, ce disoit, et de trop plus grant monte trois fois que la charge pourquoi elles furent mises. Si lui sambloit, puisque le prince estoit payé, et la ville assez recouvrée du meschief qu'elle en avoit fait pour vendre rentes, il estoit licite et raisonnable que désormès il pust estre allégié du fardeau aussy dont il avoit fait pleine satisfaction entre Dieu et homme. Dont, ce que il arguoit, c'estoit qu'il imputoit ces deniers, ainsi indeuement levés, reposer ès coffres d'aulcuns de la ville ayans gouvernement, et qui s'en grandissoient, et achattoient terres et seigneuries, et lesquels néant-moins, s'ils estoient mal du peuple et haïs de mort, si trouvèrent-ils fachon d'estre bien de court, et sur quoi ils se fondoient ou fioient. Et vecy où gist le lièvre et le droit difficile du neu; c'est que court fait jugement sur ceulx qui court flattent et baisent, et punition sur aultrui de crime dont elle meismes est entachie et toute pleine, c'est d'avarice, de rapine, de tenacité, et qui tout rechoit et nourrit ce qui est de celle secte, pourveu qu'il y ait fruit. Et est tout le monde si enfangié de ceste maudite avarice, qu'à peine n'y auroit juge en la terre qui ne s'en prist à lui meismes pour coulpe; car envis l'un ver mengue l'autre. Maintenant doncques que la perplexité estoit grande en Gand entre les bons et notables, si estoit-elle en court encore plus, pour maintes causes; car le duc y avoit madamoiselle sa fille, dont il craignoit fort qu'il ne la poroit tirer dehors la ville, et que ces malvais vilains ne le vouroient souffrir, s'ils s'en perchevoient de son allée; y avoit aussi apporté avecques ly, de Bruges, tout ce qu'il avoit trouvé du trespas de son père, qui montoit à merveilleux grand avoir. Si désiroit fort que cela fust tiré dehors aussi, et mis à sauveté plus seurement que là; car se la chose tournoit à mal, et que les meschans d'aventure venoient à user de force sur les gens de bien, tout ce grand

Digitized by Google

avoir là seroit dissipé et perdu, ce lui sambloit, et seroit par aventure le premier ravi. Si fut conclu, par bon avisé conseil, que subtilement et par nuit on feroit tirer les coffres, et les mettre en voie envers Tenremonde, là où ils seroient bien jusques à la venue du duc. Et de madamoiselle sa fille, mès que le duc eust ung peu contenté le peuple par subtiles promesses, l'en feroit le mieulx que l'en poroit d'elle; et s'en venroit bien avecques ly au gré du peuple; car, pour dire vrai, il craignoit, si faisoit chacun, qu'on ne la detenist par force et par ung contregage, jusqu'à tant que le duc aroit tout consenti et accordé ce que l'on vouroit avoir. Mès on y pourvut par belles paroles et par bon sens; et le duc, après deux ou trois jours, leur fist mettre jus leurs armes, et chacun s'en aller à sa maison; et de là en avant on traita avec eulx. Et le duc y commist son conseil et les grands hommes de sa maison; et leur promist et fist promettre de leur faire raison de ceux dont ils se doloient, et d'en faire informacion à bonne justice. Pareillement leur accordoit de mettre jus les cueilloites, par ainsi que trouvé fust que la ville se fust souffisamment recouvrée de ses domages, et ly parpayé; leur accordoit aussi de faire ouvrir la porte condampnée par son père, pour cause que par là le vindrent combattre à Gavre; et de leurs chastellenies, il en besoingneroit cy après par bon avis et conseil, et plus à loisir, après soi estre despescié de ses présens grans affaires qu'il avoit sur mains, touchant les divers pays qu'il devoit aller visiter, et rechevoir de ville en ville par le trespas de son père, et à quoi nécessairement il lui falloit entendre, ce disoit, et vrai disoit. Et par ceste manière de parler qui estoit douce, quelque le cuer feust, Gantois se tindrent à contens, cuidans bien avoir fait la besoingne: mès leur coustera de l'annuy beaucoup ci après et de grant peur, dont peu s'en donnoient garde.

CHAPITRE CVII.

Comment le duc Charles se parti de Gand, et comment ceux de Malines en celle heure se fondèrent faire le samblable.

Par doulces et subtiles voies doncques le duc partit de Gand et en emmena sa fille, dont le duc fesoit grand dueil; et le duc s'en alla à Tenremonde, tout droit envers Malines; car là voloit-il estre pour approchier Braibant.

Or, oyez maintenant et entendez la conséquence de ceste mauldite et doloreuse commocion faite en Gand. Prestement que ceux de Brusselles et les aultres villes de Brabant virent comment Gantois avoient besoingnié aveucques ce duc Charles à son entrée, et obtenu de ly forcéement ce qu'ils ont volu, eux aussi, à l'exemple des Gantois, proposèrent secrètement d'en faire autant, et de non le rechevoir jamès, jusqu'à tant qu'il leur auroit accordé toutes leurs choses à leur gré et à leur vieil usage. Et desjà avoient Brussellois estrif contre ly dès avant la mort de son père; et de quoi, ly estant encore comte de Charolois, leur avoit respondu en Gand, que par sainct Georges! une fois si jamès il devenoit duc, il leur feroit bien sentir leur enfant; et ne feroient point de ly comme ils avoient fait du père, qui leur avoit esté trop doulx, et les avoit enrichis et donné l'orgueil qu'ils avoient. Si en souvint maintenant à Brussellois, et le craignoient; et pensans à prévenir par la forme des Gantois et par ly monstrer visage, conclurent toutes les villes du Brabant une conclusion à l'esmeute des Brussellois; et misrent journée de commune convencion à Louvain, chief-ville du pays, semonnans aveucques ce et requérans les estats pour y estre. Or, craignoit durement le duc ces vilains de Brusselles, qu'ils ne infectassent et corrompissent tout le pays, et qu'ils ne proposassent de lui faire dangier de son héritage, soubs l'exemple qu'ils avoient prins à Gand, jà-soit-ce-que ce n'estoit point une meisme chose Brusselles et Gand, ne de meisme pois, ce savoit-il bien; mès au moins ung peu de dangier lui pooit bien donner grand inconvénient aussi; par quoi se haster et soi avanchier lui sambloit nécessaire; car jà s'estoit avanchié par secret missage le comte de Nevers, d'envoier unes lettres à aucunes privées personnes et villes, par lesquelles il signifioit avoir droit et vraie action en la ducié de Braibant, et lequel droit il entendoit à poursievir par toutes voies convenables en contraire du duc de Bourgoigne et

Digitized by Google

de tout aultre ; si leur prioit d'assistance et de faveur, jà-soit-ce-que aultrefois et du vivant du duc Philippe, pour ce que le comte de Nevers avoit aultrefois mis avant ces termes, il en estoit décidé et conclu par jugement, et en la chancellerie de Braibant meismes, que ce comte de Nevers n'y a ne droit ne riens. Si en ensievy que, pour plus grande seureté et pour en oster les débas pour à toujours, le duc Philippe requist aux trois estats du pays qu'en sa pleine vie ils voulsissent jurer à son fils le comte de Charolois, qu'après son trespas ils le rechevroient et recognoistroient pour leur seul vrai naturel seigneur et prince, sans aultre, et forclos tout le monde. Mès nonobstant ce, toutes-fois, et qui avoit été autenticquement et solemnellement fait par les trois estats, si y mettoit-il doubte maintenant ; et en estoit en dangier pour l'exemple des Gantois sur qui les aultres se fondoient ; et savoit bien aveucques ce, que le comte de Nevers son cousin avoit jà envoyé ses lettres par de çà, pour lui donner empeiscement ; lesquelles toutes-fois bien petit il prisa, et en fit peu de pois et des lettres et de l'homme.

CHAPITRE CVIII.

Comment le comte de Nevers, par l'enhort de son valet de chambre, se parti de la maison de Bourgoigne.

Ce comte de Nevers, ailleurs et par cidevant avez assez oy, s'estoit mal porté envers ce duc, lui estant encore comte de Charolois, et par son mesprendre s'estoit eslongnié et tout distrait de la maison de Bourgoigne, sa chief maison, et qui l'avoit eslevé et nourri. Et nonobstant que pendant ce temps que le comte de Charolois estoit en France, à Conflans, ce comte de Nevers eust été pris en son chasteau de Péronne et mené prisonnier en Béthune longue espace, et que depuis, par appointement fait et par grand moiens, le comte de Charolois condescendist à recevoir à merci ce comte de Nevers, son cousin, et de lui pardonner ses mesfaits, pour l'honneur de Dieu et du sang prochain qui estoit en eux, en la ville de Boulongne sur la mer, et que là lui promist perpétuel service et révérence, comme à son chief ; toutes-fois, par aulcuns serviteurs estans lez ly, souverainement par ung Boutillart, ung valet qui s'estoit eslevé, cestui de Nevers se distray depuis des marces de deçà, et s'alla tenir en Nivernois, là où arrière il rencheut en son viel ploy de folie et de malvais usage ; et par povre conseil, et que ce Boutillart deboutoit toutes gens de bien et les nobles de la comté d'en arrière de ly pour le gouverner seul, recommencha arrière la seconde fois à soi mal porter de rechief envers son pardonneur, et de soi vanter assez qu'il lui esmovroit guerre avec l'aide du roy et les Liégeois, pour la ducié de Braibant en laquelle il clamoit droit. Mès attendu au cler son estat et sa fortune d'alors, ses menaces estoient de nesge et de peu de vertu, et en pooit ensievir peu de fait, ne par ly ne par aultre. Mès tout cecy lui fit ung despit qu'il avoit pris depuis son pardon, par l'enhort de ce Boutillart ; et estoit qu'en lui pardonnant, le comte de Charolois lui osta les chastellenies de Roye, de Péronne et de Montdidier que le duc Philippe lui avoit données et transportées en perpétuel don, ensamble la succession du comte (1). . . . . en Hollande de la terre de Voorne, après son trespas, montant bien à seize mille clinquars par an, que tout ensamble le comte de Charolois lui avoit osté et applicquié devers ly. Si se trouva cely de Nevers tout nud et tout despouillé par de çà, là où il avoit appris d'avoir grand bruit et grand gloire, et toute la noblesse de Picardie à son mand. Et par tant, comme il cognoissoit assez son cas, et pourquoi il avoit demandé merci, il s'eslongna du païs et de la maison de tous points, et dont depuis il en encheut, et par povre sens et conduite, en plus grand grief que devant, et en perte de son honneur ; que pitié fut ; car avoit esté ung vaillant noble prince du temps du duc Philippe son oncle, et que gens de bien l'avoient en mains qui l'adestroient, comme le seigneur de Rochefort, messire Hues de Longueval, messire Robert de Miraumont et plusieurs autres ; lesquels, par espécial les deux,

(1) Lacune dans le manuscrit.

Digitized by Google

quand ils furent morts, Rochefort et Longueval, oncques depuis de sens ne usa, ne de bon conseil, mès tira meschans gens emprès ly, et y mist sa créance, et telement qu'ainsi il se gasta et pargasta, et rua son honneur sous pieds; dont ce fut grand dammage et fait fort à plaindre.

CHAPITRE CIX.

Comment le duc entra à Malines, et comment aucuns du Brabant eussent volentiers favorisé au comte de Nevers.

Ce nouveau duc Charles donc, après son partement de Gand, vint et entra en Malines, où il fut solemnellement rechu à dévotes processions et révérences, et recogneu pour prince et héritier de la ville. Et après le serment fait, il séjourna par l'espace de quinze ou vingt jours en surattendant la conclusion qui se feroit à Louvain, là où les troits estats de Brabant estoient assemblés sur leur affaire: c'est assavoir sur les natures et anciennes condicions du pays, lesquels aulcuns de eulx eussent volentiers introduits et ramenés en nature maintenant, avant que le rechevoir, pour cause des plusieurs infractions dont ils se doloient, et que le duc Philippe, le nouveau trespassé, leur avoit fait par puissance, et dont maintenant ils quéroient et machinoient voies, ce sambloit, pour en estre au dessus et pour demourer frans, souverainement les bonnes villes, là où naturellement toujours se treuve murmure en peuple et volenté de changier prince, comme en folles femmes qui toujours réputent plus de bien et de plaisir en ung nouveau dernier qu'en tous ceulx qui sont passés devant. Si en estoit l'exemple ici assez évident. Car il en y avoit en Brusselles assez, et ailleurs, des malvais vilains, qui secrètement favorisoient au comte de Nevers, et eussent bien voulu livrer ascout après lui, pour cause de novelleté, et qu'il n'estoit point de puissance ne de vertu pour régner sur eux, fors que à leur plaisir; car pour ung duc de Braibant qui n'est que duc de Braibant seulement, ils ne font gaires que bien à point; et partant, quand ils ont veu ce jeusne prince ici si fort et si puissant, tout à l'environ de eulx, et hault et fier de corrage pour peu les prisier, se conseilloient ensemble sur la manière de leur faire. Car pour le répugner en la succession de son héritage, ne se sentoient hardis ne puissans, et en craignoient la fin malvaise pour eulx; et pour le rechevoir aussi tout mollement, sans ly donner à cognoistre leur playe en son novel venir, ils réputoient simplesse. La baronnie du pays toutefois estoit toute entièrement pour ce duc Charles; voloient vivre et morir aveucques ly; ils estoient crus et élevés, ce disoient, sous le bon duc le père, si voloient morir aussi et vivre aveucques le fils, sans aultre recognoistre: car estoit leur vrai héritier et prince. Si est vrai toutesfois que, eulx estans ainsi tous assemblés à Louvain, lettres furent portées aux estas du pays de par le comte de Nevers, et par lesquelles il leur remonstroit avoir vrai, légitime droit en la ducié de Braibant; si leur prioit pour aide et faveur en sa bonne juste cause, et leur promist, en temps avenir, de le recognoistre. Mès en effet les lettres furent de petite estime, et peu réputées entre les nobles, quoiqu'entre les aulcuns des bonnes villes il y avoit des ascoutans par perversité de nature.

CHAPITRE CX.

Comment les nobles de Braibant déclarèrent qu'ils ne tenoient autre seigneur que le duc Charles.

A ce conseil de Braibanchons, à Louvain, là où ils disputoient de leurs besoingnes, le duc y avoit toujours ses gens allans et venans pour lui deffendre et sauver son droit et sa seigneurie encontre les murmurans, et pour leur rabattre leur orgueil, aussi pour monstrer barbe et visage de prince, combien toutes-fois, et ainsi le fesoit dire, que toujours vouloit vivre amiablement aveucques eulx, et les maintenir en droit et en raison, aussi bien et se mieux non que son père, et les conserver et garder en paix et en tranquillité contre tout le monde; et se d'aventure, il y avoit chose devers eux qui feust utile et d'expédient au salut du païs et du bien publique, et qui feust mieux de faire que de

Digitized by Google

laisser, à tele chose certes et à tel avis il y voudroit libéralement entendre, ce fist dire, et n'y voudroit aller à l'encontre ; et quand de leur part aussi ils se voudroient élever en orgueil contre lui, et lui estre rebelles, et faire refus de son héritage traians autre part, sceussent tous, et bien l'entendissent, qu'onques si dure ne si amère follie ne prist à peuple de Braibant, comme il lui feroit sentir ; et n'y avoit ne roy ne roc au monde qui les en sceust garantir, et qu'il n'en venist bien à son desseure. Mès entre les nobles, comme je l'ay dit, n'avoient mestier ces paroles ; car ils estoient tous pour ly ; et eussent mieulx aimé la mort du comte de Nevers qu'envers ly descendre ; là où messire Philippe de Hoornes, cely qu'on appelle seigneur de Gasebecque, ung grand baron, respondi fellement et dist : que les nobles de Braibant n'estoient point pour retirer leur avoir d'envers ung cler ciel pour le contourner et ruer dans une caverne ; et prestement, au mot dévolé, tous les autres qui entendoient bien que ce voloit dire, commenchèrent à dire : « Par mon âme! il dit bien. Voirement, si ne sommes nous. Dieux nous a bien pourveu ; si lui en devons gràces ; nous avons ung noble vertueux prince, et que nous recognoissons ; et vient de la plus noble racine du monde, le bon père ; nous serions bien maudits et dampnés se nous ne lui donnions et portions l'oneur et l'amour que ly devons. Et nous est faulte et reproce de tant y tarder et reposer dessus ; et n'y a ne vilain ne ville de quoi il ne se doie bien chevir et qu'il n'en sache bien faire. »

Ledict de Gasebecque et le seigneur de Bergues, ung autre grand puissant baron, mirent avant cestes paroles et les continuèrent ; et en estoient sievis de toute la chevalerie du pays, qui estoit grande, et des gens du conseil du duc qui alloient et venoient entre deux : c'estoit monseigneur le chancelier, maistre Anthoine Haveron, prévost de Sainct-Donas, l'archidiacre d'Avallon, messire Guillaume de Bische, et plusieurs autres ; et les seigneurs de Bergues et de Gasebecque vindrent devers le duc aussi de jour à aultre avecques aulcuns aultres députés de par les estas pour mettre tout d'accort. Et telement fut fait et appoinctié, que le duc se tint à content des estas et eux de ly ; et faisoient ceux de Louvain grande préparacion pour le rechevoir. Si se partist de Malines le douzième de juliet, et entra en Louvain, là où il fut solemnellement recheut à doubles processions, c'est assavoir à processions des gens d'église et à processions des gens de l'université, et à grande chevaucée de noblesse et de notables bourgeois. Et fut le duc tout vestu en dueil comme il appartenoit ; et descendi en la maison de la ville, là où il fit le serment, et de là se tira en sa maison pour lui ordonner ; et vindrent tous les nobles du païs le conjouir ensamble ; et les notables de Louvain le vindrent bienviegnier et lui faire les présens. Et demoura par aulcuns jours, trois ou quatre, audict lieu ; et de là s'en vint à Brusselles là où arrière il fut très solempnellement receu, et conjoui du peuple ; et là disposa son séjour pour y estre convenablement par aucun temps pour y ordonner de ses affaires ; car en Anvers ne voloit point aller encore, pour cause que l'on disoit que la pestilence y courroit ; et par ainsi se tint à Brusselles, surattendant le temps d'aultre nécessité et expédient ailleurs et en aultre ville.

CHAPITRE CXI.

Comment le comte de Nevers escripvist unes lettres assez aigres au duc Charles.

Prestement doncques lui venu à Brusselles, et que tout le monde pensoit que là se devroit tenir longuement pour ordonner les affaires du pays, et d'infinité des offices qui estoient escheus par le trespas du père, tout le monde et de tous lez affuioient à Brusselles, pour procurer et impétrer offices et bénéfices à ce nouveau duc ; les ungs par fiance qu'ils avoient en sa promesse et amour du temps passé ; aultres, parce que meismes avoient obtenu lettres de telle et de telle chose ; aultres par vertu d'amis et des grans moiens que avoient devers ly ; et autres à pleines grandes bourses pleines d'or, et lesquels je me doute que point n'estoient les moins recevables ; car partout, et en tout temps, par espécial en court, telles gens sont bien venus, ne oncques amour ne servi povre homme, sitost que fait argent ung riche

Digitized by Google

puissant. Pour doncques avoir sa cause plus avancée, c'est plus fondation, ce samble, avoir bonne bourse, que faillible attente en promesse ne en vraie amour de seigneur. Souvent l'expérience en a plus assagi de gens que de ceulx par non croire.

Or je laisse encore reposer ces offices en ce nouvel instant, et viens à parler du comte de Nevers arrière; lequel, aveucques ce que novellement avoit envoyé des lettres, comme j'ai dit, à plusieurs particuliers, tant en Louvain comme en Brusselles, nobles hommes et aultres, pour les gaignier pour ly, s'avisa aussi d'en envoyer une au duc Charles, jà recheu au païs; et par icelles, lui signifia assez impartinament son enflé corrage, par forme de doléance et de tort à lui fait, ce disoit, et de quoi une fois, quand il poroit, il en pensoit poursievir son droit par une manière ou par aultre, et en prendroit aide de ses amis. Et usant de plusieurs semblables mos finablement monstra peu de sens et peu son honneur d'ainsi escrire à son chief, soubs qui il avoit esté eslevé, et nourri serviteur toute sa vie. Mès comme en autres choses plus grandes il s'estoit bouté en follie par avant, encore faisoit-il à dispenser en ceste qui estoit de continuation pareille, en ensievant ses gouverneurs, hélas! et dont ce fut grand damage, et pour ly et pour la maison de Bourgoigne, de le perdre ainsi de double perte, et à quoi il n'y avoit point de remède. Et certes, se sens eust esté en ly, et qu'il eust cogneu qui il estoit, ne quel estoit cely auquel il se voloit prendre par menaces, il eust faint ses lettres et ses vaines paroles qui ne portoient que vent, et eust pris vergoigne de son desvoy, dont son pis faire n'estoit que fable. Et en effet, le duc n'en fist que rire et gaber. Non firent tous les barons d'emprès ly, qui véritablement sçavoient que à tort et sans cause il se présumoit avoir tiltre en Braibant; et se oncques y avoit eu aulcune couleur, si avoit-elle esté vidée piéça par les estas du pays, comme j'ai dit ailleurs, du vivant encore du duc Philippe. Et par ainsi, ceux qui ceci savoient en pooient d'autant plus sainement respondre, là où cestui de Nevers se voloit ingérer de mettre sus ceste question non raisonnable, et dont en effet il demora forclos et non oy; et lui estoit la lune aussi près pour y ruer aux mains, comme de parvenir à ceste ducié par vertu de sa fortune.

CHAPITRE CXII.

Comment les Gantois, après la remonstrance des gens de bien, envoyèrent vers le duc.

Comme doncques j'ai tiré le duc hors de Gand, et mené à Brusselles en paisible possession de Braibant, qui pendoit en dangier à l'exemple des Gantois, me convient retourner en arrière envers eux, pour raconter comment, après son partement, se maintenoient en la ville. Car, à ce que j'en oys conter, et comme il est vraisamblable, doleur et contricion y eut grande en Gand, entre notables, du meschief avenu; et entre ceux qui l'avoient promeu et fortifié par erreur prise, commençoit à germer repentance et confusion de leur honte. Et eussent plusieurs entre eulx volu estre en Ynde la grand, pour non avoir part en la male aventure du cas; car fondoient et farinoient en leur péchié, et comme plus goustoient et sapoient leur crime commis, comme plus le trouvoient amer et reprochable, et plus de punicion digne. Est vrai toutefois que les nobles et les notables y avoient mis de la peine assez entre deux, pour les introduire et mettre en ceste bonne voie de recognoissance; et les avoient priés et exhortés de main à main, que, pour Dieu! chacun endroit soi voulsist entendre et penser ceste griesve plaie que Gand avoit recheue, et dont jamès l'offense ne seroit estainte, sinon par la plorer et par monstrer samblant d'en avoir deuil; car autrement, ne Dieu ne homme ne pardonnent; et n'est nul digne de miséricorde, sinon par monstrer contricion suffisante, qui vainct l'injurié. Ainsi doncques les notables en Gand, usant de ces termes envers le peuple aussi battu en conscience, et tout de soy-meismes revenu à soy, se rendi coulpable, et ne cessa de prier que, pour Dieu! on ouvrist les voies pour parvenir à la grasce et à la miséricorde de son prince. Car n'y avoit amende que l'on sceust produire, que liement ils ne feissent et portassent en son honneur, sauve seulement la vie; ne aultre chose réserver ne voloient, mès qu'il voulsist mettre

Digitized by Google

en ignorance leur offense. Si pleust moult aux notables et vaillans ceste saincte bonne volonté du peuple aveucques sa contricion parceue, et mist-on ung grand fondement dessus de grand espoir, et que bonne fin, à l'aide de Dieu, s'en tireroit, moyennant peine devers le duc, qui se convertiroit à grasce envers son peuple. Et en effet notable homme fut dreschié et mis sus pour aller taster à Brusselles, en cas que se Gantois, pour tout le corps de la ville, venoient devers le duc pour lui prier merci de leurs mesfaicts, se le duc les vouldroit rechevoir, et leur prester ascout en leurs humbles remonstrances.

Si porta la chose ainsi, et si bien que le duc respondi : que voirement il les voloit bien rechevoir et oyr et entendre ce qu'ils vouldroient dire, et en après respondre et besongnier aveucques eulx, à l'exigent de leur cause. Car ne voloit refuser justice, ce disoit, ne ascout à nulluy, feust pécheur, feust juste; car en la balance d'équité, entre bons et malvais, l'ascout souverainement doibt avoir grand lieu en ung prince juge. Si fut ceste response rapportée en Gand, et joyeusement recheue du peuple, et tournée en bon espoir, quand encore il daignoit les souffrir venir vers ly, si mesfais comme ils se congnoissoient. Si en y avoit qui plorèrent de joie, et de la grasce et merci que rechevoir espéroient; et fut dressée l'ambassade qui représenteroit tout le corps de la ville en son entier, qui est en trois principaux membres : le membre des bourgeois et des nobles, le membre des mestiers, qui sont cinquante-deux, et le membre des tisserands, qui possèdent douze diverses places en la ville, toutes pour eulx et en leur force; ce sont les trois membres qui font Gand en son entier. Dont, et de la part des bourgeois on prist certains députés, et de la part des mestiers ung nombre des plus notables aussi, et de la part des tisserands, ung nombre aussi à l'équivalent des autres, qui, tous ensemble recheurent en charge le fardeau de la bonne ville, par ung commun assens, feust pour faire amende quelle qu'il plairoit à leur prince, ou pour porter aultre punicion condigne à leur mesfaict; ils se voloient à tout submectre. Et principalement pour ce qu'ils savoient et congnoissoient que leur péchié pendoit en avoir obtenu par force et par orgueil ce qu'ils avoient volu avoir, à celle heure qu'ils avoient leur duc en leur dangier, tout honteux et confus, maintenant d'entrée renoncèrent à tout ce que acquis avoient et impétré par celle voie; le révoquèrent, et se jugèrent avoir mespris; renvoyèrent et restituèrent tout ce qu'ils en avoient obtenu de lettres et de scellés, et les rejectèrent pour à toujours; et du surplus, ce qu'il y avoit de malvais et de vilain encontre sa personne, ils s'en voloient mettre en sa merci et en son noble plaisir, et ne demandoient que sa miséricorde. Ceci, en effet, fut la charge que portoient ces députés de Gand, en Brusselles, devers le nouveau duc; et fut produite et proférée, pour et au nom de la ville, devant le duc, par la bouche de maistre (1). . . . leur advocat, et en présence de tout le grand conseil du duc et de toutte la baronnie; et fut l'oracion belle et noble, et de telle substance.

CHAPITRE CXIII.

Comment ceulx de Gand firent une excellente et pitoyable proposition pour provoquer le duc à leur donner pardon.

« Très-hault et très-excellent prince, et mon très-redoubté et naturel seigneur, vos très-humbles et très-obéissans serviteurs et subgects, et tous en général les habitans de vostre très-humble et obéissante serve et ancelle, la ville de Gand, se recommandent très humblement à vostre très-noble grasce; et par nous cestui grand nombre de gens, ses explorateurs, qui gissons en terre devant vous, vous envoie signifier la viscérale et intime douleur et tribulacion en quoi ils sont pour vous avoir offensié, et provoquié justement encontre eulx vostre indignacion, dont ils meurent d'annuy, et en vivent en ténébreuses et en désespérables pointures de conscience; dont de nul lez ne se peuvent trouver à sauf, sinon que vostre miséricorde les reconsole et embrasse par ung raiseau de vostre clémence, envers laquelle ils respirent, et en envoient

(1) Lacune dans le manuscrit.

Digitized by Google

vers vous leurs parfons souspirs. Vous transmettent aussi l'abondance de larmes volans en l'air, et dont douleur et angoisseuse contricion sont les causes; recognoissent, élas! leur malheuré crime et delict envers vous, la grieve pesanteur et qualité de leur offense, et comment, ce qui est par eulx commis de rudesse en vostre très-haulte seigneurie, est irréparable par eulx, et quasi impossible de le restorer condignement et à l'équal; recognoissent aussi que, à bon droit et à juste et saine cause, vous devez tirer et destourner vostre noble face d'envers eulx, les réputer indignes de toutte amour, les contempner et anientir comme malvais, et, par indignacion jettée sur femmes et enfans, abhominer toute la familie et toute la hottée ensemble. Mès comme cognoissance de son délit est le premier bon signe en homme pécheur, et que la contricion qui en ensieut aussi doit esmouvoir Dieu ou homme à la mesure de ce qu'elle porte beaucoup ou peu: élas! mon très chier seigneur, quand vous qui obtenez double lieu, lieu de Dieu et lieu d'omme, et avez en vous la double nature, par office et commission en divin estat, et que vostre noble discrécion scet et cognoist que Dieu le père, créateur, de toutes offenses à lui faictes il est repaisible par pleurs et par larmes, il se convertit envers l'homme par contricion et prières, il remet offenses, il differe ses jugemens et ses verges, et se retourne en son essencial clémence et naturelle béniguité par oubli des choses passées, et refait de ses offendeurs ses amis bien venus quand ils retournent vers ly, et ne refuse nully ne ne regette en son humilité, et recognoist la fragilité des hommes en comparaison à son essencial naturelle propriété, qui est de pardonner par nécessaire, par convenable, par l'égalité de justice, par excellence de divinité et de nature et de noblesse, et par la vertu et importance de son sainct tiltre et nom, qui est d'estre Dieu et d'estre créateur, à qui il appartient d'avoir pitié et compassion de ceux qu'il a créés et produis, et fais frailes et caducques et faillables, et tous les jours mesprenans envers ly par povreté de nature; et parquoi, s'il ne les reprendoit et rechevoit en leur misérable tresbuschement, comme ung piteux père, quand ils le requièrent et prient, frustre et en vain, ce sembleroit, il les aroit créés et mis en cestui doloreux monde pour les perdre, ce que point n'est: car tourneroit contre la nature et haultesse de sa divinité, qui, tout ce que fait a, a faict en bien, et en point de charité et de vérité et d'éternel salut, non jamès reprochable ne improbable. Et a monstré, dès le commenchement du monde, et tous les jours depuis jusques aujourd'hui, que d'autant que le ciel est plus hault que la terre, et sa divine glorieuse nature plus saincte et plus digne que la nostre misérable, d'autant est sa bonté et sa miséricorde plus grande et plus extense que nos péchiés; et recognoist mesme quelle est nostre substance, et le misérable figment dont nous sommes produits et faits, prone et prompt à tout mal; et par quoi, comme il lui a pleu nous créer tels, il convient aussi, et est une chose nécessaire, qu'il soit prompt et enclin à nous faire miséricorde, quand en nul, fors à l'omme seul, sa miséricorde n'a lieu. O mon très redoubté seigneur, et puisqu'en divine miséricorde sommes, et laquelle miséricorde humaine doibt ensievir, à l'exemple du créateur, vous sçavez et nous sçavons les merveilleux infinis exemples de ceste saincte miséricorde dont il a usé dès le principe du monde en nos vieux pères, et par lesquels nous sommes cotidiennement incités et instigués par preschement et par livres, de fonder aussi nostre espérance en icelle, comme permanent et non faillible, et telle aujourd'hui comme oncques.

» Elas! et de quelle bonté usa-il en Adam, son premier offendeur, à qui, par son fils Seth, promist l'uile de miséricorde en cinq mille ans futurs; et dont, dès le commenchement de son chéir, il délibéra à envoyer son fils en terre, par miséricorde prendre sur condicion humaine, pour le rachatter à chier prix de dure mort. Et puis à Caïn, le premier né de mère, il differa la vengeance de son crime par l'espasce de dix généracions avant que le punir, et tout en sa miséricorde et par longanimité et tardivité à ire.

» Que fist il depuis au temps d'Abraham, quand il envoya à Loth signifier que, se en Sodome et Gomorrhe pooit trouver dix hommes justes, il differreroit en sa miséricorde le ju-

Digitized by Google

gement qu'il avoit assis sur lesdictes cités, et rappelleroit son ire d'en sus elles, et de leur punaisie. En quoi il monstra et déclara à nostre doctrine, que tant il est bon, benigne et clément, qu'en la prière de dix hommes justes, voire et d'un seul, il est prest d'en sauver cent mille; tant est large en sa miséricorde!

» O glorieux Dieu! et que fist-il après à son peuple d'Israël, pour qui il avoit fait tant de merveilles en Égypte, et de tant singuliers miracles pour le traire envers ly, et les menant en la main de Moyse qui les conduisist par les déserts, et leur fist saillir les fontaines pour boire des dures roches, et les mena par la mer Rouge, tout à secq, et leur envoya la manne du ciel pour réfection, et l'abondance de sa grasce pour les resaisier, et les sauva et garantit de toutes hostiles mains en sa vertu, et mist son compact avecques eulx, et sa promesse en perpétuelle observation. Et toutefois, à tout ceci, et à tant de bénéfices et de haulx mistères faits pour eulx, encore ils crièrent et tentèrent Dieu, s'esloingnèrent de ly et se retirèrent de sa congnoissance, fisrent et mirent sus ydoles et veaux fondis, les eslevèrent en my le désert pour sacrifier, et provoquèrent Dieu à ire et indignacion pour les tous annichiller, ne feust Moyse, son serf, lequel lui ramentevoit sa miséricorde ancienne, et lui remonstra la povreté de nature humaine, en laquelle, par haultesse de sa bonté, et pour ce que c'est sa créature, il convenoit, ce lui dist, qu'il dispensast et différast sa vengeance, et ne perdist pas ce qu'il avoit créé et fait par donner voie à sa fureur: car espoir le peuple s'amenderoit, ce disoit, et ly s'en mettroit en la peine, par durement les increper et reprendre de leur malice. Si se contint le bénin créateur toutes-fois en sa miséricorde, à la prière de Moyse son serf, et les espargna; et non rappellant sa promesse faite à Abraham, chéans et relevans les continua tousjours en sa sempiterne vérité de père en fils, jusques à son naistre, qui feroit et donroit la novelle loi toute parfaite.

» Que fist-il après, à Ninive, la grand cité, manacée de subversion en son ire, quand par humilité du roy d'icelle et de sa contricion, et par l'édict qu'il donna à hommes et à bestes de juner par trois jours, et ly-meismes se assist en my les cendres, criant envers le ciel, il, recordant de sa miséricorde et de sa bonté, remitigua son ire, rappella sa sentence et son jugement, et considérant la repentance de son povre peuple, lui remanda rémission et miséricorde, à salut et joie.

» Que fist-il à David, lequel, d'ung troppeau de brebis qu'il gardoit, il avoit appellé en roi, et fait enoindre par son prophète, pour régner en Israël? Ne commist-il griève et dure offense contre ly, par hommicide et par toutte extreme machinacion inique en Urie son serviteur, lui donnant meismes à porter les lettres de sa mort pour joyr de sa femme? N'est pas la malice de ly à nous ung fructueux exemple de miséricorde, quand par plorer et prier et par avoir cuer contrit, Dieu lui remist son offense en sa merci, et fist depuis sa bonté estre l'organe de son Sainct-Esperit; et par ly tous les secrets de la parfonde divine sapience se repandirent, et plus parfondement qu'oncques en nul des prophètes.

» Et après que dirons nous de Salomon, à qui il donna l'abyme de sapience aveucques toutte extrémité de richesse; lui donna le ciel percevoir et cognoistre par entendement, et l'enfer parfondir par science; lui donna fruit et substance de paroles, plus en samblant angélicque que humain, et dont l'effect tout si estoit que d'amer et ensievir saincte sapience et de Dieu honorer et cognoistre. Dehors desquels deux poins, tout ce que l'omme peut avoir ne quérir, tout est vanité et nient, et tout est folie et ombre de mort. Et néanmoins, ly touttesfois qui ceci sçavoit et l'enseignoit à faire, ly meismes, en ses pleins jours, dévioit en sa doctrine; et de sa haulte parfonde sapience il encheut en folie, retira son entendement du cler ciel pour le ruer en infernal punaisie, par fol appétit. Il cognoissoit non estre que ung seul vrai Dieu tout puissant, qui tout avoit fait et créé, et tout gouvernoit, ciel et terre; et ly sciamment se rendoit idolatre, et aora et sacrifia aux dieux d'Egypte, faulx idoles, à l'appétit d'une femme; relainquit Dieu tout de gré pour adorer un diable, et fit eschange de perpétue salut en commutacion de sempiterne mort. Et touttesfois la divine miséricorde encore lui

Digitized by Google

donna espargne, et cours d'éage et de longue vie sans le punir, pour l'amour de son père David; ne lui rosta nulles des lignies qui toutes douze estoient à ly; lui laissa possesser son throne en transquillité et en paix jusques en fin; ne oncques ne lui envoya verge, par quoi on se perceust en ly de son ire. Mès ores comment il lui a pleu faire de ly, cela je l'ignore, et fault laissier à sa miséricorde et à sa justice ordonner du cas, et là ne fault nul escrutinement.

» Quelle miséricorde fist-il après au roy Manassès, faulx homme et pervers qui abandonna le Dieu de ses pères, et vilenna son temple et aora les idoles, et en tous endroits long-temps fut tant pervers et malvais, que de samblable à ly n'estoit mémoire? Dieu touttesfois par miséricorde lui envoya des adversités pour le retirer vers ly et le souffrir confusément estre pris et cheoir en la main de ses ennemis, là où, par grace et miséricorde que Dieu lui envoya en prison, se recommencha à recongnoistre, commencha à plaindre et à plorer sa perverse vie, et à rappeler Dieu de sa part, lequel il avoit laissé et dérélainqui pour les Dieux estranges. Si en chut en dure repentance et en amère contricion de cuer; et lui promist et voa sempiterne service et adoracion de corrage. Et Dieu l'oyt, et lui essaulcha ses larmes et prières, et le délivra de prison; et depuis il vesquit et régna preud'omme, et fit justice et jugement au peuple, loé en sa mort.

» Les miséricordes de Dieu doncques sont infinies, et sont sur toutes ses œuvres et créatures; et n'est ne ciel ne terre qui n'en rechoive la distilacion, ne pécheur si grand qui n'en emporte et traie porcion et mesure. O très excellent prince doncques, mon très redoubté seigneur, et puisque ainsi est que les chrestiens princes, en leur haulte et digne vocation, doivent ensievir au possible les divines meurs, et à l'exemple de sa bonté eulx réguler et atourner en perfection, souverainement en la vertu de clémence, qui est de nécessité au monde et la seule rien de quoi prince se fait plus loer, et dont plus a mestier d'en savoir user à point, non pas comme ignorant à ceulx qui ne le valent, ne comme ingrat aussi et pervers à ceulx qui la méritent; certes, ô mon très redoubté seigneur, se Dieu doncques usa ainsi à point sa miséricorde, comme s'il fust homme, et que son exemple est de pardonner et de remettre offense aux plorans et constrits, il s'ensieut doncques que ung prince en sa vocation comme homme, et par exemple qu'il a de Dieu, doit pardonner à homme son prochain ce qu'il a envers ly de ire, ou meismes il se juge et se condampne envers cely dont il quiert implorer merci, peut estre en estroit effective.

» O mon très redoubté seigneur, et se le povre peuple gantois vous a offensé, élas! et suscité à ire, et que par doloreux accident il s'est bouté en erreur, et en a le feu esté espars par les diverses rues, en vostre érubescence, élas! monseigneur, toutes-fois vostre peuple ne vous a pas insulté ne assailli, ne riens entrepris, ne riens cogité en vostre noble personne; ne vous a point dérélainqui aussi, ne quis prince estrange, comme ceulx d'Israël, ne eslevé simulacres ne images d'autre roy ne duc, ne dénié les tribus et rentes, ne touchié à vos seigneuries, ne introduit erreur novelle, par quoi ils ne vous recognoissent et veulent recognoistre leur propriétaire, naturel prince et seigneur, en tele équalité comme Dieu, vous homme. Et, mon très redoubté seigneur, doncques et comme il est ainsi que ung seul Dieu et ung seul homme ils aorèrent, et ont observé en eulx celle légalité : qu'envers nul aultre ne veulent transfuir pour garant qu'envers vous à qui ils ont mes-fait, et qu'en verd et qu'en sec ils vous adhèrent et souspirent envers vous, et se fient et confient finablement de grace et de remission, par eulx prosterner en terre devant vous, coupables, ne peult doncques que vous ne contribuez grace requise, là où la coulpe est parfondément repentie et plorée.

» Mon très redoubté seigneur, Gand n'est pas comme Sodome et Gomorre, que pour dix justes, qui les y eust peu trouver, Dieu eust espargnées de son jugement horrible. En Gand a par nombre de milliers dévotes et sainctes créatures, espoir et qui ont divines revélacions maintes par bonté de vie, et divines communications en solitude; et entre les villes occidentales n'en a point là où tant de glorieux saincts corps reposent canonisés,

Digitized by Google

et dont la ville a les suffrages; et y est Dieu crému et doubté, honoré saincte Eglise et le clergiẽ; et avec fervent amour au prince, léauté et preudomie y ont régné d'ancienne nature, quoiqu'entre deux il lui meschiet, tel fois par accident oblique, dont nulle humanité n'est france. Gand est aujourd'hui la grande Ninive en figure; la voix de vostre menace a crié en elle que vous la subvertirez en fureur, et que la matère de son péchié en est la cause. Le peuple d'icelle a oy vostre mand; il s'est donné horreur et terrèur de vostre menace, et a recogité son mesprendre, et pensé à son impuissance de résister à vous. Il s'est tourné en son humilité et en repentance de son délict; il a persévéré non trois jours, mès quarante en clameur, juné de délectacion et de joie, assis en cendre; et ceux de la justice que vous y avez assis en vostre nom, descendus de leur throne, vagabonds, vestus de sac, non acoutans à riens jusques à nous avoir pacifié envers eux. Siques comme humain délict est tousjours remissible, procuré et réputé en temps, et que, pour exemplier les hommes à estre miséricors, Dieu baille les exemples toujours de sa miséricorde, pour les introduire; et ne veult nulluy périr ne perdre, quand il est requis, comme il appert par la grande Ninive susdicte: Gand doncques, mon très redoubté seigneur, qui a à faire non à ung Dieu ne à ung prince estrange, mais à son naturel original père, prince et seigneur, le plus noble et le plus vertueux de la terre, et lequel eux doivent honorer, amer, craindre et doubter, et avoir vraie ferme espérance et recours en ly, et ly une pité envers eux de non les perdre, ne soufrir périr; considéré encore que recognoissans leurs fautes et offrans amendes, ils viegnent à temps et à heure à miséricorde et à merci; certes, mon très redoubté seigneur, quand ils regardent et considèrent les beaux divins exemples que vous avez en vostre noble mémoire, avecques les singulières graces et vertus que vous avez en vous propriétaires et à vostre us, ne se peuvent desfier que des veines de vostre excellente bonté ils ne doivent traire miséricorde à l'avenant de vostre noble nature, et laquelle ils font teneur de leur espérance. Siques ils vous supplient et resupplient très humblement, à joinctes mains et à genoulx, et nous, les présens députés pour eux, en leur nom et en leurs personnes, qu'il vous plaise les prendre en merci et en miséricorde, et retirer vostre ire et mal talent d'envers eux; et disons et clamons envers vous: *Domine, non secundum peccata nostra quæ fecimus nos, neque secundum iniquitates nostras retribuas: citò anticipent nos misericordiæ tuæ, et propter gloriam nominis tui libera nos.* »

CHAPITRE CXIV.

Comment le chancelier respondi aux proposans bien haultement devant le duc et son conseil.

Après ceste oracion faite, le duc appela son chancelier vers ly, et lui dist et chargea que à le répondre y séoit, qui estoit tel en substance: « Vous, les députés de Gand! mon très redoubté seigneur présent a très bien ouy et entendu ce que vous lui avez fait dire et remonstrer par la bouche de maistre Jehan (1). . . . . , vostre avocat, tendant à fin de grace et de merci sur la grièvе offense que ceulx de Gand, en général, ont commise et perpétrée en sa noble personne et en sa hauteur et seigneurie. Donc et pour vous faire response, en ensievant ce que vous quérez envers ly, et désirez qu'il lui plaise cognoistre et concevoir la contricion et repentance, qui est parfonde en ceulx de Gand, d'avoir ainsi erré et délenqui contre ly, monseigneur m'a chargié de vous dire: qu'au regard de la recognoissance des grièves offenses et fautes de ceulx de Gand, et dont ils sont présentement, comme vous dites, en dur annuy et repentance, mon très redoubté seigneur peut assez humainement croire que voirement peut-il bien estre ainsi; car le cas a esté si grand, et si pesant leur malefice, que nulle conscience ne le poroit longuement porter sans repentance, et feust de parent à parent.

» Toutes-fois, comme plus bel est son mesfaict recognoistre que demorer obstiné, il est plus agréable aussi à monseigneur vous sa-

(1) Lacune dans le manuscrit.

Digitized by Google

voir et veoir tels, que persévérans en erreur commise. Mès n'en ensieut pourtant que de si grand et énorme mesfaict son ire doibt estre repaisée à la première instance, et merci offerte et promise à prière de si court terme. Certes, comme merci doibt estre donnée à mesure du mérir, et suspendue en difficulté à l'équivalent du pois du mesfaict, monseigneur, posé qu'il voit volontiers la contricion des mesfaicts envers ly, et que ce lui est matère de soi pooir rompre et mitiger en temps, ne doibt point toutefois estre si déterminéement large en sa grace présentement que de les capter oultréement en sa merci et bénévolence pour une seule prière; car sambleroit, par ainsi faire, que grièvement mesprendre encontre ung tel prince comme ly, et encore par ses subjects, seroit une chose de petite réputacion et de petit pois, quand la merci en seroit si facile et si légière à impétrer par seule parole. Certes, ne le pardonnant n'y aroit gaires d'honneur, ne les requérans gaires de cause pour estre recheus, veu que tout convient-il faire en raison et en mesure, seloncq la nature des choses. Et quant à ce que vous tendez, par exemples et par diverses remonstrances, persuader et traire monseigneur à fin de prendre en sa grace et merci ceux de Gand, et qu'il leur pardonne leur grand délict, et qu'il vous peut sambler que, au moyen de ce, il y peut estre enclin et prompt et prest, tout ainsi que Dieu par vos figures alléguées, mon très redoubté seigneur vous fait dire, et veut que vous sçaichez et entendez: qu'il est prince crestien, aimant et honorant Dieu, et tout ce qui est de son opéracion et exemple; et comme il l'a estabi gouvèrneur et juge sur son peuple, pour le traiter soit en verge ou en douceur, si a-il la discrétion en soi et le sain entendement de y garder son honneur et sa conscience, sans y faire riens à perte, ne à trop tost, ne à trop tard, mès à mesure et à l'expédient du nécessaire et de l'utile; et a bien ceste espérance en ly, qu'en matère de miséricorde tele que doibt estre maintenue en ung prince crestien, bien conditionnée et bien circonstanciée, il ne se trouvera ne lent ne tard, ne tellement besoignant par quoi Dieu le pora reprendre et blasmer de non l'avoir ensievi. Mès il scet bien, et le vous donne bien à cognoistre aussi, puisque vous prenez les exemples à Dieu, Dieu n'est, ne ne fut oncques misércors, fors que à point et non en vain et frustre; et avant qu'il ait envoyé sa miséricorde, si a-il expérimenté et essayé les contricions; et alors comme alors il s'est monstré et se monstre en forme que justice et miséricorde s'entrebaisent et se contentent l'une en l'autre. Les gens de Gand sont nouvellement délinquans; et puis n'a gaires, et maintenant, ils font dire à monseigneur qu'ils se repentent, et pleurent et souspirent, ce lui rapportez-vous, et prient merci, supplians d'avoir miséricorde et grace. La doleur qu'ils ont et le rapport qui s'en fait fait bon à oyr; l'œuvre aussi en est bonne en soi, et monseigneur l'a bien agréable, et il veut bien penser dessus. Mès la contricion des délinquans n'est pas encore expérimentée, ne la persévérance en celuy estat cogneue encore à suffisance. Par quoi monseigneur aussi a bien cause encore de tenir en suspens sa finale bonne volonté, sans la déclarer tout oultre.

» Mès, pour commencement de bien et de bon espoir, et afin que Gantois n'aient occasion de murmurer contre son noble couvert corrage, monseigneur les veut bien reconsoler et resjoyr d'une gracieuse dé onnaire attente qu'ils peuvent avoir en ly cy-après, et pendant lequel temps il s'avisera et conclura de ce qui y sera séant de faire en honneur et salut. Et veut bien que Gantois facent bonne chère et vivent en espérance, et qu'ils s'amendent et arrèglent; car, selon ce qu'il les trouvera de conduite et de gouverne en ce qu'ils luy ont fait dire par vous, il besongnera avecques eux en leur requeste. »

A ce mot, les députés tirèrent hors de leur sein les scellés et les placquars que le duc leur avoit donnés, lui estant en Gand, contre son cuer et par dissimulacion pour évader de leur dangier; et lesdits placquars rendirent; et renonchèrent à tout ce qui estoit escript dedans et scellé, ensemble à leurs bannières et à tout ce qu'ils pooient avoir impétré par malvaise voie indeue; et se remistrent en toute celle première servitude en laquelle le duc Philippe, son père, les avoit mis après

Digitized by Google

la bataille de Gavre ; et là voloient demorer, ce disoient, jusques au temps de sa grace plus ample ; et le duc print en gré le renoncement et les lettres, disant de propre bouce : « Gantois ont fait d'une bonne pensée que je leur gardoie leur triste malheur et leur présent encontre. Je les avoie pris en amour, et les voloie recognoistre du service qu'ils m'avoient fait ; et en estoie tout délibéré et conclu : mais ils ont cautelé et machiné de tirer de moi à force et par menace ce que j'avoie en propos pour eulx de ma franchise, là où non tant seulement le cuer m'a esté esmeu de la manière du faire, mais ma personne et tous ceulx de ma maison en dangier de nos vies ; et m'ont mis Gantois en ce dangier comme d'avoir esté en avanture de perdre tous mes pays par rebellion et à leur cause. Dont, se j'ai le cuer gros et iré envers eulx, n'est nul qui m'en doit blasmer, ne Dieu ne homme ; car oncques si grand mesfait ne fut commis envers prince, encorre en sa novelle réception. Or chà, ils ont fait délict, et vous nous remonstrez leur contricion. La contricion leur vaille ce qu'elle peut valoir, mès elle est bien grande et amère s'elle peut satisfaire et réparer ung si grand crime. Toutefois à ce que mon chancelier a dit, tenez là vostre arrest. »

CHAPITRE CXV.

Comment le seigneur de Villers fut pris à Chimay, cuidant venir à Liège pour les esmouvoir, et puis fut amené vers le duc.

A tel confort et exploit que avez oy, Gantois retournèrent en leur ville, et furent recheus demi à joie demi à deuil, sans trop et sans peu. Je laisse doncques Gantois d'ici à une aultre fois que j'en ferai encore ung plus grand conte et de plus grand effect, et veuls venir maintenant à plusieurs aultres choses qui restent à narrer, et qui sont avenues entre deux, et tout premier d'ung chevalier de Rochelois, nommé le seigneur de Villers ; et estoit au comte de Nevers, cely qui jà avoit envoyé et escript unes lettres au duc Charles, en Brusselles, assez arrogantes, comme j'ai dit, selong la personne. Ce chevalier doncques de Rochellois, qui estoit envoyé de son maistre le comte de Nevers, en commission de venir au pays de Liège suborner Liégois à toute force et à tous lez, et les inciter à eulx remouvoir et à recommenchier guerre envers le duc Charles, en les asseurant que ledit comte les venroit servir et assister pour et au nom du roy encontre ly, et de ce bailla lettres et scellés audit de Villers, adressans à la cité de Liège et à tous autres ; et vint icellui chevalier, et passa d'aventure par une villette que l'on nomme Chimay, cuidant qu'elle tenist pour la cité comme vraie Liégeoise. Mès il, ignorant qu'elle fust en la main du duc et que ses gens y estoient, fut soupçonné prestement et cogneu non y estre venu pour bien ; fut pris et examiné atout ces lettres, et prestement mené devers le duc à Brusselles ; et fut par icellui tout sceu et descouvert ce que le comte de Nevers avoit en ventre. Mès combien que le péril n'estoit point grand, ce sembloit-il au duc, toutesfois estoit-il bien aise d'en savoir le secret, pour y tant mieux pourvoir, comme il feist ; et fit tenir en prison ledict chevalier longue espasce, d'ici à tant que aultre grand effect s'en ensievi, et maugré ledict comte, qui mal y eust sceu remédier.

Or estoit sourse une grand murmure, et une orrible commocion de peuple en Malines, pendant que le duc se tenoit à Brusselles, et estoit ceste commotion toute à l'exemple de ceux de Gand ; et se misrent en armes les Malinois, crians et braians sur aucuns gouverneurs de la ville dont ils se doloient ; et manachoient de tout tuer. Et de fait, en défaut des personnes qui s'estoient muchiées, vindrent à leurs maisons, et les abattirent et fustèrent, et y firent tous les desrois du monde, et jusqu'à donner peur à tout ce qui portoit teste d'omme et femme. N'y avoit si hardi qui s'osast trouver en rue, qui fust homme d'aucun gouvernement. Et tout ainsi que Gantois avoient usé de voloir avoir tout à leur poste et à leur demande, cestes males gens aussi disoient que tout autre tel aroient-ils en pareil, et seroient mises jus maletostes et impositions, et sçauroient que tels et tels deniers estoient devenus, qui si longuement avoient esté recheus en grief du

Digitized by Google

peuple; et feroient, par le sainct Dieu! un monde novel, ce disoient, aussi bien à leur tour comme avoient fait autres.

Or estoit le duc à Brusselles, là où n'y avoit que quatre lieues. Si le sceut tantost, qui bien s'en garda de rire; mès dict : « En ce dangier m'ont mis Gantois; Dieu le leur rende! et à leur exemple tous les vilains se vouldront rebeller et faire le maistre, ce samble. Or, par sainct Georges! il en y aura des punis et chastiés, se je vis dix ans; et ne se vanteront pas d'avoir trouvé ce qu'ils cuident. »

Et tout en ce meisme temps, ceulx d'Anvers firent autre tel que Malines, et firent des commotions entre eux aussi; et qui plus est, à la tierche main, une meschante ville en comparaison aux autres, nommée Lire, fist une grande heurée aussi, comme se c'eust esté quelque chose de grand; et tout sur une manière de faire comme Gand, contre les gouverneurs et pour avoir les choses à leur poste.

Dont et se le duc en avoit annuy et dueil n'estoit de merveilles, car bien y avoit cause pourquoy. Et certes, la conséquence aussi en estoit dangereuse et de maulvaise attente. Si me souvint alors, quand je vis toutes ces villes ainsi rebeller et esmouvoir à l'entrée de ce nouveau duc, comment à l'entrée aussi du roy Loys, tantost après son couronnement, ceux de Raims se commeurent aussi en pareille manière, pour mettre jus à leur volenté les imposts et les gabelles du roy, et à leur exemple aulcunes aultres villes, ce disoit-on, par le royaume, et de quoi les interprétations, ce me souviens bien, alors estoient assez estranges en la bouce des saiges et de non grand espoir en bien.

Or, comme ces commotions se faisoient maintenant par dechà à l'entrée de ce duc nouveau, je entray en ymagination aussy. Dont, et comme je me teus du premier, je me tays aussi du second, et m'attends à ce qui peut ensuivre de tous les deux, et dont les fins feront le jugement. Mès le roy Loys et le duc Charles trouvèrent leur pays en haulte fortune de paix et de félicité; doint Dieu que la fin en soit encore plus glorieuse et plus de salut! car tous deux estoient princes, dont les sens et les vertus estoient pour faire ung grand fait et ung grand cop, là où ils se voloient tourner.

CHAPITRE CXVI.

Comment le duc ordonna aux nobles du Brabant eulx appresser pour aller à Malines.

Or entrèrent fort en cuer ces nouvelles commotions faites à Malines et en Anvers à ce duc Charles. En pensa durement comment au mieulx faire il s'en poroit vengier, sauf honneur et raison; car ce que souffert et porté avoit des Gantois, n'estoit point à tolérer ne à porter des autres villes, ce lui sembloit; et n'estoit point ville pareille, et par quoi ne s'en vengeast bien et venist à son desseure, pour donner peur meismes à Gantois. Si s'en teut au plus quoy qu'il peult; et manda en Hainaut secrètement mettre sus gens d'armes, trois cens lances et les archiers, pour aller atout couvertement en Malines, jà-soit-il qu'à nul n'en fust déclairée son intencion, et pour cause. Toutes-fois ne passa gaires après que ce mandement fut rompu et rappellé; car les nobles de Brabant, qui se perchurent que le duc mandoit gens en Hainaut pour venir en Braibant et à intencion de l'accompaigner en Malines, vindrent au duc, et dirent que eux estoient fors et souffisans assez pour le mener en toute seurté de corps dedans Malines, et de soy vengier et de la ville et des vilains, et de les chastier tout à son bel; et que pour ce faire, il ne besoingnoit point que nul estranger venist en leurs marches et que aultre s'en mellast que eulx.

Si les creut le duc; et différa son mand ailleurs; et se reposa sur les nobles de Braibant, qui le servirent et se mirent sus au jour nommé, là où je les laisse jusques au partement du duc de Brusselles pour aller à Malines, pour venir à autres matères ici enlaciées. Car convient maintenant parler du mariage de ce duc Charles, qui avoit longuement traisné, et par avant que le duc Philippe son père fut venu à trespas : c'estoit de la seur au roy Edouard d'Angleterre, fille au duc d'York (1), et auquel mariage la ducesse sa mère avoit

(1) Marguerite d'York.

Digitized by Google

longuement prétendu, avecques ce que le fils avoit le cuer assez enclin envers Angleterre, tant par nature de la mère et de ly, qui l'attiroit, comme parce que le roy Loys, roy de France, le compelloit à ce faire, par mal se voloir porter envers ly, comme assez dessus a été dict et narré de leurs affaires. Et combien toutes-fois que renommée couroit que ce duc Charles avoit le cuer assez Anglois et beaucoup, et principalement à cause de ce que de la part et de l'amisté de France, son père et ly avoient trouvé povre fondement, et ains plus defflable que de bon espoir, toutes-fois, s'il y eust eu en Angleterre autre mariage de sorte à ly, jamès ne se fust alié au roy Edouard; car avoit esté tout parfaitement son contraire en faveur du sang de Lencastre, dont il estoit. Mès ly, voyant comment le roy Loys tendoit à soi alier meismes et joindre avec Edouard, en délessant la piteuse querelle de son cousin et de sa cousine germains le roy Henry et sa femme, et tout pour rompre et desfaire cestui Charles, sainement certes et sagement pensa de ly meismes; et puisque entre deux maulx il se convenoit assentir à l'ung, ce lui sambloit, et devenir Anglois à bon profit encontre autrui, premier que autrui en eust l'avantage et l'avancement contre ly, délibéra de prendre la seur au roy Edouard, lequel, sur toutes les alliances du monde et de France et d'ailleurs, plus estoit aise et joyeux de ceste, et ne quéroit aultre riens, quelconque ascout il peust oncques avoir donné envers France. Aussi la chose avoit jà si longuement trainée, que se d'aventure ce duc Charles eust varié ne branlé en aller avant de bon train, infailliblement la jonction et le compact se faisoit, et se fust faict du roy franchois et de ly pour courir sus au tiers leur moqueur, et qui eust esté seul.

Ainsy doncques, comme les grans affaires des princes et des royaumes se comportent en diverses pesantes difficultés et subtiles voies, et toutes tendantes à une fin, c'est de vaincre et d'avoir bras sur son compagnon, il appert clèrement de la part de Edouard, qu'il a quis et pris son plus bel et son plus séant devers le costé de Bourgogne. Et le duc Charles, voyant l'estroit dangier où on le voloit mettre, a fait son plus bel d'une nécessité qui lui pooit donner desfense. Et maintenant en Brusselles, là où estoit venue l'ambassade du roy Edouard pour avoir une conclute fin, le duc Charles, nouveau duc encorre de deux mois, accepta le mariage, et promist d'aller avant, contre cuer toutesfois, comme ly-mesmes le confessa à tel qui le me révéla depuis; mès ce fit-il, par corrage d'amer mieux fouler et grever autrui, qu'estre grevé ne foulé.

Et est tout vrai qu'à celle heure et de longtemps par avant il y avoit petit amour entre le roy et ly; et savoit bien chascun de son compaignon comment il lui estoit. Et partant, comme le roy tendoit à traverser ce duc Charles, et pour en avoir le bon devers ly, le duc Charles aussi tendoit au meismes par soi, pour se fortifier contre ly. Et craignoit le roy l'orgueil et la fierté de son subject, et le subject craignoit la puissance et profonde subtilité de son seigneur, lequel le voloit, ou eust bien volu, ce lui sambloit, mener au fouet. Et tout ceci venoit et movoit, élas! de ce mauldit Bien Publique, pratiqué et mis sus du costé meismes des Franchois contre leur roy, et contracteurs depuis de ce jeusne prince Charles à leur bende; et lequel, quand il s'y est trouvé et fourré, l'ont laissié et abandonné à l'estroit, et lui ont mis sur son dos tout le pesant du fardeau; par quoi seul mal volu du roy, seul s'est trouvé constraint de soi reconforter et de quérir refuge. Dont c'est pitié que les choses se portent ainsi en ung royaulme et une meismes parenté, que de prendre ainsi quereles et questions pour s'entre-desfaire et pour courrouchier Dieu et perdre le monde. Et fait fort à craindre le jugement qui s'en fera une fois; car tout ne meut que d'orgueil et d'eslongance de toute charité, et que nul ne veult Dieu craindre ne soi régler de raison salutaire.

CHAPITRE CXVII.

Comment le roy Loys savoit ce qui se faisoit à la réception du duc, et comment il estoit marri de l'alliance d'Angleterre.

Or estoit le roy par-delà les marches de

Digitized by Google

Touraine, et savoit et ooit tout ce qui se faisoit par-dechà, et de Gand et de Malines et du tout, et du grand avoir et trésor que ce jeusne duc ici avoit trouvé par le trespas de son père, et comment Gand, après l'offense faite, s'estoit rendue à ly et à merci, et tout l'effect de ce mariage conclu, ensemble et du chevalier du comte de Nevers pris; car avoit gens qui tout lui mandoient et rapportoient; et meismes avoit les Liégeois devers ly tous les jours procurans sa deffense et sa protection encontre son envaye. Si fait à penser qu'entre toutes autres choses du monde, ce qui plus lui desplaisoit, c'estoit ce mariage; et non sans cause: car, à voir dire, il y pendoit ung souverain péril pour ly et pour tout son royaume, quand oncques il n'a esté permis ne souffert, ne loisible aussi à aucun prince de dessoubs la couronne prendre alliance en Angleterre, pour peur de la conséquence et des périls; et là où cestui, par puissance et par non ascouter, ce sambleroit, à nulluy, print et quist alliance, bon gré maulgré, pour soi porter et tenir roide. Et certes je dis bien alors: que le cas fesoit à plaindre, que ainsi le convenoit faire, et que le plus noble et le plus digne membre de France estoit compuls de soi tant estordre, comme de soi allier aux perpétuels ennemis de sa parentèle. Dont, et se le roy en avoit dueil, non merveilles, qaand moi-meismes je le plaignoie et doloie pour la fin future. Toutesfois et au roy et aux hommes le convenoit porter, fut bel, fut laid. Car encontre puissance qui ne se peult répugner, n'a point de loi qui y puist servir. Le roy touttes-fois, et à bon titre, machina toutes les voies depuis, si comme vous orrez, pour rompre ce mariage, et en l'entendement seul pour le grief qu'il y sentoit pour le temps à venir. Mès ce fut trop tard: ly meismes, comme j'ai dict, n'a gaires en avoit esté cause; et à cause de ly et par ses faits et paroles qui ainsi se portoient, cestuy Charles, maulgré lui quasi et par ung despit, print l'alliance laquelle il eust quise et prise en France, qui l'eust volu traiter par bel et le recognoistre. Mès le temps portoit ainsi alors, et Dieu souffroit à deux jeusnes fiers princes et puissans tous deux user de sa volenté et de ses meurs en propre franc arbitre, et lesquels souvent en commun affaire estoient incompatibles; l'ung voloit l'ung, et l'autre voloit l'autre, et tout par inconvénient de peu d'amour et de peu de raison et de malvaise maisnie, qui n'ose ou qui ne veut ung prince corrigier ne reprendre en son fourvoy; ains lui conseille chose de meschief et de honte, et le boute en folle œuvre tout oultre. L'entende chà et là qui peult, mès les rois et les princes ont des passions souvent et des vices en eulx, lesquels, s'ils les voloient rompre, en ensievant leur estat, le monde et eux vivroient en paix, et le povre peuple à leur exemple.

CHAPITRE CXVIII.

Comment Liégeois vindrent assiéger Huy pour ce qu'il ne contribuoit aux tailles.

Encorre estoit le duc Charles en Brusselles, et estoit le mois d'aoust l'an soixante-sept, quand nouvelles lui vindrent que ceux de Liége estoient partis dehors de leur ville, à bannières levées et à grand affustement d'engins et d'artillerie pour assiéger la ville de Huy, laquelle se tenoit et s'estoit toujours tenue pour l'évesque encontre la cité. Et pour ceste cause, et pour ce qu'elle s'estoit toujours maintenue ferme et franche audict évesque, le duc Philippe l'avoit tousjours affrancie de toutes amendes et réparacions que le pays de Liége devoit faire à ly et à l'évesque son neveu, sans riens y compartir ne contribuer.

Or estoient les amendes grandes et innumérables que le pays devoit porter alors pour satisfaire au duc Philippe; et avoient ceux de la cité baillé leurs plus grands et les plus notables de leur ville en ostage, jusqu'au parfait du traitié et de ce qu'il portoit; et dont jà, pour faire le premier paiement qui fut porté en Brusselles, Liégeois avoient esté constraints et si près pris que de faire une partie de leur paiement de vasselle, et des chaintures et menuetés de leurs femmes. Dont quand ce vint, et que ire les movoit à regarder leur servitude, et que ceux de Huy estoient et vivoient francs et à leur paix, et non volàns en rien contribuer à leur domaige et perte, prindrent une aigre indignacion

Digitized by Google

contre eulx; et comme gens capiteux et pleins de fureur, jurèrent, par le sang que Dieu spita! ils y contribueroient bon gré maugré, et les iroient courir sus. Et de fait y allèrent et assiégèrent la ville et l'évesque dedans; et fremèrent leur siége bien et puissamment, et s'y tindrent grand pièce.

Dont, quand le duc le sceut, avecques ce qu'il avoit des autres affaires assez sur mains, si porta-il à dur cestui; et lui sambloit bien que c'estoit ung cas d'oultraige fait tout à propos pour lui donner des affaires ung sur aultre. Mès à tout il pourverroit, ce disoit, en temps et lieu, et s'en cheviroit bien, comme il fit mortellement et glorieusement. Ce vous apperra bien cy-après, là où à ceste cause il disposera de son armée sur Liége, par tel effort que la ruyne est ensievie depuis perpétuelle, ce qui fait à plaindre.

CHAPITRE CXIX.

Comment le duc entra dans Malines, et de la pugnicion qu'il y fit.

Partant dont de Brusselles, vint à Malines à très grand chevaucée de nobles hommes de Braibant, lesquels chevauchent volentiers tout armés d'aubergons et font porter chapeaux de fer et arbalestres après eux, par quoi ils semblent estre prests à demi pour guerre, toujours allans de ville à autre. Si en estoit le duc tant plus fort et plus quoi, atout famille seulement de son hostel. Mès si n'y avoit-il noble homme en sa maison qui ne feust armé et couvert sous sa robbe, de peur des aventures; et avoit encore trois cents combattans de crue aveucques ly, du pays de Hainaut, couvertement armés aussi. Entrant donc ainsi en sa ville, y avoit maint cuer d'homme qui trembloit de peur par espand des mauvais qui avoient fait la heurée; car doubtoient fort leur punicion avoir esté dure; et n'y pooient mettre résistance, car la force n'estoit point en eux. Si se logea le duc en son hostel apprimes; et de celle heure en avant fit faire diligente enqueste des esmoveurs et susciteurs des maléfices perpetrés, et des noms, et des personnes, et des actions, et causes qui les esmovoient. Et furent le chancelier et tous ceux du grand conseil tant seulement empeschés en cestui affaire, car le duc y voloit monstrer sa vertu et son jugement, et y aller par justice à pois et sans excès. Si fut la chose attainte, avecques ce que les notables de la ville et ceux meismes de la loy les accusoient, qui par avant la venue du prince n'eussent osé mot dire.

Comme doncques ils furent attains et sceus qui et quels, furent tous appréhendés l'ung après l'autre et mis en forte garde; et après pleine informacion de leur cas, fut fait leur procès juridiquement, à chacun selong son démérite; dont les aulcuns furent condampnés à rechevoir mort, et aulcuns à estre bannis et expuls à toujours, et aultres aulcuns à amendes civiles et pecunièles, en restor et en réparacion des domages à qui on les avoit faits. Si furent toutes ces sentences exécutées et mises à effect; et fut ung hourd dressié en my le marcié, devant le duc, là où les condamnés devoient morir sus; et croy qu'il n'y en avoit que ung de tels; lequel, comme il eust les yeux bandés, et estoit mis à genoux à mains joinctes et l'espée tirée hors du fourreau, le duc qui avoit célé son corrage jusques alors, fit contretenir son cop au borreau, et lui escria, disant: « Cesse! » qui ainsi le fit et cessa; et alors ly dist: « Desbende-ly les yeux et le lève ». Si le fit ainsi; et le cuidant aidier à lever ne peult oncques, tant estoit l'autre mort et ignorant de soy-meismes.

Si estoit merveilles alors d'oyr les bénédictions que multitude de bouces donnoient et clamoient au duc de sa miséricorde, fondamment plorans comme tous oultrés. Si estoit ici la première singulière euvre que le duc monstra après estre devenu duc. Et croy, et le tiens pour vray, que se Gantois se feussent bien portés envers ly à son entrée, il leur eust montré bonté encore plus grande et plus singulière, non pas en nature de remission, mès en excellence de largesse et de grace, pour les gaigner et vaincre. Car, à l'avenant que c'est trop plus grand chose de Gand que de Malines, eust-il convenu faire et monstrer singulière gentillesse. Or firent-ils tout au rebours; dont tout au re-

Digitized by Google

bours aussi leur en est pris. Et l'ont bien senti depuis, et en singulière roideur, comme ceux de Malines en douceur non espérée. Et me parceus de lors que le cuer lui estoit en hault singulier propos pour le temps à venir, et pour acquérir gloire et renommée en singulière euvre.

CHAPITRE CXX.

Comment les Liégeois vindrent assiéger Huy, et comment le duc luy envoya monseigneur de Boussut.

Or estoit l'évesque de Liége assiégé dedans sa ville de Huy en grand dangier. N'avoit que les gens de son hostel pour soi deffendre, et aulcuns nobles du pays de Liége qui tenoient son parti; laquelle chose n'estoit ne ne pooit encontre la puissance qui estoit devant ly, quinze ou seize mille hommes, avecques ce que bien grande seurté n'avoit-il point au peuple de dedans, qui tirent tous l'un à l'autre; et doubtoit fort qu'il ne lui en peust venir dangier. Si envoya battant ferrant devers le duc, lui signifier son dangier, et le destroit où Liégeois le tenoient; et lui pria pour Dieu qu'il lui pleust remédier, ains tost que tard, et y pourveoir tellement que la ville ne ly ne cheussent en dangier des ennemis; car sans secours de gens, et bientost, ne porroient maintenir la ville, ne leurs personnes garantir de leurs mains. Comme toutes fois l'évesque envoya vers le duc, à l'eure d'alors le logis des Liégeois n'estoit encore que de l'ung costé de la rivière; et pooient de l'autre lez ceux de dedens saillir dehors, et recevoir gens et secours à leur bon.

Or estoit le seigneur de Boussut à Malines; et vint au mand du duc avec nombre de gens d'armes, comme a esté dict dessus. Si lui ordonna le duc d'aller, avec ce que avoit de gens, à Huy, au secours de son nepveu l'évesque, et pour dire à ceux qui estoient là logiés devant la ville, de par ly, que ils se retraissent et s'en rallassent en leur ville paisiblement et sans faire oppression à ceux de Huy, ou si non ly-meismes il y venroit si fort, prochainement et à l'aide de Dieu, que leur retour, quand ils le cuideroient faire, cur seroit de grand aventure. Si y alla le seigneur de Boussut, gentil chevalier, avecques ses gens; et envoya le duc avecques ly messire Philippe de Poitiers avecques ses gens aussi; messire Jehan d'Aimeries aussi, chevalier, seigneur de Lens, avecques grans gens aussi qu'il avoit, et plusieurs vaillans nobles hommes de Hainaut, jusques au nombre de quatre cens combattans, que ungs que aultres, et tous sous le seigneur de Boussut; lequel arrivé à Huy, fut grandement bien viegnié et conjouy de l'évesque. Et fist ledict seigneur son message à ceux de Liége, là logiés, qui peu accontèrent à ses paroles, mès dirent en effect: que le duc de Bourgoigne n'avoit que faire de leur demander riens, car eux ne demandoient riens à ly ne à leur évesque; et ce qu'ils estoient là venus si n'estoit-ce qu'encontre ceux de Huy tant seulement, et encontre le corps de la ville qui estoit en leur chastellenie; et devoient les inhabitans d'icelle consortir, ce disoient, et contribuer avecques la cité en tous cousts, frès et dommages, hontes et pertes qu'elle avoit portées; dont, pour ce que lesdicts de Huy s'en voloient exempter et tenir à frans, par faveur du duc et de l'évesque, ils estoient venus là pour les y constraindre par force; et n'en partiroient jamès tant qu'ils les auroient en leur pooir: mès au duc ne à leur évesque ne demandoient riens. Ce estoit leur couleur; et de fait, par ung leur messagier le signifièrent ainsi au duc, lui estant à Malines, pensans de le rappaisier par paroles qui peu leur servirent.

CHAPITRE CXXI.

Comment le duc print à cuer d'ung gentilhomme que Liégeois avoient fait morir.

Cestuy recommenchement de la guerre des Liégeois, qui tant avoient esté battus et calamités, fut empris de male-heure et de malvais sort pour eux, combien que ils le cuidèrent tout autre. Et peu certes fit pour eux, mès ung très doloreux exploit, qui oncques leur en donna le conseil ne le hardement de l'emprendre; car, pour avoir esté battus et navrés, ils en entreront en dure mort et en perpétuelle perdition. Et ainsi va-il aux oultrageux fols en propre et malvais conseil; et

Digitized by Google

qui cuident vengier leur honte, et ils accroissent leur dueil. Et desjà paravant la mort du duc Philippe, nonobstant tous traitiés faits entre ly et eux de la ruyne de Dinant, et que leurs ostages, leurs plus nobles du pays, estoient en la main du duc, pour les pooir faire morir quand ils recommenceroient aulcune chose de novel, si avoient-ils prins toutefois depuis un gentilhomme nommé (1). . . . . et l'avoient esté quérir dedens le pays de Lucembourg, là où il estoit allé demorer pour refuge; et ne s'estoit volu mesler de leur malice. Si l'estoient allé querre à force, et lui imputèrent trayson, disans qu'il avoit esté contre eulx en favorisant au duc; et le mirent en torture et le tourmentèrent piteusement; et enfin toutes-fois le décollèrent. Mès bonne espasce y avoit entre deux. Et ne le firent point tant que le duc Philippe vesquit : car sans remède, s'ils eussent eu nuls ostages et aussi bons que les meilleurs, si les eust-il tous fait morir par revenge, ne tout le monde ne les eust sceu sauver. Et combien qu'ils le firent morir après le trespas dudict duc et du nouvel règne de cestuy, si le firent-ils, avecques aultre inconvénient plus grand encore, comme de ceste ville de Huy. Par quoi du moindre cas ne fut pas esmeute la guerre contre eux, fors du tout ensemble; et estoit bien l'intencion du duc de vengier la mort du povre gentilhomme par une dure amère verge : aussi fit-il. Si n'en estoient point toutefois les ostages sans peur, mès eussent volu estre morts pour en avoir passé la peine. Et se d'aventure on voloit demander se Liégeois, après avoir tant sentu et cogneu la puissance de la maison de Bourgoigne, ont resmeut ceste guerre de propre orgueil ou à incitation d'autrui, il loist voirement bien respondre à la question, veu que le vrai apparant y est que, de l'une ou de l'autre manière et par l'une des deux voies, elle a esté recommencée, et peut-estre par toutes les deux : car fondamental orgueil y a esté toujours en toutes leurs emprises, et légière oreille ploiant à aultrui conseil, dont l'espérance leur a esté vaine. Or faut-il sçavoir, et aultre part en tous leurs affaires en ai-je touchié assez, que seulement de la peur et vieille haine que Liégeois ont portée de tout temps à ceste maison de Bourgoigne, qui seule leur pooit faire oppression, de tout temps aussi et tout anciennement ont quis et requis le roi de France à estre leur protecteur. De temps en temps, comme à leur seul refuge ont hanté la royale court, et là ont eu mis en main tous leurs affaires. Meismes au couronnement du roy Loys, entrant dans Paris la première fois, furent devers ly pour avoir leur sauve-garde renouvelée; laquelle ils obtinrent envers tous et contre tous, sans nulle exception, ne duc de Bourgoigne ne duc de Bourbon, qui tous deux avoient question à eux, celi de Bourgogne pour son neveu l'évesque, à qui ils estoient rebelles, et le duc de Bourbon pour ce que l'évesque estoit son frère, à qui il devoit favoriser en lui portant aide. Si en furent Liégeois orgueilleux durement et moins acoutans au duc de Bourgogne; lequel toutefois en parla hautement au roy dedens Paris, et comme en son lieu est escrit. Et fut la première chose dont il se percheut que le roy recognoissoit mal son service; et y eut de grandes paroles : que ung roy de France voloit porter ung grand tas de malvais orgueilleux vilains, pleins de desraisons et de malvaises œuvres, contre son propre sang, les plus grans de son throne, et encore en malvaise cause. Toutefois, ce qui estoit fait demora fait, et ne fut autrement à celle heure. Mais cely de Bourgoigne disoit bien qu'il n'y avoit protection ne sauve-garde, pourquoi il feist ne laissast ung Poitevin. Quand il se sentiroit de leur orgueil, ils se sentiroient aussi de son courroux, si amèrement que jamès sauve-garde ne venroit à temps pour les rescourre. Et les meismes mots il les dist au roy; et depuis réalement il les mist à effect, tout ainsi qu'il les avoit prononciés; et leur monstra fier visaige, et les chastia de poignant dure verge, et tout l'environ d'eux; et parquoi tous-jours allèrent et envoyèrent devers le roy pour remède, qui oncques autres chose n'en fist que donner paroles et lettres qui les envoyèrent et boutèrent en fol cuidier, et sur lesquelles ils persévérèrent en leur erreur et en leur malvaise apprise, et tant que quatre voyages en sont ensiévis sur eulx,

(1) Lacune dans le manuscrit.

Digitized by Google

les plus grands de la terre, en cinq ans.

Le premier, que fist le comte de Charolois, maintenant devenu duc, à son retour de Conflans, là où il les compressa telement, et les mist en telle peur que ils renoncèrent à toutes sauves-gardes, protections, alliances, promesses, obligations scellées et jurées, et quelconques elles pooient estre faites au roy ou de ly receues; et meismes rendoient et restituoient tout ce que avoient de lettriage du roy touchant ce; et prindrent le duc de Bourgogne comme duc de Brabant, leur perpétuel avoé, à somme de florins par an de tribut et de rente; promirent de eux maintenir paisibles désormès et de rechevoir leur évesque paisible, et de donner deux ou trois cens mille florins de Rin pour réparacion et amende: toute laquelle chose, sitost toutefois que le voyage fut rompu, ils rompirent aussi; et recoururent devers le roy plaintis et dolens, et aussi près de mal faire comme jamès; qui arrière trouvèrent confort de paroles teles que paravant, et promesse de les assister; dont oncques toutefois ne finèrent ne ne vindrent à l'effect, jà soit ce qu'il y en eust des grandes apprestances faites, et que l'on disoit que grande puissance de Franchois les venoit secourir; mès oncques n'y sont venus; et s'ils ont esté en chemin si sont-ils retournés.

Le second voyage si fut, quand le duc Philippe y alla, et son fils avec ly, mettre le siége à Dinant; laquelle de ce voyage fut mise à ruine et extermination, l'an soixante-six; et de quelle ruine Liégeois furent si esperdus en la cité et partout le pays, que tous cuidoient venir au meismes de Dinant, esvanouye. Et en ceste peur, arrière seconde fois renonchièrent au roy et à toutes ses faveurs, et se offrirent encore en plus grand servitude que devant, et en plus grande réparacion faire; et les prist le comte de Charolois au nom de son père en nombre de vingt ou de vingt-six mille en ung troppeau à mercy sans les combattre, là où toutefois les archiers estoient jà descendus à pied et prests pour envaïr. Mès le comte, obéissant à merci et à pité du povre fol peuple, qui eust esté dévoré, ce lui sambloit, et parce que aulcuns les plus notables de la cité gisoient en terre à genoux devant ly, prians pour eux et disans: « O noble prince, il vous plaise à ce povre troppeau de brebis, qui est là devant vous et qui est en vos mains dévoré, lui donner vostre merci et miséricorde; ils ne scèvent qu'ils sont ne de quoi ils se présument; et pour la saincte digne mort de Dieu! veuillez en avoir compassion »; si vous dis bien que le comte en cestui destroit, estoit en dur parti pour bien en savoir faire et laissier par conseil; toutesfois il les laissa et les espargna ceste nuit par le conseil du comte de Sainct-Pol, connestable de France; car la nuit estoit sur mains, et le comte n'avoit nulle artillerie emprès ly. Secondement, et sur toutes autres, la cause pourquoi il les laissa le plus, c'estoit que le matin il leur avoit donné et accordé le jour franc pour eux retraire; par quoi, se maintenant il les eust envahi, il eust failli en sa parole et en sa promesse. Mès eux-meismes toutesfois ils faillirent, car ils s'en debvoient retourner tout le droit chemin, et eux au contraire vindrent logier tout au plus près de ly, en ung fort villaige, comme pour dire: « Nous vecy ». Si se despita le comte de Charolois durement de sa parole du matin, laquelle toutes-fois n'osoit enfreindre; et se crucifia de quoi il les falloit laisser aller sans combattre et de quoi il ne seroit jamès après sans regret. Aussi ne fust-il; car la ribaudaille meismes, aussitost qu'ils furent en leur ville, s'en mocquèrent et dirent qu'il ne les avoit osé combattre. Le duc Philippe aussi, qui à ceste heure estoit en Bouvines, s'en crucifia à l'autre lez, de quoi son fils les avoit laissiés aller saufs; et eust volu pour ung grand avoir qu'il y eust esté; car le voyage estoit sien, et y estoit en personne, mès non audict lieu. Et nonobstant toutes-fois ceste seconde humiliation faite, et qui estoit à feu et à sang, et merci priée et donnée, et à renonciation du roy et de tout le monde, quand ceste seconde armée arrière a esté rompue, et que l'on cuidoit estre paisible avecques eux, et avoient bailliés leurs ostages en grand nombre, les plus nobles du pays et les plus enfans de bien, si recoururent-ils prestement arrière au roy par messages et ambassades; et lequel, toujours en la forme que devant, les entretint et paya à tel fruit comme les autres fois, sans leur donner garant.

Digitized by Google

CHAPITRE CXXII.

Comment le roy envoya lettres aux Liégeois par le bailli de Lyon, promettant les assister.

De cestui second voyage, qui estoit de dure constance à Liégeois, et dont ils firent leur plainte au roy, il ensievi que le roy envoya vers eux en la cité de Liége, pour les réconforter, le bailli de Lyon; et lequel, avecques certaines lettres à ly baillées, asseura Liégeois de tout confort et aide contre le duc de Bourgogne, à toutes heures que guerre voudroient esmouvoir contre ly. Dont il ne demora gaires que jà la tierce fois ils ne recommenchèrent à follier; et vindrent assiéger Huy, ne sçai se à aulcun propos pourpensé ne se à aultrui fol appétit, mès au moins sous la couleur que je vous ai devisée dessus, et là où il y avoit certaine juste apparence; et ils recommencèrent et poursievirent leur maleur de mal en pis toujours, et plus et plus à leur perdicion et honte; et en ensievi le voyage qui jamès ne doibt estre oublié, et par lequel tout le pays fut conquis, et toutes les bonnes villes rasées et abattues, et la cité meismes menée à ce derrain que d'abattre ses portes et ses murs, et de souffrir emporter leur perron, et d'y prendre gens, et de leur priver et oster tous priviléges, toutes coustumes et usages, toutes franchises et libertés anciennes, et d'en faire et user à volonté, fut de vie ou de chevance, sans nulle contradiction, et dont oncques le pareil n'avoit esté veu, ne oui, ne trouvé en livre. Et leur vint tout ceci toutes-fois de ceste male prise de la ville de Huy, en quoi ils cuidèrent redressier leur foule et honte par nouvel orgueil, et ils accrurent leur confusion à mille fois double par ung fol outrage. Et non contens encore à tant, et d'estre et de vivre à demi heureux et demorans en leurs propres lieux et habitations, en commune aisance de vivre comme leurs voisins, et quérans encore quartement refuge au roi, qui autre-tel en fit comme devant, n'ont oncques cessé jusques à avoir esmeu et deslié du pel leur tout parfait extreme maleur, et de quoi, par ung quatriesme voyage que le duc Charles a meu contre eux, ils ont esté mis à toute derraine consommation, par feu, par expulsion et par toute ruine et opprobre, comme Dinant, là où désormès n'y a teste pour se lever et essourdre, ne pour monstrer dent ne fière barbe, de nul éage de vivant homme, alors tant feust jeune.

Ce sont donc quatre voyages que les ducs de Bourgogne, père et fils, ont fait à terrible exploit, et du règne du roy Loys, roy de France, et tout en quatre ans, et dont les deux furent du vivant du duc Philippe, et les deux autres après sa mort, de an en an, sans entre deux; et dont le fils retournant de Conflans, glorieux vaincquer, fit le premier voyage pour et au nom de son père malade à Brusselles; et lequel nient-moins, assis en sa chaire et son fils estant en France, gaigna par ses bons et vaillans serviteurs et subgets, demorés par dechà, une dure et fière bataille sur Liégois à Montenac, et là où hautement et en grand valeur se monstrèrent Braibanchons et Hainuyers, avec aulcuns aultres de l'ostel du duc, Bourguignons et Picars, et meismes de l'ostel de l'évesque de Liége, comme le comte de Nassau, le seigneur de Blanquenhem, le seigneur de Gasebecque, nommé messire Philippe de Hornes, et le grand bailli de Haynaut, nommé messire Jehan de Reubenpré, gentil chevalier et vaillant, et qui tous avoient gens de grand nom et de grand fait. Et gardèrent l'honneur de leur viel prince et maistre, et lui apportèrent victoire de ses ennemis, sans main y mettre.

CHAPITRE CXXIII.

Comment George expose dont de rechief procédoit ceste guerre de Liége.

Au propos doncques et pour satisfaire à la question qui se poroit faire, à savoir se Liégeois, après estre tousjours battus et foulés, maintenant arrière, à aller assiégier la ville de Huy, l'ont empris ou de fol orgueil et présumpcion, ou à l'incitation d'aultrui, qui s'est cuidié vengier peut estre par eulx de son annui: certes, il me semble que l'en peut assez souffisamment entendre, parce que j'en expose ici devant, comment il en est allé ne

Digitized by Google

venu; car avecques ce que orgueil et présumpcion y ont esté fondement original, avecques mortèle hayne, si les a aultrui conseil bouté en l'avance dont ils se sont poins et repoins de playe sur playe. Dont, et pour ce que ceste incitation sambleroit movoir de la part du roy, parce que tousjours sont allés à refuge à ly et pour garant, comme à cely qui les avoit en sa garde et tutèle, et qui leur devoit protection et deffense à son pooir; pour ceste cause certes, loist icy ung peu exposer le secret de ceste matère, sans en tourner envers nulluy ne charge ne bon droit, fors à pois et à point, et en équité de cause. Et ne doit donner ammiracion à nulluy, veu le temps quel il estoit, et quel il avoit esté depuis le couronnement de ce roy Loys, se depuis la confliction souverainement qui se fit à Mont-le-héry, il avoit cuer et corrage de soi vengier de son fouleur, ly le plus grand roy du monde et le plus noble, de son vassal et subject venu et entré dedens le ventre de son royaume et de son throne à main forte et minatoire, pour le défaire ou le mettre en dangier, ce maintenoit-il. Dont, et comme il considéroit que nul grand foule ne plaie ne se peut vengier si à haste comme on voudroit bien, et que sens et engin y servent plus et prouffitent que felle esmeute: certes, quand par le moyen des Liégois il a prétendu à soi bien veoir vengié de son injure, n'a point fait à blasmer, ce samble, de la voie quise, quand meismes il les avoit en sa garde, ceux qu'on fouloit tous les jours sans espargne. Le duc de Bourgoigne les quéroit à fouler et les fouloit fréquemment, qui encore estoit son fouleur; pourquoi ne pooit-il quérir la foule aussi de son fouleur justement et à honneur sauf, qui fouloit tous les jours ses amis et ses serviteurs en tout ce qu'il pooit avoir d'affaire? Certes, raison bien entendue en cestui endroit, il n'en tourne nulle charge au roy. Mès en ce qu'il ne les a secorrus en leur grand affaire, et selong son promettre, là fault-il ung aultre declairement et de plus grand sentence. En fait bon à croire que ung roy de France, le plus noble de la terre, doibt et peut bien tenir une longue suspense entre dire et faire, avant que condescendre à l'extreme effect d'une si grande matère et de si grand pois, comme de soi former ennemi en faveur d'aulcun peuple encontre ung bras constitué champion de l'église, et de l'expresse ordonnance du pape, son parent, encore quelque question qu'il y eust, l'ung des plus nobles princes du monde et des plus puissans, et lequel quand il l'aroit aidié à destruire par tels vilains, si eust-il accru sa honte et son propre damage, en perdicion de tant de noblesse que le duc y avoit, et lequel faisoit encore à craindre à ung roy de France pour mettre sa noblesse sous danger de fortune contre ly, par adjonction à fière vilenaille, que tous roys et princes doivent hayr pour la conséquence. Dont, et si on lui impute qu'il les abusoit par paroles et vaines promesses, je cuide que non certes, et que sa noblesse ne le portoit point ainsi. Mès il avoit espoir peut estre que le duc, à cause de la voix qui en pooit courir chà et là comment il se melleroit de leur débat encontre ly, en portant révérence à la couronne et à sa puissance, se refraindroit ung peu en son ire, et en dissimuleroit par sens. Et ainsi sa promesse aroit donné fruit à l'ung et à l'aultre non damage.

Tout conclu doncques, je concède la hayne que le roy pooit avoir juste encontre ce duc Charles pour le temps passé, et le désir non desprisable de volentiers s'en vengier par diverses voies, s'il les eust sceu trouver; et si concède aussi qu'il les pooit conforter et assister de parolles, sans homeur enfraindre, et non venir à l'extreme parfait, pour la conséquence périlleuse tant de ly que d'aultrui.

CHAPITRE CXXIV.

Comment il y eust escarmuce entre Liégeois et le seigneur de Boussut.

Or convient parler de ces removeurs de guerre la tierche fois, les Liégois qui estoient devant Huy, et là où le duc Charles avoit envoyé le seigneur de Boussut, avecques plusieurs aultres seigneurs de Haynaut, pour confort de l'évesque et de la ville. Or n'avoient encore Liégeois tout parfremé leur siége, quand ledict de Boussut entroit; et ne tenoient que l'ung costé de la rivière. Si firent tant par nuict et par jour qu'ils prindrent la

Digitized by Google

rivière çà et là, tant que nul ne pooit plus entrer ne saillir dehors, fors pour leur dangier; et y restoit seulement une petite porte de terre, entre les deux bords de la rive, qui estoit avantageuse à ceulx de dedens, et de péril à ceux qui là gissoient. Si se pénèrent Liégeois de prime-face de gaignier icellui destroit et de l'oster à ceux de Huy; et de fait l'obtindrent, à force de gens et de hardement, une petite espasse. Dont ceulx de dedens, toutes-fois, qui estoient gens de guerre, quand ils se virent si de près aprociés et au vif quérus, se en aigrirent tous en ung novel corrage; et vinrent à lances et à tranchans fers férir valeureusement dedens ces Liegois qui là gisoient, et en occirent une grand part. Et là y eust ung beau chapplis et une fière mellée; et y fit vaillamment le seigneur de Boussut, et messire Philippe de Poitiers, et beaucop d'aultres vaillans hommes qui los et pris y acquirent; et tant que Liégois estoient contrains de eulx retraire sur le derrain bord de la porte, là où nul ne les pooit approcier que par-devant. Et là firent de deffenses beaucop, qui peu leur servirent; car durement furent entamés et tués en aulcun nombre; et en aulcun nombre ils se sauvèrent et retrayrent en toute haste en leur grand ost.

Or commenchoit-il à avoir une couverte murmure en la ville, entre le menu peuple qui se vit assiéger et mis ainsi en destroit de ses propres voisins et parens et alliés anciens, de ceux de la cité, comme se faveur voloient porter avecques eux et pité de les veoir calamités de main estrange; et sambloit proprement qu'il y pooit avoir entendement entr'eux et ceux de dehors pour livrer la ville en leur main. Si s'en percheut l'évesque et autres emprès ly, qui y misrent grand guet.

Dont, et comme la peur de cecy luy estoit entrée en cuer, et que aulcuns paoureux d'emprès ly lui en donnèrent assez, pria au seigneur de Boussut, en lui narrant le cas, qu'il le voulsist aidier à sauver et vuidier hors de la ville; car pour tout l'or du monde, ne vouldroit cheoir en la main de ses ennemis, ceulx de la cité. Si pesa ledict de Boussut fort ceste requeste; et envis refusa la sauveté d'ung tel homme, ung noble prince, et auquel par refus il pooit porter ung grand meschief, et par ly accorder ce qu'il quéroit, faire à ly-meismes une grand honte et blasme; et par ainsi, entre faire et laissier, ne sçavoit quoi mieulx respondre. Enfin, toutefois, pesa plus la sauveté du seigneur et d'aventurer son honneur, que de viser à son honneur estroitement, en perdant telle personne, pensant mieulx et plus tost réparer ce qu'on lui poroit donner de charge d'abandonner la ville, que de venir à la paix envers son prince, d'avoir abandonné son cousin-germain, l'évesque, en son mortel estroit affaire, et là où peut-estre il eust esté mort.

CHAPITRE CXXV.

Comment l'ung de la compagnie du seigneur de Boussut remonstra prudentement ne soi devoir partir de Huy.

Si en print la charge le seigneur de Boussut, de sauver l'évesque et de le conduire jusques à Brusselles; et de fait, le mena hors de la ville à l'emblée; et le mena au plus céléement qu'il pooit de ceulx du siége. Et comme ledict de Boussut avoit des vaillans hommes avecques ly qui ce virent et sceurent, et qui moult amoient son honneur, aulcun de eulx, et par espécial ung Bertremieu, gentil compagnon et vaillant, lui dit: « Ah! monseigneur, que faites-vous? Aujourd'hui vous périssez beaucoup de vostre honneur et bon los acquis aultres-fois, quand, pour complaire à ung prestre, vous abandonnez une ville à prochain péril, dont le duc s'est fié de son salut en vostre vaillance: et maintenant, quand vous en voyez le dangier, et que la deussiez deffendre et nous tous encorragier, vous vous en allez avecques ung fuyant qui n'acconte à los ne à blasme. O monseigneur de Boussut, fort est et sera se jamès cy-après vous réparez ceste faulte. Et se mal vient ne eschiet à la ville, vous seul en porterez le chappelet et en arez à respondre. »

Et vrai disoit, et notablement, et comme ung vaillant homme; et aussy ledict de Boussut en eut depuis dur à souffrir. Et en fut fort accueilli en court et devers le prince; et fust la ville prise prestement après son partement.

Digitized by Google

Et sçaroit-on mal jugier du mieux fait ou du lessié au seigneur de Boussut, lequel, ce que fit, non fist par couardise ne par peur du péril, mès à bonne noble intencion de sauver l'évesque, en l'espoir d'y retourner à temps assez, ce que non fist, et dont il lui prist mal. Mès l'évesque venu à Brusselles, et veuillant justifier et excuser ledict chevalier qui l'avoit servi, print toute la charge sur lui, se mal fait y avoit, et de corps et de chevance; et de quanques Dieu jamès lui poroit donner, le voloit plenir et garantir; car ce que fait en avoit, il l'avoit fait, ce disoit, à sa grand presse et force, qui tout toutes-fois ne servoit ne à l'ung ne à l'aultre. Et fut l'évesque laidement raboué, meismes du duc, comme un couart clériсque, et cely de Boussut mis en la pile au verjus, de croire ainsi et d'obéir à ung lasche prestre, en cas encore de son honneur extreme. Tout toutes-fois fust réparé; car sçavoit-on de vrai que le chevalier n'avoit rien faict par lascheté, mès par mesprison non cuidée.

CHAPITRE CXXVI.

Comment les Liégeois se disposèrent assaillir Huy et comment les habitans faindans la deffendre, lessèrent entrer.

Or ai-je dit jà tout près d'ici, que le peuple de ceste ville sambloit forment varier et branler avecques ceux de dehors. Dont, et comme les apparences y estoient perceues, l'effect aussi y ensievit tout au parfait. Et ce qui plus donnoit la doubte de malice à ceux de la garnison, de par le duc et de l'évesque, c'estoit que le chasteau estoit tout despouillié d'artillerie et de vivres et de toutes deffenses, et parquoy le retraire dedens ne pooit porter fruit. Or vindrent Liégois ung jour, et firent semblant d'assaillir la ville; et le peuple de dedens, faisant semblant d'aller deffendre les portes, les ouvrirent à tout effort, et boutèrent Liégeois dedens, et s'entreconjoyrent, corrans parmi ces rues comme enragiés et visans à tout mettre à mort ce que trouver poroient de nation estrange; feust au duc, feust à l'évesque, n'y avoit espargne ne merci décrétée pour nulluy. Si veissiez ung horrible effroi dans ceste ville, entre ung petit nombre de gens qui là estoient en bonne confiance, sur ceulx qui les trayrent. Et quand aulcun de eulx, cuidans sauver et la ville avecques, se soat boutés dedens le chasteau, et l'ont trouvé tout vuide et desgarni, se sont mis à désespoir finable, et ont perceu que tout estoit une trayson bastie pour tout faire perdre. Si n'y avoit cely qui ne visast à se sauver. Et combien qu'il y en avoit qui firent de leurs corps ce qu'ils peurent, vaillamment et à grand péril, toutesfois, parce que deffense ne pooit avoir lieu, firent de nécessité vertu, et sauvèrent le corps, qui point n'eust eu de mérite par soy faire tuer en oultrage. Ung entre les aultres, ung beau grand personnage d'omme du pays d'Ardenne et de ceulx de la Marche, homme de grand maison, et qui ne s'estoit point percheu des premiers de ceste trayson, et qui ne cuidoit point l'effroi estre tel entre ses compaignons qui jà se partoient, se trouvant d'aventure entre ces vilains, en ung destroit lieu, et là comme assaillant et assailli, et qui autrement ne pooit que combattre ou morir recran, fit des dures armes et de felles beaucop; et n'y avoit nul, s'il chéoit dessoubs son baston, qui ne receust affolure; et estoit merveilles de ce qu'il fit pour ung corps seul, et de ce qu'il soutenoit en attente horrible. Liégois meismes lui disoient: « Que volez-vous faire? Cuidiez-vous recouvrer la ville tout seul sur nous trestous, qui n'avez compagnon, jà ung tout seul, pour vous deffendre et qui ne soit fui. Ce poise nous et nous va contre cueur, se vous vous faites tuer ici, là où vous ne poez riens. Sauvez-vous, de par Dieu, avecques les autres, et vous en allez. Nous vous ferons voie, et aultrement le demorer ici vous promet mort sans respit. »

Quand doncques ce vaillant noble homme parceut comment la chose estoit allée, et que voirement de secours ne véoit point en nulluy, ne de recuevre, et que mais ame ne véoit de sa sorte, crut conseil et se sauva au plus bel qu'il pot, grandement à son honneur, et beaucop tenu à fortune, que lui-meismes ignorant et quasi malgré ly, avoit gardé cestui estroit affaire, là où forcément il falloit monstrer sa vertu, ou morir honteux et con-

Digitized by Google

fus en couardise. Si s'alla rendre prestement à Brusselles, où le duc le rechent à honneur et à gloire en ensievant son oeuvre.

CHAPITRE CXXVII.

Comment le duc envoya messire Adolf de Clèves pour lever le siège des Liégeois estant devant Huy.

C'estoit au mois de septembre, bien avant, quand ceste ville de Huy fust prise des Liégeois; et le duc Charles entendant à ses affaires par le pays de Braibant, envoya messire Adolf de Clèves, à toute haste et à forte compaignie, pour lever le siége, cuidant que Liégois feussent encore devant la ville non prise. Mès comme l'aventure l'apporta, et que ledict de Clèves estoit jà venu à deux lieues près, cuidant férir sus, Liégois estoient dedens la ville à sauveté. Si en ot grand regret cely de Clèves, d'estre ainsi venu pour nient à tant de belles gens et de vaillans hommes et pleins de haulte volenté. Mès porter le convenoit ainsi et prendre en gré jusques à une autre heure, là où tout pourroit retourner en compte et en paye. Si n'y avoit aultre, fors de retourner vers le duc, qui en fit matte chière; mès dit bien que ce leur seroit brief, s'il ne moroit, une chière prise et cousteuse. Et disoit vrai; car prestement fit faire son mandement sur tous les pays de Braibant, de Flandre, de Hainaut, de Picardie, de Namur, et de Lucembourg pour le huitiesme d'octobre; et ordonna aux capitaines de eulx mettre sus, et le plus à haste que faire poroient, et à plus de gens; et les asseura de bon paiement et prompt, sans délay; et à tant s'en reposa sur leur diligence et sur le bon acquit de chascun d'icy au jour nommé; et ly-mesmes diligenta fort en tous ses aultres affaires pour venir en cestui; car là avoit-il cueur.

Or convient-il maintenant parler du roy qui tout savoit et ooit ce qui se faisoit par dechà, et comment le mariage estoit conclu de la seur au roy Édouard, et comment Huy estoit prise des Liégois; et qu'à ceste cause le duc avoit fait son mandement très-grand, et estoit délibéré à removoir guerre, jà la tierche fois, à ceux de Liége, et de les mettre en basse croute. Et ymaginoit presque et faignoit savoir tout ce que ce jeusne duc avoit en ventre et en propos de faire; et parquoi tant plus le craignoit; car le congnoissoit fier et orgueilleux, et mordant et dur ennemi, malvais à rompre là où il portoit corrage. Si s'en devisa tous les jours ce roy Loys à son connestable, qui aultre-tel congnoissoit le duc Charles comme ly, car l'ancienne nourriture y estoit. Si eust bien volu le roy, ainsi que devises portent, obvier aux emprises, s'il eust pu, de ce fier duc, et les rompre par sens ou par menaces, ou par moyen, ne lui chaloit quel, mès qu'il lui pust rompre ou faire rebouter sa corne, laquelle il voyoit fièrement dreschiée. Si en devisa familièrement audict son connestable, comme à cely seul du monde par qui main il pooit mieulx ouvrer en ceste affaire; car ly seul aussi estoit tout à main au duc par deçà, et lui donnoit ascout et créance; et la seule main du connestable qui estoit ami et certain à tous deux, estoit digne et propre pour manier haulte matière.

CHAPITRE CXXVIII.

Comment le seigneur de La Roche et le seigneur d'Aymeries furent envoyés à Bohain vers le connestable.

Le connestable doncques, qui savoit tout le secret du roy, et beaucoup de bonnes raisons aussi qui en lui estoient et qui fesoient à regarder et à peser, ce savoit bien, tant pour le bien et salut de ce royaulme, dont il estoit souverain officier, comme pour l'onneur et salut aussi de ce nouveau duc Charles, à qui y fesoit bon obéir à conseil, souverainement en son novel venir en règne, là où on appreuve volentiers le sens du venant par ses fais; ce gentil prince doncques, le connestable de France, bien instruit et fondé sur grandes choses, ayant jà lessié le roy, s'en estoit venu à Bohain, en sa maison. Et sçaichant ce, le duc Charles prestement y envoya le seigneur de La Roche et le seigneur d'Aymeries, pour interroguer et enquerre des novelles de France, comme les deux chevaliers feussent ceux par deçà, sur tous aultres, mieulx à main et au gré audict con-

Digitized by Google

nestable. Si leur fit grand chière et bonne. Mès à peu de demeure devers ly retournèrent à Brusselles, et le comte connestable les sievit de près; et tellement, qu'en briefs jours après, il vint à Brusselles en grand et noble compaignie, et là où le duc le feist joyeusement rechevoir et bien-viegnier; et ly-meismes ly fist grand chière. Mès à tant je le laisse ici, jusques à bien tost que j'en parlerai plus au vif et à l'estroit de leur assemblement, et dirai ce que j'ai oublié à narrer, et qui estoit grand chose à celle heure: c'estoit que le roi de Castille (1), par haine et despit qu'il avoit pris envers le roy Loys de France, envers ce temps ici s'estoit ajoinct et allié avecques le roy Édouard d'Angleterre, en contraire du roy Loys et de la coronne de France, ce que oncques nul de ses devanciers n'avoit fait; car y a perpétuel compact entre les deux coronnes de France et de Castille. Nient-moins, cestui-icy avoit tout rompu et cassé, d'autant comme en ly estoit et que sa vie portoit; car héoit de dure mort le roy Loys, pour causes passées, et lesquelles ont esté contées par moi en ung aultre volume.

Or reviens-je au connestable de France, le comte de Sainct-Pol, et au duc Charles, là où ils sont en devises en Brusselles la rice ville, et là où il pooit avoir beaucoup de paroles retournées souvent entre eux deux, de la part du duc, comme haut et excellent prince plein de cueur et de hault pooir, et de la part du comte connestable, comme souverain officier de la couronne, parlant de la bouce du roy par charge: là où toutes-fois, entre deux, ledict connestable ploya comme subject et serviteur et humble parent, et se contourna en sa nature, comme comte de Sainct-Pol. Mès par acquit de son honneur et de sa léauté, aussi envers le roy dont il avoit les mots en sa bouce, parla au duc roidement, et à l'exigeant de sa charge, disant et lui signifiant: que le roy estoit mal content tout oultre de l'alliance qu'il avoit prise et quise en Angleterre avecques les anciens ennemis et traveilleurs de la coronne de France; et que c'estoit mal fait et chose non à tollérer, que ly qui estoit ung des supérieures du royaulme, et le plus avant en dignité d'estat, et venu d'ave et de trave et de toute ancienne production en noble lit des fleurs-de-lys, alloit quérir et prendre l'alliance des ennemis de ses vieux pères, en grand préjudice et plaie en temps avenir de tout le throne de France et de son salut. Si voloit bien le roy qu'il sceust, ce lui dist-il, qu'il en estoit mal content, et qu'il avoit bien cause de y remédier et obvier par toutes voies à ly possibles, en temps et en lieu, quand il poroit.

(1) Henry IV, dit l'Impuissant.

CHAPITRE CXXIX.

Comment le connestable pour la tierce fois eust plusieurs paroles au duc et l'oppressoit de leisser Liège en paix.

Ceste manière de parler estoit assez aigre au commencement, mès non pas faicte ne dicte de malvais cuer; car le parlant estoit tout serviteur humble à cely à qui il parloit, ce sçavoit bien, avecques ce que l'ascoutant accontoit peu à ses paroles, com aigres qu'elles feusssent: mès au moins ne pooit-il que soi acquitter de ce qu'il avoit pris en charge. Et meismes avant que jamès il partisist de France ne de la bouce du roi, si sçavoit-il, et l'avoit bien dit au roi: que c'estoit pour nient de s'en traveiller; car jamès l'alliance qu'il avoit prise en Angleterre ne seroit rompue, ne par menace ne par prière, si non par mort; et que cely qui s'y estoit bouté n'estoit point à avoir ainsi d'escousse de bras, car c'estoit ung fort et fier passage et l'ung des redoubtables du monde en celi temps. Et pourtant, comme j'ai dit, posé que ce comte connestable venist de par le plus hault roi du monde, son maistre, faire ici son personnage et s'acquitter de sa charge, si venoit-il plus pour estre moyen et instrument de modification entre les deux aigres, que pour estre seul à l'ung ne seul à l'autre. Car cognoissoit que la nécessité du temps le requerroit, et que ce royaume ici estoit perdu, et nous tous, se les deux aigreurs eussent eu cours et voie. Et pourtant, ce comte connestable cy, qui estoit ung sage chevalier et prince, et moult

Digitized by Google

subtil, tout ce que il pooit avoir en charge du roi, tout ce il le tourna sur manière de conseil et de remonstrance à ce jeusne duc Charles, par amour et dilection qu'il avoit à ly et comme à son prince et seigneur. Dont, pour la seconde charge qu'il avoit, c'estoit que le roi voloit et lui prioit qu'il se voulsist déporter de faire guerre ceste tierche fois aux Liégois; et en cas de non, il lui signifioit que c'estoient ses alliés et ses amis, et les avoit en sa garde, et il les assisteroit et conforteroit de sa puissance. Mès à peine le connestable pooit avoir dit à demy, que le duc ne luy rompy la broce et lui dist bien fellement: « Beau cousin, tenez-vous-en à tant et ne m'en parlez plus, car quelque chose que avenir me doie, ne qu'il plaira à Dieu m'envoyer, je mettrai mon armée sur les champs, et la tournerai en Liége; si sçarai à ceste fois se je serai maistre ou varlet. Et dont et qui m'en vouldra destourner et y mettre empeichement, viengne, de par Dieu soit! et il me trouvera pour respondre. »

CHAPITRE CXXX.

Comment le connestable excusoit le roy vers le duc Charles pour le différent les Liégois, à cause qu'il les avoit en protection.

Sur cestes paroles ot des grans argumens et de grandes remonstrances de la part du connestable, qui toutesfois y alloit en équité et de bon pié, comme serviteur et ami, et disoit: « Déa! monseigneur, ce n'est de merveilles se le roy prend à cuer ceste guerre que vous menez à Liégois, car elle lui touche et compète. Ils sont de sa sauve-garde et de sa protection; et tous les jours du monde clament et crient devant ly, et lui repreuvent ce que déceus sont ainsi en ses paroles et promesses; et jà deux fois en a dissimulé que vous leur avez fait du mal beaucoup, et dont il s'est teu; si vouldroit que désormès vous vous en tenissiez à tant, et que pour l'onneur de Dieu et de ly, et par pitié et compassion du sang humain, ne voulsissiez plus contendre en leur oppression. Et aussi, monseigneur, vous estes ung très-noble et très-puissant prince et sage et plein de vertu, et venez tout novel en règne et en seigneurie; si devez désirer de y entrer à gloire et à haute renommée de bien et de édification au monde, plus tost que à ruyne et à désolation du peuple par guerre et duresse. Monseigneur, pardonnez-moi, je suis à vous et vous ai servi jà deux fois en Liége; et encore, se loisible m'estoit ne que je le peusse respondre, je vous serviroie. Mès, monseigneur, vous devez considérer que Dieu vous a fait et donné des graces beaucoup et de hautes victoires, et dont vous estes venu à glorieuse fin: mès si sont-elles passées, et ne vous sont pas telles à venir certaines. Les fais de guerre sont périlleux et les faveurs de fortune instables; huy elle rit à l'homme, demain lui fait la moue; et cely qui plus se confie en sa puissance, c'est cely souvent que le plus elle reboute par estrange voie, et dont nul ne se donne garde. Monseigneur, plus a à garder cely qui a beaucop acquis et beaucop de précieux amas que cely qui est encore tout sore et creux, et n'a riens pour mettre en espargne. Vous avez l'honneur de monseigneur vostre père en vos mains, le plus noble prince de la terre, et lequel est mort vainqueur non oncques vaincu; et vous avez le vostre propre qui est grand et cler, et resplendissant sur tous ceulx de vostre temps. Si vous sied bien de estroitement et curieusement le garder et tenir net, et de non le mettre en l'abandon ne à perte, encore à aultrui appetit et emprise; car se d'aventure vous succombiez encore dessous ces vilains là, où les dangiers sont grans, toute vostre gloire passée, et de vous et de vostre maison, seroit reversée et retournée en songe, et tout esvanoui et esteint quant-ques vous feistes oncques de grand. Et pourtant fait-il bon soi aviser et soi amodérer, et non soi tout oultréement exposer et abandonner aux périls de fortune. Les plus amodérés souvent et les plus subgects à conseil sont costumièrement les plus tost parattaignans à gloire. Ce que j'en dis, monseigneur, je le dis pour bien; je m'acquitte envers vous comme mon prince; je m'acquitte envers le roi comme mon maistre; et à tous deux je suis procureur à mon pooir de leur honneur et joie. Siques, par-

Digitized by Google

donnez-moi si je vous dis ce que le povre sens que j'ai me porte, et ce à quoi mon honneur m'astraint et oblige de le non vous taire. »

CHAPITRE CXXXI.

Comment le duc Charles fist responce absolue au connestable ne soi vueillant désister de son emprise.

A ces mots, le duc respondit : « Beau cousin, je vous ai bien oy et entendu; et à brief respondrai sur tout. Et en tant qu'il touche le fait des Liégois, je vous ai dit une fois qu'il en est fait et conclu. Et ne faut ne prescheur ne sermoneur pour me venir rompre en ce propos; ains eulx tous et cent aultres y romproient meismes leurs testes, premier que en finer. Que se demande le roy, de me requerre que je les laisse en paix? et que ne les contraint-il, et leur fasse défense que eulx-meismes ne me travaillent! Veult-il que je les supporte et espargne, et eulx ils me vouront faire oultrage! Que leur ai-je demandé quand ils sont venus assiéger Huy, et la prendre, et mettre à sacqueman? Je ne les ai pas quis ne fait travaillier, ne riens esmeu contre eulx de novel; mès eulx sont venus en mon despit prendre ung gentilhomme en mon pays de Lucembourg, et l'ont mis en torture piteusement. Et depuis à tort à mort, et sans cause. Et d'abondant, pour me cuidier espoenter en mon entrée, pensans tout avoir d'avantage, sont venus prendre ceste ville, tendans, ce me doute bien, à plus grand fin, et laquelle ils l'ont quise; et sçai bien à qui et à qui. Pour toutes conclusions, beau cousin : à qui il desplaît, si le tourne comme il l'entend; mès je morrai en l'entreprise, ou je les aray au fouet de leur extreme perdicion et ruyne, ne jamès joie n'arai en cuer jusques je m'en verrai vengié. N'y a ne roy ne empereur pour qui j'en face aultre chose. »

Le connestable toutes fois, quelque chose qu'il eust dit devant, si sçavoit-il bien comment ce duc en feroit; et portant torna beaucop de ses propres paroles à risées, et meismes en fit rire le duc qui pour Dieu n'eust fait en ce cas pour le roy ne que pour le soudan; aussi la presse n'estoit pas raisonnable; mès si séoit-il bien au connestable de remonstrer les dangiers qui peuvent cheoir en guerre, et lesquels nul prince, tant soit grand ne puissant ne fort, ne peut avoir en ses mains pour dire : « De ceci ou de cela je suis asseur, et ne m'avenra point. »

CHAPITRE CXXXII.

Comment le duc Charles mena la guerre en Liège et comment le connestable obtint demy-an de seur estat afin qu'il ne s'empeschast de la guerre.

Et ce duc Charles d'abondant encore, et pour satisfaire au connestable en toutes responses et sur tous ces articles, qui au premier lui avoit parlé de l'alliance d'Angleterre, et laquelle le roy désiroit qu'il relinquist, sur ce point il respondist et dist : « Ce que je suis allié en Angleterre s'en prègne le roy à ly-meismes; car ses menaces et légières paroles, et ses diverses estranges manières de faire m'en ont esté cause. Il m'a compuls et constraint de la prendre; car ly-meismes il l'a quise contre moy. Si m'y suis bouté si avant que de reculer n'y a point, quand je vouldroie. Et pourtant les paroles s'en font pour nient et trop tard. Si le roy m'eust volu traitier et recongnoistre pour tel que je suis, qui suis prince de foi et de léaulté et qui en viens de lignée, je l'eusse recogneu pour tel que je devroie, et l'eusse servi et aimé; mès il a fait tout le contraire à moi; et ne content que à moi desplaire; par quoi il m'a donné occasion aussi de me pourveoir à l'encontre. Dont, et se je suis de France ou de Bourgoingne, si m'a-t-il fait devenir Anglois maugré moi. »

CHAPITRE CXXXIII.

Comment le connestable obtint du duc que le terme d'ung demi-an il bailleroit asseurance sans faire emprinse contre le roy.

Or y avoit-il encore ung autre point et qui estoit grand, et que le roy avoit profondement ymaginé nécessaire pour ly de le mettre

Digitized by Google

avant et de le proférer de tous aultres pour le temps d'alors : c'estoit que ce comte de Sainct-Pol, son connestable, procurast devers ce duc Charles ung seur estat d'ung an entier pour ly et pour ses alliés et amis. Et à ce le menoit une considéracion qu'il avoit, que ce duc icy estoit allié de tous lez du monde pour lui pooir porter grief, d'Espagne, d'Angleterre, d'Allemagne et de Normandie; et aveucques ce avoit-il une redoubtable et puissante armée sur les champs, preste à tourner là où il vouldroit. Si en avoit le roy peur, parce qu'en ly-meismes il cognoissoit avoir cause par quoi la peur y devoit estre. Si fit le comte de Sainct-Pol tout son pooir de cest article, et le mérit au duc, lequel prestement lui demanda : « Que entend le roy par ses alliés? s'il y veult comprendre les Liégeois et les porter contre moi, soit certain que, tant que je serai vivant homme, jamès de pié de terre que j'ai soubs ly hommage ne lui ferai ne le baiserai en la bouche. Or les comprende et porte quand il veut. Et quant au seur estat qu'il demande, s'il ne se melle des Liégois et qu'il ne les porte, je suis content de le luy donner pour demi-an, saufs monseigneur de Normandie et mon frère de Bretagne, auxquels, s'il leur faisoit guerre ne moleste, je les secorrai et conforterai de tout mon pooir. »

Mès avant qu'oncques il se voult si avant déclarer que de donner et de concéder le demy-an, ledict connestable y ot grande peine; et le pronuncia le duc à grignans dens et à bien envis dehors sa bouce; et encore dient les aulcuns, que le connestable ne obtint point cestui mot si avant pour sa première venue, fors à la seconde, quand il revint battant et ferrant vers ly à Brusselles arrière sur son tout prochain partement, et qu'il le mena avecques ly à Louvain.

Si me suis donné aultres-fois merveilles comment ung roy de France, roy de la chevalerie du monde, possesseur de son throne en quarrure, et de toute la rondesse de son royaume, cremu et obéi, et que toutes nations ont requis meismes de seur estat, ly est condescendu à requérir meismes seureté, non succombé en fortune. Certes des deux, il en convient l'ung, ce samble, ou que la povreté de corrage y ait esté grand, ou que le gouvernement d'icely soit meu d'ung malvais principe.

CHAPITRE CXXXIV.

Comment le connestable avoit charge du roy ravoir les terres de Somme pour la somme qui estoit mise sus.

Or sans cecy encore y avoit-il ung autre point très-difficile; c'estoit que le roy faisoit dire au duc et ramentevoit qu'il peust ravoir les terres sur Somme, pour l'argent qui y estoit mis sus, et que le duc en voulsist estre content; qui estoit ung point aussi fort ruyneux et de dangier à le mettre avant, à celle heure encore, quand les choses estoient mal disposées pour en traire bonne fin. Mès je croy, et se peult ymaginer, que, comme le roy tendoit à venir à fin difficile, constraint de le demander, c'estoit d'avoir le seur estat d'un an, il mist avant aussi à ce duc tout ce qu'il avoit de difficile contre ly pour impétrer ce que le duc concéderoit, ce savoit bien, difficilement; et ly par ce il concéderoit de ce qu'il avoit mandé au duc gracieusement; et l'ung auroit son seur estat pour ung an, et l'autre feroit sa guerre à son plaisir, et ne s'en melleroit point le roy. Mès oncques toutes-fois, ne pour ceci ne pour cela, ne pour chose que le comte connestable sceust dire ne faire, ne le pot plus avant mener que jusques à ung demy an; et en convint retourner ledict connestable battant ferrant devers le roy et revenir subit. Mès avant partir, lui respondit sur l'article touchant ces terres de Somme, et dist ainsi : « Je me donne merveilles comment le roy se traveille tant d'une chose que j'ai tant de fois refusée, et à diverses fois, à ses gens qui m'en ont parlé. Ne sçay comment il ne s'en tient à ce que j'en ai dit : car vueil bien qu'il sçaiche que je vouldroie perdre la meilleure ducié que j'aye ains que je m'en départisse; et seront toutes les derraines terres et villes que je garderai pour moi. »

Sur ce mot ne séoit point de réplicque, ce véoit bien le connestable; et pourtant n'en fit plus point de presse, et laissa la chose ainsi. Cop sur cop toutefois, et jour sur aultre,

Digitized by Google

le roy envoya gens et messagiers devers son connestable, pour le solliciter et pour oïr nouvelles de son besoinger; et sembloit que moult avoit le cuer en petit repos pendant ceste traisnée. Si y envoya encore maistre Jehan de la Driesche, trésorier de France, auquel assez aigrement le duc parla, et par ses dessertes; car moult présumptueux homme estoit et des pays du duc, né de Terremonde, et autresfois forfait grandement. Si lui dist le duc et coppa court: « Des menaces du roy je me donne peu de soing, veu encore que c'est à son tort; ne pour chose qu'il me face mander, ne par vous ne par aultre, je ne laisserai mon emprise, et la bouterai oultre; et si le roy s'y veut trouver, si s'y trouve; les champs sont aux hommes. Mès s'il me quiert à faire des maux, je ly en ferai tant que le bel n'en sera point tout devers ly. »

CHAPITRE CXXXV.

Comment il arriva ung légat à Brusselles avec le cardinal Balue devers le duc.

Or avant que le comte de Sainct-Pol, connestable, pot oncques partir de Brusselles, ceste première fois, le cardinal d'Angiers y arriva, cely qui se nommoit Balue; et le prochain jour après y arriva aussi ung légat du pape, arcevesque de Milan, que le roy avoit pratiqué de faire descendre, ce imaginoit-on, de par le Sainct-Siége, pour faire rompre ceste armée, aveucques aulcunes autres choses. Dont, du légat le duc fit grande estime, mès du cardinal très petite; et ne le voult oncques souffrir venir devers ly. Ces deux venus donc à Brusselles, le connestable de France partist à toute haste et s'en ralla devers le roy, qui n'y demora que une nuit qu'il ne s'en revint à tue-cheval; et trouva encore le duc qui partoit de Brusselles, ponr aller à Louvain, là où tout convenoit siévir, et légat et connestable. Et estoit tout fait, et l'aubergeon estoit mis au dos; si n'y avoit de merci Dieu, ne de faire prière d'assiète. Toutesfois et d'entrée, quand le légat fut arrivé, le duc lui fit défendre que venant devers ly pour estre oy, il ne lui parlast de nulle rompture de son armée, ne de nulle pacification; car en vain s'en travailleroit. Mès de toutes autres choses quelconques il l'ascouteroit volentiers. et besoigneroit aveucques ly en cas possible. Et le fit seubtilement entretenir, avant que venir vers ly, sur quels points il pooit estre venu là, Si sceut aucques près tout sur quoi, comme fin homme toutes-fois que le légat feust. Siques il y vint et ne parla de nulle rompture ne de nulle pacification; car avoit bien esté escolé; mès parla sur d'aultres matères, dont le duc fit courtoise response; et sur les articles tels qu'ils estoient, il le renvoya à son chancelier pour besoingnier sus; et lui ordonna de demorer à Louvain, jusques au retour de son armée, là où tout se parferoit ce qui seroit de faire.

CHAPITRE CXXXVI.

Comment il y vint ung légat devers le duc Charles pour cuidier rompre la guerre de Liège.

Or siet-il bien à demander et à sçavoir après, quel chose vint procurer ne demander cestui arcevesque de Milan, légat devers le duc Charles, sur son mouvement de Brusselles pour aller en sa guerre; car sans grand cause, fait bien à penser, ne y vint-il point. Si loist il bien savoir que nostre sainct père Paulus l'avoit envoyé, jà bonne pièce avoit, en France, là où, après petit arrest pris, devoit tirer, ainsi portoit sa charge, devers le duc de Bourgogne Charles; ce que le légat ne fit à tant, et laissa couler temps. Et le tint le roy emprès ly, qui ne s'en volt desfaire, et tant et si longuement, que le duc Charles, qui savoit bien sa commission, print souspechon, et lui imputa, comme assez vrai estoit, qu'il estoit tout royal et Franchois, et pourquoi aussi il l'en avoit moins en grace, et ne faisoit gaires conte de sa venue. Mès quand le roy vit maintenant que la chose alloit à l'estraindre, et que ce duc boutoit avant sa guerre tout à bon profit, aigrement le fit haster et diligenter, pensant venir encore à son recuevre tout à heure, par vertu de sa légation; ce que non fit. Et en fut courroucié depuis; et le légat en fut raboué en court de Rome, et

Digitized by Google

de par de chà devers ce duc Charles; et s'en estoit excusé, ledict légat, jà, de la faute qu'il en avoit, à nostre sainct père, par ses lettres, sur le roy qui ne l'avoit souffert venir devers le duc de Bourgogne jusques à bien tard et sur le point de la guerre emprise.

Or portoit sa commission et sa charge pour laquelle venu estoit par dechà : Comme nostre sainct père savoit les différens qui estoient par de chà entre le roy et les princes de France, nonobstant encore tous traitiés et appointemens faits entre ly et eux, que icestui les mettroit de par ly en union et en accord à son pooir; confermast et valuast ce qui avoit esté bien et deuement fait; et de ce qui pendoit en outrage et en excès, qu'on le mitiguast doucement et amodiast selong le possible. Car cognoissoit bien nostre sainct père les parties et les difficultés d'iceulx, qui estoient grandes et quasi non appoinctables; et avoit le roy jà gaignié le pape tout pour ly, par personnes qu'il avoit en court tout propres, et par quoi il prétendoit et espéroit toujours faire sa cause bonne, tant contre son frère et le duc de Bretaigne, comme contre le duc de Bourgogne et autres. Et la seconde charge qu'il avoit, c'estoit qu'il trouvast voie et moyen, s'il pooit, qu'il mist paix et cès de guerre entre les Liégeois et le duc Charles sans les plus traveiller; car la clameur de Liége estoit et avoit jà esté montée jusques aux oreilles du sainct père, du voyage de Dinant subvertie, et de quoi tous les pays en sa dépendance portoient et avoient porté dure confusion. Si désiroit nostre sainct père y remédier par cestui légat, par pité de l'église à qui Liége et le pays estoient appertenant. Et faut bien savoir que, au partement de Rome de ce légat pour venir en France, n'estoient encore nulles novelles que Liégeois eussent assiégié Huy, ne recommencié la tierce guerre encontre le duc Charles. Et pourtant ledict sainct père oyant novelles après de cestui tiers recommenchement, et cuidant avoir assez pourveu en tout par son arcevesque de Milan, quand il parentendit la fin de ceste guerre tierce, et comment le duc arrière y avoit oeuvré, trouva en avis de dressier arrière ung second légat, l'évesque Tricaricensis, duquel me tais maintenant jusques en son lieu, pour faire mon conte du légat arcevesque de Milan, qui vint battant ferrant à Brusselles, tout escolé et du pape et du roy, à poste de l'ung et de l'autre; mès trouva bien ung fort passage toutes-fois, et plus estroit qu'il n'eust cuidié avant venir là.

Or ai je dit que le duc n'en estoit pas fortement assotté; et tout premier, pour ce qu'il avoit si longuement séjourné devers le roy, qui lui donnoit souppechon; secondement, pour ce qu'il estoit au duc de Milan, qui estoit son adversaire. Toutes fois, le duc soy rompant et vaincant en son courroux, en dissimula et print en propos de l'oyr et de lui faire bonne chière, parmi ce, comme je vous ai tourné dessus, qu'il lui avoit fait dire d'entrée que de nulle paix qui touchast Liégeois ne lui feist mention; car il s'en peneroit en vain. Aussi ne fit-il, car oncques ne lui en parla; et véoit bien et percevoit que au lieu où il estoit il s'y convenoit sagement contenir et complaire, et que peu lui pooit servir à l'eure la longue demorée qu'il avoit faite aveucques le roi, en trespas de sa commission.

Or parla-il au duc qui à Louvain estoit, et au long l'oït; et lui dist tant seulement : que voirement estoit-il venu par de chà pour appointier en l'honneur de Dieu les rumeurs et les différens qui estoient entre le roy et les princes de France, à cause d'aucuns traitiés et appointemens faits entre ledict roy et eulx, et dont il estoit uug des principaux. Dont, et pour ce que le roy se douloit, d'ung costé, ce disoit, et monseigneur Charles son frère et ly de l'aultre, et que chascun prétendoit avoir le bon droit pour ly, nostre saint père l'avoit envoyé par dechà par devers le roy et ly, pour trouver bon moyen et bonne union partout, pour faire chascun entendre et condescendre à raison en son tort et en son droit, comme princes de justice et d'équité, si bien contr'eux que pour eux. Et s'excusoit alors de ce que si longuement avoit séjourné devers le roi en contraire de sa charge; mès il en mist le fardeau sur le roy qui ne le souffrit oncques partir de ly jusqu'à celle heure.

Si lui respondy le duc doucement : que bien fenst-il venu, nonobstant sa longue demeure souppechoneuse et dont il n'accontoit pas gramment. Mès à l'eure que telles paroles se

Digitized by Google

misrent avant pour estre traitées et maniées et levées, qui estoient de tel et de si grand pois, il estoit temps malpropre à ce faire, veu l'appareil que le duc lui monstroit, lequel il véoit à l'œil, comme d'aller en l'emprise de sa guerre. Si lui pria le duc qu'il se retraist devers son chancelier, messire Pierre de Goux, chevalier, pour lui ouvrir et déclairer ces matières pour y avoir avis dessus, et que à Louvain le voulsist attendre jusques au retour de son adventure. Laquelle chose le légat fit; et se porta très bien en toutes conduites tant qu'il y estoit.

CHAPITRE CXXXVII.

Comment le connestable retourna à Louvain vers le duc, et des conférences qu'ils eurent ensemble.

Or estoit revenu arrière la seconde fois, le comte de Sainct-Pol; et l'avoit le duc mené à Louvain, pour de là en avant soi mettre sur les champs. Et estoit orrible chose à veoir le monde qui estoit sur les champs tout en armes, aveucques le charroy qui estoit si grand qu'il ne se pooit comprendre à veue; car, tant pour artillerie comme pour tentes et pavillons, et vivres et autres nécessités, et que c'estoit en temps d'yver, il y en avoit tant que mal seroit créable de les nombrer. Et devoient bien Liégois avoir peur, ce sambleroit, de tels approcemens sur eulx, s'ils eussent esté sages. Et croy bien que si avoient-ils; mès ils ne savoient leur peur tourner à sens, et se fioient tousjours sur le roy, à leur grand mal aventure.

Or procuroit tousjours le comte de Sainct-Pol, connestable, devers le duc, pour avoir le seur estat dont j'ay parlé, pour ung an entier, et parmi lequel, s'il le pooit obtenir, le roy promettoit non soi meller de la guerre des Liégois. Mès oncques le duc toutes-fois n'y voult entendre, ne ne se voult oncques changer de son propos par avant dit; et se mellast le roy ou non mellast, ce dist-il, ne le bailleroit jamais, si non pour demy-an, aveucques les condicions encores qu'il y avoit mises. Et se monstra tout réconforté de ce qu'il en pooit avenir. Si sçavoit-il bien toutes-fois que les gens du roy estoient puissans en Rethelois, sur les frontières de Liége, près assez pour les secourir; mès n'en faisoit estime. Quand doncques ce comte de Sainct-Pol vit que point ne pooit finer de ce qu'il quéroit, durement se trouva esbahi et en grand perplexité de savoir bien faire et lessier. Le duc aussy vit et entendit la presse qu'il lui faisoit aigrement de la part du roy, pour le mener au consentement de demy-an, et sans lequel, s'il ne le consentoit, le roy, ce sambloit, se melleroit de la guerre; et par ainsi il aroit à faire à ung roy de France et à ceux de Liége, qui estoit dure chose et forte; et lui sambloit aveucques ce, que le connestable, comme souverain officier du royaulme, se devroit maintenir aussi en ceste guerre de la part du roy.

Dont, pour en estre à la paix de son cuer et pour sçavoir aussi, au pis venir, se le roy se vouloit meller de ceste guerre, comment ce comte de Sainct-Pol, connestable, se vouldroit porter aussi, ou par devers ly ou contre ly, lui dist plainement: « Beau cousin, avisez bien devant vous: car quant au secours que le roy peut faire aux Liégois, je ne m'en donne soing, et suis aussi réconforté ainsi que autrement. Mès je vous dis bien, et vueil bien que vous sçaichiez, que ce que vous estes connestable de France, vous l'estes de moi et par moi; et quand vous en feistes le serment, vous le feistes par tèle condicion, que vous servirez le roy contre tous et envers tous, réservé la maison de Bourgogne. Or estes-vous mon subject du plus bel de vostre vaillant, et estes né de mes pays. Si vous puis et dois semondre, nonobstant quelque serment fait, de moi servir en ceste guerre, devant tous ceulx du monde. Et ne me convient que dire le mot, auquel, si vous désobéissiez, je sçay bien que j'auroie à faire. Si que, pensez bien à vostre cas: car se le roy se veut meller au fort de ma guerre, si ne sera ce point à vostre preu. »

A ces paroles, le comte de Sainct-Pol fut encore plus esbahi que devant, et se tint bien à entrepris pour savoir que respondre: car, comme connestable de France, devoit peser le fait du roy, comme gardant son honneur; et comme subject et bienveillant de son seigneur naturel et souverain, devoit craindre

Digitized by Google

aussi à mesprendre en sa foy et en sa léaulté, par folle gouverne. Véoit que l'estat d'ung an, ne pooit obtenir par parole ne par prière; considéroit aussi le grand mal qui pooit advenir, se le roy se melloit de ceste guerre; et print une vertu de corrage en ly meismes, disant: « Or, monseigneur, Dieu vous doint joie et bonne aventure de vostre guerre, et aussi bonne que je la désire! Et se le roy s'en melle, croyez que j'en seroie bien dolant, tant pour ly comme pour vous; car il en poroit ensievir ung grand mal, qui jamès ne seroit réparé; et s'il me veut croire, il ne s'en mellera jamès, et vous en lessera convenir. Il me besoingne retourner devers ly: car devers vous je ne puis riens faire. Mès comme connestable de France et de mon auctorité, soit bien faict, soit mal faict, ne sçai comment il en ira. Mès je m'avance de vous promettre et d'obligier le roy en tant, que de demain dix-neuf d'octobre jusques à douze jours ensievans inclusivement, le roy ne se mellera de ceste guerre, ne pour vous ne pour aultre, comment que la chose puist aller encore; et vous fiez et fondez sur ceci. Et moi je m'en irai battant ferrant, et y ferai le mieux que je porrai, et le plus expédient. Et dedens le douziesme jour infailliblement, vous arez les nouvelles de moi tèles que je les arai trouvées, et de là en avant vous vous porez fonder dessus, et sçarez que vous arez à faire. »

CHAPITRE CXXXVIII.

Comment le duc Charles fièrement délibéra envahir les Liégois par la responce qu'il donna au connestable.

Le duc à ces paroles, qui estoit en sa fierté, tout animé encontre Liégois, respondist et dist: « Ne me chault que le roy en face. Puisque ainsi veut, je suis du tout réconforté; et ne lesserai jà ung pied à marcher avant, par peur que j'en aie; mès à plus bel me venist qu'il me lessast faire, et qu'il se déportast de porter les malvais vilains contre moi, interdis et excommuniés de nostre sainct père le pape par toute derraine sentence. Dont, et quand il s'en mellera, si est Dieu là haut qui cognoit les cuers, et le tort et le droit des causes. Et n'est pas dit pourtant que la victoire en doibt estre sienne. Car, quant à moi, je y clame avoir grand part, et me mettrai en peine de l'avoir se je puis. Ce poise moi que suis constraint de tant en faire et de m'en mettre en ce dangier. Si loueroie au roy pourtant que, sinon à cause nécessaire, il ne se donnast affaire, et dont il se poroit bien passer, et plus à honneur sauf que aultrement. Au fort, son plaisir soit fait; véez-moi ici. Et vous, beau cousin, je ne vous vueil pas empeischier pourtant de bien faire tous-jours et de vous traveiller en ce qui peult estre le plus utile d'ung costé et d'aultre. Toutes-fois, je ne vous requiers de riens, et vous laisse en vostre faire et non faire, tout à vostre francise. »

Atant print congié le connestable de France partant de Louvain, et s'en r'alla pensant et musant devers le roy son maistre, lequel il avoit obligié, et de laquelle obligation toutesfois, ly venu devers ly, il se chevit valeureusement. Et tant mena le roy par paroles et par remonstrances, pendant ces douze jours promis, que le roy accepta l'estat de demy-an; et se déporta et céda entièrement de la guerre des Liégois et de leur deffense; et en lessa convenir le duc de Bourgoigne, qui tousjours nientmoins marcha avant en pays, sur tous périls et aventures, combien que plus lui venoit à bel et à aise le déport que le roy en fit que aultrement; et non pas sans cause, car à ceste seule cause, l'ennemisté y feust creue si criminelle entre eulx deux, que jamès de leurs jours n'eust esté estainte. Si valoit mieulx non encheoir en occasion de si grand mal. Toutefois, tout le reconfort du duc si estoit que, si le roy se feust mellé réalement de la guerre des Liégois en son contraire, il avoit deux mille Anglois à Calais, venus tout prests pour les faire venir en Liége, et trente mil francs là envoyés pour les payer en cas de besoing. Mès quand il se percheut que le roy se déporta de son lez, ly aussi il se déporta du sien, et fit tenir les Anglois clos en leur marche, sans les mettre en œuvre; et tant seulement des siens propres, dont il en avoit tant que merveilles, il fist et parfist sa guerre, et mist tout à ruine, comme vous orez cy-après.

Digitized by Google

CHAPITRE CXXXIX.

Comment le roy de Castille, pour aulcuns soupçons qu'il avoit au roy Loys, euvoya vers le duc Charles pour lui offrir entrée en France (1).

Or à ce temps-cy, et pendant que l'estat estoit ainsi variable et doubteux, entre le roy Loys, roy de France, et le duc Charles de Bourgogne, pour ces Liégois, le roy de Castille qui, de long-temps jà, avoit eu à souffrir de son frère qui le vouloit expulser du royaulme, et dont en traite de temps, après longue division entre eulx, avoit esté faite une paix bien solemnelle, ce roy de Castille, compuls arrière de la malice de son frère, qui enfraingnist la paix et se mist sus à puissance d'armes contre ly (2), fist assemblée aussi, et entra en bataille contre son frère (3), lequel il vainquist, et vaincu fust pris; et le mist en prison, là où il le tint longuement. Et comme alors ce roy de Castille avoit durement contre cuer le roy Loys de France, pour grandes causes dont il lui donnoit coulpe, et sçavoit jà le différent qui estoit entre ly et le duc Charles, envoya devers ly, lui signifier et dire: que de quelconque heure qu'il vouldroit emprendre la guerre contre le roy Loys, ly de son bout il entreroit dedens le royaulme, fort et puissant pour ly venir à secours, et le conforteroit et assisteroit encontre tout le monde. Si sçavoit bien cecy le roy Loys, qui n'avoit garde d'en rire, et le craignoit fort; et pourtant demanda à estre asseuré du costé dont toute l'esmeute poroit tourner sur lui: c'estoit du lez de ce duc Charles, qui avoit Angleterre et Espagne, et Allemagne et Normandie pour ly.

(1) Le titre de ce chapitre, qui manque dans le manuscrit n° 8349, m'est fourni par la table du n° 8348.

(2) Don Alphonse, frère de Henri l'Impuissant, proclamé roi par les Castillans révoltés qui avaient judiciairement destitué Henri en l'an 1465, à cause du scandale de son affection pour Bertrand de La Cueva, amant de sa femme.

(3) Le 22 août 1467. L'archevêque de Tolède, oncle du marquis de Villena et le plus ardent des conjurés, y fut dangereusement blessé.

CHAPITRE CXL.

De la guerre contre Liège (1).

Or comme vous avez oy, que le roy Loys, roy de France, par les intervalles qui estoient et échéoient tous les jours diverses entre le duc Charles et ly, il tint longuement en menace ledict duc de porter et de conforter les Liégois contre ly, en cas qu'il leur moveroit (2). . . . . .

CHAPITRE CXLI.

Comment monseigneur le duc Charles, nouveau duc, après la guerre des Liégois, fist son estat ordinaire à Brusselles, et des demandes qu'il fist à ses pays, et comment il veult tenir sa Toison à Bruges.

Après la victoire des Liégois, que le duc Charles avoit obtenue si glorieusement, et que en tout il avoit pourveu de ce qui faisoit besoing au pays, il retourna à Brusselles après le Noël. Et là, pour ce qu'il avoit des aultres grans affaires, après ceste guerre expédiée, il voult tourner son entente à y besoingner. Car il loist savoir qu'encore oncques, depuis qu'il estoit devenu duc, n'avoit eu loisir d'entendre à riens, à peine de son privé estat, si non à tribulacion et turbacion de cuer, tant pour Gantois, pour Malinois et autres meschans affaires, comme pour Liégois recommenchans guerre contre ly, tout l'ung sur l'aultre, aveucques les menaces et estranges termes dont le roy usoit envers ly journellement, qui lui estoient de grand pois. Si avoit-il toutesfois pays et natures de peuples à gouverner là où il y failloit bien entendre et tourner temps pour tout y mettre en point, sans avoir empeschement forain, s'il eust peu; mais nennil; car il n'estoit poiñt maistre de sa fortune. Aussi ne pooit-il estre

(1) Le titre de ce chapitre manque dans les deux manuscrits.

(2) Il y a ici une assez grande lacune qui se retrouve aussi dans la table des matières; elle paraît être de cinq titres de chapitres dans le manuscrit 8348, et douze pages où vingt-quatre colones sont laissées en blanc dans le n° 8349.

Digitized by Google

maistre aussi de sa francise, pour la tourner là où il voudroit. Les cas impétueux et estranges le conseilloient à tourner ses yeux envers eulx pour abandonner les siens propres et privés par surséance en aultre temps. Or avoit-il encore petitement pourveu en l'estat de sa maison, sur quoi il avoit fort l'œil, ensemble et sur les offices de ses pays, dont beaucoup pendoient encore en branle, mal assurés. Et comme il est notoire que la fortune de l'homme, selong ce qu'elle se treuve clère et glorieuse, l'homme aussi par coustume se grandit et magnifie en sa pensée, ce duc doncques voyant son glorieux commencement, aveuecques entrée en sa seigneurie, proposa aussy à mettre sus son hostel, dont il n'en y auroit point de pareil en France; car il se véoit avoir puissance et chevance assez pour le parfurnir. N'y failloit que règle et ordre et entente à la besongne pour bien distribuer tout. Dont ly, qui estoit homme et prince qui pooit de labeur beaucoup et qui vouloit cognoistre son cas, et combien il avoit de puissance de chevance, et combien tout pooit monter ne soi estendre, pooit grandement ici pour tout bien conduire. Et de fait, print frain à dents; et veilla et estudia en ses finances, et en tout ce qu'il avoit de rentes et de demaine par ses divers pays, meismes et surtout ce qu'il pooit devoir par le trespas de son feu père, et sur toutes les plaies, romptures et vendages de son demaine. N'y avoit riens que de tout il ne presist congnoissance, et qu'il n'avisast aux troux et angles par quoi tout poroit estre estouppé et sauvé. Fit tout visiter, et meismes visita les trésors de son père et de ses grands-pères, et auxquels néanmoins oncques ne toucha par amendrissement; mès du sien et de ce qui jà lui estoit multiplié par acquest, de ce disposa-il sagement. Son extraordinaire, comme d'acquest sur Liège par amende et comme des aides de ses divers pays, tout cela il ordonna tourner en trésor pour ses futurs grans affaires; et tant seulement ce qui avenir lui pooit de vrai demaine et de seigneurieux droit, ce il le contourna en la furnissance de sa maison en ordinaire despense et en payement de gaiges et de pensions; et là où le remanant encore demeuroit assez grand. Et combien que maintenant il sambloit estre quitte et tout à délivre de paine pour avoir obtenu victoire des Liégois, nientmoins s'y rebouta dedens arrière tout au parfond, par sollicitude de son privé fait, pour le mettre tout ung; tellement que, considérée sa personne quelle elle estoit, et selong la hautesse et la grande infinie puissance de ly, et selong son éage qui devoit estre libéral et joyeux et rouvelent, il se fist blasmer et murmurer contre ly de tant de peine et de soing. Et disoit l'on que à ung tel prince ne séoit point à tant soy envelopper de labeurs domestiques. Toutesfois il en fit comme sage et comme mieux advisé que non y entendre; car son noble père en avoit beaucoup lessié couler et souffert aller à perte, par estre trop bon. Si s'en parcheut bien le fils; et entendoit bien à mieux faire pour ly, et de non s'en attendre comme son père en aultrui main. Dont, pour chose que l'on sceust dire, ne s'en voult déporter toutesfois; ains jour et nuit y veilloit et labouroit; et tenoit en grand traveil non appris ses gens de finance, mesmes par trop curieuse labeur. Et se séoit aveucques eulx, contant et rabattant et calculant et ordonnant de fil en aiguille, jusques à avoir consommation du tout, tant de debte et tant de monte, tant de cler et tant de payé. Et là fit-il arrest et fondement; et sur cela édifia-il son estat. Et en vérité, quoique gens parlent souvent à peu de saveur et de sentement sur autrui de ceci et de cela; mès comme grand que ung prince peut estre et comme puissant, si lui esse plus los et honneur entendre et cognoistre son cas et en avoir la pratique devers ly acquise et par propre peine, que non le congnoistre ne entendre par presce et de s'en rapporter sur aultrui diligence; veu et considéré encore que la souveraine et la première félicité des roys et des royaulmes si est et si pend en savoir dépenser les deniers par règle et par mesure à l'advenant de la recepte. Car quand en iceulx se trouve playe ou fourvoy, et que l'estat est de plus grand portance que la chevance, impossible est que inconvénient n'en ensiève et que mal pris ne se quière pour satisfaire au mal conduit. Ainsi doncques ce duc Charles ne fesoit à blasmer en cestui endroit: mès à loer de voloir cognoistre son fait par

Digitized by Google

peine et par labeur. Mès s'il le faisoit à intencion d'avarice et par delectation en grans mouceaux d'or, comme aulcuns lui imputoient aussi, son los en estoit moindre; car certes, sur tous vices je blasme, et à juste cause, en ung grand prince, et par espécial en son florissant éage, vile maudite avarice, qui est mère souveraine de tous grans maux, et qui oncques en cuer d'homme ne fut seule et sans avoir détestable compaignie, assez pour perdre ung monde. O pensent bien grandement que c'est d'avarice, et mettent peine, je prie, à assapier quelles sont et peuvent estre les dépendences et les conséquences! Certes, se bien les assaveurent, et que cure leur soit autant de leur honneur et de leurs amis comme de cestui mauldit, et qui délecte le cuer et l'empoisonne, ils mettront frain toutesfois en leur convoitise et règle, espoir et mesure. Déà! bien fait à prisier l'homme qui aime avoir pour faire devoir, et qui entend à son cas, et qui scet amesurer sa libéralité à la grandeur de son pooir, user de temps et de lieu et de tout ce qui fait à regarder en prince, garder et restraindre, tenir court et eslargir, et amer amas par provision contre les estranges aventures; certes bien fait à loer icely. Mès y veillier par délectation désordonnée et par une amour idolatrice, comme pour une félicité extreme, c'est chose damnable et déturpable en prince, et plaie en publique salut, non jamès sanable.

CHAPITRE CXLII.

Comment le duc Charles commença à faire son estat fort richement et de grand admiracion.

Pour venir doncques à son estat, et duquel il pourvit à son retour de ceste guerre en Brusselles, il ouvra noblement et proprement en ensievant sa fortune qui estoit haulte et glorieuse, qui en l'éage de trente six ans se trouva en seigneurie paisible, ung des plus grans de la terre, et de plus riche peuple et de plus puissant pays, plein d'avoir et de substance et de privée richesse, prince et duc sans compaignon, cler et resplendissant en victoire. Et aveucques gloire paternelle qui lui réverberoit en face, si estoit-il jà famé, et doubté, et magnifié par terre et par mer pour ses principes. Par quoi, comme j'ai dit, en ensievant sa fortune n'est merveille se à l'advenant d'icelle il voloit essourdre et mettre sus ung estat en sa maison qui fut du mesmes à l'homme. Car après les faits et les exploits de la guerre dont on prend victoire, l'estat domestique c'est la première chose sur quoi on assied l'oeil, et qui plus est de nécessité aussi de le bien conduire et de le mettre en règle. Dont, comme la noblesse autour d'ung prince, c'est ce dont il se décore et dont il se pare et grandist, il mist sus cent chevaliers estre ordinairement de sa maison, barons et banerès et chevaliers de toute bonne mise et sorte; il les divisa par termes et par temps, comme ils devoient servir : dix immobilement comme premiers chambellens toute l'entière année; vingt par demi-année; trente par quatre mois de terme, et quarante par trois mois à trois mois, et desquels toujours la plupart se trouvoient ordinairement à l'ostel, les uns par une manière, les autres par une autre. Ordonna aussi sur les quatre offices des gentilshommes, est assavoir : escuyers d'escuierie, eschansons, pannetiers, escuyers tranchans, en chascun estat quarante gentilshommes, de trois mois à trois mois, pour servir; c'estoient huit vingts gentilshommes, sans multitude d'autres qui estoient et venoient depuis à estre retenus extraordinaires, et qui servoient mesmes les princes et les grands barons, desquels la maison prenoit autant parement souvent comme des propres retenus. Par quoi il convient dire que ce devoit bien estre une merveilleuse chose à voir tant et si grand multitude de chevaliers et d'escuyers en une maison, comme de cent chevaliers tel fois estoit, tous ensemble, et huit vingt gentilshommes, sans les autres qui y estoient d'abondant et qui n'estoient point du nombre, aveucques encore les princes et tous les plus grands qui estoient pensionnaires, comme: messire Adolf de Clèves, le seigneur d'Arguel, le seigneur de Chasteau-Guion, le seigneur de Fiennes, le seigneur de Roussy, fils au comte de Sainct-Pol, le seigneur de Renty, le marquis

Digitized by Google

de Roistelin, le mareschal de Bourgogne et autres. Si ne souffit point dire seulement la retenue, mais convient dire aussi la magnificence de leur estat et de leur service à table, qui estoit le plus seigneurieux que jamès je veisse nulle part en court de roy ne de prince, le plus assovy et le mieux furni que jamès homme verra, je crois, pour ordinaire. Si avoie-je veu à celle heure beaucop de hautes et de glorieuses maisons; mès jamès nulle pareille à cestui ordre qui estoit ordonné, ne par sales, ne par grandes tablées, mès par chambres toutes distinctes et séparées l'une de l'autre, là où seulement n'avoit que une table pour l'estat de dix, feussent chevaliers ou escuyers; et lesquels dix, autant les moindres comme les plus grands, et toute d'une manière ou d'une qualité et quantité, et tout ainsi comme le prince, et d'autant de tels mets comme ly. Et à tel jour teles viandes furent servis et administrés si grandement, que le souhaidier plus ou mieulx eust esté non pardonnable; car l'ordinaire valoit, ce vous dis bien, le festoy d'ung grand homme. Chascune table de dix avoit un chief qui présidoit, et lequel, sitost que le disner estoit fait, estoit tenu de venir soy présenter aveucques la disaine devant la table du duc, disnant et soupant. Et furent les heures si compassées à point, que tous en tous les estas povoient avoir disné pour eulx venir présenter à la table de leur maistre, pour lui donner gloire. Aussi firent-ils. Et n'y avoit tablée qui n'y vint en ordre et en règle; et les regarda le maistre volentiers, et y print grand délit. Et luy sembloit bien, puisqu'il estoit puissant et de volenté pour les tenir aises et tellement comme ly, il estoit bien raison que eulx aussi eussent volenté de mesmes, pour lui faire honneur et service qui lui peust plaire. Car à dire vray, et aussi ses faits le monstrèrent, il aimoit fort gloire et èstre grandi; et puisque l'on cognoist l'homme et ses meurs, il siet bien de l'ensievir et de lui complaire en ce qui est à ses frès; et n'y a point de reprise de se faire servir de près, et d'avoir volentiers emprès luy multitude de seigneurs et de noblesse, dont nul parement d'or et d'argent ne d'aultre richesse du monde, ne peult avoir approce. Mist ordre aussi et règle en l'estat du conseil et en tout ce qui en dépend, par compétent nombre et règle. Pareillement fist-il en sa chappelle et en l'estat de ses archiers, et tout par condition comme de toute sa maison mettre en ordonnance; c'estoit la fin où il prétendoit touchant cestui point.

CHAPITRE CXLIII.

Comment le duc Charles, à l'incitation d'aulcuns qui le gouvernoient, convoiteux d'amasser, le contournèrent en avarice.

Son estat doncques en cestui point dreschié, moult le faisoit noble à voir; et estoit une chose magnifique non veue pareille. Et tout le résidu eust esté dreschié ainsi; ce que non. Mès ne procéda point de ly, mès de ses gens; car comme l'aventure du temps le rendoit ainsi jà de long-temps, et paravant qu'il venist à seigneurie, et qu'il estoit soufreteux, beaucoup de gens avaricieux et convoiteux extremement, et de diverses notes, s'estoient ombroiés entour de ly, sur l'espoir du temps futur; et lesquels, ly maintenant venu à terre, le saisirent à bras, et y obtindrent le gouvernement, l'ung en une manière, l'aultre en une aultre; et lesquels, comme eulx n'avoient aultre Dieu que or et argent, pour se faire grans oultre mesure et devoir, furent exemple au maistre aussi de mettre là son estude, et d'amer amas d'or et d'argent, comme son idole, qui grant dommage fust. Car se gens de grand et noble courage, vertueux et honorables, de grant lieu et d'éage loable, y feussent aussi bien escheus pour l'avoir en mains, ce eust esté chose admirable que de son faict, aveucques ce que maintenant il estoit si grand encore, que point n'avoit de per. Et plaings sur toute chose du monde l'aventure de ceste avarice, s'elle lui peust estre imputée à vice. Mès de ceulx hardiement qui en furent cause, et qui en furent nourriture et exemple, je plaings l'adestrance; car en la convoitise du maistre peult avoir excuse et sauvacion honneste, comme à ung tel grand prince comme ly il y siet pooir avoir et désirer d'avoir thrésor et de

Digitized by Google

grand amas, pour mains grans soudains affaires, là où le grand avoir sert. Mès en gens de commun estat et de commune vocation, qui veillent et labeurent en choses démesurées et en oultrages intollérables, et dont plaie vient en la chose publique, en ceulx là ne peult avoir excuse ne coloration, sinon que vice en court est souvent plus honoré et essaucié, et tient et possède plus tost lieu, que vertu. Si ne peult prince avoir au monde plus grand plaie ne plus pestilencieux venin emprès ly, que avoir entour de ly gens avaricieux, convoiteux et flatteurs en auctorité. Car tous les maux du monde en ensievent, et les princes s'en déshonorent, et les affaires de la chose publique et des villes et des pays, s'en desfigurent et desrèglent.

Moult y avoit de grandes et de belles vertus en ce jeusne prince, le duc Charles; et entre aultres choses loables, parcevoit-on en lui haulte magnificence de cuer pour estre veu et regardé en singulières choses. Tournoit toutes ses manières et ses meurs à sens une part du jour, et aveucques jeux et ris entremellés, se délitoit en beau parler, et en amonester ses nobles à vertu, comme ung orateur. Et en cestui regart, plusieurs fois, s'est trouvé assis en ung haut-dots paré, et ses nobles devant ly, là où il leur fit diverses remonstrances selong les divers temps et causes. Et tousjours, comme prince et chief sur tous, fust richement et magnifiquement habitué sur tous. Donnoit à mesure assez, non en grant porcion, mès donnoit à beaucop d'ommes, et estoit assez d'amiable repaire; mès fort vouloit estre servi de près. Au commenchement de son histoire, j'en ai assez largement parlé de ly et de son père touchant leurs vertus et leurs meurs. Si ne besongne point d'en parler arrière la seconde fois; si non que depuis ce temps là il ait prises aulcunes nouvelles meurs, il siet bien d'en faire mémoire, quand encorre elles ne seroient point de los ne de perfection. Car aultrement sembleroit-il que je, en mon escripre, seroie ung menteur voluntaire et ung flatteur, qui grandiroie ung homme par bourdes, et le feroie meilleur que homme et de plus haulte condicion, tout parfait, sans vice, qui poinct ne se treuve au monde.

Si donc je m'avance à réciter aulcuns de ses vices, à tiltre de bien, tant mieulx faisje à croire, quand je fais narracion de ses vertus, pour en donner vraie cognoissance. Si dis de ly, et le dis par pité, que gens inutiles, en son premier règne, ont eu approce de ly, et parquoi sa personne en a esté moins clère. Car volentiers on dit que le seigneur, de tele et tele famille qu'il a, volentiers en prend tel ou tel ploy; et attirent les meurs de ses serviteurs, costumièrement, les meurs du maistre à leur usage. Quand donc les cuers des serviteurs sont vicieux et tout esloingniés de noblesse, et ne visent qu'à rapine et à ordure, et à emplir leur sac sans peur et sans hide, et sans mesure et sans pité, com mal qu'il soit pris, certes, c'est une doloreuse perte et domage, quand le cuer d'ung noble prince se décline là envers, constraint par tele maisnie.

CHAPITRE CXLIV.

Comment le duc Charles tenoit trois fois la semaine audience, où il falloit que tous les nobles comparussent autour de ly.

Encore en Brusselles, ce duc Charles se détermina à mettre sus et à maintenir royde justice, tant en plainte et en procès de causes comme en punicion des malvais, dont les pays estoient pleins. Et pour ce faire, commist ung prévost des marissaux, ung périlleux varlet, aussi de petite estoffe, mès tout propre pour faire ruyneux esplois. Et pour le fait des parties qui avoient leurs causes pendans devant juges, çà et là, sans en traire fin, et pour recevoir toutes plaintes de povres gens en divers cas, il mist sus une audience, laquelle il tint trois fois la semaine, le lundi, le merquedi et le vendredi, après disner, là où tous les nobles de sa maison estoient assis devant ly en bancs, chascun selon son ordre, sans y oser faillir, et ly en son haut-dots couvert de drap d'or, là où il rechevoit toutes requestes, lesquelles il fit lire devant ly, et puis il en ordonna dessus à son plésir.

Là se tint deux, trois heures, selong la multitude des requestes, souvent toutes-fois à

Digitized by Google

grand tanance des assis; mès souffrir en convenoit; et en apparence extériore, ce sambloit estre une chose magnifique et de grand los, comment qu'il en allast du fruit. Mès en mon temps, n'ay veu et oy que chose telle a esté faicte de prince ne de roy ne aultre, ne de tele apparence. Dont, et quand il alla par ville, de lieu à autre, et d'église en église, c'estoit merveilles de l'ordonnance et de la règle qui y estoit, et de la grant compaignie qu'il menoit. N'y avoit si vieil chevalier ne si jeusne qui y eust osé faillir, ne que escuyer se feust osé trouver entre les chevaliers, fors que chascun en son ordre. Et à matin et à lever, ordonna tout le monde de l'attendre par distinctes chambres. Dont nul n'osoit transgresser, ne passer oultre, chascun selon la dignité de son estat, les escuyers en une leur chambre première, les chevaliers après en une autre chambre seconde, et les grans chambrelans les plus prochains qui entroient en sa chambre: c'estoient les trois gérarcies; et avec tous ceux là, en grand multitude, vuida dehors pour aller à la messe. Dont, sitost que l'offrande estoit faicte, toutes ces nobles gens pooient aller disner; et trouvoient tout prest, chacun en son estat, pour retourner tout à temps devers ly ains qu'il feust levé de table: car ainsi le failloit faire, ou perdre ses gages d'ung jour.

CHAPITRE CXLV.

Comment l'aucteur dist que, en la magnificence et grandeur où estoit le duc, il eust plus tost perdu la vie que les pays qu'il tenoit du royaulme.

Se je doy doncques, et s'il me loist vérité dire, en son temps et à celle heure encore que j'escrivis cestui chapitre, qui estoit la seconde année de son règne, n'avoit prince en terre de telle magnificence ne de tel appareil. Bien toutes-fois est et doit estre une maison de France trop plus grand chose que d'ung duc de Bourgoigne; mais la grandesse ne faict point tant comme la manière du faire, qui est practiquée et mise en sa forme par avis. Dont, et comme je dis que la magnificence estoit grande en aulcuns endroits, si estoit aussi sa fortune jusqu'à ce jour, qui passoit, pour trois ou quatre ans, tous les roys chrestiens, par batailles et victoires obtenues, et par avoir donné peur et fréeur à toutes nacions voisines. Ait Dieu volu et souffert qu'il ne s'en soit de riens enfiéry, et qu'il lui en ait rendu grasces à l'avenant de la gloire qu'il en a receue! Mès moult mal furent venus et vindrent en périlleux temps ensemble le roy Loys et luy, qui tous deux faisoient à craindre en leurs meurs, et malement tard concordables pour vivre paisibles ensemble. Tous deux estoient princes de fais et de sens; et n'y avoit cely qui ne fust bien pour tourner son contraire par puissance, qui estoit matère souveraine aux Franchois de haine contre ly, pour ce qu'il estoit si fier et si puissant, et qu'à nul appétit il n'estoit à ployer, si non à son singulier bon et à son plaisir, qui estoit toutes-fois subject de la maison de France, et estoit Anglois et Franchois ainsi qu'il lui plaisoit; et obéissoit quand il vouloit, et quand ne voloit si demora-il ainsi. Tenoit une grand'part du royaulme énonglée et conquise par armes, à ly transportée depuis par don du roy; laquelle, qui l'eust volu ravoir, elle eust esté dangereuse à lui esrachier des mains. Et meismes ainsi le porta-il en ses paroles, qu'il eust plus tost perdu la vie que les terres.

Parquoy, quand je regardoie les matères estre teles entre les deux personnes et de tel dangier tous deux, peu m'estoit autre espoir, sinon d'avoir rumeurs et turbacions pendant leur vie; de quoy pourtant l'issue pend en Dieu, à nulluy cogneue, fors quand le point vient.

En ceste gloires doncques et victoires que ce duc Charles avoit obtenues et acquises en quatre ans, il resplendissoit, comme j'ay dit, par toute la terre; et n'y avoit ne roy ne empereur qui n'en feist ung grand pois, ne nacion loingtaine ne pays qui ne le doubtast et crainsist par les expériences passées. Et pour ce ai-je dit et narré, qu'il avoit volu affecter la magnificence d'ung singulier estat, aveucques la clarté et magnificence de la fortune; car avoit bien pourquoi l'entretenir et payer, et beaucop mieulx encore s'il eust volu.

Digitized by Google

CHAPITRE CXLVI.

Comment il fist assembler les quatre membres de Flandres à Brusselles, leur demandant trois points pour lui accorder ayde.

En Brusselles encore, et après ceste victoire de Liège, fist-il convenir les estats de Flandres et les quatre membres; ensemble y fit convenir aussi les trois estats de Brabant, sur la matère des aydes sur tous ses pays. Et en effect, eux tous venus devant ly, leur fist remonstrer trois points par lesquels il avoit cause de leur faire grand demande, et tous les trois points il démonstroit raisonnables et droicturiers. Le premier si estoit: que à son entrée, il est ordinaire et de coustume à tous princes de demander ayde à leurs subjects. Le second point si estoit et alléguoit: que ayde lui estoit deue, si comme à tous princes, à cause de son mariage, qui se devoit prochainement faire. Et le tiers si estoit et remonstroit: comment, à cause de la guerre qu'il avoit maintenue encontre Liégois pour la sauveté et salut de tous eulx et de tous ses pays, il lui estoit deu aussi en toute bonne raison une ayde, en récompense des grans et innombrables frès qu'il y avoit portés. Si que, toutes les trois causes mises ensemble, la demande pooit et devoit estre grande et nullement refusable; car tous les points estoient ordinaires. Et monta la demande faite aux Flamands, douze cens mille escus, à rien rabattre, et à payer en seize ans, et celle des Braibanchons, trois cens mille lions, sans riens rabattre, et à payer en seize ans aussi. Si n'y ot cely qui ne feust perplex durement et féru au front, d'oyr nommer ceste horrible somme de deniers à prendre sur le peuple; et ne véoient ni tour ni remède de y savoir bien respondre. Et jà-soit ce que de tout temps ancien les comtes de Flandres ont eu de coustume de venir faire leur demande en Gand sur la maison de la ville, maintenant toutes-fois le duc ne le fit point, car ne voloit aller à Gand depuis la périlleuse entrée qu'il y avoit faite. Et par ainsi, comme par un extraordinaire, il fit sa demande en Brusselles en lieu de Gand; et les députés qui là estoient, ce lui sembloit bien, le porteroient et signifieroient bien en Gand pour et en son nom, comme ils firent. Et finablement Gantois, comme chiefs du pays et pour ung rapaisement de leur prince courroucié sur eux, accordèrent la demande tout et oultre, et venist après ce qu'il peust du paiement; car ne fut oncques que quand Gand accorda aucunes aydes, que Bruges et toutes les autres villes forcément n'y allassent après et les ensievissent. Et tout ainsi firent ceux de Braibant, jà-soit ce que ce ne fust pas sans long bargaing et bien à dur. Et alors, après avoir séjourné en Brusselles jusques à l'entrée de quaresme, print son chemin envers Hainaut, et fit son entrée à Mons par ung dimenche, jour des brandons; là où il fut solemnellement recheu à grand joie et à grand révérence. Et estoient les trois estas du pays en la ville venus par son mand, et en partie aussi en faveur de ly pour lui conjouir; et là fit-il faire sa demande aussi aux trois estas, de la somme de trois cens mille livres tournois en monnoie, qui montent cent mille lions en or. Et combien que la somme montast à beaucoup, ce sembloit à aulcuns, et qu'elle estoit dure à prendre sur le povre peuple, ce lui remonstroit-on, et répliquèrent longuement lesdits trois estas par maintes excuses et belles raisons, toutes-fois, par conclusion leur fut dit que s'en appaisassent et qu'ils s'en teussent à peu de refus, car force leur estoit et seroit de l'accorder et de non repintier riens.

Dont, et comme il fit à Mons tout tel, lui venu à Valenciennes, demanda cent mille livres tournois sans riens en recopper, et à payer en quinze ans; ce que envis firent toutefois à Valenciennes, mès enfin les accordèrent. C'estoit quatre cent mille livres tournois sur le petit pays de Hainaut, qui tous devoient venir en coffre aveucques ces aydes de Flandres et de Braibant et de Valenciennes. Si s'en alla à Lille, visiter ses trésors et ses coffres, là où il fit aulcun petit séjour; et à Pasques-flories s'en alla rendre à Bruges, ordonner et aviser sur le fait de ses nopces, qui approchoient au prochain mai futur, et sur le fait aussi de la feste du Toyson-d'Or, qu'il devoit tenir audict Bruges, et pour la-

Digitized by Google

quelle on avoit semons et averti tous les chevaliers de l'ordre de comparoir là, ou envoyer procureur pour eux. Dont, entre les autres, y fut semons de comparoir en propre personne, le comte de Nevers, pour respondre à aulcun cas qui touchoit à son honneur, et duquel, s'il se voloit purgier et purifier, lui fut dit qu'il comparust personnellement, ou si non il seroit vaincu par contumace. Y furent semons aussy les deux seigneurs frères de Croy, et le seigneur de Lannoy, sur leur damp et péril; lesquels toutes-fois ne furent pas si laiches ne se faillis, que hardiement ils ne comparussent et se présentassent à leur jour. Et passèrent parmi le pays de Hainaut tout au travers, et se vindrent rendre à Bruges, eulx confians en Dieu et en toute aventure.

CHAPITRE CXLVII.

Comment le duc Charles tint sa Toyson à Bruges, la première depuis la mort de son père en l'esglise Nostre-Dame.

Le huitiesme de mai, par un dimence, ce duc Charles tint en sa ville de Bruges, en l'église Nostre-Dame, la feste et solemnité, la première depuis la mort de son père, de son ordre du Toyson-d'Or. Et s'y trouvèrent ensemble, ly compris dedens eulx, quatorze tant seulement de chevaliers à ceste feste. Dont, hormis six qui estoient allés de vie à trespas, depuis le derrain chapitre tenu à Sainct-Omer, les autres tous envoyèrent ici leurs procureurs, les uns pour leurs grandes affaires et léales essoines, et les autres pour occasion de maladies et de vieillesse. Le duc de Clèves, pour ce temps icy, et le duc de Guerles, frères de l'ordre, estoient en mortelle guerre ensemble. Dont, à cause de leur enemisté et pour ce qu'ils ne se vouloient entre-accorder ne se conjoindre, furent receus en leur procuration par procureur. Le roy Jehan d'Arragon, pour dignité de sa couronne et pour la grande distance du lieu aussi, et de son vieil éage, n'en fut pas requis aussi d'y comparoir, sinon par procureur. Pareillement le duc d'Alenchon fut excusé, pour cause de sa vieillesse et de l'indisposition de ce royaume, qui, en ce temps alors, portoit et causoit divers dangiers entre le roy et la maison de Bourgogne; dont à cestui d'Alenchon, il convint obtempérer par bon sens partout. Le comte d'Ostrevant estoit impotent de tous ses membres; et ne se pooit tirer de ly fruit ne parement en telle assemblée, sinon par ostension du tableau de ses armes. Les deux frères de Croy et cely de Lannoy, s'estoient présentés à Bruges, huit jours paravant, par les lettres du duc, pour ester en justice devant ceux de l'ordre, là où eulx oys et accusés de plusieurs cas de par le duc, partirent enfin désolés, ne justifiés ne condamnés; mès ne les voult le duc oncques rechevoir pour estre à sa feste, ne par procureur ne aultrement; souffroit tant seulement que leurs tableaux présentassent leurs personnes absentes, et que Toyson-d'Or allast pour eux à l'offrande.

Le comte de Nevers, qui soloit estre de l'ordre, icellui par aucunes lettres de semonce qui luy avoient esté envoyées de par le chapitre, de venir respondre à plusieurs grands et infamieux articles, avoit jà paravant renvoyé son collier, et ce, par un officier d'armes et ung clerc, assez irrévéramment.

Dont, à cause de ce et de son péchié prouvé, son tableau, à l'heure que Toyson-d'Or le devoit appeler à l'offrande, icellui Toyson-d'Or le alla lever hors de son lieu, le rua à ses pieds; prist ung autre tableau noir. Là avoit escript dedens la récitation de son cas: comment il avoit esté semons authentiquement; comment il n'avoit volu comparoir pour respondre; comment et en quoi il avoit abusé encontre son honneur et encontre la dignité de la foy chrestienne. Et lisoit icestui Toyson-d'Or ceste escripture toute en hault, oyant tout le monde; et tout tellement escript, mist ce tableau noir au lieu de l'aultre, là où tout le monde après en pooit prendre coppie.

CHAPITRE CXLVIII.

Le nombre des morts de chevaliers de l'ordre, et comment à ceste feste se trouvèrent ensemble les ambassades cy en bas nommées.

Depuis la feste tenue à Sainct-Omer par le

Digitized by Google

duc Philippe, furent morts des chevaliers de l'ordre six, et desquels se fit ici le service. Le premier des morts fut le duc d'Orliens; le second, le seigneur de Villerval; le tiers, le seigneur de Roye; le quatriesme, le comte d'Ariane; le cinquiesme (1). . . . . et le derrain, le duc Philippe de Bourgongne, celi qui premier institua l'ordre.

A ceste feste, qui riche estoit et solemnelle, se trouvèrent tous ensemble, et assis par ordre et par degré, les ambassades icy dénommées.

Premièrement et en front, ung ambassadeur de nostre sainct père, au plus haut bout. En après, de ce meisme reng, à la droicte main, ung ambassadeur du roy d'Angleterre; tiercement l'évesque de Verdun et le seigneur de Malicorne; et du duc de Normandie, messire Charles de France, aveucques sa sieute, qui estoit grande et notable; et quartement, l'ambassade du duc de Calabre, qui estoit notable aussi et de bonne estoffe.

A la main sénestre, séoit en front ung chevalier de Valence, ambassadeur du roy Jehan d'Arragon; et en après séoit l'ambassadeur du duc de Bretaigne, moult noble aussi, et bien estoffée de grans gens, comme de l'abbé (2). . . ., ung vaillant clerc, et du président de Bretagne, aveucques un mont d'autres gens de grand estat et de grand monstre, et lesquels n'avoient jamès veu ceste feste tenir, ne les cérémonies d'icelle, mès moult la loèrent et en firent grand estime.

Et furent tous festiés ce jour, après la messe dite, en la maison du duc, magnifiquement et en diverses chambres, chacune ambassade en lieu à part, et à privé; et tous, après le disner, furent menés en la grand salle où séoit le duc à table aveucques ses frères en son throne, et là où furent monstrées divers haultes magnificences, et lesquelles ne besongne à mettre par escript, parce qu'elles se donnent à entendre à part elles, par espécial en cestui jeusne prince en qui avoit la faculté et le pooir d'en faire autant que le cuer lui en pooit dire. Car en christienté à celle heure, n'avoit, ce croy-je, qui tant feust plein et dru de tous biens, comme ly, par succession de son père.

Se contretint toutes-fois en excès de boubans à ceste feste, et ne monstra pas ses rices trésors ne avoirs, que son père autres-fois avoit monstrés à festes samblables; car approchoit le jour de ses nopces, là ou le desploy et le tout monstrer avoit lieu trop plus licitement que icy; combien que ce qui s'en monstroit estoit si grand, que ailleurs à peine en nul royaulme on ne trouvast si bien ne mieulx.

Longuement tindrent chapitre ces chevaliers de l'ordre sur les colliers qui estoient à donner, et sur lesquels multitude de hauts et de vaillans chevaliers s'attendoient, et trop plus qu'il n'en besoignoit: car n'en y avoit que seipt vacans: et en trouvoit-on bien, par bon juste conte, une cinquantaine qui tous le valoient, et qui en estoient dignes. Car à merveille y avoit alors de beaux personnages et de grans seigneurs et de bons chevaliers; messire Philippe de Savoie, frère à la royne de France, estoit l'ung des esleus, et lequel par mal content du roy Loys de France, du mortel dangier en quel l'avoit tenu longuement en prison, s'estoit entièrement rendu et adjoint à ce duc Charles, pour vivre et morir aveucques ly, et pour estre de sa maison. Si en fit le duc grand feste, et s'en tenoit à bien paré; car estoit chevalier de grand vertu et de grand fait, et le seul de la maison de Savoie digne de réputacion. Le seigneur de Montagu, et Toyson-d'Or aveucques ly, lui porta le collier, qui, haultement le recheut et à grand honneur. Pareillement en porta ledict seigneur de Montagu deux autres en Bourgoigne, à deux seigneurs, l'ung au seigneur de Conces, ung vaillant noble chevalier et de grand maison, et ung aultre à messire Jehan de Damas, seigneur de Clessy, ung bel jeusne chevalier bien adressié et de bonne parade; mès n'y avoit pas tant de mérite jà acquis pour si hault avenir, comme il y pooit avoir d'espoir sur le temps futur de honne chevalerie: car jeusne estoit et n'avoit gaires veu encores. Mès son personnage le fit avancier, aveucques faveur que le duc y avoit mise, et que l'apparence y estoit grand en l'omme, aveucques bon sens. Encores en restoit deux aultres à donner: mès encore on

(1) Lacune dans le manuscrit.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

les tint secrets; et ne sçavoie à qui, à l'eure de cestui escrire; parquoi je n'en parle plus avant, de peur que je ne faille, et qu'il ne loist soy fonder sur opinion non attainte.

CHAPITRE CXLIX.

Comment Toyson-d'Or, viellard, par son instance fut desporté de son office, auquel il avoit servi le duc par l'espasse de trente-six ans, et procura en son lieu estre ordonné son serviteur.

A ceste feste de l'ordre tenue et faicte par le duc Charles, on fit grandes apprestances de jour en jour pour la feste des nopces de ce duc qui approchoit; et furent diverses mains et à grand multitude mises en oeuvre à tous lez en diverses affaires et mestiers; car l'appareil y estoit grand, et le propos du duc du meismes pour soi fort monstrer à ces Anglois. Or advint que, le jour de la Penthecoste, le duc Charles avoit en propos de tenir pleine cour et royal estat, et de tenir table en sa rice magnifique sale qu'il avoit fait faire, aveucques tous ses barons et nobles hommes. Mès comme je vous ai dict que messire Jacques de Bourbon estoit allé de vie à trespas, le duc sy estoit tellement altéré et devenu perplex, qu'à peine se osoit-il asseurer de sa vie; et n'y avoit nul, ne médecin ne aultre, qui le peust oncques remettre en joie ne en paix de cuer, tant se donnoit peur et mérancolie. Toutes-fois n'avoit ne ne sentoit nullement mal, sinon ce qu'il s'en donnoit par pensée. Et par ainsi, la feste qu'il avoit proposée à tenir le sainct jour de Penthecouste, fust sursise, et tourna à nient; et disna secrètement et à peu de maisnie en sa chambre. Or estoit, ainsi que Toyson-d'Or (1), qui avoit servi ledict ordre en l'estat et office de Roy de l'ordre, par l'espace de trente-six ans, et estoit jà devenu vieil et de grand éage (2), et par diverses grans labeurs et voyages qu'il avoit eus fort débilité et affoibli, aveucques ce encores qu'audict présent lieu de Bruges il estoit encheu en maladie, dont il morut enfin dedens six sepmaines après, cestui Toison-d'Or, ung petit resours de sadicte maladie, et espérant encore pooir vivre aucun temps, mais non pas vouloir porter cure ne soing en son estat accoustumé, pourpensa et délibéra de soi honnorablement déporter de son estat avant sa mort, et de y constituer ung aultre, du gré du duc, en sa pleine vie. Et de fait y constitua, et se arresta sur ung sien serviteur, lequel il avoit faict, nommé Fusil (1). Et comme il avoit oy dire que le duc tenroit une court ouverte le jour de la Penthecouste, pensa là, en pleine sale et en pleine congrégacion, prier au duc pour estre déporté de son estat, considéré ses vieux jours et son impotence; et par son gré et accord de le mettre en nouvelle main, lequel il avoit choisi digne à ce; et ce faict, vouldroit, et prieroit le duc, pour toutes récompenses et rétributions de ses labeurs, qu'il lui pleust le faire chevalier, considéré encores qu'il avoit terres et seigneuries nobles et de noble tennement, lesquelles il avoit acquises.

Or doncques, comme le duc ne tint point de feste, comme j'ay dict, et les causes pourquoy, cestui bon vieillart cuidoit estre frustré en son honorable pourpos; mès l'évesque de Tournay, chancelier de l'ordre, et plusieurs autres bons seigneurs, ses amis, en avertirent le duc, lequel volentiers, pour l'amour de son viel serviteur, et pour l'onorer et pour le déporter désormès de peine et de travail, se présenta en salle à l'yssue de sa messe; et là, au bout d'ung banc, ledict Toyson-d'Or, vestu de sa robe d'escarlate, la coronne de roy d'armes en chief, se rua à genoux devant le duc; et là l'évesque de Tournay, chancelier de l'ordre, prist la parole pour ly, et dist: « Mon très redoubté seigneur, véez-cy Toyson-d'Or, roy d'armes de vostre très hault et très noble ordre du Toyson-d'Or, que feu de très noble et très excellente mémoire, monseigneur vostre père, que Dieu absoille! édifia et mist sus, et du-

(1) Jean Lefebvre de Saint-Remy fut élu roi d'armes de la Toison-d'Or, dès l'institution de cet ordre en 1429 (*voyez* Mémoires de Saint-Remy, dans cette collection). Il reçut alors le nom de Toison-d'Or, qu'il continua à porter.

(2) Il cessa de remplir les fonctions de roi d'armes le 7 mai 1468, et mourut la même année, le jour du Saint-Sacrement. Il était âgé de soixante-sept ans lorsqu'il écrivit ses mémoires (*voyez* ma notice sur Sanit-Remy dans cette collection).

(1) Gilles Gobert, dit Fusil, nommé successeur de Jean de Saint-Remy.

Digitized by Google

quel, en ensievant le noble et très hault emprendre dudict monseigneur vostre père, vous estes continueur et parmainteneur ; si est cestui Toyson-d'Or en l'estat de son office, auquel il a servi monseigneur vostre père par l'espace de trente-six ans, devenu viel et cassé, comme il y pert ; et ne peut mès porter peines ne travaux, tels qu'il duit et affiert audict estat que longuement il a exercé. Si vous prie très humblement que, de vostre grace, vous plaise le relever desdictes peines et travaux, et aultrui commettre en cely office qui vous semblera ydoine, combien, mon très redoubté seigneur, que ce ly soit le plus grand regret, ce dict, et le plus amer mot que jamais pora avoir, que de renoncer audict noble estat et à vostre service, trop plus digne que pour ly. Et s'il vous plest, mon très redoubté seigneur, véez-ci Fusil, lequel il a nourry et eslevé, et a esté en plusieurs lieux et voyages aveucques, et là où il a veu et appris des affaires et secrets dont il pora tant mieulx servir vostredict noble ordre ; s'il vous plest promovoir à la dignité de l'estat de roy de l'ordre, ly en son semblant et à son povre jugement, tousjours sur vostre noble correction toutes-fois, et pour le mieulx employer ailleurs s'il vous plest, ly il le vous présente pour en faire vostre très noble plaisir. »

Et alors respondit le duc : « Vraiement, il nous plest très bien, et le volons bien recevoir ; mès nous desplest de vostre ancienneté, et de quoi vous ne nous poez plus servir : mès toujours vous rechevons-nous à nous. »

Et alors Toyson-d'Or prit la coronne de dessus son chief, et la résigna en la main du duc ; et le duc, après l'avoir prise, l'assist sur le chief du nouvel eslu ; et fut baptisé Toyson-d'Or : et alors monseigneur de Tournay, soy ruant à genoux, requist au duc, disant : « Nostre très redoubté seigneur, or vous prie humblement cestui vostre ancien serviteur, qui a eu maints grans honneurs au service de monseigneur vostre père, que Dieu pardoint ! et de vous, qu'il vous plaise, pour toutes ses labeurs passées et pour fin de toutes rétribucions, lui faire cest honneur que de le faire chevalier : car en cely tiltre il désire à finer ses jours ? » Et le duc respondit : « Je le ferai volentiers. » Lors lui fut bailliée l'espée, et le fit chevalier. Et à tant fina le mystère du jour touchant cely point.

CHAPITRE CL.

De la question et débat qui pendoit entre le roy Loys et son frère, aveucques ses alliés, pour la ducié de Normandie.

Or duroient encore les trèves entre France et Angleterre, et pareillement entre le roy Loys, roy de France, et son frère, qui se nomma duc de Normandie, et les ducs de Bourgogne et de Bretaigne, pour la question qui est assez dite et déclarée : est à savoir, pour l'alliance et serment que avoient ensemble solempnellement fait, juré et scellé, compris plusieurs autres, quasi tous les princes du sang. Mès estoient ces trèves jà près du terme que devoient exspirer ; par quoi, et à tous lez, ceux à qui le dangier de la guerre compétoit se pourvirent et garnirent, chacun à son plus fort et à son plus beau ; et veilla chacun à son cresteau, comme pour ly. Le roi à son début, qui véoit et considéroit à qui il pooit avoir à faire, se la guerre alloit avant, se pourvit et se fortifia à tous sens ; mist tous ses engins en œuvre et tous ses entendemens en employ, pour, en temps de besoing, se trouver à son desseure de ses adversaires. Sçavoit le duc Charles de Bourgogne fier durement et de grand cuer ; et aveucques ce qu'il le sentoit fort et de grand pooir, si savoit-il que c'estoit le seul et le tout sur quoi le duc de Normandie, son frère, et le duc de Bretaigne, s'attendoient et reposoient ; et qu'en la fermeté de ly et de son assister, ils se maintenoient roides dans leur querelle. Par quoi, par peur de l'ung et de l'autre, et par le dangier qui pendoit en entamer l'ung des debous, tint en suspense, et surséoit sa cause en rongant son frein, comme au milieu des deux. Et encore, qui plus lui estoit de pois et de grief, c'estoit qu'il sentoit et véoit à l'œil ce qu'amender ne pooit ne y résister : c'estoit que ce duc de Bourgogne avoit pris l'alliance du royaulme d'Angleterre, par mariage à la seur du roy Éduard ; de quoi non tant seulement il res-

Digitized by Google

soignoit la puissance dudict duc qu'elle en seroit plus creue et plus grande, mès en prédoutoit et prévéoit la ruine de son royaulme, à ceste cause, pour le temps à venir, quand ce duc ici s'en vouldroit servir. Et par ainsi, et comme ly-mesmes et tout de soi s'estoit bouté en ce dangier, et mis en ce destroit pour avoir mis et procuré la division meismes de tout son sang contre ly, maintenant, quand il s'en vist en tel meschief, et qu'il y cuida remédier par destroites voies, non merveilles s'il se trouva perplex en se cuidier conduire, là où il véoit la chose si difficile et de si grand dangier pour sa coronne. Et pour ce dist-on bien vulgairement: que nul n'a mal que aucunement il n'en soit cause; et est bien digne cely de venir à malaise, qui, de son aise et de sa bonne fortune, fait sa tanance. Qui est cely, ô Dieu, qui ayant une belle maison délictable, et en quoy nature se délicte et se complaist, et par appétit désordonné après, et par sa tanance de telle doulceur, va bouter le feu au milieu? Qui est cely, ne ou est-il, qui doit plaindre cely homme, quand d'aventure, et en telle perplexité que de voir périr le sien, quand on le verroit tendre et laborer au remède pour la rescourre? Certes, quand la plaie en tourneroit grièvе sur lui, et larmes et battisons des mains à tous lez le tenroient en angoisse, ne seroit à plaindre de nulluy, sinon d'autant que la chose publicque en peust estre blessiée en la dépendance d'ung tel sens perverti, et qui est adonné à son propre mal pour le cuidier faire à aultrui.

CHAPITRE CLI.

Comment le roy Loys au double assembla frans archiers plus qu'il n'estoit de coustume, et de son avis qu'il prist.

Le roy doncques partout son royaulme, vueillant pourveoir encontre ses querellans, les princes dessusdits, et soi garnir de force et d'amis encontre l'effort des autres, jà de longue main avoit praticqué en tous endroits tout l'effort qu'il pooit mettre sus, tant de nobles gens que de communes. Et en effet, par tous les lieux de son royaulme là où on soloit lever francs archiers, il y assist de les lever au double nombre, plus que paravant. Si en trouva ung bien grand nombre, bien jusques à cinquante mille, bien embastonnés et bien en point, avecques ses deux mille lances ordinaires, sans les aultres qu'il pooit avoir par mandement de ban.

Comme doncques le roy savoit et entendoit que son frère, monseigneur Charles, ne se voloit nullement départir de la ducié de Normandie qu'il ne l'eust et emportast pour son partage, et que c'estoit le droict point de la destrainte de ce débat, à l'ung de non s'en vouloir passer, et à l'aultre de non la voloir donner ne de s'en desfaire, le roy s'avisa, et sagement, de faire convenir les trois estas du royaume à Tours. Et par toutes les villes de son royaulme, meismes en Tournay, manda venir nombre de députés envers ly, de par lesdictes villes, pour avoir avis aveucques eux et conseil en faire et en laissier sainement et deuement en ceste matère. Si y furent envoyés et députés maint notable preudomme, et maint haut et noble clerc; et mesmes tout l'estat de saincte église y estoit semons et évoqué, par adjonction aveucques les nobles, lesquels tous s'assemblèrent à Tours, là où estoit le roy qui les attendoit. Et avoit aveucques ly, son oncle, le roy Renier, roy de Sicile, le comte du Maine, le duc de Bourbon, le prince de Navarre, le comte du Perche, le comte d'Angoulesme, le duc de Nemours, et multitude de grans barons et de haulx hommes, auxquels et devant lesquels, au jour qui estoit ordonné et signifié, le roy, en propre personne et de son propre sens, fit une très-belle et notable relacion touchant ceste difficulté pendant présentement. Et comme ly de soi ne se voloit justifier, ce sambloit, en sa propre querelle et cause, ne soi arroguer d'en savoir bien faire, de propre sens, au meilleur expédient, protesta devant eux tous soi estre insuffisant ly de ly, et non ydoine pour faire riens en ceste matère de propre teste, veu encore qu'elle touchoit au bien universel de tout le royaulme, et à sa perpétuité, et ly n'y avoit que son voyage; dont, par en abuser, ne lui voloit ne ne lui devoit porter ce grief. Si en demanda l'avis et le conseil à eulx tous en

Digitized by Google

publicque, et leur mist en mains et en leur déterminacion ceste perplexe et très-estroite difficulté de Normandie ; savoir : se pour guerre et tribulacion fuir, et espargner effusion de sang chrestien, il loisoit mieulx accorder et bailler ceste ducié de Normandie à son frère, et en faire dessevrement de la coronne, ou, pour maintenir et continuer la coronne en son entier, comme de long viel temps, prendre l'aventure de la guerre, par la refuser aux domandans ; car quoique son frère, monseigneur Charles, la demandast comme pour sienne, les deux ducs de Bourgoigne et de Bretaigne la demandoient en confort de sa querelle ; par quoi, non tant seulement ceste guerre regarderoit son frère à part ly, mès les deux ducs, ses adjoints, les deux plus gros membres de France.

CHAPITRE CLII.

Comment les nobles et les estas de France, après avoir oy la relacion du roy, débattirent les conséquences et dangiers qui en pooient venir.

Ceste remonstrance ainsi faite par la bouce du roy requérant avis, tous les princes et seigneurs, jà par avant informés de la nature du cas et conclus, nient-moins en responce pesèrent moult ceste matère ; et considérans à tous les grans dangiers qui y pendoient, misrent leurs contraires difficultés en balance de long jugement, premier qu'entrer en l'estroit. Véoient la léauté que devoient au roy et à la chose publicque de ce royaulme pour le premier tiltre. Véoient à l'aultre lez l'affection et le bon amour que porter devoient à monseigneur Charles, frère du roy, et apparant héritier de la coronne, et de qui ils devoient vouloir l'avancement et pervencion à ses bonnes fins. Véoient en oultre, et pour le tiers point, la grande et forte adjonction qu'il avoit en confort de sa cause des ducs de Bourgogne et de Bretaigne, et par lesquels, qui ne le contenteroit en ses demandes en son plein appétit, il s'efforceroit encontre le roy, son frère, de s'en mettre au desseure réalement et de faict. Et puis finablement regardoient, se ceste séparacion de la ducié de Normandie et de la coronne se faisoit, ce pooit tourner à grand grief et plaie à la royale magesté pour le temps à venir, et en contraire des anciens estatuts fais et gravement conclus pour l'universel salut de France, qui jamès ne se doivent rompre. Parquoi, tout considéré et tout argué et pesé, et venans à l'estroit de la vérité et de preudomie, sans faveur et sans haine, conclurent et respondirent tous ensemble : que nulle riens sous le ciel, ne faveur ne affection fraternelle, ne obligacion de promesse, ne opportunité de donnison, ne de pourvision, ne peur ne menace de guerre, ne regard à nul temporel dangier qui sourdre ne mouvoir se peust à ceste cause, le roy ne devoit ne ne devroit acquiescer ne condescendre en ceste séparacion de la ducié, ne en son transport en main d'omme vivant que la sienne ; ains devroit plustost mettre et sa propre personne et tout son royaulme en la disposition occulte de la main de Dieu et de fortune, premier que le faire ne consentir, pour maintes grandes et évidentes causes qui là estoient déclairées et produites, nón replicables ne reboutables. Dont, et pour tant mieux donner au roy courage et ferme adhésion à leur tel conseil et avis, lui certifiièrent tous d'une affection et d'une bouce, que mesme eux tous ensemble, et distinctement chacun en son endroit, pour donner effect et vertu à ce que portoit leur avis, eulx ils s'exposeroient et le serviroient de corps, de puissance, et d'avoir, de leurs femmes, de leurs enfans, et ne l'abondonneroient ne pour mort ne pour nul encombre de fortune ne de terrien dangier, quelque il peust estre. Si en fut le roy moult joyeux, et fort reconforté, comme raison le devoit bien ; car ce lui estoit une ferme seure potenté, pour soi reposer dessus à celle heure.

CHAPITRE CLIII.

Comment les estas délibérèrent envoyer ambassade devers le duc Charles de Bourgoigne pour le amollir.

Nient-moins pour fuir encore les dangiers de la guerre le plus longuement que l'on pourroit, et pour mettre apaisement en ceste très difficile question qui estoit entre ces deux

Digitized by Google

frères pour ce partage, fut avisé en cestui parlement et conclu, que meismes les trois estas de ce royaulme, à leurs communs frès, envoieroient notable et pesante ambassade devers le duc de Bourgogne, comme principal porteur et conforteur de monseigneur Charles de France, et en qui plus pendoit le fort de ceste question; et en leur nom lui seroit signifié le hault et notable devoir que le roy avoit monstré devant eulx par toutes manières de remonstrances et de sages paroles que ung roy peut faire pour le bien et salut de son royaulme et de ses subgets, mettant devers ly également son tort, s'il y pooit estre, comme son droit, et soi accusant non estre sage assez pour deffinir d'ung si hault affaire comme cestui estoit, ne quelque bon droit qu'il y pooit avoir, sans s'en submectre en la consultacion du général corps de France; lui seroit signifié aussi l'avis et le décret de toute l'intégrité de ce royaulme, qui là avoit esté déclairé et prononcié à la présence du roy, et promis et juré de le maintenir et de le bouter oultre, en confortant le roy en cestui endroit, quand l'opportunité s'y trouveroit; et que nullement le roy ne pouvoit décliner de sa roideur en cestui refusé partage, ne eulx, ne pied de eulx y consentir ne y prester conseil, sans mesprendre envers honneur et droiture. Dont, pour tant mieulx lui imprimer et faire sentir la pité de ce très-agu et estroit affaire, et dont ce noble royaulme pendoit en péril d'ung grand mal, fut avisé de le faire persuader et de l'approcier par toutes nobles remonstrances et avertences; comme premier per et doyen des pers de France, le plus puissant membre de la couronne; et aveucques richesses et puissances sans nombre, si estoit-il en jeusne éage, jugié et congneu abonder en sens et en vertu sur tous aultres princes; par quoi l'espoir devoit estre en eux, et considéré aussi qu'il estoit du royal tronc, et que la couronne, par possible, pooit tourner sur lui; que, par pité du royaulme et de royale dignité, il lesseroit ung peu doucement couler ceste alliance prinse aveucques monseigneur Charles de France, et trouveroit voie et manière de l'amollir et faire estre content de raison et de souffisant partage, tel que duit à ung fils et frère du roy; et par cestui moyen et le roy et son royaulme, et eulx tous, poroient estre affrancis des dangiers de la guerre et des ruines et tribulacions qui, à cause d'elle, se poroient movoir et essourdre. Et furent eslus et députés, pour ce faire, l'évesque de Langres, messire Guillaume Cosinot, et aultres bons personnages, desquels et de leur relacion je ferai le conte de brief cy-après, quand ils seront arrivés à Bruges, et là où ils s'acquittèrent devant le duc de ce qu'ils avoient en charge.

CHAPITRE CLIV.

Comment le connestable, après le retour dudit parlement, se vint tenir à Bohain et des diverses opinions qu'on avoit alors dudit connestable.

Après ce parlement fait et tenu à Tours, le comte de Sainct-Pol, connestable de France, au retour dudict parlement, se vint tenir en sa maison de Bohain, sur les marches de Picardie; et disoit-on communément, entre les aulcuns, que c'estoit pour venir aux nopces du duc de Bourgoingne; car le temps qui estoit constitué pour la feste, approchoit fort; et par ainsi, pour estre tant plus tost près, se vint tenir près du lieu. Autres disoient que c'estoit pour pourveoir aux dangiers qui pooient escheoir sur la frontière, tant des Anglois comme des gens d'armes du duc: car le temps estoit plein de rumeur et de ruine alors entre le roy et ly, pour les alliances que avoit prinses avecques le roy Edouard d'Angleterre, ensemble avecques son frère monseigneur Charles et le duc de Bretaigne. Et croy bien que ceste raison estoit bien plus évidente que la première, sauf toutes-fois que ledict connestable, com bon et léal qu'il fust pour le roy et pour ses affaires, si voloit-il nientmoins différer la guerre toujours, et estre moyen de la surseoir entre eulx par toutes labeurs et diligences faisables et responsables; car aimoit les deux partis et les honoroit, l'ung pour l'onneur et le grand estat qu'il y avoit, et qu'il y avoit son serment, l'aultre par nature qui l'accusoit de ce faire; car y avoit esté né, eslevé, nourri et parcreu, et y avoit tous ses enfans et tout le plus bel de son vaillant, et dont il estoit

Digitized by Google

homme et subject du duc, aveucques encore longue nourriture et privée amour qu'il eust longuement, en servant le duc Charles, le duc Philippe son père encore vivant. Parquoi le soin et la cure lui devoient bien estre grandes, en acquittant son honneur et devoir à tous lez, pour en procurer le bien entre tous les deux, par le moyen duquel la guerre peust tousjours demorer suspendue et délayée: car sage prince estoit, et merveilleusement actif, et de grand labeur en difficiles affaires.

CHAPITRE CLV.

Comment le duc Charles estoit fort désirant de jangler avec ledit connestable après son retour de France pour apprendre de ly toutes nouvelles de par-delà, et comment ledit connestable arriva à Bruges à grand présumpcion.

Le duc Charles, doncques, sachant ledict connestable estre retourné de Tours, et séjournant jà près de ly à Bohain, non merveilles s'il désiroit bien à veoir ledict connestable, pour apprendre de ly toutes nouvelles de par-delà, et du roy et du royaulme, et de toutes les dispositions de paix et de guerre: car n'y avoit au monde homme en qui tant il mist foy et crédence qu'en cestui connestable, ne aussi qui plus au vif lui en peust parler; car c'estoit le seul bras destre du roy, et le vrai coffre de son secré. Dont com plus le roy y mettoit sa confiance, com plus aussi ledict connestable se devoit sagement conduire au lez de par-dechà, afin que le roy n'y prist malvaise note. Et en effect, ledict connestable de soy-mesmes n'eust jamès osé venir çà envers devers le duc, sinon du gré et ordonnance du roy, qui jà maintesfois le y avoit envoyé depuis qu'il l'avoit fait son connestable. Et savoit bien aussi que, honneur et serment sauf, le duc Charles de Bourgoigne estoit cely du monde que ledict connestable amoit le plus, pour les raisons dessusdictes. Mès nient-moins si ne lui voloit-il gréer l'allée devers ly, sinon pour ses affaires, en publicque bien des deux; et avoit raison.

Or advint que, comme le duc Charles avoit fain et grand désir de veoir ledict connestable et de l'avoir en devises, au roy prist fain aussi de l'envoyer devers le duc à Bruges; et le requéroient bien les affaires du temps qui alors estoit. Dont, com au roy et au duc prist ung désir tournant en ung homme, cestui, à la tierce main, se trouva en désir aussi d'avoir commission de venir à Bruges, pour certains regars qu'il avoit en son couvert corrage, et lesquels il désiroit à monstrer et à faire cognoistre. Si fault savoir que ce comte de Sainct-Pol, connestable de France, estoit ung très-bel et exquis chevalier, fier durement et de hault corrage; et à l'advenant du lieu dont il estoit, il avoit les meurs tout de meismes; comme ung grand homme et fort, désiroit gloire et exaltacion de fortune, et souverainement en la maison de France, pour cause qu'en la maison de Bourgoigne il avoit porté longues repulses du duc Philippe, à la cause de ceux de Croy: parquoy, par l'espasce bien de vingt ans, et parce qu'il avoit grandes alliances en France, il avoit béé et entendu à estre connestable; à quoi toutes-fois oncques n'avoit peu parvenir du temps du roy Charles. Or estoit advenu qu'au voyage de France, que cestui comte de Sainct-Pol fist aveucques cestui duc Charles à Mont-le-héry, par le moyen dudict Charles, comte de Charolois, il fut faict et créé connestable à Conflans; et depuis monta encore si haut, que le roy, pour l'avoir entièrement devers ly et hors de la maison de ce duc Charles, lui donna en mariage la seur de la royne, aveucques grande et haulte pourvision sur les deniers du royaulme. Or estoit-il et se trouvoit en l'onneur et exaltacion que longuement avoit désirée. Et comme en France il avoit quis sa gloire et sa promocion, ès pays et ès marches aussi du duc, souverainement en Flandres et là entour, tendoit et désiroit à y monstrer sa glorifiance; car savoit bien qu'il y avoit des envieux sur son honneur: parquoy tant plus il avoit affection de leur croistre leur envie.

Si advint maintenant que, ainsi que le roy l'envoya à Bruges, en ce mois de may l'an soixante-huict, et que le duc alors estoit en grande magnificence et en hault estat, la ville pleine de nobles gens et de divers ambassades de plusieurs régions, cestui comte de Sainct-Pol, connestable de France, vint et arriva à Bruges, entra par la porte de Saincte-Croix,

Digitized by Google

vint fendant tout le travers de la ville et parmi le droict ventre du beau marchié, à six trompettes sonnans devant ly et tous leurs blasons; fist porter l'espée devant ly tout ainsi comme le prince du pays, et en multitude de chevaliers et de nobles gens, six pages darrière ly; et à grand sieute fit tout retentir de son bruit, et hommes et femmes corrir par les carrefours pour en veoir l'affaire : car estoit cas de nouvelleté, ce leur sambloit, le plus que jamès véissent. Si en sourdit grand murmure et estrange manière de parler, entre diverses gens, qui à dur le portoient et qui le cognoissoient de fons et de lait, et le savoient estre subgect nuement et serviteur du prince du pays; par quoy tant plus se indignoient contre ly à cause de ceste arrogance monstrée, et laquelle ne lui appartenoit, ce disoient. Toutes-fois, ledict connestable n'accontant ne à parole ne à murmure, ne à bien pris ne à mal pris, tousjours fendant les rues en son arroy, vint descendre en son logis envers la porte du Dam, menant grand chière et degois de sa fière entreprise, non jamès monstrée par aultre. Et en effect jamès n'avoit esté veu aussi qu'homme y fist le samblable. Si en furent en l'instant portées les nouvelles au duc, qui durement s'en esmerveilloit; et de fait, de felle cuer tout animé, s'en indigna contre ly et le porta à très aigre. Et comme par avant il avoit fort désiré sa venue et de le veoir, maintenant, quand il oyt conter cest orgueil et ceste arrogance mal assise, le contempna en son ayr, et tourna son cuer envers ly en toute froidesse, jurant Sainct-George qu'il lui remonstreroit son oultrage. Et combien que ledict connestable pensoit à venir le lendemain devers le duc lui faire la révérence, toutes fois le duc lui signifia et lui fit dire qu'il ne venist pas, car ne lui seroit pas bien venu. Et de faict le lessa sincq jours et sincq nuicts qu'oncques ne le voult veoir, ne que l'aultre aussi n'y osa venir; car savoit le courroux que le duc avoit contre lui. Nientmoins, à ceulx qui l'allèrent veoir, comme le seigneur de La Roce, le seigneur d'Aymeries, et aultres, il s'excusa et para gracieusement; et remonstra par points et par articles, que faire le pooit et devoit par tout le royaulme de France; mesmes en la ville de Paris, le roy y estant dedens, si le pooit-il faire, et l'avoict faict; par quoy en Bruges, qui estoit du royaume, il le pooit faire aussi, comme connestable de France; et n'estoit point cely honneur à ly comme conte de Sainct-Pol, mès comme souverain officier de la coronne. Et ainsi, par belles remonstrances qui furent rapportées au duc par les ungs et par les aultres, le duc enfin se lessa approchier, et se mitiga, jàsoit ce qu'en leur convenir ensemble, le duc ne se pot oncques contenir qu'il n'en parlast fièrement audict connestable. Et disoient aulcuns qu'oncques il ne l'eust osé faire ne penser du temps de l'aultre duc, s'il eust vescu. Aultres disoient que si eust, et qu'il l'eust aussi bien peu de l'ung comme de l'aultre; mès il l'eust lessié par révérence de son hault glorieux nom et règne. Toutes-fois, fust qu'il le pust ou non, le peuple estoit tellement esmeu en Bruges en cestui cas de nouvelleté, que ce fut mille contre ung qu'il n'en advint des grands meschiefs et des dangiers en sa personne, tant que le hardement n'estoit point en ly, que d'en partir en la manière comme il estoit venu. Mès faingni d'aller en pélerinage à Herdenbourg, en privée simple maisnie; et fit trousser trompettes et blasons en malles, et s'en alla à l'emblée.

CHAPITRE CLVI.

Comment le duc Charles fit faire une grande exécution d'ung fils bastard du seigneur de La Hameyde, et comment ses parens se vinrent ruer devant le duc pour miséricorde.

Ne me loist couler maintenant sans faire record d'une exécution de justice que fit faire ce duc Charles en ce pendant qu'il séjournoit à Bruges, surattendant la seur du roy Edouard d'Angleterre, sa femme à venir. Si est vrai que ung jeusne fils, de l'éage environ de vingt-quatre ou vingt-six ans, nommé Hernoul, fils naturel de messire Hernoul de la Hameyde, seigneur de Condet, estoit détenu en prison à Bruges; et l'avoit fait prendre le duc et mettre en la porterie en la main de son portier, par claim et à la requeste de partie qui là l'estoit venu poursievir, pour

Digitized by Google

ung leur frère que cestui jeusne fils avoit mis à mort assez piteusement, en Condet meismes, ville et seigneurie de son père; et de quoi, comme la pacificacion n'en avoit esté faicte, mès la cuidant porter oultre par haulteur et par puissance de ses amis, n'avoit daignié à peine d'en réparer l'offense. Parquoi, les amis venus à Bruges devers ce nouveau duc, lequel, par renommée, savoient estre prince de justice et de radresse, se vindrent ruer devant ses pieds, lui priant pour justice et pour réparacion du piteux grief commis en leur frère. Si leur jura le duc, par Sainct-George! que si feroit-il, et qu'il en feroit bonne punicion. Et prestement, comme ce jeusne fils ignoroit la plainte faite, et ses ennemis si près de ly, soy promenant et devisant emmy la court aveucques les aultres gentilshommes, fut appréhendé et mis en la porterie, sous bonne et forte garde, estroitement recommandé de la bouce du prince. Si en vint prestement la voix au seigneur de la Hameyde, son oncle, et à plusieurs aultres seigneurs, ses parens, qui là estoient en grand nombre, et lesquels pesans le fait, quel il avoit esté et non pacifié, pesèrent aussi le criminel dangier en quel estoit leur parent, par la cognoissance qu'ils avoient de la rigueur du prince. Si se boutèrent tous ensemble hastivement; et par conseil pris, une partie de eux s'atourna envers la partie poursievant, et l'aultre, la plus principale et la pesante, se vint ruer devant les pieds du duc, lui priant et suppliant qu'en recognoissance et retribucion du service que fait lui avoient en maint mortel dangier aultres-fois, et en grandes missions et peines longuement continuées, il lui pleust à estre piteux et miséricordieux envers leur nepveu, et de mitiger sa roide justice envers ly, par recognoissance aussi du service que le jeusne homme lui avoit faict à Mont-le-héry, là où il s'estoit vaillamment porté et monstré par jugement de beaucop de gens; parquoy, se sa grace se pooit estendre jusqu'à en avoir mémoire, la faute de son péchié et de sa bouillante jeunesse en poroit estre tant plus aucunement supportée. Si fut la requeste belle et piteuse à oyr en face de toutes nobles gens, en pleine salle, là où le duc se rendit ententif à les bien entendre, et pour tant mieulx savoir respondre à poinct, car avoit la chose fort à cuer. Si respondit et dit:

CHAPITRE CLVII.

Comment le duc Charles fist une moult belle response aux supplians, non obtempérant à leur requeste dudit prisonnier bastard.

« Sire de la Hameyde, et vous les aultres, je cognois bien les services que m'avez fais, et les ay bien en mémoire; mès ne me loist pourtant de vous retribuer de vos mérites en cely cas, par chose qui n'est pas ne à moy ne en moy; mès vous doy rémunérer du mien et de mon propre. Vous expétez la rédempcion de vostre nepveu, et que je lui face grace; et véez cy partie qui me requiert de justice, de leur frère piteusement mis à mort et sans tiltre; dont la grace faire pend en eulx. Moi doncques, d'aultrui franchise ne doy faire ma libéralité, qui n'y ay riens. Se à point et à heure eussiez contenté partie, et tant fait que la plainte n'en feust venue jusqu'à moi, vous eussiez lors obtenu, peult estre, sans moi, ce que maintenant je ne vous puis donner sans eulx; car ne me loist donner le sang de leur frère qui crie sur moi. C'est à eulx d'en demander la vengeance, et à moi de le vengier par observacion de justice, que je ne puis ne ne veuil refuser. Encore, quand partie seroit contente, et que l'offense en est en mon sceu, si y ai-je intérest très-grand, et de quoy je feroie conscience de le couler. Mès contentez partie, et puis après on s'avisera du surplus au plus expédient. »

Ce fust tout que parens et amis porent traire pour celle heure du duc Charles, qui ne donnoit ne tolloit. Mès disoient aulcuns assistans secrètement, que en couvert lui avoient oy jurer Sainct-Jorge, qu'il en mourroit long ou court. Aultres aussi les aulcuns se fondoient en espérance, disans que il peseroit fort, ce leur sambloit, la requeste de toute la chevalerie de Haynau, à qui cestui cas compétoit, et resoigneroit à leur faire ce refus; mès se décevoient.

Digitized by Google

CHAPITRE CLVIII.

Comment les parens dudit bastard appaisèrent la partie du mort, par leur avoir donné grans deniers, ce qui riens ne leur prouffita quant à la délivrance dudit bastard.

Or firent tant parens et amis, par argent et par honnestes réparacions, que partie fut contente; et vint partie soy remonstrer devant le duc, et lui signifier et dire son contentement, et la haulte et belle satisfaction qui lui avoit esté faicte, priant à mains joinctes, que il lui pleust faire sa grace et sa merchy en l'offenseur, comme le corrage des offensés est commué en pité envers ly, pour l'onneur de Dieu; parquoy lui prièrent de samblable. Mès ce duc y respondit peu; et ce peu qu'il en dist, si estoit-il assez obscur, et pendoit en doute. Et n'en porent les amis ni la partie pacifiée tirer aultre chose, fors seulement vivre en espérance non certaine. Et le détenu demeuroit tousjours en prison, qui, vivant en l'espérance de ses grans amis, ne cuida jamais morir, et fit bonne chière.

CHAPITRE CLIX.

Comment le duc Charles, sur son partement d'aller à l'Escluse à privée compaignie, ordonna secrètement à l'escoutète de Bruges, l'exécution dudit bastard.

Or advint qu'ensi que le temps couroit tousjours avant, et que, de jour en jour, on attendoit la descente de la seur du roy d'Angleterre à l'Escluse, le duc, ung jour délibéra d'aller visiter et veoir le port, et les apprestances et les préparemens là ordonnés pour la réception d'icelle; car la vieille ducesse, la mère au duc, y estoit aveucques la fille du duc, mademoiselle de Bourgogne, noblement accompagniée. Si y voult aller le duc les visiter, et soi esbanoier en privée maisnie: car estoit tané de tant avoir esté à Bruges sans changier air. Si s'avisa le duc touchant le secret qu'il avoit gardé en son corrage envers ce bastard prisonnier, et manda l'escoutète (1) de Bruges venir devers ly, sans que nul sceust pourquoy; et lui venu lui dist: « Escoutète, je vous commande qu'anuit, par nuit, vous veniez quérir en la porte de cyens, de ma maison, le bastard de Condet, et le mettez en la prison de la ville; et demain matin, à onze heures, sur autant que me doutez, faites le exécuter dehors la ville, au lieu accoustumé, et à tels usages qu'il siet à faire à ceux qui là meurent; car mon plesir est tel. — Monseigneur, ce dict l'escoutète alors, vostre plesir et vostre commandement me sont bien d'obéir, et, Dieu pour moi, je n'en serai point en faulte. Mès ce m'est dur que ung si beau jeusne gentilhomme et de si hault lieu, n'a peu obtenir vostre miséricorde. — Vous oez que je vous dis, ce dist le duc; faites ce que je vous ordonne, et ne vous chaille du remanant. »

Atant le duc leissa l'escoutète, et part, et s'en va tout droit au Dam, et de là à l'Escluse; et estoit bien sincq heures de vespre, quand il se partit, par ung vendredi, dont le sabmedi adjournant il avoit ordonné de faire morir ce bastard.

(1) Sorte de juge, du mot *auscultator*, chargé d'écouter les plaintes et d'en faire justice.

CHAPITRE CLX.

Comment l'escoutète prit à l'heure de mye-nuit ledit prisonnier hors de la porte, et le mist en la prison de ville.

A dur regret et à anuy de cuer, l'escoutète de Bruges, celle mesme nuit, à douze heures, vint à la porte quérir le bastard, couchié en son lit et non en attente de si prochaine mort. Si l'en emmena en la prison de la ville, et lui dist qu'il avisast et pensast à son ame, car le duc l'avoit jugié à mort, et n'y avoit nul remède. Si commença à plorer et à soi lamenter durement de sa triste fortune le bastard; et n'eust jamès cuidié, en si jeusnes jours, et à telle parenté qu'il avoit, venir à si dure fin, pour cas encore rémissible, et dont le roy et tous aultres princes baillent rémission tous les jours de samblables. Or en estoient tous avertis soudainement; et meismes l'escoutète, qui quéroit l'eslongement de ceste mort, en avoit secrètement averti les amis, afin de venir encore à aulcun remède,

Digitized by Google

qui poroit, par aulcunes grandes voies. Si allèrent les parens devers la ducesse, la mère, prier pour son aide et pour son intercession envers le duc, pour sauver ce jeusne fils. Et combien que l'escoutète avoit ordonnance expresse de le faire morir à onze heures du matin, encore sursist le temps et s'enhardia de le différer jusques à trois heures après midi, par espoir qu'en ce pendant, le duc poroit remitiguer sa rigueur, par l'intercession de sa mère et d'ung évesque d'Angleterre qui s'y employa tout.

Si avint que messire Jacques de Hercies, chevalier et diligent poursieveur de ceste matère, vint ferrant battant à l'Escluse, trouva que le duc s'estoit allé esbanoyer, celle mattinée, sur le port, en petits bottequins, vaucrant et nageant ça et là, et ne se pooit trouver et attaindre par nul sens; par quoy le temps coula et monta tousjours à haulte none; et trouva sa peine perdue et sa diligence faite en vain : car avant que pooir venir à ly pour faire la prière de sa mère, jà estoit le temps venu jusques à l'eure qui estoit limitée pour sa mort, parquoy toute peine, ce savoit bien, estoit cassée et frustrée et de nul proufit. Dient aulcuns toutes-fois, que le duc commua son courage, à la supplicacion de sa mère, mès ce fust trop tard; mès je n'afferme poinct qu'ensi en fust; et s'il le fist, si le fist-il pour ung contentement dont il savoit bien que l'effect n'en sievroit poinct.

CHAPITRE CLXI.

Comment le seigneur de La Hameyde se partit de Bruges mal content, et comment on fit morir ce jour mesmes le bastard bien confusiblement, à grand toutes-fois compassion de ceulx de la loy.

Le sabmedy matin doncques, le seigneur de la Hameyde voyant son nepveu en ce dangier et qu'il convenoit qu'il morust de honteuse mort, et que, pour prière ne pour service fait, le duc n'avoit oncques voulu rien faire pour ly, se indigna en cuer encontre soi-meismes, et montant à cheval s'en va grand tire vers son pays; troussa et emporta bagues et malles, et fist esracier ses armes qui mises estoient devant son logis, tout argué en sa confusion : car pour nul or n'eust volu estre en la ville, là où son sang si prouchain eust esté mené, voyant ses yeux, à fin si triste. Et y estoit la raison bonne et juste. Et ne s'en doit esmaier nul, si le cuer lui estoit gros : car estoit très noble et grand homme et de hault estat. Or vindrent deux heures après midy, et le bastard bien ordonné et confessé, et que l'on véoit jà qu'il n'y avoit plus de remède ne d'attente, fut mis sur ung chariot, lié et attaché de cordes ung peu, aussi honnestement vestu que pour aller à nopces, bel de visaige plus que aultre, et à si beaulx crins blonds qu'on ne pooit plus beaux, de toute forme et de taille le mieulx pris qui fut entre mille hommes; et plorant amèrement plus de sa confusion que de sa mort, fust mené tout le long de la ville, pour venir à la justice, là où grand monde sievoit pour la compassion du cas non jamès veu tel. Entr'aultres y avoit multitude de povres folles femmes qui le sievoient, et qui crioient et ploroient piteusement sur ly, et le demandoient avoir en mariage, qui toutesfois leur fut escondit : car n'eust-on osé, par peur du prince, jà-soit-ce que l'on eust bien volu avoir faculté de le povoir faire; car n'y avoit cely de la loy qui meismes ne plorast de la pité du cas. Venu maintenant doncques au lieu là où estoit son cimitère, là fut mis jus, mis en son pourpoint de soie, reconforté et assisté très curieusement de confesseurs, auxquels il certifioit avoir pleine vraie foy et parfaite espérance en Dieu et en la Vierge Marie, disant meismes que celle honteuse et confuse mort que Dieu lui envoyoit en si jeusnes florissans jours, lui donnoit vrai espoir que Dieu le prendroit en sa merci; disant encore, mès que l'ame pust aller bien, ne lui chailloit de la charongne qu'elle devenist. Et prenant une astuce en ly, sur le point de son derrain, prist congié à tout le monde, et les yeulx bendés se mist à genoulx, dont prestement fut mort : mès ce que je plus plains, c'estoit que le corps en deux pièches on le mist sur une roue entre les meurdriers les plus forfais du mondo; et l'avoit ordonné le duc de le faire ainsi. Mès dedans trois jours après le duc permist, à l'intercession des amis,

Digitized by Google

qu'il fut mis en saincte terre. Et fust ensevely révéramment en la chappelle des Ménestriers à Bruges, et lui fist-on ung bel service.

CHAPITRE CLXII.

Comment le duc Charles avoit aulcun secret regard et considération en la mort dudit bastard.

P La cause maintenant pour quoi j'ai fait ce conte de ce bastard et de la rigueur maintenue envers ly si roidement, n'est pas principalement pour la compétence du bastard, mès pour la cause des considérations que j'y ay, et que le duc meismes avoir y pooit, diversement causées. Et tout premier je regarde, comme parlant pour ly, comment il estoit en ceste ville de Bruges, là où toutes nacions du monde sont; et meismes maintenant estoit pleine de toute la noblesse du pays, à cause du grand assamblement qui estoit là sur l'approchement de ses nopces; par quoi, quand l'aventure le rendoit ainsi, que ce noble homme ici estoit pris pour mes-fait, et que justice l'osoit faire à partie requérant, ly qui désiroit à porter grace de roide justicier et de prince cremu en face de toutes nacions et de toute sa noblesse, voult monstrer sa rigueur à l'exemple de son corrage, pour donner peur au monde, veuillant monstrer que par plus forte raison moins donroit d'espargne à ungs et aultres de bas lieu, quand au bien noble sang de son pays, il refusoit miséricorde en maléfice. Dont ly, qui estoit prince de corrage, et estoit nouvellement venu à seigneurie, et voloit justice maintenir et mettre sus, et estre cremu et doubté, et donner exemple du ploy de son regner, voult entamer et encommencier en ce noble fils, pour miroir au futur; jà-soit-ce que aulcuns disoient que, se l'on n'eust secrètement bouté à la charette du bastard, pour l'omicide tant seulement dont il estoit plainte ne fust pas mort, mès il y avoit, ou aultres langues, ou aultres mystères estranges qui l'avanchoient (1).

(1) Il y a ici dans le manuscrit une lacune de quinze colonnes, bien que le n° 8349 n'indique aucune lacune dans la table des chapitres, le chapitre qui suit venant exactement après celui qui je viens de donner.

CHAPITRE CLXIII.

Comment tous les princes du réalme se trouvèrent perplex en la manière du faire et du vivre alors autour du roy.

Pour ceci et bien avoit deux ans par ávant, qu'autour du roy et meismes au royaulme n'y avoit prince qui ne se trouvast tout entrepris et perplex en la manière du faire et du vivre alors, tant pour la difficulté des matères et des personnages qui alors régnoient, comme des dangereuses soupechons et manières du roy, dont chacun craignoit le péril. Le connestable de France, comte de Sainct-Pol, atout quant qu'il avoit de sens, y avoit assez à faire à soi bien conduire, qui pendoit en balance entre les deux. Pareillement, le roy de Cecile qui, oncle aux deux frères, favorisoit naturellement à tous les deux; et non moins le comte du Maine, son frère, messire Charles d'Anjou. Le duc de Bourbon, qui estoit le préféré du throne pour le gouvernement, et estoit nepveu et cousin-germain de la maison de Bourgogne, à cely devoit bien estre nient moins soing aussi de charier droict, tant pour son honneur envers le roy, là où gisoit son bien et son estat, comme par obligacion de nature qui le pooit et le devoit traire vers le lez de son prochain sang. Aveucques ce, et qui est le plus du tout, ce avoit esté cely et ung des principaux qui avoit faict l'esmeute au commenchement du malvais Bien Publicque, dont toute ceste division a esté née. Estre revenu doncques en grace et en haulte crédence aveucques le roy, lui servoit et duisoit bien de la garder; et avoir esté aussi de l'alliance et de la commune conjurison quasi moveur, scelleur et prometteur infrustrable, lui estoit bien cause aussi, et devoit estre, de non trop ployer au préjudice de ses associés en cause. Le comte de Nevers, le plus oyant en cause de tous, pour son honneur dont se véoit destitué par la Toyson-d'Or qui lui avoit été tollue nouvellement à Bruges, secondement pour ce que s'estoit mes-faict envers la maison de son nom et de sa gloire, où avoit esté eslevé et nourri, et

Digitized by Google

qu'à ceste cause on l'avoit despouillé de grandes terres et seigneuries longuement possessées, et avoit acquis son hayneux, le duc Charles, et le roy gaires tenant conte de ly, pour ce qu'en sens et vertu le voyoit amendri, et que meismes les grans hommes le fuyoient et le notoient en son fourvoy, cestuy povre chevallier, povre comte, grand et noble de production toutes-fois de père et de mère, de la maison de France, et en pareil degré aveucques le duc Charles, et ayant eu grand bruit et grand gloire en ce royaulme du temps du duc Philippe, son oncle, prince de la chevalerie toute de ça bas, et le ducteur des batailles et des grans osts où oncques ne porta foule, quand maintenant se veit, et qu'à ung lez et à l'aultre se trouva comme nul réputé, n'avoit hardement de conforter le roy de peu de pieur sieute, ne affection de soi traire vers son prochain, par souvenance de sa honte. Certes, bien devoit avoir le cuer estraint d'angoisse et de dur anuy en cestui temps, qui, aux plus sages et aux plus vertueux, estoit estrange et sauvaige. Et combien que le duc d'Alenchon vivoit encore, et qu'il estoit tenu au roy qui l'avoit délivré de prison et restitué en sa seigneurie, si estoit-il de l'amisté à la maison de Bourgogne, par précédent déserte; et doloit durement la discorde des parties, comme raison le donnoit. Mès jà estoit devenu viel et cassé; et avoit son fils le comte du Perce emprès le roy, en qui il s'attendoit et du faire et du lessier en ceste division, et d'y bouter main telle ou telle; car les armes désormès ne lui estoient pas si séans pour l'ung costé ne pour l'aultre, comme pité le pooit traire naturellement à veoir ce royaulme en discorde, et dont il avoit veu tant de divers fins longuement, en désolacion de tout le monde.

CHAPITRE CLXIV.

Comment le duc de Calabre, après le trespas de dom Pierre de Coymbre, fut esleu par les Catellans roy d'Arragon.

Le duc de Calabre, qui estoit sage prince et sievoit les trains de son père le roy de Cécile, icely aussi avoit esté et estoit de la conjurison des princes ensamble dès la première esmeute, et avoit esté à Conflans confortant et conseillant monseigneur Charles, jà devenu duc, et grandement de l'amistié et dilection d'iceluy, par amour et service monstré; et estoit et avoit esté ung des principaux de la ligue, obligié par promesse et par sceau. Mès maintenant recouvert et réacquis de la part du roy, par alliance de mariage qui se fit de la fille du roy, née à Geneppes en Braibant, et de son fils, le marquis du Pont, icely duc de Calabre, neutriant entre la faveur de çà et de là, et pesant durement le péril de la guerre qui se préparoit, mettoit plus peur aussi en la ruyne des deux parties par complaintes, que semblant de condescendre ennemy à qui que ce feust, cuidant mieux faire. Mès si bien lui en prist, que tant avoit cause alors d'entendre ly-mesmes à ses propres affaires, que de ceulx d'aultrui se pooit tant mieux excuser et soi dissimuler. Car les Catelans (1), par le trespas de Dom Pierre de Coïmbre, l'avoient prestement esleu leur seigneur et leur futur roy d'Arragon, en grand préjudice du fils du comte de Foix, qui s'attendoit à la couronne de Navarre, parce qu'il estoit fils de la seur du roy Jehan d'Arragon et de Navarre, que ledict Dom Pierre voloit impugner par hoirie; et jà, par l'ayde des Catelans qui rebelloient et héoient ledict roy, estoit en possession d'une grande part du royaulme et de la seigneurie de Catheloingne; et fust parvenu jusqu'au parfaire, se ne fust la mort qui le vint prendre, jeusne homme et en son premier vol, comme tous ses aultres frères, qui tous estoient morts en grand jugement du monde de pooir devenir haulx hommes et de grand fait.

Comme doncques Catelans cecy veissent et considérassent, que de ce vieil roy, le roy d'Arragon, naistroit guerre et tribulacion après son trespas entre divers prétendans à la couronne d'Arragon et de Catelongne, et qu'ils véoient et savoient ce duc de Calabre estre prince de vertu, prince de la sommité des fleurs-de-lys, grand, sage, moult expert et bien esprouvé en grands fais, et futur roy

(1) George Chastellain confond ici les Catalans avec les Castillans. Il ne s'agit pas de la couronne d'Arragon, mais de la couronne de Castille et de Léon.

Digitized by Google

de Cécile, et d'aultres royaulmes et seigneuries, s'avisèrent de l'attraire et de l'avoir vers eulx; lui donnèrent et monstrèrent tiltre de droict en la vraye succession, et lui promettant service et assistance, l'affectèrent et postulèrent en seigneur; parquoy ly il s'accorda et se paroffrit à leur demande, à juste cause. Et par ainsi doncques, ce duc de Calabre, combien que le fait de ce royaulme lui compétoit et touchoit en général comme aulx aultres en cestuy présent temps, son propre privé fait toutesfois, et encore si grand et de tel pois qu'il estoit, le pooit bien excuser aussi et lui donner grace et lieu d'entendre à sa nécessité particulière.

Et en toute telle cause comme je samble voloir excuser cestuy duc de Calabre, par neutrier en ceste division, tout en pareil puis-je et dois faire du comte de Fois, qui avoit la menace des Cattelans en barbe, pour desfaire son fils, et lequel oncle avoit assez à veiller à son propre cresteau, sans soy mesler des divisions des aultres, et dont il ne véoit nul remède. Pareillement, le duc de Nemours, comte de La Marche, qui estoit de la privée conjurison, et avoit esté à Conflans, plaintif aveucques les aultres, et fort adjoinct aveucques le comte de Charolois, icely fortrait maintenant de celle affection de Bourgogne, par le roy qui l'avoit regaigné sagement, dissimula tousjours en ceste murmure; et sans déclarer ne trop hayne ne trop faveur nullement, contenta à mieulx que pooit les deulx parties. Si n'estoit-ce pas sans peur pourtant, et sans grand sens en si dangereux affaire: car le roy, par semblant se desfioit alors de tout le monde, et n'y avoit nulle riens alors plus périlleuse de ly pour donner mort ou ruyne.

CHAPITRE CLXV.

Comment le comte d'Erminac, pour refus que lui fit le duc lui donner sa niepce, se retourna contre la maison de Bourgoigne.

Le comte d'Erminac aussi, qui avoit esté de la ligue des aultres, et avoit esté à Conflans le plus de tous mal appointable, icely estoit jà tout retourné et changié de corrage, par argu et par indignacion contre la maison de Bourgogne, pour cause que le duc Philippe, jà trespassé, lui avoit refusé sa niepce damoiselle Jehenne de Bourbon, belle-seur au comte de Charolois; et lequel, en pareil cas, en fit refus aussi, nonobstant toutesfois que la ducesse de Bourbon, sa mère, et son frère le duc de Bourbon, le voloient et le désiroient. Et à ceste cause avoient envoyé notable ambassade devers le duc, et non moins devers la damoiselle, pour l'enhorter et informer de leur voulenté; laquelle oncques n'y voult condescendre pour se voer plustost à Dieu, en religion, toutte sa vie. Meismes le duc son oncle lui avoit dist qu'il la mettoit purement en son franc arbitre, de faire et de lessier, et d'obéir à père et à mère, et qu'en rien ne la voloit rompre; mès feist d'elle ce qu'elle voulsist; mès de son gré ne par ses bienfaits, elle ne l'aroit jamès; mès par faire à son gré et par son conseil, et demorant par de chà, il pourverroit d'elle si bien que pour suffire. Si en respondi la damoiselle si sagement et bien au gré du duc et du comte son beau-frère, qu'ils en eurent joie, et elle honneur; et les aultres furent tous confus. Et en à part tanchèrent la damoiselle, et lui dirent des dures parolles, auxquelles elle n'accontoit gaires; car elle se sentoit avoir bon garant; et pour morir, ce disoit bien, ne le prendroit. C'est ici doncques la cause pourquoy le comte d'Ermignac se monstra animé vers la maison de Bourgogne, laquelle il menaça depuis de mainte felle menace, reniant Dieu à bras tournés, qu'il venroit courre le pays de Picardie et de Haynaut, piller, rober, et bouter feu, prendre et tuer et mettre tout à sang, jusques aux portes de Flandres, en despit de tout homme. Mès en son dire n'avoit pas tant de péril ne si grand, fors comme à le mettre à effect. Aussi les menaciés par de çà n'en firent gaires grand pois, si non de rire; et le menaceur savoit peu et mal cognoissoit ce dont il se vantoit. Toutes-fois, s'il eust pu mal faire, et que le trouble fust allé avant, ainsi qu'il se disposoit, il se fust monstré dur ennemy, et eust fait du mal ce qu'il eust peu, que Dieu toutes-fois ne souffrit point pour celle heure, et si n'eust point la belle fille.

Digitized by Google

Ainsi doncques, comme j'ay dict par cy-devant que tous les princes de France, par ceste année de soixante-huict, estoient tous entrepris et perplex diversement en ceste discorde qui estoit entre le roy et son frère pour la ducié de Normandie, et entre le roy et le duc Charles pour cause des terres sur Somme lesquelles il voloit rappeler, mesmement et pour ce que le duc Charles adhéroit et confortoit son frère, monseigneur Charles, et estoit le bras de son orgueil et de son fort, ce lui sambloit, en son contraire; ainsi doncques le roy estant fort, et les deux autres parties fortes et fières, et que le moyen ne se pooit trouver de nul lez pour y mettre accord, ne restoit, ce sambloit, fors que l'assamblement se fist de quelque male aventure, là où toute la gloire de ce royaulme feust tombée en confusion par bataille, et dont le vainqueur, quiconcques eust esté cely, eust porté meismes la malédiction de sa bonne aventure. N'est pas de merveilles doncques, se les nobles princes dessusdits, mesmement tous les aultres vaillans et preud'ommes de ce royaulme, voyans telle bruine sourdre et de telle grièvé importance que est congneue, avoient les cuers estrains de peur et de soing, là où de tout le sens qui estoit en ce royaulme, ne se pooit trouver ne ouvrir voie par quoy la peur du mal à venir en eust esté dehors, sinon par Dieu seul.

CHAPITRE CLXVI.

Comment le duc Charles assembla gens et les mist devers Sainct-Quentin.

Comme j'ai dit doncques, toute ceste année se continua pour la plus grande part en murmures et en menaces, tant de çà que de là; et en hongnant et grognant, chascun se pourvoyoit de son affaire, et n'y avoit nul qui se loast l'ung de l'autre; car tous deux se tenoient à foulés, le roy et le duc; et barguignans l'ung l'aultre, chascun craignoit son compaignon, le roy le duc Charles pour ses alliances aux Anglois et au duc Breton, et le duc Charles le roy pour sa puissance, qui de lui dépend d'avoir toute France en son contraire. Car à bien peser le cas, quelque alliance que ung duc de Bourgogne, ou aultre prince, poroit avoir pour mener guerre à ung roy de France, si est-ce chose difficile et dangereuse de l'emprendre, et non pas sans le peser beaucoup, considéré encore en ce temps là, là où l'effet de la guerre des gens d'armes de France gisoit tout en règle et en ordre praticque, avec continuel exercice et continuacion du mestier. Or avoit le duc Charles de longue main pourveu en son fait; car savoit bien que armer lui convenoit sur la fin de l'esté, tant pour soi munir contre l'invasion du roy, comme d'entretenir et mettre à effect sa promesse à monseigneur Charles de France, et le duc de Bretaigne. Si avoit parlé de bouce à pluiseurs de ses principaux capitaines, affin de eux pourveoir de gens; et aux absens avoit envoyé mandemens de eulx mettre sus, et à aulcuns de eulx mettre sur les champs, et de eulx logier et traire devers Sainct-Quentin; et de quoy ceulx aussi de Sainct-Quentin condampnèrent et cloyrent toutes leurs portes, réservées deux, de la peur que en avoient; car ne se sentoient point en grace du duc. Si en eurent telle crainte qu'ils ne savoient que faire; et souverainement pour ce que la voix portoit que toute l'assamblée se devoit faire entour leur ville. De ces gens d'armes doncques, qui tenoient les champs longuement devant que le duc mist sus sa grande armée, et dont les ungs estoient et logoient du costé de deça Somme, et les aultres de delà, comme en frontière encontre les gens du roy qui là gisoient près aussi, le peuple et le plat pays autour avoit beaucoup à porter et à souffrir, et s'en doloient fort povres gens des champs. Mès les matères de l'année portoient ainsi que faire le convenoit; et souffrir en failloit pour plus grand mal éviter; car mieulx vaut porter et tolérer plaie sanable et particulière, pour temps et terme, que générale et non jamès garissable, et dont la perte dure à tousjours.

Digitized by Google

CHAPITRE CLXVII.

Comment Charles de France et le duc de Bretaigne, pour lesquels le duc s'estoit mis aux champs, appointèrent avec le roy.

Ce doncques qui peult excuser le duc Charles du travail de son peuple à celle heure, et si long-temps avant qu'il se mist aux champs, ce feit le roy Loys, lequel avoit grand part de ses gens d'armes dévallés ça bas autour de Noyon et sur les frontières de Picardie, et encontre lesquels il séoit bien à pourveoir pour cause des aventures, et ce que le roy aussi peut parer. Pourquoi il envoyoit ces gens d'armes çà bas sur les marches du duc; ce fait la doubte que le roy mettoit en l'alliance que le duc avoit prise avecques le roy d'Angleterre, et dont il craignoit son damage: si voloit veiller à son cresteau de peur des périls, avecques ce qu'il se doutoit bien, et le savoit, que le duc estoit pressé et requis de son frère, monseigneur Charles et le duc de Bretagne, de eulx trouver ensamble arrière en France à main armée, pour ceste ducié de Normandie dont ledict monseigneur Charles ne se voult desfaire. Si pensa et s'avisa le roy de pourveoir convenablement par résistence encontre le bras de deçà, par une partie de ses gens d'armes; et à l'autre lez, dont il faisoit le moins de pois, du costé de son frère, il mist pourvision par l'aultre partie pour non les souffrir joindre ensamble; combien toutefois que la conjonction estoit promise, et par délibéracion entreprise des deux debouts, quelque empeschement que le roy y eust volu mestre. Et se fussent les princes mis en essay, ce disoit l'on, quoique les choses ne parvinrent point jusques là, espoir de la grace et de la bonté de Nostre-Seigneur, qui y pourvéit par aultre entendement. Mès du costé du duc, tous les préparemens s'y monstroient à l'œil, et les promesses furent mises à effect de son costé; et monstra fait et parole, là où les aultres, quand ce vint au fort, ceux mesmes pour qui le duc avoit prins le fer au dos et s'estoit mis efforcéement en armes sur les champs, en toutte attente de fortune, fors ou non fors, et léaulx ou non, demorèrent sur leur fumier, et firent paix et compact aveucques le roy, tout à par eulx, exclus encore cely qui se mettoit en dangier pour eulx et à leur requeste. Car ne cessèrent d'envoyer cop après aultre devers le duc Charles tous les jours ambassades, aveucques ce qu'ils avoient résidammens par deçà aucuns qui à peine n'en bougoient, comme Thomas de Loreille, bailly de Caen, et l'évesque de Verdun, qui toujours sollicitoient le duc Charles, ou pour argent ou pour gens d'armes, et finablement, pour consurrection faire ly-meismes en sa personne. Parquoy il appert que ce que ce duc Charles se mettra sus tantost en fier apprest, tendant aller en France à la requeste et poursieute de monseigneur Charles, frère du roy, ce ne sera point à volenté malvaise encontre le roy, ne pour sa particulière cause; mès ce sera pour accomplissement de foy et de promesse, en quoy il se sentoit lyé dès le traictié de Conflans, et de l'aveu et consentement mesmes du roy et de tous les princes qui en ce se concordoient: que se le roy n'entretenoit ce que là estoit promis, il s'agréoit et le consentoit que ils se pussent entreaidier et entre-secourir l'ung l'aultre, jusques au parfait de son promettre.

Or avoit esté le roy faillant à son frère; parquoi le duc Charles, requis de son frère, lequel toutes-fois n'y obtempéra point pour la première requeste, ne légièrement ne tost, ains y différa deux ou trois ans, nécessairement enfin et pour son honneur garder en foy promise audict monseigneur Charles, et non fouler aussi honneur envers le roy par la vertu du traictié, il se mist sur les champs envers l'aoust, à intencion tele, que ceux pour qui il se mettoit en ce dangier, se disposeroient au mesmes et au pareil faire, en commun salut de tous deux.

CHAPITRE CLXVIII.

Comment le roy voloit anéantir le don qu'il avoit fait de la rivière de Somme, disant que par contrainte il l'avoit fait.

Comme doncques ce duc Charles s'estoit offert toujours et soi mis en peine d'estre

Digitized by Google

moyen entre le roy et son frère, pour le bien de commune paix, et que ce moyen ne se pooit trouver pour le contentement des deux, convenoit bien doncques que ce duc se meist sus fort et puissant, aveucques ce que ly mesmes avoit cause de doléance encontre le roy, parce que le pays de Somme qu'il lui avoit donné et transporté audict lieu de Conflans, lui avoit volu et voloit fortraire, et ramener à nient son don, disant que ce que fait en avoit, il l'avoit fait par force et par constrainte et par manière d'ung sens, dissimulant à terme pour en estre quitte maintenant; que chose faite par telle manière forcée n'est pas de value après, quand elle peut apparoir à justice. Et pour ceste cause, le duc Charles qui dès le commencement jusqu'en la fin avoit fait toutes ses choses à fer et à clou bien lettriées, et nervées, et noées, et passées, et confermées par tout l'estroit sens de France et du royal pooir, quand il veit que ainsi on le voloit quérir et formener induement et à sa grand honte et foule, délibéra bien à mettre sa cause privée aveucques celle qui lui estoit commune et d'ajouter la sienne doléance aveucques celle des autres. Et combien que plusieurs des princes de France, et presque tous, à dur et à envis se consentoient à emprendre ceste guerre, du roy contre son frère et à l'encontre du duc de Bourgoigne, comme de l'une part et de l'autre ils y regardoient chose difficile et de grand meschief, et à eux mesmes compétant et touchant, et qu'à ceste cause et en cestui regard contretenoient le roy lent et suspendant sa chaleur, aulcuns toutes-fois, jeusnes gens et capitaines, qui demandèrent le hustin, quirent à gaigner et eux exercer en orgueilleux exploits, faire foule et damage à autrui, tel fois par envie sans autre cause, tel fois par haine de viel temps congréée, dont ils font tiltre, aveucques ce que le roy de soi estoit en grand subtil sens fort muable et variable, et lequel ils congnoissoient assez ployable legièrement à esmouvoir rumeur; l'incitoient à la guerre; et lui ramentevoient, fait à douter, telle chose dont la souvenance lui donnoit pointure et occasion de s'en voloir vengier; ainsi qu'entour des grands princes il y a souvent gens de diverses qualités qui peu prisent les mots qui leur volent de la bouce, et dont, pour les ensievir et pour les croire, les nobles princes souvent encueurent en grands dammaiges et meschiefs et en dure perdition d'ame, sans ce que ung tout entier royaume à la fois y chiet et tresbuce, et tout par legier conseil et parcial affection, et qu'amour ne se norrist ne ne se treuve en nostre cristienne fraternité nulle part, et que vérité n'a nullement siége entre les curiaux (1), ne auctorité d'estre oye ne préférée devant conseil inique.

CHAPITRE CLXIX.

Comment le duc, pour obvier aux voies quises par le roy, il s'allia au roy d'Angleterre, contre cuer et nature.

Et pour ceste cause et plusieurs autres, et qui toutes dépendoient réalement de ceste variableté du roy et de ses passions, et dont le duc Philippe mort avoit eu fort à souffrir longuement, nonobstant ses bons services, et mesmes et en pareil ce duc Charles, s'il n'y eust rémédié, ce qu'il s'estoit allié au roy Edouard d'Angleterre, si estoit-ce maugré lui et contre son cuer et contre sa nature, ce savoit bien, pour soi deffendre contre ly; car n'eust jamès quis ce chemin ne le baston qu'il empoigna, si n'eust esté par les dures et diverses voies que le roy avoit quises contre ly, ce disoit, tout de gré et volentiers pour le desfaire, et de quoi, élas! se, du don de Dieu, le roy se feust abstenu et eust monstré le contraire, comme de l'amer et de le bien traictier, ainsi qu'il séoit à ung tel si jeusne et si puissant prince, et nouvel venu en règne, et fils d'un si grand père, et qui tant pooit et valoit en la félicité de ce royaume, il s'en feust servi et renforcié de la moitié de son fort; le povre duc l'eust amé et honoré, doubté et cremeu; feust demoré en l'inclination de sa vraie nature originale franchoise, et ne se feust pas estors en aultre copulation, ennemie à la gloire de son propre front, et de quoi le roy veritablement, par duresse et par quérir en ly ce que ne séoit pas bien, selon le temps d'alors, estoit seul cause; et n'en devoit donner charge à nul, fors que à ly mesmes, que ainsi le voult et ainsi le trouva.

(1) Hommes de cour.

Digitized by Google

CHAPITRE CLXX.

Comment le duc fist charger son artillerie à Lille et depuis séjourna quelque temps à Lille.

Le roy faisoit ses préparacions merveilleuses devers Bretaigne et devers Normandie. Avoit mis en practique et en nombre toutes les gens aidables de son royaume, communes et autres; et ce que monseigneur Charles, son frère, lui fortraioit des nobles gens et des gens de guerre, cela il le suppléoit par pourvision de nouvelles gens autres. Son artillerie avoit une grand part à Orléans pour l'avaller au besoing au pays d'en bas, et une autre partie avoit à Paris, pour les marches de Picardie. Et le duc qui jour et nuit fit charger artillerie, en mit tant avant que c'estoit une merveille à veoir. Les pays et les champs en estoient tant pleins que l'on ne véoit riens haut ne loings que chariots. Et en avoit, ce me disoit l'on, deux mille huit cents, tous à ly, sans ceux qui estoient à vitailles et à baguages des gens d'armes sans nombre. Si estoit orrible chose à veoir de l'artillerie qui fut chargiée à Lille, et des chariots qui furent prins par tous les pays du duc. Et convenoit avoir grand tems, avant que tout fust mis en ordre et en train d'aller avant, mesmes pour les gens d'armes qui s'assembloient de tous lez, avant qu'ils fussent mis sus et joins. Le duc séjourna au Quesnoy une espassette; car là estoit venu pour mettre pié en l'estrier atout le fer au dos, et pour emprendre son voyage comme au mesmes lieu là où il l'avoit pris à l'aultre fois, quand il s'en alla en France pour la journée de Sainct-Denis, dont la bataille de Mont-le-Héry ensievy; parquoi oncques depuis ne feust qu'il n'eust son regard et son singulier fondement sur ledict lieu du Quesnoy, aveucques ce que la place siet toute propre pour faire sa meute envers France.

CHAPITRE CLXXI.

Comment le duc Charles constitua ung prévost des mareschaux, pour nettoyer le pays des brigands.

Ceste année de soixante-huit estoit durement périlleuse et pleine de maulvaises influences, comme de mortalités, par toute terre, bien orribles, et de malvaises emprises par malvaises gens, les uns par traysons et les aultres par aultres crudélités. Et murmuroient peuples et gens des bonnes villes; et princes se mesfioient les ungs des autres; et n'y avoit nulle part climat de terre, là où il n'y eust troubles. Bringans et desrobeurs de gens couroient par pays; et soubs ombre de gens de guerre, tant de France comme de Picardie, faisoient maux sans nombre; tant que le duc, par les plaintes qui ly en venoient, print en ly mesmes et en son propre avis de mettre sus ung prevost des maréchaux; et entre les autres constitua en cely office ung qu'il avoit choisi tout propre, nommé Mailloitin du Bac, natif de Sainct-Omer, non fort cler homme ly mesmes, ce disoit l'on, mès haut et aigre en emprendre ce que autre n'eust volu faire.

Si fit icellui Mailloitin de grandes et dures exécutions par le pays de Picardie; et sur le mot de son maistre en fit exécuter grand nombre; et n'espargnoit ne grand ne petit, tant que à estre esmerveillés tous les plus hupés, dont aucuns se despaysoient et les autres se muchoient.

Comme doncques le duc par dechà fesoit nettoyer ainsi son quartier par son prévost, qui se délitoit à faire pendre gens, le comte de Sainct-Pol, connestable de France, faisoit nettoyer son quartier aussi tout en pareil que l'aultre; et fit pendre et noyer sans espargne gens d'armes et autres qui se contrefaisoient, et travailloient les povres gens. Dont ly, fesant son devoir par delà comme souverain justicier de France, et le prévost par deçà pour et au nom du duc, le duc devint à estre tant douté et tant cremu en roide justice, que toutes gens mesfais et sur-clamés trambloient seulement d'en oyr le nom; dont pluiseurs ont esté trouvés qui se despaysoient ou alloient en loingtains voyages cuidans fuir leur male fin. Et certes bien faisoit besoing alors; car les pays çà bas estoient si pleins de malvaise garçonnaille et de malvaise trusson, que tout estoit perdu et gasté; et se commettoient tous les jours par divers lieux inhumainement meurtres et vilains faits, aussi coustumièrement comme il est d'aller par rue; n'estoit

Digitized by Google

ne honte ne abhominacion de tuer gens, ne de les vilener et desmembrer pour ung mot, non plus qu'il est de boire. Tous les pays gisoient subgects à gens de huiseuse, compaignons de la facque, houvers, putiers, ruffiens, hennebennes, buveurs de vin et gasteurs de draps, qui nés estoient pour boire eaue et mener la charrue; et maintenant, pour ce qu'on les avoit ainsi souffert croistre, soubs ombre que aucune fois on en avoit eu affaire en temps de murmures et de rumeurs entre le roy et le duc père et fils, ils estoient tant multipliés par les bonnes villes et si enrachinés dedens, que le nombre en passoit le trop; desroboient et destroussoient baudement gens par nuit en pleine rue, et leur estoient les bourses, et les ruoient à rivières, tous desguisés; et faisoient tant de maux, en tel lieu fust, qu'il estoit besoing que tel roide et aigre mordant bras les venist comprimer et rebouter, ou nul n'eust eu riens sien ne par champs ne par ville, si bien en Flandres que ailleurs.

CHAPITRE CLXXII.

Comment le duc Charles, par la grand justice qu'il maintenoit, estoit cremeu en ses pays.

Ceste justice doncques ainsi mise sus par les pays du duc du costé de France, elle donnoit au duc de Bourgoigne dure cremeur; et à luy ce lui estoit aussi une clère preparacion de son armée. Car en armée il siet à ung prince estre cremeu et obéi, redouté des malvais et honoré des vaillans, et de tenir riégle et ordre entre eulx qui sont à prisier ou à corrigier; car en cela pend la gloire et le salut de tous grans osts et de tous grans princes. Or estoit le duc Charles parti du Quesnoy fièrement en armes, et ly mesmes armé de toutes pièces, tirant vers Péronne, là où il vint et se tint dix ou douze jours, tant que ses monstres fussent faites, et que tous ses gens se trouvassent ensemble, qui furent en nombre environ de vingt mille pris. Et en estoient souverains capitaines: messire Adolf de Clèves, le bastard de Bourgoigne, le comte de Marle, messire Jacques de Sainct-Pol, le seigneur d'Aymeries et plusieurs autres, sans compter les Bourguignons, qui venoient sous la conduite du maréchal de Bourgoigne, environ huit cens lances; lesquels tous mis ensemble, Flamands, Picards et Bourguignons, furent environ, comme l'on disoit, quinze ou seize mille combattans, gens de bonne estoffe. Et estoit une chose doubtable, ce me disoit l'on, de les veoir en champs, tant y avoit de monde; car y avoit si grand charroy et tel monde aveucques qu'il ne seroit à dire, et tant de suivans, marchans, pionniers et manouvriers et de vitailleurs, que la multitude n'en fesoit à comprendre. Si estoit France toutte pleine de cestui merveilleux ost que le duc mouvoit et préparoit de bouter avant encontre ses contrarieurs; et trambloient les marches par où on craignoit le passage, et toutes terres voisines en frémissoient de l'approche.

CHAPITRE CLXXIII.

Comment le roy et le duc, après plusieurs préparatoires de guerre, par l'enhort des gens de bien, firent parlementer de la paix.

Or avoit le roy sa puissance toute preste à l'aultre lez; et approcha çà bas pour résister au duc Charles; et estoit tout son effort et son préparement de fier encontre. Et combien que, au lez vers Bretaigne et Normandie, il avoit à pourveoir puissance en pareil comme ici, toutes-fois si amena-il tel effort par dechà et de si grand espoir, pour livrer guerre au duc Charles, que la pité eust été criminelle, si l'effect en fust ensievy. Dont, et pour ce qu'envers ce lez et du costé de ce duc de Bourgoigne tout l'aguet du roy pendoit et de son bien et de son mal, ce savoit bien, et que là devoit avoir principalement son œil, ly-mesmes y voult transporter sa personne et soy approcier d'autant près qu'il estoit possible et faisable. Et là où aultre part il pouvoit guerroyer contre son frère par commission de capitaines tels et tels, ici il voloit querir et prendre son adventure en sa propre personne; car lui sambloit bien qu'il lui faisoit bon besoing, et que c'estoit le lieu et l'omme là où il convenoit que tout se monstrast ce que avoit en ly de sens et de vertu, mesme-

Digitized by Google

ment en tous les endroits de fortune prospère et adverse. Car pour venir à la guerre, si ne pooit-il à nul lez trouver dur à faire que ici. Si séoit bien doncques, et lui sembloit bien juste chose, qu'en ung tel lieu, là où pendoit toute la gloire et tout le pois de son royaume, et là où il savoit ung tel homme devant son front, digne de susciter et de commovoir un monde par son ost, que ly-mesmes meneur d'ung ost deffendeur, présentast sa personne là où il considéroit la gloire ou la ruine de son royaume. Et combien toutes-fois que la guerre çà et là y estoit délibérée, à l'estroit venir, et que en tel appareil si prochain l'ung de l'autre chacun fust assez réconforté en ce qui lui en pooit tourner à péril, les deux parties nientmoins, le roy et le duc, espoir par divine inspiration, et par fréquent enhort aussi des sages et preud'hommes, premier que venir à confliction ne à l'aspérité du meschief, se misrent en devoir d'envoyer l'ung vers l'autre, et d'essayer par paroles si leurs deux contraires animacions et felletés se poroient mitiger et ung peu radoucir par moyens. Dont, se chacun de sa part voloit ung peu entendre à raison pour ung bon commenchement, les moyens poroient devenir cause d'une fructueuse joyeuse fin, entre les deux parties, salutaire. Et estoit en partie ceci principale cause pour laquelle le roy se vint tenir à Noyon, afin d'estre tant plus près pour les allans et venans entre deux. Car, par le consentement des deux princes, la place de parlementer ensemble estoit ordonnée à Han en Vermandois, ville appartenant au connestable, qui icy laboroit et veilloit de tout son sens.

CHAPITRE CLXXIV.

Comment le duc s'estoit mis ès champs et clos en ung parc aveucques son armée.

Le roy doncques se tenoit à Noyon, conseillant et soi avisant sur son présent affaire, et là où par les sages et par les vaillans hommes de divers estas furent maintes choses levées et retournées, et à toutes difficultés de guerre et de paix remonstrés maints articles; car le cas le requéroit bien. Et le duc s'estoit mis aux champs jà, et s'estoit clos en ung parc, le plus fièrement qu'on le veist oncques, là où il délibera d'attendre tout l'envoy de fortune, de quelque part qu'il lui peust venir, feust que le roy le voulsist approchier et luy courir sus, feust de là attendre et d'yverner, jusques à tant que plus fort l'en feist lever, où que autre, comme monseigneur Charles et le duc Breton, lui requisissent d'aller et tirer plus avant et plus parfond en leur aide. Car là gisoit sa résolution, que jamès de là ne se partiroit, si ce n'estoit pour l'une des trois causes, et qu'il n'emportast vrai appointement aveucques le roy, possès de ce qu'il lui avoit transporté, donné et confirmé à Conflans, et à monseigneur Charles de France satisfait aussi de la ducié de Normandie ou d'aultre chose en ce lieu, par quoi l'accord y peust estre ferme. C'estoient les deux points principaux pourquoi il avoit mis sus ceste armée, et qu'il s'estoit venu logier en ce parc pour parlementer à espée traicte; car autrement, ce sçavoit bien, ne venroit jamès à bon bout. Dont, et pour donner à cognoistre à tout le monde le fons de son corrage et le tiltre qui l'avoit meu à estre venu là en armes et en tel arroy, fit crier par tous les quarrefours de son ost, à son de trompe, que nul, feust amy ne ennemy, n'entendist que là il feust venu efforcément pour nulle ennemistié ne violence inférer au roy ne à sa couronne, ne pour faire sur ly ne sur son royaume nulle envaye. Mais, pour ce que langages minatoires avoient couru, jà grand pièce avoit, de la part du roy, que ly mesmes le devroit envayr et assaillir, en le diminuant et retorquant en sa seigneurie, seulement se venoit présenter là pour se deffendre, aveucques ce que promesse et serment fait à monseigneur Charles de France et autres, et de l'agrément du roy mesmes, à Conflans, l'obligeoient à ce et le constraignoient de lui estre venu à secours et à remède par toutes bonnes voies. Et par ceste manière de faire, et qui estoit véritable aussi, le duc, comme sage et bien avisé et comme il devoit, se deschargea de la charge que François et autres lui pooient imputer de ceste seconde insurrection, ce sambleroit, encontre la coronne; laquelle toutefois, ne première ne seconde, ne l'estoient point par délibéracion,

Digitized by Google

quoique, par accident et par inconvénient, la première tourna tele et par ung contraire; ne ceste seconde aussi n'estoit pas insurrection contre la coronne, quand, par les causes ici démonstrées, il appert que c'estoit une compulsion de soi deffendre et de maintenir sa droiture, laquelle ne se pooit garder, ne sauver, ne maintenir par nule remonstrance ne par nul bel parler, si non par soi monstrer aux champs et bargaignier au fer. Dont, et pour ce que d'ung costé et d'autre pité se prenoit en maint cuer d'omme, de veoir tant de noblesse et tant de noble chrestien sang perdre ici en branle de perdicion, et tout ce royaume en dangier soubs un hasart incogneu, n'y avoit à nul lez preud'omme ne de sain regard qui volentiers ne conseillast et boutast à tout bon moyen de rappaisement au lez là où il pendoit le plus de péril et le plus de question, comme au lez de ce duc Charles, qui estoit plaintif et fier, et fort durement pour le rappaisier.

Nientmoins, pour ce qu'il estoit de coronne, et du nom et des armes, et le principal membre souverain d'icelle et pilier, si fut-il tous les jours ammonesté de différer l'effect de la guerre, jusques au derrain point extreme, pour cause de son propre honneur et de la raisonnable pité qui à ce le devoit movoir, pourveu qu'on le voulsist traitier et lui offrir raison et équité. Ainsi doncques, comme cestui duc Charles avoit aveucques ly ung monde de nobles et de vaillans gens pour combattre et pour leur sang espandre en sa querimonie, les avoit aussi pour ly conseiller son salut et son honneur, et pour donner support et déport à ce très noble et très christien royaume, de non rencheoir arrière, du temps des enfans, en longue portée malédiction et aversité du temps des pères. Dont, et combien que l'apprest et l'orgueil estoit fier et grand par de là du costé du roy, et que les cuers devoient et pooient estre animés assez envers ceux de dechà, pour cause de l'assaut et de l'orgueil monstré si fier sur les champs et en la barbe de France, nientmoins, quand ce vint à peser l'ung dur contre l'autre, et à difficulter les grans inconvéniens qui en saudroient, et ne savoit-on sur qui le plus, n'y avoit de la part du roy sage homme aussi qui ici ne conseillast plustost moyen et appointement que venir et laissier aller la chose à l'extrémité du péril sur vain promettre de fortune. Mesmes le roy, qui estoit sage et moult subtil de sens, et à qui la chose compétoit devant tout autre, car estoit son propre fait et sa propre totale perdicion ou recouvrance, cely, après mainte disputatirn faite par avis en ly mesmes, aveucques ce qu'il sentoit tous les dangiers et les parfondoit en sa méditation, conclut finablement de soi mettre en devoir volentiers de traitier aveucques son beau-frère le duc, et d'envoyer à Han ses commis pour oyr et entendre ce que de la part du duc y poroit estre remonstré et produit, et sur cela avoir avis après pour respondre et besoingnier à l'expédient convenable. Et y furent de sa part envoyés, allans et venans, tels et tels (1) . . . . , et de la part du duc, messire Ferry de Clugny, le prothonotaire de Clugny son frère; maistre Brixe bailli de Charolois, maistre Anthoine, juge de Besanchon, messire Guillaume de Bische, maistre d'ostel, et plusieurs autres. Et le comte de Sainct-Pol, connestable de France, amy des deux parties et du commun bien, et en qui maison et place tout l'assamblement se faisoit, icely se trouva médiateur toujours entre les deux aigreurs, et ne tendoit qu'à l'appaisement du plus fort renc, là où il voyoit le plus de pois de difficile.

Si convient entendre toutefois que, combien que le roy souffroit traictier et aller et venir journellement en ceste ville de Han ses gens, par une manière d'escout et d'essay pour savoir à quelle fin on pourroit venir à l'estraindre, ne cessa point pourtant d'avoir ses gens aussi par-delà du costé de Bretaigne, qui praticquoient et se mettoient en grant peine de contenir et de rapaisier son frère et le duc breton, afin de les rompre par bel promettre en leur surrection aussi que préparée avoient par delà; car à résister là il y convenoit grand effort; et à porter le faix de la guerre par dechà contre le duc bourguignon, il y convenoit dure puissance.

Si lui sembloit, et vray estoit, que s'il pooit rompre le bras par-delà, par puissance

(1) Lacune dans le manuscrit.

Digitized by Google

ou par menace, ou par traictié, ou comment que feust, le bras de dechà en seroit plus foible et moins fier, et en poroit-on avoir meilleur conte, comme il estoit notoire. Céla toutes-fois et couvrit cestuy secret, laborant toujours à celle fin, ou qu'il venist au desseure du bras de delà, par lui livrer menace et espoentement, comme bien y avoit pourveu, ou qu'il les vainquist par bel offrir, moitié ung, moitié aultre, comme la chose avint, en contraire toutes-fois de l'espoir du duc qui jàmès ne l'eust cuidié. Et fist paix aveucques son frère et le duc de Bretaigne, et eulx aveucques ly; et firent courir voix; et le signifièrent au duc, soy estant mis en ce péril pour eulx : que plus avant ne plus longuement ne pooient soustenir l'effort du roy sur eulx, ne maintenir la guerre, tant par faulte de gens et de pourvision qu'ils attendoient et avoient attendu de ly, comme de la povreté qui estoit devers eulx d'argent et d'aultres nécessités qui à maintenir guerre sont requises. Et mandèrent par Bretaigne, roy d'armes, à deux placebo, au duc leur allié, qui se crucifioit de leur honte, et ne se pooit ravoir pour le croire ou non croire; toutes-fois si fust-il tel. Et le roy apriesmes, cuidant donner terreur et espoentement au duc, parce que jà il pooit faire descendre toutes les deux puissances de ce royaulme en une, et la mettre devant ung seul front, qui par avant avoit à respondre à deux, et dont du second jà il estoit au desseure, fit dire au duc, et l'en avertit, que bien avisast devant soy, car en tel orgueil empris et monstré sur ly, il estoit en ly maintenant de ly repousser sa corne, et de la faire retraire; et lui remonstreroit que ung roy de France est bien de pois à ung duc de Bourgogne, son subgect encore et son vassal.

Lors, où ce duc de Bourgogne enflé alors de despit de la faute des aultres, pour qui tant avoit fait, et devenu plus fier que ung lion quérant proie, et grandi en cuer plus qu'oncques à cent double, jura Sainct-Jorge que apriesme y tiendroit-il lieu et place; et y venist le roy et tout l'effort de son royaulme, de là ne bougeroit jamès ne ne reculeroit d'ung pié, ains moriroit avant, se besoing le donnoit; et là vivroit et morroit, et tous les siens, jusques à avoir tiré du roy ce pourquoy il y estoit venu; et cela il l'auroit et l'obtiendroit, ce vooit-il à Dieu, ains que jamès il en partist; ou seule mort de ly et des siens y mettroient l'obstance. Et quant au regard de ce que les aultres s'estoient déportés et pacifiés aveucques le roy, et l'avoient abandonné et lessié dehors leur traictié, seul et à par ly, de ce ne fesoit-il estime, ne de eulx ne de leur confort; il estoit fort et puissant assez, tout seul, et contre eulx et contre tous ses grevans et menachans, et contre tous ceux qui, eulx tous ensemble les poroient conforter et aidier. Disant en oultre que, comme en ung duc de Bourgoigne n'avoit oncques esté trouvée faulte de parolle, oncques n'y avoit esté trouvée faulte de corrage, ne de haulte euvre; et que de menaces il ne s'espoentoit poinct; car les ducs ses devanciers, en avoient bien osé porter aultres-fois les fais tous durs. Comme doncques le roy oyt et vit le corrage de ce duc qui ne se diminuoit point, ains croissoit et s'enfiérissoit de plus en plus, et que véritablement et par expérience il sçavoit et cognoissoit qu'il avoit effect en ses paroles, et véoit le pourquoi devant ses yeulx, gens à main de fer et de felle encontre, à tout bon eschient, labora parfaictement à bon moyen trouver aveucques ce duc; car à tout conclure, quelque puissance qu'il eust, si jugeoit-il plus salutaire et plus seur de le faire deslogier par appoinctement et par bonne voie, que de le souffrir là en tel dangier devant le front de son royaulme, pour en attendre l'aventure. Si disoit-on toutes-fois, et lui mettoit-on à charge, que pendant ce temps qu'il tenoit ici les champs, il fist secrettement esmovoir ung nombre de Liégois, et venir rentrer en Liége, crians : Vive le roy! et faire des crueux exploits sur aulcuns du parti du duc, les mettre à mort et saisir la ville toute de nouvel, et la barrer et refortifier. comme cy-après se dira plus à plain. Et ce, estimoit-on, fesoit-il faire, cuidant faire retraire le duc atout son ost envers Liége, en cédant à la place qu'il avoit prise à son grand dur. Mès non fit le duc, ne ne s'en esmeut oncques; mès disoit bien que tout à temps il venroit à soi vengier de Liége, et d'une chose et d'aultre, et cela lui estoit peu de fait.

Digitized by Google

CHAPITRE CLXXV.

En ce temps-cy se monstra une comète au ciel, laquelle se monstra après la my-nuit par une espasse de temps.

En tandis donc que le roy et le duc gisoient ainsi front à front l'ung de l'aultre, l'ung en son parc clos, et l'aultre à Noyon, et que sans emprendre et sans rompre l'ung en l'aultre, chacun bargaignoit son compagnon, en fier samblant, s'apparut au ciel une comète, laquelle, par ce que j'en ai pu apprendre de ceux qui la virent devant moy, se monstra premièrement sur terre, tantost après la my-nuict; car pluiseurs, comme il me fust recordé, l'avoient veue par nuict, comme à deux heures, et aulcuns aultres après à trois, et entre trois et quatre; et comme alors les jours estoient encore assez longs, et les matinées tempre, faict à supposer qu'après quatre heures et demie ne se pooit plus veoir en son monter, là où elle avoit esté veue au premier, en orient. Et moy-meisme, après en avoir oy le conte, désirant fort de la veoir, me levai deux ou trois fois à ceste cause, entre trois et quatre, cuidant la veoir en lieu comme les aultres, à l'adresse que j'en avois. Mès tel fois le temps estoit couvert, par quoi j'en imputay la faute as nuées; et aulcunes fois, quand le temps estoit assez cler pour la perchevoir, si faillis à la trouver par mal tourner mon œil peut estre, ou que maison ou aultre entre-deux m'empeschoit. Parquoi de là en avant, plus ne m'en mis en peine, jusques que dedens aulcuns jours, après le vespre, je la trouvai d'aventure envers huict et neuf heures, au-dessoubs du nord, tirant vers occident. Par quoi je jugeay en mon samblant qu'elle tiroit assez bas près de terre, puisqu'en si bref temps avoit fait son tour d'orient en occident. Car, en trois sepmaines, ou environ, s'estoit monstrée de la première veue du matin bien tempre, et de la seconde veue du vespre bien avant en la nuit.

Ceste comète ici estoit pasle et non pas de gros corps; mès avoit une queue de foible clarté à y gecter l'œil dessus; mès qui baissoit l'œil devant elle, son ray lui féroit en l'œil tout cler; et sembloit à l'œil que le ray de la queue fust dedens ly. La queue en estoit houssue, en forme d'une queue de paon, tournant contre mont, gresle devers le corps dont elle partoit, et espannie envers le bout, tout ainsi que ung paon en son orgueil; et tousjours tiroit la queue et se monstroit directement sur orient, comme sur Bourgoigne. Par quoy, comme ce duc alors estóit en appareil de guerre et de bataille sur la frontière de France, et que ceste comète se sembloit monstrer et porter signifiance sur ly, pluiseurs y mettoient douteuses significations sur ly, et diverses conjectures, comme de confusion et de ruyne, ou d'aulcune malvaise machinacion contre ly, et fraude, comme en tel temps et en tel pesant affaire tout fait doubter et à craindre, espécialement chacun de ce qu'il aime, et là où il est tenu d'en porter soin. Mès loenge à Dieu! si ceste comète porta aulcune signification sur ly, si n'estoit-ce pas en son contraire, mès en haute opération future en brief, et dont l'influence tournoit sur Liége. Car en ce meismes temps, et avec l'essorse de ceste comète, Liégois machinèrent et procurèrent, à quelque instance que ce feust, leur dernière et sempiternelle ruyne et confusion, et le doloreux feu de leur noble renommée cité en perpétuel opprobre. Siques, comme elle tourna sa queue sur Bourgoigne, ce ne fut point sans cause, quand Bourgoigne recheut l'influence de l'exsécution; et ce qu'elle tourna en orient, ligne à ligne, là où Liége estoit assise, ce fut l'effect de sa triste importance, dont Liége meismes estoit cause. Et véritablement, dès l'eure que Liégois, ceste derraine fois, se rébelloient et rencheurent en leur malvaiseté accoustumée, le duc tenant les champs, pluiseurs dictoient alors et jugeoient infailliblement quasi, ceste comète porter influence sur eulx et non sur aultre; et en estoient moins en soing de là en avant de la personne du duc leur prince; et tout se trouva vray.

Digitized by Google

CHAPITRE CLXXVI.

Comment le temps estoit fort pluvieux, et fut le duc constraint à changer son parc.

Durant le temps que le duc se tenoit en son parc, il fesoit si pluvieux que merveille seroit à conter comment ne ly ne ses gens s'y pooient tenir; car aveucques ce qu'il fesoit moite par desseure, si estoit la terre si enfondrée que nul ne s'en pooit ravoir. Tout homme y alloit jusqu'à demi-jambe en la boe, et n'y avoit ne cheval ne homme, tant feust-il grand, qui se peust logier à sec; et n'y avoit tente qui ne feust trespercée et toute pourrie d'eaue, et ne corps d'omme qui ne feust en dangier d'estre perdu par maladie ou par mort, du mésaise; et tellement que le duc se trouva constraint, par la clameur qu'il en oyt, de se lever et de changier lieu plus au couvert, ou il eust mis toutes ses gens en péril de mort, et ly-meismes en grand dangier. Mesmement les capitaines le lui disoient, que force estoit de ce faire ou de tout perdre; et, quand il vouldroit user de sa teste tout seul, il se trouveroit tout seul; et ly tout seul, ce n'estoit que ung homme comme les aultres. Parquoy, quand il auroit perdu ses gens, par quérir en eulx plus qu'on ne doibt, ne que nature ne peult, si annoy lui en venoit après, ly seul seroit cause de sa foule. Si se conclut enfin de deslogier; et crut conseil; et s'en alla logier à Leons en Santers, atout sa bataille, et l'avant-garde logea à (1)...., et l'arriere-garde à (2)...., chacun au mieulx et au plus bel qu'il pooit.

Dont, toutes-fois, pour en conter à l'onneur du duc et de son grand corrage, c'estoit damaige que tout le temps que le duc estoit en armes, qu'il ne pooit perséverer en cestuy parc; car c'estoit la plus fière chose du monde et la mieulx ordonnée. Et sembloit estre une grande puissante cité, que de l'assamblement des tentes qui là se véoient entassées et assises en fachon de rues longues et croisées, et à grans carrefours et places pour faire convencions et marchandises, et là où tous ouvriers et marchans et marchandises se trouvoient, et tavernes et cabarets, comme en Paris. Et la muraille du dehors du parc, c'estoient chariots et engins tous estoffés et effustés, et si fièrement et puissamment assis, et si bien gardés et munis de gens deffendeurs à grosses plommées, que de nul effort d'homme n'avoit garde, et n'estoit de nul lez approchable. Parquoy n'est pas de merveilles se le duc s'en partist à envis, quand, par en partir, il délessoit ce qui lui donnoit gloire de haulte fierté, et à aultrui espoentement; qui est chose que ung hault fier prince quiert et désire. Mès encontre l'importance du temps et des fortunes de là haut, nulle humaine délibéracion ne haulte volenté d'omme ne peut tenir.

(1) Lacune dans le manuscrit.
(2) *Idem.*

CHAPITRE CLXXVII.

Comment le duc estoit résolu à ce que de toutes ses demandes qu'il avoit fait, ne lesseroit couler point une qu'il ne les emportast.

Moult se donnoit de peine le comte de Sainct-Pol, connestable, en cestui parlement, afin de les unir; et jour et nuit alloit et venoit entre deux, puis devers l'ung, puis devers l'autre; rompoit à tous lez et amollissoit à son povoir ce qu'il y avoit de dur entre eux, souverainement du costé du duc. Là avoit fort à faire; car pour toutes conclusions, le duc s'estoit déterminé et résolu à ce que, de toutes ses demandes et plaintes, il n'en lesseroit couler une qu'il ne les emportast, pour non jamès partir de là sinon par mort; car les maintenoit et démonstroit raisonnables et droiturières et non jamès réprouvables, vérité bien oye. Aussi elles estoient fondées authentiquement, tant sur la paix d'Arras faite entre le roy Charles et le duc Philippe, comme sur celle qui fut faite à Conflans par l'avis de tout le sens de France, qui n'estoit pas chose pour rompre. Parquoi, et comme ce duc ici se trouva frustré et repincié en l'une et en l'autre, et que le roi s'estoit essayé de le traitier autrement qu'en raison, maintenant, quand il s'est veu en lieu là où son droit pooit maintenir par force, il

Digitized by Google

a mis avant sa complainte en ferme propos de la faire bonne, non prenant tiltre pourtant contre le roy ne contre sa coronne, par action qui regarde sa magesté, mès tiltre seulement sur son droit et sur le tort que le roy lui voloit faire, ce que ne devoit, et lequel tort il ne voloit tolérer ne porter. Se doncques, entre gens de tous divers degrés il y a des grimoires et des doléances tous les jours de droit et de tort, et que chacun en son endroit volentiers veut et peut maintenir et deffendre sa querelle pour la débattre devant juge ou autrement, par la mesme raison de condicion humaine les puissans et forts princes, de leurs difficiles questions qu'ils ont aucune fois ensemble et des quelles ils ne se veulent attendre à jugement d'homme, ne de eux mesmes souvent ne veullent faire raison, il besongne bien doncques et est excusable, que celi qui se sent le plus grevé, qu'en nature et autorité de prince, et à qui il duit rebouter force par force et oppression par puissance, qu'il mette sa cause aussi sur la pointe de l'espée, là où force lui fait foule. Dès le commenchement du monde, tous les grans princes ont esté tels : ils ont fait leurs insurrections les uns sur les autres pour mien et pour tien. Le fort a confroissié le foible, et souvent le moins apparant le plus grand en nombre; et là où le plus grand aulcune fois porte foule et repincement soubs son moindre, et convient qu'il l'endure.

De si fais exemples toutes mémoires et tout livres en sont pleins; et tant que le monde durera cestui usage et manière de faire se trouvera entre les princes, auxquels ce qui est non loy est loy, et ce qui est non licite à autrui ce leur est équité voluntaire. Comme doncques ceste maison de Bourgoigne, en ce temps ici et jà longuement continuée jusques à la quarte généracion, estoit hautement eslevée et tant qu'à paine n'avoit sa pareille, hors-mise la couronne de France, et qu'en armes et en victoires et en toutes autres gloires que fortune envoie, elle resplendissoit, et de père en fils toujours croissoit et multiplioit, et en roideur s'espanouissoit, non merveilles que, veues et considérées les causes fondamentales qu'elle avoit acquises en bon tiltre, et qu'après guerre autrefois portée justement encontre la couronne, elle estoit rentrée et revivée sainctement aveucques elle en paix et en amour, par satisfaction licite, que licitement aussi maintenant, quand on l'a volu frustrer en ses prérogatives et dignités acquises vertueusement, elle n'a deu et peu deffendre son droit, et le procurer en la mesme forme qu'elle l'avoit acquis, ou au moins de s'en mettre en puissance par armes et par puissance. Comme ce que j'ai dit devant, icelui usage est de tout ancien temps entre les hauts princes qui leurs causes font apparoir par orgueil et leurs questions par menace.

CHAPITRE CLXXVIII.

De la doléance que le fit le roy Loys, et des aigres plaintes qu'il prononchoit en public de la personne du duc Charles.

Et combien toutesfois que de la part de ce duc de Bourgogne et de sa maison si haute et si eslevée se seuffrent donner, et licitement, ce samble, toutes cestes couleurs et palliemens, comme vous avez oy en justifiant sa cause, si n'est-il dit pourtant que Franchois n'eussent cause aussi légitime et raisonnable de colorer en contraire leur action juste et bonne encontre ce duc, et de former argumens, par manière de doléance contre ly poignante et dure, comme de fait ils firent, les ungs à couvert, et les autres à plein dévol, disans et murmurans, depuis le roi jusques aux pages : « Maugré en ait ma vie! et que veut faire ce duc de Bourgoigne, qui tousjours court sus ainsi, et de père en fils, le roy son souverain. Et ne cessent, ne oncques ne cessèrent de traveiller ce royaume, et d'en fouler le throne par toutes voies dampnables et détestables et non tolérables, et dont l'orgueil et l'iniquité et la mescognoissance puent devant Dieu, et animent et doivent procurer tous bons cuers franchois pour en quérir vengeance. Que maudite en soit la généracion, ne qu'onques ventre des fleurs de lys en feist la portée. N'ont-ils, depuis le duc Jehan en chà, persécuté ce royaume à double main? et là où de leur propre pooir ne se sont pu sancier en leur venin envers nous, ne se sont-

Digitized by Google

ils ajoins aveucques les Anglois contre nous? et les ont boutés en ce royaume pour tout détruire; nous ont assaillis par bataille en divers lieux; ont débouté et déchassié le roi hors de son propre, pris et assiégié ses villes, forcéement essillié et mis à feu le plat pays, et tout mis à ruine ce qui estoit et pour eux et contre eux. Et n'y a eu chose qui se puist dire en quoi leur pité soit tournée, si non en final confusion du roy Charles mort, là où ils prétendoient; et lequel nient-moins, premier qu'il ait peu avoir paix aveucques eux, ils l'ont devesti et despouillé iniquement de ses royales prérogatives; plusieurs fois l'ont asservi à choses impertinentes; et non contens encore de telle humiliation, l'ont tendu et recoppé en sa seigneurie, et lui ont emporté les metes et les extrémités de sa coronne à main efforcée; et de quoi il a esté constrainct de le passer et de le tolérer, bon gré malgré, pour avoir paix. Et vous tous, nobles Franchois, or escoutez comment ceci sonne: que ung roy de France, le plus noble et le plus digne de la terre et le plus puissant, soit venu jusqu'à là, que ung duc de Bourgoigne, son subgect et son serviteur, tout honoré que d'estre de son sang, l'ait ainsi persécuté et tyrannisé, qu'il lui a convenu lui accorder et consentir sa foule et son damage, et faire satisfaction et réparacion du plus grand au moindre, et par force. O maudite injurieuse rebellion non onques oyé ailleurs! que pleust à Dieu que terre fondist dessoubs eux qui font telles oeuvres, et que la rachine en feust extirpée, et mise en fagots. C'est une mauvaise généracion et exécrable que Bourguignon. Et qu'est venu faire ce duc Charles ici arrière, qui vient infester le roy et commovoir tout ce royaume, et mettre en trouble par son orgueil? que tous les deables les puissent combattre! que nous veut-il? ne lui souffit-il d'avoir fait une fois ce dont le front lui est tout noir de réproce? d'estre venu corrir sus au roi en sa qualité, et de le combattre injurieusement, sans tiltre et sans cause; et non à tant content, faire le maistre au milieu de son royaume, portant étendards et pennons, réputant tout à soy, pays et rivières; et en son orgueil allant querre encore les ennemis du roy dedens Paris à Conflans, là où il emporta de sa coronne la moitié des fleurons; et tout par insurrection, qui est pareille à celle que fit Lucifer en contraire de Dieu et dont il fut getté en enfer, là où j'espoire, et Dieu le doint! cestui orgueilleux rebelle Charles, faulx, maudit Anglois qu'il est, sera rué aussi pour ses péchiés. Si en serons quittes. Que veut-il arrière? Veut-il avoir la coronne et le sceptre en main; et qui tant a de seigneuries et de possessions et est si puissant, si fait-il à croire, et a son Gand et son Bruges, que veut-il? veut-il avoir encore Paris? Que male foudre puist cheoir sur lui, et sur quanqu'il a! et doint Dieu que le roy s'y consente, que nous en puissions prendre la vengeance pour ly, et que nous puissions tout mettre à feu et à flamme, et rober, et piller, et tuer tout ce qui se treuve! On en a trop souffert, et trop longuement aduré ceste vie. Que l'on fière dedens! de par tous les mille grans deables, que l'on y fière! que dissimule tant le roy, qui cy pend à l'escout et se fait brebis; et bargaigne l'on de sa peau ou de sa laine? C'est bien ung homme misérable, et de povre entendement, s'il ne voit goutte et si ne se perchoit comment on le veut mener par menaces à ce que l'en veut avoir de lui. Par la digne mort! je y mettroie plustost tout mon royaume en l'aventure, premier que me lessier mener ainsi. Si les Sarrasins estoient descendus en ce royaume, ils n'en poroient plus faire, ne à peine autant. »

Telles et si faites estoient les paroles des Franchois, fait à penser, entre les gens d'armes et qui désiroient la guerre pour le gaignage, et aucuns aussi par haine formée de viel temps contre la maison de Bourgogne, comme j'ai dit. Mès entre les gens de conseil estoit l'avis tout autre, et de tout autre gravité pour la pluspart, combien que aucuns en y avoit, et pooit avoir, qui avoient felles et mordans paroles: mès n'avoient point de sieute ne de credence: par quoi eulx à bon sens et à parfait regard vainquoient et prévaloient.

Digitized by Google

CHAPITRE CLXXIX.

Des murmuracions des Franchois et de hautes paroles en leur quartier pour la foule qui leur tournoit si grièvе.

Et en vérité, se Franchois murmuroient durement et usoient de hautes paroles en leur quartier, n'est point de merveilles, considéré encore que la foule tournoit grièvе sur eux et sur tout le royaume, et que se eux en contraire eussent inféré ceste foule ès pays du duc, et que là feussent venus monstrer leur orgueil contre ly, on les eust maudits par de ça de cent mille maux en pareil, comme ores ils faisoient les autres; car à l'oppressé est toujours l'occasion de maudire et de se doloir. De la part doncques des Franchois, qui est la plus noble nacion du monde et la plus fière, et par nature de puissance et de chevalerie est celle qui les autres nacions a appris à combattre et à dompter, quand il est avenu ainsi que ung duc de Bourgoigne, subgect et membre de la couronne, s'est venu présumer jà deux fois efforcément en pays, et de son propre pooir sans emprunt, soi venir mettre en barbe à ung roy de France pour lui livrer assaut, certes il convient dire: ou que la gloire est bien haute et clère à ung duc de Bourgoigne d'avoir ce empris et achevé, et à ung roy de France grand foule, ou que de l'injure que le roy y porte et a souffert, la plainte que Franchois font du duc de Bourgogne est raisonnable; car ont porté plaie, ce sambleroit, de cely dont ils devroient avoir deffense. Mès comme la gloire des princes pend en orgueil et en haut péril emprendre, et que ce duc ici l'a attempté bien difficile et bien dur, et glorieusement en est venu au bout, à qui qu'en demeure la foule ne l'occasion de s'en doloir, au duc demeure la gloire d'avoir fait ce dont les autres allèguent injure. Combien qu'à dire voir, d'injure n'y avoit-il point à le bien entendre, ne à intencion d'injurier n'est pas venu le duc ici; mès, en procurant son droit et sa cause légale et juste, il s'est venu deffendre par la mesme voie qu'on l'a volu quérir comme par force. Comme doncques toutes principales puissances conviengnent en ung point estroit qui se dit orgueil, et qu'en envis l'ung cède à l'autre, enflés doncques tous deux, tous deux se monstrent et se préparent, et s'exposent au péril de confliction soubs fortune, là où coustumièrement ceux qui se confient avoir bon tiltre et bon droit sont ceux aussi qui les mieux s'asseurent de péril emprendre: comme ce duc Charles, lequel, tout quanqu'il a fait en ce royaume, l'a fait, ce veut-il maintenir, à tiltre d'onneur et de juste cause en son premier voyage, et non à intention de combattre le roy, ne de l'injurier, quoique autrement advint, mès à intention, aveucques les autres de pourveoir aux affaires du royaume, qui alors chanceloient. Dont, pour ce que le roy estoit puissant pour résister à eux tous, ly aussi se voloit mettre sus fort, pour non payer l'escot pour les autres; aveucques ce que il savoit bien que le roy le héoit durement et de mort. Et à ceste seconde fois, là où honneur l'obligoit d'aller au secours à monseigneur Charles de France et au duc Breton, et que par nulle voie ne moyen, en longue traite de temps, ne s'estoit peu découpler de eux, que toujours ne demorast contraint de les assister; et qu'aveuques ce le roy de rechief, en plusieurs actions et tiltres, lui tenoit des durs et estranges termes, puis en une manière puis en une autre, et à quoi il sentoit bien et véoit que pourveoir il y convenoit par voie de fait, tout en pareil comme on prétendoit sur lui, tempre et de heure mesme proposa et délibéra de y prévenir. Et comme la puissance et l'effort d'ung roy de France il le congnoissoit redoutable et de fière attente, et que mesmes ne se fondoit pas trop fort sur l'ayde ne sur le secours des Bretons, qui autres-fois l'avoient lessié au péril, voult tellement penser de soi, et comme sage, qu'en allant en France, sur ce que Dieu vouldroit faire et souffrir de ly, il y iroit si fort et si garni, que de nul effort d'autrui il n'auroit peur. Et de fait y mena quarante mille combattans, et d'autre monde tant que c'estoit une horreur. Ceci doncques considéré, et sainement disputé sans faveur et sans haine, et recoulé en bon sain jugement, tant pour le roy que pour le duc qui est Franchois et du sang, les causes

Digitized by Google

pourront estre trouvées telles, que le tout tort ne demorra point devers le duc, ne au roy aussi toute l'équité de la cause. Et véritablement, mès je le dis à plainte et à regret, le roy originellement a esté plus cause que nul aultre de tout ce meschief et de sa propre tribulacion.

CHAPITRE CLXXX.

Comment messire Guillaume Rolin abandonna le pays du duc; et du bastard Baudewyn; et comment le comte de Warwyc mit hors de la prison le roy Henry d'Angleterre contre le roy Édourd.

Tout le royaume en ce temps-ci estoit plein de murmures contre ceste maison de Bourgogne; et parcevoit l'on à l'œil comment le roy, du long et du lez, et à longues traites suptilla sa ruyne, aveucques ce que le duc de soi mesmes en estoit assez cause, par trop estre roide et dur à ses gens en diverses manières non apprises, par espécial aux nobles hommes, lesquels il maintint et voult asservir en estroites servitutes; comme de l'audience où il failloit estre enclos trois fois la sepmaine, comme à ung sermon; et puis estre subgect à toutes autres ordonnances du vespre et du matin; et se d'aventure il chéit à mesprendre à qui que cè feust, en cas encore dispensable, si convenoit-il encore porter correction volontaire; et parquoi beaucoup de gens de bien s'en tannèrent et en devindrent tous frois. Si le seut bien le roy; et lui estoit ceci ung grand fondement, ce ly sambloit, d'avoir une fois de cestes gens beaucop devers ly, en confusion de l'aultre qui à peu de bienfais et à roidement les traitier les voult tenir serfs encore et en grand crainte. Or avoit novellement abandonné les pays du duc de Bourgogne, messire Guillaume Rolin, seigneur de Beauchamp, fils jadis au feu grand chancelier et très fameux, le chancelier de Bourgogne, pour ung procès qui lui avoit esté desjugié, et duquel il avoit appellé en parlement par doléance de tort, et de quoy le duc courroucié prestement, comme d'injure à lui faite, confisqua toutes ses terres en Bourgogne, montant à grand somme de deniers par an, car moult grand seigneur estoit et rice; et le despouilla de tout quanqu'il avoit d'offices et d'estat, tant en sa maison comme ailleurs, et les conféra à autrui. Si en ot dueil ledict chevalier, et lui despleut moult; et ne cessa point pourtant de poursievir son appel; et s'en tint coi en France, où aultres après le siévirent.

Or y avoit-il en ce mesme temps ung chevalier en l'ostel, qui repairoit sous l'aisné bastard de Bourgoigne, seigneur de grand sieute, et se nommoit messire Jehan de Chassa. Cestui estoit ung gentil, galant, rade chevalier et bien à ly; et avoit fait armes en Angleterre avecques ledict bastard. Mès estoit de petite chevance, et de commune gentillesse, du comté de Bourgoigne toutes-fois, et de grands beubans plus qu'à son appertenir; et dont la puissance ne pooit porter le coustage, que tousjours continueit par faire autre tel que les grands. Si advint que cestui chevalier, an après autre, soi confiant sur le bon temps, et tirant toujours avant en sa manière apprise, accrut et fit diverses grandes debtes en l'ostel du duc aux uns et aux aultres, et dont enfin il convenoit faire raison ou au moins monstrer visage et respondre aux créditeurs par consentement; laquelle chose lui estoit dure; car passoit et excédoit la somme sa faculté et pooir, par nombre de milliers; et de quoi tous les jours il estoit en vergogne de respondre à ceux qui le poursievoient, attendu que la puissance n'y estoit point, ne le tour nul d'en savoir bien faire, pour ce que la court ne le portoit point, ne le temps aussi; et ly aussi ne l'avoit point de ly-mesmes. Or estoit il gent chevalier et de grand corage, et avoit vescu hors du pays, tant en la Barbarie comme ès Espagnes et Ytales, et avoit honestement voyagié en divers lieux jusques à en rapporter bon nom et bon los, avecques assez savoir, et bien soy monstrant partout. Si se trouva assez en bruit en tous les meilleurs, et homme de mise. N'y failloit fors que sa puissance ne se trouvoit à la mesure de son corrage. Si murmura longuement en sa fortune, qui lui estoit escharse, ce lui sambloit, et le tenoit en dangier de ses créditeurs qui le harioient, avec pluiseurs autres mincetés en son estat. Et voyant comme ceste maison jà chéoit en menace de guerre, et que le roy ne quéroit fors avoir gens d'icelle de-

Digitized by Google

vers ly, et leur donner grans dons et grans biens, finablement conclut d'y aller et de soi rendre au roy. Et de fait y alla et fut receu et joyeusement bienveigné; et lui fit le roy des biens, et lui donna estat et pension, et bien l'entretint et lui fit grande chière; et dont la conséquence après tourna à plus grand effect et de plus malvaise importance comme vous orrez.

CHAPITRE CLXXXI.

Comment le duc Charles envoya Jehan d'Arson en France, et lui venu en la présence du roy, recommanda le bastard Baudewyn.

Est vrai que en l'ostel de ce grand bastard de Bourgogne, comte de la Roche en Ardenne et premier chambrelent du duc Charles, avoit ung escuyer natif de Bourbonnois; et se nommoit Jehan d'Arson, homme très adroit et vaillant en armes, mès en aultres endroits non pas de si grand pris; et lui mit-on sus qu'il estoit broulleur et séditieux en son repaire. Icestui Jehan d'Arson estoit fort acointé et privé avec ung assez jeusne, ung autre bastard de Bourgoigne, nommé messire Baudewyn de Lille, soy tenant avecques son frère le grand bastard. Et ainsi comme jeusnes gens en longue hantise se devisent de moult de choses aulcunes fois, et non toutes utiles, entre ces deux icy en avoit de couvertes et estranges dont on ne se doubtoit point; mès longuement les tindrent closes, comme il parut.

Or estoit ce messire Baudewyn de Lille, fier durement et de grand cuer, quoi et couvert de corrage, mès poignant et aspre en parolle. Avoit eu bon temps et de grant espoir, du temps du bon duc Philippe son père, bon et grand entretenement sans servitute et sans nuls apparans dangiers. Dont maintenant, quant il vit ce bon duc trespassé, qui estoit père de noblesse et de toute bénignité et solas, et véoit le temps du présent estre tout autre, tout dur et estrange envers l'aultre passé, et que nouvelles gens estoient en cours, et le maistre, de novelle dure mode, tenant ses gens serfs et soubs verge et cremeur, avecques aultres couvertes doléances peut-estre qu'il avoit en cuer, se tanna, fait à arguer, de la maison; et voyant que au monde n'avoit lieu là où mieux se pooit retraire qu'en France devers le roy, condescendit bien d'y querir entrée céléement, et par moyen d'icellui d'Arson qui lui sambloit homme tout propre à ce faire, parce qu'il mesmes estoit de France, et congneu en court, et du roy et de tout; et qui plus est, et qui bien y siet estre dit, cestui Jehan d'Arson mesmes quéroit l'eslongne de ce duc Charles et de soi retraire en France, sa propre marche, ne sai à quel tiltre, ou juste ou non; mès tant en avoie-je bien ouy dire que broulleur estoit et périlleux homme; aussi le monstra-il bien. Or advint que pendant toutes ces devises et secrès progets entre ces deux, le duc Charles envoya cestui Jehan d'Arson devers le duc de Bourbon, son beau-frère, qui se tenoit en la court du roy; et en cependant ce Jehan d'Arson poursievoit en court les affaires de son maistre, qui estoient grans et touchoient à messire Philippe de Savoie, que le roy n'amoit point, et aussi peu le duc de Bourbon, car estoient en pointe ensemble. Le roy accueilly fort devers ly ce Jehan d'Arson, et longuement par avant l'avoit assez cogneu, et savoit bien comment il estoit assez fraile. Eux deux donques entre accouplés ensemble en devises, et le roy interrogant de l'estat du duc Charles son maistre, et parfondement l'interinant sur une chose et sur autre, fait à ymaginer que leurs devises estoient du mesmes aux personnages, dont l'ung héoit de tout son cuer le duc Charles, et l'autre quéroit avoir maistre à poste, dont il se poroit refaire et retourner en son bien.

Or estoit-il heure maintenant, ce sambloit à ce Jehan d'Arson, de mettre en conte ce messire Baudewyn, et de l'avancier devers le roy, laquelle chose il fit; et le prononça ung gentil chevalier, homme de grand estoffe et de qui grand service se poroit traire, ce disoit. Si le print le roy bien en gré; et dist qu'il cognoissoit bien le chevalier, et que voirement, s'il voloit venir devers ly, il lui feroit de grans biens et beaucop plus que là où il estoit, et de ce il peust estre tout asseur. Prioit pourtant à ce Jehan d'Arson que laborer voulsist tant envers ledit Baudewyn que

Digitized by Google

la chose en venist à effect, ains tost que tard. Or, ai-je dit que le roy héoit couvertement ce duc Charles; et quelque traité de paix qu'il y eust entre eux deux, ne cessa pourtant de machiner tousjours en son grief et de voloir sa ruine, tant par peur qu'il avoit de ly d'en rechevoir plaie en son royaume aveucques le roy Eduard, comme parce que sa nature ne se pooit accorder à ce que de le pooir amer. Si s'en descouvry assez avant audit d'Arson, et lui donna assez à cognoistre comment il désiroit bien d'en pooir estre quite par ung bout ou par ung autre, ne lui challoit comment; mès désiroit bien à trouver personne et moyen comment on le peust expédier, et que de ce il en peust faire la récompense aux facteurs, à la grandesse de la cause, et là où il pooit cheoir ung grand inestimable butin et le plus grand du monde, parce que ce duc Charles n'avoit nuls enfans, fors une seule fille. Parquoi, quand il seroit failli par mort, ses pays iroient tous estrangement, et se dessevroient par pièces et par morceaux en diverses mains, et desquels il voloit satisfaire et retribuer en condigne porcion ceux qui en ce l'aroient servi. Si pleut moult la parole du roy audit d'Arson, et par les approches que ledit roy lui avoit fait, lui sambloit bien aussi que le cas estoit conduisable, et souverainement par le moyen de messire Baudewyn, dont il congnoissoit le corrage, et s'en faisoit fort.

CHAPITRE CLXXXII.

Comment l'aucteur traite ceste matère bien à dur et envis, qui fait mention du roy de France, qui tacitement marchandoit de faire morir le duc.

Je entre ici en matère de grand charge, et qui fait à doloir et à plaindre durement, en si haut homme que d'un roy, soy consentir en si laide œuvre que de voloir faire tacitement morir ung sien prochain parent, frère jadis par mariage, son pacifié solennellement par veu, par serment, par contract et accord des princes de France et de tout le parlement, et par scellés et instrumens si estrois et si authentiques comme pour tout le monde y estre compris dedens et sauvé. Mès quand je regarde et considère la condicion des princes de la terre, comment en ce dont ung povre noble homme feroit grand pois et grand refus de le commettre, eux, plus encore sont grans, moins encore en font estime et dangier, et leur est aussi peu horreur de grand vice, comme il leur est amour ne honneur à vertu, certes je me rappaise moi-mesme; et par le naturel et commun usage de leur vie, je retire mon ammiracion de leur abus, et conforme auques près comme par une maxime : que tous grans princes coustumièrement sont à mal donnés aujourd'hui; n'accontent à reproce de malvaise opéracion, et ne font feste de loenge qui est acquise en vertu; retirent leurs ieux de arière de Dieu, et en vanité temporelle tant seulement posent leur corrage; vivent plus à eux-mesmes et pour eux, en leur privé appétit désordonné, qu'en soing ne en veille en commune salut, qui est cause de leur seigneurie; sont plus grans que autres hommes, et plus dignes en leur estat, et tels veulent estre maintenus; mès sont moindres et plus obscurs en bonnes meurs et vertus; et ne reçoivent pourtant nulle vergogne, car ne cognoissent nulle correction sur eux; sont hors de toute répréhension, ce leur samble, et non serfs à nulle loi d'hommes; et se Dieu recognoissoient à desseure de eux pour les jugier, si differe-il ceste vengeance jusqu'au grand jour, dont l'entre-deux pora porter avis. Ainsi, hélas! se contiennent-ils et se desvoient en la grace de leurs biens, et en la vanité de leurs honneurs, enivrés en péchiés et desriglemens, et tous taris et séchiés en bons exemples et en loables conversations; couchent encortinés du feu d'envie, l'ung sur l'autre, et dorment en lit de machinacion perverse; veillent en ruyne et en effusion de sang par fraude, et songent en turbacion du povre innocent peuple, sans pité et sans miséricorde; n'accontent à irriter Dieu ne de le traire à ire, mès que leur appétit puist estre accomply; préfèrent leur affection devant l'onneur de Dieu, et privé plaisir devant salut universe; font feste des malvais, malicieux, engigneux, vicieux, corrompus, gens reprochables et damageables, et en font trésor et estor, et les tirent emprès eux; et les sages et preud'hommes bien doés et bien morigénés, clercs et

Digitized by Google

luisans, et de grand parement, et de fruit, et de salut, ils boutent en arrière, et ne les accontent; et aux samblables à leurs doloreuses meurs vicieuses et natures ils s'adonnent et ajoingnent, et là s'arestent et adhèrent. Dont certes, ce poise moi, et m'est grand doleur de tant d'exemples que j'en donrois bien, et dont la vérité se preuve à l'œil; et en est la dignité des princes laidement obscurcie, et l'intégrité de la choso publique durement blessée et mal mise.

CHAPITRE CLXXXIII.

Ici fait l'aucteur une générale objurgation à l'encontre plusieurs nobles et autres qui vicieusement vivent.

En ceste généralité que je mets sur tous les princes, et dont, à la vérité, on cognoit à l'œil ce qui y est, je n'accuse nullui ne ne donne charge par exprès, fors d'autant que chacun en soy-mesmes et de soy peut jugier ce qu'il y a de coulpe; et ne m'est ne haine ne amour envers nulluy, cause plus de l'ung que de l'aultre. Tous me sont honorés et recommandés, amés et doubtés; mès amèrement me tient et fait grief, souverainement en ce royaulme, que de tant de nobles vaillans princes, hommes aisés de corps et doés de vertu, d'entendement et de sens, j'ay si peu de cause de escripre en haulte recommandacion. Mès ce que je plains et ce qui m'est dur, c'est que je me treuve contraint, se je veuille satisfaire à ce que les temps portent et rendent, que je moulle ma plume en leur honte et opprobre, et en détester leur odieuse mauldite vie toute enténébrée de confuse laidure, acharnés l'ung sur l'aultre, comme tigres ramagés que seule sensualité féroce conduit sans entendement envers le ciel; et souffrent le divin opprobre multiplier et croistre; la foy crestienne succomber et cheoir devant leur nez, en pollucion infidèle; l'ennemi de Dieu prévaloir sur l'église, et les prochains environs de France gésir en prochaine menace de perdicion; et n'y acontent ne ne s'en deullent. Ains, ce dont deussent servir Dieu, les terribles praticquées puissances des vaillans hommes, leurs innombrables et excessifs deniers et argens que ils rapinent et prendent sur le povre menu peuple, leurs sens, leurs entendemens, et toute leur industrie, tout ils l'exposent au service de l'ennemi, tout le convertissent en excitation de divine ire; et veuillans miner et déchirer l'ung l'aultre aux dens et aux ongles, comme chiens rabis, ne veulent que perdre et désoler le monde, et faire lucre et donner joye au deable; et infament et diffament l'ung l'aultre; et se publient et se font prescher inhumains tous deux; et se scandalisent ès malignités volontaires, et dont le ciel mesmes les reboute et confute; et de quoi tout le monde se doibt plaindre, quand dignité royale et princiale est si à bas venue, que d'estre entéchie de tels vices. Dieu y pourvoie!

CHAPITRE CLXXXIV.

Du retour de Jehan d'Arson qui avoit esté devers le duc de Bourbon, et de ce qu'il avoit besoignié pour le bastard Baudewyn.

Or venons à matère. Ce Jehan d'Arson doncques, après avoir fait ce qu'avoit de charge de son maistre le duc de Bourgoigne, et obtenu devises aveucques le roy, teles que avez oyes, fit son retour devers ledict duc, son maistre, et lui fit relacion sur l'estat de ce qu'il avoit besoingné aveucques le duc de Bourbon; mès ne descouvrit point pourtant le malvais corrage qu'il avoit devers ly, et de quoi il avoit tenu parlement en son contraire. Si coule et lesse tout ceci, et viens à messire Baudewyn, le bastard, qui fit grand feste du retour de cestui, en espoir d'avoir nouvelles du roy, d'aulcune recoivre, laquelle il désiroit fort. Si lui conta Jehan d'Arson, du long et du lez, les devises en quoy le roy l'avoit mis; et lui avertissoit que s'il vouloit entendre à complaire au roy en telle matère, la rétribution en seroit si grande qu'à tousjours il s'en sentiroit; et lui aideroit à mettre en ses mains bonne ville ou pays du duc Charles; car y aroit largement grand butin pour beaucoup de gens, quand à cela venroit. Si s'y accorda prestement messire Baudewyn; et dist, par ses bons dieux! qu'il oseroit bien

Digitized by Google

emprendre la chose, et la mettre à effect, nonobstant qu'il portoit le nom de son frère bastard. Mès dire fault que ce lui movoit d'ung malvais sang et d'une desléale faulce nature, quand encore il n'eust esté que son maistre et son nourrisseur, d'entendre à tel murdre. Est vray toutefois, que l'en a trouvé depuis, et attaint au vray, que l'original commenchement de tout cecy fut practicquié et mis avant par le seigneur de Crussol, ung chevalier prochain du roy et bien à sa main, et lequel chevalier le roy avoit envoyé devers le duc Charles, à Lille, assez tost après son retour de Liége en France, pour entretenir, ce faisoit à croire, amour et union entre le roy et ly, et y faire chose de grand fruit; et le cuidoit chascun ainsi, et le duc meismes tout tel; mès en faisant assez long séjour par dechà, en l'ostel du duc, et en allant de ville à aultre aveucques ly, ledict chevalier s'accointa fort de messire Baudewyn; et furent souvent en privées solitudes ensemble et en estroites devises; et là dict-l'on que le premier compact fut faict de ceste bonne euvre. De par Dieu! et se trouvèrent deux malvais d'ung commun accord en malice. Et maintenant, quand Jehan d'Arson s'est trouvé devers le roy, et accueilli du seigneur de Crussol, qui jà avoit basti tout le cas, et estoit ce Jehan cogneu estre privé et bien à main de messire Baudewyn, le roy hardiement, aveucques le moyen du seigneur de Crussol, s'en descouvrit à ce Jehan d'Arson, lui remonstrant comment il estoit de son royaulme et son subject, et qu'en ly se devoit mieulx fier qu'en ung estrange, et luy aussi estoit tenu de voloir son bien et de son royaulme devant nul aultre; et pourtant, comme ce duc estoit l'omme du monde que plus devoit hayr, et dont ly et sa couronne avoient plus porté et receu de foule, et dont il ne se pooit vengier à-son bel ne à son appétit, ne désiroit que sa mort, comment que ce feust, mès qu'il en feust quitte. Ce furent ici les argumens et les couleurs du roy, dont il persuada ce Jehan d'Arson; et par doléance qu'il fesoit du duc Charles, justifia sa cause estre belle, ce que non; mès se procura ung grand blasme, jàsoit-ce que aultrefois, seipt ans par avant, avoit procuré tout le samblable, par le bastard de Reubenpré, qui en fut pris et rattaint du vivant du père, le duc Philippe, comme le conte en a esté faict en son lieu, et par quoy maintenant je m'en déporte.

CHAPITRE CLXXXV.

Comment ce murdre fut practiquié entre quatre personnes, et comment ils s'avisèrent de le mettre à exécution.

Or a esté practicquié ce murdre entre quatre personnes, là où il a esté longuement célé et couvert. Et messire Baudewyn, qui devoit estre chief de ceste euvre et le principal facteur, long-temps alla musant et songeant comment et par quelle manière ceci se pourroit faire; et après le cas perpétré, la manière aussi de soi saulver; quist diverses voies et subtiles, et prépara tous ses projets de longue main. Et par espécial à Hesdin, là où le duc estoit en long séjour, s'en devoit faire l'exécution, ce sembloit, pour cause que le lieu estoit plus propre que nul autre, tant pour la sauveté des acteurs, comme pour trouver le corps du duc plus à son aise, et en lieu apt à ce pour le tuer, à cause du parc qui est une desvoyable forest, et là où souvent alloit comme tout seul et à très peu de gens, et comme ce duc Charles amast fort ce bastard, messire Baudewyn, et lui compleust beaucop, et messire Baudewyn estoit tousjours aveucques ly, là où il s'asseuloit, et pour tant l'avoit plus belle faire aussi. Or n'y avoit point encore de marchié ferme entre le roy et messire Baudewyn, parquoy il besoingnoit, ce lui sambloit, ains que plus avant procéder, savoir ce que le roy lui feroit, et quelle seureté il aroit de ses promesses. Si s'avisèrent Jehan d'Arson et ly, que, pour venir au parfaict, nécessairement il convenroit avoir aveucques eulx et de leur accord ung chevalier, messire Jehan de Chassa, du comté de Bourgoigne; et estoit de l'ostel du grant bastard de Bourgoigne, gentil, gallant, de plus grand cuer que de pooir, et de plus grant port qu'à son appertenir; estoit chambrelen aussi en ordonnance de l'ostel du duc, et bien en grace. Et cestui

Digitized by Google

chevalier, tant firent ces deux messires Baudewyn, et d'Arson, qu'ils le tirèrent à leur accord; et de fait lui boutèrent en teste que ce seroit cely qui s'en iroit devers le roy, sans retourner, faignant de devenir Franchois, comme par dechà ne se pooit plus entretenir, pour les grandes debtes qu'il devoit en l'ostel du duc as marchans; et lui venu devers le roy, qui lui feroit des biens beaucop, et le recevroit joyeusement, feroit le marchié de messire Baudewyn aveucques ly, tout ferme, et puis après le lui signifieroit par homme fiable; et de là en avant, il entendroit au parfait. Comme doncques ceci fut conclu entre eulx, fut aussi mis à effect. Et messire Jehan de Chassa trousse ses quilles et s'en va tout droict devers le roy, qui lui fit bonne chière, et lui donna estat et pension, comme j'ai dict cy-devant. Et à chief de pièce, le roy estant en Amboise, ung jour qu'il alloit à la chasse, fut parfait et conclu le marchié et l'appointement entre le roy et messire Jehan de Chassa, de messire Baudewyn, tant seulement le seigneur de Crussol présent; et icely appointement devoit-on signifier audict messire Baudewyn, car n'y aroit point de faulte.

CHAPITRE CLXXXVI.

Comment Jehan de Chassa fut fort plaint à la court, pour ce qu'il se transporta en France, abandonnant le duc Charles.

Or avoit grand murmure en court de ce chevalier qui s'estoit allé rendre Franchois; et n'eust l'on en pièce pensé ce qui l'avoit meu; ains le plaignoit chacun de quoy ce avoit esté le premier de l'ostel qui avoit monstré ceste lascheté, et dont on se feust le moins douté; car estoit nuement subject du duc et de sa souveraineté; et de toute sa chevance estoit tenu au duc. Car le duc Philippe l'avoit donné à son père le Benetru, faisant e fol; et cestui, le duc Charles l'avoit reconfermé au fils, pour ce que gentil fils estoit; si en devoit avoir moins de soupechon. Nonobstant toutefois, si tourna-il, tout bénéficié, en ingratitude, et son estre et sa naissance en mescognoistre; et quérant lieu et occasion de pouvoir faire ses gurres, que par de çà ne pooit, mist honneur en oubli et s'alla rendre ennemy à son prince et à son maistre. Et ne pensoit-on autrement à celle heure, fors qu'il s'estoit allé rendre Franchois, tant seulement pour s'avancer en biens et entretenemens, pour ce que par de chà n'en avoit tant comme il désiroit, et qu'il y devoit grands sommes; mès quand on a sceu depuis la cause de son transport en France, et la desléaulté de son pourchas, tout mis l'ung aveucques l'autre, a esté trouvé impie, ung malvais homme, ung lasche, desléal chevalier, blasmé de tout le monde, et dont le partement a esté honteux, et encore pieur la cause d'icely.

CHAPITRE CLXXXVII.

Comment le comte de Warwyc mist hors de prison le roy Henry, et comment il tira le peuple de sa bende, par bel remonstrance qu'il fist.

Je diffère encore une espace le conte de ceste conspirée trahison; car encore n'est point venu le temps là où elle fut rattainte et sceue, comme par grace de Dieu. Et avindrent plusieurs grandes choses entre deux, et dont il loist faire mention, pour cause qu'elles servent au différent qui estoit en ce temps entre le roy Loys et le duc Charles; c'est du fait du royaulme d'Angleterre, dont ledict roy s'attendoit d'en tirer la joie pour ly, par la ruyne et expulsion du roy Edouard (1), au moyen du comte de Warwic; et le duc Charles en l'autre lez d'en avoir mesmes fruit et joie par son régner et durer maugré tout homme. Mès ainsi n'avint point: car sitost que le comte de Warwyc se trouva descendu en Angleterre, après son retour de France, comme il a esté conté, et que multitude de communes du pays de Kent s'estoit tirée devers ly aveucques aucuns nobles, de jour en jour croissoit sa puissance; et béant de venir à ses fins, comme de déchassier Edouard dehors, et de remettre en son throne le roy Henri (2), tenu prisonnier en la tour de Londres, déclaira au peuple sa

(1) Édourd IV, premier roi de la maison d'York.
(2) Henri VI de la maison de Lancastre.

Digitized by Google

volenté; et sachant que moult de peuple y avoit son affection, et que le corrage de peuple est mobile et variable, et ne quiert que nouveau seigneur tous-jours, et que le roy Henri leur estoit en cuer, les persuada de moult belles paroles et leur dist: que jà-soit feust-il ainsi, que autrefois il avoit esté contraire audict Henri et avoit esté cause de sa ruyne, cuidant bien faire et servir à la chose publique du royaume, toutes-fois maintenant, revenu à cognoissance du tort qu'il lui avoit tenu et fait, et dont il estoit repentant, en acquit de sa conscience, luy voult réparer son injure et le remettre en son estat de devant, comme vrai roy droiturier de la couronne sur tout autre. Dont, et du délit qu'il en avoit fait à malvaise cause et par malvaise informacion, présent tout ce peuple, il en prioit merchy à Dieu. Et soi ruant à genoux devant eux, leur en requist merchy et perdonnance. Et alors vous oyssiez tout le monde crier: « Vive le roy Henry! vive mylord de Quine (1) Henri!» Et là obtint Warwyc et acquist le bruit et la grace du peuple par ceste manière de faire; et se tint comme asseur quasi alors petit à petit d'avoir tout le royaume pour ly, et d'y faire ung nouveau monde, comme il fit voirement; car aveucques ce que plusieurs seigneurs et barons du pays se venoient joindre à ly, qui tous-jours avoient esté du parti du roy Henry céléement, mès ne s'en estoient osé déclarer, ledict de Warwyc, jour après autre, tira toujours avant jusques à Londres, là où arrière trouva des faveurs assez, et aultres aussi beaucop, et grand nombre de contraires et maintenans le roy Eduard. Enfin toutefois, et comme Eduard n'y vint à deffense, Warwic mist dehors la tour de Londres Henry? et l'assist en throne royal, et le fit publier et crier roy d'Angleterre en confusion de Eduard, promettant au peuple tout salut et prospérité leur approchier et estre à venir par icely, de la part du roy de France et de tous les Franchois, et gaignages et conquestes et rapines sur le duc de Bourgogne et ses pays, qui estoit une des fins principales à quoi il tendoit, à l'appétit du roy Loys, aveucques l'expulsion du roy Eduard hors du royaulme, et d'en avoir le gouvernement.

(1) My Lord the King.

(2) Le comte de Warwick fit sortir Henri VI de prison, le 6 octobre 1470 et le rétablit sur le trône.

CHAPITRE CLXXXVIII.

Comment la royne se tenoit en la Tour de Londres, et comment Londrois estoient en division l'ung contre l'autre.

Les grans toutes-fois et les puissans de Londres une grand pièce se tindrent pour Eduard; et estoit la royne d'Angleterre en la tour de Londres, atout cinq cens combattans pour sa garantise, car estoit fort grosse d'enfant; et se tenoit là soubs la fiance qu'elle avoit des Londrois, les grans et puissans, pour résister au menu peuple en temps de variation; car le roy Edouard, son mari, se tenoit en Nort, au bout du royaume pour faire son assemblement; car en cely endroit gisoit sa puissance et toute sa confidence. Et en effet, jà savoit-il bien que le comte de Warwyc estoit descendu en Angleterre et venoit à puissance contre ly pour venir à Londres; mès au gros cuer qu'il portoit, n'en fit pas grand estime, car durement estoit vaillant prince; et se confioit toujours de pooir recouvrer sur ly assez à tost, quand il aroit ses gens ensemble sur lesquels il se fondoit; car estoit tout certain, se une fois il se pooit trouver sur les champs en barbe de Warwyc, Warwyc ne tenroit point de piet, qui estoit laiche et couard, ne oncques ne se trouva en lieu, fors fuitif. Et pourtant se confia en soi-mesmes et en la bonté de ses gens, qui lui avoient promis service, et se fondoit sur la laicheté de son ennemi, qui en son effort ne l'oseroit attendre. Fut toutefois le premier deceu et gabé, et ses propres gens l'abandonnèrent et tournèrent contre ly; et Warwyc bouta sa corne tout oultre, et vint jusques à avoir Londres pour ly et la cremeur d'Angleterre. Et par faute de résistance faite en temps, toute Londres tourna à estre sienne; et la royne abandonna la tour de Londres, par crainte de Warwyc, qui l'eust fait mourir, ce savoit bien, et perdre son fruit; et s'en

Digitized by Google

alla à Saincte-Catherine, une abbaye, disoient aucuns; aucuns autres disoient à Vasemonstre (1), lieu de franchise, qui oncques n'avoit esté corrompu.

CHAPITRE CLXXXIX.

De la venue du comte de Warwyc en Londres, qui fit grand joie aux Franchois pour la dépression du roy Eduard et de ses alliés.

De ceste venue en Londres du comte de Warwyc, et d'avoir prospéré si avant, fut faite grande joie entre les Franchois. Et se bagnoit le roy Loys en roses, ce lui sambloit, d'oyr ceste bonne aventure; car estimoit bien par ce moyen le royaume estre pour Warwyc, et par conséquent fortrait de la main du duc de Bourgoigne, qui en manachoit toute France Si en fit le roy grand joie et grand feste; et continuellement y avoit messages allans et venans entre Warwyc et ly, pour reconfort l'ung de l'autre. Et portoit ainsi le temps alors, que se le roy Loys hayst le duc Charles de venin et de mort, Warwyc ne le hayst riens moins pour cause du roy Eduard, jurés ensemble. Et par ainsi, ce que Warwyc prospéroit en Angleterre, estoit à la joie et consolacion du roy Loys de France, et ce que Eduard déclinoit, estoit à la confusion et opprobre du duc Charles de Bourgogne, qui encore avoit son attente toutesfois et son espoir en l'assemblement de son beau-frère, le roy Eduard, pour deffendre son royaume; et de quoi toutefois il tira peu de fruit enfin, car n'y avoit deffense ne demie.

Or veissiez à Londres tout le monde prendre le rave-stoc, qui veut dire un baston ventilleux, livrée du comte de Warwyc. Et ne s'y osa trouver ne monstrer homme qui portast la rose. En Calais mesme cheurent en division l'ung contre l'autre, et prindrent ceux qui soloient porter la rose le rave-stoc en grand multitude. Aultres grand nombre toutesfois et fermes à Eduard, portoient la rose toujours. Et vindrent aucunes fois en confliction l'ung contre l'autre dedens la ville par ceste manière de faire; et là où le seigneur de Duras, gascon, commis capitaine de la ville de par Eduard, avoit moult dur à soufrir, et se trouva malement honteux et perplex souvent; car véoit messire Jehan Wanneloc, capitaine du chasteau, homme fort double et variable, et ployant et vaucrant merveilleusement à tous vens, sans fermeté ne arrest, fors au plus fort; et parcevoit bien que honneur et francise n'avoient point tant de lieu en lui comme cauteleux temporisement. Si en avoit moult d'annuy et de deuil, qui, pour léauté et francise maintenir, avoit abandonné propre terre et patrimoine, grand seigneurie et grand estat aveucques le roy Charles, s'il se feust volu rendre Franchois. Mès prisant povreté en honneur et en maintenue léauté devant toute richesse du monde, en reproche de foy, s'estoit venu rendre Anglois, saudoyer de Calais, qui, en Guienne, estoit ung des grans barons de la terre pour mesme payer les saudées. O noble francise de gentilhomme! et que devois-tu penser ici, et comme mal te devoit faire, tu qui estois si grand homme de naissance et mis aveucques les sacquemens d'une ville, et non tant prisié que d'estre mis en royale court? Pour toutes tes pertes, il t'a convenu chanter et hurler, ployer et fléchir à l'appétit d'ung grand tas de vilains sans honneur et sans raison et sans foy, encontre ta nature! et qui plus est, ceux qui deussent estre nobles de fait et de corrage, et toi deffendre en ton honneur et léauté si approuvée, se sont et ont esté ceux qui t'ont dérelainqui et mis à l'abay de confusion mesmes et en péril de ta vie! O seigneur de Duras, ta léauté te a esté loable et de grand mémoire; mès ta fortune t'a esté dure et escharse de l'avoir tournée en telle nacion, dont oncques bien ne se peut escrire sinon en péchié.

(1) L'abbaye de Westminster.

CHAPITRE CXC.

Comment le comte de Warwyc se maintint en Londres, et des grans outrages qu'il fit sur ceulx du pays d'Eduard.

Je n'ai point fait fortes enquestes de ceste matère, ne comment le comte de Warwyc se maintint en Londres, ne comment Eduard se mist sus et se prépara à la deffense de son royaume contre ly, car peu m'en a esté et

Digitized by Google

est de faveur, et peu y attens de loenge ou de mérite, par y avoir fort laboré; mès tant en oys-je en ce tems et appris, que ledict de Warwyc, qui estoit homme cruel là où il estoit à son desseure, fit des grans outrages beaucoup en Londres, et par espécial sur ceux lesquels savoit estre du party de Eduard, et en fit exécuter tyranniquement; usa de volentés en la maison des grans marchans; et n'y avoit ne justice, ne règle, ne ordre en tout le royaulme; tout y alloit ce dessus dessoubs: les marchans preud'ommes s'en espoentoient; les nations estranges s'en lamentoient, et s'en feussent volentiers enfuis; mès ne pooient. Tout y alloit contre poil et contre ongle; y avoit ung roy assis en chaière; autant y eust fait ung sac de laine que l'on traine par les oreilles. Estoit une ombre en une paroit (1), et un seigneur comme cil que l'on buffette as yeux bendés (2). Les commandemens se faisoient de par ly, et les exécutions se faisoient contre ly, et encontre son honneur: le roy y estoit subgect et muet comme ung veau couronné, et le subgect y estoit gouverneur et dictateur du royaulme, et faisoit à son roy la moe: tel gouvernement y avoit-il en Londres et non mieux en Calais.

Une chose fit Warwyc; ce fut qu'à l'instant quand il avoit assis Henry en siége, il fit crier et publier la guerre en Calais, partout, au duc de Bourgoigne; et le roy Loys, tout en pareil fit crier amour, union et sauf repaire à tous ceux d'Angleterre en France, qui y estoient et seroient du party du roy Henry, et enemisté et defiance à tous ceux du costé d'Eduard et de ses ajoins. Et sambloit bien au roy Loys, en ce nouvel instant, que tout estoit pour ly pour celle heure en Angleterre, et que fortune à peine n'en poroit autrement disposer, qu'Angleterre ne demorast toute sienne, et contre le duc de Bourgoigne. Et à l'exemple de ce fut rapporté et dit pour vrai: que le roy ici, de la joie qu'il avoit des nouvelles de Warwyc, qui avoit eslevé et remis en estat Henry, fit faire autre commandement par tout son royaulme: que par trois jours durans on fist processions générales, et feux et festes, sans labeur, de la grace que Dieu avoit envoyée aux Franchois, de leur avoir remis en main ung roy en Angleterre, qui estoit du sang de France et de l'amisté, et appertenant à la couronne, si prochain comme cousin germain, et d'avoir reboutè et expuls le vray ennemy, persécuteur et manacheur des Franchois, Eduard, soubs la jonction du duc de Bourgoigne. Mesmes ceux de Tournay en firent les feux et les processions telles que j'ai dites, à grand feste et joie.

(1) Muraille.
(2) Au jeu de Colin-Maillard.

CHAPITRE CXCI.

Comment le duc Charles scent toutes les nouvelles à par delà, et que toute sa diligence ne prouffita riens à Eduard.

J'estoie en court à ceste heure, quand toutes ces choses ici se firent, et qu'on les rapporta teles au duc, qui les print en pacience tellement quellement. Et mesme en fit ses contes; car autrement faire ne povoit, comme il savoit bien que les choses humaines et les faits des royaulmes et seigneuries pendoient toutes en la main de Dieu et en son ordonner, et les convient prendre en la nature de leur venir teles qu'il lui plaist les envoyer; car sens d'omme n'a point de lieu, là où les fais de fortune ont opération secrète sur opinion commune. Ceci dis-je pour le duc, qui avoit grand intérest, et qui cognoissoit bien et véoit que tout ce brouillis ici, et ceste mutacion en Angleterre estoit pratiquée pour ly par le roy Loys et Warwyc ensemble, pour le desfaire et non pour aultre fin. Principalement et à ceste cause, lui sçaichant ce, et afin de conforter son frère le roy Eduard (1), qu'il ne succombast sous les malices des deux, ce duc maintenoit sa puissante fière armée sur mer, à grans cousts et despens, pour cuidier rompre leur convine; et envoya au roy Eduard toutes les adresses de conseil que pooit, hui d'une manière, demain d'une autre, afin de soi porter sagement et vaillamment en cestes ces machinacions contre ly. Mès tout enfin ne servit à riens; riens n'y porta ne fruit ne effect. La ma-

(1) Charles avait épousé en 1468 Marguerite, sœur d'Edouard IV.

Digitized by Google

lice des deux pour ce temps ici porta fleur et fruit; et vindrent à leur intention, pour une grande part; et la diligence du duc Charles, aveucques tout son pooir et conseil en celui endroit, fondit tout et tourna à nient en l'exécucion de Eduard, qui estoit en Nort et se préparoit, ce disoit l'on, pour venir contre Warwyc, trois jours après la bonne heure; non pas que je ce lui impute à lacheté, ne à faute de vaillance, mès à ce qu'il n'avoit pas ses gens si prests ne si à heure comme il eust bien volu; et peut estre aussi que fortune alors ne le vouloit pas ainsi, pour en faire sortir fin plus grande et plus admirable, ne savoit-on pour qui.

Vray est toutesfois que se le roy Edouard eust mis à effect temprement et de bonne heure le conseil du duc son frère, et lequel il lui avoit signifié par ung vaillant écuyer nommé Anthoine De La Mer, ce fut qu'il s'en feust venu saisir Calais en tandis que Warwyc estoit encore en France, et là où Waneloc lui eust fait ouverture, et en pareil le seigneur de Duras, et ne lui eust-on osé contredire, il eust tout espoenté le roy Loys et Warwyc, et fait confus et camus en toutes leurs malices; et feust demoré paisible et tranquille en son royaulme maugré tous; ou à l'autre lez, s'il eust pris et levé subtillement le roy Henry de la tour de Londres, par beaucop de manières qui estoient dressées et bien faisables, car y avoit kervelle avantageuse merveilleusement qui gisoit en la rivière de Tamise, toute propre à ce pour le rechevoir, Eduard, par ce moyen eust osté à Warwyc tout l'instrument de quoi il se pooit aidier pour rentrer en Angleterre; et le duc Charles l'eust eu en ses mains, bien hors du commandement de toute France et d'Angleterre, ses contraires. Mès, comme j'ai dict, je ne sçay se Dieu l'eust volu ou non ainsi avenir, mès toutefois le sens de l'omme ne profita riens ici au roy Eduard, quand y-mesmes ne sceut oncques mettre à effect ce qui estoit de son salut. Promist toutefois assez, et afferma de le faire; mès oncques n'en fit riens. Si en porta dur anuy le duc Charles; et dit bien qu'il ne se voloit point aidier, ce percevoit bien; mès au fort, ce dist, quand il se souffiroit perdre et bouter hors de son royaulme, si demorroit-il duc de Bourgoigne et de ses autres pays, et feroit tout à part ly, au moins mal qu'il poroit.

CHAPITRE CXCII.

Comment le duc de Clarence aida à persécuter son frère le roy, et des bendes qui sourdirent en Angleterre entre les seigneurs et peuple commun.

Que feroye-je long conte de ceste matère, qui est toutte pleine de brouillis, et originellement et en fons conduite de vicieux personnages, et soubs une estrange reddition et sauvaige importance de temps non veu pareil? Le roy Loys de France se délitoit en la malice du comte de Warwyc, lequel toutes-fois il cognoissoit bien que point n'estoit bien sain de ventre et de nez, et si en avoit fait son frère d'armes; et Warwyc savoit bien aussi les belles meurs et condicions du roy, aussi aveucques tous ses tiltres; et pour ce s'accouplèrent-ils ensamble, et firent de deux natures, anciennes ennemies ensamble l'une à l'aultre, une soudure et conjonction déshonneste, pour faire encore malvaise euvre. Mesmes le duc de Clarence, frère au roy Eduard, se porta contraire encontre son frère, pour avoir la couronne; et contre nature et contre honneur, l'aida à persécuter aveucques Warwyc; mès enfin, et ne demora gaires que division ne sourdist entre Warwyc et ly, pour la préminence en auctorité, et pourquoy le fait de Warwyc en devint moindre; et sourdirent tant de bendes en ce temps-cy en Londres, et par le royaulme et ailleurs, que tout y estoit tempeste et malédiction, qui jamès n'en puist vidier, doint Dieu! mais qu'il y eust paix en France!

O digne, glorieuse France, sainte chrestienne maison, refulgent sur toute la terre! et que diray-je de toi maintenant, et quelle narration feray-je de ta fortune d'aujourd'hui, quand cely qui gouverne ton throne et occupe le lieu de ton ancienne splendeur, et en quoy tu précèdes et survoles toutte autre nacion, ly, le plus digne du monde et le plus noble en temporel estat, et qui doit porter cuer

Digitized by Google

d'aigle et nature de lyon, et ajouster sur ses nobles vieux pères de jadis aucun nouvel acquest de cler tiltre, s'est allé conforter, et associer soy, et évoquer à son frère d'armes, ung Anglois, un homme forfait encore, et sursommé, de bas estat et tout despareil emprès ly, ennemy de sa corone et de son estat, et ami tant seulement à terme et à fiction et à flatterie; et tout pour une honteuse malvaise fin envieuse, qui est de desfaire la maison de Bourgoigne, qui par tout temps du monde toutes-fois a servi et reconforté la maison de France, dont elle est membre, sinon depuis les maudites divisions qui y sont venues, et là où de France, originellement, est sourse l'envie contre elle, de sa gloire et de sa force?

O roy Loys, peu prises-tu de ta dignité et ton glorieux estat, qui vaux à estre requis de l'empereur et prié pour estre son frère d'armes, et tu requiers par flatterie et à fainte vicieuse fin ung porc-sengler sauvage, de nacion et extraction inhumaine, et là où il n'y a fors brutal orgueil, crudelité, viles meurs et nature, ramage sans foy, sans loy et sans quelque vertu, sinon de faire grief au monde! O roy Loys, tu ne peuls ignorer que tu feis aller au devant de ly les processions solennelles de Ruan, et tout l'estat de ta maison, comme au devant de l'empereur de Grèce. Se tu argues que tu le fis à fainte et à cautele, tu te juges toi-mesmes que tu es ung homme faint et double, et que tu as tendu à déception; et se tu demonstres que tu l'as fait à fin de fruit et de salut de ton royaulme, tu te monstres ignorant doncques en savoir faire et lessier à point, quand tu excèdes mesure des appertenances. Certes, tels honneurs fais à tel homme sont dérisions à qui les rechoit, et à cely qui les fait tournent en confusion aussi, et en tient l'en moins de bien; si est pité, et je le récite à plainte et à regret, quand le noble royal sang de France d'autant se défigure et forligne que de condescendre à telles basses menuetés et ordures, et tout par envie l'ung sur l'autre en dedens eux-mesmes, et pour se desfaire et escandeler, par pieurs encore et plus malvais que eux, leur propres anciens ennemis.

CHAPITRE CXCIII.

Ici parle l'aucteur ung peu des moeurs et estranges fachons de faire dudit roy de France.

Ceci ne dis-je point toutefois en charge du roy, pour parer le duc Charles, ne que je désire à condempner et déturper l'ung en sa cause, pour embellir l'aultre; car dur m'est et amer que les temps et les personnes ne rendent ainsi que j'en puisse escrire en grand los, et que leurs fais ne se comportent entièrement à vertu, aussi-bien comme ils les tournent ambe-deux à désolacion du monde; c'est ce qui m'a donné et donne cuisance en cuer, et que les nobles excellentes personnes, introduis de la foy et des divins exemples n'entendent pareillement à haultes nobles euvres, en ensievant leur estat, comme ils font à toutes choses de ruyne et de reproche, pour obéir à leurs vicieux corrages. Une chose est, se vérité se seuffre escrire: ce roy Loys ici, sans touchier à sa conscience ne à ce qui estoit en l'omme par dedens, avoit beaucop d'estranges fachons de faire, non de grand pris par dehors, et lesquels estoient si patentes et si communes, que mesme tous les princes de France s'en doloient, et non moins les petits subgects. Et depuis tout le temps qu'il estoit devenu homme, on lise et quière ses fais, ses condicions et ses meurs, l'on y trouvera plus de trouble beaucop que de cler; l'on y trouvera sédicions et ruyne partout où il est venu, vie voluntaire et desréglée, et qui s'est servi de maisnie de meismes, pluștost que des bien moriginés. Son père, le roy Charles, en faisoit bon accroire, qui, par bien le cognoistre, lui donna tous ses tiltres; Dieu scet comme fais!

Se doncques je déclaire ce que j'ay vu en l'homme, par condoléance et non pas par hayne, et que je complains ses vices et povretés, dont tant de maux ensieuvent et tant de turbacions au peuple, et que je cognois et sçay qu'en ce faisant je ne pèche point; et qu'il n'est point perpétuel, ne que moy; et que des roys d'Israël, en temps passé, on a

Digitized by Google

escrit, et des roys de France tant moins on en a escrit; et qui bon, et qui moins bon, et qui cler et de noble affaire, et qui de povre et de malvaise condicion; et n'en sont poinct les littérateurs venus pour tant à mort ne à perdicion d'amè, ne reprochiés ne tenus à suspect de faveur ne de hayne, ne puis-je doncques, sauf honneur et salut, descrire les princes de mon temps tels que je les treuve, et tels que tout le monde les perchoit et cognoit par effect et par euvre. Certes, se les bien clers hommes méritent loenges par les bons vertueux exemples, ceux qui se desvoient doncques et s'aclinent à vicieux usages, s'acquirent aussi les tiltres confus. Dont, et afin qu'il ne me soit imputé que je veuille, ce sambleroit, détester les vices du roy, et moi taire de ceulx de ce duc Charles, par cremeur ou par faveur, comme qui seroie à ly et non pas à l'aultre, et voudroye par ce moyen, ce poroit sambler, justifier l'ung comme tout net, et l'aultre condamner obscur, sauve la (1). . . . . de chacun; certes, ce je ne voudroie, ne en moi ne fut oncques.

Mès tant en osè-je bien dire et maintenir: Se le roy se feust contenu de ses vices monstrer au duc Charles, et de les exercer en ly et contre ly, jamès ne se feust descouvert de nuls vices envers le roy, dont il eust deu faire plainte; car ne lui eust ne formé ne meu jamès guerre ne rébellion, ne ne se feust porté envers ly, fors comme envers son souverain. Mès quand il a esté expert et appris de ses périlleuses conditions et meurs, et que ses subtils argus tendoient sur ly, il a usé du mesmes tel qu'il y falloit allencontre, monstré barbe de respondre à qui usoit de manière de menace; et tant se peut dire de ly y mettre les vices qui (2). . . . . qu'envers le roy n'a volu faire faulte ni user de déception ne de fraude ne de laicheté, ne de reproche, ne de nulle tricerie, ne mensonge. Bien a volu garder son pas en la nature et qualité de traictié faict aveucques ly; l'a observé de sa part, tant qu'il a peu; et quand le roy l'a enfraint, il s'en est dolu et esmeu, et le lui a mis en reproche. Dont tout ce mal icy est ensievy. Je n'excuse point doncques le duc de Bourgogne, et ne l'appreuve point sans vices et torfais; mès je déclaire les causes évidentes dont tous ces inconvéniens sont sours, et en quoi l'ung et l'aultre ont de coulpes assez, jà-soit-ce que par plus et par moins, ce est tout notoire.

(1) Lacune dans le manuscrit.—(2) *Idem.*

CHAPITRE CXCIV.

De l'assemblement de gens d'armes que fist faire le roy Eduard, et comment fut déceu par trop se fier en le frère de Warwyc.

Je reviens donc à ma matère du roy anglois Éduard, qui véoit et savoit Warwyc estre en Londres, et l'avoir toute pour ly, par l'effort du commun peuple; mès au grief toutes-fois et annuy des notables bourgeois et marchans qui n'y porent résister, et qui eussent bien volu aultrement; car Éduard estoit fort amé entre eulx, et les avoit doulcement traictiés, aveucques ce que la personne de ly estoit agréable et belle, autant qu'oncques de veue d'ommes y eust eu prince. Or estoit-il comme j'ay dict, au pays de Nort, là où il fit son assamblement; et prétendoit avoir grands gens puissamment, pour aller encontre de Warwyc, pour le combattre; et de fait, en avoit la promesse et l'attente comme toute certaine de plusieurs grands seigneurs, et se fondoit et se confioit comme en ly meismes. Or avoit-il emprès ly le comte (1). . . . . , frère au comte de Warwyc, son cousin-germain, auquel ce roy Éduard icy, par amour qu'il avoit à ly singulière, ainsi qu'on aime l'ung plus que l'aultre, lui avoit fait mercy et pardon d'avoir commis contre ly, aveucques son frère Warwyc, en la dernière bataille aveucques le duc de Clarence, et là où cestui comte, frère à Warwyc, fut pris et detenu, et Warwyc et le duc de Clarence eschappèrent et allèrent en France devers le roy, comme il a esté dict (2). . . . . Ce jeusne

(1) Lacune. L'auteur veut parler sans doute du marquis de Montaigu, frère du comte de Warwyck.

(2) Je n'ai pas retrouvé la partie dans laquelle George Chastellain décrit tous ces faits. Il s'agit du soulèvement dans le comté d'York.

Digitized by Google

seigneur doncques, mespris ainsi envers son roy et souverain seigneur, et qui ne véoit salut ne garant pour ly, fors de prier et faire prier mercy au roy de sa faulte et desléaulté, s'en mist en tout devoir, en lui promectant à tousjours mais avoir sa faulte devant ses yeulx, et plus encore sa royale mercy et miséricorde. S'il la pooit obtenir d'aventure, lui voloit et désiroit faire serment, que plus lui seroit ferme et léal désormais qu'oncques n'avoit esté malvais ne contraire; vivroit et morroit aveucques ly; tiendroit son parti et sa querelle contre son frère et contre tout homme; ne jamès, ne pour mort ne pour vie, ne le relainquiroit ne ne l'abandonneroit. Dont le roy, voyant et considérant le personnage à qui il avoit faveur naturelle, ensamble les beaux mots qui procédoient, ce sambloit, du fontenis du cuer, le print à mercy; et depuis y fonda tant son amour et sa confidence, que autant se tenoit asseur de ly et de sa preud'ommie comme de soy-meismes; et n'osoit à peine penser que fraude lui peust entrer en cuer envers ly.

O nature de vrai noble homme, et comme par toutes terres tu es à tost et à légier déceue; et par trop estre noble et de noble entière foy, tu chiés à estre trompée et escharnie de ceulx qui te doivent faire ciel et throne, glorifier par loenges et par graces rendues, et en contraire te procurent et gardent mort et ruyne! O comme en a grand nombre et bien détestable, me doubte bien, ailleurs que icy, et qui ont rendu et rendent mal pour bien, hélas! et amère doloreuse déception pour léaulté trouvée! Et dont se jamès Dieu ne devoit tenir jugement que pour tel cas, si est-il nécessaire et expédient que vengeance s'en fasse.

CHAPITRE CXCV.

Comment ledit comte leva grans gens sous le nom de Eduard, et quel malice icellui comte usoit, et comment le roy en fut averti.

Or venons à ce bon preud'homme icy, ce comte (1). . . . . qui avoit receu mercy et respit de mort en la bonté de son roy, et lequel il avoit reconquis de rechief plus sien qu'oncques et plus son entier et son confiable. Le roy lui avoit baillié charge de son avant-garde, et requis de lever gens en plus grand nombre que poroit, et de venir atout devers ly, ains tost que tard; car voloit aller résister au comte de Warwyc en ses entreprises. Si l'agréa libéralement. Et de fait leva grans gens et puissans sous le nom de Eduard et de l'aller servir. Et iceulx menés par ly jusqu'auprès où estoit Eduard, en ce meismes chasteau (1) où le roy Richard estoit murdri, ce comte ici, en qui Eduard se fioit, fit arrester ses gens; et tournant visage envers eulx, il les commencha à arraisonner, et dire ainsi:

« Messeigneurs, nous sommes ensamble une belle compagnie de gens; et poons faire, ce me samble, ne sais quoi de grand, s'il chiet à point. Que dites-vous? Faites-moy sage de vostre corrage et de vos volontés. Maintenant il est heure et besoing de le savoir. »

Si fut respondu alors d'une commune voix: « Monseigneur, nous sommes venus et esmeus aveucques vous, et sommes tous conclus de faire tout ce qu'il vous plaira nous ordonner et commander. — Par Saint-Thomas, ce dist l'aultre, alors je suis doncques pour Henry de Lancastre, roy d'Angleterre; et si veulx maintenir et soutenir sa querelle. » Et commencha à dire: « Vive le roy Henry! » Et tout ce peuple après, et en l'instant, cria tous ensemble: « Vive le roy Henry, roy d'Angleterre! » Et là s'arrestèrent sans aller plus avant; et prirent logis en contraire du roy Eduard, qui s'attendoit à eulx de les avoir pour ly et en son aide: ce que point n'avint. Et en fust dolentement déceu.

Or prindrent conseil ensamble sur ce qui estoit de faire au surplus pour meilleur esploit, et se porta ainsi l'avis: que d'une traite on allast là où estoit Eduard tout à la haste pour le prendre, et de le saisir au corps; car n'avoit comme nulles gens aveucques ly pour le deffendre. Et de fait fut délibéré d'y aller. Or en y avoit-il ung en ceste compaignie, lequel voyant la malvaiseté du comte, qui

(1) De Montaigu, sans doute.

(1) Conway-Castle.

Digitized by Google

frère estoit à Warwyc, et en qui le roy Eduard toutes-fois se confia sur tout aultre, et estoit jà tourné nient-moins en son contraire, subtilement s'embla de la compaignie; et à toute haste s'en alla vers le roy Eduard, pour l'avertir de ceci, et pour le garantir; car aultrement le véoit ou pris ou mort. Si vint jusques à lui, et lui conta la manière comment le comte (1). . . . . estoit tout au plus près de ly atout grans gens; et estoit tourné du parti Henry de Lancastre, prisonnier; et venoit devers ly pour le prendre ou tuer, ou pour le livrer en la main de son frère, le comte de Warwyc. Si l'oyt le roy et le vit, tout effrayé; mès à dur voloit croire ce qu'il luy recorda; ains respondy et dist: « Tu es ung laische ribaut tout effrayé, et as eu peur; et par peur, tu t'en es enfuy par une gabe qu'on t'a donné à entendre. Tu meismes porteras la punicion de la honte que tu mets sus à mon cousin le comte, qui ne me feroit faulte, ce sçay-je bien, pour souffrir mort. Et mescrerroie plustost tous ceulx de mon royaulme à peine que ly tout seul. Par Sainct-George! tu en seras mis en prison, et en aras à souffrir, si tu es trouvé en bourde. »

Or fit le roy monter à cheval prestement un sien escuyer, pour aller enquérir en toute haste de cestui affaire et comme les choses alloient. Si vint cest escuyer jusqu'où estoit ce comte, lequel il cuidoit estre bon et confiable. Et de fait vint aborder à ly tout à l'ombre de bonne foi, et ly dit les nouvelles que le roy avoit oyes; mès ne les voloit croire; et pourtant venoit savoir comment il en estoit. « Saint George! dist le comte alors, vous estes venu pour savoir de mon corrage; mès vous n'en porterez point les nouvelles à vostre Eduard; vous demorerez ici. » Et là fust détenu prisonnier, et n'ot loisir de retourner, car ne lui fut point souffert. Si s'argua Eduard en son long retour; et ne savoit point son empeichement; et par argu fit monter à cheval arrière ung nommé (2). . . . . homme et seigneur d'auctorité; et l'envoya jà seconde fois sur l'aultre le premier, pour oyr vraies nouvelles. Et vint icellui, comme le premier avoit fait, aborder pleinement jusques audit comte, qui arrière le retint prisonnier, et à plus grand joie encore que l'autre, car estoit pour en tirer grand finance. Si luy fut le retour arrière empeiché pour avertir le roy Eduard; car ne tendoit-on qu'à le prendre au despourveu. Et tousjours marchoient avant cestes gens cy à intencion de venir le surprendre. Et Eduard, voyant que nul ne retournoit vers ly, et tout esbahy de ceste manière de faire, envoya la tierche fois arrière diverses gens à force pour savoir et pour enquerre. Et iceux sans aller bien loing et sans grandement tarder, vindrent corrans et affuyans à priemes vers Eduard, et lui dirent comment les choses alloient; et que s'il ne trouvoit manière de soi sauver, et bientost, il estoit ou mort ou pris.

(1) De Montaigu.

(2) Lacune dans le manuscrit.

CHAPITRE CXCVI.

Comment le roy fut perplex de novelles qu'il oyt, et comment, après plusieurs plaintes à ses nobles, lui convint prendre fuite à course de chevaux, avec sa noble compaignie.

De ces nouvelles fut durement perplex le roy Eduard, et non merveilles, quand au vrai et à l'œil parcevoit la desloiauté de son tant fiable ami et parent, lequel venoit approchant pour le tuer ou prendre. Print toutefois sa fortune en gré, et visa à en faire son preu à l'exigent du temps, qui le constraignoit à le faire brief. Aussi fit-il; et parlant à ce qu'il avoit de gens emprès ly, grans barons et autres, leur dit: « Or chà, messeigneurs, or est venu l'heure de mon infortune, là où il convient que j'abandonne et délesse mon royaulme, et que je me voise fuitif en estrange terre, devant mes ennemys, par trayson contre moi bastie soubs bonne fiance. Et le permet Dieu aujourd'hui, ce me samble, ainsi, et le me fault ainsi porter. Mès quand sa grace se voudra retourner envers moi par compassion en ma cause, je recherrai en novelle espérance de revenir encore au recuevre. Ce sont les tours de fortune; hui fait-elle l'omme grand et haut eslevé, demain le renverse et le fait cheoir en bas. Ung temps fut que point je n'estoie roy d'Angleterre: or est le temps aujourd'hui que atout couronne je n'ai ne terre

Digitized by Google

ne royaulme. Si me convient aussi paciemment porter et prendre en gré mon aventure contraire, comme la gloire de mon exaltacion m'a esté de grand joie en mon corrage. Se fortune n'eust eu le pooir de me le donner, n'eust eu le pooir ne le droit aussi de le me tollir. Ce doncques que j'en ai eu jusques cy, ce a esté d'emprunt, et non par condicion invariable et non ravissable; tesmoing ceste présente heure qui me fait le plus confus roy qui oncques fut, et le plus derelainqui et abandonné de tous amys. Ne sçay comment vous en va, vous seigneurs qui cy estes, ne se vous serez du nombre des autres qui me lessent ou des miens. Ma fortune me semble si foible aujourd'hui et si débile, qu'à peine ne me sçay-je en qui me fier, ne en qui mettre fondement, pour ce que ceulx en qui plus me fioie me tournent dos, et ne leur est honte ne vergogne rien de nulle honnesteté ne cremeur. Ceux à qui j'ai fait les biens de mercy, me rendent les paiemens de crudélité; et ceux à qui j'ai conféré les bénéfices d'honneur et d'estat procurent ma ruine pour récompense. Seigneurs, aller s'en fault et quérir sauveté: icy n'a mès nulle seure demeure ne jeu party pour ung tel péril attendre. Dont ce m'est regret, le plus que j'eus oncques, d'ici partir sans deffense. O vous, mes barons qui cy estes, vous condolez, vous prie, aveucques moi en mes regrets; à vous ils touchent et incombent comme à moy propre, quand par moi abandonner vous demorrez en la persécution de vos ennemis; et par demorrer emprès moi, vous devenez maleureux comme moi, riches toutes-fois et resplendissans en honneur par léauté monstrée, laquelle est la gloire et la coronne des vaillans hommes, et que Dieu regarde du haut de son throne, et dont il n'est point de doute qu'en fin il ne la récompense et la rétribue par le semblable. »

A ces paroles y eut de grans suspiremens, et de cuers esmeus envers ce doloreux roy, à qui ne besoignoit fors à s'en enfuir à force de chevaux vers la mer, où que fust, pour trouver passage. Et de fait, à ce faire se disposa à toutte haste; et en pareil les barons et tous autres, crians et disans qu'aveucques ly vivroient et morroient; et tant et si avant qu'il plairoit à Dieu lui envoyer, feust dur, feust mol, ils y partiroient et ne le derelainquiroient ne en mort ne en vie; entre lesquels le seigneur d'Escalles, frère à la reine, estoit l'ung des principaux; et estoient environ de six à huit cens hommes en tout.

CHAPITRE CXCVII.

Comment le duc Charles despescha l'ambassade du roy à Sainct-Omer, qui là estoit venu pour le bien du pays et d'union entre eux deux.

Maintenant convient-il narrer comment le duc Charles despescha l'ambassade du roy à Sainct-Omer, qui là estoit venu devers ly pour le bien du pays et d'union entre eux deux, et pour pacifier et contenter le duc son cousin, et le satisfaire de tous les outrages, ravissemens et extorsions faites pour et au nom de Warwyc, Anglois, dont le duc se doloit, pour la cause que le roy le portoit, soustenoit et garandisoit en son royaulme. Dont, et combien que ledit de Bourgoigne s'en doloit, et en portoit le cuer gros envers le roy, et le savoit bien, toutes-fois, pour demorer en amisté aveucques ly et non encheoir en guerre, s'estoit avisé d'envoyer devers ly ambassadeurs pour lui offrir toutes satisfactions, et restituer de toutes pertes et dammages faites à lui et à ses subgets par mer et par terre à ceste cause, aveucques ce aussi que par ceste son ambassade sceust que, comment qu'il feust ne comment que la chose allast ne tournast, il voloit demorer ferme et estable emprès le traité qui avoit esté fait entre eux deux à Péronne; faisant déclarer en outre que aveucques ly seul et aveucques son amisté envers et encontre tous autres quelconques il voudroit mettre son fort pour sa porcion de son régner; et le tenoit si sage, et prince de si grand vertu, ce faisoit dire, que entendu le lieu dont il partoit et estoit né, aveucques la grandeur et la puissance qui estoit en ly, il devoit mieux amer à soi joindre aveucques ly, et porter sa querelle encontre tous autres quelsconques contre honneur et droiture. Or avoit le duc Charles assez longuement, et par aucuns jours, médité et pensé sur le rapport de ces ambassadeurs de France, et lesquels, après privées

Digitized by Google

devises eues aveucques ly, requérèrent pour la délivrance et retour; si s'y disposa le duc et leur mist jour.

CHAPITRE CXCVIII.

Comment le duc Charles cuidoit tenir assiégé le comte de Warwyc par son armée sur la mer ou par terre esparse au quartier de Normandie.

Mès avant que je plus avant procède en ceste déclaration, loist bien narrer ung peu et faire conte aussi de la disposition du temps d'alors et de son importance. Car estoit le duc Charles alors durement enaigri à l'encontre du roy, pour cause de Warwyc, lequel il soustenoit, et en son despit, ce lui sambloit, machinans ensemble la ruyne du roy Eduard et de ly. Et touttes-fois que le duc Charles par effect cecy veist et parceust bien, avoit merveilleusement le cuer fier et gros, et petit en soing et en peur de leur machinance; ains s'asseuroit et quasi présumoit pooir contrester à tous ses mesveillans, et mesmes pooir leur donner des affaires beaucop; car avoit bien son armée vaucrant en la mer très puissamment, et par laquelle il entendoit tenir assiégié Warwyc en Normandie, sans en oser saillir; et par terre avoit son armée preste et pratiquiée, la plus puissante qui oncques avoit esté veue en ces terres par deça jusqu'à ce jour, et laquelle, estimée en nombre de quatre ou cinq mille lances, sans les archiers, et desquels il estoit asseuré au jour de semonce, ensemble et des capitaines, aveucques ses divers pays. Si se confioit fort en sa puissance par mer et par terre, et ne redoubtoit riens; moins encorre pour ce que le roy Eduard, son serourge, estoit encore en règne et en throne, et non en apparence de décliner, comme il fit depuis. Et pourtant ce duc Charles ici, qui se confioit en sa haute fortune et en son pooir d'alors, non craignant nul vent de France, et là où on lui machinoit grief, ce savoit bien, fit tant moins d'estime et de réputation de l'ambassade du roy et de son rapport; car ne maintenoit nulle teneur de vérité en icely, ains abus et menées de paroles vuides et sans fruit; car lui imputoit pleinement faute et rompture en son serment solempnellement fait à Péronne entre ly et ly, sur les articles de leur traitié fait entre eux deux; et par quoi, après telle rompture et telle faute commise en ung si grand cas, pooit arguer justement, ce disoit, icely estre moins créable et recevable en un moindre novel survenant affaire. Et pourtant, moitié par deffiance qu'il mettoit en ses paroles, et en partie par mal talent qu'il avoit conceu contre ly, par le port qu'il bailloit au comte de Warwyc et en son contraire, en tous endrois et en tous affaires qui touchoient le roy se montra aigre et dur, et peu amiable et révérend en ses paroles envers ly; car estoit devenu de toute autre nature que franchoise, et tout à sa cause. Et ainsi doncques eux deux en ung royaume terribles et périlleuses pestes, et ensievans leur propre appétit plus que d'autrui, tindrent en ce temps-cy les hommes de çà et de là en soing et en peur de meschief, et en attente de guerre et de mal avenir. Dont, et se cestui duc Charles ici peu amoit le roy son souverain, toutes-fois tous Franchois en pareil le héoient de mort, et le despitèrent, pour cause que si fort s'estoit déclairé Anglois encontre le salut du royaulme.

CHAPITRE CXCIX.

Comment les deux ambassadeurs du roy furent délivrés.

Or venons à la délivrance de ces deux seigneurs ambassades du roy, maistre Jacques Spontin, seigneur de parlement, et Guyot Pot, bailli de Vermandois, frère au seigneur de la Roce, estant lez le duc, chevalier de son ordre. Le duc Charles doncques avoit fait préparer son dois de cinq degrés de haut, et sur icellui sa chaire, toute couverte de rice drap d'or soubs ung ciel de mesmes; et l'embas du marche-piés, tout aussi large que le charpentier l'avoit fait, estoit couvert de velours noir, descendant de degré en degré, qui estoit le plus haié, ce disoient aucuns, et le plus fait en élacion qui oncques avoit esté veu jusques à ce jour ne à empereur ne à roy. En icellui doncques pompeux et rice throne, s'assist le duc Charles, tout avironné des estas de sa maison, par divers

Digitized by Google

degrès, et là où les princes et les hauts barons avoient leur siège propre, et les chevaliers et escuyers chacun en destinée assiète ensemble, et les prélas et la chancelerie leur députacion et ordre. Là vindrent donc et furent faits entrer ens les ambassadeurs du roy, accompaignés du seigneur de Créqui. Et venus jusques au banc qui estoit ordonné pour eux, se mirent en genoux et saluèrent le duc : lequel, sans mettre main au chapeau, tant seulement les niqua de la teste, leur faisant signe de eux lever, qui assez tost le firent aussi. Et ne s'en faisoient gaire prier, car assez savoient de leur estre et de leur devoir faire; et ne prindrent pas bien en gré si peu d'amour et de révérence monstrée au roy leur maistre, dont ils estoient délégués devers ly, pour bien de paix encore. Si s'assirent sur leur banc, front à front de ly; et là assis, le bailli de Charolois, chief du conseil, nommé maistre Guillaume Gonnel, commencha à répéter devant lesdits seigneurs, les poins et l'effect de leur ambassade, pourquoi ils estoient venus. Et comme il les eust déclairés souffisamment, et lors où il séoit à rendre responce point sur point, le duc mesmes anticipa les paroles, et dist au premier point, qui touchoit les offres : Que les offres que le roy faisoit et faisoit faire, n'estoient ne valables, ne souffisans, ne raisonables, ne recevables; car les domages qui avoient esté fais ne se povoient radoubler ne recompenser au pris de leur importance.

Au second poinct, qui touchoit l'entretenement de Péronne, il respondit et dit : Que le roy, tout de gré et voluntairement, avoit enfrainct ledit traitié pour avoir porté soustenu et receu en dedens ses havres et pors le comte Warwyc, son ennemy, et lequel, par forme de guerre, avoit fait faire ledit dammage sur ses subgects et pays. Et ce nonobstant toutefois, et qu'il le savoit, toujours le soustenoit et confortoit en son royaulme, en grand grief et confusion de ly et de ses pays; que faire toutefois ne devoit, car estoit directement en contraire et en despection dudit traité de Péronne. Et par ceste cause, il monstroit et arguoit que son offre en cestui endroit aussi n'estoit acceptable ne vaillable.

Sur ceste responce Guyot Pot, bailly de Vermandois, homme haut et bien en parolle, se leva et dist : « Monseigneur, véez cy unes lettres-patentes que le roy m'a envoyées novellement, depuis moy estre venu ici, lesquelles, s'il vous plest les veoir, vous les porez faire lire devant tous; si sarez et orrez leur effect, et ce que le roy mande par icelles. » Le duc alors fit prendre lesdictes lettres et les vit à part, et depuis les fit lire tout hault et publicquement. Et lesdictes lettres leutes, ledict Guyot Pot, soy ruant en genoux, dist : « Or, monseigneur, vous avez veu et oy ce que le roy m'ordonne et mande; et comment, pour avoir votre amistié, il veut que je vous offre tout ce que vous vouldrez, touchant l'appointement fait entre ly et vous; et que toute telle forme et manière que vous le sarez et voudrez deviser, que je le vous offre et passe tout autel et en tel viguer comme s'il y estoit en personne. » Et le duc respondy de rechief, et dist : « Et je vous ai jà dit unes fois que ne vous ne ly ne poez; et que ce que vous offrez n'est pas recevable, pour cause que ne le poriez restorer ne satisfaire. » — « Et comment? ce dit Guyot Pot alors, monseigneur, et comment cela? N'est-il point au roy de pooir réparer et faire restorer le dammage que vous alléguez, et qu'il ne fausist qu'à cause de cely meschief guerre et tribulacion sourdisse en vous deux, qui toutefois vous offre à faire raison? Eh! monseigneur, toutes-fois l'on feroit bien la paix d'ung royaulme perdu et de cinq cens mille hommes morts en sang, et ne poroit-on faire réparacion doncques d'ung petit meschief particulier qui ne pend qu'en vostre volenté privée? Monseigneur, le roy et vous avez juge par desseure vous deux. Le roy fuit la noise et la guerre, et vous offre paix et amisté et réparacion de toutes romptures. Se vous ne volez entendre à raison, et que aultrement en ensievist cy après qu'en bien, ce ne sera point à sa défaute. » Et alors ce duc tout animé, ce sambloit, et en argu, respondy et dist : « Entre nous Portugalois avons une coustume devers nous, que quand ceulx que nous avons tenu à nos amis se font amis à nos ennemis, nous les commandons à tous les cent mille diables d'enfer. »

Digitized by Google

CHAPITRE CC.

Comment les nobles qui estoient entour du duc estoient mal édifiés et contens de ses hautaines paroles aux ambassades, par grand hauteur de corage dont il ne se peut refraindre à l'heure.

Ce fut ici l'effect de la responce que le duc fit à Sainct-Omer aulx gens du roy, et dont la fin, comme vous oez, estoit dure et estrange à oyr, et non pas bien prise des gens mesmes du duc, pour ce qu'il y avoit de malvais agoust pour commander tacitement ung roy de France à tous les cent mille diables. Et sambloient à ceulx qui deuil y prenoient, qu'à ly mesmes il se fist grand blasme en ces paroles, considéré encore qu'il estoit subgect du roy, et honoré et paré des armes des fleurs de lys, la gloire et splendeur de son front et le plus cler de ses tiltres. Et en ce, quand il se nommoit Portugalois, fut murmure aussi de ses propres gens, pour ce que tacitement contempnant le nom de France dont il estoit, ne se osa nommer Anglois là où le cuer luy estoit; mès se renommoit de la feue de sa mère, ancienne amie d'Angleterre et contraire à France. Ainsi doncques, jà-soit-ce que le temps d'alors portoit ainsi, que cestui duc Charles s'estoit de tous points esloignié de l'amour et affection envers France, fut complaint toutes-fois et durement mal pris entre ses propres gens, que tant publicquement et si irévérament il se osa estordre en ses paroles. Car quoique le maistre feust, ne quel ne com fait, eulx tous estoient en affection devers France, non pas vers Angleterre. Fut faite murmure aussi entre les plus sages, et qui beaucoup veu avoient, de son hault élevé siège qui, par excès de hauteur, passoit mode et règle. Si luy fut imputé à merveilleuse élation de cuer mal loable, et par espécial parce que c'estoit envers ung roy de France, son souverain et le plus grand de la terre, envers lequel il se voloit extoller maintenant, ce sambloit, sous tiltre d'ennemisté que le roy lui monstroit, en ce qu'il portoit et soustenoit Warwyc encontre ly. Parquoi, comme le roy lui monstroit la dent en soustenir son ennemy en contraire de leur appointement, avoit bien loy aussi, ce sambloit voloir dire, de monstrer son orgueil envers le roy, pensant, en nature d'ennemisté, riens pooir mesprendre, aveuques ce que son pooir sentoit gros et fier, et par lequel il espéroit encore, aveucques Éduard, le roy Anglois, tenir ledict roy encore en cremeur et soubs verge; car ne cuidoit point ne ne créoit que ce deust avenir en Angleterre, qui depuis avint. Et par ainsi, partie par chaleur de jeusnesse et en son premier haut vol, qui jà avoit exsécuté de haultes besognes, partie aussi par soy cognoistre redoubtablement fort et de chevance et d'ommes, et tout tourné en ennemisté et en haine envers cely qui son ennemi portoit contre ly, n'y avoit ne orgueil, ne beuban, ne rude parole, ne fiers mots qui lui pooient sambler vicieux ne de reprise, parce qu'à son ennemi on se doit monstrer tel pour tel, et qu'en ennemisté n'a point de courtoisie; jà-soit-ce que je ne l'appreuve point ainsi; mès en cuer ennemi et felle, coustumièrement se trouve raison esteinte; et là où raison faut, là est légier consentement à vice.

CHAPITRE CCI.

Comment ces deux princes ne se purent oncques accorder, mès y avoit toujours une aigreur et une rancune entre eux.

Entre ces deux princes de tout temps y avoit rancune; et quelque pacificacion qui s'en peust faire huy, demain tout revint et retourna en son premier estat; ne vraie amour s'y pooit former. Avoient conditions et meurs incompatibles, et volontés toutes discordantes. Et plus alloient avant les jours, et plus enchéoient en grans différens ensemble et en désespérables aigreurs, plus toutefois l'ung que l'aultre; l'ung dissimulant, et l'autre par semblant moins accontant et plus soy descouvrant. Le roy, certes, estoit homme subtil et faint; savoit reculer pour saillir plus loing; savoit faire l'umble et le doux à couverte fin, savoit concéder et donner pour recevoir au double; et savoit porter et souffrir, à terme propre, grief, sur l'espérance de sa vertu, qui du tout en fin lui poroit rendre vengeance. Ainsi

Digitized by Google

donques estoit ce roy ici fort à craindre, à cause de son engin, le plus agu du monde. Et le duc Charles faisoit à craindre, à cause de son grand corrage, lequel il descovroit et sambloit monstrer par effect, qui de nul ne tenoit conte, ne de roy ni d'empereur; et quand ce venroit à la guerre aux Franchois, si se tenoit-il fier et fort assez, aveucques son Eduard, contre tout homme, aveucques ce que le cuer lui estoit fort eslevé, et ce qu'il avoit acquis de gloire contre eulx à Mont-le-Héry, et depuis en Liège, qui toutte succomba soubs lui en arsion et en glaive. Et ainsi doncques, comme le roy avoit sens grand et cautele, et en usoit en une manière, ce duc ici avoit ung aultre sens grand et d'aultre effect, et en usoit en aultre médecine, comme j'ai dit: en dissimulacion et en fainte, supployante à cautèle de fruit, et l'autre en publicque ostension de fierté, sans peur de mesprendre; car commettoit à sa diligence et à son veillier, et la veue en tout et surtout, toute l'efficace de sa fortune; et cuidoit et espéroit, par son pooir et par son propre sens, parvenir à toutes ses précogitées fins, feust de paix, feust de guerre.

CHAPITRE CCII.

En cestui chapitre déclaire l'aucteur l'original principe dont tout le discord est venu entre le roy et le duc Charles.

Ce que je amplie ici ceste matère si au long, ce fay-je à cause qu'à l'eure de ceste mon escripture, le temps estoit fort apparant de prochain meschief de guerre et de grand ruine entre ces deux princes, car fort estoient animés tous deux, et moins que je ne les vis onques en espoir d'aulcun remède. Par quoi, se la guerre va avant, et que l'effect en ensieut, comme la peur le me juge, au moins pourra l'en connoistre par mon escripture, dont tout procède et meut. Car nonobstant que je soie au duc norriture et de ses bienfaits, si ne me hontie je point pourtant d'escrire vérité contre ly, là où nécessité l'expète: combien que tout, hélas! est meu d'inconvénient et d'un original malvais principe, qui est: que le roy Loys, par son couvert subtil prétendre et veillier en contraire de ce duc Charles, l'a fait devenir maugré ly et de force Anglois, et d'avoir quis celle alliance, pource que seul ne se sentoit fort pour tenir contre ly. Ceci donques entendu et cogneu, c'est le seul point et le principal qui peut parer ce duc; mès maints inconvénients sont survenus dessus depuis, et dont de plus en plus fort les causes ont empiré les querelles de l'ung et de l'aultre, et tout par faute de raison et de cremeur de Dieu.

CHAPITRE CCIII.

Comment le roy, par couvert engin, offrit au duc toute réparacion et satisfaction, et pour quelle cause il fit ce samblant.

Or avoie-je dict que le roy offroit, par ses gens dessus nommés, satisfaction et réparacion de tous dammages fais au duc de Bourgogne, et ce pour avoir son amisté et pour pooir vivre en paix aveucques ly, car ne désiroit point la guerre, ce disoit, et estoit jà de cinquante ans passés, là où repos lui estoit mieux séant que traveil; et le duc toutes-fois ne le voult accepter, mais répudia son offre; et ne faisoit ne pois ne estime alors de son amour ne de sa hayne, pour cause de Warwyc. Mès ores convient-il entendre ici le secret de cest offre qui a esté fait au duc, et là où le roy lui a offert paix et amisté encore par prière, ce sambleroit, et laquelle chose sambleroit avoir esté menée au roy d'une manière de peur, et d'avoir beaucoup prisé ce duc et son pooir, ou il sambleroit, se meschief en avient cy-après, que le duc ait esté moult ingrat et hors de voie, d'avoir refusé paix et amour, et cely mesmes à qui il le deust avoir requis plus tost; car estoit son souverain et son plus digne et plus puissant. Et pourtant, ou l'onneur en doit demorer au roy d'avoir offert réparation pour non cheoir en guerre, ou la honte lui demeure d'avoir requis paix à son subject, par peur de sa puissance. Et du costé de ce duc Charles, il convient aussi qu'il ait eu cest honneur et ce tiltre, d'oser répudier et refuser l'amour à un roy de France, sur fiance en sa fortune, ou, se l'effect de la guerre en ensieut depuis, et là où les hazards

Digitized by Google

sont périlleux, que ceste guerre lui demeure à charge à tous-jours; parce qu'il a villpandé paix. Or Dieu scet comment tout va, et ly seul en est juge; mès en ce temps ici, quand le roy fist ces offres; certainement il n'estoit point encore asseur que le comte de Warwyc peust jamais expulser si tost Eduard hors d'Angleterre; et par lequel, tant qu'il estoit régnant, le duc Charles se maintenoit en son orgueil; et les deulx joins ensemble et en leur hault vol, le roy les craignoit; et non sans cause. Et ainsi donques le roy non voyant encore la ruine d'Eduard, offroit au duc son ajoinct réparation des dommages que avoit fait Warwyc, pour rompre au duc son ire; car sentoit grand grief pooir advenir en son royaulme, se les deux, Eduard et Charles, lui movoient guerre: et dont adès les espérances estoient très grandes, par l'armée que le duc tenoit vaucrant en mer; et dont toutte la Normandie estoit en doubte et en grand traveil.

Ainsi doncques, se le roy offroit satisfaction au duc, ce falsoit-il, ainsi le faut-il entendre, pour s'asseurer de l'aigre volenté du duc, qui faisoit samblant de guerre par mer, et pendant lequel temps, et jusques à ce que Warwyc poroit avoir mis ruine en l'estat d'Eduard, il demorroit paisible. Ainsi doncques, se peur sambloit estre ici du costé du roy, se n'estoit-ce pas peur qui se dit de révérence, mès estoit une peur de prévention et de sens, pour à aultrui rompre son entreprendre. Aussi voirement, comme je dis que sens et cautèle estoient de la part du roy en ceste matère, le duc aussi les entendoit tout au cler; et estoit la cause pourquoi il faisoit moins de pois de ses offres. Car toujours il maintenoit que le roy ne tendoit qu'à le décevoir, et qu'en ses paroles n'avoit rien de ferme; et aveuques ce, quelconque chose qu'il lui mandast par ung ne par autre, ne quom belle qu'elle peust estre, ne quom grande, si pratiquoit toujours en couvert devers tous les princes de France et ailleurs en son contraire. Et pourtant, quand il a refusé les offres du roy présentement, il sambleroit que ce il l'ait plus fait en contempt de sa privée personne, sans regarder se roy ou non, qu'en contempt de paix. Mès comme Loys, qui se monstroit son ennemi par porter Warwyc son ennemi, ly, comme Charles, ennemi à son ennemi, a refusé les offres d'amisté à cely en qui n'avoit point de fiance. Ainsi doncques; se la paix a esté offerte à cautèle, elle a esté refusée à bon propos, pour ce qu'on n'y ajoustoit point de foi. Et en effet, le duc aussi avoit toujours son attente sur Eduard, le roy anglois, et par lequel il se confioit estre assez fort encontre les menaces de France, et d'en avoir mesmes sa raison au besoing.

CHAPITRE XCIV.

Comment les ambassales du roy venus à Sainct-Omer, ly y vint aussi ung abbé de Bretaigne, et comment le roy laboroit toujours pour séparer le duc breton de celui de Bourgoingne.

En ce propre mesmes temps que les gens du roy estoient venus à Sainct-Omer faire les offres et persuader cestui duc Charles, y estoit venu aussi, et jà par avant, l'abbé de Bigars, Breton, de par le duc de Bretaigne; et lequel abbé, comme il oyt deviser et conter comment le roy avait faict dire par ses gens et remonstrer au duc de Bourgogne comment il désiroit l'amisté d'icely sur tous autres, et qu'aveucques ly il vouloit affermer et à toute perpétuité tenir ce qui avoit été appointié et fait à Péronne, et demorer ami à ses amis et ennemi à ses ennemis; dont, et pour ce que le duc de Bretaigne toujours persévéroit en orgueil encontre ly, faisoit remonstrer à ce duc Charles comme il avoit son espoir en ly, que, considérée sa longue rébellion et fierté, il pooit et devoit plus tost abandonner ledit duc breton que ly roy de France, dont il devoit honorer et amer la coronne, comme le plus grand posteau d'icelle.

Comme doncques cestui abbé entendist et oyt conter ceci, commença à rire, et dit: « Or, par mon ame et par ma foi! tout cestui mesmes conté, et en telle formé comme ici le contez, j'estoie présent là où les gens du roy venus à Nantes le firent et remonstrèrent au duc mon maistre et seigneur, en contraire de monseigneur de Bourgogne, lui requérant et priant qu'à ce il voulsist entendre et con-

Digitized by Google

descendre, afin de soi pooir vengier de ly et de son long intolérable orgueil. »

Et de fait, vray estoit-il; avoit voirement envoyé devers le duc en Bretaigne faire ce double personnage, tout en contraire l'ung de l'aultre. Parquoy on ne peut aultrement conclure, fors qu'envers l'ung ou envers l'aultre il commettoit faute et le payoit de bourdes, et dont la honte principalement tourna sur ly. Et par ainsi doncques, le refus de l'amisté du roy à ly offert ne tourna pas tout à charge à ce duc Charles, où que la chose viegne enfin, que l'excusation ne soit aussi séante et clère pour ly de le (1). . . . . ainsi faire, entendues les doubles et enguigneuses manières de faire cy contées. Et, en effet, de tout son sens et pooir le roy laboroit jour et nuit pour séparer le duc breton de l'amisté du duc de Bourgoigne, et pour l'avoir devers ly; de quoi, toutefois, il ne pouvoit finer tout à son gré. Mès enfin, tant pratiqua devers ly, que le duc de Bretaigne lui promist amour, service, assistence et alliance envers tous et contre tout le monde, réservé le duc de Bourgoigne; et ly mesmes drescha la voie à ce duc de Bretaigne, que d'envoyer envers le duc de Bourgoigne notable ambassade, pour lui signifier cecy et pour luy remonstrer que riens n'y avoit icy fait encontre honneur ne en son contraire; mès le pooit ledit de Bourgoingne licitement porter et concéder; car n'y avoit nulle séparacion entre ly et ly; et aussi le roy ne le quéroit point, ce devroit-on dire. Et de fait le duc de Bretaigne, après estre condescendu aux instances et presse du roy, mist sus son ambassade notablement; et y commist le président de Bretaigne et le grand-maistre d'ostel, ung noble chevalier, aveucques Bretaigne, le héraut, lesquels accompagnés du seigneur de Malpertuis, ung bel gentil chevalier, arrivèrent à Hesdin prestement après les gens du roy estrè partis de Sainct-Omer; car le duc Charles estoit jà venu de Sainct-Omer audit Hesdin, pour ce que pestilence y courrut aulcunement. Audit Hesdin doncques je laisse ceste ambassade des Bretons grandement conjoys et receus, et venus au devant de toute la noblesse de la maison, et viens rencheoir sur le roy, qui à son lez pensoit et sollicitoit toujours son profit, et d'avoir sa belle cause, et comme il avoit devers ly le comte de Warwyc à part, seur qui, dessoubs sa main, ne visoit et n'estudioit qu'à soi en aidier au profit de son royaulme et à la destruction et ruyne du roy Éduard et de la maison de Bourgogne. Car quelque paix et amisté que offerte eust au duc Charles faintement et à cautèle, n'avoit aultre désir nientmoins, ne aultre contendement que de le destruire et desfaire; car ly mesmes s'en estoit tant descouvert as ungs et as aultres, que chacun le savoit, aveucques ce que les euvres le démonstroient par effect.

(1) Lacune d'un mot dans le manuscrit; peut-être *vouloir*.

CHAPITRE CCV.

Comment plusieurs Franchois plaignoient fort la charge et les grans frès du roy qu'il eust de par Warwyc.

Le roy doncques soustenant Warwyc à grans frès, soustint aussi le duc de Clarence, frère au roy Éduard, et la ducesse sa femme, ensemble la comtesse de Warwyc et une sienne fille à marier. Et comme j'ay dit que le roy en avoit grand charge et frès de les entretenir sur ses bras, aveucques une grande multitude de famille et de gens de guerre, certes, plusieurs Franchois d'entour ly le plaignoient fort et le portoient à dur; premièrement, pource que ennemi estoient anciens de France, malvaises gens, et secondement pour ce qu'ils estoient gens forfais, laiches et recrans, paillars, sans honneur et sans vergoigne, et prouvés publicquement traitres encontre le souverain seigneur et prince, l'ung cousin-germain, et l'autre frère d'ung père et d'un ventre, béant iniquement à destituer son frère par bataille, là dont il estoit enfui confus. Ainsi doncques, Franchois voyans que le roy en faisoit feste, et en portoit grans frès, le portèrent à dur et à envis, et leur eussent volu avoir crevé les yeux. Mesmes le comte de Sainct-Pol, connestable de France, oncle de la reyne d'Angleterre, pour quelque mand que le roy luy feist, oncques ne volt aller devers ly ne l'approcier, tant que Warwyc y estoit. Mès

Digitized by Google

ly manda que, pour perdre l'espée de France et tous ses bienfais, jàmès devers ly ne viendroit, tant que tels traitres y seroient, et qui avoient fait morir ses amis et parens. Normans aussi, tout au long des costes de la mer, les maudissoient de cent mille malédictions, à cause du traval que porter leur convenoit jour et nuit à l'encontre de l'armée du duc, qui vaucroit par mer, et encontre laquelle il leur convenoit jour et nuit faire guerre à hacques et à macques, de peur de descente amont des ports. Si en estoient à mal aise que merveilles; car, ne feust Warwyc, de telle armée qui les traveilloit n'eust esté besoing, ce disoient.

Or, entendez et oez quelles conclusions print le roy Loys, roy de France, aveucques le comte de Warwyc, deschassié d'Angleterre, car moult y a ici grand matère et estrange. Assez avez oy, seigneurs, comment Henry fils de Henry le second, par le moyen de ce comte de Warwyc, avoit esté écrié à Londres et destitué de sa coronne confusément et comme inutile et inhabile de régner. Jà long-temps avoit esté tenu en prison, en la tour de Londres, et Éduard, comte de la Marche, eslevé en roy; la reyne Margriete, femme à Henry, chassée aussi dehors d'Angleterre atout son enfant, atout extrême confusion de l'ung et de l'aultre. Warwyc l'avoit fait preschier publiquement par Londres, et en la présence de la mère: comment elle estoit femme ahontie de son corps, et que l'enfant qu'elle faisoit accroire estre fils du roy Henry, estoit ung enfant de fornication, emprunté en péchié aveucques ung bas homme, ung baveur, parquoi n'estoit digne de succéder à coronne ne à royal estat, comme tout à long à esté récité en ung aultre volume ici devant, sur l'expédition du temps d'alors (1). Or est vrai que le roy Loys, visant toujours venir à ses fins, comme de desfaire le roy Éduard, qui estoit une mesmes chose aveucques le duc Charles, communiqua aveucques cely de Warwyc de relever la querelle de Henry, tenu en prison à Londres, et lequel, posé que innocent feust et mal ydoine pour régner, si estoit touttes-fois le droit de la coronne sien, par succession de père et de grand-père, sans ce encore que régné eust en Angleterre, et porté coronne par l'espace de quarante ans; et estoit cousin-germain audit roy Loys, enfans de frère et de seur; parquoi la cause lui estoit plus juste de lui pourchascer son bien et son revenir à son héritage, comme vrai estoit, se le movement à ce lui feust venu de pité et d'amour de nature. Que nennil! car lui meut de cautèle, ce faisoit à conjecturer, pour le roy Éduard bouter dehors d'Angleterre par ce moyen, et faire commovoir tout le peuple contre ly, par une nouvelle criée. Dont, et comme cely de Warwyc cogneust et entendist bien que pour trouver son retour en Angleterre, dont il s'en estoit fui, il ne pooit trouver tiltre ne cause pour soi faire recevoir que ceste: pour souverain espoir de tout son resourdre, et pour faire confusion à Éduard, prist ceste querelle, sachant que une grant part des nobles d'Angleterre, couvertement et de tout temps icy portoient faveur et là sus se reposoient. Et en effect, au partir d'Angleterre, ce comte de Warwyc n'avoit aultre tiltre ne espoir d'aller vers le roy Loys, sinon cestui par lequel il pensoit jà tellement entroubler le roy Éduard que le bon n'en demorroit point sien, comme il fit en effect. Et jà, de long-temps par avant, de cy et d'aultres grandes choses le roy Loys et ly avoient tenu leurs devises et fait compact ensemble; car ledict roy Loys, l'avoit de tout temps quis pour l'avoir devers ly, par dons et par promesses, pour ce qu'il véoit ledict comte estre homme propre à ly, en cautèle et en divers moyens, pour estre instrument et tout propre homme pour venir par ly à ses fins, comme il a esté trouvé depuis.

(1) Ce volume manque.

CHAPITRE CCVI.

Comment le roy Loys, aveucques ledit de Warwyc, pratiquoit que le jeusne Eduard, fils de Henry prisonnier, prendroit en mariage la seconde fille de Warwyc.

Le comte de Warwyc donc prist et esleva ce tiltre aveucques le roy Henry en prison en Londres, régnant encore Éduard, qui bien

Digitized by Google

savoit tout et s'en réconfortoit au possible. Dont, et pour donner effect à ceste nouvelle querelle du roy Henry, et en asseurance de son fils Eduard, estant aveucques la reine Margriete sa mère par dechà, le roy Loys pratiqua aveucques ledict de Warwyc: que le jeusne Éduard, fils de Henry, prendroit en mariage la seconde fille jouvenor dudict de Warwyc, à ceste fin que, par samblant, à ceste cause ledict de Warwyc: devroit tant plus laborer cy après en la resourse du roy prisonnier, et par qui, après estre remis en son règne, la coronne retourneroit sur son fils; et seroient père et fils remis en estat par ce moyen, et le roy Éduard débouté et privé de couronne. Ce mariage doncques fut pratiqué entre le roy Loys et le comte anglois, et promis d'ung costé et d'aultre de le maintenir à bon; quoique toutefois ledict comte anglois, jà de piéça par avant avoit donné sa fille aisnée au duc de Clarence, frère au roy Éduard, à intencion de la faire reyne d'Angleterre. Et par ainsi maintenant, en ce second mariage dont le roy Loys traite pour faire la querelle de Henry et de son fils bonne, c'est pour faire la fille maisnée reyne d'Angleterre aussi, et sur ung titre tout au contraire; par quoi il samble que ce comte anglois ici usoit et savoit user de merveilleuses trafiques et doublesses, et que son honneur lui estoit de petit pois, qui de tant de fraudes et cautèles, les unes contraires aux aultres, usoit, et en France et en Angleterre, et toutes confuses pour ly. Or ai-je dit que ce mariage estoit mis en termes entre le roy Loys et le comte anglois; mès grand fort y avoit pour le conduire, à cause de la mère, Margriete, que ce comte avoit déchassée honteusement dehors Angleterre et fait prescher ribaude, malvaise lisse, et son fils à voutre, non fils de roy; et mesmes le roy son mari fait mettre en prison; et dont la plaie lui cuisoit tant, et non merveilles, que non jamès jusques au jour du jugement n'en poroit estre sanée, ne tant le mettre en oubly qu'elle ne demandist justement et à bon droit la divine vengeance. Et par ainsi doncques fait bon à arguer de son costé, quand on lui parleroit du mariage de son fils à la fille d'ung tel qui tant lui estoit malfaiteur et offenseur, le cas lui devroit bien sonner estrange, et lui faire profonde plaie en cuer, par seulement en tenir parole. Toutes-fois, après toutes choses considérées, et pésées les grandes fructueuses fins qui en poroient naistre à la maison de France et à celle d'Anjou, qui icy estoit fort intéressée, tant fut parlé et traitié que ce mariage ci se feroit et se consentiroit du costé de la mère, pourveu que le comte anglois, contre-mineur de la noble dame royne, se vouldroit publiquement desdire devant roys et princes, soi confessant menteur et faux injurieux de sa personne, à tort et sans cause, et en après faire le pareil en Angleterre, devant tout le peuple. Laquelle chose fut accordée dudict Warwyc, et promise d'ainsi faire. Et de fait le fit ainsi; et vint là où estoit la reine Margrite; et là se rua à genoux devant ly, disant tous les mots ci-dessus touchiés, et lui priant humblement merci et pardon; laquelle, durement parlant à ly, le souffrit à genoux un quart de heure, et enfin lui pardonna sur les conditions devisées.

Par ceste manière doncques fut fait un mariage ici; Dieu scet quel, et par l'invention de deux personnages, chacun béant à son prétendre, le roy pour renvoyer Warwyc en Angleterre, soubs nouveau tiltre, encontre Eduard, et Warwyc pour retourner en Angleterre, soubs le confort de France, pour là soi vengier de sa honte. Et finablement les deux appétis du roy Loys et de Warwyc tendirent à une commune fin principale, qui estoit de desfaire la maison de Bourgogne, ce qui faire ne se pooit, si non par desfaire premier le roy Eduard.

Or estoit Warwyc assegié toujours en Normandie, et ne se osoit mettre en mer, pour cause de la grande armée et navire que le duc Charles faisoit tenir sur ly par l'espace de cinq mois; car savoit bien, s'il estoit rencontré, il estoit mort, et n'y avoit remède en ly. Si lui tarda fort et annuya: aussi fit-il au roy Loys, qui volentiers en eust esté quite; car en avoit grans frès sur ses bras et grandes coustances. Si mist ledit roy toutte diligence de faire assemblement de navires par tous les ports de France; et en effet en assembla jusqu'au nombre de soixante beaux navires et

Digitized by Google

puissans; et d'iceulx constitua gouverneur l'amiral de France, le bastard de Bourbon, sage et gentil chevalier, et de bon corrage; et en la conduite d'icely se mist Warwyc en mer aveucques toute sa route, au plus couvert qu'il put, et hors de veue du navire du duc Charles. Et leur avoit recommandé le roy qu'à nulles fins ils ne quérissent la navie du duc pour l'assaillir; mès tant seulement, si les aultres le quéroient, leur ordonna de eulx deffendre. Dont toutes-fois ne l'ung ne l'aultre n'avint, car ne s'entre-trouvèrent point. Ne sçai se feust à sens ou d'aventure; mès ainsi toutefois en avint-il. Et Warvyc prist port et descendi en Angleterre atout ce que avoit de gens de son parti; Anglois. Et l'amiral de France, atout ses Franchois, retourna en Normandie, après avoir mis en sa sauveté le comte de Warwyc, sur lequel maints cuers anglois s'attendoient et béoient.

(*Ici se termine le mamuscrit* 8349.)

Digitized by Google

DÉCLARATION

DE TOUS

LES HAUTS ET GLORIEUSES ADVENTURES

DU DUC

PHILIPPE DE BOURGOGNE,

CELUI QUI SE NOMME LE GRAND DUC ET LE GRAND LYON,

PAR SIRE GEORGE CHASTELLAIN,

SON INDICIAIRE.

ÉLOGE

DU BON DUC PHILIPPE (1).

Pour avoir la déclaration des haults et puissants faits du très hault et très puissant duc Philippe de Bourgongne, il me semble séant de ramener à mémoire et par un court et abrégé, les haultes et claires fortunes principales de son temps, la haultesse de sa vie et de son règne, ensemble la composition de sa forme et de sa phisionomie, avecques la qualité de ses mœurs et de ses vertus, dont après mort, comme de tous aultres clairs hommes, on peut licitement parler et sans reprise.

Le duc Philippe doncques entra en règne en l'an de Jésus-Christ mil quatre cent dix-neuf, régnant en Rome souverain pasteur pape Martin; empereur Sigismond roy de Bohesme; roy de France Charles VI du nom; en Angleterre, Henry, fils de Henry de Lencastre, qui travailla France. Cestuy duc en son commencement eut maint dur affaire encontre les François pour la mort de son père: et le para Dieu de victoire en bataille contre eux emprès Abbeville. Mena depuis ses guerres en France par capitaines; et par guerres qui lui survindrent ès païs de mer ça bas, qu'il impugna en personne; et maint dur affaire eut en Hollande encontre madame Jacqueline, sa cousine, et encontre du duc de Glocestre, en Haynnau; vainquit Anglois en bataille à Terouwane; conquist Hollande, Zellande et Frise, sur ses ennemis; se fit mambourg de Haynau et des païs dessusdits; non pas comme tyran conquéreur, mais comme vray hoir de la dame qui l'en vouloit estordre. En ce pendant François et Escos travaillèrent Bourgongne; mirent siége à Crevant; et les Bourguignons, mis sus pour y obvier, convindrent en bataille contre eux; et y eust dure tuison et grande effusion de sang; et y obtindrent Bourguignons victoire, soubs le nom de leur duc. En semblable en advint au païs de Bar, là où le mareschal de Bourgoigne vinquit en bataille Allemans et Lorrains, et le duc Renier d'Anjou, duc de Bar et de Lorraine, qui y fut pris. A main forte tint le roy Charles toudis hors

(1) Tiré du manuscrit de la Bibliothèque du Roi nº 8937.

Digitized by Google

de là Loire; et les François qui avoient saisy Bourgoigne, une grand part en chassa dehors. Devint meu de pitié depuis sur la couronne de France; et sur l'affliction de ce royaume, entra en pacification avec le roy Charles, et tira à amende honorable et profitable, ce qu'oncques plus n'advint : se deslia des Anglois par absolution, et se disposa et rendit léal François par conseil de nature; conquist Paris et Sainct-Denis sur les Anglois, et les rendit au roy Charles; fit de sa main, ennemie par avant en tiltre de vengeance, main serviteresse et léale amie, par recongnoissance de son debvoir; vint à la duché de Brabant par succession d'hoirie : Namur obtint par don des Flamens, mais toutes-fois de son tronc.

En vie de l'empereur Sigismond lui manda que luy-mesme l'iroit quérir avant en son empire pour le garder de peine de venir vers luy. Cest empereur mort, fut adopté à l'empire et le refusa. A la seconde fois après, l'autre empereur mort, qui estoit d'Austriche, le refusa arrière; et la tierce fois le refusa encores du temps de Frédéric le tiers; non bien voulu, conquist Luxembourg et tout le païs sur Lancelot, roy de Hongrie; toutte l'Ardenne mit en sa subjection; Liége en compression de son orgueil, plusieurs fois; et tous les Allemens, ses confins entre la Meuse et le Rhin, à révérance et à crainte : refusa la seigneurie de Milan par transport; autre-tel fit-il de la seigneurie de Gennes, et en pareil la seigneurie et transport de Metz en Lorraine; et tout ce fist à cause et à sens de prud'homme, parce qu'à autres ses parens n'en vouloit faire tort.

Pour évader des Anglois et de leur ordre, meit sus le sien propre, la Toison d'or; le fonda en honneur et en netteté de chevalerie et en destruction de vilains cas, à ceux qui en seroient : le fit dédier et confirmer par le sainct père Eugène : le meit et le monta jusques ès royalles maisons et jusques aux grands ducs et comtes du sang de France, et mesmes par les Allemagnes. Vint devers luy Frédéric, empereur, à Besançon : le conjouit haultement et l'honora de grans dons; racheta de prisons le duc d'Orléans; quitta au roy Renier sa rançon gratis; pervola toute la mer Majore à son navire; fit aux Mores redoubter ses voiles, et par ses ancres trembler les terres payennes; sauva Rhodes et la délivra de son obsession : édifia l'église de Nazaret en Hiérusalem; et en la Terre-Saincte fit de moult beaux bénéfices. Fit de grans secours et prestances sur les frontières des payens; adhéroit tousjours au sainct siége de Rome : et quelque tribulation qu'au pays pouvoit courrir sus, tousjours il maintint sa querelle; pour nulle ennemisté ne faveur oncques il n'en fleschit l'œil; ne pour concile, ne pour roy, ne pour cardinal, ne pour frère, ne pour parent, oncques ne se treuva desmeu; maintint luy seul en son estat Eugène : tous les autres papes avoit après comme pères; le béatifioient par parolles, et le glorifioient par œuvres; le recommandoient champion de l'Eglise, et l'escu du Sainct-Siége : de paix il usoit en grandes chères, et de guerre en oportunité de causes; ne mouvoit guerres que consulté; et ne vexa nulluy, sinon constraint. De toute chrestienté les voiageurs se rendoient en sa maison; y vindrent faire armes, et los quérir de toutes nations : treuvèrent furnisons à toutes emprises; y furent tous accomplis : et de multitude qui y sont comparus en divers temps, oncques un n'en partit à refus; avoit le parement des chevaliers du monde emprès lui; les corps exquis de ce royaume, et entre mille autres d'ailleurs les plus voyables : n'avoit mieux accompagné de luy, ne si bien en la terre : tenoit le salut de France en sa clef, et la tranquillité d'Occident en sa main.

Vainquit Gantois en plusieurs batailles; les mena jusques à leur derrain, et humiliés les receut à mercy; entra en Utrech à main ferrée, et par les portes, à triumphe de bannière : mit siége à Deventer, puis en revint; receut l'héritier de France, et le nourrit cincq ans. Il entendit de grandes menaces et dangers; ne s'en esmeut oncques, et survainquit tout; le meit paisible en son royaume; lui mit la couronne en chef, et le mena à Paris en triumphe; promeut lui seul le roy Edouard à la couronne d'Angleterre, et à son moien le fit seoir en royal throsne. Fit mainte diligence, et plus que nul, pour le secours de foy; alla vers l'empereur à celle cause; y envoya les ambassadeurs à grands frais; sollicita les esliseurs et les rois chrestiens; envoya à Mantoue

Digitized by Google

son neveu, le duc de Clèves, et là fut assis en son nom au banc des rois; se meit en toute offre envers Dieu et l'Eglise, et de quoy oncques en bon vouloir ne tira fruit.

Enfin de ses jours entra division en sa maison, par menues causes; et s'adonnèrent aucuns à mauvais arts pour fin mauvaise; mais tout il entretint par sens; tout il interina par prudence et froideur : tint les pilliers de sa maison en estat, et les combles de son édifice sans ruine. Fut poinct, en ses derniers jours, du roy Loys de France, et à tort fut molesté de l'orgueil des Liégeois, tout en un temps; ne s'esmeut dé l'un ni de l'autre, et se chevit du tout non bougeant de Brusselles; vainquit Liegeois en bataille à Montenacq, et son fils se maintint en France à gloire très clère. En son dernier an mit à ruine l'orgueilleuse Dinant; la print en sept jours; fut arse, et fondamentablement mise à néant : fit Liégeois par ce renoncer au roy de France, dont l'année après se resmeurent à leur confusion, que ce duc ne veit point, pour mort qui le print en fin de l'an, à telle et à tant de gloire, que j'ai ci-dessus escrit.

Comme doncques j'ai touché droict cy et escrit les articles de sa fortune, et par lesquels il reluit en glorieux tiltres divers, reste à réciter un peu de ses conditions, de ses mœurs et naturelles vertus maintes. Et pour le perpétuer autant qu'il pourra plaire à Dieu, sa compositon corporelle, et laquelle se relève droict cy, et la viveté de sa face : de stature il estoit moiennement hault homme; corporellement à la mesure de sa hauteur, et en tous ses membres, bras et jambes, traict à linge sans excès; estoit gent en corsage plus qu'autre; droict comme un jonc : fort d'eschine et de bras, et de bonne croisure; avoit le col à la proportion du corps; maigre main et sec pied; et avoit plus en os qu'en charnure, veines grosses et pleines de sang; portoit le visage de ses pères de séante longueur; brun de couleur et estaint; nez non aquilin, mais long; plein front et ample, non calus; cheveulx entre blond et noir : barbe et sourcils de mesme aux crins; mais avoit gros sourcils et houssus et dont les crins se dressoient comme cornes en son ire; portoit bouche en juste compas; lèvres grosses et colorées; les yeux vaires, de fière inspection telle fois, mais coustumièrement amiables; le dedans de son cuer se monstroit par son vis; et correspondoient toutes ses mœurs à la tournure de sa face. Avoit une identité de son dedens à son dehors; et jugeoit son visage de ses mœurs, et ses mœurs tesmoignoient de sa phisionomie : n'y avoit qui desmentist l'ung l'autre, ne visaige coraige, ne coraige semblant; tout y estoit à la nature de l'homme, le visaige à jugement de nobles mœurs, et les conditions à dignité de noble prince. Ne séoit à homme, fors à empereur ou roy, porter telle effigie que luy, telle image ne telle figure. Son semblant seulement le jugeoit empereur; et valoit de porter couronne, seulement sur les grâces de nature : se monstroit en terre entre les princes comme une estoile au ciel; et parloit son viaire, ce sembloit, disant : «Je suis prince.» Se faisoit regarder par admiration, non pour sa beauté, mais pour son semblant : nul prince n'avoit lieu envers lui. En une estable, si eust-il esté comme une image en un temple : en chambre et en sale tout d'un parement. Ne porta rien en privé qu'il ne reporta en publicque; n'avoit mutation en luy d'aucunes mœurs, en clos n'en couvert : son entre-gent estoit de prince toudis, et son esseuller de grand homme. Où que son corps fust, n'en quel lieu, tousjours estoit-il en sa clarté à l'exigent de l'heure; en joyeuseté, de singulière manière; et en parolles de mesure, à point. Avoit ce don de Dieu en son aspect, que oncques nul qui ennemy lui fust ne le regarda, qu'il ne s'en contentast; souvent, et maintefois à gré; preuve cecy.

Estoit grave en son marcher, bel en contenement, et de grand port : peu assis et longuement sus bout : se vestoit cointement, mais en riche arroy; et en chascune mutation de temps muoit ses habillemens avec les hommes; à pied estoit rade et à cheval très adroict : aimoit l'arc et s'en aydoit très bien, et à la paume estoit habile : tout le passe-temps de son dehors si estoit de chasse, et tout à force et à grands frais : estoit long en son manger, et le mieux servi des vivans : modeste à table et net en attouchemens; parlant, regardoit les gens : et regardant, se feignoit parler à eux : ne parloit où qu'il fust,

Digitized by Google

si non à cause ; et n'y avoit nul vuide en sa parolle ; parloit en moyen ton, ne oncques pour passion ne le fist plus hault ; estoit benigne en ascout, égal à toutes gens et benigne en respondre ; tard à promettre, et plus encore à ire ; mais esmeu, c'estoit un ennemy. N'avoit nuls sermens en bouche, ne nuls vils mots en usage, nulles injures envers autruy, ne d'autruy honte ramentevance ; des bons parloit par faveur, et des mauvais par compassion ; traictable estoit et débonnaire à servir : coy en toutes ses manières, et long en ses affaires : estoit commun en plus noble manière que commune, et amy en plus singulière mode que bonne : mesme qui peu en proffitoient, ses serviteurs se louoient de luy autant que les greigneurs. Se monstroit né en ce monde, ce sembloit, pour estre aymé : aymoit de bonne amour là où il s'assist ; complaisoit volontiers ; du faisable faisoit promesse, et du difficile suspense ; envis refusoit rien, et donnoit à temps et à poids : oncques, je cuide, menterie ne lui partit des lèvres : et estoit son scel sa bouche, et son dire lettriage ; léal comme or fin, et entier comme un œuf.

N'y avoit différence de son dire et faire, fors du temps entre deux ; estoit humble aux humbles, et fort et fel aux orgueilleux ; révérend à tous princes ; et les divers en divers degrés honoroit au condigne. L'honneur du monde se reposoit en lui, et le sçavoir de tout appartenir en sa poictrine ; aymoit paix et union entre ses gens ; des séditieux ne tenoit conte, et de ceux à gros ploy print l'approche. Tournoyoit et joustoit en sa vertu ; continuoit festes et grands assemblemens ; fut large et libéral en dons, et donnoit au prix de l'homme. Avoit fort l'œil sur les vaillans, et à ceux de grand nom faisoit feste ; lui mesmes estoit la perle des vaillans et l'estoile de chevalerie, ne oncques peur ne lui entra en veine. Estoit courtois à tous hommes ; affable aux tout petits et aux grands, et aux femmes surtout. Tousjours estoit un en manière, tel au vespre comme au matin ; non meu pour joye, ne pour effroy troublé ; constant en tout envoy de fortune, et asseur en tout péril ; servoit Dieu et le craignoit ; fort dévot à Nostre-Dame, observoit jeusnes ordinaires : donnoit grandes aumosnes, et en secret. Recueilloit estrangers et les honoroit, et en toutes nations fist ses largesses. Par diverses villes se communiquoit avec les bourgeois ; réclinoit en leurs maisons recréant ; humain en tous lieux et en tous cas bénigne et doux ; à tout temps avoit sens propre, et à toutes gens propres manières : sage en conseil, froid en conclure, dur à rompre en propos, et ferme en son promettre ; souffroit longuement et dissimuloit ; voyoit son maint dommage, et le celloit, par bonté de non vouloir ses gens reprendre ; oncques nul ne destitua de son office, ne oncques à nul serviteur en son estat ne fist honte ; se fioit en chascun, et chascun en son estat souffroit faire son preu ; ne daignoit en basses choses tourner son haut courage ; son corps et ses biens, tout commettoit en aultruy mains ; s'attendoit de ses affaires en main commise et à la conscience de ses prochains ; réputoit chascun porter telle foi comme lui-mesme, et estre tel envers luy, comme luy envers les siens.

Avoit trésor, mais ne le congnoissoit ; de son amas ne voult oncques riens veoir, n'argent manier, n'en sçavoir nombre : se délectoit en pierreries dont il avoit le plus de la terre ; et s'en paroit volontiers, et diversement en divers temps ; réputoit basse chose et vile or et argent, mais à pierreries et précieuses estoffes, il y tourna son cœur. Aymoit montures et les nourrissoit plus belles qu'oncques roy. Oncques nul si riche en armes que lui ; ne plus fier d'encontre à espée traicte. Vaillant plus qu'homme, et plus mortel que nul glave ; victorieux de nature, et par constellation invincible ; champs et hommes à tous lez luy tenoient lieu ; aymoit plus honneur que sa vie, bonne grace que couronne en chief. Suivoit louange et vaine gloire, mais à bien faire estoit prompt ; requis, pardonnoit volontiers ; prompt estoit et piteux à misericorde, et clément après ire. Aymoit ses parens, et tout ce qui estoit de son sang eslevoit ; et portoit à merveilles coustances et sommes.

Afin que toutefois je ne semble flatteur : avoit des vices en luy, comme oncques nul si parfait, fors Dieu, là où il n'y eust faute ; négligent estoit et nonchallant de toutes ses affaires, ce qui tournoit à grand playe à ses

Digitized by Google

pays et subjects, en faict de justice, en faict de finances, en faict de marchandises, et en faict de diverses iniquités, qui à telle cause peuvent sourdre et avoir cours, mesme rompture et ruyne en sa maison. Mais le parement et l'excusation contre ceci est, car il cuidoit que ceulx qui son faict gouvernoient, en fissent et disposassent à l'honneur de Dieu, toudis, et au bien du peuple. Mais la réplique y est: que ceste fiance n'excuse point: car prince doit entendre luy mesme, et congnoistre ses affaires. *Ergo,* ceste fiance tient de vertu en partie, et ly movoit de bien; et se tient de vice, en tant qu'elle est trop ample et sans règle. Avoit aussi en luy le vice de la chair; estoit durement lubrique et fraisle en cest endroit; à souhait de ses yeux complaisoit à son cœur, et au convoit de son cœur multiplioit ses délicts: ce qu'il en vouloit luy venoit, et ce qu'il en désiroit s'offroit: répudioit par argu en son derrain la noble et saincte dame sa femme, saincte chrestienne et dévote, chaste, grande aumosnière; et en quoy je ne mets nulle excuse pour luy, sinon que son grand courage ne se pouvoit rompre envers elle en son pris argu, dont je remets à Dieu la cause. Avoit encore un défaut en luy, qu'il ne regarda point également ses nobles hommes en leur dignité et prix; par espécial en ses vieux jours donnoit aux moins dignes, et aux mieux vaillans telles fois point; et souffroit l'approche des moins utiles en reboutement de ceux à fruict. Mais le parement contre cecy si est: que tousjours en approchant ses vieux jours plus et plus s'esseuloit, et à dangier y pouvoit-on attaindre; et tous ceux qui avoient l'entrée vers luy et l'avoient en main, et à peu de gens le manioient, et s'en aydoient, le flattoient, luy complaisoient, luy demandoient; tenoient les autres dehors l'huis et eulx tousjours se tenoient près. *Ergo*, la malice est devers eux; et l'excuse devers le noble viellart. Avoit de condition encore, qu'en chambre se tenoit clos souvent avec valets: et s'en indignoient nobles hommes. Le parement de cecy est honneste et juste: car luy, le plus honneste du monde, le fit, ce maintiens-je, par honnesteté de courage: il avoit aucunes fois des accidens pour lesquels il s'esseuloit, et desquels aux vallets, non aux nobles gens, il appartenoit congnoistre; se fut évergondé devant les nobles: ce qu'il ne faisoit de sa privauté en basse main: car oncques de nobles hommes ne se souffrit oster soulier. Aussy en sa solitude valets ne l'eussent osé travailler, mais aux nobles il luy eust faillu complaire; car les honnoroit de singulier honneur et amour.

Alloit tard à messe et hors heure: fit célébrer deux heures après midy, voire trois souvent; et en ceste manière de faire il excéda toute observance chrestienne. En moi ne gist nul parement de ceci, ne que j'osasse mettre avant; j'en laisse le jugement à Dieu: en avoit toustefois obtenu dispence du pape par causes données à entendre: d'en user à l'estroict ou au large compète à luy seul, et à lui seul en est d'en respondre. Il a esté glorieux au monde, béat et plein de bénédiction en terre, cler et fulgent en fortune, riche de tout honneur, et le plus haut en renommée qui fust en longs ans. Tous roys de son temps l'ont préféré en tiltre devant eux; les cieux l'ont magnifié de leurs graces, et les hommes l'ont sollemnisé en ses vertus. Orient et Occident, à la croisure du ciel, tout soufloit en ses voiles; tout aspiroit et tournoit en ses acquiescences. Son dehors apparoit tout bon: son dedans pend en divin œil et Dieu seul en peut juger et cognoistre. Clair est toutes-fois et manifeste que sa claire, singulière fortune luy estoit venue de singulier don de Dieu, et ses claires singulières vertus, maintes luy ont esté données par singulière grace. Dont après les avoir conférées à tel homme, et à si grand nombre quant au corps, pitié seroit si l'ame en avoit carence par abus en ce monde. Non plaise à Dieu, j'en invoque par déprécation sa pectorale miséricorde. Terre ne suffiroit à complaindre, ne nature d'homme à pleurer telle perdition de telle ame et de tel prince, et dont l'enfer n'est digne assez, ne bon pour le loger.

Digitized by Google

ÉLOGE

DE CHARLES LE HARDY,

VIVANT.

Ici après que l'aucteur a faict mention du père mort, en semblable parle du fils vivant et commenceant en son règne.

Or ay descrit le père mort, et faict revivre en autruy papier, et par emprunt en autruy clarté l'ay ramené au throsne du fils, pour honorer l'un l'autre. Par avant sa mort dilection m'a peu donner abus, et me peut avoir amour esté cause souvent de parler plus qu'en mesure. Si en ce j'ai erré par ci devant en mon histoire, trop à lui donné, et à aultruy tellu, je m'en reprens. Par temps ci après de sa clarté je ferai à point; je retondray le superflu, et au jugement de ma raison et de son condigne lui donray siége. Le corps en a esté clair; l'ame est hors de ma congnoissance. Mais parce que j'ai congneu la personne en vie, la mort de luy m'a fait relever sa gloire, droict ci escripte. Si l'ay assis droict cy au throsne de son fils, et en la marge de sa splendeur, clair avec clair, clair fils avec glorieux père. Pour parement d'ambe-deux si sera grand honneur au fils, qui grand est, d'avoir le parement de si grand homme au commencement de son livre, et debvra bien tendre aux fins de mesme, dont le commencement est si noble. Comme doncques le père m'a esté en cœur, et qu'au fils qui est une mesme chose je dois le pareil, et non moins ay assis mes yeux en luy qu'en son père jadis, et le porte escript en mon courage, et sa viveté totale en mon entendement, et le désire à servir et à luy valoir, et de mon arbre et de mon temps lui apprester fruict, comme qui m'est fondement désormais et matière de mes labeurs, miroir de mes conceptions et spéculatives, et qui, en équité de service faict et à faire, encore me doibt vie et entretenement, recongnoissance et provision pour mes vieux jours, m'a semblé honneste, que plus est nécessaire de le paindre droict ci emprès son père, tout vif; et du tout et du peu que j'ay de congnoissance de sa noble personne, de le mettre sur le banc du père par ostention sempiterne.

Grandes causes et justices concourent à ceci, et lesquelles esmeuvent ma plume; car pourroit venir le temps que légères bouches et venimeuses s'assayeroient de mordre en luy, parce que chascun, à la qualité de son courage, peut avoir diverses inclinations et mœurs. Dont se en telles et si faictes ne plaisent à toutes gens, plaisent toutefois à Dieu, qui les congnoit bonnes. Pour ceste cause et que je sens matière droict cy de labeur digne, et que je désire obvier à ce qui est de danger, et à mettre vérité avant par preuve, louer l'homme en ce qu'il a de bon, et l'excuser en accusation faulse, je mettray droict cy les conditions et mœurs de ce duc Charles, la forme et viveté de son viaire et de ses vertus et naturelles inclinations, et les concordances et différences de son père et luy en vertus et en vices. Dont, se les recommandations sont plus qu'au mérir, c'est contre mon cuidier; et se l'excusement en est plus qu'au vray, si cuidé-je avoir bien faict. J'ai appris du père par longue nourriture, et du fils par inspection secrette et bien profonde.

Digitized by Google

En tandis doncques que j'ai la plume du père en main et que le fils est mortel, comme le père, je le veux droict cy descrire et peindre pour tout temps futur et présent; et en parleray comme en temps passé, qui servira à tousjours. Ce duc Charles droict cy estoit un prince non si haut que le père; mais estoit corpulent, bien croisé et bien formé: fort de bras et d'eschine: un peu grossettes espaules, et baissoit en avant: portoit bonnes jambes et grosses cuisses, longue main et gent pied: n'avoit en lui rien trop de chair, ne peu d'ossemens; mais avoit corps alaigre et légier, et bien disposé à toute force et travail: avoit tournure de visage un peu plus ronde que le père, mais estoit de clair brun: avoit uns yeux vairs et rians, et angeliquement clairs, lesquels quand il musoit pensant, il sembloit que le père y fust dedans tout vif; avoit la bouche du père grossette et vermeille: le nez tractif, et brune barbe: portoit un vif teint, clair brun, beau front et noire chevelure espesse et houssue, blanc col et bien assis, et en marchant regardoit vers terre: n'estoit point tout si droict que son père: mais bel prince estoit, et de belle présentation. Avoit faconde; telle fois fut en commencement de sa raison empeschié à la bouter dehors: mais mis en train fut très éloquent. Avoit beau son et clair, sinon en musique, dont il avoit l'art: estoit sage et discret de son parler, orné et compassé en ses raisons beaucoup plus que le père: parloit de grand sens et parfont, et continuoit longuement au besoin: estoit chauld néantmoins en sa cause, et bouillant en son mettre avant: dur en opinion, mais preud'homme et juste: en conseil estoit agu, subtil, et tost concevant. Entendoit à autruy raison, et louoit les bonnes; et telle fois les siennes conclurent tout. Entendoit fort à son affaire; estoit actif, laborieux par trop, et plus qu'il ne séoit à tel prince: soir et matin toudis en conseil: toudis en soin d'aucun grand cas, ou en finances, ou en faict de guerre, ou en provision du bien public. Perdoit peu d'heures, et travailloit fort gens: mesme soy se travailloit par oultrage. Aimoit fort ses serviteurs: estoit commun assez avec eux: bon à servir et de bonne nature: mais aigre en son vouloir, e telle fois agu en ses mots. Estoit de long souvenir et de longue retenance: congnoisseur d'amis et d'ennemis pour rendre en temps: en couroux estoit périlleux, et en amour de bon espoir; et différoit vengeance telle fois par soy remordre. En tous cas sens dominoit en luy: mais challeur naturelle l'impugna fort, et perceut-on la luicte en luy souvent de nature et de sens pour obtenir lieu; mais sens maistrioit. Naturellement il estoit bien doué de sens et de nobles mœurs: estoit léal et entier homme: véritable et ferme en son dire: aimoit honneur et craignoit Dieu: estoit dévot à la vierge Marie, observoit jeunes: donnoit largement aumosnes: cremoit la mort et la courte vie. Comme grand prince qu'il fust, si considéroit-il ce monde transitoire, et sa haute domination et gloire, rien estre que vanité, et pugnie de vent: vouloit toutefois maintenir le sien, et le tenir aux ongles: ne craignoit effort d'hommes, ne le fer de nul roy: estoit fier et de haut courage: asseur en péril, sans peur et sans hide; et si oncques Hector fut vaillant devant Troyes, cestuy l'estoit autant. N'estoit rien moindre du père en vaillance ne en hardement, lequel toutefois fut clamé le meilleur chevalier du monde en son temps: cestui l'ensuivit tout près; menoient l'un l'autre en main par égal: estoit (ce sembloit) né en fer, tant l'aimoit: se délectoit en armes et en champs floris de harnas: ne surqueroit nulluy toutesfois: mais constraint entendoit à l'euvre. Il aimoit fort l'art et le jeu des échets; jouoit à sort, et à l'argent: courroit aux barres et hantoit musique; visoit fort au sien et aimoit profit à ses amis: mais tenoit fort, et en contraire du père se délectoit plus en argent, qu'en pierrerie: estoit coint toutefois en sa vesture, et volontiers riche; vivoit plus chastement que communément les princes ne font, qui pleins sont de volupté: si estoit-il fort et puissant par nature, mais se rompit par vertu et par cremeur de Dieu, et estoit seigneur de soi-mesme. Beuvoit peu vin, si l'aimoit-il naturellement: mais par sens le laissa, pour ce qu'il lui engendra fiebvre: si but de l'eau colorée de vin pour attemprer sa collère, car durement estoit chauld. N'estoit enclin à nulles molesses ne lascivetés: estoit tout à

Digitized by Google

labeur et à dur, et trop à sens et à peine, à l'heure encore de mon escrire : mais comme en aultre cas son sens toudis a dominé sur luy jusques à présent, espoir m'est, qu'en allant avant en son règne, son sens aussi mettra modification en telles labeurs qui ne lui sont séantes.

Avoit toutefois des poincts en lui, par lesquels diverses gens en divers régards le pourroient reprendre, souverainement François qui lui imputoient l'alliance angloise, et icelle lui vouldront tourner à charge, disans qu'en ce il se desnaturoit du tronc dont il estoit, en adhérant aux ennemis du sainct lieu de sa naissance. Dont, pour l'excusation de cecy, et pour le parer en son honneur de si grand cas, je prononce pour lui, et dis manifestement : que c'est erreur, et que mesme les François ont esté cause de ce de quoy l'accusent. Et que ceci vray soit, le ciel, la terre et tous les élémens, sans les hommes encore, le preuvent et crient ainsi ; et se treuvera escrit en la région de l'air mille ans après : que François en ce temps ont quis les Anglois, leurs mortels ennemis et anciens dévoreurs, d'avoir leur amour, leur adjunction et confort, et à leur propre honte et foule et dommage, pour desfaire la maison de Bourgogne, et principalement pour mener ce jeusne prince à confusion, leur propre sang, leur propre frère et parent, le plus bel estor de la couronne, par envie. Cecy est vray, et temps le m'a rendu tel. Se taisent doncques de leur accusation, et je me tairay de la repreuve, qui en vient d'eux. Leurs obliques voyes, et telles que Dieu congnoist de long-temps, sur le père et sur le fils ont donné au père pauvre amorse d'y mettre grand amour : mais l'ont compellé, et constraint secrettement d'entendre à soi, et de quérir garant. Si n'a-il rien fait toutes-fois contre son honneur ; rien en préjudice du noble royaume ; ne rien en grief de la couronne des fleurs de lis, laquelle il honore et grandit et extolle jusques au ciel ; et se répute heureux et très honoré d'en estre issu : mais bien s'est fortifié contre ses ennemis, privées personnes, et en son corps deffendant, et en particulière question, et en quoi raison et sain jugement labeurent, qui le doibt et qui le peult faire. Quand le temps fera ses ennemis retourner à recongnoissance de leur tort, sa conscience le fera revenir à l'ostention de son debvoir. Il est prince chrestien ; il a Dieu en ses yeux, et équité en courage : il a les fleurs de lis en son front, et en est tout surfondu : il ne monstreroit jamais son dedans contraire à son dehors : mais d'un aubergeon d'emprunt s'arme-l-on bien souvent, et laisse-l-on le sien sur la perche, à feinte, et tousdis vient-on bien à temps pour le reprendre. L'alliance qu'il a faicte a esté forcée, et pour un mieux, la faveur qu'il y a eue est naturelle ; il en est du sang : mais des deux choses aymées, et de toutes deux bonnes, la meilleure fiert au cœur, et se pare-l-on d'icelle. On l'accuse aussi d'avarice et d'aymer argent, et d'estre plus tenant et clos qu'à son appartenir. Dont du sens de sa propre bouche, je veux faire le parement de ceste accusation, voire en l'équité du droict qu'il y peut avoir : car ne pourroie louer en nul si haut homme, que sa main close, qui est le vray contraire de principale perfection. Son argument estoit, et accusoit soy mesmes, contestant que voire aymoit-il l'argent, et en fesoit danger pour les temps qu'il véoit disposés d'avoir beaucoup d'affaires encontre François et aultres tendans à sa foule. Dont, comme argent est le soverain moyen par lequel on se peut munir et garantir contre telles doubtes, soy mettre sus, et s'essourdre deffendeur de son honneur, avoit gens d'armes à prompt et à tost : un denier en coffre vaut droict, si se dit trois en bouche d'autruy. Et en prévient-on en temps à son meschief, et en sauve-l-on son honneur, et son propre : ce que faire ne se pourroit, qui en seroit sans, et qui en seroit en autruy danger. Par considération doncques de cecy, et qu'il estoit prince de courage fier et de haut cœur, et non appris de porter foule ne le vouloir, prisoit et louoit avoir argent et de le garder et tenir à chier, non pour le bien de luy mais pour le grand fruict qui s'en pouvoit traire en temps opportun. En cest endroit sa considération faict à louer : son aymer argent est de vertu et de prix. Et n'est point tant réputer avarice ceste manière de faire, comme claire et ouverte prudence pour le temps futur, et fin honneste et utile. Natu-

Digitized by Google

rellement l'ai-je veu autrefois et en moindre estat large et libéral : donnoit à double main et se délectoit en pouvoir donner; avec ce sçavoit qui avoit pour luy et dont jamais à la fin venir ne pourroit. En mutation doncques de seigneurie n'a point de mutation pourtant en la personne : si nature lui bailla libéralité à son naistre, la haultesse de sa fortune ne lui doibt tollir pourtant les graces de la nature : mais le soin de ses grandes affaires en nouvel estat peut bien avoir restraint la voye du temps passé, où nature le voulloit traire.

Estoit aussi accusé de chaleur, vray est : mais sens donnoit dessus; et en hastiveté le disoit-on périlleux, mais si n'estoit-ce qu'en espèce de bien. Aucuns aussi le disoient dur à ses gens de guerre et de peu d'espargne; mais ce fit-il en ensuivant le lieu, qui à dur et sans espargne de corps se veut maintenir par les hommes. Et autres le disoient mortel pour peu de cas : mais c'estoit pour faire observer ses dicts. Ne donna peine toutes-fois à autruy que luy mesmes ne prist pareille : n'attemptement de péril là où il ne fut au mesme. Menoit ses gens en vrai duc, et en prince redoutable, et en capitaine par effet : les arrangeoit en bataille, les visitoit de bout à autre, et les reconfortoit : les apparloit bel, et les induisoit à bien faire : leur promit gloire et prouffit et soy mesme mourir entre eux. De victoire il usoit courtoisement, et usoit plus de mercy que de cruauté après vaincre. Estoit tout propre et tout digne pour mener grand ost, et né, ce sembloit, pour tirer victoire de ses emprises : ne failloit fors que tiers se présentast et tiltre pour emprendre, que tout ne ployast soubs luy. Par père et par mère, il estoit de belliqueux sang, et de triumphal lieu, et de leurs deux hautes natures, la sienne tierce se tira non moindre. Convint avec son père en vaillance, en fierté, et en hautesse de cœur : convint avec luy en nature victorieuse en armes : convindrent ensemble en noble et eslevé courage, et en non souffrir nul tort : convindrent en léauté, et en vérité de bouche, en preud'hommie et en netteté d'honneur, et en bon et naturel sens, tous deux tournés à bien; convindrent en servir et honorer Dieu curieusement, et à l'advenant des éages et des temps de l'un et de l'autre : convindrent ensemble en toute honnesteté et mœurs qui à prince séoient.

Différoient aussi en aucuns cas, et dont la différence toutefois ne porte point de deslos : l'un estoit froid, et l'autre bouillant; l'un long à merveilles, l'autre actif et prompt : l'un négligent du sien, l'autre diligent et aspre : différoient en leurs repas par long et par brief, et en diversité de convives en privé lieu : différoient en volupté de la chair par plus et par moins, et en manience d'argent par trop et par peu : différoient en amours par cure et non cure, et en divers soulas, qui humains sont : mais de tout ce qui estoit de perfection au père, de mesme se para le fils; et tant que de la clarté du fils, le père ne doibt avoir honte. Eux deux s'entrelui soient ensemble, s'entre-grandissoient, et clarifioient l'un l'autre : s'entre-font mutuelle révérence et honneur; vont par égaux, main à main : et Dieu, s'il luy plaict, par égale bénédiction sera leur conduiseur en sempiternelle gloire.

Digitized by Google

Digitized by Google

EXPOSITION

DE GEORGE CHASTELLAIN

SUR

VÉRITÉ MAL PRISE (1).

PROLOGUE

Pour ce que vray semblable est que d'icy à la fin du monde porra estre fait recort de la regnacion de Charles VII de ce nom, roy de France, et de Philippe le très hault duc de Bourgogne et de Brabant, contemporains, les quels, après longues et mortelles guerres, pacifiés ensemble, par la diversité toutevoies des humaines fortunes, onques ne se porrent entre-veoir, mais s'y entreboutoient tousjours questions et difficultés par les quelles, vuidans de l'une et rentrans en autre nouvelle jusqu'en la fin de leurs jours, ce noble royaulme ici branloit tousjours et vacilloit, ne savoit sur quoy, ou sur paix estable ou sur guerre ressourse; et ce, à cause et par la contraire aventure à tous deux, que leur eur ne se porta tel que s'entre-veissent pour faire estaindre et cesser toutes vielles envies et rancunes, toutes semences de divisions et de haynes dont non moins leurs personnes que ce royaulme pendoient en péril et la chose publique en langueur de desordre, comme vivement font mencion leurs haultes esmerveillables croniques, là où leurs fais et regnacions, l'un çà l'autre là, sont mis et escrips en perpetuele exaltacion de leur fame bien digne de mémoire :

Mais pour ce que moy, le moindre des hystoriographes françois, une fois, sur la fin de leurs éages et au temps de la plus haulte difficulté dure que onques je veisse entre eulx, sur le point ultime de meschief prochain, dont cause estoit et nourrissement, constrainte habitacion et refuge de l'éritier de la couronne, le dauphin Viennois, ès pays de ce duc son humble recueilleur, et de laquelle venue, François et ceulx d'autour du roy, le roy mesmes personnellement, se passionnoient, et déclinans d'amour, non onques bien vraie ça envers, se laissèrent couler jusques en froideur toute glaceuse et plaine de hayneuses mixtions, imputans à charge et reproce à cestui duc la venue devers lui de leur héritier et sa longue demeure, comme avoir esté faite par subornance et cautèle :

Condoléant lors les instabilités des choses humaines et la diversité des accidens que les fortunes tramettoient inopinables, pour ces deux princes tousjours nourrir en rigueur, et tenir en trouble la crestienté universe, fis lors ung livret, à l'enseignement de raison saine et à poix de consience très gravement examinée, que François toutevoies prindrent aigre; et en fus durement mes-volu, jusques à estre menacié de grief de corps qui feust peu venir jusqu'à la main mise :

Dont, et pour ce que ledit livret fut divulgué en diverses mains, et que possible est que la copie en demeure jusqu'en fin du

(1) Tiré d'un manuscrit de la Biblothèque des ducs de Bourgogne à Bruxelles. *Voyez* ma Notice.

Digitized by Google

siècle, par quoy, qui ne sçaroit la cause de l'œuvre et la condicion de l'ouvrier avec son intencion bonne, porroit estre le dit livret imputé à charge au facteur, et avoir esté contamineur du glorieux throne françois, dont envis porteroie le tiltre, et plus encore le délit :

Pour ceste cause, et affin que les cuidans estre injuriés par ma lettre peussent retourner à leur appaisement de cuer, par leur donner le vray entendement de mes escrips, ensemble et la fin en moy préentendue ; et aussi que revoquier ne povoie ne annichiler ce qui tant estoit divulgué et espars ; ains me délitoie à parmaintenir la vérité estroite de mon œuvre, tant pour justification de mon maistre et prince, le duc innocent et proud'omme, comme pour réduire, par argumens véritables, à la voye de raison saine, les desvoiés, dont intencion ultime estoient paix et félicité, soubs grace et amour de Dieu :

Tendant à laissier en perpétuelle durée cestui livret, ensemble la très haulte et très singulière vertu, proud'ommie, léauté, gloire et splendeur de mon dit maistre et prince, que François en celi temps, par envie de sa clarté excelse et de sa très haulte fortune, héoient ; et moy, povre homme, proféreur de vérité sainte, m'accueillèrent en indignacion à sa cause : Ay composé ce livre en prose, où le premier livret, fait poétiquement en mètres, est compris dedens, de lettre à lettre, sans riens mucier ne recopper de l'original, dont la mesveillance me fut causée.

Dont, et affin qu'il appère quel en est le tiltre, quelle la matère subgecte, quelle la fin de l'aucteur, et quelle la cause de l'œuvre ; le tiltre en est : *Les Exposicions de George sur vérité mal-prise* ; la matère subgecte en est le livret rimé ; la fin préentendue, c'est durée et stabilité de ce noble royaulme, soubs divine protection : et la cause de l'œuvre, remonstrance à chascun de son droit et de son tort, avecques justificacion de celui qui innocent est et plain de haultes glorieuses clartés et des graces de Dieu, humble et léal envers Dieu et homme, là où il doit.

Si prie à tous voians et lisans icelui, qu'en considéracion de ceste très dangereuse matère, droit cy aherse, pour fin de bien, et que, plain de passion amoureuse, ay intencion de déduire estroitement entre deux parties discordantes, sans faveur et sans flaterie, comme vérité me donne entendre, veullent dispenser, là où besoing sera, en l'aguité de mes termes, et là où corrosiveté aucune se trouvera en ma tractacion non agréable à chascun, que icelle veullent plus imputer à la nature du temps, celi de alors, que à la perverse et oblique intencion de l'aucteur, qui son œuvre a proporcionnée à la qualité des causes qui l'ont fait escripre, et dont les déclaracions cy après assoufiront et donront contentement aux lisans, que Dieu maine à salut !

Digitized by Google

EXPOSITION

DE GEORGE CHASTELLAIN

SUR

VÉRITÉ MAL PRISE.

Comme n'a guières séisse en mon estude, là où, en diversité de matères à moy présentées, me prindrent diverses ymaginacions moult parfondes, et pour les aucunes d'icelles mettre en escript, je préisse la plume entre les dois et disposasse tourner mon entendement à labeur, comme qui très haultes et très dangereuses matères avoie entre mains, et principalement touchant cestui très noble et très glorieux royaulme dont, indigne hystoriographe, voudroie bien garder l'onneur de Dieu et des personnes, et, sans flecir ne tourner à faveur, garder propre honneur et salut; en quoy toutevoies, comme je considérasse la difficulté de l'œuvre, et que, tenant la plume en suspense, je pensasse en ma matère subgecte que moult je pesoie, et qu'en icelle je trouvasse difficultés maintes moult dures à desnoer, et dont l'atteinte du vif n'estoit pas legière, et plus encore la determinacion dangereuse: pensant ainsy solitaire, et pesant à la balance l'onneur, la gloire et la haulte regnacion des roys et des princes crestiens, ensemble les glorieuses opéracions et natures des nobles chevaliers, barons et vassaulx d'au-jour d'ui et de mon temps, entre les quels par guerres et divisions ont peu estre congréées haynes et mautalens, et sourses parciales affections et controverses, dont le fardeau très pesant s'estoit venu plongier sur mes espaules jusques à durement ressongnier comment je me cheviroie du portage, là où je ploioie dessoubs et soubs lequel sentis nature aucunement restiver à l'encontre par une mollette paour prise soudaine, que, par trop espelucier parfont les choses secretes, ou par estre trop véritable ou trop précis en escripre, je n'aquisisse haynes envers moy et mesveillance, et qu'en mes labeurs et saines intencions ne fusse maintenu à suspect, et peusse cheoir finablement à icelle cause en aucun infortune, qui dès mon jeune éage toutevoies avoie quis songneusement la grace des princes, et pour iceulx distinguer et congnoistre visité et perquis diverses régions, dont encore l'affection ne m'estoit amendrie: comme lors je séisse en cest estat, et variasse entre faire et laissier, entre accuser et parer, et que le percogiter tout et comprendre me donnast de soussi beaucop pour en faire bien soudainement: lors, comme se le tonnoire chéist du ciel, vindrent à la croisure de mon estude crier quatre impérieuses voix moult aguës; et disant icelles: «Ouvre cy! ouvre!» fellement frapèrent sur huys et fenestres qui toutes churent du cop; et y entrèrent quatre dames moult espoentables en regart. Lesquelles, aveques horreur de figure, me donnèrent fremison aussi en leur survenue, jusques à retraire tous mes esperis emprès le cuer, et laissier le corps privé de ses mouvemens, fors seulement de la veue, laquelle arrestéement se contint en icelles. Mais affuiant vers la fantasie s'esmerveilloit toute

Digitized by Google

de l'intencion de ces quatre et de la cause de leur survenue si impétueuse, nonobstant que la semblance de leurs personnes démonstroit assez la faculté de leurs natures, qui toutes se présentoient felles et prestes à injurier qui que fust.

Lors, moy surpris en ce point, comme homme à demi mort et qui n'avoie riens en vigueur, fors seulement la fantasie où tout je recueilloie, et la très estrange habituacion d'icelles, et la très horrible ostencion foraine aussi de leurs contendances, ensemble autres grans mistères qui servoient à leur personnage et à noter bien dignes, commençay à fichier mon regart en icelles, et à noter leurs semblances et composicions moult estranges; car, avoit la première les oreilles bouciées tant estroitement que à nulle rien, fors qu'à propre affection, ne voloit donner ascout; portoit l'estomac hault et enflé, col tors vers la main senestre, regart envenimé, la veue creuse et parfonde dedens la teste, de laquelle, en regardant les hommes, les sembloit tresperchier; sembloit estre merancolieuse en ses manières, grave en parler et tardive, mais despite mortellement en couvert, jusques à l'escrenement du sacq, là où toute se deslioit; avoit l'une des mains torse en arrière, et d'icelle faisoit signe de despection, et en l'autre tenoit ung glaive dont la pointe mordoit à dens, et sembloit qu'en icelui aguisoit son venin. Dont, comme je regardoie le front d'icelle et que durement m'espoentoie de son estre, je y perceus en lettres de couleur de souffre ardant escript : « INDIGNACION suis-je. »

Si me tins à moult aise d'en savoir le nom, quand par icelui je povoie jugier plus proprement de son affaire. Dont retirant mes yeulx d'ensus pour aprendre des autres, tantost les gettay en la seconde, qui se presentoit en semblant pour moy donner à assavorer de ses œuvres, et pour spéculer bien et comprendre la diversité de ses formes.

Ceste dame, droit cy se monstroit avoir les condicions sures, raisons moult aguës et mordantes; grignoit les dens, et machoit ses lèvres; niquoit de la teste souvent; et monstrant signe d'estre arguëresse, sauteloit sur ses piés et tournoit l'un costé puis çà, l'autre costé puis là; portoit manière d'impacience et de contradiction; le droit œil avoit clos et l'autre ouvert; avoit ung sacq plein de livres devant luy, dont les ungs mist en son escours comme chiéris, les autres getta au loings par despit; descira papiers et feulles; quayers getta au feu félonnement; rioit sur les uns et les baisoit; sur les autres cracha par vilonnie et les foula des piés; avoit une plume en sa main, plaine d'encre, de laquelle roioit maintes escriptures notables qui ne lui tournoient à gré et les mist en despris. Lors quant aux autres, donna tiltres et voies d'exaltacion très hautaines et les juga recommandables, d'une esponge aussi noircissoit aucunes ymages, autres esgratinoit aux ongles et à granhes, et les tierces rasoit toutes au net, et les planoit comme pour les mettre hors de mémoire, et se monstroit dure et felle ennemie à beaucop de gens de bien, plus volontairement que par raison.

La quelle, quand bien l'eus avisée, et noté ses manières, dont le nom, comme il me sembloit, devoit bien ensievir semblable à ses meurs, et que moult desiroie à savoir icelui, vis en l'emplastre de son front comme par manière de tiltre qui disoit : « RÉPROBACION suis-je. » Lequel mot leu, dis à par moy mesmes : « Voirement es tu bien baptisée en celui nom, car moult en est la significacion du terme propre à la réalité de ta condicion; et qui autre te vouldroit donner plus honneste, donroit parement et tiltre non dignes à ta nature. »

Si me tanai de l'avoir regardé autant; et plain de hide et de l'austérité des deux et de leur injurieux semblant, tournai ma veue en la tierce, laquelle vestue assez honnestement et plus quoye en apparence, porta gros rolles d'escriptures dessoubs son bras; et iceuls desveloppant, là où il y avoit pluiseurs choses mises par répertoire, aucune fois monstroit les articles au doy, autres fois mettoit le doy sus, et puis à cop retirant icelui, referi dessus de toute la main par semblant d'aucun ayr, comme s'elle voulsist monstrer injure ou blasphème en iceuls, ou à aucunes personnes là ramenteues donner charge.

Ceste dame icy, à ce que je vis de semblant en elle, porta bien la mine de non estre bien juste en conscience et de semer volentiers dis-

Digitized by Google

corde couvertement entre les hommes; sembloit par nature aussi affecter et quérir volentiers les oreilles des princes et des gens en auctorité, là où, usant de sa propriété, condempnoit hommes et sentences, noircissoit querelles, et convertissoit les bonnes en mauvaise interprétacion; dont, à si peu que perceu m'estoie de son estre et que je considéroie bien là où tiroit sa nature, survis en son front aussi le tiltre de son nom; et disoit : « ACCUSACION suis-je. »

Coucié à demi lors et demi assis gisoie à l'envers, privé de parolle; et n'y avoit mouvement en moy fors des yeulx, auxquels darnièrement se vint présenter l'autre quatriesme, qui toute effuriée en semblant, et comme s'elle me voulsist inférer mort, vint félonnement jusques au plus près de mon vis, et portant une espée hideusement sanglante, la quelle avoit tournée pour férir d'estoc, la vint branlant furieusement sur moy, et faisoit semblant d'en férir. Dont la hide me prist telle, et la paour tant extreme qu'en icelle ne m'estoit attente que de la mort; car m'estoit sa menace effuriée aussi mortelle en semblant comme eust esté la percussion de sa main par réal effect.

Ceste dame icy n'avoit desfigurement autre, fors qu'elle roulloit les yeulx, qui luy estoient gros et estincellans; avoit la bouce de travers; le bas et le hault d'icelle contraire l'un de l'autre; avoit le visage enflé et tout rouge; vaines engroissies et plaines de sang, et les mains criminellement sanglantes et mortelles. Et non mort encore, mais assez près, reservé que les yeulx tousjours me prestoient service pour faire vivement comprendre ma vision, gettai iceulx, comme autres avoie fait, en son front; et lors me perceus de son tiltre qui disoit : « VINDICATION suis-je. »

Lors quand ces quatre femmes droit cy hideuses et espoentables s'estoient présentées devant moy, démonstrant chascune l'office de son personnage, toutes quatre en renc se contindrent devant mes yeulx en tel ordre que je les ay nommées. Et non aians encore levé nuls languaiges devers moy, si non largement grimaces et ireux semblans qui valoient paroles, commença la première, qui se nommoit INDIGNACION, à dire ainsy:

« Traytre homme mauvais injurieux, faulx homme plain de venin, digne de mort et d'esquartelure, digne de mort immortelle et de tourment non terminable, faulx traytre pervers, digne de toute despection humaine! or as veu nos personnes; or as sceu et congnue nos noms et les condicions de nos affaires. Chetif! mais tu ne scés pas pourtant dont est nostre production, ne de quel lieu nous sommes meues pour venir droit cy, ne qui est la cause de nostre présent survènement devers toi. Fol oultrageux! nous venons et sommes parties de la très glorieuse maison de France, de la très excelse et béatifiée maison crestienne du throne des honneurs et des dignités du monde, du ciel impérial terrien, qui seul resplend sur les hommes, qui seul tient règne et dominacion sur les généracions universes, qui seul encerne et circuit la seignourie du siècle, qui seul est paradis des humaines voluptés, throne de super-éminent gloire, soleil de justice et de noble vie, fontaine d'onneur et de science, sourgon de vertu et de félicité, mère de clergie et de la sapience du monde, région de chevalerie, royne de proesse, minière de précieusetés, firmament de salut et de vraie foy, que Dieu a rempli de grace, nature de toute sa prestance, et fortune de tout son entremettre. Menteur pervers! de tel lieu sommes-nous parties; de là sommes-nous venues droit ci par devers toy, qui le palais du triumphe du monde, le throne de netteté et de gloire incomparable as volu ordoier et soullier par tes escrips; et toi boutant en présompcion excessive, as degoutté ton venin et lancié jusques à la royale magesté injuriée durement par ton desgorgier présompcieux. Fol arrogant, esclisce de venin, menteur injurieux, rempli d'estoffe pire que souffre ne poye d'enfer, et extraict de la généracion maudicte, ce crois-je, de Dam, de Goth et de Magot, dont la semence puist faillir en toy (et Amen), traître faulx homme, organe de l'ennemi, plus criminel que escorpion ne tarente, et comment as eu ne pris le hardement de mettre avant les injurieux et cuisans termes, les aguës et mordantes paroles qui n'a guières sont esparses parmi ce royaume, portées et semées entre toutes condicions et facultés d'ommes, qui tous, avec le noble royal sang, avec la très haulte et vertueuse chevalerie fran-

Digitized by Google

çoise, s'en sentent bleciés, et à toy imputans charge de malice, crient vengence sur ta faulse hérétique personne, dont l'injure ne le venin ne sont à souffrir, combien que tu te fondes et confies sur les marches où tu t'embuches, et là où ton maistre, ton duc, te donne part et garant et est peut estre cause de ton parler. Langue d'aspic et denture de tygre, louve engloutisseresse de l'onneur des François, commoveresse de sang et de felonnie, presentacle de honte et de rougissure, quelle chose te peut avoir meu ou causé d'avoir produit les felles, horribles et suspicables sentences, comme tu as fait retentir jusques aux portes de nos oreilles, et des quelles non pas nous tant seulement, mès toute la généralité de nostre throne est commeue et en rumeur. Et n'est sang en la plante des piés qui n'en monte au visaige des haulx hommes, à l'un par vergongne, à l'autre par ire et appétit de vengier. Car ne fut oncques le throne françois si injurié que par toy, ne onques sa magesté excelse ne receut lésion si griefve que prestement de ta main; dont toutesvoies tes causes sont faulses, tes mouvemens iniques et pervers, tes fondacions injustes, et tes productions despectueuses et mençongières; et en doivent redonder en toy mesmes obprobrieusement les quarreaux que tu nous en as tirés, faulx murtrier inhumain! Et nous t'avons donné autrefois nourriture emprès nous, t'avons recueilli et receu en service, donné prochaineté à nostre ombrage, hantise et frequentacion clère avec nous, inspection et cognoissance de nostre giron; et tu, en recompense de bénéfices receus, en rendicion de gratuité obtenue plus que à ton appartenir, ingrat envers ta bonne fortune et ceulx qui te ont bien fait, tu payes sucre par venin, tu payes baisers par morsures, tu payes acolemens par plaies mortelles, tu rens mal pour bien, et mort pour vie.

»Or ça! et se l'eure n'est encore permise que je m'en puisse vengier, et que fortune ne m'est si propice que de pòvoir exécuter mon courage, au moins m'est l'espoir de te monstrer une fois ton més-us, et de te faire sentir amèrement tes outrages; car ne mourras jamais, ne moy aussi, que mon ire et ma fureur, mon sang et ma cuisance ne te percent et deveurent, et descirent et desrompent, et desmembrent et charpissent, et te facent fondre et poudroier en terre, char et ossemens, et ton nom estaindre en la memoire des hommes.«

L'ACTEUR.

A cestes tant aisgres et injurieuses paroles me convenoit livrer ascout, et ne m'estoit aisance nulle de respondre à l'encontre par la paour qui me tenoit lors empescié la parole. Dont se le regard de l'ymaige m'avoit donné terreur grande en son survenir, maintenant la me renouveloit par cent doubles. En la felleté de son injure parloit toutevoies bassement ceste dame entre ses dens et d'une voix cassée, comme se à dangier vuidoit son estomac, et qu'elle ne voulsist point qu'en public on la jugeast telle comme elle estoit en cuer. M'avoit fait des grimaces hideuses, et manières de despections les plus terribles qu'oncques véisse; èsquelles tant me trouvai confus, tant au bout de mon sens et entendement, que bras et piés tous estendus, comme d'un corps mort, à paines me remanoit en l'ame vertu aucune ne opéracion, que tout ne s'esvanouit et s'en allast pour la fuir. Mais pris en celui point dernier, me vint aherdre la secondé, qui s'appeloit REPROBACION, et me alla dire ainsi:

REPROBACION.

Maleureux homme, tu t'abuses bien. Cuides-tu jà avoir fait de nous? cuides-tu jà estre quicte de nos mains, qui tant avons justes causes et actions en toy pour te pourbondir? nenny! non! tu y es encore et y seras longuement, car n'en partiras jamais que de toi premièrement n'ayons fin. Faulx escripvain, folâtre homme de povre et de petite faculté, clergeau contrefait là où il n'y a science, ne clergie, ne lecture, ne auctorité, si non multitude de superstícieuses invencions et fastroulles que tu vas quérant et par les quelles tu enmieules les oreilles des ignorans aussi fols que toy, et toy mesmes en tes folies te glorifies! Coquart, maistre vergaut qui as l'esclipsé en l'entendement, et mesmes ne te connois et veuls jugier aultrui. Que fera l'en de tes escriptures, de tes frivoles et invencions laidengiuses que tu as fait dévoler par ce

Digitized by Google

royaulme, contraires toutesvoies de la vérité, contraires à honneur et droiture, et tournantes à dure lésion et scandale à la chose publique, mesmes jusques à toucier à la face royale, à la splendeur et netteté de la couronne inviolée que tu sembles voloir ternir et desfigurer par ta plume? Mauvais homme injurieux, pervers en concepcion et légier en ton jugement, se tu as conseues aucune passions non opportunes en l'estat de ton maistre à qui tu es, et en aucunes matères qui te semblent estre rigoreuses de sa part et prochaines de péril, et èsquelles lui mesmes deust remédier et prévenir par sens afin d'éviter propre meschief, convient-il pour tant par tes lunatiques opinions qu'en embelissant ta cause par bourdes, tu accuses et laidenges les justes et haultes clères personnes par charges, ceulx encore ou celui à qui doy nul ne doit toucier, et devant qui et le monde et les hommes, et les pensemens doivent frémir et trembler premiers que y oser mettre main. Dont je m'amire en moy-mesme et me sens toute effrontée de hide; comment oncques entra en toi le hardement que j'en ai veu ne la presompcion de l'outrage que je y ai trouvée. Et convient bien certes que la bonté royale soit bien grande, quand de si haut injurieux attemptement seuffre et dissimule.

Déa! tu n'es pas celui qui digne soies de dessimulacion; tu n'es pas ton maistre, le duc de Bourgongne, à qui il y peut avoir loi aucune de souffrir; tu n'es pas son chancelier qui est homme grave et prudent; tu n'es pas son premier chamberlen, qui est preud'omme; ne tu n'es pas de la secte ne vocacion par quoy tu doies avoir aveu de là, ne de çà support; car tu n'es sage ne de nul prix, ne de nulle quelconque provection à dignité, si non à faire et à escripre fatras, multitudes de folies et de vanités, qui toutes ne servent ne ne pourfitent, mès endorment les fols legiers esprits et les bons et les notables ayrent. Donques, puis que tu n'es autre homme et que tes escrips ne proviennent point, ce peut sembler, de la gravité et prudence des sages hommes de ta maison qui nous sont bien congnus, et que ton maistre aussi n'est pas legier parleur mais bien pondereux, il convient donques que tu, de propre malice, de propre envenimé courage et pourri estomac, de la malignité de ta racine, pour envenimer et enfellir, nous autres, pour autrui aussi envenimer envers nous, tu as cecy mis avant, ou que ton maistre faisant l'ignorant et le non-y-touce soit esté content secretement de ton faire. Se tu, de propre et privé malice l'as fait en ton propre privé conseil, en toy seul en doit redonder la pugnicion; et se par conseil et aveu d'autrui, en autrui sens aussi et gravité il y siet deliberacion plus meure; car là gist le fort et l'estroit du neu que ci-après esclarciras, se tu scès. Mais dont que procède, ne de quelle main, tu es ung très injurieux fol et ung instrument très perilleux, du quel, comme les opéracions en sont despectueuses, pareillement est la personne de povre et de petite value, quand l'œuvre de soi-mesmes démonstre la qualité de l'ouvrier.

Jorge! Jorge, les faits de ce royaume ne de ton duc ne se vuideront pas par paroles; il conviendra fais et réaulx effects. Si t'abuses bien, quand tu penses que pour tes escrips nous nous doions changier à ton appetit, ne plier nos haultes querelles à tes demonstrances, qui savons faire et dire et entendre mieulx que nuls par devers vous. Mais ne vous prisons point tant, mesmes ne nous daignerions tant abaisser que d'y exposer soing. Car est œuvre de femme de caqueter moult, et chose de vertu et de grand pris faire de fait. Si que, ton œuvre et ta personne, tout est mis en despris devers nostre seignourie; tes blasmes et laidenges sont surpensées jusques à heure deue; tes haulx présompcieux langaiges reputés sans fondement; tes demonstrances et doctrines contées à frivoles; et brief, et toy et ton fait, et ton escripre et ton fantasier, tout ne nous est rien ne ne poise, tout ne nous meut ne ne change, excepté que une fois, avec vous autres dont nous nous chevirons bien, m'en rendras compte.

N'avoit encore le mot hors de la bouce ceste dame que la tierce, soy hastant de parler, ne lui vint rompre la queue de sa raison; et la faisant guencir un pou du bras pour avoir lieu en mes yeulx, commença à dire:

« J'ay veu pieça et visité tes escrips, qui sont pleins de sedicion et de mauvaise glose; si convient que tu soies homme plein de mau-

Digitized by Google

vais voloir et de perverse inclinacion, ou que tu nous ouvres tes sentences et exposes, en autre entendement que ne savons comprendre; car tout sonne injurieux, tout sonne en blasphème et vitupère ce que nous y véons, et tout tourne en reproce et depression de l'onneur générale de France, avec vantise et présompcion sur icelle, et qui plus est, avec attemptement en la royale magesté particulière, laquelle, de par Dieu! ne gist pas en ta reprehencion, ne chiet pas à estre corrigée ne reprise par toy qui n'es que un povre nient, ung povre ver de terre très misérable, ung povre homme de petite vocacion, de petit sens et de povre estime, et en qui, quand tu aroies beaucop brassé de mal, mis le monde en desvoy et meschief, n'y aroit point de recœuvre, et n'y aroit à qui se plaindre, fors d'un meschant fol escervelé, plein d'outrage et d'arrogance, qui se présume de ce que n'entend et se mesle de ce que point ne lui affiert. Si seroit bien le monde payé lors, quand après grans meschiefs avenus par si faites besongnes, on [prendroit] vengence d'un tel chétif et le getteroit-on en la rivière en un sacq. Par Dieu! sire, qui m'en croiroit, l'attente ne seroit point jusqu'au meschief avenu; mès tu mesmes commenceroies à gouster le meschief, et se commenceroit en ta personne, car tu vaulx que tu boives de l'eaue de Seine ou de Loire plus que ton soul, ou que tu la saces espuisier toute par boire sans noier.

» Comment déà! et il semble que tu faces la figue avec François! il semble que tu les prises ne ne poises, et que ce n'est rien de leur fait, fors chose doubteuse et variable, chose de mobile fortune non fixe, là où beaucop de vices, beaucop de vanités et de passions se tressent parmi, et à cause des quels poins tu les sers d'impropère, tu les touces et agraves de cuisans tiltres, et ton parti et ton maistre tu extolles et eslieves en haultes loenges.

» Déa! pourtant, se tu prises ton fait beaucop, et que les gloires et felicités de ton duc tu reputes excelses, n'en sieut pas que nous, que tu n'aimes point, doions tollérer tes parolles envenimées, ne concéder tes sentences estre véritables, quand, au point où elles sont corrosives et de mauvaise digestion nous y mettons contredites. Peut-estre qu'en autrui œil tu vois la buchette petite, mais au tien propre tu ne vois pas le sommier bien gros que tu y portes. Toutesvoies tu le cuides avoir net et tout cler; mais ce te fait ignorance, ce te procède d'aveuglement, de raison et de conscience cruement examinée; car amie flatteresse fortune longuement possessée naturellement est nourrice d'aveuglement et de vertu endormie.

» Se gloire doncques et félicité par devers toi sont grandes, loes en Dieu; mès n'ont à comparer pourtant les nostres la depression de ta langue, qui sont telles que Dieu nous a souffert acquérir en labeur, et les tiennes telles que tu les as, et qu'on en porra veoir l'issue. Si est folie en toi grande de condempner nullui pour toi glorifier en ta propre fortune qui ne t'est estable ne que à autre, car là où tu mesmes t'eslièves, tu te ravales, et là où aultrui tu deprimes, tu mesmes te condempnes. Aussi ton livre venimeux, plain comme il y pert de crime en la magesté, cestui là te condempne et juge; cestui là te prononce et demonstre qui tu es, et par tes mesmes et propres sentences très rigoreuses te reprent et accuse, disant et déclarant que tu es plein de mauvais fiel, de mauvaise et injurieuse conception, de mordantes vilaines morsures, de présompcion et de fol oultrage, dont la malignité et le mésus demandent pugnicion, non pas tant seulement à Dieu, mais au roy, et à nous aultres tous en général que tu as blecié. Parquoy moy, ayant parvisité tout au long tes fais, les quels en usant de mon office je déteste et agrave, je demande sentence et jugement aussi sur ton corps, et que à l'avenant de ton demérir soit exécuté par justice ou par voie de fait autre, tant que mort s'en ensieve.»

A ce mot s'avança la quatrième qui se nommoit VINDICATION, et sembloit enflambée par dedans, comme se ce fust ung esprit mauvais; mais ne disoit mot, fors tant seulement, «*tue, tue, tue, à la mort*», et roullant les yeulx assez espoentablement pour faire morir gens sans férir, vint de tout impétueux air atout son estocq cuidant le ficher parmi moi; là où de la volenté de Dieu ou de mon bon eur, ne say comment, se trouva retenue par darrière; ne pooit marchier avant jusqu'à moi. Dont effuriée et passant toute impacience, cuida

Digitized by Google

désesperer et soy mesmes occire par despit ; et gettant feu par les yeulx, ronfloit des narines et braioit par foursenerie si horriblement, que certes, qui n'avoie espoir nul en ma vie dès le commencement de leur venir, maintenant ne avoie autre recours qu'en Dieu pour lui recommander mon ame, au quel taisamment et par seule pensée j'envoyai ma prière, là où tout espoir temporel m'estoit defailli, et me avoit relenqui tout humain confort, ès mains de ces quatre.

Dont comme en ceste dure perplexité eusse esté aucun petit temps, non pensant que si eureux fuisse que ma prière deust estre exaulcée devant Dieu, ne qu'envers moi tel pécheur sa miséricorde se deust ploier si à cop, prestement s'apparut à moi une ymage dont la beauté en son survenir me donna esblouissement parce que clère estoit et d'angélicque semblant, mais ne s'en monstra riens que le vis, le quel par le surveoir commença à rasseurer ma paour et à mettre en estat mes naturelles puissances eslongiées de leur vertu par fraeur prise ; et declinant son regard envers moi par semblant d'aulcune affection proféra ces mos, disant :

« Homme, repren seurté en toi et corage ! rend grace à Dieu et resvertue ton esperit ; car quoique tu soies accueilli de menasce, n'es en péril pourtant ne en l'abandon de fortune, parce que Dieu, où toutes choses se présentent, congnoit ton fons meilleur que ne font les hommes ; si ne te souffrira en dangier, là où tu mesmes te voudras aidier et prendre aux dens le frain de ton oportun besoing. »

Et alors moy, qui songneusement entendoie à ces paroles et ne savoie qui feust cest ymage, m'enhardis de lui enquérir qui elle estoit, ne dont estoit sa production. Et elle, non lente de respondre, me dict. « Je suis créature de Dieu, clère comme tu vois et noble créacion, mais soulliée laidement par tes mesfais, et infuse en toi et donnée inséparablement, si non par mort. Suis ton ame raisonnable, qui te donne estre et vivre, parler et entendre, et viens par la divine pourvision devers toy, moy remonstrer comme lumière et clarté de ton corps, conduitresse et conseillère de tes affaires, là où, quand tu obéis à l'empire de ma raison, je te maintien cler et loable ; et quand moy me supploie à tes appetis sensuels, moi mesmes je me desfigure. Mais pour ce que n'est de la spéculation présente d'entrer en ces termes, fors en tant qu'il touce ta présente perplexité où il te besongne secours, lesserai couler tes offenses diverses par les quelles tu m'as mise en péril, et vendrai à aucunes bonnes inclinacions naturelles en toy qui en la miséricorde de Dieu, espoir, sont regardées, et èsquelles ne te souffrira perir, mais que te parsevères, et parcontendes plus et plus à fin bonne et à l'obtenement de sa grace, qui onques n'eus en toi une seule pensée bonne, une seule goutelette de frnctueuse intencion, que tout n'ait esté veu et regardé de ses yeux, et tout mis en la conserve de sa bonté, pour t'en rendre rétribucion une fois condigne au cas et à l'avenant du mérir, par équité telle que tout bien fait est rémuneré également, comme le mal fait pugni. »

L'ACTEUR.

O dame, ce dis-je alors, estes-vous donc l'ame de mon corps ? Estes vous celle en qui je m'attends sauver présentement à l'encontre de cestes felles et inhumaines dames droit cy qui tant me contempnent et injurient que la mort ne me porroit estre plus aigre que leur parler ?

L'AME.

Oy voir, ce suis-je ; je suis le fruit de ton expectation.

L'ACTEUR.

Loé donc en soit Dieu et bénoite soit l'eure de ton apparoir. Dont et se par toy doy estre relaxé de la chartre de mes mérancolies, te prie que tu veuilles faire revivre aussi mon esperit tout circui de ténèbres, affin que par clère congnoissance prise de toy je me puisse réunir avec toy en amour, qui ne te congnois ores que confusément et en ay oublié les propriétés et vertus. Si que, je te prie, faveur moy et m'accorde ma peticion ; et qui t'es nommée lumière et conduitresse de ma vie, paroffre toy je te prie charitable exposeresse de mon salut. — « Volentiers, ce dit alors l'ame, et je le feray. » Et moy, qui avois subtile l'oye,

Digitized by Google

respondi prestement : Voire mès me seras tu avocate féable après et defenderesse en ce qui me besongne ? Qui non lente en respondre, dit : « Oy, mais ce ne sera point en la samblance que tu ores me perçois, mès en aultre résolucion de personnages que tu congnoistras ci après, et qui avec moi, sont une mesme chose et essence, et à toi d'une mesme administration et service. Si sacces et enten bien, qu'en ensiévant ta peticion faite, je suis, comme je t'ai dit, ton ame raisonnable, créature formée à l'image de Dieu et de son semblant, à qui, après les angels et célestes créatures, nulle rien terrienne n'est semblable, nulle de telle dignité en créacion, nulle de telle adopcion en la divine amour, nulle de telle concepcion sublime, nulle de telle suscepcion de grace comme de vertu, comme de science, comme de congnoissance et discrecion, et comme de toute capacité de chose intelligible et compréhensible, avecques vie éternelle et joyeuse fruicion de la veue de Dieu, lors, quand par labeur et vertu me serai exercitée pour y parattaindre. Et ceci dis-je quant au regard de mon estre et du lieu dont je viens. Mais quant au regard de ta personne privée, à qui je suis enjointe pélerine, mise en ce voiage d'embas pour y cueillier fruit, pour y messonner et semer, pour y rassembler trésor de mérite pour y fatre planter et florir œuvres vertueuses, certes, je suis celle qui duite de ton bon ange, regardée de la bonté du hault sire de lassus, après ton enfance, passé de sept ans et mis à puérile escole, te fis comprendre ta première liçon ; et toy ayant fait sage de lettrure, te baillay en retencion ta patrenostre. Dont plus et plus par succession de terme tu convaloies et croissoies, et en renforcement d'éage et de corps tu acquéroies plus et plus impression de science, jusques à largement en avoir conceu, premier que tu me retirasses arrière de la perfection et principalment de mon salut.

» Et alors comme je te véisse, par conseil non sain, distrait des escoles, et que non tenant conte de ta première nourreture enfantine, tu t'enveloppoies ès affections mondaines, tu t'abimoies de vanités temporelles, tu t'adonnoies tout à délis et desirs charnels, dont oncques puis tu ne fis retraite, et qu'en cuidant prospérer ton chemin, féliciter ta vie et ta fortune, tu quis les variables et périlleuses habitacions de dame court, les mendiques et fallacieuses hantises des princes, o lesquels tu te pensoies grandir, o les quels tu te pensoies sourdre et monter, comme rien ne te sembloit telle félicité comme fréquentacion de seigneur, lors moi, obéissant à ton erre, envis toutevoies et à regret, pour première recepcion de doctrine conceue en moy, je te ramenteus estre nécessaire pour finablement, jà soit ce que par longues estorses, venir à bonne fin, servir, amer, craindre et honnorer Dieu sur et devant tout, et que sans avoir icelui tousjours devant l'œil, tout ton contendre, tout ton acquerre et ton délicativement vivre, tout seroit povreté et maleur, tout seroit ombre et nuée de mort, cas de confuse expectacion, de petite durée et de doloreuse issue, qui, comme le vesseau qui naturellement retient en lui le flair de la première liqueur qui y est imbue, tu ainsi, par vertu d'aucun pou de science comprise en toy adolescent, m'ensievis en conseil, et te submis volentiers à mes enseignemens ; lors où toy ayant tiré à celle vertu qui estoit souveraine, je m'assayai après à te induire encore en une autre non moins à perfection pourfitable : c'estoit que, avec amer et craindre Dieu, tu amasses vertus et bonnes meurs, contemplasses toudis les bons et leurs exemples, et les mauvais abhominasses et fuisses en leurs œuvres.

» En quoi aussi, toi trouvant libéral assez et prest, et qu'en longues contraires impugnacions et adversités chéant et relevant, où Dieu t'a esté clément et piteux, je me suis tenue ferme et constant en te ramentevoir toudis les poins dessus dis ; toi, venu par éage robuste à meurisson et gravité plus et plus parfaite, je t'ay conseillié dicter et mettre par escript tes concepcions, selon l'occurence des temps : une fois, par amoureuse jeunesse, loenges et glorificacions des dames ; autrefois par affection à la gloire du siècle, cantiques et exultacions des nobles humaines chevaleries. En quoy, tu legier encores et volage, passant ton temps vertueusement, non en oisense, tu t'es acquis fame assez moyenne, grace conveniente et fertile, et habitude et cognicion de maint noble et hault homme.

Digitized by Google

» Dont depuis, comme l'on tire de l'un à l'autre, et que les esperis se ouvrent et esclarcissent, les fantasies s'espardent et amplient, les concepcions s'aguisent, les jugémens se meurissent et pondèrent, et que les expériences des choses humaines plus et plus s'assaveurent et se congnoissent, après avoir veu et leu histoires et livres divers, pris dilection grandé et faveur en leur contenu, amé les glorieux et haulx hommes de jadis, condolu leur infélicité par fortune, glorifié leur vie par noblement vivre, et toy mesmes, voiant et considérant l'estat de ce siècle, je t'ai fait ouvrir l'entendement en icelui. Je t'ai fait voliter la pensée et circuir en la rondeur de la terre, ta fantasie en sa circonscription universe, et pris et recueille beaucop çà et là. Comme tout ne se peult en un homme comprendre, je t'en ai fait vuidier tes meditations; je t'en ai fait mettre par escript tes concepcions, et fait composer livres et traitiés, plus à l'utilité et salut du monde que à propre privée gloire.

» Dont, en ensievant mon conseil de vieil temps, et pour toi faire acquérir mérité en labeur, je t'ai fait emprendre l'insecucion de ce noble et ingénieux homme Bocace (1), et de reduire à memoire, depuis le roy Jehan où il fina, *les haulx et glorieux hommes de la terre succombés en fortune venus à povre et doloreuse terminacion;* dont toutevoies le nombre est grand, la haultesse de leur estat dangereuse, et la tractacion de leur mort et infortune à tout le monde plorable; considéré encore les très haultes et très excellentes personnes rois et princes de nostre tems qui y sont comprises, et dont les matères bien traittes effaceront toutes recordacions anciennes.

» T'ai fait emprendre en outre *cent epistres* (2) où l'univers estat du monde est compris dedens, et en quoi chascun homme ou femme, de quelconque condicion ils puissent estre, trouveront allocution.

» T'ai fait emprendre aussi la tractacion des *deux félicités*, le livre de *trois divers nobles*, le livre *des humaines graces*, le livre *des périls du monde*, le livre *du père à son fils*, le livre *du faux amoureux*, lequel rouvé de deux dames, laisse la meilleur et la plus belle pour adhérer à celle qui lui est traitre et contraire; le livre *de la condicion de fortune*, le livre *de la cause des infortunes*, le livre *des abusemens de vourt*, le livre *de la tranquilité des couraiges* (1), et plusieurs aultres, les quels, se vie t'est permise et conjonction avec moi par aulcun temps convenable, à l'aide de Dieu te ferai mener jusques au parfait, sans encore la très ressongnable charge d'escripre *tous les haulx et grans fais de la chrestienté, souverainement de ce noble royaulme, et de ses dépendances, depuis l'an vingt jusques à maintenant* (2), là où, avec infinité de labeur, convendra aussi avoir multitude de grand sens et de soing pour justement en ouvrer. Et te doit bien fremir le cuer à l'encontre, attendue la difficulté seulement de ceste très haulte matère sans fons et sans fin, comment tu t'en cheviras. Mais en longue vie et diligente labeur n'est rien qui ne se maine à chief, quand bon voloir s'y ajouste.

» Je t'ay fait contempler aussi maintefois les choses glorieuses et excelses, réciter delitamment les vertueuses, plorer en corage celles de tribulacion et de ruine, souverainement du présent temps, au quel les rois et princes de la terre sont divisés ensemble, frois en amour, non chaillans en devoir, paresseux au fait de la chose publique, songneux en affection privée, plains de vanité, plains de murmure, plains de couvertes envies, plains d'affections terriennes, plains de desrèglemens, plains de vices et de povres condicions, et chaulx et boulans en leurs propres et privées querelles, par lesquelles menacent le monde et le font trembler, laissent la querelle de leur créateur, l'expetición de la vraie foi sainte, en quoy Dieu se poroit contenter d'eulx et crestienté ressourdre, qui maintenant va vaucrant et chancellant desconfortée, criant haultement devant les portes des royaulx palais, devant les fenestres des

(1) George Chastellain, a écrit à l'imitation de l'ouvrage de Bocace, *de Casibus virorum et fœminarum illustrium*, un petit traité qui en est la continuation. Voyez ma Notice.

(2) Je ne les ai pu retrouver.

(1) Je ne connais aucun manuscrit de ces divers ouvrages. J'indique dans ma Notice ceux que j'ai pu retrouver.

(2) C'est la chronique dont j'ai retrouvé les diverses parties à Arras et à Paris, et qui est publiée dans ce volume pour la première fois en son entier.

Digitized by Google

prélats cras et replès, en plain consistoire aussi des gens de conseil enivrés en auctorité; mais ne trouve que cuers endormis, natures appressées, affeccions refroidies, amour petite, dévocion sobre, compassion nulle; et ardans en convoitise et vaine gloire, exposent seulement et appliquent delectacion en chose terrienne, comme non en ung ne en deux, mès en toute la pluspart crestienne appert et est manifeste.

«Cecy avec plusieurs autres matères semblables t'ay fait concevoir souvent; t'ay donné méditacions et pensées, dont les concepcions aucunes fois bien amères t'ay fait convertir en pleurs, et icelles mettant par escript remplir ta plume de propres termes. Si ne le dy pas pour toy traire à vanité ne à jactance en ton fait, mais afin que Dieu soit preuve et tesmoing de la cure et sollicitude que tu portes en la félicité et tribulacion des hommes.»

L'ACTEUR.

Dame, moult ay oy ententivement le recort que tu m'as fait; et m'a esté solas très grant d'avoir eu le rafreiscissement de mon éage passé, duquel toutesvoies plusieurs menus articles droit cy recités me estoient esvanouis pieçà, et ne m'estoit ores nul souvenir d'iceulx, par la multitude des diverses fortunes à moy survenues depuis, et par la longuesse du temps passé qui peut causer l'oubliance.

Mais quand j'ay oi tout ton recort, tout le renouvellement de ma povre vie passée, de ma très misérable et chetive vocacion exercitée par toy, sterile toutesvoies et non fructueuse, non d'aucune utilité et faveur, non d'aucun pris ne de los, mais grosse toute et rurale, simple et de rude substance, si ne t'ay je point oy faire mencion aucune particulière de la chose du monde seule dont autrefois et encore tous les jours tu m'as plus donné de passions, plus de pointures en mes entrailles, et plus de tristes et de dures merancolies en mes pensées: c'est de la rumeur et froideur qui règnent entre deux les plus glorieux princes de la terre, les plus plains des dons et haulx benéfices de Dieu, les plus exaltés en la roe de fortune, les plus béatifiés en gloire et en splendeur terrienne, tous deux d'un ventre et d'un troncq, d'un nom et d'une origine, d'une mesme region conscripte, parens prochains, frères par alliance, rejoins par nature et par grace; et par rancunes et querelles non nécessaires, par tiltres non honnestes, par passions vicieuses et de grand péril, froids et deffidens l'un de l'autre, s'estordans de la voie de nature et d'amour deue, s'enaigrissent l'un envers l'autre, murmurent ensemble, grongnent et aguisent leurs dentures pour mordre, sont felices tous deux, mais tanés de félicités, par samblant menacent le monde et l'espoentent pour infélicitер eux mesmes. Si scés bien que rien n'est que tant j'aime que leurs personnes, que tant je exalte ne glorifie que leurs regnacions, que tant je parfonde et enserre que leurs nobles et glorieuses vies, leurs haultes et vertueuses condicions, leurs très excelses et très solempnelles victoires et triumphes, par lesquelles ils resplendent et survolent tous ceulx de leur temps, tous ceux de leur éage passé, souverainement l'un comme chief ou monde; mais ennemis, hélas aujourd'hui à propre félicité, à propre privé salut, à propre gloire obtenue et acquise, et retendans par apparence à ruine et confusion à opprobre et injure en l'un l'autre, en servitude et humiliation soubs fortune, tiennent le monde en perplexité, l'église de Dieu en balance, crestienté en trouble, la foy en décadence et en diminucion, et les ennemis de Dieu infidèles, par obéir et entendre à propres privées querimonies et vanités, en orgueil et convalescence.

Dont tu, ame raisonnable puisque tu m'as bouté en ces termes, m'as donné maintes parfondes pointures de merancolie, maintes doloreuses vuidances de soupirs, èsquels passionné et percié souvent en cuer, m'as fait faire livres et escrips, et dressant mon œuvre à la nature et qualité de mes passions, m'as fait asseoir ma plume en matère odieuse, en matère où se quiert le venin et s'y juge, posé qu'il n'en y ait point, et pour laquelle cestes horribles et espoentables femmes droit ci quatre sont venues devers moi, moi menaçant de mort, de honte et de mauvaise fin, et toutesvoies ce qui y est est par toi: dont, se aultre part et tousjours tu m'as conseillé le plus sain, le plus honorable et le plus utile, comme mesmes tu m'as dict et ra-

Digitized by Google

menteu droit cy, et maintenant tu m'as fait follier et légièrement emprendre, mettre avant œuvre contagieuse et mauvaise, en lieu encore où je veuls honorer et amer, reposer et prendre ombrage, durée et terminacion. et tu ne m'en fais recort ne ramentevance, non plus que se tu ignorasses le cas et voulsises laver tes mains du meschief, certes, je me devroie bien plaindre de toi, et toy impropérer, se', au fort et au grand besoing et dur destroit où j'en suis, tu ne me viens à secours; et confessant le cas que de toy vient comme aultres, tu ne me bailles conseil et doctrine pour m'en parer au vrai et à l'équité de ma bonne intencion, de Dieu congneue.

L'AME.

Déa! mon ami, se tu n'as esté si constant que jusques à paroyr ma récitation, n'ai pas esté oublieuse pour tant de faire fin telle qu'il me sembloit expédient. Commencier et coclurre sont en moy en une mesmes liberté. Et comme fanche suis en pooir parler ou non, je suis franche aussi en pooir taire ou non taire. Je t'avoie jà ramenteu moult de choses passées, non pas tant nécessaires comme fructueuses parce que tu y as repris vigueur; dont se l'ay fait ung commencement de remonstrance à toy utile, est vraisemblable aussi que mon prétendre si estoit de faire fin pourfitable. Mais t'avoie or-ains dict que, soubs forme et espèce de unité où tu me vois présentement, guières longuement ne te tendroie parole; mais soubs une trinité nouvelle, une mesmes vraie chose avec moy, et moy avec elle, et à toy d'une mesme administracion, je te feroye service : or as tu toucié celui point auquel ta nécessité expète mon assister, et te besogne de me congnoistre en autre vertu. Si que, non desavoant riens de tes œuvres, non plus les nouvelles que les vielles premières, mais promettant vertueuse deffension en toutes pour ta personne, me besongne changier personnage maintenant; par quoy, moy reveue, seras encore plus joieux et mieux à ta paix.

Lors en l'instant avec le mot s'esvanui; et en l'instant arrière soudainement, sans temps entre deux qui portast mesure, se remonstra en la trinité que m'avoit promise. Et se mirent devant moy trois personnes, dont l'une si estoit en forme de jouvencel angélique, riens tenant de terre ne de matère corruptible, lequel, de tout le corps, estoit cler comme de cristal de la teste en dessoubs; et s'y povoient par semblant imprimer toutes choses entendibles et sensibles, sans fin et sans nombre; et se nommoit en celui endroit ENTENDEMENT POSSIBLE. De la teste en dessus estoit en regard, comme ung escharboucle, rayant, gettant ses rays contremont du ciel dont recevoit sa clarté, et en dessoubs au cristalin corsage donnoit lumière; dont se nommoit en celui endroit ENTENDEMENT BESONGNANT.

Les deux autres personnes estoient femines dames, moult belles et de noble nature, ce sembloit. Si estoit l'une en son estre blance comme noif (1) pure, plaine de diverses paintures et d'impressions infinies, sans que lieu y remainsist encore souffisant pour y en mettre des autres cent mil fois tant. Et estoit vestue ceste dame d'un manteau tant délié que, sans descouvrir riens du corsaige, tout de ce dessoubs se pooit congnoistre légièrement par dehors; et se nommoit ceste dame MÉMOIRE.

La tierce si estoit une dame moult spécieuse, toute vestue de pourpre. Portoit ceptre et royal vestement; et décorée de couronne luisant, usoit d'empire comme emperéis (2) sur les autres; et se nommoit ceste dame VOLENTÉ.

Moult certes m'estoit chose délectable veoir ces trois nobles personnes, et chose de grand reconfort sentir emprès moi leur assistence. Si dis lors : que bien m'avoit accompli sa promesse la dame qui s'estoit esvanouie de moy, et qu'en lui certes avoit fidélité grande et bien approuvée.

Et lors, comme ne povoie saouler les yeulx en les contempler, et que mes fraeurs premièrement eues m'estoient toutes esvanouies, comme se rien n'en fust avenu, me perceus que les quatre mes ennemies de commencement commencèrent à reculer ung petit en arrière, et prenant une manière rassise en elles, plus que au premier, changèrent

(1) Neige. (2) Impératrice.

Digitized by Google

couleur toutes quatre. Et sembloit que paour aucunement les surpréist de ces trois, et que redoubtassent leur vertu. Pourquoi elles, traiant ensemble en manière de conseil, et percevans bien que lieu n'aroient d'estre oyes ne d'arguër à l'encontre, trouvèrent ung personnage d'une dame nouvelle; ne sai où elles l'avoient embucée; et icelle ordonnèrent pour tenir leur lieu, et pour mettre avant en termes ce à quoi dès le commencement estoit leur prétendre. Et tant apris lors de son estre que je l'oys nommer aux autres YMAGINACION FRANÇAISE.

L'ACTEUR.

Comme doncques ces quatre premières dames droit cy, à demi rebontées, se tenoient ung pou plus loignet de moy que ne soloient, et que leur semblant portoit de non me oser approcier mès, par la vertu des autres que je perceus bien que moult ressongnoient, vis partir de leur tropeau ceste dame YMAGINACION, portant en sa main ung livret; et icelui présentant à mes yeulx tout ouvert, commença à dire :

YMAGINACION.

Homme! de ce livret qu'en dis-tu? l'as-tu vu autrefois, et es-tu de riens recors de son contenu?

Et moy respondant que oy et que j'en avois congnoissance assez, m'en renforça sa demande disant :

YMAGINACION.

Et dont vient que ton congnoistre en est si expert, et qué encore ne l'as veu ne manié entre mes mains?

L'ACTEUR.

Beau l'ai congnoistre, ce dis-je lors, car ce fut une fois ouvrage de mon engin.

YMAGINACION.

Et comment a-il bien le hardement en toy de regehir que c'est de ton œuvre?

L'ACTEUR.

Quelle utilité me seroit de nier ce dont la preuve du contraire me tourneroit en confusion? La mère ne peut nier son fruit, ne moy ne puis nier ce livre. La mère a porté son enfant en son ventre, et moi ai porté cestui en mon ame. Dont, s'il y a riens qui sonne aigre et qui cuise à honneur par l'interpreter au pire, vez-me-cy submis à l'interprétacion d'ENTENDEMENT, et de ces deux dames MÉMOIRE et VOLENTÉ, en qui mains et distinction clère je me ose bien fier de ma sentence; ar y a en elles droiture et équité, saine conception et vrai jugement; et ne se desvoieroient ne pour toy ne moy de la voie véritable.

YMAGINACION.

Et comment! fault-il tant de personnes pour te défendre, qui as esté seul à la composition de ton livre? ne fault mie trois avocas pour ung seul corps garantir? Respons, et sauve de propre estomac ce que de propre estomac tu as mis avant.

L'ACTEUR.

N'ai advocat nul droit cy qui ne me soit propre et qui tenu ne soit de moy servir, comme qui ne puis vivre ne avoir estre sans leur assister. Ce sont celles et celui qui ont esté inséparablement avec moy au secret de mon ouvrer, là où j'ai composé ce dont j'ai eu cremeur longue d'en avoir assault, et laquelle chose, jà-soit-ce que je l'aie moult redoubtée, et que l'estroit de l'examinacion m'a esté une dure attente par la diversité des corages, toutevoies loè-je Dieu de l'eure qui est venue maintenant, quand assegié de tous lez de vous et d'autre, je me trouve en point de respondre, soubs la prestance toutesvoies de ces trois, affin d'en estre quicte une fois, juste et proud'omme, ou d'en estre à la condempnacion demérie.

YMAGINACION.

Homme, tu parles baudement; et semble

Digitized by Google

que bien peu tu prises cestui affaire. Mais scès-tu bien quel nom j'ay et de quel lieu je suis venue pour venir droit cy.

L'ACTEUR.

J'entens que l'on t'appelle YMAGINACION FRANÇOISE, et qui es celle qui as tourné et viré ce livret de feuille en feuille; et le lisant et espeluçant par jour, de lettre à lettre, par nuit l'as ruminé entre courtines closes, et y quis le goust du vrai entendre, là où souvent, à le machier, la saveur te sembloit amère.

YMAGINACION.

Et te semble-il que, par ces trois qui te assistent droit cy, tu me doies donner goust autre que celui que j'ay pris, et que par leur parler je doies tourner mon jugement contraire de mon assavourer! Nenny voir! si que ne sai à quoi te servira la fiance que tu y as, ne à quoi te vendra à pourfit leur entremettre, qui me semble aussi peu fructueux comme nécessaire, quand ce qui est fait est fait en ta personne et en ta personne, comme Jorge, tu le deusses respondre, non pas en ces personnages que tu nous vas quérant droit cy. Au fait, pour venir à nos fins, entrons en commencement; et se tes assistans y ont lieu, me facent entendre quel et comment, ou tu en leur nom; et me déclarent leur estre et condicion, par lesquels droit cy doivent estre appellés ne creus de porter la raison pour toy, qui ne congnois que ta personne et tes œuvres, et non pas les leurs.

L'ACTEUR.

Dame, je ne prye fors que oys soient, et que prestance leur soit faite de parler, qui prestement enfonceront ung tonneau, dont, ce qui en vuidera ne court pas à broce commune, mais te donra assagissement beaucop de tes questions, premier que tu y entres. Si te prie, sire ENTENDEMENT, et vous, mes dames, qu'en ensiévant l'exigence du cas, droit cy veulliez esvertuer vos personnages, telles comme sont vos natures, et monstrer à YMAGINACION FRANÇOISE comme vous avez grand tiltre et intérest d'estre venus droit cy en ma deffence; car ce fait, me sera deschargé beaucop mon cuer, et ma cause plus embellie.

ENTENDEMENT.

Dame, ne te semble-il que nous soions convenables avec cest homme, qui en sa seule personne a concité toy et toute la greigneur part de France contre luy, soubs espèce toutevoies de bien et de bonne intencion, qui autrement a esté tournée? Doncques, qui seul est encontre une telle généralité ennemie, fol n'est pas, s'il a frère ne sœur qui soient une mesmes chose avec lui, s'il les maîne à jour de son champier pour conseil, là où il pense à trouver dure bataille? Ainsi est-il droit cy, dame. Nous trois nous lui sommes frères et sœurs; une mesmes chose, une mesmes nature avec la sienne; qui nous entr'amons tellement que nous sommes inséparables de lui, sinon par séparacion de vie. Dont, se tu quiers à congnoistre mon estre, ne à enquérir la cause pour quoy icy je me ingère, regarde vivement en moy, et avise se je ne sers moult à l'acteur et se je ne suis ENTENDEMENT HUMAIN, en similitude d'un coffre ouvert, là où toutes choses, selon ce que elles se présentent aux sens extériores et aux puissances de l'ame, par dedens se recueillent, se conçoivent et se logent; et là, visitées par la lumière d'ENTENDEMENT BESONGNANT, se poisent et sont agoustées en la discursion de RAISON VIVE, qui en tire ce qu'elle y conçoit: des bonnes, bonté; des mauvaises, saveur contraire; comme qui autre riens ne peut traire des choses, fors ce que leur nature preste.

Dame, en vérité de ce nom ENTENDEMENT, qui mesmes le suis, j'espécule les choses célestes; et conçoy par grace ce que par sentimens je ne puis attaindre; et parviens jusqu'à la congnoissance de Dieu et de ses œuvres, et à la conception de choses invisibles là hault, là où œil ne monte ne sentement. En vertu de ma nature aussi je fais d'enfans petiots hault glorieux clers, plains de sciences, plains de soins et de haultes doctrines, par

Digitized by Google

ce qu'ils m'ont ouvert et disposé à concevoir diversité de matières, les unes spéculatives, les autres morales, autres de pratiques et de diverses fins; lesquelles toutes se treuvent en moy, quand d'aventure on touche à la serrure du coffre; car à légier se treuve, ce qui est quis là où il est.

Or suis-je de telle nature que tel quel l'omme me quiert avoir, ou riche ou povre, tout tel je me présente à lui. Et tel qu'il me aura entretenu et fait à son plaisir, il me trouvera tel et non autre quand lui sera besoing. Se d'aventure il est convoiteux et qu'il donne soing de mettre beaucop en mon estuy, beaucop y recouvrera; et tant plus y recouvrera à son recours. Dont se pou y met, et que pou acconte de tel amas, par vice d'oisense et de négligence, pou trouvera de ricesse et de noble aquest; et sera ung homme abject et povre, inutille à soy mesmes et à autrui.

Dame, tu entens bien qu'en ung cuer nonchallant, en ung homme qui de riens ne fait pois, nulle rien ne lui est grande; et que les corages qui se disposent à vivre comme non hommes, ne resongnent événemens mondains nuls, ne que bestes mues, qui buvans et mengans le morseau entre les machoires, ont le mail sur la teste souvent; dont n'ont paour, par ce que n'ont sentement de leur mort.

O dame, entens droit cy: se l'acteur que tu assaulx m'eust mis en non chaloir, comme gent telle, n'eust mie incorporé ce que après, par consentement de raison, et par l'excès du remplage qui y estoit trop, il m'a fait vuidier, et de quoi maintenant tu t'eslèves en son contraire; car eust dormi peut-estre et se feust teu, comme qui de riens n'eust sceu ne volu faire pois, et se fust aussi légèrement passé de parler aigrement, comme légièrement il se fust passé de concevoir les aigreurs qui queurent. Car, qui n'acoute ne entend, et qui ne scet n'assavoure.

Or queurent choses hideuses, et dures choses qui espoentent hommes et pensemens, toutes distraites d'onneur, lointaines de salut, et proçaines de misère et de tribulacion; les quelles conceues en l'acteur, les a boutées en mon coffre, là où j'en ai tiré la saveur qui m'en est amère. Dont, du mauvais goust que je y treuve, avec fresce concepcion, j'en ay fait prest jugement, et ai recracié dehors ce qui m'assavouroit mal.

Dont, se j'eusse esté non challant de la chose publique, et que des choses humaines ne m'eust esté riens, alassent bien alassent mal, et que l'acteur, mon maistre, m'eust donné ce repos, ne fust ores riens de ce passage estroit où tu as enclos l'acteur et moy, pour traire de nous l'interprétacion que tu quiers et les causes de nos rigoreux escripts, qui ne sont toutevoies autres que les fais que nos sens nous ont fait concevoir. Si me souffist t'en avoir dit autant pour l'eure, pour donner lieu à MÉMOIRE, ma seur, qui plus vivement parlera beaucop et plus à l'attainte du cas, pour plus te donner conception de ton tort et de l'équité et bon droit de nous autres. Si que, MÉMOIRE, dame, parle maintenant et descouvre ce qui est de toy; et se tu as riens qui peut embellir nostre matière, fai monstre de ce que tu as en trésor. Peut-estre que tu descouvriras choses qui porront bien estre recongneues et jugiées de grand pois.

MÉMOIRE.

Que diroie-je, ENTENDEMENT? se ung nouveau vaisselet emboit par nature la première liqueur qui y est conceue, et la sent tout viel et à tousjours? Ma patrenostre m'est aujourd'ui aussi fresce comme le premier jour que je la conceus enfant. Je fus créé avecques cest homme, et naquismes nous trois ensemble avecques luy. Dont, en l'éage d'enfant, soupple à doctrine, me furent présentés plusieurs livres dont j'ay aucunement recort du contenu. Et en ay mis en conserve ce que j'ay peu, par plus par moins, comme par plus ou moins avoie affection aux matères et à les bien emprandre; dont les unes m'ont esté nécessaires, autres utiles, autres glorieuses et loables, autres amères et de maulvais goust, pourfitables toutesvoies quand bien se trouvoient espelucées. Les nécessaires ont esté celles qui me servent à salut, articles de créance, congnoissance de Dieu par doctrine, par foy et par espérance, sans les quels poins, n'est sauvement ne salut nul. Les utiles, ce sont esté sciences et disciplines, visitacion de livres et

Digitized by Google

de haults escripts, qui parfont l'omme et le mainent en la congnoissance de Dieu et de soy mesmes, le font sage et clervoyant, éloquent et subtil, et prompt pour discerner entre mal et bien, entre vérité et mensonge. Les autres qui sont glorieuses et loables à l'omme, ce sont lectures fréquentes et visitacions d'histoires des nobles dicts et tractacions non communes des anciens philosophes, des poètes, des orateurs et des historiographes qui traitent des faits, des meurs, des laudacions, des glorieuses vertus et haults tiltres des nobles de jadis, roys, empereurs, ducs et barons en tous éages et en toutes lois, dès le principe du monde jusqu'au présent; car en icelle se treuve le miel et le sucre, delectacion d'ame et contemplacion souveraine de noble engin; là se treuve le miroir par lequel on s'adresse; là se treuve l'exemple par lequel on s'amesure, par lequel on se règle et atourne, et par lequel, prenant exaltacion en choses honnestes, on enlaidist et fuist on œuvres ténébreuses et malsaines. Y a encore une autre manière de matères que je compte de mauvais goust et amères; ce sont celles qui en vraie description racontent les opprobres, les reproces, les confessions, les infélicités et escandres d'aulcuns hommes et haults princes et barons du monde passé, d'aulcune noble généracion, à qui il peust estre mesavenu, d'aulcun glorieux royaulme, d'aulcune cité noble, d'aulcune singulière personne notable, qui se sera mesfaite ou que fortune ennemie aura mené à fin triste. Si en sera la concepcion amère parce que noble nature se deult volentiers du mesavenir d'aultrui noble. En peut pourfiter toutesvoies la lecture, en tant que le lisant et qui le met en retencion s'en préavise et préserve, et fait aultrui préaviser et préserver de non encheoir en semblable ne par fortune ne par propre faulte, comme toutes fins se traient de l'une de ces deux; les quelles toutesvoies, quand on les prévient par sens, n'ont point d'efficace en l'homme par quoy on les doye craindre.

Dame, et avec ce que jeusne et en succession d'éage j'ai peu lire et apprendre moult de choses par livres, si ai-je peu avoir congnoissance aussi et impression d'aultres beaucop, que les sens exteriores, comme la vue et l'oye, m'ont rapportées, et qui en ont mises les réalités en la conserve de mon clos, là où souvent je les manie et relève, je les songe et digère selon leurs qualités et circonstances; entre les quelles les unes peuvent estre délitables et de grand fruit, et les aultres merancolieuses et tristes, moult dures en digestion. De cestes deux manières de choses avenues, dame, ay-je tout plain mes coffres, ay-je tout plain mes armoires et custodes, non pas par doctrine d'escole, non pas par lecture en livres, ne par recitacion unie de bouce; mais par réale vision et expérience des cas en bien et en mal. Toutes me gisent imprimées si très au vif, que riens n'est qui les puisse traire dehors de moy pour les me faire perdre, et qu'elles ne demeurent fresces et vives en mon regard, autant celles de dix ans que d'aujourd'hui.

Dame, et s'il te plaist que de cestes choses ainsi veues et connues par sentement je déclaire ung peu les particularités aulcunes, tant pour ton propre contentement comme pour preuve de ma parole, je te veulx ramentevoir premièrement aucunes de celles qui me sont délitables, et qui à la matère présente que j'ay à déduire en faveur de l'acteur me seront serviables et de grand fruict; car partie seront matère subjecte et grand fondement de nostre œuvre. Dont parce que nous devons entrer en contention toy et nous, pour cause de cest homme, et que tu es mue de France pour cy venir en ces marches basses impropérer ung povre escrivain qui ne te hait; doncques, parce que tu es de France et que tu en représentes la nacion, toutes les matères bonnes et mauvaises que je tirerai de mon recort en France, seront prises et sur icelle fondées, comme qui par aultres ne te peus assoufire ne faire approce. Dont et pour ce que cause principale de ta venue droit ci est l'acteur, et à l'acteur la cause de son escripre est le desvoi de ta nacion, les François, te veul donner à entendre sur quoi l'acteur principalement a fondé son œuvre, et pour quoy il s'est meu si aigrement à l'encontre de ta nacion, et premièrement notant la personne de ton maistre en qui il congnoit toutes bontés manoir, et aultrui avoir receu

Digitized by Google

maints haulx bénéfices de sa main, maintes exhibicions d'onneurs et d'umilités monstrées par divers temps et lieux, non retribués condignement. Toutesvoies, pour et en nom de celui acteur, contens à déclarer iceulx, et en après venir à la touce des guerdons qui en sont rendus, comme qui tout vivement l'ai en mon coffre, là ou l'acteur l'a puisié et a esté querre comme pour fondement de son œuvre.

Dame, comme une seule personne est cause aux François de leur envie, une seule personne aussi sera cause à moi d'impropérer iceulx par sa bonté, la quelle a esté congnue en lui dès son enfance, et dont encore j'ai recort vif, car est né le plus vrai François des vivans. Dont, posé que l'infortune de vous aultres et vos propres causes lui ont fait autresfois desguiser sa nature, si l'a-il fait à regret et est demeuré invariable en racine, comme tout jeune délibéra à monstrer, lorsqu'en la journée de vos plours, à Azincourt, pour soy y trouver à heure, contre le commant de son père se embla célément pour vous droit là venir deffendre; et dont la perte après lui donna telle douleur que se toute l'infortune eust redondé en lui seul. Y perdit oncles et parens grand nombre; y perdit propres vassaulx et subgets, nobles infinité. Estimoit le moins sa perte privée toutesvoies, mès ploroit amèrement la désolacion commune, et qu'en la main des vieux ennemis du royaulme, les infesteurs des François, les buveurs de leur sang, le noble parentage royal et le throne d'icellui estoit cheu et succombé si très lamentable. Nasquit hayneux encontre le sang anglois, et ne vesquit oncques heure qu'il y enst amour vive. Dont jà-soit-ce que après, par les choses avenues non renouvelables, il en prist l'alliance, le contendement de vous aultres, qui mesmes les quésistes en son contraire, lui en estoit plus cause que constrainte nulle pour avancement de sa querelle, quand, après injure inférée assez grièvе, vous le tendiez à pardesfaire par ceux dont il fit sens de les vous soustraire et de mesmes s'en deffendre. Si ne dy pas ceci, dame, pour relièvement de nulle chose passée, mais pour approbacion de sa bonté invariable, si non par constrainte, comme on dit vulgairement que : de l'aigueil on en fait devenir loup par le trop surquerre. Et que cecy vray soit, appert par ce que, après longue confédéracion maintenue avec iceulx contre vous, piteux envers vostre affliction dure, et recordant quel il estoit en fons, retourna par devers vous tout léal et rompi le flaiel de vos ennemis par moitié; où l'œuvre, de son principe jusqu'à la fin, compris tout ce qui en fut, se povoit plus réputer divine que humaine, quand nulle plus noble ne fut oncques, ne digne de plus grand los. Si n'y est mie alé à fainte depuis ne à regrès, mais s'est trouvé, comme fils très humble obéissant à père, comme serviteur très petiot à son souverain sire, par toutes les dilections, honneurs, révérences, présentacions, fidélités que cuer noble et véritable peut traire de son fons. Dont ung ne deulx exemples se doivent alleguier droit cy, mais mil s'en porroient mettre en conte dont nul ne seroit repugnable. Quist en forme de ceste vraye bonté, et pour la consolider entre vous et lui, la noble et la très haulte alliance de la fille du roy pour son fils, la quelle, après longue norriture, venue à sa fin, condolut amèrement la perdre. Soubs au vivant toutesvoies se trouva grevé assez et vexé de vos gens; que vertueusement tolléra sans y monstrer desvoy. Dont comme s'estoit retourné serviteur et ami loyal, devint dur ennemi à ses relenquis; et en avancement de vos ressourses, mist siège à Calais. Dont posé que fortune n'en souffrist avenir lors point de fruit, si lui en donna gloire toutesvoies très haulte la haultesse de l'entreprendre, quand seul le pensa mener à chief et tout à par lui. Dont encore, et pour plus monstrer sa léaulté vraie, et recordant comment le noble royal sang françois gisoit en captivité en Babylonne, et que là mené tout jeune y languissoit tout gris chenu, s'avisa, de noblesse de cuer, de le traire dehors, et de le racheter des mains de Pharaon, lors quand autres ses plus prochains n'y acontoient. Ne le fist mie toutevoies à vaine gloire; et ne le dis point aussi à fin de repreuve, mais à preuve et exaltacion de sa bonté qui droit ci requiert d'estre remonstrée très à précis.

Que fist lors après cestui prince, dame? quand la division première s'ourdi entre le roy et son fils, lorsque plusieurs princes françois

Digitized by Google

se estoient joints avecques le fils contraire du père, et que tribulacions à tous lez renais soient en France à ceste cause, ne se monstra lors ce duc ung noble singulier homme, ung prince de divin estomac, quand, tout plain de larmes et de doulcurs, plain de regrets et de compassions vraies, au sceu de ceste division dist : « O hélas! je voy bien que ce royaulme est perdu à jamès, et que temprement et à nos yeulx il se veult perdre et finer, quand vuidié d'ung meschief il reciet en ung aultre, et se veult pardesfaire et parterminer en division comme du père contre le fils, et de l'ung membre contre l'aultre. O! et que pité en puist prendre à Dieu et que sa grace y veulle pourveoir bientost! » Si fut tellement meu avec ses paroles, et si au vif toucié ès parfondes entrailles, qu'il varia longuement de monter à cheval à privée mainie et de aller devers le roy en personne pour obvier à cest escandre. Dont beaucop le looient en son hault coraige et en celui hardement, mais dirent que ce ne lui eust été sens de le faire. Aussi s'estoit-on assez parceu par avant et depuis de male mesure; par quoy la difficulté n'y estoit point mal séant. Laboura toutesvoies constantément et sur tous les autres de France en la pacificacion; et tellement que le discort fut remis en nature par son pourchas. En faveur encore d'aucunnuy, dame, et pour monstrer son humanité, n'a-il restitué franc et quicte pour néant, qui par infortune de son prisonnier lui estoit mis en main gagière, qui non ayant quis son détenu pour lui inférer grief, deffendeur de sa terre, le vainquit en bataille, lui courant sus. Dont la détention en avoit esté tant plus juste, et la rédempcion tant plus de gravité digne. En outre, dame, n'a-il quicté libéralement en faveur d'aucunnuy toute la seigneurie de Milan que le duc Phelippe lui voloit transporter en main et le faire son fils d'adopcion; et lui en fist presse et prières très longues; que ne voult accepter toutes-voies, pour dilection d'aultrui, et pour donuer à entendre : que plus lui estoit amour envers son sang que multiplication de terres, non justement possessées. Refusa pareillement et en ce mesmes tiltre la seignourie d'Espinay et de Metz, et qui plus est la seignourie de Gennes, au temps de vos adversités; parce que ne voult riens emprendre sur vous autres qui autresfois l'aviez tenue en vos mains.

Dont, après vous avoir fait tous les honneurs du monde, toutes les bonnes et joyeuses récepcions, donné de ses biens largement et offert, vous présenté assistance et service à l'encontre de vos ennemis, à l'encontre des Infidèles, à l'encontre de tout le monde, et soy monstrant le scabeau de vos piés, tant en fait comme en parole, et préavisant la félicité de ce royaulme et sa longue duracion, et que division en peust estre extirpée et gettée dehors, a refusé mariages du monde univers. Et pour donner règle et ploy à son fils, tel qu'il désire que par lui maintenu soit, et de peur que par conseil senestre ne quésist alliance à vous non saine, lia son fils à sa propre niepce, fille de sa seur, à vostre sang propre, afin que parti à intencion de soy trouver en bataille contre les Turcs, se fortune lui eust gardé sa fin pour morir là, il eust peu morir plus asseur et mieux reconforté, pour avoir obligié son fils en celui sang dont il estoit venu; et lequel, contraire de son cuer toutes-voies et d'aultrui avec, il lui avoit donné et lessié par testament, par aigres et très estroites paroles, pensant non jamès le reveoir, si non à grand adventure. Dame, et ne prises-tu ceste œuvre? et ne te semble-elle de grande et de haulte laudacion digne, quand lui voyant son fils traire à affection oblique l'a lyé pié et mains pour le faire tenir joint emprès vous; qui n'estoit mie diseteux de mariages toutes-voies, quand les plus hauts de la terre se ployoient envers ly. Si ne s'est mie monstré moins léal, quand vostre héritier prochain, l'expectant de la couronne, dechacié d'envers vous, il a receu entre ses bras pour ung meilleur, et pour honnonrer ce là où il a amour vraie. De quoi toutesvoies la hayne qui est fresce maintenant s'est congréée toute envers lui par vos injustes et vicieuses suspections que vous maintenez en celui là où oncques n'entra chetiveté. Dont ceulx qui les nourrissent et leur donnent cours, sont moins vertueux et lui plus cler et plus glorieux en ses tiltres.

Ay-je dit maintemant et remonstré ses bontés et ses léaultés et preudommies envers vous?

Digitized by Google

Pour causer doncques l'ouvrage de cestuy auteur, qui toutes ces choses a revisetées en mon coffre, et en a veu les retribucions povres, convient bien narrer après, et faire une briefve discursion sur les choses que j'ay veues en vous, non bien faites et non de mesmes à ses bontés. Et tout premier me recorde de maintes rudesses et ennemistiés qui lui ont ésté monstrées depuis par vos gens d'armes, qui du temps des guerres à paines ne furent oncques monstrées autant; que toutesvoies en vertu et pour bien faire il a toléré pacient. Sont venus Anglois et François joins ensemble, pour le fouler, qui, ennemis l'ung à l'aultre, firent compact pour fouler vostre ami, qui, pourveu de Dieu et de bon droit, avoit honneste occasion de soy deffendre. N'ont de tout temps ceulx du parlement et aucuns du hault conseil royal, contendu à faire ployer rigoreusement sa personne, de l'asservir et humilier par roideur, de le rongier en sa gloire et regnacion, de le restraindre en sa seignourie? Dont les fais sont avenus si clers parfois, que les doléances à son lez en estoient bien dures. Ne vint mie une fois ung huissier de parlement à Gand atout ung mandement pour l'adjourner en personne, ensemble son nepveu le comte d'Estampes, et une grande part des nobles de Picardie, pour et à cause d'un Dimence de Court, homme de non grand estime? et celui huissier gardant son exploit jusques au jour saint Andrieu, le jour principal de la feste de son ordre, que lui, le duc d'Orléans et tous les chevaliers de la Toison d'or estoient en leurs manteaux, en la gloire et solempnité de leur estat, en sale non d'un duc, par semblant, mais d'un empereur, tout prest de asseoir à table et en point de prendre séance, vint icellui tout delibéré et à intencion d'esvergonder la compaignie, ne sai de qui instigué ou non; et soy ruant à genoux le mandement en sa main, fist son exploit et son adjournement en sa noble personne, en son nepveu le comte d'Estampes, et toute la haulte baronnie là estant, comme pour donner à entendre: « vecy le flayel de vostre extollacion fière que vous avez prise, qui vous vient corrigier droit ci et pincier, et vous monstrer qui vous estes. » Dame Ymaginacion, te semble-il que ceci procedast oncques de bon fonds, ne qu'en ung tel cas se peust entendre aultre chose, fors que haultaine envie et venin de cuer; nenny certes.

Pareillement se peult dire d'un aultre le quel cestui prince, estant en sa ville de Lille, vint à marteaux de fèvre rompre les prisons d'icelle ville, pour tirer dehors ung prisonnier, sans avoir onques daignié demander ouverture à icellui. Dont esmeu durement de l'escandre et de la clameur du peuple, en plain midi constraint fut de vuidier de sa maison, lui quatriesme, pour venir à cestui gracieux exploitant qui toujours mailloit et frappoit, et avoit jà rompu les serrures et grosses barres. Mais pris en son oultrage, se trouva tout esbahi quand le seigneur vit si près de lui, qui oncques toutes-voies ne se deslia en parler, jà-soit ce que emprès lui en avoit aulcuns qui volentiers l'eussent lancié en la rivière qui estoit là près; que oncques ne voult souffrir, pour révérence du roy. Mais ne fut ce point ung excès de justice, une très oultrageuse et despite haultaine monstrée et faicte à ung tel prince, à ung tel chief en la terre, si glorieusement régnant, si puissant de villes et de pays, si assisté de conseil et de sage conduite, et de soy mesme prince de justice et d'équité, sans que ses villes d'elles mesmes soient les mieulx policées de toutes aultres, et très rigoreuses corrigeresses des mauvais par loy en vray sain jugement.

Quans en est-il fait d'aultres, dame, que je raconteroie bien, se ne fust pour briefté et pour non tout mouvoir ce que je pourroie bien? Quans est-il de venimeux languaiges, et a esté depuis vingt ans en ça, de ceulx de vostre route envers ceste de deça? Quans mespris et ravalemens! quantes fiertés et haultaine monstrées, là où on tordoit les cols vers ceulx qui, vous recevans en leurs girons, vous ont honouré les pieds, en humilité vous ont baisié et estraint, vous ont presté yeulx et cuers favorables, conjoys et solempnisés par contemplacion, par révérence et amour, par renvy l'ung sur l'aultre? Dont toutesvoies la memoire s'est trouvée estainte tantost, et esvanouie, avec le tour de vos talons. Déa! et que tu ne penses, dame, que j'adevinne? des manières de dela, suis-je assez experte, et des languages

Digitized by Google

non moins? et combien que l'honneur et savoir du monde, la gracieuseté et courtoisie reposent au giron françois, au sain de l'envoisée royale court, ne s'y treuve dilection nulle toutesvoies envers ceulx de deça; ne s'y peut trouver amour radical. Mesmes semble estre chose naturelle et honneste, une chose appartenant et droiturière, que tout ce qui croist sus, homme et femme, tout ce qui entre en auctorité clère et noble, doie contempner et tordre le col à nous aultres. N'ay je veu hommes et oy dire: que plustost iroient en la deffence des Sarrasins que des Bourguignons, et s'armée se faisoit contre ung et contre aultre, iroient plustost contre les Bourguignons que contre les Sarrasins. Dame, j'ay moult de choses en mon recort qui à ce povre acteur droit cy ont esté cause et matère d'ouvrer. Dont des vieilles je me passe pour ung mieulx et viens à celles qui encores sont fresces, et qui principalement ont commeu l'acteur et mené jusques en ceste aigreur, depuis la journée de Vendomme, là où l'ambaxade de ce duc estoit tramise pour obéissance au roy, là attendant son plaisir, et par intention aussi de donner secours et intercession de prière à ce povre infortuné duc, à ce misérable desconforté royal sang d'Alençon, que cestui prince Bourguignon, par affection et devoir de nature, par obligacion aussi et constrainte d'onneur en une religion d'ordre, avoit tant longuement pourchassié, avoit tant humblement requis et poursievi que traitié feust en pité, et que recongneus en feussent les services et léautés de ses pères, et le sien vice dispensé miséricordieusement, en leurs mérites; qui oncques toutesvoies, à l'eure de la très maleurée et misérable sentence d'ung si noble sang, ne fut oncques ramenteu une fois qu'en faveur de lui on feist riens, fors seulement en faveur du duc de Bretaigne, pour qui amour on lui remettoit la vie conditionnellement. Et battu droit là devant, ung lion gros convint estre deshonoré, et porter pugnicion scandaleuse le noble royal sang, le parent de tous les royaulx, le compère du ceptre triumphant, le parrain de l'héritier de la courone; et soy coppant mesmes le nez du visaige, destituer, desgrader, desvestir et estre despouillié d'armes, de seignourie, de dignités, de prérogatives à tousjours mès, et séparé avec ce misérablement du monde, mis en prison plus mérancolieuse que mort, et plus dure que cop de douloire par non povoir digérer son ennui. O comme doloreux exemple à ceulx qui frères avec lui d'ordre se trouvèrent, constrains d'y entre-estre et de veoir respandre sur eulx une telle nuée, une telle inondacion d'eaue confuse, dont se notoient bien les causes. Et ne suffisoit mie alors, dame, non faire riens pour lui, non l'avoir agréable en ses humbles poursieutes, en ses honnestes et méritoires déprécacions, ne de le prisier en nulle de ses bontés; mais pour plus l'attedier, pour plus lui donner cuisance sur playe, présens les princes, présens ses propres chevaliers, présent l'oye et veue de tout homme, le procureur royal le alla chargier d'onneur, lui alla imputer faultes et offenses, iniquités et cas reprenables, sans le samblant aultre qui là se monstroit aux tramis, non de grand espoir de bien. Me remembre aussi, dame, des alliances qui ont esté quises nouvellement, contraires de ce prince, et des querelles acceptées non nécessaires; dont ceulx qui les ont quises et conspirées sentent comment il leur en est; et les entendent bien aussi et assavourent ceulx à qui elles toucent. Ne t'en nomme nulles pour tant, quand tu les entends toutes; mais il en y a de prises et de tollues, et de faictes et de soustraictes, en désespoir de l'acteur et d'aultrui. Dont passionné en cuer ne s'en est peu taire, et a osé mettre la campane au chat, pour escrier lésion et foulure en l'innocent. Autres matères me restent assez, auxquelles je n'atouce pour donner lieu à VOLENTÉ de parler, comme celle qui est emperéis en la région de l'ame, et qui moult a grand intérest de monstrer en ceste présente convencion quel chose c'est de sa nature, et comment justement elle se doit exposer à la defence de cestui nostre homme, qui par elle comme par nous est entré en besongne, et par les vertus impériales d'icelle a tissu son œuvre. Si que VOLENTÉ, dame, exerce ton office et parfai la part qui à toi sert, pour tant plus abregément informer YMAGINACION FRANÇOISE des causes de nostre comparoir droit cy, en l'assistance du povre perplex.

Digitized by Google

VOLENTÉ.

Lors s'avança VOLENTÉ et commença à dire ainsi :

Je suis la tierce personne de vous aultres, qui sommes une substance avec l'ame raisonnable, et ay mes puissances distinctes, en unité toutes voies de nature avec vous. Dont pour avoir la deffinicion de mon estre et qui je suis : Je suis une vertu appetitive, naturellement infuse en l'ame, non violable toutesvoies, mès france en arbitre et volontaire, Dont, par ce que je suis royne et emperéis, je ne suis à asservir ne à violer ; et par ce que je suis france en arbitre, ne suis à constraindre. Et fait à entendre par ceci : que l'homme est ung appetit raisonnable, qui se nomme VOLENTÉ, par lequel raisonnablement et en franc arbitre il appète tout ce que raison lui présente et met en ostencion. Or vous convient-il, dame YMAGINACION, savoir en oultre : que de moy VOLENTÉ dépendent par degrés et naissent diverses opéracions, là où les noms me changent et varient à la qualité de leur estre. Dont au premier degré, parce que ma francise est de povoir eslire, et voloir et non voloir, et que ma puissance œuvre et s'esvertue devers object bon, je me decline et descends à Conseil. Après celui degré, je redescends arrière plus bas et me decline jusqu'à Jugement. De là plus avant encore, et viens jusques à Sentence ; de Sentence jusques à Élection, et d'Election jusques à Mouvement Impétueulx, à Exécution-de-œuvre ; et droit-ci entrè-je proprement au throsne de mon empire ; et commande ainsi faire ou ainsi, et ainsi voloir ou non voloir, et faire ou bien ou mal, selon que le bien à moy, maistre de raison humaine, sera plus ou moins parfait, ou plus ou moins eslisable, ou moins pourfitable et salutaire. Dame doncques, YMAGINACION, regarde et entens, te prie, se par la deffinicion et nature donnée à congnoistre que c'est de moy, et par les matères qui m'ont esté présentées objectivement, et envers les quelles ENTENDEMENT et MÉMOIRE se sont embattu comme avez oy, moy aussi je me dois embatre avec eulx, et exercer mes vertus et puissances en icelles, quand je suis de la trinité inséparable de leur substance, et elles de moy. Certes, oy! je y ai mon intérest très cler et mon entremettre très opportun, quand les matères à moy présentées comme aux autres, m'ont fait descendre en tous les degrés dessus touciés, et menée jusques à impérial Commandement en cestui povre homme sainement et saintement debvoir escrire et proférer ce de quoy est mal volu de vous et en l'indignacion de vostre aveugle corage, qui par novelleté de fortune amie après longue povreté, vous est tout extollé en présompcion et saisi de descongnoissance et de vaine inutile gloire. Or ça doncques, dame YMAGINACION FRANÇOISE, abrégiez nous et mettez avant ce que vous est en plaisir ; et nous trois à nos pouvoirs nous vous assoufirons en vos argumens et demandes.

YMAGINACION FRANÇOISE.

Au point doncques où tu veulx que l'on viengne, et que l'on abrége ton languir longuement pour venir à une fin sceue : en ton livre a ung prologue de douse coupplès, là où dès ton principe et au premier point tu entres en une repentance d'avoir bien fait, ce samble, et faisant recort de tes léautés, amours et humblesses dont tu ne vois fruit, chiés en argu disant : qu'il ne convient humilier sa face en perte puisque ainsi va ; et que l'on quierre qui le face désormès, comme tesmoingne ton premier coupplet.

1.

Puisque d'amour ne de éal racine,
Là dont honneur très humble se présente,
Ne se peult traire aujourd'ui fruit ne signe
En quoi l'amant s'aperçoive ou consigne
D'aucun espoir d'umilité présente,
Bien il faut donc délaissier celle sente
Et non en perte humilier sa face ;
Et qu'au surplus on quiére qui le face.

Allègues en ton second que toute œuvre de léauté et d'amour, toute condicion d'onneur et chierté qui procède de noble nature, désormais se doit rebouter en coffre, et non estre retirée dehors jamais, jusques l'on percevra la fin, qui a esté mucé en longue ingratitude. En quoi tu menaces et repreuves en l'une partie première, et en l'aultre tu imputes charge à aulcunuy, et le réputes ingrat comme appert par ton second coupplet, qui est :

Digitized by Google

2.

Amer, servir, tout humble et léal offre
Que noble sang produit de sa nature,
Tout désormais fault rebouter en coffre,
Là où le cuer qui aime et se paroffre
Mettra en Dieu sa seule nourreture,
Et ne fera plus si large ouverture
De sa chierté dont il a plénitude
Sans fin congnoistre en longue ingratitude.

Au tiers coupplet, tu fais comparaisons des tyrans de jadis et des gens horribles, lesquels, par traite de temps, par douceurs et humilités l'on a souvent amollis, et contsrains bénignes et debonnaires envers les créatures de leur mesme espèce. Et contens à induire par ce : que nous autres crestiens, qui sommes si féroces et sauvages, que prier, amer, servir, et honnourer ne nous peut vaincre ne faire ployer, sommes pires que eux ; et que ceulx qui ainsi le font et n'en tirent fruit, ce leur est une bonne œuvre faite à perte et à la male heure, en quoy taisamment tu imputes charge arrière à quelqu'un et ingratitude. Et est icelui coupplet.

3.

Tirans jadis horribles infidèles,
Treuve-on attrais par humblesse à clémence,
Et comme cire en l'ardeur des chandèles,
Estre amollis en leurs fureurs crudèles,
Souvent envers le povre humain semence.
Par quoi, qui aime en haut lieu et seme en ce,
Et sert et prie, et faveure et honneure,
Se fruit n'en trait c'est ame de male heure.

En ton quatriesme coupplet tu sembles vouloir confermer le précèdent par diversité de bestes féroces et espoentables, les quelles toutes s'apprivoisent, et en peut on tirer amour et soulas par engin d'omme qui s'y applique ; mais seulement en l'omme dont tu parles en général, tu arguës que ceste lui fault ; comme se tu voulsisses contendre en personnes particulières, arguant le mesmes et leur reproçant leur perversité, comme il appert par le quatriesme coupplet.

4.

Tigres, griffons, lyons, dragons horribles,
Ours et leppars, leu-cervés et panthères,
En leurs manoirs et spelonques terribles,
Peut-on, par temps et par douceurs sensibles,
Dompter en leurs natures très austères,
Et tirer fruit et vertueux mistères
De leur fierté en doulceur convertie,
Lorsque loy telle en l'omme est pervertie.

Au cinquiesme de tes coupplets, tu démonstres : comment Dieu offensé par les hommes par chascun jour, piteux se retire à miséricorde et clémence par humble et doulce déprécacion, et que pour ung doy de service à luy fait de bon cuer humble, il en rend fruit à cent doubles ; et reçoit chascun en prix et en mesure de sa valeur ; et rétribue portion par qualité, selon que ses œuvres ou ses services sont de plus grand réputacion ou de moindre, comme se treuve en celui cinquiesme coupplet.

5.

Dieu offensé piteux se pacifie
Par doulceur humble et par ami corage.
Dont, qui d'ung doigt le haulce et glorifie,
Par cent fois double il sourt et fructifie.
De plus povret, de tout humain parage,
Chascun rechoit en pris de son ouvrage ;
Chascun il paye en pois de sa value.
A ce l'astraint sa justice impolue.

En ton sixiesme coupplet tu fais ton induction par la mer effuriée, laquelle horrible en regart d'homme, soubs la tranquilité d'ung doux ventelet s'atrampe et se pacifie ; et procédant par exemple jusqu'au marbre très dur, tu remonstres que icelui se cave et se fossoie par le dégout de l'eau chéant dessus, et en outre, que toute autre rien terrienne, comme dure et comme laborieuse elle puist estre, se vaint et se maistrie par engin d'omme. Dont la conclusion se peut traire, qui bien l'enfonse, telle que ensievre peut des premisses. Et est cestui coupplet.

6.

Ung temps transquil, ung vent doulx et paisible,
Flecist l'orgueil de la mer furieuse,
Et le chéoir de la goutte visible
Souvent et dru sur le marbre insensible
Y gaigne enfin fosse mystérieuse.
Toute rien dure, haulte et laborieuse
Où effort, n'a puissance que flaistrie
Doulceur d'engin le convaint et maistrie.

Digitized by Google

Ton septiesme coupplet prent fondement sur nature générale de toutes choses, et sur loy et condicion d'icelles, disant : que toute chose née et créée par loy et nature qui y sont establies, prennent quelque conformité, quelque concurrence et attraction d'amour ensemble, aussi bien en diverses espèces distinctes en nature, comme en celles d'une nature et d'une propriété; et ce par une loy générale : que toute chose trait et affecte aucunement vers son semblable directement, le bon au bon, le mauvais au mauvais, et non pas le mauvais au bon, ne le bon au mauvais, car ce seroit pervertissement d'ordre. Et est icelui coupplet.

7.

Nature et loy traient toute rien née
En amitié aucune à son semblable;
Et ont leur voie en ce point ordonnée
Qu'entr'amer font par faveur enclinée,
Le bon le bon, le mauvais le blamable.
Expérience est preuve véritable
De ce secré en toute créature.
Dont, se loy fault, jamais n'y fault nature.

Ton huitiesme coupplet met avant ung argument là ou tu proposes : que les gentilles nacions de jadis barbarines quérurent l'amour et la grace de leurs dieux par humbles et devos sacrefices, lesquels, posé que ne fussent utiles ne nécessaires, parce que leurs dieux estoient déables, dont nulle rien n'est pire ne plus perverse, leur rendirent fruit toutevoies et obtenement de grace, par loy d'équité, qui est telle : que les offices d'amour et d'onneur, où qu'ils soient exibés, valent pour percier ciel et enfer. Dont aussi la conclusion se peut traire des prémisses, telles qu'il s'y peut entendre. Et est icelui coupplet.

8.

Des dieux jadis les nacions gentilles
Quirent l'amour par humbles sacrefices,
Lesquels, posé que ne fussent utiles,
Furent nientmoings rendables et fertilles
De maint grant fruit et de haulx bénéfices,
Monstrans par fait : que d'amour les offices
Et d'onneur humble, impartis où qu'ils soient,
Pour percier ciel et enfer souffisoient.

Le neufviesme de tes coupplets fait ung argument, que tu couleures sus Raison, Noblesse et Honneur, disant : que par loy et nature de ces trois, toute rien qui est noble et vertueuse en soy doit amer et affecter autre qui est semblable, et que amour doit estre lien entre l'amé et l'amant, et entre le noble et vertueux. Dont se discor naissoit entre deux, celui doit estre extirpé par vertu. Et combien qu'en celui je ne veux guère produire d'argumens contraires, si fait-il bon à entendre là où tu veulx férir. Et commence cestui coupplet.

9.

Honneur semont toute noble nature
D'amer tout ce qui noble est en son estre.
Noblesse aussi y adjoint sa droiture.
Si fait Raison en toute créature,
Qu'entre ung et aultre amour doit lien estre;
Et se discord aulcun y pooit naistre,
Qu'extirpé soit par vertu triumphant;
Ou gloire d'omme est moindre que d'enfant.

En ton dixiesme tu prens toute l'universe fabrique de Dieu, tout ce qui est dedens regnant et logant, thrones et vertus, angels et archangels, tout le contenu et stabilité des Ierarcies; et par icelles et iceulx tu sembles voloir induire : que tous et toutes règnent, pardurent et persévèrent en estable duracion par seule amour et union que s'y observent; et que l'ouvrier mesme, qui est Dieu, est tellement conjoint en amour et charité avec son tout, que rien ne s'y treuve fors paix et union. Et est cestui coupplet.

10.

Ciel, firmament, toute l'entier fabrique
Des mains de Dieu, dont l'œuvre est excellente,
Thrones, vertus et puissance angelique,
Tout s'entretient et pardure en publique
Par amitié et union patente.
Et est l'ouvrier qui tout duit et regente
Si en amour conjoint avec son œuvre
Que riens, fors paix, ne s'y treuve et recœuvre.

Dont, après ce, tu viens cheoir inductivement en ton onsiesme coupplet sur la terre qui est le centre et le milieu de son ouvrage, comme tu dis, mais est le ventre et le

Digitized by Google

gouffre de tout orage et discort, et là où toutes haynes et divisions s'engendrent ; et ce par le corage pervers de ceulx qui en ont empoignié la seigneurie, et par lesquels la paix et tranquillité du monde se perdent ; comme témoigne ledict coupplet qui dit.

11.

Mais là où est le droit milieu et centre
De son très hault et glorieux ouvrage,
Qui est la terre où toute doleur entre,
Là est le sacq, le droit gouffre et le ventre
De tout discort et d'envieux orage ;
Car sont iceulx de si pervers corage
Qui en ont pris la haute seignourie,
Qu'en leurs mains gist félicité périe.

Et puis, entres en ton dousiesme coupplet, là où après avoir fait ta discursion générale sur toutes choses, tant célestes que terrestres, servantes à ton pourpos, tu viens condescendre plus particulièrement à denotacion de personnes, disant : que là où lien d'amour et d'union doit estraindre ceulx d'une foy, d'un fons, d'un bers et d'ung sang, et les tenir conjoins en froit et en chaut, vient maleur et perverse fortune qui les fait devenir frois et desnaturés ; et sans craindre ne Dieu, ne conscience, ne honneur, ne devoir propre, s'entre-grognent ensemble et tirent l'un çà l'aultre là, par envie de la gloire l'ung de l'aultre et par couverte hayne. Et commence ledict dousiesme coupplet.

12.

Là où foy une, ung fons et ung bapteme,
Ung bers, ung sang, ung lien doibt estraindre
Et traire tout ensemble à une reme,
Là vient mal-eur qui les regnans acheme
Et fait leurs cuers enfroidir et refraindre,
Et sans honneur ne Dieu ne autre craindre,
S'entre-grongnier, pour plus gloire assouvie,
Par feu maudit de vieil hayne et d'envie.

Ces douse coupplets ci sont le prologue de ton livre ; des quels je ne fais point telle estime comme du surplus, là où tu entres en matère ; et n'y mets point grand arrest. Toutevoies pour estre assouffie en mes difficultés, et que taisamnent dès son principe tu notes personnes particulières, et sembles voloir venir à contemption d'icelles ou de leurs œuvres, j'en requiers bien la déclaracion, s'il se peut faire, au plus près de ton entendre.

L'ACTEUR.

Lors moy, ayant oy parler ceste dame et faire sa résompcion de mon œuvre très bien au vif, et que j'estoie là à l'entrée de l'estroit examen, là où il convenoit que tout se desveloppast, et que profondité de vertu et de raison saine me secourussent de leur engin, pris à dire tout foiblement à ceste dame.

Dame, jà soit ce que de la responce en toutes choses, je me soie soumis à la confidence tant seulement de cestui jouvencel et des deux autres, qui vous assoufiront compétamment, toutesvoies pour leur donner voie, et monstrer laquelle je veus avoir maintenue par elle, sans en estordre ne vuidier, et que d'elles et de moi tu aies moins cause de nous reprendre parce que je connois les solucions pooir estre estroites souvent et subtilles pour toy pooir satisfaire, je, à ceste heure et avant tout commencement de respondre, proteste devant Dieu et devant toy, proteste devant les angels et les hommes justes et sages, devant tous ceulx qui ont congneu mon naistre et mon vivre, mon hanter, mon repaire, mes meurs, mes condicions, mes œuvres, mes parolles et toutes mes affections naturelles : qu'en nulle quelconque difficulté de matère, en nulle quelconque aguité où corrosiveté de parole ou de sentence, où quelle soit assise, escrite, touciée ne mise en question, je n'entends ne n'entendis oncques attoucier la très précieuse, la très excelse, la très sainte et très digne magesté inviolée et inviolable. Ains renonce et révoque, se jusqu'à là on pensoit venir ne contendre, tout ce qui par ignorance ou légereté, ou par contraire non saine interprétacion, lui porroit tourner ou estre tourné, par mal entendre ou par hayne à l'encontre de moy, en lésion, en crime et en offence de sa très glorieuse magesté et de sa très glorieuse, très resplendissante, très victorieuse, très nette et très humaine personne, dont nulle n'est semblable au jourd'ui entre les roys, nulle si clère de longs ans passés, nulle si recommandable ne de tel pris en his-

Digitized by Google

toire future ; proteste contre toutes nacions foraines à ceste très noble et victorieuse région, estre porte-banière et mainteneur de querelle des nobles glorieux dompteurs du monde, les François, tant à l'espée comme à la plume, non reputer gloire de nacion chrestienne comparable à la leur, nulle vertu qui s'y approce, nulle puissance qui s'y équipare, nul honneur ne exemple de bien qui s'y adjoingne ; mais sont le miroir, l'origine et le vrai espargne des honneurs, des félicités, des vertus et des chevaleries du monde, enfans pré-eslus de Dieu, champions et vaillans corps robustes de sa foy ; et dont le roy seul en terre est le crist et l'enoint du souverain roy, et porte à ceste cause, tant par dignité comme par mérite le super-éminent tiltre, disant : Roy Très Chrestien.

Dont, se icy après il chéist à l'aventure, que l'on me voulsist impropérer d'aulcuns trenchans mots, et que toy, dame IMAGINACION, par non enquérir ne entendre les sentences au vray vif, se riens y a qui dissonne à honneur, qui de trop près touce ou trence à la très glorieuse et très clère personne où je ne doy ne ne veul toucier, je y renonce, revoque et la desavoe, et desplaisant j'en requiers grace et mercy, protestant toutesvoies non l'avoir fait en icelle intention, n'en quelconque espèce de malice ne de mauvaise fin ; si non tendre finablement, par aigres remonstrances procedées de passions en mon ame, à paix et concorde en ce monde, et à cognoissance en chascun particulier de son propre fait.

En toutes lesquelles choses toutesvoies, ayant mis ma confidence entièrement en la justification, de ces dames, j'espoire, à l'aide de Dieu et de mon bon droit, et par la bonté et amirable équité et prudence du roy, quand tout humble voudra recourre à sa conscience parfonde, estre trouvé plus bon que maulvais, et jugié plus quérir fin bonne par paroles estroites, que maulvaises par entendement à laidures en nulluy qui le puissent aïrer.

O tu donc, noble ENTENDEMENT POSSIBLE ET URGENT, et vous mes dames MÈMOIRE et VOLENTÉ, qui tant hautement avez présentement declairées vos natures, vos vertus et vos estres, et que tout mon respondre, tout mon fons et mon joindre, tout mon nier et concéder, toute mon équité et mon parement, tout gist en vos mains, tout gist ès répostailles de vostre parfont trésor, droit cy maintenant mettez vous en œuvre, droit cy mettez vous en espreuve, et par vous, ou par aultre qu'il vous plaira y constituer, à l'exigent du cas, contentez et assoufisez vous prie, FRANÇOISE IMAGINACION ; et tout premier sur les douze couplès qui font prologue, afin de venir tant plus tost à la décision de la matère toute estroite, là où venir fault, et là dont je quiers vuidier, ou juste ou agravé, ains tost que tart.

ENTENDEMENT prist lors la parole, et tournant son visage envers la dame françoise, commença à dire ainsi :

ENTENDEMENT.

Dame IMAGINACION, tu as fait une courte resumpcion droit ci de douze couplès, que cest homme droit ci, nostre nourrechon, confesse avoir fais, et d'iceulx tu prens en brief les sentences, attribuant au premier de tous : que droit là semble estre monstrée une repentance d'avoir bien fait, et que l'acteur, fesant recort des amours, léaultés, honneurs et humblesses d'aulcunes personnes, que tu vouldroies interpréter porroit estre en la personne du duc de Bourgongne ou d'aultrui aulcuns grans, il n'en failloit plus faire nuls, parceque tout se faisoit à perte, et que au surplus pour tant il s'en convenoit deporter, et quérir celui qui le vouldroit faire.

Dame, en ensievant la protestacion de l'acteur, de laquelle je ne me veul estordre ne eslongier, je dis : que ce n'est de merveilles, se tu as imaginacion sur ce, mais est merveilles que de toy mesmes tu ne vuides les difficultés se tu les y puises, car tu, qui es dame qui scés incercier et enquérir la profondité des choses et cuers, aulcune fois du moins vray au plus cler, et du moins sain au plus juste, que tu, de toy mesmes, tu ne juges et appreuves en ta conscience la première proposicion de cestui acteur estre permissable, véritable et digne d'estre remonstrée, consideré encore qu'elle va d'hommes à hommes, de passibles créatures à personnes mortelles, dont les plus haulx et les greigneurs qui onc-

Digitized by Google

ques furent, excepté deux, la mère et le fils, furent subgects à pechié, à faultes et à desvoy. Se tu doncques scés et perçois que la terre est plaine de troubles naturellement et d'iniquités, et que l'ennemi infernal, pour infélíciter les hommes et les distraire de la main de leur créateur, tousjours se mire en leurs corages, et y souffle vices, malignités, perversités, descongnoissances, desrèglemens, intempérances, froideurs et ennemités, afin de les mettre en discord et en murmure, et que, se les uns se mettent en leur debvoir et acquit envers Dieu et envers homme, aux autres il conseille de le descongnoistre, de non en tenir conte, par manière de mespris et d'orgueil, comme tu en as veu et oy des exemples beaucop, te semble-il estre chose si aguë que cestui acteur, considérant le monde estre subgect tout à l'ennemi, plus à malignité beaucoup que à bonne œuvre, souverainement la crestienté où le royaulme françois resplent sur tout aultre, et qui est et doit estre le ciel fixe, l'estoile tresmontane exemplaire des aultres, et y voit et perçoit condicions vicieuses, œuvres et matières lamentables et de confuse attente, est ce merveilles ou cas digne de murmure, s'il prent pour sa majeur ce qu'il congnoit et voit estre tout général et tout cler, et ce mesmes dont les opéracions et effects sont probacions quotidiennes, comme tu scés mesmes et es constrainte de le congnoistre: que dessoubs la fabrique du ciel n'a point d'omme plus vray ne plus juste, plus humble ne plus léal, plus plain d'onneur ne de preud'ommie que cestui duc, reservé seulement tousjours la personne souveraine à qui je n'atouce? Dame doncques, et quantes humilités et quelles as tu veu en lui? quantes amours et quelles as tu congneues en sa personne envers le roy son souverain? quelles présentacions et grans offres, qui au darnier, pour le destour d'une main ou cling d'un œil, et par l'instigacion de l'ennemi, ont esté toutes mises en despris, en non chaloir et en vilipendance, comme se l'on n'y accoustast riens?

Et, belle dame, et puisque l'on sert Dieu en espoir d'en acquérir grace et que les bons, de leur propre nature, servent, aiment et honourent ceulx où nature et noblesse leur accusent de le faire; et ceulx les desdaignent et despitent; et n'y voit-on apparence de nul fruit; est-ce merveilles s'ils présument d'eulx tenir en leur paix et de non offrir chandeille de dévocion en face indignée? certes nenni! mais est cas de pité qu'ainsi en va.

Déa! hommes ne sont pas dieux immortels. Et est plus licite entrer avec les hommes en contencion que avec les dieux, quand les dieux surpassent nostre dignité humaine, à qui homme ne se doibt prendre, parce qu'en eulx n'a point de mal-fait ne d'injustice; si a-il bien ès hommes, qui tous les jours se voient et se repreuvent par les regardans. Dont ce poise à l'acteur, que les vices de ce noble royaulme de nouvel précogités ont esté cause de son escripre. Et cela quant au premier point.

La difficulté et rumeur qui porroit estre arguée sur le second point, là où tu résumes que toute œuvre de léaulté et d'amour, toute condicion d'honneur et de libéralité procédant de noble nature doibt estre reboutée au coffre, et non estre tirée dehors jusques à congnoistre la fin des ingrats: l'aguité de cestui point, telle que elle y peut estre prise, suffisamment se vuide par la respection faicte sur l'autre icy devant, quand, par loy d'onneur et de nature et d'équité, toute œuvre vertueuse bonne en soy et honourable, exhibée à aultrui en service, doibt constraindre le recevant et obligier en retribucion et en recongnoissance, ou le non faire ainsi doibt estre reputé ingratitude, dont se je excepte seulement la personne royal et nulle aultre, n'y a riens au dessoubs d'elle pour qui ne se puisse dire et estre maintenu estre ainsi. Car les honneurs et humilités et aultres maintes vertueuses œuvres et loables, du lieu encore dont elles sont parties, n'appartiennent à nullui à recevoir ne estre à eulx faites, s'ils ne les recompensent par semblable, que ce ne leur tourne en blasme d'ingratitude; dont toutesvoies il en y a infinité sans les grans, (dont je dis hélas!) et lesquels sont cause de cestui second point à l'acteur de l'avoir mis ainsy, non pas la personne royal, à qui toute honneur et glorificacion sont deues. Mais afin que tu n'aies cause de dire que ce tiltre

Digitized by Google

te soit donné à tort, regarde en ta propre conscience et juge comme il en va, ou se l'acteur a plus cause de le mettre, ou toy plus cause de l'ignorer et de l'en voloir reprendre.

Quant au tiers point où tu resumes les comparisons que fait cestui acteur des tirans de jadis et des crudèles gens austères maintefois que l'on a ploiés et amollis par doulceur, par humilités et fréquentes déprécacions, et par icelui point tu imputes à l'acteur, ce semble, de voloir induire que vous autres, qui estes chrestiens et devez estre gens humains et raisonnables, semblez estre plus pervers et félons, plus austères et plus féroces que ne sont ceulx, et qu'en cela tu y entends injure, tu y comprends blasphème, et dénigracion non deméries : Dame, comparisons sont aucune fois odieuses, aulcunes fois aussi sont nécessaires et utiles à la démonstration des causes que l'on a en main. Et proprement en ce présent article droit ci, les comparisons, se ainsi tu les entends, ne sont que figures servantes à la conclusion de l'acteur; dont la majeur tu ne peux nier : que il n'y ait eu des tirans beaucop, et de crudèles gens au temps passé, qui faisoient fuir et humilier la terre devant leurs espoentables menaces et cohortes, comme Olofernes et aultres recités au vieil testament, dont, pour briefveté de conte, je ne veul faire resumpcion aulcune. Lesquels par humilité et doulceur, par prestance de service et d'honneur à eulx exhibés, qui tous inhumains estoient en cuer, descongneus envers Dieu, non saoulés ne remplables de sang humain, se rendoient par temps doulx et traitables, benignes et estanciés en leur orgueil, et complaisoient, favorisoient et temporisoient avec les hommes, par congnoissance que eulx mesmes se sentoient hommes. Dont, et se ceste majeur est véritable, et que la mineur qui en ensieut se peut approprier veritable aussi à vous autres, qui par nul bien fait ancien ne nouvel, par nulle œuvre d'amour ne d'humilité à vous impartie, ne vous souffrez ne accointier, ne apprivoisier, ne tirer nul signe de grace ne d'affabilité, comme vraie expérience est preuve de l'opéracion, pourquoi ne s'en pourra faire conclusion honneste à remonstrer, quand la conclusion où l'acteur prétend est plus plaintive, et condoléant ceste povreté survenue en ce royaulme, qu'elle n'est corrective ne reprehensive la malignité du mésus. Et d'autant qu'en vous a plus clarté de foy, plus dignité de vocacion, plus excellence de tiltre, plus décoracion de progénie, plus concepcion de haultes doctrines, de nobles meurs et de vertueuses œuvres, et que nulles généracions ne passées ne futures ne pevent avoir approce au throne de vous autres : d'autant aussi sont plus propres et plus appertenantes à vous toutes humanités et courtoisies, toutes douceurs et bénignetés, toutes nobles et vertueuses opéracions, toutes recongnoissances et debonnairetés, toutes justes et condignes retribucions, et toutes productions honorables, salutaires et paisibles, tant à la chose publique comme à privée affection.

Dont, et se le royaulme en cestni endroit est trouvé aujourd'hui en désordre, les hommes nobles et autres en povre acquit de leur debvoir, et que le bien faire s'y treuve descongneu et mis en oubli, payé par mal et par ingratitude, ne doibt ung bon cuer qui a ses cogitations en les affaires du monde, condoléant sur iceulx, mettre à la vérité les choses ainsi qu'il les treuve, sans avoir entendement d'injurier nullui, et sans regarder à faveur ne à flatterie, fors seulement à l'équité du cas pour tendre à fin bonne. Certes oy ! et n'y chiét point de reprise. Si ne veul aultre reparacion faire sur le quatriesme point, là où tu parles des bestes féroces et espoentables, comme de lions, de dragons, etc., parce que tous deux se vuident et purgent par une mesme solucion qui droit ci est toucée.

Procédant doncques à ton cinquiesme coupplet que tu reprens, là où l'acteur parle de Dieu offensé tous les jours; et toutefois lui, qui est si haut et si grand sire que ciel et terre lui ploient et s'inclinent, pardonne toutesvoies au plustost requérant, tant au plus povre comme au plus hault en vocacion, se pacifie et contente tantost, s'exhibe et se présente humble envers ceulx qui lui ont esté rebelles, rappelle et révoque ses contraires, reçoit ses ennemis convertis, et à chascun monstre amour et bon semblant, leur départ de ses graces et biens, en portions chascun de sa value, et se

Digitized by Google

riens y a d'offense passée, prestement après le pardon fait est mise darrière le dos.

Cestui point, dame IMAGINATION, te semble-il estre revocable? ne te semble-il soustenable en tout homme de bon entendement? Doncques et puisque il est vrai et que Dieu et vérité l'appreuvent, pourquoi n'en porroit l'acteur faire la figure pour venir tousjours à sa fin préentendue, encore quand par l'induction de ceste figure, il content taisivement reprouver les François du faire le contraire, parce que, nonobstant paix et union faites entre eulx et ceulx de deça de leurs vieulx discords, François demeurent encore mémoratifs des choses passées et en ont la haine en leurs yeux, et le souvenir en leurs courages, qui tous toutesvoies sont d'une région, tous d'une garde et protection souveraine, comme plusieurs membres en ung corps qui héent l'un l'autre; que l'acteur plaint. Et à ceste cause veult persuader les François en leur estrangeté, par la mer, effuriée souvent par orages et vens bouffetans, et se treuve toutesvoies rappaisiée à cop par un ventelet doux qui l'applanist. Et dame, ceste figure est-elle mal propre? est-elle mal consonnant à l'intencion de l'acteur, qui ne content envers tous que à veoir François reposés de sang et de conscience, paisibles et amiables, salutaires à aultrui et à eulx mesmes; et qui là où l'eaue de pluye cave ung dur marbre, toute autre rien dure se vaint et maistrie par doulceur et bon sens, que eulx, qui sont fleur de chevalerie, spectacle d'onneur et de noble condicion, aujourd'hui et plus qu'oncques mais se doivent rendre raisonnables et flexibles à tout ce qui est vertueux et de prix, et eulx prégarder de tous tiltres non propres ne honnestes à leur noble et très haulte nature.

Dont, et jà-soit ce que le septiesme coupplet que tu reprens, qui est de soy cler assez, et ne besongne de longue exposicion, et moins encore de réparacion aulcune, parce qu'à nullui ne concerne ne ne touce, fors que à vérité qui en appreuve les sentences, toutesvoies, pour la conclusion qui s'en pourroit traire au plus près de la fixion de l'acteur, et que icelle porroit estre impugnée de langue ennemie, qui point n'y aroit de lieu, il est convenable aulcunement d'en ouvrir la matère et d'en parler ung peu; car choses véritables et saines aulcunes fois besongnent aussi bien d'avoir aide comme les plus troubles. Et pourtant au point toucié : il est vray que toute chose par loy générale et universelle sur tout ce que Dieu a créé par affection particulière l'une envers l'aultre, soit en une mesmes espèce ou en diverses, trait à conjonction, à société, à amour, et à prochaineté de son semblable, de ce qui lui est consonnant à sa nature et condicion; et n'est nulle riens née qui faille en ceci. Dont toutesvoies ung ne deux exemples ne porroient suffire, mais mil et cent mil en sont congneus et experimentés, qui droit cy ne se pevent entre-tistre.

Et veut l'acteur induire par ceci et remonstrer : que la très plus noble créature du monde, et la plus précieuse, la perle de toutes splendeurs et vertus terriennes, le roy d'aujourd'ui, par ceste mesmes raison et loy, voyant et considérant ung aultre, sa char, son sang, son serviteur et léal ami, estre, en ung aultre degré au-dessoubs de luy, le plus honnouré prince des crestiens, le plus vray et proud'homme, le plus noble en condicion et en meurs des vivans, et le plus digne d'estre amé, le doit et devroit amer, chiérir, honnonrer, et le joindre au plus près de sa dilection, au plus parfond de ses repostailles, et non soy par flatteries ne maulvais rapports souffrir divertir de son amour, de sa grace et amie inclination; veu encore que entre deulx si haults et glorifiés princes, le lien d'amour y doibt estre double, et plus vray et plus vif qu'entre mille basses gens non de telle reputacion. Dont se le contraire y est, veult dire l'acteur que c'est pité : et est la chose lamentable et amère en qui est la faulte.

Dame, et en oultre il semble que tu as murmuré en ton cuer sur la substance du huitiesme coupplet, là où il parle que les payennes nacions de jadis tirèrent fruis et respons de leurs dieulx par offrandes et sacrifices à eulx fais, et par honneurs et services à eulx exhibés, qui toutesvoies n'estoient que déables dont nulle riens ne peut estre pire.

Ceste proposicion est en soy vraye, et ne

Digitized by Google

doibt avoir contradiction nulle, parce que toutes histoires anciennes, romaines et aultres, sont plaines de cecy; tesmoing Titu-Live et aultres historiographes notables; tesmoing sainct Augustin en son livre de la Cité de Dieu, là, où par leurs mesmes sacrifices et oblacions fais à leurs dieulx, il les reprent pour les réduire à la congnoissance de la foy vraie. Et n'est besoing droit cy d'en baillier exemple, ne ung ne deulx, quand ceulx de ton parti, les nobles François, en ont les oreilles plaines, et en ont les histoires et les livres par devers eulx qui les en font sages.

Si est l'intencion de l'acteur, tendant tousjours à fin de bien, de remonstrer, puisque les déables qui sont mauvais en nature et en opéracion et n'ont tache nulle de bonté, se souffrent vaincre et avoir par amour, par sacrifices, par oblacions et révérences à eulx faictes et rendent retribucions et guerdons à leurs servans, que par plus forte raison hommes raisonnables, hommes crestiens, hommes du noble terroir françois, là où honneur et le savoir du monde doibt estre reclos, se doivent gaignier et estre conquis par cas semblables. Car Dieu en l'une extremité se gaigne et s'acquiert par l'amer et servir; le déable en l'aultre extrémité, jà soit ce que j'en repreuve l'œuvre, s'incline aux idolatres, par sacrefice reçu; doncques le milieu, qui est l'homme, si digne et si noble de créacion que riens ne s'y accompare, se doibt gaignier et estre conquis tant plus tost par le servir et honorer. Dont parce que l'acteur s'est perceu du contraire, passé a long temps, et que non pas amour mais toute froideur se trouve en François requis d'amour, dont il redoubte la fin pooir devenir plourable, il a mis cecy par manière d'induction, comme il fait toutes choses servantes à son prologue; et n'y a riens de quoi homme de bonne concepcion se doive troubler.

Tu fais une resompcion aussi du neuviesme coupplet, là où l'acteur remonstre comment Honneur, Noblesse et Raison admonestent toute créature noble et vertueuse d'amer et d'honnonrer aultre de condicion semblable, que vray est; et ne se doit repliquier de nulluy.; car plus est une chose bonne et noble, que plus est digne d'amour et de pris. Dont pour cause que tu treuves la vérité clère droit cy, tu n'y veulx former nuls argumens, comme tu dis, mais entens bien, ce dis-tu, où l'acteur veut férir: par quoi, moy concédant et souffrant que tu l'entendes bien, moy meisme te descouvrirai là où il férir veult.

L'acteur en cest endroit fiert ou à une seule personne ou à plusieurs. Se à une seule personne, ce peut estre le noble roy françois, le plus noble et le plus vertueux de la terre, et le plus digne d'estre amé en soy; le quel doncques, par ce qu'il est le plus noble et l'aigle des vertueux, c'est celui aussi qui doibt plus entièrement et le plus vraiement amer autrui noble et vertueux par loy telle: que le bon doit amer et affecter le bon, le noble le noble, le vertueux le vertueux, par la consamblableté de mesure qui est entre eux. Et par ceste raison debvroit avoir une amour vive et vraie au cuer de ce très noble roy envers son humble parent le duc de Bourgongne, de qui, après lui, en la terre n'a plus noble, ne plus vertueux, ne plus digne d'estre amé et magnifié que sa noble personne. A la quelle amour, se le noble cuer du roy y pooit condescendre, et soy humilier, comme juste loy lui requiert, de la part du duc n'y seroit jamais trouvé faulte, car la sienne amour lui est preste en tous temps; et la lui présente à genoulx.

Se l'acteur fiert à plusieurs personnes, il donne doncques à entendre que si les hommes de deçà présentent honneur et amour à ceux de delà, parce que ceulx de delà sont nobles et plains de haut los, sont au plus haut et plus glorieux roy du monde, sont du plus noble royaulme des cresteins, aussi bien quand ceulx ne voudroient ne amer ne prisier ceste nacion basse, si deveroient-ils au moins amer et honnorer, extoller et essourdre ce noble prince de deçà, par cause de ses vertus, par cause de ses hautes gloires et bontés, par ses singulières graces et dons que Dieu a monstrés en lui, qui oncques ne fit mal à nullui mais largement bien, qui oncques n'esmut guerre qu'en son deffendant, qui oncques ne fit lacheté ne cas de repreuve. Dont, parce que l'acteur se perçoit du contraire, et que les cuers françois en grand nombre sont clos à l'encontre de lui, et les visages

Digitized by Google

tournés en arrière, semble taisamment vouloir remonstrer : que loy naturelle fault droit cy ; de quoy il a deuil.

Sur le dixiesme de ces coupplès tu fais une discussion aussi, et résumes la substance d'icelui, disant : que l'acteur en fin de son prologue, semble voloir fortifier sa conclusion par toute la fabrique universe du ciel, là où angels et archangels, ordres et ierarchies, infailliblement s'entretiennent en union et en paix, par amour et charité qui est entre eulx, et parce que le prince de celui hault empire, Dieu tout puissant, est mesmes prince et principe d'amour, et que là où il règne et réside n'y peut avoir que paix et union, par l'amour mesmes qu'il a à son ouvraige ; ceste induction mise par l'acteur et résumée par toy, dame, ne te tourne à nul contraire, en quel ploy que tu la puisses entendre, car est véritable, et de grand fruit à l'interpréter bien. Et veult dire l'acteur que, d'autant que l'omme veut plus approcier Dieu, plus estre [semblable et conforme à ses opéracions, plus l'ensievir en ses condicions et en meurs, tant plus se doibt disposer à paix, à charité, à amour vive, par ce que Dieu, celui dont il faint estre imitateur, celui dont il prend foy, tiltre et renommée, est tel d'essence, de nature et de condicion, et aime et honneure tous ceulx qui tirent au mesmes, et qui establissent, nourrissent et procurent paix et union en terre ; et par contraire, het et deboute tous cuers frois et contagieux, cuers sédicieux et rumoreux, cuers venimeux, mal charitables, mouveurs de guerre et de murmure ; car ne sont point de sa secte ne de sa doctrine, mais de la secte de l'ennemi à qui ils sont serviteurs et enfans. Si semble estre l'intencion de l'acteur, de persuader les François à paix, à amour et union envers ce bon duc par la plus haute induction de figure qui se peut donner qui est Dieu et tout son ouvrage, lequel par amour et union s'entretient infaillible et inremuable.

Si viens cheoir de cestui dixiesme en l'onziesme, où l'acteur inductivement allègue : que au droit cuer et centre de l'ouvrage de Dieu, qui est la terre, là où il a ordonné habitacion aux hommes, là se congréent et engendrent tempestes, orages, turbacions d'ommes, et espoentemens, guerres, tribulacions, misères, calamités, et toutes autres menaces d'ommes et de fortune, et ce à cause et par ceulx qui en ont saisi la seigneurie et possession ; lesquels, ou par querelle privée, ou par vanité de la gloire du monde, ou par affection et ardeur en convoitise, ou par haine et envie de l'un à l'autre, tiennent et mettent la terre en trouble, les hommes en tribulacion et en paour ; et par non entendre en vertu et en salut propre ignorent et oublient le desrèglement de leur peuple, qui eux et lui se perdent ensemble. Dame, cecy tu as résumé de la bouce de l'acteur, qui point n'y voit cause de le desavoer, ne toy chose en quoy tu puisses mordre, quand tout vray et tout cler est que la chose va ainsi, et non de nouvel, mais de tout temps. Si regarde toy mesmes et te pose ung petit droit cy, et tu verras, quel chose en est. N'est pas la perplexité, par deçà et par devers nous, de future misère proçaine, dont n'aguières encore le povre peuple, tant de çà comme de là, ne fait que vuidier ; et cela à cause des questions et rumeurs sourses nouvellement entre ces deux princes, dont le peuple entre-deux ressongne amèrement la confliction, et souverainement cestui de deçà : que le puissant bras du roy, volontairement ou mal instruit se assaiast à voloir comprimer ung autre bras puissant, son serviteur humble ; là où l'attemptement toutes voies donroit autant de blasme à tous deux comme à leur peuple infélicité. Si n'est merveilles, ce me samble, que qui voit la maison plaine de fumière que par dedans que par dehors, s'il ressongne le feu, et qui voit les princes entrer en question et en argu pour privées querelles l'un contre l'autre, que l'on ne doie craindre et ressongner leurs haults et fiers corrages pooir enfellir jusques à movoir guerre, sous laquelle toutes choses honnestes et utiles se désemparent et tendent à ruine. Et pour ceste cause, l'acteur tendant à prévenir par remonstrances à tel inconvénient, pose et touce l'inconvénient tel comme il est, et descent, particulièrement en son douziesme coupplet, sur personnes particulières, estans d'une foy, d'ung fonds, d'ung sang et d'une parenté, et qui deussent estre conjoins en amour, en confidence, et

Digitized by Google

en toute cordialité honneste et naturelle, comme chiefs et principes de tous biens ou de tous maulx, lequel qu'ils veullent. Mais dit l'acteur : que male et perverse aventure, froideur et division, se viennent fourrer entre-deux et les distraient d'amour et de confidence ; en quoy les nourrissent par converte hayne et envie, contraire à la loy d'honneur toutesvoies et de nature. Et fine l'acteur son prologue droit là, et le complaint que tant y congnoist.

Certes, dame, ne te besongne guières avoir exposicion de cecy, parce que la matère en est plus clère que joyeuse, et qu'il n'y a point d'autre entendement que le littéral. Dont parce que tu ne fais guères d'arrrest sur ce prologue, comme tu as dit, et que sa matère aussi n'y est point forment scrupuleuse, tu t'en passes à petite et à légière excusacion, tendant à plus nécessaire et de plus grande profondité. Siques, qui avons fait et expédié nostre prologue, venons à la matère principale. Et résume en icelle ce qui te plaira, et moi je y paroffre l'ascout.

YMAGINACION.

Seigneur ENTENDEMENT, songneusement t'ay escouté et volentiers, et n'ay pas volu mettre replique en tes paroles, par ce que tes sentences sont assez concédables, et que ce n'est pas le plus dangereux de nostre affaire que de ce prologue. Or, pour entrer doncques en matère plus avant, l'acteur droit cy que tu deffens, condescendant nommément sur les François, donne à congnoistre que sur eulx et à leur cause il a fait ce prologue, et que eulx et leurs fais sont la matère subgecte sur quoi il entend à ouvrer, là où il dit :

13.

Pardonnez moy, François, de ce prologue
Dont la sentence est d'assez loings quérue;
S'il y a riens qui point ne qui dérogue
Vous avez clers, mettez-le en dyalogue.
Le cler se treuve en raison débattue;
Mais toutesfois, sans que je desvertue
Vostre honneur viel, ne charge de poussière,
Vous et vos fais m'en sont cause foncière.

ENTENDEMENT.

Voirement condescend-il sur eulx nommément, et applique prologue et matère subgecte tout à eulx appartenir ; et entre courtoisement en matère par requerir pardon du prologue fait ; et adjouste que, s'il y a riens qui poigne ne qui derogue, qui toutesvoies riens n'y entent de tel, ils ont infinité de clers et de gens sages qui en pevent distinguer ; il s'en ose bien atendre à eulx, par condicion que vérité puist avoir lieu. Mais par intencion de non les voloir déprimer ne en honneur viel ne nouvel, il confesse bien et leur descuevre que eulx et leurs faits sont cause foncière de son œuvre que faire entend.

« A quelle cause et pourquoi? » pense tu demander lors, dame IMAGINACION. Et je responds : que les froideurs et estranges termes tenus depuis ung pou, et que les difficiles questions qui sourdent et naissent aujourd'hui pour fastras et choses de nient, et qui en cuer vertueux ne doivent avoir lieu ne mansion, ont esté cause et matère subgecte à cestui acteur, lequel attribue l'ouvrage et l'adresse à ceulx là où il voit les causes qui le meuvent.

YMAGINACION.

L'acteur doncques voit les causes en François qui l'ont meu à ouvrer, bien il y pert ; car prestement les commence à toucier de faulte, disant : qu'ils vont la voie oblique, et que tout le monde se perçoit de leur venin viel et moderne, qui, joings une fois plusieurs membres en un corps sous une divine gouvernance, soubs ung roy pasteur temporel, vivent maintenant distrais et séparés l'ung de l'aultre, comme le tesmoigne cestui coupplet.

14.

Vous et nous tous jadis fumes ensemble
Ung corps uni soubs ung divin gouverne,
Mais venue est celle heure, ce nous semble,
Qui vous de nous distrait et desassamble
Par viel venin et envie moderne.
En quoy chascun qui entent et discerne
Et du sentier du vrai droit ne desvoie,
S'apperçoit cler de vostre oblique voie.

Digitized by Google

Sire ENTENDEMENT, comment se veult entendre ceci, ne en quoi perçois tu ceste obliquité de voie de quoy cestui acteur charge les François? Se tu l'y vois, si le me le démonstre, et que j'en soye à ma paix; peut estre que j'en retournerai à l'amende.

ENTENDEMENT.

Dame, ne fait besoing de te monstrer le chemin, qui mesmes congnois où il va, et ne te besongne faire ouverture de ce dont tu mesmes portes la clef. Se tu as yeulx et fains n'en voir goutte, n'es pas pourtant aveugle; et se tu veulx user de vertu visive, et icelle emploïer là où elle doibt estre tournée, il ne peut que tu ne voies et congnoisses ce que à l'œil se présente. Pourquoi me demandes-tu que je te donne l'entendement de ce que tu mesmes entends et congnois et vois quel il est? où tu fais la nice et l'ignorant à plénitude de sens, où tu fais l'aveugle et si as clère vision et vive, n'as tu peur que Dieu ne te juge, quand tu convertis tout au pervers ces nobles instrumens et organes, contraires de leur nature, et que tu n'en uses en la réalité et debvoir ainsi que tu doibs? Tes chemins et tes voies, de par Dieu sont elles justes? Sont elles droites ne procedant à paix? sont elles nourrices de bon exemple ne de joyeuse expectacion, quand il est tout cler et tout sensible que la généralité d'une cour, non pas d'ung royaume, ne sceve nt à quelle cause ne pourquoi, fors de pure malice, se boute et nourrist en envie, en hayne et en reboutance d'une seule personne, ung hault glorieux duc qui oncques ne leur fist mal, qui oncques ne leur procura chose contraire, se n'a esté plus en honneur et debvoir qu'en injuste tiltre. Et si n'y a rien en lui qui doive mouvoir nul de ses contraires, s'il n'est envie de sa félicité et de la grace que Dieu lui envoie. Car il aime et honneure tout le monde par degrés, chascun en sa valeur; il est humble vers là où il doibt; il est recongnoissant du bien receu; il est léal là où nature l'oblige; il est entier là où honneur lui conseille; il garde aultrui honneur et lésion; il s'expose à servir Dieu et son souverain; il se paroffre à amer ou à craindre celui là où il doibt obéissance. Mais parce que, à l'appétit de divers cuers non graves, n'est de legier ploiable par les manières que l'on y a quises, on le reboute et déprime; lui ferment yeulx et corage les François, et à sa cause à ceulx aussi qui l'aiment et soustiennent. Dame YMAGINACION, ne m'enquier plus des choses que tu mesmes congnois, et que je sais bien que tu les entends semblablement comme moy; traveille moy en choses difficiles, et là je te descouvrirai vérité, se tu y mets doubte, et me deust elle tourner à contraire.

YMAGINACION.

Beau sire ENTENDEMENT, et je m'y accorde. Mais toutesvoies ton acteur continue de plus en plus aigre tousjours; et maintenant dit en son quinzième coupplet : que se guerre et tribulacion ont esté de male avanture entre ces deux princes, entre cestes deux nacions, François et Bourguignons, la souvenance en doibt estre endormie desormès, par la paix qui y a esté trouvée divinement; en quoy il dit vray; mais il adjoint, par manière de repreuve : que par ceste paix faite et trouvée de leur part la gloire et salut des François sont augmentées, comme principalement venans de là; et conclut par ce point que : tant peu et tant grand qu'il y a de gloire ne de félicité, procède de leur main, et, ingrats ou non, François tout le tiennent d'icelle; et tourne ceci en vantise en l'un endroist, et en l'autre à repreuve; pourquoi je te prie pour exposément, se loisible est. Et est cestui quinziesme coupplet tel.

15.

Se dur malheur et fortune ennemie
Nous ont jadis entrebrouillés en guerre
La souvenance en doibt estre endormie,
Par le recort que nostre main amie
Vous a esté moult joyeuse en l'autre erre,
Et qu'en salut et gloire reconquerre
De tout ce pou et grant que y avez,
Ingrats ou non, de nous le recevez.

ENTENDEMENT.

Dame, tu me surquiers tousjours; et semble

Digitized by Google

que tu me veux traire à amples paroles, dont les sentences porroient estre hayneuses par trop les ouvrir. N'est besoing toutevoies de donner à nulluy occasion de courroux, ne de parfonder nulle matère qui envis se escoute. François sont ceux à qui honneur et service sont deus, et à qui toute félicité et gloire sont bien appartenans plus que à nacion aultre. Dont se guerre et ennemisté a esté entre eulx et ceste nacion de deça, qui toutesvoies sont une mesme chose et doibvent estre, et que ainsi qu'entre frère et frère, debats se meuvent souvent mortels, Dieu non obstant y a pourveu par grace et y a mis paix, tant qu'à cely endroit toucé. Dont se l'une main a lavé l'aultre, et que qui a mieulx peu il est allé au secours de l'aultre, certes n'a fait que son debvoir. Mais est bien cas aussi de recongnoissance; car ne fait nul bien, tant soit petit, qui faire ne le veult, et ne peut on constraindre les corages de donner amité, s'ils ne s'y consentent. Les gratuités des amours et bénéfices receus obligent les recevans. Dont s'ils fallent et tournoient par ailleurs, ce leur est blasme d'ingratitude.

L'acteur entent grossement la cause et la met grossement en lettres, cuidant et entendant vraiement bien dire, parce que vérité, où qu'elle soit produite ne mise avant, n'entent nulle honte, et se confie bien à estre veue et congneue. Et ainsi, jugeant vraysemblable que ce royaulme, persecuté durement par l'envaye de trois, est dit avoir esté relevé, parce que l'un des fors y a laichié la main et lui est venu à secours, arguë aussi : que le royaulme et les hommes le doivent recongnoistre, quand vérité l'arguë et l'afferme estre tel, ou aultrement le vice d'ingratitude ombroie les non faisans. Et n'est pas merveille que qui veult tendre à haulte et difficile conclusion, qu'en ses prémisses il mette haultes et aguës matères, par les quelles on veult venir cheoir en l'estroit, qui est affectacion de paix et de tranquilité par deça; qui semble à l'acteur bien difficile à obtenir ne à conserver longuement, se telles difficultés et questions misérables ont aulcune durée. Or venons doncques au seiziesme coupplet où l'acteur dit :

16.

Je seuffre en paix les vielles origines,
Ne qui a droit ne tort en ceste essource;
Mais par pité de vos propres ruines,
Laissant querelle et honnestes racines,
Nos mains vous ont pourvéus de ressource.
Qui veult s'en rie, et à qui plaist s'en cource,
La vérité est clère, et si est telle,
Tesmoing tout sang de bonne parentelle.

Sur cestui coupplet, dame YMAGINACION, ne te seuffre faire demande. Mais mesmes t'en veulx mettre à ta paix premiers que tu l'expetes; et pour cause, que la substance deppend de l'aultre et est une mesme chose avec le précédent, excepté que plus fermement encore il appreuve et avérist ce que dit a premier : c'est que laissant propre querelle par pité et compassion de l'aultre, ung cuer est allé au secours de ce qui lui donnoit pité; c'estoit ce très noble royaulme, ceste très glorieuse maison de France qui périssoit toute et chéoit à l'envers; en la quelle gettant yeulx de compassion demi divine, vainqui querelle de nature et triumpha sur passion humaine.

Et ne le dit pas l'acteur ne remonstre tant par intencion de repreuve, comme il fait par ostencion de vérité, pour parataindre à ses fins, et pour faire revenir cuers desvoyés à leur deu train, comme il dit bien en son dix-septiesme coupplet subséquent, là où arrière je te coppe la demande, là où il met :

17.

Riens toutesvoies je ne dis par repreuve,
Quand tout vostre eur à nous est propre gloire.
Mais se par nous aulcun bien fait se treuve,
N'est pas pourtant qu'en vain orgueil nous meuve
A fol vanter pour le mettre en mémoire.
Non certes, non. Ce fait le répertoire
Qui nos bontés et amités passées
Monstre en vos yeux mortes et effacées.

L'acteur reconnoit ici que la gloire et felicité des François est icelle des Bourguignons, et que la nation de deçà vit et emprunte de la plénitude de l'autre, et par contraire languist et mendie en son infélicité; et semble monstrer taisamment que l'exaltacion et haut

Digitized by Google

règne des François est ung eur grand et jocundité aux Bourguignons, et leur décadence et ruine cause évident de mérancolie.

Mais parle ung pou aigrement l'acteur en la fin de ce coupplet, là où il dit que : jà-soit ce qu'il ne parle ne ne repreuve par jactance, si parle-il par ce qu'il perçoit les bienfais et bontés de son maistre estre mortes et estaintes, là où elles deussent estre recongneues hautement et relevées. Et l'en ensieus de ma part, sans intencion d'en desplaire à nullui, par ce que vérité m'en a fait comprendre pieça.

YMAGINACION.

Entendement, tu dis rage; tu es mallement béant et hardi parleur; et te semble, par vérité que tu fains avoir emprès toi, que tu ne crains ne moy ne aultrui, et que tu ne ressongnes se tes sentences vuident aigres ou non, parce qu'il te semble que verité n'a point d'impunacion.

Déa! Entendement, vérité est vérité. Mais n'est jà besoing de la faire si précise ne si trençant comme tu la veulx maintenir droit cy. Parfois il convient temporiser et suppoloier au temps et aux personnes, car vérités souvent trop de près toucee esmeuvent les corages à passions, comme vecy tout prestement, là où ton acteur touce en son dix-huitiesme article : que Dieu et amour furent forme et tiltre à ce duc Bourguignon de faire paix et concorde avec son roy par miséricorde, non pas à lui seul, mais à la généralité de France, la quelle, jà-soit ce que oubliée est et non recongneue, si ne la souffrira Dieu perdre; disant encore : qu'en ung cuer seul et en ung estomac, de nulluy instigué fors de Dieu, ceste œuvre de compassion a esté forgée à longue traite.

Beau sire, et quel besoing fait tant redoubler et florir une mesme chose, quand à trois mots tout s'y entend ce qu'on y peut comprendre? il semble que ce soit voirement vantise tousjours et impropéracion à la partie. Laquelle chose tu entends bien que ce n'est mie voie pour parvenir à ce que ton acteur prétend, comme tu dis; ains est plus racine d'ayr quiaprès se peut enfelonnir tout au parfait. Et est cestui coupplet :

18.

Dieu et amour nous furent forme et tiltre
D'entrer o vous en paix et en concorde,
Là où jamais n'y ot forain arbitre
Qui avisast ne homme ne chapitre
D'en riens descendre, à ce que j'en recorde,
Si non d'un cuer seule miséricorde
Que Dieu lassus ne souffrira perdue
Lorsque par vous ne sera point rendue.

ENTENDEMENT.

Dame, à brief parler, ne convient jà longuement arrester droit cy. Pren droit là où tu l'as, et le maintiens bien; et là où tu as le tort aussi, juge-toi legièrement. Je ne prise vantise ne jactance, et si ne appreuve point impropère ne reproce. Et se l'acteur contendoit à ce et le sceusse, moy mesmes l'en blasmeroie. Tu me demandes pourquoi, ne s'il est besoing de tant redoubter une chose par diverses circonlocutions qui, en deux mots ou en trois, se peut comprendre en toute sa substance. Dame Ymaginacion, plus sont les œuvres des hommes haultes et solempnelles, plus ont de circonstances et de diverses circuicions par les quelles se décorent. Or est ceste œuvre de quoy est parole maintenant commencement de toute félicité françoise; et ne pooit estre nulle plus digne au monde ne plus saincte ne de plus grant fruit, par ce qu'elle tiroit plus à condicion divine que humaine. Doncques se l'acteur la redouble par diverses recitacions, il demonstre que elle a diverses splendeurs, les quelles toutes à une fois n'en ung seul regard ne se peuvent clorre ne comprendre; non pas qu'il le face par repreuve ne par jactance, dont je l'excuse, mais par affection d'en imprimer vivement à vous autres la bonté de l'œuvre.

Dont, et s'il dit, comme il entent : que les bienfais sont ignorés, mais que Dieu, qui est juste rétributeur, ne les souffrira perdre; quel tort dit-il à nullui ne injure, quand il arguë que Dieu, qui est impassible et invariable, et toujours juste et véritable, suppleira le default des hommes, qui de nature sont inconstans et pleins de diverses passions? Est-il

Digitized by Google

homme françois qui se doive tenir injurié en ce? nenny voir! s'en lui a raison enluminée d'aucune saine concepcion véritable.

19.

En lieu d'amours tant de fois exhibées,
De tant d'onneurs et d'umbles révérences
Vous, jà essours en vos haultes montées
Vous nous niquez ou nous faites les bées,
Monstrans vos yeulx plus agus que serences.
Et semble, à bien jugier vos apparences,
Que sobre y est l'amour qui fructifie
Soubs ung tel œil qui rit et mortifie.

YMAGINACION FRANÇOISE.

Déa! ENTENDEMENT, vecy maintenant bien plus fort que meshuy. Tout ne sont que roses et violettes que tu as maniées; et aprimes viennent les espines et chardons très dangereux. Vecy ton homme qui dit en son dix-neuviesme article: que François essours en leurs haultes montées, après maintes honneurs et amours receues, maintenant en font la bée ou la moe à leurs bienfaiteurs, et les regarde l'en d'uns yeulx pervers et agus.

Dit en outre en son vingtiesme coupplet: que ce ne sont pas honnestes rendanges, ne justes fruis tirés d'humble service; et que si François estoient dieux immortels ou angels de paradis, les cuers de deçà se sont tellement exposés en les servir et honnourer, que impossible est à office d'amour d'en faire plus; mais tout redonde en mespris à iceulx et en reboutance. Dont, le cuer ingrat qui ainsi l'accepte n'y acquiert guières de loenge. Et semble qu'en ce cuer ingrat il veulle toucier une singulière personne. Et s'ensieut le texte de cestui vingtiesme coupplet.

20.

Or ne sont pas bien honnestes rendanges,
Ne justes fruis tirés d'humbles services;
Car quand seriez dieux immortels ou anges,
Et nous meschans bons hommeaus en nos granges,
Si n'en porroit plus prendre nostre office
Que ce qui est monstré par bénéfice,
Et nous redonde en despiteux mespris,
Là où l'ingrat n'acquiert guères de pris.

ENTENDEMENT.

Dame, ne te arguë qu'en raison, et ne trouble ta paix, là où tu ne vois chose qui te doie mouvoir. La fortune voirement des François est jà haulte, la roe chevillée de clous de longue duracion, se Dieu plaist; dont l'acteur ne parle point comme marry. Mais n'entens-tu que libéralité de nouvelle fortune cause nouvelleté aussi d'eslevement de cuer, et que ampliacion de puissance et de roideur engendre élacion en contenement et en manière? Cuers exaltés en hault siége à dur regardent en leur dessoubs; et là où ils voient riens que les approce, là gettent-ils leur contempcion. Ceci n'est pas nouvel, ains est ancien, mais non pas en cuers bien pondereux; car ceux là, ne pour fortune amie, ne pour restive ne escharce, ne se meuvent; mais de chascune à l'avenant du temps font leur bon et leur preu. Ne s'enfiérissent non plus pour ses flatteries et hault promettre, qu'ils ne se desconfortent en son des-nier et restraindre; car cognoissent fortune variable et plaine de déception, et souverainnement à ceulx qui, non eulx pourvoyans de vertus, se confient en ses faveurs là où ils sont deceus; car ceulx là coustumièrement fait trébucier confus. Et leur seroit plus félicité lors non avoir esté eslevés si hault, que réputacion de malheur d'avoir esté tenus en despression basse; car nulle infélicité si grant que souvenance d'avoir esté félice. Doncques, en ensieuvant la lettre de l'acteur, où tu le accuses chargier François en leur exaltacion, disant qu'ils font les bées ou les moes à leurs bienfaiteurs de jadis, leurs frères et voisins, et leurs serviteurs très volontaires, et que avecq ce ils monstrent ungs yeulx felles sur eulx: Dame, se les premiers articles sont vrais, là où l'acteur les a monstrés frois et non fort affectés à l'amour de deça par avant leur haulte exaltacion, plus encore se peut prouver vray cestui article présent, quand libéralité de leur haulte fortune leur engroissist à cent double leurs courages, les quels avec froideur première, s'ainsi est, legièrement causent despection dont ils ont pris racine. Mais ne le dit mie l'acteur

Digitized by Google

par volenté de les reprendre, mais par condoléance qu'il a prise en ceste doloreuse manière de faire, tant dommageable et de si doloreuse attente que les yeux en pleurent, et les cuers des bons preud'hommes et des sages en souspirent, et les sédicieux corages et legiers à mal faire s'y aguisent et enfelissent.

Et là où tu dis, dame, que l'acteur repreuvet en la personne de sa partie les humbles services et honneurs que a faits aux François, disant que ce ne sont pas honnestes rendanges ne justes fruis tirés de bien amer et servir, et que se François estoient dieux immortels ou angels de Paradis, les cuers de deça se sont tellement exposés en les honnourer et servir, que impossible est à office d'amour d'en faire plus; mais tout redonde en mespris et en reboutement aux faisans dont le cuer ingrat qui ainsi l'accepte n'y acquiert guères de los; et te samble qu'en ce cuer ingrat il veulle noter une singulère personne: Dame, soies raisonnable droit cy et ne pren pas les choses en leur pire entendement, quand amender toutes choses et les traire à bon terme est œuvre de grand vertu. Tu scés bien, dame, que aultre chose est de celui qui parle et de celui à qui on parle. Celui qui parle, c'est l'acteur en la personne de son parti, lequel présuppose au très noble roy françois et à son hault baronnage estre deu toute honneur et révérence, toute humilité et service, comme du subgect au souverain, et ne met difficulté nulle que ainsi ne doibt estre. Mais considérant qu'entre faire et debvoir faire il y chiet ung franc arbitre en l'omme, qui peut causer le non faire, comme la plus part des hommes ou beaucop porroient estre repris aujourd'hui en non faire leur debvoir et appartenir, tant envers Dieu comme envers le monde, comme tu scés et que besoing n'est d'en baillier exemple, là où toutesvoies ceulx qui debvoir font sont à loer et prisier beaucop envers ceulx qui y falent, arguë l'acteur et dit ainsi:

« Vous, seigneurs françois, nous vous servons et honnourons; nous nous humilions en terre devant vos faces et dominacions; nous vous présentons et avons présenté nos affections et bons corages; et ne vous poons gaignier ne convertir devers nous, voire en la généralité, que tousjours il ne se monstre une froideur, une indignacion estrange sur nos personnes. Et certes, ce dit l'acteur, ce ne sont pas honnestes rendanges, comme s'il voloit dire: « Le bénéfice d'amour et d'onneur receu, et ce bon acquit que nous mettons en nos debvoirs vous deust causer de nous amer et prendre en grace. » Et beaux seigneurs, metez ung peu de vostre recongnoissance envers nostre bonne volenté. Le recongnoistre vous sera hononrable, et le bien faire ce nous sera vertu. Nous nous y sommes tellement portés et acquités, que se vous estiez angels ou dieux immortels, si n'en porrions mais plus faire. Et beaux seigneurs, ne siet-il point recongnoistre envers gens de si bon voloir, et lesquels, avec bonne volenté, ont puissance de la mettre à effect. Certes, seigneurs, règle fault droit cy, et n'y ont point de voye équité ne raison. Mesmes tout ce que nous faisons à intencion de bien nous redonde en mespris. Et seigneurs, est-ce chose humaine ne qui se puist répondre. Vraiement il semble que l'ingrat droit cy, veu nos bons et loyaulx acquits, n'acquiert guières de los à faire ainsi. Et n'entend point l'acteur, par ce nom *ingrat*, une singulière personne, jà soit ce qu'il mette le nom en singulier, mais il entend plusieurs personnes qui peuvent participer en sa signifiance, parce que le nom est adjectif. Aussi, s'il disoit *ingrats* au pluriel, il noteroit tous et sembleroit qu'il n'y aroit riens excepté que tout ne fust ingrat. Maintenant le met-il en singulier adjectivement, donnant à entendre qu'il y en peut avoir de non ingras.

Parquoi, dame, le bien enquérir les matères les donne bien à entendre; et les interpréter bien à leur vray vuide souvent beaucoup d'erreurs. Et n'y a riens mespris l'acteur droit cy encore, se ce n'est que vérité ne peut estre oye. Toutesvoies, pour continuer sa matère, dit en son vingt et uniesme coupplet:

21.

Au fort par nous mettre en nos devoirs justes
Envers honneur et là où il conseille,
Tant plus seront nos fortunes robustes,
Plus clers nos noms, nos œuvres plus augustes,
Contre un chascun qui mordant nous esveille.
Et n'y a pas de perte une vermeille
Qui debvoir fait et de vertu se cœuvre.
Le cuer ingrat ne prend en gré bonne œuvre.

Digitized by Google

FRANÇOISE IMAGINACION.

Ha ça, sire ENTENDEMENT, il y a bien plus fort droit cy. Vecy ung passage que je ne sçay comment tu feras passer ton acteur parmi, sans estre brouillié beaucop, car il est moult estroit; et est une crolière où cent contre ung il demourra enraquié. Tousjours se confie ton homme en ses œuvres, et dit en son vingt-uniesme article que au fort, par soy mettre en juste debvoir envers ceulx où honneur le conseille, tant plus à ceulx qui ainsi feront seront leurs fortunes robustes, leurs aventures meilleures, leurs noms plus clers, et toutes leurs besongnes de plus grant efficace et de plus grant vertu encontre tout chascun qui les porra traveillier; et met avant que: ainsi faisant et gardant devoir et vertu devers lui, n'y a point de perte ung bouton ou une petite flourette, se cuer ingrat ne prend en gré la bonne opéracion. Que veult dire ce cuer ingrat, là où il condescend arrière à particulière personne, et met en non chaloir le mal prendre en gré des François, comme s'il voulsist dire en la personne de son parti: « Ne me chault de vous ung oignon; prenez-le en gré se vous voulez, ou le laissez se vous voulez; tout m'est ung. »

ENTENDEMENT.

Dame, beau chemin large et ouvert est de legier passable, et est d'une mesmes prestance et aisibleté à ung ydiot comme à ung sage, parce qu'en cheminer dessus n'a point de maistrie ni d'avantage plus pour ung que pour autre. Mais là où l'ignorant et le sage, le subtil et l'ydiot voudroient tous deux, ou devroient passer parmi ung destroit, parmi ung creux ou fossé fremissable, là certes y aroit honneur de s'y savoir conduire, et y aroit le sage et subtil homme grant avantage par dessus l'autre; et le passeroit à son honneur là où l'aultre y passeroit enraquié.

Au pourpos de ce que tu m'as dit maintenant de l'acteur, que mal se pourra sauver en cestui passage, tant le sacè-je deffendre, qu'il n'y demeure brouillié: dame, le brouillis n'y est pas jusques tu le y vois. Dont, et se je puis tirer parmi et ramener net, au moins faudras-tu à tes ententes. La première partie de son article est honnorable et digne de grand los, et la seconde partie est véritable et digne d'être soustenue, car là où il dit au premier

Au fort pour nous mettre en nos debvoirs justes.

L'acteur, comme sage et reconnoissant ce qui est de devoir et d'honneur, présuppose tousjours son parti infailliblement voloir faire bien, l'avoir fait à son pooir, et avoir intencion tousjours d'y continuer; car lui-mesmes recongnoit que ce qu'il fait il le fait par debvoir, comme il appert par propre escript: *Au fort par nous mettre, etc.* Présuppose aussi que faire justement son debvoir, pour ce que plusieurs y falent, est une chose honorable, et qui est moult aggréable à honneur. Dont, par connoissance qu'il a du cas, et que debvoir faire et honneur ensiévir est vertu et une chose qui attend mérite, dit par manière de confidence, en la personne de son parti, plurelement: « Au fort, plus nous mettrons en nos debvoirs, justement et vertueusement, tant plus nous seront nos avantures bonnes et vigoreuses, tant plus seront nos personnes clères et mieulx recommandées, tant plus seront nos œuvres pleines de vertu et de bonne expectacion, contre ung chascun qui d'aventure nous voudroit traveiller ou mordre en nous. » En quoi disant et maintenant, l'acteur parle bien et ne fait à reprendre d'ung mot jusqu'à ce point, ains dit chose si vraie que contradiction n'y aroit point de lieu. Mais là où il dit après: qu'il n'y a point de perte une vermeille qui debvoir fai et se cœuvre de vertu, se cuer ingrat ne le prent en gré: or convient il entendre l'intencion de l'acteur, et le parer de ce qui sonne aigrement; car n'est pas son intencion si mauvaise que légier jugement y assiet sa sentence.

L'acteur, dame, espoir est homme de bon voloir, est homme de bon fonds tout entier et tout franc, aime honneur et preud'ommie, aime vertu et vertueuses gens, affecte tout bien, ressongne tout mal, het toute perversité, toute descongnoissance, toute présumpcion, toute iniquité et malice; et soy congnoissant quel il est et quel il désire devenir, et voyant quel est le monde aujourd'hui, quels

Digitized by Google

les hommes frères à frères, amis à parens, affins à voisins, plains de faultes, plains de rancuers, plains d'envie, plains de suspections, plains de mautalens et d'ingratitude, et que ceulx qui deussent estre vertueux et raisonnables, justes et honnestes en cuer, ensiévir équité et droiture, et que ceux qui le mieulx s'y acquittent aujourd'hui et le plus honnourablement besongnent, sont les moins congneus, impacient de ce et courcié, ardant en honneur et bon voloir, dit, desplaisamment en général à tout le monde : « Puisque ainsi va, et que bien fait ne peut estre recongneu, au fort qui bien s'y porte et s'y met en son debvoir ne peut chaloir, se cuer ingrat ne le prend en gré. »

Et n'entent pas l'acteur par ce cuer ingrat une singulère personne sans plus, ne ung singuler cuer tel ou tel, mais ung cuer qui est distributif à tous ceux qui pevent estre entachiés d'ingratitude. Par quoi je dis, que ceste clause que tu prises tant, dame IMAGINACION, n'est pas si dangereuse pour l'acteur comme tu pensoies ; mais est excusable et reparable honnestement et en vraie équité, par ce que le parler aigre lui est meu par ardeur à bien et par impacience du mal perceu, non parlant toutesvoies ne aux François ne aux aultres, fors que à toute la généralité du monde entier.

YMAGINACION.

ENTENDEMENT, tes solucions sont moult belles, mais ne sont pas de nécessité à croire, qui ne veut. Dont se tu es passé par cestui destroit, qui me sambloit assez fangeux, vez en cy encore ung aultre aussi maulvais ou plus que celui là, où il y a bien mistère, ce me semble, de passer parmi piés nets. Ton homme va toujours de pis en pis, et de felle en plus aigre : il se vante en son vingt-deuxiesme article, que Dieu et hommes congnoissent bien leurs vies et leurs manières de faire, et que par cela riens ne se peult ne celer ne estordre, que tout ne soit sceu une fois et viengne à congnoissance ; mais en nos haulteurs et exaltacions, l'en y perçoit nos œuvres si cièrement que tout le monde y peut mordre. Dont, se le faire ainsi nous vient de faulte d'ordre et de bonne raison, ce poise lui, mais le vice en redonde en nous mesmes. Que veux tu ici respondre, ENTENDEMENT, ne quel esclaircissement m'y saras tu donner, qui me suffise ?

22.

Hommes et Dieu cognoissent bien nos vies,
Rien ne se peust ne celer ne estordre,
Mais en possès de vos haulteurs pleinries
L'en y perçoit si clères vos envies
Que tout le monde y peut reprendre et mordre;
Dont s'il vous vient de faulte de bon ordre,
Ce poise nous de vos vices extresmes,
Mais le venin en redonde en vous mesmes.

ENTENDEMENT.

Dame, de pou menace de pou espoente ; et n'est digne de soy exposer au péril, qui ne l'ose attendre. De ce que tu m'as resumé droit ci, fust aussi aigre et aussi dangereux comme tu le me fais, j'en deusse moult craindre la solucion et le destroit par où je le vouldroie parer. Mais entends bien que aussi peu crains-je cestui que l'aultre passé. Pourquoi? par ce certes que je n'y voy riens hors de voie ne riens à répugner, selon le pourpos de l'acteur qui aigrement a commencié sa matère à bonne intencion ; si convient que par là mesmes il la déduise pour venir à ses fins, non que ce soit nécessité, mais il peut estre utile.

L'acteur dit voirement et parle en la personne de son maistre en plurel, pour couvertement parler de lui : que Dieu et les hommes congnoissent bien nos vies et nos opéracions et toutes les bonnes intencions qui sont en nous, c'est à dire en sa noble personne, et que icelles ne se peuvent ne celer ne estordre au par-aller, que une fois toutes ne viengnent et redondent en fruict et en retribucion en l'équité divine et du monde. Et parlant ainsi de sa noble personne, il le glorifie en ce qu'il y sect et perçoit de bon ; en quoy faire ne fait tort à nulluy, mais fait son debvoir d'exalter celui qui le vault. Mais retirant ses yeulx d'ensus luy et les rejettant en vous qui le vexez, et à qui il lui convient avoir à faire et respondre, dit affirmativement : que

Digitized by Google

les envies que vous avez dessus luy sont si clères et si magnifestes que tout le monde les peult percevoir. Dont, s'il y a faulte de raison en vous ou de bon ordre, ce poise lui; mais il dit que le venin de vostre envie redonde en vous mesmes, comme il dit vray; car envie ne peult faire mal à nul qu'à celui mesmes qui la porte, comme dit le grand Alain en ses paraboles. Or, belle dame, puisque tu me quiers de si près, je te resume arrière la protestacion que a fait l'acteur ici devant, et te renouvelle que je n'entends, non fait l'acteur, comprendre, en nul de mes termes ne en nul de mes argumens, la très noble personne du roy, comme qui nulle part ne s'y treuve toucié; mais lui seul reservé, je me contente que tout s'y puisse comprendre, qui s'y voudra joindre. Venons au point doncques : ce qui est il est, et est impossible que ce qui est non soit. François sont bons, ou ils ne le sont point; bons sont et tu les prononces. Mais s'en contraire de tout, ailleurs ils se desvoient devers nous, et envers nous ne usent point de bonté, n'est-il loisible de leur remonstrer ce en quoy nous nous dolons, et de les toucier en celui vice propre où les sentons desvoyés? Nous ne touçons point à particulières personnes, ne telles, ne telles. Nous réservons par exprès la magesté inviolée; et notons que ceux qui abusent de vertu et de noble condicion, repugnent et reboutent celui du monde que plus deussent honourer et chérir après le souverain. Certes, il me semble que gens de bon voloir, voyans aultrui avoir envie ou despit en leur félicité, pevent bien remonstrer ce qui est visible et percevable de lui mesmes et que à eulx touce. Car quoi qu'il soit de toute chose et de toute opinion, veulent gens ou non veulent, la veue des-cœuvre les fais. Quand doncques les veullans bien faire voient desvoiés ceulx dont ils voudroient traire amour et grace, et se deulent de leur aucune imperfection, ne peuvent-ils, pour les mettre en la perfection où ils désirent, dire : « Vous estes tels ou tels envers nous; ce nous grieve et nous est dur; et à vous ce ne vous est point honneste d'ainsi faire; et tant plus y continuerez, tant plus en redondra le meschief en vous mesmes. » Certes oy! et n'y a riens en ceste reparacion, dame, que tu sceusses nyer par raison, si non que tu porrois maintenir et nyer que le vice d'envie ne fust point là où l'acteur le descript ès nobles françois. Sur quoy je te repliqueroie tant et tellement, et te donneroie tant d'exemples, que les probacions y seroient évidentes assez. Mais n'est heure encore peut estre; que aultre part porroie estre constraint de les alléguer.

YMAGINACION FRANÇOISE.

Or çà, long arrest sur une chose, là où il y en a plusieurs entre mains, donne fatigue aulcune fois et fait perdre temps. Nous sommes en matière odieuse, ce me semble, et en difficile tractacion, dont encore ne voy fin de long temps; et me vient férir à l'œuil présentement une esparque de bien aigre sentence que ton homme met en son ving troisiesme article, là où il dit :

23.

Si vous regnez en triomphe amirable,
Et qu'en vos bras gist fortune endormie,
Régnez si bien que ce vous soit durable
Et qu'en regnant la fin ne soit plorable;
Car quant à nous ce ne nous griefve mie.
Mais d'autre lez se fortune est amie
Vers nous, aussi n'y prenez point rancune,
Car point de vous ne nous vient ceste lune.

Droit là il arraisonne les François increpamment et leur dist : « Se vous régnez en grant exaltacion et triomphe, et qu'en vos bras gist fortune endormie, comme felle feust, toute pour vous, régnez si bien et si sagement que ce régner vous demeure durable, et que la fin n'en retourne triste, car cela ne nous griefve point. Mais à l'aultre lez aussi se fortune nous est amie ung peu et qu'elle nous faveure, n'y prenez point de desplaisir non plus que nous, car cela ne nous vient point de vous ne de vostre cuer. » Laquelle chose sonne au commencement en manière de correction, et en la fin en descongnoissance despite.

ENTENDEMENT.

Dame, se tu sainement entends, tu saine-

Digitized by Google

ment jugeras. Cestui article que tu as relevé maintenant n'est pas vicieux, et le te prouverai tellement, ce me semble, que la solucion t'en semblera honneste. L'acteur avoit cy noté trois choses et les déclare. Il note premièrement la gloire, l'exaltacion de fortune, la haulte triomphale regnacion des François, dessoubs lesquels lui, son maistre, ses suppos et subgects il leur convient vivre et temporisier; et est ung des poins qu'il note et confesse estre ainsi. Il note secondement et donne à congnoistre l'amour qui est en lui et en tout son parti envers vous les François, quand voyant vostre regnacion si excelse, il la contemple et s'y délite; et de paour qu'elle ne puist tourner par aulcun meschief à descadence, dont il aroit doeil, vous advertist en tiltre de charité, et requiert que vous régnez si bien et si sagement que vostre hault glorieux règne ne retourne en triste fin, veu que les choses humaines ne sont estables, fors d'autant qu'elles sont accoutrées de vertueuses sollicitudes; et est le second point lequel il déclare.

Tiercement il donne à congnoistre taisamment, en faveur de son maistre, qu'il y a gloire aussi et haulte fortune en icellui, et que comme ceulx de deçà ne sont courciés de leur haulte félicité et régnacion, mais très joyeulx, que eulx aussi en celle de deçà ne veullent prendre murmure; car ce que nous en avons ne vient point de leur lune ne de leur avancement.

Au premier point, là où il glorifie François de leur haulte régnacion qui se voit à l'œil, ne fait à reprendre, car vous est los et gloire quand tel il vous juge comme il vous voit. Au second point, là où il démonstre l'amour qu'il a envers vous par contempler vostre bonne fortune et par avoir soing et paour de vostre stabilité, n'est à reprendre aussi, car lui vient de dilection cordiale et de noble voloir, quand il vous avertist et requiert que vous mettez soing et pourvision que la roe ne tourne; et le devez en ceste qualité chiérir et amer, quand il vous advertist de vostre salut et de chose qui est digne d'estre toujours devant l'œil, quand les plus haults aulcunes fois du monde et les plus eslevés ont esté deceus par non y entendre.

Au tiers point où il parle taisamment en la faveur et vérité de son maistre, disant que : se fortune lui est amie, n'y prenez point de desplaisir aussi, non plus que nous de la vostre, car de vous ne lui vient point ceste haulte lunoison : dame, se bien l'entendez, ne dit riens mal et encore moins de desplaisir à nullui, comme vous ferai bien entendre; et n'y cherra difficulté nulle, qu'en ceste dernière close, qui est que nostre bonne lunoison, nostre bonne aventure et félicité, ne nous viennent pas de vous. Et sembleroit par ce, que nous serions ingrats, descongnoissans et tous essours et eslevés en presumpcion et orgueil, dont je te monstrerai tout le contraire et appaiserai ton cuer.

Cestui prince, voirement, puisque l'acteur taisamment le note, est plain de haulte fortune et de glorieuse regnacion. Et ne convient point longue demonstration pour le faire apparoir, quand ce qui en est de luy mesmes le juge : il est prince parti de la très noble maison de France, de la quelle comme les aultres, en mesmes degré de rang, il prend gloire et tiltre, et avec ce en emporte les biens grans et larges que point ne descongnoist, mais s'en repute atout grant et puissant entre tous ses semblables. Mais avec ceste felicité et gloire que tirée a et produite avec lui du noble ventre de sa mère, et en la quelle il a longuement regné prince puissant et renommé, si lui a Dieu multiplié encore sur vieille grace nouvelle gloire et exaltacion; et qui l'avoit fait naistre duc par nature et succession de père, pour estre égal aux autres ducs plusieurs, l'a tellement pourveu de fortune, qu'en terre maintenant n'a duc son pareil. Dont comme Dieu l'a pourveu de multiplication de seigneurie nouvelle sur la vieille qui estoit haulte, a mis paine aussi de multiplier à l'avenant sa fame par multitude de vertus et de hautes operacions, par les quelles il espère merite. Et comme cestes choses ci ne viennent point du troncq de France, ne viennent de donacion ne d'acquest, ne viennent point d'achat ne de tirannie, ne viennent par aide ne secours de main forte, mais viennent nuement du don de Dieu, de haulte amie juste fortune, de vraie naturelle succession legitime du troncq de l'empire,

Digitized by Google

du sang tout'aultre de France, d'autre condicion, d'autre tenement, et qu'en icelle il resplend et regne glorieulx et vertueulx prince : ne peut dire l'acteur de lui mesmes en faveur de la verité, qui souvent n'est congneue là où besoing fait, que ceste haulte superlative lune, ceste haulte gloire et exaltacion particulière ne procède point ne ne vient directement et sans moyen de France, dont il porte nom et gloire connaturelle, quand ceste icy est accidentale, et lui procède de Dieu par nouvel don, lui procède de fortune par singulière faveur et lui procède de ses propres vertus et condicions, les quelles il a applicquiées à son pooir à toutes glorieuses opéracions? Dont, et quand ainsi seroit que terres et possessions tous venroient du royal tronc françois et que de là les tenist, si ne peut il tenir ces vertus que de Dieu et de son bon cuer, les quelles font l'omme promptement glorieux, non pas les haultes seigneuries, quand icelles souvent se possèdent sans glorieuse renommée ; mais ne se peuvent acquérir nuls glorieulx tiltres jamais sans glorieusement vivre.

Or regarde, dame, se tu as cause de toy contenter droit cy, ne se tu as cause d'imputer à l'acteur ne à aultrui, vice en cestui endroit, comme d'avoir descognoissamment parlé ou trop en arrogance, quand je te declare distinctement que veut dire ceste lune qui ne vient point de vous autres. Et bien dis notamment *vous autres*; car quand tout vendroit du royal troncq, sy n'y a le pied de vous autres, lui seul reservé, qui doie entendre part en ceste contribucion; car n'y avez mis ne doy ne main, ne donné faveur ne confort, ne vestu haubergon de son temps, en son avantage. Et par ainsi, posé que lui, en sa noble personne qui est toute humble, ne se vante ne ne glorifie, et ne se veult extoller ne en ce ne en cela, l'acteur toutesvoies, qui procède à l'équité des choses, peut bien remonstrer quels dons il a de Dieu espéciaux, quels de nature et de succession legitime, quels aussi de fortune et de glorieusement vivre, et dont tout vient et de quel lieu, sans estre reputé arrogant, ne descongneu, ne disant injure à aultrui.

FRANÇOISE YMAGINATION.

Que tu treuves d'estranges vuidanges, ENTENDEMENT, et de subtiles perçures pour vuider ung destroit. N'y a trou si grand que tu ne treuves cheville pour le bouchier, ne pertuis si estroit que tu ne passes parmi. Or ça, n'est rien fait qui ne fait plus fort. L'acteur arrière, en son vingt-quatriesme article, se présume et pense bien que cela se veult appliquier à son maistre; et dist qu'en lui a gloire, honneur et resplendissance qui l'air parvolent et font fendre les cieulx. Mais ce n'est pas, veult-il dire, qu'il ne recongnoisse dont ce lui vient, car le tient de la haulte puissance et faveur divine, la quelle, comme il subjoinct, sera pour le deffendre au besoing, et le quel Dieu, se François le craignoient à offenser, ils se tendroient à ce qu'ils ont de grace et de bénéfice de lui, et souffreroient de la felicité de l'autre. Ici semble, à l'entendre, qu'un François doibt avoir descongnoissance premièrement en leur hault regner, et secondement que ne redoubtent à offenser Dieu dont ils ont tous leurs bénéfices; la quelle chose porte de soi injure et ramponne. Et est icelui coupplet,

21.

Nous avons gloire, honneur, resplendissance,
Qui l'air parvole et les hauts cieux fait fendre,
Mais ce n'est pas dehors de cognoissance;
Ains tenons tout de la haulte puissance
De Dieu là sus, qui nostre est pour deffendre.
Le quel aussi, se vous craigniez l'offendre,
Vous vous tendriez à sa grace impartie
Et souffreriez de la nostre partie.

ENTENDEMENT.

Que pleust à Dieu, dame, que le throne des François jamais ne deust estre toucié de plus grand injure, que de telle que droit cy; et je croy voir que jamais ne recevroit tace dont on le peust jugier soullié; car droit cy n'en y a nulle. Bien est vray que l'acteur, en vuidant de son aultre article et là où il parloit de cest lune dessus toucée, maintenant spécifie ung pou au cler ce que avoit mis par devant en termes obscurs, et rendant graces et loenges

Digitized by Google

là ou elles sont dues, dist ; qu'en son maistre a gloires et exaltacions qui parvolent les airs et les cieulx. Dont pour donner exemple à tous glorifiés hommes comment ils doivent user de leur fortune, dist : que ce n'est pas en descongnoissance ne en aveuglissement ! que icelles possède, mais en cremeur et retribucions de loenges à son createur, dont il les congnoit avoir receues plus que à son mérir, confiant de sa miséricorde, qu'en icelui bon voloir et regart qu'il a envers lui, il le deffendera et secourra en temps opportun. Belle dame, ici y a-il vilain? y a-il riens droit cy pour mordre, ne en quoi corage françois se deust mouvoir ne troubler, quand ce que l'acteur dit de son maistre, il le baille à tous autres pour faire pareillement, et ne reprime ne ne corrige nulluy de cas contraire, mais remonstre par son maistre : que de haulte prospère fortune glorieuse est deue haulte singulière retribution curieuse à Dieu, quand par decongnoistre, par non entendre à son debvoir, par non vaquer et veillier en œuvres vertueuses, en diligences et sollicitudes, en choses de stabilité et de fruit, et souverainement en cremeur et loenge de Dieu, maints royaulmes, maints rois et monarques, du plus hault de la roe, non bien gouvernés, sont gettés confusément misérables en basse poussière, là où ils voutroullent tristes chétifs par leur demérir? Si croy que aujourd'hui Dieu ne fera pas une nouvelle fortune pour la nouvelle regnacion du présent, et que ayant eu mis tout le monde passé subget à la vieille, doie exempter de sa loy et puissance la généracion d'aujourd'hui nouvelle ; ains souffrira que qui en vertu et sens règne, que celui pardemeure ; et que qui desfectueux et mal sage possède le hault siège, que celui méritoirement trébuce, ou son équité seroit autre maintenant, que n'a esté trouvée en nos vieulx pères. Doncques, et se l'acteur voiant que son maistre a esté surquis en pluseurs voies, et ramponné aultrement que ami à ami, et pour ce en doubte que cremeur de Dieu n'estoit point plainement là où elle devoit bien estre, et que, par faulte d'icelle, les deux haultes félicites, tant de l'ung comme de l'autre, porroient tendre à diminucion et cheoir toutes deux ; fait-il mal s'il subjoint que, se François craingnoient offenser Dieu, ils se tendroient aux graces et bénéfices qu'ils ont de lui, et souffreroient de l'aultrui, à qui Dieu a telle liberté de donner et cherir comme à eulx? Certes, il m'est advis que nenny, et n'y a chose qui en mal se doive entendre.

FRANÇOISE YMAGINACION.

Plus parles, ENTENDEMENT, que plus tu me crois mes admiracions ; et plus te baille matères estroites, plus tu m'eschappes, et ne say comment ; et te treuve hors de mes mains telle heure que je te cuide tenir à tenailles. Mès vecy où ton homme injurie terriblement nous aultres François ; là où, après confesser que nous avons ung hault glorieux throne par dessus le leur, et que icelui portant ceptre et couronne est tout plain de gloire ancienne, et que la clarté du siècle s'y resplent à l'entour, se vertu estoit en cour, comme soloit, mès nenny ; de quoy nous donnant reproce et mespris il dit : que vanité et presumpcion nous ont tellement abuvré les cuers que la hantise en est fière et sauvage : dit en oultre en son vingt-cinquiesme article : que nostre orgueil et haultaines manières, nos élacions en nos nouvelles fortunes, avec le mespris que nous faisons d'eux, tous ces points cy lui ont esté cause d'entrer en ceste aigre tractance ; et voudroit bien que la cause y fust moindre : parquoy il me semble qu'en ces deux articles il y a publique injure ; des quels s'ensieut la lettre.

25.

Bien cognoissons que vous avez ung thronne
Par dessus nous plain de gloire ancienne,
Et qu'en vos mains tenez ceptre et couronne
Où tout l'onneur du siècle s'avironne
Se cours avoit vertu cotidienne.
Mais vanité de gloire terrienne.
Vous a les cuers si pus de son buvrage
Que la hantise en est fière et sauvage,

26.

Vostre orgueil grant et haultaines manières,
Vos cuers essours en nouvelle fortune

Digitized by Google

Avec mespris de nos povres tannières
Que vous pensez fouler de vos bannières,
Se Dieu gardoit pour nous telle infortune :
Tous ces points cy nous sont cause oportune
D'entrer droit cy en ceste parole aigre.
Que pleust à Dieu, et cause y eut plus maigre!

ENTENDEMENT.

Je te responds, dame, et concède qu'en aulcun des poins recités droit cy il y peut avoir assiette de rigoreux termes sonnans aigrement, mais non injures proprement injurians et blessans, parce que injures sont choses faites et dites torcionnérement et sans nulles occasions précédentes, qui procèdent de felle vellonneux estomac delibéré et proposant blecier en fame ou en corps; de quoy oncques l'acteur ne fut en talent, ne jamès ne sera trouvé tel; mais bien confesse que, selon la porcion et qualité que voit les hommes et les condicions de ce royaume en présent, et en quoi ils se desvoient et desmesurent, souverainement en devers ceulx dont il est de la multitude, il les ose bien descripre et nommer tels comme à son jugement il les treuve par expérience. Parquoi, s'il les treuve et connoit estre fondés en vaine gloire, et que de cela se paissent et abuvrent, il n'y chiet point de grant meschief à dire : qu'en celui endroit la hantise aujourd'hui en est fière et sauvage, quand eulx mesmes se sont assauvagis de sauvages condicions non à eulx appartenans, parce que lui mesmes les juge avoir leur throne plain d'anciennes gloires par leurs anciennes glorieuses vertus; les quelles, comme tu peus bien entendre, n'estoient pas fondées en vanités n'en presumpcions outrageuses, mais estoient fondées sur sciences, sur nobles meurs et condicions, sur équité et bonnes consciences, sur proud'homies et felicités, soubs recongnoissance et cremeur de Dieu, sur regart à la chose publicque, sur honnesteté de propre personne, sur amour et charité à son prome, sur courtoisie et bénignité envers chascun, sur l'espargne du peuple et de humain salut. Sur ces poins icy estoient fondées les vertus anciennes des François; de cestui grain remplissoient-ils anciennement leurs granges, de tels splendeurs décoroient-ils et enluminoient leur throne, non pas d'orgueil et de jactance, non pas de confidence et de presumpcion en propres vertus, non pas de menaces et contempcions de leurs voisins, non de rigoreuses et roides tractacions sur ses amis, par fierté, par envie, par despection, par dol ne par fraude, comme font les mauvais, qui ne sont dignes de nuls tiltres, qui jamais ne par-ataingnent à glorieuse fin, ne jamais ne persévèrent à glorieuse durée, car seroit contre nature, et contre loy et ordre de toute équité et raison.

Donques l'acteur voiant François en mespas, et souverainement en tant qu'il lui touce, les peut bien nommer tels comme il les conçoit en son entendre. Et est vraisemblable que leur nouvelle fortune, laquelle je appelle nouvelle par renovacion, non pas par origine, leur peut avoir extollé les cuers, parce que leurs mains ont esclarci leur throne de ce qu'en trois cens ans paravant oncques ne se pot purgier par main nulle. Si en peuvent estre leurs cuers plus grandis, leurs natures plus ensoufflées de vanité, et leurs condicions plus hautaines et moins humbles. Mais pour par-attaindre encore à plus haultes fins, comme je leur garde une fois, deussent loer et glorifier Dieu, à lui attribuer l'onneur de leur victoire, mettre paine à y perséverer longuement, et de non riens emprendre qui peust estre contraire à Dieu ne à conscience; et gardans propre felicité, propre honneur et l'aultrui, soy exposer et par-offrir en toutte chose honneste et utile.

Vecy l'appartenir des François, vecy l'appartenir des vrais glorieux hommes, des haulx victorieusement regnans, qui désirent mérite emprès Dieu et gloire du siècle. Dont se l'acteur se deult par y sentir contrariétés, les quelles il plaint et les frémist, comme il monstre bien en la fin de cestui vingt-sixiesme article, quand il dit que toutes cestes aigres manières et condicions lui sont cause de procéder en aigreur contre eulx : mais n'en fait mie pourtant à reprendre si fort, comme font ceulx qui sont cause de l'aigreur; les quels ne sont que une petite part de gens à l'aventure, et non pas toute la généralité, car seroit dommage; et envis l'acteur la y vouldroit comprendre; mais seulement il note et entent aucuns par-

Digitized by Google

ticuliers, sur les quels, sans nommer nullui, sa doléance est causée.

YMAGINACION.

Et que dites vous maintenant doncques du vingt-septiesme article de vostre homme, là où il dit et repreuve aux François : que leur orgueil maintes fois les a pugnis, et a fait passer et traverser toute infortune parmi leur royaume, en quoi aultrui quelqu'estrangier s'est glorifié en leur propre infélicité; mais ce poise lui que constraint il le leur convient remonstrer pour y résister et mettre pourvision. Repreuves, tu scés bien, sont injures; et par conséquentest tel cestui article.

27.

Orgueil jadis par maintes fois diverses
Vous a pugnis et procuré misère,
Et a fait faire à maleur ses traverses
Parmi vos osts piteuses et adverses.
Dont l'aultrui gloire en est vostre impropère ;
Ce poise moy que je ne vous appère
A plus grand eur; mais ce fait advertance
Pour y pourvoir par ferme résistence.

ENTENDEMENT.

Dame, tu dis merveilles, et ne puis tant dire ne tant faire que par devers toi tu meisses une fois le bon bout, et que de toy mesmes tu te contentasses, quand de toy mesmes il te convient estre juge. L'acteur droit cy, pourquoy ne peult il mettre ce que dedans Paris, le nombril de France, les petis enfans qui vont à la moustarde savent bien raconter l'ung à l'aultre, par le recort qu'ils ont oy de leur père : que les peschiés, les orgueIx, les desrèglemens, et les envies des François l'ung à l'aultre par maintes et diverses fois les ont pugnis; et en ce mesme en quoy prenoient plaisir et delectacion, en ce mesme ont esté battus et prosternés confusément, comme leurs intencions et fins quises estoient confuses et malvaises. Se délitoient en envie et division l'ung avec l'aultre, et en envies et divisions sont esté mors. Se délictoient en orgueil et vanités excessives, aujourd'hui tirans demain plains de maulvaises intencions; et par nacion orgueilleuse et excessive, rapace et convoiteuse de sang, pire que eulx cent fois et plus inique, ont esté humiliés; et y sont entrés roys et ducs, tirans et gens crudèles, et les ont calamités et persécutés, fait devenir misérables et recrans, vaincus en batailles et en sièges, et tout avieuti et pollué leur throne; dont eulx mesmes volontairement avoient esté cause, et en avoient produit la verge dont aultrui les chastioient.

Et, belle dame, se l'acteur remonstre cecy et le leur met à l'œil affin que cecy plus n'aviengne, et que par gravité et prudence, par longue pondération des matères, ils mettent pourvision, fait-il mal ? fait il chose contre honneur et loyaulté? Certes nenny. Mesmes est une chose que les histoires françoises récitent et recordent, que ainsi en est, et que toutes condicions d'ommes, jeunes et vieulx, recongnoissent aujourd'hui et jugent estre vrai. N'entens-tu que se division et envie ont peu autrefois esbranler les François, les faire cheoir et perdre honneur et salut, que aujourd'hui ne leur puisse procurer ce mesmes, et les faire perdre et exterminer comme lors? Certes oy ! Et en seront les périls aussi prochains, comme ceulx qui les aiment et quièrent sont prests de les nourrir.

Or va avant, dame, et nous délivre de ton résumer; car la matère m'est contre cuer durement, et voulsisse bien en estre hors, se honneur me pooit permettre de non tant y respondre. Mais tant m'est prest l'acteur, et son œuvre que je connois partir de meilleur fons que n'a esté prise, que à très envis et à très dur l'abandonneroie. Si ques ou déporte de tes difficultés et interrogacions maintes suspicieuses, ou me abreiges mes paines et langueurs, là où envis je tire au colier.

YMAGINACION.

Sire ENTENDEMENT, ce ne m'est joie nulle de te vexer, et ne me délite point forment en l'occasion qui droit cy nous assemble. Je t'ay meu des questions et difficultés aulcunes, droit cy. Dont maintenant ung pou je te donrai deport en tant que interroguier touce; et te

Digitized by Google

requiers seulement que huit articles ensiè-vent, qui sont vingt-huit, vingt-neuf, etc.

28.

Ne vous ne nous n'avons de propre force
Ne de bras fier certaineté ne taille,
Car là hault gist la main et trenchant force
Qui d'ung chascun affoiblist et renforce
Le bras armé de quoy il coppe et taille.
Dont se gloire ist au vaincuer en bataille
Ne lui vient point de vertu seule humaine,
Mais de celui là sus qui l'œuvre maine.

29.

Puissance humaine est une povre chose
Qui est fondée en vanité légère.
Millions gens, et cent fois plus par glose
Là où péchié d'orgueil se contre oppose
Tout n'est en pris qu'un voirre de fougière
Emprès la main de Dieu avantagère
Qui vient au foible et à l'umble en aïde,
Lorsqu'au plus fort baille fraeur et hide.

30.

Quans a-l'on veu de si fais haults mystères,
De tels divins haults jugemens sans nombre,
Là où les fiers humains parsecutères
De leurs grands osts ont rempli cymitères
Soubs ung petit flaiel tout humble et sombre,
Et ont esté estains, ainsi qu'une ombre,
Qui passe au vent et jamès ne retourne,
Par leur orguel qui ainsi les atourne.

31.

Non se confie ung roy en ses cohortes,
En ses maintes puissances redoublées
Parce que là où Dieu n'est de ses sortes,
Toutes fiertés humaines si sont mortes
Et en l'instant ravies et emblées;
Car veult monstrer en toutes assamblées
Qu'en lui seul gist plus qu'en cinq cens mil ames
La paix des rois et salut des royames.

32.

Proposemens seuffre assez dire et faire,
Grands apparaux maciner et esmeuvre.
Dont quand ung vient à ce pourpos parfaire,
Souvent le tourne en ung tout autre affaire,
Et au rebours du proposant chiet l'œuvre.
Ainsi sa grace où tout salut se coeuvre
Souvent tient roide aux rois bride et cheval,
Pour le support du monde ici aval.

33.

Besoing fait voir que le frain se retiengne,
Des roys souvent ireulx et volontaires.
Que une main puissant le contretiengne,
Qui malgré eulx et parfait les abstiengne
De leurs pourpos non toujours salutaires;
Car se leurs cuers et pooirs solitaires
Avoïent frans, comme en main une fronde,
Jamais n'aroit paix ne salut au monde.

34.

Exemplez vous et vous soit à figure
Le roy Henry vostre infesteur si sage,
Lequel, après mainte grieve laidure
Faite en vos yeulx, qui trop vous estoit dure,
Fut revocqué du hault de son passage;
Mais non veullant croire le vrai message,
Qui l'avertit du saint divin remort,
Fut prévenu d'ingarissable mort.

35.

Dieu voit et scet qui à salut contendent,
Et qui à bien et à mal se disposent.
Si fait il ceulx qui à leur propre entendent,
Et rien qu'à gloire et vanité n'attendent,
Sur quoy leurs cuers labeurent et proposent.
Mais eulx trestous, tout ainsi qu'ils s'exposent
Par plus par moing à hault bien qui appère
Tout en ce point les conduit et prospère.

YMAGINACION FRANÇOISE.

Tous lesquels huit articles ne sont pas si reboutables en sentence, comme ils sont dignes d'estre mis en question; pourquoi ils y sont mis. Si ques pren le papier mesmes, s'il te plaist, et les regarde; et de mesmes à ton plaisir fay une petite déclaracion pour souffire aux François tant de l'un comme de l'autre.

ENTENDEMENT.

Dame, à le te faire brief et selon la lettre, laquelle est clère de soy et non diseteuse d'exposicion: quant au premier où tu veulx que je parle, qui est le vingt-huitiesme, et allègue l'acteur: que vous ne nous aultres, c'est à dire nullui, n'avons de propre force ne de propre fierté nulle certaineté: il dist vray l'acteur. Et en ce disant il glorifie Dieu de qui tout vient, force et vertu, et recongnoit

Digitized by Google

propre fragilité, propre insuffisance dont l'humain genre est plain.

Lors quand il dit que là haut au ciel, gist le bras et la trençant main qui coppe et détaille cy en bas ; dont se les hommes composent et ordonnent les batailles, Dieu envoie les victoires là où il lui plaist et règne la main là sus invisiblement qui maine l'œuvre : de ceci ne te fault autre exposicion que telle qui se prend à la lettre, quand toute vraie et non repugnable est approuvée et exemplée réalement et de fait par toutes saintes escriptures, que vous aultres nobles et sciencieux François savez par cuer toutes.

Quant au vingt neuviesme là où l'acteur dit :

Puissance humaine est une povre chose
Qui est fondée en vanité légère ;

Ne dist vray l'acteur, te semble-il? N'est ce pas une povre chose et très petite que de vanité et présumpcion qui se mettent en puissance et en confidence humaine. Certes, si est. Et tu scés mesmes que l'église reboute celle confidence qui est seulement en homme, et avoe et auctorise celle qui se pose en Dieu et non pas en princes. Dit en oultre : « que millions et cens millions de gens, là où péchié et orgueil, descongnoissance de Dieu et présumpcion régnent, ne sont en comparison que ung voirre de fougière qui se casse à la main et se froisse à deux dois en mille pièces; » là où il vray dit, et professe les œuvres et les merveilleux jugemens de Dieu estre à craindre, le quel constumièrement vient en aide et secours à petites routes de gens humbles, à gens espaourés et craintifs, à gens traveilliés et vexés par mains de tirant; et à ceulx là baille et pourvoit de victoire et de regnacion, pour reprouver l'orgueil des aultres et la confidence qu'ils prennent en l'infinité de leurs multitudes. Si on me demande nuls exemples ne alléguemens, quand trop me seroit paine de y prendre recours, et que tous livres et tous bons sentemens françois et autres en sont pleins, et que François mesmes, parce qui leur en est avenu en leur temps, présentement et de vive mémoire pevent jugier estre tel, quand cent mil des leurs sont cheus, hellas! par cestui meschief devant ung petit tropeau, non pas par la bonté des aultres, ne que Dieu les amast mieux, mais pour rompre leur orgueil et corrigier par leurs plus meschans. De ceste déclaracion du vingt-neufviesme, se passe légièrement et tout à net l'exposicion plus avant du trentiesme, là où il dist :

Quant à l'en veu de si fais haus mistères ?

Car tout est dit cy devant ce que de cestui là se porroit dire ou déclarer plus.

Pareillement est du trente et uniesme, excepté que cestui-là fait mencion en la fin : que Dieu veult donner à congnoistre aux hommes, que plus en lui qu'en nulles puissances humaines gisent la paix et le salut des royaumes et des roys.

Dont après, au trente-deuxiesme, il amplie ung petit sa matère, et dit : Que Dieu seuffre assez aux hommes faire grans apparaux beaucop de proposemens et de machinacions, mais quand tout a esté proposé et mis sus, tout entrepris et délibéré de faire ainsi et ainsi, sur le cling d'un œil fait-il tourner tout ; et fait tout avenir et chéoir au rebours de leur intencion, au contraire de leur entendement. Pourquoi, certes? pour ce que les intencions à l'aventure n'estoient point justes ne saines, n'estoient fondées en regart qui regardast Dieu, ne qui demandast sa gloire ne sa loenge; mais tout le contraire d'umain salut publique et de propre, comme maintenant de vous autres se peut dire : Que les proposemens, les machinacions rumoreuses et diverses qui se préparent couvertement à l'encontre de ceste maison, les alliances et renforcemens qui s'y quièrent, les substraccions qui s'y essaient et espreuvent, pour particulières privées passions dont les racines ne sont ne justes ne honnestes, au tour d'une main, au cling d'un œil peut-estre, tout se tournera ce dessus dessoubs, par mort de personnes, par pités et compassions divines, par maintes autres diverses divines pourvisions, qui font contretenir les roys et les princes malgré eulx, et des quels souvent les légières, mal saines, mal causées, mal méditées, très povres et petites causes, me sont abominables et me donnent terreur et espoentement de leurs grosses, larges, desvergondées et immiséri-

Digitized by Google

cordieuses consciences, ès quelles si pou ressongnent et poisent persécucion de peuple, et de respandre et calamiter sang humain.

Par quoy sainement adjoinct l'acteur ce qu'il dit en so vingt-huitiesme article : que pour cestes et telles causes, besoing fait bien que la main de Dieu retiengne devers lui le frain des roys volontaires et ireulx, parce que leurs passions et fragilités humaines, non veullans vivre de conseil ne de raison, seroient maintesfois préjudiciables et de grand grief au povre innocent peuple qui ne peut fuir leurs mains, si non en tant que Dieu les préserve et garantist en leur innocence. Et vous met conséquemment ung exemple l'acteur, du vertueux et très puissant victorieux roy, le roy Henry d'Angleterre darrenier, lequel, après que Dieu l'avoit souffert calamiter et corrigier son peuple françois, et non pas tant seulement le peuple, mais tout le throne avec son contenu, Dieu le fist révoquer de son contendre plus avant, et par son propre message le fist rappeler et lui enjoindre que plus avant il ne persécutast son peuple, ne attemptast outre en conqueste, parce que la clameur d'icelui montoit jusques en son regard; et voloit convertir ses haultes vertus et diligences que lui avoit données, en plus haultes et glorieuses fins et opéracions. Mais ledit roy, embuvré de convoitise, pessu de vaine gloire et de élacion en sa haulte fortune, proposant le sien fait devant celui de Dieu, et contempnant le message divin et son avertissement, ne voult obéir à conseil; et proposant à bouter outre ce que avoit empris, continua en son erreur. Dont, dedens l'an, de la mesmes main qui l'avoit fait vivre et regner jusqu'alors fust percus et exterminé en terre, et perdu et esvanui entre les hommes, comme une nuée qui droit cy vole, et là prent sa résolucion en pluie. Ainsi fut-il de lui; et ainsi peut-il advenir des autres roys et princes ses semblables.

Dont après, pour encore plus ouvrir sa matère dit: que Dieu, qui voit tout et tout scet, congnoit et entent les cuers de tous ceulx qui contendent à bien et à fruit et disposent et ordonnent leurs cogitacions à publique salut, et pareillement entent et congnoit aussi ceulx qui par contraire n'entendent que à la vanité du monde et à propre privée affection, en quoy labeurent et veillent; desquels tous, ce dist après, comme il voit et congnoit leurs chemins et proposemens divers, l'ung cy, l'aultre là, tout en ce point les conduit et fait prospérer en leurs voies, par plus, par moins, selon que leurs affections plus ou moins tendent à utiles et loables fins.

Dame, et que dis-tu droit cy? N'est vray et soustenable cestui article? n'est Dieu sur les roys et princes terriens? N'est-il celui qui voudroit tout le monde estre paisible, les hommes estre justes et raisonnables, les choses humaines estre gouvernées establement, les vertueux et les bons règner, et les maulvais exterminer, jusqu'à non estre? Dont se sur princes peut avoir ung regard singulier, les bons doncques et ceulx qui contendent à bien publique doibt faire prospérer en leurs voies, et les presumpcieux et remplis de vanité réprimer en durée. Si a bien mis et notamment l'acteur l'exemple de ce roy Henry, le quel, par les vertus et singularités créées en lui, pooit estre instrument du bras de Dieu esmerveillable à l'encontre des Infidèles et aultres rontures et plaies de la chrestienté dont il pooit estre réparateur; mais lui tout plain de sens, plain de prudence et d'activité, plain de labeur et de diligence, plain de vertu et de condicion séant à conquéreur, à prince belliqueux, batailler, jeune et robuste de corps, rice de finance sans nombre, puissant de peuple et de chevalerie, s'exposa tout au traveil des chrestiens, et de propre querelle, à vanité de privée gloire; et là persistant et désobéissant à Dieu, qui à plus grand chose le vouloit convertir, fut en fleur de ses jours précipité de mort.

Et dame, n'est-ce pas un exemple bel aux autres roys et princes terriens, lesquels peut estre sont instrumens, ou seroient, à Dieu pour grands besongnes faire, se leurs vertus et nobles condicions voloient convertir en choses de gloire publique, en choses d'expectation méritoire, dont Dieu et la foy sainte sont matère subgecte? Certes si est. L'exemple y est bel et séant. Mais aujourd'hui fuyans icelle voye, ignorans quels dons ont de Dieu, quels instrumens ils sont ou porroient

Digitized by Google

estre ; s'aguisent et s'escharnent en l'ung l'aultre, s'entregnongnent et s'entremenacent ensemble pour privées affections, pour particulières querelles non nécessaires, pour causes et subtillités non honnestes ne saines; et parvenus à la gloire du monde, par grace de Dieu, se disposent à la remettre en branle et dangier, par conseil de l'ennemi. Et belle dame, qu'est il aux François, qui avec le divin bras ont purifié maintenant leur throne des vieilles bruynes qui, passé a trois cens ans, y ont courues, et ont les bras au desseure de leurs ennemis anciens, ont bouté guerre hors de leurs metes pour avoir paix, et maintenant en dedens eulx vont quérant une nouvelle, l'une main contre l'aultre? Que est-il à eulx, se tiltre n'ont juste en leur propre region de la quérir illec ou mouvoir, de la venir quérir à Luxembourg, hors de leur congnoissance, hors de leur dicion et appartenir, pour mouvoir et exciter celui qui jusqu'à la darnière et toute extreme constrainte fuit la meslée? Est-ce chose honneste à eux ne respondable qu'en ce qu'en glorieuse vertu et main forte est obtenu victorieusement et conquis, et jà si justement possédé que oncques nuls d'eulx, fors depuis peu de temps en ça n'y réclamoit riens, que maintenant on traveille, par couvertes subtiles voies non honnestes, de l'atraire hors de la main du possessant, qui chevalereusement et à juste tiltre y a exposé son corps, y a mis son exercite, donné soing et labeur, et tant fait que triumphamment a fait d'une spelonque de larrons, pays de justice et de tranquilité.

Et dame, Luxembourg, qui n'est de la concernence, de France nullement ne des François, qu'est il aux François, en qui main elle soit? doivent François, qui ont paix maintenant et gloire en extrémité, aller quérir droit la guerre qui leur baillera ignominie ; et la quelle, quand l'aront meue en dehors leur royaume, la retireront arrière malgré eulx en dedens leur gyron, et se retrouveront en pestillence et en malédiction jusqu'aux yeulx; dont jamais n'aront fin.

O sens de France et proud'ommie! ô haulte glorieuse noblesse et vertu ancienne que estes vous devenues? ô salutaire et utile crémeur de Dieu! ô haulte circonspection et prudence royal d'équité et justice de conscience! et où sont vos natures? où sont vos habitacions aujour d'hui? et où sont vos salutaires et fructueuses opéracions et doctrines qui de vous procèdent et naissent, quand aujourd'hui visitant et quérant les anguelets des haulx royaulx palais, ne vous treuve nulle part, ne me parçoy de vos condicions, si pou non. Dont à Dieu prengne pité, et au monde puist-il non tourner à dommage!

L'ACTEUR.

A ce mot s'avança dame FLATTERIE, une dame fainte en condicion, ce sambloit, et déceveuse; et faisant signe aulcun comme pour voloir restraindre ENTENDEMENT de tant parler, dreça mesmes sa parole envers luy et lui dit :

FLATTERIE.

ENTENDEMENT, trop tu es aigre et précis; et ne sont point à desveloppper toutes choses les quelles on voit; et convient supploier aux temps et aux hommes parfois. Dont se les yeulx, que tu as clers et subtils, voient des choses beaucop, dont les unes sont clères en nature et les autres troubles, ne fait besoing pour tant tout descouvrir ne respandre, quand beaucop d'icelles pevent estre odieuses; car jà soit-ce que tirent à verité, si sont elles indignes et mal acceptables, par ce qu'elles infèrent plaies aux escoutans. Si ne dois, tant pour ton bien propre que pour aultrui paix, tant te descoudre, quand indignacion des princes fait moult à craindre, et que leur grace est une haulte félicité pour ceulx qui se scevent avoir autour de leurs personnes; car fait icelle monter l'omme en autorité, avoir faveur et portage, entrée en l'estroite fermeture de privauté. Là où aultres maints, crians à luys, bien notables, se pourmainent non appelés : s'acquièrent droit là dons et offices, promocions et haulx estas, dont la vie leur est pourveue contre indigence, et leur indigence rasseurée par provision.

Si te dis bien, sire, que bon fait vivre avec les vivans, et savoir tourner son voile avec

Digitized by Google

le vent qui avance. Vivre est délitable, morir horribleté extreme; et n'a mort que une seule amertume pointue, là où vie misérable a mille similitudes de mort. Si ques, obtempère et donne cours aux choses que tu ne peus destourner, et n'expose point de paine en quoy tu ne peus mettre remède; roys sont roys, princes sont princes; se bien font c'est pour eulx; si mal ne les siet à reprendre; le repreneur n'y a jamais bien. Qui les loue, et prise et scet complaire et ploier, celui règne et monte.

ENTENDEMENT.

FLATTERIE, dame, ne sçay comment jà si longuement tu t'es sceu contenir de parler et de me remonstrer ce que tu ores m'as dit, quand jà en beaucop d'endrois j'ai usé de termes bien aigres, dont, comme bien sai, tu as eu hide des sentences. Mais comme ton propre est de décliner de vérité par malice, le mien propre est de la maintenir roide par vertu.

Ta condicion, dame, si est mole et vicieuse; et ne regardes que utilité propre; et la mienne est invincible en corage, et considère équité universe. Tu ne peus, comme dist nostre redempteur Jésus, servir bien à gré deux seigneurs de contraires natures, que tu ne hées l'ung, et l'autre tu aimeras; ou que l'ung tu ne soustiengnes, et l'autre tu contempneras. Vérité, c'est Dieu droit cy, la quelle tu contempnes parce que tu aimes la fausseté du monde; et ton monde je le contempne parce que vérité n'y est point aimée. Vérité, dame, de soy est amable; et comme Dieu est à aimer de soy, aussi est vérité; car vérité est Dieu, et Dieu vérité. Si ne penses que pour les bienfais et menaces du monde, je me voulsisse estordre de ce que j'ai du don de Dieu, si noble et si pur, ne que je voulsisse changier ma propriété en perverse opéracion contraire à ma nature, qui est de concevoir les diverses choses du monde telles que les sens extériores les me présentent, et icelles enquérir et méditer songneusement et parfondement en dedens moy, telles comme je les ay conceues par veue ou par oye, ou autre sentement. Les quelles choses, à qui que elles touchent ne quelles que puissent estre en réalité, bonnes ou maulvaises, ne pevent changier ne varier le concevant, ne elles ne se pevent ne changier ne muer que, telles que ont esté présentées et conceues, que telles ne demeurent. Se doncques les fais du monde se présentent à moy, et je les conçois tels comme ils sont; et que d'iceulx longuement médités et tractés en la lumière de raison saine, je suis constraint d'en parler et faire conclusion, ne les dois-je manifester tels comme en la réalité je les ay conceus, sans que je soie repris pour ce ne redargué d'offense? certes oy. Mais non pas que je le feisse à intencion de gréver, mais à intencion de me voloir tenir incorrompu en ma nature.

Dame, aussi peu que les montaignes et les arbres des champs, aussi peu que le ciel et les élémens se pevent mucier de la veue des hommes, aussi peu se pevent mucier ne céler les fais des roys et des haulx princes devant les humaines concepcions, que tout n'y soit logié et incorporé, tout compris et mis en estuy, par plus et par moins, comme les choses par plus et par moins se présentent aux sentemens, et comme les entendemens aussi plus et plus s'applicquent à les concevoir beaucop ou peu. Entre lesquels ceulx qui beaucop en conçoivent en ont largement cognoissance, et ceulx qui en ont conception estroite n'en pevent faire que eschars jugement. Se hommes osent faire, hommes osent bien regarder. Dont comme les fais n'espoentent point ne n'esvergondent les facteurs, le vivement parler aussi n'espoente point les regardans, ou en couvert ou en publique.

Qui est ce qui fit mettre une royne de France (1). . . . . estre traynée à Paris entre quatre chevaux, fors celuy qui le vit aux yeulx. Dont toutesvoies les enfans se fussent tenus à injuriés, qui leur en eust fait record? Nonobstant toutesvoies celle cremeur, si fut-il mis par escript, et tellement que aujourd'hui encore le trhone françois en a l'empreinte de l'ombre. Qui est-ce qui de ce glorieux conquéreur Hanybal, en réci-

(1) Lacune d'un ou deux mots dans le manuscrit

Digitized by Google

tacion de ses propriétés et vertus, fist ajoindre aussi ses pluiseurs détestables condicions et grans vices par les quels dénigroit la dignité de sa fame? Qui est ce qui au conquéreur du monde, César, a mis l'escart ténébreux en sa clarté, par le quel, tout assis au siége des meilleurs, est regardé souppeçonneusement de mains yeulx contraires? Qui au meilleur des Grieulx, Achiles, vaincuer sur le meilleur du siècle, lui a donné note dont ternie est à tousjours sa renommée? Qui à mains autres crestiens et payens, avecques dignité mainte de haulx tiltres, leur a donné taces en leurs manteaux, dont moins ils resplendent? si non ceulx qui, parforciés de vérité dire, ont proféré ce que vérité leur a fait concevoir. Clère fame, que tu l'entendes, procède d'estroite contre-garde. Dont posé que les choses ne se placquent aux visages des délinquans, et se cèlent du temps de leur règne, ne se coeuvrent point toutesvoies ès livres qui après eulx s'espandent en diverses mains, et là où se treuvent, veulent non veulent, ce qui est de leur fait. Mais ne dis pas cecy à nul tiltre, fors par advertissement que qui glorieux est et cler, se contregarde de polluant œuvre, et qui mort desire non impugnée de fame, se abstiengne de ignominieusement vivre.

YMAGINACION FRANÇOISE.

ENTENDEMENT, tu relièves des choses beaucop, et te boutes, ce me semble, en une haulte théologie dangereuse, et à toy non moult nécessaire. Te porroit bien suffire se tant seulement tu réparer pooies et sauver les aigres et cuisantes paroles, de cestui homme que tu deffends, sans y riens adjouster du tien ne de nouvel, quand ce qui est au principal mesmes y est trop. Beau sire, ne te descous pas tant, et ne nous quiers nulles matères nouvelles, qui en as assez devant toy bien difficiles, les quelles, premier que tu les saces bien soudre, te donront à souffrir; et tout premièrement droit cy, où l'acteur dit:

36.

François, François, remitiguez vos ires,
Ramodérez vos passions non saines,
Et gouvernez vos haulx nouveaux empires,
Si bien qu'enfin vos noms n'en soient pires
Ne vos raisons plus foibles ne plus vaines.
Après avoir acquis ses granges plaines,
Du fruit de gloire à nullui héritable,
Il y chiet sens pour le garder estable.

Que veult dire ton injurieulx homme droit cy: «François, François, remitiguez vos ires, et ramodérez vos passions? » Nous veult il corriger ne reprendre en nos meurs? nous veult-il donner rigle ne discipline en ce qui nous siet à faire quand il dit que nous nous remitiguons, que nous ramoderons nos passions? Où ne en quoy est l'esmouvement dont il se est perceu en nous, et parquoy il peult avoir cause de nous enseignier? Et puis « gouvernez vos haulx nouveaux empires! »Nos empires sont-ils nouveaux? nos régnacions et puissances sont-ce choses d'huy et de hier, venues nouvellement en vivant d'homme et à cop esvanouissables? comment l'entent-il? où sont les sauvetés que tu trouveras sur cecy et par les quelles tu le penseras à parer, qui semble nous voloir corrigier, qui semble nous voloir assagir et préaviser de nos meschiefs, et avec ce nous réprimer en nostre ancienne clarté, disant: que nos empires sont nouveaux, et que mestier nous fait de les gouverner bien.

ENTENDEMENT.

Dame YMAGINACION, moult certes t'est bien séant ce nom, et moult es proprement baptisée en icelui, quand proprement il est tout tel que ta nature. Tu as des fantaisies beaucop en toy et des ymaginacions que tu estimes de grand pois, les quelles, revisetées par aultrui main, se treuvent de très povre effect. Et belle dame, en ce présent article qui est le trente-sixiesme, que tu maintenant eslièves si hault, quel chose a dit ne escript l'acteur de quoy toy ne aultrui se doive troubler? Il á dit «François, François» notamment par deux fois pour donner à congnoistre la fermeté de l'impression qu'il a en son cuer touchant vous;

Digitized by Google

et par considéracion des choses précédentes qui ont esté cause de son escripre ; et parce que meu de bonne ame, il vous a donné exemples et figures, remonstrances et alléguacions salutaires pour fuir propre péril et à autrui donner paix et salut; et vous requiert que, se vous avez aucunes ires ou passions, comme possible est, que vous les veuilliez amodérer et remettre en douceur, par ardeur et affection qu'il a grandes de vous veoir en vostre paix envers eulx souverainement où il affecte.

Dont, par povre confidence qu'il a en fragilité humaine, qui de tant legier est desvoiable par diverses passions et à cop encourue en péril grand, adjouste et prie : que vous gouvernez tellement vos nouveaux empires que vos noms et tiltres enfin ne vaillent moins. Et en tant que François s'arrestent beaucop sur ce mot « nouveaux empires », et qu'il semble parler repréhensivement en devers eulx outre l'appartenir : Belle dame, je laisse l'adresse de ma raison envers François, et en toy seule je tourne mon parler. Tu as uns yeulx pour noter le mal, et non pas pour percevoir le bien là où il est. Se l'acteur dit que l'empire des François est nouvel aujourd'hui, entens-tu que ce il doit avoir dit par ignorance, et qu'il ne sceust que c'est de ce royaulme ne de son très glorieux triumphe ancien? certes, tu le tiens à plus simple qu'il n'est, et plus ingnorant. Ains le congnoit et entend; et par si bien le congnoistre et entendre, le glorifie et prise sur toute rien autre. Mais quant au présent toucé, là où il dit « nouveaux empires », ce *nouveau* ne s'entent mie pour commencement de royaulme entrant en régnacion nouvelle, mais pour commencement d'hommes parvenus à règne en nouvelle amie fortune ; les quels encore, par regard au vieil infortune dont sont vuidiés, sont en l'eschielle régnacion glorieuse tout fresement remontés sus ; de la quelle, se d'aventure, par union désordonnée ou par aultre accident, il leur convenoit redescendre et estre tresbuciés en bas, ce leur seroit faulte grand et reproce en leurs haulx noms, quand n'aroient sceu garder en vertu, ce qu'en vertu et hault sens avoient parobtenu et acquis. Si n'en est pas la sentence si mauvaise, dame, comme tu la fais; mais est saine et honneste; et n'en est la remonstrance que véritable et utile.

Dont, là où tu viens à la conclusion de cestuy article, là où l'acteur dist : que il siet avoir sens pour garder estable ce dont on a acquis plaines ses granges : l'acteur dit bien ; car voirement y a bien mistère et vertu de savoir riens acquérir; mais encore y a-il mistère trop plus d'en savoir bien user après l'acquisicion faite.

N'entens-tu que, tant que l'omme labeure et content à une fin aulcune, que, pour parvenir à icelle, il y subtille et expose tous ses esperis, et y emploie sens et vertu, soing et diligence pour y ataindre ; et là en icelui estat est-il actif et songneux, prompt et mouvant tousjours, se desarme des choses grevables à son intencion, et se renforce de celles qui lui sont utiles et vaillables; le quel, parvenu à ses fins, prend gloire et exaltacion grande en son acquest. Mais alors, comme longuement traveillié en son contendre, en la tranquilité de son cuer aussi se repose, donne quoieté à ses membres, donne solas à ses esperis et vertus, les quelles s'endorment et s'apparessent tous ensemble avec le corps, parce que n'ont mais en quoy eulx exercer. Dont, comme huiseuse est mère de péchié, nourrice d'orgueil et de voluptés, extinction de lumière et d'entendement, devient à estre cause aussi de faire reperdre à l'homme son acquest et de le faire recheoir en celui estat povre, là où constrainte de sa dure fortune, lui fist aherdre vertu pour monter avec elle. Si appert droit cy quelle différence il y a entre le contendant et le possessant. Le contendant, par constrainte est tousjours solliciteux, plain de labeur, et le possessant par nature plain de delis et de vanité de corage.

Ne te recordes-tu que les Rommains, tandis que labouroient en amplier leur seignourie, ou que par aultres rebelles à leur empire se trouvoient invadés et vexés, que alors vices ne voluptés nulles n'avoient lieu avecq eulx; mais quand et si tost que se trouvèrent bras au deseure, et que n'avoient en quoy exerciter leurs cohortes batailleresses, tantost tous vices, toutes lascivetés, toutes envies et divisions, toutes murmures et privées affections se boutèrent entr'eulx, et visans à convoi-

Digitized by Google

tise et à particulier bien, laissans commune et générale félicité, se mirent en parties et en tumultes l'ung contre l'aultre; en guerres et en tribulacions ensemble, et en sourdirent les crudèles et inhumaines batailles civiles, les quelles depuis, pou à pou, venans d'ung meschief en ung aultre, les menèrent jusques à périr et redescendre en toute povreté et affliction de cuer, en toute confuse décadence et servitude, là où aujourd'hui encore sont spectacles d'avoir esté les plus glorieux de la terre, mais par contraire de moindre réputacion à ceste heure et les plus misérables.

Dame, que tu l'entendes! Regnacion n'est estable à nullui, et n'en fut oncques nulle si longue que venue ne soit à terminacion. Celle des Assyriens prist fin en son période. Si fist celle des Cartagiens; celle des Macédoniens pareillement; et la darnière et la plus haute, qui fut celle des Rommains, et la plus proçaine à nous autres, jà a mil ans que elle est tarminée aussi; et en est esvanouie la gloire, si non d'autant que les hommes en prennent par les escrips. Si est venue depuis la regnacion des Frans, qui n'ont leur certaineté ne que les aultres, combien qu'il y a plus d'apparence de durée que ailleurs, pour cause que la foy y est en son giron de repos. Toutesfois à doubter fait que, après avoir duré jà mil ans, luitans et militans contre fortune, maintesfois cheus et maintesfois relevés, finablement ne puissent venir au terme de leur période aussi, et que, comme les aultres sont venus à terminacion par aulcun si, eulx aussi, par ung si non congneu, parvendront au samblable, et tant plus tost comme plus s'eslongeront de ce qui plus les porra faire durer, c'est union et amour en dedans leur clos l'un avec l'autre, et justificacion de leurs personnes par beaux exemples pour aultrui mettre en rigle et en ordre par noblement vivre.

ENTENDEMENT.

Or say-je bien, dame, que tu me veuls remouvoir question nouvelle; et contendant tousjours à rechargéer cestui povre acteur, lui imputer plus et plus cuisance de paroles et d'injurieux mos; et ce à cause de son trente-septiesme article, là où il dit:

37.

Guerre à ce lez ne vous est besoigneuse,
Si non que las soyez jà de longue aise.
Trop a esté de vostre part cousteuse;
Si vous devroit estre chose annuieuse
Rentrer arrière en sa grippe mauvaise.
Au fort sens vous n'a bouce qui nous baise,
Baisez au moins vostre présent fortune
De peur des tours de sa fraude mainte une.

Car porroient dire François: que despitement leur repreuve ici et ramentoit leurs aventures passées, disant: « trop a esté de vostre part cousteuse, et vous devroit estre chose annuyeuse rentrer arrière en sa grippe », comme se l'infortune fust trop plus par devers eulx que par devers le parti de deça; en quoi se peult noter injure et repreuve non véritable. Dame, toutesvoies, pour non te donner paine de y arguer dessus, moy mesme je y viens au devant, et contens d'y donner l'appaisement qui y est séant. L'acteur considère deux choses: l'une si est, le très victorieux bras des François que fortune a eslevé maintenant, et le quel en sa haulte exaltacion se peut présumer de plus avant emprendre; l'aultre si est, que les couvertes haynes longuement portées se devront plus tost montrer en temps de forte triumphante main que de foible. Si craint tant l'acteur ces deux poins, que veullant avertir les François, que choses qui pendent en fortune ne sont point certaines en nulle main, souverainement celles de guerre et de bataille, dit que: « guerre à ce lez (pour ce que ailleurs ne lui touce), ne vous est besoingneuse, si non que vous soiez jà lassés d'avoir esté en paix »; et allègue la raison disant que: « guerre vous a esté trop cousteuse de votre part »; non cousteuse que le coust vous soit venu de ce lez dont il parle, mais que à vous mesmes elle a esté trop cousteuse en ruines de terre, de seigneuries, d'édifices, de haultes glorieuses possessions, et de peuple innombrable comme les estoiles du ciel.

Cestui là est le coust que l'acteur y entent et pourquoi vous devroit estre ung merveilleux dur ennuy rencheoir arrière en la grippe de celle malédiction qui n'a pas esté terminée en vos pères, mais en vous mesmes; et y

Digitized by Google

sont mors et terminés vos pères misérablement. Et alors l'acteur, affectant que demoussissiez felices et paisibles, et lui avec vous, vous remonstre et dit : « Au fort se vostre cuer ne se peut adonner à nous bien voloir, veilliez du bien à vous mesmes, et flattez et baisez vostre propre fortune présent, affin que, moqueresse de nature et plaine de fallaces, ne vous paye de sa desrision et de ses vielles coustumes. »

Dame, n'y a riens de mal qui mal ne l'entent. Puisque oeuvres autrefois bonne, et honnestes pevent estre interprétées mauvaises et de mauvais effect; plus tost encore paroles doubles, qui pevent avoir deux et plusieurs entendemens, se pevent prendre en l'interprétacion pire par les cuers moins sages. Exemple. Tu scès qu'en la propre et mesmes fleur là où la noble mouce prent son miel, l'yragne vient après et y quiert son venin. N'est toutevoies la fleur mauvaise en soy, ne de riens pire du venin quis. Mais est sa bonté nourrissement à deux contraires natures; dont en l'une elle est convertie en bien, et en mal en l'autre.

L'acteur après désirant monstrer la fin de sa contendance, voire en la personne de ceulx dont il parle, dit :

38.

Nous, quant à nous, nous désirons à vivre;
Nous quérons paix et ami voisinage,
Et n'avons riens qui nous meuve ou enyvre;
Car nous voions par exemple et par livre
Quels sont les fruis de si fait baronnage.
S'amour d'un sang, d'un ventre et d'un linage
Peut devers vous ouvrer de sa nature,
Jà de nos lez n'en rompra la droiture.

Il demonstre assez que riens ne quiert, fors paix et amour avec ses voisins, avec ses plus grands, avec ses moindres, et que riens n'a en lui en quoi il se fie ne surcuide, par quoy yvresse ou habondance de félicité le feist mespasser contraire de devoir, comme s'il désirast que François feissent ainsi, et toutes autres nations. Dont, pour plus les y atrairre et vaincre, adjouste : « Se amour d'ung sang, d'un ventre et d'ung linage, peut ouvrer de vers vous de son devoir et naturel appartenir, quant est de par devers luy, jamès n'en rompra ce que nature y ordonne à estre. « Si seroit le salut à tous deux quand ainsi le feroient. Après condescent à douceur et retire son cuer de longs argumens; et spécifiant les parties de sa bonne affection, subjoint :

39.

Nous vous voudrions amer, servir, deffendre,
Croistre, exaucier et porter vos querelles,
Mais qu'il vous pleust aggréable le prendre,
Et bonne amour récompenser et rendre
Semblablement par amours naturelles.
Mais en usant de fiertés corporelles,
Disant : « Vilain, tu le dois faire »; adoncques,
Nous sommes sourds et ne vous vismes onques.

Dame, quantes fois s'y est-on offert à vous voloir servir, honnourer et amer vous François? quantes fois s'y est-on courbé humblement à vous voloir faire toute assistence, tout humble et loial service, que oncques offre n'en a esté receu, ne bon voloir à paines remercié, parce que là où les personnes ne sont guières bien volues, à tart leurs présentacions se reçoivent aggréables. Et pour ceste cause, dit-il : « Nous le vouldrions faire, mais qu'il vous pleust l'accepter aggréable et récompenser amour par amour, comme de nature requiert. »

Dont, parce qu'il congnoist et s'est perceu de tant de malignes corrages qui n'enfoncent nulle bonté, qui ne congnoissent nuls vertueux ne leurs oeuvres, mais jugent légièrement sans assavourer leurs paroles : pour et encontre tels gens, l'acteur soy enfiérissant, dit : qu'en usant de leurs fiertés et haultaines disant : « Vilain, tu le feras »; on y est sourt, et ne les congnoist on, comme le commun vulgare langaige porte : Se tu ne me congnois, non fay-je toy. Non pas que l'acteur le die par abnégacion de foy et de recongnoissance là où il la congnoist appartenir, mais par improbacion de l'orgueil de telles gens qui si follement se présument.

YMAGINACION FRANÇOISE.

Ne sçay, ENTENDEMENT, que c'est de tes gloses; mais tant sonne rudement ton texte que

Digitized by Google

plus ne porroit. Et ne me peult sembler voir que l'acteur y soit si courtois comme tu le y pares, parce que tousjours plus et plus il se boute ou en jactance de son fait propre, ou en dépression du nostre, comme il appert droit ci, en son quarantiesme article :

40.

Cuer nous est gros, et avons roide eschine,
Force et pooir, et bras pour les conduire,
De quoi jamais ne faudra la racine
Pour quelqu'effort que cuer d'homme y macine,
Ne que vos mains y porroïent produire.
Si n'y fault point s'esbatre ne deduire.
A l'assaier, pour fain que cuer en aye,
Car la folie en rendroit dure playe.

Il se vante d'estre fier et puissant, d'avoir l'eschine roide et robuste, et bras pour conduire grand fait, comme s'il voloit dire : « Se tu en as faim, si en pren ». Les quelles choses sont hautaines et demi desfiemens. Dont, pour nous plus enaigrir, dit oultre : que pour effort nul que nous saurions mettre avant, nous ne porrions desraciner la puissance qui y est, et que l'assai n'y vauldroit riens, car la folie en porroit bien rendre ung grand grief à l'assaiant. Comment porroit-on plus aigrement parler à hommes ne si cuisamment, si non à intencion de les voloir mouvoir et provoquier au débat? Et que cela soit vray, vecy le quarante-et-uniesme article après, qui le déclare tout et outre, quand il dit :

41.

Cestui point seul notez que je vous touce,
Cestui point seul vous cause vostre envie :
Se nous fussions l'ung borgne et l'autre louce,
Mols et chetifs, bridables en la bouce,
Lors nous seroit vostre amour appleuvie,
Et diroit on : « Dieu vous doint bonne vie!
Comment vous va? vous plest-il venir boire? »
Mais garde après du cop de la cachoire.

Ici veult ton acteur dire : que ce que vous nous sentez roides et puissans, non craignans vostre effort, c'est ce qui vous cause et donne vostre envie sur nous, et que si nous fussions l'un borgne et l'aultre louce, ainsi qu'on porroit dire deux tigneux et ung pelé, meschans et chetifs sur qui on peust avoir commandement, lors serions nous prests à vous voloir du bien comme aux aultres communément; mais il se convendroit garder après de la cachoire par la quelle on fait saillir avant les compaignons. Ne sont ce pas beaux mots, sire, et bien amiables, pour venir à bonne conclusion et pour mettre paix entre deux débattans; qui encore loe Dieu et lui rend grace de ce qu'il lui a presté prince et tel champion que le sara bien garantir et deffendre à l'encontre de nos estraignans grippes; le quel ne feroit par menaces ne craintes riens tant soit peu, jà-soit-ce que nous le cuidons; mais l'attempter y seroit périlleux. C'est assez courtoisement menacier et assez couvertement mesprisier son compaignon. ENTENDEMENT, doncques que voudras-tu dire droit cy? nous saras tu faire de ce venin, qui droit cy est, sucre ou miel? ou quelle confection nous en feras qui nous soit bonne? Et est tel cestui couplet.

42.

Mais à Dieu los! qui de sa bonté large,
Et par l'envoi de ses graces tant maintes,
Nous a donné tel champion et targe,
Que son hault cuer nous affrancist et targe
Contre les mains de vos aigres estraintes;
Car ne seroit par menaces ne craintes,
Riens tant soit pou, jà soit ce qu'on le cuide;
Mais périlleux y feroit estre guide.

ENTENDEMENT.

Dame, envis meurt qui apris ne l'a; et envis se rend mat et vaincu, qui a en soy vertu souffisant à deffence. Tu m'as droit cy proposé trois articles, dont du premier tu te plains, disant : que l'acteur use de jactance en la personne de son parti, soit son maistre ou autre; et secondement use de dépression en François par haultes sures paroles dépressives, comme la lettre le tesmoingne. Pourquoy, pour t'en mettre à ta paix et sauver l'acteur en son équité, d'autant que j'en comprens, avis m'est que se tu as entendu la distinction que j'ai faite en l'article devant, des hommes françois dont les uns sont plains de savoir et de bonnes mœurs et ne chiet nullement les impropérer, les autres sont gens parciaux, adonnés à diverses affections non bien à raison

Digitized by Google

concordantes, non bien discutant parfondément une matère, légiers en leurs mots, présumpcieux en cuer, avanciés par fortune mal juste, qui, avec autorité non mérie, conseillent et proposent souvent choses non méritoires; les quels l'acteur congnoissant estre non pourfitables ça envers, non fort affectés ne délibérés à y voloir aucnn bien, ains du contraire largement, et que toutes les chetivetés des questions qui règnent aujourd'hui, d'eulx procèdent : l'acteur adresse son langaige à eulx et à nuls autres; et en telle qualité comme il les congnoist estre par deçà envers, en telle qualité proprement il les arraisonne et redarguë, et leur remonstre hardiement : que par deçà on est tout aultre que peut estre ils ne pensent ne entendent; car n'en congnoissent ne le parti ne les marches, parce que oncques ils n'y furent. Si leur dit l'acteur, et dit vray :

« Cuer avons gros et avons roide eschine;
Force et pooir, et bras pour les conduire »;

comme s'il voloit dire : « Ce que vous ignorez, je le vous remonstre, non au très noble roy très crestien, le bras souverain du monde à qui nous sommes suppos et bien veullans comme vous, mais à vous autres, beaucop de gens descongneus, enfiéris en vos aveuglées fortunes, gens de petite estoffe, qui vous vantez et présumez de cecy et de cela, et ne quérez que discordes et divisions, pour continuer en vos vanités en quoy estes nourris et parcreus.»

A vous, telles gens qui ne prisiez nulluy que vous, on vous remonstre, que par deçà est roideur et puissance, savoir et hardement, que tous vous, la seule personne royal soy tenant quoye, ne sariez miner ne mettre à fin; car y est telle la roideur, qu'encontre toute région autre, fors France, porroit mettre pié; et y seroit l'attemptement périlleux pour vous autres d'y voloir faire escart.

En quoy l'acteur entend deux choses : l'une si est, touchant la nature des pays et du peuple qui n'est pas mol, mais a esté assez examiné aultres fois, et congneu passé a mil ans, dont la recordacion ne lui est pas remèse obscure; l'autre point que l'acteur y entend si est, que la nation de deça a ung prince bellicqueux, tel en gloire et en prix comme ses maintes haultes et glorieuses oeuvres ont méri maintes fois, et à qui Dieu onques encore n'a souffert qne morsure lui ait esté faite, ne en sa très noble personne, ne en sa très haulte non entamée seignourie, pour laquelle deffendre il exposeroit l'ame et le corps; et sur la confidence d'icelui et de ses haultes chevaleureuses vertus non oncques subjuguées, l'acteur, en la personne de son parti, dit ce qu'il y congnoit, non pas à ceulx dont il porroit traire reprehension de mesdit, mès à ceulx qui valent et sont dignes qu'on leur monstre barbe, et qu'on leur paye semblable par semblable. Si dit bien vray l'acteur, quand il dit en son quarante uniesme article : que ceste puissance et roideur qui est tant en la personne du prince comme de ses subjets est cause à vous et nourreture de vostre envie, quand tout cler est que envie jamès ne se congrée contre ung meschant, ne jamès ne s'envenime en une chose basse ne foible, mès en une chose qui l'approce en égualité ou en surmontance, comme vous, qui infelices à vous mesme avez envie de la félicité de vos prochains; les quels, s'ils estoient si mols et chétifs comme vos fiertés affectent et volentiers verroient, souffreriez estaindre envie à l'aventure, et monstreriez en ce lieu une fainte amour, dont la fin seroit servitude et suppeditacion.

Déa! dame, sans que l'acteur ait renouvelées droit cy cestes manières de faire, si sont elles trop et trop longuement congneues. Par quoy se vérité avoit lieu d'estre oye, la narracion aussi en seroit bien utile et convenable; car pité est, et une chose désolable, qu'en ung royaulme et sous ung mesmes chef à qui tout respond, cestes envenimées rumeurs et envies regnent et durent, et que Dieu visiblement ne pugnit les ung et les autres, par les quels tant de périls s'attendent en la crestienté.

Et comment! dame, n'entends-tu que haine et envie sont deux tisons de l'ennemi par les quels aultres fois il a fait cheoir ce noble royaume en sa grippe, perdre tout et annichiler jusques à ames innocentes par milliers? Et comment doncques, se tu congnois tels ces deux tisons, et par science et par espreuve les y pense-on tenir par héritage, les y

Digitized by Google

quiert-on à faire regner possesseurs par nature? c'est bien doncques une dure malédiction pour les hommes, et finablement petit espoir de salut. O dame, se tu savoie ce que MÉMOIRE m'en raconte, et sur quoi je prens pié ferme en mon parler, bien diroie que assez suis expert de ceste hayne et envie de vous aultres, quand seulement maintenant MÉMOIRE me prie d'en reciter ung cas que longuement a tenu reclos; c'est que: ung noble homme de ton parti ayant charge de cen lances aultrefois, par fois aussi de plus grand nombre, soy trouvant en my aucunes de la nacion de deça, desgorgea en publique: se Bourguignons et Sarrazins estoient en bataille l'ung contre l'aultre, il se tireroit de la part des Infidèles contre les Bourguignons; et s'il convenoit faire l'ung, ou aller sur les payens ou sur les Bourguignons, plustost iroit en la désercion des Bourguignens que des payens. Cecy m'a ramenteu MÉMOIRE droit cy, comme celle qui l'a conceu vivement une fois et le bouta en coffre; dont par l'exemple allègue l'envie et hayne de vous autres qui tels estes, est bien à redoubter, et juste plus et raisonnable d'estre remonstrée, puisque si clérement est congneue, non pas en celni seul homme, mais en plusieurs aultres, de quoi le conte se taist.

Dont, se l'acteur voiant et considérant vos natures enfellies desraisonnablement encontre ung homme innocent, ung prince juste et proudomme qui ne quiert que paix et amour, équité et droiturièurement vivre, amer là où il doibt, et servir, garder et deffendre ce à qui Dieu l'a commis; et que les expectacions finablement de telles racines mauvaises sont guerres et entreprises de l'ung sur l'aultre, confliction de puissances contraires, notamment loe Dieu, quand il lui semble que encore vit celui en cui baston, se vous contendez à mordre, qui se sara bien deffendre, et le quel véritablement, comme dit l'acteur, et comme se treuve par expérience de sa nature bien examinée autrefois, ne feroit rien par menaces ni cremeur, se le faire ne lui procédoit d'autre plus noble racine de cuer. Car est celui qui oncques ne conceut paour, ne qui oncques ne fléchi l'œil soubs main fière; de quoy ceux dont il trait origine le doihvent honnourer et prisier, et plus encore quand l'exécucion y est avec le courage.

Y a aussi ung autre point droit cy, qui excuse l'acteur, et qui luy peut estre cause de parler ung peu hault, non pas en la personne de son maistre, mais de ses subgects; car iceulx subgects, dont il en y a de divers pays et de diverses condicions, sont de diverses natures aussi et de diverses affections anciennes, qui ne sont point du royaume, ne oncques subgects à icelui, et des quels, à l'aventure, les affections anciennement ont plus tiré ailleurs que envers les François, et encore aujourd'hui feroient, ne fust la bonté du maistre, qui les tire devers vous joins avec lui. Dont ce qu'ils vous honneurent et faveurent, n'est pas par loy de nécessité, mais par revérence et obéissance faictes au maistre, avec qui sont contens de prendre toutes querelles, comme avec leur roy et souverain, dont aultre ne recongnoissent, jà soit ce que roy ne soit point, si non en leur estime.

Dont, et se ung tel peuple qui est si grant, et qui oncques ne s'est trouvé joinct là où il est aujourd'hui, posé qu'il veulle bien recongnoistre et honnourer la très noble personne dont il scet bien que son per n'a en la terre, n'est pas affecté pour tant ne constraint de ploier envers les aultres membres, dessoubs celui lesquels il perçoit et congnoit estre rudes et plains d'argus envers leur seigneur et prince, et par chascun jour plains de nouvelletés et de haultaines très despites, comme non mie les nobles et royales personnes des seigneurs du sang, mais povres gens de fortune, compagnons de sauvage venue, mesmement et par coustume ceulx du parlement qui non faisans pois ne pris de lui, ne diffèrent à l'injurier et de lui faire ou faire faire rudesses; là où semble avoir faulte de prudence, et encore plus de noble et saine raison, qui dès le principe du monde conseille de traitier les hommes selon leur qualité: déà! dame, entens bien: oncques ton royaume ne receut ung tel suppos, oncques nulle telle brance partie de son tronc, oncques nul tel subgect ne tel serviteur, oncques nul tel ami ne si propice, oncques nul de tel pois ne de telle roideur. Si ne devroit pas estre

Digitized by Google

traitable avec les communs membres, qui, passant toute puissance et ancienne production, se treuve traictié maintenant à la courgée par ceulx dont lui mesmes se est plaint souvent, et qui n'en sont ne de valeur ne de pris, là où hayne se descouvre et envie, et se cachent volontairement honneur et proud'ommie derrière l'uys, comme qui n'y acontent. De quoy plusieurs se donroie bien exemple, se je voloie, qui mesmes au très noble et prudent cuer du roy ne sembleroient ne justes ne honnestes. Et ne fust que celui de Lille, une fois, là où ung sergent du parlement vint rompre à marteaux de fèvre la prison de ce duc, lui estant joingnant à ses maisons près, pour toutes voies ung garnement le pire des autres, dont il estoit suffisant assez pour en faire justice et raison. Si procéda cestui exploit, non pas de la très noble personne du roy, mais de ceulx de son parlement qui si pou prisoient sa personne. Et dame, ne penses-tu point que telles et si faites besongnes animent le peuple et le retirent d'affection envers vous, quand vous, si pou prisans ung tel prince leur duc, aguillonnez par si faites pointures et rudesses, qui tant leur est parfont en leur dilection comme nul roy aultre à son peuple dont amé est et obéy.

FRANÇOISE YMAGINACION.

ENTENDEMENT, ne sçay se ta cause est juste, comme tu la couleures de divers paremens, mais ne puis entendre quelle différence tu peus mettre entre le roy et ses subgects, entre la royale majesté et ceulx qui l'adestrent, ses princes et barons, ensemble ceulx de sa justice et de son conseil, quand, ce que son conseil est, le roy est, et ce que ses nobles princes et barons manient ensemble, ce mesmes se conçoit et retourne en la personne royale, par tel si, que qui l'ung honneure, honneure l'aultre, et qui l'ung injurie, l'aultre il blesse. Si m'esmerveille comment tu penses choses de si grant pois et de telle aigreur parer par argumens de si povre effect et qui ne sont pas suffisans à la substance du cas, entendu encore que cy-après ton acteur, en continuant son œuvre plus et plus, continue tousjours en dures parolles; les quelles, jà soit ce que tu les poiles et racles icy et là, cuidant les nettoyer, demeurent toutes voies plaines de neux et de superfluités bien rudes, par lesquelles elles donnent à entendre leur nature silvestre; et prestement droit cy arrière, en son quarante troisiesme article, là où il affirme et dit: que c'est chose clère et fort congneue de chascun, qu'en ce royaulme n'a rien que ung homme trop, lequel, se Dieu l'avoit mis à l'envers par mort, François aroient les bras au desseure alors; voire ce leur sembleroit; mais sachent bien toutes voies qu'en celle heure quand il definera, qui leur sera bien dure, l'honneur du siècle morra avec lui: comme le tesmoingne cestui couplet.

43.

Il est tout cler, et le congnoist toute ame;
Mais doleur m'est qu'ainsi je l'assaveure,
Rien n'y a trop qu'ung homme en ce royame
Lequel, se Dieu l'avoit mis soubs la lame
Vous auriez lors tous vos bras au desseure.
Ce vous semble-il; mais sachiez de celle heure,
Bien dure à vous, quand il définera,
L'onneur du siècle entier se périra.

O ENTENDEMENT, icy a moult de haulx langaiges que je ne sçay à quoi ils servent; les ungs sont adevinemens, et portent charge à aucunnuy, les autres sont supposemens qui n'ont point de fondaciòn, les tiers sont vantises et exaucemens qui aultrui depriment. Dont, pour amplier encore plus cestui article et l'accompagner par sentences plus couvertes, dit conséquemment en son quarante quatriesme article:

44.

Affectez fort sa mort et sa ruine,
Et lui plaindez sa vie bieneurée,
Mais onc sur vous ne chut telle bruyne,
Ne si amer ne dolante pluyne,
Comme en sa mort vous sera préparée;
La quelle après avoir assez pleurée,
Vous congnoistrez à cop par veue experte,
Com doloreuse en tournera la perte.

Comme s'il voulsist dire que ce feust l'honneur et le soustenement de France et l'estoille

Digitized by Google

tremontane dont tout se gouverne; et si ne savons qui il est, car nous n'avons que ung roy et autre ne nous loist congnoistre.

ENTENDEMENT.

Dame, se à toy cuisent paroles que tu littéralement entens, et n'encerces point les racines dont elles procèdent, à moy ennuient aussi les déclaracions, les quelles, si j'en veuls user bien, flottent tousjours et se plongent en matères odieuses, parce que le fondement de nostre matère présente est odieuse en soy; et ne s'y peut faire édifice, tant soit juste en compas, que l'ouvrage en plaise ne d'une part ne d'aultre. Toutesvoies je t'avoie prié aultrefois, que tu mesmes meisses la raison devers toy, et qu'en escrutinant les matères en leur parfont tu en feisses le jugement au plus près du sain: Or n'as ce fait; mais me vas impugnant tousjours en mes solucions, comme se tu me voulsisses prouver menteur ou homme sophiste qui n'a que apparence de couleurs et point d'existence; de quoy toutesvoies les solucions bailliées sont preuve du cas et de ce qui en est, et de quoi la réalité mesmes de nostre matère radicalement me donne assistence. Mais comme j'ai dit: Sur mauvais fondement ne peut-on faire édifice bon. Encore le redis-je, car nostre matère à tous lez est fondée sur hayne et envie, repreuves et accusemens; si n'en peut estre l'ouvrage que contencieux, plain de rumeurs et de desplaisirs, tant aux arguans comme aux voians, nonobstant que faire en convient son pourfit chascun endroit soy, le plus bel que porra. Dont moy pour la part de l'acteur du quel je congnoi le bon vouloir, ay entrepris de le deffendre à l'encontre de ses indignans; et toy, pour la part des François qui se deullent de ses escripts, de le mettre en question sur l'entendement de ses clauses, comme maintenant, après en avoir jà fait grand nombre, tu lui reproces ses aigreurs qui tondis se continuent et vont en montant; et lui imputes charge de adeviner sur l'onneur des François, quand il affirme et juge estre tout cler que l'on désire en ce royaulme la mort de ce duc sur tous aultres hommes, avec les autres clauses qui y sont: Dame, combien que ce langage ici est dur pour en tenir question, et que mal se peut vuidier sans rongier au chanteau de quelqu'un, si dois-tu entendre: Que les fins de tous ouvrages doivent estre du mesmes de leurs principes, et que les moyens qui sont entre deux ne peuveut estre autres que de la nature des extremités. Se l'acteur eust encommencié une euvre de douce et aggréable ostencion, il eust quis les moiens tels que servir peussent à l'exécucion de sa fin, comme aultresfois a fait, à la haulte exaltacion de vous autres que maintenant il deprime. Mais ore a-il esté point de matère de rigueur; il a esté vexé en corrage de passion conceue; et pour icelle vuidier à intencion de fruit, il a composé son oeuvre à la mesure et qualité de sa concepcion. Là où présentement en cestui article, en ensievant son pourpos, il maintient et declare, que l'homme de ce royaulme qui y est trop, c'est le duc son maistre, le quel toutesvoies est le prince du monde en qui le plus a d'onneur et qui mieulx y est séant vivre, l'acteur, dame, parle par manière d'induction qui nait des prémisses; et lui samble que, selon les choses alléguées dessus, que vray dit. Il parle aussi après aultres assez plus d'ung, qui ce mesme racontent et maintiennent. Il parle aussi par expérience des choses faites et dites, qui ce mesme cas vérifient et appreuvent. « Dont ce lui est doleur, ce dit, et passion que ainsi en va, et que une si noble généracion comme est celle de France se soulle et se ternist en une si noble nature d'omme. » Et est voirement cas de pité et de triste effect, quand, par envie ennemie de tout cler tiltre, haulx et nobles cuers d'ommes abusent de leur debvoir, et que ce que deussent amer et honnourer, ils le contempnent et depriment, et quièrent voies et moiens de le persécuter. Dont ce n'est mie merveilles se beaucop de meschiefs adviennent et escandres, quand si faites et si plorables en sont les causes et racines.

Or doncques, pour venir à l'intencion de l'acteur que tu accuses, dame, de adevinemens sur les François, l'acteur respond que non. Mais est son dit fondé en vérité et en preuve,

Digitized by Google

parce que tout cler est que d'amour n'y a-il nulle envers lui, mais envie grant, et par conséquent hayne, de quoy la fin est mort. Dont se vray est qu'il y a des conspirateurs à l'encontre de sa personne, y a aussi des souhaidéurs de son meschief, qui est fin ultime d'appetit mauvais. Si ne ment mie l'acteur, combien que cela grièvе à cuers ennemis, quand il dit, « que l'onneur du monde faudra avec lui quand il morra ; mais dit chose véritable, quand ton roy mesmes, l'aigle du monde et le plus hault prince, autrefois par ci devant a confessé propre, là où en parlant de lui par humilité, plus que par son mérir, le jugeoit le plus vaillant chevalier de sa maison, et en qui plus avoit d'onneur qu'en tous eulx ; en quoy soy amendrissant en dessoubs de son moindre, se fit exalter tant plus comme plus se humilioit en devers ce lui dont il estoit plus grand. En est demeuré toutesvoies le mot en la terre, qui jamais n'en part. Non pas que par tant l'acteur le juge meilleur de celui qui le loe, mais bien il conferme son honneur, et appreuve par dit de si noble bouce ; et par ce aussi que vraisemblable est, que ung si glorieulx mot ne feust parti jamais de bouce de roy, qu'en verité et précédent merite. Si en maudis bien fortune et les mauvais hommes, qui ont mis l'obstacle entre deux, qui jamais, à leur haulte felicité, à leur merveilleuse joye et consolacion, à leur perpetuelle gloire et salut, dame, à l'expectacion de leur mort plus doulce et mieux contentée, et à la parfaite et toute entière béatitude de ce royaume branlant, ne se sont entreveus ensemble, ne se sont entresentus et conjoïs en leurs deux nobles natures, en leurs nobles glorieuses et vertueuses condicions, qui en leur adjonction eussent espanouy cuers, commeu vaines et entrailles, converti sang et racines en fleuve de lermes, qui tous par habondance de joye se feussent resolus en pité. Si en soit maudite l'eure, et l'ennemi d'enfer aussi qui à ce noble royaulme ne mesmes à eulx propres n'a volu tant de bien, sans le quel tout n'a esté riens qui fait est, et par le quel tout eust esté intériné en union indissoluble, qui maintenant est dissolvable par une legière entreférue, senestre et de maulvais accident. Dame, doncques ce n'est mie pou de chose que d'ung corps honnouré ; ce n'est mie perte petite en ung royaulme, de perdre ung proud'omme de tel estime, ung tel chevalier, le quel, se François l'eussent volu traictier bien en l'absence de leur roy, ou en son commant, il leur eust esté champion et tuteur, présentacle de sens et de vertus, à l'encontre de toutes nacions foraines, dont le bras seul autrefois a valu mille chevaliers. Doncques et se l'acteur dit après compaignamment

> Affectez fort sa mort et sa ruine
> Et lui plaindez sa vie bien eurée,

n'est de merveilles s'il chiet en ces termes, quand il le congnoit si pou grevable à vous aultres, si pou contraire à vos felicités, mais par contraire tant propice et bienséant à vostre durée et regnacion, au décorement de vostre hault glorieux throne, là où se fust trouvé paix, se vos faultes ne fussent ; non pas pour amendement de sa fortune, non pas pour ampliacion de sa seignourie, mais pour ostencion de sa très-ardante, charitable et toute humble affection de sa nature, noiée toute et plongiée en léauté, liée et restrainte en honneur et en toute condicion séant à noble homme. Parquoi, non sans cause dit l'acteur : que quand on le perdra en ce royaulme, il s'estaindra en son throne l'estoille qui plus cler y luist, et de qui plus tost on se percevra de la faulte emprès le soleil, qui est le roy dont les autres prennent lumière. Dame, doncques contente toy de cestuy endroit, et ne te arguë à l'encontre de ce povre acteur, jusques en plus aigre et plus estroite cause que ceste n'est. Tu le trouveras à but ; car ne dit chose que raison ne te face congnoistre mesmes, et qui bien entendue ne tourne à ta grant joye propre.

YMAGINACION.

Sire ENTENDEMENT, j'entens bien ton cas. Tu fuis tousjours et recules arrière du dangier ; et ne veux bouter ton doigt, ce me samble, au pertuis estroit, de peur que tu ne l'en retires non sain. Tu fais sens, se par ce moien tu

Digitized by Google

ainsi peus évader le péril, et si estroites et cuisantes matères parer par telles eslonges. Or ça, se vraies sont et justes, vraies soient; et se autres, tu demeures en la fange de ton mesdit, et nous en la lésion. Appert bien toutesvoies que tu redoubtes forment tes escrips, quand par si subtiles voies et circuicions foraines tu viens à l'atoucement de la plaie, et nous fais à croire qu'elle est nette et curée, et y sentons toutesvoies le remain de l'ouverture. Et ne nous semble pas que tes ongnemens suffisent pour icelle curer, parce que nostre lésion est trop parfonde, et la plaie trop meurtrièrement faite d'ung poinchon merveilleusement agu et delié. Si me semble que, quelque chose que désormès je te propose, jà n'en tirerai aultre fin; tousjours tu te sauveras en tes subtillités, et ne venras jamès à regéir nulle offense; si me vaudroit mieulx taire que de maintenir cestui estrif, là où toudis tu veulx avoir droit. Au fort, voise comme il peut; et je te parorerai jusqu'en la fin, puisque si avant sommes, et tu me assouffiras en mes difficultés autres qui encore restent, les plus périlleuses de meshuy. Mais maintenant, sire, à quel conte vient l'acteur droit cy faire une grant héraudie des loenges de son maistre, se ce n'est à intencion couverte de voloir deprimer aultrui, et donner à congnoistre que riens n'est qui l'approce? Tu scés nonobstant ce, que toutes comparaisons entre personnes inégales sont odieuses, et cuist au plus grand ce qu'est donné à son moindre oultre mesure. Ton homme nous en fait cy, ce semble, ung dieu immortel, et que les noef preulx à pou ne sont que ses pages. Dont lui procède ne ceste haulte glorification, dont meut à ton acteur de lui baillier ces haulx tiltres, après nous avoir dit des injures beaucop, se ce n'est à entendement de nous faire obscurs et noirs emprès sa splendeur? Déa! nous créons bien que ce soit ung gentil chevalier et ung vaillant prince, mais non pas de si haulte exaltacion comme il le fait. « C'est, dit-il, l'honneur du trésor du monde. C'est, dit-il, le miroir des rois et des princes. C'est, dit-il, la perle des régnans, l'aigle et soleil qui survole tous les bons de son temps. » N'y met exception nulle; mais dit que nul n'y peut estriver au contraire. Que diras-tu, ENTENDEMENT, de cecy? Est-ce cas qui appartiengne à faire? Est-ce chose qui duise, d'extoller tant ung homme, que autres s'en pevent sentir foulés? Beau sire, que tu m'en appaises ung peu, et que tu me donnes l'entendement de ces quatre coupplets, qui font, tous mis ensemble, quarante huit articles.

45.

C'est le trésor du hault honneur du monde;
C'est ciel en qui oncques n'entra reproce;
C'est le miroir de noblesse parfonde
Là ou procesce et vérité habonde
Plus qu'en la terre ailleurs n'en est comprise;
C'est celui seul qui l'ame a toute esprise;
De léauté envers Dieu et tout homme,
Et dont la bouce amende qui le nomme.

46.

C'est le miroir des haulx roys et des princes;
C'est l'outrepas ouvrage de nature;
C'est le reclaim des longtaines provinces,
Où les faveurs de fortune non minces
Passent en don toute autre créature;
C'est icelui en qui toute ouverture
D'amour divine est tournée et perfuse
Qui meilleur scet monstre que je m'abuse!

47.

C'est des regnans la perle et l'outrepasse,
L'aigle et soleil qui tous les bons survole,
Voire en son temps. Qui voudra le me passe.
Mais jà pourtant, pour deul qu'on y compasse,
Je n'en faindrai ne lettre ne parole,
Car tant s'y est resplendissant son role
Là où sa gloire est painte et engravée,
Que riens emprès n'y peut mettre estrivée.

48.

Meure et s'en voist quand il plaira au Sire!
Rendre une fois lui convendra ses armes.
Mais tant dis bien: que France et tout l'empire
Y perdront tout et en aront du pire,
Et en plorront plus que ne pensent larmes:
C'est le vrai père aux crestiennes armes,
Et qui de vous prent plus soing et chaloir.
Mais ne poez l'amer ne bien voloir.

ENTENDEMENT.

Dame, ne m'est guières de resumer les

Digitized by Google

argumens que tu m'as fait présentement touchant eslonges et fuites que tu m'as imputées, car je n'en quiers nulles. Je quiers solucions véritables et clères de cestui povre homme icy, qui grossement et sans viser à mal, a produit, à intencion de bien, ce qui en est, imaginant en lui mesmes que hommes raisonnables, tant fussent-ils haulx ne grans, peussent et deussent oyr et souffrir dire vérité, veu encore que vérité procède de Dieu; et n'en est nulle, tant soit aigre ne estroite, qui de Dieu ne prende sa deppendance. Dont, par considéracion que tous sommes à Dieu, et tous conjoins et unis en une foy, pensant que vérité reboute erreurs, comme le soleil les bruines, se est bouté cestui hommes en spéculations véritables, lesquelles matérialement conceues, les a mises en escript au plus près du vif, espérant que par la clarté d'icelles beaucop d'erreurs se purifieroient, et en devendroient les yeulx et les entendemens des hommes plus sains; lesquels, par contraire de son espoir, en sont devenus tous indignés, plus empeschiés et plus ténébreux que par avant; comme Dieu souffre, et veulent, espoir, les aventures du monde, qu'ainsi en soit. Dame, doncques, puisque vérité ne quiert nuls angles ne absconsemens, ne lui est besoing aussi, pour estre soustenue, de quérir nulles fuites sans venir à réale responce : ou autrement vérité aroit honte de celui dont elle part et en qui est tout son retour, ce que non a; mais elle est baude et fière de soy comme lyon, et de sa nature victorienne et confonderesse des cuers doubles.

Pour venir doncques à la matère en son continuer, tu me demandes qui meut l'acteur d'avoir fait ces haultes loenges de son maistre, qui a beaucop de plus grans de lui et de meilleurs regnans? Dont, pour solucion de cestui point : et je te redemande à toi mesmes, qui est-ce qui a meu vous aultres François prendre et congréer l'envie et la hayne à l'encontre de luy de si long temps? Contente-moy et me donne solucion de cestui cas, et je te donrai promptement après la solucion du tien; ou se tu ne veulx respondre, moi mesmes ferai les deux personnages, et je respondrai pour toy.

Vostre envie ancienne, dame, et nouvelle, n'est causée en vous fors de sa béatitude, de la grace et superéminence de gloire que Dieu lui a donné en terre. Dont courciés en corage couvert aultrefois avez quis à restraindre icelle par rudesse et comprimer par haultaines bien estranges, comme dame Mémoire, au commencement de nostre convencion droit cy, a suffisamment donné à congnoistre. Doncques, se tu veulx solucion de ta demande, quiers-la en la racine de ton vice; car l'envie que tu as ne te procède qu'en la perception que tu as de sa gloire. Bien entendu que envie jamais ne se congrée contre ung meschant.

Dont, et se plus avant tu quiers solucion, et que tu ne te contentes de ceste icy seule, vez n'en cy une aultre qui moult est vive, et qui te pourra suffire se tu entens raison. L'acteur droit cy a regardé à deux choses : l'une si est, que Francois contempnent ceste noble personne de prince, comme feroient une chose vile qui est digne de contempcion, qui en lui toutesvoies n'a riens qui soit contempnable; l'aultre si est, que François lui donnent et imputent charge qui lui touce à l'honneur, et le quel lui est plus chier que sa vie. Pour la première considéracion, l'acteur veullant remonstrer ceste contempcion estre mal causée, met les causes par les quelles fait à extoller. Pour la seconde, veullant rebouter leur erreur, afferme et publie les haultes condicions et clartés qui y reluisent, tout en contraire de leur maintenir. Non pas que ce il face en ravalement d'autres, non pas que ce lui proviengne par hayne en nulles glorieuses personnes, ou pour flatter les oreilles de son maistre en son vivant; mais par vraie et vive vérité en lui congneue : que la personne de lui est nette, pure et incorrompue envers honneur, et clère et glorieuse entre tous aultres en toutes nobles et excelses vertus et bonnes volontés, dont maintes a monstrées et donné à congnoistre par œuvre et par effect, ignorées peut estre ou non recongneues. Par quoi, se l'acteur lui baille excellence de tiltres, ce ne m'est point estrange, quand il, y perçoit les singularités qui les mérissent, et qui en autres lieux beaucop ne sont pas communes. Dont, comme ses envieux contendent aigrement à le déprimer,

Digitized by Google

il', par contraire, content aigrement à leur en rongier l'ongle, et le mettre en hault siège, tendant tousjours à telle fin que de réduire, par vertu de vérité, les cuers errans à congnoissance de leur salut et de propre honneur.

Si ne fault exposicion nulle sur ces quatre coupplès, autre que la littérale; car ne sont que exaucemens et loenges de sa personne, qui toutes s'entendent sans y exposer riens, réservé seulement, comme la protestacion porte au premier : que l'acteur ne comprent nulle part la personne du roy, à qui il congnoit son maistre non voloir estre équiparé. Non fait-il à nuls autres; car se humilie envers tous, jà soit ce que l'acteur de soy mesmes nulles aultres n'en excepte que la seule une de qui il ressongne les comparisons. Parquoi, là où il dit : que c'est l'aigle et le soleil des bons; que c'est la perle des regnans; que c'est le miroir des roys et des princes; que c'est l'onneur de France et de l'empire; que tout noble cuer devra pleurer et complaindre à son decès : l'acteur l'entend si précisément en termes d'onneur et de devoir, que riens de ce qui au noble roy françois touce n'y est déprimé ne compris, mais lui redonde en aide et confort de son glorieux throne, qui tant plus sera cler et luisant comme plus il recevra décoracion de précieuses pierreries,

Dit l'acteur toutesvoies, en la fin de son quarante huitiesme article, ung mot cuisant que je sçay bien, dame, que tu l'as noté; et est, qu'en lui donnant l'issue de ces loenges, il dit : que c'est celui du monde qui plus prent cure et soing de l'honneur et félicité des François, mais ne le pevent amer ne lui bien vouloir.

Quant au premier point, l'acteur dit bien, et si dit vrai; car il en prent et a pris soing et cure, voirement de tout temps; et ce a bien volu monstrer, non pas en ung endroit, mais en cent, comme le plus léal vrai François qui vive; et a fait son devoir en ceci, et ouvré de noblesse de cuer et de nature.

Mais là où il dit : Que amer ne se pevent; cela dit il impropéramment, parce que telle rétribucion est injuste, et que aultrement debvroit estre recogneu comme proud'omme et léal, qui, seul après le roy, peut mieulx monstrer sa francise et libéralité quelle elle est, et quel escart aussi il porroit faire, quand voudroit, ès ennemis de ce royaume, des quels il n'aconte guières, se ce n'est que constrainte et compression de vous autres forcéement lui en donnent cause, qui dur lui seroit. Mais mort est plus convoitable à homme glorieux que foulure.

FRANÇOISE YMAGINACION.

Voirement monstre bien ton homme que las n'est pas encore de mordre, et non pas tant seulement par ce que tu as dit maintenant, mais par ce qui ensieut et naist de celui après, là où il dit :

49.

Ains par doleur de sa béatitude
Et de ses haulx très glorieux affaires,
Vous vous souffrez armer d'ingratitude
Et parti prendre, et publique habitude
Non trop honneste avecques ses contraires.
Boutez avant, mais ne soyez ignares
Que tache et maille en perle, quelque soit,
L'œil juge tout et papier le reçoit.

Peut-on plus manifestement reprendre gens, ne les corrigier de mesus? Avis m'est que nenny. Or respons cy ENTENDEMENT, et y sauve ton homme, s'il y chiet.

ENTENDEMENT.

Dame, quel sauvement y quiers-tu, fors celui qui mesmes se tire de vos fais? une chose est ou non est. Se vos gens ont fait chose qui face à reprendre, pourquoi se veullent-ils doloir de répréhension? Pense homme oser faire aulcun mal, que homme autre à qui ce ma touce ne s'en doie oser doloir, et reciter le cas quel il le voit? Les alliances que aultrefois avez quises et prises, et que Dieu sensiblement a rempues et cassées en équité de son jugement, et n'en estes de rien convertis pourtant, ne sont elles évidentement procédées de hayne à l'encontre de ce noble prince, et par volenté de le grever par celui que vous sentiez estre son contraire, en la querelle de Luxembourg dont la concernence ne venoit

Digitized by Google

jusqu'à vous, si non en tant que vous l'acceptiez de volenté, non de raison, et que ce vous estoit plus agréable de porter le fait d'ung estrangier, vostre très loingtain non bien aidable, que celui d'ung vostre prochain, à vous autres tous en ung mesme desgré de sang, qui avoit droit pour lui, et vous peut venir, au son d'une trompe, contre le remanant du monde.

Semble-il doncques aux François que l'acteur ayant cecy considéré, n'ait deu avoir hardement de vous blamer en ce en quoi il vous a veu avoir le hardement de faire cas blamable, et trop plus notoire que ne voulsist; car n'est vivant homme qui aultrement l'ait volu interpréter. Dont, ce poise moy, dame, quant à ma part, que constraint suis de maintenir estrif droit cy en cestes ruineuses et corro sives matères, qui mesmes me font fremir quand je les touce. Mais toutesvoies, afin que l'acteur ne demeure enraquié en ses propres escripts et que la justificacion appère que riens n'ait fait sans cause et à bon tiltre, je le pare et excuse, par ce que je y puis percevoir honneste et véritable. Dont se après il adjoint : « Boutez avant, etc. », ne fait chose contre honneur, quand toutes les choses du monde qui se font publiques, bonnes ou mauvaises, sont toutes conceues ès humaines visions, et escriptes en livres, là où en quérant les précieuses pierres et margarites, l'en trouvera qu'il y ara maille ou macule, lors où celles qui se seront contregardées nettement seront les plus exquises.

FRANÇOISE YMAGINACION.

Déà! ENTENDEMENT, combien que je me passe de répliquier sur toy, ne me acorde pas pourtant à estre paiée de telle monnoie que tu m'offres; mais la reçoy au fort, à tel pris qu'elle vaut. Mais que diras-tu cy après de ton homme, qui en son cinquantiesme article met

50.

Luy seul vous put, luy seul vous est à hayne,
Luy seul vous est rebout de vos paroles,
Luy seul vous est vostre amour plus loingtaine
Et de vos yeulx la douleur plus prochaine,
Voyant vers vous ses nobles ambaxades.
Or Dieu gart tout et les sains et malades!
Mais quoique cy la chose pou vous monte,
La fin ailleurs en requerra le compte.

ENTENDEMET.

Ha! dame! paix, droit cy. Je t'entends bien. Je ne te veul souffrir faire question en vain, là où je puis prevenir à ton demander. Quiers-tu contentemens de ta demande? va et t'en retourne à Vendome, là où tu trouveras vivement escript le contenu de cestui article, et les causes et raisons sur lesquelles est fondé, quand oncques ambaxade de prince ne fust si froidement traictée comme estoit lors celle qui y estoit de par lui; et par la recepcion de qui se pooit percevoir clèrement quelle amour il y avoit envers elle ne envers celui de qui estoit trammise; et là où le procureur royal, présens tous les princes et pers, touçant pluseurs articles graves et pesans, chargea icestui duc de désobéissance, et luy imputa pluiseurs grans cas, cuidant le confondre, et faire animer contre lui toute la congrégacion des seigneurs, avec très froid et très povre exploit en autres matères, après la demeure de six mois. Parquoy, se l'acteur dit après, par pitié et compassion du cas, qui est de si mauvais espoir :

Or Diéu gart tout, et les sains et malades!
Mais quoi que cy la chose pou vous monte
La fin ailleurs en requerra le compte,

dit bien, car il entend que : jà soit ce que droit cy on se seuffre du plaisir et voloir des hommes, qui tel fois est moult sauvage, ailleurs toutevoies se convendra-il trouver, là où compte sera rendu du tout, et du bien fait et du mal fait, qui est la darnière et certaine expectacion des justes et innocens, d'avoir droit et bon jugement de leur tenu tort.

Et belle dame! et ne dit bien l'acteur après, en son cinquante uniesme article.

51.

Qu'est en ce monde ung empereur en gloire?
Et envers vous, le plus humble qui vive,
Qui seul essourt l'onneur de vostre histoire
Parsus le ciel emprès la sienne noire,

Digitized by Google

Et ne se prise une poire chetive ;
Mais seul content en vertu pure et vive,
De vous gaigner le cuer et amollir,
Pour mesmes soy parer et embellir.

L'acteur met sa haulte exaltacion glorieuse, qui est tant en fortunes comme en nobles opéracions ; et puis met sa très parfonde humilité, qui est en sa vertueuse occulte personne. Et veult donner à entendre l'acteur : que icelle parfonde humilité monstrée en luy, vous doit estre tant plus de haulte reputacion, comme sa personne est plus haulte et plus grande et plus occasionnée d'estre fière, nonobstant que, pour nulle fortune terrienne, ne pour joye de sceptre impérial sur le monde, son cuer ne se peut ne ne veult enfiérir devers vous, ne se voudroit exalter ne roidir à l'encontre du throne où il prist estre, mais ploier et decliner en terre, envers le giron dont il prend tiltre et gloire.

Et donne bien à entendre cela l'acteur, par ce qu'il dit : qu'il a mis peine d'essourdre et faire voler la gloire de ce royaulme par dessus les cieulx, non réputant riens son povre fait emprès le vostre très excellentement recordable. Doncques, n'y a point de presumpcion en luy qui vous cause indignacion ; n'y a point d'orgueil qui le juge soy descongnoistre ; mais y a parfonde humilité, par laquelle il contend de tout temps de vous vaincre et gaigner, pour mesmes se parer de vous et faire glorieux. Pour la quelle chose monstrer encore plus distinctement, dit en outre en son cinquante-deuxiesme article.

52.

Non serf à nul, tout subgect se présente
Grant emprès tous, tout humble se répute.
Corps, biens, pays, pooir, vie présente,
N'a riens de bien qu'à vous il ne consente,
Et pour servir vos haulteurs, ne députe.
Los, propre gloire il ignore et confute,
Et roide au monde, à vous tout seul se ploie.
Quérez ailleurs qui si bien s'y emploie.

Et n'est vray ceci, dame ? Recongnoi, te prie, en ung prince crestien ce que demain ou après tu recongnoistroies en ung payen en pareil cas. N'est-il non serf à tout homme, par loy de francise à lui accordée sa vie durant, et la quelle chose tu ne peus descongnoistre ? Et toutevoies, non serf par possible et honneste, se présente et paroffre serviteur et subgect, de libéralité cordiale. Grand emprès tous autres du monde, se répute humble envers vous ; vous offre corps, biens, pays peuples et possessions ; n'a rien qu'il ne députe et habandonne à vous servir, et à estre converti tout et exposé en vos haulx glorieux affaires ; soy mesme il se ploie et appétisse, il se ravale et confute devant là où il honneure ; et roide à tout aultre du monde fors à vous seul, il se prosterne devant vos yeulx pour glorifier soy mesmes. « Quérez, dit l'acteur, ung aultre ailleurs, qui si bien s'y acquitte » ; comme s'il voloit dire : « Vous n'en trouverez point. »

FRANÇOISE YMAGINACION.

Les mots sont beaux, mais les excusacions sont povres. Si est peu de fait de parole, là où l'opéracion se monstre si froide. Quoique dient les hommes, les œuvres appreuvent les corages. Tu m'as cy donné de mos emmiellés, de paroles farcies de sucre, dont tantost après et en l'instant le venin se descoeuvre tout cler ; car tout si tost que ton homme, que tu tant prises, vuide des termes que tu as dit droit cy, il rechiet arrière en repreuves et en arrogans parlers tous contraires des autres devant. Et dit en son cinquante-troisiesme article l'acteur : que jàsoit-ce que son maistre se monstre si humble et si entier envers nous, toutesvoies ne le fait-il point par crainte qu'il ait de nos personnes, ne que envers lui nous aions desservi de soi monstrer si humble ne si lige comme il a dit ; mais le fait seulement en vertu de noble corage dont il est maistre et vaincuer, pour nous monstrer, par vive opéracion et exemple, que sang, nature et raison sont en lui, non pas orgueil et venin. En quoi samble voloir dire l'acteur : « Ce qu'il en fait, il le fait comme bien ; mais si est-ce de sa vertu et francise, mais non pas par crémeur de nullui, ne par devoir aussi, qu'il ne s'en passast bien s'il voloit » ; qui est povrement ensievir les paroles ici devant remonstrées, qui servent plus à injure que les aultres à bonne acceptacion, comme tesmoigne cestui coupplet :

Digitized by Google

53.

Non pas pourtant que crainte à ce l'oblige,
Ne qu'envers lui en ayez grand desserte
De soi monstrer si entier ne si lige,
Si non que propre il s'humblie et corrige
Par sa vertu et sa hauteur experte,
Pour vous monstrer, par raison toute ouverte,
Que sang, nature et raison sont en lui,
Non pas orgueil ne venin enfelli.

ENTENDEMENT.

Dame, à ce que j'entens, encore n'est pas ta suspicion bien résolue, quand, après tant d'esclaircissemens fais sur ung cas, tousjours tu t'arrestes sur choses legières. Dont il convient, par tes scrupules qui n'ont point de lieu, réitérer deux fois une chose jà dite. Dame, n'y a point ici d'arrest; et n'y a riens qui repugne aux beaux mos de devant, se tu veulx parfonder à demi ce que tu ne regardes que superficiellement par dehors. Tu t'esmaies arrière et te sembles troubler encontre cest homme, qui mettant humbles langaiges et savoreux, tantost refiert d'une queue poignant plaine de venin, comme tu dis, et ayant monstré manières de dévocion extériores, descoeuvre le fiel de son ypocrisie secrète. Et luy imputes charge de repreuve et d'arrogance parce qu'il dit :

Non pas pourtant que crainte à ce l'oblige,
Ne qu'envers lui en ayez grand desserte
De soi monstrer si entier ne si lige.

Dame, droit cy je te vais respondre par ordre contraire à l'assiette de l'acteur; et lesse la crainte dont il parle premier, et viens à la desserte qui se touce en la ligne seconde. La desserte dont l'acteur parle, est tout évident quelle elle est. Se les choses devant mises par l'acteur sont vraies et réalement avenues, les dessertes aussi toucées droit cy sont de tel effect comme l'acteur les y entent. Mais les entent-il petites et non dignes de grant rétribucion, quand les choses de dessus alleguées sont de petite et sobre amour, et encore de moindre mérite. Si ne convient point aller de deux à trois. Mais pour férir au vif, ains tost que tard; dame pren ton retour à la journée de Vendome, et considère droit là quelle desserte il y peut avoir, qui doie causer ce duc d'en faire haulte rétribucion. Retourne après à Théonville, là où François lui envoyèrent menaces en barbe, pour lui r'oster ce que glorieusement a conquis à l'espée. Retourne arrière à l'alliance faite avec le roy Lancelot en son contraire, de qui main encore vous, François, tenez enonglée la querelle de Luxembourg. Retourne après au roy des Danois, le quel, lui faisant offre de cinquante mil hommes, à son siége de Deventer, pour entrer en la conqueste de Frise, vous François, vous lui avez soustrait maintenant; sans autres encore grans cas semblables que je céle pour l'eure, et n'en veul faire pois, pour ce que à très-envis je me boute en ce destroit par la pité qui y est. Toutevoies, dame, combien que toutes ces choses icy alleguées soient de povre mérite, de povre pris, et de piteulx effect, ne veult toutesvoies ce bon prince rendre mal pour mal, austérité pour orgueil, ains remettant tout en la main de Dieu, et dispensant en humaine fragilité le plus que souffrir en peut, veult rendre bien pour mal, devoir pour maulvais acquit, honneur pour desdaing, service pour menace, et donnant voie et auctorité à noble nature, se humilie et supploie à raison vertueuse, là où il voit que honneur l'oblige de le faire, et que nature l'en semont. Dont, s'il ne vous honnouroit et servoit qu'en la qualité que vous le desserviriez envers lui, n'y aroit point de mérite, car ne seroit que eschange d'une chose pour aultre, tant à tant; mais, en ensievant l'exemple de nostre rédempteur Dieu et homme, il vous affecte et honneure en celui point, où gist le vrai mérite; c'est en celui estat où il vous perçoit non estre guières affectés envers lui; et dit : « Là il espreuve sa vertu, il monstre sa vraie bonne inclinacion, et ne desmeut point sa noble ancienne nature, que prise a au tronc là où il affecte, comme veullant sievir tousjours honneur et léal debvoir, et mettre Dieu et toute équité par devers lui. »

Or venons à la crainte. Dame, n'entens-tu que crainte se distingue en deux parties : l'une si est, une crainte servile par la quelle les moindres redoubtent les princes tirans; et n'est pas icelle méritoire au portant, ne fructueuse aussi ne contemplative à qui la

Digitized by Google

reçoit, car elle est sans amour : l'aultre crainte si est, qui se appelle filiale, et est celle qui procède de vrai cuer aimant envers l'autre que l'en répute digne d'estre amé. Si est ceste fondée en racine d'amour vraie, en ardeur de dilection, comme qui toutes deux ne pevent estre l'une sans l'aultre, ne icelle des deux se desjoindre de sa compagne, que l'aultre ne perde son efficace.

Ceste cy est la cremeur, dame, dont Dieu veult estre cremeu des hommes, quand, par icelle congnoistre en eulx, il y perçoit ce qu'il y quiert : c'est vrai amour. D'amour servile ne cremeur ne tient compte, parce que ceulx qui de ce le servent ne l'aiment ne ne doubtent que par paour qu'ils ont de sa puissance, de sa rigueur estroite, de sa vengence droiturière; car autrement se passeroient de lui, ce leur sembleroit, pour ce que vraie amour n'y est. Or dame, quand l'acteur dit, que ce n'est point par crainte de vous qu'il s'oblige ou présente si avant, il dit vray certes; car en luy n'a nulle crainte servile, par laquelle il redoubte nullui. Il ne craint ne tirant ne tirande; il ne ressongne ne menace ne main mise, ne estroite compression ne estrainte; il craint par amour non servile et si aime par amour filiale. Oncques ne se trouva en cremeur vers homme, que telle que a envers Dieu. Mais pour ce qu'il a en lui amour radical, que Dieu congnoit et que les hommes ont peu percevoir assez, il a une cremeur aussi filiale, de laquelle ne se veult exempter, parce que connaturelle est avec l'amour de sa racine, que toi, dame, de par Dieu! et vous mes seigneurs les François aussi, avez assez peu congnoistre s'il vous a pleu, et la quelle, quand la voudriez ignorer, n'est pas ignorée pourtant ailleurs ne faite en vain. Dont, et se vous les François affectez à savoir la vérité de ceste cremeur, si elle est filiale ou aultre, enquérez-vous et revisitez ses œuvres recommandables, là où il a monstré quel est son amour entre vous, ou filiale, ou servile, car là congnoistrez-vous sa cremeur maintenant dont il parole. Si porrez mordre aussi, et sai bien que le ferez, sur le cinquante-quatriesme article, là où il dit en après :

54.

Son fons, son cuer, son intencion toute,
Sont en l'aspect de Dieu qui les regarde,
Et sur iceulx il se confie et boute.
Et ne vous craint ne toute vostre route,
Car Dieu, espoir, le tendra en sa garde;
Cuer net et bon n'a besoing qu'on le farde;
Mais qui l'a double infect et vicieux,
Là sont les neux durs et suspicieux.

De cestui article, dame, je te veul prévenir en responce, premier que tu m'en boutes en argument. Or enten bien, te prie, à ma solucion, comment d'une chose qui mal sonne à cuers non parfons, je te feray sentir le gernon d'une favoreuse sentence non repréhensible. Quant au premier point, là où il dit : « Son cuer, son fons, il met tout en Dieu »; l'acteur ne dit chose à reprendre, mais dit chose méritoire à tout prince de faire ainsi. Mais là où il dit :

Et ne vous craint ne toute vostre route,

là est le point où il sembleroit qu'il y eust assez parler arrogant et despiteux, par le semblant qu'il fait de non craindre nulluy. Mais, dame, il convient droit cy avoir plusieurs regards : Premièrement, que l'acteur icy ne parle en personne de nullui, fors en la sienne propre, qui, de maintes prémisses toucées dessus, fait ces conclusions telles qui en ensievent, ès quelles, s'il y chiet avoir aigres ne précis termes à la nature du cas, n'est pas cela à imputer à autre nul que à l'acteur; dont toutesvoies il se parera comme en propre personne, sans en lessier charge à nul aultre. Convient regarder aussi que, comme le temps se juge par les vens et disposicion du ciel, que les choses futures aussi de ce monde se prévoient et conjecturent par la disposicion et gouvernement des seignouries aux quelles le monde est subgect; et préavisent les hommes l'ung l'aultre en celui endroit de leur prochaine infélicité ou salut. Comme maintenant l'acteur droit cy, considérant les misérables difficultés, les doloureuses machinacions et contendances qui appèrent, qui se mettent sus et visiblement se monstrent, juge en lui-mesme icelles devoir venir à tribulacion, tourner à batailles et à mortelles rumeurs, et non pooir vuidier autrement, si non

Digitized by Google

par contre-nature parinopinable, par seule grace de Dieu, et par mort de personnes, en quoi toutesvoies ceulx que congnoit iniquement vexés, innocens mesmes et justes en leurs oeuvres, mettans Dieu en leur tiltre, équité pour leur appuye, honneur et vertu pour leur deffense : iceulx, quand ce vendra en temps de tribulacion, il prononce fortifiés de la main de Dieu, asseurés à l'encontre de fortune, et évadables naturellement les périls apparens, trop mieulx que ceulx qui, plains d'apostumes en cuer, se trouveront mouveurs du meschief; car luy semble que divine équité devra estre pour eulx, là où elle devra tourner en contraire aux traveilleurs des bons.

Dame, doncques, pour venir à la lettre de l'acteur et à l'entendement d'icellui : ne dit-il vray quand il remonstre que le cuer, le fons et l'intencion de son maistre, tous gissent en l'aspect de celui qui tout voit et congnoit ce qui y est; et sur iceluy regard, qui par riens nulle ne peut avoir empechement, il se confie et s'y ose bien attendre, car sait en luy-mesmes que tout y est bien, tout y est net et léal, tout de nature et condicion de proud'omme qui ne quiert nuls broullis, nulles couvertes fins cauteleuses, nulles fraudes ne décepcions, riens seulement que paix, amour avec chascun, non quérant l'autrui, gardant le sien propre, non voloir grever et non estre grevé de nullui. Ceci est le fons de son cuer sur quoi il se confie; ceci est le secret de ses repostailles sur quoi il met son attente, et par quoi l'acteur dit, en justifiant sa personne : que ne vous craint, ne toute vostre route, que le doiez trouver autre; mais le gardera Dieu et le conservera à l'équivalent de son mérir et de son bon voloir. O YMAGINACION FRANÇOISE! icy ouvre ton œil; ici regarde et encerce la profondité de ceste parole, s'elle n'est juste en soy et véritable, s'elle n'est raisonnable et honneste pour estre maintenue, quand riens n'y a en terre subgect à Dieu, que tout ne soit conduit et prospéré de la main de Dieu de lassus, par plus et par moins, selon que par plus et par moins les hommes tendent à bonne équité et à bonne fin. La quelle chose considérée en l'acteur, dit pour fin de cestui article :

Cuer net et bon n'a besoing qu'on le farde,
non, n'a besoing qu'on lui baille pointure ne décoracion nouvelle; non; car il est net et cler de soy-mesmes, et tel en son dedens que ce qui s'en monstre dehors lui souffist. Mais tels ne sont pas, ce dit l'acteur, les cuers qui sont doubles et vicieux; car là sont les neux et superfluités, là sont les froncles et les apostumes, dont se tirent les suspicions, dont se traient les périlleuses et doubteuses attentes.

Et met ce, non par regart à nullui qui peut avoir cuer tel, mais par contraire de celui qui est net et tout vrai, pour le monstrer plus luisant emprès son contraire, comme s'il voloit dire : « Qui que ce soit non net et infect, mon maistre est cler et sans reproce. »

YMAGINACION.

Déa! ENTENDEMENT, j'entens bien tes excuses et les évasions que tu quiers par fentes terriblement estroites, mais aucune fois tes paroles répugnent l'ung à l'aultre et se contredisent, comme droit cy en présent, là où tu dis : que ton acteur, parlant des cuers infects et vicieux, ne le met point par regard à nullui qui puist estre tel; et tout prestement après, en son cinquante-cinquiesme article nommément, il accuse les François; et comme il a volu justifier son maistre et le jugier de bon fons, tout au contraire il accuse et juge François estre pervers et iniques, et non avoir fons ne occasion que tout ne soit contamineux, mal sain et reboutable, disant :

55.

Vous n'avez fons ne occasion nulle
Fors seule envie, ardant ensouffroiée,
Qui par le monde univers vous recule,
Vos fais, vos dis, vos oeuvres, dampne et brule,
Et vous acquiert triste fame ombroiée.
Dont, quand la sausse arez toute broiée,
Si saront bien tous ceulx qui l'assaveurent
Quels mixtions ne espices y queurent.

Comment donc, ENTENDEMENT, n'est ce pas répugnance droit cy à ce que tu as dit, que ton homme n'avoit regart à nullui qui eust cuer infect, quand tout prestement, en vuidant de celle sentence, lui mesmes te desment par confession propre, lors où il dit : « Que ne avons fons ne occasion juste, fors seule envie ardant, qui nous dampne et diffame par tout le monde, et en cui brassin et sausses que nous

Digitized by Google

broions, tout chascun se porra percevoir clèrement quelles espices il y ara en la mixtion. » Il semble que c'est assez noter que nous avons cuer infect, et que l'accusacion y est toute volontaire et délibérément faite en devers nous, comme la justificacion en devers son maistre y est produite à nostre impropère.

ENTENDEMENT.

Dame, et que puis-je mais, se aucunnui t'aproce de blame, là où je ne puis réparer l'oeuvre qui lui en est cause. Ja ne puis prévenir aux choses faites, qu'elles ne demeurent en leur qualité telles ou telles; mais je puis bien justifier personnes en leur innocence, non contaminées de faulte.

Ce m'est dur, voir! que la lettre de l'acteur a besoin de mon reparer; mais encore m'est-il plus amer de la cause qui l'a meu à escripre. Je n'ai, graces à Dieu! cuer gros à l'encontre des nobles François, par quoi je doie adhérer à nullui qui les déprime. Mais je désire bien à parer les aigres paroles de cestui escripvain, qui aux François ne sont bien agréables. Si me pardonne, dame, se je parfai ce que j'ai commencié, car ne tens, moy, que à fin bonne, à fin de paix et de transquilité en ta conscience, et que les murmures qui maintenant, à cause de ces aigres escrips, te troublent en corage, soient applaniées ung pou et mises à néant, par bien donner entendre. Dame, n'en soit à toi tout le tort, ne à l'acteur aussi; soit my parti cestui fardeau, et en porte chascun sa porcion, tant du bien comme du mal. Peut estre qu'en prestant main à l'un l'autre, le pois en sera moins dangereux et la charge moins grevable chascun.

Pour gouvernement des choses humaines ne convient mais que discrécion: peser les matères, parfonder les causes, déterminer gravement, et vertueusement exécuter, et quc chascunes privées personnes, pour parvenir à la congnoissance et distinction de toutes choses, mettent peine premièrement à congnoistre ce que c'est d'eulx mesmes, ne quel jugement ils en porront donner véritable entre Dieu et leur ame; car là gist la racine première de sapience, le fondement de bien entendre et le commencement de bien savoir faire à mesure; par les quelles choses toutes choses estables et bonnes se pevent parmaintenir en estre, et toutes ruineuses et déclinatoires de salut relever et ressourdre.

Dame, qui emprendroit à faire d'une terre arbuste, d'une espèce forest, terre pour semer grains, ne convendroit-il avoir divers engins de fer pour tirer dehors et escharter les racines, et puis, icelles tirées à diverses labeurs, replanier la terre arrière, et remettre en disposicion arable; certes si feroit. Parellement est-il droit cy, dame. L'acteur perçoit aujourd'hui la terre françoise estre arbuste, durement plaine de superfluités nemoreuses, non bien cultivées et moins encore pourfitables à commune salut. Si a quis ses crocs de fer et havès, pour aller quérir les racines dommageuses qui empeschent la semoison, et les faire morir et sechier au ventre de la terre qui les produist, affin que la noble semence y viengne qui y est deu de nature. Si ne le peut faire que par fer, parce que le fer rude et de rigoreuse matère est tout propre à la rigueur de l'ouvrage, et que vaincre et rompre convient fort pas fort. Qui est la chose, dame, qui plus s'aguise que le fer? ne qui est la chose qui plus perçant soit, ne plus aguë que parole? L'acteur doncques, faindant parler familièrement avecques François, non pas par contencion ne repreuve, mais par argumentacion pourfitable, tendant à salut, et considérant eulx non avoir occasion juste ne tiltre honneste d'eux animer en contraire de ce prince le duc, ne de lui monstrer ne procurer ce que lui procurent et monstrent, est allé quérir ses crocs de fer trençans, ses havès pointus et parfons, pour tirer dehors le fons de leur cuer les racines mauvaises qui y croissent, et dont les arbres et ramures qui en naissent sont ombrages de mort et de malédiction qui s'y embucent. Que pité est, quand si noble terre n'est arée et disposée au fruit tel que nature y demande. Et ce voyant l'acteur, et tendant à y voloir devenir essarteur, vient hardiement férir au vif des racines, pour essay s'il en porroit nulles eslocier; et remonstre aux François ce qu'il perçoit radicalement en leur fons, disant: « Vous n'avez fons ne occasion nulle, fors seule envie ardant, laquelle il vous convient getter en voie et souffrir extirper. Pourquoi? pour ce

Digitized by Google

certes que avec le grief que elle vous fait mesmes, elle vous dampne, diffame et recule par l'univers monde. Et porra congnoistre chascun, quand tout arez fait et brassé, et longuement persévéré en ceste manière de faire, quelle raison ne quelle cause vous y porrez avoir, ne quelles sont les fins et conclusions que vous y quérez. » Ne dit pas ceci toutesvoies par repreuve, mais par advertissement de vostre honneur et salut, et pour vous donner à entendre ce que la généralité du monde vous impute en darrière. Dame, si bien que paroles flatteresses coustumièrement sont aggréables, si bien sont repréhensions aulcune fois de grand fruit; et est langue de corrigeur médecine au prudent, lorsque venimeuse est et tacère celle du flatteur. Congnoit bien toutesvoies l'acteur qu'il ne luy appartenoit soy bouter droit cy, ne de prendre une correction si aigre sur une si haulte et glorieuse nacion comme est celle des Frans, là où vertus et bonnes meurs sont comme en rivière poisson; mais ne peut estre la chose autre. Il convient ou reparer, ou nier. Nier ne peut; car l'ouvrage accuse l'ouvrier. Dont il convient reparement aulcun honneste et véritable, là où le nier ne peut donner à l'ouvrier sauveté ne fuite. Et pourtant, dame YMAGINACION, si comme tu poses sur les aigres mos d'roit cy, pose toy ung pou aussi sur le bon voloir de l'acteur, qui, par aigres voies parties de bonne ame, tend à fin de salut et de félicité, non pas à intencion de injurier, mais par affection de remonstrer en vérité estroite, ce qui à haultes glorieuses personnes blesse et messiet. Adjouste après encore l'acteur chose laquelle je pense bien, dame, que tu lièves bien hault, parce que arrière il accuse les François donner charge à son maistre, là où il dit :

55.

Vous imputez charge et blame importables,
Dont à Dieu seul on remet les vengeances;
Et aggrevez par dis très lamentables
Celui du monde où plus a biens notables,
Plus de vertus et moins de reprouvances,
Et qui pour cent non millions de Frances,
Non pas pour Dieu ne pour son paradis,
Faire voudroit dont il fust enlaidis.

FRANÇOISE YMAGINACION.

& Holà, ENTENDEMENT, tu me previens de cestui et m'en romps la parole; mais je te préviens maintenant d'un autre, et la te rendrai telle. Tu as dit voir! Certes, ton homme charge François comme il scet bien faire; et dit que eulx le chargent et aggravent par paroles piteuses et de grand pois durement, qui toutesvoies est le prince du monde là où reposent plus de vertus et de nobles meurs, et qui, pour Dieu ne pour nulle rien créée, ne voudroit faire chose laide ne contre honneur.

ENTENDEMENT, cecy il convendra bien que tu exposes, et que tu preuves en quoy François le vont accusant contre vérité. Mais quand tu aras fait cela, et que, à bien venir, ta raison y seroit bonne, si te trouveras-tu au plus haut péril de meshuy, en ung passage dont moi mesmes preng hide d'y geter l'œil; car n'a souffi à ton homme, parer son maistre et le nettoyer de toute laideur; mais vient, en son cinquante septième article, férir à gorge béant sur François généralement, et ne scet-on sur qui; et leur dit :

56.

Tournez, virez, perquirez ses légendes,
Le droit, l'envers de sa vie honnorée;
Mais en fouillant ses faultes et amendes
Retournez vous sur vos propres kalendes,
Là dont lecture est assez proférée.
L'on vous dit bien : ciel et terre ont durée;
Mais plus possible est demain tous deux rompre
Que son hault cuer à mauvaisté corrompre.

N'est pas droit cy reproclé vilainement tout le throne françois? n'est pas droit cy la généralité de France repprocée de faulte et de grand charge? Où est la vertu en homme ne constance, où est la tempérance et fortitude, qui droit cy conseille estre pacient, comme de sentir telles flaques vilaines ruer au visage de nobles gens, dont oncques nul, et fussent-elles deméries, ne fut si constant que de les porter?

ENTENDEMENT.

Dame, se je povoie faire que ce qui

Digitized by Google

est fait fust non fait, tu n'aroies occasion d'entrer en cest argu, ne moi de me mettre en tes dangiers, là où tu contens de me tenir clos. Me poise bien toutesvoies, et le t'ai dit assez, que à dur et regret je me treuve droit cy, parce que nulle solucion, tant puist estre véritable, ne porra estre délitable à l'oye. Et pourtant en amasse-je mieux le déport, et que l'acteur, entre toy et moy, fust demouré cause de nostre non arguer. Or n'est-il autrement, et ne se pevent paroles revoquier, qui tant sont amples et manifestes partout que chascun les porte conceues. Si convient passer par cestui destroit que tu dis, ou y laissier l'acteur enfondre; car de fuite ne d'eslonge n'y a-il point. Il y convient ou pendre ou rendre. Constraint, dame, et contre cœur je me dispose à y passer parmi, en toi requérant que, à si légier que tu me verras passer oultre, que à si légier tu te veulles contenter de moy, sans moy y faire rentrer cop après autre; car ne me plaist point le longuement y arrester sus, parce que l'activité courte t'y doit estre aussi aggréable comme à moy propre.

Voirement accuse l'acteur François de charge que donné ont à son maistre à tort, de quoy marri, comme raison veult, le justifie et le profère celui du monde où moins a de reproce et plus de nobles condicions, par contraire de la charge que à lui imputent. Dont, et qui voudroit avoir spécifié quelles charges: on regarde, et preigne-on recort quelles on lui a données à cause de monseigneur le daulphin, dont ne mors, ne vivans, ne angels, ne hommes, ne le sauroient rattaindre. Car qui a mengié son pain, jusqu'à ung petit chanteau, en honneur et proudommie, et qui a mené son jeune flourissant éage volage et légier jusqu'au terme de haults glorieux vieux jours, tous nets et impollus, est vraisemblable et digne de croire, qu'envis terniroit la clarté de si longue régnacion glorieuse sur le bord de sa fosse; combien que vous, seigneurs françois, souventesfois et assez, dont c'est pité, lui avez donné des occasions assez légitimes pour le despasser; qui toutesvoies s'est contenu méritoirement en vertu, là où excusablement et à tiltre honneste povoit traire à la voie oblique. Mais plus s'y est porté bien, plus y est esprouvé bon; et en tire tant plus gloire, quand, ne en dur ne en foible, oncques légièrement n'a obéi aux passions, jusqu'au dernier, là où constrainte d'onneur ou de péril le perforçoient de soy deffendre.

Si a bien dit l'acteur voir: « que pour tout l'avoir et seignourie du monde, non pas pour Dieu mesme ne pour son paradis, ne vouldroit faire faute »; entendant que Dieu ne l'en requerroit jamais, et que paradis n'est point à obtenir par ce mesmes; mesmes sont faultes et telles opéracions contraires à Dieu et à salut. Dont, après l'avoir ainsi justifié par vos causes propres, il tourne le visage envers vous et dit:

> Tournez, virez, perquérez ses légendes,
> Le droit, l'envers de sa vie honnurée,

Comme s'il vouloit dire: « Vous n'y trouverez riens qui à reprendre face; mais en foillant ses faultes et amendes, quand vous aurez tout quis, et riens trouvé,

> Retournez-vous sur vos propres kalendes,
> La dont lecture est assez proférée. »

Veci l'estroit point, dame, où tu dis que l'acteur charge évidamment François d'onneur mesfait, par ce qu'il dit: « Retournez-vous sur vos propres kalendes, sur vos propres fais qui sont escripts et enregistrés, car ceux-là vous feront taire d'aultrui. » Or, dame, ce qui escript est et tant publié, il convient bien qu'il demeure; et plus est possible de le réparer par bonne interprétacion, que de l'anéantir tout et estaindre par désavoer l'oeuvre. Kalendes, tu scés bien, dame, est une diction qui signifie mesure de temps générale sur tous les mois de l'an, et soubs laquelle les mois se distinguent l'un de l'autre. Or dit l'acteur: « Retournez-vous à vos propres kalendes, aux heures, aux jours, aux mois des années passées, où choses diverses sont avenues en ce royaulme, et dont la lecture se peut trouver ès livres. Retournez-vous vers icelles, comme en qui vous devez avoir vostre confidence; car sont faites et escriptes de ceulx de vostre parti, de ceulx qui vous faveurent et magnifient, et qui vivent de vos gaiges et bienfais. Prenez vostre recours à icelles et les visitez;

Digitized by Google

mais vous n'y trouverez rien qui blame lui soit, ne qui le repreuve de nul mésus. » Et n'entend point l'acteur, dame, blamer ne ung tel, ne ung tel, ne ramentevoir ne relever rien du vieil temps, tant soit pou ; mais seulement que devez avoir recours à vos propres escrips et escripvains, qui sont devers vous ; dont la lecture, par ceulx qui en ont veu tant de deçà que de là, est assez proférée, est assez publique quelle elle est. Comme se l'acteur voulsist dire: « Je m'ose bien fier ès escrips de vos propres historiographes, que vous n'y trouverez riens mal, non plus que nous. » Et monstre bien cela par la chose qu'il adjoint après :

L'on nous dit bien : Ciel et mer ont durée,
Mais plus possible est demain tous deux rompre,
Que son hault cuer de mauvaisté corrompre.

Là monstre-il bien qu'il ne vuide point de ses termes, et que tousjours a son regard en ung lieu, combien que la figure qu'il fait du ciel rompre avec son cuer, n'est mot évangélique ne article de la foy ; mais il le dit par une manière de conformacion de sa proudommie et léauté, en quoi il est résolu pour morir premier que les rompre.

Dame, doncques puisque une chose peut avoir deux entendemens, et que l'acteur en prent devers lui le meilleur, n'est pas de nécessité pourtant que celui qui reste, mauvais et poingnant, soit imputé à l'acteur à charge, quand sciamment il désavoe et révoque tout mal dit, et souverainement en la personne royale.

Et que ceci vray soit, l'acteur le monstre en son cinquante-huitiesme article, là où il dit :

58.

Ne tous vos clers, ne toutes leurs contreuves,
Ne tous les haulx engins qui vous soustiennent,
Et fussent ils plus habondans que fleuves,
Plus infinis que les gouttes des pleuves
Et plus subtils que ceulx qui d'enfer viennent,
Se contre honneur et vérité ne tiennent,
Faire apparoir eulx tous ils ne saroient,
De quoy d'ung grain sa gloire terniroient.

Cecy met l'acteur notamment et tout de gré l'encontre de pluseurs clers et officiers, non tous, mais aucuns haultement promeus, qui non nobles ne de sang ne de meurs, occupent les siéges et dignités souvent en court des vrais nobles en cuer et en fait ; et les accompagne naturellement plus volenté que raison, plus affection oblique que discrécion grave, par flatterie, par complacence, par regart à privé bien, et parce que la grace du monde leur est plus quise que la gloire de Dieu par vérité essourdre. En contre telles gens doncques, met l'acteur ce qu'il dit : « Ne tous vos clers, ne toutes vos contreuves, ne sauront riens mettre avant, comme loings ne parfont ils le voisent quérir, de quoi ils puissent ternir sa gloire, de quoi ils puissent noircir sa renommée, ne de quoi ils le puissent prouver avoir délenqui encontre honneur, ne encontre debvoir, ne encontre équité nulle. » Si te dis, dame, que sans que desormais tu me mettes guières plus en question, moy mesmes te veul mettre en termes les articles qui encore y restent scrupuleux, pour tant plus abréger nostre procès, qui jà longuement a duré. Et saillant de l'une clause en l'autre, viens au cinquante-neuviesme article, là où l'acteur arguant encontre François, dit :

59.

Mesmes le siècle et tout l'univers monde,
Vous excepté, le tiennent à proudomme,
Et n'a hault roy ne prince hault en la ronde
Qui tout son temps ne l'ait tenu la bonde
Dont d'amour vrai se trait la pure gomme.
Vous donc hellas que le siècle, tant nomme
Haulx et fameux, et le juste aggravez,
O et pensez quel los propre y avez.

Ès deux premières lignes de cestui coupplet, l'acteur, en confessant l'envie des François et leurs haynes, remonstre la grace que a de Dieu et du monde son maistre, qui est tenu et jugié à proudomme de tout le siècle et de ce qui est dedens, roys et empereurs, les quels l'ont tenu et tiennent le coffre d'onneur et de hault los. Par quoi, condoléant en François et en la régnacion d'aujourd'hui, dit suspiramment :

Vous donc, hélas ! que le siècle tant nomme
Haulx et fameux, et le juste agravez,
O et pensez quel los propre y avez !

« Vous les François qui estes si haulte et si glorieuse nacion que nulle vostre pareille, et aggravez et chargiez le juste, l'avez en hayne et en despection pour sa glorieuse fortune, ruez et machinez en sa ruine par envie, qui riens toutesvoies ne vous demande ne empesce,

Digitized by Google

mais fuit vos mains belliqueuses, vos extremes chevaleureuses puissances, et renonçant à fierté et orgueil encontre vous, vous offre service et révérences humbles : o ! pensez quel los vous vous acquérez en vous tienir en ces termes devers lui. » Comme s'il voloit dire : « Vous vous en faites blamer par tout le monde, et en mettez vos ames en grand péril. »

ENTENDEMENT.

Or sai je bien que cy après, en son soixantiesme article, il y a ung mot qui te cuit beaucop, dame, et le quel par aventure tu notes estre assis en tout excès d'outrage et de fel orgueil. Si désire bien à t'en esclarcir ung pou la fantaisie, comme qui sai bien que tu y muses beaucop, et est ung des principaux points sur quoi plus tu arrestes ; là où il dit :

59.

Lui mouvoir guerre il vous est bien possible,
Dont le pourfit gist celé en fortune,
Mais se la cause en est juste et loisible,
Ne s'elle est moins à faire ou plus taisible,
Cela scet Dieu qui règne sur la lune.
Mais soit ou clère, ou noire, ou toute brune,
Quand vous vendrez pour sa haulteur confondre,
Il est non roy mais duc pour vous respondre.

Et ne dit bien vrai l'acteur, dame, quand il dit : que mouvoir guerre à son maistre vous est bien possible, puis qu'il est en vostre franc arbitre ; mais il dit après : que le pourfit qui en pourra venir à vostre part, cestui là certainement n'est point sceu, car il gist celé en fortune ;

Mais se la cause en est juste ou loisible ;
Ou s'elle est moins à faire ou plus taisible,
Cela scet Dieu qui règne sur la lune.

Droit ci dit-il vrai aussi. Et n'est oeil si troublé qui ne voie bien et entende ceste lettre, qui n'a besoing d'exposicion autre que telle que elle porte, parce que nul autre ne se porroit donner plus clère. Mais dit après : « Soit vostre querelle noire ou clère, soit juste ou telle que peut estre, quand François vendroient pour confondre son honneur,

Il est non roy, mais duc pour eulx respondre. »

« Non roy, mais duc pour vous respondre, notent François et prennent à aigre, je pense, et en grand ravalement, parce qu'il semble parler per à per en compaignon, et que l'ung ne donroit à l'autre avantage d'ung chivot. Comme s'il voloit dire : « Se tu me quiers, tu me treuves ; je suis homme pour toy. »

Dame, à ceste difficulté il convient respondre et donner l'interprétacion saine qui y siet. L'acteur droit cy, par les choses ainsi que les voit disposées, et que à tous lez on circuit subtillement pour avoir bras dessus ce prince pour le faire ployer, et qu'en icelle quisicion pour venir à ses fins les moyens sont moult divers, et de très évident péril, se Dieu ne les contretient contre la volenté des hommes, suppose l'acteur et craint pooir advenir ce qu'il voit en disposicion de non povoir faillir, qui aucun temps long y persévère : C'est geurre et tribulacion, dont nourrice ara esté envie, et nulle riens autre. Par quoi venu jusqu'à là, et que nécessité constraindra l'aignel de devenir loup, qui tousjours ara fui la meslée, toujours se sera monstré sage et souffrant homme de paix et de léaulte vive, et néanmoins lui voudra-on courir sus, le mordre et le mener à confusion en ses vieux jours, qui oncques ne fut humilié par force, jamais ploié ne mis à subgection par menace ne par haultement entreprendre : dit l'acteur de lui-mesme et en faveur de celui, le quel il congnoit invincible en corage et sans paour : « Il est non roy » ; comme s'il voloit dire : « Il est celuy qui n'a pas puissance d'ung roy pour égaliser la sienne à l'encontre des Frans, mais il est duc pour deffendre son honneur, pour deffendre ses terres et ses pays à l'encontre de vous, quand vous le surquerrez de desraison. » Et ne dit pas « duc pour vous respondre », par entendement qu'il le veulle faire égal avec le roy, ne qu'il le die par orgueil ne despection à l'encontre de sa très noble personne, mais par confession de vérité, qui est telle en effect : qu'il est non roy et non si bon que de l'estre, mais il est duc povre emprès lui, plain de corage toutes voies pour oser deffendre son honneur et sa querelle, constraint, contre vous les François tous autres, réservé seul le roy. Dont, et se le fait, est plus grand chose que parole, encore est plus permissible à homme de remonstrer aigrement ce qui peut advenir, que n'est de faire de fait ce qui peut porter dommage et dangier.

Digitized by Google

Or autrefois, dame, ont princes non roys, comme cestuy, donné des affaires beaucop à ceulx qui rois estoient très-puissans; et n'ont point ressongnié, par la haulteur de leurs tiltres, à deffendre fièrement leurs querelles en moindres possessions de seig nouries. Exemple de plusieurs comtes de Flandres, qui toujours n'ont pas esté concordans avec les rois françois, mesmes leur ont donné des vexacions beaucop et des repugnances très-dures et roides plus d'une. Entre les quels Ferrand de Portingal, non de sang si bon que de France, se monstra moult felle; et soi exposant contraire à la couronne, en confidence de sa haulte fortune, fut humilié toutes voies et vaincu par le peschié de son descongnoistre. Or n'est mie cestuy ung Ferrand de Portingal. Ce n'est mie celui qui descongnoist la sève dont il prent estre. Ce n'est mie celui qui, rebelle à la majesté glorieuse, se veulle eslever contre elle à main ennemie. Non! Mais est celui qui assailli de tout le monde, et seullement son roy et son chief mis dehors, s'exposera à la fortune d'ung jour pour soy deffendre. C'est celui figurativement que l'on peut dire Saint-Michiel, qui championne avecq le roy de là hault, à l'encontre du dragon; et n'est mie celui qui adhère au prince de rebellion, au prince d'orgueil présompcieux. Mais puissant soubs le bras de son roy plus que nul autre, plus que nul aultre voudroit soy exiber déprimeur de ses contraires, là où comme non roy mais duc très puissant se peut bien nommer justement prince pour respondre à tous ses ennemis françois mis en ung tas, par ce qu'entre eulx tous, reservé la personne royal, n'a nul de si haulte condicion que par honneur et liciment il ne puist dire le mot et l'exécuter par fait.

Appaise toy doncques de ce mot

Il est non roy, mais duc pour vous respondre.

car le respondre ne s'entent point au roy, mais s'entent à tout le remanant en dessoubs, le quel il veult revérender par amour et non craindre, par le surquerre en main ennemie. Dit en outre l'acteur eu son soixante uniesme article, continuant sa matère selon les dispositions que voit tendre à péril:

61.

Bien le porrez molester et combattre,
S'ainsi le veut fortune ou destinée,
Mais ne sarez, pour tout vostre débattre,
Son honneur pur infecter ne rabattre
De quoi sa vie en terre est couronnée;
Mais maugré vous ara place ordonnée
Tout au plus haut du triumphal paroir,
Là où honneur l'asserra son miroir.

Droit cy l'acteur, soy arguant en luy-mesmes et impacient des choses que voit couver bien douteuses, et des quelles ne peut traire fin autre, en son avis, que guerres et tribulacions recommencées, là où les victoires sont incertaines tant au plus puissant comme au plus foible, mais prenant le pire devers lui, dit: « Vous le porrez combattre et molester, vous autres qui tant avez la dent à luy, et à l'aventure, le vaincre et humilier, se cela vous est permis de fortune, ou que sa destinée le porte ainsi; mais ne sarez par tout vostre effort, diminuer son honneur, sa glorieuse renommée acquise en haultes opéracions passées; laquelle, quand le corps viellart seroit succombé en vos mains soubs honneste et corageuse deffense, ne seroit pourtant point amendrie ne prosternée avec lui soubs la clarté de vostre victoire; ains seroit cheu plus glorieux vaincu, que vous, à bras deseure, ne vous acquerriez gloire vaincuers, parce qu'en juste deffense, posé qu'il y peut cheoir infortune, si n'y peult-il cheoir reproce; mais est tiltre plus cler, cheoir corageux en juste querelle, que estre vaincuer en tyrannie. Et ce considérant l'acteur, avec ce qui est méri par avant, moult hault et moult cler, et en quoy sa fame attend glorieux diadème, dit: que maugré vous tous, ceulx qui avez ainsi envie de ce qui ne vous griève, meure ou vive, soit vaincu ou vaincuer, il ara son siége au plus haut du palais d'onneur, avec tous les meilleurs et les plus nets de la terre, s'en ses vieux jours, et contraire de ses meurs et condicions, il ne se mue et change, et soulle et pollue tout volentiers ce que si curieusement a gardé jusques cy; que l'acteur ne craint point. Et parle droit cy l'acteur notamment contre ses envieux égaulx de lui et moindres, et non pas à autres.

Dit en oultre l'acteur, en son soixante-deuxiesme article:

Digitized by Google

62.

Montez, régnez, ampliez vos clostures,
Estendez mains en terre et en mer fières,
Faites sentir vos fers et vos armures,
Trambler pays, peuples et fermetures,
Dont nous com vous savons bien les manières,
Mettez à l'air venteler vos bannières
Et acquérez le monde en ceste queste,
Mais de cestui n'atouchiez la conqueste.

Droit cy l'acteur présuppose le pire encore par devers son parti, comme tout reconforté du meschief, et concède que le bras des François se porra tant estendre et soy eslargir, que le monde et les nacions voisines tramblent devant lui-mesmes, porra faire humilier, se l'aventure le doint ainsi, cestuy duc son maistre de quoy la hayne des François seroit estancée alors : toutesvoies, dit l'acteur après, quand François aroient tout ce par obtenu, et que l'assailli seroit cheu à l'envers ses pays trascés et courus, ses hommes et subjès mis à l'espée, et dissippées toutes ses ricesses et substances, toutesvoies y a-il une chose à la quelle il leur deffend qu'ils ne atouchent, la quelle lui mesme a conquestée, et est inexpugnable et invincible : c'est l'onneur, la gloire et la bonne fame qu'il a acquises en son temps par léauté, par preud'omie, par intégrité et par noblement et chevaleureusement vivre avec tous les meilleurs de la terre, entre les quels ne se trouvera nul plus cler ne plus net. Dont, en conformant sa raison, il expose plus amplement ce qu'il y entend, et dit en son soixante-troisiesme article ce en quoi gist la custode de son honneur, la garde et conserve de sa splendeur et clarté, qui n'est ailleurs qu'en sept piés de terre très glorieuse, que honneur lui garde, et qui sont plus dignes et de plus grand fruit que nulle couronne; ès quels tant plain de gloire et de bon nom, plain de mérites et de haultes recommandacions, il gerra enseveli comme la précieuse pierre est assise en l'or. De la quelle fosse, posé que serpens et venins pluiseurs y porront circuir autour, si y porront morir plustost que y atoucier, parce qu'en la précieuseté de sa fame ne porra mordre venimeuse langue.

63.

Sept piés sans plus de terre glorieuse
Lui garde honneur, plus dignes que coronne
Là où fosse a d'œuvre mistérieuse,
Toute entailliée en pierre précieuse,
Plus reluisant que le soleil au throne,
Le quel s'envie ou serpent l'avironne,
Trop bien crever et morir y porront,
Mais atoucier jamais n'y oseront.

L'acteur veullant confermer ceci : que ainsi en est, et que son honneur est si par très cler comme il afferme, dit, en son soixante-quatriesme article, pour contempner les ambicions et vaines gloires de ceulx qui parent leurs cuers autrement en la vanité du siècle.

64.

C'est cy l'acquest de ses longs jours felices;
C'est le droit chier de tout son hault contendre.
Or, lui r'ostez puissances et délices,
Quand vous porrez, par forces et malices,
Au moins cecy ne lui porrez reprendre;
Car quand voudriez venir à l'entreprendre,
Et fussiez vous cent empereurs de Romme,
Il en fait figue à fortune et à homme.

Comme si l'acteur voulsist dire : « Cestui pourchas et contendement qui est de morir en nette fame et clère, non avoir riens fait ne conseillé qui ait esté contre honneur ne contre entière preud'omie, soy estre offert à servir Dieu et la chose publique, avoir ensievi vérité et raison humaine, affecté bonnes meurs et opéracions nobles : c'est ici l'acquest de ses longs jours; c'est ici la chierté qu'il propose devant toutes ricesses et possessions de seignouries, les quelles morront avecques lui, mais cecy ne lui morra jamès. » Or lui r'ostez, ce dit l'acteur, cestui acquest; r'ostez-lui ses villes et cités; déprivez-le de toutes ses possessions, par tyrannie; vainquez-le et humiliez en bataille; faites lui du pis que vous porrez; au moins cecy ne lui osterez vous jamais, et fussiez vous cent empereurs; car il vous en fait figue, quand, en la perdicion du tout, cecy lui demourra adjoint, ceci lui demourra inséparable à toujours et non ravissable. Mais vous porra bien tourner sa netteté en confusion, et en enlaidissement de vos faces, quand si juste homme et si noble en tous ses fais, par envie, par dol, par pure ma-

Digitized by Google

lignité de venin, arez persécuté et mené à sa fin, la quelle, vaincu au pis venir, lui sera glorieuse, et à vous dampnable et confuse, vainqueurs.» Et droit cy l'acteur, compressé en cuer d'amertume, et excité à lermes par pité du cas que parfondément a enfonsé, dit en son soixante cinquiesme article.

65.

L'estrif m'ennuie et m'en cuert pité seure;
L'argu aussi m'en tire à amertume.
Si complains bien que né suis de telle heure,
Qu'en propres yeulx et larmes que je pleure
Baignier ne fault ma doloreuse plume,
Et que Sathan, qui tout ce feu allume,
Tient de si près les cuers de haulte sorte,
Qu'honneur s'y pert et raison y est morte.

« L'estrif m'ennuie et me poise que né suis de telle heure, que traittier me convient telle matère, ne que les pités conceues me sont occasion de baignier ma plume en propres lermes, qui amasse mieulx avoir autre occupacion que ceste, qui est plaine de rumeur, plaine de mérancolie et d'amertume, et finablement tendant à ruine et dampnacion infallibles, par le conseil et pourchas de l'ennemi, qui allume tout ce feu et tient les cuers de haulte sorte, les cuers des princes, si vicieux et si frois, que honneur n'y a lieu, ne remors habitacion.» Dont plain d'ennui, de doleur et de passion, et voiant que dire n'y sert riens, ne change ne ne meut les desvoiés, ains persevèrent plus et plus en leurs erreurs, en leurs dolentes et damnables entreprises, dit en son soixante-sixiesme article.

66.

Dont pour conclure et fin mettre en mon œuvre,
Qui aigre est plus que malvaise en essence,
Peur m'est, se Dieu les cuers tous ne vous œuvre
Et d'autre avis vous nourrit et abreuve,
Que dure enfin n'en soit la conséquence,
Et que fortune et amère influence
Ne facent rapt final de ce royame.
Par nos péchiés chascun y pert une ame.

« Pour mettre fin, ô vous François, en mon œuvre, laquelle vous semblera plus aigre en son qu'elle n'est toutesvoies en essence, j'ai peur, se Dieu ne vous œuvre les cuers et vous nourrisse d'ung autre avis, que la conséquence ne doie estre dure, et que les fortunes et occultes destinées inzongneues ne facent rapt et exterminacion final de ce royaulme par vos péchiés, par vos envies et divisions, en quoi chascun, comme pour soi. doit le guet pour s'en parer et justifier. Et dit notamment *rapt;* car, comme l'escouffle vient flécissant des èles au long de la terre, et ravist le poucin et l'emporte; ainsi ont esté les autres regnacions de jadis emportées et transférées d'une main à autre et venues à leur fin; et pareillement porra avenir, et ne scet-on quand, de cestui très glorieux et très crestien royaume, qui plain de gloire anciennement et de vertus, chiet à nos yeulx et se renverse à plénitude de vices.»

Laquelle chose l'acteur regardant, et veullant mettre au front des François ce qui aultrefois et tout frescement les avoit mis tout bas, pour leur donner hide du danger où passé sont, leur dit :

67.

Felle jadis division murtrière
Le mena près jusqu'à la mort extreme,
Dont, grace Dieu! la reboutant chartrière,
N'a pas trois jours, par pité descombrière,
Luy restora et gloire et dyadème,
Mais maintenant par ire et par blasphème
De Dieu lassus, arrière y est rentrée.
O! et com dure et maudite ventrée!

« Felle jadis division murtrière mena presque ce royaume jusqu'à final terminacion, mais après que grace de Dieu l'en a degettée, dont il a esté remis sus et relevé assez glorieux, tantost arrière s'y est reboutée dedens; et l'ont repris par devers eulx les haults membres d'icellui, à leur piteuse et très confuse attente.» Et dit l'acteur notamment *division murtrière,* non pas que par ce il entende nulles vilaines œuvres du temps passé, mais que division, en elle mesme et de sa nature, est murtrière cause, et fait avenir murtres, homicides, ruines de peuples, blasphemes de Dieu, et toutes choses inhumaines et dyaboliques, que le monde abhominer doit, et Dieu non tolérer.

Dont arrière, plain de regrets l'acteur, et pour faire mieulx apparoir que les choses toucées dessus ne lui procèdent point tant de felle corage envers nul, comme de dévocion à la chose publique et honneste, gettant ses yeulx

Digitized by Google

au ciel, invoque Dieu et toutce qui peut avoir puissance ou administracion en humaine salut, et clame envers fortune et nature, envers toutes les puissances célestes de lassus, et toute bonne et dévote créature d'icy en bas, priant que pité leur puist prendre de cestes si doloreuses et dampnables questions et chetivetés, qui aujourd'hui se nourrissent, en dure attente et perplexité de l'univers monde crestien et de chascune privée personne, par l'instruction de l'ennemi, qui les bons content à faire perdre en tribulacion, et les mauvais essourdre en regne et durée pour desrigler tout l'univers. Par quoi en cestui son soixante-huitiesme article, dit enfin : que ne peut percevoir riens autre en cestes rumeurs et tribulacions présentes, que fin proçaine en vieilles prophécies, et que nous sommes sur la fin du monde, sur la venue d'Antechrist, que nostre rédempteur Jhésus nous a certifié de venir; et assez demonstre l'euvre, et le temps par les circonstances qne mises y a, et qui maintenant et de piéça appèrent et ont eu continuacion longue ; car foy et charité fallent par l'univers siècle, amour et cordialité entre parens, nature entre enfant et père, vérité en cuer des princes, honneur et vertu entre les nobles, vergogne et honnesteté entre les prélas ; se prisent vices et desreglemens ; se quièrent vanités et ambicions, flatteries et voluptés de corps ; n'est cure aux princes des choses de Dieu ; ne leur est cure de la chose publique ; ne leur est soing de félicité commune ; moins encore à leurs nobles, moins encore à leurs conseilliers, moins encore à leurs juges et préfets. Mais tous au privé bien n entendent ; Dieu oublient, honneur ne congnoissent ; de pité n'acontent ; au salut ne avisent ; seulement au corps maleureux vivent et l'ennemi servent. Dont à ceste cause sourdent gens contre gens, peuples contre puissances, régions contre royaumes ; et les roys et les princes de la terre, par convoitise, par affection desriglée, par ire, par envie, par gloire vaine, par affection de régner, s'entreruent, s'entre-mordent, s'entre-confroissent en batailles et en effusion de sang ; dont ne leur est ne que de bestes mues ; car pité n'a lieu en eulx, ne cremeur de Dieu. Et par ce dit l'acteur : que cestes choses considérées, n'y entent aultre chose, fors fin procaine en toutes vielles promissions.

68.

A Dieu lassus ; à fortune et nature,
A tous les cieulx et célestes puissances,
Et à toute humble et bonne créature,
Puist pité prendre et clameur haute et dure
De cestes cy murmures et meschances,
En quoi ne voi, par toutes congnoissances,
Que pleurs, doleurs d'amertumes farcies,
Et fin proçaine en vieilles prophécies.

69.

La vision du temps de Meronnée
Droit cy me vient frapper au front subit.
Vous qui avez nature endoctrinée,
Notez que fat et vieille destinée
Par long decours viennent à fin escripte.
Point si n'en fust la substance petite,
Dont, qui voudra savoir quelle est la chose,
Demande après ou en quière la glose.

L'acteur met en son soixante-neufviesme article icy la vision de Meronnée, de laquelle ne fait guères ample recitacion, parce qu'il la remet en la main des clers et de ceulx qui hystoriens sont. Et encore presentement moy n'en quiers faire autre déclaracion que celle de l'acteur, parce que le quérir au lieu où il est escript porra donner contentance aux affectans, savoir le mistère.

Si met droit cy l'acteur son darnier coupplet, qui fait le soixante-dixiesme, là où il dit :

70.

Dieu maine à mieulx ce qui est mal en voie,
Et mette en paix ce qui pend en discorde ;
Et à tous ceulx qu'amour duit et convoie,
Dieu, en l'estroit de leur cas, leur envoie
Honneur, salut, grace et miséricorde.
Dont au regard de ce que je recorde,
Fruit y a povre, et encor moins délit.
Mais tel l'ai fait, angoisseux, en mon lit.

Cestui article ne besongne de nulle exposicion autre que la lettre lui baille, excepté que l'acteur donne plainement à entendre par icelui quel homme il est et de quel fons lui est meu son ouvrage, quand il requiert à Dieu pour amendement en tout cela où il fait besoing, et pour conservacion en paix et en bien, ce qui est en bon train. Dont après il recongnoit la povreté de sa passion, qui a esté cause de son aigre escripre, et confesse

Digitized by Google

que se le fruit peut estre povre qui en sera tiré, encore sera le délit moindre qui s'y asavourera par cause de son aigreur.

Dit toutevoies en sa dernière ligne là où il tout clot, pour tant mieulx pardon obtenir envers les mal prenans : que tel qu'il est il l'a fait angoisseux et plain de larmes, en son lit. Dont comme larmes procèdent de racine de charité vraie, présuppose et entent que son œuvre doibt estre prise et entendue comme faite à bonne fin, par ce qu'elle procède et est fondée en bon commencement.

Dame doncques, FRANÇOISE YMAGINACION, vecy le réparement que j'ai sceu faire présentement sur le mordant langage de l'acteur dont tu t'es plainte, cuidant y avoir cause plus juste à l'aventure que je n'y entens, se mes spéculacions et parfondances de vérité pevent avoir lieu et prévaloir sur mauvaises interprétacions grosses et non bien attaintes en racine, comme il siet considérer plus parfont maintes fois que le sens littéral; le quel en sa première concepcion souvent est tout autre à l'intencion de l'acteur. Si ques, dame, se mes présentes exposicions te pevent souffire et donner contentement, j'en loe Dieu et en répute mon eur bon, si non par ce toutesvoies que je ne puis excogiter réparacion plus ample ne plus vraie. Si convient-il que je m'en tiengne atant, et que j'en attende ton bon plaisir, comme qui ne puis désavoer l'ouvrage qui fait est, et que tu as par devers toy en nom de celui qui en est l'ouvrier.

Dont, jà-soit ce que je redoubte assez que, nonobstant mes solucions il ne te doie demeurer toudis des souppeçons non bien appaisées, si m'est-il espoir à l'aultre lez, que tu, qui es concierge de tant de nobles et de haulx cuers plains de science, plains de vertus, plains de bonnes meurs, plains de proud'hommie, plains de grand sens et de prudence, seras trouvée aussi contentable avec eulx, comme avec autres de perverse condicion murmurans tousjours et doubtive.

Dame, le lieu de ton habiter, se le ciel a plénitude d'estoilles, si a-il plénitude aussi de cuers nobles en son clos; et n'y fallent prudences, et profondités graves, ne que au firmament le soleil, sur les quels, en tout l'estroit paraller, je me fonde et confie. Et ne m'est la difficultacion des cuers volages point tant cremue, que la saine concepcion des prudens hommes ne me soit plus potence de repos. Dont, et se aulcuns non convertissables, comme l'on en treuve beaucop, disoient: «Que nous est-il des solucions et des vestemens que tu treuves droit cy pour parer ung injurieux livre, dont tousjours le venin perce la couverture! Et nous cuide ENTENDEMENT faire à croire que blanc soit noir, et que ce que nous voyons noir aux yeulx et au sentement, que par fallaces et par tournoier autour il puist devenir blanc? nenny voir! Doncques ce que ENTENDEMENT en fait il le fait constraint, et parce que luy mesmes perçoit que le cas est maulvais en soy et plain de venin; et pourtant content-il a le parer et vestir d'une robbe de décepcion, pour abuser gens; mais toutesvoies ne peut, que tousjours la chose ne demeure en sa nature, telle comme elle est, et que l'acteur aussi ne demeure enfangié de l'ordure de son escript.»

A cest argument il y chiet, dame, responce moult belle. Et prens, au nom de l'acteur, le pire que telles gens porroient supposer, et que l'acteur soit vaincu de non avoir aultre sens en son escript que le littéral, ainsi qu'il gist. Dont, pour lui venir à secours, et que raison veult que la plus foible partie treuve main forte aulcune pour la deffendre, je dis pour l'acteur : que encore en son sens littéral ne peut avoir tant de mespris, qu'en équité et jugement de raison saine ne se puist honnourablement parer et sauver sans encourir grief. Et ce je te preuve par exemple et par induction véritable de ce qui avient tous les jours par fait, qui est trop plus que parole. Tu vois tous les jours vassaulx avec leur princes mener guerre encontre ung aultre plus grand, et iceulx mettre main violente en ung roy, ruer en lui et se joindre au corps en bataille, le vaincre et occire sous la main de son seigneur. Comme doncques main mise est le dernier exploit d'apétit vindicatif, et que nulle injure n'est si grève que percussion, n'est doncques parole aigre plus supportable que main mise, quand main exécute son ire par fait, et cuer passionné tant seulement par parole, qui ne offense que l'oye? Dont, comme vray est que Dieu a créé les hommes

Digitized by Google

de divers semblans, les a créés aussi de diverses condicions, de diverses natures et influences, et leur a donné diverses propriétés différentes : les uns a fait naitre à labeurs et œuvres serviles, autres à gouvernement de villes et de cités, autres à préfectures et dignités sur le peuple, autres à marchandises et mutuacions de biens, autres à servir l'église en diversités de degrés, autres à maintenir l'estat de noblesse en diversités d'ordres, en bacheliers, en chevaliers, en barons et en haulx princes, roys et ducs, qui tous respondent à une vocacion final, qui est de deffendre l'eglise de Dieu, augmenter et targier la foy crestienne, garder le peuple d'oppression, maintenir la chose publicque et conserver en estat, rebouter force par roideur, tirannie par puissance, rebellion par bataille, fortifier paix, esvigorer justice, et soustenir et essourdre vertus et vie tranquille.

Cestes droit cy sont les propriétés appartenans à l'estat des nobles, et en quoy se doivent exposer selon leur vocacion. Dont et comme il a ordonné une telle iérarcie de précieulx hommes bateillères, et qui ont cuers pour hautement emprendre, perfections pour glorieusement conduire, natures non espaourés, corps pour rompre batailles, bras pour vaincre et faire cheoir hommes par milliers : ne peut-il avoir crée aussi et fait naistre aulcuns qui ont natures pour logier diverses concepcions, yeulx pour spéculer et entendre les choses variables de ce monde, dont les unes sont contemplatives, autres de triste inspection? Et emprès tels regars, comme choses conceues donnent ou passion ou joie, et qu'en l'homme n'a membre qui ne serve et n'ait son office, n'y peut-il avoir langue qui profère ce qui est conceu, et main qui mette en escript la vuidange de son entendre. Certes si fait. Et sont tels gens aussi nécessaires et de semblable utilité avec les aultres, à prendre les circonstances et condicions des choses temporelles, qui besognent d'autant de personnes diverses, comme les événemens sont sauvages et de diverses natures.

Escripvans, dame, en loenge, ou ils raffermeut et encoragent les bons en bon persévérer tous vivans, ou ils exaltent les esvanuis du siècle et les coronnent en renommée, lors quand ceulx qui reprennent et détestent aigrement les faultes conceues pourfitent souvent et réduisent les delinquans de leurs vices, parce que nature raisonnable, souverainement en prince, doit affecter tousjours, avecques haulte régnacion clère renommée, ou la fin contredit à son contendre.

Dame, doncques, contente toy, te prie, de mon respondre, et ne te griève se les hommes usent de la vocacion telle que ont de Dieu, et souverainement quand leur user n'est qu'en office honneste, en œuvre pourfitable et utille, et conjoint à la vérité souveraine qui est Dieu, qui envoie ses instrumens en terre tels qu'il lui plest, et comme il voit estre utille et expédient. Et te recorde, pour fin de mon conte : que comme le marteau est instrument au fèvre diversement; à l'ung pour rompre fer et le planier par force et vigueur, à l'autre est instrument pour ouvrer en or et argent qui sont métaux précieux, là où le férir dessus est doux et amiable : pareillement est-il ainsi de l'humain engin. En matères roides et rigoreuses, il convient fèrir dessus à l'avenant de leur nature pour les amollier; et en celles qui sont doulces et aggréables aux senemens, là volentiers se délite et y preste main décorative, pour encore les faire plus belles et plus clères par son art, et que les autres, qui les regarderont après lui, puissent prendre délectation en son œuvre.

Et à tant je mets fin à ceste contencion avec toy, et te dis adieu.

L'ACTEUR.

Lors comme les paroles estoient finées entre ces arguans à ma cause, et que je perceus aussi soudainement esvanouir tout, comme soudainement s'estoient venu apparoir à moy leurs personnages, alors, tout revenu à moi et resvertué en mes esperis, commençai à rendre grace à Dieu du fruit que tiré avoie de ma vision, et de la très saine et honneste reparacion que avoit fait ENTENDEMENT sur mes escrips, dont haultement me tenoie joyeulx. Mais comme une chose encommencée si substancieusement comme ceste, et déduite par tels personnages comme droit cy ont esté oys, ne devoit avoir que terminacion de mesme par aucune glorieuse issue, au point

Digitized by Google

proprement où tous les autres s'estoient esvanouis et perdus, ne savoie où, advis m'estoit que de loing véysse ouvrir unes courtines asurées, semées plaines de fleurs de lis d'or, là où estoit dedens la très noble et très humaine personne du roy, qui arrestéement contint ses yeulx en ma très povre personne, sans les en retraire. Dont moy doubtant que ce ne féist per aucun mistère, feust de malveillance ou d'autre couvert appetit, et que raison aussi me enseignoit que révérender devoie la noble représentacion de sa vive image, me laissai cheoir à genoulx.

Et lors, par espoir de lui pooir attendrir le cuer, se meu l'avoit à l'encontre de moy à l'aventure, ou de le pooir traire à benigne ascout, se envers aultrui pooit avoir intencion non pourfitable, fondant lermes des yeulx, avec gémissement de voix commençai à crier en hault et à dire.

ORACION AU ROY

POUR FIN DE LIVRE.

Très crestien roy des Frans, très noble et très excellent roy Charles, que tant ont veu hommes en affliction dure, tant circui à tous lez d'impugnacion ennemie, qui conduit toutes voies toujours et non relenqui de la main de Dieu, as vaincu tout et suppédité par vertu, as triumphé sur la moqueresse fortune en constance, et tirant fruit de ton vertueux persévérer en labeur, es monté glorieux et tout sage en la sublimité de la roe, là où te regarde par admiration confuse celle qui te soloit faire la moe jadis, en desrision costumière! O très glorieux roy doncques, roy esmerveillable et prodigieux, roy plain de mistères et de divines ostencions, que sens ne parataignent, ne entendemens à comprendre suffisent! ici preste bénignes oreilles, droit cy atourne tes royales clémences, et qui congnois toutes précieuses fleurs croistre sur estocq humble, devale doncques ta précieuse nobilité ung pou envers ma personne, qui suis, comme le poulieul de la terre, tout povre, et toy le précieux cèdre de Lyban, là où convenience ne peut avoir aucune, proporcion nulle ne conformité, si non d'autant que ta hautesse se porra humilier envers ma basseur et me prendre en grâce non digne.

O le soleil des princes, ciel reluisant sur les mortels hommes, plain de dyaprure céleste, plain de glorieuse impression divine, plain d'exaltacion de fortune, plain de faveur et de dilection de nature, qui tout le précieux de son contenir rue à tes piés, tout l'abscons de son cloistre te présente en service, et non ayant riens autre que or precieulx et gemmes en dignité emprès toy, les estime non comparables!

O perle des roys, roy très cler et luisant, roy juste par sucession légitime, mais plus roy encore par dignité de personne, qui as en toy meurs et conditions royales, et vertus à régalité requises, et par les quelles non seulement ta personne, mais les haultesses et dignités du haut nom de roy sont décorées! Roy très humain, roy très expert et prudent, roy exalté plus par vertus que par fortune, roy régissant et régnant, roy qui non nom seulement mais fait glorifie: moy ton très humble orateur, serviteur indigne et scabeau de tes piés, requérant grace et merci, miséricorde et clémence, non pas seulement de pardon, mais de bening ascout, à veue déclinée en terre, aujourd'hui à genoux revérens et mains jointes, à voix souspirant et à lermes missives, viens aourer ta face, viens rouver ta bénignité interiore, viens exclamer et requérir ta toute humble débonnaireté et benivolence, la quelle par grace non par mérir mais par noblesse de bonté propre je exore que soit donnée!

N'es-tu l'exemple des vertus humaines? n'es-tu le coffre de toutes meurs et condicions nobles? n'es-tu la balance du vrai pois et équité du monde? si es, voir! Dont, sans ce que tu soies l'estoille des roys très clère, si es-tu la roche inexpugnable aussi et invincible que redoubte fortune, que fortune craint et fremist de aherdre; comme qui vaincue est en ta vertu, matée et ruée à l'envers; et rompue confusément et froissiée entre tes mains, s'est rendue à ton ceptre ancien et t'a habandonné clef et eschielle de sa roc.

O roy très noble et clément, roy de cui bonté et vertu tant se sont perceu d'ommes, tant se sont sentu et expérimenté diverses créatures, roy proprement insécuteur de di-

Digitized by Google

vine condicion, qui est miséricorde et bénignité, modestie et clémence, espargne de sang et tardivité à fureur : par paour aucune qui m'est prise que ne puisse avoir offensé ton regard, commeu aucunement tes royalles entrailles ; pour icelles, se ainsi estoit, remettre en leur paix, pour à toy exhiber gloire et laudacions condignes, pour procurer au monde salut et tranquillité, et à moy propre justification libéralement ascoutée : après l'exposicion de mon livre droit cy que ENTENDEMENT a fait du tout et en tout, je m'en viens mettre en tes mains, je m'en viens rendre en ta correction et chastoy ; et qui, par prendre peut estre mes paroles plus aigres que je ne les ay pensées, as peu avoir sang altéré de toute la corrosiveté d'icelles, j'expète miséricorde, protestant devant Dieu et toy : que riens n'ay dit et escript que à intencion de bien, à affection de salut et de paix, et par condoléance de l'austère marastre fortune d'aujourd'hui, qui toy et mon maistre, ton humble frère et parent, ton léal vrai cordial serviteur et ami, tient et a mis en question, en frivoles et murmures ensemble, et enfroideurs et dampnables diffidences, de quoy les expectacions du monde sont de mauvais espoir, et à moy causes de mon aigre escripre.

Dont, et afin que tu pardonnes à ma fragilité, congnoisse aussi la bonté de ton léal humble parent, et à toy mesmes tu pourfites et vailles en honneur et salut, quérant union et concorde entre toy et mon nourrisseur, tranquillité par le univers siècle, en rudes et mal assis termes viens exorer ta bonté, implorer ta grace et clémence, et suadant paix et retour de ton ire, présenter à ton oye aucune en moy concepcion fructueuse.

O très humain prince! et s'il te plest que présentement ouvrir puisse mon estomac, et que je monstre revérammenl à tes yeulx ce qui s'y cœuvre, sire, tu y percevras doleur justement causée, et intencion bonne et honneste tendant à fin utile.

Dont pour toy atraire benivolent envers moy, et toy donner à entendre la vérité de ma cause, comment me suis meu et enaigri ainsi, non pas envers toy, mais envers tout autre à qui il touce, sire, mon premier mouvement si fut : que ung jour passé, à mes yeulx intériores se présenta en mon estude mon maistre le duc, le quel tout vestu de ses armes, mais d'ung manteau long tout noir où estoient tissus dedens multitude de lermes avecques lettres d'or qui disoient :

Etenim sederunt principes, et adversum me loquebantur ; servus autem tuus exercebatur in justificationibus suis.

Lequel, comme ainsi vestu s'estoit monstré devant moi et que le regardasse ententivement, ne me donnai garde que soudainement le vis cheoir à genoulx. Dont, esmerveillié de la cause, et devant qui ce féist, surlevai les yeulx ung pou. Et me sembloit que de loing véisse ta noble perscnne laquelle il reverendoit, et du doy touchant la lettre du manteau par embas, te monstroit la clause qui vers toy s'adresssoit, respandant larmes habondament avec l'ostension.

Et moy, prestement privé de ceste vision mentale et glosant sur l'entendement d'icelle que je compris, et me sembloit piteux en mistère, commençai à plorer aussi par compassion du cas, de qui je tiroie douleur touçant l'une part, et de l'autre grant joye pour son fructueux donner entendre. Car me signifioit la clause première, haynes et macinacions mauvaises à l'encontre de ton noble parent, en plaine congrégacion des princes.

Dont, avec autres choses précédentes beaucop que j'avoie recueillies, je ne povoie riens traire fors noises et debas, rumeurs et tribulacions misérables renouvellées arrière en ton royaulme, que tu si glorieusement avoies purifié. Si m'en estoit la conjecture finablement désespoir, et l'expetacion non autre que de morir en tribulacion povre, comme je fus né. A quoi veullant prévenir par remonstrance, j'en ai ung pou vuidié trop légièrement ce que j'en avoie en corage, où toutesvoies la fin de l'intencion doit parer l'ardant aigreur du procéder.

La seconde clause, sire, qui me donnoit joye et m'estoit fondement très seur d'ung noble édifice, icelle certes je attribuoie à toy, comme j'avoie veu qu'en icelle s'estoit humilié envers toy la personne de mon maistre, qui non content de toy monstrer la lettre une avec son corage, la séella des larmes de ses yeulx pour t'en monstrer l'origine; car

Digitized by Google

lui qui avoit fons véritable, cuer noble et léal, comme prince qui recongnoit Dieu et soy mesme, qui ame juste opéracion et fuit blame, dolant de la charge et malignité de ses hayneux, devant tes piés se lessa cheoir humble; et veullant, comme devant son jnge et seigneur, remonstrer leur tort, se prononcia; et disoit: *Servus autem tuus exercebatur in justificationibus tuis.* Sire, ton serviteur humble a esté toujours net envers toy, ne s'est en riens desvoié en ton contraire, mais s'est embesongnié toujours vertueusement en ce qui te doibt estre agréable et à lui juste. Dont, de l'interprétacion que je y conceus, avec la réalité que je congnois estre ainsi, ensemble et que mes yeulx virent ceste humilité cordiale, et voient tous les jours, je l'ai mis second fondement de mon œuvre, dont l'indignacion m'a esté causée.

O très clément roy! seuffre, te prie, que maintenant, en délaissant la cause de mes ruineux escrips de piéça, je te remonstre la cause de mon venir droit cy et de mon humble et clamoreux parler de si loing, qui ne voy que ta fignre comme en ung miroir. Sire, te plaira-il de livrer ascout, ne de prester yeulx à l'affection d'un si povre homme que moy? Tourne doncques droit cy ton humilité, et te rabaisse à entendre ce que ardeur d'amour te prononce.

Sire, la cause de mon clamer droit cy, si est paix affectée, et guerre à l'aultre lez que je redoubte. Dont comme paix est une félicité commune en quoy Dieu se sert et se glorifie, le monde prent salut et repos, le bien public se augmente, et le privé se multiplie; par contraire, guerre est la goule et le goufle de l'ennemi, qui humaine salut absorbist en son ventre, le monde désordonne et desrigle, félicité désempare, crestienté maine à perdicion, et toute stabilité terrienne démolist et renverse.

Sire, qui est plus expert au monde de ses condicions que toy? qui est il qui en est plus sage que ta personne, qui né en la grippe de sa malédiction toute horrible, y as parcreu dedens, plain de haulx jours, premier qu'en trouver vuidange; là où les assais d'adversité mainte, les impugnacions d'austère fortune marastre, te ont fait le plus haut sage roy, le plus expert esvertué prince, le plus purifié en la fornaise d'examinacion aspre que oncques nasqui guières, et buvant le vin d'amertume tout jeune, pain de doleur encendré de merancolie tout viel, à priemes es parvenu au goust delitable et à saveur nourrissant digestive. Dont, recordant les inquiétudes passées, les doleurs et afflictions juvéniles, maintenant tu treuves repos, maintenant tu treuves solas et quoyeté, et te saveure mieulx une heure de vivre, que tout l'éage passé. Pourquoy, certes? par le rendage de paix que Dieu t'a transmise et que tu vertueusement en grand labeur et soing as procurée.

O tu roy doncques, glorifié hautement en compression d'infortune, que mordant guerre t'a procuré, et par la quelle, en toy desveloppant d'icelle, tu es devenu vertueux champion par en avoir obtenu victoire, ne te semble-il que le rentrer arrière en champ clos contre elle te porroit causer péril, et faire apparoir moult d'infortunes bien à craindre? non pas tant seulement en ta personne, mais en tout l'univers que tu as en garde, et le quel en luite et championage de quarante ans, le vent au visage, tu as mené enfin en terre de promission, en transquillité de vie et de labeur, et en obtencion de la grace de Dieu et de paix, qui maintenant arrière, toy scient, ce semble, branle et vaucre en péril, et pend à ung fil de soie non torse, en périlleuse aventure.

O tu roy noble et humain, o tu roy tant précisément expert des misères du monde, o tu qui par adversité tant es devenu sage, par diligence et sollicitude tant es devenu glorieux, et oncques n'exposas vertu nulle ne vigueur que à intencion de paix obtenir: maintenant quand tu l'as embrassée, ne la dois-tu tenir estrainte? ne la dois-tu tenir jointe à tes flans et proçaine, et non souffrir eslongier de ta garde celle qui est pourfitable et salutaire à tout l'univers siècle?

Sire, tu es le plus esprouvé chevalier des vivans; tu es le plus expérimenté en lice estroite, qui oncques chaindi espée; battue jeunesse t'a fait grave en haulx jours, et meurté de jours graves te redonne espoentement des batures passées. Doncques, quand sens est en toy par apresure, et nous l'y véons et sentons par expérience, et que la vérité est telle qu'en sens et vertu seule tu règnes et

Digitized by Google

floris, tu es monté et glorifié jusqu'aux nues, ne veul-xtu, en ce par quoi tu es monté en prospérité, persévérer constamment et en ferme pourpos, de peur de non redescendre?

O non plaise à Dieu, sire, qu'en ce tu failles! n'aviengne jamès que non chalant tu cecy ignores, et que tu, qui es si glorieux roy éagié, tant décoré de précieuses gemmes esquises, tu offusques celle splendeur glorieuse par aucune povreté de passions, que tu, en vertu dont tu es plain, dois vaincre et dompter, et monstrer que, qui as sceu vaincre et surmonter légions d'hommes, as bien sceu vaincre aussi et triompher sur tes passions propres.

O roy excellent, et s'il loist clorre ung oeil devant ta majesté excelse, s'il loist non regarder d'icellui ta haulte dignité radieuse, et l'aultre ouvrir envers ta personne comme mortel homme, et te semble-il à aultrui povoir inférer guerre et observer propre paix? et quand l'occasion aulcunement y porroit estre juste, que la production en peust estre salutaire aux jours où tu es parvenu, qui es déjà venu à éage bien avant, et plus encore près de soleil abscons celui en qui tu te troubles? nenny voir! il ne t'est possible, et encore moins portable à ta raison, que présentement, quand tu vois l'église de Dieu désolée vaucrer et mendier en emprunt, la foy estre impugnée de main vile, icelle prévaloir sur le divin peuple, menacer la religion crestienne criant sur toy et pleurant comme poteau de son attente, et tu, endurci en cuer, fuyant l'appartenir de ta vocacion, et obéissant tout à volenté ireuse encontre ton propre sang, encontre ton humble cordial serviteur et ami, qui mesmes se veut exposer en ton deffault en ce que propre deusses entreprendre, tu r'esmeusses guerre, tu renouvelasses tribulacion passée, tu renchargasses mortalité sur plaie endormie, et que tu, qui es la tresmontaine des crestiens, le ciel immobile des roys et des princes, spectacle de paix et de bonnes meurs, et as purifié ton centre de toutes ténèbres, décoré icelui glorieusement de félicité, tu arrières mettant le monde en desvoy, et toy propre en affliction personnelle pour frivoles, pour questions non honnestes, pour passions vicieuses, pour privées causes et rancunes, tu consentiroies le fait de Dieu estre oublié, sa foy estre non chalue, crestienté non reconfortée, la chose publique non réduite à ordre, et povreté et tribulacion humaine non estre mise en estime! O non plaise à Dieu, non plaise au roy de lassus, que tu, oublieux de tant de graces receues et reveleux en la grasse de ta félicité, tu te refaces d'ung roy de paix, d'ung roy possesseur de salut acquise, d'ung roy conduit jusques ici du bras divin, plain de gloire et de clarté, ung roy infélice, plain de malédiction et de maulvaise issue! Tu par cy devant domptas fortune par sens; tu la vainquis par diligence; tu la mis à tes piés par corage; et Dieu joint avec toy, tu reboutas guerre hors de tes mettes, par main chevaleresse. Si ne voudroies mie rentrer, j'espoire, en quoi tu es né et ne voudroies prendre issue en ce où tu pris doloreux commencement.

Tu nasquis en guerre et tribulacion, et tu ne contens mie à rentrer en celui éage. Tu pris commencement de règne en pestillence, et tu ne désires mie à vuidier par celui destroit ne prendre issue, quand l'approcement du dernier jour de tout homme, la povreté aussi d'apesandie viellesse, pour félicité souveraine ne demande que transquillité de corage, paix et repos de conscience, pour percogiter les més-us de jeunesse, et pour soy pourveoir en son compte rendre où il se convient traire.

Dont, ce qui plus doit donner peur aux princes, parfonde et longue fremison en leur ame, c'est en examinant bien et au net leur vocacion, se icelle ont exposée en vanité et privée gloire, ou en l'exaltacion de la gloire de Dieu et de l'utilité commune.

Que feroie-je longue persuasion à celui qui a benigne esperit, oreilles flexibles et débonnaires, nature toute plaine de bonnes meurs? Seulement se tu crains Dieu et se tu quiers sa gloire, se tu quiers propre salut et celui du monde, paix seule doncques t'est nécessaire, paix est ta rédempcion, paix est le giron de ton repos, et ce en quoy Dieu veult que tu le serves, que tu exposes tes vertus et valeurs, et les aultres crestiens tu avoies et amesures en tes exemples. Dont comme paix est une chose divine, à toy glorieuse et salutaire, guerre aussi est production de

Digitized by Google

l'ennemi, doloureuse confonderesse de tout le monde, à la quelle, quand tu lui donras voie et la mouveras contre celui que l'on craint, tu la mouveras contre ung dont honneur une fois et nature te donront remors, et le quel, quand tu l'auroies submis par amie fortune, tu auroies obscurci largement du plus beau de ta gloire. Car est le plus beau perle de ta couronne, le plus léal de ta progénie, le plus humble envers toy de tout le siècle, et aussi net chevalier et preud'omme qu'il en est nul en la terre crestienne.

Dont, et se tu autrement crois, c'est pité; et qui autrement te rapporte, ce lui est faulte. Car quel est envers Dieu, est envers roy; et ne fait à croire que qui est exemple d'umilité envers tout le monde, que envers toy son souverain sire, le chief de sa gloire et splendeur, deust enrudir en meurs, deust abastardir en condicion noble, et soy monstrer pervers contre jugement de raison saine.

Hellas! sire, moult povre chose est que la vie de l'homme, quand exposée n'est en vertu; et moult est chose recommandable aussi, quand déduite est, par bien faire, à fin fructueuse. Si n'est pas tant félicité, régner austèrement sur les hommes, comme est immortalité de hault tiltre, parattaindre à l'affection de leurs cuers, la quelle ne se peut conquérir par force, posé encore que les corps constraintement se supploient à tirannie.

L'amour, sire, des corages est la ricesse des princes; et débonnaire tractance de subget, c'est ce qui renforce seignourie. Or est tout cler ton royaulme, ton throne purifié; tout y est tranquille et paisible, ce qui à toi et à aultrui peut donner béatitude; et ce qui à mes yeulx a esté royaulme de malédiction, cité de l'ennemi misérable, est royaulme de félicité maintenant, cité de Dieu glorieuse, par la paix que tu y as mise, et par la guerre que tu en as deschassée par main forte. Dont ne reste mie fors que division arrière n'y rentre par tes deffaulx; et qu'en avancement de salut propre et commune, en avancement de la gloire de Dieu, par tes prudences et vertus, tu l'en tiengnes fourclose. Car est chose vraie: qu'en union et amour avec tes suppos, il t'est plus expédient d'entendre en ton dehors, qu'en esvertuant force encontre toy-mesmes, revigorer tes ennemis; mesmes quand ton bras belliqueux, ta main triumphante est requise maintenant en cas plus nécessaire, en œuvre plus méritoire et de plus grand fruit, qu'en soy enaigrir en questions privées, en querelles et chetivetés non honnestes, de crestien à aultre, de parent à parent, de seigneur à subgect, par l'attisement de l'ennemi, qui le monde parvole et pertrasce, et encerne la rondeur crestienne; dont, ô tu hélas! as les miroirs qui te doivent non seulement commouvoir les entrailles, mais fondre toute ton ame et tes pensemens en larmes de compassion piteuses, par volenté d'y remédier, comme celui dont les progeniteurs nobles d'icy devant en œuvre pareille ont acquis ce très glorieux sublime tiltre, comme d'estre nommé, le Très Crestien roy, non pas en confliction certes de crestien contre crestien, non pas en exposement de force par ardeur de convoitise, mais en estre bras deffendeur de l'Eglise, invadeur de ses ennemis, expugnateur de ses hérésies, permainteneur de sa liberté, et réparateur véritable et protecteur de la généralité crestienne.

O roy françois, roy glorieux se tu le scés entendre, roy bien euré se tu le veulx recongnoistre! ô que tu me coustes larmes aujourd'hui! que tu me donnes pointures et doleurs! que tu m'envoies angoisses et passions extérieures! quand tout plain de dilection envers toy, plain de tes haulx et glorieux fais et vertus, plain de tes meurs et de tes nobles condicions fructueuses, dignes assez pour estre second Auguste, nouvel César triumphant sur le monde, autre Charlemaine victorieux, je frémis à l'encontre de ce que je crains que tu n'attemptes, et que de main propre injurieuse à toy-mesmes, tu ne dérompes ce glorieux dyadème qui te circuist, et te préfère, se tu y pardures, sur le throne des roys.

O com peur m'est, que celle clarté ne se contourne en ténèbres; que celle radieuse glorification parobtenue, ne redescende en estat infélice: que impossible est toutesvoies, si non par donner voie à division, place à envie en dedans ton clos, dont fait se porroit sourdre, guerre y rentrer et renaistre, et toy et aultrui faire encourir en fin reproçable et confuse. Dont comme de la fin se traist le

Digitized by Google

tiltre de l'omme, et que les tiltres volentiers ensièvent les meurs, tu qui aroies en disposicion pour estre exalté avec les preux, par tes vues et passions volontaires maleuréement seroies devenu abjection et pié choulé des nobles. O n'es-tu celui qui représentes en terre l'image de Dieu, et qui ensievir dois au plus près du possible ses condicions? Oy voir! Doncques, se tu es ymage de celui qui est bonté souveraine, donne doncques ce qui divin est, et tes meurs les conforme avec ton estat; donne paix à toy propre; donne salut et soulagement au monde qui soubs toy respire; et qui as guerre enchassée pour fin de paix, entretiens icelle aussi pour fin de béatitude. Car est paix la darnière expectacion de félicité. C'est l'exultacion souveraine des angels. C'est le solas et consolacion des hommes. C'est le repos de la terre, la seule envie de fortune, et qui seule tient en estre et en vertu toute la construction de l'œuvre divine.

O doncques, qui as icelle en ta possession, et qui par si longue labeur l'as acquise et par obtenue, ne la dois-tu craindre à reperdre? ne la dois-tu tenir clause et estrainte entre tes mains, quand par icelle, tant que tu la tendras chière, tu surpasses les roys de mil ans, tu survoles les princes de l'univers siècle, et tant plus et plus hautement comme les fortunes en jeune éage plus et plus te ont esté basses?

Sire, s'il te plest l'entendre, amour vraie engendre paour, et dilection vers aucune personne cause soing en l'amant. Dont je puis dire que amour aulcune envers toy me donne soing de ton estat, et que la peur que j'ay de ton mescheoir me procède d'amour, tant par congnoissance que j'ay de ta royal glorieuse dignité à qui nul ne se acompare, comme par nourreture que j'ay prise soubs ton ombrage en longue habitude avec ta chevalerie, là où mon eur a esté ample outre mon mérir, et ma fortune large et amie sur mon appartenance. Si m'en restent encore les impressions jadis conceues; et me causent amoureuses souvenances souvent les fréquentacions que je y ai prises, quoy que imputé m'est d'avoir aigrement parlé, d'avoir mis termes avant, farcis de venin, qui ne l'ai fait toutesvoies sciemment, ne à ce volu contendre. Dont, s'il peut ou doit estre ainsi tourné, si m'est-il parti de cuer adolu, d'estomac pressé en merancolie sur les choses que je véoie, là où cuidant parler en équité entre frère et frère, entre père et enfant, entre amant et amé, sans regarder condicions ne personnes, dignités ne précédences, qui plus ne qui moins, je me suis eslargi peut-estre et eschauffé en mes paroles; et quérant fin bonne, qui est paix, par aigres remonstrances j'ay esvidié mes passions à l'oye des princes, comme à mortels hommes, sans toucier oncques toutesvoies à ta haultesse royal ne à la glorieuse inviolée clarté de ta personne, fors à iceulx seulement en général qui parçonniers en ceste présente action, frois et hayneux, te distraient les oreilles de benine ascout, et te fourvoyent à l'aventure et destournent de bonne œuvre. Dont, marri en cuer, je crie contre eulx, priant Dieu, ou qu'il les révoque temprement de leur erreur et envie, ou qu'il face pugnicion publique de leur démérite; car n'est à maintenir en cuer de roy perversité nulle, malice à honneur royal contraire, comme celui mesmes maintenant dont tu te desfies, et qui est si vertueux et si noble en l'enfonsure, qu'il ne voudroit avoir pensement envers toy, que tel qu'il vouldroit avoir son léal serviteur ou fils envers luy; jà soit ce que moult de diffidences s'y entretreuvent, par l'instinction de l'ennemi, qui impugne ta félicité et la sienne, et ne content que à rompre le neu entre toy et lui, pour ambe-deux perdre, et ce qui en deppend; qui frois maintenant et plains de rumeur par malignes personnes, deussiez estre féablement conjoins en amour et dilection charitable, l'ung comme roy envers son très cher parent humble, et l'aultre comme serviteur, léal mainteneur de sa querelle envers son souverain sire, par supploiement de l'ung envers l'aultre, selon l'eschéance des fortunes et des opportunités auxquelles il convient approprier les affaires, par considéracion que: besoing fait que une main tousjours lave l'aultre, et que le moins suffisant en aultrui perfection et humanité, se parface et emprunte, quand par telle accomodation, par telle amiable et libérale prestance de l'ung à l'aultre, le monde dès oncques se gouverne et pardure. O roy singulier! et quelle cause

Digitized by Google

de hayne m'est-il, se je deffends celui que, to seul reservé, je congnois la perle des princes régnans, le receptacle des gloires et des graces de Dieu, le coffre de léauté et de proud'ommie, l'espargne des honneurs et des chevaleries du monde, que toy mesmes dois contempler, que tu propre dois honnourer et chérir, quand du tronc de ton precieulx arbre est partie plante si glorifiée que ton throne mesme en resplent.

O cuer plain de prudence! ô noble royal nature plaine de humanité! c'est d'icelui dont je puis dire : *Suscitans à terrâ inopem, et de stercore erigens pauperem, ut collocet eum cum principibus populi sui.* Il m'a suscité de terre povre homme, et de povreté et ordure m'a fait sourdre en hault pour me logier avec les princes de son peuple; lequel, jà soit ce que cler assez soye de généracion, et que moult noble et vertueux ventre me repandi en main de matrone, ne fust toutesvoies de la grace de Dieu et de lui, qui povre nasquis et petit en comparaison pour attaindre à si hault que d'avoir ung tel maistre, que d'avoir habitude et congnoissance de sa noble personne, et de le congnoistre en fons et en meurs, ne fusse parvenu jamès là où je suis, là où j'ai obtenu en ses yeulx grace et bénivolence, outre mon mérir, oultre mon valoir et appartenir; et parquoi je suis tenu, tant par bénéfice receu, comme par certainement congnoistre sa noble nature, de l'extoller et loer, de le deffendre et parer, et de le proférer et jugier tel qu'il est et que je le congnois, et comme je l'ose bien certifier et conclure non estre aultre.

Roy très prudent, donne soing, te prie, et disposement à la cremeur de Dieu; donne voie à toute noble condicion royal; donne lieu à vertu; résiste à passion fraile; et qui par vertu et hault sens as obtenu gloire, par vertu aussi et bon persévérer tiens serve fortune, et ne te soit riens désormais ceste povreté présente, ceste maleurée suspection venue entre toy et ton humble parent; ne te soient riens cestes doloureuses matères eslevées, non utiles, non nécessaires, non honnestes, ains ruineuses et confuses, dampnables et infamieuses. Tu as Dieu en objet et sa foy saincte; tu as l'ennemi de la crestienne religion, invadeur de l'église; tu as la corne des Infidèles dressée en ton front; tu as desriglement en l'univers siècle; tu as clameurs à tous lez de la perversité du monde que tu dois rigler, que tu dois restraindre et corrigier, que tu dois exempler et mettre à mesure, et non toy adonner à basses choses petites, à propres privées affections particulières par si ne par quia, dont la fin, où qu'elle tourne, ne pourra estre honneste, et moins encore à Dieu agréable.

Parfay doncques ton temps, glorieux roy! parfay-le en gloire; parfay-le en béatitude et en cremeur de Dieu; parfay-le en bénignité et clémence; parfay-le en prudence et compassion sur humaine salut! Et se passion aucune de courroux peut ou doit avoir voie en toy envers aulcunnuy, je requiers doncques que ce soit en ma très povre et très petite personne, non utile à riens, non d'aucune prestance à la chose publique, et non digne d'aucune recommandation. Car icelle libéralement je paroffre à tes plaisirs; et baissant le col à l'exploit de ton ire, se ton cuer y est, je prosterne le corps sous ton glaive, requérant toutesvoies miséricorde, à laquelle je me recommande, en laquelle je me confie et repose. Et finablement me subordonne et dispose à ta très humaine bonté et royal noblesse, qui, d'autant comme le ciel est plus hault que la terre et l'occident lointain du levant, d'autant a-il distance entre ta noble nature et la mienne, d'autant a-il différement entre ta perfection et ma povreté, d'autant lointaineté entre ta glorieuse vertu et mon vice, lequel j'ose bien submettre à ta correction, priant mercy, et par humbles prières clamoreuses exorer Dieu pour ta bonne vie et salut.

FIN.

Digitized by Google

TABLE

DES MATIÈRES ET DES CHAPITRES.

Dédicace à M. Guizot. vij
Notice sur sire George Chastellain. ix

CHRONIQUE DU DUC PHILIPPE.

Proesme. 1
1407. Introduction. 5
1419. Chapit. Ier. Comment la mort du duc Jehan fut annoncée à Gand et dite secrètement à l'évesque de Tournay, Thoisy, et au seigneur de Roubais. 14
— II. Comment maistre Jehan Thoisy, évesque de Tournay, annonça la mort du duc Jehan à son fils Philippe. 15
— III. Des grandes lamentations que fit madame la duchesse Michielle. 18
— IV. Comment la duchesse Michielle ne put oncques recouvrer joye. 20
— V. Lamentation du jeune duc en présence de ses serviteurs. ib.
— VI Comment messire Atis de Brimeu respondit au duc. 22
— VII. Comment le duc convoque à Gand les quatre membres de Flandres qui assentent à sa demande. 23
— VIII. Comment le jeune héritier commença à porter le titre de duc à Lille, et d'une députation de ceux de Paris. 24
— IX. D'une ambassade envoyée par le nouveau duc au roi d'Angleterre à Rouen, et de la response dudict roi. 25
— X. Comment les ambassadeurs revinrent à Arras 26
— XI. De l'habilité du jeune duc. ib.
— XII. Des trèves accordées par le roy anglois, et comment aucuns députés des bonnes villes se réunirent à Arras. ib.
— XIII. Du service mortuaire du duc dernier mort, célébré en l'église de Sainct-Vaast, et du sermon tout crestien de maistre Pierre Flore. 27
1419. Chap. XIV. Comment l'alliance projetée du duc de Bourgongne avec le roy anglois fut communiquée aux Parisiens. 28
— XV. Comment à ung autre grand parlement fut proposé de conclure l'alliance angloise avec le consentement du roy de France. ib.
— XVI. De l'ambassade envoyée au duc par le roy anglois sur l'alliance, et comment tous deux informent le roy de France à Troyes. 29
— XVII. Comment Jehan de Harcourt fortifia son fort de Crottoy. ib.
— XVIII. Comment La Hire et Potton de Saincte-Traille s'emparèrent de Crespy en Lannois. 30
— XIX. Comment la ville de Roye fut prinse par les gens du dauphin. ib.
— XX. Exhortation de messire Jehan de Luxembourg à contrevenger la prise de Roye. 31
— XXI. Comment les dauphinois furent attaqués dans Roye. ib.
— XXII. Comment furent gagnés les faubourgs de Roye sur les dauphinois. 32
— XXIIII. Comment, après rudes combats, les dauphinois de Roye proposèrent traicté, lequel traicté fut accepté. ib.
— XXIV. Comment deux mille Anglois arrivèrent devant Roye et d'un débat entre le comte de Hantindon et Hector de Saveuse. 33
— XXV. Comment le comte de Ligny envoya requerir la pugnition des deux bastards qui avoient violé le saulf-conduict. 34
— XXVI. Comment le comte de Ligny,

Digitized by Google

après avoir fortifié la frontière, retourna devers le duc. *ib.*
— XXVII. De la prinse de Fontaine par les Anglois et de Muyn par les Bourguignons. 34
— XXVIII. Comment le duc fit mandement à tous ses pays et s'en alla vers la duchesse Michielle de Gand à Arras. *ib.*
— XXIX. Des trèves qui furent publiées entre le roy de France et le roy d'Angleterre, et comment les faubours de Clermont en Beauvoisis furent brulés par les Anglois. *ib.*
— XXX. Comment le duc Phelippe se partit d'Arras pour commencer la guerre. 36
— XXXI. Comment le siège fut mis par le duc à Crespy. *ib.*
— XXXII. Comment la ville fut délivrée ès mains du duc de Bourgoigne. 37
— XXXIII. Comment messire Robert de Mailly, grand pannetier de France, s'enfondra dans l'eau atout son cheval, là où il mourut. 38
1420. XXXIV. Comment le duc de Bourgoingne fut bien viegnié à Troyes par le peuple et par le roy et sa femme. 39
— XXXV. Comment le roy françois assentit à donner sa fille Katherine au roy anglois et le déclara héritier du royaume, au préjudice de son fils le daulphin. *ib.*
— XXXVI. Comment Jehan de Luxembourg dressa une embuche devant Alibandières et fut repoussé par les gens de monseigneur le daulphin. 40
— XXXVII. Comment monseigneur le daulphin apprit à Bourges la nouvelle du traicté fait par son père le roy et mit ses places en deffence. 41
— XXXVIII. Comment le comte de Ligny fut blessé à une seconde attaque devant Alibandières. *ib.*
— XXXIX. Comment après un dur assaut les hommes d'Alibandières se rendirent, leur vie sauve tant seulement. 42
— XL. Comment les Bourguignons furent constraincts de se retirer avec perte de devant Coussy. 43
— XLI. De l'arrivée du roy anglois à Troyes auprès du roy de France, et de la compaignie que lui fit le duc de Bourgoingne. 44
— XLII. De la reception que le roy françois fit au roy anglois. *iv.*
— XLIII. Comment le roy anglois espousa Katherine fille du roy de France et de la forme du traicté qui fut conclu et juré. 45
— XLIV. Lamentations de George Chastellain sur les succès du roy anglois et comment le roy anglois marcha vers Sens avec le roy françois. *ib.*
— XLV. Comment la ville de Sens résista pendant douze jours au roy françois, puis lui ouvrit ses portes. 46
— XLVI. Comment la ville de Montreau fut prinse de force par les roys anglois et françois, fors le chasteau. 47
— XLVII. Comment fut trouvé le corps du duc Jehan et transporté à Digeon, là où il fut enterré auprès son père. 48
— XLVIII. Comment le fort de Montreau refusa de se rendre au roy anglois sur la demande des prisonniers. 49
— XLIX. Comment les prisonniers estant pendus, le fort de Montreau se rendit. *ib.*
— L. Comment le daulphin alla prendre le pont Sainct-Esprit, et vinst à Bourges. 50
— LI. Comment la ville de Ligny en Barrois fut prise par le duc Reyné de Sicille, et vendue au comte de Sainct-Pol. 51
— LII. S'ensuit le siége de Meluin. *ib.*
— LIII. Comment le roy anglois s'empara de la Bastille Sainct-Anthoine, du Louvre, de l'ostel de Nesle, du bois de Vincennes, et y mit capitaine à luy; et comment le roy anglois envoye lectres-patentes pour commander à ses subjects d'obéir au roy anglois. 54
— LIV. De la royne Jehanne de Naples, et comment le jeusne Loys d'Anjou fut recognu et couronné roy de Sicille. 55
— LV. Des émeutes qui eurent lieu à Bruxelles et contre le duc Jehan de Brabant et ses conseilliers, et comment le comte de Sainct-Pol fut appelé pour gouverner le pays. 56
— LVI. La rendicion du siège de Melun. 59
— LVII. De l'entrée du roy françois et du roy anglois en grande solempnité à Paris. 66
— LVIII. De l'entrée des deux roynes à Paris. 63
— LIX. Comment les deux roys estans establis en siége royal, les princes et seigneurs des parlemens et de l'université entour eux, le duc de Bourgoingne fit exposer ses complainctes par messire Nicolas Rollin son chancelier. 64
— LX. De la solempnité de Noël qui fut célébrée à Paris par le roy anglois. Comment il remplaça tous les gouverneurs françois par anglois, puis s'en revint à Calais. *ib.*
— LXI. Comment maistre Pierre Cauchon fut pourveu de l'évesché de Beauvais par le moyen du duc bourgoingnon, et comment le roy anglois et le duc furent présens à son entrée pastorale. 66
— LXII. Comment le roy anglois, revenu en Angleterre, convoqua les estats, et leur parla de tout ce que fait il avoit; et comment il délivra le roi d'Escosse de sa prison. 67
— LXIII. Cy parle des débasts entre les Oncs

Digitized by Google

et les Cabillaus en Flandres, et de madame Jacques de Bavière, duchesse de Brabant, et de son mari. 68

— LXIV. Comment la duchesse Jacques s'en alla de Valenciennes avec le seigneur d'Escaillon, et s'embla à refuge en Angleterre. 69

— LXV. Comment le daulphin, fils du roy Charles, fut ajourné à Paris, et exhérédé de la couronne de France. 71

— LXVI. Comment Lille-Adam fut envoyé prisonnier à la Bastille Sainct-Anthoine; et comment le roy anglois se monstra dur envers les François et Bourgoingnons. 72

— LXVII. La bataille de Baugy où le duc de Clarence mourut. 73

1421. LXVIII. Comment les daulphinois mirent le siége devant Alençon. 75

— LXIX. Comment messire Jacques de Harcourt, bien fortifié en son chasteau de Crottoy, fit guerre par mer aux Anglois. 76

— LXX. Comment le daulphin exploita en Poitou, Touraine, Anjou, Guienne, Languedoc, Dauphinois, et vint jusques en l'Isle de France. 78

— LXXI. Comment le roy anglois se mit en mer à retourner en France pour contrevengier la mort de son frère le duc de Clarence, et faire lever le siége de Chartres. *ib.*

— LXXII. Comment le seigneur de Harcourt entra de bon gré dans la ville de Saint-Ricquier, qui fut puis as siégée par le duc de Bourgoingne. 80

— LXXIII. D'une jouste qui fut près le Pont-de-Rémy de six contre six, pour l'honneur des dames. 82

— LXXIV. Encore du siége de Sainct-Ricquier. 83

— LXXV. Des daulphinois qui furent rencontrés en ost par le duc de Bourgoingne à la Blancque-Tacque. 85

— LXXVI. De plusieurs chevaliers qui furent faicts avant la bataille entre les deux osts, et de la bataille qui s'engagea très fellement. 86

— LXXVII. Des grands prouesses qui se féirent en la bataille de costé et d'autre; du duc bourgoingnon premier et de ceux qui s'y monstrèrent bons chevaliers. 89

— LXXVIII. Cy parle des prouesses qui furent faictes par messire Jehan de Luxembourg et plusieurs autres. 90

— LXXIX. S'ensuit la cessation de la bataille. 91

— LXXX. Comment la ville de Dreux fut délivrée au roy d'Angleterre, et des villes de Beaugency et de Villeneufve-le-Roy qui luy furent aussi délivrées 93

— LXXXI. Comment la ville de Meaulx fut également délivrée au roy anglois. 95

— LXXXII. Comment les prisonniers furent esloingniés en deux parts. 96

— LXXXIII. Comment les bourgoingnons allèrent trouver le duc à Lille, et l'engagèrent à venir visiter le pays. 97

— LXXXIV. Comment le duc de Bourgoingne alla visiter les rois de France et d'Angleterre en se rendant dans son duché; de la solempnelle réception qui lui fut faicte partout; et de son voyaige en Savoye auprès du duc son bel oncle. 98

— LXXXV. Continuation du siége de Meaulx; prise d'Avranches par les daulphinois, et reprise par les Anglois. 100

— LXXXVI. Continuation du siége de Meaulx, et comment le seigneur d'Offemont fut pris en voulant s'introduire en ladicte place. 101

— LXXXVII. Le roy d'Angleterre continue le siége du marchié de Meaulx; composition des assiégés. 102

1422. LXXXVIII. Articles de la composition du marchié de Meaulx avec le roy d'Angleterre. 103

— LXXXIX. Comment, après la rendition dessusdicte, pluiseurs villes et fortresses se rendirent à icelluy roy d'Angleterre, auxquelles il commit gens de par luy. 104

— XC. Comment la royne d'Angleterre retourna en France, grandement accompaignée; lamentations sur le triste estat du roy et du povre pays de France. 105

— XCI. Comment le roy d'Angleterre leva une taille sur les Parisiens, à leur grand desplaisir. 106

— XCII. Comment les deux roys se rendirent de Paris à Senlis; du siége de Sainct-Valery; la reddition de Compiengne, et l'ambassade faicte à messire Jacques de Harcourt. 107

— XCIII. Rencontre des daulphinois et des bourgoingnons. — Prinse de Sainct-Dizier. 108

— XCIV. Comment le daulphin fit assiéger Cosne-sur-Loire. 109

— XCV. Voyage du duc de Bourgoingne pour aller présenter le combat au daulphin. *ib.*

— XCVI. Comment le roy anglois mourut au moment où il vouloit en personne aller secourir le duc son beau frère, et de la retraicte du dauphin devant l'armée du duc de Bourgoingne. 110

— XCVII. Détails sur les derniers momens du roy d'Angleterre. 111

— XCVIII. Des haultes solempnités qui feurent en Londres de ce roy desfunct, et de ses haulx et glorieux faicts. 113

— XCIX. Comment les François s'estoient attiré leurs malheurs par leurs divisions intestines. 114

— C. Comment ung hermite vint, dit-on, prédire au roy Henry sa mort prochaine,

Digitized by Google

s'il ne renonçoit à ses projects sur la France. 114
— CII. Comment la duchesse de Bourgoingne, Michielle, alla de vie à trespas en sa ville de Gand; et de la douleurdes Gantois à l'occasion d'icelle mort. 116
— CII. Comment le roy Charles s'en alla de vie à trespas en son hostel dedens Paris; et comment il fut porté à Sainct-Denis, auprès de ses prédécesseurs. 117

CHRONIQUE DES DERNIERS DUCS DE BOURGOGNE.

PREMIÈRE PARTIE.

Proesme. 119
Cy commenche l'histoire. 127
1461. Ch. Ier. Comment le roy commencha à muer les estats en la ville d'Avesnes. 131
— II. Comment le duc venu devers le roy, vindrent à ly plu sieurs princes et barons. 134
— III. Comment le roy Loys fist le service du roy Charle défunct, son père.
— IV. Comment le roy Loys se party d'Avesnes pour thyrer vers Lan et de là à Sainct-Thiery. 135
— V. Comment après que ceulx de Rains eurent présenté les clefs au roy à Sainct-Thiery, samblablement firent au duc comme au roy 137
— VI. Comment le duc se party de Rains pour aller au devant du roy qui faisoit son entrée. 138
— VII. Comment, après l'entrée du roy, ledict seigneur se disposa de sa conscience. 139
— VIII. Comment le roy fut sacré et des mystères qui y furent fais. 141
— IX. Comment, après que le roy fut sacré, il se rethira à son disner et du présent. 142
— X. Comment le duc se party de Rains pour venir faire hommage au roy. 143
— XI. Comment vindrent nouvelles à Sainct-Thiery de la venue du duc d'York cuidant trouver le roy Charle encoire en vie. ib.
— XII. Comment le comte de Charolois s'efforcha à faire faveur à ce duc de Sombresset. 145
— XIII. Comment le roy délibéra d'envoyer lanches sur les Liégois pour contrevenge de ce qu'ils le cuidèrent livrer au roy son père. ib.
— XIV. Comment le roy parti de Rains et alla pour se tirer à Paris. 146
— XV. Comment ceulx de Paris préparèrent leurs rues de personnages et hystoires. 147
— XVI. Comment le roy fist son entrée à Paris. 148
— XVII. Comment les seigneurs de Franche vindrent faire leur entrée à Paris. 149
— XVIII. Comment le roy fit son entrée en Paris et quelle ordonnanche il avoit en sa compaignie. 2
— XIX. Comment l'assiete fut ordonnée des prinches à la table de marbre. 151
— XX. Comment on fit divers présens aux rinches estans à la table.
— XXI. Comment le roy de Cécille avoit cause de non soy trouver à Paris. 153
— XXII. Comment le duc loga à son hostel d'Artois à Paris. 154
— XXIII. Comment le roy fut occupé à donner les offices. 155
— XXIV. Comment le roy renouvella le parlement et constitua son oncle pour avoir advis sur la réformation d'icellui. 157
— XXV. Comment ung cas advint en Avesnes bien dangereux, qui povoit estre matière de grand trouble au pays. 158
— XXVI. De la commotion qui fut faicte à Avesnes par les gens du roy portans bastons par la ville.
— XXVII. Des dons et aulmosnes que fist le duc en Paris; et comment la duchesse d'Alenchon vint devers ly. 160
— XXVIII. Comment on commenchoit à congnoistre les conditions du roy Loys et à quel fin il tendoit. 162
— XXIX. Comment George repreuve avoir faict l'introït de ce vie volume d'aultre nature que ne trouve par l'ingratitude qu'il troeve en ce roy Loys. 164
— XXX. Comment nostre Sainct-Père envoya son légat l'évesque d'Arras à Paris pour le voyage de Turquie. ib.
— XXXI. Comment le roy voloit que le duc ne tint les treuves et convenanches qu'il avoit aveucques les Anglois. 165
— XXXII. Comment le duc cuida partir hastivement de Paris par couroux pour la rompture de l'alliance que le roy désiroit faire. 166
— XXXIII. La raison par quoy le roy désiroit faire rompre l'aliance de ce duc aux Anglois. 167
— XXXIV. Comment l'auteur s'excuse de porter faveur à l'ung plus qu'à l'aultre; mais vérité. 168
— XXXV. Comment le seigneur de Croy procura au comte de Sainct-Pol la benivolence de la grâce de son maistre. 169
— XXXVI. Des joustes que fist le comte de Charolois à Paris, luy sixiesme. 170

Digitized by Google

— XXXVII. Comment la duchesse d'Orléans vivers le duc son oncle pour le mener aux joustes. 170
— XXXVIII. Du bancquet que fist le duc à tous les seigneurs et dammes de Paris. 171
— XXXIX. Comment le seigneur de Crèquy retourna devers le duc retournant de devers le roy d'Aragon, auquel il avoit porté l'ordre. 172
— XL. Comment le roy et le duc chascun charchoit à soy retirer pour leurs affaires et des parolles que le roy tint du duc. 173
— XLI. Comment le roy vint vers le duc en sa maison d'Artois, où il fist convenir tous les enffans de Paris. 175
— XLII. Des humbles remerchimens que fit le duc des belles parolles et offres que le roy luy disoit. *ib.*
— XLIII. Comment le capitaine de la Bastille vint offrir la place au duc par commandement du roy. 177
— XLIV. Comment le duc se party de Paris, et comment il fut festoyé à Beaurevoir par le comte de Sainct-Pol. *ib.*
— XLV. Comment George met les difficultés qui peuvent venir de ceste alliance d'Angleterre. 179
— XLVI. Comment le légat vint faire sa proposition en Valenchiennes devant le duc et ceulx d'Angleterre. 180
— XLVII. Comment le duc rechupt les Anglois très haultement en la ville de Valenchiennes et des dons qu'il leur fist. 181
— XLVIII. Comment le duc s'en alla au pays de Luxembourg en la ville qui s'appelle Yewys. 182
— XLIX. Du cas estrange qui avint d'ung gentilhomme, maistre d'hostel de monseigneur de Croy, au partement du duc. *ib.*
— L. Comment le duc venu à Valenciennes, mena l'évesque de Tournay en possession de son bénifice en icelle ville. 183
— LI. Comment le roy ayant pris eslonge du duc commencha à songier fort sur les choses privées. *ib.*
— LII. Comment le roy fist bannir le grand séneschal de Normandie et le comte de Dammartin. *ib.*
— LIII. Comment le roy ordonna grand somme d'argent à qui povoit amener le seigneur de Brezé. *ib.*
— LIV. Comment monseigneur de Brezé fut mené devers le roy en Paris. 184
— LV. Comment le comte de Charolois se party de Paris pour thirer à Sainct-Claude et comment il fut festoyé en chemin. 185
— LVI. Comment le roy commanda à faire les honneurs au comte de Charolois en Tours. *ib.*
— LVII. Comment le bastard de Cyppre apostat de la foy expulsa de son royaulme le fils du duc de Sçavoye. 188
— LVIII. Comment le roy commencha à faire moult de nouvelletés et commencha l'on à le congnoistre. *ib.*
— LIX. Comment le roy cuida estre prins allant veoir la scituation de Bordeaux par les Anglois. 189
— LX. Comment Venecyens vindrent en ambassade devers le roy Loys. 190
— LXI. Comment le duc Philippe rencheust la deuxiesme fois en grieve maladie. *ib.*
— LXII. Comment maistre Rolland Pippe se rua par désespoir en ung puis à Bruxelles. 191
— LXIII. Comment le roy envoya en divers lieux de ses ambassadeurs; et comment le duc de Milan lui envoya ambassades. 192
— LXIV. Comment en ycelle meisme heure que le duc plaignoit la mort du duc de Milan, lui survint maladie. 193
— LXV. Comment le roy d'Angleterre fist faire processions et sermons pour faire déprécation pour le dict duc malade. *ib.*
— LXVI. De la dolleur que mena le comte de Charolois de la maladie de son père le duc. 194
— LXVII. Comment le duc Phelippe se remist sur pieds et du regret qu'il avoit de la mort du chancellier Rolin. *ib.*
1462. LXVIII. De la mort du chancelier Rolin et des ordonnances qu'il fist. 195
— LXIX. Comment morut madame de Ravestaing, fille de dom Piettre, fils du roy de Portingal. 196
— LXX. De la mort de madame la comtesse de Sainct-Pol. 197
— LXXI. Comment le roy deffendy que nul de son royaulme ne prist plus sel aux salines de Bourgoingne. 198
— LXXII. Comment à grand difficulté l'en advertist le duc dessalines, pour cause de sa maladie. 199
— LXXIII. Comment le roy Loys envoya à Bruxelles devers le duc lui requérant trois choses. 200
— LXXIV. Comment le roy Loys fist son entrée à Rouen; et comment il fist aller coste à coste de lui, messire Pierre de Brezé. 202
— LXXV. Comment le roy Loys envoya menachier le duc de Milan. *ib.*

DEUXIÈME PARTIE.

CHAP. Ier. Comment Jehan Toustain engendra ennemisté contre le comte de Charolois. 205
— II. Comment Jehan Toustain se party de cour pour aller en Bourgoingne, où il machina poison pour ledict comte. 206

Digitized by Google

1462. III. Comment Jehan de Vy vint en Bourgoingne où, pour la gravité que lui tint Jehan Toustain, il descouvrit la trahison. 208
— IV. Comment messire Tristan et Pierre advertirent le comte de la conspiracion. 211
— V. Comment messire Tristan et son compaignon encheurent en l'indignation du duc par l'advertissement faict. 213
— VI. Comment Jehan Toustain fut mené à Ripplemonde. 214
— VII. Comment chascun murmuroit célément de la prinse de ce Jehan Toustain, et comment fut mené à Ripplemonde. 215
— VIII. Comment, après l'exécution du dict Toustain, pluiseurs larchins furent trouvés en ses coffres. 217
— IX. Comment encore le dict Toustain fut attainct par accusation de pluiseurs menus larchins 218
— X. Comment le nepveu du duc fut postulé évesque de Tournay. *ib.*
— XI. Comment le roy lors fist publier que nuls de son royaulme ne communicassent avec les Anglois du parti du roy Edouart, sur grosse paine. 219
— XII. Comment le roy entra solempnellement en Rouan, et comment il parla au seigneur de Chimay estant venu vers luy. 220
— XIII. Comment le président de Bourgoingne fut envoyé au parlement pour le faict du sel, de par le duc; et de la royne d'Angleterre qui descendi à l'Escluse. 221
— XIV. Comment la royne vint devers le duc à Sainct-Pol. 224
— XV. Comment le duc envoya devant en la chambre de la royne aulcuns seigneurs pour l'entretenir, et comment le duc y vint après. *ib.*
— XVI. Comment le séneschal parla pour et au nom de la royne au duc Philippe. 225
— XVII. Comment le duc, après la remonstrance faicte par Messire Pierre de Brezé au nom de la royne, d'ung joyeux oeil rompist le propos et mist avant devises amiables. 227
— XVIII. Comment la royne d'Angleterre se présentoit tout humble, là où auparavant elle s'estoit maintenue la plus fière qui vesquit. 228
— XIX. Comment la royne avoit espoir, par la prière du duc que son affaire seroit favorisée. 229
— XX. Comment le duc print congié d'elle et s'en alla à Sainct-Omer, lui promettant d'avoir son cas pour recommandé. *ib.*
— XXI. Comment la royne et son fils passant par ceste forest trouva ung brigand, et de la pitoyable complainte que elle fit. 231
— XXII. Comment le brigant, voyant le desconforté semblant de la royne, amolli de compassion, commença à plourer. 232
— XXIII. Comment la royne se partist de Sainct-Pol et vint à Bruges. 233
— XXIV. Comment le duc fist prendre maistre Anthoine Michiel qui estoit au comte de Charolois. 235
— XXV. Comment la royne remonstra gracieusement au comte de Charolois de ce discord qu'il avoit à son père. 236
— XXVI. Comment le comte s'excuse au sénéchal devers son père de savoir s'aquitter en toute raison et équité. 238
— XXVII. Commment le sénéchal réplicqua saigement au comte de Charolois. 240
— XXVIII. Comment le comte de Charolois se rendit comme vaincu. 242
— XXIX. Comment les ambassadeurs des deux roys estoient arrivés à Sainct-Omer avecques les gens du duc, pour trouver moyen de faire paix. 244
— XXX. Ceulx qui estoient commis de par le duc sur le traicté des deux roys. 245
— XXXI. De l'imposicion que le roy mit à Paris pour le rachat des terres sur Somme. *ib.*
— XXXII. Comment le roy manda au duc Philippe ne venir au devant de luy quand il viendroit à Hesdin. 246
— XXXIII. Comment pluiseurs murmuracions se firent à l'occasion de ceulx de Croy, qui tout embrassoient à tous lez. 248
— XXXIV. Des terres et seigneuries qu'avoient en gouverne ceulx de Croy. *ib.*
— XXXV. Comment le séneschal messire Pierre de Brezé arriva à Hesdin à intencion de remercier le duc et d'accomplir la promesse faicte au comte. 249
XXXVI. Comment le bailly de Hainault envoya devers son oncle le seigneur de Croy, doutant que l'accord du père et du fils ne peust tourner au préjudice de lui. 250
— XXXVII. Comment le séneschal s'en retourna devers le roy et du recueil qui lui fut faict. 251
— XXXVIII. Comment le roy vint à Abbeville et de la finance qu'il fit pour faire le second payement pour la rivière de Somme. 252
— XXXIX. Comment le roy d'Arragon envoya ung chevalier devers le duc pour avoir secours à l'encontre de ceulx de Berselonne. 253
— XL. Comment la royne de France envoye signifier la dévotion qu'elle avoit au saint voyage. 254
— XLI. Comment il fut revelé à ung sainct homme que Dieu, par le roy comme son instrument, voloit débeller les Infidèles. 256
— XLII. Comment le roy de Dannemarce envoya devers le duc ung sien escuier. *ib.*

Digitized by Google

— XLIII. Comment Anglois, parès le parlement à Sainct-Omer, tenu pour le fait des trèves, vinrent à Hesdin. 258
— XLIV. Comment le duc fit remercier le roy Eduard des offres et amours envers luy et envers les pays. *ib.*
— XLV. Comment Anglois arrivés à Hesdin ne virent point le roy de prime face et des devises qu'il en eut aux siens. 259
— XLVI. Comment multitude des seigneurs convinrent devers les Anglois pour les mener au lieu du festoy, et comment le duc les mena devant le roy. 260
— XLVII. Icy parle l'auteur des offres que faisoit le roy Loys au roy Eduard et au duc. 262
— XLVIII Comment le roy reçut les Anglois humainement, et quelles devises ils eurent touchant trèves envers les deux royaulmes. 263
— XLIX. Comment les François, après le partement des Anglois, toute l'honneur et cremeur de par le duc à eulx monstrées tousjours dépravèrent. 264
— L. L'auteur s'excuse de parcialité en ses escrits, mès veult monstrer la vérité des choses. 265
— LI. Comment le duc par courroux reprocha au seigneur de Croy l'avancement des siens en toutes choses. 266
— LII. Quel dommage importa aux pays la rendicion des terres sur Somme. 267
— LIII. Comment le roy s'esforça de tirer à ly les nobles et de gaigner les cuers par divers moyens. 268
— LIV. Comment ceste délivrance des terres dessus dites a esté subitement procurée par le seigneur de Croy. 269
— LV. Comment Veniciens avoient envahi l'isle de la Morée et s'estoient entré dedens. *ib.*
— LVI. Comment le roy, après qu'il avoit rachatées les terres dessus dictes, tendoit encore à plus haulte fin. 270
— LVII. Comment voix couroit que le duc, par l'indignacion prise à l'encontre de son fils, donroit pièce icypièce là. 271
— LVIII. Comment le roy se délitoit fort en la forest de Kersy avecques le duc son oncle, prenans là leur deduit. 272
— LIX Comment le roy se contenta mal du comte de Charolois et du duc breton, et la cause pourquoi. 273
— LX. Comment le roy durement accueillit en hayne le comte de Sainct-Pol avecques les deux dessus dicts. 274
— LXI. Comment les deux consaulx, est à savoir le conseil du roy et celuy du duc, tousjours se trouvèrent ensemble. 275
— LXII. Comment l'ambassade de l'empereur Frédérich arriva à Hesdin, lequel n'apporta que créance et chose secrète. 276
— LXIII. Comment, durant le séjour que le duc fit à Hesdin, il y eut représentacion de sept couronnes. 278
— LXIV. Comment arrivèrent à Lille deux ambassadeurs d'Allemaigne pour le mariage de la maisnée fille de Bourbon. 279
— LXV. Comment le duc partant de Lille et venu à Bruges commença à mettre son propos pour croisie à l'effect. *ib.*
— LXVI. Comment le comte de Sainct-Pol après ung adjournement devant le roy trouva en son conseil deux expédiens. 280
— LXVII. Comment le comte de Sainct-Pol se tint quelque peu de temps en Fontaine-l'Évesque. 281
— LXVIII. Comment le duc fit convenir les nobles du pays pour oyr leur résolucion touchant les veux fais du voyage. 283
— LXIX. Comment le duc, empesché à faire son voyage par désordre entre ly et son fils, envoya devers son dit fils le bastard de Bourgoingne. 284
— LXX. Comment le duc de Guerles procéda en mariage avecques la damoiselle Katherine de Bourbon. 285
— LXXI. Comment durant cestes nopces advindrent deux cas de fortune moult lamentables. 286
— LXXII. Comment le duc ne cessa oncques de solliciter de faire son voyage, et de faict se transporta jusques sur la Dunoe pour trouver l'empereur. 287
— LXXIII. Comment le roy prist les Liégeois en sauve-garde, et comment le pape les excommunia par bulle publiquement. 289
— LXXIV. Comment l'auteur icy excuse le duc et descharge de son voyage, consideré l'extrême diligence par ly à ce faicte. 290
— LXXV. Comment le duc envoya le bastard de Bourgoingne la seconde fois devers son fils le comte. *ib.*
— LXXVI. Comment le comte de Charolois manda venir les estats de tous les pays en la ville d'Anvers. 292
— LXXVII. Comment Liégeois vindrent à Bruges pour la question d'entre eulx et de leur évesque. 294
— LXXVIII. Comment Liégeois s'amodérèrent ung peu en leur orgueil, mès retournèrent de nouvelle en leur furieuseté. *ib.*
1463. LXXIX. Comment les estas et nobles du pays vindrent en Anvers, adjournés de par le comte de Charolois. 295
— LXXX. Comment le comte de Charolois se doloit du rigueur que son père lui tenoit, et remonstra les devoirs fais pour acquérir grâce de son père. *ib.*
— LXXXI. Comment les estas se paroffri-

Digitized by Google

rent au comte de faire tous debvoirs envers son père à ce qu'il le recueillist en grâce. 296
— LXXXII. Comment les estats et les députés des divers pays partirent d'Anvers et tirèrent envers Bruges. *ib.*
— LXXXIII. Comment le roy arriva à Tournay à mistère covert durant ceste journée. 297
— LXXXIV. Comment le duc ne se tint point bien content des estas, pour la legière obéissance monstrée à son fils, lui encore vivant. 298
— LXXXV. Comment le duc se plaindoit de son fils et du comte de sainct-Pol, et d'aulcuns de l'hostel de son fils. 299
— LXXXVI. Comment le duc se plaindoit de son fils et de sestas qui vinrent en Anvers. 300
— LXXXVII. Comment ceulx des estas obtindrent audience pour faire leur excusation au duc. *ib.*
— LXXXVIII. Comment l'abbé de Citeaux, à la requeste des estas, fit la proposition persuadant au duc sa bienvolence et son ascout. 301
— LXXXIX. Comment le duc, après la proposition faite, pardonna aux estas leur offense. *ib.*
— XC. Comment le roy party de Nogent vint à Lusseul en approchant Picardie, pour la journée des Anglois qui s'approcha. 302
— XCI. Comment le comte de Sainct-Pol se trouva en la présence du roy, et comment le roy l'atraia à ly parsubtil personnage. 303

TROISIÈME PARTIE.

1464. Ch. Ier. Comment le duc de Bretagne envoie devers le roy pour demorer en son entier, comme ses prédéces seurs. 305
— II. Comment Philippe, fils au duc de Savoye, venu vers le roy sur seurté, fut mis en prison à Loches. 306
— III. Comment le roy doubtoit la délivrance dudict Philippe, pour ce que sur sa seurté il l'avoit emprisonné. 307
— IV. Comment l'auteur, pour la variation du roy, il prévoit advenir meschief au royaumme. *ib.*
— V. Comment le roy se trouva à Hesdin avec le duc, et des de vises qu'ils eurent ensemble du comte de Charolois. 308
— VI. Comment plusieurs devises eurent le roy et le duc, et comment il vint à parler des Liégeois. 309
— VII. Comment messire Jacques de Sainct-Pol, et messire Michiel de Partenay, vindrent à Hesdin en faveur du prince d'Orenge, pour une difficulté de deux frères venans de deux lits. 310
— VIII. Comment, de la part du seigneur de Chasteau-Guyon, furent aussi envoyés audict Hesdin deux autres personnages, pour la meisme difficulté. 311
— IX. Comment le seigneur de Lannoy et le seigneur de Rabodanges furent envoyés au-devant des ambassadeurs anglois. *ib.*
— X. Comment le roy mena les ambassadeurs anglois à Dampierre, et comment il les festoya. 312
— XI. Comment, après que avoit veu que la journée des Anglois tournoit à petit effect, le roy pria au duc le surattendre à Hesdin. 313
— XII. Comment le roy envoya la royne devers son oncle, et par ung dimenche après vespres entra en Hesdin. *ib.*
— XIII. Comment le roy avoit commandé à la royne de non demorer à Hesdin que deux nuyts sans plus, le dimenche et le lundy. 314
— XIV. Comment la royne, le mardy après le disner cuidoit partir; mès il y eut novel estrif entre le duc et la royne. 315
— XV. Les meneurs de cestes danses et festes furent messire Adolf de Clèves, le seigneur de Beaujeu et Jacques de Bourbon. 216
— XVI. Comment le duc monta à cheval tout quoyement, et alla tout droit vers le logis du roy de Cypre 317
— XVII. Comment le duc de Savoye vint à Hesdin par un dimenche après vespres, seeptiesme d'aoust, et comment le duc alla au devant. 318
— XVIII. Comment le duc de Savoye vint devers le duc de Bourgoingne, pour cause qu'il véoit son fils en dangier de prison, en la volenté du roy. 319
— XIX. Comment le duc de Savoye passa le temps par dechà, entre le roy et le duc de Bourgoingne. 320
— XX. Comment novelles souvent venoient en cour des navires du duc que menoit le bastard. 321
— XXI. Comment le prothonotaire de Bourbon et messire Glaude de Toulonjon retournèrent à Hesdin du voyage. 322
— XXII. Comment le bastard de Bourgoingne, avec plusieurs autres gentils chevaliers, furent néanmoins povrement favorisés de fortune. *ib.*
— XXIII. Comment le pape trespassa pendant le temps que le bastard de Bourgoingne et son navigage gisoient encore à Marseille. 323
— XXIV. Comment la remonstrance que fist

Digitized by Google

l'évesque de Tournay fust reprinse assez aigrement. 324
— XXV. Comment le seigneur de Croy répliqua sur le proposement dudict évesque de Tournay. 325
— XXVI. Comment monseigneur de La Roche réplicqua sur ce propos, en déclarant son avis du voyage. *ib.*
— XXVII. Comment l'on avisa de faire retourner l'armée de mer de Marseille. 326
— XXVIII. Comment, à l'incitation de l'empereur Frédéric, le duc commencha et emprist ce voyage. *ib.*
— XXIX. Des raisons pourquoy ce voyage ne se peult achever par le duc Philippe. 327
— XXX. Comment les enfans du prince d'Orenges se vindrent présenter pour avoir droit en leur différend. 328
1466. XXXI. Comment l'autre fils fist proposer par son advocat sa deffense. 329
— XXXII. Comment le duc se courroucha à l'advocat du premier proposant, et évidens manasses qu'il lui fist. *ib.*
— XXXIII. Comment la douagière de Nevers requist au duc d'avoir sa raison du frère de son feu mari. 330
— XXXIV. Comment, par la hantise des meschans, ce seigneur de Nevers est tumbé en tel inconvénient. 331
— XXXV. Comment à regret l'auteur fait mention en son escript du mesus dudict seigneur de Nevers. 332
— XXXVI. Comment le duc de Bretagne envoya en Angleterre pour estre favorisé et secoru contre le roy Loys. *ib.*
— XXXVII. Comment le duc prist advis aveucques ceulx de son conseil de ce qu'il auroit à faire en ceste guerre. 333
— XXXVIII. Comment le roy envoya le seigneur de Montauban vers le duc pour entendre s'il ne l'assisteroit pour faire guerre. 334
— XXXIX. Comment le baron de Reubenpré se trouva à Gorkemme, où estoit le comte de Charolois. 335
— XL. Comment messire Olivier de La Marche fut envoyé par ledict comte vers le duc son père, pour sçavoir qu'il auroit à faire dudict bastard. 336
— XLI. Comment, après que le roy sçut la prise dudict bastard, il demonstroit estre marry, et comment il en fit faire. 338
— XLII. Comment le seigneur de Bièvre estoit perplex de ceste prinse, et comment le roy faignoit non congnoistre ce bastard. *ib.*
— XLIII. Comment on conseilloit au duc soi retirer plus avant en ses pays pour les langaiges qui couroient. 339
— XLIV. Comment il sourdit ung brouillis en Castille, et comment le roy constitua le comte de Nevers lieutenant-général en Picardie. 340
— XLV. Comment messire Claude de Toulongeon fut envoyé devers le roy pour le mariage de Philippe de Bourbon. 341
— XLVI. Comment le roy envoya devers le duc, à Hesdin, lui prier qu'il ne se bougeast, et comment le duc s'en partist. 342
— XLVII. Pourquoi l'imagination pour le partement du duc se fist de Hesdin et hastivement. 343
— XLVIII. Comment ceux de la justice de Hesdin vinrent incontinent après le duc, pour sçavoir qu'ils auroient à faire. 344
— XLIX. Comment la seigneurie, tant de Croy que aultres, firent mate chière à Sainct-Pol le soir, car le duc monstroit maulvais semblant. 345
— L. Comment le seigneur de Lannoy s'en alla devers le roy, à Abbeville, lui annunchier nouvelle du partement du duc. 346
— LI. Comment le roy, fort indigné de la prise du bastard de Reubenpré, par le comte de Charolois faite, envoya devers le duc Philippe demander trois choses. 347
— LII. Comment plusieurs estranges languages et murmures couroient entre toutes gens, à cause des rigueurs du roy. 349
— LIII. Comment l'auteur parle et traite ceste matière, bien envis, pour l'honneur meismes du roy, car maints maulx en sont venus. 350
1466. LIV. L'auteur raconte icy comment, lui estant au lit pour prendre repos naturel en dormant, il veist une vision spirituelle, ou il veit une dame noblement abituée qui hurtoit à l'uys de la chambre du roy. 356
— LV. Comment l'auteur esveillé, mist en escript ceste vision, et comment les ambassadeurs furent felles et aigris de la response. 359
— LVI. Comment l'auteur excuse la dissimulacion du duc des faulx personnaiges que portoient les Croyois à l'encontre de lui et de son fils. 360
— LVII. Comment messire Philippe Pot, seigneur de La Roche, remonstra au seigneur de Croy son desvoy et aveuglement, comme ami fait à l'aultre. 361
— LVIII. Comment le seigneur de La Roche raconta à l'auteur les devises et les remonstrances qu'il avoit eus à celluy de Croy. 362
— LIX. Comment monseigneur de La Roche avertist le seigneur de Croy de divers languages qui se disoient en darière ly. 367
— LX. Comment le seigneur de Croy respondit au seigneur de La Roche sur l'avertissement qu'il lui fit. 369
— LXI. Comment le comte souffrist couverte-

Digitized by Google

ment parler au seigneur de Croy, par assay s'on le poroit ramener à vraie congnoissance. 369
— LXII. Comment le seigneur de Cymay ne hantoit point la cour, mès s'entre-entendoient tousjours par les allans et venans. 370
— LXIII. Comment le seigneur de Lannoy tendoit aussi à mener sa maison à hault et à seur estat aveucques son oncle 371
— LXIV. Du hault estat de ce Croy et que de ly n'avoit point de pareil en France tant accollé de fortune. ib.
— LXV. Comment le comte de Charolois scella aveucques le duc de Berry et celui de Bretagne. 372
— LXVI. Comment au seigneur de Croy fut montrée voie par les médiateurs pour par venir à la grace du comte de Charolois. ib.
— LXVII. Comment le comte de Charolois offrit au seigneur de Croy que ly mesmes mettist par escrit son traitié. 373
— LXVIII. Comment le seigneur de Croy respondit aux médiateurs touchant l'offre à lui fait. 374
— LXIX. Comment les médiateurs reprindrent le seigneur de Croy de sa desfiance touchant les promesses du comte. 375
— LXX. Comment le seigneur de Croy, après plusieurs persuasions des médiateurs, respondit par briefve conclusion. 376
— LXXI. Comment le seigneur de Croy se trouva frustré de son proposement. 377
— LXXII. Quelle noblesse le comte de Charolois avoit en sa compaignie, et de la feste que son père lui fist à Lisle. ib.
— LXXIII. Comment le comte de Charolois se submist au noble plesir de son père le duc. 379
— LXXIV. Comment George s'arreste en ceste matière pour la difficulté d'icelle, sans note d'aucune parcialité. ib.
— LXXV. Comment le comte de Charolois vint devers son père à Sainct-Omer à la feste de l'ordre. 380
— LXXVI. Question comment le duc tant donnoit de crédence aux Croyois congnoissant aucunement leur faint personnage. ib.
— LXXVII. Comment pour plusieurs fois les Croyois cheurent sur leurs pieds du viel temps en tout eslèvement de gloire. 381
— LXXVIII. Récapitulation de plusieurs choses et difficultés tou chant la question proposée. 382
— LXXIX. S'ensieult la solution de la question dessus proposée. 383
— LXXX. Comment le comte de Sainct Pol estant vefve, s'enamoura de mademoiselle Jehenne de Bourbon. 384
— LXXXI. Comment le comte de Sainct-Pol argué en cuer soubtilla son avancement en France. 385
— LXXXII. Comment le roy Loys tousjours se quéroit à venger de la playe faite à ly devant Paris et le mont Héry. 386
— LXXXIII. Comment le roy s'avisa de for traire les capitaines du comte, et souverainement le connestable, le comte de Saint-Pol. 387
— LXXXIV. Comment le comte de Sainct-Pol s'alla tenir en se terres sur la frontière de France. 388
— LXXXXV. Comment le duc Philippe en son temps s'est gouverné envers le roy en sa qualité si vertueusement qu'honneur lui en est demorée 389
— LXXXVI. Comment l'aucteur fait narracion de la grand félicité que ce feu duc a eu en ce monde. 390
— LXXXVII. Comment l'aucteur déciffre aucunement la généalogie de ce duc mort. 392
— LXXXVIII. Comment l'aucteur fait ici mencion du dueil que ce duc Philippe mena pour la mort de son père le duc Jehan. 393
1467. LXXXIX. Comment le duc Philippe termina vie par mort en sa ville de Bruges le quinze de juin l'an quatorze cent soixante-sept. 394
— XC. Comment l'aucteur récite la mort subite de ce duc Philippe et la variété du jugement de Dieu. ib.
— XCI. Comment le duc Charles trouva grans biens déleissiés par son feu père. 395
— XCII. Comment l'on commençoit à ordonner pour l'enterrement et funérailles du duc Philippe. 396
— XCIII. Comment ceulx de Bruges lamentoient la mort du duc Phelippe. ib.
— XCIV. Comment le duc fut porté en terre accompaignié de plusieurs princes, prélats et gens nobles. 397
— XCV. Comment l'aucteur, pour donner à ce que dessus est dit, il ramaine par exemple confusion d'aultrui. 399
— XCVI. Comment une partie du peuple gantois attendoient la réception du duc Charles, lesquels machinèrent secrètement une commocion. 402
— XCVII. Comment par cidevant les gens notables souloient porter à Gand le corps sainct Liévin où de présent menu peuple le portent. 403
— XCVIII. Comment le duc Charles séjourna à Deinse deux nuits, attendant que les Gantois eussent appresté son entrée. ib.
— XCIX. Comment le duc Charles fit son entrée à Gand et comment ung grand peuple apporta le corps de sainct Liévin. 404
— C. Comment le menu peuple mutin raporta sainct Liévin, et l'esmocion qu'ils firent à Gand. 405

Digitized by Google

— CI. Comment oiant l'alarme des Gantois, le duc envoya vers eux le seigneur de Gruthuse. 406
— CII. Comment le duc Charles fut en grand péril d'aucuns Gantois et comment le seigneur de Gruthuse parlementa à eulx. 407
— CIII. Comment les navieurs et bouchiers de Gand se vindrent joindre avecques le duc, lequel monta en hault au grand marchié pour parler à eulx. 408
— CIV. Comment ung Gantois s'avança à monter auprès du duc advocassant pour ses compagnons. 409
— CV. Comment les nobles et gens de bien estoient perplex de la mutinerie perpétrée à l'entrée de leur prince. 410
— CVI. Comment George excuse aulcunement la fole emprinse du peuple gantois s'ils y fussent allés par conduite. 411
— CVII. Comment le duc Charles se parti de Gand, et comment ceux de Malines en celle heure se fondèrent faire le samblable. 412
— CVIII. Comment le comte de Nevers, par l'enhort de son valet de chambre, se parti de la maison de Bourgoigne. 413
— CIX. Comment le duc entra à Malines, et comment aucuns du Brabant eussent volentiers favorisé au comte de Nevers. 414
— CX. Comment les nobles de Braibant déclarèrent qu'ils ne tenoient autre seigneur que le duc Charles. *ib.*
— CXI. Comment le comte de Nevers escripvist unes lettres assez aigres au duc Charles. 415
— CXII. Comment les Gantois, après la remonstrance des gens de bien, envoyèrent vers le duc. 416
— CXIII. Comment ceulx de Gand firent une excellente et pitoyable proposition pour provoquer le duc à leur donner pardon. 417
— CXIV. Comment le chancelier respondi aux proposans bien haultement devant le duc et son conseil. 421
— CXV. Comment le seigneur de Villers fut pris à Chimay, cuidant venir à Liège pour les esmouvoir, et puis fut amené vers le duc. 123
— CXVI. Comment le duc ordonna aux nobles du Brabant eulx appresser pour aller à Malines. 624
— CXVII. Comment le roy Loys savoit ce qui se faisoit à la réception du duc, et comment il estoit marri de l'alliance d'Angleterre. 425
— CXVIII. Comment Liégeois vindrent assiéger Huy pour ce qu'il ne contribuoit aux tailles. 426
— CXIX. Comment le duc entra dans Malines, et de la pugnicion qu'il y fit. 427
— CXX. Comment les Liégeois vindrent assiéger Huy, et comment le duc luy envoya monseigneur de Boussut. 428
— CXXI. Comment le duc print à cuer d'ung gentilhomme que Liégeois avoient fait morir. *ib.*
— CXXII. Comment le roy envoya lettres aux Liégeois par le bailli de Lyon, promettant les assister. 431
— CXXIII. Comment George expose dont de rechief procédoit ceste guerre de Liége. *ib.*
— CXXIV. Comment il y eust escarmuce entre Liégeois et le seigneur de Boussut. 432
— CXXV. Comment l'ung de la compagnie du seigneur de Boussut remonstra prudentement ne soi devoir partir de Huy. 433
— CXXVI. Comment les Liégeois se disposèrent assaillir Hüy et comment les habitans faindans la deffendre, lessèrent entrer. 434
— CXXVII. Comment le duc envoya messire Adolf de Clèves pour lever le siège des Liégeois estant devant Huy. 435
— CXXVIII. Comment le seigneur de La Roche et le seigneur d'Aymeries furent envoyés à Bohain vers le connestable. *ib.*
— CXXIX. Comment le connestable pour la tierce fois eust plusieurs paroles au duc et l'oppressoit de leisser Liège en paix. 436
— CXXX. Comment le connestable excusoit le roy vers le duc Charles pour le différent les Liégois, à cause qu'il les avoit en protection. 437
— CXXXI. Comment le duc Charles fist responce absolue au connestable ne soi vueillant désister de son emprise. 438
— CXXXII. Comment le duc Charles mena la guerre en Liège et comment le connestable obtint demy-an de seur estat afin qu'il ne s'empeschast de la guerre. *ib.*
— CXXXIII. Comment le connestable obtint du duc que le terme d'ung demi-an il bailleroit asseurance sans faire emprinse contre le roy. *ib.*
— CXXXIV. Comment le connestable avoit charge du roy ravoir les terres de Somme pour la somme qui estoit mise sus. 439
— CXXXV. Comment il arriva ung légat à Brusselles avec le cardinal Balue devers le duc. 440
— CXXXVI. Comment il y vint ung légat devers le duc Charles pour cuidier rompre la guerre de Liège. *ib.*
— CXXXVII. Comment le connestable retourna à Louvain vers le duc, et des conférences qu'ils eurent ensemble. 442
— CXXXVIII. Comment le duc Charles fièrement délibéra envahir les Liégois par la responce qu'il donna au connestable. 443
1468. CXXXIX. Comment le roy de Castille, pour aulcuns soupçons qu'il avoit au roy

Digitized by Google

Loys, euvoya vers le duc Charles pour lui offrir entrée en France. 444
--- CXL. De la guerre contre Liège. *ib.*
--- CXLI. Comment monseigneur le duc Charles, nouveau duc, après la guerre des Liégois, fist son estat ordinaire à Brusselles, et des demandes qu'il fist à ses pays, et comment il veult tenir sa Toison à Bruges. *ib.*
--- CXLII. Comment le duc Charles commença à faire son estat fort richement et de grand admiracion. 446
--- CXLIII. Comment le duc Charles, à l'incitation d'aulcuns qui le gouvernoient, convoiteux d'amasser, le contournèrent en avarice. 447
--- CXLIV. Comment le duc Charles tenoit trois fois la semaine audience, où il falloit que tous les nobles comparussent autour de ly. 448
--- CXLV. Comment l'aucteur dist que, en la magnificence et grandeur où estoit le duc, il eust plus tost perdu la vie que les pays qu'il tenoit du royaulme. 449
--- CXLVI. Comment il fist assembler les quatre membres de Flandres à Brusselles, leur demandant trois points pour lui accorder ayde. 450
--- CXLVII. Comment le duc Charles tint sa Toyson à Bruges, la première depuis la mort de son père en l'esglise Nostre-Dame. 451
--- CXLVIII. Le nombre des morts de chevaliers de l'ordre, et comment à ceste feste se trouvèrent ensemble les ambassades cy en bas nommées. *ib.*
--- CXLIX. Comment Toyson-d'Or, viellard, par son instance fut desporté de son office, auquel il avoit servi le duc par l'espasse de trente-six ans, et procura en son lieu estre ordonné son serviteur. 453
--- CL. De la question et débat qui pendoit entre le roy Loys et son frère, aveucques ses alliés, pour la ducié de Normandie. 454
--- CLI. Comment le roy Loys au double assembla frans archiers plus qu'il n'estoit de coustume, et de son avis qu'il prist. 455
--- CLII. Comment les nobles et les estas de France, après avoir oy la relacion du roy, débattirent les conséquences et dangiers qui en pooient venir. 456
--- CLIII. Comment les estas délibérèrent envoyer ambassade devers le duc Charles de Bourgoigne pour le amollir. *ib.*
--- CLIV. Comment le connestable, après le retour dudit parlement, se vint tenir à Bohain et des diverses opinions qu'on avoit alors dudit connestable. 457
--- CLV. Comment le duc Charles estoit fort désirant de jangler avec ledit connestable après son retour de France pour apprendre de ly toutes nouvelles de par-delà, et comment ledit connestable arriva à Bruges à grand présumpcion. 458
--- CLVI. Comment le duc Charles fit faire une grande exécution d'ung fils bastard du seigneur de La Hameyde, et comment ses parens se vinrent ruer devant le duc pour miséricorde. 459
--- CLVII. Comment le duc Charles fist une moult belle response aux supplians, non obtempérant à leur requeste dudit prisonnier bastard. 460
--- CLVIII. Comment les parens dudit bastard appaisèrent la partie du mort, par leur avoir donné grans deniers, ce qui riens ne leur prouffita quant à la délivrance dudit bastard. 461
--- CLIX. Comment le duc Charles, sur son partement d'aller à l'Escluse à privée compaignie, ordonna secrètement à l'escoutète de Bruges, l'exécution dudit bastard. *ib.*
--- CLX. Comment l'escoutète prit à l'heure de my-nuit ledit prisonnier hors de la porte, et le mist en la prison de ville. *ib.*
--- CLXI. Comment le seigneur de La Hameyde se partit de Bruges mal content, et comment on fit morir ce jour mesmes le bastard bien confusiblement, à grand toutes-fois compassion de ceulx de la loy. 462
--- CLXII. Comment le duc Charles avoit aulcun secret regard et considération en la mort dudit bastard. 463
--- CLXIII. Comment tous les princes du réalme se trouvèrent perplex en la manière du faire et du vivre alors autour du roy. *ib.*
--- CLXIV. Comment le duc de Calabre, après le trespas de dom Pierre de Coymbre, fut esleu par les Catellans roy d'Arragon. 464
--- CLXV. Comment le comte d'Erminac, pour refus que lui fit le duc lui donner sa niepce, se retourna contre la maison de Bourgoigne. 465
--- CLXVI. Comment le duc Charles assembla gens et les mist de vers Sainct-Quentin. 466
--- CLXVII. Comment Charles de France et le duc de Bretaigne, pour lesquels le duc s'estoit mis aux champs, appointèrent avec le roy. 467
--- CLXVIII. Comment le roy voloit anéantir le don qu'il avoit fait de la rivière de Somme, disant que par contrainte il l'avoit fait. *ib.*
--- CLXIX. Comment le duc, pour obvier aux voies quises par le roy, il s'allia au roy d'Angleterre, contre cuer et nature. 468
--- CLXX. Comment le duc fist charger son artillerie à Lille et depuis séjourna quelque temps à Lille. 469
--- CLXXI. Comment le duc Charles constitua

Digitized by Google

ung prévost des mareschaux, pour nettoyer le pays des brigands. 469
— CLXXII. Comment le duc Charles, par la grand justice qu'il maintenoit, estoit cremeu en ses pays. 470
— CLXXIII. Comment le roy et le duc, après plusieurs préparatoires de guerre, par l'enhort des gens de bien, firent parlementer de la paix. *ib.*
— CLXXIV. Comment le duc s'estoit mis ès champs et clos en ung parc aveucques son armée. 471
— CLXXV. En ce temps-cy se monstra une comète au ciel, la quelle se monstra après la my-nuit par une espasse de temps. 474
— CLXXVI. Comment le temps estoit fort pluvieux, et fut le duc constraint à changer son parc. 475
— CLXXVII. Comment le duc estoit résolu à ce que de toutes ses demandes qu'il avoit fait, ne lesseroit couler point une qu'il ne les emportast. *ib.*
— CLXXVIII. De la doléance que le fit le roy Loys, et des aigres plaintes qu'il prononchoit en public de la personne du duc Charles. 476
— CLXXIX. Des murmuracions des Franchois et de hautes paroles en leur quartier pour la foule qui leur tournoit si grièvе. 478
— CLXXX. Comment messire Guillaume Rolin abandonna le pays du duc; et du bastard Baudewyn; et comment le comte de Warwyc mit hors de la prison le roy Henry d'Angleterre contre le roy Edouard. 479
— CLXXXI. Comment le duc Charles envoya Jehan d'Arson en France, et lui venu en la présence du roy, recommanda le bastard Baudewyn. 480
— CLXXXII. Comment l'aucteur traite ceste matère bien à dur et envis, qui fait mention du roy de France, qui tacitement marchandoit de faire morir le duc. 481
— CLXXXIII. Ici fait l'aucteur une générale objurgation à l'encontre plusieurs nobles et autres qui vicieusement vivent. 482
— CLXXXIV. Du retour de Jehan d'Arson qui avoit esté devers le duc de Bourbon, et de ce qu'il avoit besoignié pour le bastard Baudewyn. *ib.*
— CLXXXV. Comment ce murdre fut practiquié entre quatre personnes, et comment ils s'avisèrent de le mettre à exécution. 483
— CLXXXVI. Comment Jehan de Chassa fut fort plaint à la court pour ce qu'il se transporta en France, abandonnant le duc Charles. 484
— CLXXXVII. Comment le comte de Warwyc mist hors de prison le roy Henry, et comment il tira le peuple de sa bende, par bel remonstrance qu'il fist. 484
— CLXXXVIII. Comment la royne se tenoit en la Tour de Londres, et comment Londrois estoient en division l'ung contre l'autre. 485
— CLXXXIX. De la venue du comte de Warwyc en Londres, qui fit grand joie aux Franchois pour la dépression du roy Eduard et de ses alliés. 486
— CXC. Comment le comte de Warwyc se maintint en Londres, et des grans outrages qu'il fit sur ceulx du pays d'Eduard. *ib.*
— CXCI. Comment le duc Charles sceut toutes les nouvelles par delà, et que toute sa diligence ne prouffita riens à Eduard. 487
— CXCII. Comment le duc de Clarence aida à persécuter son frère le roy, et des bendes qui sourdirent en Angleterre entre les seigneurs et peuple commun. 488
— CXCIII. Ici parle l'aucteur ung peu des moeurs et estranges fachons de faire dudit roy de France. 489
— CXCIV. De l'assemblement de gens d'armes que fist faire le roy Eduard, et comment fut déceu par trop se fier en le frère de Warwyc. 490
— CXCV. Comment ledit comte leva grans gens sous le nom de Eduard, et quel malice icellui comte usoit, et comment le roy en fut averti. 491
— CXCVI. Comment le roy fut perplex de novelles qu'il oyt, et comment, après plusieurs plaintes à ses nobles, lui convint prendre fuite à course de chevaux, avec sa noble compaignie. 492
1469. CXCVII. Comment le duc Charles despescha l'ambassade du roy à Sainct-Omer, qui là estoit venu pour le bien du pays et d'union entre eux deux. 493
— CXCVIII. Comment le duc Charles cuidoit tenir assiégé le comte de Warwyc par son armée sur la mer ou par terre esparse au quartier de Normandie. 394
— CXCIX. Comment les deux ambassadeurs du roy furent délivrés. *ib.*
— CC. Comment les nobles qui estoient entour du duc estoient mal édifiés et contens de ses hautaines paroles aux ambassades, par grand hanteur de corage dont il ne se peut refraindre à l'heure. 496
— CCI. Comment ces deux princes ne se purent oncques accorder, mès y avoit toujours une aigreur et une rancune entre eux. *ib.*
— CCII. En cestui chapitre déclaire l'aucteur l'original principe dont tout le discord est venu entre le roy et le duc. 497
— CCIII. Comment le roy, par couvert engin, offrit au duc toute réparacion et satisfac-

Digitized by Google

tion, et pour quelle cause il fit ce semblant. 497
--- CCIV. Comment les ambassades du roy venus à Sainct-Omer, y vint aussi ung abbé de Bretaigne, et comment le roy laboroit toujours pour séparer le duc breton de celui de Bourgoingne. 498
--- CCV. Comment plusieurs Franchois plaignoient fort la charge et les grans frès du roy qu'il eust de par Warwyc. 499
--- CCVI. Comment le roy Loys, aveucques ledit de Warwyc, pratiquoit que le jeusne Eduard, fils de Henry prisonnier, prendroit en mariage la seconde fille de Warwyc. 500

DÉCLARATION DE TOUS LES HAUTS ET GLORIEUSES ADVENTURES DU DUC PHILIPPE DE BOURGOGNE.

Éloge du bon duc Philippe. 503 | Éloge de Charles-le Hardy. 508

EXPOSITION DE GEORGE CHASTELLAIN SUR VÉRITÉ MAL PRISE.

Prologue. 513 | Exposition sur vérité mal prise. 515

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

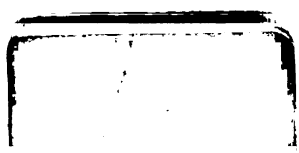

Digitized by Google

Digitized by Google